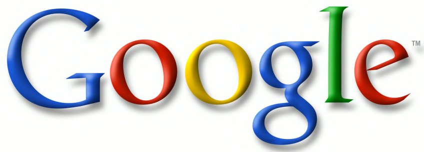
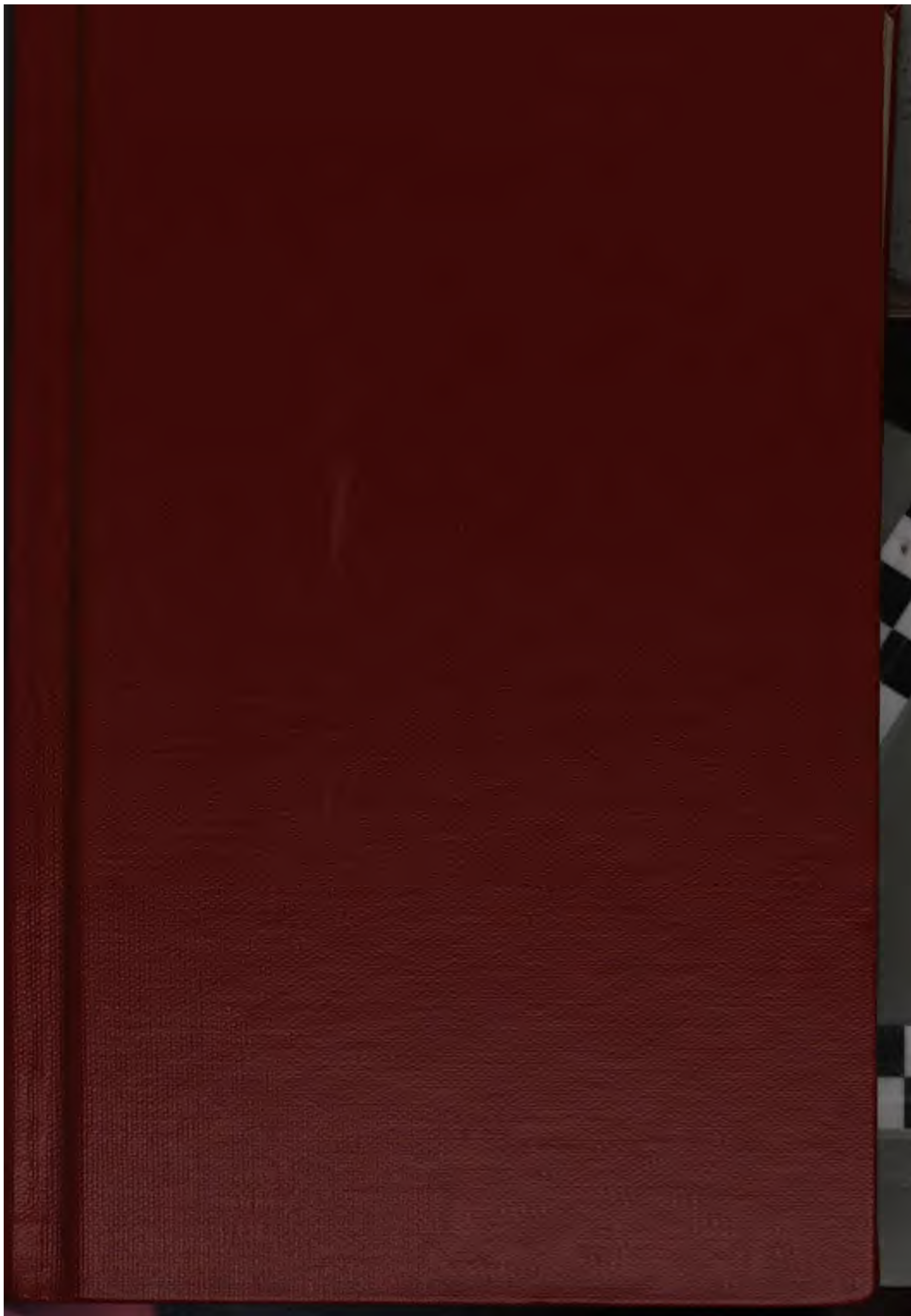
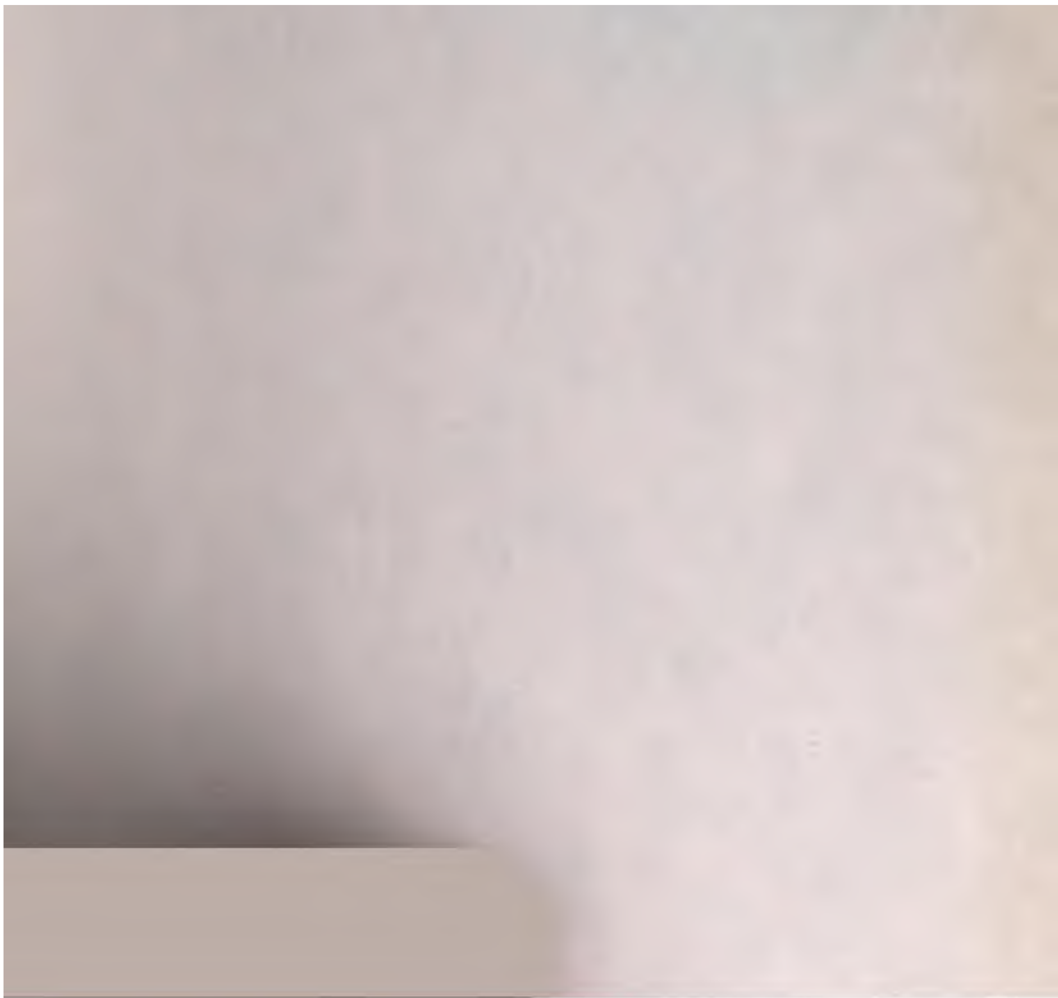








COMMANDANT DE BLAŸ DE GAÏX
Chef du Génie

HISTOIRE MILITAIRE
DE
BAYONNE

TOME II

DE LA MORT D'HENRI IV A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE



BAYONNE
LAMAIGNÈRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
9, Rue Jacques Laffitte, 9
1908

COMMANDANT DE BLAŸ DE GAÏX

Chef du Génie

HISTOIRE MILITAIRE

DE

BAYONNE

TOME II

DE LA MORT D'HENRI IV A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE



BAYONNE

LAMAIGNÈRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

9, Rue Jacques Laffitte, 9

—

1905


Plan du siége de Fontarabie en 1638 (Extrait du livre de Moret)
Oriens
Septentrio
Meridies

LÉGENDE DU PLAN DE FONTARABIE

(Extrait du livre : *De Obsidione Fontirabiæ*, du R. P. Moret — 1655)

A Palais de Fontarabie.

B Eglise.

C Arsenal.

D Bastion de la Madeleine.

E Bastion de Levia.

F Bastion de la reine.

G Bastion de Saint-Philippe.

H Camp retranché, quartier des habitants.

I Bastion et porte Sainte-Marie.

K Château et promontoire du Figuier.

L Station de la flotte française.

M Munition des Français et quartier du duc de Lavalette.

N Villa — prétoire du prince de Condé.

O Chapelle de Guadeloupe. — quartier munition de la Force.

P Troupe du marquis de Turrecusans.

Q Chapelle de N.-D. de Barbarie et troupe du marquis de Mortarre.

R L'amiral de los Veles avec l'armée espagnole.

S Munition des Français au pied de la colline de Guadeloupe et quartier du comte de Gramont.

T Deux forts français et lieu du combat de la cavalerie.

V Batterie retranchée contre le mur de Saint-Nicolas.

X Batterie de la colline de Grâce. — Quartier du marquis de Gèbres.

Y Batterie de canons où s'opérait le jet des grenades.

Z Batterie contre la chapelle de la Madeleine.

AA Deux batteries retranchées sur le rivage.

BB Batterie d'Ondarraiz sur la rive française.

CC Hendaye, ville française à l'est de Fontarabie.

DD Eglise de Jacob d'où les Français passèrent en Espagne.

EE Fleuve de la Bidassoa, formant limite entre la France et l'Espagne.

FF Irun, ville d'Espagne. — Quartier de la cavalerie française et du duc de Saint-Simon.

GG Troupe de Pierre Giron près des munitions d'Irun.

HH Troupe d'Antoine Gandoff contre les embûches espagnoles.

II Munitions françaises près du pont de Mendel.

KK Pont de Mendel gardé par les Français.

LL Petite île de Lesaca au milieu de l'estuaire.

MM Digue de pierres conduisant à la porte Sainte-Marie à travers le marais.

CHAPITRE Ier

NÉGOCIATIONS DE LA RÉGENTE MARIE DE MÉDICIS EN VUE D'UNIR LES MAISONS ROYALES DE FRANCE ET D'ESPAGNE. — DISCUSSION AU SUJET DE LA CAPITAINERIE DU CHATEAU-NEUF. — BAYONNE FÊTE LE PASSAGE DE LA PRINCESSE ELISABETH ET DE L'INFANTE. — LABOURD AGITÉ PAR LA LUTTE DE GRAMONT ET DE LA FORCE (1611-1616).

Régence de Marie de Médicis. — Démêlés de Gramont avec les échevins à propos du mot. — Gramont convoite la capitainerie du Château-Neuf. — Service funèbre du défunt roi Henri IV. — Faveur de la reine-régente pour Concini. — Condé nommé lieutenant-général en Guyenne. — Il visite Bayonne. — Désastres causés par une inondation de la Nive. — Négociations en vue de l'union des enfants de France et d'Espagne. — Rivalité de Gramont et de La Force. — Menaces de guerre civile. — Le gouverneur irrité par la défiance du Conseil. — Duel de Gramont et de La Force. — Préparatifs et fêtes à l'occasion du passage de la princesse Elisabeth et de l'infante. — Continuation de la lutte entre Gramont et La Force. — Agitation du parti huguenot en Béarn. — Amélioration des quais de la Nive près de l'estacade-aval.

Régence de Marie de Médicis

Le corps inanimé d'Henri le Grand était encore sur son lit de parade, que tous les intrigants du royaume, prévoyant que le jeune roi de neuf ans et la reine, sa mère, ne pourraient exercer le pouvoir que nominalement, s'agitaient déjà pour prendre les rênes du gouvernement. Profitant de la stupeur générale, d'Epernon, ancien mignon d'Henri III, plus hardi que ses concurrents, envahit le Parlement, obtint de ce corps une décision favorable à la régence de Marie de Médicis et s'empara de la charge de premier ministre.

La reine mère s'empressa d'acheter la paix intérieure, en livrant à l'avidité des autres ambitieux l'or amassé par Sully et en leur distribuant des places. Le duc de Roquelaure fut nommé par elle lieutenant général en Guyenne ; il arriva à Bordeaux et reçut la visite des députés de Bayonne, venus pour le saluer, pour protester de la fidélité de la ville envers le nouveau roi et affirmer sa soumission à l'égard des officiers nommés par lui (3 juin 1610). Ces promesses de fidélité, se produisant au moment où un vent de révolte soufflait sur toute l'étendue de la France, reçurent bon accueil. Elles eurent pour résultat de rendre l'autorité royale favorable à la ville et de fournir à celle-ci un appui contre le gouverneur Gramont dont les empiètements étaient difficilement combattus par les échevins.

s de Gra-
avec les
s à propos
mot.

Gramont souleva un premier conflit en exigeant que le mot du guet lui soit livré par les troupes faisant une ronde ou par les chefs de poste, lorsqu'il faisait lui-même la ronde.

Le 22 mai, vers onze heures du soir, le gouverneur se mettant à la tête d'une troupe en armes forte de vingt-cinq hommes, et s'étant fait accompagner par des soldats portant des flambeaux, contrairement aux règles admises, exécuta une ronde autour des remparts. En passant devant les postes du guet assis, qui occupaient les divers corps de garde de la ville et des portes, Gramont exigea des caporaux commandant ces postes qu'ils lui donnassent le mot de guet, qu'ils avaient reçu du lieutenant de maire, chef de la garde de la ville, et, accablant de menaces les habitants, il les força tous à lui donner le mot.

Le lendemain soir, le comte ordonna à son lieutenant de faire une ronde à la même heure. Le sieur d'Ibarbide, désigné pour conduire une ronde de bourgeois, après avoir reçu le mot de guet de l'échevin du Verger qui commandait à la porte Saint-Esprit, commença à parcourir l'itinéraire qui lui avait été tracé. A peine avait-il quitté le corps de garde établi dans le boulevard appelé « Pied de Mulet », qu'il rencontra la ronde de Sensac. Lorsque ce dernier voulut exiger d'Ibarbide qu'il lui livrât le mot du guet, il se heurta à un refus obstiné, basé sur le motif que l'usage ne permettait pas aux rondes de se donner réciproquement le mot. Pour toute réponse, Sensac fit saisir le bourgeois récalcitrant, et, après lui avoir infligé une heure de détention dans les prisons du Château-Vieux, il lui rendit la liberté.

Ces deux entreprises provoquent une vive émotion parmi les habitants ; le Conseil de ville et les bourgeois notables se réunissent en assemblée générale, dans la soirée du 23 mai, à la maison commune, et discutent les cas soulevés par le comte. On fait observer que les gouverneurs, en tournée de ronde, n'ont jamais exigé le mot des caporaux de garde et qu'ils le leur ont toujours donné eux-mêmes.

On rappelle aussi que, dans le cas où deux rondes se rencontrent, elles ne se donnent pas le mot, mais elles doivent se rendre ensemble au corps de garde le plus voisin où chacune d'elles donne le mot au caporal, chef de poste, et se fait reconnaître par lui. Néanmoins, l'assemblée, voulant s'éclairer plus amplement, décide de s'enquérir au sujet des usages adoptés dans les autres villes, et de prier le gouverneur de ne rien innover avant que les renseignements ne soient parvenus au corps de ville.

Mais Gramont, prétendant que le mot du guet vient en principe de lui-même, déclare aux délégués de l'assemblée,

qui sont venus le trouver au Château-Vieux, qu'il lui paraît convenable de recevoir le mot des caporaux, quand il fera la ronde, sinon il lui sera impossible de vérifier s'ils ont le vrai mot donné par lui ; il conclut qu'à l'avenir, on devra se conformer à cet ordre.

Le Conseil de ville ne considère pas la décision de Gramont comme définitive ; il réunit, le 26 mai, une autre assemblée de bourgeois et d'officiers royaux (1) plus nombreuse que la première, et la discussion s'engage de nouveau. On reconnaît que, depuis soixante ans, sous tous les gouverneurs qui se sont succédé à Bayonne, S[r] de la Chapelle, C[te] du Ludde, S[r] de Burie, V[te] d'Orthe, S[rs] de Bahins et de Treignan, S[r] de la Hillière et S[rs] de Gramont, jamais le soldat du guet et le caporal de garde n'ont livré le mot. Plusieurs des assistants qui ont habité La Rochelle, Rouen, Le Havre, Calais et d'autres villes flamandes, affirment n'avoir jamais vu un caporal donner le mot à celui qui faisait la ronde, mais ils assurent avoir constaté que le chef de ronde le donnait ou le faisait donner par un homme de sa compagnie au caporal qui était en garde. Cette règle ne peut souffrir, selon eux, aucune exception, et, pour le prouver, ils citent le cas du feu roi Henri, qui, faisant un soir la ronde, lui étant quatrième, et approchant d'un corps de garde, envoya un de ceux qui l'accompagnaient au caporal qui était dans le corps de garde, afin de lui donner le mot. « Ce serait vraiment une chose inouïe, ajoutent-ils, de voir les gardes du guet assis donner le mot aux rondes qu'ils ne doivent et ne peuvent reconnaître qu'après avoir reçu le mot d'elles. »

Une députation est envoyée vers le comte de Gramont afin de lui exposer les motifs invoqués par la ville, lui faire connaître que les conseillers ne veulent rien changer à l'usage adopté jusqu'à ce jour et le prier d'attendre la décision qu'ils vont solliciter du roi. En l'absence du gouverneur, Sensac accueillit les délégués au Château-Vieux et écouta leur remontrance. Il répondit que, quant à lui, il ne ferait aucune innovation, attendant un règlement du roi ; mais il profita de la circonstance pour faire savoir aux députés que son maître n'ignorait pas qu'il avait été assez malmené dans les assemblées convoquées au sujet de cette affaire, et il se plaignit de ce que l'on ait parlé de Gramont comme d'un simple gentilhomme, le dardant de coups d'épingle à chaque bout de champ. Mais, ajouta-t-il, il est gentilhomme d'honneur et n'a jamais rien fait de contraire à

(1) Officiers du tribunal du sénéchal.

« à sa qualité : c'est, d'ailleurs, au roi seul qu'il appartient « d'examiner ses actes et non à tout un peuple qui a des « préventions contre lui ».

Les députés protestèrent vainement de leurs sentiments d'union et de respect envers la personne du gouverneur ; Sensac, peu convaincu par ces propos de pure politesse, voulut, avant de les congédier, leur démontrer que la manière d'agir des échevins était en désaccord avec les dispositions conciliatrices dont ils se disaient animés.

Le lieutenant du gouverneur, pour prouver ce qu'il avançait, signala l'insistance que mettait le Conseil de ville à faire rechercher un de ses soldats morte-payes, pour le mettre en prison, parce qu'il refusait de monter la garde dans les postes de la ville : or, ce soldat montait déjà la garde dans les châteaux et ne pouvait faire un double service. Les délégués se bornèrent à alléguer que l'obligation qu'ils réclamaient des morte-payes résultait d'une ordonnance royale du 29 décembre 1546, rendue à la suite d'un accord entre le gouverneur de La Chapelle et la ville. On se sépara sur cette réponse, chacune des deux parties restant persuadée qu'elle avait le bon droit de son côté.

Gramont convoite la capitainerie du Château-Neuf.

Une autre prétention du comte de Gramont préoccupait bien plus vivement le Conseil de ville de Bayonne : c'était le passage de la capitainerie du Château-Neuf des mains du vicomte d'Uza dans celles de Gramont. Dans la séance du Corps de ville du 6 juillet 1610, on apporte la nouvelle que la vente de cette capitainerie a été conclue pour le prix de 6.000 écus ; on ajoute que l'évêque de Tarbes et le Sr de la Salle vont bientôt déposer cette somme à Bordeaux, entre les mains d'une personne désignée et doivent ensuite se rendre à la cour pour obtenir l'acquiescement du roi à cette transaction. Le Conseil trouve que la nomination de Gramont à la capitainerie du Château-Neuf sera grandement préjudiciable à la ville et à ses privilèges, car le gouverneur, qui s'efforce, en outre, d'établir une garnison à Bayonne, se trouvera ainsi maître de tout.

Le Conseil se décide à détourner ce coup, duquel il fait dépendre « la liberté ou la servitude de Bayonne ». Il rédige en toute diligence des mémoires et les envoie par un exprès au député qui représente la ville en cour, lui prescrivant de s'opposer à l'adoption d'une mesure si désastreuse pour elle, en adressant des suppliques au roi, à la reine et au Conseil d'Etat, et en usant de tous les moyens dont il pourra disposer « sans y rien épargner ».

Gramont, voulant donner le motif de ses démarches et obtenir des explications sur les agissements de la ville, se présente lui-même à une séance du Conseil (16 juillet

1610), accompagné de son lieutenant Sensac. Il prend aussitôt la parole et expose qu'il a eu connaissance, durant un séjour à Bordeaux, des pourparlers engagés par plusieurs de ses ennemis avec le vicomte d'Uza ; ceux-ci, dans le but de lui nuire et de traverser ses projets, auraient tenté d'obtenir la capitainerie du Château-Neuf. Tant que cette charge était demeurée aux mains du vicomte d'Uza, le gouverneur ne l'avait pas convoitée, à cause de l'amitié qui existait entre eux. Ayant appris que d'Uza voulait s'en dessaisir, il n'avait pas hésité à traiter aussitôt avec lui. Gramont déclara au Conseil que cette affaire était donc conclue et il menaça ceux qui y porteraient opposition de les mettre de force hors du Château-Neuf, deux heures après qu'ils y seraient entrés, car il n'admettrait jamais que la garde de ce château fût confiée à un Espagnol, pendant que celle du Château-Vieux serait assurée par un vrai Français.

Ce dernier propos du gouverneur se rapportait à un changement prochain dans les vues politiques de la régente : celle-ci, prête à abandonner le programme d'Henri IV qui visait à abaisser la maison d'Autriche, recherchait l'alliance de l'Espagne. Ce revirement, peu goûté par Gramont, ami du feu roi, justifiait sa répugnance à voir installer au Château-Neuf un ami de l'Espagne. Pour tout concilier, le Conseil de ville délibéra, après le départ du gouverneur, de le prier d'appuyer une demande tendant à la conservation du Château-Neuf entre les mains du vicomte d'Uza. La reine mère, cédant aux instances de la ville, voulut bien écrire à ce seigneur le 25 juillet, de ne pas céder à Gramont la capitainerie du Château-Neuf ; elle fit savoir au Conseil, dans une lettre datée du 11 avril 1611, que sa volonté et celle de son fils étaient conformes à la demande des échevins. Cette affaire fut, en effet, réglée selon le vœu de la souveraine ; le vicomte devait conserver la capitainerie jusqu'en 1627, date à laquelle cette charge passa, sans aucune difficulté, au sieur de Montault.

Les plaintes que Sensac avait adressées aux députés de la ville sur le manque d'égards manifesté à la personne de Gramont furent renouvelées par ce dernier, dans la même séance du 16 juillet. Le lieutenant prétendit que le Corps de ville excitait le peuple de Bayonne contre son maître, l'accusant de vouloir mettre une garnison en cette ville ; il lui reprocha d'employer la garde extraordinaire établie depuis la mort du roi et le corau barbotat, monté par quinze hommes, auxquels devait incomber la garde des chaînes pendant leur réparation, à faire des reconnaissances le long des rives de l'Adour et de la Bidouze, près desquelles étaient placés les châteaux du comte, au lieu de veiller du côté de

l'Espagne ; enfin, il accusa le Conseil de ville d'envoyer des espions vers Gramont par eau et par terre, afin de découvrir ses actions, et de leur donner ensuite une interprétation si malicieuse, que le comte ne pouvait assembler des amis dans ses maisons, sans être accusé de rassembler une compagnie prête à se jeter dans Bayonne pour y tenir garnison.

Le gouverneur s'était surtout formalisé du mauvais accueil que le Conseil avait fait à une demande d'armes que le lieutenant de maire avait présentée afin de fournir à son maître le moyen de résister à ses ennemis, qui voulaient attenter à sa vie et à son honneur. Ce manque d'égards l'avait d'autant plus blessé qu'il était convaincu d'avoir rendu des services à la ville : aussi, il déclara aux magistrats en exercice, de ne pas le regarder comme leur ami personnel et de ne jamais plus solliciter sa protection.

Gramont voulut toutefois expliquer le propos qu'il avait tenu dans la basse-cour du château Trompette, à Bordeaux, et dont le peuple s'était tant alarmé, propos qui lui attribuait l'intention de mettre six cents hommes de garnison à Bayonne. Le gouverneur dit que ses paroles avaient été mal rapportées. Il avait appris, à la vérité, à son dernier voyage à la cour du feu roi, en présence de la reine, qu'il était question de rassembler aux environs de Bayonne une troupe de six cents hommes et de deux mille chevaux, pour des raisons que le monarque lui exposa succintement et qu'il ne convenait pas de révéler (1). Ces troupes devaient être placées sous les ordres de Gramont, tandis que le sieur de la Force commanderait celles que l'on allait réunir en Béarn. Cette nouvelle l'avait comblé de joie à cause de l'honneur que cette importante mission ferait rejaillir sur sa famille. Mais le roi étant venu à mourir, le gouverneur était accouru vers la reine afin de savoir si l'entreprise devait se poursuivre : il lui fut répondu que le Conseil d'Etat avait pris d'autres résolutions. Gramont dit, en terminant que c'était là toute la recherche de garnison qui pût lui être imputée, et qu'il se garderait bien d'en demander une, car cela excédait son pouvoir : d'ailleurs, il désirait vivre en bonne intelligence et amitié avec la ville, se considérant comme son premier bourgeois, puis il quitta le Conseil, emportant les remerciements de l'assistance dont cette loyale explication avait effacé toutes les préventions.

Service funèbre du défunt roi Henri IV.

L'agitation produite par les ambitieux à la poursuite du pouvoir n'avait pas permis à la cour de faire procéder à des funérailles solennelles, aussitôt après la mort d'Henri IV.

(1) Pour opérer contre l'Espagne.

On attendit deux mois avant d'ordonner des services funèbres dans les diverses villes de France. La cérémonie eut lieu, à Bayonne, le 19 juillet 1610 ; elle dura trois jours pendant lesquels tout travail fut interdit. La cathédrale fut ornée de tentures de velours et d'étoffes noires, décorées d'écussons aux armes de France et de Navarre ; au centre de la nef, une chapelle ardente fut dressée. Les religieux, les officiers royaux, les bourgeois et les manants allèrent prendre, au Château-Vieux, le gouverneur Gramont et Lauzun, son beau-frère ; ils se rendirent en cortège à la cathédrale pour assister à la grand'messe et entendre l'oraison funèbre du roi. Le soir, un immense feu de joie fut allumé, pour fêter l'avènement du nouveau roi Louis XIII, en présence du Corps de ville, des officiers royaux, des bourgeois et d'une compagnie de deux cents mousquetaires ou arquebusiers. A cette occasion, le jeune roi confirma aux Bayonnais les privilèges accordés par ses prédécesseurs.

Lorsque Marie de Médicis était venue s'établir en France, elle avait amené à sa suite sa sœur de lait et le mari de cette dernière, Concini, aventurier italien, qui avait réussi à capter la faveur de la reine. Il obtint d'elle, à force d'intrigues, les titres de marquis d'Ancre et de maréchal de France, en attendant le gouvernement de plusieurs provinces et la charge de premier ministre. Son faste désordonné fit éclater contre lui une haine universelle. La nouvelle orientation de la politique, vers l'Espagne, appuyée par Concini, amena à Bayonne des espions déguisés qui vinrent s'enquérir de plusieurs particularités concernant la frontière. Le Conseil de ville, ne voulant pas émouvoir les habitants, décida de faire traiter en secret ces sortes d'affaires et en confia l'examen à une commission choisie, par moitié dans son sein et par moitié en dehors de lui. Faveur de la reine-régente pour Concini.

Le prince Henri II de Condé, qui a accepté quatre millions de la reine mère en échange d'une fidélité douteuse, ne montre pas, dès le début, de l'hostilité contre la régente. Il semble même, tout d'abord, lui être favorable et se rend en Guyenne dont la charge de lieutenant-général vient de lui être donnée. Le sieur du Linier, nouvellement choisi lieutenant de maire, et un échevin sont désignés pour aller le saluer à Bordeaux au nom de la ville (27 juin 1611). Condé nommé lieut[t]-général de la Guyenne

La visite du prince est annoncée à Bayonne : le Conseil fait des préparatifs pour le recevoir dignement et l'engager, par ce moyen, à appuyer les affaires de la ville. Un premier emprunt de 2.000 écus est fait, afin de couvrir les dépenses de cette réception. Un poêle est apprêté ; trois douzaines de piques, choisies parmi les plus belles, sont achetées à Saint-Pée et précieusement conservées pour lui être offertes. On

remplit les magasins d'avoine dont les nombreux chevaux du prince et de sa suite feront une grande consommation. Les claviers des offices sont invités à mettre leurs compagnies en bel équipage ; les échevins passent la visite des armes des voisins, et veillent à faire remplacer celles qui ont été perdues. Gramont, qui a oublié ses ressentiments, veut bien prêter à la ville, pour cette occasion, cent soixante-quinze mousquets à fourche, avec leurs bandoulières. arrivés récemment de Hollande et déposés au Château-Vieux.

Le Conseil se concerte avec lui au sujet des travaux qu'il serait nécessaire de faire à l'enceinte de la ville ; mais leurs avis sont différents. Tandis que le comte veut faire continuer la muraille commencée au bastion Lachepaillet, le Corps de ville préfère accommoder le pied de mulet (1), ou, à défaut de ce travail, creuser le fossé du bastion Lachepaillet, plutôt que de construire son mur d'escarpe. On prendra là-dessus le sentiment du prince. (Juillet.)

Condé visite Bayonne.

Mais Condé se retarde ; son entrée est renvoyée au 2 septembre. De nombreux gentilshommes, convoqués par le gouverneur, pour lui faire escorte, sont partis de la ville afin de revenir à cette date. Tous les préparatifs sont faits et valent au Conseil un remerciement de Gramont ; ces compliments échauffent le zèle des échevins et les poussent à se préoccuper de préparer le logis du prince, au cas où Gramont serait obligé de s'absenter. Ils s'assurent, dans ce but, la possession de huit pièces de tapisseries, qu'un marchand flamand, Bodenacq, leur cède pour 800 livres.

Ce fut seulement le 18 septembre 1611 qu'Henri de Bourbon, prince de Condé, put faire son entrée à Bayonne. Il se présenta à la porte de Saint-Esprit embellie par un arc de triomphe, et prit place sur une chaire de velours rouge posée sur une tribune tapissée, afin d'écouter les harangues. Pierre de Sorhaindo, lieutenant-général, parla le premier au nom des officiers du roi, puis vint le tour du sieur du Linier, lieutenant de maire, qui offrit les compliments de la ville. Le prince monta ensuite à cheval et se mit en marche, précédé par quatre échevins portant un magnifique poêle en satin rouge et passementeries d'or, sous lequel il n'avait pas voulu se placer ; le comte de Gramont, à cheval, précédait le poêle.

Une compagnie de mille cinquante hommes, composée de quatre cents mousquetaires, quatre cents arquebusiers et deux cent cinquante piquiers, était rangée depuis la porte Saint-Esprit jusqu'à l'église. Le cortège passa sous deux

(1) Bastionnet placé entre le bastion St-Jacques et la tour des Menons.

autres arcs de triomphe, l'un au bout du pont Mayou, devant la maison du Peron, l'autre à l'entrée de la rue Argenterie. Arrivé à l'église, le prince écouta la harangue de l'évêque Bertrand d'Etchaux, assista au chant du *Te Deum* et se rendit au Château-Vieux, où son logis avait été préparé. Il porta son attention sur les tapisseries qui ornaient les murs des maisons, le long du trajet, et s'arrêta un instant devant un quatrième arc de triomphe situé au bout de la rue du Château-Vieux, touchant les maisons du lieutenant-général et de feu le S[r] du Prat, au centre duquel se trouvaït, tracée sur un cartouche, une inscription en vers latins contenant l'éloge de sa personne.

Après que la compagnie en armes eut défilé devant Condé, les échevins firent conduire près de lui, dans la cour du Château-Vieux, un beau cheval d'Espagne, de poil gris, que le prince voulut bien accepter en présent. Il termina la soirée par une visite des fortifications, escorté du comte de Gramont et de beaucoup de noblesse, afin de se rendre compte des travaux qu'il était nécessaire d'y faire.

Le prince employa la journée du 19 septembre à inspecter Saint-Jean-de-Luz et la frontière voisine. Il reçut, le lendemain matin, les bourgeois les plus notables du Conseil de ville qui l'étaient allés trouver au Château-Vieux, afin de lui faire certaines demandes intéressant la ville. Son attention fut appelée sur l'état du bastionnet, appelé pied de mulet, et de la courtine de la brèche, dont les murailles menaçaient ruine. Les maçonneries du bastion Lachepaillet étaient restées inachevées ; il fallait les compléter et transformer les autres bastions, à l'exception de celui du Nard, récemment établi. La délégation du Conseil demanda que ces travaux fussent exécutés avec des fonds prélevés dans les coffres du roi, car la ville avait d'autres charges à satisfaire. Condé reconnut la nécessité de fortifier Bayonne, qui était « le boulevard de la défense de la Guyenne du côté de l'Espagne » et déclara qu'il allait s'efforcer de faire réserver chaque année 10 à 12.000 écus pour en améliorer les remparts.

Il se transporta ensuite au Boucau dans une galupe ornée de tapisseries, accompagné par le comte de Gramont et les membres du Corps de ville. Ceux-ci le sollicitèrent de faire étendre la juridiction de Bayonne et de maintenir ses privilèges contre les efforts de Cap-Breton. Le prince, ayant débarqué au Boucau, fut conduit à cheval jusqu'à la Chambre d'Amour (1), où il trouva une grande table chargée de

(1) Quartier de la commune d'Anglet, voisin de la mer, qui se trouve en communication, par voie de terre, avec la digue du Boucau (rive gauche de l'Adour.

remplit les magasins d'avoine dont les nombreux chevaux du prince et de sa suite feront une grande consommation. Les claviers des offices sont invités à mettre leurs compagnies en bel équipage : les échevins passent la visite des armes des voisins, et veillent à faire remplacer celles qui ont été perdues. Gramont, qui a oublié ses ressentiments, veut bien prêter à la ville, pour cette occasion, cent soixante-quinze mousquets à fourche, avec leurs bandoulières, arrivés récemment de Hollande et déposés au Château-Vieux.

Le Conseil se concerte avec lui au sujet des travaux qu'il serait nécessaire de faire à l'enceinte de la ville : mais leurs avis sont différents. Tandis que le comte veut faire continuer la muraille commencée au bastion Lachepaillet, le Corps de ville préfère accommoder le pied de mulet (1), ou, à défaut de ce travail, creuser le fossé du bastion Lachepaillet, plutôt que de construire son mur d'escarpe. On prendra là-dessus le sentiment du prince. (Juillet.)

Condé visite Bayonne.

Mais Condé se retarde : son entrée est renvoyée au 2 septembre. De nombreux gentilshommes, convoqués par le gouverneur, pour lui faire escorte, sont partis de la ville afin de revenir à cette date. Tous les préparatifs sont faits et valent au Conseil un remerciement de Gramont : ces compliments échauffent le zèle des échevins et les poussent à se préoccuper de préparer le logis du prince, au cas où Gramont serait obligé de s'absenter. Ils s'assurent, dans ce but, la possession de huit pièces de tapisseries, qu'un marchand flamand, Bodenacq, leur cède pour 860 livres.

Ce fut seulement le 18 septembre 1611 qu'Henri de Bourbon, prince de Condé, put faire son entrée à Bayonne. Il se présenta à la porte de Saint-Esprit embellie par un arc de triomphe, et prit place sur une chaire de velours rouge posée sur une tribune tapissée, afin d'écouter les harangues. Pierre de Sorhaindo, lieutenant-général, parla le premier au nom des officiers du roi, puis vint le tour du sieur du Linier, lieutenant de maire, qui offrit les compliments de la ville. Le prince monta ensuite à cheval et se mit en marche, précédé par quatre échevins portant un magnifique poêle en satin rouge et passementeries d'or, sous lequel il n'avait pas voulu se placer : le comte de Gramont, à cheval, précédait le poêle.

Une compagnie de mille cinquante hommes, composée de quatre cents mousquetaires, quatre cents arquebusiers et deux cent cinquante piquiers, était rangée depuis la porte Saint-Esprit jusqu'à l'église. Le cortège passa sous deux

(1) Bastionnet placé entre le bastion St-Jacques et la tour des Menons.

autres arcs de triomphe, l'un au bout du pont Mayou, devant la maison du Peron, l'autre à l'entrée de la rue Argenterie. Arrivé à l'église, le prince écouta la harangue de l'évêque Bertrand d'Etchaux, assista au chant du *Te Deum* et se rendit au Château-Vieux, où son logis avait été préparé. Il porta son attention sur les tapisseries qui ornaient les murs des maisons, le long du trajet, et s'arrêta un instant devant un quatrième arc de triomphe situé au bout de la rue du Château-Vieux, touchant les maisons du lieutenant-général et de feu le Sr du Prat, au centre duquel se trouvaït, tracée sur un cartouche, une inscription en vers latins contenant l'éloge de sa personne.

Après que la compagnie en armes eut défilé devant Condé, les échevins firent conduire près de lui, dans la cour du Château-Vieux, un beau cheval d'Espagne, de poil gris, que le prince voulut bien accepter en présent. Il termina la soirée par une visite des fortifications, escorté du comte de Gramont et de beaucoup de noblesse, afin de se rendre compte des travaux qu'il était nécessaire d'y faire.

Le prince employa la journée du 19 septembre à inspecter Saint-Jean-de-Luz et la frontière voisine. Il reçut, le lendemain matin, les bourgeois les plus notables du Conseil de ville qui l'étaient allés trouver au Château-Vieux, afin de lui faire certaines demandes intéressant la ville. Son attention fut appelée sur l'état du bastionnet, appelé pied de mulet, et de la courtine de la brèche, dont les murailles menaçaient ruine. Les maçonneries du bastion Lachepaillet étaient restées inachevées ; il fallait les compléter et transformer les autres bastions, à l'exception de celui du Nard, récemment établi. La délégation du Conseil demanda que ces travaux fussent exécutés avec des fonds prélevés dans les coffres du roi, car la ville avait d'autres charges à satisfaire. Condé reconnut la nécessité de fortifier Bayonne, qui était « le boulevard de la défense de la Guyenne du côté de l'Espagne » et déclara qu'il allait s'efforcer de faire réserver chaque année 10 à 12.000 écus pour en améliorer les remparts.

Il se transporta ensuite au Boucau dans une galupe ornée de tapisseries, accompagné par le comte de Gramont et les membres du Corps de ville. Ceux-ci le sollicitèrent de faire étendre la juridiction de Bayonne et de maintenir ses privilèges contre les efforts de Cap-Breton. Le prince, ayant débarqué au Boucau, fut conduit à cheval jusqu'à la Chambre d'Amour (1), où il trouva une grande table chargée de

(1) Quartier de la commune d'Anglet, voisin de la mer, qui se trouve en communication, par voie de terre, avec la digue du Boucau (rive gauche de l'Adour.

toutes sortes de confitures et décorée de feuillages que la ville avait fait dresser. Lorsque Condé et les deux cent cinquante gentilshommes qui le suivaient eurent terminé leur collation, toute l'assemblée rentra en ville ; le prince partit le lendemain, 21 septembre, après avoir remercié le Conseil de son accueil et lui avoir promis d'appuyer ses demandes. Les échevins n'avaient pas ménagé la dépense de cette fête, qui monta à 6.000 livres ; ils firent don à la fabrique de la cathédrale du poêle préparé pour le prince.

Désastres causés par une inondation de la Nive en 1611.

L'entrée à Bayonne du lieutenant-général de Guyenne n'eut plus été possible, si elle avait été encore retardée, car, à la suite de fortes pluies, une grande inondation de la Nive emporta les ponts Pannecau et Mayou. (5 novembre 1611.) L'estacade aval recevant successivement le choc de deux gros bateaux et des bois des ponts entraînés par le courant, ne put résister à tant d'efforts ; ses chaînes en fer, du poids de 80 milliers, se perdirent, les ouvrages qui maintenaient leurs extrémités furent anéantis et la ville resta ouverte du côté de la mer. Les travaux de la conduite des eaux de la fontaine furent aussi ruinés.

Il fallut remédier à ces désastres ; des experts estimèrent que le pont Pannecau pouvait aisément se réparer et servir à rétablir la communication entre les deux rives de la Nive ; ils proposèrent de reconstruire en pierre le pont Mayou entièrement détruit, et de refaire les chaînes aval dans leur état primitif. La dépense de ces réparations fut évaluée par eux à 78.000 livres ; le gouverneur et la ville envoyèrent séparément en cour des députés qui, grâce à l'appui de Condé, obtinrent la promesse des fonds nécessaires. Les travaux furent mis en adjudication et attribués au bourgeois Bertrand de Peyrelongue pour la somme de 83.000 livres.

Les projets d'alliance avec l'Espagne émurent les protestants et leur firent craindre l'anéantissement prochain de leur culte. Aussi, commencèrent-ils bientôt à s'agiter. Dès le 7 octobre 1611, les échevins reçoivent avis de la présence, aux confins des Haute et Basse-Navarre, de diverses troupes de gens de guerre qui se sont livrés à quelques actes d'hostilité ; les magistrats communiquent ces nouvelles à Gramont et décident, pour garantir la sécurité, de chasser de la ville les Portugais qui s'y trouvent encore, ainsi que quelques Morisques qui, malgré l'interdiction qui leur avait été faite de résider au sud de la Garonne, étaient restés à Bayonne, comme domestiques.

L'agitation protestante se prolonge. Un nouvel avis, parvenu le 13 février 1612, annonce que, dans le haut pays (Navarre-Béarn), les habitants sont tous en armes sans que l'on en connaisse le motif. Le Conseil est inquiet de savoir

il faut rétablir les chaînes de Saint-Esprit, récemment nportées ; il prévient Gramont et lui fait demander si la rde extraordinaire doit être installée ; en attendant des dres, les échevins décident que tous les exemptés montent la garde et font défense d'emporter vers le Béarn les ques de la ville.

L'inventaire général des canons, armes et munitions istant dans les magasins de la ville, fut dressé, le 1er mars, r Jean de Mesmes, lieutenant du grand-maître de l'artille-, assisté du sieur Fumose, garde provincial. Ce document rtifié par le Conseil, démontra que la ville disposait de oyens suffisants pour sa défense : le recensement fit paraître les cent soixante-quinze mousquets prêtés par amont, auquel ils furent restitués.

Le gouverneur reconnut la nécessité d'assurer la sécurité la place en corrigeant les défauts de la fortification et portant remède aux dégâts causés par de fréquentes ondations. Ces obligations nécessitaient, à son avis, la ésence en ville d'un ingénieur capable, en cas de siège, nventer des machines et des ouvrages de défense, de esser des moulins à eau, à bras ou à cheval. Passant du ojet à l'exécution, Gramont décida l'architecte Louis de illet, originaire de la ville et habitant Paris, à venir se er à Bayonne, lui assurant des appointements annuels de 0 livres tournois, dont 300 à la charge du roi et 200 à lle de la ville. Il lui accorda, en outre, un supplément trois livres tournois pour chaque journée employée à rveiller ou à diriger les travaux.

Depuis l'intervention de Marie de Médicis dans le différend rvenu entre le gouverneur et la ville au sujet de la capiinerie du Château-Neuf, leurs rapports s'étaient considéblement adoucis, et à des relations tendues s'étaient substués des sentiments bienveillants, qui rendaient facile planissement des difficultés. Dans le cours d'une discuson soulevée au sujet de la nécessité de manutentionner le é contenu dans les magasins du Château-Vieux, le lieunant du gouverneur avait blessé, par quelques paroles ves, le sieur du Linier, lieutenant de maire. Ce dernier en plaignit au Corps de ville, qui envoya aussitôt une putation au gouverneur. Les députés furent reçus au âteau-Vieux, exposèrent l'objet de leur mission et prostèrent contre les vexations de Sensac et de ses soldats ; amont leur déclara qu'il allait les faire cesser ; puis, pelant son lieutenant, il le décida à accorder à du Linier e réparation dont il dicta les termes. Sensac acquiesça, les excuses convenues, et scella la réconciliation en brassant du Linier (14 mars 1612).

en duel. Le Conseil de ville de Bayonne, craignant une issue funeste pour Gramont dans le combat singulier qui se prépare, s'adresse d'abord à Roquelaure, lieutenant-général pour le roi en Guyenne, puis au premier président du Parlement de Bordeaux, et leur demande d'empêcher le duel ; cet événement put, en effet, être retardé et Gramont, informé du souci que la ville prenait à sa conservation, la fit remercier par son lieutenant (29 mars 1613).

Au lieu de se traduire par un combat, en champ clos, la querelle provoqua une bataille générale. Le Béarn et presque toute la Gascogne prirent parti pour l'un ou l'autre des deux ennemis et se partagèrent en deux camps. Gramont souleva en sa faveur l'Armagnac, la Chalosse, le Bigorre, le Comminges et, ayant réuni six mille hommes de pied et six cents chevaux, il s'apprêta à envahir le Béarn pour en chasser La Force. Malgré les menaces du Parlement de Navarre, qui, favorable aux protestants, s'était prononcé pour la Force, le comte n'hésita pas à mettre le siège devant Pau. Il ne put réussir à s'en emparer ; les provocations continuèrent, des cartels furent de nouveau échangés, et la reine finit par appeler les compétiteurs à la cour. Gramont, qui n'y avait paru depuis treize ans, se rendit seul à l'appel de la souveraine. Il fut accueilli avec de grands honneurs, fut approuvé par la régente, qui le pourvut non seulement de la charge de sénéchal du Béarn, mais qui le nomma vice-roi de Navarre et de Béarn, avec la mission d'expulser de ces pays La Force et ses partisans. Avant de quitter la Cour, il reçut le collier de l'ordre du Saint-Esprit et de Saint-Michel (31 mars 1613).

De retour en Béarn, Gramont se prépare à entrer en campagne. La Force, en bon manœuvrier, prend l'offensive ; il réunit les Etats qui lui accordent les fonds et autorisations nécessaires ; il rassemble les milices, les conduit avec six canons contre les places de Sordes et d'Hastingues, appartenant à Gramont, et défendues par un de ses capitaines, le sieur Peyrelage. Ce dernier se rend, après une vive résistance, mais Gramont et Poyanne accourent bientôt avec des troupes et reprennent successivement Sordes, Hastingues et Aire à la Force, qui perdit dans ces affaires ses meilleurs soldats.

Ne pouvant arriver à réduire son ennemi, Gramont sollicita de la régente des mesures énergiques ; il obtint que La Force fût déclaré rebelle, destitué de tout commandement, et fit donner au conseiller d'Etat Caumartin la mission de le chasser du Béarn ainsi que ses partisans. L'ordre de la reine ne put être exécuté de suite, faute de forces suffisantes. La scission, qui était imminente entre la reine mère et son fils,

allait provoquer des désordres dans toute la France et englober dans un conflit plus général la querelle de Gramont et de La Force.

Depuis l'inondation de 1611, les ponts et chaînes avaient été laissés sans réparation, malgré leur état pitoyable et l'adjudication des travaux était restée en suspens, faute des fonds accordés par le roi et difficiles à trouver ; la ville obtint seulement, le 2 septembre 1613, l'octroi de 25.000 livres et pria le trésorier général de les imposer sur la généralité de Guyenne.

Le conflit Gramont-La Force fit naître, entre le comte de Gramont et le vicomte d'Orthe, une querelle que ces seigneurs s'apprêtèrent à vider par les armes. Deux mille hommes armés se trouvaient rassemblés ; Sensac avait emprunté à la ville, pour son maître, vingt arquebuses avec leurs fourniments, et deux quintaux de poudre d'arquebuse : l'affaire était sur le point de s'engager, lorsque les échevins de Bayonne prièrent la cour du Parlement et le duc de Roquelaure d'accorder le différend. La lutte se trouva ainsi arrêtée et la ville rentra en possession de son prêt (27 janvier 1614).

Les efforts des échevins pour garantir la paix auraient été vains, s'ils ne s'étaient attachés à maintenir leurs bons rapports avec Gramont. Pour obtenir ce résultat, ils comblèrent de cadeaux le gouverneur et sa famille ; ils lui firent don, le 27 février, de six barriques de vin, offrirent à sa mère Corysande deux pièces d'ambre gris et six paires de gants de senteur, et donnèrent à chacun de ses deux fils, les comtes de Guiche et de Louvigny, une épée dorée avec écharpe de taffetas blanc à dentelle d'or, ainsi que deux paires de gants de senteur ; l'épouse de Gramont, Louise de Roquelaure, éloignée par son mari, fut volontairement omise dans la distribution des présents.

Menaces de guerre civile.

Il fallait l'union étroite du gouverneur et de la ville pour parer aux dangers qui se préparaient. Les nouvelles de Paris deviennent mauvaises ; le lieutenant de maire expose au Conseil que les princes, mécontents de la partialité affichée par la reine à l'égard de ses favoris, ont quitté la cour, ce qui est un présage de guerre civile. Déjà, des villes du royaume font garde extraordinaire ; sans prendre encore cette même mesure, les échevins passent la visite des armes et prescrivent à tous, exempts ou non, de monter la garde (28 février). Les capitaines de quartier mettent plus d'assiduité à exercer, chaque dimanche, les habitants et vignerons de leur quartier, au tir de l'arquebuse dans le boulevard Notre-Dame (21 mars).

Le Conseil de ville reçut des lettres écrites par la reine et par le prince de Condé ; chacun exposait à sa manière le motif de leur division (8 avril). Ces explications différentes démontraient l'imminence de la guerre civile ; aussi, le Conseil demanda au chapitre de la cathédrale des prières et sermons pour détourner du royaume le danger dont le pays était menacé (2 mai). Les mesures de sûreté devinrent plus étendues ; les magistrats firent la ronde chaque nuit, à tour de rôle ; les hôteliers donnèrent la liste des étrangers logés chez eux ; les guérites et les corps de garde des portes furent visités, afin d'être mis en état. La ville acheta deux cents piques, mais elle en prêta cent cinquante à Gramont qui les réclamait de Bidache pour aller secourir un de ses amis (4 mai 1614).

Le gouverneur irrité par la défiance du Conseil.

Le gouverneur de Bayonne prenait ses précautions contre une nouvelle surprise de La Force. Il rassemblait, les jours de dimanches et fêtes, tous ses sujets d'Urt, Bardos, Guiche, Bidache, Came, Sames, Lèves et Saint-Pée, formant une troupe de mille cinq cents hommes, qui exécutait divers exercices militaires, sous la direction de son fils aîné, le comte de Guiche. Voulant faire plaisir à ce dernier, Gramont projette de le faire assister avec sa belle troupe à la procession de la Fête-Dieu qui va avoir lieu à Bayonne ; il donne l'ordre de rassembler des bateaux qui devront transporter, la veille de la fête, ces soldats à Bayonne. Mais les habitants de cette ville craignent que ces préparatifs ne soient faits en vue de l'établissement d'une garnison dans leurs murs. Le Corps de ville envoie une députation au Château-Vieux demander à Gramont d'interrompre pendant quelque temps ces exercices militaires.

Le comte, en entendant cette requête singulière, se mit en grande colère et s'écria : « O peuple méchant ! O peuple « déloyal ! O peuple traître ! Je vois bien qu'il me veut du « mal ; je m'en vengerai par tous les moyens que je pour- « rai. » Il quitta aussitôt la ville et se retira à Bidache. Le Conseil voulut prévenir les effets de la mauvaise humeur du gouverneur et décida d'envoyer une délégation à la cour qui allait arriver à Poitiers, afin de porter plainte contre lui. Cependant, pour ouvrir la voie à un accommodement, les échevins députèrent deux des leurs à Bidache afin de prendre les commissions du comte pour la cour. Après les avoir fort mal reçus, Gramont, dont cet accès de colère avait détendu les nerfs, revint à Bayonne quelques jours plus tard. Son irritation étant tombée, il se présenta à une séance du Conseil, annonçant qu'il était député par la noblesse aux états généraux de Sens, et poussa la complaisance jusqu'à offrir ses bons services à la ville. En réponse à la

question qui lui fut posée par le lieutenant de La Serre, s'il avait toujours de la haine contre Bayonne, le comte exprima le regret de ce qui s'était passé, affirmant qu'il n'avait songé qu'à faire plaisir à son fils, et il demanda que tout fût oublié. Il assura la ville de son dévouement, et on se quitta après s'être baisé les mains (12 mai 1614).

La cour ne se rendit pas d'abord à Poitiers, à cause des mouvements insurrectionnels suscités par le prince de Condé et par MM. de Vendôme, de Rohan et de Retz, en Poitou et en Bretagne ; mais un avis adressé, le 6 juillet, à la ville, par Lasalle qu'elle a député à Paris, l'informe que la cour est partie pour Orléans. On a établi à Bayonne la garde extraordinaire, pour surveiller le grand nombre de commerçants et de mendiants qui encombrent la ville et pourraient causer du désordre. Une grande disette de blé s'est produite dans toute la Guyenne et a obligé cette province à venir s'approvisionner dans le port de Bayonne ; les pauvres des environs sont venus en grand nombre chercher du secours et reçoivent du Conseil de ville une pension de nourriture. Les échevins font faire des prières et une procession générale pour amener la cessation de cet état de misère.

La garde extraordinaire venait d'être réduite sur les nouvelles rassurantes envoyées par la reine, mais elle dut être augmentée à l'annonce que Saint-Sever était menacé de surprise. Par mesure de sûreté, Pierre de Lalande, nommé récemment capitaine de la tour Saint-Esprit, avec mission de la tenir et garder, fut invité à y résider effectivement. Dans le même ordre d'idées, il était bien nécessaire d'exhausser les murs du ravelin (1) qui couvrait la chaîne du port de Sault et pouvait être franchi à haute mer; mais il fallait le consentement de Gramont, que le roi, récemment arrivé à Poitiers, retenait près de lui (1er août). En attendant son retour, le Conseil améliora le chemin de ronde le long du rempart des tanneries, le couvrit de dalles et l'organisa comme celui de la courtine des Jacobins ; il recouvrit d'un toit une petite tour voisine du Château-Vieux, dans laquelle un corps de garde devait être établi.

Le roi venait d'atteindre l'âge de sa majorité (quatorze ans) ; l'avis en fut donné par lui et par sa mère aux échevins qui s'empressèrent d'en accuser réception (7 novembre 1614). Gramont annonça leur arrivée à Bayonne pour le printemps suivant, et il se proposa de venir préparer leur entrée,

(1) Petit bastion en forme de V.

aussitôt que le cahier des états aurait été présenté à Leu: Majestés. La ville se préoccupa, dès ce moment, de se fou nir de mousquets et de piques en quantité suffisante, afi de mettre sous les armes un corps important d'habitant (22 décembre).

Duel de Gramont et de La Force.

L'accomplissement de la mission de député aux état: n'était pas le seul motif qui retenait Gramont loin d Bayonne. Les nombreuses provocations adressées par lu à La Force avaient fini par amener le duel plusieurs foi: retardé. Les deux champions s'étaient présentés sur le ter rain, assistés de leurs seconds. Aux premières passes di combat, Gramont fut renversé, ainsi que son cheval : soi second, qui combattait à pied, eut son épée rompue prè de la garde, dès les premiers coups. Les adversaires di comte prirent alors tout l'avantage et le duel fut arrêté Gramont, blessé à la main droite, quitta la cour et alla se rétablir en Bourgogne. Par ordre de la reine, les maréchau de France s'efforcèrent d'accommoder l'affaire, sans y par venir toutefois, car l'année ne devait pas se terminer san: voir renaître les hostilités entre les deux ennemis. Aussitô que la nouvelle de l'issue du combat fut parvenue à Bayonne le Conseil députa vers la comtesse de Guiche et la félicit de ce que le résultat du duel n'avait pas été funeste à soi beau-père ; la noble dame remercia le Conseil de l'intérê qu'il montrait pour le chef de la famille (19 janvier 1615).

Le comte de Gramont ne quitta pas encore la Bourgogne attendant la clôture des Etats généraux convoqués à Sen: d'où devait résulter une amélioration dans les affaires d France. Duplessis, qui devint cardinal de Richelieu, assis à cette assemblée comme député du clergé et s'y fit rema quer par son habileté politique et son éloquence. Pendant tenue de ces états, une rumeur de guerre civile traversa le pays et forçait les échevins de Bayonne à prescrire u garde exacte, à prendre tour pour faire en personne la ron de nuit ; ils renforcèrent la garde, achetèrent trente mou quets montés à la wallonne avec leurs fourchettes, et fire: délivrer aux bourgeois soixante arquebuses appartenant la ville, après avoir constaté, dans un recensement de armes, que beaucoup d'entre eux en étaient dépourvu: Ils visitèrent les fortifications et rappelèrent qu'il éta nécessaire d'exhausser le ravelin protégeant les chaînes d Sault (27 avril 1615).

Le souci de la sécurité de la ville ne détourna pas Conseil des apprêts qui devaient précéder la venue du roi sa visite, annoncée déjà par Gramont, avait été confirm par le sieur de Sillery, frère du chancelier, se rendant e Espagne ; les échevins, après s'être portés au devant (

ce seigneur et avoir pourvu à son logement et à celui de son train, lui firent faire bonne chère et le conduisirent au Boucau (23 janvier 1615). Le roi avait fait écrire à la ville afin de prescrire le cérémonial à observer pendant le passage de l'infante d'Espagne et de la princesse Elisabeth. Abel de Lalande, nommé lieutenant de maire à la place de Pierre de Lalande, s'empressa d'emprunter, pour couvrir la dépense de ces fêtes, une somme de 6.000 livres (20 juin 1615).

Préparatifs et fêtes à l'occasion du passage de la princesse Elisabeth et de l'infante.

Les chemins du côté de Saint-Esprit et du Talouchet, ainsi que le pont Saint-Esprit, par lesquels le roi devait arriver, sont aussitôt réparés : il en est de même du chemin de Saint-Léon que suivra l'infante, future reine de France (20 juillet) : les vignerons sont invités à nettoyer et à faucher les abords des quatre portes.

M. de Gourgues arrive de la cour, afin de faire tout disposer pour l'entrée des princesses de France et d'Espagne ; il est reçu à une demi-lieue des portes et logé par la ville (31 juillet). Il transmet aux échevins, par l'intermédiaire du gouverneur, le désir manifesté par la princesse Elisabeth d'introduire les Capucins à Bayonne ; Gramont désire qu'ils soient placés à l'église Saint-Thomas. Malgré leur répugnance à donner asile à de nouveaux ordres religieux, les échevins devaient céder au désir de l'auguste princesse.

Une tentative semblable avait été faite, l'année précédente, par six religieuses, du nouvel ordre des Ursulines fondé à Toulouse. Quatre d'entre elles s'établirent durant deux ans et demi chez M[lle] Elisabeth Richard, veuve de M. de Haïtse, qui fut leur première bienfaitrice. Elles fondèrent ensuite, à Saint-Esprit, un couvent transformé plus tard en hôpital militaire et dont la rue Sainte-Ursule indique aujourd'hui l'emplacement.

Docile aux indications de M. de Gourgues, le Conseil arrête une taxe des vivres et des fourrages afin d'éviter la hausse des prix ; il retient en ville une grande provision de froment et d'avoine. Il fait dresser les poêles destinés aux princesses, avec des étoffes de Bordeaux et des feuilles d'or de Pampelune. Les habits des capitaines du guet sont refaits à neuf ; leur pourpoint est en taffetas blanc et leur haut-de-chausses en écarlatine rouge ; une trompette d'argent est commandée.

Au va et vient des ouvriers occupés aux apprêts de la fête, se mêle bientôt un mouvement de soldats ; la nouvelle s'est répandue que les protestants se sont emparés du château de Tartas et que les Rochelais s'arment. Les habitants sont avisés de se tenir prêts en armes, de veiller à la garde et d'avoir l'œil ouvert du côté du Béarn : pour ce dernier motif, le corau barbotan, monté par six soldats armés de mousquets

et d'arquebuses, est ancré en avant de la porte Mousserolles, d'où il surveillera le cours de l'Adour et le chemin du Béarn (11 septembre 1615).

Mais l'annonce de l'arrivée prochaine de M. de Beauregard, maréchal des logis des reines, écarte de l'esprit des habitants les appréhensions de guerre civile et fait accélérer les préparatifs de fête (5 octobre). Ceux-ci se poursuivent pendant l'absence du lieutenant de maire, parti pour Bordeaux où il a été voir le roi qui avait renoncé au projet de venir à Bayonne et le saluer de la part de la ville (7 octobre). On donne de l'uniformité à l'armement de la milice bourgeoise, en faisant monter à la wallonne tous les mousquets et toutes les arquebuses du magasin : on dispose du canon à la tour du Nard pour saluer l'entrée de M[me] Elisabeth, et sur le rempart de la Boucherie pour annoncer celle de l'infante.

On travaille activement à dresser deux arcs de triomphe aux deux portes principales de la ville. Celui destiné à l'entrée de M[me] Elisabeth, sœur de Louis XIII, est élevé contre la porte Saint-Esprit : au centre est représenté l'écu de France, accompagné de chaque côté de deux grands tableaux, représentant Neptune et Glaucun, et portant chacun une inscription en vers latins. Au-dessus du portail est organisée une estrade pouvant contenir trente musiciens, que le chanoine Du Verger était allé recruter en toute hâte à Toulouse. Des deux côtés du portail se trouvaient reproduits deux tritons et deux chevaux marins, et au-dessus d'eux, une coquille argentée soutenue par deux dauphins. Une belle estrade a été dressée en avant de la porte, dans le bourg Saint-Esprit, afin que la princesse Elisabeth puisse s'y reposer et entendre les harangues, avant d'entrer en ville : elle est décorée d'étoffe bleue et de clinquant d'argent : sa base, en charpente, est masquée par des tapisseries. Le poêle qui devait protéger la princesse était fait en velours à fonds d'or, chargé de cinq grandes armoiries : il était garni intérieurement d'une étoffe bleu de ciel parsemée de fleurs de lis d'or, et décorée en son centre par un E entouré de palmes.

L'arc de triomphe faisant face à l'entrée de l'infante, reine de France, était non moins luxueux que le précédent. Les tours de Mignon qui formaient la porte Saint-Léon (1) au bout de la rue Mayou en constituaient le support. Après avoir été restaurées, elles reçurent en application sur la façade du côté de l'entrée, de part et d'autre de la porte, deux

(1) Aujourd'hui d'Espagne.

grands panneaux en forme de piliers de l'ordre toscan destinés à recevoir des peintures allégoriques. La ville de Bayonne fut figurée sur celui de droite par une jeune fille portant sur son bras le chaperon des magistrats ; sur le panneau de gauche, une personne peinte représentait la France. Au milieu de l'arceau étaient dessinés deux anges portant les écus de France et d'Espagne. Un retable, abritant les portraits fort bien peints du roi et de la reine, couronnait le monument. La face intérieure des tours Mignon était décorée par un portail d'ordre composite, orné de figures allégoriques représentant la paix, l'abondance, la Nive et l'Adour. Derrière le retable, un échafaudage avait été dressé pour les musiciens.

En avant de la porte Saint-Léon, une chaire et des oreillers garnis de velours étaient destinés à la reine ; on les avait disposés sur une estrade, dont les piliers et l'accoudoir étaient habillés de velours rouge semé de fleurs de lis. Des rideaux de damas rouges, des balustres dorés et une couronne à l'impériale garnissant le sommet, complétaient cette installation. Le poêle de la reine était fait de brocatelle d'argent, ornée des chiffres plusieurs fois répétés du roi et de la reine, et parsemée de fleurs de lis.

M. de Beauregard arrive le 26 octobre et approuve toutes les dispositions prises ; le Conseil lui remet un cadeau de cinquante écus. La comtesse de Guiche et Mgr d'Etchaux, évêque de Bayonne, le suivent de près et reçoivent chacun de la ville un tonnelet de vin. Le lieutenant de maire prend alors ses dernières dispositions, car l'entrée de la princesse Elisabeth est annoncée pour la fin d'octobre ; il fait publier un arrêté obligeant de tapisser les rues sous peine de 100 livres d'amende ; il fait prévenir les habitants de se tenir prêts à figurer armés et bien ajustés aux cérémonies de l'entrée des reines. Il a d'ailleurs pris soin de dresser les rôles d'une compagnie de guerre, comprenant mille deux cents mousquetaires-arquebusiers et quatre cents piquiers, tous Bayonnais, et de choisir Cruchette et Garritz pour la commander.

La députation désignée pour aller saluer à son passage à Béhobie la future reine de France, arrivant d'Espagne, se met en route. Les deux princesses, dont l'échange devait se faire sur la Bidassoa, avaient combiné leur voyage de manière à se rencontrer en ce point de la frontière.

Après avoir couché à Saint-Vincent, Elisabeth de France se dirige, le 31 octobre 1615, vers Bayonne, accompagnée par la duchesse de Nevers, les comtesses de Gramont et de Lauzun, femme et sœur du gouverneur. A la nouvelle de son approche, les gens de la ville tendent les rues de

tapisseries et le bataillon de la milice se rend à Saint-Esprit.

Le cortège ne tarda pas à paraître ; le comte de Gramont s'empressa de présenter à la princesse les clefs de la ville sur un plat d'argent. Elisabeth, s'étant ensuite placée sur l'estrade préparée d'avance, écouta les harangues que prononcèrent successivement le gouverneur, le lieutenant-général et le lieutenant de maire. Les discours terminés, elle regagna sa litière et s'avança, abritée par le poêle que portaient le lieutenant de maire, le clerc et les deux premiers échevins.

Elle fit son entrée au son de la musique, au bruit du canon et de la mousqueterie ; elle se rendit à la cathédrale où elle fut reçue par l'évêque d'Etchaux, et après l'audition d'un *Te Deum* en musique, elle alla se reposer dans la maison du sieur de Lalande de Montault, où un logis avait été préparé pour elle. Durant la semaine qu'elle passa à Bayonne, la princesse Elisabeth fit plusieurs promenades du côté de la mer ; elle obtint du corps de ville l'établissement du couvent des Capucins et voulut présider elle-même à la cérémonie de leur installation. Les Jacobins, qui possédaient la petite église Saint-Thomas, placée près de leur couvent et du collège, consentirent à la vendre aux Capucins ; la princesse alla entendre la messe dans cette chapelle, puis elle procéda, en grande pompe, à la plantation d'une croix au milieu de la petite place située en avant de la porte, en signe de prise de possession.

Au moment de quitter Bayonne (6 octobre), elle remercia le Corps de ville de son accueil empressé. Après un dernier regard jeté sur la terre de France, Elisabeth passa la Bidassoa et se rendit à Fontarabie, où l'attendait le prince des Asturies, infant d'Espagne, plus tard Philippe IV, dont elle était destinée à devenir l'épouse.

Le lendemain du départ de la princesse, Gramont et les députés du Conseil s'acheminèrent vers Saint-Jean-de-Luz afin de saluer l'infante ; cependant, cette princesse ne parut à Bayonne que le mercredi, 11 novembre 1615. Elle arriva assez tard, passa devant la compagnie de milice rangée en bataille hors la porte Saint-Léon et se plaça sur l'estrade déjà décrite, afin d'entendre les harangues et de recevoir la clef d'or de la ville que Gramont lui présenta ; cette cérémonie fut faite à la lueur de cent vingt torches et se termina à huit heures du soir. Puis, la reine remonta dans son carrosse, et parcourut la rue Mayour, précédée du poêle porté par les magistrats du Conseil. Elle fut conduite au palais Montaut, où elle logea.

La fête ne pouvait se terminer sans une distribution de cadeaux. Un coffret d'argent, fort artistement travaillé e

pourvu d'une clef d'or, fut offert par la ville à la reine ; il contenait une pièce d'ambre gris de vingt onces ; chacune de ses faces était décorée par les armoiries de France, d'Espagne et de Bayonne ou par les portraits du roi et de la reine. Le duc de Guise et plusieurs autres grands seigneurs reçurent en présent une douzaine de piques, des gants ou des pièces d'ambre gris. Le lendemain, 12 novembre, la reine partit après les remerciements d'usage et alla coucher à Saint-Vincent. Gramont, qui venait d'être nommé vice-amiral de la Basse-Guyenne, escorta jusqu'à Bordeaux la reine Anne d'Autriche avec mille hommes de pied et cent chevaux, afin de lui éviter le désagrément qu'aurait pu lui causer une surprise du parti huguenot.

Le roi Louis XIII, redoutant que la présence en Poitou d'une armée importante rassemblée par Condé et d'autres grands seigneurs protestants ne vînt porter quelque empêchement à son voyage vers la reine, avait pris ses précautions en se faisant accompagner par une puissante escorte. Il alla rejoindre la reine à Bordeaux, le 17 novembre 1615. Le Conseil de Bayonne envoya vers lui une députation choisie parmi les bourgeois les plus qualifiés, avec mission de présenter les devoirs de la ville au roi, à la reine mère, à la jeune reine et aux grands seigneurs de leur suite. Ces députés étaient aussi chargés de soumettre diverses requêtes : ils devaient demander, en premier lieu, une indemnité pour couvrir les frais de l'entrée des reines, puis solliciter, sans y mettre autant d'insistance : 1° l'abandon temporaire à la ville, en don gratuit, de la coutume ; 2° la confirmation des privilèges des marchands ; 3° la prolongation de l'impôt sur le vin ; 4° la suppression de toute exemption de monter la garde. Mais le roi ne put examiner à loisir ces demandes et en retarda l'étude ; il fit cependant écrire à la ville (7 décembre 1615) au sujet de l'établissement des Capucins, et obtint des échevins l'autorisation pour ces religieux de loger dans le collège en attendant la nomination d'un principal.

Continuation de la lutte entre Gramont et La Force.

Profitant de l'absence de Gramont et du départ d'une partie de ses soldats qui forment l'escorte de la reine, le duc de La Force recommence ses incursions dans les terres du comte. Il met subitement le siège devant Hastingues, et s'en empare avant que Sensac ait pu envoyer à cette place des secours de toute sorte dont il avait demandé aux échevins la livraison immédiate (2 décembre 1615). La Force écrit à la ville de Bayonne, protestant qu'il n'a pas agi contre le service du roi, mais seulement pour nuire à son ennemi ; il déclare qu'il ne nourrit contre elle aucune mauvaise intention et lui fait offre de sa bonne volonté. Le Conseil se

tient à son égard sur une prudente réserve, affirmant son désir de se conformer aux ordres du roi. En courtisans avisés, les échevins envoient à Louis XIII et à Gramont, qui sont à Bordeaux, une copie de leur réponse (3 décembre).

La demande de La Force tendait à détourner Bayonne de fournir des secours aux places du comte menacées par lui. Mais le Conseil reçoit de Bordeaux une lettre de Gramont, annonçant son arrivée et demandant des secours pour Sordes, Hastingues et ses autres châteaux en danger de tomber entre les mains de son adversaire, qu'il déclare ennemi du roi (3 décembre). En même temps, des demandes multipliées lui arrivent de tous côtés. Sensac réclame cent mousquetaires et cent piquiers pour aller reprendre Hastingues ; la ville les refuse, jugeant imprudent de se démunir de soldats et offre de l'aider de toute autre manière. Le capitaine Labadie demande pour Guiche des secours en munitions, biscuits, poudre, plomb et artillerie, et reçoit pour la défense du château cent dix livres de poudre, un quintal de balles et cent quintaux de biscuit. Laterrade sollicite l'envoi à Sordes, où il tient garnison, d'un quintal de poudre et de trois barres de plomb, certifiant que sa place ne se rendra pas aussi facilement que Hastingues ; il reçoit satisfaction sur l'heure. A Bidache, Subigaray réclame et obtient la même assistance.

Enfin, pour relier entre eux les commandants de ces places, le Corps de ville prête à Sensac des galupes armées de quatre fauconneaux et conduites par vingt-cinq hommes. Il lui confie aussi le corau pour transporter à Bidache quatre rondaches et cinquante quintaux de biscuit. S'il consent à se démunir en faveur de Gramont, gravement menacé, le Conseil empêche qu'on ne tire des armes de Bayonne pour les passer aux ennemis du roi et interdit toute assemblée illicite ou secrète qui ne pourrait que favoriser la révolte.

Malgré l'absence de Sensac qui emploie tout son temps à secourir les places menacées, les échevins sont exactement tenus au courant des événements. Labadie leur écrit de Handelatte que La Force a évacué Hastingues, après avoir incendié la tour (5 décembre) ; on présume qu'il va porter ses efforts sur Sordes, Bidache ou Guiche et que l'une de ces places sera attaquée dans la matinée. Deux jours après, Sordes se rend par capitulation à La Force ; la nouvelle en est annoncée de Bidache par Sensac (8 décembre). Les protestants, après avoir mis garnison dans cette place, tiennent leur troupe sur pied, dans le but d'accomplir un dessein important, peut-être celui d'attaquer Bayonne.

Pour la défense de cette ville, on a réservé les mille hom-

mes du Labourd qui sont prêts à venir à son secours. Les magistrats prescrivent une garde exacte et l'envoi de sentinelles hors de la ville ; ils adressent au roi une demande de poudre. Mais ne pouvant attendre sa décision, ils traitent de l'achat d'un millier de poudre et de deux milliers de salpêtre ; ils font aussi l'acquisition de trois cents mousquets à la wallonne, avec leurs fourchettes et bandoulières, à Guillaume France, marchand en Flandres ; ces armes, distribuées aux bourgeois, sont remboursées par eux (3.320 livres). Enfin, ils passent la visite des armes, poudre et boulets, dans les divers quartiers et prescrivent à chaque habitant de compléter ses munitions (11 décembre).

Agitation du parti huguenot en Béarn.

Les partisans de La Force veulent, en effet, tenter une surprise sur Bayonne ; ils arrivent au pont Saint-Esprit et sont près d'entrer en ville, lorsque Gramont s'élance à leur rencontre et les met en fuite, leur tuant dix à douze hommes, et n'ayant d'autre blessé qu'un cheval de ses carabins. Pour réparer l'insuccès de cette tentative, les rebelles menacent Dax et Tartas. La première de ces villes, voyant l'ennemi à ses portes, demande à Bayonne un secours de poudre (19 décembre 1615) ; son gouverneur, Poyanne, renouvelle la requête et en obtient quatre quintaux à titre de prêt (18 janvier 1616). Le Conseil en envoie deux quintaux aux jurats de Tartas, pour la défense de la ville basse, en raison de l'intérêt qu'attache la ville de Bayonne à voir les places catholiques du voisinage résister aux ennemis du roi.

Afin de conjurer le danger causé par la présence des troupes protestantes dans les Landes, Gramont unit ses forces à celles de Poyanne et marche à la rencontre des ennemis commandés par MM. de Saint-Vallier et de Fabas ; il les met en déroute, les repoussant jusqu'à Belloc en Béarn. Le gouverneur annonce avec plaisir la nouvelle de cette victoire à Bayonne (4 mars 1616) et reçoit à Aire les compliments que lui apportent des députés de la part de la ville (21 mars). Les mouvements de Gramont avaient eu pour résultat de faire lever le siège d'Aire, et les échevins, qui avaient fourni au comte un trompette à cheval et une grande quantité de munitions pour atteindre ce résultat, ne furent pas les derniers à se féliciter de son succès.

Une trêve avait été conclue après la défaite des protestants ; on assurait même (29 avril) que la paix allait se faire. Cependant, comme le Conseil de ville prétendait égaliser la corvée des armes entre les habitants, durant la paix aussi bien qu'en temps de guerre, il appliqua la décision royale, prise, sur sa demande, qui supprimait toutes exemptions de garde, et il fit saisir les meubles des défaillants.

Les députés envoyés près du roi à Bordeaux avaient reçu

bon accueil et avaient présenté le cahier des demandes de la ville : ce document était passé sous les yeux du roi et de M. de Lomenie, secrétaire d'Etat, et il portait en marge des annotations indiquant que les demandes avaient été apostillées favorablement.

Mais, pour obtenir la réalisation de ses promesses, il faut aller trouver le roi à Paris, à un moment favorable, c'est-à-dire à une époque de calme. Or, la paix n'est pas encore prochaine : M. de Guise opère en Champagne à la tête d'une armée (29 mars 1616). On redoute, en outre, une nouvelle prise d'armes en Béarn : le vicomte d'Orthe s'apprête à se bien défendre et, après s'être concerté avec M. de Garro, il sollicite de la ville un prêt de cent piques et un demi quintal de poudre. Cette demande, conforme à l'intérêt de la ville, est bien accueillie, malgré les inconvénients de ces sorties de matériel. Elles occasionnent, en effet, à la ville, des pertes importantes : les armures prêtées à Gramont sont rendues rouillées et les hottes envoyées à Bidache reviennent en mauvais état : une pièce de canon, appartenant à M. de Naguille, n'a pu encore être réintégrée : elle attend, dans le port de Guiche, le premier bateau qui viendra à Bayonne (9 mars).

Poyanne fait savoir que les ennemis du roi reçoivent des mousquets, des armes et des munitions, transportés par des bateaux flamands. Le Conseil procède aussitôt à la recherche des armes dans les maisons des marchands flamands, afin de les confisquer, et visite leurs navires (16 mai). Il étend cette dernière mesure à tous les vaisseaux qui se présentent, avant de leur laisser passer les chaînes, car il a reçu avis de quelque nouveau mouvement en Béarn (10 octobre).

Amélioration des quais de la Nive près de l'estacade aval.

Cependant, ces menaces non suivies d'effet n'empêchèrent pas le Corps de ville de poursuivre un plan d'amélioration de la porte Saint-Esprit et de ses abords. Il voulait en même temps l'embellir et la mettre en meilleure défense. Le programme des travaux n'était pas encore bien arrêté dans l'esprit du Conseil, mais, après avoir consulté le sieur Du Portal, trésorier des fortifications, et de Nicolaï, ingénieur, il se proposait de demander au roi de surélever les murs de quais, en voie de construction ou en projet, bordant la Nive depuis la maison Dibusty jusqu'à la porte (16 mai). Il faisait en outre continuer, sur la rive opposée, le nouveau quai réunissant l'extrémité du pont Mayou au corps de garde du Piedmont, et il projetait d'y établir soit des degrés, soit une cale (5 septembre). Le sol fut surélevé aux abords des quais, par des apports de terre ou de décombres, et la nouvelle plateforme ou boulevard de Saint-Esprit,

que l'on dressait près de la tour, fut armée avec les canons de la ville, renfermés dans cette tour.

Quelques autres travaux d'utilité publique furent exécutés alors ; on pava la rue du Port-Neuf, précédemment comblée. On reconstruisit le corps de garde et la plateforme de Piedmont, déplacée depuis l'établissement du nouveau quai, et on poursuivit l'édification de l'hôpital Saint-Nicolas en érigeant un portail orné des armoiries de Bayonne.

Toujours ennemi des jeux de billards, voisins des portes, qui détournaient de leurs devoirs les soldats de garde, le Conseil de ville veut faire disparaître celui de la porte Lachepaillet et construire un corps de garde sur son emplacement. Cédant aux instances du comte de Gramont qui trouve bon de retirer un revenu de 300 livres de ce jeu loué au portier de Lachepaillet, les échevins renoncent à ce projet, quoique à contre cœur ; ils cherchent alors querelle au portier, lui reprochant d'avoir fait un jardin au haut de la tour et d'avoir établi sur le rempart de la ville (1) un passage qui permettait de sortir en évitant le corps de garde. Leur attention, tenue sans cesse en éveil, surtout quand il s'agit des intérêts de la ville, s'arrête sur la nouvelle rapidement propagée que le sieur d'Uza aurait fait abandon de la capitainerie du Château-Neuf entre les mains d'une personne suspecte ; ils sont décidés à empêcher cette transmission de charge et le font savoir à M. de Sainte-Croix, lieutenant du Château-Neuf ; celui-ci les rassure en affirmant la fausseté du bruit (22 avril 1616).

Quoique les échevins eussent autorisé les capucins à se loger dans le bâtiment du collège en attendant un principal, ils n'entendaient pas renoncer à donner une forte impulsion aux études. Voulant réparer le désarroi des classes, ils proposèrent au Conseil d'inviter le chapitre à mettre le collège sous la direction des Jésuites. Les bourgeois montrèrent de l'opposition à ce projet et firent surseoir à son exécution. Les Capucins profitèrent de ce désaccord en utilisant le délai qui en fut la conséquence pour construire un couvent avec des pierres données libéralement par la ville (24 janvier 1617).

---

(1) Celui de l'enceinte romaine.

CHAPITRE II

LA CONSTRUCTION DE FORTS AU SOCOA ET HENDAYE, POURSUIVIE MALGRÉ L'OPPOSITION [DE] BAYONNE ET DE ST-JEAN-DE-LUZ. — GRAMO[NT] EMPÊCHÉ PAR LES BOURGEOIS DE FORTIFIER [LE] CHATEAU-VIEUX DE BAYONNE, SOULÈVE L[ES] ARTISANS CONTRE EUX. — RÉBELLION DES PR[O]TESTANTS EN BÉARN. (1617-1623).

Concini assassiné est remplacé par Luynes. — Construction des forts du Soc[oa] d'Hendaye combattue par Bayonne et Saint-Jean-de-Luz. — Agitation en Béarn. — Arrivée à Bayonne du duc de Mayenne. — Nouveaux conflits amenés par la tension de rapports entre le gouverneur et la ville. — Un accord partiel s'établit entre Gramont e[t] le Conseil. — La ville s'émeut d'un travail de fortification au Château-Vieux. — Les artisans prennent le parti de Gramont contre les bourgeois. — Mayenne amène un accord au sujet du Château-Vieux. — Une entente s'établit entre le Conseil et les artisans. — Louis XIII entame la campagne contre les huguenots; il essaie en vain de pacifier le Béarn. — Navarrenx menacé par les protestants; précautions à Bayonne. — Nouvelles tentatives de Gramont pour arriver à la capitainerie du Château-Neuf. — Gens armés, rassemblés à Urrugne pour empêcher les travaux du port du Socoa. — Mesures de précaution contre la révolte des huguenots. — Bayonne menacée de surprise par les protestants. — Entrée à Bayonne du duc d'Epernon et de l'évêque Claude de Rueilh. — Relations du Conseil avec les ordres religieux. — Mesures prises à l'égard des étrangers. — Gramont nommé gouverneur général de la Navarre et du Béarn. — Apparition de la peste aux environs de Bayonne.

Concini assassiné est remplacé par Luynes.

Les députés que le Conseil de ville de Bayonne avait depuis longtemps désignés pour aller trouver le roi et lui rappeler les promesses qu'il avait faites à Bordeaux pour répondre aux demandes de la ville, pensèrent que le calme nécessaire au succès de leur démarche était enfin arrivé. Après avoir visité Gramont, à Bidache, ils se rendirent à Paris emportant cinquante piques qu'ils devaient distribuer en cadeaux pour faire appuyer leurs requêtes (20 mars). Mais ils furent bientôt rappelés à cause des désordres qui se produisirent à la cour; Gramont venait d'écrire à Charles de Sorhaindo, nouveau lieutenant de maire, lui annonçant que Concini, maréchal d'Ancre, avait été assassiné par ordre du roi; cet événement, ajoutait-il, donnait du contentement aux gens de bien (29 avril). Les procédés hautains de Concini avaient, depuis plusieurs années, soulevé l'indignation générale; Albert, duc de Luynes, page de Louis XIII, fut le premier qui osât conseiller à son maître de se débarrasser de cet étranger. Concini fut tué sur le pont-levis du Louvre et sa femme brûlée comme sorcière. De Luynes hérita de la faveur dont l'italien jouissait près du roi, et afin de disposer

du pouvoir sans conteste, il fit exiler la reine mère à Blois. Usant de procédés semblables à ceux employés par Concini, il arriva bientôt à se faire détester comme lui.

Le nouveau ministre établit l'impôt sur le sel, appelé gabelle, contre lequel Bayonne et Mont-de-Marsan protestèrent ensemble. Il frappa aussi la sénéchaussée des Lannes, par l'intermédiaire du Parlement de Bordeaux, d'une contribution de 60.000 écus, qui souleva de non moins vives récriminations (22 septembre 1617). Cependant, cette dernière somme était applicable en grande partie aux travaux du Boucau, dont les digues exigeaient des réparations importantes et notamment la plantation de pieux dans les jetées nord et sud. On y conduisit M. de Seaux, secrétaire d'Etat, allant en Espagne, pour qu'il pût constater la nécessité des travaux ; un échevin, un jurat et vingt bourgeois étaient allés le prendre à Ondres et l'avaient mené chez Denis de Sorhaindo dont il fut l'hôte. A son retour, Gramont l'accueillit au Château-Vieux, et la ville lui donna un morceau d'ambre gris, six belles piques dorées et une carte du pays, qu'il avait demandée à son premier passage (9 octobre).

Construction des forts du Socoa et d'Hendaye, combattue par Bayonne et St Jean-de-Luz

Tant de prévenances de la part de la ville avaient aussi pour objet d'obtenir un appui auprès du roi afin de combattre deux projets qui portaient ombrage aux Bayonnais. Le premier était relatif à la construction d'un port et d'un ouvrage fortifié au Socoa, près de Saint-Jean-de-Luz. Cette dernière ville joignit son opposition à celle de Bayonne, pour éviter la concurrence du port projeté que sollicitaient les habitants d'Urrugne. Néanmoins, l'exécution de ces travaux ne fut pas empêchée par la résistance des deux villes.

Le projet de construction d'un fort à Hendaye souleva de plus grandes discussions que le port du Socoa. Gramont donna lecture, au Conseil, d'une lettre du roi adressée à la ville et dans laquelle le monarque faisait connaître sa décision (20 août 1618). Le gouverneur saisit l'occasion de se défendre une fois encore de vouloir mettre garnison en ville et traita ce bruit de calomnieux. Les abbés de Labourd, députés au Vilsar et représentant les paroisses de Saint-Pée et d'Urrugne, vinrent en assemblée du Conseil exposer que le pays était opposé à la construction du port d'Hendaye, et sans tenir compte de la décision du roi, ils demandèrent à la ville de s'unir à eux pour mieux résister (15 octobre 1618).

Au cours de la conférence que les échevins eurent avec les officiers du roi (1), ils apprirent que Gramont était

(1) Officiers du sénéchal, amirauté, etc.

déjà nommé par le roi capitaine et gouverneur du fort projeté à Hendaye. Cet avantage expliquait à leurs yeux le zèle du comte qu. . était empressé, aussitôt après en avoir reçu l'ordre, de rechercher, à Hendaye, avec l'aide d'ingénieurs envoyés vers lui, l'emplacement le plus propice à la construction d'un fort et d'en fixer le tracé sur le sol au moyen de piquets.

Gramont reçut la visite de quelques conseillers auxquels il fit savoir qu'une requête adressée au roi pour empêcher ce travail resterait sans effet. La décision du roi était bien arrêtée ; le fort devait comprendre cinq ou six grands bastions et des logements pour une garnison de trois cents à quatre cents hommes. Le gouverneur ajouta que les habitants d'Hendaye avaient demandé cet ouvrage afin de commander la navigation de la Bidassoa et d'en avoir le libre usage, sans être obligés de subir les entraves suscitées à leur commerce par la ville de Fontarabie. L'entretien du fort devait être assuré par le pays à l'aide d'un impôt sur le brai et la rousine.

Tenant peu compte de l'avis de Gramont, les magistrats rédigent et adressent au roi (29 octobre) un mémoire, dans lequel ils font ressortir que la ville de Bayonne ne peut subsister que par la liberté du commerce, qui assure la fréquentation de son port. Or, cette liberté n'existera plus dans la Bidassoa, si deux forteresses rivales commandent le parcours de cette rivière. On a déjà dépensé à Bayonne, sous François Ier et ses successeurs, un million et demi de livres en travaux de fortifications. Pourquoi augmenter encore ces sortes de dépenses, qui amèneront un résultat plutôt nuisible ?

Les forteresses d'Hendaye et de Fontarabie, ajoutaient les échevins, sont si près l'une de l'autre qu'en un quart d'heure l'une de ces places peut être surprise par l'autre. Ce ne serait donc pas quatre cents hommes de garnison qu'il faudrait mettre à Hendaye, mais une troupe de douze mille à quinze mille hommes. D'ailleurs, les garnisons n'ont pas empêché la perte des places : on l'a bien vu avec le château de Béhobie que le capitaine Beaufils a abandonné sans coup férir au connétable de Castille, et avec Fontarabie que le capitaine Franget a rendu, sans un coup de canon, ce qui lui valut dégradation de noblesse sur un échafaud, à Lyon. Le roi Henri IV avait eu le même projet, mais il y avait renoncé, sur le conseil de Sully, estimant mieux avoir comme place frontière, la ville de Bayonne que ses habitants ne vendront jamais à l'ennemi.

Mais Gramont, jugeant que ces belles périodes auraient peu d'influence sur l'esprit du roi et de ses conseillers,

poussait activement la construction de l'ouvrage, et faisait argent de tout pour couvrir la dépense d'un fort dont son zèle devait lui assurer le gouvernement. D'ailleurs, un incident, survenu entre quelques pêcheurs des deux nations, vint démontrer l'utilité de la nouvelle fortification.

Des marins de Bidart, ayant blessé et harponné une baleine, en mer, la poursuivirent, aidés des habitants d'Hendaye, jusque dans la Bidassoa, en face de Fontarabie. Dix barques de cette ville sortirent du port de la Madeleine, tombèrent sur les Français, s'emparèrent de la baleine et amenèrent prisonniers vingt-six Hendayais. Gramont s'empressa de faire rédiger procès-verbal de l'incident et de l'adresser au roi. Mais les Bayonnais, persuadés que leur gouverneur allait exploiter l'événement pour rendre le roi encore plus favorable à la construction du fort, envoyèrent des instructions au délégué qui les représentait à la cour, afin de combattre les raisons que Gramont avait dû nécessairement invoquer. Et d'abord, le fort n'aurait pas empêché l'acte de piraterie commis par les Espagnols, car ses canons ne pouvaient, à cause de la distance, interdire leur sortie du port de la Madeleine ; ensuite, les marins espagnols n'étaient pas coutumiers de pareils actes, mais ils avaient voulu agir par représailles, mécontents de la longue captivité infligée à onze d'entre eux et de leur mise aux fers dans les prisons du Château-Vieux, ainsi que de la mort de cinq de ces prisonniers (16 février 1619).

Agitation en Béarn.

Il était difficile au roi d'entrer dans les vues de la ville et de renoncer à la construction de forts, dans un moment où la révolte menaçait de tous côtés : scission de la cour, résistance aux impôts, mouvements et bruits de guerre en Béarn, tout au contraire poussait le roi à poursuivre le projet défendu par Gramont. Le pays de Béarn, excité par les partisans de La Force, se mutinait contre les officiers du roi et tentait de se soulever (25 juin 1618). Vainement, Louis XIII a fait remettre à La Force ses lettres par M. d'Esquile, lui intimant l'ordre de mettre fin à sa rébellion. Les échevins de Bayonne, inquiets de cette agitation, procèdent à la visite des armes et redressent les rôles du guet. Ils insistent auprès du sieur de Lalande, capitaine de la tour Saint-Esprit, afin qu'il assure efficacement la garde de cette tour en l'habitant.

Le Conseil de ville est de nouveau avisé, par deux billets anonymes, que les troubles se perpétuent (22 septembre 1618) ; on lui annonce que le Béarn est sillonné de rebelles qui vont et viennent, dressent deux ou trois compagnies de gens de pied, dans le but de s'emparer du Labourd et de faire une entreprise sur Bayonne. L'auteur des billets con-

seille à la ville de faire bonne garde et de demander le secours de ses bons voisins des montagnes, qui, dans une prochaine réunion de l'assemblée du Vilsar du Labourd, à Ustaritz, vont arrêter des mesures de défense. Le Conseil se réservant de communiquer les billets à Gramont en même temps que la décision du Vilsar, ordonne des patrouilles et des rondes de nuit sur les remparts, sous la conduite d'un échevin, et s'efforce de faire exécuter l'arrêt de la cour obligeant les habitants de toute qualité à monter la garde.

Le zèle que les échevins avaient mis à servir en personne se calma bientôt ; ils se firent soulager dans la corvée des rondes par des bourgeois et se rendirent même fort irrégulièrement aux séances du Conseil, malgré les protestations du lieutenant de maire. Leur négligence s'expliquait d'autant moins, que diverses affaires de certaine importance étaient alors en discussion. La ville était en instance pour obtenir l'annexion au tribunal du sénéchal de Bayonne des juridictions de Gosse, Seignanx et Marenme : elle sollicitait du roi une dotation de 20.000 livres pour achever la remise en bon état des ponts et des chaînes. Il fallait en même temps prendre une décision au sujet du déplacement de la poissonnerie installée jusqu'alors dans la rue du Port-Neuf, savoir s'il convenait d'abattre le pilori qui ne servait plus et encombrait la place publique (1), et statuer sur le comblement de l'ester de Panneau et sur divers autres travaux de voirie, pour l'exécution desquels la ville pouvait disposer des fonds de la coutume que le roi venait d'accorder pour une durée de douze années.

En outre de ces diverses affaires, une question touchant aux attributions du Conseil de ville devait solliciter particulièrement l'attention de ses membres. L'élection des magistrats du Corps de ville était rendue très difficile par les nombreuses causes d'élimination : parentés, charges occupées, etc., contenues dans le règlement du maréchal de Gyé ; aussi, les conseillers réclamaient depuis longtemps la réduction de leur nombre. Le roi venait de leur donner satisfaction, par ses lettres patentes du 2 octobre 1617, qui réduisirent le corps de ville à un lieutenant de maire, un clerc, un syndic et six échevins. Les jurats se trouvèrent, dès lors, supprimés, ce qui déplut aux ouvriers dont les représentants étaient ainsi écartés du Conseil de ville.

Les claviers des offices, représentants officiels des artisans, manifestèrent leur mécontentement et prétendirent faire casser la décision du roi qu'ils disaient avoir été

(1) Place touchant la Cathédrale.

obtenue par surprise. Ils introduisirent une instance devant la cour du Parlement de Bordeaux, et réclamèrent le droit d'entrer dans le Conseil et de connaître de la police.

Gramont, qui devait plus tard soutenir les prétentions des artisans pour s'en faire un appui dans de longs démêlés qu'il eut avec les bourgeois, n'était pas encore intervenu dans cette affaire. Il s'était rendu aux états généraux de Rouen, convoqués pour amener l'apaisement entre les seigneurs de la cour (novembre 1617), et, durant son absence de Bayonne, avait épousé en secondes noces Claude de Montmorency. Il conduisit cette dame à Bayonne, le 7 août 1618, et la fit jouir des fêtes que la ville avait l'habitude d'offrir à la femme de son gouverneur, à l'occasion de sa première entrée ; rien ne manqua à la cérémonie : réception en pompe, belle compagnie en armes, chalupes montées par des mousquetaires, coups de canon et enfin cadeaux.

Arrivée à Bayonne du duc de Mayenne.

La réception de la comtesse vint précéder de quelques mois l'entrée du duc de Mayenne, nommé récemment lieutenant du roi en Guyenne. Déjà, dès son arrivée à Bordeaux, les échevins l'avaient envoyé saluer au nom de la ville (27 juillet 1618). Ce seigneur s'achemina en poste vers Bayonne le 10 décembre, et fit son entrée le 22 de ce même mois. Il traversa, vers quatre heures du soir, le grand pont de l'Adour, bordé d'une haie de troupes, et s'arrêta à la porte Saint-Esprit pour recevoir les compliments d'usage. Il monta sur une estrade surmontée d'un dais, au-dessous duquel était disposée une chaire, garnie de satin blanc et de clinquant d'or, dans laquelle il se plaça. Après avoir reçu le salut des officiers du roi et du Corps de ville, il entendit les harangues du lieutenant particulier et du lieutenant de maire.

La fin du discours fut signalée par une détonation d'artillerie ; le duc monta alors à cheval, précédé d'un poêle porté par quatre échevins, et s'achemina vers la ville, entre deux haies d'une compagnie de mille habitants très bien équipés, armés de piques et de mousquets, placés sur le pont Mayou et tout le long du trajet jusqu'aux Cinq-Cantons. En ce point, à l'entrée de la rue Argenterie, était disposé un arc de triomphe décoré d'inscriptions en vers appropriées à la cérémonie. Le lieutenant général, après avoir parcouru les rues dont les maisons étaient ornées de tapisseries, s'arrêta un instant à la cathédrale, et puis se retira au Château-Vieux, conduit par Gramont. La compagnie de la ville vint défiler sous ses fenêtres et fut grandement complimentée par lui.

Mayenne se rendit à Hendaye examiner l'emplacement du fort ; les échevins qui l'accompagnèrent se flattèrent que le duc avait paru apprécier les raisons sur lesquelles ils

s'étaient apppuyés pour combattre la construction du fc
Afin de capter sa faveur, le Conseil lui fit cadeau d'
cheval d'Espagne, donna vingt-huit piques dorées et div
autres présents à ceux de sa suite. Le duc rentra ensuit
Bayonne et alla loger dans l'appartement que la ville av
préparé au palais Montaut ; il quitta Bayonne le 7 janv
1619 pour rentrer à Bordeaux, escorté jusqu'à Saint-Vinc
par une députation du Conseil.

Nouveaux conflits amenés par la tension des rapports entre le gouverneur et la ville.

Durant son séjour à Bayonne, le duc de Mayenne fut sa
d'une plainte portée par le Corps de ville contre Gramo
et occasionnée par les discussions relatives au fort d'H
daye. Sauvat de Vergés, bourgeois de Bayonne, avait
envoyé au devant de Mayenne, afin de l'entretenir, au n
des habitants du Labourd, de l'affaire des deux forts ava
que Gramont eût pu lui exposer cette question sous un jo
favorable à ses propres vues ; le gouverneur avait eu ve
de cette démarche et avait dépêché un de ses carabi
Pierre Daguerre, sur la route suivie par Vergés, avec ord
de lui infliger une correction. Le carabin rencontra le bo
geois au relai de poste de l'Esperon et lui administra u
volée de coups de bâton au moment où celui-ci venait
parler au duc ; il ajouta même que cette correction lui ét
envoyée par Gramont.

Le gouverneur ayant appris que les échevins étaient
véritables instigateurs de la démarche de Vergés, vint
trouver, en séance du Conseil, et affirma avoir donné l'ord
d'infliger la correction (17 décembre 1618), ajoutant,
manière de bravade, qu'il avait, sur la route de Paris, ci
cents gentilshommes de ses amis, qui se seraient compor
comme lui en pareille occurrence. Chacun se garda
répondre et le comte se retira ; mais aussitôt qu'il fut pa
le Conseil délibéra de dresser une liste de toutes les ex
tions et violences faites par Gramont contre la ville, et d'
remettre des copies au roi et au duc de Mayenne ; il décid
en outre, que Vergés et le syndic de la ville feraient inform
contre le carabin Daguerre et se saisiraient de lui, s
rentrait en ville.

De tous ces projets de revanche, la plainte au duc fut se
retenue. Gramont ne manqua pas de faire courir le bru
pour sa défense, que le peuple de Bayonne s'était ameu
et l'avait assiégé au Château-Vieux. Les conseillers magi
trats, représentant particulièrement le peuple, et tren
artisans, se rendirent au Château-Vieux afin de fournir
Mayenne des explications sur ce bruit et lui donner l'ass
rance que c'était pure calomnie. Le duc, voyant qu'en cet
dispute, l'amour-propre était principalement en jeu, pen
qu'une démarche conciliante des échevins rétablirait l

bonne harmonie. Sur son conseil, une députation du Corps de ville alla trouver Gramont au Château-Vieux, exposa ses plaintes et tenta un accommodement. Le résultat de la visite fut peu satisfaisant, car Gramont, dans sa réponse, reprocha aux magistrats de s'être assemblés contre lui pour soutenir Vergés (2 janvier 1619).

Gramont ne voulut pas désarmer. Il fit porter le poids de sa mauvaise humeur sur Antoine de Lalande, homme d'armes du Château-Vieux, qui avait pris part aux assemblées faites contre le gouverneur, et s'était abstenu de lui rapporter ce qui s'était passé dans ces réunions ; le comte lui en adressa de vifs reproches et lui retira sa charge d'homme d'armes. Tous les Bayonnais prirent parti en faveur du bourgeois dépossédé. Gramont, qui s'était retiré à Bidache, et Mayenne, son hôte, reçurent deux députés du Conseil et tous les hommes d'armes, qui vinrent intercéder, à tour de rôle, en faveur de Lalande (19 janvier 1619). Il est à présumer que le gouverneur, pressé par le duc, n'osa refuser de faire droit à de si vives instances.

Le désir qu'avait Mayenne de voir régner la bonne harmonie à Bayonne était d'autant plus méritoire, que la famille royale ne donnait guère le bon exemple. Le vieux duc d'Epernon, qui jalousait de Luynes, chercha à lui créer des embarras, en délivrant Marie de Médicis exilée à Blois et en la conduisant à Angoulême dont il était gouverneur. La reine mère, plus libre dans ses agissements, forma une cabale dans cette ville où elle attira les mécontents. Le déplacement de la reine fut annoncé à la ville par le duc qui lui transmit la copie d'une lettre du roi sur ce sujet (18 mars 1619).

La crainte de nouveaux désordres engage le lieutenant de maire à faire recommander la stricte exécution de la garde. Le Conseil profite de la menace de troubles pour obtenir le renouvellement des lettres patentes ordonnant l'expulsion des Portugais : il demande à Mayenne et à Gramont l'autorisation de les mettre à exécution à Bayonne, et s'efforce d'entraîner dans la même voie les habitants de Biarritz, en leur rappelant le sacrilège commis par une juive de leur ville, qui avait profané une hostie consacrée. Dans l'incertitude de la paix ou de la guerre civile, on établit la garde extraordinaire pendant huit jours (26 avril 1619). Ce délai expiré, les bonnes nouvelles de la paix permirent de décharger les habitants. Mais, à défaut de guerre civile, les querelles intestines se rallumèrent à Bayonne ; d'un côté, le sieur Dibusty, lieutenant de maire et les échevins, de l'autre, le gouverneur, représenté par Sensac, son bouillant

lieutenant, et les conseillers-magistrats ou claviers des offices, formèrent deux camps bien tranchés.

Gramont éprouva un premier froissement, en voyant le Conseil rejeter sa demande tendant à faire exonérer de la garde et du guet trois habitants qu'il venait de nommer mortes-payes. La ville, en agissant ainsi, avait fidèlement interprété le règlement de Cognac ; elle tenait d'autant plus à sa stricte observation que le Parlement s'était permis d'y porter atteinte en exemptant les monnayeurs du service de garde, sauf le cas de péril imminent. Deux hommes d'armes du Château-Vieux, forts de cette exception, voulurent obtenir du Conseil une semblable faveur pour leurs archers, en arguant qu'hommes d'armes et archers logeaient ensemble et faisaient le même service, et que les uns étant exemptés de la garde, les autres ne pouvaient y être astreints. Pour punir l'un des archers d'avoir manqué au service de garde de la ville, les échevins lui confisquèrent trois barriques de vin ; puis, sur la plainte des hommes d'armes, ils consentirent à lever la confiscation. Mais résolu à rejeter la demande d'exemption, le Conseil retarda jusqu'au 8 novembre le moment de signifier son refus afin de laisser au gouverneur le temps de s'apaiser. Gramont exploita l'acte de confiscation arbitraire commis par le Corps de ville pour exciter contre lui les conseillers-magistrats et les claviers des Compagnies des artisans, qu'il fit réunir au Château-Vieux.

Ogier de Moisset, commissaire des mortes-payes, appuyant les prétentions de la ville, s'était attiré la haine de Gramont. Une discussion ayant surgi entre lui et Sensac, ce dernier voulut se saisir du commissaire, et, dans ce but, il se permit d'envahir et de fouiller, pendant la nuit, accompagné de trente à quarante gentilshommes, carabins et soldats du Château-Vieux, la maison du bourgeois de Niert, avocat, où il le supposait caché. Cette violation de domicile n'amena pas l'arrestation de Moisset, mais elle fournit au Conseil l'occasion de dresser un procès-verbal contre Sensac (1er juillet 1619). Celui-ci, encore plus irrité, garda longtemps rancune au commissaire, et l'ayant rencontré cinq mois après dans la cathédrale, il l'injuria gravement.

Poursuivant ses actes vexatoires, le lieutenant du gouverneur fit emprisonner au Château-Vieux un habitant de Souraïde, qu'il accusait d'avoir constitué un dépôt de poudre destiné aux rebelles ; ses soldats du Château-Vieux, chargés de saisir la poudre chez plusieurs habitants qu'il leur désigna, en trouvèrent à peine quelques livres. Cette nouvelle fantaisie fut consignée dans une plainte que le Conseil se proposa de présenter à Gramont dès son retour à Bayonne.

Mais, après avoir attenté à la liberté des habitants, le lieutenant du gouverneur se permit de fouler aux pieds les prérogatives des capitaines de garde aux portes. Il se présenta, le 13 juillet, à trois heures du matin, à la porte Lachepaillet suivi de quarante à cinquante hommes armés, et il força les soldats du corps de garde à laisser sortir de la ville une troupe de trente cavaliers. Cette fois, le Conseil, passant par dessus la tête de Gramont, envoie à la cour le procès-verbal de l'incident et le confie à M. de Niert qui s'y est rendu pour réclamer contre la violation de son domicile ; il y joint les autres procès-verbaux. La ville, décidée à ne plus subir d'autres violences de Sensac, prend la mesure de tenir une troupe prête à soutenir ses droits, et elle dispose un corps de garde de quarante hommes en avant de la maison de ville.

Gramont fait observer au Conseil qu'il aurait dû prendre son avis, avant d'établir ce corps de garde, et comme les échevins persistent à le maintenir, le gouverneur leur fait connaître qu'il va, de son côté, établir des corps de garde aux abords du Château-Vieux. Ces dispositions, pleines de menaces pour la tranquillité de la ville, ne furent pas maintenues ; l'accord s'établit, le 22 juillet, sur les bases suivantes : 1° La ville supprimera le corps de garde de la mairie, à condition que Gramont fasse cesser les entreprises de ses soldats sur les corps de garde posés par la ville et sur l'ouverture des portes ; 2° les soldats mortes-payes du Château-Vieux ne rôderont plus en ville après la retraite ; 3° enfin, les canons, dits mousquets de fonte, posés sur le rempart du Château-Vieux, ne seront plus braqués contre la ville. **Un accord partiel s'établit entre Gramont et le Conseil.**

Niert était toujours à la cour poursuivant ses démarches, et n'obtenait pas satisfaction. Gramont ne restait pas inactif ; il avait décidé quelques conseillers-magistrats à l'accompagner en cour ; mais, voulant se munir de preuves, il faisait passer de porte en porte un de ses domestiques et un clavier des conseillers des offices afin de recueillir des signatures au bas d'une pétition hostile aux échevins. Ceux-ci décidèrent alors d'envoyer à la cour un second député, Dibusty, qui devait joindre ses efforts à ceux de l'avocat Niert.

Mais la cour avait des soucis autrement graves que d'accorder les autorités de Bayonne, et elle négligea d'intervenir dans leurs différends. Le ministre de Luynes, ne pensant qu'à susciter un concurrent à d'Epernon, décida le roi à ouvrir les portes de la Bastille à Henri II de Condé. Le Corps de ville de Bayonne fit parvenir à ce dernier une lettre qui lui fut remise par Dibusty, dans laquelle il le félicitait de sa mise en liberté (8 novembre) ; les remerciements du

prince ne tardèrent pas à parvenir aux échevins (15 décembre).

Le roi Louis XIII recula devant la guerre civile et surtout devant l'obligation de combattre sa mère. Il pensa obtenir le repos en lui abandonnant l'Anjou, par l'entremise de l'évêque de Luçon, qui fut plus tard le ministre Richelieu. La reine mère consentit à se rendre à Angers (20 octobre), sans toutefois cesser de combattre le duc de Luynes ; mais ce dernier réussit à attirer Condé de son côté. Ce prince qui n'avait osé, au sortir de sa prison, se déclarer pour le roi et s'était tourné vers les protestants, se rendit alors au parti de la cour pour combattre Marie de Médicis, à laquelle il ne voulait pardonner. Le roi, voyant le désordre s'aggraver, prit les armes et parcourut la Normandie. Il soumit Caen et Rouen, puis il marcha sur Angers ; entré dans cette ville, il se réconcilia avec sa mère et consentit à l'admettre dans le conseil d'Etat. De Luynes resta ministre et Richelieu, protégé de la reine, reçut le chapeau de cardinal.

Gramont, que le roi tenait au courant de la guerre qu'il faisait en Normandie contre sa mère, et de la prise des deux villes, fit part de ces nouvelles aux échevins (18 juillet). Le Conseil s'empressa d'assurer Louis XIII de sa fidélité (26 juillet) et intervint près du chapitre en vue de faire des processions et prières publiques pour amener l'apaisement des troubles.

La ville s'émeut d'un travail de fortification au Château-Vieux.

Pendant que ces événements se déroulaient, les habitants de Bayonne tentaient de s'opposer à l'exécution d'un nouveau projet de Gramont. Le gouverneur avait placé des ouvriers dans le grand fossé du Château-Vieux, situé en avant de la porte d'entrée, et les employait à construire un gros mur de 9 à 10 pieds d'épaisseur ; c'était le commencement d'un ouvrage de fortification destiné à couvrir la porte du château qui ouvrait vers la ville. Les bourgeois prétendent que cet ouvrage, dirigé contre Bayonne, semble mettre en doute la fidélité de ses habitants. Ayant appris que les artisans vont joindre leurs efforts à ceux du comte pour faire échec au Corps de ville et envoyer un des leurs à la cour, les échevins s'empressent de députer vers le roi l'avocat Sorhaindo afin de démontrer le zèle de la ville pour son service et l'engager à désapprouver la fortification élevée par Gramont (9 décembre 1619).

Les travaux se continuant, une assemblée de bourgeois se réunit (19 décembre) et décide que le lieutenant de maire ira trouver Gramont au Château-Vieux et essaiera de le détourner de son entreprise. Le comte refuse de se rendre à la prière du représentant des échevins, donnant pour prétexte les propos désobligeants pour sa personne qu'auraient

tenus en cour les députés de la ville. Sans avoir égard aux protestations du lieutenant qui attribue ce bruit à de faux rapports, il demande, avant de prendre une décision, que la ville désavoue d'abord ses députés. La condition coûtait trop à l'amour-propre du Conseil et ne pouvait être acceptée par lui ; Gramont, en la formulant, s'était donné le moyen de gagner du temps et de faire avancer l'ouvrage.

Le comte partit pour Bidache le jour même de l'entretien ; le lieutenant de maire et quelques bourgeois l'accompagnèrent jusqu'à Saint-Esprit, dans l'espoir que cette marque de prévenance amadouerait le gouverneur. Mais Gramont, leur tournant le dos, s'adressa plusieurs fois avec affectation à des artisans qui se trouvaient sur son chemin et leur dit à très haute voix : « Courage, mes amis, soyez « assuré que je ferai pour vous tout ce que je pourrai. » Il ne faut pas oublier que les artisans étaient en procès avec le Corps de ville depuis que leurs représentants avaient été éliminés de cette assemblée.

Sans se laisser décourager par ces procédés blessants, les bourgeois s'assemblent de nouveau et envoient demander à Sensac de faire surseoir au travail de la fortification ; celui-ci répond qu'il ne s'arrêtera que sur l'ordre du roi. Ils se décident alors à recourir aux moyens d'opposition légale. Le syndic de la ville se rend, accompagné d'un notaire, sur le chantier et dénonce aux ouvriers « œuvre nouvelle », tandis que le sénéchal leur signifie les défenses prescrites par la loi ; même procédure est appliquée à l'égard de Sensac. Ce dernier, sans s'arrêter à ces moyens de justice, prend ses dispositions pour empêcher les ouvriers de se débander. Il prescrit à Louis de Millet, architecte chargé de conduire l'œuvre, et à d'autres personnes, d'aller, de porte en porte, appeler les artisans au Château-Vieux ; après les avoir réunis, il expose que le syndic, en voulant arrêter le travail, leur enlève le moyen de gagner leur vie et favorise les ouvriers étrangers qu'il va être obligé d'employer. Les artisans, réunis aussitôt par leurs claviers, protestèrent contre les sommations du syndic ; le Corps de ville s'éleva, de son côté, contre ces réunions faites sans son autorisation et délibéra finalement de se pourvoir devant le Parlement.

Les échevins attendaient des nouvelles de la cour ; Sorhaindo leur écrivit, le 7 février 1620, que Gramont avait porté plainte devant le conseil d'Etat contre le Corps de ville, auquel il reprochait d'avoir établi et maintenu, pendant huit jours, sans son autorisation, au mépris de sa charge et contrairement au service du roi, un corps de garde devant la maison commune, derrière une barricade défendue par des fauconneaux. Il concluait à une sévère punition, et

demandait le bannissement de certains magistrats et b
geois. A cette nouvelle, le Conseil de ville, pris d'émot
s'assemble pour rédiger un mémoire en réponse aux a
gations du comte et l'envoie à Sorhaindo ; il lui fait conn
tre, en outre, que le duc de Mayenne est saisi des différe
concernant le corps de garde reproché à la ville et l'ouv
ture nocturne de la porte Lachepaillet imputée à Sens
et l'informe que le duc doit statuer, à son tour, sur les d
litiges, à son retour de la cour.

Ces divers débats n'empêchaient pas le lieutenant
gouverneur de faire poursuivre la construction entrep
au Château-Vieux, sans avoir égard à l'arrêt récemm
rendu par le Parlement de Bordeaux ordonnant de s
pendre les travaux (9 mars 1620). D'ailleurs, fort de l'ap
de son maître, Sensac prenait de grandes libertés vis-à
des bourgeois. Voulant exercer une vengeance contre l'a
cat Sorhaindo, il envahit sa maison à la tête de quinze
vingt carabins porteurs de leurs armes, et pénétra d
une salle de bal dans laquelle on dansait le soir
4 mars ; et, prenant une attitude de menace, il mit par de
fois la main à son épée, tandis que ses soldats abattai
les chaînes de leurs carabines : c'était une riposte aux ag
sements de Sorhaindo près du roi.

D'ailleurs, le lieutenant Sensac se permettait d'interve
à tout propos dans les affaires de la ville, tantôt se fâch
de ce qu'un vigneron avait fait un fossé en avant de la po
Saint-Léon, tantôt entravant le commerce en faisant sai
du plomb par ses soldats chez un habitant. Les échev
résistèrent à ses entreprises et obtinrent la restitution
plomb ; ils se montrèrent même agressifs en essayant
supprimer le jeu de billard du Château-Vieux, tenu par
capitaine Jehan, sous prétexte qu'il s'y proférait des bl
phèmes.

Les plaintes que Gramont avait produites devant le con
d'Etat contre la fidélité de la ville, occasionnèrent de
froideur entre lui et le Corps de ville. Aussi, les échev
se dispensèrent d'aller saluer à Bidache le gouverneur
rentrait de la cour (3 avril 1620) ; la marque d'hostilité é
d'autant plus évidente que les échevins s'étaient empres
le mois précédent, d'aller visiter à Saint-Jean-de-Luz M.
Farges, se rendant en ambassade vers le roi d'Espagne.

Les artisans prennent le parti de Gramont contre les bourgeois.

Mais les conseillers-magistrats, voulant donner une le
au Conseil et montrer leur affection pour le comte, se r
dirent à Bidache, avec des artisans ; ils chargèrent, su
pont d'un bateau, des fauconneaux de fonte verte que S
sac retira du Château-Vieux, et signalèrent leur visit
Bidache par des détonations répétées. Ils lâchèrent me

quelques coups de cette artillerie, à leur départ de Bayonne et à leur retour dans cette ville, pour mieux narguer le Conseil.

La lutte se poursuivit encore par de petites escarmouches entre les deux autorités de Bayonne. Gramont fit saisir par le capitaine Haramboure et jeter dans les prisons du Château-Vieux, le postillon qui avait transporté à Paris le mémoire de la ville. Le lieutenant de maire le réclama en vain ; il fallut, pour obtenir sa mise en liberté, l'injonction du duc de Mayenne, à qui la ville avait adressé un procès-verbal de l'incident (21 avril). Gramont et Sensac se vengèrent de cette défaite par des insolences ; le premier, rencontrant à Bordeaux l'échevin député par le Conseil, se vanta de lui avoir réservé cinquante coups de bâton ; le sieur de Saint-Martin, fils de Sensac, tint à son égard des propos aussi offensants. Le Corps de ville se borna à adresser une plainte au Parlement, sans toutefois recourir à des poursuites qui auraient contribué à rendre les rapports plus tendus (8 mai).

Mayenne amène un accord au sujet du Château-Vieux.

Mayenne, chargé de régler le différend soulevé par la fortification du Château-Vieux, donna mission à l'ingénieur Jasmin Louis, de Bordeaux, de lever le plan de la muraille qui causait la dispute et il envoya M. de Fontaines faire une enquête de commodo et incommodo ; il se réserva de statuer, après avoir examiné le plan et le procès-verbal de l'enquête (7 juin).

La présence de Fontaines et ses démarches auprès du comte adoucirent les rapports. L'invitation d'assister aux feux de la Saint-Jean fut adressée en même temps à Gramont et à sa femme, à MM. de Sensac et de Fontaines, et fut favorablement accueillie (22 juin). Pour éviter les inconvénients redoutés par la ville et dissiper ses craintes, le gouverneur consentit à modifier le plan de la fortification qu'il projetait d'ajouter au Château-Vieux. Il s'efforça de lui enlever, en partie, le caractère d'ouvrage fortifié dressé contre la ville : dans ce but, il voulut bien limiter la construction du côté Nord au mur romain situé à droite de l'entrée du Château et vers l'Est, au mur de contrescarpe bordant le large fossé à l'opposé de la porte. Ce dernier mur devait être reconstruit et recevoir les mêmes dimensions en hauteur et épaisseur, que le rempart romain.

Le comte ajouta qu'il ferait ensuite exécuter, au-dessus de ces murs, un pavillon et une galerie, destinés à embellir le Château sans y faire d'autres ouvrages de fortification que quelques embrasures semblables à celles de la vieille muraille qui devait être démolie ; la cour intérieure du Château devait ainsi se trouver augmentée de cette avant-

cour. Afin de faciliter l'entrée des carrosses et d'adoucir le tournant dans l'avant-cour, Gramont se proposait de déplacer la porte d'entrée en la rapprochant de quelques toises du mur romain et en établissant un pont aboutissant à la nouvelle porte du tambour.

Le Conseil ne demanda qu'à s'associer à l'embellissement du Château-Vieux et approuva les dispositions décrites par Gramont. Mais, sachant avec quelle désinvolture le gouverneur se permettait de modifier ses engagements, il obtint de l'ingénieur la livraison d'une copie du plan et des conditions de son exécution ; cette copie, signée par le comte, par Fontaines, par l'ingénieur et par les échevins, fut déposée aux archives, afin de pouvoir servir, en cas de besoin, à contrôler les travaux. Ainsi fut terminé cet irritant litige (28 juin 1620).

Une entente s'établit entre le Conseil et les artisans.

Fontaines avait été, en outre, chargé de ramener l'accord entre le Corps de ville et les conseillers-magistrats représentant les artisans. Ces derniers avaient envoyé en cour des députés soutenus par Gramont et avaient obtenu un arrêt du conseil d'Etat favorable à leurs prétentions (1er juin 1620) ; le délégué de Mayenne décida facilement le Conseil à accepter l'accommodement arrêté par le roi. Les conseillers-magistrats purent, dès ce moment, assister aux séances du Conseil, opiner avec le reste du Corps de ville dans les délibérations communes et ordinaires, traiter et gérer les affaires concernant les vivres, poids, aunes et mesures ; enfin, infliger des amendes à ceux qui auraient commis des abus à leur sujet. Les termes de l'accord furent les suivants :

1° Les conseillers-magistrats seront renouvelés chaque année par moitié, comme les autres magistrats du Conseil de ville. Leur nombre sera réduit de 12 à 6.

2° Ils auront désormais, contrairement aux patentes d'Henri III qui leur avaient enlevé toute autorité, la police générale sur les vivres, poids et mesures.

3° Ils assisteront à toutes les processions avec le Corps de ville, à l'exception de celle de la Fête-Dieu ; ils resteront exclus des cérémonies du cierge de la Pentecôte et des feux de Saint-Jean.

4° Chaque habitant pourra, en demandant une billete, faire entrer, sans fraude, une provision de cidre (pomade) pour lui et sa famille.

Le conseil d'Etat, en accueillant la demande des artisans, avait fait acte de bonne administration. Il voulut cependant accorder une satisfaction au Corps de ville, et émit, sur sa requête, un arrêt supprimant l'office de prévôt royal dont les attributions passèrent à la ville.

Louis XIII se voyant, depuis sa réconciliation avec la aine mère, débarrassé de la cabale dont elle était l'instiatrice, veut se défaire du parti huguenot. Il passe la Loire n s'emparant de Saumur, châtie diverses bourgades proestantes en Poitou et en Charente, puis il s'apprête à faire emblable besogne en Béarn.

Louis XIII entame la campagne contre les huguenots.

Le bruit court à Bayonne (14 août 1620), qu'en divers endroits du royaume, on a pris les armes et que les rebelles ont mis des garnisons dans des villes du Béarn et de la Basse-Navarre. Le Conseil, entièrement réconcilié avec Gramont, a été le visiter à Bidache à l'occasion d'une maladie ; il attend son retour en ville pour arrêter, de concert avec lui, certaines mesures de sûreté : fermer la porte de Mousserolles et alternativement celles de Saint-Léon ou de Lachepaillet ; faire circuler des patrouilles ; visiter les armes et munitions des habitants afin de les compléter.

Le Conseil veut, en outre, empêcher la sortie des armes de la ville en faisant poursuivre tous ceux qui se livrent à ce trafic ; il s'informe si les armes chargées sur un bateau venant de Niort ne sont pas destinées aux Béarnais, et il acquiert la preuve que le sieur de Pardaillan, gouverneur de Niort, en est propriétaire et qu'il les dirige chez lui, en Armagnac.

Peu de jours après, Gramont vient annoncer au Conseil que le duc de La Force a levé une armée de quatre mille hommes de pied et de mille à mille cinq cents chevaux, avec laquelle il se propose d'attaquer Saint-Sever. Le gouverneur et Poyanne ont tous les deux apprêté leurs soldats et vont les réunir. Gramont fait savoir qu'il se rend dans ce but à Saint-Vincent et qu'il va en même temps conférer avec Poyanne afin d'arrêter le plan des opérations. Il exhorte les échevins à continuer la garde avec vigilance, promettant d'accourir si la ville vient à être menacée.

La nouvelle que le roi approchait de Bordeaux ne pouvait que stimuler le zèle de ses fidèles sujets. Les échevins, désireux de ne pas se laisser surprendre par l'arrivée du roi à Bayonne, s'efforcent de connaître les projets du monarque et écrivent, dans ce but, à M. de Pontchartrain, secrétaire des commandements de Sa Majesté (7 septembre). L'échevin Dachères et Pierre de Lespès, sieur de Hureaux, vont à Bordeaux, saluer Louis XIII au nom de la ville. Gramont, prêt à remplir le même devoir, s'offre de présenter les députés au roi, prétendant que cette mission n'incombe qu'à lui ; les échevins laissent toute liberté, à cet égard, à leurs députés et les invitent cependant à suivre l'avis de personnes de bon conseil. Louis XIII reçut avec bienveillance leurs compliments et protestations de fidélité.

Le roi essaie en vain de pacifier le Béarn

Mais le monarque avait pour unique objectif de pacifier le Béarn, il délaissa Bayonne et se dirigea vers cette contrée à la tête de [illegible] ses troupes. Son arrivée cause une grande terreur aux habitants de la région qui redoutent les effets de sa justice. Aussi, ont ils cessé toute résistance, ce qui permet au roi de faire son entrée à Pau (15 octobre 1620). Les échevins de Bayonne, prévoyant que Louis XIII pourrait manquer d'armes, ont eu soin de retenir en ville celles qui s'y trouvent et ont enjoint aux détenteurs de mousquets de ne pas s'en dessaisir. Ils ont, en outre, chargé un député de solliciter du [illegible] la restitution des canons de [illegible], pris par Montgomery [illegible] T[illegible] et retenus à Navarrenx [illegible] leur fait savoir [illegible] 20 octobre : il court [illegible] d'attentat projeté [illegible] Béarnais [illegible] N[illegible] gouverneur, à cause [illegible] il invite le [illegible] fatigue aux [illegible]

[illegible] Bayonnais les [illegible] garde, les [illegible] déclarations [illegible] leurs ville. [illegible] remparts. [illegible] navires [illegible] afin de [illegible] Une [illegible] du [illegible] rébellion [illegible] et [illegible] la ville [illegible] [illegible] soient [illegible] de [illegible] [illegible] soulève- [illegible] les [illegible] [illegible] au [illegible] armes [illegible] de [illegible]

[illegible] paraît [illegible] de la [illegible] forcer

a porte ; il en avertit Sensac qui ne juge pas opportun de protester. Le Conseil voudrait aussi obtenir que les Portugais, déjà chassés de Bayonne et reçus à Biarritz, fussent définitivement renvoyés du gouvernement de Bayonne ; mais une lettre de cachet du roi contient des dispositions contraires à cette mesure et ne permet pas de réaliser les intentions des échevins (1er février 1621).

Le roi est descendu en Poitou, a attaqué Saint-Jean d'Angely, puis il s'est emparé de Sancerre et de Vitré. Pendant qu'il poursuit le cours de ses opérations et qu'il se prépare à mettre le siège devant Montauban, principal centre de résistance des huguenots en Guyenne, la reine régente et M. Gaston, frère du roi, arrivent à Bordeaux, où les députés de Bayonne viennent les saluer (16 juillet 1621).

Les échevins continuent leur mission de surveillance et prohibent tout passage d'armes aux mains des rebelles. Ils empêchent Etcheverry d'embarquer trois cents piques parce que la traite de ces armes est interdite et qu'elles peuvent, d'ailleurs, être saisies par les Rochelais, ennemis du roi, dont les navires croisent devant les côtes ; mais le commerçant s'adresse à Gramont et obtient un passeport l'autorisant à transporter les piques à Bordeaux pour le service du roi ; il présente cette pièce au Conseil et peut, dès lors, conduire ses armes à destination (18 juin).

Les protestants de La Rochelle et du Béarn se concertaient pour résister aux troupes royales ; leurs émissaires traversaient parfois Bayonne, en venant s'embarquer ou débarquer. Ils étaient cependant surveillés et souvent arrêtés. Un ministre béarnais fut saisi, au moment où il arrivait de La Rochelle, et livré par les échevins au lieutenant-général qui lui fit son procès. Les navires étrangers étaient l'objet de visites minutieuses et le commerce s'en trouvait gêné ; mais une mesure particulière était prise contre les Flamands et les Anglais, avec lesquels la trêve se trouvait rompue et dont les vaisseaux n'étaient point autorisés à franchir les chaînes de la Nive ; on leur permit cependant de « tenir planche » (établir leurs marchandises) sur le grand pont de l'Adour.

Le Conseil des échevins s'efforça de se tenir au courant des événements de guerre. Il décida (20 septembre 1621) d'envoyer chaque semaine un messager à l'armée royale devant Montauban, et il apprit par lui que deux consuls et le sergent-major de cette ville avaient demandé à parlementer. Rohan parvint cependant à ravitailler la place, et força le roi à lever le siège ; pendant ce temps, Mayenne assiégeait Nérac. Tout danger de surprise n'était donc pas écarté de

Bayonne, dont les magistrats continuèrent à assurer la sécurité.

Le duc de Luynes, ayant échoué devant Montauban, alla assiéger et prendre la place de Monheur, en Guyenne : il trouva la mort dans cette affaire. L'opération fut présentée comme une victoire, qui fut célébrée à Bordeaux et à Bayonne par des prières et processions (19 novembre 1621). Gramont, retenu malade au camp devant Montauban, y reçut la visite d'un échevin et remercia la ville de son attention (26 novembre) ; il put cependant rentrer à Bidache le 9 décembre. Durant l'absence du comte, le nouveau lieutenant de maire, Sorhaindo, décida le Conseil à démolir le pilori et à le remplacer par un poteau muni d'un collier de fer ; gardien vigilant des prérogatives des échevins, il arrêta une tentative des conseillers magistrats qui voulaient se joindre au Corps de ville à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu (10 juin 1621).

Nouvelles tentatives de Gramont pour arriver à la capitainerie du Château-Neuf.

Gramont, profitant de la venue du roi en Béarn, avait obtenu de lui son acquiescement à une manœuvre qui devait faciliter le passage de la capitainerie du Château-Neuf entre ses mains, en obligeant les Bayonnais à abandonner leur opposition. La démission du vicomte d'Uza en faveur de Gramont était déjà convenue et le roi avait consenti à cette mutation à condition qu'elle fût agréée par les habitants de Bayonne ; dans le cas contraire, le Château-Neuf devait être démoli. A peine la nouvelle de cette combinaison machiavélique est-elle parvenue à Bayonne, que le lieutenant de maire provoque une réunion générale de tous les ordres de la ville (30 octobre 1620). Il expose que la transmission de la capitainerie du Château-Neuf est faite, contrairement aux règlements établis par les rois entre la ville et les divers gouverneurs. Il rappelle que le vicomte d'Orthe fut obligé par Charles IX de résigner cette capitainerie que Saint-Estèphe lui avait passée par voie de démission et qu'il dut céder à Fontenay ; que Gramont lui-même avait fait, en 1610, la même tentative, et avait dû y renoncer devant la volonté exprimée par le roi de maintenir les anciens règlements. Il s'agissait, en ce moment, de savoir si la patente, obtenue subrepticement par Gramont, et délivrée, sans entendre les raisons de la ville, abrogerait des règlements donnés avec tant de connaissance.

L'assemblée décide la rédaction d'un mémoire indiquant que la ville ne peut consentir, ni à la démolition du Château-Neuf, ni à la réunion de sa capitainerie dans les mains de Gramont qui détient déjà celle du Château-Vieux. Elle fait apporter ce document à Bidache par un député ; mais comme le gouverneur, absent pour sept à huit jours et

ignorant les résolutions prises, pourrait agir dans un but différent, les échevins écrivent à Luynes, garde des sceaux et à Pontchartrain, secrétaire des commandements : ils chargent un garde de ville de remettre les lettres à leurs destinataires et le font partir aussitôt vers la cour.

Le gouverneur ne reçut, en effet, la communication du Conseil que le 19 novembre, et il annonça à son député qu'il se rendrait le lendemain à Bayonne, afin de donner connaissance à une assemblée générale du contenu des lettre et patente royales ; il ajouta qu'il comptait prendre possession du Château-Neuf, sans autre formalité que le versement de 500 écus entre les mains du capitaine qui y commandait. Il se présenta, en effet, dans la salle commune, laissant à la porte les gentilshommes et carabins de sa suite, et fit donner lecture de la patente contenant sa promotion à la capitainerie et d'une lettre du roi datée du 20 octobre précédent. Cette missive adressée au comte de Gramont, invoquait la nécessité d'assurer le repos de la ville de Bayonne et contenait l'ordre de faire démolir et raser le Château-Neuf, afin qu'il ne puisse servir de retraite à sa garnison au cas où celle-ci se révolterait. Le motif peu plausible allégué dans la lettre du roi n'était qu'un moyen d'exercer une pression sur la ville, en faveur du projet du gouverneur. On fait observer à Gramont que la religion de Sa Majesté a été surprise, car la fin de sa lettre indique que la ville désire la démolition du château ; or, toute l'assemblée, interrogée, témoigne que personne n'a exprimé ce désir. Avant de se retirer, le comte, jugeant inutile de protester contre l'interprétation donnée à ses démarches, demande seulement à l'assemblée de lui faire connaître sa réponse. Celle-ci, bientôt arrêtée et transmise au gouverneur, contenait une requête du roi de conserver la ville dans son état présent, de maintenir les anciens règlements et, en outre, sollicitait Gramont de ne rien innover avant toute nouvelle décision du roi. Le comte promit d'attendre jusqu'à la fin de novembre et invita les échevins à se pourvoir en toute hâte envers Sa Majesté.

Le jurat Sauvat de Lalande partit aussitôt pour la cour. Il rendit compte, le 23 novembre, de la manière dont il avait accompli sa mission. Il avait exposé au roi que le Château-Neuf avait été bâti, pour la garde et sûreté de la ville, par le roi Charles VII dont la statue en pierre se voyait encore dans la niche nord de la grosse tour du Château. Ce monarque avait jugé le Château si nécessaire, qu'il avait commis à sa garde un capitaine particulier, différent de celui qui commandait au Château-Vieux, et un certain nombre de

mortes-payes pris parmi les principaux bourgeois de la ville.

« Ce Château, avait ajouté le député de la ville, est néces« saire à la conservation de Bayonne contre l'ennemi et ser« à maintenir les habitants dans le devoir. Tant que sa « capitainerie sera entre les mains d'un autre officier que « le gouverneur, celui-ci, n'ayant pas toute liberté d'action « dans Bayonne, n'osera pas détourner la ville du service « du roi. Le rasement de cette forteresse, dans l'esprit de « Gramont, est conditionnel, et ne se fera que s'il ne peut « en avoir la capitainerie, même à prix d'argent ; mais cette « démolition, motivée seulement par la jalousie du gouver« neur, ne doit pas se faire ; si les forts étaient rasés à « mesure qu'ils causent de la jalousie, il n'y aurait point de « fort au monde. »

Les raisons invoquées par Lalande furent goûtées par Louis XIII, qui ordonna (28 avril 1621) de surseoir à l'exécution de ses patentes et au rasement du Château-Neuf ; il enjoignit, en même temps, au vicomte d'Uza, à son lieutenant et à ses hommes d'armes, de continuer la garde du Château, en la manière accoutumée, avec le soin et la fidélité auxquels ils étaient tenus. Un arrêt du conseil d'Etat reproduisant la décision royale et ordonnant que le Corps de ville serait plus amplement ouï dans ses remontrances sur la démolition du Château-Neuf de Bayonne, fut signifié par les échevins au comte de Gramont, à son lieutenant, au vicomte d'Uza, à Sainte-Croix, son lieutenant, et à Martin du Vergier, premier homme d'armes du Château-Neuf (2 août 1621). Le texte même de l'arrêt laissait la question en suspens et autorisait Gramont à poursuivre la réalisation de ses vues, quand un moment plus favorable se présenterait.

Gens armés rassemblés à Urrugne pour empêcher les travaux du port de Socoa.

Comptant donc sur l'avenir, le comte de Gramont, sans montrer de dépit, continua de remplir ses diverses charges en conscience ; il prit ses dispositions pour faire exécuter, en sa qualité de gouverneur, le quai du port de Socoa, sans tenir aucun compte des démarches contraires faites par les habitants de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz. Mais il se heurta à la résistance des sieurs d'Amou, d'Urthubie et d'autres gentilshommes du pays, qui assemblèrent leurs vassaux en armes à Urrugne et s'apprêtèrent à empêcher par la force l'exécution du quai. Gramont envoya à Saint-Jean-de-Luz des troupes accompagnées de trois canons, dans l'intention de réduire les rebelles. Les échevins de Bayonne, désireux d'éviter toute effusion de sang, intervinrent auprès des révoltés d'Urrugne et obtinrent d'eux qu'ils missent bas les armes ; Gramont, que cette marque

e soumission n'avait pas touché, ne voulut pas abandonner on projet de châtier les rebelles. Vainement, le Conseil fit aloir auprès du gouverneur le danger auquel il allait s'exposer et le mal qui en pourrait résulter, celui-ci ne voulut écouter aucune remontrance. Mais il fut forcé de céder aux injonctions du duc de Mayenne, auquel les échevins avaient enfin demandé d'interposer son autorité, et qui interdit toute voie de fait au sujet du port de Socoa (3 juin).

La situation avait été examinée, peu de jours auparavant, par le duc d'Epernon, durant une courte visite à Bayonne, au Boucau et à Saint-Jean-de-Luz. Ce seigneur n'était investi d'aucune charge en Guyenne, mais il accomplissait une mission d'inspection. Le Conseil avait envoyé au devant de lui, à Peyrehorade (22 mai), une députation portée par trois galuppes et trois chaluppes. Le duc fut escorté par eux jusqu'à Bayonne ; il reçut à son arrivée le salut des échevins, pendant que les canons faisaient retentir les airs de leurs détonations et gagna son logis, escorté par une compagnie de cent hommes.

Mesures de précaution contre la révolte des Huguenots.

L'échec du roi devant Montauban et la mort de Luynes ont donné un nouvel élan aux rebelles. A Paris, le peuple les accuse d'avoir incendié deux cents maisons, et se soulève contre eux (27 septembre 1621). Les protestants agissent plus ouvertement en Guyenne ; deux mille d'entre eux se sont enfermés dans Tonneins et sont pressés vivement par le duc de Mayenne qui a juré de n'en laisser échapper aucun. Ils se défendent cependant avec valeur, pendant que M. de Sainte-Croix agite le Médoc et que M. de Fabas tient Soulac (avril 1622). Les troubles pourraient bien gagner Bayonne, où deux huguenots, Carrère et Ducasso, ont été trouvés, à dix heures du soir, parcourant les remparts. Cette découverte cause de l'émoi aux échevins et fait redoubler les précautions : la garde extraordinaire est rétablie, les armes visitées, les vagabonds expulsés, tout transport d'armes hors la ville interdit, le déchargement des bateaux prohibé entre les chaînes et seulement permis à Mousserolles. Le Conseil de ville fait placer, dans chaque corps de garde de porte, six mousquets avec leurs fourchettes et leurs bandoulières garnies de poudre, d'amorces et de balles ; il profite de la circonstance pour supprimer le jeu de billard voisin de la porte Lachepaillet et le remplacer par un corps de garde. Les préoccupations de Gramont détournèrent son attention de cette modification contraire à ses intérêts et déjà repoussée par lui.

Lesdiguières, ayant ceint l'épée de connétable laissée vacante par la mort de Luynes, rétablit l'ordre dans l'armée catholique et aida le roi à battre Soubise qui alla chercher

un asile en Angleterre (24 avril 1622). Louis XIII pa
ensuite à Bordeaux où les députés de la ville allèren
saluer; Gramont avait envoyé Robillart vers le roi p
connaître ses intentions. En attendant le retour de cet o
cier, il prescrivit à tous ceux de son gouvernement
prendre les armes et d'être prêts à marcher. Mais le
devait se diriger vers le bas Languedoc, et entrer ens
en accommodement avec le parti calviniste par le traité
Privas, qui allait lui ouvrir les portes de Montpellier.

Tant que les épées ne sont pas assurées dans leurs fo
reaux, les habitants de Bayonne restent exposés à des s
prises. Ils ont cru un moment que les Huguenots s'étai
emparés de Mont-de-Marsan (6 mai 1622); Gramont, c
sulté par eux à Bidache, leur apprend que ce bruit ine
a pris naissance à la suite d'une querelle entre les habita
de cette ville et son gouverneur. Redoutant les conséquen
de son agitation, les échevins rétablissent la garde extra
dinaire, mettent le corau en rivière après l'avoir muni d
corps de garde, défendent la sortie des armes et des mu
tions de guerre et recherchent les étrangers. Ils déciden
formation d'un corps de garde à l'occasion de la Fête-D
prochaine et veulent obliger les étrangers, que cette
ne manque pas d'attirer, à laisser leurs armes hors ville.

Bayonne menacé de surprise par les protestants.

Ces précautions n'étaient pas superflues, car Bayo
se trouvait réellement menacé. Le Conseil de ville ap
cette grave nouvelle par une lettre que l'avocat-géné
de Sault lui écrivit de Nérac. La missive, datée du 12 a
1622, annonça que les Huguenots de Nérac se proposai
de tenter des entreprises contre Agen et Bayonne, et
l'opération contre cette dernière ville devait se faire d
dix ou douze jours. Gramont donna le même avis et pr
crivit de faire marcher, durant ce délai, les quatre quarti
de la ville pour le service de garde. On lui demanda
tenir les gens de son gouvernement prêts à porter seco
et on fit transférer le marché à Mousserolles.

Le gouverneur craignit que les Huguenots ne fuss
appuyés dans leur tentative par deux navires flamar
qui stationnaient en face de Saint-Jean-de-Luz et do
ordre aux gens de Ciboure de s'en saisir. Il voulut atten
l'annonce certaine de l'approche des rebelles, avant d'au
riser les échevins à expulser de la ville tous les habita
huguenots; il se borna à réprimander un gentilhom
étranger arrêté à Bayonne et conduit devant lui à Bidac
en l'invitant « à ne s'aller plus promener et à se ret
chez lui ». Pour en user vis-à-vis d'un rebelle avec tant
mansuétude, il fallait que Gramont espérât l'abandon
chain du projet des protestants contre Bayonne; ses pro

ties furent confirmés, l'épreuve d'une surprise fut cette fois encore épargnée à la ville. A peine échappé à ce danger, Bayonne retomba sous le coup d'une nouvelle menace. Le 8 mai 1623, la réception d'un billet anonyme avertissant la ville qu'une tentative se préparait pour forcer les chaînes de la Nive provoqua une vive alerte ; les précautions qui furent prises suffirent cependant pour ôter aux conjurés toute idée de réaliser leur projet.

Le duc d'Epernon, nommé gouverneur en Guyenne, arriva à Bordeaux le 9 janvier 1623 et annonça aux députés de Bayonne sa prochaine venue dans leur ville. Il y fit son entrée le 10 septembre et reçut les mêmes honneurs que le duc de Mayenne. La compagnie de milice, qui fut armée à cette occasion, comptait mille mousquetaires et quatre cents piquiers ; elle était commandée par un capitaine, un lieutenant et un enseigne.

Le Conseil avait fait préparer des arcs de triomphe, un théâtre (estrade) et un pavillon de satin blanc bordé d'or ; il avait envoyé, au devant du duc, à Saint-Vincent, deux magistrats et six bourgeois. Epernon fut logé au palais Montault et reçut en cadeau douze belles piques ; il apprit avec satisfaction l'arrivée prochaine d'un beau cheval que la ville avait fait acheter à Pampelune et qu'elle lui destinait.

Les échevins voulaient intéresser le duc à l'achèvement du boulevard de Saint-Esprit ; ils projetèrent de fermer cet ouvrage par un mur reliant le pont Mayou à la porte Saint-Esprit, et d'y placer un corps de garde. Mais Gramont caressait d'autres projets, et dans la crainte que ceux des échevins ne portassent préjudice aux siens, il les en détourna sous prétexte que leur exécution pouvait être renvoyée à une époque éloignée.

Le gouverneur se proposait d'édifier, sur l'emplacement de l'ancien rempart de la ville qui bordait le port et le quai des navires, un bâtiment de douane devant servir à entreposer les marchandises (1) ; il voulait, en outre, hâter la bâtisse entreprise au Château-Vieux.

Entrée à Bayonne du duc d'Epernon et de l'évêque Claude de Rueilh.

L'entrée du duc d'Epernon avait suivi de près celle de l'évêque Claude de Rueilh Desmarest ; ce prélat, élevé au siège de Bayonne, le 7 décembre 1621, par le pape Grégoire III, avait vu sa nomination ratifiée par le roi, en ce qui concernait la jouissance du temporel, le 11 février suivant. Le nouvel évêque fit son entrée en ville, le 31 octobre 1622, avec toute la pompe usitée, et se rendit en séance du Conseil, afin de remercier les échevins de leur réception.

(1) A l'emplacement de la mairie actuelle.

Ces magistrats attendirent l'arrivée du prélat, avant de réorganiser les études du collège. Le nouveau lieutenant de maire, M. Lespès, sieur de Hureaux, se concerta sur cette question avec l'évêque et fut chargé par lui de proposer aux échevins de faire enseigner la philosophie aux élèves du collège par les Pères de l'Oratoire (8 mai 1623).

Cette idée demeura encore à l'état de simple projet, car le Conseil resta divisé sur le choix de l'ordre religieux auquel il convenait de confier la direction des études.

Relations du Conseil avec les ordres religieux.

L'évêque ne semble pas être intervenu dans un différend existant entre les échevins et les Ursulines. Ces religieuses, installées depuis 1614 chez la veuve de Haïtse, venaient de s'établir dans une maison que la veuve de Lalande avait fait bâtir pour elles au lieu de Pontriques. Le Conseil, qui ne leur avait donné aucune autorisation de séjourner en ville, se refusa à les y laisser résider plus longtemps ; il décida même de les chasser et de les engager à repartir pour Toulouse (26 novembre 1621). Le cardinal de Retz intercéda en leur faveur dans une lettre, datée du 7 juillet 1622, qu'il adressa au Conseil du camp devant Castelnaudary, et reçut une réponse négative. Gramont joignit ses instances à celles du cardinal (20 février 1623) et essuya le même refus. Il est à présumer qu'après avoir affirmé son droit, le Conseil prit en considération l'intervention de ces grands personnages et consentit à atténuer les termes trop absolus de sa décision, car un couvent d'Ursulines s'établit définitivement à Saint-Esprit : cette solution mixte donna satisfaction aux religieuses, tout en maintenant en principe la volonté du Conseil, puisque l'installation en ville leur restait interdite.

La résistance du Corps de ville s'expliquait par la nécessité d'accorder des secours, à certains moments, aux ordres religieux et par le désir de limiter cette source de dépense.

En effet, cette même année, les Augustins reçurent du Conseil un don de 300 livres pour continuer leur dortoir, resté depuis longtemps inachevé. Les Cordeliers lui adressèrent aussi une demande de secours, pour réparer leur couvent qui se trouvait en très mauvais état ; cette dernière requête, oubliée pendant plusieurs années, reçut enfin satisfaction, le 22 mars 1627, après la constatation de nouveaux dégâts causés par une inondation de la Nive et donna lieu à la délivrance d'une égale somme de 300 livres.

Mesures prises à l'égard des étrangers.

La décroissance du commerce bayonnais appauvrissait la ville et légitimait la résistance opposée par le Conseil à toute nouvelle cause de dépense. Les échevins recevaient des plaintes sur l'accaparement du négoce par les marchands flamands et portugais. On leur signala que quelques Portu

;ais, tolérés à Saint-Esprit contrairement aux patentes du 'oi, y avaient des chais dans lesquels ils entreposaient des marchandises et se faisaient les commissionnaires des autres Portugais (25 octobre 1624). Le Conseil prit de nouveau la décision de renvoyer les Portugais ; il ne voulut plus accorder aux Flamands la résidence en ville, ni leur permettre d'y posséder un Conseil (29 novembre 1624).

Mais ces décisions, qui blessaient quelques intérêts, n'étaient généralement pas exécutées, car elles auraient amené une diminution du commerce. La crainte de ce résultat hantait le cerveau des échevins et était cause qu'ils s'opposaient à des représailles sollicitées contre des Flamands de la ville par des Bayonnais dont les vaisseaux avaient été capturés par des navires de guerre hollandais (4 décembre 1623). Les habitants de Saint-Jean-de-Luz agirent avec plus de décision et saisirent, pour un motif analogue, les marchandises d'un bateau flamand. Gramont, circonvenu par ces étrangers, voulut se saisir des objets enlevés : il éprouva de la résistance et n'en vint à bout qu'avec le secours des troupes.

Le maréchal de Thémines fut nommé lieutenant général en Guyenne, à la place du duc de Mayenne ; la ville de Bayonne l'envoya saluer, le jour de son entrée à Bordeaux (22 avril 1624). Epernon conserva néanmoins sa charge de gouverneur en Guyenne ; il arriva de la cour (1er juillet), ayant obtenu en faveur de Gramont la charge de gouverneur général du royaume de Navarre et du pays de Béarn. Après avoir été grandement fêté à Bordeaux, le comte s'achemina vers Bayonne ; une partie du Conseil se porta au devant de lui, à cheval, suivi de trente bourgeois. A son arrivée à la porte Saint-Esprit, les honneurs lui furent rendus par le reste du Corps de ville, en robe et chaperon, et par une compagnie de cent mousquetaires, au bruit des détonations de l'artillerie (12 août 1624).

Gramont nommé gouverneur général de la Navarre et du Béarn.

Mettant à profit les bonnes dispositions de Gramont, les échevins obtinrent l'autorisation de bâtir un corps de garde dans le bastion de Saint-Esprit et de démolir l'ancien rempart réunissant le pont Mayou au corps de garde de la porte Saint-Esprit, afin d'agrandir la place bourgeoise. Toutefois, le gouverneur exigea que le mur fût reconstruit, en lui donnant un pied et demi d'épaisseur, sur un emplacement plus voisin des chaînes de la Nive.

Bayonne, menacée par les ennemis de l'intérieur, allait courir le risque de la peste et le danger de l'invasion espagnole. Depuis longtemps, le fléau tant redouté faisait des victimes en Europe, et la ville, jadis si éprouvée par ce mal, s'efforçait de s'en garantir. Déjà, le 26 août 1611, le Conseil,

Apparition de la peste aux environs de Bayonne.

dans la crainte d'une contagion, avait expulsé les morisq
et « autres fainéants », qui venaient aborder en gra
nombre. Le mal était signalé à Amsterdam (octobre 161
puis à Paris et Rouen (septembre 1619) ; les apothicair
furent visités, et les navires suspects se virent obligés
décharger au Boucau. Une recrudescence de la peste
produisit ensuite à Rotterdam, à La Haye et dans divers
autres villes des Flandres ; elle intéressait particulièreme
Bayonne, dont les relations de commerce avec ce derni
pays étaient très actives. Les échevins prirent encore d
précautions contre les navires flamands et, désireux d'écart
le fléau qui infestait plusieurs régions de la France, i
demandèrent une procession (15 novembre 1624). Etampe
Orléans, Tours, Dieppe, furent éprouvés, à leur tour (2 oct
bre 1626) ; puis Lyon, Limoges, Agen, Montauban (26 juill
1628), le Vieux-Boucau (19 septembre 1629). La peste gagn
ensuite Toulouse et s'y propagea tellement que tous le
couvents de cette ville, Cordeliers, Carmes, Augustins, Jac
bins, Carmes déchaussés et le Grand Collège des Jésuite
durent être évacués ; elle fit encore son apparition à Bo
deaux (21 octobre 1630) et à Mont-de-Marsan (6 octobre 1631
A chaque nouvelle menace, les précautions étaient reprise
mais lorsque l'épidémie envahit Vieux-Boucau, la surveillanc
aux portes Saint-Esprit et Saint-Léon devint plus complète
dans ce but, la garde fut renforcée et un rôle de bourgeoi
fut établi spécialement pour la garde de la santé. Une parti
de ceux-ci inspectaient attentivement les étrangers à le
entrée en ville, tandis que d'autres se tenaient dans u
loge placée au milieu des sables du Boucau et faisaie
étaler les marchandises sur cette plage ; ces multiples pr
cautions furent complétées par un nettoyage journalier d
rues et par l'avis donné aux habitants de Biarritz de
garer des Portugais arrivant de pays infestés. Ces soi
minutieux évitèrent cette fois encore l'introduction du flé
en ville.

CHAPITRE III

LES PROTESTANTS RÉDUITS PAR RICHELIEU. — UNE FLOTTILLE BAYONNAISE CONTRIBUE A RAVITAILLER ET A DÉGAGER SAINT-MARTIN-DE-RÉ BLOQUÉ PAR LES ANGLAIS. — LES MARINS BAYONNAIS AU SIÈGE DE LA ROCHELLE (1624-1630).

Dispositions hostiles de l'Espagne. — Précautions défensives prises par les échevins. — Ponts emportés par une inondation de la Nive. — Marchands flamands et portugais protégés par Gramont. — Menaces de l'Espagne. — Querelle entre Moisset et les échevins au sujet du Château-Neuf. — Richelieu réduit les protestants. — Une flottille bayonnaise ravitaille l'île de Ré. — Les Anglais lèvent le blocus de Saint-Martin-de-Ré. — Les marins bayonnais au siège de La Rochelle. — Diversion des protestants en Béarn. — Bayonne menacé par les Anglais et les protestants. — Travaux d'assainissement de la ville.

Dispositions hostiles de l'Espagne.

Bayonne ne se trouva pas seulement exposé au danger de la peste et aux menaces des Huguenots, elle éprouva aussi de vives alarmes, à cause des grands armements qui se faisaient en Espagne (28 novembre 1624) ; Gramont en transmit la nouvelle au roi et prescrivit bonne garde aux échevins. Ceux-ci, voulant seulement garantir la ville contre les surprises des Huguenots, s'étaient bornés à acheter cinquante mousquets et six longues arquebuses (5 février 1624), ils portèrent leur commande à cinq cents mousquets, sitôt qu'ils reçurent l'avis du gouverneur, et pressèrent la fabrication de ces armes.

Le revirement signalé dans les dispositions de l'Espagne était une conséquence du changement apporté à la politique extérieure par le nouveau ministre, Richelieu. Ce dernier s'était donné pour mission de rendre la France paisible au dedans, puissante et respectée au dehors. Dans ce but, il reprit les vues du roi Henri IV et poursuivit l'abaissement de la maison d'Autriche. Son premier acte fut de rompre la promesse de mariage consentie par la reine régente entre sa fille Elisabeth et le prince des Asturies, et de la faire épouser au prince de Galles, fils de Jacques Stuart, roi d'Angleterre. Puis, il marqua son hostilité contre l'Espagne, en s'emparant de la Valteline, province suisse, qui servait de communication entre l'Autriche et les provinces espagnoles.

Dès ce moment, l'Espagne, fixée sur la politique du car-

[illegible] battre. Les biens des Fra[illegible] Saint-Sébastien que dans les aut[illegible] [illegible] use de représailles en [illegible] argent appartenant au roi [illegible]. On invite les Bayonnais [illegible] les réclamations à Gramont [illegible] allouer une indemnité aux in[illegible] [illegible] le passage de toute marc[illegible] [illegible] 15 avril 1625). Tous les cou[illegible] [illegible] en arrivant, sont arrêtés [illegible] [illegible] échevins, s'ils ne sont mun[illegible] [illegible] le duc d'Epernon ou l'ambassa[illegible] [illegible] 1625).

[illegible] préparatifs de guerre, les éche[illegible] [illegible] habitants, exempts ou non, de mo[illegible] [illegible] aux étrangers de ne pas quitter le[illegible] [illegible] nuit et durant le temps que les por[illegible] [illegible] fermées. Le Conseil ne limite p[illegible] [illegible] armes des Bayonnais et à complét[illegible] [illegible] poudre ; il s'efforce en outre, de leu[illegible] [illegible] ment de la pique et de la hallebard[illegible]. [illegible] ce but, à Bordeaux, un maître d[illegible] [illegible]. Le commissaire fait organiser de nou- [illegible] artillerie en réunissant ensemble quatre fau- [illegible] sortes de grandes arquebuses à croc), et [illegible] ces mitrailleuses primitives ; il remplace [illegible] fauconneaux ceux qui ont servi à cette [illegible] 14 juillet). Il achète quinze quintaux de [illegible] balles de mousquet, et fait blinder [illegible] fer les portes de la tour de Naguille. [illegible] de crainte que quelques Huguenots [illegible] préparent un coup de main contre ce [illegible] conciliabules secrets. Mais, en même [illegible] forcent les gens sans aveu à vider la [illegible] aux hôteliers de fournir chaque soir [illegible].

[illegible] marchands est soumise à une sur- [illegible] et leur chargement, sondé à l'aide [illegible] au corps de garde de Saint-Esprit. Le [illegible] navire de guerre se présenterait [illegible] passer la barre de l'Adour : les pilotes [illegible], dès son apparition, l'un des [illegible] supprimer ainsi l'indication du [illegible] les vaisseaux en rivière.

[illegible] échevins arrêtent de concert l'état [illegible] à la fortification, et ceux-ci sont [illegible] chaînes de Saint-Esprit sont

[illegible] l[illegible] de[illegible] A[illegible] ma[illegible] aux dan[illegible] fut [illegible] de [illegible] entr[illegible] loge[illegible] étal[illegible] caution[illegible] rues [illegible] garer [illegible] minutieu[illegible] en ville.

celles de Sault sont défendues par un nouveau garde dressé sur le mur de quai du côté du port ; des ponts-levis sont établis à l'extrémité des ponts isant suite aux portes Saint-Léon, Lachepaillet et rolles. En outre, les fossés de la ville sont curés fondis du côté de la porte Mousserolles, afin de y amener l'eau des rivières, et le terrassement inté- u bastion du fer à cheval est entrepris après démo- du vieux bâtiment appartenant aux Cordeliers qui re sa plateforme. Le matériel contenu dans le maga- a ville se trouve insuffisant pour exécuter rapide- s travaux ; il est augmenté de trois cents hottes, nts petites corbeilles, trente pelles à manche, quel- lefers, cent pelles à douille, deux cents pelles de hêne avec manche, cent pics de fer à une branche cent manches de frêne pour foussoirs et bêches. tants se rendent alors à la manœuvre et travaillent fossés de Mousserolles, sous la direction de six nts payés par la ville, en attendant que Gramont à amener dans le chantier les gens de son gou- t.

le faisait poursuivre, de son côté, l'achèvement u Lachepaillet ; les parapets incomplets de cet e laissaient ouvert à l'ennemi et le rendaient peu à la ville. L'exécution de ce travail était d'ailleurs parce que Robillart ne pouvait le payer avec de la foraine dont il était receveur, cette ressource nt bien diminuée par suite de l'interdiction du avec l'Espagne. Le Corps de ville, qui n'avait a même cause, rien retirer de la coutume, avança 1.000 livres, en les empruntant à un bourgeois ; livrés à Robillart et versés par lui au trésorier des s, devaient servir à terminer le bastion (22 octobre ouvrage se poursuit selon le projet dressé par deux flancs, composés d'un parapet de terre et ppuyés contre la courtine de la place, présentaient nt de faciliter l'entrée de la ville, puisqu'il suffisait r le parapet du bastion par escalade et de passer rempart de la ville. Un échevin en fit la remarque et indiqua qu'il serait prudent de donner, en lus de hauteur au rempart du corps de place, t aisé de faire en supprimant la partie du terras- le touchait ; il crut aussi devoir faire observer ail du bastion se trouvait de nouveau arrêté et rester dans son état actuel. L'avis très sensé de t adopté, dans la suite, car le bastion fut trans-

formé et reçut des flancs bas, appuyés au rempart (17 novembre 1625).

Le roi avait écrit à Gramont, au premier avis des menaces de l'Espagne, l'assurant qu'il se fiait à lui pour s'opposer aux levées d'hommes qui se faisaient des deux côtés de la frontière et déjouer les desseins de ses ennemis sur les places de son gouvernement ; il approuvait de nouveau la continuation du port de Socoa, rappelant que ce travail dirigé par le comte, était utile à ses sujets, et recommandant d'y appliquer tous les fonds ordonnés pour son achèvement (3 janvier 1625).

Le monarque avait donné à Gramont le moyen de résister aux premières attaques de l'ennemi, en autorisant son fils, le comte de Guiche, à lever et à commander un régiment de douze cents à quinze cents hommes, qui devait rester dans le pays de Labourd, sur la frontière. Les députés de la ville, qui se trouvaient en cour, crurent devoir protester suivant le conseil des bourgeois bayonnais et, à l'instigation de Jacques de Lalande, lieutenant de maire, contre l'établissement de ce régiment, dont ils jugeaient la présence préjudiciable à la liberté de la ville et à celle de tout le pays : ils voyaient dans la formation de cette troupe le premier pas vers l'installation d'une garnison et, pour écarter cette éventualité, ils s'efforçaient de faire revenir le roi sur sa décision (26 mai 1625).

Louis XIII n'écouta pas les plaintes des députés de la ville ; il avait, à ce même moment, d'autres soucis. Les côtes de France étaient menacées par une flotte que Soubise avait réussi à former, grâce aux ressources fournies par le port de La Rochelle. L'île de Ré était au pouvoir du rebelle qui, de ce point, pouvait fondre sur les côtes de Guyenne et du Labourd. Le roi n'avait pas attendu jusqu'alors pour réunir des vaisseaux et assurer la défense de cette partie du littoral. Il avait délivré, le 27 septembre 1621, une commission au sieur Palot pour acheter six navires de guerre et lever trois cents marins, tant à Bayonne qu'à Saint-Jean-de-Luz. Une petite flotte se trouvait formée, le 30 mai 1622, sous les ordres du comte de Joigny, général des galères. Ce marin reçut, au port de Passage où il se trouvait avec dix galères, les compliments des députés du Conseil de Bayonne (on était encore en paix avec l'Espagne) ; quelques autres galères, détachées de la flotte, étaient allées au Boucau, sous la conduite de Saint-Pé, lever quelques soldats et mariniers et embarquer un approvisionnement de pain et biscuit.

Il fallait, en outre des navires pour la garde des côtes. Gramont, qui a [illegible] constaté que la ville de

Bayonne n'est disposée à faire aucun sacrifice pour assurer ce service, a poussé les habitants de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure à demander au roi l'autorisation d'armer trois ou quatre navires, moyennant l'attribution de la moitié du produit de la coutume concédée à Bayonne. Les députés de la ville, qui sont à Paris, annoncent cette démarche aux Bayonnais et leur font connaître que le roi est disposé à donner la préférence à la ville de Bayonne (23 juillet 1625). L'offre est acceptée après une délibération de quatre-vingts officiers royaux et bourgeois, qui demandent, en outre, la faveur pour la ville de nommer les capitaines et chefs de navires, afin qu'elle puisse répondre de leur manière de servir.

Soit que la réponse de la ville parvînt un peu tard à Louis XIII ou que ce monarque eût été circonvenu par Gramont, Saint-Jean-de-Luz obtint la moitié de la coutume et procéda sans aucun retard à l'armement des quatre navires. Cette préférence mit en grande colère les conseillers de Bayonne, furieux de voir échapper une ressource si importante ; un jurat proposa, en séance, de tirer vengeance des habitants de Saint-Jean-de-Luz, en révélant au roi leurs déportements, leurs actes de rébellion, et, en particulier, l'évasion favorisée par eux, moyennant le versement de 120.000 écus, d'un prisonnier espagnol, arrêté par le lieutenant particulier à la requête d'un marchand anglais. Après avoir fait préparer le dossier de la plainte, sous l'influence du premier accès de colère, les échevins renoncèrent à le transmettre au roi, certains d'avance que l'intervention du gouverneur devait la faire échouer (1er septembre 1625).

La flottille des quatre navires suffit à la garde du littoral du Labourd, car les vaisseaux de Soubise s'étant mesurés avec l'armée royale, subirent une défaite complète et abandonnèrent à Louis XIII l'île de Ré. La nouvelle de ce succès parvint à Bayonne le 22 septembre 1625.

Ponts emportés par une inondation de la Nive.

Les nombreux préparatifs de défense faits par la ville en vue d'une attaque de l'Espagne furent contrariés par une inondation de la Nive, plus violente que celle de 1611. Elle se produisit, le 23 octobre 1625, à la suite d'un grand orage. Toutes sortes d'arbres entraînés par le courant avec les débris des ponts d'Ustaritz et de Cambo vinrent heurter contre les chaînes de Sault et les emportèrent ; ces masses flottantes arrivèrent sur le pont Pannecau, qui ne leur résista pas un instant. Le pont Mayou, après avoir tenu bon pendant une heure et demie, céda à son tour. La grande accumulation d'eau occasionnée par la résistance de ce dernier pont, le long duquel un barrage naturel avait été formé par les bois arrêtés contre ses piles, provoqua des affouillements sous la plateforme du bastion Saint-Esprit

et derrière le grand quai contigu ; ces ouvrages aboutissaient d'une part au grand pont de l'Adour et de l'autre aux chaînes Saint-Esprit. Bientôt, une partie de cette plateforme, quoique maintenue par les murs du bastion qui avaient deux toises d'épaisseur, fut entraînée vers la rivière. La chute de cette pièce de fortification qui commandait le cours de l'Adour jusqu'aux sables du Boucau laissa le lit du fleuve sans défense. Le reste de la plateforme et l'extrémité des chaînes Saint-Esprit ne tardèrent pas aussi à être emportés. Une heure après, on vit tomber un pan de muraille réunissant, sur la rive droite de la Nive, du côté de la place bourgeoise, la tête du pont Mayou à la rue Bourg-Neuf. Enfin, pour clore la série des désastres, la grande plateforme située entre le pied de la tour des Menons et l'extrémité nord des chaînes de Sault vint à s'effondrer, quoique entourée d'un mur de deux toises d'épaisseur.

Ainsi toutes les chaînes, tous les ponts et une partie des quais n'existaient plus ; la ville était ouverte à l'ennemi aux deux entrées de la Nive. Gramont, avisé en toute hâte, vint réunir une grande assemblée, devant laquelle il exposa la nécessité d'envoyer au roi un procès-verbal et un dessin indiquant les dégâts causés par l'inondation, en insistan sur l'urgence de fermer sans retard les chaînes de Saint Esprit et de Sault ; ces pièces furent confiées à de Lalande qui partit aussitôt pour rejoindre la cour. Le gouverneu donna mission à deux experts maîtres charpentiers, Pierr de Milhet et Pierre de Lalance, d'évaluer, durant le temp qu'il allait présider les états de Saint-Jean-Pied-de-Port, le frais de la réparation des dégâts. Il apprit à son retou (29 octobre) que l'évaluation ne montait pas à moins d 200.000 livres. Le comte reconnut qu'une si forte dépens ne pouvait être mise à la charge des habitants qui avaier été personnellement éprouvés par le désastre, et il charge le député de la ville de demander un secours au roi. I duc d'Epernon voulut bien recommander de Lalande Louis XIII, au chancelier, à Richelieu et à d'Herbault.

Sans attendre le résultat de ses démarches, le Conse voyant chaque jour la rivière emporter une partie du terr plein avoisinant le corps de garde de Saint-Esprit, fit plant une ligne de pieux, afin d'empêcher l'augmentation d dégâts. Le monarque avait transmis à M. de Montaudo trésorier général, la demande des échevins, et lui avait pr crit de se rendre un compte exact de l'importance du dés tre. Un arrêt du Conseil royal, daté du 6 juin 1626, statua sur le rapport du trésorier, autorisa la ville à employer la réparation des ponts et chaînes une somme de 30.(livres pour comm[illegible] et à prélever ces fon

sur les trois deniers d'octroi dont la jouissance lui était laissée. Les trois autres deniers restant sur les six octroyés précédemment à la ville, furent accordés pour vingt ans à Saint-Jean-de-Luz et à Ciboure. Le Conseil n'accepta pas cette défaite, et envoya en cour quatre députés pour tenter d'obtenir toute la coutume. Par un nouvel arrêt du 6 décembre 1626, le Conseil royal accordait un supplément de 50.000 livres tournois, et le roi ajouta à cette somme celle de 30.000 livres prélevées sur son épargne. Tous ces fonds constituèrent un fort acompte qui devait permettre de mener les travaux à bonne fin. Le Conseil de ville acheta aussitôt les bois nécessaires et envoya à Pascault, à Paris, une procuration pour toucher les fonds de l'épargne ; il prit de grandes précautions pour assurer la conservation de l'argent donné par le roi, régler le mode d'achat des matériaux et le payement des travaux.

Marchands flamands et portugais protégés par Gramont.

Gramont, en froid avec les échevins, s'était gardé de recommander à Paris les envoyés de la ville. Il ne perdait pas une occasion de s'élever contre leurs vues, et se permit même de prononcer des paroles injurieuses contre deux d'entre eux, le lieutenant de maire et le sieur de Prat, qui s'en offensèrent (juillet 1622). Le gouverneur soutenait les marchands flamands et ceux-ci, forts de sa protection, bravaient les mesures édictées par les échevins dans l'intérêt du commerce. Afin d'empêcher ces trafiquants de frelater les vins dans les pressoirs par l'addition de poudres qui empêchaient la fermentation, le Conseil de ville, redoutant que ces vins, emportés en cet état dans d'autres contrées, ne fussent nuisibles à la santé et ne fissent perdre la bonne réputation de ceux produits en Labourd, ordonna d'appliquer un arrêt du Parlement interdisant de pareilles pratiques (22 septembre 1625). Mais Gramont, dédaignant cet arrêt, fit répondre par son secrétaire, à une réclamation d'un marchand flamand, qu'il pouvait continuer à frelater le vin, se faisant fort d'en assurer la libre circulation, malgré les entraves élevées par les magistrats bayonnais (15 octobre 1625).

De nouvelles plaintes furent adressées au Corps de ville contre l'accaparement du commerce par les Flamands et les Portugais qu'on désirait voir définitivement chassés du pays ; on réclama contre la facilité donnée aux Portugais de se retirer en nombre à Peyrehorade, Labastide-Clairence Biarritz et Saint-Esprit. Gramont, épousant la cause des uns et des autres, entra en discussion avec les échevins et leur manifesta son mécontentement de ce que le Conseil faisait demander au roi, par des députés, l'autorisation de défendre à tous étrangers d'acheter ou de vendre en ville autrement

que par l'entremise des habitants. Dans une conversatio entamée sur ce sujet entre lui et l'échevin Hody, des parole vives furent échangées ; le gouverneur prétendit avoir ét offensé par l'échevin, tandis que le Conseil de ville affirma, au contraire, que Hody avait subi l'offense. Le comte, poursuivant son obstruction, s'opposa de tout son pouvoir au renouvellement des patentes qui excluaient les Portugais de son gouvernement ; aussi, craignant de l'irriter, les échevins retardèrent l'envoi à la cour des pièces nécessaires à cette formalité (7 juin 1627).

Le moindre froissement d'amour-propre ranimait l'animosité entre Bayonne et Saint-Jean-de-Luz. Quelques paroles déplacées suffisaient à produire ce résultat. Lamy, receveur de la grande coutume à Saint-Jean-de-Luz, s'était permis de dire « que trois cents hommes, avec lui à leur tête, passeraient par dessus le ventre à tous les Bayonnais ». Ce propos inconsidéré fut rapporté en séance du Conseil, souleva la colère des échevins, qui reprochèrent à Lamy d'être protestant et déposèrent une plainte entre les mains du lieutenant général.

Menaces de l'Espagne.

Depuis que la ville se trouve ouverte, du côté de la Nive, par suite de la chute des estacades, il a fallu prendre un surcroît de précautions pour assurer sa garde. Huit jours après l'inondation, les échevins procèdent à une visite générale des armes et des munitions, et enjoignent aux habitants de se munir, dans les trois jours, de tout ce qui leur manque (31 octobre 1625). Cette mesure est légitimée par les menaces qui se produisent sur la frontière. Des avis, parvenus au Conseil (21 et 24 novembre) font connaître que quelques compagnies de cheval et de pied sont arrivées de Castille en Navarre ; que l'Espagne fait des armements tout le long de la frontière, principalement à Saint-Sébastien et à Fontarabie, conduisant dans ces places une quantité de munitions de guerre et y faisant travailler nuit et jour à monter les canons. Il est même arrivé à Fontarabie cinq cents soldats on ne sait dans quel dessein. Le lieutenant de maire a envoyé des espions vers ces quartiers, et, sans attendr d'autres nouvelles, il prescrit que les rondes seront conduite par des échevins. Il fait de nouveau visiter les armes e munitions des quatre quartiers par les capitaines, qui pres sent les habitants de se munir, dans les vingt-quatre heure en leur accordant trois mois pour payer les mousquets dél vrés par la ville, s'ils ne préfèrent les rendre en bon éta

Quoique Sensac, lieutenant du gouverneur, ait obten l'autorisation de se démettre de sa charge, et qu'il dût l passer le 5 janvier suivant à Lasalle, désigné pour lui su céder, il continue néanmoins à renseigner Gramont su

la situation de la ville, et avertit M. d'Amou, bailli du Labourd, de tenir son monde prêt à accourir en cas d'appel. Le vicomte d'Orthe, sollicité directement par les échevins, se déclare tout prêt à venir défendre Bayonne. Le gouverneur, retenu au loin par les armements qui se font à la frontière, assure la ville de son zèle et se dit tout décidé à mourir avec ses habitants ; il annonce que tous les gens de son gouvernement ont été avisés de se tenir prêts et que Lasalle est de retour de Pampelune où il a trouvé les esprits pleins de mauvais desseins contre Bayonne. Aussi, Gramont recommande-t-il tout spécialement de surveiller les abords de la ville, en y posant des corps de garde (3 décembre 1625). Les échevins exécutèrent avec exactitude les instructions du comte, prirent dans les magasins des armes et des munitions, afin de les distribuer aux habitants ; il commandèrent, en outre, à divers fournisseurs du pays, trois cent soixante-quinze mousquets, cent paires d'armes, trente arquebuses à croc et sept cent trente rais pour roues de canon (1). On poussa si activement les travaux de réparation des chaînes et des ponts qu'ils se trouvèrent terminés le 19 janvier 1626 et que le gros engin (mouton) qui avait servi au battage des pieux put être réintégré, à cette date, dans les magasins de la ville.

Le Conseil se tenait en relations avec la cour par ses députés, et lui transmettait l'avis des préparatifs de guerre faits par l'Espagne dans ses ports du Guipuzcoa et de Biscaye (12 mars 1626). Toujours disposés à démontrer l'affection de la ville pour la famille royale, les échevins s'empressèrent, sur une lettre d'Epernon, d'allumer des feux de joie à l'occasion du mariage de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, avec Mlle de Montpensier (21 août 1626).

Ces réjouissances contrastèrent avec le danger dont Bayonne se sentait menacé : quarante-huit pataches de guerre, à voiles et à rames, rassemblées dans les ports de Saint-Sébastien et de Passage, devaient embarquer huit compagnies de gens de guerre et partir, huit jours après, pour une destination inconnue (11 septembre). En effet, un espion bayonnais annonça, le 17 septembre, que les pataches avaient terminé leurs préparatifs et que leur départ était imminent. Lasalle, Gramont, Epernon furent aussitôt avisés ; de même les habitants de la ville. On prévint d'Amou, d'Urtubie, le vicomte d'Orthe et les gens du Labourd de porter rapidement secours à Bayonne, si elle était attaquée. Un

(1) 100 paires d'armes à Lestrade ; 50 mousquets à Bertrand Déharse 5 à Martel, arquebusier de Labastide-Clairence ; 50 à Menjonin de ...hondo, maître forgeron à Urt ; 120 à Domingo de Perusquy de Sare ; arquebuses à croc à Domingo de Bidart, forgeron à Ainhoue.

corps de garde de six hommes fut placé hors la ville pend[ant] la nuit ; les capitaines de quartier [illegible] la v[...] des armes et les capitaines de garde des portes furent ex[...]tés à bien veiller.

Les échevins poursuivirent la fortification ; ils se [...]portèrent aux chaînes de Saint-Esprit, se demandèrent [...] ne serait pas bon de les renforcer par une palissade [...]plémentaire. Ils se proposèrent de remplir d'eau [le] fossé qui devait [illegible] des bastions entre Sa[int-]Esprit et la porte de Mousserolles à l'aide d'un barrage [en] gazon disposé près de cette porte dans le fossé. Ils ch[er]chèrent aussi à remédier au défaut déjà signalé par [...] d'eux à [illegible] dans le bastion Lachepaillet, en supprim[ant] les deux extrémités des [illegible] qui [illegible] le remp[art] de la ville des deux côtés de la porte Lachepaillet a[fin] d'éviter que l'on ne pût passer par là à l'aide d'échelles.

Lasalle [illegible] de laisser faire cette modification ve[ut] en référer à Gramont ; les échevins décident alors d'envoy[er] deux députés au gouverneur afin de s'assurer qu'ils pre[n]dront l'engagement de rétablir ces parapets à la premiè[re] demande ; puis se ravisant ils retinrent les députés [et] décidèrent de surélever le mur de rempart au point [où] aboutissaient les parapets, rendant ainsi impossible le fra[n]chissement du mur d'enceinte. Ils adoptèrent une dispositi[on] semblable au quai du Piedmont et traitèrent aussitôt av[ec] Camade, maître maçon, pour l'exécution de ces murs. [En] se bornant à améliorer l'enceinte de la ville, le Cons[eil] restait dans ses attributions ; il n'en était plus de mê[me] pour le bastion Lachepaillet, ouvrage payé par le roi [et] exécuté sous la direction du gouverneur. Afin de facili[ter] la défense de la porte Lachepaillet, le Conseil voulut étab[lir] en avant d'elle, au bout de la rue de l'évêque, une pla[ce] d'armes, propre au rassemblement des troupes ; il av[ait] acheté à cette intention deux maisons à Catherine Dandic[...] et il se proposa de les démolir pour procurer l'espa[ce] nécessaire.

L'alarme donnée à la ville ne tarda pas à se dissipe[r]. Les pataches espagnoles au nombre de trente quittèren[t] le port de Passage, avec la majeure partie des gens de guer[re] arrivés dans cette ville, et s'éloignèrent de la côte, sa[ns] menacer Bayonne (27 novembre 1626). On réduisit aussit[ôt] le service de garde de la ville et on renvoya les six homm[es] soldés formant le corps de garde chargé de veiller la nu[it] à l'extérieur.

Au milieu de toutes les préoccupations de la défens[e] les échevins avaient négligé d'entretenir au complet l[es] approvisionnements dans les magasins du Château-Neu[f]

Le bourgeois Augier de Moisset, qui avait succédé à Adrien Saubat de Sainte-Croix dans la charge de lieutenant de ce château, le 13 novembre 1622, avec la permission du vicomte d'Uza, s'en était souvent plaint. Cette négligence indisposa les soldats du château contre le Conseil de ville et amena des discussions entre eux. Un homme d'armes de sa garnison refusa même, le 29 décembre 1625, en l'absence de son capitaine, d'aller prendre le mot du guet chez le lieutenant de maire ; il ne consentit à se soumettre au règlement qu'après trois sommations et devant la menace d'avertir Gramont de son refus.

Querelle entre Moisset et les échevins au sujet du Château-Neuf.

Moisset voulut avoir raison de l'apathie des échevins Il adressa à la cour, au nom du vicomte d'Uza, une requête dans laquelle il se plaignait que la ville, malgré les 50.000 livres dont elle jouissait annuellement, ne prenait pas la peine d'entretenir les denrées, vivres et munitions que les magasins du Château-Neuf devaient toujours contenir au complet. Il ajoutait qu'il était obligé d'assurer ce service de ses propres deniers, pendant que les bourgeois s'enrichissaient avec l'argent du roi ; il attribuait aux magistrats du Conseil la prétention de donner le mot du guet en l'absence du gouverneur ou de son lieutenant, prétention injustifiable, selon lui, puisque les échevins étaient, pour la plupart, marchands, cordonniers, etc. ; enfin, il protestait contre un tir d'arquebuses exécuté par les habitants, sur une cible adossée aux murs du Château-Neuf, et maintenu par le Corps de ville, en dépit de ses réclamations. Comme conclusion, Moisset demandait que la ville fût forcée de tenir au complet les denrées des magasins et de lui restituer les fonds dont il avait fait l'avance dans ce but (20 octobre 1626).

Les magistrats de Bayonne s'offensèrent gravement de l'accusation d'avoir dérobé les deniers commis par le roi. Ils menacèrent de poursuite le vicomte d'Uza, s'il ne désavouait pas la requête produite par Moisset. Pendant que d'Uza répondait à la ville, le conseil d'Etat prenait un arrêt en vertu duquel le lieutenant de maire devait donner le mot en l'absence du gouverneur ou de son lieutenant ; il ordonnait encore que la ville serait tenue d'entretenir dans les magasins des deux châteaux l'approvisionnement de blé et de légumes secs ; enfin, il autorisait le lieutenant du Château-Neuf à faire rentrer dans la ville, sans payer de droits, sa provision de vin étranger (29 octobre).

La querelle, apaisée par cet arrêt, se renouvela au sujet des munitions que Moisset somma la ville de lui fournir pour assurer la défense du château, à la suite d'une menace s Anglais (25 juillet 1627). Les échevins répondirent négament et signifièrent leur refus par un acte notarié. Ces

démêlés prirent fin lorsque Montault fut pourvu de la cha
du pétulant Moisset ; le nouveau lieutenant écrivait
Conseil, le 24 décembre 1627, lui demandant de remplir
blé les deux greniers du Château-Neuf, comme il en a
l'obligation, et ajoutait qu'en faisant bon accueil à
requête, les échevins contribueraient à maintenir l'un
indispensable à la bonne administration de la ville. M
tault reçut non seulement du blé, mais le Conseil lui pı
un baril de poudre, deux quintaux de mèche et un quiı
de plomb, sous la seule condition de les rendre à premi
demande (16 octobre 1628).

Richelieu réduit les protestants.

Richelieu, dont l'habile diplomatie avait pu mainte
les armées espagnoles loin des frontières de la France,
le loisir de déjouer la conspiration tramée contre sa
par le frère du roi et d'y mettre fin par la décapitat
du comte de Chalais. Après avoir encore assuré d'ı
manière efficace l'exécution de l'édit contre le duel,
faisant exécuter le comte de Bouteville et son second,
grand ministre s'attaqua au parti protestant, toujo
remuant et menaçant. La Rochelle était la capitale de c
faction ; ses adeptes y formaient un Etat dans l'Etat. P
frapper le parti au cœur, il fallait détruire cette place ; c
ce que Richelieu entreprit. Buckingham, premier minis
anglais, résolut de porter secours aux Rochelais, ses c
ligionnaires, et arma une flotte de cent voiles.

La nouvelle de l'entrée en campagne du roi Louis X
et de son armée, ainsi que de leur marche vers la Breta
et le Poitou, afin de s'opposer à une descente des Angl
arrive bientôt à Bayonne (19 juillet 1627). On apprend
même temps que les Anglais sont descendus aux Sab
d'Olonne et à l'île de Ré, et que les protestants de ces d
localités se sont joints à eux (25 juillet). Selon les ord
d'Epernon et de Gramont, le Conseil, dans la crainte
les huguenots béarnais ne s'agitent et n'occasionnent
troubles, prescrit l'augmentation de la garde et avertit
habitants de se tenir prêts avec leurs armes et mu
tions. Martin du Vergier, lieutenant de maire, prend
dispositions pour faire tenir la foire à Saint-Esprit et lo
les protestants étrangers dans une même hôtellerie où
sera facile de les surveiller. Les hôteliers sont tenus
fournir la liste des voyageurs et de placer une ensei
au-dessus de leur porte, afin de faciliter la surveillance
la police. Enfin, on avise, selon l'usage, les amis de
ville ; on ferme les portes Mousserolles et Lachepaillet,
on dresse au Boucau une loge dans laquelle on met
corps de garde.

Les portes des maisons, qui ont été ouvertes sur le rem

Lachepaillet, échappent à la surveillance et peuvent servir à transmettre des signaux au dehors. Le Conseil charge le jurat de Lalande de les faire murer ; l'exécution de cette mesure, qui blesse des intérêts privés, occasionne force injures et paroles outrageantes dont le jurat se plaint au Conseil (25 juillet 1627).

Les événements de la guerre se déroulèrent régulièrement ; l'armée royale, arrivée devant La Rochelle, établit son camp. Ses chefs songèrent d'abord à envoyer du secours au brave Toiras, qui défendait la citadelle de Saint-Martin-de-Ré contre la flotte anglaise, commandée par Bukingham.

Cet ouvrage de fortification, commencé treize mois auparavant, était à peine ébauché ; ses parapets n'étaient pas revêtus de maçonnerie et l'emplacement ménagé pour la porte laissait une coupure si large qu'elle permettait à trente hommes d'entrer de front dans le fort. Sa garnison manquait de vivres et de munitions, ce qui faisait espérer aux ennemis d'en venir facilement à bout par la famine. La flotte anglaise, qui comprenait cent vingt barques et pataches, avait assuré le blocus de la citadelle, en établissant une estacade à l'aide de gros câbles soutenus par des barriques ; l'ennemi espérait ainsi fermer les passages par lesquels on pouvait arriver par mer jusqu'au fort.

Une flottille bayonnaise ravitaille l'île de Ré.

Le cardinal voulut d'abord ravitailler la citadelle ; il ordonna à Gramont de réunir à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz quinze pinasses (1), de les charger de vivres et de munitions, et de les diriger sur les Sables-d'Olonne d'où le duc d'Angoulême devait partir pour tenter le ravitaillement. Les quinze pinasses, ayant reçu un chargement de cinquante tonnes de farine, pois, fèves, biscuit et morue, de vingt barils de grosse poudre, de dix de menu plomb, de mèches, etc., mirent à la voile, le 5 septembre 1627, sous la conduite du capitaine Valin. Grâce à la vitesse et au faible tirant d'eau de ces pinasses, ce hardi marin réussit à faire passer sa flottille sur les câbles de l'estacade, au milieu de la nuit et à la faveur d'une tempête, non sans essuyer les volées de coups de canon que lui décocha la flotte anglaise ; il put atterrir au pied de la citadelle, à deux heures du matin, sans dommage sensible, ravitailler sa garnison et repartir deux jours après, en suivant le même trajet, emportant malades et blessés. Le capitaine reçut 1.000 écus du roi, en récompense de sa prouesse ; ses matelots eurent 1.300 écus à se partager et une chaîne d'or fut donnée à deux de ses capitaines basques.

(1) Bâtiments légers à voiles et à rames.

Grâce aux secours amenés par le capitaine Valin, Toiras a pu prolonger sa résistance. Bientôt, il ne lui reste plus que quarante jours de vivres et il en avise Richelieu. Ce ministre s'adresse de nouveau à Gramont, et lui écrit que le roi demande l'envoi de douze ou quinze pinasses, montées par cent ou cent vingt matelots basques ; il ajoute que Louis XIII sera grandement satisfait si le comte peut porter la force de la flottille à vingt pinasses et à deux cents matelots. Le gouverneur fait appel à tous les ports de la côte ; la compagnie des mariniers de Bayonne se réunit, déclare ne pouvoir fournir que trois pinasses, les autres étant en mer, et remet à Gramont une liste des marins susceptibles de servir (20 septembre 1627). Le comte, pour les encourager, promet, outre la solde, quatre livres à chaque soldat et six livres à chaque chef de pinasse ; on parvient alors à trouver quatre pinasses disponibles, quarante hommes d'équipage et cinquante soldats (24 septembre).

Les Anglais lèvent le blocus de St-Martin-de-Ré.

Une flottille de dix pinasses, réunie à Bayonne, se dirigea bientôt, sous les ordres du général Etienne Dandoings, bourgeois de la ville, et de son lieutenant Tartasse, vers les Sables-d'Olonne, point de rendez-vous fixé aux divers éléments de la flotte de ravitaillement, et elle y arriva le 6 octobre 1627. L'armée navale, forte de quatre cents matelots et de trois cents gentilshommes ou soldats, repartit le 7, à la nuit noire, vers Saint-Martin-de-Ré, guidée par le feu que Toiras avait allumé dans la citadelle. Quelques barques d'avant-garde précédaient le corps de bataille, composé de vingt-cinq pinasses bayonnaises, suivies par douze traversins ; venaient ensuite sept ou huit grandes barques d'Olonne formant l'arrière-garde. Monsieur, frère du roi, avait pris le commandement des quinze pinasses de Bayonne avec lesquelles Valin avait secouru une première fois Toiras, tandis que Dandoings et son lieutenant commandaient les dix autres qu'ils avaient amenées.

La flottille s'élança courageusement au travers de la flotte ennemie pour atteindre ensuite les estacades ; chaque bateau fut vivement assailli et se défendit avec courage. Dandoings coupa la main d'un Rochelais qui voulait s'emparer du gouvernail de sa pinasse, pendant qu'un coup de pierrier faisait voler en mer son contre-mât et blessait deux matelots. Les Anglais furent enfin forcés de céder le passage à la flotte française et de lui laisser franchir en liberté les cordes de l'estacade. On eut bientôt coupé les câbles avec des coutelas et enfoncé dans l'eau, à l'aide de piques et de hallebardes, les mâts et poutres qui empêchaient les navires d'avancer. Vingt-neuf bâtiments français arrivèrent à la citadelle, vers trois heures du matin, et leurs équipages

répondirent par le cri joyeux de « Vive le roi ! » au « Qui-vive ! » des défenseurs.

Pendant que le secours abordait et que Toiras accourait vers lui, s'avançant dans l'eau pour embrasser plus tôt ses amis, la présence d'une barque rochelaise parmi la flotte française fut révélée à Dandoings par le jargon de son équipage ; ce capitaine dirigea sa pinasse vers elle, et après lui avoir vainement demandé le mot et le contre-mot, il l'attaqua furieusement avec l'aide de ses mousquetaires, tua ou blessa une partie de l'équipage et fit le reste prisonnier. Après divers autres combats, les Anglais se rembarquèrent et levèrent le blocus de l'île de Ré. Dandoings avait perdu sept hommes ; il renvoya à Bayonne vingt-sept malades conduits par les capitaines Pathoque et Lacoture, restant avec le reste de sa flottille au service du roi. Il fut employé au blocus de La Rochelle, que le cardinal avait rendu effectif par une digue de mille cinq cents toises et qui dura onze mois.

Les marins bayonnais au siège de La Rochelle. Diversion des protestants en Béarn.

Le Corps de ville, désireux de retenir les bonnes grâces du roi, délibéra d'envoyer une députation vers lui au camp de Nêtre, près La Rochelle. Mais il n'était pas encore permis à la ville de Bayonne de se reposer sur les lauriers si vaillamment conquis par ses marins, car une diversion tentée par les protestants du Languedoc pour dégager La Rochelle allait faire l'objet de ses préoccupations. Les échevins apprennent, le 17 novembre 1627, que le sieur de Rohan, général huguenot, a passé la Garonne avec une armée de gens de pied et de cheval ; il s'est rendu en Béarn et, de là, il pourrait arriver jusqu'à Bayonne. Lasalle est averti de l'arrivée de Rohan par le gouverneur qui lui envoie l'ordre de conduire à Pau les troupes levées sur ses terres. Avant son départ, Lasalle recommande au Conseil de bien garder la ville.

Les échevins avaient déjà, sans attendre cet avis, pris diverses mesures : visite des armes, expulsion des étrangers suspects ; interdiction aux protestants de faire la garde en personne, mais obligation pour eux de payer seize sols pour leur remplaçant ; avertissement adressé à d'Amou, bailli du Labourd, de tenir prêts les mille hommes dus pour la défense de la ville. Ils firent, en outre, confectionner cent mousquets pour les vendre aux habitants qui en étaient dépourvus ; ils mirent en magasin les armes trouvées sur six pinasses flamandes, et demandèrent au cardinal les canons provenant de navires portugais échoués sur la côte (24 décembre 1627). Les précautions furent accrues au moment de la foire ; on défendit aux étrangers d'entrer en armes en ville, et on interdit aux protestants, aux Portugais

et aux porte-paniers (1) de coucher dans Bayonne (6 mars 1628).

L'agitation qui se produisit en Béarn força le duc d'Epernon à intervenir ; il fit arrêter et traduire devant le Parlement de Bordeaux un seigneur nommé Lusignan qui fut trouvé porteur de commissions pour divers officiers et qui s'apprêtait à lever quatre mille hommes de guerre protestants. La nouvelle d'une surprise que les religionnaires avaient tentée à la suite d'un grand jeûne, sur les places de Limoges, de Libourne et sur plusieurs autres, étant arrivée à Bayonne, fit craindre des tentatives sur la ville de la part des protestants qui s'y trouvaient logés, et amena à rechercher les armes qu'ils pourraient posséder. Toutes ces menaces du parti rebelle étaient appuyées par une nouvelle démonstration de la flotte anglaise ; celle-ci, qui avait abandonné les côtes françaises après sa défaite à l'île de Ré, se montra devant La Rochelle, afin de secourir cette ville. De là, elle pouvait se jeter sur un autre port de la Guyenne : cette éventualité porta les échevins à réparer le corps de garde du Boucau et à avertir d'Amou de préparer ses gens. Une procession fut faite à travers les rues de Bayonne pour écarter ce danger et demander le succès de l'armée royale devant La Rochelle ; tous les Augustins et Jacobins, venus en ville pour la tenue du chapitre de la province, y assistèrent (5 mai 1628). Le même danger de surprise pouvait provenir de la présence, dans le port de Bayonne, de 30 à 40 navires de Flandre ou de Maremne, ayant ensemble plus de 800 hommes d'équipage huguenots ; les échevins y prirent garde, défendirent à ces marins de venir en ville durant la Fête-Dieu et firent décharger, avec la permission de Lasalle les armes, canons et munitions de ces bateaux.

Le siège de La Rochelle se prolongea quelque temps encore. Gramont, après avoir séjourné au camp formé devant cette place, revint à Bayonne et remit au lieutenant de maire une lettre du roi contenant l'ordre de délivrer au gouverneur des armes et de la poudre pris dans le magasin de ville ; le lieutenant, indisposé contre Gramont à cause de préférence que ce dernier montrait en faveur de Saint-Jean-de-Luz, eut un moment la pensée de lui refuser la délivrance des armes. Il déclara cependant que la ville était prête obéir ; mais, afin de ne pas dégarnir les magasins, demanda au gouverneur d'y faire rentrer les armes qui lui avaient été prêtées à diverses reprises et qui étaient restées en sa possession. Cette requête fut portée directement par le Conseil à la connaissance du roi et de Philippeaux, et reçut leur approbation (4 août 1628).

(1) Portefaix étrangers.

aide de Bayonne fut demandée, une seconde fois, pour levée de deux cents matelots destinés à la flotte devant La :helle. L'état de guerre existant entre la France et l'Angle-re, et bientôt aussi avec l'Espagne poussa le Conseil à re tenir en bon état le magasin de guerre et à garnir de é les greniers de la ville (22 septembre).

Des prières et une procession venaient d'être renouvelées our assurer le succès des armées du roi (13 octobre), lorsque la nouvelle de la prise de La Rochelle, réduite par la famine, parvint à Bayonne (8 novembre) ; le roi était entré dans cette ville le jour de la Toussaint (1er novembre). A l'imitation de toutes les villes du royaume soumises au roi, qui donnèrent des marques de leur satisfaction, les échevins allumèrent des feux de joie et firent une procession avec l'assentiment de Gramont (9 novembre).

Bayonne menacé par les Anglais et les protestants.

Les habitants de La Rochelle virent leurs fortifications rasées et leur privilèges anéantis par le roi ; avec cette ville, tomba la puissance des calvinistes. Richelieu les fit poursuivre dans leurs repaires ; par son ordre, le Languedoc fut dévasté et Privas détruit. Durant les dernières convulsions de ce parti, Montmorency avait avisé Gramont que les Anglais, aidés des protestants de la région, voulaient tenter une entreprise sur Bayonne (18 mai 1629). Le Conseil, aidé de Lasalle, fit la visite des armes, munitions et vivres, empêcha la sortie des blés, expulsa les vagabonds et prit les mesures propres à découvrir les menées des ennemis. Cette menace, non suivie d'effet, fut le prélude de la paix conclue avec l'Angleterre et publiée à Bayonne, le 10 juin 1629, par ordre d'Epernon.

L'opposition faite par la ville de Bayonne à l'établissement du port de Socoa avait amené dans le pays M. de Servian, maître des requêtes. Ce dernier se rendit à Saint-Jean-de-Luz, afin de procéder à l'enquête réglementaire ; la ville s'y fit représenter par deux échevins et un expert, auxquels elle avait donné mission de conclure à l'inutilité du port (28 juillet 1628).

Ce magistrat, ne limitant pas son rôle au texte de sa commission, recueillit, durant les six mois qu'il passa dans la région, des renseignements sur toutes les questions d'intérêt général : il se fit aider par le sieur Octanio, ingénieur du roi, dont la ville avait sollicité la venue. Par leur entremise, le roi consentit à accorder, pour l'entretien des digues du Boucau, une imposition de 7 sols et 6 deniers par barrique de vin étranger, pendant une durée de six ans. Grâce à ce subside, un éperon put être exécuté à la digue, du côté d'Anglet, afin de dissiper un banc de sable de récente formation.

On fit aussi, avec son approbation, certains travaux aux fortifications et aux quais. La reconstruction des chaînes à Saint-Esprit et au port de Sault fut entreprise ; le bourgeois Bertrand de Peyrelongue, qui la dirigea, reçut, pour sa peine, une paye de 30 sols par jour (10 juillet 1628). Il planta plusieurs files de pieux, et les couronna par une assise de châssis horizontaux, en bois, destinés à supporter les nouveaux murs du bastion Saint-Esprit.

Travaux d'assainissement de la ville.

Le comte de Gramont se mit d'accord avec les échevins pour édifier à frais communs un bâtiment, sorte d'entrepôt qui devait servir de dépôt pour les marchandises et contenir, en outre, les bureaux de la douane, de la coutume et du poids de la ville ; l'édifice fut placé près de la muraille du Piedmont, sur la partie occupée par le prolongement de l'ester du Port-Neuf, qui servait de canal au moulin de la ville (9 avril 1629). Cet ester, dans lequel croupissaient les eaux pluviales, était une cause d'infection pour le quartier voisin ; il en était de même pour celui de la Galuperie. Leur comblement fut effectué par Bertrand de Sanguinet. On dut déplacer le canal du moulin et en faire un nouveau recouvert par une voûte qui fut prolongée jusqu'à l'entrée de la rue Port-Neuf.

L'accord établi entre le Corps de ville et le gouverneur n'empêcha pas ce dernier de donner libre cours à l'accès de mauvaise humeur soulevé par un acte possessoire que la ville venait de faire sur le cours de l'Adour, en face d'Urt, pour maintenir des privilèges de commerce ; Gramont s'emporta contre les délégués du Conseil, leur disant que « la « continuation des actes possessoires sur une partie de sa « seigneurie n'était que celle de leurs insolences », et ajouta que « c'était bien à lui qu'ils devaient les maux dont ils se « plaignaient ». Le comte faisait allusion, dans ce dernier membre de phrase, à l'appui qu'il donnait aux demandes de Saint-Jean-de-Luz au détriment de celles de Bayonne.

Vainement, en effet, le Conseil avait rappelé au roi son offre de construire quatre navires et deux pataches de guerre à la condition de jouir des deniers de la coutume, car le roi influencé par Gramont, s'abstenait de répondre. Cependant, l'opposition du comte ne fit que retarder la décision de Louis XIII au sujet des sollicitations de la ville, mais elle ne put en décider le rejet, car les six navires furent construits à Bayonne et se trouvèrent prêts à faire voile le 9 juin 1630. Le Conseil choisit pour chef et général de la flottille le bourgeois Sauvat de Sorhaindo, et désigna David Fun et Jean de Vienne pour capitaines des deux pataches. Ces officiers, après avoir fait embarquer les soixante hommes enrôlés comme soldats ou mariniers, donnèrent le signal du

§part et allèrent rejoindre la destination que le roi avait diquée.

Si le Conseil ne jouissait pas de la faveur des autorités cales, c'est qu'il usait parfois à leur égard d'une raideur i écartait la sympathie. N'écoutant que sa rancune contre vicomte d'Uza, il se refusa à rendre visite à ce seigneur, risque de le blesser profondément, en allant visiter M. de ntault chez qui d'Uza était descendu. Pour éviter une nse à son hôte, le nouveau capitaine du Château-Neuf iercia la ville et lui déclara qu'il tenait sa visite comme : (5 novembre 1627). Cet officier avait choisi pour son tenant le sieur du Prat, bientôt remplacé par Denys Sorhaindo. Il allait encore nommer un autre titulaire à : charge, ayant fait choix du chevalier de la Mothe, lors-le Conseil protesta, affirmant que ce gentilhomme n'était enfant de la ville. Montault demanda à réfléchir et ma communication des règlements (3 janvier 1631).

CHAPITRE IV

OPÉRATIONS DE LOUIS XIII EN ITALIE CONTRE LES TROUPES DE FERDINAND D'AUTRICHE. — FRÉQUENTES MENACES DE L'ESPAGNE SUR LA FRONTIÈRE DU LABOURD, SUIVIES D'UNE DÉCLARATION DE GUERRE. — NOMBREUX CONFLITS ENTRE LE GOUVERNEUR ET LE CONSEIL DE VILLE (1631-1636).

Hostilités engagées par Louis XIII en Italie. — Comte de Guiche blessé et fait prisonnier à Mantoue. — Succès des armées françaises en Italie. — Série d'alertes occasionnées par les préparatifs de l'Espagne. — Règlement d'Epernon sur le mot du guet. — Débat entre Gramont et le Conseil au sujet d'une livraison de canons. — Suppression de la charge de maire. — Institution de la fonction de sergent-major. — Déclaration de guerre avec l'Espagne. — Précautions prises contre l'invasion espagnole. — Suicide d'un espion portugais.

Hostilités engagées par Louis XIII en Italie.

La paix conclue avec l'Angleterre avait permis au cardinal de tourner les forces de la France contre l'Espagne et ses alliés. Louis XIII alla opérer en Italie, pendant que Gustave Adolple, roi protestant de Suède, recevait de Richelieu d'importants subsides et parvenait, grâce à ce secours, à enlever à Ferdinand II d'Autriche de nombreuses provinces. Les hostilités avaient été précédées de pourparlers. Le marquis de Rambouillet, envoyé en Espagne comme ambassadeur extraordinaire, avait repassé la frontière le 22 novembre 1627 ; il fut salué à Bidart par les échevins, escorté par eux jusqu'à Bayonne, où il logea chez de Lalande et puis reconduit jusqu'à Tarnos. Sa mission n'avait pu amener la pacification ; l'ambassadeur ordinaire envoya d'Espagne un courrier qui passa à Bayonne le 8 décembre 1628 et transmit en diligence à Louis XIII, la nouvelle du mauvais accueil fait par le roi d'Espagne à ses propositions ; son sentiment était que ce monarque, fâché de ce que la France avait contribué à la prise d'une flotte des Indes, inclinait vers la guerre.

Cette nouvelle ayant été communiquée par le courrier au lieutenant Lasalle, celui-ci décida le Conseil à envoyer des espions en Espagne, afin de découvrir si des armées étaient formées contre la France en Biscaye et dans la Haute Navarre. Les espions annoncèrent bientôt que Saint-Sébastien devait doubler sa garde et acheter quatre pinasses à des marchands bayonnais qui trafiquaient dans ce port.

Le nouveau lieutenant de maire, Dominique Detchegaray ignorant à quels desseins visent ces préparatifs, prescrit d

aire exacte garde et défend aux étrangers d'aller en ville après nuit close (25 mai 1629). Il ne veut pas que tous les ouvriers monnayeurs puissent s'affranchir de la garde, ce qui affaiblit beaucoup ce service ; il demande aux officiers de la Monnaie la liste des vingt ouvriers dispensés de la garde par le Parlement, afin d'obliger les autres à la monter (13 décembre 1629).

Le comte d'Urbal, ambassadeur d'Espagne près la cour de Louis XIII passa à Bayonne, rentrant dans son pays, à cause de l'ouverture des hostilités (14 janvier 1630).

Le roi Louis XIII ne se mit pas aussitôt en campagne. Il quitta Paris se dirigeant vers le Sud-Est (8 mars) ; les échevins, voyant les forces françaises s'éloigner de la frontière espagnole, redoutèrent moins une attaque prochaine. Ils crurent cependant nécessaire de se prémunir contre un mouvement d'hommes armés signalé à Saint-Sébastien où mille mousquets venaient d'être débarqués (10 juillet) et s'assurèrent que tous les habitants de Bayonne étaient bien armés. On apprit bientôt que les troupes espagnoles devaient s'embarquer pour l'Italie afin de s'opposer à l'irruption de l'armée française dans ce pays. Les Bayonnais, tranquillisés, firent alors une procession pour demander la conservation du roi (15 juillet).

Comte de Guiche blessé et fait prisonnier à Mantoue.

Les impériaux réussirent, au début de la campagne, à prendre Mantoue aux Français. Lasalle annonça aux échevins que le comte de Guiche (1) avait pris part à un grand combat livré aux Vénitiens ; après avoir reçu trois grandes blessures qui mirent sa vie en danger pendant quelques jours, il avait été fait prisonnier par le général impérial Coralte. Laissé par ce dernier chez le prince de Bandolloyes, à cinq heures de Mantoue, prisonnier sur parole, Guiche fut si soigneusement traité, qu'il guérit complètement (28 juillet). Les succès obtenus par les ennemis décidèrent le Conseil de ville à prendre certaines mesures de sûreté : établissement du service de garde extraordinaire, avertissement aux habitants de se fournir de munitions, expulsion de gens sans aveu, augmentation des soldats de guet à gages dont le nombre fut porté de douze à dix-huit. Ceux-ci, constituant une troupe de police, devaient se tenir devant le logis du lieutenant de maire, pour parer à tous besoins urgents (20 septembre).

Succès des armes françaises en Italie.

L'armée française se préparait à prendre en Italie, à la fin de septembre, une éclatante revanche ; son succès fut demandé à Bayonne dans une procession générale. La victoire fut accordée à Louis XIII, dont les troupes, comman-

(1) Fils aîné d'Antoine de Gramont.

dées par le duc de Montmorency, battirent, à la journée de Veillane, les Impériaux, Espagnols et Savoisiens. Le comte de Guiche rentra d'Italie plusieurs mois après (28 avril 1631); il fut reçu avec de grandes manifestations de joie par le Conseil de ville qui lui offrit une barrique du vin le plus exquis qui se put trouver à Bayonne. Guiche se rendit au Boucau, accompagné de la comtesse de Gramont et des échevins, et visita avec eux l'éperon nouvellement fait à la digue sous la direction du bourgeois Duvergier Caulonque. Grâce à ce travail, l'entrée du havre avait été débarrassée d'un banc de sable et restait ouverte aux navires de commerce. Non contents de favoriser le commerce de Bayonne en rendant le chenal libre, les magistrats maintenaient, en outre, toutes les prérogatives de la ville contre Cap-Breton ; dans ce but, ils obtenaient du Parlement bordelais un arrêt défendant aux habitants de cette localité de faire dans les sables un canal communiquant avec l'Océan et propice au débarquement des marchandises (29 avril 1630).

La campagne d'Italie avait fait contracter à Louis XIII une maladie qui le mit en danger de mort. Gramont, en annonçant cette nouvelle à la ville, lui apprit en même temps la guérison à Lyon et approuva l'intention manifestée par les Bayonnais de rendre grâces à Dieu par un *Te Deum* et une procession générale (4 octobre 1630). Ce fut à cette occasion que la reine mère, profitant de la maladie du roi, avait tenté d'obtenir de lui la disgrâce de Richelieu ; le ministre n'avait eu qu'à paraître devant le monarque pour reprendre tout son empire sur lui ; la reine exilée mourut à Cologne et Marcillac, qui avait voulu supplanter le cardinal, fut décapité.

Ces événements causèrent à la cour une grande agitation dont la ville fut avertie par son député. Le Conseil craignit qu'il n'en résultât une entreprise de l'Espagne sur la frontière ; il nomma des commissaires pour la visite des armes et établit des patrouilles de nuit conduites par des magistrats. Afin de procurer aux bourgeois les armes qui leur manquent, les échevins commandent, à Estrade, trente-trois paires d'armures à pique, à l'épreuve du pistolet, au prix de 64 livres chacune (22 novembre 1630). Ils décident de dégager tous les abords de la fortification du côté de l'Espagne et désignent dans ce but des commissaires spécialement chargés de faire couper les arbres et les haies dans les jardins situés le long des fossés et au pied des remparts, depuis le Château-Vieux jusqu'à la tour de Sault (16 décembre 1630).

Série d'alertes occasionnées par les préparatifs de l'Espagne.

Ces précautions paraissent encore insuffisantes au Conseil tant que le quai inachevé de Saint-Esprit présentera une large brèche ; aussi, il émet l'avis de faire avancer ce travail.

Il s'occupe en même temps de reprendre le projet de bâtir, près de la tour des Menons, un moulin fort nécessaire en cas de siège (21 mars 1631). Tout cela ne pouvait se faire sans les fonds que les députés de la ville s'efforçaient d'obtenir du roi, avec l'assistance de Duvergier, abbé de Saint-Cyran, un enfant de la ville. La sécurité de Bayonne n'était donc pas entièrement assurée et cependant, les Espagnols, sans oser encore prononcer une attaque, se livraient à des actes qui dénotaient leurs tendances hostiles. Des bateaux de Bayonne allant commercer à Saint-Sébastien, étaient rançonnés par des pataches de cette ville, et les réclamations de Gramont auprès de l'ambassadeur d'Espagne ne parvenaient pas à modifier la situation (18 novembre 1830). En même temps, une conspiration se tramait à Hendaye ; la nouvelle en fut envoyée diligemment au roi, pendant que deux échevins, accompagnés d'une troupe imposante, allaient essayer de se saisir des conspirateurs.

Pour mettre fin aux actes de piraterie commis par les pataches de Saint-Sébastien et de Fontarabie sur les vaisseaux qui se dirigent vers le havre ou qui s'en éloignent, le cardinal Richelieu, à la suite de la capture d'un navire entrant au Boucau, adresse au procureur de l'amirauté de Bayonne une commission pour armer deux pataches de guerre, qui devront courir le long de la côte. Les bourgeois de Bayonne, craignant des représailles, essaient en vain d'obtenir de Gramont que l'armement des pataches se fasse ailleurs ; il font en même temps des démarches auprès des gouverneurs des deux ports espagnols pour amener la cessation des voleries, sans qu'il soit nécessaire d'armer les navires. Ces fonctionnaires répondent placidement qu'ils sont désolés et qu'ils vont faire rechercher les pirates (20 octobre 1631).

De nouveaux avis annonçant des menaces de guerre parviennent à la ville les 1er août et 15 septembre 1631 ; le lieutenant de maire, Pierre Duvergier de Joannis, fait aussitôt procéder à la visite des armes et approvisionner les habitants en munitions ; il prescrit à tous ceux qui sont de guet assis ou de ronde après minuit, de ne point quitter les corps de garde, avant le coup de canon, signal de l'ouverture des portes. Au milieu des apprêts de guerre, Monseigneur de Montagne, nouvellement promu à l'évêché de Bayonne, arrive d'Urtubie ; il fait son entrée en ville, est reçu à la porte Saint-Léon par les échevins en robe, puis harangué par le lieutenant (22 septembre 1631).

Gramont estima que la menace des ennemis était plus sérieuse que les précédentes ; il écrivit de Pau aux échevins, annonçant sa prochaine arrivée et leur recommandant de

[illegible] 2 janv[illegible]
[illegible] murmure[illegible]
[illegible] ces p[illegible]
[illegible]
[illegible] entrepri[illegible]
[illegible] gri[illegible]
[illegible] mair[illegible]
[illegible] remise[illegible]
[illegible] de Caste[illegible]
[illegible] de Mon[illegible]
[illegible] le[illegible]
[illegible] Richeliet[illegible]
[illegible] secrètement[illegible]
[illegible] de Fran[illegible]
[illegible] Rhin et[illegible]
[illegible] par l'E[illegible]
[illegible] quitter[illegible]
[illegible] Villefranche.[illegible]
[illegible] extraordinair[illegible]
[illegible] leur don[illegible]
[illegible] tirer d[illegible]
[illegible] vagabon[illegible]
[illegible] les magistra[illegible]
[illegible] travaux so[illegible]
[illegible] les canon[illegible]
[illegible] soi qui le[illegible]

[illegible] de la fron[illegible]
[illegible] de Montauba[illegible]
[illegible] ville[illegible]
[illegible] 2 août 1632[illegible]
[illegible] conditions[illegible]
[illegible] arrivés[illegible]
[illegible] manifester[illegible]
[illegible] septembre 1632[illegible]
[illegible] contr[illegible]
[illegible] XIII un subsid[illegible]
[illegible] France se dési[illegible]
[illegible] traversa rapid[illegible]
[illegible] suivi peu d[illegible]
[illegible] garde des sceaux, [illegible]
[illegible] le temps de venir[illegible]

[illegible] faits par les Espagnol[illegible]
[illegible] pas de cause[illegible]
une [illegible] qu'ils produisaient s[illegible]
[illegible] se rapportaient le plus souven[illegible]

des opérations très éloignées de Bayonne ; ce cas se produisit, une fois encore, dans le courant de juin 1633. De nombreux enrôlements furent signalés dans la Haute-Navarre, Guipuscoa, Biscaye et autres contrées limitrophes de la Guyenne ; tous les hommes, chevaux et armes de ces provinces furent rassemblés, passés en revue et tenus prêts à partir au premier ordre. Les villes de Fontarabie et de Saint-Sébastien reçurent un supplément de garnison, et une somme considérable fut envoyée à cette dernière place. Des mesures importantes étaient prises pour transporter par mer ces nombreuses troupes : onze navires de guerre venant de Dunkerque étaient attendus à Passage ; le roi d'Espagne avait fait défendre à tous les capitaines de marine, par l'intermédiaire de Don Alonzo de Diacaytz, chef de la flotte, de conduire en course leurs pataches et navires de guerre, afin de se tenir prêts à exécuter son commandement. A ces moyens de transports allaient bientôt s'ajouter les pataches et bateaux ras, propres à naviguer à la voile ou à la rame, que l'on construisait en hâte dans les ports voisins de la frontière.

Lasalle, lieutenant du gouverneur, et les échevins, ne sachant vers quel but tendaient ces préparatifs importants, prirent leurs précautions afin de n'être pas surpris. Pendant que le sieur de Luc faisait espionner à l'étranger, ils passèrent la visite des remparts, les garnirent de canons remis en bon état. Une revue générale des habitants en armes fut ordonnée, après invitation à chacun d'eux de compléter ses armes et munitions ; elle eut lieu dans chaque quartier, le 17 juin 1633, à dix heures du matin. Les gens du quartier du maire se réunirent aux Cloîtres Notre-Dame, ceux de Saint-Esprit aux Jacobins, ceux de Mousserolles aux Cordeliers et ceux du Prévôt aux Augustins (1). Les vignerons des faubourgs assistèrent aussi à une monstre générale le dimanche après la Saint-Jean. Malgré les avis déjà donnés par Lasalle aux gens de son gouvernement, les échevins écrivent directement à d'Amou, bailli du Labourd, à d'Orthe et à d'Urtubie, et leur demandent de tenir prêts les mille hommes du Labourd (25 juin).

Les habitants qui n'étaient pas pris par le service de garde extraordinaire ou par celui des patrouilles travaillaient à la manœuvre des fortifications, achevant de couper les arbres des fossés, et faisant des embrasures à canon dans les murs du port de Sault. Le quai de Saint-Esprit, près des chaînes, venait d'être terminé, avec l'aide des carriers de Saint-Jean-de-Luz qui avaient pu fournir la pierre nécessaire ; on se

(1) Rue Mayour, aujourd'hui d'Espagne.

contenta d'y ajouter une guérite, près de la tour Esprit. L'alarme se dissipa quand on apprit que l espagnole s'était concentrée à la Corogne et avait fa vers le port brésilien de Pernambuco.

Si le départ de ces navires a calmé un instant les tudes des Bayonnais, il n'a pas mis fin aux prépara guerre en Espagne. Aussi, le duc d'Epernon se dis venir juger de l'état de la ville ; deux magistrats son gnés pour l'aller prendre à Tartas et le premier éc du Vergier, lui prépare un logement dans sa mais octobre 1633. Le lieutenant général constate que la m vre des fortifications est appliquée par les échevins à n un tertre situé en avant de la porte Saint-Léon et à porter la terre dans une fondrière voisine ; il inspe chantier du nouveau bastion Saint-Esprit dont la con tion est surveillée par un échevin et un jurat, et il v que la muraille tombée dans le fossé du Saint-Esprit, du corps de garde, a été refaite.

A deux moments différents, l'émotion gagne de nou la ville. Une première fois, pendant le séjour d'Eper on apprend que des troupes de gens de guerre, traînant eux un convoi considérable d'armes et de munitions, nent de la Navarre et d'autres provinces espagnoles, e dirigent vers les places de Pampelune, Saint-Sébastien, tarabie et Irun. Le roi, le cardinal et Gramont, alors pré à la cour, furent avertis de ces mouvements par un exp pendant qu'un espion alla surveiller la frontière et que armes furent visitées. L'espion de la ville, établi à Hend apprit de ce point d'observation, que quatre mille hom de pied marchaient vers la frontière en se dirigeant Pampelune (3 mars 1634). Cette troupe arriva ensuit Fontarabie, en même temps qu'un convoi de plomb et poudre (15 mars). Le commandant de l'artillerie de Pan lune, Jean Ortiz, était venu trouver le gouverneur de Fo rabie, et avait combiné avec lui un projet d'attaque Bayonne en se servant d'un plan de cette ville qu'il a réussi à se procurer ; pendant qu'un corps d'Espagn après avoir franchi la frontière, devait donner l'assaut à porte Saint-Léon, une deuxième troupe, dissimulée dans patache chargées de cercles de barriques, débarquer subitement près des chaînes de Saint-Esprit.

A l'annonce de ce danger, les échevins écrivent au r à Richelieu, à d'Epernon, à Lavrillière. Ils assurent la ga et envoient de nouveaux espions. D'Epernon, satisfait d préparatifs, veut cependant compléter le magasin de gue et demande un état de ce qu'il contient ; il annonce a conseillers que tout Bordeaux a eu connaissance du pro

es ennemis et il espère que « les Bayonnais ne paraîtront pas des mouches, mais des lions, pour dévorer les Espagnols ».

Cependant, aucun événement anormal ne se produisit. On reçut bien l'avis que treize grands navires de guerre, venus de Dunkerque, stationnaient dans le port de Passage, sans doute pour embarquer les gens de guerre et les munitions, que l'on avait dirigés vers la frontière. Mais le duc d'Epernon, qui en fut informé, écrivit aux échevins pour les rassurer, affirmant que l'Espagne n'avait ni le moyen ni le dessein de faire une entreprise sur la ville et que les troupes espagnoles se trouvaient à plus de trente lieues de la frontière. Il recommanda toutefois de bien veiller, car les menaces devaient se répéter (14 avril 1634).

Règlement d'Epernon sur le mot du guet.

Sur les instances du Corps de ville, le duc, voulant mettre un terme aux différends qui se produisaient entre échevins et bourgeois au sujet du mot et éviter une cause de trouble, fit un règlement sur le mot du guet. Il décida, conformément à la pratique constante entr gens de guerre, que le chef des armes qui a donné le mot peut seul le recevoir, quand il se présente devant un corps de garde, de celui qui le commande : au contraire, tout autre habitant, même s'il est capitaine ou lieutenant, doit livrer le mot au corps de garde qu'il visite. La même règle devait s'appliquer à la rencontre de deux rondes. Epernon termina son règlement par une exhortation à l'union dans l'intérêt du service. Le Conseil, paraphrasant ces dispositions, établit, sous forme de règlement inviolable, que, toutes le fois que le premier échevin ou tout autre ancien magistrat ayant la qualité de chef des armes, aura donné le mot d'ordre aux capitaines de garde aux portes de la ville, ceux-ci, ou les caporaux qui en dépendent, seront tenus de rendre le mot au seul chef des armes, lorsqu'il les visitera ; mais ils devront le recevoir de tout autre qui ferait la visite des portes et corps de garde.

Ce règlement de la garde avait été fait en dehors de la participation de Gramont, qui se trouvait depuis longtemps à Paris. Le comte, qui était en délicatesse avec les échevins sur divers points, n'avait pas été avisé par eux des armements espagnols ; il leur en fit la remarque, dans une lettre du 27 mars 1634, leur apprit qu'il en avait eu connaissance par une autre voie, et termina sa missive en leur recommandant de se bien garder. Il renouvela son reproche le 23 avril, en l'accompagnant d'une pointe d'ironie ; « il a lu les « dépêches envoyées par le Conseil à Richelieu et Lavrillière, et il ne partage pas la bonne opinion que Messieurs « de la Ville (échevins) ont sur la solidité de la place de « Bayonne ». Faisant ensuite allusion à l'intervention du

duc pour le mot, il les railla agréablement « des beaux « règlements qu'ils ont faits, car il ne les croyait pas de si « grands capitaines ».

Débat entre Gramont et le Conseil au sujet d'une livraison de canons.

Les échevins avaient plusieurs motifs de plainte contre leur gouverneur. La protection dont celui-ci couvrait les marchands flamands nuisait aux intérêts commerciaux des habitants ; pour en contrarier les effets, le Conseil renouvela la défense de frelater le moût de raisin emporté en Flandres (28 septembre 1633). Un autre conflit s'éleva au sujet de cinq canons échoués à la côte de Saint-Jean-de-Luz ; Richelieu, qui joignait à la charge de premier ministre celle de surintendant de la navigation et du commerce, les avait accordés à Bayonne pour armer ses remparts. La ville de Saint-Jean-de-Luz, ayant probablement des prétentions sur cette artillerie, s'oppose, par la personne de son bailli, à l'enlèvement des canons (9 janvier 1634). Les échevins de Bayonne informent de cette résistance le roi et le cardinal ; ils en avisent aussi Gramont. Celui-ci répond qu'il désire garder ces canons pour lui et que c'est bien par son ordre que le bailli a refusé de les laisser enlever.

Le 6 février, un ordre du roi, prescrivant une seconde fois de délivrer les canons, est apporté au bailli de Saint-Jean-de-Luz par un échevin et un jurat ; second refus du bailli et nouvel avis de sa résistance adressé au roi et au cardinal.

Le Conseil d'Etat rend, le 21 juin, un arrêté conforme à l'ordre du roi. En exécution de l'arrêt, le bailli est sommé, une troisième fois, de livrer les cinq canons ; il se retranche de nouveau derrière la volonté de Gramont, et annonce que si les Bayonnais font emprisonner, selon les termes de l'arrêt, des habitants de Saint-Jean-de-Luz, il usera de représailles (24 juillet). Comme les délégués de Bayonne avaient été menacés, le Conseil décida d'intenter contre les agresseurs une poursuite devant le lieutenant général du siège de Bayonne ; il voulut aussi faire arrêter des habitants de Saint-Jean-de-Luz et ne renonça provisoirement à l'exécution de ce projet que sur la prière du lieutenant de Lasalle.

Gramont prétendit que cet arrêté avait été obtenu par surprise, en faisant croire au roi que ces canons étaient nécessaires pour armer le Château-Vieux, et il incita le bailli à repousser encore les instances de la ville (22 septembre). Cependant, le comte comprit qu'il ne pouvait résister plus longtemps sans éveiller la colère du cardinal ; le bailli et les jurats de Saint-Jean-de-Luz ne refusèrent plus, dès lors, de délivrer les canons, pourvu que Bayonne leur en donnât décharge. Le jurat de Lalande fut chargé d'aller prendre ces pièces d'artillerie et de les conduire dans la maison commune de Bayonne ; les bouviers qu'il avait amenés ne

formalité à l'égard de Guilharseau. Cependant, il céda devant une troisième demande, et donna satisfaction au premier échevin. Il resta à Guilharseau la seule ressource de faire sommation à ce magistrat de lui laisser exécuter sa charge.

Les échevins essayèrent de gagner à leur cause le comte qui s'était rendu à la cour ; ils décidèrent de lui offrir un présent de mille pistoles, à condition qu'il renonçât à poursuivre l'installation du sergent-major, et ils chargèrent de cette négociation les députés de la ville près de la cour (19 janvier 1635). Ils n'avaient cependant que peu de confiance dans l'appui du gouverneur qui saisissait toutes les occasions de faire échouer leurs demandes ; dans une instance pendante devant le Conseil du roi, relative à l'élection des magistrats du Corps de ville, il était intervenu (3 janvier 1635), en proposant que le roi choisisse le premier échevin sur une liste de douze bourgeois élus par tous les bourgeois et en cherchant à enlever ainsi la nomination directe de ce magistrat au Corps de ville.

Le comte, voyant les échevins disposés à négocier de nouveau avec lui, tenta de ressaisir la mairie. Les députés de la ville en cour firent savoir les concessions que Gramont était prêt à faire, si le Conseil laissait rétablir en sa faveur la charge de maire. Il offrait de renoncer aux 1.500 pistoles qui lui étaient dues, de se désister de son intervention dans le procès sur l'élection des magistrats, d'obtenir en faveur de la ville une imposition sur le vin afin de payer les travaux du havre, et enfin de faire supprimer la charge de sergent-major. Ces nombreux avantages ne furent pas jugés équivalents aux inconvénients qui devaient résulter pour la ville de la perte de la mairie, d'autant plus que Gramont n'offrait pas de rembourser les 24.000 livres, prix de cette charge. Il fut donc informé, à la suite de la décision prise par une assemblée de bourgeois, que ses propositions ne pouvaient être agréées (24 mai 1635). Le comte se borna à répondre qu'il était résolu à installer le sergent-major ; il voulut bien, cependant, sur la demande de la ville, renvoyer cette installation à un mois.

Les menaces plus fréquentes de l'Espagne retardèrent quelque temps encore la solution de ces différends. Elles se produisirent toujours sous la même forme : amas de troupes espagnoles à Pampelune, Saint-Sébastien, Passage et Fontarabie, et arrivée de douze cents runberges d'Angleterre. Les autorités d'Espagne rassemblèrent, pour transporter ces troupes, tous les bateaux qu'il fut possible de trouver, mais elles ne purent emprunter ceux des Basques Labourdins, car on fit rentrer en hâte à Bayonne les chalupes et pinasses stationnées le long de la côte française. Les moulins

à cheval de la ville et quatre moulins à bras furent remis en état, pendant que l'on constituait une provision de blé et de farine, et que, par mesure de conséquence, on défendait d'emporter le froment. Le vicomte d'Orthe et Poyanne offrirent leurs services à la ville, tandis que d'Amou, bailli, faisait apprêter les mille hommes du Labourd. Deux alertes se produisirent, le 24 avril et le 24 juillet 1634; elles amenèrent les précautions d'usage : garde extraordinaire, espions envoyés au delà de la frontière, classement des balles en divers lots correspondant aux différents calibres des mousquets, etc.

Certaines mesures ordonnées par le vice-roi de Navarre, telles que mouvements de troupes, déplacement de seize canons tirés de la citadelle de Pampelune et conduits à Martinguet, localité située à quatre lieues de Saint-Jean-Pied-de Port, provoquèrent une vive émotion, qui se calma bientôt lorsqu'on apprit que cette agitation précédait la mise en route d'un renfort vers l'armée de Catalogne (13 août 1634). De nouveaux avis signalant encore des armements sur la frontière durant l'hiver 1634-1635, furent transmis au Conseil par le lieutenant de Lasalle : ils furent suivis des précautions habituelles et amenèrent la capture d'un inconnu qui épiait, la nuit, les remparts de la ville du côté de Tarride.

Le vieux Lasalle, fidèle lieutenant du gouverneur, décéda le 16 mars 1635 ; Gramont ne tarda pas à lui donner pour successeur le sieur d'Artagnan, qui vint se présenter devant le Conseil, le 24 mai, et protester de son affection pour la ville. En attendant cette nomination, les clefs de la ville avaient d'abord été déposées chez le premier échevin : elles furent reprises ensuite par le capitaine Labassère, qui avait l'intendance des mortes-payes, et portées au Château-Vieux. Ce officier consentit, cependant, à écouter les protestations d Conseil dont il ne pouvait contester le droit de garder le clefs, mais il exigea avant de les restituer, une sommatic en bonne forme.

Labassère avait été poussé à s'assurer des clefs par l'intention très louable de répondre de la garde de la ville, moment où se produisait une nouvelle alarme, causée p l'arrivée de gens de guerre en Navarre et sur la frontiè d'Espagne, ainsi que par l'apparition, dans les ports du Pa sage et de Saint-Sébastien, de onze navires Dunkerquoi destinés à transporter ces troupes. Le duc d'Epernon écriv au Conseil et l'engagea à se tenir sur ses gardes (26 ma 1635) : recommandation superflue, car les bourgeois comp sant le conseil de guerre s'étaient déjà réunis et avaient avei tous les habitants, les invitant à faire provision de farine po un mois. Cette denrée fut mise à leur disposition dès que l moulins à bras et à cheval, terminés à la hâte, eurent mou

ıx cents conques de froment extraites du magasin. On :ensa dans chaque quartier les armes et munitions, en mplétant, au moyen de prêts, celles des habitants qui se ›uvaient démunis ; cette opération fut faite dans les cloîtres · Notre-Dame, des Jacobins et des Cordeliers. On tira parti, ıns cette circonstance, du don de vingt-cinq mousquets à ındouillères que le sieur de Bruchs, récemment reçu voisin, enait de faire à la ville. Le Conseil de ville décida, en outre, e monter les canons sur les remparts, de faire des gabions artout où le besoin en serait reconnu, d'avertir les circonvoisins et gens de Labourd de se tenir prêts. Poyanne, Orthe et les habitants du Labourd promirent d'être exacts au rendez-vous, sitôt que le signal leur serait donné ; les localités d'Hendaye, Ciboure, Saint-Jean-de-Luz et Biarritz s'engagèrent à avertir la ville de tout ce qui pourrait intéresser sa sécurité (4 avril 1635).

Après avoir pris toutes les mesures propres à la défense de la ville et s'être assuré de leur exécution, le Conseil secret, sachant que sa délibération devait être placée sous les yeux du roi, voulut mettre à profit cette circonstance pour empêcher la réalisation d'un projet caressé depuis longtemps par Gramont ; il émit l'avis que Bayonne n'avait pas besoin d'un régiment pour la défendre, à cause du secours qu'elle pouvait recevoir des gens du peuple qui se trouvaient aux environs de la ville en nombre suffisant pour faire obstacle aux desseins des troupes espagnoles massées sur la frontière.

Déclaration de guerre contre l'Espagne.

Les circonstances ne semblaient pas justifier pareille prétention : la guerre venait, en effet, d'être déclarée entre les rois de France et d'Espagne, et l'on annonçait que quatre mille Espagnols allaient marcher sur la frontière (16 juin 1635). Mais ces troupes, destinées à opérer sur la frontière des Flandres, où les hostilités se produisirent tout d'abord, ne menacèrent pas Bayonne. Aussi, les échevins se bornèrent-ils à convoquer tous les habitants pour la garde.

L'armée ennemie envahit la France du côté des Flandres et réussit à s'emparer de Roye et de Corbie. Elle avait même réussi à passer la Somme, lorsque Louis XIII se porta à sa rencontre, la repoussa jusqu'à la Meuse et se rendit maître non seulement des deux villes qui lui avaient été prises mais de Saint-Mihiel, Hesdin et Arras.

L'Espagne, en attendant le moment favorable d'opérer une diversion sur la frontière des Pyrénées, ne cessait d'y amasser des gens de guerre, qu'elle dirigeait ensuite vers les ports pour les transporter sur le théâtre de la guerre. Ces accumulations répétées de troupes près de la frontière constituaient pour Bayonne une perpétuelle menace et étaient l'objet de fréquents avis suivis de nouvelles mesures.

à cheval de la ville et quatre moulins à bras furent remis en état, pendant que l'on constituait une provision de blé et de farine, et que, par mesure de conséquence, on défendait d'emporter le froment. Le vicomte d'Orthe et Poyanne offrirent leurs services à la ville, tandis que d'Amou, bailli, faisait apprêter les mille hommes du Labourd. Deux alertes se produisirent, le 24 avril et le 24 juillet 1634; elles amenèrent les précautions d'usage : garde extraordinaire, espions envoyés au delà de la frontière, classement des balles en divers lots correspondant aux différents calibres des mousquets, etc.

Certaines mesures ordonnées par le vice-roi de Navarre, telles que mouvements de troupes, déplacement de seize canons tirés de la citadelle de Pampelune et conduits à Martinguet, localité située à quatre lieues de Saint-Jean-Pied-de Port, provoquèrent une vive émotion, qui se calma bientôt lorsqu'on apprit que cette agitation précédait la mise en route d'un renfort vers l'armée de Catalogne (13 août 1634). De nouveaux avis signalant encore des armements sur la frontière durant l'hiver 1634-1635, furent transmis au Conseil par le lieutenant de Lasalle : ils furent suivis des précautions habituelles et amenèrent la capture d'un inconnu qui épiait, la nuit, les remparts de la ville du côté de Tarride.

Le vieux Lasalle, fidèle lieutenant du gouverneur, décéda le 16 mars 1635 ; Gramont ne tarda pas à lui donner pour successeur le sieur d'Artagnan, qui vint se présenter devant le Conseil, le 24 mai, et protester de son affection pour la ville. En attendant cette nomination, les clefs de la ville avaient d'abord été déposées chez le premier échevin : elles furent reprises ensuite par le capitaine Labassère, qui avait l'intendance des mortes-payes, et portées au Château-Vieux. Cet officier consentit, cependant, à écouter les protestations du Conseil dont il ne pouvait contester le droit de garder les clefs, mais il exigea avant de les restituer, une sommation en bonne forme.

Labassère avait été poussé à s'assurer des clefs par l'intention très louable de répondre de la garde de la ville, au moment où se produisait une nouvelle alarme, causée par l'arrivée de gens de guerre en Navarre et sur la frontière d'Espagne, ainsi que par l'apparition, dans les ports du Passage et de Saint-Sébastien, de onze navires Dunkerquois destinés à transporter ces troupes. Le duc d'Epernon écrivit au Conseil et l'engagea à se tenir sur ses gardes (26 mai 1635) : recommandation superflue, car les bourgeois composant le conseil de guerre s'étaient déjà réunis et avaient averti tous les habitants, les invitant à faire provision de farine pour un mois. Cette denrée fut mise à leur disposition dès que les moulins à bras et à cheval, terminés à la hâte, eurent mou

ux cents conques de froment extraites du magasin. On censa dans chaque quartier les armes et munitions, en mplétant, au moyen de prêts, celles des habitants qui se ouvaient démunis ; cette opération fut faite dans les cloîtres e Notre-Dame, des Jacobins et des Cordeliers. On tira parti, ans cette circonstance, du don de vingt-cinq mousquets à andouillères que le sieur de Bruchs, récemment reçu voisin, enait de faire à la ville. Le Conseil de ville décida, en outre, le monter les canons sur les remparts, de faire des gabions partout où le besoin en serait reconnu, d'avertir les circonvoisins et gens de Labourd de se tenir prêts. Poyanne, Orthe et les habitants du Labourd promirent d'être exacts au rendez-vous, sitôt que le signal leur serait donné ; les localités d'Hendaye, Ciboure, Saint-Jean-de-Luz et Biarritz s'engagèrent à avertir la ville de tout ce qui pourrait intéresser sa sécurité (4 avril 1635).

Après avoir pris toutes les mesures propres à la défense de la ville et s'être assuré de leur exécution, le Conseil secret, sachant que sa délibération devait être placée sous les yeux du roi, voulut mettre à profit cette circonstance pour empêcher la réalisation d'un projet caressé depuis longtemps par Gramont ; il émit l'avis que Bayonne n'avait pas besoin d'un régiment pour la défendre, à cause du secours qu'elle pouvait recevoir des gens du peuple qui se trouvaient aux nvirons de la ville en nombre suffisant pour faire obstacle ux desseins des troupes espagnoles massées sur la frontière.

Les circonstances ne semblaient pas justifier pareille prétention : la guerre venait, en effet, d'être déclarée entre les ois de France et d'Espagne, et l'on annonçait que quatre ille Espagnols allaient marcher sur la frontière (16 juin 35). Mais ces troupes, destinées à opérer sur la frontière s Flandres, où les hostilités se produisirent tout d'abord, menacèrent pas Bayonne. Aussi, les échevins se bornènt-ils à convoquer tous les habitants pour la garde. Déclaration de guerre contre l'Espagne.

L'armée ennemie envahit la France du côté des Flandres réussit à s'emparer de Roye et de Corbie. Elle avait même ussi à passer la Somme, lorsque Louis XIII se porta à sa ncontre, la repoussa jusqu'à la Meuse et se rendit maître n seulement des deux villes qui lui avaient été prises is de Saint-Mihiel, Hesdin et Arras.

L'Espagne, en attendant le moment favorable d'opérer une version sur la frontière des Pyrénées, ne cessait d'y amasr des gens de guerre, qu'elle dirigeait ensuite vers les rts pour les transporter sur le théâtre de la guerre. Ces cumulations répétées de troupes près de la frontière consuaient pour Bayonne une perpétuelle menace et étaient bjet de fréquents avis suivis de nouvelles mesures.

la prétention de donner le mot (27 août 1635) ; les éch
s'affranchissant cette fois des règles de la galanterie, s'
sèrent fermement à l'ingérence de la comtesse dans
attributions, et défendirent au capitaine du guet de pr
le mot d'elle, prétendant fort justement d'ailleurs que le
de le donner leur appartenait, en l'absence du gouve
ou de son lieutenant. Lavalette, ne jugeant pas le m
propice de faire son entrée solennelle en ville, arriva inc
ment à Bayonne, alla loger au Château-Vieux où il reç
salutations du Conseil, et repartit après s'être assuré
toutes les précautions avaient été bien prises contre
attaque de l'ennemi (17 septembre 1635).

Les armements des Espagnols allèrent sans cesse en
mentant sur la frontière ; signalés d'abord le 7 janvier
ensuite le 4 février 1636, ils furent poussés très activ
à Saint-Sébastien et à Fontarabie avec l'intention de pé
dans le Labourd. Dans ce but, l'ennemi songea à cons
un grand approvisionnement de froment à Saint-Sébas
et tenta inutilement de le tirer de Bordeaux, car la co
pondance relative à cette affaire fut interceptée par le Co
et transmise à d'Epernon. Le cardinal fut mis au couran
tous ces préparatifs, et des mesures furent prises par
échevins pour les déjouer : envoi d'un jurat à la fronti
milice tenue en haleine ; le lieutenant d'Artagnan se m
plia, faisant des rondes, exigeant le mot des chefs des a
rondes, au mépris du texte du règlement et des protestat
du Conseil et emprisonnant ceux qui lui résistaient.

Sans s'arrêter à réprimer les excès du lieutenant, le Con
s'efforça d'accroître les moyens de défense de la ville,
demandant les canons des navires naufragés sur la c
voisine, en sollicitant la permission d'armer quelques pi
ses pour courir sus aux navires espagnols qui infestaient
côte et interdisaient l'accès du havre, enfin en provoqu
l'échange de Turcs détenus à Bordeaux contre des Bay
nais captifs de ces infidèles, invoquant à l'appui de la
requête, les droits de l'humanité et l'avantage de rendre
la ville quelques bons marins.

Louis XIII, tenu au courant des menaces de l'Espag
écrivit à la ville et lui recommanda de faire bonne gar
Une revue des habitants en armes fut passée par les qua
capitaines de quartier ; l'évêque même demanda au Con
de lui prêter douze mousquets et douze piques pour arm
ses gens en cas d'alarme. Ce prélat rentrait de la cour
il avait obtenu un subside de 15.000 livres sur le Labou
afin d'augmenter les constructions de l'évêché. Il commen
avec l'autorisation du gouverneur, par ouvrir une porte d
le mur de clôture de son jardin faisant face au Châte

ıx ; puis il voulut, quelques mois après, édifier le bâti-
ıt nouveau sur une place vide voisine de la porte Lache-
let, mais il se heurta à l'opposition du Conseil, défenseur
droits du chanoine d'Hiriart, propriétaire du terrain.
rêque, irrité par cette résistance, traita les magistrats de
ıns et d'ingrats ; il les froissa tellement que ceux-ci déci-
ent de s'abstenir à l'avenir de visiter le prélat en corps,
ju'ils interdirent à ceux d'entre eux qui garderaient des
ıtions avec lui, d'assister aux séances où cette affaire serait
ore débattue. A la suite de nouvelles explications, la
ıne entente fut rétablie et le prélat put enfin réaliser son
jet, d'accord avec le chanoine.

L'épithète d'ingrat appliquée au Conseil visait certaines
narches que l'évêque avaient faites en cour pour amener
accord entre la bourgeoisie et le Corps de ville au sujet
l'élection des magistrats. Gramont, ignorant la décision
roi, s'était opposé à l'élection des échevins. En rentrant
Paris, l'évêque, mieux renseigné que le gouverneur,
ıit félicité le Conseil de l'heureux résultat du procès porté
rant le Conseil d'Etat. L'arrêt rendu par cette assemblée
a à six échevins, un clerc, quatre jurats et un syndic
composition du Corps de ville et ordonna de procéder à
s élections. Les nouveaux magistrats nommés prêtèrent
rment le 7 mars 1636.

Cette question d'élection qui aurait, en des temps plus
lmes, soulevé de grandes discussions, passa presque ina-
rçue à cause des menaces constantes des Espagnols.
eux-ci firent arriver à la Corogne quatorze vaisseaux Dun-
rquois, transportant du matériel destiné à l'armée de
talogne. L'un de ces navires déchargea à Passage deux
ents officiers de commandement, des ingénieurs, dix-huit
nons portatifs pouvant tirer vingt livres de balles, des
mes, des ponts démontables. Tout ce matériel ayant été
cheminé vers la Haute-Navarre, le vieux duc d'Epernon et
ramont crurent un instant que ces préparatifs insolites
menaçaient Bayonne ; ils avisèrent le roi du dénuement dans
quel se trouvait le pays, et le comte réclama l'ordre de
nettre sur pied le régiment de Béarn.

Toujours à l'affût d'une bonne prise, le gouverneur,
achant que les vaisseaux flamands allaient repartir pour
onduire en Flandre le marquis de Mirabel et le comte
l'Ognato, porteurs de fonds considérables destinés à l'armée
les Pays-Bas, offrit au roi de les faire capturer par un bon
marin de Saint-Jean-de-Luz, Martin de Laffont, ancien chef
l'escadre espagnole. Il aurait aussi voulu tenter un coup
sur Fontarabie, par un brèche naturelle de quinze toises de
arge, mais pendant qu'il parvenait avec peine à réunir

quelques hommes du Labourd, les Espagnols garnirent la ville de troupes, renforcèrent la brèche avec des pièces de bois et obligèrent Gramont à abandonner son projet.

Lors de l'alarme donnée par les vaisseaux flamands, mille hommes du Labourd avaient été réunis sans retard pendant que le bailli d'Amou allait se renseigner à Hendaye. Il apprenait que le matériel déchargé par les navires ne prenait pas le chemin de Bayonne et que les soldats espagnols vus à Saint-Esteban étaient originaires de la localité (5 février 1636). La réunion rapide du contingent du Labourd donna de l'assurance aux Bayonnais et les encouragea à poursuivre avec ardeur les travaux de fortifications commencés suivant les ordres de Gramont. D'Epernon dispensa les habitants du Labourd, à cause du service des mille hommes qui leur incombait, de venir travailler à la manœuvre de la ville, mais il maintint cette obligation pour les autres localités du gouvernement de Bayonne. Il avait envoyé, par ordre du roi, l'ingénieur de Lanau diriger les travaux des nouveaux ouvrages. Ceux-ci comprenaient : 1° Du côté regardant l'Espagne : la transformation du bastion Lachepaillet en une demi-lune par la suppression des murs de flanc appuyés à l'ancien rempart, l'exécution de deux tenailles ou ouvrages à corne et de leur chemin couvert, l'une placée en avant du rampart réunissant le Château-Vieux au bastion du Nard, l'autre couvrant la porte Saint-Léon et le bastion de la Boucherie, avec sa place d'armes extérieure (demi-lune) et enfin la construction d'une demi-lune entre la porte Saint-Léon et le bastion du Sault ; — 2° à Bourg-Neuf : l'édification d'une demi-lune en avant de la porte de Mousserolles et d'un ouvrage en terre commençant à la tour des Menons pour aboutir vers le milieu de la courtine voisine. Le remboursement des dégâts occasionnés aux héritages par ces travaux fut garanti par la ville, mais l'indemnité d'achat du sol resta à la charge du trésor royal.

Conformément à l'ordre du roi, le comte fit avertir les gens de son gouvernement de venir travailler et il exprima à la ville le désir de la voir contribuer aux travaux par ses manœuvres, ses hottes et ses outils (4 mars 1636). Le Conseil se conformant aux prescriptions de Gramont, commanda les habitants de la ville et les vignerons, à raison d'un ouvrier par maison, et prépara son matériel pour exécuter les projets des ingénieurs. Les travaux commencèrent sur les quatre points à la fois ; des gazons extraits des prairies de *Balichon* furent transportés par les ouvriers de la ville au chantier du bastion Lachepaillet et servirent à maintenir le talus ; d'autres équipes allèrent couper et transporter du bois pour établir des palissades défensives à Saint-Esprit

La démolition des murailles formant les deux flancs du bastion Lachepaillet fut mise en adjudication, avec le consentement du comte.

La dépense de ces travaux devait être couverte à l'aide d'une imposition de 10.000 livres que le roi avait ordonné de lever sur la ville par lettre patente adressée à Gramont. En vain, le Corps de ville pria le gouverneur de renoncer à cet impôt et de se contenter de la manœuvre ; le comte refusa avec raison de consentir à cette demande, car la manœuvre, suffisante pour les terrassements, ne pouvait être appliquée aux ouvrages d'art. Gramont essaya cependant d'obtenir le paiement des 20.000 francs de l'épargne destinés à la fortification de Bayonne, ce qui lui eût permis de donner quelque soulagement aux habitants. D'ailleurs, il se ménageait peu et n'osait pas quitter la ville, de peur qu'il ne survînt en son absence quelque grave incident. De son côté, d'Epernon sollicitait du cardinal l'assistance de son fils Lavalette et lui demandait d'envoyer dans la province des troupes, de l'artillerie et des munitions de guerre.

La peste, qui avait déjà causé de grands ravages à Fontarabie, en novembre 1634, entraînant la mort de plus de mille habitants en deux ou trois jours, régnait alors à Bordeaux où elle faisait de nombreuses victimes (31 juillet 1636). Les échevins de Bayonne réussirent à empêcher l'introduction de ce fléau dans leur ville, en supprimant la foire d'août, en faisant garder les portes et surveiller les hôteliers ; ils épargnèrent ainsi une grande calamité aux habitants et facilitèrent la bonne marche des travaux de fortification.

CHAPITRE V

INVASION DU LABOURD PAR LES ESPAGNOLS. — OCCUPATION DE SAINT-JEAN-DE-LUZ ET DE CIBOURE. — LEUR RETRAITE PROVOQUÉE PAR LES BASQUES (1637-1638).

Projet d'invasion des Espagnols. — Préparatifs du vice-roi de Navarre. — Epernon et Gramont organisent la défense. — Bayonne se prépare à soutenir un siège. — Révélations importantes d'un espion espagnol. — L'ennemi franchit la frontière. — Défection de milices françaises. — Combat à Saint-Jean-de-Luz. — Bayonne demande un secours d'argent à Richelieu. — Organisation active de la défense. — L'ennemi se retranche à Ciboure et au Socoa. — Saint-Jean-Pied-de-Port menacé. — Prise par Gramont du fort de Sainte-Barbe. — Rivalité entre Gramont et Lavalette. — Lavalette entre en campagne. — Sa tentative contre Saint-Jean-de-Luz. — Continuation des travaux de défense à Bayonne. — Garnison de Bayonne augmentée. — Règlement d'Epernon sur la subsistance des troupes. — Insistance de Gramont à loger en ville le régiment de Béarn. — Etablissement d'hôpitaux militaires. — Landresse revendique la charge de sergent-major. — Bayonne surchargé de dépenses. — Biarritz menacé. — Organisation du camp d'Espelette. — Bayonne fournit le pain au camp. — Soulèvement en Guyenne et en Périgord. — Travaux de défense continués. — Révélations d'un prisonnier espagnol. — Gramont fortifie Saint-Jean-Pied-de-Port. — Espagnols décimés par les Basques. — Dislocation de l'armée du camp d'Espelette. — Création des allées Boufflers. — Conflits divers du Conseil de ville.

Les chantiers des travaux de fortifications étaient en pleine activité à Bayonne lorsqu'un espion, envoyé à Madrid, fit parvenir à Gramont, le 7 septembre 1636, la nouvelle que don Juan de Cabrera, amiral de Castille, avait reçu l'ordre d'entrer en France avec les troupes rassemblées dans les provinces de Biscaye, Guipuzcoa, Navarre et Rioja.

Projet d'invasion des Espagnols.

Le plan de campagne des Espagnols avait été arrêté, après huit jours d'études, dans une conférence tenue à Vittoria. Trois attaques devaient se produire le 20 septembre. L'amiral de Castille, à la tête de la flotte et d'un corps de six mille hommes, passerait l'embouchure du Boucau et tiendrait la rivière de l'Adour afin d'empêcher les secours de France d'arriver à Bayonne. Le duc de Ciudad-Real prenant le commandement d'un corps de troupes assemblé à Irun et à Fontarabie, franchirait la Bidassoa et prendrait Hendaye, Urrugne, Ciboure et Saint-Jean-de-Luz. La troisième attaque serait faite par un corps comprenant huit mille hommes de pied, deux mille chevaux de Castille et vingt canons, sous le commandement du marquis de Los Velez, vice-roi de Navarre et d'Aragon ; cette troupe devait passer le col de Roncevaux et attaquer Saint-Jean-Pied-de-Port.

Depuis trois mois, le vice-roi préparait son expédition ; avait fait descendre vingt canons de la citadelle de Pampelune et les avait munis de petites roues, en vue de faciliter eur passage par les défilés ; il s'était pourvu en outre d'une quantité de pelles, hoyaux, hottes, sacs à terre et de dix mille torches de cire ou de résine, objets destinés au siège de Bayonne. Loin de dissimuler son projet d'attaque sur cette ville, le vice-roi en faisait part publiquement, et tenait constamment à la main une carte très exacte des passages de la frontière. Les Espagnols avaient, en outre, préparé en Guipuzcoa des canons montés sur petites roues et fait construire récemment, à Saint-Sébastien et au Passage, cent vaisseaux plats, avec lesquels l'amiral de Castille se disposait à passer la Barre de l'Adour.

Epernon et Gramont organisent la défense.

Le duc d'Epernon, gouverneur de Guyenne, reçoit à Bordeaux, par un courier que d'Amou a dépêché vers lui, l'avis de l'attaque imminente des Espagnols ; il donne aussitôt des ordres pour assurer la conservation de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz, qui lui paraissent être l'objectif de l'ennemi. Gramont, de son côté, avise le cardinal de la menace des Espagnols ; il lui signale le dénuement de Bayonne qui manque de gens de guerre et la faiblesse de ses fortifications qui n'offrent pas une résistance suffisante ; puis, il part le 8 septembre pour Saint-Jean-Pied-de-Port, capitale de la Basse-Navarre, dont la conservation lui incombe spécialement en sa qualité de lieutenant général et de vice-roi. Mais les habitants de Saint-Jean-de-Luz, s'imaginant que l'ennemi se dirige vers eux, lui envoient des députés qui lui font rebrousser chemin et le ramènent dans leur ville ; le comte les rassure et les empêche de démeubler leurs maisons. Afin d'opposer une résistance aux agresseurs, il fait exécuter quelques travaux défensifs à Saint-Jean-de-Luz ainsi qu'à Ciboure, et élever une redoute pour cinquante hommes à Socoa, d'après les indications du capitaine de Lanau, ingénieur du roi, qui l'accompagne.

En même temps, il charge Saint-Martin et deux cents hommes d'occuper le village d'Aïnhoue et la hauteur voisine du Mondarrain, qui commandent le chemin aboutissant au col de Maya ; ce capitaine demande en toute hâte, à Bayonne, des armes et des munitions.

Après avoir ordonné au bailli de Labourd de réunir quatre mille hommes de sa juridiction, afin de secourir Bayonne en cas d'attaque, Gramont rassemble deux mille hommes à Hastingues, Sordes et Peyrehorade, les y loge avec l'autorisation d'Epernon, et les tient prêts à se jeter dans la place à la première menace. Le gouverneur accourt ensuite à Saint-Jean-Pied-de-Port, réconforter ses habitants effrayés et assu-

rer la défense du pays avec les milices. Il parcourt les montagnes comprises entre la frontière et cette place. en compagnie de l'ingénieur, du vicomte d'Etchaux, du baron d'Armendaritz et d'autres gentilshommes du pays, faisant avec eux la reconnaissance de quatre chemins par lesquels les canons pourraient arriver de Pampelune. Il fait pratiquer des coupures dans chacune de ces voies, obstruer les passages en faisant abattre une quantité de hêtres, et laisse pour garder ces barricades six cents hommes des compagnies de milice voisines de Cize.

Sur les instances du parlement de Béarn, il consentit même à lever deux mille hommes dans les pays de Cize et de Mixe, et les plaça sous la conduite d'Etchaux et de Belzunce, afin de mieux défendre tous les passages par lesquels les Béarnais appréhendaient que l'invasion se produisît, mais il refusa de rester en Béarn afin de protéger ce pays car il était pressé de rentrer à Bayonne pour l'échéance fatale du 20 septembre. Il confia la défense du Béarn à Poyanne qui vint se jeter dans Navarrenx, remit en état les remparts de cette place et se tint prêt à toute éventualité.

Pendant que Gramont s'empressait de regagner Bayonne apportant la nouvelle que l'ennemi avait rassemblé ses troupes, réuni des approvisionnements à Saint-Esteban et à Berro, et amélioré les chemins conduisant à Roncevaux, les Espagnols ralentissaient leurs préparatifs par suite d'un différend survenu à Pampelune au sujet du nombre excessif de soldats levés parmi les habitants de cette ville. Profitant de ce répit, le comte se rendit de nouveau à Saint-Jean-Pied-de-Port, le 1er octobre, et accompagné de l'ingénieur, du capitaine de la place et de quelque noblesse, il monta jusqu'aux masures de Château-Pignon. Un examen rapide de la position permit de constater qu'elle offrait six passages accessibles aux mulets ; après en avoir réparti la garde à deux compagnies, comptant ensemble 1.500 hommes, Gramont ordonna aux divers groupes de se prêter mutuellement secours. Saint-Jean-Pied-de-Port, désigné comme lieu de retraite pour les troupes de la montagne, reçut trois compagnies pour sa défense : les portes de la ville furent toutes retranchées et pourvues de barricades. Le commandement général fut partagé entre le capitaine châtelain de Saint-Jean et le sieur de Belzunce, bailli de Mixe ; les communautés ou villages de la région reçurent ordre de fournir aux soldats la poudre, le plomb, les mèches, et de pourvoir à leur subsistance en donnant à chacun d'eux deux pains de trois sols.

Le gouverneur, sur le point de partir vers Pau, reçoit, le **3 octobre**, une dépêche qui le rappelle à Bayonne : elle lui apprend que l'armée espagnole se forme dans la plaine de

Pampelune, que la flotte ennemie se rassemble à Cadix, la Corogne et Santander, et elle lui signale l'urgence de fortifier les chaînes et le havre de Bayonne.

Bayonne se prépare à soutenir un siège.

Le gouverneur trouve les Bayonnais organisant la défense de leur ville, établissant des plates-formes d'artillerie dans les boulevards Notre-Dame et Saint-Jacques, plaçant des gabions au bastion du Nard et des fascines en divers autres points, fabriquant des pièces d'artifice et prenant, en un mot, toutes les mesures propres à assurer une énergique résistance.

Ces travaux se poursuivirent avec fièvre, en attendant l'arrivée d'Epernon ; celui-ci quittait Nérac le 11 octobre, pour gagner Bayonne et, dans une lettre aux échevins, il exprimait l'espoir de mettre, avec l'aide de Gramont et des habitants, la ville à l'abri d'un coup de main ; il annonçait aussi que son fils, le duc de Lavalette, quittait Paris et venait le rejoindre. Une nombreuse noblesse se dirigeait vers la ville, emmenant des chevaux ; mille boisseaux d'avoine furent achetés à Bordeaux par le Conseil et apportés à Bayonne, afin de faire vivre cette cavalerie (13 octobre).

Révélations importantes d'un espion espagnol.

Les échevins allaient pouvoir renseigner les ducs, dès leur arrivée, d'une façon certaine sur les projets de l'ennemi, grâce aux révélations d'un espion espagnol ; cet émissaire venait d'être arrêté, pendant qu'il visitait sous un costume de prêtre les habitants de la frontière et tentait de les gagner au parti de l'Espagne (11 octobre). Questionné, il fit connaître que la flotte, empêchée par un vent contraire, n'avait pu mettre à la voile et que cet incident imprévu n'avait pas permis à l'armée espagnole de franchir la frontière. L'ennemi, ajouta-t-il, persistait à vouloir envahir le Labourd, avec l'intention de prendre d'abord le Socoa, puis Saint-Jean-de-Luz ; une fois établi dans le pays, il comptait attaquer plus aisément Bayonne.

Or, le Socoa n'est pas dépourvu de défense ; suivant les indications de l'ingénieur, un fort y a été commencé par les habitants de Ciboure, Urrugne et Saint-Jean-de-Luz, et se continue selon l'ordre d'Epernon. Mais Gramont, qui a préposé à sa défense deux cents hommes pris sur les mille hommes du Labourd, n'a pas grande confiance dans cette troupe ; il y voudrait d'autres soldats, probablement ceux du régiment de Béarn, et demande de nouveau à Richelieu une commission pour armer et payer cette troupe aux dépens du roi, car il se ruine à entretenir sa compagnie de gens d'armes et les deux mille hommes qu'il a réunis dans ses terres.

Le 17 octobre arriva le duc d'Epernon, gouverneur de

Guyenne, accompagné depuis Ondres par une députat
Conseil. Il fut reçu à la porte Saint-Esprit et logé à la ı
de Montaut ; ayant désiré s'assurer par lui-même de l'ı
la milice, il se plaça devant la grande porte de la cath
du côté de la place commune et fit défiler devant lui l
pagnie de la ville commandée par Julien de Lalande
Palisse ; elle comprenait mille trois cents hommes, tant
geois qu'habitants et vignerons, et elle produisit, ı
bonne ordonnance, une impression favorable sur l
d'Epernon.

L'ennemi franchit la frontière.

Le lendemain, 18 octobre, l'armée espagnole, forte d
mille hommes, entra en Labourd ; elle évita de forc
passages gardés et pénétra sur le territoire françai
Biriatou, après avoir passé la Bidassoa. Les habitants
village frontière, situé à deux kilomètres au sud-est de
bie, n'opposèrent aucune résistance ; ils étaient, depui
de six mois, visités par des espions et, cédant aux pron
du vice-roi de Navarre, ils avaient consenti à prendre le
de l'Espagne. La population des villages voisins avaient
écouté les propositions des ennemis et cet état de cl
favorable à la marche de l'armée espagnole, laissa à c
la faculté de franchir la frontière et le loisir de pré
sa marche vers Urrugne sans être inqiétée, sans même ı
nouvelle de son entrée se propageât.

Dès que les ennemis se furent mis en mouvemen
habitants de la région menacée par eux s'enfuirent à
approche, soit par crainte, soit qu'ils fussent de conni
avec eux. Gramont, averti enfin de l'irruption des Espa
par le syndic de Labourd, monta aussitôt à cheval, le
23 octobre, à sept heures du matin, laissant à Bayon
vieux d'Epernon malade ; il s'avança en hate dans la ı
tion de Saint-Jean-de-Luz, à la tête d'un petit corps con
de sa compagnie de gens d'armes, de celle du duc
mille cinq cents hommes de pied, dans l'intention d'ap
la résistance des population comprises entre Urrugı
Hendaye, ou plutôt de les empêcher de se déclarer en fa
des envahisseurs. Il alla, ce même jour, prendre po
entre Urrugne et l'armée ennemie et mit obstacle, p
présence, à la réunion de la milice avec les Espagnols ;
avoir passé la nuit à Saint-Jean-de-Luz, il renouve
démonstration le lendemain et établit, vers le haut d'I
gne, la compagnie des gens d'armes d'Epernon et
hommes de pied, avec ordre de donner la main à la ı
locale, dans le cas où elle voudrait se défendre.

Le duc de Lavalette, arrivé la veille à Bayonne, n'ava
que traverser cette ville pour aller rejoindre Gramon
dernier vint trouver le duc qui, sans perdre un in

'echercha les moyens de défendre Saint-Jean-de-Luz et Ciboure. Les deux seigneurs, à la tête de mille deux cents à mille cinq cents chevaux, s'avancèrent du côté des Espagnols, en route dans la direction de Ciboure.

Défection des milices françaises.

Les gens du pays, déjà gagnés à l'ennemi, n'attendaient que son apparition pour tourner casaque ; malgré la présence de Lavalette et de Gramont, les milices locales, postées au haut de Ciboure, mirent le feu aux poudres, dès qu'elles virent les Espagnols s'approcher, et tendirent les bras vers eux. Les généraux français, par suite de la faiblesse numérique des troupes restées fidèles, n'eurent d'autre parti à prendre que de battre en retraite sur Bayonne.

Combat à St-Jean-de-Luz.

Pendant que la compagnie de gens d'armes d'Epernon et les mille hommes de pied laissés au haut d'Urrugne se dirigeaient vers la capitale du Labourd, Gramont et Lavalette voulurent disputer à l'ennemi la ville de Saint-Jean-de-Luz, avec les cent gentilshommes volontaires qui leur restaient. Ces valeureux guerriers, abrités derrière les barricades qu'ils avaient dressées aux avenues de la ville, attendirent l'attaque des Espagnols ; elle se produisit le 26 octobre. On combattit longtemps à une longueur de pique ; le sieur de La Roche et les gardes du duc d'Epernon firent des merveilles pour défendre le pont de Saint-Jean-de-Luz. Les Français ne perdirent qu'un seul des leurs, tandis que les Espagnols eurent cent tués, parmi lesquels un capitaine de grande valeur.

Enfin, voyant l'impossibilité de tenir davantage, les soldats de Lavalette battirent en retraite. Le fort de Socoa, à peine ébauché et défendu par deux cents soldats, ne résista que quelques heures et sa garnison obtint une bonne capitulation ; Hendaye tomba également aux mains de l'ennemi. Celui-ci, devenu maître de la côte, put dès lors disposer, en sus de ses ressources, de sept mille marins et de deux à trois cents navires ou bateaux pour réaliser ses projets ultérieurs.

Gramont se renferma dans Bayonne ; Epernon et Lavalette quittèrent cette ville, le 30 octobre, et allèrent en Guyenne rassembler une armée de secours. Ils donnèrent, de tous côtés, l'ordre de réunir les contingents avec lesquels cette armée devait être formée. Celui du Béarn, composé de deux mille cinq cents hommes choisis parmi les plus agiles, fut appelé par Poyanne au rendez-vous de Navarrenx ; il devait ensuite, sous la conduite de ce chef, rallier l'armée à Dax et à Bayonne, selon que l'ennemi envahirait la Navarre ou assiégerait la capitale du Labourd. Lavalette rendit compte au cardinal que l'attaque des Espagnols avait causé un grand effroi à ses troupes et un certain étonnement aux Bayonnais ; mais, le premier moment de stupeur passé, les unes et les

autres se rassurèrent et gardèrent fidélité au roi, ne suivant pas l'exemple des Basques de Saint Jean-de-Luz, traîtres à là patrie et à la royauté.

Les ennemis, informés de la panique des troupes, se trouvaient encouragés à assiéger Bayonne. Mais, l'hiver s'approchant, ils auraient dû, au cas où ils eussent voulu entreprendre le siège de vive force, commencer immédiatement les tranchées d'approche. Or Lavalette, ne les voyant pas s'avancer, estima que tel n'était pas leur projet, mais il ne perdit pas de vue que l'Espagnol étant à deux heures de marche de la ville, une surprise de sa part restait toujours possible. Toutefois, admettant l'hypothèse d'une attaque de Bayonne, le duc fit savoir au cardinal qu'il fallait envoyer dans cette ville des hommes de commandement, ayant déjà acquis l'expérience des sièges et sachant remuer la terre, c'est-à-dire tracer et diriger l'exécution des tranchées; il ajouta que la place devait être pourvue de vivres et de munitions, toutes choses que l'on ne pouvait se procurer sans argent.

Bayonne demande un secours d'argent à Richelieu.

Les échevins, se proposant d'acheter des munitions de guerre, avaient fait appel aux ressources des particuliers et usé du crédit de la ville auprès des voisins. Ils avaient aussi le devoir d'entretenir les quatre mille hommes de guerre composant la garnison de défense et ceux qui arrivaient tous les jours sans savoir si ces nouvelles dépenses seraient remboursées à la ville. La distribution des rations se faisait dans le plus grand désordre; elle dut être régularisée par Epernon qui ordonna à son secrétaire Fages d'établir un rôle exact des soldats et d'en délivrer copie au Conseil de ville. Le pays, peu fertile, ne pouvant pas suffire à la nourriture d'une troupe si nombreuse, les échevins sollicitent du cardinal un secours d'argent.

Gramont adresse au cardinal une demande analogue; il s'est empressé de lever à ses frais une partie du régiment de Béarn et l'a introduit à Bayonne sans avoir encore reçu l'ordre qui doit prescrire comment seront payées les dépenses d'armement et de subsistance de cette troupe; il attend le reste des compagnies, lesquelles, aussitôt levées, doivent rentrer dans la place; mais il est ruiné et ne peut suffire à toutes dépenses, depuis que la jouissance des fonds produits par le bureau de la coutume de Saint-Jean-de-Luz, bureau dépendant de celui de Bayonne, lui a été enlevée (30 octobre). Il insiste encore, le 14 novembre, pour mettre dans Bayonne le régiment de Béarn, dont douze compagnies s'y trouvent déjà, alléguant, à l'appui de sa demande, la nécessité d'introduire, dans une ville dont la garde est confiée à son zèle, des soldats qui lui donnent confiance.

Organisation active de la défense.

Le gouverneur rend compte au cardinal qu'il hâte la onstruction des forts de Saint-Esprit, qui doivent servir à garder la rivière et à conserver la communication de la ville avec la Guyenne et le Béarn ; ces ouvrages seront en état de défense dans quinze jours, et seront prêts à recevoir la garnison qu'il demande.

Si l'amiral de Castille eût voulu, après la capitulation du Socoa, se diriger sur Bayonne, et arriver sous les murs de cette ville, il n'aurait rencontré que la petite troupe placée sous les ordres de Gramont et l'aurait sans nul doute culbutée; son inertie sauva la capitale du Labourd. Sans attendre le retour du gouverneur, les échevins commencèrent, dès le 23 octobre, des travaux afin de garder de toute surprise la partie de l'enceinte exposée aux atteintes de l'ennemi ; ils employèrent les corvées à presser en toute diligence les ouvrages extérieurs destinés à couvrir les portes Saint-Léon et Lachepaillet ; ils firent poser et dresser des canons sur les remparts, couper les chemins à Sainte-Croix et à Balichon ; cinq jours après, le Corps de ville, sur l'ordre écrit d'Epernon et d'après les indications du sieur de la Roche, capitaine de ses gardes, fit démolir le pont de Balichon, rompre au moyen de grandes tranchées trois levées de terre formant passage à travers le marais de Balichon dans la direction de Saint-Jean-de-Luz, et barricader, en coupant plusieurs grands arbres, un autre chemin dirigé dans le même sens. Le zèle des ouvriers employés à tous ces travaux fut récompensé par une distribution de vin et de cidre.

Comme la ville était dépourvue de poudre, le Conseil en fit acheter deux cents quintaux à Bordeaux et décida de contracter un emprunt de 20.000 livres. Lalande, chargé de cette mission, fut obligé de faire des recherches à Bordeaux, Bergerac, Montauban et Toulouse, et rapporta quatre-vingt-quatre barils de poudre, deux cent cinquante quintaux de plomb et dix milliers de mèche ; il ramena aussi six bons canonniers pour aider ceux de la ville, et réalisa un premier emprunt de 12.000 livres.

L'ennemi se retranche à Ciboure et au Socoa.

Cependant, l'armée espagnole, après les rapides succès de son entrée en France, parut vouloir s'établir aux environs de Saint-Jean-de-Luz. Elle améliora le Socoa et fit un grand ouvrage au-dessus de Ciboure, sur une hauteur appelée le Bordegaing ; ce fort fut appelé par les espagnols fort de Castille, en l'honneur de leur général en chef, l'amiral de Castille. Selon toute apparence, le roi d'Espagne, Philippe IV, voulait limiter son action sur cette frontière à cette simple démonstration, sinon il eût renforcé son armée. Son intention était de venger l'échec qu'il venait de subir en Bourgogne, et s'il réussit en Labourd, il fut moins heureux sur

les côtes de Bretagne dont les habitants empêchèrent le débarquement de sa flotte. Les efforts des armées de Louis XIII et de Philippe IV se dépensèrent sur la frontière de Picardie et le petit corps espagnol borna son ambition à se maintenir sur les confins du Labourd.

Voyant que les Espagnols s'apprêtaient à passer l'hiver dans le Bordegaing, le duc d'Epernon avait cru pouvoir s'éloigner de Bayonne. Le jour de son départ (29 octobre 1636), il voulut régler d'une manière immuable le service de garde afin d'éviter toute nouvelle contestation ; il établit l'ordre des patrouilles et des rondes qui devaient se faire à l'avenir et prescrivit à leurs chefs de livrer le mot au gouverneur ou au premier échevin, l'un et l'autre remplissant la charge de sergent-major, à défaut du titulaire dont la ville était dépourvue.

Le gouverneur de Guyenne avait laissé au Conseil, avant de partir, des ordres pour fortifier le faubourg de Saint-Esprit dont la conservation lui semblait devoir assurer celle de Bayonne ; il avait donc prescrit de travailler incontinent et sans interruption aux forts qu'il avait fait tracer par des ingénieurs au Saint-Esprit, et d'y employer des vignerons ou tous autres gens que l'on pourrait trouver, en interrompant au besoin les autres travaux. Ces ouvriers, à la disposition desquels furent mis les outils du magasin, devaient être surveillés par deux habitants rendus responsables de l'avancement de la besogne ; leur travail fut payé à la toise courante de retranchement.

En attendant l'organisation des chantiers du faubourg Saint Esprit, la ville fait réparer le parapet maçonné qui borde les quais de la Nive à son embouchure et renforcer les ponts Saint-Esprit et Mayou par l'adjonction de quelques madriers, travaux que l'ingénieur de Lanau a reconnu très nécessaires pour la sécurité de la ville (24 novembre 1636). Elle fait concourir à sa défense, selon l'ordre du duc, des navires flamands qui se trouvent dans le port ; deux d'entre eux sont placés à l'embouchure de l'Adour et deux autres, mouillés en avant de Saint-Bernard, doivent disputer le cours de la rivière dans le cas où l'ennemi réussirait à franchir la barre. Mais le Conseil applique tous ses soins à améliorer les fronts de la fortification tournés du côté de l'Espagne. Il renforce le rempart de la courtine comprise entre la porte Saint-Léon et le bastionnet du Cul-de-Loup (1) par une galerie en bois de pin reposant sur des traverses scellées dans le mur, disposition qui permet aux défenseurs de mieux surveiller les fossés. Il remet en état les deux ouvrages qui

(1) Près bastion de Sault.

appuient cette courtine à ses deux extrémités : à cet effet, les parapets en terre couronnant le bastion Saint-Léon sont redressés et soutenus par des barriques vides empruntées aux habitants, tandis que sur le bord de la Nive, la tour de Sault et les chaînes voisines sont également restaurées. Il continue en outre les ouvrages extérieurs de cette partie de l'enceinte, déjà commencés par Grammont, et pour mieux surveiller la route de Saint-Jean-de-Luz, il fait construire hors ville, en avant de la porte Saint-Léon, un corps de garde et des guérites, employant à ce travail des mâts de navires à défaut de bois plus communs.

Epernon, ne pouvant contribuer par son épée à la défense de Bayonne, ordonne aux villes de Dax, de Tartas et de Cadillac de la secourir par des envois de blé, farine et vivres, et recommande aux échevins de renvoyer de la ville les bouches inutiles. Il fait répartir les habitants des paroisses de la baronnie de Seignanx pour les corvées des travaux projetés au faubourg Saint-Esprit et annonce au Conseil que le roi va envoyer à Bayonne des personnes expérimentées à la défense des villes.

La promesse du monarque fut bientôt accomplie ; MM. de Landresse et du Fresche, suivis à bref délai par MM. de Larret et de Lessart, vinrent se mettre à la disposition de Gramont. Lavalette et son père poursuivirent aussi la réunion du corps d'armée destiné à secourir Bayonne contre les Espagnols. Epernon fut nommé commandant de cette armée : mais il remercia le roi de cette faveur, s'excusant de ne pouvoir en remplir les obligations à cause de son grand âge et de sa mauvaise santé ; il l'assura que sa place serait honorablement tenue par son fils auquel il ne marchanderait pas l'appui de son expérience (20 décembre 1636).

La force du corps d'invasion donna lieu à des évaluations diverses ; selon certains bruits, les huit mille soldats de l'amiral de Castille se trouvaient réduits à six mille, et quelques-uns disaient même que ce chef n'avait plus que six cent à sept cents hommes, mais que sa troupe allait s'augmenter du ban et de l'arrière-ban de Castille.

St-Jean-Pied-de-Port menacé.

Le vice-roi de Navarre n'avait pas cessé de menacer Saint Jean-Pied-de-Port ; il maintint deux mille hommes à Roncevaux et à Burguette à partir du 6 novembre 1636, et il attendit un renfort de deux mille hommes pour forcer les retranchements de la frontière voisine. Gramont, avisé par Poyanne auquel des secours avaient été demandés, envoya à Saint-Jean les compagnies des capitaines du Vignau et de Munein, prélevées sur les troupes de Bayonne.

Prise par Gramont du fort de Sainte-Barbe.

Le gouverneur, ayant reçu du roi l'autorisation qu'il sollicitait pour son régiment de Béarn, le remercia et l'assura

qu'avec ses deux mille hommes, il ne laisserait pas l'ennemi entrer à Bayonne (1er décembre). Pour donner une preuve de son zèle, il prépara une petite expédition contre Saint-Jean-de-Luz. Les Espagnols construisaient un fort à la pointe de Sainte-Barbe ; ce promontoire, limitant la baie de Saint-Jean-de-Luz vers le Nord, était séparé par une distance de cinq cents pas du bourg et des retranchements qui abritaient l'ennemi. Voulant interrompre les travaux de celui-ci, Gramont partit de Bayonne le mercredi soir, 10 décembre 1636, avec neuf cents hommes de pied prélevés sur les régiments de Lusignan, Calonges et Béarn, et formés en trois colonnes de trois cents hommes commandées par les lieutenants-colonels ; il adjoignit à cette troupe, cinquante gentilshommes de sa suite et sa compagnie de chevau-légers forte de quatre-vingts maîtres.

Arrivé à Sainte-Barbe à deux heures du matin, le comte attaqua vigoureusement le fort et le prit en une demi-heure. La garnison se réfugia dans une chapelle placée dans l'ouvrage ; les Français y mirent le feu et, pendant qu'ils en forçaient l'entrée, l'incendie gagna l'église et une tour voisine. Ils pénétrèrent alors dans le bâtiment et tuèrent tous les ennemis qui s'y trouvaient. Deux canons furent pris et précipités à la mer, faute d'équipages pour pouvoir les emmener.

Les Espagnols, retranchés dans les forts de Ciboure, tirèrent deux coups de canon contre la troupe de Gramont ; ils détachèrent ensuite contre elle deux escadrons de vingt chevaux chacun, qui s'approchèrent par la plage de sable longue de cinq cents pas. Le gouverneur s'avança pour les charger : il se fit précéder de vingt cavaliers de sa compagnie de chevau-légers, commandés par le maréchal-des-logis d'Etchart. Celui-ci alla droit aux ennemis, faisant sonner la charge par son trompette, et repoussa les cavaliers espagnols dans leurs retranchements.

Durant cette brillante riposte, l'infanterie achevait de prendre la chapelle et d'exterminer ses défenseurs ; les trois lieutenants-colonels, le sieur de Lessart qui, en qualité d'aide de camp, conduisit l'infanterie au combat, le sieur du Fresche, qui fit de même, s'étaient tous comportés très bravement. Le capitaine Galibert, du régiment de Lusignan, qui eut le bras rompu, un caporal et deux soldats furent seuls blessés dans cette affaire. Après le combat, Gramont et sa troupe restèrent formés en bataille trois heures durant bravant les ennemis, trompettes sonnant et tambours battant de tous côtés pour les exciter à sortir de leur camp. Mais les Espagnols ne bougèrent pas ; ils laissèrent Gramont battre en retraite et parcourir quatre lieues sans l'inquiéter.

cès vaut à Gramont les félicitations du roi et un lement dans l'armée de Guyenne, laissée sous l'au-périeure d'Epernon ; dès lors, Lavalette prend le jalousie et se plaint au cardinal que ce commande-a été donné à l'encontre de son père et de lui-même er 1637). Leur rivalité entraîne des tiraillements et ites ; d'Amou, protégé de Lavalette, se donne le isir d'arrêter des espions, que Gramont envoie au nemi en vue de combiner une nouvelle expédition. rneur se plaint que d'Epernon, rentré à Bordeaux, a défense, en voulant être renseigné sur tout ; de défend à Gramont de laisser subsister en ville sa ie de chevau-légers, afin, par ce moyen, d'empêcher rneur, retenu par sa charge à Bayonne, de faire our des entreprises à la campagne avec cette troupe e trouve plus sous sa main.

Rivalité entre Gramont et Lavalette.

xations n'empêchent pas Gramont de remplir son Labourd. Ayant appris que le vice-roi de Navarre a camp de Roncevaux et qu'il est retourné à Pam-e comte, tranquille du côté de Saint-Jean-Pied-de-fforce d'entraîner le cardinal à tenter une attaque te contre Saint-Jean-de-Luz. Il prétend que l'amiral le n'a auprès de lui, dans cette place, que quatre mmes de pied et quatre cents cavaliers ; aussi, ce appréhende-t-il une attaque des Français. On peut, délai d'un mois, réunir sept à huit mille hommes, er facilement les Espagnols ; si l'on reste inactif, va se fortifier et, en mars prochain, toutes les e l'Espagne seront à Ciboure prêtes à assiéger ; on dit même que Philippe IV doit venir assister ations du siège (31 décembre 1636). Mais, en atten-ordres du cardinal, Gramont s'appliqua à affamer d'occupation ennemi ; il fit capturer en mer un hargé de grains, qui allait déposer à Saint-Sébastien age sa cargaison destinée à l'alimentation des trou-gnoles, et il récompensa des habitants d'Urrugne ir enlevé cinq cent soixante moutons aux troupeaux nemi tenait rassemblés entre son camp et Fontarabie.

Lavalette entre en campagne.

tte, concurrent de Gramont, voulut prouver, comme l ne restait pas inactif. Il fut avisé par le comte, le er 1637, que les Espagnols se disposaient à brûler e et Espelette, et il décida de les en empêcher. Il onc de Mont-de-Marsan, emmenant avec lui douze nies du régiment de Guyenne, le régiment de Séri-rt de quatorze compagnies, la compagnie des gens d'Epernon, celle des chevau-légers du vicomte de s; il ordonna, en outre, aux huit compagnies res-

tantes du régiment de Guyenne d'achever rapidement leu préparatifs et d'aller le rejoindre à Dax. Il s'achemina ve Saint-Pée, avec le projet de s'y retrancher et de le défendre puis, au cas où l'ennemi parviendrait à forcer ce bour Lavalette voulait se retirer à Espelette en continuant à résiste N'ayant à sa disposition qu'une faible troupe, dépourvu d'artillerie, il ne pouvait songer à chasser l'ennemi et s'est merait fort satisfait s'il l'empêchait de s'étendre en Labour

Ayant pris son logement à Saint-Pée, le 25 février 163 Lavalette apprit que les Espagnols faisaient un fort, au p de Béhobie, sur la rive française et résolut de le détruire Il fit reconnaître cet ouvrage, puis il partit, le 28 février, deux heures du matin, avec quatre cents mousquetaires de régiments de Guyenne et de Sérignan, quarante maîtres de gens d'armes d'Epernon et vingt mousquetaires des garde Après un certain trajet dans la direction de Saint-Jean-de Luz, le duc arrêta sa troupe et envoya contre le fort de Béhobie, sous la conduite de M. de Biscarrat, un détachement comprenant soixante mousquetaires basques comman dés par les deux frères d'Amou, et soixante cavaliers de Pugeols, sous les ordres du lieutenant de Valfons. Pour favoriser l'opération et empêcher l'amiral de Castille de porter secours à ceux de Béhobie, Lavalette se posta, entre Ciboure et Béhobie, sur le chemin qu'aurait dû suivre l'ennemi. La petite troupe de Biscarrat arriva près du fort en construction, défit une compagnie de cinquante carabins espagnols qui le gardait, en tua la majeure partie et brûla les logements du fort. Elle rejoignit ensuite Lavalette qui s'avança, avec tout son monde, droit au Bordegaing sur lequel était placé le camp ennemi de Ciboure.

Tentative de Lavalette contre St-Jean-de-Luz.

Le duc vit que l'amiral avait fait prendre position à s cavalerie sur un mamelon distant de cent pas du cam retranché et qu'il l'avait formée en quatre escadrons. I détacha du gros de sa troupe deux cents mousquetaires d Guyenne et, les adjoignant au détachement de Biscarrat il donna l'ordre à celui-ci de se lancer contre la cavaleri ennemie. A peine le mouvement des Français s'était-il de. siné, que trois des escadrons espagnols rentrèrent au camp le quatrième, formé de carabins, attendit l'approche des adver saires, et après avoir fait sa décharge contre eux, se retir au galop dans le camp. Biscarrat le poursuivit jusqu'a retranchement et essuya une salve qui ne tua aucun de se hommes. Voyant que les Espagnols se bornaient à la défer sive, Lavalette fit approcher sa réserve, et alla reconnaîtr les travaux des ennemis ; puis, après être resté longtemp en bataille, sans que l'ennemi songeât à engager le comba le duc se retira avec toute sa troupe. Il se saisit, en rentra

camp d'Espelette, d'un convoi de vivres que les Espagnols aient arriver de Vera (1), par les montagnes, vers leur ip.

Continuation des travaux de defense à Bayonne.

Epernon avait recommandé aux échevins de surveiller travail des forts de Saint-Esprit (9 novembre 1636). Les ichées étaient déja commencées à celui du mont Saint-n, au pied duquel se trouvait le couvent des hospita-'s (2) ; ce fort prit ensuite le nom de Saint-Bernard. L'in-nieur de Lanau avait fait entreprendre, peu de jours après, travaux du fort Saint-Louis, sur la hauteur de Castel-l (3), ceux d'une redoute au bout de la Chaussée de Sainte-oix (4) et d'un petit ouvrage formant tête de pont au bout pont Saint-Esprit, vers le faubourg. Ces ouvrages se nposaient d'un parapet en terre soutenu par des gazons précédé d'un fossé ; le parapet était garni sur tout son veloppement d'une fraise ou barrière formée de poteaux esque jointifs et appointés par le sommet ; ceux-ci avaient ur but d'empêcher l'ennemi de pénétrer dans l'ouvrage rès avoir franchi le fossé. Des huttes en rondins et torchis rent construites dans les forts pour abriter la garnison ; aménagea pour les officiers des baraques en bois de pin l'on y créa des magasins à munitions sur le même type. Le sieur de Lanau, ingénieur ordinaire du roi, mesurait s longueurs de tranchée exécutées, sous le contrôle de deux ommissaires bourgeois, ainsi que l'avait ordonné le duc Epernon ; la ville faisait ensuite payer aux ouvriers la omme résultant du toisé de l'ingénieur. A ce dernier vint e joindre le capitaine de Lessart, ingénieur envoyé, selon a promesse du roi, pour défendre la ville. Celui-ci se pré-senta, en séance du Conseil, le 12 décembre 1636, et annonça « qu'il était envoyé par le roi, durant ces mouvements, pour « voir les défauts et manquements qui se trouvent aux for « tifications de la ville et les choses qu'il conviendrait d'y « faire pour la mettre en état de défense ». Les bourgeois d'Accarette et Harriet, commissaires des travaux, l'appuyè-rent de tout leur pouvoir et s'occupèrent activement de leur mission ; le premier, chargé du fort Saint-Louis, décida le Conseil à y construire un corps de garde en bois ; le second pressa l'exécution du fort Saint-Bernard et de la demi-lune, qui le couvrait vers le Nord.

Cependant, le capitaine de Lessart ne projeta pas de chan-gements à la fortification et se borna à faire garnir de palis-

(1) Village espagnol, au sud d'Urrugne.
(2) Aujourd'hui, plateau élevé appelé *Le Fort*, à l'est de la rue Maubec.
(3) Occupée aujourd'hui par la citadelle de Vauban.
(4) Quartier de Saint-Esprit.

sades les ouvrages construits à l'extérieur de la ville ; le Conseil se décida à entreprendre d'abord celles qui devaient entourer les deux ouvrages à cornes couvrant la porte Saint-Léon et le Château-Vieux, et il fit rechercher des bois de pin pour faire ces barrières. Il fallut aussi songer à indemniser les propriétaires des maisons et des héritages ruinés par l'exécution des ouvrages ; on procéda d'abord à une expertise, qui fut faite par les bourgeois Léon Duvergier, Denis Daccarette, et par les laboureurs Jean du Barrail, Jean de Coussens (30 déc. 1636). L'état, dressé par ces experts montre que le fort Saint-Louis fut établi sur un terrain élevé appelé Castetnau, appartenant à Pierre de Lespès, lieutenant général au sénéchal de Bayonne, et que celui de Saint-Bernard occupa l'héritage, dit de Behic, possédé par David de Naguille.

Les travaux se poursuivirent avec la même activité ; la ville, qui avançait les fonds, se trouva bientôt dépourvue et obtint du duc d'Epernon un prêt de 12.000 livres (5 janvier 1637). Grâce à ce secours, les terrassements des forts furent bientôt terminés ; les couvertures des magasins à munitions et des logements de la troupe, rapidement achevées, furent enduites d'une couche de brée (goudron) ; le même procédé de conservation fut appliqué aux parois en planches de ces constructions, dont les joints avaient été préalablement garnis d'étoupes. Ces ouvrages furent pourvus de corps de garde et de guérites ; le fort Saint-Bernard, déjà muni de deux corps de garde, d'un magasin et de deux logements pour les chefs des compagnies, reçut six guérites ; l'entrée de ce fort fut protégée par une file de palissades, interrompue seulement au passage de la porte. On s'empressa de donner satisfaction à Lavalette, dont l'arrivée était proche en établissant suivant son ordre trois guérites dans la demi-lune Lachepaillet, un corps de garde et des guérites dans la demi-lune faite en avant du bastion de Sault ; on décida aussi de donner à prix fait le travail de la palissade qui devait être posée le long des fossés des remparts (26 janvier 1637).

Le bastion du Piémont, commandant les chaînes Saint-Esprit, fut considérablement amélioré ; le parapet en gabions, qui couronnait le quai contigu à cet ouvrage, fut remplacé par un mur. Dans ce nouveau parapet furent pratiquées douze grandes embrasures (canonnières) en pierre de taille et cinquante-quatre plus petites pour le tir du mousquet. Une fenêtre basse de la tour Saint-Esprit, par laquelle l'ennemi aurait pu s'introduire en ville, reçut un solide grillage. Les commissaires des travaux ne ménageaient pas les encouragements aux ouvriers et ne laissaient passer aucune occasion de leur être agréables. Ils arrêtèrent u

rtain jour devant le chantier de l'ouvrage à cornes aint-Léon, un habitant de Biarritz qui faisait conduire à ayonne sa provision de vin afin de la soustraire au pillage e l'ennemi, et après avoir fait décharger une barrique, ils n distribuèrent le contenu aux manœuvres des fortifications. Le prix de ce vin fut exactement remboursé à son ropriétaire par les soins du Conseil (22 février 1637).

Garnison de Bayonne augmentée.

L'approche de l'ennemi modifia les dispositions du Corps e ville sur le moyen de défendre Bayonne et lui fit abanonner le projet d'y suffire avec les habitants ; la nécessité 'une garnison était admise en principe par une partie des agistrats (12 septembre 1636). Quoique la majorité du onseil ne voulût point solliciter cette dérogation aux priviéges de la ville, elle était disposée à s'incliner devant le fait accompli, sans émettre aucune protestation. Aussi, le duc d'Epernon, évitant de prendre l'avis du Conseil, ordonna à Gramont d'introduire à Bayonne les régiments de Béarn, d'Albret et de Lusignan. Ces troupes étaient rendues à destination le 25 octobre ; elles furent logées chez l'habitant. Diverses compagnies des régions voisines arrivèrent successivement : celles du vicomte et du baron d'Orthe s'établirent aux Carmes (25 octobre), celle de M. de Salmion fut casée provisoirement dans les cloîtres de la cathédrale (15 novembre) ; on les répartit ensuite, avec la compagnie de Burosse, dans les maisons particulières.

Le régiment d'Albret, commandé par M. de Soubize, lieutenant-colonel, comptait six capitaines, six lieutenants, cinq enseignes, un maréchal des logis ; celui du marquis de Lusignan avait à sa tête le baron de Galapian, lieutenant-colonel et comprenait en outre un sergent-major, un aide-major, neuf capitaines, sept lieutenants, huit enseignes, un maréchal des logis. Un quatrième régiment, celui de Calonges, arriva, à son tour, en novembre 1636. Pour dégager la ville, ces trois régiments furent transportés au faubourg Saint-Esprit (15 février 1637) et il ne resta à Bayonne que le régiment de Béarn que la ville continua à entretenir.

Règlement d'Epernon sur la subsistance des troupes.

D'Epernon établit un règlement assurant la subsistance des troupes (29 octobre 1636). Afin de ménager les vivres de la ville, principal moyen de maintenir celle-ci en la possession du roi, il ordonna que tous les soldats introduits dans la ville par Gramont et provenant des localités voisines, telles que Peyrehorade, Marenne, Gosse, Seignans, et autres villages de la prévôté de Dax, seraient nourris par les soins de ces communautés et à leurs frais ; en cas de refus, celles-ci seraient contraintes comme pour les propres affaires du roi. Le duc défendit en même temps aux soldats de la garnison, sous peine de mort, d'exercer des violences contre

leurs hôtes, ni d'exiger d'eux, pour leur subsistance, plus que le règlement ne le comportait. Des bourgeois furent établis commissaires, pour assurer les diverses distributions aux troupes et signer les ordonnances résultant du fait de la guerre ; ils se réunirent trois fois la semaine dans la maison commune. La mission de ces bourgeois consista à recevoir des localités intéressées les vivres et les fonds nécessaires à la subsistance de leurs contingents respectifs. Il fallut réclamer la stricte exécution du règlement à Gramont et au vice-sénéchal des Landes ; ce dernier fut requis par le gouverneur de contraindre les communautés à envoyer à Bayonne le blé, vin, bétail et argent auxquels elles avaient été taxées. Gramont dut aussi vaincre la résistance du vicomte d'Orthe, qui voulait affranchir de cette obligation les habitants de sa seigneurie, sous prétexte que deux cents d'entre eux formaient la compagnie qu'il avait menée en ville.

Les commissaires procurèrent aux régiments de Lusignan et de Calonges, logés à Saint-Esprit, des objets de literie que ce faubourg ne pouvait fournir en quantité suffisante ; des paillasses et des couvertures en laine, qu'ils firent confectionner, servirent au couchage des soldats dans les maisons de Saint-Esprit, et ensuite dans les huttes et les corps de garde des forts, lorsque les troupes purent occuper ces ouvrages. Ils s'employèrent avec beaucoup de zèle à distribuer le vin, à recevoir le blé, à le faire moudre et à le délivrer aux soldats. Afin d'assurer ce service, d'Epernon leur avait ordonné d'établir quatre moulins à cheval nouveaux, en augmentation des sept moulins à bras existants ; ils commencèrent par en faire installer deux pour le prix de 750 livres. La farine produite par ces moulins étant encore défectueuse, ils découvrirent que le blé envoyé par le sieur Petit, fournisseur de l'armée, était avarié. Ils adressèrent leur réclamation à Gramont et déclinèrent à cet égard toute responsabilité. Pour accomplir leur mission avec exactitude, ces commissaires, ne recevant pas des trésoriers du roi les fonds nécessaires, avaient constamment puisé dans les coffres de la ville ; le Conseil de ville se refusa à supporter plus longtemps cette charge et décida d'envoyer un député pour demander au roi le remboursement de toutes les avances faites par la ville au trésor depuis que l'ennemi avait passé la frontière.

A défaut de denrées, le Conseil en versait le prix aux soldats ; ne pouvant fournir aux régiments de Lusignan et de Calonges le cidre accordé par d'Epernon, il y suppléa en payant à chaque soldat un double par jour. Il délibéra le payer en argent les capitaines et officiers du régiment logé

as été prévu par le règlement d'Epernon. Afin de s'accorder, ur ce point, avec Gramont, le Conseil députa deux de ses nembres pour démontrer que le soin de fournir la poudre aux soldats des régiments de Lusignan et de Calonges, chargés de garder les forts du Saint-Esprit contre les attaques de l'ennemi, incombait au gouverneur. Le Conseil s'offrait bien à pourvoir les soldats de mèche, balles, chandelle, bois et autres denrées indispensables ; mais il se décida à fournir en outre la poudre, devant l'obstination de Gramont qui déclara n'en vouloir rien faire. Le Conseil fit construire, sous la direction du sieur Darretche, un petit magasin dans les deux forts et constitua dans chacun d'eux une provision d'un quintal de poudre, deux de mèche et deux de balles en plomb.

Ayant échoué auprès de Gramont, le Conseil se retourna du côté d'Epernon et lui demanda de l'aider à payer un achat de deux cent cinquante quintaux de poudre à canon, qu'il venait de recevoir (20 mars 1637). Le duc consentit à cette demande, mais il n'hésita pas, dès lors, à faire prélever, sur le magasin de la ville, diverses munitions et engins (1) nécessaires à la défense du camp d'Espelette, qu'il commençait à organiser. Le Conseil continua à entretenir dans les magasins des forts et dans les coffres des corps de garde, le petit approvisionnement de munitions.

Landresse revendique la charge de sergent-major.

Depuis que Guilharseau avait renoncé à se faire agréer par le Conseil de ville comme sergent-major, cette charge était restée vacante. Le sieur de Landresse, envoyé à Bayonne pour en assurer la défense, voulut se la faire attribuer et fit des démarches près du roi ; la ville, ayant eu vent de ses menées, donna mission à de Lalande, son député à la cour, d'y faire opposition ; elle écrivit aussi à d'Epernon, le priant d'empêcher cette nomination à une charge qui devait porter dommage à Bayonne (29 décembre 1636). Malgré la résistance des échevins, Landresse fut pourvu de la charge de sergent-major ; étant venu en ville, il y fut accueilli aussi froidement que son prédécesseur. Furieux de n'avoir pas été reçu le jour même de son arrivée, il repartit aussitôt vers la cour, afin de requérir des ordres formels pour son installation ; le Conseil avisa d'Epernon et Guiche de l'incident et sollicita de nouveau leur appui (3 avril 1637). Trois jours après, Gramont recevait du roi l'ordre de surseoir à la réception de Landresse.

(1) Le sieur de Lessart reçut du jurat commissaire du magasin, dix quintaux de poudre à canon, vingt-quatre grenades de fonte chargées, vingt-quatre haches, deux cuillères avec refouloirs, deux tire-bourres à canon, quatre quintaux de mèche, un burin et des câbles pour monter le canon.

Le régiment d'Albret quitta Bayonne au milieu de l'hiver et fut transporté par eau à Mont-de-Marsan ; après le départ de cette troupe, il ne resta plus dans la place que les trois régiments de Béarn (1), de Lusignan et de Calonges (2) ; le premier toujours logé en ville, et les deux autres dans les forts du Saint-Esprit. Les huttes dans lesquelles couchaient les soldats de ces deux régiments étaient établies dans de si mauvaises conditions qu'elles occasionnèrent parmi les troupes de nombreuses désertions, et réduisirent leur effectif total à quatre cents hommes. Les officiers se plaignirent que leurs soldats partaient, parce qu'ils manquaient de paillasses et de couvertures. Les échevins ne contestèrent pas l'exactitude de la plainte, mais ils répondirent que les soldats n'auraient pas été poussés à vendre le matériel de literie et à déserter si la solde leur avait été exactement payée. Toutefois, le Conseil prit ses dispositions pour faire coucher les troupes de Saint-Esprit dans les métairies des environs et leur distribuer deux cents paillasses et couvertures. Les bourgeois commissaires apportèrent aussi du relâchement dans la distribution des rations, et furent, pour ce motif l'objet de menaces de la part des officiers et des soldats (20 janvier 1637). M. de Burosse, capitaine d'une compagnie, tint même des propos outrageants contre les échevins qui s'en plaignirent à d'Epernon.

Le défaut des distributions n'était pas entièrement imputable au Conseil, et provenait du retard apporté par les communautés à fournir leur part de vivres. Le syndic de la ville adressa à ce sujet une réclamation à Lavalette contre Dax, Orthe et les neuf paroisses de la vicomté de Marennes ; celles-ci se refusaient à envoyer à Bayonne les taxes et les vivres d'étapes réglés par le duc, sous prétexte que les deux cent cinquante soldats de cette vicomté s'étaient retirés de la ville, avec le régiment d'Albret : leur excuse n'était pas valable, puisque ces soldats avaient été remplacés par des compagnies du régiment de Béarn, et que la charge de nourrir celles-ci, jusqu'à concurrence d'un égal nombre de soldats, devait incomber à la vicomté de Marennes ; l'échevin de Lalande alla demander à Lavalette de compléter son règlement par un article en vertu duquel Marennes serait cotisée pour le même effectif qu'auparavant, sans avoir égard à la

(1) Le régiment de Béarn comprenait alors quinze compagnies : celles de Trubesse, colonelle mestre de camp, de Bahus, de Susmion, d'Artagnan, de Borde, de Salies, du baron d'Arsac, d'Abadie, de Prugues, du baron d'Orthe, de Ravenac, de Burosse, de Larroque.

(2) Parmi les compagnies des régiments de Lusignan et de Calonges se trouvaient celles de Tartas, de la Crosse, du baron de Campels, Gualibert, d'Ondres, Seldebru, de Hauguet, Ferraudet, etc.

ovenance des soldats. Il lui fit observer que Bayonne avait obligée d'emprunter des rations pour assurer la subsisnce de cette troupe et qu'elle n'avait pas le moyen de remurser ses prêteurs. Le duc rendit une ordonnance donnant tisfaction à la ville.

Afin de réprimer les désordres et les insolences que commettaient les soldats du régiment de Béarn, le Conseil, sur demande du major, donna ordre au pontier de construire eux estrapades, l'une à Bayonne sur une place située hors porte Saint-Léon et servant d'emplacement au marché, autre à Saint-Esprit. Cet instrument, employé alors pour hâtier les soldats était formé d'une pièce de bois, pouvant asculer autour d'un axe qui la supportait vers son milieu ; e soldat puni était ligoté sur la partie la plus longue de la ièce, et subissait des secousses violentes toutes les fois ue la poutre, préalablement soulevée par son extrémité ibre, retombait lourdement vers la terre.

Bayonne surchargé de dépenses.

La ville de Bayonne se lassa bientôt d'avoir à payer à la fois a nourriture des soldats, leur chauffage, la construction des orts de Saint-Esprit, celle des bâtiments, huttes et guérites, es nouveaux travaux de fortifications et les palissades ordonnés par de Lessart, la solde de cet ingénieur, etc. ; elle déclara à Lavalette qu'elle se ruinait et qu'elle allait être obligée d'emprunter de nouveau, si le duc ne la déchargeait pas des vivres de la garnison. Celui-ci entra dans les vues du Conseil, et prit des dispositions pour diriger sur le camp d'Espelette les deux régiments de Saint Esprit ; mais il laissa en garnison celui de Béarn dont la ville voulait aussi être déchargée à cause du peu d'aide donnée par les autres communautés (13 mars 1637).

Lavalette insista de nouveau auprès des localités de Marennes, Orthe, Gosse et Seignanx pour obtenir d'elles qu'elles fournissent des vivres au régiment de Béarn. Il ordonna en même temps à Bayonne d'assurer chaque jour une paye de 4 sols et le pain de munition à chaque soldat de ce régiment. Mais le duc se heurta à une fin de non-recevoir, appuyée sur un arrêt du Conseil privé, en date du 25 décembre précédent, qui déchargeait la ville de l'entretien des gens de guerre, et dut céder aux protestations de la ville.

Le roi daigna enfin écouter les réclamations des échevins. Verthamon, intendant général de Guyenne, vint vérifier les comptes de Bayonne depuis l'entrée de l'ennemi, et fit espérer le prochain remboursement des avances faites par elle. Cependant, comme il fallait assurer la subsistance du régiment de Béarn, maintenu à Bayonne et partagé entre la ville et les forts de Saint-Esprit, le duc de Lavalette la mit à la charge de la sénéchaussée du Bordelais, à l'excep-

tion de Bordeaux, invoquant à l'appui de sa décision ce régiment faisait partie de l'armée du roi. Les territo de Maremnes, Orthe, Gosse et Seignanx cessèrent d' taxés spécialement, et concoururent, avec le reste de la se chaussée, pour la nouvelle taxe. Les rations furent fix pour chaque soldat, à 12 onces de viande, moitié bo moitié mouton, et à une pinte, moitié vin, moitié cidre, jour. Elles furent avancées par les bourgeois de Bayor à partir du 14 février 1637, à charge de remboursement, taux de 4 sols par ration, par la sénéchaussée du Bordel Les Bayonnais, considérant cette fourniture comme affaire commerciale, voulurent réaliser un bénéfice sur e ils traitèrent avec les officiers du régiment de Béarn et c vinrent de payer 3 sols la ration journalière des soldats qui leur procura un gain d'un sol par ration. Avant de pa pour le Béarn, Gramont engagea les habitants de la vil se comporter avec douceur envers les soldats de Béarn.

Biarritz menacé.

Vers la fin de l'hiver, les Espagnols opérèrent quelq mouvements de troupe près de la frontière voisine ; signala l'arrivée à Saragosse de deux mille hommes ver de Barcelone ; on reçut l'avis que l'ennemi voulait s'emp du lieu appelé *La Talleye*, voisin de Biarritz, afin de teni havre de l'Adour et serrer la ville de près (20 janvier 16 Les échevins rappelèrent aux habitants que, malgré la sence des troupes, ils étaient tous tenus de faire le ser de garde, et ils renouvelèrent aux capitaines, chefs escouades, la prescription de passer la nuit entière aux co de garde, une fois sur trois. Les portes de Mousserolles e Lachepaillet furent fermées avec autorisation du gou neur ; celle de Saint-Léon resta ouverte sous la garde c poste et d'un bourgeois surveillant les entrées. Le Cor dépensa 500 livres pour acheter des mèches, réparer canons et affûts, payer les gages de cinq canonniers obtint du cardinal de Richelieu l'autorisation de pre à Saint-Jean-de-Luz et à Cap-Breton les canons prove des carraques portugaises échouées et de les employer défense de la ville. Cette faveur ne souleva plus l'opposi de Gramont, trop absorbé par la nécessité d'organise résistance. Dans la prévision d'un siège, les échevins r sirent à acheter en cachette, à Saint-Jean-de Luz, malgr présence des Espagnols, trois cents quintaux de poi séché et moulu, pour le prix de 1650 livres.

Lavalette, après avoir mené à bonne fin l'expédition co le fort de Béhobie, s'était rapproché de Bayonne à l'ann des mouvements de l'ennemi. Il donna l'ordre à d'Ar bailli de Labourd, d'arrêter tous les gens qui iraient re gner les Espagnols ; quelques habitants de Bayonne qu

rendaient, la nuit, vers l'ennemi, pour l'approvisionner ou l'informer des mesures de précaution prises contre lui, furent saisis et emprisonnés à Saint-Pée, dans le château du bailli.

Le gouverneur de Guyenne, voulant former un rassemblement de troupes à proximité des Espagnols, fit commencer par son fils l'établissement d'un camp à Espelette. Le noyau de l'armée fut formé avec les régiments de Lusignan et de Calonges, qui quittèrent Saint-Esprit, à la fin de janvier 1637. A partir de ce moment, le Labourd fut sillonné de colonnes de troupes, en marche vers Espelette. On vit passer successivement à Bayonne et y faire étape, les régiments de Guyenne et de Serignan (26 février), ceux d'Epernon, de Sarlabousse et de Marun (2 avril), celui du marquis de Tonneins (5 avril) et les compagnies de Merinville, de Lure, du baron de Mousny, de Reversat, appartenant à divers régiments. La levée de quatre mille hommes ordonnée en Béarn et la rentrée des 20.000 livres nécessaires à leur entretien se faisaient sans difficulté, sous l'autorité de Gramont, car le paysan béarnais était prêt à tous les sacrifices pour chasser l'ennemi. On lui disait que le roi d'Espagne allait se rendre, vers le 20 mars, à Saragosse où il avait convoqué les hidalgos de la province et qu'il préparait une armée de cinquante mille hommes pour descendre sur Saint-Jean-Pied-de-Port : ce monarque ne put cependant réunir plus de douze mille hommes, après six mois d'efforts et ne fut pas en état de passer la frontière (14 avril). Gramont, voulant parer à toute éventualité, avait donné des ordres pour la garde des vallées du Béarn, et avait renforcé la garnison de Saint-Jean-Pied-de-Port ; cette place, bien fortifiée, manquait d'artillerie et n'avait qu'un approvisionnement de munitions insuffisant. Organisation du camp d'Espelette.

Le contingent béarnais, n'ayant plus à redouter l'invasion des troupes de Saragosse, s'était acheminé vers le Labourd : trois mille hommes et cinq cents maîtres avaient déjà traversé Pau, le 1er mars 1637. Tous les contingents se trouvèrent réunis à Espelette, lorsque Lavalette vint les inspecter. Il avait fallu emprunter des outils à Bayonne pour les installations du camp ; le sieur de Lessart, sur l'ordre du duc, avait pris dans le magasin de la ville trois cents pelles qu'il s'engagea à rendre : il reçut, en outre, du commissaire quinze quintaux de mèche nécessaires aux troupes.

L'intendant de Verthamon, qui accompagne le duc dans sa revue, a pris ses dispositions pour nourrir l'armée. Il fait transporter du blé de Mont-de-Marsan à Bayonne, où il a donné l'ordre de le convertir en farine dans le moulin de la ville et d'en faire du pain (11 mars). L'échevin Dollins va le trouver à Espelette pour s'entendre avec lui sur les Bayonne fournit le pain au camp.

moyens de hâter la fabrication du pain destiné à l'armée (20 mars). Ils décident en commun d'y employer des femmes dont la ville fait dresser une liste soumise à l'intendant et dont la tâche est réglée de telle sorte que le travail se poursuive sans relâche ; un envoi de 20.000 pains est fait ce même jour. La réception des blés et la confection du pain se continua ainsi, sous la surveillance des bourgeois commissaires, tant que dura le camp d'Espelette ; on fit également fabriquer du biscuit par les boulangers de la ville, qui en délivrèrent, en juin et août, deux cent soixante quintaux au prix de 10 livres le quintal, à M. Martenot, secrétaire de l'intendant. Ce fonctionnaire constitua à Bayonne un approvisionnement de cinq cents quintaux de foin apportés de Dax par bateaux et gardés dans cette ville en attendant de nouveaux ordres.

Soulèvements en Guyenne et en Périgord.

La levée des deniers destinés à la subsistance des troupes n'avait pas été aussi bien accueillie en Guyenne qu'en Béarn. Les rentrées de fonds se faisant mal, l'argent des prêts manqua dès le 10 mai 1637. Les troupes menaçant de se débander, Epernon leur avait procuré des fonds, en les faisant prendre de force ; mais une partie de la Guyenne s'était alors soulevée (14 mai) et le reste de la province se disposait à faire de même. Lavalette avisa le cardinal qu'il se rendait en Périgord, à la place de son père impotent, afin de combattre le soulèvement et d'agir principalement contre deux centres de révolte, Ribérac et la Sauvetat ; il émettait l'espoir que, durant son absence du Labourd, l'ennemi ne bougerait pas, et il informait Richelieu de la remise du commandement de ses soldats à M. de Poyanne.

Pendant que Lavalette opérait victorieusement contre les révoltés périgourdins, Gramont, son compétiteur, blessé de n'avoir pas été placé à la tête des troupes, s'efforça d'accomplir avec ostentation les devoirs de sa charge et alla passer à Bayonne la revue du régiment de Béarn (18 juin). Le comte avait enfin obtenu du roi l'ordre nécessaire à la subsistance de ce corps et s'était empressé de l'en remercier (15 juin). Ce régiment comptait alors 362 officiers et 1718 soldats, moitié mousquetaires et moitié piquiers, répartis en vingt compagnies (1). Le nombre des compagnies stationnées en ville s'était donc accru de quatre en quelques mois.

Travaux de défense continués.

Quoique les forts de Saint-Esprit soient presque terminés, il reste à parachever quelques ouvrages accessoires. Les

(1) Colonelle, mestre de camp, de Bonas, de Borde, baron d'Orthe, d Trubesse, de Ravenac, d'Angosse, d'Abadie, d'Artagnan, de Bahus, d Salies, d'Urtubie, d'Armendaritz, d'Espouey, de Prugues, de Susmio d'Arsac, de Bombardes, de Mousny.

abords du fort Saint-Louis sont occupés par quelques tranchées. On met la dernière main aux palissades ordonnées par de Lessart ; c'est un travail très considérable, car l'obstacle n'a pas moins de deux toises (1) de hauteur ; il est exécuté par Jean de Millet et Arnaud de Casaux, maîtres-charpentiers, et coûte à la ville 7.330 livres. Une de ces palissades, longue de 160 toises, réunit la porte Saint-Léon à la tour du Sault ; une autre de 110 toises entoure l'ouvrage à corne de la porte Saint-Léon. Les défenses de ce front ont été augmentées d'un corps de garde pour cent hommes, en avant de la courtine comprise entre Saint-Léon et la Nive, des huttes et d'un corps de garde dans la demi-lune couvrant la porte Saint-Léon. Une palissade de 140 toises disposée en avant du Château-Neuf réunit le bastion Notre-Dame à la porte Mousserolles, et la demi-lune placée devant cette entrée est garantie par une partie de 70 toises. A l'intérieur de la ville, la tour Saint-Esprit a été garnie d'une galerie en bois ; une hutte pour soldats a été construite en dehors de la porte Saint-Esprit et protégée par une tranchée ; les avenues du pont Mayou, de la rue Bourgneuf et du pont Saint-Esprit sont barrées par une palissade de 30 toises ; enfin, une petite partie de 10 toises ferme la place d'Armes de la porte Saint-Léon. Ainsi la ville a fait confectionner et mettre en place un développement de palissades ayant plus d'un kilomètre de longueur (1.030 mètres).

Le bastion que de Lessart se propose de faire édifier en avant de la porte Saint-Esprit présente une certaine importance, puisqu'il doit aboutir d'un côté à la porte et de l'autre aux chaînes de la Nive, près de la tour Saint Esprit ; il défendra l'entrée des chaînes, conservera la possession de la rivière et mettra la ville en sûreté contre l'ennemi. Ces avantages le font apprécier par les bourgeois qui sentent le besoin d'être protégés. Dix d'entre eux prêtent dix écus chacun pour commencer ce travail, en attendant de trouver les 12.000 livres auxquelles il a été évalué. Le Conseil a recours à une souscription et fait dresser, par quartier, une liste des bourgeois qui veulent prêter des fonds ; il fait connaître que ce mode de procéder a été déjà employé, en 1590, lorsque la ville fut menacée d'un siège.

Lavalette avait donné l'ordre, en partant pour le Périgord, de le tenir au courant des événements de la frontière. Gramont voulut bien l'aviser des mouvements des Espagnols à Burguette ; peut-être même lui fit-il part d'une petite expédition navale que le cardinal lui avait ordonné de tenter contre le port de Passage, dans le but de reconnaître la force

(1) La toise équivalait à 1m90 ou 2m environ.

de la flotte ennemie. Se conformant aux instructions de Richelieu, le gouverneur fit partir de Bayonne une petite flottille de pinasses, montée par mille bons hommes (1) et commandée par les sieurs de Larralde, de Meillet et de Urolic. En rendant compte de ce départ, Gramont exprimait au cardinal son regret de n'avoir pas été autorisé à appuyer l'opération de la flotte par une attaque qu'il aurait pu faire sur Passage, du côté de terre, avec les six mille honnmes dont il disposait (15 juin). Mais l'escadrille bayonnaise dut trouver Passage fortement occupé et ne fit aucune tentative contre ce port. Le gouverneur, tenu à l'écart par Lavalette, s'occupa d'organiser la défense à Sauveterre et à Saint-Jean-Pied-de-Port ; il avisa le Conseil de ville que, si l'ennemi se mettait en marche contre Bayonne, son fils Toulonjeon (2) et lui voleraient à son secours (15 juillet).

L'ennemi avait rassemblé une escadre à Passage et tous ses préparatifs indiquaient qu'il avait l'intention de débarquer des troupes à proximité de Bayonne ; le bruit se répandit même que la flotte ennemie avait été vue cinglant sur cette ville et causa une vive alarme. Gramont, retenu en Béarn par ses fonctions, prit des dispositions pour être avisé de l'arrivée de l'escadre, sitôt qu'elle se présenterait ; il envoya en ville son fils Toulonjeon, mestre de camp au régiment de Béarn, et le mit en rapport avec les échevins afin d'arrêter ensemble les mesures complémentaires de défense. Après avoir effectué le transport des canons sur les remparts, le Conseil fit déposer près de ces pièces des boulets du calibre convenable ainsi que les ustensiles nécessaires à leur chargement. Il utilisa le crédit de Toulonjeon auprès du roi et du cardinal, pour obtenir le don d'une certaine quantité d'armes restées sans emploi sur les quarante pinasses conservées dans le port de Bayonne, après avoir servi au ravitaillement de l'île de Ré.

Le mauvais état des chaînes pouvant occasionner un grand danger en donnant à la flotte ennemie la possibilité de les forcer, le Conseil écarte cette éventualité, au moyen d'un emprunt de 3 à 4.000 livres, suffisant pour assurer l'exécution des travaux indispensables. Il est encore à craindre que les Espagnols, après avoir passé le havre, n'opèrent un débarquement sur la rive droite de l'Adour et ne viennent attaquer les forts de Saint-Esprit. L'ingénieur de Lessart trouve que ces ouvrages ne sont pas en complet état de défense et qu'ils pourraient tomber entre les mains de l'ennemi ; il juge que les magasins de ces forts doivent sans

(1) C'est ainsi qu'on nommait parfois les habitants de Bayonne.

(2) Henri, premier enfant, issu du second mariage de Gramont.

etard être pourvus de denrées. Sur l'ordre de Verthamon, e Conseil de ville y fait apporter douze barriques de cidre t quarante quintaux de biscuit. Il réclame à l'ingénieur un tat des travaux à faire à la fortification, afin d'en demander 'exécution à Lavalette et à Gramont dont la présence a été sollicitée par les échevins (20 juillet).

L'ingénieur déclare qu'il est nécessaire d'établir des ouvrages de fortifications au bas du faubourg Saint-Esprit, pour repousser tout débarquement ennemi ; il demande, en outre, un bastion en avant de la porte Saint-Esprit, et quelques améliorations aux deux forts. Lavalette approuve ce projet et en ordonne l'exécution immédiate (4 août) ; le Conseil fait un premier emprunt de 3.000 livres et se met à la besogne. Une saisie d'outils cachés dans neuf barils est opérée dans le chai du portugais Diego Rodriguez Lazado ; elle procure au magasin de la ville 70 haches, 70 foussoirs ou hoyaux qui sont aussitôt utilisés dans les ouvrages commencés au bord de l'Adour, à Saint-Esprit. Un lot de toile confisqué avec les outils, est transformé en paillasses de troupe et en sacs à farine.

De Lessart, accompagné des échevins, se rend au havre, afin de rechercher les moyens de s'opposer au passage des vaisseaux ennemis et à une descente en ce lieu. Il juge tous travaux inutiles, car il ne voit pas comment on pourrait empêcher les Espagnols de passer librement ; il donne seulement le conseil de retirer les mâts mis en dépôt près du havre pour les réparations de la digue et de les apporter à Bayonne où ils seront très utiles dans le cas d'un siège (14 août). Les habitants sont invités à faire provision de blé, de bois, de munitions et à tenir leurs armes prêtes.

Pendant que Toulonjeon surveille tous ces préparatifs, Lavalette se tient au camp d'Espelette, prêt à tout événement ; Gramont se rend près du duc, avec l'échevin Dollins, et prend ses ordres. Il se rend ensuite à Saint Jean-Pied-de-Port qui vient d'être menacée d'une attaque.

Révélations d'un prisonnier espagnol.

Le vice-roi de Navarre, revenu au camp de Burguette, avait rassemblé en ce lieu, à la fin de juin, trois à quatre mille hommes et y faisait de grands préparatifs. Le sergent-major général de ces troupes, Sébastien Dourmis, effectuait la reconnaissance des passages, avec un détachement de huit cents hommes. Le sieur de Landresse, lieutenant de Gramont à Saint-Jean-Pied-de-Port, l'épia pendant quelque temps, réussit à le surprendre un soir qu'il s'était logé dans une maison de Valcarlos, et le fit prisonnier. Cet Espagnol révéla que le vice-roi voulait fortifier Burguette et en faire une place aussi forte que Pampelune, parce qu'elle était la clef du seul passage par où l'Espagne pouvait craindre d'être

vingt jours, et de se borner à remplacer quelques parties du tablier du pont (28 août). Aucun événement ne s'étant produit durant le délai demandé, Gramont estima que la saison était trop avancée et par suite peu favorable à une attaque de l'ennemi. Il jugea le moment propice pour se rendre à la cour, et sollicita une autorisation du roi, en faisant valoir que Saint-Jean-Pied-de-Port allait être protégé par la neige pendant que Bayonne serait suffisamment garanti, du côté de la mer, par les bourrasques de novembre, et du côté de terre par le régiment de Béarn (4 octobre).

Espagnols décimés par les Basques.

Le gouverneur n'ignorait pas l'affaiblissement considérable qu'avait subi le corps ennemi, depuis son entrée en France. Les Basques, après s'être engoués des Espagnols, se retournèrent contre eux pour arrêter leurs déprédations. Mettant à profit l'agilité et la dextérité, propres aux gens de leur race, ils s'approchaient des ennemis, en se dissimulant, et les faisaient périr en grand nombre. Tantôt rampant vers les hauteurs au sommet desquelles se trouvaient postées des sentinelles espagnoles, ils enlevaient celles-ci au moyen de crochets lancés adroitement, puis ils fondaient à l'improviste sur le quartier voisin et exterminaient les soldats qui l'occupaient ; tantôt cachés dans les fougères, ils arquebusaient les sentinelles, au moment où elles venaient se poser. Pour dépister ces adversaires invisibles, les Espagnols firent précéder leurs sentinelles, lors de la relève, par des chiens, et grâce à cette précaution ils épargnèrent la vie de quelques-uns des leurs. Les détachements de troupes en marche se trouvèrent en butte à d'autres dangers ; ils ne pouvaient se déplacer sans risquer de tomber dans une embuscade. Leur cavalerie fut particulièrement décimée ; obligée de s'engager dans des chemins creux ou bordés de haie, elle se trouvait souvent arrêtée en avant par une barricade et en arrière par une corde couchée sur le sol et subitement relevée après le passage des derniers chevaux. La troupe, ainsi prise comme dans une souricière, était à la discrétion des Basques qui la guettaient et semaient la mort dans ses rangs.

Le corps d'occupation espagnol fut décimé, soit par la fièvre et la disette, soit dans les embuscades ; il perdit un effectif de six à huit mille hommes, et se trouva réduit à quatre mille soldats. Aussi, l'ennemi, voyant arriver la mauvaise saison, se décida à battre en retraite, et évacua, dans la nuit du 25 au 26 octobre 1637, les forts de Socoa et des Peyrières, celui de Castille sur le Bordegaing, et le bourg de Saint-Jean-de-Luz. Redoutant de rencontrer les Basques sur la route de terre, les Espagnols se retirèrent presque tous par mer.

Lavalette, qui présidait, de Cambo, où il avait fixé sa ré dence, à l'instruction des troupes ramenées d'Espelette a camp d'Ustaritz, et principalement des recrues qui venaie d'arriver, leva le camp et se hâta d'aller prendre possessio de Saint-Jean-de-Luz et des ouvrages abandonnés par l'en nemi. Il plaça M. de Magnas et deux cent cinquante soldat du régiment d'Espenan-et-Mun, au fort de Socoa que le Espagnols avaient commencé à démolir ; il donna la gard des forts du Bordegaing et des Peyrières à M. d'Amou et au Basques dont les attaques incessantes avaient forcé l'amiral de Castille à la retraite.

A la vue du développement des fortifications élevées par l'ennemi, Lavalette aurait pu s'étonner de sa fuite, s'il n'avait connu ses pertes importantes en hommes et la dépense de son occupation montant à plus de deux millions d'or. Les Espagnols, exactement renseignés sur les mouvements de l'armée française, évacuèrent Hendaye, le 28 octobre, et abandonnèrent, la nuit suivante, le poste du pont de Béhobie placé sur la rive française de la Bidassoa, après avoir rompu une partie notable du pont. Une quantité considérable de vivres fut dirigée par les Français sur le camp de Saint-Jean-de-Luz ; Bayonne continua à fournir le biscuit de l'armée jusqu'à sa dislocation, qui eut lieu vers la fin du mois de novembre.

La nouvelle de la retraite des Espagnols fut portée par les échevins à la connaissance du roi ; désireux de perpétuer le souvenir de cette époque agitée, ces magistrats firent dresse une relation détaillée des événements survenus entre l'ar rivée et le départ de l'ennemi. Les échevins présentèrent à l'intendant Verthamon un état des avances faites par la ville depuis l'irruption en France de l'armée espagnole, tant pou assurer l'existence des régiments de Calonges, Béarn, Lusi gnan et de la compagnie de Burosse, que pour édifier le forts Saint-Bernard et Saint-Louis, les redoutes et autre ouvrages de fortification, que pour indemniser les propri taires des terrains occupés. Cet état s'élevait à 196.000 livres dans laquelle la valeur des terres et maisons prises par le nouvelles fortifications étaient comprises pour 32.000 livre La ville fut autorisée à se récupérer de ses avances sur moitié de la grande coutume, qui produisait au total 20.0 livres par an.

Dislocation de l'armée du camp d'Espelette.

A la demande de Lavalette, la fuite des Espagnols f célébrée à Bayonne par des feux de joie et le chant *Te Deum*. Le duc, invoquant la disette du blé, se décida retirer les troupes, loin de la frontière. La dislocation l'armée s'effectua à partir du 15 novembre et se poursui jusqu'au 3 décembre 1637 ; les régiments de Calonges,

Roquelaure, de Tonneins, de Guyenne, d'Epernon et de Navailles repassèrent à Bayonne en regagnant leurs quartiers d'hiver. Le reste de l'armée fut disséminé dans les pays environnants. Le régiment de Roquelaure remonta l'Adour en bateau jusqu'à Peyrehorade où il hiverna ; d'autres troupes gagnèrent Dax. L'armée laissa à Bayonne les malades et les blessés ; on les fit soigner dans une maison à Blancpignon.

Voyant les troupes françaises débandées, le vice-roi de Navarre et l'amiral de Castille étaient revenus à Ciboure sans être inquiétés et combinaient probablement de nouvelles entreprises pour le printemps suivant ; les habitants du Labourd s'émurent de ces conciliabules, précurseurs d'une invasion prochaine des troupes de Biscaye, et de l'incendie de leurs villages. Ils se rassurèrent cependant lorsqu'ils apprirent que le régiment de Guyenne était sur pied, et que l'on attendait des troupes de Languedoc. Lavalette manifesta sa résolution de venir à leur secours, sans perte de temps, à la première menace de l'ennemi (22 décembre). Fort heureusement pour les Labourdins, les généraux Espagnols n'osèrent donner suite à leurs projets.

Malgré l'éloignement de l'ennemi, le Conseil n'en poursuivit pas moins l'amélioration des fortifications de la ville. Les travaux de la demi-lune entreprise entre la porte Saint-Esprit et la rive de l'Adour, furent continués ; afin d'empêcher l'éboulement des terres de cet ouvrage, dont le pied n'était pas protégé contre l'action des eaux, on limita le parapet par une file de pieux, sur le bord de l'Adour ; il eût été préférable d'assurer cette protection par un mur de défense, procédé qui avait été employé au bastion Saint-Esprit ; mais il fallut, par raison d'économie, recourir à un moyen moins coûteux. La demi-lune fut, en outre, entourée par une palissade qui ne présenta d'autre interruption que celle d'une porte donnant accès au pont Saint-Esprit.

Création des allées Boufflers

On entreprit, en même temps, un mur de soutènement en pierres sèches afin de soutenir le revers du fossé (ou contrescarpe) de la courtine comprise entre Saint-Esprit et Mousserolles ; une plantation d'ormeaux le long de ce fossé fut l'origine des allées Boufflers (février 1638). La transformation du bastion Lachepaillet en demi-lune fut aussi continuée ; des manœuvres vignerons enlevèrent une partie du terre-plein du bastion, près du rempart de l'enceinte, et rétablirent le fossé devant l'ancienne porte.

Tout en poursuivant l'achèvement des travaux de fortifications déjà entrepris, la ville s'empressa de démonter les canons, de remiser au magasin des Carmes les bois des plates-formes et de retirer aux habitants les quatre cents

mousquets prêtés au moment où l'ennemi avait franchi la frontière. Le danger passé, les habitants se désintéressèrent de la garde et des patrouilles, dont la mauvaise exécution fut l'objet d'une observation du Conseil ; il fallut même procéder à une visite des quartiers et établir de nouveaux rôles afin de renforcer la garde.

Un grand relâchement s'était aussi produit dans la discipline des troupes ; la propriété privée ne fut pas épargnée, et le Conseil s'en plaignit à Gramont, lui demandant l'autorisation de faire tirer sur les soldats qui pillaient les jardins. Le gouverneur rappela aux régiments les anciennes défenses et permit seulement aux habitants de courir sus aux soldats pillards et de les punir, en les menant en ville, troussés et liés. Le comte Toulonjeon, usant envers le Conseil de la même condescendance que son père, ordonna au sergent Hirigoyen, de la compagnie d'Urtubie, d'adresser des excuses aux échevins pour les injures qu'il avait proférées contre eux.

Les nécessités de la défense avaient rapproché les échevins et la famille de Gramont, et rétabli entre eux la bonne harmonie. A l'occasion d'une fête religieuse, la comtesse de Gramont, Toulonjeon et d'Artagnan, furent priés par le Corps de ville d'assister à la cérémonie et s'y rendirent avec empressement.

Conflits divers du Conseil de ville.

Cependant, ni les uns ni les autres n'avaient rien abdiqué de leurs prétentions relativement à la garnison. Toulonjeon se rendit à la cour, en accompagnant son frère, le comte de Guiche, nommé lieutenant du roi en Normandie, et se proposa d'obtenir du roi que la subsistance du régiment de Béarn, dont il était mestre de camp, fût laissée à la charge de la ville de Bayonne ; les échevins, informés de ce projet, avertirent leurs députés à la cour et les invitèrent à y mettre obstacle.

Le droit de donner le mot souleva encore de nouvelles contestations ; les officiers du régiment de Béarn répugnaient à le recevoir d'un bourgeois. Appuyés par Toulonjeon, ils obtinrent du gouverneur qu'avant son départ pour la Basse-Navarre, il signifiât au Conseil leur intention de garder les clefs de la ville et de donner le mot d'ordre durant son absence. Gramont voulut bien faire la commission, mais il dit loyalement aux échevins qu'il existait un règlement en faveur de la ville, et il ajouta qu'il soumettrait à Lavalette la demande des officiers. Le Conseil fit, de son côté, des démarches auprès du duc, afin de maintenir ses prérogatives. Après le départ du comte, Mme de Gramont prit le parti des officiers et de son fils : elle eut à ce sujet une discussion avec l'échevin de Lalande, sieur de Lapalisse (20 novembre

1637). Lavalette ne donna pas de solution au différend et les tiraillements continuèrent ; enfin, Gramont finit par intervenir en faveur du Conseil et donna l'ordre au major du régiment de Béarn de ne plus envoyer un sergent prendre l'ordre du premier échevin, mais de s'y rendre en personne ou de se faire remplacer par son aide-major (30 mars 1638).

La ville de Bayonne ne reçut pas de nouvelles troupes durant l'hiver de 1637-1638 ; mais elle conserva le régiment de Béarn. Il faut croire que le métier militaire offrait quelques agréments, puisque des habitants de la ville ou du voisinage se firent inscrire dans ce régiment. Cet enrôlement ne fut pas vu d'un bon œil par le Conseil, car il occasionna une certaine gêne dans le service de la garde bourgeoise ; aussi, les échevins le prohibèrent sous peine de prison et de 50 livres d'amende.

Si le port de l'uniforme militaire offrait quelque attrait, la nourriture des soldats laissait à désirer ; le pain, fabriqué en ville, fut surtout l'objet des plaintes du major, parce qu'il contenait du sable frauduleusement ajouté pour en augmenter le poids. Les deux échevins, chargés d'assurer ce service, firent à deux reprises (5 mars, 9 avril), emprisonner les boulangers coupables. Les officiers n'avaient pas été mieux traités ; ils furent obligés de faire réclamer, par l'aide-major de Bordes, le pain blanc que l'intendant Verthamon avait commandé pour eux.

Un conflit de préséance s'était produit, le 3 mars 1634, entre le Conseil et les hommes d'armes du Château-Vieux à l'occasion de la procession de Saint-Léon. Au moment où le cortège pénétrait dans la chapelle dédiée à ce saint, près de la porte Saint-Léon (1), le lieutenant de Lasalle était entré le premier, suivi imédiatement par les hommes d'armes. Les échevins, revêtus des insignes de leur magistrature, n'avaient pu trouver place dans la chapelle, remplie par la première partie du cortège, et s'étaient vu forcés de rester à la porte. Le Conseil avait aussitôt protesté auprès de Lasalle ; il lui avait signifié qu'il ne tolérerait plus à l'avenir de semblables procédés, se refusant à considérer les hommes d'armes, archers et mortes-payes comme faisant partie de la suite du gouverneur ou de son lieutenant.

Le même cas se reproduisit à la procession qui se déroula dans la cathédrale le jour de la fête de la Chandeleur (3 février 1638). Le lieutenant d'Artagnan s'y présenta, suivi d'un grand nombre d'officiers et de soldats du régiment de Béarn, de ses valets et domestiques, qui se trouvèrent ainsi placés avant le Corps de ville. Celui-ci adressa sa réclamation à

(1) Aujourd'hui d'Espagne.

d'Artagnan et en obtint la promesse d'éviter au Conseil tout cause de mécontentement ; le lieutenant s'excusa en disan qu'il n'avait osé empêcher M. d'Urtubie et quelques autre gentilshommes, qui l'avaient attendu devant le Château Vieux, de se joindre à lui, et manifesta le désir de vivre e bonne amitié avec la ville. Il donna une preuve de ses inten tions conciliantes en accueillant une protestation des éche vins contre l'ouverture d'une porte qu'il venait de pratique à la tour Saint-Esprit, du côté des chaînes, sans en avoi référé au Conseil ; il consentit a faire murer la porte (8 mar 1638).

En attendant la reprise des hostilités, Bayonne rétablit le foires, mais non sans faire surveiller exactement les étran gers chez les hôteliers et à leur passage aux portes ; l'un d'eux, Joanis de Pelentarena, surpris transportant des lettres en Espagne, est arrêté comme espion et livré aux officiers royaux (16 avril). Le roi et le duc d'Epernon, sensibles aux plaintes des commerçants, permettent de négocier avec les Espagnols, voisins de la frontière, jusqu'au moment où l'armée entrera en campagne (9 avril).

La ville, préoccupée par l'éventualité d'un siège, se me en mesure de faire remplacer, aux frais du roi, le blé de se magasins dépensé pour nourrir les gens de guerre (12 fé vrier) et obtient de l'intendant Verthamon une forte expédi tion de froment. Mais à peine ses greniers ont-ils été regarni qu'elle est aussitôt appelée à répondre à de nouveau besoins. D'après les ordres de Gramont et du prince d Condé, elle fait transporter cent muids de blé à Saint-Jean Pied-de-Port par bateaux et par charrettes, afin de venir e aide à la population de cette ville (30 avril). Dubourg, com mandant du Socoa, s'attendant à quelque événement réclame au Conseil une provision de blé, vingt matelas e des munitions. Il le remercie de ses bonnes disposition et l'assure que, s'il est attaqué, il n'imitera pas son prédé cesseur et se défendra jusqu'à la mort (11 mai). D'Amou bailli du Labourd, réclame également du blé pour la gar nison du fort de Castille dont il est gouverneur (6 juin) Les échevins se préoccupent, en outre, de réorganiser l'hô pital militaire de Saint-Esprit et d'y faire entrer les malade du régiment de Béarn que leurs hôtes ne peuvent soigner.

CHAPITRE VI

COOPÉRATION ACTIVE DES BAYONNAIS AU SIÈGE DE FONTARABIE DIRIGÉ PAR CONDÉ. — SUCCÈS DE L'AMIRAL DE CASTILLE FAVORISÉ PAR LA TRAHISON DE LAVALETTE (1638-1643).

Condé appelé au commandement de l'armée des Pyrénées. — Son arrivée à Bayonne. — Bidassoa franchie. — Prise de Passage. — Investissement de Fontarabie. — Condé réclame l'appui d'une flotte. — Echec des Espagnols à Passage. — Arrivée de la flotte française devant Fontarabie. — Agissements de Lavalette pour faire échouer le siège. — Répartition des troupes françaises en quatre quartiers. — Sourdis anéantit la flotte espagnole à Guetaria. — Condé demande du secours à Bayonne. — Installation d'un hôpital à Biarritz. — Assaut mal combiné par Lavalette. — Défection du duc. — Fontarabie secourue. — Retraite de Condé. — Evacuation des blessés sur Peyrehorade. — Destitution d'Epernon et fuite de Lavalette. — Condé prescrit de fortifier la frontière. — Bayonne taxée pour 9.000 livres. — Nouveaux armements espagnols. — Précautions défensives. — Exécution d'un espion bayonnais. — Les Espagnols fortifient la frontière. — Bayonne menacée par terre et par mer. — Soldats espagnols dirigés vers le Roussillon. — Sourdis inspecte la frontière. — Menace de l'ennemi rassemblé à Pampelune. — Nouvelle menace des Espagnols. — Institution de la gabelle. — Inondation de la Nive. — Arrivée de l'évêque Fouquet. — Incarcération de l'abbé de Saint-Cyran. — Bons rapports entre la ville et la famille Gramont. — Naissance de Louis XIV. — Conquête du Roussillon. — Conspiration contre Richelieu. — Mesures offensives des Espagnols. — Echange de prisonniers.

Condé appelé au commandement de l'armée des Pyrénées.

Louis XIII et son ministre Richelieu formèrent le projet de s'emparer de Fontarabie et donnèrent des ordres pour la réunion de l'armée des Pyrénées. Peu satisfaits du vieux duc d'Epernon, lequel, pour ménager sa popularité, n'avait pas prêté son concours à des levées de deniers extraordinaires destinés à repousser l'ennemi et mécontents de Lavalette qui, malgré ses protestations, avait mollement aidé les Basques et les Béarnais à chasser les Espagnols du Labourd, ils ne voulurent donner le commandement de cette armée ni à l'un, ni à l'autre. Ils nommèrent généralissime un prince du sang, Henri de Bourbon, prince de Condé (1), qui, par sa haute situation, devait imposer son autorité à tous ses compétiteurs.

Cette nomination excita l'ambition de Lavalette et de Gramont. Le duc, en accusant réception au cardinal de la décision royale, se déclara éloigné de tout sentiment de jalousie, protesta de son dévouement, lui fit ses offres

(1) Père du grand Condé.

de service et l'avisa de l'arrivée prochaine des troupes Languedoc amenées par le duc d'Halluin. Il obtint la lieu nance générale dans l'armée de Condé (29 avril 1638), adressa ses remerciements et ceux de son père qu'il excus à cause de ses quatre-vingt-quatre ans, de ne pouvoir all les présenter au roi. D'Epernon et Lavalette firent de démarches afin d'empêcher Gramont d'obtenir la sous-lieu tenance de l'armée ; ils appuyèrent la candidature d'Amou et chargèrent Verthamon d'informer le chancelier Seguie qu'ils refusaient de servir, si cette charge était réservée à Gramont. Celui-ci ne resta pas inactif ; n'ayant pu quitte le Labourd faute d'avoir obtenu le consentement du roi, i envoya, pour défendre ses intérêts à la cour, le sieur d Landresse, son lieutenant à Saint-Jean-Pied-de-Port. Puis profitant du départ du comte de Guiche, il le chargea de dir un mot au roi et au cardinal des impertinences que Lava lette lui avait infligées et d'insister sur la défense faite pa le duc de le laisser marcher précédé de ses gardes, quoiqu'i jouît de la charge de vice-roi de Navarre-Béarn.

Arrivée de Condé à Bayonne. L'arrivée du prince de Condé est annoncée à la ville, 1 14 juin 1638 ; pendant un arrêt à Bidache, les habitant apprêtent leurs armes et leurs équipements. Le général es suivi par une armée que Baylac évalua à 30.000 hommes Le passage d'une troupe si importante amène le renchéris sement des objets de première nécessité ; sur l'ordre d l'intendant Machault, le Conseil de ville établit une taxe d vivres, fourrages, vêtements, chaussures, etc., la fait affiche dans la ville et en distribue des copies aux officiers d l'armée.

Quelques échevins vont prendre Condé à Bidache et l ramènent, accompagné de Lavalette, dans une galupe. Le deux généraux sont reçus par une compagnie de milicien armés ; le prince va loger au palais Montaut, et le duc che le lieutenant-général (22 juin). Tous les deux s'associent au prières publiques faites à la cathédrale pour le succès d l'armée ; cette cérémonie succéda à celle du 12 avril précé dent, dans laquelle les habitants avaient remercié Dieu d l'heureuse grossesse de la reine, en lui demandant de donne un dauphin à la France. Ce dernier vœu devait être exaucé le 5 septembre suivant, jour de la naissance de Louis, Dieu donné.

Avant de quitter Bayonne et de passer la frontière, le gé néralissime donna des ordres relatifs à la discipline et à l subsistance de l'armée ; il reçut un cadeau offert par le échevins comprenant vingt-quatre piques de liste et un carte de la frontière dressée par Millet, ingénieur de la vill

La poudre destinée à l'armée fut apportée à Bayonne p

es soins du sieur de Calloty, commissaire de l'artillerie. Craignant de la déposer dans une tour du Château-Neuf qui lui était désignée comme magasin, à cause de la faiblesse des planchers et des feux que l'on allumait dans deux ou trois cheminées, il obtint du Conseil, avec l'agrément de Gramont, l'autorisation de la renfermer dans le collège. Il se fit rendre en même temps quatre milliers de poudre que d'Epernon avait laissés en garde à la ville au commencement de l'hiver, et qui avaient été mis dans les cloîtres de Notre-Dame.

Condé fit appel aux ressources des magasins de Bayonne, et à l'industrie de ses habitants pour constituer le matériel du siège de Fontarabie. Deux mille hottes nécessaires à l'équipage de l'artillerie furent confectionnées et dirigées vers Hendaye, avec des pics, des pelles, un soufflet de forge, vingt aunes de toile cirée utilisables dans les mines souterraines. Ce convoi fut accompagné d'une bande de maçons destinés à l'installation du camp. Le prince fournit en même temps à Dubourg, gouverneur de Socoa, le moyen de résister à une attaque, et fit garnir ses magasins de deux barils de poudre et de six cents conques de blé. Le fort de Castille, en Bordegaing, reçut aussi du magasin de Bayonne une provision de trois cents conques de froment que d'Amou, son gouverneur, fit renfermer, sur l'ordre de Lavalette, pour assurer la nourriture de la garnison.

Bidassoa franchie. Prise de Passage

Le prince passa la Bidassoa, le 1er juillet 1638, après avoir mis en fuite une faible troupe espagnole. Il entra dans Irun et établit son camp près de cette ville. Gramont fut chargé par lui, le lendemain, de prendre le château et le port du Figuier, placés entre Fontarabie et la pointe extrême de la côte espagnole. L'opération, tentée par les régiments de Roquelaure et de Béarn réussit à souhait. Les gens de la garnison se rendirent et obtinrent la vie sauve ; le commandant, qui était capitaine espagnol, fut envoyé prisonnier à Bayonne et confié à la garde d'un échevin ; quatre de ses soldats, qui l'avaient suivi, furent mis en prison. Le même jour, d'Epernon se rendait à Passage et occupait ce port sans résistance. Il y trouva les vaisseaux d'une escadre préparée pour les Indes ; dominés par les forts dont les troupes s'étaient emparés, les équipages des navires ne songèrent pas à se défendre et tombèrent au pouvoir des Français.

Le prince de Condé, redoutant une attaque de la flotte espagnole sur le Socoa, donna des ordres pour apporter dans ce fort, des canons, des vivres et toutes choses nécessaires à la guerre, et, afin de s'assurer que l'on se conformerait à sa volonté, il commit MM. Du Bourg et de Prouville pour dresser l'inventaire de tout ce qui y serait envoyé. Dans

une lettre écrite par lui de Saint-Jean-de-Luz, le 3 juillet, à l'intendant Machault à Bayonne, Condé remerciait la ville des soins qu'elle apportait aux fournitures de l'armée; il ajoutait ensuite : « Je viens de recevoir des nouvelles d'Eper-« non qui mande des choses admirables. Nous avons à Pas-« sage sept galions et six vaisseaux entiers, un galion échoué « à l'entrée du port en voulant sortir avec quarante pièces « de canon, un autre que nous avons brûlé, deux cents « pièces de canon, six mille mousquets tout neufs, des muni-« tions de bouche et autres denrées à l'infini. Il me prie de « lui envoyer des matelas ; je vous demande la même chose « et vous prie de commander à ceux de Bayonne d'en en-« voyer jour et nuit sur des pinasses et chaloupes, droit à « Passage, la plus grande quantité qu'ils pourront. Hier au « soir, le château du Figuier se rendit à discrétion, sans « coup férir ; nous y avons trouvé quatre belles pièces de « canon. M. de Serres y est dedans, qui y commande cent « hommes. Je suis, monsieur, votre très assuré à vous « servir. »

Armée approvisionnée par une flottille bayonnaise.

L'échevin Dandoings, qui avait été nommé, par le prince, général de trente pinasses, se prépara à partir sans retard pour Passage. Il se fit prêter par le Conseil, pour armer sa pinasse, deux petites couleuvrines de bronze, quatre rondaches, quatre casques à l'épreuve du mousquet, trente piques, trente mousquets et un baril de poudre de vingt-quatre livres qu'il retira du magasin de guerre. Huit pinasses furent apprêtées ; elles reçurent des vivres (pain, vin et cidre) pour huit jours et furent montées par deux cent dix-neuf marins bayonnais ; les maîtres des pinasses reçurent leur paye d'avance, en présence de deux échevins. Machault, impatienté de ne pas les voir partir sur l'heure, s'emporta contre les échevins ; ceux-ci, qui se dépensaient en efforts pour exécuter les ordres de Condé, firent savoir au prince, par un député, qu'ils ne méritaient pas le blâme de l'intendant. La flottille mit à la voile le 5 juillet, emportant à Passage dix à douze mille rations destinées aux régiments de Sérignan, d'Epernon et de Mun ; elle chargea dans ce port et rapporta en ville, le 10 juillet, les canons et autres dépouilles de l'ennemi.

Investissement de Fontarabie.

Le lendemain de la prise de Passage, le prince alla au Figuier reconnaître la place de Fontarabie ; il convint, avec les autres généraux de faire deux attaques. Il fit faire les camps et commencer les approches sans perdre un seul homme. Dans une lettre adressée au roi, le 7 juillet, le généralissime lui annonça qu'il était déjà à demi-portée de mousquet des remparts et qu'il avait bon espoir de réussir dans son projet. Cependant, il ne put disposer de tout son monde

our l'attaque, car il avait beaucoup de soldats employés au loin : mille hommes à garder Irun et le pont de Fontarabie, mille à Hendaye, trois mille à Passage et soixante au Figuier. Il adressa au roi un plan représentant le passage de la Bidassoa et il annonça l'envoi prochain d'une carte indiquant l'emplacement du camp et des batteries, dès que celles-ci seraient faites.

Condé réclame l'appui d'une flotte.

Le prince craignait aussi une attaque de la flotte espagnole : il était facile d'entrer à Fontarabie par mer, à marée haute, ce qui lui causait inquiétude et gêne. Il se proposait bien de remédier à ce danger en plaçant, à l'embouchure de la Bidassoa, des pinasses armées, un grand corps de garde de mousquetaires et deux bastardes (canons) ; mais il reconnut que son projet serait peu efficace et qu'une flotte pouvait seule s'opposer réellement à l'entrée des ennemis dans la rivière. Le cardinal écouta Condé et donna des ordres, afin qu'une flotte vint appuyer son attaque. Pendant que celle-ci se rassemblait à l'île de Ré, sous le commandement de Monseigneur de Sourdis, archevêque de Bordeaux, le prince poussait ses cheminements vers la place et la tranchée atteignait le fossé, le 15 juillet, pendant que les Espagnols, revenus de leur stupeur, assemblaient des troupes à Tolosa et à Saint-Sébastien.

A peine arrivé devant Fontarabie, Condé avait ordonné de faire conduire dans son camp les canons de batteries qui étaient à Bayonne ; le nombre trop restreint des chevaux de l'artillerie ne pouvant suffire à les amener dans un court délai, il ordonna de réquisitionner tous les bœufs des communautés environnantes. Un jurat se rendit successivement à Tarnos, Ondres, Labenne, Saint-Martin, Saint-André et Biaudos ; il réunit trois cent quarante-six paires de bœufs et les bouviers qui devaient les conduire (3 juillet).

Le prince, en passant à Bayonne, avait aussi constitué, par prélèvement sur le magasin de guerre, un premier convoi de pics, pelles, hoyaux et autres ustensiles nécessaires au camp de Fontarabie ; il y avait fait joindre des pétards, sur la demande de Gramont. Un grand nombre de paniers et hottes propres à transporter la terre furent confectionnés par des ouvriers que fournirent les jurats et l'abbé de Laressore ; la ville en avança le payement et les fit partir avec le convoi. Quoique mis en route le 4 juillet, ces outils furent réclamés le 6 par Lavalette. Gramont, qui se trouvait aussi au camp d'Irun, demanda, le 12, l'envoi, sans aucun délai, de dix-huit maçons et de tous les charpentiers qui pouvaient se trouver à Bayonne, et Condé appuya cette demande, le 19 juillet. Ce nombre d'ouvriers resta insuffisant pour toutes les installations du camp, car les 29 et

30 juillet, les échevins reçurent d'Irun de pressantes missives réclamant douze, puis vingt bons maçons avec leurs outils.

Echec des Espagnols à Passage.

Pendant que les Français s'établissaient devant Fontarabie, les Espagnols firent une tentative pour reprendre Passage. Leur attaque resta infructueuse ; ils durent battre en retraite, après avoir perdu cent hommes (19 juillet 1638). Condé envoya à Bayonne vingt-deux prisonniers blessés ; il donna l'ordre au Conseil d'en loger cinq au palais Montaut (officiers) et dix-sept au Château-Neuf (soldats), lui recommandant de les soigner et promettant de rembourser la dépense de leur entretien. L'armée française fut renforcée par trois mille hommes, provenant du Béarn et de la Navarre, ce qui porta à douze mille le nombre de rations de pain que Bayonne devait fournir par jour, pour sa part, à l'armée de Fontarabie (11 août).

Dès le 5 juillet, des boulangers Bayonnais se rendent à Saint-Jean-de-Luz pour aider à la fabrication du pain de l'armée dans cette ville. Dix charrettes munies de cages propres à contenir un chargement de pain, et traînées par vingt paires de bœufs prélevés sur les territoires de Saint-Martin-de-Hinx et de Sainte-Marie-de-Gosse, font le va-et-vient entre la boulangerie et le camp. Quatre bourgeois sont constamment occupés à recevoir à Bayonne, les blés, les farines et le pain destinés à l'armée, et à en assurer le transport. Le 30 juillet, cent soixante paires de bœufs sont employés à ce service. La ville délivre aux commissaires, sur ordonnance de Machault, trois mille huit cent soixante-six conques de seigle, prises dans le magasin (2 août). Quinze jours après le nombre des rations à fournir au camp monte à seize mille ; on donne l'ordre d'adjoindre les boulangers des environs à ceux de Bayonne, et de faire trois voyages de pain par semaine au lieu de deux.

Munitions difficilement renouvelées.

Comme la plupart des bœufs du pays se trouvent employés au transport des vivres, Condé éprouve de la difficulté à s'approvisionner en munitions. Il ordonne, le 14 juillet, de rassembler le plus grand nombre de charrettes qu'il sera possible de trouver, pour porter les munitions de l'armée. Il requiert encore, le 23 juillet, cinquante charrettes attelées de bœufs pour les amener au camp devant Fontarabie. Une nouvelle demande est adressée à la ville (30 juillet) ; elle comprend dix milliers de mèche, quarante milliers de poudre, deux mille boulets à canon, tous les boulets à couleuvrine, tout le plomb converti en balles ; après ce prélèvement, le magasin de guerre de la ville allait se trouver vide. La plus grande quantité de ces munitions ne pouvant être charroyée à Fontarabie, y fut transportée dans des pinasses. Le siège avait consommé les provisions de poudre et de

jectiles ; Condé, qui voulait s'en procurer d'urgence, prétendit, sur la foi de certaines révélations, que les commissaires de l'artillerie de Bayonne avaient caché dans les maisons la plus grande partie de leur poudre, et fit opérer une perquisition chez les habitants par le sieur de Dampierre, exempt de ses gardes. Il fit en outre venir de Nantes, de la poudre, des mèches et du plomb, que l'on disposa dans les magasins de la ville (17 août).

L'archevêque amiral, Henri de Sourdis, avait ramené à l'île de Ré dix-huit vaisseaux de la Méditerranée. Il leur en adjoignit vingt-trois autres achetés ou loués en Hollande, puis il leva l'ancre, le 25 juillet 1638, et quitta Saint-Martin-de-Ré pour remplir la mission que le cardinal lui avait donnée. Celle-ci consistait à appuyer les opérations de Condé et à pousser jusqu'en Portugal, afin d'appuyer les mécontents de ce pays, que Saint-Pé avait été préalablement sonder. Arrivée de la flotte française devant Fontarabie.

La flotte française arriva, le 1er juillet, devant Fontarabie et prit position à l'embouchure de la rivière. Le lendemain, une flottille espagnole, composée de huit pataches et de vingt-sept chaloupes, se présenta ; elle apportait aux assiégés des munitions de guerre et un secours de quatre à cinq cents fantassins irlandais et castillans, commandés par Don Alonzo. Monseigneur de Sourdis lui fit donner la chasse par quatre vaisseaux et toutes ses chaloupes ; les bateaux espagnols furent coulés ; ceux qui les montaient n'eurent d'autre ressource pour assurer leur salut que de se jeter à la mer et d'atteindre la côte à la nage ; ils gagnèrent ensuite Saint-Sébastien par la voie de terre. On fit des prisonniers et on apprit par eux que cette ville était occupée par l'amiral de Castille, avec deux mille hommes de pied et quatre-vingts chevaliers.

Le succès de la flotte et la destruction des secours envoyés par l'ennemi pouvait faire espérer la chute prochaine de Fontarabie. Mais, contre toute attente, le siège traînait en longueur. Lavalette, qui commandait en second, empêchait sous main, pour se venger de Richelieu, les communes et la noblesse gasconne de répondre à l'appel de Condé et de rejoindre l'armée, tandis qu'Epernon maltraitait ceux qui se disposaient à obéir ; l'armée ne fut donc renforcée que par les milices de Béarn. Le duc ne fit pas seulement porter sur les affaires de l'Etat les effets de son ressentiment ; non content de jalouser Condé, il ne souffrit pas que Gramont disposât d'une autorité indépendante de la sienne, et il montra une extrême susceptibilité à l'égard de l'archevêque de Bordeaux. Agissements de Lavalette pour faire échouer le siège.

Une ancienne dispute de préséance séparait ces deux chefs ; l'un et l'autre avaient reçu le commandement d'une

flotte et aucun d'eux n'avait voulu céder la tête. Le roi avait alors décidé que lorsque leurs deux flottes seraient réunies, celle de Sourdis passerait la première. Lavalette se froissa de cette décision et s'abstint de paraître dans le Conseil de guerre aussitôt que l'archevêque vint se joindre à l'armée du siège ; son absence ne souleva pas les observations de Condé qui craignait, en admonestant le général, de l'aigrir davantage contre lui. Non content de manifester son hostilité aux généraux de l'armée, le duc eut l'audace de porter le découragement parmi les soldats en publiant que le siège serait bientôt levé et en envoyant ses meubles à Bayonne. Il allait bientôt montrer, dans les diverses phases du siège, que le souci de son ressentiment primait dans son esprit l'intérêt sacré du pays.

La place de Fontarabie était établie sur une presqu'île attenante à la rive gauche de la Bidassoa, et se trouvait entièrement entourée d'eau, lorsque les flots des fortes marées remplissaient les fossés qui la séparaient de la terre. La partie de son enceinte tournée vers la gorge de la presqu'île c'est-à-dire vers le seul côté où l'ennemi pouvait établir des attaques, avait été soigneusement fortifiée par la construction de trois bastions : celui de la reine, à l'est, du côté d'Irun ; celui de la Madeleine, du côté de l'Océan ; et celui de Levia, entre les deux premiers ; un quatrième bastion de grande dimension, celui de Saint-Philippe, était tourné vers l'amont de la Bidassoa. Deux portes s'ouvraient dans cette enceinte ; l'une, de Sainte-Marie, à laquelle on accédait par une digue de pierres traversant le marais et côtoyant l'île de Lesaca, était voisine du bastion Saint Philippe ; l'autre était contre le bastion de Levia, vers l'est. Au point culminant de la ville, s'élevait l'ancien château de Charles-Quint, du sommet duquel l'artillerie pouvait dominer toutes les attaques.

La communication ne pouvait se faire d'une manière certaine entre Fontarabie et la France, que par le pont de Béhobie, Irun et le pont de Mendel, jeté sur un bras espagnol de la Bidassoa. L'armée française ne suivit pas ce chemin pour arriver à Fontarabie ; elle profita de la basse mer pour franchir la Bidassoa et quitta la rive française à la chapelle de Saint-Jacques (1), voisine d'Hendaye. Quatre quartiers de troupes furent établis ; trois occupèrent les revers de la montagne de la Guadeloupe, à la base de la presqu'île de Fontarabie, et interceptèrent ses communications du côté de la terre.

(1) Débarcadère actuel de Santiago (Saint-Jacques).

Répartition des troupes françaises en quatre quartiers.

Condé établit son quartier sur la rive gauche de la Bidassoa, entre Fontarabie et le Figuier, face au bastion de la Madeleine ; il le protégea, du côté de la terre, par un retranchement pourvu de deux ailes en retrait. Celui de Lavalette, placé à la suite du précédent, en regard du bastion de Levia, fut renfermé dans une redoute close, de forme rectangulaire, défendue par quatre bastionnets. Le quartier du comte de Gramont fut établi dans un ouvrage retranché, en forme de lunette ou de bastion, tournant sa pointe vers l'ouest, et dont la position fut choisie au pied de la colline de Guadeloupe. A ces trois quartiers d'attaque, il faut ajouter celui de la réserve, commandé par Saint-Simon et établi aux abords d'Irun ; il contenait surtout des troupes de cavalerie.

Le camp de Gramont se trouvait placé au débouché des routes arrivant d'Espagne vers Fontarabie ; ce point de grande importance stratégique était tenu par deux ouvrages français composés d'un grand parapet faisant face au sud et de deux ailes. La défense de ces retranchements devait être assurée par les soldats de La Force qui s'étaient établis, en arrière d'eux, contre la chapelle de Guadeloupe, et par ceux de Gramont. Le marquis de Gèvres fit camper sa troupe en face de la face gauche du bastion de la reine, à l'origine de la digue en pierres ; Pierre Giron et Antoine Gandolf établirent leurs soldats sur la rive gauche de la Bidassoa, entre Irun et la place assiégée.

La tête du pont de Mendel, opposée à Fontarabie, fut gardée par une redoute triangulaire et bastionnée, servant de dépôt intermédiaire de munitions ; celles-ci étaient ensuite transportées de ce point dans la redoute de Lavalette. Le pont lui-même était organisé défensivement par le moyen d'un barrage formant parapet, qui abritait les soldats.

Les Français avaient construit sept batteries d'artillerie autour de la place. Deux sur le rivage de la Bidassoa, près de Condé et une contre la chapelle de la Madeleine, tirant toutes, avec huit canons, contre le bastion de ce nom ; une batterie de trois pièces, près du mur de Saint-Nicolas, battant la porte du bastion Levia ; enfin, deux batteries, voisines du quartier du marquis de Gèvres, envoyant des projectiles contre le bastion de la reine. Sur la rive française de la Bidassoa, une batterie de trois pièces portait le trouble dans le camp retranché des habitants, qui avaient cru échapper au bombardement en se portant sur la limite de l'enceinte côtoyant la rivière.

L'armée de Condé avait commencé deux attaques contre les bastions de la reine et de la Madeleine. Pour atteindre le bord du fossé, il fut nécessaire de faire des cheminements

en tranchées. Un crochet (1) suffit en face du bastion de la reine ; il en fallut deux devant l'autre bastion.

Gramont conduisait spécialement l'attaque de droite, dite de Guyenne, contre le bastion de la reine, tout en se trouvant placé sous la dépendance de Lavalette. Il attendait un grand résultat d'une mine qu'il faisait préparer ; mais il se heurtait à la jalousie du duc, peu pressé d'ouvrir la brèche.

Condé, manquant de décision et de coup d'œil, ne savait pas se faire obéir, et écarter les causes de lenteur. L'archevêque Sourdis trouva qu'au lieu de franchir souterrainement le fossé au moyen de galeries, Gramont pouvait le passer en abritant ses soldats derrière de bonnes traverses, à l'épreuve du canon, et aisées à construire. L'archevêque s'offrit même à exécuter ce travail avec ses troupes, mais la jalousie des autres officiers obligea Condé à repousser sa proposition. Le général en chef, au lieu de garder près de lui un si précieux auxiliaire, lui commanda d'aller occuper Passage avec son infanterie et une partie de ses vaisseaux, afin de garantir l'armée de siège contre une attaque de l'amiral de Castille venant de Saint-Sébastien ; il ne voulut retenir à Fontarabie que l'artillerie de la flotte.

Sourdis anéantit la flotte espagnole à Guetaria.

Sourdis, peu satisfait du rôle effacé qui lui était attribué, voyant la discorde parmi les généraux et redoutant une disette prochaine dans le camp, puisque les troupes n'avaient du pain et de l'argent que jusqu'à la fin du mois d'août, songea à accomplir la deuxième partie de la mission qui lui avait été donnée par Richelieu, en portant un grand coup à la flotte ennemie. Il renonça d'ailleurs à occuper Passage, estimant que ce port, plus dominé par les montagnes que celui de Brest, et si étroit qu'une pierre, lancée d'un bord, atteignait aisément l'autre, ne pouvait se conserver qu'en y construisant quatre bons forts, ou mieux encore en s'emparant de Saint-Sébastien. Aussi l'amiral-archevêque quitta-t-il Passage le 22 août et s'avança-t-il avec dix-huit gros vaisseaux et douze brûlots contre la flotte ennemie mouillée dans la rade de Guetaria, sur la côte cantabrique. Les Espagnols se retirèrent au fond de la rade ; ils y furent atteints, le 24 août, par les Français, dont les brûlots, marchant en tête, incendièrent treize galions et bien d'autres bâtiments de moindre importance. L'escadre espagnole fut anéantie : l'ennemi perdit sept à huit mille marins ou soldats. Dans ce nombre était compris un renfort de trois mille hommes destiné à Saint-Sébastien ; cinq cents canons, dirigés aussi vers cette place, furent engloutis dans les eaux. Sourdis rendit

(1) Forme de cheminement en crochet pour éviter les coups d'enfilade

pte au cardinal de cette brillante victoire et le renseigna les événements de Fontarabie.

Condé demande du secours à Bayonne.

›s travaux du siège étaient ralentis par l'invasion de l'eau s les mines souterraines que les Français avaient creu- ; pour atteindre le pied du rempart et le faire sauter. ondé demanda, le 12 août, aux échevins, des pompes, si qu'un pompier et des aides, pour épuiser les eaux des ıes, en déclarant que cette opération était d'une impor- ce extrême. Il réclama aussi, pour faire brèche dans les rs d'escarpe, un grand nombre de maçons, douze coins fer, vingt-quatre pics à roc. Ce matériel, transporté sur gt charrettes, fut complété par cinq cents pots dits gre- des, six cents paniers, six cents planches, cinquante ux en bois, mille deux cents sacs à terre en toile, trois its brasses de cordes et cinq mille clous. Tous ces objets aient servir à exécuter les tranchées du siège et les mines, 'exception des grenades destinées à chasser le défenseur ; ouvrages dont l'assiégeant voulait s'emparer. Quoiqu'ils ssent été demandés le 14 août, ces divers objets n'étaient ; encore parvenus à destination le 21 et ils furent, à cette e, réclamés de nouveau par Gramont.

.e travail des mines resta interrompu par la présence l'eau, et, malgré l'envoi de dix aunes de toile cirée très ge destinée à isoler de l'humidité les boîtes de poudre, est à présumer que le mode d'attaque par la mine pré- nta beaucoup de difficultés. Cet obstacle imprévu vint oriser la résistance de la garnison espagnole et amena du âchement parmi les assiégeants. Ce résultat était une nséquence de l'attitude de Lavalette dont la mauvaise lonté confinait presque à la trahison, car on disait à Fon- rabie que le duc avait fait prévenir les troupes espagnoles, i s'avançaient vers la ville pour la secourir, de faire un ort. sinon elle risquait d'être prise dans deux jours par rchevêque de Bordeaux.

Quelques désertions se produisirent dans le camp français ; ; poltrons allèrent se réfugier à Saint-Jean-de-Luz et à iyonne. L'intendant Machault rendit une ordonnance en- ignant à tous les soldats de l'armée, tant cavaliers que fan- ssins, de quitter dans une heure la ville de Bayonne, sous ine d'être punis pour désertion devant l'ennemi. Des éche- ıs se placèrent aux portes de la ville pour arrêter les sol- ts. et tinrent spécialement fermés la porte de Lachepaillet son guichet, dont la surveilance était peu aisée. Les jurats Saint-Jean-de-Luz renvoyèrent à l'armée cent cinquante néants qui s'étaient embusqués dans leur ville.

Installation d'un hôpital à Biarritz.

.es opérations du siège auxquelles les Espagnols oppo- ent une vive résistance, provoquèrent une réduction d'ef-

fectifs dans l'armée française, par suite de blessures ou de maladie. Les militaires atteints étaient évacués sur Bayonne, en même temps que les prisonniers. Le sieur de La Plaine, qui avait été blessé dans une sortie des Espagnols, fut recommandé par Condé aux bons soins des échevins. Les malades et blessés de l'armée étaient reçus dans un hôpital que la ville avait établi à Biarritz, sur l'ordre de Machault; les soins leur furent donnés par deux médecins et deux chirurgiens. Comme il y régnait un grand désordre, le Conseil plaça cet hôpital sous la surveillance d'un magistrat et fit dresser une liste des soldats traités. Une grande partie du matériel de literie avait été puisée à Bayonne ; cependant, les autres villes de la région contribuèrent à meubler l'hôpital ; Mont-de-Marsan fournit pour sa part un lot de linge.

Les goujats et petits garçons que l'armée avait traînés à sa suite ayant été expulsés du camp où ils semaient le désordre, vinrent se réfugier à Bayonne ; mais le Conseil, craignant que tout ce monde, qui gisait dans les rues, n'apportât en ville quelque maladie, fit procéder à leur expulsion.

Condé prépare un dernier effort.

Les échevins attendent avec impatience le résultat des dernières opérations du siège. Condé se prépare à tenter un dernier effort ; l'archevêque de Bordeaux est venu dans le camp donner du courage aux soldats. On croit, d'après une lettre du prince, que Fontarabie sera prise le 7 septembre 1638 ; on envoie, sur l'ordre de Machault, un convoi de vivres en prévision de cet événement, et l'on y joint quelques chaînes de galuppes, réclamées par Monseigneur de Bordeaux, pour servir à ses brûlots durant l'attaque finale. Les échevins, persuadés qu'il suffit d'envoyer à l'armée la quantité de vivres nécessaire pour nourrir pendant trois ou quatre jours les seize mille rationnaires de l'armée assiégeante, la font charger sur des charrettes à cage que traînent quatre-vingt-quatre paires de bœufs réquisitionnés sur les paroisses de la rive droite de l'Adour.

Cependant, les travaux de mines exécutés sous la direction de Gramont, arrivèrent à complète perfection. La mine joua une première fois, mais Lavalette, qui commandait à la tranchée, n'y voulut faire exécuter le logement (1) malgré les ordres de Condé ; il fallut que le comte de Gramont et le marquis de Gèvres le fissent faire avec l'aide de quelques hommes et officiers. Trois nouveaux fourneaux furent ensuite prêts à jouer sous le saillant du bastion de la reine ; Condé, prévoyant de nouvelles résistances, envoya Duplessis-Bezancon porter à Lavalette l'ordre de donner l'assaut ou de se loger sur la brèche, aussitôt après la détonation...

(1) Petit parapet de terre sur les bords de l'entonnoir formé par la mine

; il lui fit réitérer son ordre après le jeu de la mine.
uc vint alors trouver Condé, et cherchant à justifier son
ie par une nouvelle excuse, il invoqua l'avis de Lan-
se lequel, envoyé vers la brèche, ne l'aurait pas trouvée
onnable (1), et lui annonça qu'il n'en avait rien fait.
dé protesta énergiquement, et chargea à l'instant le sieur
Bourg, commandant du Socoa, d'aller examiner la brè-
Celle-ci fut trouvée praticable et le généralissime, sor-
un moment de son naturel, menaça Lavalette de lui
ser son épée au travers du corps.
e prince ordonna alors au chevalier de La Rochelle
ler, avec ses officiers, donner l'assaut à la brèche ou d'y
e le logement. Cet officier jugea indispensable d'exécuter
partie de tranchée pour approcher du pied de la brèche
lemanda à Lavalette des travailleurs et toutes les choses
essaires à ce travail. Une nouvelle opposition du duc
na Condé à lui adresser de vifs reproches et à le rendre
ponsable de ce que Fontarabie n'était pas encore aux
ns des Français. Cependant, lorsque le général en chef
lut confier à Sourdis et à ses troupes la tâche que Lava-
e se refusait d'accomplir, celui-ci, voyant son concur-
t prêt à obéir, se ravisa.

près quelques préparatifs, il fit donner l'assaut à sept
res du matin, mais son attaque, conduite avec confusion,
it aucun succès et occasionna la perte de quelques sol-
s. Ce piteux résultat décida Condé à ne plus employer
alette et à faire appel au zèle de Sourdis, aidé par Gra-
nt et La Force.

Assaut mal combiné par Lavalette.

lais il n'était plus temps de prendre des résolutions
les. Pendant les hésitations de l'armée française, l'ennemi
it pris ses dispositions pour dégager Fontarabie. Il occu-
le massif de la montagne de Guadeloupe, à l'extrémité
laquelle La Force était retranché. Condé comptait bien
attaqué de ce côté, pendant qu'il livrerait l'assaut à la
e ; il ordonna en conséquence à Lavalette, qui avait sous
commandement les principales troupes, de venir se
stituer à La Force et de repousser, durant l'assaut, l'effort
Espagnols.

ur le refus du duc, Condé, dans une situation si critique,
borna à exiger de son lieutenant rebelle la remise des
nchées, et le laissa se retirer dans sa redoute. Il ordonna
us les quartiers de secourir ceux qui seraient attaqués,
sant à chaque chef le soin d'agir suivant les nécessités.

Défection du duc.

e 7 septembre 1638, toutes les dispositions étaient prises,

Fontarabie secourue.

Une brèche est raisennable, quand elle permet à l'assiégeant de s'y

pour tenter l'assaut, à deux heures du soir. Mais au moment où cette opération allait être entreprise, trois corps de troupes espagnoles débouchèrent simultanément des gorges de la Guadeloupe ; l'un commandé par le marquis de Mortarre, le second par le marquis de Torrechèse, et le dernier, contenant un nombreux contingent de cavalerie, par l'amiral de Castille et le marquis de Los Veles.

Ces troupes, au nombre de huit mille hommes, attaquèrent le quartier de La Force, placé à la chapelle de Guadeloupe ; celui de Condé fut également assailli, sans qu'il lui vint aucun secours de Lavalette, de Saint-Simon et de Gramont. Un combat important de cavalerie se livra autour des deux redoutes ouvertes qui protégeaient La Force ; Condé, Sourdis, La Force, Duplessis-Bezancon firent tous leurs efforts pour résister aux ennemis. Le prince et Sourdis essayèrent en vain de maintenir les troupes au combat ; les chevau-légers d'Epernon et une partie de la cavalerie prirent la fuite, et ne purent être ramenés qu'une seule fois sur l'ennemi, par Condé et par Sourdis qui eut un cheval tué sous lui. Les cavaliers, les rênes au vent, vinrent même passer au travers d'un bataillon français qui s'était maintenu réuni.

Lavalette, qui disposait de neuf régiments et de treize cornettes de cavalerie, s'était renfermé dans son quartier, et quoiqu'il n'eût pas été attaqué, il ne porta aucun aide à Condé. Ce prince eut beau lui réclamer des secours, ou lui demander d'occuper le quartier de Gramont, afin de rendre les troupes de ce dernier disponibles, il ne put rien en obtenir.

Retraite de Condé.

Après avoir perdu la moitié des régiments de la Meilleraye et de la Garonne et la plupart des officiers de ces régiments, Condé, voyant la victoire lui échapper, voulut rejoindre, par Hendaye et Béhobie, les troupes de Saint-Simon restées intactes à Irun. La marée l'en empêcha et, le lendemain, quand il arriva à Béhobie, la retraite était complète. Sourdis s'était, en même temps, retiré à bord de son navire.

La retraite fut protégée par la compagnie des mousquetaires de l'amiral et ce qui restait du régiment de la Meilleraye. Ces braves gens défirent, en se retirant, quatre cents Espagnols, qui attendaient l'issue de l'attaque du quartier de Guadeloupe, pour entrer en ville. Lavalette et Saint-Simon s'étaient bornés à défiler de leurs quartiers en suivant le mouvement des fuyards des autres camps, et en abandonnant à l'ennemi l'artillerie, les munitions et même l'argenterie de Condé. Gramont n'avait pas montré plus de vaillance ; après s'être renfermé dans son quartier où l'ennemi l'avait laissé en repos, il avait défilé, sans même défendre

ıe redoute occupée par lui et achevée depuis trois jours. La défaite ne rendit pas Lavalette plus docile. Lorsque ›ndé le rencontra à Béhobie et lui ordonna d'employer les ıevaux et les bœufs dont il disposait à sauver les trois ınons en batterie et les munitions mises en dépôt sur la ıve française de la Bidassoa, le duc refusa d'y employer ses .ommes, alléguant que le roi ne les payait pas. Le capitaine rançais du château du Figuier suivit l'exemple général ; il ıbandonna son fort, sans aucune sommation, oubliant même l'enclouer les canons et de brûler les affûts. Sourdis avait ait remonter tout son monde dans les navires stationnés à 'embouchure de la rivière et se tint prêt à tenter un coup sur la côte espagnole afin de détourner l'ennemi d'envahir le Labourd. Il donna même l'avis à Condé et au cardinal, de faire à Hendaye une forteresse qui équivaudrait à la possession de Fontarabie, car cet ouvrage commanderait la rade et serait soutenu en arrière par les forts du Socoa, des Peyrières et du Bordegaing.

La brèche que Lavalette avait jugé insuffisante pour un assaut fut assez large pour le passage de l'amiral de Castille et de nombreux cavaliers, lorsqu'ils entrèrent à Fontarabie.

Les habitants de cette ville établirent, en commémoration de leur délivrance, une procession annuelle, qui a encore lieu, le 7 septembre, dans les rues de la ville. Procession commémorative de la levée du siège.

Condé, rendant compte des événements, le 11 septembre, au secrétaire d'Etat de la guerre, déplora son malheur, décrivit tous ses efforts et rappela l'abandon dans lequel tout le monde l'avait laissé ; il imputa la défaite à la jalousie existant entre Lavalette et Sourdis. Le duc, qui voulait se garantir contre la colère du cardinal, lui écrivit, le 18 septembre, et se plaignit de ceux qui s'efforçaient de le déshonorer par toutes sortes d'artifices et de suppositions ; il protesta de son innocence et se déclara prêt à comparaître devant le roi, dès qu'il serait appelé. Le cardinal ne se borna pas à adresser des consolations à Condé ; il se prépara à châtier Lavalette et demanda au prince un rapport sur les agissements du traître.

Un billet adressé du camp aux échevins leur fit connaître que les affaires n'étaient pas en très mauvais état, qu'il y avait eu peu de morts et que les généraux cherchaient à rallier l'armée ; il contenait en outre l'ordre d'envoyer à l'armée tous les soldats valides et d'y renvoyer tous ceux qui s'en étaient échappés. Au lieu du bullettin de victoire qu'ils attendaient, les échevins furent ainsi instruits de l'insuccès des armes françaises ; ils eurent en même temps connaissance des bruits qui couraient au sujet d'une trahison

et ils apprirent qu'une enquête allait être faite pour en découvrir les auteurs.

Evacuation des blessés sur Peyrehorade.

La déroute ne fut pas complète, puisque le camp resta pendant un mois encore. Les malades et les blessés furent d'abord évacués de Saint-Jean-de-Luz sur Bayonne où on les recueillit dans l'hôpital militaire de Saint-Esprit à défaut de celui de Biarritz qui venait d'être supprimé. Cependant, les échevins, redoutant que ces soldats n'apportassent en ville quelque contagion, s'efforcèrent de persuader à l'intendant Machault de les évacuer, par mer, sur Bordeaux. Ils les établirent, en attendant sa décision, dans la maison de Blancpignon à Hausquette, les firent nourrir et soigner, et leur envoyèrent deux religieux pour assister les mourants. Enfin, le 23 septembre, l'ordre de diriger les malades militaires sur Peyrehorade enleva à la ville tout souci de contagion.

Le Conseil fut encore tenu de transporter à Saint-Jean-de-Luz et à Fontarabie le pain nécessaire à l'armée ; les chariots du convoi rapportèrent les provisions de poudre, de mèche et de plomb qui n'étaient pas tombées entre les mains de l'ennemi. Ces munitions furent renfermées dans les magasins de la ville, après avoir été pesées ; les caissons et chariots de l'armée furent remisés dans un chai de Saint-Esprit.

Destitution d'Epernon et fuite de Lavalette.

Condé, Epernon et Gramont quittèrent le camp devant Fontarabie dans le milieu d'octobre. Epernon fut aussitôt dépouillé de son gouvernement de Guyenne, qui fut donné à Condé ; Gramont avait envoyé un de ses officiers au roi pour présenter la justification de ses actes ; il ne fut pas disgracié. Quant à Lavalette, il n'osa répondre à l'appel du roi et s'évada en Angleterre. Louis XIII présida à Saint-Germain les séances du Conseil d'Etat, appelé à juger le duc. Celui-ci fut condamné à mort ; le jugement décréta la prise de corps contre Landresse, Lessard et Pressac, pour avoir prétendu que la brèche n'était pas raisonnable ; Lessard s'était réfugié en Italie.

Les troupes gagnèrent leurs quartiers d'hiver : au moment du départ des généraux, quelques compagnies furent logées dans les faubourgs de Bayonne ; celui de Saint-Pierre d'Irube reçut une compagnie de dragons qui traînait à sa suite une troupe de valets et de goujats. Ceux-ci, profitant de la saison des fruits, s'empressèrent de piller les vignes et héritages voisins et ne mirent un terme à leurs déprédations que sur un ordre formel de l'intendant.

Condé prescrit de fortifier la frontière.

Le prince de Condé avait quitté le Labourd le 22 octobre 1638 pour regagner Bordeaux. Il avait ordonné à Gramont, avant son départ, d'élever certaines fortifications à la frontière. Le gouverneur adressa à la ville une demande d'outils

:ux cents pioches, deux cents pelles et deux cents paniers). Le magasin de Bayonne avait été entièrement vidé par le ·ge de Fontarabie et aucun matériel n'était rentré de tte opération malheureuse. Il en était de même des armes êtées à Dandoings. Toutefois, voulant donner satisfaction Gramont, le Conseil commanda des outils pour une somme 300 livres (15 octobre 1638).

L'assemblée des sénéchaussées de Guyenne fut convoquée, 7 novembre 1638, à Agen, par le prince de Condé, en sa ıalité de gouverneur de Guyenne, afin de pourvoir à l'établissement des troupes et à leur subsistance dans le pays ırant l'hiver. Le prince réunit ensuite à Bordeaux le i novembre, les députés des principales villes de la province et leur fit connaître que le chiffre total de la dépense entretien et de la subsistance, durant le présent quartier hiver, de l'armée placée sous son commandement, était de 187.500 livres. Il donna la répartition de cette somme entre ·s villes, et ajouta que, moyennant ce sacrifice, l'armée :rait en état de reprendre une nouvelle campagne selon le ésir du roi.

La ville de Bayonne fut tenue de verser, pour sa part, .000 livres et décida de lever cette somme sur les vins. Et ependant, elle attendait toujours que le roi voulût bien ui faire rembourser la dépense des travaux et de l'entretien les soldats, qu'elle avait avancée depuis l'entrée des Espagnols dans le Bordegaing, et qui s'élevait, le 28 novembre 638, à 39.468 livres. Mais le Conseil n'osait pas trop faire le réclamations, car il avait échappé, grâce à l'appui de Condé, à une taxe de 60.000 livres que le roi lui avait imposée par emprunt ; M. Foullé, intendant de la justice, était venu exiger le paiement de cette somme, puis il avait consenti à temporiser, faisant cas des bonnes dispositions du prince en faveur de la ville. Bayonne taxé pour 9.000 livres.

Les fortifications ordonnées par Condé à la frontière et le maintien de l'armée en Guyenne furent justifiés par des préparatifs qui se firent en Espagne. Dubourg, commandant du Socoa, apprit, par des prisonniers, que les ennemis armaient de nouveau, afin de tenter une opération sur la frontière ; des embauchages de marins pour le compte de l'Espagne furent signalés en même temps par d'Aroue, du fort de Castille (28 janvier 1639). Les deux officiers firent connaître qu'ils étaient prêts à se défendre, mais ils demandèrent un envoi de vivres. Cet avis est renouvelé le 4 février. Gramont, aussitôt averti, se rend à Saint-Jean-de-Luz et prend quelques dispositions. Il fait réunir des galuppes à Bayonne, afin de transporter rapidement des troupes où le besoin se fera sentir. Nouveaux armements espagnols.

L'évêque d'Aire transmit une ordonnance relative à la réunion des milices de Guyenne ; il avisa la ville de tenir prêts les gens de guerre auxquels elle avait été taxée pour le service du roi, cette année, dans l'armée de Guyenne, que Condé était appelé à commander. Mais, à cause des charges qui pesaient sur la ville, les échevins comptèrent que l'évêque consentirait à la dispenser, comme l'année précédente, de fournir des miliciens et des prisonniers. D'ailleurs, le danger ne parut pas pressant, car le prince n'avait pas quitté Paris (1er mars) et il ne devait arriver à Bordeaux qu'à la fin d'avril. L'archevêque de cette ville, qui avait déjà coopéré au siège de Fontarabie, fut nommé lieutenant des armées royales en Guyenne.

Précautions défensives.

Malgré la présence à Saint-Esprit des dix premières compagnies du régiment de Béarn, il est nécessaire d'assurer la garde de la ville à l'aide de la milice urbaine. Or, d'Artagnan trouve que le service de garde est très mal exécuté ; la chose, déjà mauvaise durant la paix, est dangereuse en temps de guerre. Les échevins, sensibles à la plainte du lieutenant, font appeler les capitaines des escouades et leur adressent de vifs reproches ; ils organisent des patrouilles durant la nuit sous la conduite de l'un d'entre eux, visitent les habitants et les armes, recommandent d'amasser des vivres et font distribuer des munitions, à charge de restitution ou de paiement. Ils garnissent le magasin de guerre de quelques outils indispensables (deux cent cinquante pelles en fer, deux cent trente pelles de bretton, deux cents pelles de Béarn ferrées, deux cent cinquante foussoirs, deux cents pics, vingt-huit marteaux de maçon, quatre cent douze hottes et cent dix bayards), et se trouve dès lors en mesure d'exécuter quelques ouvrages de défense.

Les canons et leurs affûts furent remis en état ; la fortification reçut diverses améliorations. Les deux extrémités de la chaîne amont de la Nive furent protégées par des palissades entourant les tours de Sault et des Menons, et furent prolongées, le long du quai de la rive droite, jusqu'au bout du pont Panneçau. On restaura les embrasures de la tour de Sault et on fit un corps de garde hors la porte Saint-Léon ; on commença, en outre, un mur de fortification crénelé au-dessus du quai, voisin de la porte Saint-Esprit et contigu aux chaînes. Les travaux du faubourg Saint-Esprit rentraient dans les attributions de Gramont, qui n'eut garde de les négliger. Au moment de s'absenter, le gouverneur chargea le Conseil de faire achever la redoute commencée au-dessus du port de ce faubourg, sur le bord de l'Adour, et il lui recommanda d'y placer une batterie de canon, afin d'arrêter les progrès de l'ennemi arrivant par la rivière. L'architecte

Millet évalua à 300 livres la dépense restant à faire pour finir et ouvrage, non compris le travail des manœuvres et cor-ées qui fut fourni par les circonvoisins ; le Conseil consentit avancer cette faible somme, et prit la direction des travaux.

Les échevins eurent aussi grand soin d'arrêter les espions et d'empêcher certains Français d'offrir leurs services à l'Espagne. Ils recherchèrent en vain l'un de ces derniers, marchand à Ciboure, signalé par M. d'Arouc, comme s'étant enrôlé dans la marine espagnole, dans les maisons de Bayonne où on le croyait caché ; ils réussirent à découvrir un Ecossais soupçonné d'espionnage, l'arrêtèrent et le livrèrent au sénéchal.

Exécution d'un espion bayonnais.

Jean de Lamarque, habitant de Bayonne, fut assez dénaturé pour oser trahir sa patrie. Cet homme se rendait fréquemment à Fontarabie, sous prétexte de visiter un habitant d'Hendaye, Jean de Galborète, détenu par les ennemis. Il avait déjà eu plusieurs conférences secrètes avec Traversero, Gabriel d'Abadie, notaire à Fontarabie et quelques autres Espagnols, lorsqu'une lettre que lui adressait Galborète fut saisie ; elle lui donnait un rendez-vous auprès du gouverneur de Fontarabie. Lamarque, arrêté et interrogé par les échevins, avoua ses relations avec l'ennemi ; il leur apprit même que l'Espagne, craignant une nouvelle incursion des Français et voulant se tenir sur ses gardes, avait fait arriver à Tolosette, près de Saint-Sébastien, neuf régiments napolitains et quatre mille chevaux. Le Bayonnais, convaincu d'espionnage, fut condamné, le 22 février 1639, par le tribunal du sénéchal, à être pendu et étranglé ; son exécution eut lieu le même jour, puis sa tête fut exposée au haut de la porte Saint-Léon. Le roi écrivit aux échevins, le 14 mars, loua leur zèle pour son service et assura qu'il saurait le reconnaître à l'occasion.

Hésitations du cardinal sur la suite des opérations.

Le cardinal n'avait pas encore pris, à la date du 5 mai 1639, de décision au sujet des opérations à tenter sur la frontière espagnole, et hésitait à attaquer de nouveau Fontarabie. Le rendez-vous de la flotte française avait été fixé au 16 mai, mais cette date était trop avancée, car il fallait assembler les troupes de Languedoc qui n'étaient pas encore prêtes. Le marquis de Sourdis, frère de l'archevêque, et commandant les troupes de la frontière, se chargea de conduire des soldats devant les remparts de Fontarabie, pendant que la flotte de son frère devait s'emparer du château du Figuier ; il donna le Conseil de prendre Passage afin de fournir un abri aux vaisseaux qui, passé le mois d'août, ne pourraient tenir dans la rade de la Bidassoa. Il demanda au roi de lui envoyer M. de Biscarrat dès que le siège serait décidé, pour surveiller les travaux de la circonvallation et des trois atta-

ques indispensables, car les régiments étaient dépourvus de mestres de camp et ne comptaient que de jeunes officiers n'ayant jamais vu la guerre.

Les Espagnols fortifient la frontière.

Louis XIII opta définitivement pour la conquête du Roussillon ; il ordonna au marquis de Sourdis de se rendre avec Condé en Languedoc, où les préparatifs de la campagne étaient très peu avancés, et d'amener avec eux les pionniers, la milice et l'équipage d'artillerie de l'armée de Guyenne (25 mai). Le prince ne conserva, dans cette dernière province, que les cinq régiments d'infanterie : Navailles, Béarn, Poitou, Saintonge et Rabat, ainsi que les compagnies de cavalerie : gendarmes de Sainte-Croix, chevau-légers de Saint-Simon, d'Orgern et de Marin, mousquetaires à cheval de Saint-Simon.

Les Espagnols, qui avaient engagé de nouvelles opérations en Italie et avaient entrepris de bloquer dans les Flandres la place de Cateau-Cambrésis, dans laquelle s'était jeté le comte de Guiche, se soucièrent aussi peu que les Français de passer la Bidassoa. Ils se bornèrent à construire deux forts afin de protéger Fontarabie contre les attaques venant de la montagne de Guadaloupe ; ces ouvrages occupèrent la place sur laquelle Condé et Gramont avaient établi leurs quartiers pendant le siège précédent. L'intervalle qui séparait les deux forts fut garni, du côté de la montagne par une demi-lune et quelques autres ouvrages extérieurs.

Les ennemis se préoccupèrent, en outre, de défendre Saint-Sébastien, et fortifièrent la crête de rochers comprise entre cette place et Fontarabie ; ils s'assurèrent la possession de l'embouchure de la rivière Urumea et de la plage voisine en construisant la batterie Saint-Elme armée de six pièces de canon. Depuis le départ de l'armée française, ils avaient repris leur projet de menacer le Labourd, et leurs agissements démontrèrent qu'ils jugeaient le moment favorable à la réalisation de leur dessein. Un ingénieur flamand du nom de Marc Antoine fit, clandestinement, pour le compte de l'Espagne, une reconnaissance de la place de Bayonne ; il proposa d'assaillir cette ville par les voies de terre et de mer, en s'emparant de Saint-Esprit. Les Espagnols se ménagèrent des intelligences dans la cité, par l'entremise de deux Basques espagnols ; ceux-ci se rendaient de Fontarabie à Bayonne deux fois par semaine, et s'abouchaient avec deux Bayonnais d'un patriotisme douteux, puisqu'ils avaient été liés jadis avec un espion condamné au supplice de la roue.

Bayonne menacé par terre et par mer.

Les ennemis tenaient prêtes dans le port de Bilbao trois cents chalupes propres à former des ponts, avec lesquelles ils se proposaient de rétablir les communications à travers

l'Adour et la Nive, dans le cas où les Français auraient coupé les ponts sur ces rivières.

Le marquis de Mortarre arriva, le 24 juin 1639, à Irun avec mille cinq cents hommes de pied et trois cents chevaux ; son infanterie comprenait neuf compagnies du comte-duc et deux compagnies de gens du pays. Le marquis de Torrechèse se rapprocha de Saint-Sébastien avec neuf compagnies du comte-duc et deux compagnies de napolitains. Ces deux généraux avaient ordre de se jeter, l'un dans Fontarabie, l'autre à Saint-Sébastien, dans le cas où l'une ou l'autre de ces villes serait attaquée. L'ennemi limitait ainsi son action à la défense de sa frontière, ayant été obligé de renoncer à l'offensive à cause des disputes survenues entre soldats irlandais et castillans et à la suite de nombreuses désertions survenues parmi ses troupes napolitaines : il prit même la précaution d'éloigner de la frontière les soldats étrangers.

Du côté de la France, le marquis de Sourdis, sans vouloir croire à une attaque de l'ennemi, avait cependant réparti ses régiments dans les forts de la frontière. Le régiment de Béarn avait été partagé par moitié entre le fort de Castille au Bordegaing et ceux de Saint-Esprit à Bayonne ; quatre compagnies de Navailles s'étaient établies au Socoa, pendant que le reste du régiment restait en réserve. Il conservait ceux de Poitou et de Saintonge, au bord de la mer, afin de les embarquer au premier signal sur la flotte de son frère. Mais l'archevêque-amiral avait cinglé droit sur la Corogne, où il avait paru le 9 juin ; les vaisseaux espagnols, craignant de se mesurer avec la flotte française, allèrent se mettre sous la protection des forts de ce port. Monseigneur de Sourdis remonta alors à hauteur de Bayonne et obligea les chefs espagnols à exécuter des mouvements de troupe pour couvrir les ports menacés.

Pendant que la flotte se tenait aux environs de la Corogne, le marquis de Sourdis arriva à Bayonne avec d'autres généraux et une suite nombreuse de seigneurs ; le logement de tous ces officiers avait été préparé, à l'avance, par un fourrier assisté de deux échevins. Le corps de ville prit leur avis sur la situation imposée à Bayonne par la présence, au large du havre de l'Adour, de pataches et de chaloupes espagnoles. Ces navires capturaient chaque jour les navires, bateaux et barques entrant ou sortant du havre, de sorte que la ville voyait son négoce arrêté et se trouvait comme bloquée du côté de la mer. Les généraux se rangèrent à l'avis de Gramont, qui proposa d'armer des navires et de donner la chasse à l'ennemi.

Le sieur de la Tour, commissaire ordinaire de l'artillerie, se présenta, par ordre du grand-maître afin de recevoir et

de remiser en magasin toutes les munitions d'artillerie adressées à Bayonne pour servir à former l'équipage de l'artillerie dans l'armée de Guyenne (31 mai). Il se fit aussi délivrer, sur un ordre de Condé, les boulets, la poudre, la mèche et le plomb, laissés précédemment par le prince à la garde du Conseil ; cette livraison permit de débarrasser le collège.

Le train d'artillerie arriva le 7 juin ; Gramont donna l'ordre aux échevins de loger les officiers de ce corps à Bourgneuf, et les deux cents chevaux à Mousserolles, dans les chais qu'ils avaient occupés l'année précédente. Certains habitants de ce faubourg firent des difficultés pour recevoir les chevaux et ne se soumirent que sous menace de peines. Plus accommodants envers le sieur Rouau, représentant du traitant Roze, fournisseur des blés de l'armée qui devait opérer en Espagne, ils consentirent à lui allouer leurs chais (11 avril).

Les mouvements de troupes et de matériel ne s'interrompirent pas. Quatre compagnies du régiment de Navailles furent reçues, à Cames, dans des galupes bayonnaises et transportées en ville, d'où elles gagnèrent le camp d'Ustaritz (8 juin). Le marquis de Sourdis fit prendre à Bayonne et transporter au fort Socoa des munitions d'artillerie par vingt-quatre charrettes à bœufs des paroisses de Seignans, Tarnos et Ondres, et il envoya par eau à Mont-de-Marsan, cinq pièces de canon coulées de fer, que le sieur Coudureau commandant l'équipage d'artillerie de l'armée était venu choisir parmi celles qui garnissaient les remparts.

Soldats espagnols dirigés vers le Roussillon.

Tous ces déplacements n'étaient dictés par aucun plan d'attaque ; Sourdis, en les faisant exécuter, savait que les Espagnols n'opéraient des mouvements de troupes que pour masquer leur véritable objectif et diriger furtivement leurs soldats vers le Roussillon ; il se borna donc à suivre leur exemple. Il aurait cependant voulu tenter quelque opération contre l'ennemi, mais il en fut empêché par le peu de troupes dont il disposait, la difficulté des passages, l'intelligence des habitants de la frontière avec les ennemis qui étaient renseignés par eux sur tout ce qui se passait en France, et enfin la jalousie de Gramont, dont l'ambition se bornait à garder la frontière.

Ces deux officiers étaient pourvus du grade de lieutenant-général de l'armée en Guyenne, et aucun des deux ne voulait être subordonné à l'autre. Cependant, Gramont, afin de n'être pas accusé de mettre obstacle aux opérations militaires conçues par Sourdis, envoya, le 15 juillet 1639, Landresse et le baron d'Orthe, au camp d'Ustaritz, afin de proposer à son collègue de prendre alternativement le commandement des troupes. Le marquis refusa de partager un pou-

voir qu'il prétendait avoir reçu en entier, mais il déclara ne vouloir entreprendre aucune opération avant que le roi ait statué sur leur différend. Gramont, dont cette réponse ménageait l'amour-propre, offrit son concours, en attendant la décision royale.

La flotte française ne put se maintenir dans le golfe de Gascogne, à cause des vents qui la chassèrent vers le Nord, et elle fut rejetée vers Belle-Isle. Il fallut dès lors renoncer à toute tentative sur Saint-Sébastien et les côtes de Biscaye, et se mettre en défense sur la frontière contre les attaques possibles.

Sourdis et Gramont parcoururent la vallée du Bastan et estimèrent qu'il n'y avait aucun parti à tirer du château de Maya. Le marquis reconnut que le fort de Socoa n'avait d'autre utilité que de garder le petit port voisin, et qu'il aurait été préférable de le raser, si le port n'eût pas existé. Toutefois, pour se conformer aux ordres du cardinal, il se disposa à le munir de bons remparts et de parapets en terre bien gazonnés, et il donna mille écus pour payer les travaux déjà commencés à ce fort. Il insista, en outre, auprès de Richelieu, afin que le chiffre de sa garnison soit arrêté et que le mode de subsistance de cette troupe soit réglé par une ordonnance. Sourdis inspecte la frontière.

Le fort de Castille, placé sur le Bordegaing, fut aussi l'objet d'un examen minutieux de la part de Sourdis. Son inspection fut faite avec d'autant plus d'attention que le cardinal avait manifesté le désir d'améliorer cet ouvrage, tandis que Dubourg avait déjà en main l'ordre de le démolir. Le marquis le jugea mal situé, n'interdisant aucun passage, pas même l'accès de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure. Il le trouva fort grand, dépourvu d'eau ; il jugea impossible l'exécution d'un travail destiné à couvrir sa porte, car celle-ci débouchait dans un côté excessivement étroit. Aussi, Sourdis fut-il d'avis, avec Gramont et beaucoup d'autres officiers, de construire, au saut de Ciboure, un fort à quatre bastions, et puis d'abattre le fort de Castille, n'estimant pas que la protection du village de Ciboure justifiât l'existence de deux forts.

Les travaux de défense de la frontière furent exécutés avec une somme de cinquante mille livres que Richelieu avait fait avancer à Monseigneur de Sourdis. Toutefois, la moitié de ce subside ayant été déjà dépensée aux préparatifs du siège de Fontarabie, il ne resta plus que l'autre moitié disponible pour les travaux.

Les troupes espagnoles, qui avaient été envoyées défendre le Roussillon, voyant Salces perdu, revinrent à Pampelune. On compta bientôt dans cette ville (21 juillet 1639), un corps Menace de l'ennemi rassemblé à Pampelune.

comprenant quatre mille cinq cents hommes de pied et sept cents chevaliers. L'amiral de Castille forma le projet de se réunir au marquis de los Veles, au marquis de Mortarre, et à d'autres chefs, afin de passer la frontière. A cet effet, Mortarre fit assembler les jeunes miliciens de Navarre et de Biscaye, et les organisa en les encadrant avec de vieux soldats. Gramont, craignant une irruption du côté de Saint-Jean-Pied-de-Port, demanda au cardinal un secours pour cette place.

Le soin de l'organisation de la défense sur la frontière ne détournait pas Sourdis des améliorations réclamées par les fortifications de Bayonne. Ce général désirait, selon le vœu d'Errard, supprimer les portes Saint-Léon et Lachepaillet, et les remplacer par une seule entrée ; il projetait aussi de faire en ville des quais le long des deux rives de la Nive, depuis les chaînes du Saint-Esprit jusqu'à celles de Sault, afin de rendre tout débarquement difficile, mais il demandait la participation des riverains à ce dernier travail. Son projet, devant entraîner de grandes dépenses, ne pouvait se faire à ce moment ; néanmoins, dans la suite, la ville adopta l'idée de faire participer les riverains, lorsque la construction de certains quais fut jugée opportune.

L'abandon de ce grand projet ne fit pas délaisser l'exécution de la palissade déjà commencée près de la tour des Menons ; les échevins reconnurent aussi la nécessité d'appliquer ce mode de défense à la partie de fortification comprise entre le Château-Vieux et la tour du Nard, afin de la mettre à l'abri de toute surprise (1er juillet 1639). Ils attendaient cependant qu'une nouvelle menace des Espagnols se fût produite (27 janvier 1640), avant de mettre la main à ce travail : le lieutenant d'Artagnan, accompagné de l'architecte Millet, fit le tour de l'enceinte et approuva la palissade le long de la courtine aboutissant à la tour du Nard. Avec l'autorisation de Gramont, on construisit cette palissade avec le bois de celle qui restait inutilisée à Saint-Esprit. D'Artagnan trouva encore qu'il fallait terminer les fortifications de Tarride (ouvrage à corne devant le Château-Vieux), les renforcer d'une palissade, et parachever, au moyen de fascines et de gazons, certaines parties de la redoute couvrant le pont Saint-Esprit.

Le Conseil fit remettre en état les trois portes Saint-Esprit, Mousserolles, Lachepaillet et réparer le chemin compris entre les deux ponts de la porte Saint-Léon. Reconnaissant l'impossibilité d'empêcher le pillage des bois et des planches composant les galeries établies sur le rempart entre Saint-Léon et la tour de Sault, les échevins se décident à démolir celles-ci et à conserver leurs débris dans le magasin. L'a

de ces magistrats s'occupe particulièrement de faire accommoder la demi-lune, fort endommagée, qui se trouve devant le milieu du front bordant l'Adour, entre les portes Saint-Esprit et Mousserolles, de garnir d'une palissade le fossé de ce front, et d'établir une banquette en terre contre son mur de courtine ; un autre fait exécuter un mur à la gorge de la demi-lune de l'ouvrage à cornes Saint-Léon, afin de soutenir les terres.

Le 10 avril arriva un avis plus pressant annonçant que l'Espagne armait puissamment sur la frontière dans le but d'attaquer Bayonne. Cette nouvelle menace, qui ne devait pas être plus suivie d'effet que les précédentes, fit prendre les précautions habituelles ; on ordonna aux habitants de se munir d'armes et de munitions, et on leur distribua quatre barils de poudre sous condition de paiement. Les travaux commencés aux fortifications furent plus activement menés ; une manœuvre, commandée par quartier, se disposa à garnir de terre l'intérieur d'un ouvrage bas, en forme de bastion, qui avait été ébauché derrière les Cordeliers durant l'envahissement du Labourd par les Espagnols. Ce bastion occupait la place du bastion royal édifié plus tard par Vauban ; c'est celui qui est attenant à l'arsenal d'artillerie côtoyant la berge droite de la Nive. Les échevins, craignant ensuite que la gratuité de la manœuvre ne portât du retard à l'exécution de l'ouvrage, décidèrent que les habitants se cotiseraient afin de pouvoir le mettre en adjudication. **Nouvelle menace des Espagnols.**

Louis XIII, que ses nombreuses guerres avaient entraîné à créer de nouvelles ressources, avait donné l'ordre (juillet 1630), d'établir en Labourd l'impôt sur le sel, communément appelé gabelle. Les habitants du pays ayant supplié le roi de renoncer à son établissement, cette question sommeilla, par suite de l'irruption des Espagnols, jusqu'en 1639 ; à cette date, Gramont voulut organiser la perception de cet impôt, et fut également supplié d'y renoncer (24 janvier 1639). Les échevins eurent recours au comte de Guiche pour se rendre Gramont favorable. Leurs relations avec le gouverneur s'étaient bien améliorées, à la suite d'un accord intervenu entre eux au sujet du partage de la terre de Seudan ; ce vaste territoire, qui confinait aux territoires de la ville de Bayonne et des communautés de Guiche, de Bardos et d'Urt, dépendant de Gramont, était convoité par les propriétaires limitrophes. L'acte de partage du 11 avril vint mettre un terme à leurs compétitions. **Institution de la gabelle.**

En même temps qu'il tentait de décider la ville à accepter la gabelle, Gramont l'exhorta à se soumettre aussi à la volonté du roi, en acceptant un sergent-major. Mais le Conseil se proposait de résister à ces deux innovations ; il

se concerta avec les villes de Saint-Sever, Tartas et Dax afin de trouver un expédient pour s'opposer à la gabelle (3 juin 1639). Le prince de Condé, arrivé à Bordeaux, fut salué par les échevins et prié de donner son avis ; il leur indiqua que la ville pourrait se libérer de la gabelle en faisant au roi un présent d'une importance suffisante (16 juin).

La question fut aussitôt examinée par une assemblée générale, qu'il était d'usage de réunir pour ces graves affaires et qui comprenait les patrons et claviers des métiers unis au corps des magistrats, aux bourgeois et aux marchands. L'assemblée ne put se décider à suivre le conseil de Condé. Cependant, le roi ayant fait de nouvelles instances, la ville fut obligée d'envoyer des députés à la cour pour soutenir ses prétentions et de les faire appuyer par quelques puissants seigneurs (2 mars 1641). Le cardinal, restant inébranlable, envoya à Bayonne un vaisseau de guerre, chargé de lever la nouvelle imposition. Gramont obtint le rappel de ce navire ; il se prévalut ensuite de cette faveur auprès des échevins et leur demanda en récompense de consentir à le laisser rentrer en possession de la mairie (30 août). Le Conseil se tira de cette embûche par des excuses, se retranchant derrière l'opposition générale des habitants et la volonté du roi qui avait supprimé la charge de maire.

Du moment que Gramont n'eut plus aucun intérêt à appuyer la résistance du Conseil, il fit exécuter les ordres du roi. La levée de l'impôt de la gabelle occasionna, la première fois, une émotion populaire à Bayonne (16 septembre 1642). Le Conseil, battu sur ce point, devait tenter d'obtenir une compensation en demandant l'octroi de la coutume. Les députés, qui défendaient près du roi les intérêts de la ville, avaient été invités par les échevins à faire renouveler l'octroi de la ferme de la coutume et confirmer le privilège des marchands bayonnais (16 septembre 1641). L'appui de Gramont était nécessaire au succès de cette démarche ; pour l'intéresser, la ville offrit de lui abandonner deux mille livres par an sur le produit de la coutume pendant tout le temps qu'elle en jouirait, s'il parvenait à la faire mettre en possession de la moitié de ce droit.

Le Conseil demandait, en outre, au gouverneur de renoncer à toute autre prétention sur la moitié de la coutume pour ses droits personnels, promettant de s'engager à remettre en état les ponts et les chaînes qu'une nouvelle inondation de la Nive venait de ruiner (4 mars 1643).

Inondation de la Nive.

Le désastre se produisit au commencement de février ; les deux ponts Panneçau et Mayou furent presque détruits. On décida d'employer tous les fonds détenus par le trésorier

de la ville, à réparer provisoirement le pont Pannecau et à rétablir les estacades de la Nive avec de gros mâts enchaînés ; on prit soin de placer, près des chaînes, des galupes couvertes, montées par des corps de garde, afin de s'opposer au passage des vaisseaux ennemis et d'éviter toute surprise. Mais le Conseil se réservait de demander au roi des fonds pour faire la réparation complète des dégâts ; Gramont, consulté, fut d'avis que le roi ne pourrait fournir des fonds de l'épargne, et qu'il était préférable de lui demander, pour quelques années, la moitié de la coutume.

Une requête fut adressée à la cour, selon le conseil du gouverneur ; le clerc d'Etcheverry, qui avait été député à Paris, rapporta, le 24 avril, un projet d'arrêt concédant, pour douze ans, la coutume à la ville sous condition de réparer les ponts et chaînes, de faire le bastion commencé en avant de la tour Saint-Esprit, et enfin de construire des quais surmontés de parapets défensifs sur les deux rives de la Nive. Ceux-ci devaient régner, sur la rive droite, depuis la tour des Menons jusqu'au Saint-Esprit, et sur la rive gauche, du port de Sault au Piémont.

Avant de répondre au roi, le Conseil de ville voulut faire évaluer ces importants travaux afin de mettre Louis XIII à même de juger de la charge qu'il voulait imposer à Bayonne. Il est à présumer que l'entente ne tarda pas à s'établir, car les échevins passèrent, le 29 avril 1643, un contrat devant Mᵉ Haran, notaire, avec Jean de Marassin et David de Lanusse, maîtres maçons, pour la construction du bastion du roi, derrière la tour Saint-Esprit. Les remparts de cet ouvrage devaient être fondés sur pilotis, et payés à 28 livres tournois la toise (queue royale) de muraille. La décision définitive du roi, octroyant à la ville la moitié de la grande coutume, devait être donnée cinq mois après la mort de Louis XIII (20 novembre 1643) ; pour faire droit à certaines plaintes du Corps de ville, la concession fut portée de 12 à 15 ans, et courut à partir du 1ᵉʳ janvier suivant.

Parmi les dépenses imposées à la ville, figuraient les frais d'entretien des troupes, mis à la charge de tout le royaume, durant les quartiers d'hiver. La part de Bayonne dans ces frais ne fut pas modifiée, et resta de 9.000 livres, tant que l'armée fut maintenue. La ville continua à se procurer cette somme en prélevant deux livres sur chaque barrique de vin entrant en ville ou à Saint-Esprit ; mais elle dut ajouter à ce droit insuffisant une taxe de 1 sol sur chaque livre de viande (la livre de 40 onces), de telle sorte que la livre de bœuf fut portée à 6 sols et la livre de mouton à 9 sols. La ville, appelée à participer aux frais généraux des troupes, se crut dès lors dispensée d'assurer l'entretien du régiment

de Béarn, dont elle avait été d'ailleurs déchargée par Gramont, depuis que cette troupe était logée à Saint-Esprit et à Saint-Etienne. Mais la rentrée de la taxe sur le vin s'opérant lentement, les officiers avaient été obligés d'avancer des fonds pour faire vivre leurs soldats (du 13 avril au 25 mai 1640). Le prince de Condé, arrivé à Bordeaux le 18 mai, fut mis au courant de cette situation, et profitant d'une visite que lui firent Gramont et les échevins, il prescrivit à ces derniers de pourvoir à la nourriture du régiment de Béarn, tant qu'il serait en garnison dans leur ville, jusqu'à ce qu'il eût pourvu lui-même à cette dépense. Bayonne supporta, en vertu de cet ordre, une charge temporaire de 3.500 livres par an ; elle en demanda le dégrèvement au maréchal de Schomberg, nommé gouverneur de Guyenne, pendant trois ans, à la place de Condé (21 juin 1641), mais celui-ci ne voulut rien changer à la décision du prince. Il reprocha même à la ville d'avoir négligé de payer la plus grande partie des fonds nécessaires à la subsistance des dix compagnies du régiment de Béarn, et ajouta qu'elle ne pouvait se soustraire à cette imposition de première nécessité. Enfin, le Conseil prit le parti de s'exécuter ; il fit rembourser, le 23 octobre 1641, aux officiers les avances qu'ils avaient faites et paya dès lors les vivres des soldats.

Voulant aussi se faire dégrever de 1.000 livres imposées à la ville pour l'entretien des trois compagnies du régiment de Béarn qui tenaient garnison à Saint-Jean-Pied-de-Port, les échevins s'adressèrent directement au prince de Condé et lui envoyèrent des députés qui le trouvèrent à Narbonne, occupé à préparer la campagne contre le Roussillon (8 juillet 1641) ; Schomberg, arrivé ce même jour à Bayonne, ne voulut pas écouter les réclamations du Conseil, et donna l'avis de les soumettre à Condé. Les Basques accueillirent moins facilement que les Bayonnais les troupes qui vinrent tenir garnison chez eux ; ils repoussèrent même la compagnie de chevau-légers du maréchal et l'obligèrent à venir demander un logement aux échevins. Ceux-ci consentirent à lui donner asile, à la condition que la ville serait remboursée de ses frais de loyer, et avisèrent Gramont de cet incident (29 septembre 1641).

L'approche de l'hiver était le signal du pillage des palissades en bois, garnissant la fortification, que l'on démolissait pour faire du feu ; les soldats et les habitants de la ville étaient également coupables de ce méfait. Le Conseil menaça les derniers d'une amende de 500 livres ; quant aux soldats qui ne se privaient pas plus de piller les palissades que de dégrader les échalas et autres clôtures de jardins, ils appartenaient à la juridiction militaire ; et Gramont trouva plus

xpédient, au lieu de leur infliger des peines, de leur donner .u bois de chauffage sans qu'il en coutât rien au roi. Il rdonna à cet effet aux échevins de prélever des bûches sur haque bateau chargé de bois, arrivant en ville, à raison de ix bûches par galupe de 16 et à proportion égale sur les .utres bateaux, selon leur importance ; il fit ensuite transporter ce bois dans les deux corps de garde des forts Saint-Louis et Saint-Bernard (appelé aussi Saint-Esprit). Ce procédé de confiscation partielle nuisait au commerce et n'avait pas l'agrément des échevins ; ceux-ci demandèrent que le bois de chauffage fût fourni aux troupes des forts Saint-Esprit d'une façon normale, par les juridictions de la vicomté de Maremnes, comme cela s'était déjà pratiqué pour le régiment de Béarn. Il est à présumer que cet avis si sage fut mis à exécution.

Arrivée de l'évêque Fouquet.

Au milieu de l'appareil militaire qui remplissait la ville, la nouvelle entrée de l'évêque Fouquet vint apporter une agréable diversion. Monseigneur arriva, le 2 décembre 1639, par la porte Saint-Esprit, fut reçu avec les compliments d'usage à l'entrée ménagée dans la palissade qui précédait la porte, puis il alla rendre visite aux échevins dans la salle du Conseil. Son premier soin fut de débarrasser les prisons épiscopales des barils de poudre que la ville y avait déposés, afin de tenir ces locaux disponibles pour renfermer les délinquants soumis à sa juridiction. Les échevins, déférant à son désir, placèrent les poudres dans la tour de Naguille. Cette mesure, qui pouvait ressembler à une menace, n'était, de la part de l'évêque, que le libre exercice de son droit de propriété. Loin de remplir ses prisons, le prélat se montra compatissant envers les habitants ; il obtint des échevins que le chirurgien de la ville fût cassé aux gages pour avoir refusé à la femme du bourreau d'aller pratiquer une saignée à ce dernier qui était sur le point de mourir. A peine installé, l'évêque fit des démarches auprès du Conseil, afin d'établir un couvent de la Visitation à Bayonne ; sa demande fut agréée sans aucune difficulté (13 février 1640). Il s'efforça d'entretenir l'usage de tendre les rues de draperies à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu. A la suite d'une plainte formulée par son vicaire général, au sujet de Romatet et de quelques autres protestants, qui s'étaient dispensés de tapisser, ces derniers furent condamnés par le Conseil à une amende de cinq livres. Ces processions, exactement suivies par le Conseil des échevins qui tenait essentiellement à marcher immédiatement après le gouverneur et son lieutenant, furent troublées par la présence d'hommes d'armes, mortes-payes et même de valets, qui s'étaient glissés derrière le lieutenant d'Artagnan. Le même cas se produisit

de nouveau (21 mars 1642) le jour de la fête de Saint-Joseph et causa aux échevins un grand mécontentement.

Echange de courtoisies entre le prélat et le Conseil.

Pour être agréable à l'évêque, le Conseil voulut lui offrir le collège de la ville, malgré l'opposition d'une partie des habitants. En attendant une décision définitive, l'architecte Millet examina si un autre collège ne pourrait pas être construit sur la place des Lisses, près du couvent Sainte-Claire. Il faut croire que le Corps de ville ne réalisa pas son offre gracieuse (17 janvier 1642) ; il manifesta toutefois son désir de plaire à Monseigneur Fouquet en l'autorisant à faire un portail du côté de la rue de l'Evêché et à ajouter aux bâtiments de son palais un pavillon appuyé contre l'ancien rempart romain. Aussi, sensible à ces bons procédés, l'évêque, avant d'aller faire sa tournée pastorale en Basse-Navarre, vint en séance saluer le Conseil et échanger avec lui des paroles courtoises ; les échevins eurent soin de lui rendre, avant son départ, sa visite à l'évêché (21 mars). Monseigneur était de retour, le 22 août, pour célébrer, suivant l'ordre du roi, une cérémonie funèbre, à l'occasion du décès de sa mère, la reine Marie de Médicis ; le comte et la comtesse de Gramont assistèrent à ce service, avec toutes les autorités de la ville.

Incarcération de l'abbé de Saint-Cyrian.

Jean Duvergier de Hauranne, plus connu sous le nom d'abbé de Saint-Cyran, était un enfant de Bayonne qui avait acquis quelque célébrité parmi les moines de l'abbaye de Port-Royal ; l'ascendant que cet abbé sut prendre, grâce à ses talents, sur le roi Louis XIII, le rendit suspect à Richelieu, qui ne pouvait souffrir, dans les conseils du gouvernement, un esprit indépendant et contrecarrant son influence. Aussi, le cardinal le fit-il arrêter et enfermer à Vincennes (14 mai 1638). L'abbé de Saint-Cyran resta cinq ans en prison et fut rendu à la liberté deux mois après la mort de Richelieu (6 février 1643). Sa libération fut célébrée à Port-Royal par des signes d'allégresse et par le chant du *Te Deum ;* les échevins lui adressèrent à cette occasion des félicitations (28 février 1643) et reçurent, en réponse de lui, une lettre de remerciements.

Le cardinal était resté quelque temps hésitant avant de décider s'il attaquerait l'Espagne par le Roussillon ou le Guipuzcoa. Aussi avait-il fait dresser en même temps des camps aux deux extrémités des Pyrénées ; Sourdis et Gramont avaient présidé à la formation de celui d'Ustaritz, qui fut maintenu assez longtemps. Les régiments qui le composaient se débarrassèrent de leurs malades en les envoyant à Bayonne, mais les échevins ne voulurent pas prendre à la charge de la ville le soin de ces soldats et demandèrent aux

deux généraux d'établir un hôpital pour l'armée de Guyenne (3 août 1639).

L'Espagne, attendant les événements, effectua, en mars 1640, quelques mouvements de troupe. Ne voulant pas être surpris, Gramont fit dresser par le premier échevin une liste des habitants de la ville et des vignerons des quatre portes susceptibles de prendre les armes en cas de besoin. Ce magistrat fit procéder, de son côté, à la visite des armes dans chaque quartier et défendit de les exporter en Espagne ; il donna des ordres afin que les roues des canons de la ville, gâtées par la pluie, fussent aussitôt remplacées. Le magasin contenait des pièces de bois toutes prêtes, provenant d'ormeaux de Mousserolles, que le Conseil avait eu soin de faire abattre en 1634 et de remiser à cette intention. Pour éviter que les roues ne se dégradent de nouveau, on construisit un appentis sur la place Saint-Esprit, sous lequel les canons et leurs affûts furent abrités contre les intempéries.

Afin d'apprécier la convenance de substituer de petites roues à celles de grande dimension, en usage jusqu'alors pour les affûts, le Conseil en fit pratiquer l'essai par un jurat : l'expérience dut donner un résultat satisfaisant, car le changement fut opéré à tous les canons de la ville (21 janvier 1641). Une autre modification fut apportée par les commissaires du magasin de guerre, aux pièces de canons ; elle consista à recouvrir les bassinets des canons avec des platines en fer, afin d'empêcher que l'on ne puisse les enclouer. Les échevins ne se lassèrent pas de réclamer la restitution de la poudre délivrée au prince de Condé lors du siège de Fontarabie ; ils adressèrent leur protestation au grand maître de l'artillerie, mais encore sans succès.

Cependant, Gramont ne faisait plus d'opposition aux demandes de la ville ; les relations étaient même devenues très amicales et les échevins ne perdaient pas une occasion de manifester leur gratitude envers le gouverneur. Mlle de Gramont, fille du comte, ayant épousé le marquis de Saint-Chamond fut l'objet des courtoisies de la ville. Les nouveaux mariés, partis de Bidache dans des bateaux envoyés par le Conseil, arrivèrent à Bayonne, salués par les coups de canon de la ville et les décharges de mousqueterie que les soldats du régiment de Béarn tiraient des forts de Saint-Esprit. Le Corps de ville offrit aux jeunes mariés un dîner à la maison d'Anglade, et, après les avoir promenés sur l'Adour depuis Bayonne jusqu'au havre, il les reconduisit à Bidache (13 juillet 1640). Bons rapports entre la ville et la famille Gramont.

Le Conseil n'omit pas de présenter ses félicitations à Gramont, au sujet de la nomination de son fils aîné, le comte de Guiche, à la dignité de maréchal de France (7 octobre

1641). Mais il ne mit plus de bornes à la manifestation de ses sentiments amicaux, lorsque Gramont lui ayant fait part de la naissance d'une fille, Mlle d'Aster, demanda au Corps de ville de servir de parrain à cet enfant. Durant la cérémonie des baptisailles qui eut lieu le 24 décembre 1642, Mlle d'Aster fut tenue sur les fonts baptismaux par le premier échevin, représentant le Corps de ville et par Mlle de Guiche. En l'absence du maréchal, Mme de Guiche avait autorisé sa fille à accepter le rôle de marraine et en fut remerciée par le Conseil. Le baptême eut lieu le 12 janvier 1643, au bruit des détonations de l'artillerie. A la suite de la cérémonie, un festin comprenant des confitures et de la venaison fut offert au comte et à la comtesse de Gramont par le Conseil, M. d'Artagnan, le baron d'Orthe et vingt-six bourgeois y furent également conviés. Le 1er juin, les échevins allèrent inviter leur filleule, Mlle d'Aster, à la procession de la Fête-Dieu, et l'emmenèrent de Bidache dans une chalupe; la fête, rehaussée par la présence de M. Duplessis-Besançon, que le Conseil avait été prier à Saint-Jean-de-Luz, fut marquée par des salves de mousqueterie.

Pour ne pas troubler les bons rapports si heureusement établis entre Gramont et la ville par un échange de politesses, les échevins n'opposèrent aucun obstacle au désir que leur manifesta le gouverneur de s'attribuer quatre canons de fonte verte, provenant d'une carraque portugaise échouée près de Saint-Jean-de-Luz (13 septembre 1642). Ils n'usèrent pas de la même condescendance envers un autre voisin, le sieur de Saint-Martin, vicomte de Biscarosse. Ce dernier s'était permis de construire près de la chaussée du Boucau neuf, sur un fonds de terrain appartenant à la ville, un moulin dont il tirait revenu (13 juillet 1640); le Conseil protesta et multiplia tellement ses réclamations que le vicomte consentit à s'accorder avec la ville en lui abandonnant la moitié du fermage du moulin (26 septembre 1642). Les bourgeois de Bayonne n'avaient pu tolérer de laisser construire, sans avoir été consultés, ce premier établissement sur la digue du Boucau dont la conservation garantissait le commerce de la ville. L'entretien des digues appelait tous leurs soins et était assuré par des levées de fonds opérées lorsque les travaux les rendaient nécessaires. Le Conseil avait levé, en mai 1635, quelques deniers sur l'entrée des vins, pour faire des réparations urgentes ; il fut de nouveau obligé de restaurer les digues, en juillet 1642, et paya ces travaux au moyen d'une imposition de 7 sols et 6 deniers sur chaque barrique de vin, que le roi voulut bien concéder à cet effet.

Préoccupés par les nécessités de la défense, les échevins

ent pu s'appliquer à améliorer la voirie de la ville ; cidèrent cependant de combler et de paver l'ester des ns qui causait l'infection du quartier voisin et ils firent struire une partie de quai, situé sur la rive gauche de la touchant le pont Panneeau et presque ruiné par l'inon- ı. Enfin, ils introduisirent en ville la fontaine de Co- he dont la possession avait occasionné jadis une lutte que et placèrent les armoiries de la ville sur le timbre nouvelle fontaine.

Naissance de Louis XIV.

naissance de Louis XIV, demandée avec tant d'instance, été fêtée en 1638, à Bayonne, par mille démonstrations gresse. Celle du duc d'Anjou ne causa pas moins de ıction ; dès la réception d'une lettre du roi annonçant on second fils était né le 21 septembre 1640, des feux ie furent allumés. Pendant le chant du *Te Deum* et ıt la procession générale les canons de la ville et des aux firent retentir les airs du bruit de leurs détona- et toutes les fenêtres des maisons situées sur le pas- le la procession restèrent illuminées.

Conquête du Roussillon.

prince de Condé avait déjà quitté Bayonne et se tenait le Bas-Languedoc, où il préparait l'expédition du Rous- Le maréchal de Schomberg, nouveau gouverneur de ıne, ne tarda pas à venir faire son entrée en ville. Il ı le 8 juillet 1641 et vit les habitants sous les armes ; tta bientôt sa charge pour aller prendre part au siège erpignan et fut remplacé par le comte d'Harcourt ınvier 1642). La fonction de gouverneur de Guyenne ensuite aux mains du vicomte d'Arpagon (18 juillet Tout en prenant grand soin d'aller saluer à Bordeaux ıe nouveau titulaire de cette fonction et de le bien rece- ı son entrée dans Bayonne, les échevins fondant peu oir dans la protection de ces gouverneurs éphémères, tenaient par des cadeaux les bonnes dispositions des amis de la ville. Ils envoyèrent cent six jambons à at Pascault qui s'occupait des affaires du Conseil de à Paris et le chargèrent d'en faire la distribution aux de Bayonne (le prince de Condé, le chancelier, le tendant, MM. Tubœuf et de la Vrillière, l'évêque Fou- etc.) (1) ; ils adressèrent un cadeau de même nature douzaines de jambons) à ceux de Bordeaux.

campagne que Louis XIII avait entreprise en Roussil- ontre les Espagnols, amena la conquête de cette pro- ; le baron d'Orthe d'Aspremont participa à cette opé-

oici la répartition : 24 au prince, 12 au chancelier, 12 au surinten- à Tubœuf, 12 à la Vrillière, 6 à Marchant, 6 à de Léon, 6 à M. Fou- à Galamé, 6 à Bonneau et 4 à Pascault.

ration et se signala par de brillants exploits. On pouvait craindre que l'Espagne ne voulût prendre une revanche de sa défaite en attaquant Bayonne. Des mouvements furent signalés à la frontière voisine de cette ville. Le Parlement de Bordeaux demanda à être promptement renseigné par le Conseil, des événements qui pourraient se produire; afin de l'instruire exactement, les échevins firent épier les actes des ennemis par les abbés et jurats des paroisses voisines de la frontière. Mais il prit, en outre, toutes les mesures nécessitées par la défense de Bayonne : il ordonna de faire exactement la garde ; il plaça, en dehors de la ville, un corps de garde de huit hommes, qui prit position sur l'emplacement de l'ancien hôpital Saint-Léon, près la porte de ce nom, et reçut la consigne de faire des rondes pendant la nuit en avant des remparts. Des balles furent fondues avec de vieux tuyaux en plomb, tandis que l'on réparait promptement les chaînes de Saint-Esprit et de Sault (27 juin 1642). Les habitants durent en même temps faire provision de blé, et les voisins furent menacés de peines sévères, s'ils continuaient à dégrader les ouvrages à corne placés hors des portes de la ville en y gardant leur bétail, et s'ils se permettaient encore de creuser les fossés ou d'entamer les parapets des remparts pour en tirer de la terre.

Conspiration contre Richelieu.

L'intervention du Parlement en faveur de la sécurité de Bayonne était légitimée par la nécessité de résister à la conspiration de Gaston d'Orléans, lequel, aidé du duc de Bouillon, de Cinq-Mars, favori du grand écuyer et de de Thou, voulaient décider Louis XIII à sacrifier le cardinal Richelieu. Le ministre réussit à démontrer à son roi que les conspirateurs avaient traité en secret avec le roi d'Espagne Philippe IV, son ennemi, et allaient ouvrir à ce dernier les portes de la France. Dès lors, les conspirateurs furent sacrifiés à la haine du cardinal. Les échevins apprirent, le 28 juin, que M. Le Grand (écuyer) et M. de Thou avaient été arrêtés ; ce dernier et son ami Cinq-Mars furent exécutés à Lyon ; Bouillon perdit son duché de Sedan. Richelieu survécut peu de jours à ses ennemis ; le roi annonça sa mort à Gramont dans une lettre qui maintenait les ordres établis du vivant du cardinal et dont lecture fut donnée au corps de ville (17 décembre 1642).

Mesures offensives des Espagnols.

La disparition du grand ministre ranima l'ardeur des Espagnols ; ils firent transporter par huit grands navires dunkerquois et décharger dans les ports de Passage et de Saint-Sébastien une troupe de deux mille hommes, comprenant des gens de pied et de cheval. On ne savait si ce corps avait des intentions sur Bayonne, ou bien s'il devait être dirigé vers l'Aragon et la Catalogne. D'accord avec le lieute-

iant d'Artagnan, les échevins prirent des mesures de pré-
:aution ; ils exhortèrent les habitants des quatre quartiers
ı se trouver prêts et à faire provision de poudre. Le Conseil reconstitua la réserve de blé de la ville employée pour la nourriture des troupes pendant l'invasion du Labourd, en achetant trois mille conques de blé qu'il fut autorisé à payer avec un droit levé sur chaque loc de vin étranger (10 avril 1643).

Le pontier fit en outre exécuter quelques réparations urgentes : relever les palissades renversées, boucher dans la tour de la porte Lachepaillet une issue permettant de sortir vers la muraille de la ville, remettre en état le grand engin qui servait à manœuvrer le câble des chaînes. Les pilotes du Boucau furent avisés de signaler l'apparition de tous navires de guerre et de tenir toujours prêts, pour transmettre les avis, une chalupe et des bateliers.

Gramont, craignant que le fort Saint-Louis, élevé sur la hauteur de Castelnau, ne fût pas en état de résister à une attaque des Espagnols, avait conçu le dessein d'augmenter considérablement cet ouvrage de fortification. Les échevins, pressentant qu'un tel projet occasionnerait de nouvelles dépenses à la ville et l'augmentation de la garnison, députèrent vers le gouverneur, dès que le bruit leur en parvint, le supplièrent humblement d'abandonner son projet et de témoigner à la ville, en cette occasion, l'affection dont il lui avait donné, depuis peu de jours, des preuves très précieuses ; ils lui firent considérer que la réalisation de son plan provoquerait « la ruine du commerce de la ville et « entraînerait la suppression de toutes ses libertés ».

Gramont, peu convaincu par les phrases pompeuses des députés, répondit à ceux-ci qu'il s'en rapportait là-dessus à l'appréciation de M. Duplessis-Bezançon et du président Gassion, venus pour juger les travaux nécessaires à la sûreté de Bayonne, et il ajouta ensuite : « Messieurs, rapportez cela « à votre communauté qui pourra juger plus sainement de « mes actes et qui pourra connaître que je n'ai pas, en toutes « occasions qui s'offriront, une plus forte inclination que celle de ses intérêts. » Il termina l'entretien en protestant par serment de ses bons sentiments envers la ville.

Le président Gassion, du Parlement de Pau, avait été nommé intendant de la justice pour les affaires de la guerre en Guyenne ; il était venu à Bayonne assurer la défense, e logement des troupes et l'échange des prisonniers, de oncert avec du Plessis. Il fit prélever, sur le matériel de hôpital de l'armée confié à la garde des échevins, neuf lits omplets pour les soldats de garde au fort de Saint-Esprit Saint-Louis). Le sieur des Essart, commandant de ce fort,

voulant améliorer le couchage de ses troupes, fit prendre de force, aux vignerons de Saint-Esprit, les draps et linceu de leurs lits, et constituer des supports avec les échalas de leurs vignes. Il n'avait aucun droit à s'emparer de ces dive objets et fut obligé, par ordre de Gramont à qui le Consei s'était plaint, de les restituer et de s'abstenir de toute no velle déprédation (9 mars 1643).

Echange de prisonniers.

L'échange des prisonniers avait été réglé à Bayonne, e juin et juillet 1642, par M. Duplessis-Bezançon, pour l France, et Don Alonzo de Castros, pour l'Espagne. Déjà, u premier échange avait été traité, le 21 mars 1639, avec l autorités de Saint-Sébastien, qui voulaient libérer des Esp gnols détenus à Brouage. La garnison espagnole de Co lioure, conduite par le marquis de Mortarre, passa l'Ado à Bayonne, le 16 mai 1643, et alla attendre à Saint-Jean-de Luz, le moment de sa libération. Vingt officiers passère au moment où les délégués se concertaient pour l'échang et furent conduits à cheval jusqu'à la frontière. La garniso de Salces arriva ensuite (13 septembre 1642) et se dirigea s Fontarabie, suivie d'un convoi de charrettes que les échevi fournirent pour transporter les bagages.

L'année suivante, une troupe espagnole, forte de deux ce trente-trois officiers et mille cent trente-trois soldats e valets, s'arrêta à Bayonne où elle fit étape (25 mai 1643 la ville avait fait préparer à l'avance du pain et du vin, qu'u échevin et un jurat allèrent partager entre les prisonnier réunis à Busquette. Tous les chevaux de la ville furent réqu sitionnés pour transporter les officiers et les bagages d cette troupe jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, où le sieur Talo procéda à leur échange avec des prisonniers français. Enfi le 15 juin, Duplessis donna l'ordre relatif au passage d dernier convoi de prisonniers, comprenant quatre capitain espagnols.

La ville apprit, le 27 mai 1643, par une lettre de Gramon la victoire remportée à Rocroy par le duc d'Enghien : l gouverneur lui communiqua en même temps une lett écrite au nom de la reine et du jeune roi, son fils, annonçan la mort de Louis XIII. Les échevins attendirent le retou de Gramont, avant de faire célébrer un service funèbre à la mémoire du roi défunt, et ils s'inspirèrent, pour cett cérémonie, du programme adopté pour celle du roi Henri l Grand

---

CHAPITRE VII

MINORITÉ DE LOUIS XIV ET RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE. — INSISTANCE DE LA VILLE A S'AFFRANCHIR D'UNE GARNISON. — RAPPORTS TRÈS AFFECTUEUX ENTRE LA FAMILLE DE GRAMONT ET LES BAYONNAIS. — TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT (1643-1647).

Régence d'Anne d'Autriche. — Bayonne menacé de loger le régiment de Toulonjon. — Rasement des forts de Saint-Esprit et de Saint-Bernard. — Echange de prisonniers sur la Bidassoa. — Menaces de troupes espagnoles réunies à Pampelune. — Fontaine et poème de Saint-Léon. -- Bons rapports de l'évèque avec la ville. — Mariage de la filleule de Bayonne. — Réglementation du service de garde. — Danger de la peste. — Construction du bâtiment de la Douane. — Erection de la porte monumentale de Saint-Esprit et constructin du bastion de Saint-Esprit. — Réfection de l'estacade de Sault.

Régence d'Anne d'Autriche.

Le fils de Louis XIII était âgé de cinq ans, lorsqu'il monta sur le trône. Son règne, qui devait durer soixante-douze ans, commença, comme celui de son père, par une régence. Afin de donner à Anne d'Autriche plus de pouvoirs que ne lui en accordait le testament du roi défunt, Mazarin soumit ce document au Parlement et en fit modifier les dispositions selon son gré. Dégagé de toute entrave, il gouverna à son aise, au nom de la régente.

Le duc de Lavalette, devenu duc d'Epernon, rentra en grâce et fut nommé lieutenant général pour le roi en Guyenne. Il reçut à Bordeaux les salutations des députés de Bayonne, en même temps que le maréchal de Saint-Luc (13 octobre 1643). Gramont eut aussi sa part dans les bontés de la régente qui le fit duc et pair (3 janvier 1644). Il obtint encore la création d'un régiment d'infanterie comptant vingt compagnies à cent hommes, en faveur du fils aîné de sa seconde femme, le comte Toulonjon, qui en fut nommé maréchal de camp. Voulant aussi que ce fils préféré lui succédât dans la charge de gouverneur de Bayonne, le duc de Gramont lui fit donner l'autorisation de prendre le commandement de cette ville durant ses absences.

Le comte Toulonjon se présente devant le Conseil, le 12 février 1644, accompagné de d'Artagnan et de quatre gentilshommes ; le premier échevin de Lalande, sieur de la Falice, l'accueille gracieusement et fait insérer son titre de nomination dans le registre des délibérations.

Bayonne menacé de loger le régiment de Toulonjon.

Après avoir levé son régiment en Labourd, ce seigneur se dispose, conformément aux ordres de son père, à loger sa troupe à Saint-Esprit, à Saint-Etienne et d'autres villages

des environs de Bayonne. Les échevins prévoient qu'un t voisinage ne peut qu'accroître les charges qui pèsent su la ville ; Toulonjon, questionné par eux, se retranche der rière les ordres du duc de Gramont. Ce dernier, harcel à Bidache où il s'est retiré, consent à promettre aux député de la ville qu'elle ne sera pas grevée des frais de subsistanc et du logement de ce régiment. Mais le Conseil, ayant en vent que le vicomte d'Etchaux, lieutenant-colonel du régi ment, est allé à Paris, demander des ordres au sujet d logement et de la subsistance de cette troupe, écrit à Pas cault, son député près la cour, de veiller à ce que personn ne tente d'imposer cette charge à la ville (9 mai 1644).

Le régiment se trouva bientôt réuni à Ustaritz et prêt à s transporter dans sa nouvelle garnison ; Gramont et Toulon jon envoyèrent d'Artagnan vers le Conseil et lui donnèren ordre d'assurer le transport par eau à Peyrehorade de qua torze compagnies et de loger au bourg de Saint-Esprit le six compagnies restantes. Le Conseil refusa d'exécuter l dernière partie de cet ordre, avant d'avoir pris connaissanc de la décision royale. D'Artagnan préféra patienter qu lutter ; il envoya les six compagnies à Biarritz, en attendan que le duc d'Epernon lui ait transmis de nouvelles instruc tions (24 mai 1644).

Afin d'écarter tout prétexte à l'installation d'une garniso à Bayonne, les échevins décident de demander la démolitio des forts du Saint-Esprit. Ils écrivent à Gramont, le prian d'obtenir l'autorisation nécessaire (2 janvier 1644). Celui-c laisse passer deux mois sans répondre : il arrive enfin e ville et ne paraît pas disposé à appuyer les desseins d Conseil. Mais une grande assemblée de notables ayant décid d'insister de nouveau auprès du duc de Gramont, on obti du gouverneur la promesse qu'il ne s'opposerait pas a rasement des forts.

Rasement des forts St-Louis et St-Bernard.

Le décès du duc vint retarder la solution de cette affair les échevins n'omirent pas d'envoyer des députés présen les compliments de condoléance de la ville à Mme de Gr mont, retirée à Bidache (26 août 1644). Il est cependant pr bable que l'on cessa d'entretenir les baraquements et magasins des deux forts, et que ces ouvrages restère abandonnés jusqu'à leur démolition. Ce dernier travail f exécuté en avril 1650 ; mais les directeurs de l'œuvre, lieu de combler les fossés en rasant les parapets voisi y jetèrent de la terre qu'ils prirent dans l'intérieur des for et qu'ils entassèrent jusqu'au niveau supérieur des parapet ceux-ci, bien loin de disparaître, se trouvèrent renforc Le clerc de ville ne put s'empêcher de critiquer ce mode procéder et fit remarquer au Conseil qu'il favorisait la cr

tion de cavaliers ou plates-formes élevées, susceptibles de causer plus de dommage à la ville que les forts anciens. Le Conseil de ville alla visiter les lieux et fit porter remède au défaut signalé par le clerc.

Peu après le décès de Gramont, le duc d'Epernon, gouverneur de Guyenne, fit son entrée à Bayonne (29 septembre 1644). Il fut reçu, au bruit du canon, par une compagnie d'habitants en armes, puis il alla visiter les digues du Boucau.

La ville reçut aussi la visite du maréchal de Gramont, fils aîné du duc décédé ; c'était Antoine, comte de Guiche, issu du mariage de son père avec Louise de Roquelaure. Il arriva à Bayonne, le 27 février 1645, accompagné de son frère du second lit, le comte de Toulonjon, que le roi venait de nommer gouverneur de la ville. Les clefs des portes furent présentées à ce dernier, dès son arrivée devant la porte de Saint-Esprit, dans un bassin d'argent, par Labassure, capitaine des hommes d'armes. Après avoir écouté la harangue de Lespès, lieutenant-général et celle de Lalande, sieur de la Palice, premier échevin, le comte s'avança jusqu'à la cathédrale, escorté par quatre cents habitants en armes ; puis, accompagné par les échevins vêtus de leurs robes rouges, il se rendit au Château-Vieux où l'attendait son frère, le maréchal. Le lendemain, on conduisit les deux seigneurs au Boucau, et après leur avoir fait visiter les travaux, on leur offrit une belle collation.

Le maréchal de Gramont ne tarda pas à repartir pour Bidache (4 mars 1645). Mais avant de prendre congé du Conseil, il l'informe que le roi lui a accordé la faculté de reprendre la mairie de Bayonne, à la condition de rembourser à la ville le prix auquel son père avait vendu cette charge ; il ajoute qu'il n'est pas disposé, pour le moment, à utiliser cette faveur, n'ayant aucune commodité pour se procurer les fonds. Pendant une tournée du maréchal dans ses domaines du Béarn, le Conseil se met en rapport avec son secrétaire et l'engage à appuyer les intérêts de la ville.

Afin de rentrer en possession d'une somme de 193.000 livres que le Conseil d'Etat, par un arrêt en date du 10 juillet 1641, a reconnu lui être due par le trésor royal, la ville se propose de se faire payer cette dette au moyen d'un impôt levé sur la généralité de Guyenne. Elle gagne le secrétaire par la promesse d'une gratification de 3.000 livres, et elle fait proposer par son intermédiaire un cadeau de 40.000 livres au maréchal, s'il veut s'intéresser au remboursement de la dette. Gramont consentit à poursuivre, dès son retour à la cour, la solution de cette affaire.

Le Conseil de ville avait déjà reçu des gages de la bienveil-

lance de la régente, en obtenant d'elle, aussitôt après l dècès de Louis XIII, la confirmation des privilèges et d franchises antérieurement accordées aux Bayonnais. Il ava en outre, fait renouveler, pour une durée de seize annéc le don à la ville de la moitié de la grande coutume, et obte l'établissement d'une judicature des marchands.

Les préoccupations des échevins, étrangères aux intér de la défense de la ville, semblaient indiquer qu'auc danger de guerre ne la menaçait. En effet, la campag engagée par les Français, sous le règne précédent cont Philippe IV et les Espagnols, se continuait, loin des Pyré nées, dans les plaines de la Meuse ; cinq jours après la mo de Louis XIII, la célèbre victoire de Rocroy était gagnée su l'infanterie espagnole, jusqu'alors réputée invincible : c succès était dû au jeune duc d'Enghein, fils du prince d Condé et qui devait être le Grand Condé.

Pendant que ce général poussait ses conquêtes jusqu'a Rhin, une armée française opérait en Catalogne. Les trou pes dont elle était composée n'avaient aucune solidité e faisaient peu de progrès ; elle fut affaiblie par le départ de nombreux déserteurs, durant l'hiver de 1643 à 1644, et le roi, pour enrayer ce mouvement, dut ordonner à d'Epernon de faire arrêter ces soldats et de les livrer à M. de Lauzun intendant de la justice. Plusieurs régiments rentrèren même de Catalogne en France pour se reconstituer ; ils pas sèrent par Bayonne et se rendirent à Dax par bateau (3 novembre 1644).

Craignant que la mort de Louis XIII et de Richelieu n fût l'occasion de démonstrations hostiles sur la frontièr les échevins avaient posé un corps de garde en dehors d la porte Saint-Léon, afin de surveiller les avenues de l ville de ce côté ; puis, aucun danger ne s'étant manifest il firent cesser ce service (7 septembre 1643). Ils continu rent toutefois à exercer leur vigilance sur les étranger faisant arrêter ceux qui leur étaient signalés comm espions ; leur zèle les entraîna même jusqu'à se saisir d'u huissier de Dax, qu'ils avaient pris pour un espion envoy par un ministre d'Espagne afin de visiter la côte de Franc et de noter les préparatifs de guerre (9 mai 1644).

A la suite de la bataille de Fribourg, qui fut gagnée pa d'Enghein et Turenne sur les troupes bavaroises, et laquelle prirent part le maréchal de Gramont et son der nier frère, Philibert, comte de Gramont, des négociations d paix furent engagées. Don Francisco de Melos passa pa Bayonne, en regagnant l'Espagne (6 novembre 1644) ; selo l'ordre du roi, ce personnage reçut bon accueil et fut accom pagné jusqu'à la frontière. On usa des mêmes procédés

égard du duc de Pomeranda, ministre plénipotentiaire 'Espagne, se rendant à Munster, où devaient être arrêtées es conditions d'une paix générale (janvier 1645).

Ces pourparlers restèrent sans résultat, et la guerre se oursuivit avec des alternatives de succès et de revers. Cependant, des réjouissances eurent lieu à Bayonne pour élébrer la prise de deux places, ainsi qu'un succès en Catalogne (28 juillet 1645). Le maréchal de Gramont fut fait prisonnier dans une rencontre avec l'armée bavaroise ; le Conseil, sitôt qu'il fut informé de cette nouvelle, envoya des députés à la maréchale et au comte Toulonjon, gouverneur, afin de leur faire connaître qu'il s'associait à leur peine 28 août). Le maréchal ne tarda pas à recouvrer sa liberté, car il assistait, avec son frère Philibert, à la bataille de Nordlinghen, gagnée par le duc d'Enghien sur les Bavarois et se trouvait, le 17 octobre, au camp devant Philisbourg. Des feux de joie furent allumés à Bayonne, en l'honneur de cette victoire (14 septembre), et pour célébrer de nouveaux succès (25 septembre).

Echange de prisonniers sur la Bidassoa.

Durant le cours de ces opérations, les puissances ennemies échangeaient leurs prisonniers et s'épargnaient ainsi les frais de leur entretien, lesquels, en raison de la longue durée de la guerre, auraient été considérables. Cette raison d'économie valut à la garnison espagnole de Ballague sa mise en liberté ; cette troupe, après avoir traversé le Languedoc, se présenta à Urt sur les bords de l'Adour, passa cette rivière, et gagna Fontarabie par le pays de Labourd (11 décembre 1645).

Un autre échange de prisonniers de guerre français et espagnols fut traité à la frontière par Toulonjon ; le gouverneur, emmenant avec lui le tambour de ville, alla faire battre la caisse du côté de Fontarabie et communiquer aux autorités espagnoles la dépêche du roi relative à cet échange (19 octobre 1646). Aussitôt l'accord établi, les officiers et soldats français, prisonniers des espagnols, furent libérés et passèrent à Bayonne.

Menace de troupes espagnoles réunies à Pampelune.

Philippe IV parut un moment vouloir attaquer la France par la frontière de Guyenne. L'espion que la ville s'était ménagé à Pampelune, donna avis que le roi d'Espagne devait se rendre dans cette place après Pâques (25 mars 1646) ; ce monarque s'y transporta effectivement (11 avril), suivi d'une troupe de huit cents hommes. Dans la crainte d'une attaque, les gens des quatre quartiers de la ville furent commandés de garde extraordinaire, et le tour de service fut fixé à quatre jours ; des rondes circulèrent à l'extérieur de la ville, et les habitants reçurent l'ordre de se tenir prêts à répondre au premier signal (11 avril 1646). Le roi de France,

averti de la menace, répond aussitôt (23 avril), en recomn dant aux échevins de redoubler de vigilance. Ceu préviennent d'Amou, bailli de Labourd, de réunir les n hommes qu'il est tenu de fournir ; même recommandal est adressée au vicomte d'Orthe, à Peyrehorade. Les co riers rapportent à la ville l'assurance que ses deman recevront satisfaction.

Le commissaire des magasins de guerre se préoccupe la difficulté que la garnison éprouverait à traîner avec e en cas de sortie, les canons de la ville, montés sur petites roues ; il est d'avis de remplacer celles-ci par grandes roues. Cette transformation est jugée trop imp tante par le Conseil, pour être réalisée de suite ; d'ailleu la menace de l'Espagne ne paraît plus devoir s'exécu (3 mai). Durant les préparatifs de défense, on a recon que les étendards de la ville étaient hors de service : les refait sur le même modèle, en taffetas bleu et bla portant en broderie les armoiries de Bayonne.

L'éloignement du danger permit de soulager les habitan la garde extraordinaire fut supprimée, et le tour de ga ordinaire établi de sept en sept jours. Les gens originai de Saint-Esprit furent compris dans les rôles, et astrei aux services de la garde et du guet ; les Portugais en fur toutefois exceptés. On conserva encore, par mesure de p caution, les patrouilles à l'intérieur et à l'extérieur de ville (17 mai 1646). Le siège de Dunkerque par l'armée fr çaise avait détourné Philippe IV de ses projets au sujet de Guyenne ; la prise de cette place importante fut célébré Bayonne par un feu de joie et le chant du *Te Deum* : compagnie de deux cents habitants tira des salves de m queterie jusqu'à l'extinction du feu.

L'évêque Fouquet, qui avait su s'attacher les Bayon en leur rendant de nombreux services, fut remplacé Monseigneur Jean d'Olce (15 juillet 1643) ; mais il obt avant de partir, un don de trois mille livres en faveur religieuses de la Visitation, que le Conseil accorda g reusement, sur la demande du prélat, en remerciement démarches qu'il avait faites à la cour, afin d'épargner Bayonnais la punition de leur révolte contre l'impôt d gabelle. L'entrée du nouvel évêque fut retardée jusq 9 mai 1645 ; elle fut marquée par une harangue que le mier échevin, entouré de tout le Conseil, prononça à porte de Saint-Esprit. Grâce à l'intervention de ce préla prieur des Augustins, qui n'avait d'autres ressources p augmenter son couvent, que celles provenant de la gér sité des habitants, obtint du Conseil l'autorisation de qu afin de continuer le cloître et la sacristie (12 mai).

Fontaine et poème de St-Léon.

La fontaine de Saint-Léon, située à l'endroit où l'apôtre avait été décapité, était aménagée depuis l'an 1600 ; mais son eau, à laquelle on attribuait une vertu miraculeuse, était exposée à l'air libre et se trouvait parfois visitée par le flot de la marée. La confrérie de Saint-Léon avait décidé, avant l'arrivée de Monseigneur d'Olce, de s'entendre avec le chapitre de la cathédrale, afin d'améliorer à frais communs l'installation de cette fontaine. Le Conseil de ville voulut aussi participer à ce travail ; il fit démolir le pilori, situé sur la place publique, voisine de la cathédrale, et jugé sans utilité. Les pierres de taille provenant de cette démolition servirent à bâtir les murs de l'édicule entourant la fontaine et la voûte qui le recouvrit ; le reste des matériaux fut affecté à d'autres travaux de restauration (1er juillet 1644).

Le zèle des échevins pour le patron de Bayonne ne se borna pas à cette manifestation. Jacques Feuga, docteur et médecin ordinaire de la ville, ayant composé, en l'honneur de « Monsieur de Saint-Léon », un poème décoré du titre prétentieux de *Leonides*, le soumit à l'approbation des chanoines, puis il le donna au Corps de ville ; le poème fut envoyé à Bordeaux et imprimé aux frais de la ville pour le prix de 50 écus (10 septembre 1649).

La piété des membres du Conseil fut offusquée par les infractions de certains artisans contre une ordonnance défendant de travailler et d'ouvrir boutique les jours de dimanche et de fête (4 septembre 1648) ; les délinquants reçurent une vive admonestation.

On agit de même à l'égard d'un grand nombre d'habitants de la rue Panneccau, qui avaient négligé de tendre la façade de leurs maisons durant le passage de la procession de la Fête-Dieu (1er juin 1648). Cette cérémonie se faisait toujours en grande pompe, suivant la coutume ancienne. Le maréchal de Gramont et son fils, le comte de Guiche, vinrent assister à celle de l'année suivante, et furent comblés par le Conseil de toutes sortes d'attentions. L'ordre adopté dans le cortège soulevait parfois des réclamations, surtout lorsque des mortes-payes, laquais et gens de la suite du gouverneur, se plaçaient immédiatement après cet officier. Toulonjon accueillit favorablement une plainte de cette nature que lui présentèrent deux jurats ; il leur déclara ne vouloir rien innover contre les anciens usages et promit de mettre bon ordre à ces irrégularités (23 juin 1645).

La tenue du chapitre général de l'ordre des Capucins, qui se fit à Bayonne en juin 1648, fournit aux échevins l'occasion de montrer leur ferveur religieuse. Le R. P. de Catala-Giroune, sicilien, ministre général de l'ordre, entra en ville le 18 juin ; comme le duc d'Epernon avait recommandé

d'avoir de grands égards pour ce moine important, les éche-
vins allèrent le recevoir au bruit du canon. Le père Capucin
se rendit à l'hôtel de ville afin de remercier les membres
du Conseil, puis, les ayant fait agenouiller, il les bénit, et
leur distribua des médailles. Le lendemain, les magistrats du
Corps de ville allèrent tous à la chapelle des Capucins,
assistèrent à la messe que le ministre général célébra à l'in-
tention de la ville, et reçurent la communion de sa main;
un bouquet avait été offert à chacun des membres du Con-
seil, avant le commencement de l'office. Pendant les douze
jours que dura le chapitre, il y eut, dans les rues de
Bayonne, grande foule de tous pays, composée principale-
ment de malades et d'infirmes qui venaient toucher les vête-
ments du père de Catala.

Bons rapports de l'évêque avec la ville.

Les relations entre les échevins et Monseigneur d'Olce
n'étaient pas moins cordiales ; si un désaccord s'éleva au
sujet de la désignation d'un prédicateur pour la station de
l'avent (4 septembre 1648), ce léger nuage ne tarda pas à
s'évanouir. L'existence de ces bons rapports donna à l'évêque
que toute facilité d'empêcher que les cloîtres de Notre-Dame
ne servent de lieu de dépôt pour les poudres de la ville;
ces matières, qui ne pouvaient être entièrement remisées
dans les tours de Naguille et des Chaînes, auraient cons-
titué un danger dans les cloîtres, et le chapitre ayant invo-
qué la crainte de la foudre, Monseigneur d'Olce crut devoir
faire des difficultés, auprès du Conseil qui consentit à renon-
cer à son projet (15 décembre 1651).

Le Corps de ville donna encore la preuve de ses bonnes
dispositions à l'égard de l'évêque, en lui fournissant 3.000
livres, afin de l'aider à construire un nouveau bâtiment
dans son palais épiscopal ; l'usage de loger dans cet édifice
les gouverneurs de la province justifiait amplement le
don de la ville. Poursuivant le cours de leurs générosités,
les échevins fondèrent une prébende dans la chapelle de
Saint-Léon, afin de procurer aux malades de l'hôpital Saint-
Nicolas le ministère d'un aumônier (8 juillet 1651).

L'arrivée à Bidache du maréchal de Gramont, venant de
l'armée de Catalogne, donna l'occasion au Conseil de mani-
fester à l'égard des chefs militaires des sentiments aussi
amicaux qu'envers les autorités ecclésiastiques. Après avoir
fait présenter au maréchal les saluts de la ville par une
députation (20 décembre 1647), les échevins, voulant le fêter
à Bayonne, l'envoyèrent prendre à Bidache, dans une galupe,
par un échevin et un jurat. Pendant que le Corps de ville
l'accueillait au débarcadère de la porte Saint-Esprit, les
canons des remparts et des vaisseaux annoncèrent son en-
trée par de multiples détonations (22 janvier 1648). Gramont

ndit ensuite, à pied, au Château-Vieux, escorté par tout
nseil et un grand nombre d'habitants.
 magnifique repas lui fut offert, à son retour de Saint-
-de-Luz qu'il alla visiter, dans la maison de M. Duver-
de Joannis. A ce souper étaient conviés : l'évêque, le
te Toulonjon, la sœur du maréchal, un grand nombre
gentilshommes du pays, le lieutenant d'Artagnan, de
pès, lieutenant-général, de Lalande, procureur du roi,
sieurs Duvergier de Joannis, Dolleins, de Lucq, de Nyert,
Lalande, de Lapalice, du Vergier de Hauranne, tous an-
ns premiers échevins. On fit de la musique durant le
in, qui fut suivi d'un bal très brillant. Le maréchal et
frère Toulonjon, appelés à Paris, ne partirent pas sans
ir remercié le Corps de ville et échangé avec ses membres
vives protestations d'amitié.

Mariage de la filleule de Bayonne.

æ mariage de Mlle Françoise Bayonne de Gramont, fille
maréchal et filleule de la ville, avec le baron du Lau,
t fournir l'occasion de sceller cette amitié. En l'absence
maréchal, la duchesse sa femme chargea son écuyer,
sieur de Burquerieu, d'inviter le Conseil de ville au
riage de sa fille qui devait se célébrer le dimanche sui-
nt, et la conduire à l'autel (26 février 1648). Le premier
hevin s'empressa aussitôt d'aller au Château-Vieux remer-
r la duchesse de l'honneur qu'elle faisait à la ville et il
ut d'elle un parfait accueil. Le jour de la cérémonie
rivé, tous les membres du Conseil en robes rouges se
ndirent au Château-Vieux, où Mme de Gramont remit, en
r présence, sa fille entre les mains du premier échevin ;
magistrat conduisit la noble demoiselle dans la grande
apelle de la cathédrale, précédé des capitaines, des ser-
nts et gardes de la ville ; les membres du Conseil mar-
èrent immédiatement après eux, suivis par la noblesse et
bourgeoisie. Le baron du Lau, qui s'était rendu séparé-
nt à l'église, reçut alors son épouse des mains du premier
hevin.

Pendant la cérémonie du mariage que célébra l'évêque
Bayonne, le canon de la ville fut tiré en signe de joie.
messe terminée, la jeune épouse reprit le chemin du
âteau-Vieux, donnant la main droite à son mari et la
in gauche au premier échevin ; le cortège se forma dans
même ordre au retour qu'à l'aller, et pénétra dans les
ons du château. Les échevins échangèrent des civilités et
remerciements avec la duchesse, le baron et son épouse,
les reconduisirent jusqu'au pont du château. Quelques
nbres du Conseil furent invités, le soir, à une fête qui
donna au château et à laquelle toute la noblesse du pays
it été conviée.

Peu de semaines après, les magistrats du Corps de ville, désirant s'acquitter de tous les devoirs que les parrains avaient coutume de rendre à leurs filleules, à l'occasion de leur mariage, et leur donner en même temps une marque de leur affection, firent présent à la dame du Lau de diverses pièces d'argenterie : un grand bassin, une aiguière, deux salières et six chandeliers. Les échevins, suivant le désir exprimé par la duchesse, firent graver les armes de la ville sur chacun de ces objets.

D'Artagnan, lieutenant du gouverneur, ayant eu un fils de Mlle de Gassion, sa femme, se crut tenu d'imiter l'exemple donné par la famille de Gramont, et pria les magistrats du Conseil de tenir son enfant sur les fonts baptismaux. Les échevins, après avoir recherché ce qui avait été fait lors du baptême de Mme du Lau, accepta et désigna pour marraine, la duchesse de Gramont. Celle-ci choisit pour l'enfant les noms de Louis, Bayonne, et assista au baptême avec le premier échevin représentant la ville. Un repas fut donné à l'Hôtel de Ville, pendant que la duchesse et Mme d'Artagnan, empêchées d'y assister, recevaient en cadeau deux bassins de confiture (3 janvier 1650).

Réglementation du service de garde.

De telles marques de prévenance démontraient que les discussions occasionnées par des questions de service ne laissaient après elles aucune trace d'aigreur. L'exécution de la garde soulevait cependant de fréquents conflits ; d'Artagnan, qui s'en préoccupait, faisait des rondes fréquentes, même pendant la présence du gouverneur. Il voulut, dans une de ses rondes, forcer le caporal de guet, placé dans le bastion du Cul-de-Loup, voisin du port de Sault, à lui donner le mot, et comme ce dernier résistait, sachant Toulonjon en ville, le lieutenant le maltraita à coups de canne. Le Conseil avait aussitôt protesté, rappelant à d'Artagnan qu'il ne pouvait prétendre au mot qu'en l'absence de son chef et que d'ailleurs tout manquement à la garde imputé à un habitant devait être déféré au Corps de ville. Le lieutenant s'excusa et promit même de ne plus faire de ronde, durant la présence de Toulonjon (18 janvier 1649).

Afin d'éviter les contestations qui se produisaient parfois entre les capitaines préposés à la garde des portes et les capitaines de quartier appelés à renforcer la garde en [illegible] d'Artagnan et le Conseil se mirent d'ac- [illegible] un règlement qui laissait le commande- [illegible] des portes. Il fut arrêté par eux qu'au [illegible] chaque capitaine de quartier devait [illegible] marqué et, après avoir reçu [illegible] renforcer le corps de garde [illegible] qui en dépendent. Il

urent en outre tenus de prêter assistance au capitaine des portes pour assurer la garde des portes de leur quartier, sans dessaisir cet officier de son commandement et sans l'obliger à donner le mot d'ordre au chef des troupes de renfort. Le capitaine de quartier ne devait se retirer avec ses hommes, qu'après y avoir été invité par le premier échevin. Ce règlement fut affiché aux quatre portes (20 novembre 1648) ; mais son application révéla de nombreuses lacunes et le fit bientôt réformer.

Un nouveau règlement au sujet de la répartition des gardes extraordinaires et du commandement des portes en cas d'alarme, fut alors institué par le gouverneur Toulonjon, qui le fit accepter par le Conseil et ordonna de s'y conformer sous peine de mille livres d'amende (20 mai 1650). En cas de garde extraordinaire, le premier échevin devait former, avec les habitants figurant sur le rôle de la garde, en consultant les capitaines de quartier, cinq compagnies de garde, destinées à la maison de ville et aux quatre portes. Avant de se rendre sur la place, les détachements de garde, conduits par leurs chefs, joindront d'abord leur capitaine de quartier ; ils recevront ensuite l'ordre du premier échevin, puis tireront au sort les portes qu'ils devront garder et rejoindront l'une des cinq portes. En cas d'alarme, le capitaine de quartier prendra le commandement sur le capitaine des portes de son quartier ; il en recevra le mot, renforcera à son gré le corps de garde, reconnaîtra les rondes qui passeront par son poste ; il enverra celles qu'il jugera nécessaires, et en prendra le commandement, de préférence au capitaine de porte, lequel ne devra, dans aucun cas, abandonner son poste.

Il n'était pas aisé de maintenir sur le rôle de la garde un nombre d'habitants assez grand pour empêcher ce service de constituer une lourde charge. Les ouvriers de la monnaie, excipant d'une dispense applicable à vingt d'entre eux, se refusaient à accomplir le service de garde. Après les avoir inutilement menacés de la prison, le Conseil leur intenta un procès devant le Parlement de Bordeaux (10 juillet 1648). Le relâchement était aussi grand parmi les autres habitants, et surtout parmi les bourgeois. Pour éviter que ces actes de négligence ne fussent imputés au manque d'armes, les échevins décidèrent que l'on mettrait chaque jour, à la disposition des douze caporaux, faisant le guet et entrant en garde, douze mousquets du magasin ; les capitaines du guet furent chargés de délivrer ces armes et d'en prendre soin (7 août 1648). Les caporaux de garde ayant trouvé ces mousquets trop lourds les firent remplacer par des demi-mousquets d'un poids moindre (18 mars 1650).

De nouvelles menaces de guerre civile et étrangère et le danger d'une conspiration contre Bayonne heureusement écarté firent maintenir pendant quelque temps le service de garde extraordinaire. Puis, la situation s'étant améliorée, on soulagea les habitants appelés à monter la garde tous les six jours en espaçant ce service. On porta d'abord à huit jours l'intervalle entre deux gardes, puis on rétablit la garde ordinaire (15 janvier 1652). Les quatre sergents de quartier, dont la tâche s'était trouvée considérablement augmentée pendant les neuf mois qu'avait duré le service extraordinaire, reçurent un supplément de paye.

L'adoucissement de la garde amena un tel relâchement que, le 15 janvier, vingt-huit hommes manquèrent au guet ordinaire et cinq guérites restèrent dépourvues de soldats. Effrayé de ces abus, le Conseil établit un nouveau règlement pour le guet et la garde ordinaire. Il décida que les deux capitaines du guet seraient constamment de service, l'un d'eux se tiendrait à la disposition du premier échevin, tandis que l'autre surveillerait le guet de la ville, en maintenant au complet le nombre des soldats et établissant la garde chaque soir.

Le Conseil adopta, pour les douze soldats du guet à la solde de la ville, des dispositions analogues. Il les divisa en deux groupes de six, dont le service devait alterner d'une semaine à la suivante ; tandis que l'un des groupes se tiendrait auprès du premier échevin, l'autre garderait les portes, chaînes et ports, veillerait au guet des vignerons et s'assurerait que le nombre de ces derniers désignés pour monter la faction ne diminuait pas. Les deux capitaines et les douze soldats du guet furent, en conséquence, invités à se trouver chaque soir devant la maison du premier échevin, à l'heure de la pose du guet, sous peine de perdre leur charge.

Danger de la peste.

Aux multiples obligations de police qui incombaient à la troupe du guet, vinrent s'ajouter des mesures préventives contre la menace d'une épidémie de peste. Ce mal, signalé à Bordeaux (24 novembre 1645), avait entraîné l'exécution de quelques prescriptions à l'égard des marchandises provenant de ce port ; la plus efficace consista à exposer celles-ci, à l'air libre, à Blancpignon. Un nouvel avis, reçu de Bordeaux, fit supprimer la foire d'août (9 juillet 1646), et surseoir à la réunion du chapitre des capucins ; pour conjurer le fléau, on fit une procession et on augmenta la surveillance aux portes de Saint-Léon et de Sault, en renforçant leur garde avec celle de la porte Lachepaillet, fermée provisoirement. Puis la peste ayant décru à Bordeaux, les échevins permirent de faire entrer en ville les marchandises provenant de lieux non suspects, tout en continuant de faire

puanter » à Blancpignon celles fournies par des localités taminées.

es mouvements de troupes, qui se produisirent en 1652, orisèrent la propagation du fléau. L'armée française en atteinte sous les murs de Barcelonne. Les échevins, s le premier avis (13 mai 1652), donnèrent des ordres ur empêcher qu'aucun soldat espagnol, venant de cette ace étrangère, ne pût pénétrer en ville, même pour la averser. Bientôt, la peste gagna Saragosse et Toulouse 0 juillet 1652) : on la signala ensuite à Bilbao (26 août), en éarn et en divers lieux circumvoisins (16 septembre). Dès ors, toute marchandise fut tenue éloignée de la ville, jusqu'à déclaration de sa provenance ; les prières destinées à écarter le fléau furent multipliées, et les échevins se placèrent eux-mêmes à chacune des trois portes (la quatrième de Lachepaillet restant fermée), afin d'interroger les arrivants et de s'opposer, le cas échéant, à leur entrée. Ces précautions multiples, qui, dans des circonstances semblables, avaient suffi à épargner à la ville le fléau de la peste, furent, cette fois encore, couronnées d'un plein succès.

Le séjour imposé aux marchandises suspectes sur les sables de Blancpignon apportait au négoce des entraves que les Bayonnais eussent voulu éviter. Ils avaient grand souci de la prospérité de leur commerce ; aussi s'attachaient-ils particulièrement à entretenir en bon état les digues du Boucau, qui avaient pour but de faciliter l'entrée des navires dans l'Adour. L'action destructive des marées forçait la ville à réclamer souvent de nouveaux travaux ; ses magistrats n'omettaient jamais de conduire au Boucau les personnages importants qui pouvaient, par leur influence, faire accorder des secours. Ils se conformèrent à cet usage lorsque M. de Senuault, trésorier de France, vint à Bayonne, le 15 avril 1646, et ils lui offrirent une collation près des digues.

Des travaux de réparation furent exécutés aux deux digues en 1645 et à la digue sud en 1652, avec des fonds produits par le droit de 7 sols et 6 deniers que la ville avait été autorisée à prélever sur chaque barrique de vin. Ce droit, accordé une première fois jusqu'au 31 décembre 1645, fut prorogé d'abord jusqu'en 1652, et ensuite jusqu'en 1661.

Le bon entretien des digues assura la conservation des relations commerciales entre Bayonne et les ports des Flandres. Il faut croire que leurs échanges présentaient une certaine activité, puisque le Conseil de ville de Bayonne faisait apporter de ces contrées des seaux à incendie en cuir bouilli, y envoyait une couleuvrine fendue pour la faire refondre (1649), et chargeait deux Bayonnais, Charles et

François de Lalande, d'acheter à Amsterdam, pour le magasin de guerre, mille mousquets et deux cents bandoulières; ces armes furent payées sept livres chacune (15 juillet 16[illegible]).

Les commissaires du magasin avaient quelque peine à maintenir au complet le matériel de guerre qu'ils avaient en charge. Lorsque Toulonjon, voulant armer un fort construit à Biarritz sous sa direction, tenta de s'approprier deux fauconneaux, renfermés dans la tour Saint-Esprit, il dut reculer devant l'opposition des commissaires, qui revendiquèrent les droits de propriété de la ville sur les pièces, les armes et les munitions contenues dans cette tour (1651). Le fort fut cependant armé avec des fauconneaux, et le Conseil, soupçonnant qu'ils avaient été retirés de la tour de Sault, fit demander au sieur Valentin, commandant du fort, quelle était la provenance de ces pièces (11 mars 1652).

Le magasin, qui s'était augmenté, en 1650, de trois canons et de deux cents boulets rendus par le marquis de Poyanne, en fut dépossédé l'année suivante par ce même officier. Afin de parer à ces diverses diminutions, le Conseil fit procéder à des achats et à des réparations ; il se procura, le 10 mars 1651, dix paires d'armures complètes ; il donna ordre de fabriquer de nouveaux affûts en remplacement de ceux qui étaient pourris, et il utilisa comme plates-formes à canon des fonds de bateaux construits jadis pour le siège de Fontarabie et restés sans emploi (25 octobre 1651). Enfin, cette assemblée, non contente de veiller à la conservation des pièces d'artillerie, eut soin d'en assurer l'utilisation ; elle donna ordre, dans ce but, à l'échevin et au jurat, commissaires du magasin de guerre, d'exercer quelques habitants de la ville au tir du canon ; cet exercice eut lieu, sur un terrain du quartier de Liposse, à Saint-Esprit, avec un canon pris à la tour du Nard (9 juillet 1649).

Si le commerce avec les Flandres était soumis aux alternatives de la paix et de la guerre, le même inconvénient affectait les relations de négoce entre le Labourd et la province espagnole de Guipuzcoa. Le Corps de ville de Bayonne s'entendit avec la junte de Saint-Sébastien afin de porter remède à cette situation, et il leur sembla que le meilleur moyen d'y parvenir était l'établissement d'un traité de commerce entre les habitants des deux côtés de la frontière. Pendant que la junte déléguait quelques-uns de ses membres à Madrid, pour obtenir de Philippe IV l'autorisation de conférer, les échevins de Bayonne, appuyés par le maréchal de Gramont, agirent dans le même sens auprès du roi de France (6 mai 1652). Conformément aux ordres des deux souverains, des pourparlers furent engagés entre le gouverneur de Bayonne et le capitaine général du Guipuzcoa. Toulonjon

e paraissait pas favorable à ces négociations ; il fit mauvais ccueil aux ouvertures des bourgeois de Ciboure sur cet bjet, et refusa de s'occuper du traité, se retranchant derière un ordre du roi qui interdisait le négoce (11 décembre 1652). Cependant, il laissa les échevins poursuivre la rédaction du traité, dont le texte fut bientôt arrêté sans que le gouverneur ait jugé utile d'y apporter des modifications (24 janvier 1653).

Construction du bâtiment de la douane.

La création d'un entrepôt de marchandises apporta au commerce bayonnais de grandes facilités ; le Conseil décida de le construire, à proximité de l'ancienne muraille de Piémont, joignant le fossé du moulin de la ville. On décida de renverser cet ancien rempart et d'employer ses matériaux à la nouvelle bâtisse. La démolition de ce vieux mur, placé derrière les maisons Dolluns, etc., avait été demandée, en décembre 1646, par les propriétaires des immeubles voisins ; mais après avoir obtenu du roi la permission nécessaire, les bourgeois avaient changé d'avis. Afin de justifier leur volte-face, ils avaient exposé au gouverneur que cette muraille, faisant suite aux chaînes de la Nive, était très nécessaire à la défense de la ville, surtout dons le cas où l'attaque se porterait sur les chaînes (22 février 1649). Toulonjon s'était laissé convaincre sans difficulté et n'avait pas exigé de modification à l'ancien état des lieux.

La question fut définitivement résolue, dans la séance du 13 mai 1652, et la construction de l'entrepôt de la douane aussitôt commencée par la démolition du vieux mur. Le bâtiment devait comprendre un rez-de-chaussée et un étage : dans le rez-de-chaussée : un chai destiné à l'entrepôt des marchandises apportées en ville, le bureau de la grande coutume et des petits revenus, un local affecté aux poids de la ville ; au premier étage : un parquet pour le tribunal de commerce et un magasin à blé de la ville. La construction de cet édifice se poursuivit avec les fonds fournis par un droit de vingt sols sur chaque barrique de vin transportée par mer ; on ajouta à ces ressources une somme de 600 livres payée par les bourgeois dont les immeubles bénéficiaient de la démolition du vieux rempart.

Le maréchal de Gramont ne s'était pas aperçu que la concession faite à la ville du droit de 20 sols par barrique, lésait ses intérêts, puisque cette recette faisait partie des droits de coutume dont il possédait une part. Celle-ci avait été concédée par le roi Henri IV à la famille de Gramont, en échange du comté de Blaye, de quelques autres places, et du palais de Lambeye à Bordeaux. Aussi, lorsque les échevins s'adressèrent directement à la couronne pour obtenir la continuation de ce droit, le maréchal, avisé du tort, que

cette disposition faisait à ses intérêts, ne put se dispenser d'en faire l'observation au Conseil. Le premier échevin sachant le maréchal prêt à partir pour la cour où il aurait pu desservir la ville, se rendit aussitôt à Bidache, accompagné des sieurs de Lalande et de Lapalisse, avec l'intention de lui offrir un cadeau important. Mais Gramont, informé à l'avance des offres qui allaient lui être faites, ne laissa pas aux députés le temps de les exprimer, et leur dit que la grande affection qu'il avait vouée à la ville ainsi que son désir de la servir avec amour, lui faisaient un devoir de refuser tout présent d'elle ; Dubois, ingénieur du maréchal, suivit l'exemple de son maître en n'acceptant aucun cadeau de l'échevin (4 novembre 1652).

Les sentiments professés par le maréchal à l'égard de la ville étaient bien véritablement ceux qu'il avait exprimés durant cette visite. Il les manifesta à l'occasion d'une bastonnade infligée au boucher Horsans, de Bayonne, par le chevalier de Gente, le 29 juillet précédent ; ce gentilhomme, voyageant sans passe-port, avait été surveillé par la police de Bayonne. Afin de tirer vengeance de ce qu'il considérait comme un manque d'égards, il assaillit à coups de bâton le premier Bayonnais qui tomba sous sa main ; ce fut Horsans qu'il violenta dans les rues de Saint-Jean-de-Luz et à qui il dit pour toute explication qu'il pouvait informer le premier échevin du mauvais traitement qu'il venait de subir.

Cet incident aussitôt connu, le maréchal ordonna au sieur d'Urtubie d'arrêter le chevalier et de le livrer à la justice de la ville. Son procès était en cours d'instruction lorsque le duc de Guise, qui s'intéressait au chevalier, envoya requérir sa mise en liberté. Le maréchal déféra à cette demande, mais il exigea que Gente se rendit en séance du Conseil, afin d'entendre, en présence de tous les conseillers en robes rouges et du boucher Horsans, la déclaration suivante que son secrétaire avait reçu l'ordre de faire : « Messieurs, M. le « maréchal de Gramont m'a commandé de vous mener de « sa part M. le chevalier de Gente, lequel vous assure qu'il « est au désespoir de l'action qu'il a faite contre un habitant « de la ville et des discours qu'il lui a tenus, dont il vous « demande pardon, vous assurant que ça a été par un dépor- « tement d'esprit et sans dessein aucun de vous offenser. »

D'ailleurs, le Conseil ne se lassait pas de protester toutes les fois qu'il constatait un manquement aux règlements. Le refus de recevoir le mot du premier échevin et de lui livrer les clefs de la ville, durant l'absence du gouverneur et de son lieutenant, opposé par le capitaine de Labassure commandant les mortes-payes, fut l'objet d'une réclamation que des députés du Conseil transmirent au gouverneur dans

le château de Bidache, et qu'ils appuyèrent d'un extrait du règlement (14 septembre 1645). Les échevins signalèrent encore l'existence anormale d'un jardin établi par un morte-paye sur le terre-plein et les parapets du bastion Lachepaillet, et voulurent savoir en vertu de quelle autorisation le soldat avait agi (16 avril 1649).

Les magistrats du Conseil ne mettaient pas moins de ténacité à défendre les prérogatives de leur justice. Ils résistèrent au lieutenant-général du sénéchal, qui voulait mettre la main sur la justice criminelle. Ce litige fut l'objet d'un procès devant le Parlement de Bordeaux (janvier 1646). L'affaire durait encore, le 4 novembre 1652, la ville persistant toujours à réclamer pour elle la prévention des crimes et délits contre le lieutenant général de Lespès. Ce dernier, se prétendant offensé par les accusations portées contre lui dans le cours du procès, résolut de cesser tous rapports avec les échevins et refusa de se rendre à une séance du Conseil de guerre, à laquelle il avait été convié par la ville ; le procureur du roi suivit l'exemple de son chef et s'abstint avec lui.

Erection de la porte monumentale de Saint-Esprit et construction du bastion voisin.

Le Corps de ville prit la résolution, au commencement du nouveau règne, de terminer le bastion de Saint-Esprit, placé au confluent de l'Adour et de la Nive ; il résolut en même temps de reconstruire le vieux pont sur le fleuve et d'ériger une porte monumentale à la tête de ce pont, en avant des deux vieilles tours qui flanquaient la porte dite de Saint-Esprit. Pour diriger ces travaux importants, les échevins, jugeant que Louis de Millet, ingénieur ordinaire de la ville, ne présentait pas des capacités suffisantes, obtinrent du roi l'envoi à Bayonne du sieur Desjardins, l'un de ses ingénieurs.

Cet homme de l'art arriva en ville, en juin 1643, avec le titre de directeur des fortifications de Bayonne et de Saint-Jean-Pied-de-Port, et fut logé par les soins du Conseil. Il trouva les travaux de reconstruction du pont et du bastion sur le point d'être engagés par l'entrepreneur Morassin.

Les murs du bastion offraient si peu de solidité qu'ils ne pouvaient résister aux trépidations causées par les salves d'artillerie ; à l'occasion de l'entrée du duc d'Epernon, les canons ayant été placés sous un nouvel appenti et mis en batterie dans les embrasures de la muraille, Desjardins constata que les maçonneries du parapet et du corps de garde voisin s'étaient fortement crevassées et que les encadrements et embrasures avaient été disjoints. L'ingénieur jugea imprudent d'aggraver le mauvais état de cette maçonnerie en continuant les tirs et décida le Conseil à transférer

les canons dans le boulevard du Nard, où un abri leur fut préparé (29 septembre 1644).

L'édification de la nouvelle porte fut commencée en janvier 1647 ; afin de se conformer au projet dressé par Desjardins, les échevins voulurent la faire en pierre de Taillebourg, localité située sur les bords de la Charente. Quoique le transport de cette pierre par eau eût été relativement facile, il fallut y renoncer parce que les carrières ne pouvaient fournir des blocs de pierre suffisamment grands. On la remplaça par la pierre blanche d'Urcuit, d'après le Conseil du sieur Nicolas, maître maçon à Bidache. Les travaux furent régulièrement exécutés par les maîtres maçons, Jean de Morassin et Bertrand de Sanguinet, suivant un marché à prix faits ; le toisé en était relevé, à mesure de leur avancement, par Desjardins, et servait de base au payement des sommes dues aux entrepreneurs. Six mois après l'ouverture du chantier, l'ouvrage se trouvait déjà bien avancé ; le mur d'enceinte du bastion était presque terminé ; la courtine en avant de l'ancienne porte s'élevait hors de terre, ayant, en son milieu, le nouveau portail en pierre blanche ; il en était de même du rempart en retour qui rattachait cette courtine au front des Jacobins.

Deux projets avaient été dressés pour la partie supérieure du portail Saint-Esprit ; l'un par l'ingénieur Desjardins, le second par Nicolas de Bidache. Le Conseil donna la préférence à celui de l'ingénieur (18 août 1649), et, pour dédommager Nicolas, il le chargea des sculptures de la porte. La difficulté de se procurer des fonds était parfois la cause des arrêts qui se produisaient dans la marche du travail ; ces interruptions étaient le seul moyen dont disposaient les entrepreneurs Jean de Morassin et David de Lanusse pour décider les échevins à faire opérer le toisé de l'œuvre et à leur verser des à-comptes (30 décembre 1650) ; il le renouvelèrent, l'année suivante, quand ils voulurent se faire payer le rempart en retour. Durant ces périodes d'arrêt forcé, le pontier prenait des précautions afin d'éviter les dégâts que la pluie aurait occasionnés aux maçonneries, et il recouvrait avec soin l'arceau de la porte (3 juillet 1650).

Le sieur Duvergier de Caulonque fut préposé pendant six ans à la surveillance de ces travaux ; il prit soin de faire placer une rangée de pieux en dehors du bastion Saint-Esprit afin d'empêcher les bateaux de dégrader cet ouvrage. Puis les magistrats, jugeant qu'il suffisait au surveillant de connaître la qualité du mortier employé et de s'assurer que les pierres des maçonneries étaient bien assujetties à coups de marteau, décidèrent, par raison d'économie, de supprimer l'office de Caulonque et remplacèrent cet employé par deux

onseillers, Pierre de Lalande de Lapalisse et Jean de Fon-ecave, qui acceptèrent d'exercer gratuitement la surveil-ance des travaux.

Sous cette nouvelle direction, on mit en place les ferrures du pont-levis de la nouvelle porte (roues en fer, chaînes et crocs pour la manœuvre, consoles pour lanternes, etc.), et on revêtit de maçonnerie le fossé du pont-levis ; on fit transporter dans le bastion de Saint-Esprit douze pièces d'artillerie en fer pour armer ses remparts, et on releva plusieurs fois le sol des embrasures qui s'affaissait constamment, afin de maintenir les pièces à hauteur convenable. Le terre-plein intérieur du nouveau bastion fut nivelé, après enlèvement des pierres et de la terre qui l'encombraient. Le corps de garde fut reconstruit entre le portail et l'une des anciennes tours de la porte. Toulonjon ayant fait observer que cette construction masquait les fenêtres de la chambre occupant l'étage de la tour, on pratiqua de nouvelles fenêtres d'un autre côté de cette tour. Les travaux d'installation du corps de garde et du pont-levis, entrepris le 9 octobre 1651 et terminés le 24 septembre 1652, coûtèrent à la ville 2.440 livres.

Conformément à l'usage adopté depuis peu de temps, on assura la protection de la nouvelle porte, en plaçant en avant d'elle une palissade dont Larrieu, de Bidache, avait envoyé le plan aux échevins (1er juillet 1646). On prit aussi le soin d'éviter que l'eau provenant du fossé des Jacobins et s'écoulant sous le nouveau pont-levis de Saint-Esprit ne causât du dommage au bastion ; dans ce but, on lui donna une autre direction au moyen d'un canal courbe, et on la fit en même temps écouler du côté de Mousserolles (18 décembre 1645). Parallèlement aux travaux du bastion et de la porte Saint-Esprit, les échevins surveillants firent reconstruire le grand pont sur l'Adour, après avoir démoli l'ancien, le 14 juin 1646.

Réfection de l'estacade de Sault.

Ils présidèrent en même temps au rétablissement des chaînes ou estacades de Sault ; celles-ci avaient été emportées par une inondation de la Nive, le 1er décembre 1645. Des mesures de sûreté furent prises pour parer à ce désastre : on renforça les corps de garde du port de Sault et de la tour des Menons, placées aux deux extrémités de la chaîne, on rappela leur consigne aux chefs de la garde des quatre portes, enfin on recommanda aux habitants de se fournir d'armes et de munitions. Puis, les échevins firent pousser si activement les travaux de restauration des chaînes, qu'ils purent annoncer leur achèvement, le 9 février 1656, au roi et au gouverneur. Ils avaient en outre fortifié les abords de la tour des Menons, au moyen d'une palissade comprenant

cent cinquante pals reliés entre eux par trois cours
moises. La réfection des chaînes de Sault avait c
10.245 livres.

Une si forte dépense était justifiée par l'importance
l'estacade restaurée. Cet ouvrage, qui barrait la Nive e
la tour des Menons et de Sault, se composait de cinq
ou palées supportant à demeure un plancher formé
vingt-une poutres jointives ; la dernière travée, du côté
la tour de Sault, était laissée vide, pour livrer passage
bateaux. Chaque pile comprenait sept pieux couronnés
une poutre ou chapeau. Afin d'interdire aux bateaux le p
sage entre les piles, six grands mâts en sapin étaient ma
tenus à fleur d'eau, en travers du courant, par de gros
chaînes rattachées aux poutres du plancher et ajustées
manière que les mâts puissent suivre librement le niv
de la marée. La travée réservée au passage des bateaux é
barrée par une espèce de rideau en treillis de fer placé v
calement et réunissant les deux palées limitant l'interva
ce rideau formait un treillis flexible, constitué par
grosses chaînes en fer, placées horizontalement les
au-dessus des autres, et rattachées entre elles, dans le
vertical, par des chaînons de fer. Le treillis était replié
la rive gauche, à l'aide d'un câble ; celui-ci venait s'enr
autour d'un tambour que l'on mettait en mouvement p
moyen d'une roue à pignon. Ce mécanisme était sup
par deux chevalets de bois, placés aux deux extrémité
la travée de passage.

La ville avait été autorisée par le roi à disposer
recette de la grande coutume pour payer ces divers
vaux, savoir : bastion et porte Saint-Esprit, grand
sur l'Adour, chaîne amont de la Nive. Selon l'usage é
elle mit en afferme ce droit, aussi bien à Bayonne
Biarritz et à Saint-Jean-de-Luz. Comme le maréchal pr
dait justement à la moitié de cette recette, les échevins
sentirent à lui payer, à forfait, sa part de la grande cout
au taux de 10.000 livres par an, durant tout le temps
la ville conserverait le bénéfice de cette recette. Le r
vrement en fut dès lors simplifié et n'entraîna plus de c
avec le maréchal (19 décembre 1645). Le toisé de la
et du bastion Saint-Esprit ne fut entièrement arrêté q
3 avril 1656, et fit ressortir une dépense totale de 2
livres.

Les palissades qui entouraient les fortifications de la
étaient sujettes à de nombreuses causes de dégradations
intempéries et les chocs des passants en facilitaient la c
les mortes-payes et les soldats de garde poussaient
à leur destruction, afin d'en utiliser les bois pour se c

fer : ils pillaient en outre les corps de garde placés à l'extérieur de la ville. Malgré les procès-verbaux dressés par ordre du Conseil, les dégâts ne cessèrent pas ; d'Artagnan, lieutenant du gouverneur, constata même, durant une visite des fortifications, que les palissades de pin établies dans les fossés étaient presque entièrement détruites et jugea qu'il était prudent de recueillir ce qu'il en restait (3 novembre 1645).

Voyant qu'il n'avait pas pu empêcher la ruine des palissades, le Conseil de ville se décida, le 8 février 1649, à les rétablir ; il envoya dans ce but des ouvriers abattre des pins, dans la région de Maremnes. Afin de couper court à de nouvelles déprédations et démolitions qui se produisirent près du fossé de Mousserolles, le Conseil fit ouvrir une information par censure ecclésiastique, pour découvrir plus sûrement les coupables. Les travaux de rétablissement des palissades se continuèrent en 1650. On les reconstruisit : 1° de Mousserolles au bastion Saint-Jacques, le long de la brèche ; 2° de la tour de Sault à la porte Saint-Léon ; 3° du Château-Vieux à la tour du Nard ; enfin, on refit d'autres parties de moindre importance.

Les commissaires des fortifications firent exécuter, d'après les avis de Desjardins, quelques autres améliorations. Par leurs soins, les abords de la demi-lune de la porte Saint-Léon furent débroussaillés ; le pont fixe de cette porte, dont les piliers en maçonnerie se trouvaient trop faibles, fut consolidé par la construction de piliers supplémentaires ; enfin, le fonctionnement défectueux des herses des quatre ponts-levis fut corrigé.

L'ingénieur Desjardins voyant que la ville tardait à le rémunérer de ses peines, fit intervenir le président Gassion, du Parlement de Pau. Ce magistrat recommanda aux échevins d'appliquer aux travaux de fortifications l'argent qui leur était destiné, et de récompenser l'ingénieur ; à la suite de cette démarche, la ville offrit 600 livres à Desjardins, autant pour les divers services qu'il lui avait rendus, que pour la visite des chantiers du bastion et du pont, le priant de se contenter de cette somme.

CHAPITRE VIII

TROUBLES DE LA FRONDE. — BAYONNE SUR LE POINT D'ÊTRE LIVRÉ A L'ESPAGNE. — GRANDS TRAVAUX DE FORTIFICATIONS DIRIGÉS PAR DUBOIS (1647-1658).

Fidélité de la ville durant les troubles de la Fronde. — Flottille bayonnaise dirigée contre Bordeaux. — Trahison de Mantilla. — Son supplice. — Bayonne gravement menacé par les Espagnols. — L'ingénieur Dubois la fortifie. — Construction de la plate-forme du Château-Neuf. — Ouvrages à corne de St Léon et du Château-Vieux. — Remparts renforcés par des parapets en terre. — Fourneaux de mine sous les glacis et traverses défensives dans les fossés. — Construction d'un fort à Biarritz. — Sa démolition poursuivie par la ville. — Bayonne menacé se met en défense.

Fidélité de la ville durant les troubles de la Fronde.

La conduite des travaux importants exécutés dans la ville de Bayonne n'empêcha pas cependant les échevins de suivre attentivement les événements qui se passaient en France. Le duc d'Enghein, qui venait de prendre le titre de prince de Condé, à la suite du décès de son père, donna de l'inquiétude à la reine mère, à cause de la popularité que lui valaient ses succès. Elle l'envoya opérer en Catalogne avec de mauvaises troupes levées en Poitou ou composées d'étrangers ; cette armée fournit tant de déserteurs, que le roi ordonna au duc d'Epernon de les arrêter et de les emprisonner (5 avril 1647). Condé échoua devant Lérida ; il obtint alors d'être rappelé en Artois, d'où il réussit à chasser l'archiduc Léopold, dont il battit les troupes dans les plaines de Lens ; le maréchal de Gramont et son frère Philibert participèrent à cette victoire, à l'occasion de laquelle des réjouissances eurent lieu à Bayonne, sur l'ordre d'Epernon (3 décembre 1648). Mais cet état de guerre et la réunion de régiments espagnols ou wallons à Saint Sébastien obligèrent les échevins à se tenir sur leur garde. Ils chassèrent les mendiants ; ils firent escorter par des soldats pris dans les escouades de garde, durant leur traversée de la ville, les pèlerins et tous les militaires français ou espagnols qui passaient en grand nombre par Bayonne ; ils avertirent enfin les habitants de se tenir prêts, avec munitions et armes au complet.

Le désir d'accaparer le pouvoir entraîna le Parlement de Paris et un groupe de gentilshommes surnommés les « Importants » à se révolter contre Anne d'Autriche et son ministre Mazarin. Le peuple de Paris, soulevé par Beaufort, força la reine à se retirer à Saint-Germain, avec la cour et le jeune

BAYONNE DE 1654 A 1680

roi. Le prince de Condé prit la défense de l'autorité royale, ravagea avec son armée les environs de Paris et eut bientôt raison de ses habitants (janvier 1649). Les échevins de Bayonne, avertis successivement par le gouverneur et par le roi, prirent des précautions pour se bien garder, et écrivirent au maréchal de Gramont de se porter garant de la fidélité de la ville envers le pouvoir royal (1er février 1649).

Cependant, Condé ayant voulu à son tour empiéter sur le gouvernement de la régente, fut emprisonné dans le donjon de Vincennes, où il alla rejoindre deux gentilshommes de la cabale, Conti et Longueville. Anne d'Autriche résolut de convoquer les états généraux, à Orléans, le 15 mars afin d'amener l'apaisement; mais auparavant, elle ordonna la réunion des états provinciaux qui devaient choisir les délégués. Les états des Lannes furent convoqués à Dax par Henri de Poyanne, sénéchal de cette circonscription ; la ville de Bayonne protesta contre le choix de cette ville, prétendant avoir le premier rang sur toutes ses concurrentes pour le service du roi. Néanmoins, son député, l'échevin de Lafont, se rendit à la convocation ; mais, appelé à siéger au troisième rang, après Dax et Saint-Sever, il fit valoir les revendications de Bayonne et quitta l'assemblée (22 février 1649).

La paix ne tarda pas à se faire entre le roi, d'une part, les membres du Parlement et les seigneurs de la cabale, d'autre part; avis en fut donné à Bayonne par d'Epernon (16 avril 1649). Mais le prince de Condé, gardé prisonnier, ne voulut pas désarmer. Pendant sa captivité, sa femme avait soulevé la Guyenne en sa faveur; des troubles graves s'étaient produits à Bordeaux (30 mars); ils furent suivis d'un combat livré à Libourne entre les révoltés et le duc d'Epernon qui avait juré de les châtier. Ce seigneur finit par faire capituler les meneurs dans le château Trompette (1) (28 octobre 1649). Durant cette lutte, les échevins bayonnais, redoutant que l'Espagne, dans le but de tirer parti de cette situation, ne voulût opérer quelque surprise du côté de la frontière, soumit le cas au Conseil secret des douze bourgeois ; ceux-ci firent arrêter à Saint-Jean-de-Luz un certain Diez, qu'ils soupçonnaient d'espionnage, parce qu'il se dirigeait en poste du côté de Saint-Jacques de Compostelle ; ce mode de locomotion, peu usité par les pèlerins, avait éveillé leur attention. Les soupçons des échevins furent corroborés par l'évasion de l'espion (28 septembre 1649).

Le duc d'Epernon, après avoir délivré Bordeaux, remonta la Garonne, afin de soumettre le haut pays. Il écrivit de

(1) Ancienne citadelle de Bordeaux.

Marmande aux échevins de Bayonne, leur demandant du plomb en balles, des boulets et des mèches (30 novembre) : il envoya en ville le sieur Larcher, commissaire ordinaire de l'artillerie, prendre livraison de soixante quintaux de poudre, six quintaux de mèche et mille boulets, qui furent extraits du magasin de guerre. Cet officier emporta aussi cinq cents piques commandées précédemment par le duc aux fabricants de la contrée (décembre 1649).

Pendant que d'Epernon était retenu loin de Bordeaux par la répression de l'insurrection, celle-ci reprenait de nouvelles forces dans la capitale de la Guyenne, encouragée par la nouvelle que l'Espagne amassait des troupes sur la frontière (4 avril 1650). Le Conseil secret de Bayonne se réunit aussitôt, et arrêta certaines mesures propres à augmenter la sûreté de la ville et à empêcher les surprises (13 mai) ; il fit réclamer un secours de cinq cents soldats au vicomte d'Orthe, et écrire à d'Urtubie, en l'absence du bailli de Labourd, de tenir prêts les mille hommes de ce pays. On plaça à l'extérieur de la ville, en un lieu appelé le Banquet, situé entre les deux rivières, du côté de Mousserolles, un corps de garde de six hommes, duquel on fit partir des rondes fréquentes fouillant les environs. Les patrons et claviers des vignerons des quatre portes, coupèrent, aux abords de celles-ci, les arbustes et broussailles, encombrant les fossés, que l'ennemi aurait pu transformer en fascines et utiliser pour l'approche des remparts. Les herses des quatre portes furent visitées et remises promptement en bon état de fonctionnement. Le blé du magasin, changé en farine, servit à confectionner du biscuit que l'on renferma dans des barriques. Les canons en fer, placés sur les remparts et au-dessus des portes furent réparés, et la brèche faite dans l'enceinte par la démolition de la guérite de Saint-Léon ne tarda pas à être bouchée par une guérite neuve. Il fut en outre décidé que, pour impressionner les ennemis et les rebelles et leur donner une preuve de la force de la ville, une compagnie d'habitants armés serait préparée, la plus forte possible, pour maintenir l'ordre durant la Fête-Dieu. Enfin, on arrêta que la foire d'août, occasion fréquente de désordres, ne serait tenue, cette année, qu'en présence d'une garde imposante.

En même temps que ces divers préparatifs s'exécutent, le sieur Duhalde, appelé à Saint-Sébastien par le soin de ses affaires, s'est informé discrètement des desseins de l'ennemi. Les échevins sont en mesure de renseigner le roi au sujet des secours que l'Espagne se propose d'envoyer au parti de la Fronde ; ils lui font connaître les mouvements de troupe qui s'exécutent tant en Guyenne qu'en Espagne, et, avant de terminer leur lettre, ils ont soin de faire ressortir la

uvreté de la ville en artillerie et de solliciter un envoi de èces de canon et de poudre (27 mai 1650).

Le cardinal, après s'être réconcilié avec Turenne que les ebelles avaient réussi à attirer un moment dans leur camp, ugea utile de conduire le jeune roi devant Bordeaux, afin l'amener la soumission de cette cité.

Flottille de dix pinasses, commandée par Maubec, dirigée contre Bordeaux.

Les échevins de Bayonne décidèrent d'envoyer vers Louis XIV, à Libourne, malgré les troubles, une députation pour le saluer. Le monarque leur fit mander, par le sieur de la Vrillière, son secrétaire, d'armer et d'équiper dix pinasses et deux corvettes ; ces navires, réunis aux six pinasses demandées à Saint Jean-de-Luz et à Ciboure, devaient se rendre dans la Gironde, afin de combattre la flotte des Bordelais révoltés. Il recommanda de placer sur ces bateaux six pièces de canon et un grand nombre de boulets, laissés à Bayonne par le prince de Condé, père, après son échec devant Fontarabie.

L'assemblée des bourgeois, consultés par les échevins, fut flattée de la préférence dont la ville était l'objet et, dans l'espoir qu'il en résulterait pour elle quelques profits, décida d'accomplir la demande du roi. Chaque bourgeois offrit de contribuer à la dépense selon ses facultés ; la ville emprunta 5.600 livres pour armer cette flottille. L'assemblée désigna, pour général des pinasses, de Maubec, sieur de Peilic, lequel choisit à son tour les chefs de chaque pinasse. Les dix capitaines furent pris à Bayonne, à Vieux-Boucau et à Cap-Breton ; ils se nommaient : Doushons, Jacques Daubail, Arnault et Martin de Biaune, Jean de Maignon, Dupuy, Jean Duler (1), Lafargue, Magire et Coulonque (2).

Ces capitaines composèrent des équipages de vingt-cinq à trente marins ou soldats ; ils enrôlèrent beaucoup de gens de Bayonne, puis ils firent appel aux habitants de Cap-Breton et du Vieux-Boucau en les alléchant par le paiement anticipé d'un mois de solde. Ce procédé réussit médiocrement, car les esprits se montraient peu disposés à favoriser les intentions du roi, et il fallut, pour compléter les rôles, tous les efforts des délégués de Bayonne, aidés de deux gardes du gouverneur en uniforme qui ne quittèrent ces deux localités qu'après la clôture des listes (5 août 1650). Les échevins firent acheter des mousquets et ravitaillèrent les pinasses de toutes sortes de vivres : biscuit, vin, sel, huile, maigre, chandelle, etc. Le 12 août 1650, la flottille mit à la voile, sous la conduite des sieurs de Maubec, père et fils.

(1) Du Boucau vieux, commandant la pinasse *La Jeanne*.

(2) La ville dut allouer, plus tard, des indemnités aux héritiers de ces capitaines, pour des frais qui ne leur avaient pas été remboursés.

M. d'Artagnan de Castelmore, gentilhomme du cardin qui était venu à Bayonne, s'embarqua dans la pinasse Maubec, et donna l'ordre à ce dernier de rejoindre en m le sieur de Montcuq, garde-côte de France, qui les attend avec deux navires pour les conduire.

La flottille mit six jours pour arriver à Blaye, à l'embo chure de la Gironde. Maubec débarqua et suivit d'Artagn jusqu'à Libourne où se trouvait la cour. Le général bayonn fut présenté par le maréchal de Gramont au roi, puis à reine mère et ensuite au cardinal Mazarin qui l'embra plusieurs fois. Il regagna son navire et ne remit plus pi à terre ; la flotte royale était composée de quatre gran vaisseaux, de quelques galiottes de La Rochelle et des pin ses de Bayonne ; elle tira, nuit et jour, contre la ville, jusq cinq cents coups de canon par jour. La flotte bordel n'osa jamais se mesurer avec elle, redoutant de s'éloig des batteries de la ville et de se priver ainsi de leur prot tion. Grâce à l'appoint fourni par la flottille bayonnaise, flotte royale fut assez respectable pour en imposer au r d'Espagne et lui enlever toute envie d'envoyer par mer a Bordelais les secours qu'il leur avait promis.

Après quelques préliminaires de paix, la cour entra Bordeaux, le 5 octobre 1650 ; elle y fut froidement accueil et retourna bientôt à Paris, où Mazarin avait hâte d'arrê les progrès que la Fronde y avait faits durant son absen Le vieux Maubec, qui avait eu ses deux bras cassés d cette campagne, rejoignit Bayonne (10 février 1651), s autre récompense que la satisfaction d'avoir fidèlement ser son roi. Lorsqu'il fut entièrement rétabli, il se présen devant le Corps de ville et le remercia du choix de sa pe sonne ; il fit connaître en même temps qu'il n'avait reçu d roi aucune paye pour lui, son lieutenant et sa suite. Le Co seil trouva que Maubec devait être récompensé et rembour de ses dépenses ; ayant appris que ce marin était obligé, e exécution des dispositions testamentaires d'un de ses aïeu de payer à l'hôpital Saint-Nicolas une rente annuelle, il l fit abandon du capital et des arrérages de cette rente, es mant avec raison que cette concession ne porterait aucu tort aux pauvres de l'hôpital, dont l'entretien restait à l charge des fonds communs de la ville. Ainsi, conclut le Co seil, la vertu des gens de bien étant récompensée, chacu sera excité à servir la ville.

A la suite de la capitulation de Bordeaux, la princes de Condé fut obligée de se retirer dans ses terres. Quant prince, son mari, il recouvra sa liberté et ne tarda pas à révolter de nouveau. En l'absence de Mazarin, qui se sac fia pour amener la pacification et se retira à Cologne, Co

le cardinal de Retz se disputèrent le pouvoir. La reine ıère, en correspondance secrète avec Mazarin, se décida, ur son conseil, à faire déclarer la majorité de son fils, à ıeine âgé de treize ans, afin d'écarter d'elle ces deux rivaux.

Trahison de Mantilla son supplice.

Condé adopte alors le parti de la révolte ouverte et se joint à l'armée espagnole. La Guyenne et quelques provinces du Midi se replacèrent sous le drapeau du rebelle. Pendant que Mazarin rentrait en France, emmenant à Turenne un renfort de sept mille hommes, afin de donner à l'armée royale le moyen de réduire les partisans de Condé, les Espagnols faisaient à Saint-Sébastien et à Passage des rassemblements de troupes et manifestaient le dessein de tenter une attaque sur Bayonne. Le Conseil des douze bourgeois s'empressa d'organiser la résistance, et fit recommander aux gens aisés de constituer à leurs frais des provisions de blé, ajoutant qu'ils pourraient facilement les revendre lorsque tout sujet de crainte aurait disparu.

Deux incidents vinrent corroborer les appréhensions du conseil secret. D'abord l'apparition de deux frégates espagnoles qui se présentèrent audacieusement à l'embouchure de l'Adour et ne se retirèrent qu'après en avoir sondé les fonds (10 février 1651) ; ensuite l'arrestation d'un espion qui avait comploté de livrer Bayonne aux Espagnols. Ce personnage, nommé Pedro Munés Mantilla, était né à Logrono en Espagne ; entré au service du duc de Ferrandine, comme arquebusier, il avait volé 50.000 piastres à ce grand seigneur espagnol. A la suite de ce méfait, Mantilla avait abandonné son pays d'origine et s'était réfugié à Saint-Jean-de-Luz. Cet homme, plein de hardiesse et très adroit, résolut de livrer Bayonne aux Espagnols, afin d'obtenir en récompense de ce service l'absolution de sa faute. Durant l'un de ses voyages à Saint-Sébastien, il communiqua son projet au capitaine Orgniota, lequel, approuvant son idée, se rendit à Madrid afin d'en conférer avec Don Luis de Haro, secrétaire du roi. En correspondance constante avec le baron de Watteville, gouverneur de Saint-Sébastien, qui avait reçu les ordres de la cour, Mantilla concerta avec cet officier les mesures à prendre pour réaliser son projet.

Dix pinasses pleines de troupes devaient partir de Guétary, en Espagne ; quatre frégates également remplies de soldats quitteraient Passage le même jour. La flottille, après être rentrée de nuit dans le havre de l'Adour, déchargerait les troupes sur la rive gauche du fleuve, près du moulin de Sabalse. Celles-ci, conduites par Mantilla, devaient se diriger vers le bastion du Château-Vieux, en passant par An-

glade et par la corderie de Naguille (1) ; après s'être jetée dans le fossé, et avoir escaladé les murs du bastion, ce troupes auraient pénétré dans le Château-Vieux, à la suit de l'espion qui avait le moyen d'abattre les ponts-levis et d'ouvrir les portes. Les Espagnols auraient alors envahi les murs de la ville et surpris les habitants pendant leur sommeil. Pour appuyer cette tentative, le baron de Watteville devait amener secrètement, par voie de terre, des troupes sous les murs de Bayonne.

Afin d'arrêter les détails d'exécution de son projet, Mantilla quitta Saint-Jean-de-Luz et, poussant devant lui un troupeau de dindons, il le mena paître aux pieds des remparts de Bayonne qu'il examina ainsi à loisir. Il remarqua que le bastion du Château Vieux présentait des facilités d'accès dont il se promit de tirer profit. Cependant, il projeta d'abord de faire escalader le mur d'enceinte de la ville dans la partie relativement basse placée, entre le Château-Vieux et le bastion du Nard, derrière le jeu de pomme du sieur Niert, mais il dut renoncer à cette combinaison à cause du voisinage du corps de garde, appelé les Loms, dont la sentinelle aurait donné l'éveil à la troupe du guet. Il se décida dès lors à introduire les ennemis par le bastion du Château-Vieux. Cet ouvrage n'était pas gardé ; quant au château lui-même, il était habité par Henri de Montesquiou d'Artagnan, parent et lieutenant du gouverneur Toulonjon. La garnison du château comprenait, à la vérité, un capitaine, un lieutenant, un portier, quatorze hommes d'armes assistés chacun par un archer, treize soldats mortes-payes ; mais toute cette troupe se bornait à faire un service de parade, se produisant dans les cérémonies, portant le mot du guet, et abandonnant pour ainsi dire le château pendant la nuit, pour habiter des maisons de la ville.

Cette situation favorable à une surprise n'échappa pas à Mantilla qui se mit en mesure de prendre l'empreinte à la cire de toutes les serrures des portes qu'il fallait ouvrir pour pénétrer dans le Château-Vieux. Après avoir franchi la porte des barrières extérieures, il grimpait, en s'aidant d'un croc, le long des chaînes du pont-levis défendant l'entrée du bastion (2), dont le tablier était redressé, et, sautant à l'intérieur de l'ouvrage, il prenait l'empreinte de la porte à battants placée derrière le pont-levis. A l'aide de ces empreintes il confectionnait des clefs qui lui permettaient, à la visit

(1) Aujourd'hui Lanne, sur les allées Paulmy.

(2) Ce pont levis était placé devant la poterne faisant communiquer le bastion avec les fossés ; l'ouverture de celle-ci se voit encore du côté Ouest mais elle a été murée.

ivante, de pénétrer plus avant dans le château. Enfin, uni de toutes les clefs nécessaires pour arriver jusqu'à ntrée de la cour du Château-Vieux, il ne lui restait plus 'à réaliser son funeste projet, lorsque, par un hasard provi-entiel, toute sa trame fut découverte.

Pedro Munés logeait à Saint-Jean-de-Luz, chez une cer-aine Marion Garay, épouse de Pedro Philiguer, portugais, t il avait attiré l'attention de cette femme par ses déplace-nents fréquents. Un vol de farine commis par lui dans un hai de Saint-Jean de-Luz, où il avait pénétré avec une fausse clef, amena une perquisition dans son domicile ; cette opéra-tion fit découvrir une lettre cachée sous son traversin et destinée au baron de Watteville, dans laquelle le traître donnait, à mots couverts, rendez-vous pour l'expédition pro-chaine. On trouva aussi les empreintes de cire et les clefs fabriquées qui s'adaptèrent aux portes du Château-Vieux.

L'espion fut immédiatement arrêté, la nuit suivante, par le vicomte d'Urtubie, puis conduit à Bayonne et condamné à mort par sentence du tribunal du sénéchal. Il fut pendu sur la place publique, le 1er avril 1651, et sa tête attachée à un poteau, resta exposée au-dessus de la poterne par laquelle il avait voulu introduire les ennemis. Le peuple de Bayonne était tellement excité contre ce misérable, qu'il avait obligé les échevins à presser son jugement et à procéder aussitôt après à son exécution.

Rappelant les dernières paroles de Mantilla, attribuant à Dieu seul la découverte de sa trahison, le clerc de ville émit l'avis qu'il serait juste d'en rendre grâce au Seigneur en établissant annuellement une procession solennelle ; Mon-seigneur d'Olce souscrivit au désir du Conseil et institua, le dimanche avant celui des rameaux, une procession, pré-cédée d'une grand'messe avec sermon et chant du *Te Deum ;* le cortège devait sortir de la ville par la porte Saint-Léon, s'arrêter à la chapelle de ce saint et rentrer par la porte de Lachepaillet.

Philiguer et sa femme Marie Garay ne furent pas oubliés ; une quête faite, par un échevin et un bourgeois, produisit une somme suffisante pour renouveler leur mobilier et leurs vêtements. De plus, le Conseil décida d'allouer à ces hon-nêtes artisans, leur vie durant, une pension de 300 livres, afin de les récompenser et d'exciter chacun à la conserva-tion de Bayonne. Pedro Philiguer cumula cette pension avec les émoluments d'une charge de morte-paye qu'il conserva jusqu'à sa mort survenue le 11 février 1664 ; la ville prit alors soin de sa fille, qu'elle dota d'une pension de 75 livres, et de ses petits enfants, confiés au bureau des pauvres.

Il était temps d'empêcher la réalisation des projets de Man

tilla, car Watteville avait commencé d'exécuter les combi-
naisons arrêtées de concert avec le traître. Quinze cent
hommes, envoyés par lui peu de jours auparavant à Fonta-
rabie, afin de rejoindre Bayonne par voie de terre, se saisi-
rent des bateaux utilisés au passage d'Hendaye, sous le vai
prétexte qu'il y en avait un trop grand nombre, et captu-
rèrent des barques chargées de blé appartenant à des mar-
chands de Saint-Jean-de-Luz. Ces actes de violence causè-
rent un grand émoi parmi les habitants de la frontière, do
beaucoup envoyèrent à Bayonne leurs objets précieux. Quoi
que d'Artagnan fût renseigné par un système de signaux
qu'il avait organisé pour mettre le Château-Vieux en cor-
respondance avec divers postes de la frontière, et que le
échevins fissent épier les avenues de la ville du côté de l'Es-
pagne, il parut nécessaire de faire, à l'avance, tout ce q
ne pouvait se réaliser au moment de l'attaque, à savoir :
mettre les canons en place, d'en augmenter le nombre
de raffiner les poudres. Le Conseil estima, en outre, qu'
serait prudent de condamner le pont-levis du Château-Vieux
en ménageant toutefois la susceptibilité du gouverneur, so
commandant de cette forteresse. La facilité avec laquelle le
bateaux ennemis pouvaient remonter le cours de l'Adour
approcher de la ville, ayant été démontrée par le projet
Mantilla, les échevins firent placer deux des plus gross
pièces d'artillerie dans le bastion Saint-Esprit et deux autr
sur la tour du Nard, afin de défendre les rivières ; ils cons-
truisirent des couverts pour abriter ces canons et les muni-
rent de plates-formes en bois indispensables à leur manœu-
vre. Les portes de la ville et autres parties faibles de l'en-
ceinte furent l'objet d'une visite minutieuse. Une distribution
de poudre, de mèches et de balles fut faite aux habitants
par l'intermédiaire des claviers et patrons des offices dans les
cloîtres accoutumés ; chacun reçut au plus deux livres de
poudre, à raison de 10 sols la livre.

La guerre civile continua aux environs de Paris. Gaston
d'Orléans et sa fille, appelée la grande demoiselle, adoptè-
rent le parti Condé, et prirent une part active aux opéra-
tions. Le prince, battu dans le faubourg Saint-Antoine,
excita la populace de Paris contre le Parlement qui lui avai
refusé son appui et occasionna l'assassinat de plusieurs de
ses membres. Des avis annonçant de prochaines rencontres
entre les troupes royales et celles du prince parvinrent aux
échevins (1er décembre 1651 — 26 avril 1652) ; les prières
publiques qui furent dites à cette occasion par ordre du
roi, n'empêchèrent pas cependant les habitants d'assister
aux courses de taureaux que le Conseil de ville avait auto-
risées dans le but de divertir le peuple. Elles furent orga

misées à tour de rôle le dimanche dans chaque quartier ; la rue Mayour, la place publique et celle de Saint Esprit étaient les trois emplacements désignés par les échevins.

Quoique éloignée du théâtre de la guerre civile, la ville ne peut se dispenser de prendre certaines mesures de sécurité. Le Conseil de guerre des douze bourgeois, ayant appris que les troupes royales parcourent la Guyenne et que l'ennemi pourrait avoir quelque dessein sur Bayonne, fait compléter le rôle des gardes par l'addition des exemptés, décide que les capitaines des portes seront remplacés par des échevins tant que durera le danger et prescrit une revue des habitants en vue de compléter leurs armes et leurs munitions (25 février 1652). La sortie des armes, hors de l'enceinte, est interdite, de peur qu'elles ne passent aux mains de l'ennemi ; cependant, une exception est faite en faveur de Poyanne, loyal serviteur du roi, qui demande à transporter cent piques et quelques mousquets jusqu'à Dax, où il arme son régiment (15 juin 1652). Enfin, le Conseil estimant que, durant cette période de troubles, il est indispensable d'avoir de fréquentes nouvelles, porte à deux par semaine le nombre des courriers sur Bordeaux ; il n'hésita pas, dans cette circonstance, à aller à l'encontre d'une décision qui avait réduit le nombre des courriers à un seul, croyant n'avoir pas excédé son droit, puisque la ville contribuait à payer les messagers.

Malgré la fidélité éprouvée que Bayonne conservait à l'égard du roi, ses magistrats furent obligés d'avoir des relations avec le prince rebelle. Les commandants des troupes de ce dernier firent parvenir aux échevins deux ordonnances réclamant à la paroisse de Saint-Etienne le paiement au commencement de chaque mois, de la taille et de l'impôt nécessaires à la subsistance de leurs troupes. Le cas était épineux, car la seigneurie de Saint-Etienne se trouvait placée sous la dépendance du prince de Condé, comme duc d'Albret ; la ville lui avait même adressé, à Nérac, le 10 décembre 1646, la pièce d'ambre gris pesant une once, qu'elle était tenue, par hommage de cette seigneurie, de lui envoyer tous les trente ans. Le lieutenant général du sénéchal, consulté par les échevins, n'osa pas exprimer un avis et se réserva d'en référer au gouverneur. Celui-ci était alors retenu à Bidache par le décès de la duchesse de Gramont, et n'eut pas le loisir de traiter cette affaire ; il reçut les compliments de condoléance de la ville, en même temps que le maréchal, son frère, le baron du Lau et sa femme (18 avril 1652).

Pendant que l'armée de Condé se faisait battre sous les murs de Paris, le duc d'Harcourt, général de l'armée royale opérait en Guyenne contre les révoltés. Dans le but de don-

ner la main à ces derniers, l'Espagne amassa des troupes la frontière et envoya des espions en Labourd ; deux d'e eux, hollandais, furent arrêtés au moment où ils ex naient les travaux de fortifications qui se faisaient en a du Château-Vieux ; on trouva sur eux des lettres adres par le roi d'Espagne à l'archiduc Léopold et au baron Watteville. Ces étrangers comparurent devant le maré de Gramont et, après un interrogatoire sommaire, ils fu mis en prison en attendant que leur procès soit inst (5 août 1652).

Bayonne gravement menacé par les espagnols. L'ingénieur Dubois la fortifie.

La reprise de Barcelonne par les Espagnols provoqua réjouissances dans toute la péninsule. La nouvelle des f de joie allumés à Pampelune parvint aux échevins Bayonne en même temps que celle de nouveaux prépar d'attaque (25 octobre 1652). Watteville, qui se proposai mettre quatre mille hommes de garnison dans Bordeaux parait un secours important destiné à cette ville. La nobl et les communes de la Biscaye et de la Navarre avaient l'ordre de se tenir prêtes à marcher ; les habitants de provinces fabriquaient du biscuit à la hâte et poursuiva avec activité la construction de quarante pinasses.

Toulonjon, déjà ému par ces nouvelles, s'alarma encore en les voyant confirmées par les agissements émissaires espagnols en Labourd. Ceux-ci, s'étant mi rapport avec des tuiliers Labourdins, leur persuadèren ne pas redouter le passage de la frontière par les tro espagnoles, assurant que contrairement à ce qui s'était p en 1636, dans une circonstance semblable, ils ne ser l'objet d'aucun mauvais traitement et n'auraient pas à c dre l'incendie de leurs maisons. Ces tuiliers furent si gagnés à la cause espagnole, qu'ils maltraitèrent un tant du Labourd qui voulut soutenir devant eux le par roi de France. Aussi, pour éviter tout contact perni aux gens du Labourd, le roi fit défendre à ces derniers, peine de mort, d'aller servir soit en Espagne, soit à Bord et au pays bordelais ; il ordonna en outre de confisque marchandises de ceux qui trafiqueraient avec des gens d pays.

Le gouverneur Toulonjon appelle au Château-Vieu Corps de ville et les officiers, et invoque la nécessité en parfait accord, à cause des derniers succès des a espagnoles et de l'arrivée récente à Saint-Sébastien du taine général, qui a conduit les opérations militair Espagne. Quant à lui, il est résolu à appeler les milic son gouvernement et les gens de guerre enrôlés en l par son frère, le maréchal, et prêts à exécuter ses c (30 novembre 1652). L'assemblée désigne aussitôt c

conseillers et quatre bourgeois, qui se concertent avec le gouverneur, et arrêtent ensemble les mesures habituelles de défense : visite des poudres et des munitions, revision des rôles de la milice, confection de dix moulins à bras, constitution de divers approvisionnements (souliers, lard, bœuf salé, etc.). Le Conseil fait visiter les nombreux navires chargés de blé, dans lesquels pourraient se cacher quelques ennemis ; il prend bonne note des prescriptions que l'ingénieur Dubois (1) lui adresse de Paris, pour parer à une attaque contre la ville. Mais il fait enlever, sans tarder, et rentrer entre les chaînes, les bateaux amarrés dans le fossé de la courtine des Jacobins au moyen desquels l'escalade de ce rempart aurait été singulièrement facilitée. Les mille mousquets achetés en Flandre arrivent heureusement et sont renfermés dans l'ancienne bourse, derrière l'hôtel de ville (31 décembre 1652). Enfin, pour conserver à la ville tous ses défenseurs et toutes ses armes, interdiction est faite aux armateurs de partir en course.

En prévision du danger dont Bayonne était menacé, le maréchal de Gramont avait fait exécuter des améliorations importantes dans les parties extérieures de la fortification. Il avait amené de Paris M. Dubois d'Avancour, ingénieur fort expert dans la défense des places, afin de tracer et de diriger la construction des nouveaux ouvrages ; il permit aux échevins d'avoir recours aux lumières de cet homme de l'art pour les travaux qui leur incombaient. La manœuvre des fortifications commença en avril 1651 et dura jusqu'en septembre 1653 ; elle ne subit d'interruption que durant les vendanges ; les ouvriers étaient appelés par le tambour de ville aux séances de travail, qui eurent lieu deux fois par jour. Pierre de Lalande, désigné par le maréchal pour conduire les chantiers extérieurs, prit tellement à cœur l'accomplissement de sa mission, qu'il fit généreusement l'avance à la ville des fonds pour payer les travaux, lorsque le trésorier tardait à les fournir.

Construction de la plate-forme du Bourg-neuf.

A l'intérieur du Bourgneuf, on améliora le bastion des Cordeliers, en exhaussant son terre-plein avec du lest déposé dans son voisinage (février 1652), et en fermant sa gorge (2) au moyen d'une palissade. Un travail plus important fut exécuté, près du Château-Neuf, à la limite des Lices ; il consista en une grande masse de terre, terminée par une vaste plate forme et soutenue par un mur du côté de la ville. Le trésorier de France, M. de Sénuault, avait, dans sa visite

(1) Le sieur Dubois s'était déjà occupé des fortifications de Bayonne, ainsi qu'on le verra plus loin.

(2) Gorge, côté du bastion ouvert vers la ville.

du 15 avril 1646, arrêté les bases de ce projet, destiné à a
rer la défense du quartier de la brèche, dont le rem
menaçait de tomber. Cette mesure de protection était d
tant plus nécessaire qu'il suffisait, pour entrer en ville
renverser la palissade placée au pied de la brèche et de g
per le long de celle-ci comme dans une échalassière.

Dubois conseilla de renforcer en même temps la br
et sa palissade par une redoute ou une demi-lune en t
posée à l'extérieur, du côté de Mousserolles. Il fit établi
batardeau au point où l'eau des fossés se jetait dans l'A
auprès de la porte Mousserolles, afin d'en régler l'éc
ment. Il décida aussi les échevins à faire construire
fourneaux de mine sous les glacis, en avant des ba
de Notre-Dame et de Saint-Jacques, dans le but de l
verser les travaux d'approche que pourraient faire les
mis pour arriver à couvert près des bastions. La maço
des fourneaux fut aussitôt exécutée par l'entrepreneu
rassin, sous la surveillance de Lapalisse (16 février 16

Les premiers travaux de terrassement ne sont d
exécutés que par les manœuvres de la ville. Puis, le
vins demandent au maréchal et au gouverneur d
adjoindre les gens du gouvernement de Bayonne. Le
du Labourd, invité par ces deux seigneurs à coopér
travaux de fortification, parlemente longtemps sur la
à donner à son concours ; il fait enfin connaître c
pays de Labourd, de Maremne et de Gosse, préfèrent
chacun 2.000 livres plutôt de subir la corvée. Lapali
voyant dès lors assuré d'une somme de 6.000 livres,
des ouvriers basques et les met au travail dans les ch
de la ville haute.

La plateforme des lices qui, étant un ouvrage intéri
fait aux frais de la ville, préoccupe spécialement le
vins. Le Conseil de guerre des douze bourgeois s'o
ce que les habitants aisés de la ville, qui veulent gard
d'eux leurs valets et leurs servantes, puissent les ex
de la manœuvre, en payant pour eux 5 sols par jou
travail. Le jurat chargé de la surveillance reçoit des
mandations expresses à cet égard ; cependant, le m
de Gramont, s'étant rendu au chantier des lices, n'y
que de jeunes garçons, et fait l'observation que le
avance peu et qu'il serait préférable d'admettre des
à gages ; on taxe alors les bourgeois à 5 sols et les
à 3 sols. La taxe donna peu de fonds et la tâche n
guère : aussi, les échevins, craignant de voir le tr
prolonger durant l'été, se proposèrent d'employer
tifications de l'intérieur de la ville les fonds produit
levée de 4 livres par tonneau de vin que le roi avait a

à la ville (19 avril 1652) pour être appliquée aux ouvrages extérieurs. Toutefois, la corvée des lices resta imposée aux domestiques et aux servantes des habitants (3 juin).

La plate-forme était bien près d'être achevée lorsque, le 26 août, les échevins firent poser des marches en pierre, afin de faciliter l'accès de son terre-plein et de celui du bastion Saint-Jacques aux rondes venant du Château-Neuf. Les vendanges obligèrent ces magistrats à fermer le chantier ; ouvert de nouveau le 21 octobre 1652, il fut maintenu en activité jusqu'au milieu de l'hiver. Ainsi, grâce aux bonnes dispositions prises par les échevins, les travaux de terrassement de cet ouvrage avaient pu se faire sans qu'il en coûtât rien à la ville.

Ouvrages à corne de St-Léon et du Chateau-Vieux

La partie de l'enceinte comprise entre la Nive et l'Adour, face à l'Espagne, reçut des améliorations plus importantes. L'ingénieur Dubois traça, en avant des remparts, deux grands ouvrages à corne et une demi-lune ; ces pièces de fortification furent constituées par des retranchements en terre, dépourvus de revêtements en maçonnerie et entourés de fossés et de chemins couverts. Les ouvrages à corne étaient, comme les demi-lunes, des ouvrages détachés de l'enceinte ; ils avaient pour objet de retarder la prise de la ville en forçant l'ennemi à n'attaquer les remparts de l'enceinte qu'après s'être emparés de ces ouvrages avancés. Ceux tracés par Dubois se composèrent d'une courtine placée entre deux bastions ; ils avaient environ deux cent vingt mètres de longueur et occupaient, en avant des remparts, une bande de terrains ayant cent vingt mètres de profondeur. L'un d'eux fut disposé en avant du front constitué par les bastions Saint-Léon et des Vieilles-Boucheries, de manière à le couvrir complètement ; son emplacement est presque le même que celui de l'ouvrage à cornes actuel. L'autre, jeté en avant de la courtine réunissant le Château-Vieux à la tour du Nard, fut porté vers l'Est, de façon à masquer le bastion du Château-Vieux, dont la faiblesse venait d'être signalée par l'entreprise de Pedro Munés, et à laisser découvert le bastion du Nard, bien mieux protégé par les eaux de son fossé.

Lapalisse, sans attendre que les gens du gouvernement de Bayonne lui aient fait parvenir par l'intermédiaire de MM. d'Urtubie et d'Artagnan, les 6.000 livres promises par eux, se rendit sur les lieux avec des ouvriers basques ayant déjà l'expérience des travaux de terrassements ; il convint du prix de 4 livres par toise de retranchement, faute de pouvoir faire accepter à ces ouvriers l'ancien prix de 30 sols (5 avril 1652). L'exécution de ces ouvrages entraîna la prise de possession de terrains appartenant à des bourgeois ;

l'avocat Naguille ayant observé qu'une partie de sa prairie de Tarride avait été piquetée et allait être changée en fossé de l'ouvrage à cornes du Château-Vieux, réclama une indemnité. On fit aussi des changements à la demi-lune placée en avant du bastion de Sault, et on l'entoura d'un chemin couvert.

Il fallut déplacer les chemins qui traversaient la nouvelle fortification ; un chemin fut établi entre la porte Saint-Léon et la fontaine de ce saint, en évitant l'ouvrage à corne ; celui conduisant au port de Sault et aux tanneries, coupé par le chemin couvert de la demi-lune de Sault, suivit le bord de la Nive. Les ouvrages extérieurs furent terminés dans le courant de l'année 1654 ; la ville, se trouvant dépourvue de fonds pour les achever, s'en procura en vendant pour 1.500 livres de biscuit et de farine (7 août 1654). Les échevins voulurent ensuite assurer le bon entretien des ouvrages, et réparer les éboulements qui s'y produisirent ; ils chargèrent de ce soin un ouvrier basque, qui reçut 40 écus par an.

Remparts renforcés par des parapets de terre

Non content de renforcer par des ouvrages extérieurs l'enceinte de la ville haute, Dubois en améliora certaines parties. Il fit renforcer par un parapet de terre le mur du bastion de Sault, longeant la Nive à hauteur du port de ce même nom, et se terminant à la guérite qui commandait les chaînes de la rivière. La terre nécessaire fut prise en premier lieu, dans un terrain voisin de la fontaine Saint-Léon, appartenant au sieur d'Etcheverry, médecin ordinaire de la ville (25 octobre 1651) ; plus tard (5 décembre 1652), elle fut tirée du Piedmont par manœuvres et transportée dans des galupes. Ce terrassement dut être soutenu, vers l'intérieur du bastion, par une muraille, exécutée à forfait. Les embrasures à canon de ce rempart furent prolongées par des voûtes, dans l'épaisseur du parapet de terre et du nouveau mur, ce qui constitua des abris pour les pièces d'artillerie ; la partie supérieure fut organisée en banquette pour les feux de mousqueterie. Ce mode de renforcement du rempart et l'organisation de la banquette pour mousquetaires furent étendus à toute la courtine comprise entre les bastions de Saint-Léon et de Sault, en passant par la guérite Cul-de-Loup ; Jean de Morassin, maître maçon, exécuta ce travail, ayant traité avec les échevins au prix de 6 livres par toise de muraille et de 30 livres pour chaque arceau d'artillerie (3 janvier 1653).

Le Conseil, se conformant ponctuellement aux indications de Dubois, renforce le bastion de la porte Lachepaillet, en y établissant des banquettes de mousqueterie et en surélevant le mur pour empêcher l'escalade ; ces changements

assurent la surveillance de la demi-lune Lachepaillet (ancien bastion d'Erard), et renforcent les abords de la porte. L'accès de celle-ci est rendu plus facile à la suite de l'acquisition de deux maisons, dont la démolition procure un nouvel agrandissement de la place d'Armes, avoisinant la porte Lachepaillet. Le Corps de ville fait, en outre, établir tout le long du rempart intérieur un terre plein adossé au mur et formant banquette de mousqueterie ; ce travail commencé d'abord entre les portes Saint-Léon et Lachepaillet, est continué derrière l'évêché et dans le bastion du Nard. On prend soin de visiter et de nettoyer les casemates des bastions avant d'y introduire les canons, et de réparer leurs embrasures.

Comme les bouviers et les bouchers de la ville se sont empressés de mettre à profit l'herbe qui a bientôt recouvert les nouveaux terre-pleins, en y menant paître leur bétail, non sans causer des dégradations, ils sont menacés de l'amende par deux échevins chargés par le Conseil d'en assurer le bon entretien. Dans ce même but, les magistrats protègent les traverses et autres ouvrages établis dans les fossés, en les entourant de barrières.

Fourneaux de mine sous les glacis et traverses défensives dans les fossés.

Sept fourneaux de mine sont construits en maçonnerie derrière la contrescarpe, en avant des bastions, afin de bouleverser les travaux de l'ennemi dans la partie correspondante des glacis ; les clefs des portes servant à interdire l'accès des fourneaux restèrent déposées entre les mains des échevins. Enfin, pour bien assurer le flanquement au pied des courtines, on établit des traverses en terre avec banquettes pour mousquetaires dans les fossés des remparts, principalement au pied des flancs des bastions ; ces traverses avaient pour but de protéger les défenseurs, descendus dans les fossés par les poternes basses.

Les travaux des traverses et des terre-pleins furent exécutés par des habitants de Villefranque ; les hommes reçurent 12 sols par jour, et les femmes 6 sols. Le gouverneur émit l'idée, afin de hâter les travaux, d'introduire en ville cinq cents soldats du régiment de Gramont ; ils auraient été logés chez l'habitant et nourris avec le produit de leur travail : enfin, il se seraient trouvés prêts à défendre Bayonne en cas d'attaque inopinée. Cette proposition ne sourit pas au Conseil qui redoutait toujours la présence des soldats et répondit évasivement aux offres de Toulonjon.

Le pont de la porte Saint-Léon, muni de travées en bois, fut reconstruit, sur les conseils de Dubois, avec des arceaux en pierre (6 octobre 1653). Lorsque le maréchal de Gramont vint le visiter, en mai 1654, il critiqua cette disposition qui rendait la rupture du pont plus difficile, en cas de pressante nécessité ; mais il approuva l'enlèvement des mâts de navire

qui avaient servi à renforcer les chaînes de Saint-Espi de Sault lors de la récente menace de l'Espagne. Les furent réintégrés dans le bassin des Cordeliers.

L'allée de Madame, qui servait de promenade aux l geois, était située entre les murs de l'évêché et le ren Lachepaillet. Un parapet maçonné, surmontant le mur fortifications, privait les promeneurs de la vue de la pagne. Ce masque inutile à la défense fut supprimé et placé par une banquette de mousqueterie (24 juillet 165

L'ingénieur Dubois, plus désintéressé que Desjardins, gratuitement son concours à la ville. Toutefois, les éche profitant d'une visite à Bidache où ils étaient allés offr cadeau au maréchal à l'occasion de la prolongation s tée par eux du droit de coutume, remercièrent l'ingénie ses services et lui offrirent cent louis d'argent. Ce de imitant l'exemple de Gramont, refusa le présent, les ass qu'il ne voulait pas de récompense ; mais il ajouta qu'il presserait de revenir à Bayonne, dès que la ville se trou dans l'obligation de rechercher des gens de guerre po défendre (4 novembre 1652).

Dubois ne devait pas retarder longtemps l'accomp ment de sa promesse. Le roi et le duc de Vendôme l'en rent à Bayonne, à la suite de nouvelles menaces de l'Esp avec mission d'exécuter aux parties dangereuses de l'enc de cette ville les modifications indispensables (25 mai Aussitôt avisés de la venue de l'ingénieur, les échevins pressent d'exécuter certains travaux recommandés pa du côté de Mousserolles et négligés jusqu'à ce jour. D se présenta dès son arrivée devant le Conseil (16 juin et reçut de la bouche du premier éch vin le témoigna plaisir que le choix de sa personne causait aux hab Afin de présenter au roi l'énumération de tous les tr de fortification, auxquels la ville donna son concours, s direction de l'habile ingénieur, le Conseil devait faire ser, quelques mois plus tard, par l'architecte Louis de M un plan général de ces travaux et l'envoyer à la cour vembre 1653).

Le gouverneur Toulonjon avait aussi utilisé les taler Dubois à faire construire un fort à Biarritz. La constru commencée dans les derniers mois de 1651, avait ombrage aux échevins de Bayonne, car ils craignaien les fonds destinés aux fortifications de la ville ne appliqués en partie à ce fort, et ils redoutaient aussi pays ne soit grevé de nouvelles charges pour son ent et la subsistance de sa garnison. Ils soupçonnèrent Toulonjon d'exécuter ce travail sans en avoir obtenu l risation ; mais leur soupçon eût-il été fondé, que les in

ns (11 mars 1652). Ils requièrent, en même temps,
ermédiaire du syndic de la ville, le prêtre prébendier
hédrale, d'adresser un monitoire à trois soldats mor-
s, afin de les amener à révéler, sous peine d'excom-
ion, le nom de celui qui a emporté les fauconneaux.
es trois militaires, l'un d'eux, nommé Reboul, était
èrement soupçonné. L'acte fut publié au prône,
n'amena aucune révélation. L'insistance du Conseil
iivre le coupable se justifiait par la nécessité de met-
ordre dans le matériel du magasin de guerre, que
nissaires avaient trouvé en état d'abandon, principa-
les fauconneaux, mousquets à croc, pelles et hôtes
1652).
chevins donnèrent à Pascault, avocat, chargé de
à Paris les intérêts de la ville, des instructions au
cette affaire ; ils apprennent bientôt par lui que
on sollicite devant le Conseil d'Etat une ordonnance
à l'entretien du fort et à la subsistance de sa garni-
gouverneur espérait, grâce à ce secours, rentrer
vement dans ses déboursés (29 novembre 1652).
de deux ans après, la solution désirée par la ville
a. Le maréchal, accueilli royalement par les Bayon-
montra favorable à la démolition du fort de Biarritz
it bien y consentir au nom de son frère, sous la
que ce dernier recevrait un dédommagement à cause
nces considérables que cet ouvrage lui avait coûtées.
evins répondirent que cette compensation regardait
ville que le pays de Labourd qui bénéficierait de la
sion du fort. Grâce à l'active intervention de d'Arta-
entente ne tarda pas à s'établir et le comte Toulonjon
enta de 6.000 livres, dont 4.000 fournies par le
l et 2.000 par la ville (16 juin 1654). Le Conseil s'em-

ciement du zèle qu'il avait déployé en cette circonstance, une gratification de 2.500 livres (24 octobre 1654).

Bayonne menacé se met en défense

Depuis que Toulonjon et les échevins s'étaient mis d'accord au sujet des mesures de défense, les menaces des Espagnols sur la frontière n'avaient cessé de mettre Bayonne en danger. Quatre mille Irlandais furent débarqués dans les ports de Saint-Sébastien et de Passage, bientôt suivis par six mille de leurs compatriotes (10 janvier 1653) ; trois cent cinquante d'entre eux désertent aussitôt et arrivent à Bayonne par mer ; ils sont reçus et soignés par les échevins qui les nourrissent avec du biscuit préparé pour le cas de siège. Cette troupe se met au service de la France et est dirigée vers la frontière par le gouverneur.

Celui-ci estime que l'arrivée continuelle de gens de guerre près de la frontière d'Espagne est le présage d'une invasion du Labourd et d'une marche de l'ennemi sur Bayonne ou sur Dax ; car, si le roi catholique se préparait à une expédition vers Bordeaux, il ferait radouber au port de Passage les vaisseaux de guerre affectés au transport de ses troupes. Toulonjon ne manque pas de troupes pour arrêter l'ennemi ; il dispose des mille hommes du Labourd, du régiment mis sur pied par son frère le maréchal. Il peut appeler aussi les régiments de cavalerie stationnés dans les villes de Mont-de-Marsan et de Saint-Sever, sur lesquels il a droit de commandement en qualité de mestre de camp des armées du roi en Guyenne. Il serait bien utile de passer la revue de toutes ces troupes ; cependant Toulonjon y renonce, de peur que, durant cette parade, le rebelle Balthazar, qui occupe Tartas avec ses compagnies, ne fasse quelques progrès dans les Landes, et il se réserve de ne déplacer les troupes qu'en cas de nécessité.

Le Corps de ville renforce le service de garde et fait su[r]veiller les avenues, la nuit, par un corps de garde de hu[it] hommes établi hors ville ; il prescrit que l'alarme soit donn[ée] par le tambour et les trompettes, plutôt que par la cloc[he] du beffroi, mode d'appel usité dans les villages. L'enne[mi] pouvant aussi arriver par mer, les pilotes du Boucau reço[i]vent l'ordre de guetter à tour de rôle, avec les bateaux [et] équipages. On ferme les portes de Mousserolles et de Lach[e]paillet, afin de mieux assurer, avec le même personnel, [la] surveillance des issues restées ouvertes. Les commissair[es] du magasin de guerre font fabriquer quatre quintaux d[e] balles en plomb pour les mousquets récemment arrivés de Flandres ; puis ils rassemblent les vignerons et artisans et leur distribuent armes et munitions. Toulonjon fait l[e] tour des remparts suivi de d'Artagnan et de trois échevin[s] auxquels il indique les places que doivent occuper le[s]

canons : sur la plate-forme de Mousserolles, dans les embrasures des bastions de Notre-Dame et de Saint-Jacques, au bastion de Sault, aux remparts de la porte Saint-Léon, à l'allée de Madame, au Piedmont ; il prescrit en outre de faire, en divers points de l'enceinte, des traverses en terre pour abriter les mousquetaires.

Poyanne se préoccupe aussi de défendre la ville de Dax, dont il est le gouverneur. Des bateaux chargés de blé lui sont envoyés, sur sa demande, par les échevins de Bayonne. Deux députés sont chargés d'accompagner les bateaux afin d'effectuer la livraison du froment et d'en recueillir le prix ; ils sont reçus en toute cordialité, et échangent avec les échevins de Dax la promesse de se prêter assistance mutuelle en cas d'attaque de l'ennemi (7 février 1653).

Le lieutenant au baillage de Labourd, Mathieu Dolluns, montra, à l'égard de la ville, des sentiments bien différents de ceux du gouverneur de Dax. Ce fonctionnaire, assistant à une assemblée du vilsar de Labourd, que Toulonjon avait réunie à Ustaritz afin de lui donner ses instructions, tenta de détourner cette assemblée de porter secours à Bayonne, sous prétexte que ses habitants dépensaient en constructions ridicules les fonds accordés pour les fortifications. Le gouverneur, que ce langage avait offusqué, consentit à laisser les échevins exercer une poursuite contre Dolluns devant le tribunal du sénéchal.

CHAPITRE IX

GRAVE ÉCHEC D'UNE FLOTTILLE BAYONNAISE — TROUBLES GRAVES A BAYONNE A L'OCCASION DE L'ÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES EN VILLE ET PARTAGE DES HABITANTS EN DEUX PARTIS ENNEMIS (1653-1658).

Flottille bayonnaise dispersée par les Espagnols. — Danger d'un débarquement des Espagnols. — Avis de Dubois sur la manière de défendre Bayonne. — Règlement de la garde réformé. — Soumission de Bordeaux. — Le maréchal de Gramont remplace Toulonjon comme gouverneur. — Traité de bonne correspondance entre le Labourd et le Guipuzcoa. — Troubles causés par l'établissement des Jésuites. — Leur maison saccagée. — Colère du roi contre les échevins. — Nouveaux soulèvements. — La rue du Pont Mayou barricadée. — Mesures d'apaisement.

Mazarin, voulant se sacrifier encore pour amener l'apaisement, s'exila volontairement à Sedan, pendant que le roi prononçait une amnistie générale. Mais le résultat qu'il cherchait ne se produisant pas, le cardinal rentra en France, six mois après l'avoir quittée (mars 1653), et fut accueilli par la populace de Paris avec la même ardeur qu'elle avait mis à demander sa tête. Les échevins de Bayonne apprenant la réintégration de Mazarin dans les conseils du gouvernement, lui adressent les félicitations de la ville (28 mars). L'Espagne poursuivit dès lors ses armements avec plus d'énergie : grâce à l'appui des rebelles, elle mit garnison dans la ville de Bourg, située au confluent de la Gironde et de la Dordogne, tout près de Bordeaux.

Cette puissance ennemie tenait la mer par ses vaisseaux. Afin de lui résister, le duc de Vendôme, amiral, demanda à Bayonne, à Saint-Jean-de-Luz et à Socoa, l'envoi dans la rivière de Bordeaux de quinze pinasses semblables à celles qui avaient rejoint Bourg, deux ans auparavant, pendant le séjour du roi dans cette ville. Le sieur de Guyot, officier de l'amirauté à Bayonne, prit le commandement des douze pinasses réunies dans ce port : il obtint des échevins le prêt de deux petits fauconneaux qui vinrent augmenter l'armement de sa pinasse. Il partit pour aller rejoindre la flotte française dans la Gironde ; durant sa route, une frégate espagnole, qui épiait la sortie de la flottille, lui donna la chasse. Les capitaines Solomba et Jean Debue commirent la lâcheté de se séparer d'elle ; le reste de la flottille alla s'échouer sur la côte d'Arcachon à l'exception de deux pinasses que Gu réussit à mener à Blaye, où il fut reçu par le duc

et embrassé par lui pour ce haut fait. Ces pinasses furent employées à transporter des troupes d'une rive de la Garonne à l'autre ; plus tard, après la reddition de Bourg, elles servirent à rapatrier la garnison espagnole de cette place. Quant aux commandants des pinasses échouées, ils se virent infliger, à la demande des échevins, le châtiment qu'ils méritaient.

En vue de préparer une nouvelle attaque sur Bordeaux, Watteville faisait radouber à Passage les vaisseaux qu'il avait rappelés de la Gironde, assurant que les armées navale et terrestre seraient prêtes le 15 avril 1653. Un gros approvisionnement de brai et de rousine dont il avait besoin pour les brûlots qu'il faisait confectionner, se trouvait accidentellement à Bayonne, chargé dans sept navires. De peur de les voir tomber entre les mains des Espagnols, les échevins, qui avaient reçu avis de la présence de frégates ennemies au large du havre de l'Adour, défendirent à leurs capitaines, non seulement de faire route vers l'Espagne, mais même de les conduire à Bordeaux où le duc de Vendôme les demandait ; le même avis fut adressé aux marins du Boucau-Vieux et de Cap-Breton (21 mars 1653). On prit encore soin d'interdire à tous les ouvriers cordiers d'aller en Espagne travailler aux cordages des navires ennemis : malgré cette défense, Menaut Renault, maître cordier, avait embauché des ouvriers de son métier et les avait envoyés au Passage, en même temps qu'il faisait franchir la frontière à des barriques de goudron qui passaient pour contenir du vin. Ce patron peu patriote fut arrêté et livré aux officiers du sénéchal.

Grâce à la présence, dans l'embouchure de la Gironde, de nombreux brûlots, vaisseaux, frégates, galères et galiottes accumulés par Vendôme depuis l'arrivée de renforts venus de Brouage et de La Rochelle, la flotte espagnole pouvait difficilement arriver jusqu'à Bordeaux. Cette situation était susceptible d'amener un débarquement de l'ennemi sur la côte du Labourd ou sur celle de Guyenne. Aussi Gramont écrit de Paris aux échevins, annonçant la marche probable des Espagnols vers la frontière, afin de tenter une diversion sur Bayonne ou sur Dax ; il conseille à la ville de faire comme lui qui n'a pas hésité à donner le plus clair de son bien pour fortifier Saint-Jean-Pied-de-Port et de compter sur elle seule pour assurer sa propre conservation (12 mai 1653). Danger d'un débarquement des Espagnols

Dociles aux conseils du maréchal, les bourgeois bayonnais avancent 30.000 livres, afin de payer les grains que l'amiral de Vendôme a donné toute facilité à la ville de prendre en Bretagne. Le Conseil empêche les marchands portugais de coucher à Bayonne et les invite à rester à Saint-Esprit : il augmente le nombre des corps de garde et en place de nou

veaux à l'hôtel de ville, hors de l'enceinte et au havre de l'Adour. Redoutant que le feu ne soit mis aux ponts par les équipages des nombreux bateaux étrangers, déchargeant entre les chaînes de la Nive, et soit ensuite communiqué aux maisons de la ville, les magistrats forcent ces navires à passer dans l'Adour.

Le marquis de Candale, qui commande à Mont-de-Marsan, se déclare fermement décidé à s'opposer à la descente de l'ennemi sur la côte voisine. Le commandant de Saint-Sever, le chevalier d'Aubeterre, projette de son côté, de mettre le siège devant Tartas et d'empêcher le rebelle Balthasar de lever des droits dans cette place ; mais il a besoin d'une provision de seigle et froment, que le Conseil lui expédie par eau.

Toulonjon se disposant à son tour à mettre en état de défense les passages de la frontière par lesquels l'ennemi pourrait pénétrer en Labourd, va se rendre sur les lieux avec quatre mille hommes, tant fantassins que cavaliers. Mais il veut auparavant avoir l'avis du vicomte d'Orthe, du syndic de Labourd, et des députés de Bayonne, Gosse, Marennes, Seignanx, au sujet d'une levée de vivres que le marquis de Candale, général d'armée, fait opérer par l'intermédiaire de Poyanne, dans les localités dépendant du gouvernement de Bayonne, afin d'assurer la nourriture de ses troupes. Cette levée réduisant d'autant les ressources applicables à la défense du pays, on décide d'obtenir sur cette affaire un règlement du roi et on lui députe le sieur d'Amour (12 mai 1653).

Un avis pressant [illegible] à la ville que six mille Espagnols [illegible] à Passage, à Saint-Sébastien et [illegible], vont se joindre à mille Irlandais de [illegible], pendant que les habitants du [illegible] et qu'une autre troupe espagnole [illegible] de Cap-Breton. Les échevins s'empressent [illegible] trois cents conques de blé ; [illegible] que le roi a envoyé pour parer [illegible] vaillamment, sous la direction de [illegible] fortifications. Ils réparent [illegible] en état les casemates [illegible] dans les fossés, des fourneaux [illegible]. Ces divers travaux, [illegible], sont exécutés par des ouvriers [illegible] assemblés : afin d'en activer l'exécution, les [illegible] placés sous la surveillance d'un échevin [illegible], aidés par un sergent de quartier et [illegible].

La surveillance de [illegible] extérieure est assurée par le

n d'Arnou, bailli de Labourd, au moyen d'un poste de hommes, relevés tous les huit jours et choisis parmi gens du pays. Le gouverneur remit, en outre, un second te de deux cents hommes, qui doit se tenir prêt à occuper nepignon, au premier ordre.

urant l'exécution de ces multiples préparatifs, les blocus Bordeaux et de Bourg se poursuivent avec succès. L'ami- César de Vendôme, qui les dirige, tient les échevins de yonne au courant de leurs progrès ; il leur écrit de Blaye, 'il a appris la nouvelle de la prochaine arrivée de la flotte pagnole, quoiqu'ils aient omis de la lui annoncer, et que, n de se laisser influencer par cette menace, il a, depuis is jours, ouvert la tranchée contre la place de Bourg. sait que la garnison parle déjà de se rendre, et pour hâter résultat, il fait exécuter une contre-batterie (30 juin 1653). compte bien que les marins espagnols éprouveront une rande surprise, lorsqu'ils constateront l'entière perfection de ses retranchements et qu'ils verront ses quarante canons placés en batterie sur une seule ligne.

Des divisions se produisirent dans la ville de Bordeaux, à la suite de l'alarme occasionnée à ses habitants par la nouvelle que M. de Candale arrivait, par le Médoc, à la tête de dix mille hommes, et rendirent sa résistance moins énergique. D'un autre côté, des déserteurs irlandais abandonnaient l'armée espagnole, et venaient se réfugier à Bayonne ; Vendôme engagea les échevins de cette ville à les bien accueillir, afin d'entraîner leurs camarades à agir de même, et d'affaiblir l'armée ennemie, qui se trouverait dans l'impossibilité de secourir Bordeaux, si les troupes irlandaises venaient à lui manquer.

Le roi Philippe IV, jugeant que sa flotte n'était pas en mesure d'agir efficacement dans la Gironde, combinait un projet d'attaque contre la place de Bayonne et le fort de Biarritz, et se proposait de faire transporter les troupes de débarquement par quatre-vingts pinasses bastardes (28 juin 1653). C'est par M. de Chouppe, un des principaux officiers de l'armée du prince de Condé, et rentré depuis peu dans le devoir, que le roi apprit le projet des Espagnols. Il le communiqua aussitôt au maréchal, qui en écrivit les détails aux échevins de Bayonne. Le matériel de siège a été rassemblé à Saint-Sébastien et à Fontarabie ; il comprend dix mille pics et pelles, autant de sacs à terre et de grenades, vingt pièces de canon de batterie, dix affûts de réserve, cent cinquante milliers de poudre, soixante milliers de mèche et autant de plomb. Le général qui doit diriger le siège de Bayonne est désigné ; c'est le marquis de Mortarre qui a délivré Barcelonne, et qui sera aidé par Watteville. L'attaque principale

de la ville doit se faire du côté de l'ouvrage à corne de Saint-Léon. A la flotte espagnole se joindront huit frégates anglaises armées chacune de trente-six pièces. Si, comme il est probable, cette armée navale ne réussit pas à débloquer Bordeaux, elle se rabattra sur Bayonne, afin de tirer parti de tant de préparatifs.

Gramont termina sa lettre en rappelant aux échevins le danger couru par la ville, lorsque le serrurier Pedro Munoz, qu'elle a fait pendre, fut si près d'entraîner sa ruine. Il conjura les échevins de faire travailler aux parapets, surtout à ceux compris entre le bastion du Nard et la tour de Sault, et à la belle palissade commencée au fond des fossés. « Aussi, ajouta-t-il, il n'y a bourgeois ni demoiselle qui ne doive porter la hotte avec joie. » La Vrillière, secrétaire du roi, joignit ses recommandations à celles du maréchal, prescrivant aux échevins de suivre les conseils de l'ingénieur Dubois d'Avancour.

Cet avis est aussitôt appliqué. Dubois consulté sur le meilleur moyen de défendre les chaînes sur lesquelles les pinasses ennemies se jetteront tout d'abord, estime que le plus pressé est de mettre les canons en état, et d'en assurer le service en recherchant des canonniers, soit en ville, soit au dehors. Vingt-sept canons sont répartis en dix batteries et placés sous l'autorité de quinze bourgeois (1) ; une batterie de deux pièces, mise sur le quai de Piémont, bat la Nive le long de la chaîne Saint Esprit. On retire les canons de quelques navires pour les mettre dans les casemates et sur les remparts ; les autres navires qui se trouvent convenablement armés sont ancrés hors de la chaîne de manière à pouvoir tirer librement sur les pinasses ennemies durant l'attaque, et leurs maîtres sont avisés de décharger leur artillerie sur toute barque ennemie qui se présentera. Les chaînes sont aussi protégées par une estacade de mâts placés en avant d'elles.

Le vilsar du Labourd, réuni à Ustaritz (2 juillet 1653) offre son concours ; il décide d'armer mille hommes dans

(1) Pour les canons prêts à tirer, on adopte l'ordre suivant : La batterie de 5 pièces du bastion St-Esprit sera commandée par le bourgeois Pierre Dubroc et le corretier de Lafon ; celle de 3 canons de la chaîne St-Esprit et les 2 pièces sur le quai pour battre le long de la chaîne, par le sieur de Nolibos ; les 2 pièces du Piémont par le sieur Geoffroy de Sault ; les pièces de la tour du Nard par les sieurs Adam Doluns et Bourdette ; 2 pièces à Lachepaillet par les sieurs Jean de Sorhaindo et Ogier Seignaux ; 3 pièces à St-Léon par les sieurs Dayterre et Jougla ; 4 pièces à la tour de Sault par les sieurs Ouescomb et Villardy ; 2 canons à St-Jacques par les sieurs Millet et Desbartres ; 2 canons au boulevard Notre-Dame, par le sieur de Gantes, corretier.

huit jours et de tenir prêt le reste des gens du pays. mporte de ne pas perdre un instant, car les marées qui ont a la nuit et le calme de la mer favorisent l'entrée dans dour de la flotte ennemie. Le vicomte d'Orthe, qu'un hevin va trouver à Peyrehorade, déclare être toujours êt à secourir la ville et vouloir même se poster dans les ssés, s'il éprouve de la difficulté à faire entrer ses soldats ans Bayonne. Le gouverneur, qui voulait tout d'abord introuire en ville cinq cents soldats du régiment de Gramont, enonce à son projet après s'être assuré que la population le la ville et de la juridiction peuvent fournir deux mille hommes en armes. On procède, dans chaque quartier, à la visite des hommes et des armes ; on renforce les postes des portes et on invite les vignerons à se réunir, en cas d'alarme, près des remparts de leurs quartiers. Deux échevins font mettre les moulins en état et fabriquer de la farine sans discontinuer ; le 7 juillet, cinq cents conques de blé se trouvaient moulues et les commissaires se demandaient s'il était nécessaire de poursuivre ce travail.

On annonçait, en effet, que la flotte ennemie venait de quitter Passage, et se dirigeait vers Bordeaux. Cette force navale resta, du 7 au 9 juillet 1653, en vue des côtes du Labourd, puis elle cingla vers le Nord. Le danger d'attaque se trouvant dès lors bien diminué, Dubois fit aussitôt congédier le régiment de mille hommes posté sur la frontière et retirer du fort de Biarritz les soldats qui venaient d'y être envoyés. Suivant l'exemple de l'ingénieur, les échevins supprimèrent momentanément la garde extraordinaire, à l'exception du poste du Boucau, maintenu jusqu'à ce que la ville ait reçu des nouvelles certaines sur la route suivie par la flotte espagnole et sur le résultat de sa tentative probable en faveur de Bordeaux.

Le sort de la capitale de la Guyenne allait bientôt se décider. Des lettres écrites par des Bordelais faisaient connaître au marquis de Santa Crux, général de l'armée d'Espagne et à Don Luis de Haro, secrétaire d'Etat, que si cette ville n'était secourue avant huit jours, sa chute était certaine, et réclamaient qu'on hâtât l'arrivée des secours. Ces missives furent saisies à Sare et à Saint-Pé sur des valets envoyés en Espagne par Condé et Balthazar ; Toulonjon en prit connaissance et les communiqua aux échevins. La flotte espagnole n'osa cependant s'approcher de Bordeaux ; elle resta en vue des côtes de France constituant pour Bayonne une menace perpétuelle.

Sur ces entrefaites, la garnison de Bourg vint à capituler, et fut rapatriée par des navires français (13 juillet). A peine était-elle arrivée en territoire espagnol que Watteville forma

Avis de Dubois sur la manière de défendre Bayonne.

le projet de l'amener avec lui afin de rejoindre la flotte espagnole qui tenait la mer et de venir opérer un débarquement à Bayonne au moyen de doubles pinasses ; il aurait, ensuite, fait approcher de la ville le matériel de siège préparé à l'avance. Cette nouvelle fut annoncée par le maréchal de Gramont qui la tenait de M. de Chouppe. L'ingénieur Dubois, appelé à donner son avis dans une réunion du Conseil de Ville, démontra que le projet de siège était probable, car il était conforme aux règles de la guerre : l'armée navale d'Espagne, n'étant pas en état de secourir Bordeaux, devait tenter une diversion sur une autre place, et, de préférence, sur Bayonne, voisine de la frontière d'Espagne, d'où elle pourrait tirer facilement ses armes et sa subsistance. Il conclut que la ville devait se mettre en état de résister à l'attaque des Espagnols (22 juillet 1653).

Le Conseil se conforma aussitôt aux diverses prescriptions de l'ingénieur. Il fit construire des fourneaux de mine dans les fossés et deux traverses au pied du bastion Lachepaillet pour flanquer le bas des fossés voisins. Il établit un parapet en maçonnerie sur le contour de ce bastion afin d'abriter des mousquetaires qui auraient pour mission de couvrir de feux l'intérieur de la demi-lune (ancien bastion d'Errard). Il mit un poste de quatre hommes dans la guérite du bastion de Sault correspondant à la demi-lune du dehors, et, afin d'empêcher les désordres qui se produisaient dans divers quartiers, il interdit aux soldats mortes-payes, résidant à la tour de Sault et au-dessus des portes de la ville, de continuer à tenir chez eux des cabarets, sous menace de 50 livres d'amende.

Pendant les deux jours que la flotte espagnole stationna en vue du havre de l'Adour, grande fut l'émotion des échevins. Dubois, consulté par eux, trouva leurs craintes très justifiées et leur indiqua les moyens que l'ennemi pourrait employer pour s'emparer de Bayonne.

Il y avait, selon lui, trois manières de prendre les places. La première consistait à introduire un certain nombre de soldats déguisés, en leur ordonnant de se saisir d'un poste par surprise et de s'y maintenir jusqu'à l'arrivée d'un secours. La tour de Sault, dont le logis sert de cabaret où se réunissent de nombreux étrangers se prêterait à une semblable tentative ; la suppression de ce cabaret s'imposait donc sans aucun retard et le Conseil a agi prudemment en prenant une décision dans ce sens.

Le second moyen que l'ennemi peut employer d'autant plus facilement qu'il est à quatre lieues de la place est d'amener de nuit, au pied des remparts, quelques mineurs. Ceux-ci, après deux ou trois nuits de travail, auront pratiqué des

cavités dans le bas des murs, et pourront, en quelques minutes, les garnir de poudre et faire sauter une partie des remparts. Mais il est aisé de remédier à ce danger, car il existe des casemates pourvues d'embrasures, aux portes Saint-Léon et Lachepaillet, ainsi que dans la plupart des bastions ; il faut ouvrir les entrées de ces abris, placés au ras des fossés, afin d'y loger soit des canons, soit des mousquetaires qui assureront la défense du pied des remparts : à défaut de ces casemates, il suffira d'établir, dans les fossés, des traverses en terre pour abriter des mousquetaires. Enfin, le troisième procédé d'attaque est un siège en règle ; l'ennemi fait brèche, par le canon, aux remparts et aux chaînes, puis, par un grand effort, il livre un assaut général, en passant par les brèches ainsi pratiquées. Pour parer à ce dernier cas, il faut avoir à sa disposition trois mille deux cents défenseurs, y compris les habitants en état de combattre, et s'approvisionner d'une quantité suffisante de vivres et de munitions de guerre ; ces défenseurs, mis à couvert du canon et de la mousqueterie par les parapets en cours d'exécution, auront toute facilité pour repousser l'attaque. Ainsi, lorsque tout sera mis en parfait état, la ville ne devra plus redouter les menaces de l'ennemi. Ces paroles encourageantes réconfortèrent les échevins, qui les firent transcrire dans le registre de leurs délibérations et s'efforcèrent d'appliquer les recommandations qu'elles contenaient.

Cependant, Dubois trouva, d'après la manière dont la garde se faisait, qu'il ne pouvait en résulter que désordre et confusion en cas d'alarme ; il était donc urgent de remédier à ce service. Chacun des quatre quartiers possédait un nombre insuffisant de chefs et d'officiers, et comme ceux-ci, fréquemment changés, étaient inconnus d'une partie des soldats de garde, on devait redouter que cet état de choses ne produisît, dans des circonstances critiques, un désordre irréparable. Pour se conformer aux règles usitées dans les villes de guerre bien organisées, les échevins décidèrent d'adopter un nouveau règlement de la garde. Ils formèrent dans chacun des quatre quartiers huit escouades, ayant chacune un capitaine, un lieutenant, un enseigne, un sergent et un caporal. L'un des huit capitaines eut le titre de colonel de quartier et le droit de commander aux sept autres ; son escouade fut appelée la compagnie colonelle, et les autres escouades furent souvent désignées par le nom de compagnies. Les capitaines de ces groupes devaient être pris parmi les plus notables bourgeois de la ville, afin d'être plus facilement obéis.

Réglement de la garde réformé.

Trois conseillers et trois bourgeois établirent le rôle des gardes et en firent la répartition par escouades ; ils y com-

prirent les vignerons des quatre portes, et s'attachèrent, selon les prescriptions de Dubois, à faire les escouades égales. Le Conseil procéda en même temps à la nomination des officiers et des gradés et il les répartit entre les escouades. Grâce à cette manière de procéder, les soldats n'étant plus séparés de leurs officiers, apprirent à les connaître et se prêtèrent à exécuter ponctuellement leurs ordres.

Le service de la garde ordinaire fut établi de la façon suivante : les quatre premiers capitaines des quatre quartiers monteront la garde le premier jour aux quatre portes ; le jour suivant, viendra le tour des quatre seconds capitaines, et ainsi de suite jusqu'au huitième jour où le tour étant épuisé, le service sera repris par la tête. Chaque quartier se trouvera ainsi toujours gardé par l'une de ses huit escouades. En cas d'alarme, le capitaine-colonel n'aura qu'à commander à l'un quelconque de ses capitaines disponibles de se porter avec son escouade réglée vers le lieu de son quartier qu'il y aurait nécessité de défendre.

Le Conseil de ville n'ayant pas loisir de rédiger le nouveau règlement, réunit une assemblée générale de tous les bourgeois, des patrons et claviers des compagnies d'artisans, afin de leur exposer l'organisation de la garde (26 juillet 1653) ; ces nouvelles dispositions furent unanimement adoptées. Le premier échevin informa ensuite l'assemblée que des personnes sûres lui avaient appris les agissements des Espagnols. Quoique la flotte ennemie eût quitté Passage, des mouvements de troupe se produisaient à la frontière ; des corps d'infanterie et de cavalerie arrivaient de tous côtés vers Saint-Sébastien, et d'autres y étaient attendus ; on annonçait même que quatre mille hommes de pied et mille cavaliers s'apprêtaient à entrer en France par voie de terre. Il fallait se tenir d'autant plus sur ses gardes, que la flotte espagnole ne paraissait pas devant Bordeaux.

Soumission de Bordeaux.

Les échevins prévinrent de cette situation, Vendôme, Candale et Gramont ; ils envoyèrent des députés vers le baron d'Amou, le vicomte et le baron d'Orthe, et en reçurent des protestations de dévouement et la promesse de tenir leur monde prêt (28 juillet). La soumission de Bordeaux rendit toutes ces précautions inutiles, car elle découragea les Espagnols et les détourna de toute tentative sur le Labourd ; Vendôme, entré dans cette ville avec Candale, y reçut les députés que Bayonne lui envoya pour le complimenter, et les accueillit à bras ouverts (30 juillet 1653). Cet événement fut suivi d'une amnistie, dont Balthazar profita en rendant le calme à la région des Lannes.

Le règlement sur la garde fut alors rédigé à loisir ; il comporta sept articles. Les devoirs de chacun des capitaines

réposés à la garde des quatre portes étaient précisés. Ces fficiers furent tenus de faire visiter chaque jour les embrasures, casemates et fausses-portes de leur quartier. Le nombre des canonniers de la ville fut arrêté à huit. Chaque sentinelle devait monter la garde avec une arme à feu et une pique de hallebarde. Afin de faciliter l'exécution de ces dernières prescriptions, le Conseil décida que douze piques et douze hallebardes seraient déposées dans chaque corps de garde des portes et mises à la disposition de chaque homme, sans le dispenser toutefois d'apporter le mousquet et la bandoulière, qu'il était tenu de posséder (6 octobre 1653).

Conformément à ses décisions, le Corps de ville fait distribuer à la garde soixante-douze hallebardes et sept cents mousquets, retirés du magasin ; il remplace par des fusils les carabines dont les soldats gagés du guet étaient armés. Le service des capitaines et soldats du guet ayant été considérablement chargé par le nouveau règlement, leurs gages sont élevés respectivement de 500 et 150 livres ; les mêmes dispositions sont prises en faveur des quatre tambours de quartier, qui sont tenus de battre, à chaque porte, la diane le matin, l'assemblée et la marche, le soir, au moment de la garde montante (15 décembre 1653). Les gages des quatre sergents de quartier sont portées à 120 livres par an ; leur mission consiste à porter aux capitaines de garde de leur quartier le mot d'ordre pris chez le premier échevin, à distribuer aux vignerons les armes délivrées le soir par le capitaine de quartier et à les réintégrer le lendemain matin, enfin à compléter jusqu'à douze le nombre des vignerons de chaque quartier, avec des vignerons de la ville.

Tant que Dubois resta à Bayonne, le nouveau service fonctionna sans difficulté ; il n'en fut plus de même lorsqu'il eut quitté la ville pour se rendre à la cour en compagnie de Toulonjon. Des contestations s'élevèrent entre les capitaines, au sujet du commandement des portes, à l'occasion de l'alarme causée par l'incendie des écuries du maréchal au Château-Vieux. Il fut arrêté que, dans tous les cas, le commandement des portes resterait au capitaine de garde ; en l'absence du colonel de quartier, son autorité serait dévolue au plus ancien capitaine dans chaque quartier. De plus, une ordonnance indiquant les lieux de rassemblement en cas d'alarme, fut affichée dans tous les corps de garde : les quartiers de Saint-Esprit et de Mousserolles aux places d'armes voisines de leurs portes, ceux du maire et du prévôt aux places d'armes aux points indiqués dans l'ordonnance.

Ces prescriptions complémentaires visaient certaines discussions survenues entre les capitaines colonels et les

anciens capitaines de quartier qui prétendaient repr leur ancienne autorité. Deux de ces derniers, les sieu Naguille et Guyot se soumettent difficilement, prét que la charge dont ils avaient joui était restée plus de cents ans dans leur famille ; d'autre part, le sieur D et le procureur du roi, pourvus de la charge de capi colonel dans les quartiers de Mousserolles et du mai sont pas disposés à abandonner bénévolement leurs velles prérogatives (14 décembre 1654). Mais les capit colonels, quoique attachés à leurs charges, ne prenaien l. peine de réunir leur escouade et laissaient tout le poid service aux autres capitaines. Le Conseil les invita à par de temps en temps à la tête de leur troupe afin d'encou chefs et soldats à faire leur devoir. Néanmoins, prév leur abstention, les échevins décident qu'ils pourront se remplacer par leurs lieutenants pour le service de g et que, en cas d'alarme, le capitaine le plus ancien pre le commandement à leur place, s'ils ne sont pas pré près de la porte de leur quartier. Cette décision est com niquée aux quatre capitaines-colonels, autrement ap mestres de camp, alors en fonction, savoir : le lieute général (du sénéchal), Dolluns, de Mailhare et le proc du roi (26 avril 1655).

Afin de ramener à leur ancien chiffre les gages des ciers, sergents et tambours, qui avaient bénéficié d'une mentation globale de 800 écus au moment où le servi garde avait été modifié, et réaliser ainsi une économie ble, les échevins, tout en maintenant le nouvel ordre garde, décident d'en réduire certaines obligations, di sent les sergents du service du mot et restituent cette aux capitaines de garde (11 octobre 1655). L'applicati cette mesure amena un certain relâchement dans le se et poussa quelques habitants à esquiver la garde, en sant inscrire comme archers dans les châteaux, non soulever des protestations.

Le maréchal de Gramont, remplace Toulonjon, comme gouverneur.

Le danger d'une invasion espagnole semblant devoi épargné au pays de Labourd, le roi consentit à accep démission de gouverneur de Bayonne que lui avait Toulonjon, et à donner cette charge au maréchal de mont, son frère (17 janvier 1654). Le baillage de La changea en même temps de titulaire, à la suite du dé d'Amou, auquel succéda Urtubie. Le maréchal, qui la cour, quitta bientôt Paris, pour rejoindre son no poste et faire son entrée comme gouverneur. Bien qu exprimé aux échevins le désir qu'il ne lui soit pas f réception solennelle, le Conseil envoya au devant de l échevin, un jurat et une troupe de jeunes bourgeois

ville, à cheval, jusqu'à Magesc pour le saluer. Gramont arriva, le 4 mai 1654, et fut harangué, d'abord par les officiers du sénéchal entre la barrière extérieure et le pont-levis de la porte Saint-Esprit, puis par le premier échevin devant le corps de garde de la porte. Ce magistrat eut soin de qualifier d'excellence le nouveau gouverneur ; il était accompagné du corps de ville en robes rouges, et d'une compagnie de quatre cents mousquetaires de la milice bourgeoise, commandés par le capitaine du sacre (1), et rangés en haie le long du trajet. Le maréchal fut conduit à la cathédrale, puis au Château-Vieux devant lequel les soldats déchargèrent leurs armes pendant que les canons tonnaient sur les remparts.

Le gouverneur se rendit d'abord à la chambre du Conseil, afin de remercier la ville de son accueil. Le premier échevin le fit asseoir sur une chaire garnie de satin blanc et de passementeries écarlates ; puis il répondit aux bonnes paroles du maréchal en l'assurant de l'affection de tous les habitants. Le Conseil, sachant que le maréchal aimait extrêmement les chevaux, s'était procuré un cheval d'Espagne, du prix de 2.000 livres ; il l'offrit à Gramont qui l'essaya et se déclara très satisfait de ce présent.

Il alla ensuite visiter les fortifications et manifesta son contentement de les trouver en bon état. Il décida que les portes devaient rester fermées la nuit, sans exception pour personne, même pour lui, et il demanda que la liste des étrangers logés chez les hôteliers lui soit présentée chaque soir. Le Conseil s'empressa de déférer à ces prescriptions qui n'avaient d'autre but que d'assurer la conservation de la ville. Il procéda de même à l'égard d'une autre observation faite par le maréchal au sujet de l'admission entre les chaînes des vaisseaux étrangers chargés de blé ; ceux-ci étaient assez vastes pour contenir un gros de 100 ou 200 hommes qui, après entente avec les troupes ennemies de la frontière, pouvaient, à la faveur d'une panique, se rendre facilement maîtres du port. Quoique se disant Hollandais, les matelots de ces navires étaient peut être originaires d'Ostende, de Dunkerque ou d'un autre port soumis à l'Espagne, et dès lors constituaient un danger pour la ville. Des cas de surprise analogue s'étaient déjà produits ; aussi, le Conseil fit-il sortir ces vaisseaux du port, les obligeant à décharger leur blé au moyen de barques.

Louis XIV fut sacré à Reims, le 27 juin 1654, à l'âge de seize ans ; il continua la lutte contre les monarques d'Espa-

(1) Choisi pour commander la troupe de milice à la procession du sacre ou Fête-Dieu prochaine.

gne et d'Autriche ; le prince de Condé, persistant dans son égarement, ne quitta pas les rangs ennemis. Après avoir repris Rocroy, ce général fut obligé de reculer devant Turenne et d'abandonner le siège d'Arras, au moment où cette place allait tomber au pouvoir des Espagnols ; parmi ses défenseurs se trouva Philibert de Gramont, frère cadet de Toulonjon, qui fut ensuite exilé de France à la suite d'une aventure galante, et passa plusieurs années en Angleterre.

Condé, après son échec, s'était retiré dans ce pays, où il se tenait en relations constantes avec les Bordelais. Le roi redouta que les Anglais ne le décident à faire une nouvelle tentative en Guyenne, car il avait appris que ces derniers s'étaient engagés à fournir quarante vaisseaux au roi d'Espagne Philippe IV pour la nouvelle campagne, et que le prince de Condé était fortement sollicité par des Bordelais de mener des forces anglaises dans leur ville où un bon accueil leur était assuré. Le maréchal de Gramont, retiré à Hagetmau, manda près de lui le premier échevin, afin de lui communiquer ces nouvelles, qu'il tenait du sieur d'Estrade, lieutenant-général en Guyenne ; cet officier les avait connues par une lettre du roi, contenant l'ordre de garnir le château Trompette de canons et de gens de guerre. Le maréchal exprima l'avis que Condé, brouillé avec l'archiduc Léopold et le comte de Sardaigne, ne resterait plus à leur service et pourrait venir porter la guerre en Guyenne ; il engagea donc le premier échevin à se tenir en éveil, et le congédia après l'avoir comblé de caresses. Dès son retour, le magistrat fit procéder à la visite des quartiers, plaça des pilotes en faction au Boucau ; il donna en outre des ordres pour réparer les moulins de la ville, raffiner les poudres et remonter les mousquets dégarnis de bois (13 juillet 1654).

Gramont s'était montré d'autant plus aimable avec le premier échevin, qu'il désirait calmer le ressentiment qu'avait causé un manque d'égard du roi envers la ville. Contrairement à l'usage, le roi, qui venait d'être sacré à Reims, n'en avait pas informé directement le Corps de ville, et s'était borné à lui faire transmettre cette nouvelle importante par le gouverneur, en prescrivant un feu de joie et le chant du *Te Deum*. Les échevins s'étaient néanmoins rendus en livrée à la cérémonie, pendant laquelle avaient retenti les canons des remparts et des vaisseaux, puis ils avaient exposé leurs griefs dans une lettre particulière adressée à La Vrillière. L'année suivante, le roi, méprisant les anciens usages et négligeant de s'adresser au Corps de ville, écrivit directement à l'évêque de Bayonne pour demander un *Te Deum* à l'occasion de la prise de Landrecies et d'une place de Catalogne. Le Corps de ville, outré de cet oubli systématique

cide d'adresser à La Vrillière, secrétaire du roi, une autre ttre de protestation, « parce que la ville n'est pas traitée comme les autres cités du royaume qui ont reçu ordre de Sa Majesté de faire feu de joie et de tirer le canon », et de édiger la missive « en termes qui marquent le juste ressentiment de la ville, afin qu'il y fasse, s'il lui plaît, la considération que la chose mérite, et qu'à l'avenir, les anciens ordres soient mieux observés » (9 août 1655).

Les relations entre les Gramont et la ville restèrent cependant aussi étroites qu'auparavant, le Conseil ne laissant échapper aucune occasion de leur manifester ses sentiments amicaux. Apprenant (24 septembre 1655), que le maréchal est arrivé à la cour, après être rentré sain et sauf de l'armée, il lui envoie le témoignage de la joie que lui cause son retour, et le reçoit ensuite à Bayonne, en allant au devant de lui et en faisant tirer le canon (26 mai 1656). Il n'omet pas d'aller saluer son fils Armand, comte de Guiche, à son passage à Bidache (27 octobre 1656), et de donner à ce jeune seigneur des marques de sympathie à l'occasion d'une blessure de guerre (5 juillet 1658).

Désireux d'entretenir les bonnes dispositions du maréchal, indispensables à la réussite de diverses affaires, le Conseil de ville lui donne un cadeau de 4.000 livres (20 avril 1657), et lui adresse des compliments à l'occasion de son retour d'Allemagne (30 septembre 1658). Ce seigneur, jouissant d'un grand crédit près du roi, venait de remplir une mission diplomatique auprès des princes du Nord ; il avait eu soin, dans son ambassade, d'énumérer tous ses titres et qualités dont il était d'usage de faire parade. « Antoine, duc de Gra« mont, comte de Toulonjon, pair et maréchal de France, « souverain de Bidache, gouverneur de Navarre, Béarn, « Bayonne, plénipotentiaire pour le roi vers les princes du « Nord ».

La ville apporta non moins d'attention à ménager la délicatesse des autres autorités, soit en envoyant saluer le duc d'Epernon à Cadillac (9 juillet 1655), soit en assurant le prince de Conti, nouvellement nommé gouverneur de la province, de ses humbles services (22 mai 1658), soit enfin en faisant cadeau à La Vrillière de deux panneaux de tapisserie, en cuir doré de Cordoue, du prix de 1.500 livres. La plainte des échevins avait d'ailleurs produit bon effet près de La Vrillière ; aussi, ce dernier prit-il soin de leur faire écrire directement, afin de prescrire des réjouissances soit pour célébrer la prise de Montmédy (27 août 1657), soit pour fêter le rétablissement de la santé du roi (27 août 1658).

Le voyage du maréchal en Allemagne était le prélude de la paix. Cependant, en attendant sa conclusion définitive, la

ville de Bayonne dut encore se prémunir contre une menace causée par quatorze frégates arrivées à Fontarabie avec mille quatre cents soldats. A la vérité, le bruit courut que cette flotte devait se diriger vers Dunkerque ou le Portugal, mais la plus élémentaire prudence imposa certaines mesures de préservation, telles que : placer deux corps de garde hors ville et au Boucau, envoyer des espions en Espagne, retirer des chaînes les vaisseaux étrangers, visiter les casemates, inspecter les étrangers, passer la revue des hommes et des munitions, placer les canons sur les remparts et enfin réparer les fortifications (1er juillet 1658). A ce moment, la France n'avait rien à redouter de l'Angleterre ; cette puissance avait recherché son alliance, afin d'en retirer un appui pour disputer avec plus de chances de succès l'empire des mers à la Hollande. Cromwel, signataire du traité d'alliance, céda le pouvoir aux Stuarts, qui en respectèrent les clauses. Condé perdit la bataille des Dunes contre les soldats français et anglais, en voulant disputer à Turenne la possession de Dunkerque.

Traité de bonne correspondance entre le Labourd et le Guipuzcoa.

Pendant que Bayonne, longtemps tenue sous la menace d'une invasion imminente des Espagnols, mettait toute son énergie dans les préparatifs de sa défense, ses commerçants, lassés de voir leurs affaires entravées par des alertes perpétuelles, s'étaient efforcés d'arrêter les bases d'un traité de commerce entre les provinces françaises et espagnoles limitrophes de la frontière. Le gouverneur Toulonjon sollicita l'approbation du roi en faveur de ce traité dont le projet avait été signé par lui et par Diégo de Cardenas le 10 février 1653. La sanction royale fut donnée le 4 juillet suivant. Les commerçants de Labourd d'une part, ceux de la province de Guipuzcoa et de la seigneurie de Biscaye d'autre part, étaient seuls appelés à bénéficier de cet accord. Toutefois, le maréchal de Gramont, indisposé contre les habitants de Saint-Jean-de-Luz, empêcha quelque temps la notification du traité ; les Bayonnais pressèrent leurs voisins de faire lever, par une démarche bienveillante, l'opposition du maréchal, et obtinrent que le traité, dit de bonne correspondance, fût appliqué au commencement de 1654. Une des clauses de ce document imposa aux bâtiments de guerre espagnols de se tenir à plus de quatre lieues de distance du havre de l'Adour, afin de laisser aux bateaux marchands la possibilité d'en sortir sans craindre d'être capturés. Le traité fut généralement respecté jusqu'à la paix ; quelques rares infractions imputables aux Espagnols furent signalées à la junte de Saint-Sébastien par les échevins de Bayonne qui la sollicitèrent d'intervenir auprès du baron de Watteville, capitaine général de la province.

Troubles causés par l'établissement des jésuites.

La question de l'établissement des jésuites à Bayonne vint mer la discorde parmi ses habitants et ajouter de nouvelles armes à celles occasionnées par la menace de l'étranger. lle avait été, une première fois, discutée en assemblée énérale, à la prière de Gramont et de La Vrillière, et elle vait soulevé une vive opposition (6 février 1654). La répugnance de la bourgeoisie de la ville à accueillir les jésuites e justifiait par les relations de parenté et d'amitié que Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, janséniste célèbre et leur principal adversaire, avait conservées à Bayonne d'où il était originaire. Ce novateur, que Richelieu avait fait enfermer au château de Vincennes, était mort en 1643, en sortant de prison, et sans nul doute, les Bayonnais durent reporter, sur l'ordre des jésuites, la responsabilité de l'emprisonnement subi par leur illustre concitoyen. Les dangers de l'invasion firent mettre cette question de côté, mais elle fut de nouveau agitée quand la ville revint au calme. Le Conseil, peu désireux de voir occuper par de nouveaux couvents les emplacements restés libres en ville, avait empêché l'installation des jésuites dans l'intérieur de l'enceinte. Il pria même Gramont de ne pas leur laisser construire une demeure à Saint-Esprit et réussit un moment à convertir le maréchal à son opinion, ce qui mit le peuple en joie. Puis Gramont, changeant d'avis une deuxième fois, permit à cinq ou six pères jésuites de s'établir à Liposse (1), quartier de Saint-Esprit ; il leur donna même une adhésion publique en assistant à la pose de la première pierre de leur couvent.

Les échevins soumettent de nouveau la question à l'assemblée générale des bourgeois. Celle-ci ne donne que sept voix favorables aux jésuites, chiffre bien inférieur à celui de leurs partisans qui n'osent se démontrer. Le Conseil s'adresse alors au provincial des Jésuites, et lui demande par correspondance de renoncer à son établissement en ville (1er juillet 1656). Les pères se sont logés provisoirement tout près de Liposse, dans la maison de campagne de Bégoigne, appartenant au bourgeois Dibusty et ne semblent pas prêts à déguerpir. Les échevins insistent auprès d'eux, afin de les décider à partir, en alléguant le mécontentement du peuple ; les jésuites se bornent à répondre qu'ils sont en dehors de la juridiction de la ville, et qu'ils n'ont pas eu connaissance des murmures que leur présence aurait fait naître à Bayonne. Ils sont d'ailleurs disposés à rester, parce que telle est la volonté du maréchal.

Reconnaissant le bien fondé de la réponse qui leur est

(1) A l'emplacement de la gare des marchandises de la Compagnie du Midi.

...essent ...
... compris ...
... tout en ...
... les lettres ...
... ettres qu ...
... osition ...
... père ...
... mène ...
... mener le ...
... gné ...
... la ...
... voir, qu ...
... on du ...

... ponse ...
... ent de ...
... eux, ...
... premi...
... rser, ...
... leur ...
... ps, un ...
... our, ...
... sont ...
... leur ...
... ils ...
... que ...
... sent d...

a sous main la révolte des artisans, pour arriver à ses fins par la violence.

Sur ces entrefaites, une partie du peuple quitte la place publique et se dirige vers la porte Saint-Esprit, qu'il franchit avant que l'échevin de Villars et le conseiller-magistrat Duhalde, envoyés en hâte pour la fermer, aient pu y réussir. Le sieur de Naguille, syndic et procureur de la ville, veut se renfermer dans le poste de la porte ; il en est empêché par plusieurs hommes armés et se voit placé de force à la tête d'une grande troupe de manifestants en marche vers Saint-Esprit. Cette bande est rencontrée en chemin par les députés du Conseil porteurs de la réponse des jésuites ; c'étaient l'échevin de Lalande, le jurat de Seignanx, et les bourgeois Daymar et du Linier. Ils étaient allés trouver les pères à Bégoigne, et leur avaient décrit le péril auxquels ils allaient se trouver exposés, les invitant à s'éloigner au plus vite pour sauver et rendre le repos à la ville. Le supérieur, homme de grand sang-froid, offrit d'envoyer une lettre par express à son provincial de Pau et exprima l'espoir que ce dernier rappellerait les pères.

Leur mission accomplie, les députés font savoir au premier échevin qu'ils ont croisé, sur leur route, un grand nombre de gens armés se rendant à Bégoigne et prêts à exercer des violences irréparables. Ce magistrat, suivi de quelques échevins, s'avance rapidement vers la demeure des jésuites, afin d'instruire le peuple de la réponse du supérieur et de l'empêcher de commettre des actes violents ; le reste du Conseil demeure en séance, pour parer à toute éventualité.

La maison des jésuites saccagée.

Mais la troupe de peuple avait pu, avant l'arrivée du premier échevin, envahir la maison de Bégoigne, et sans faire du mal aux pères, enlever une partie des tuiles de la toiture, pendant que d'autres artisans, pénétrant dans la chapelle, s'étaient emparés de la pierre consacrée de l'autel, de la lampe et de la cloche. Un prêtre, accouru sur les lieux, avait pris le saint-ciboire contenant des hosties consacrées et s'était dirigé processionnellement vers la cathédrale, suivi d'une foule de peuple. Le premier échevin qui, semble-t-il, aurait pu prévenir ces incidents, arriva lorsque la manifestation avait repris le chemin de la ville ; il trouva la maison de Bégoigne en grand désordre, ses meubles épars et renversés ; les jésuites avaient été forcés de l'abandonner. Aussi, lorsque le premier échevin, après avoir fait mettre le mobilier sous clef et en avoir assuré la garde, rentra en ville, il trouva les habitants vacant à leurs affaires, sans émotion apparente, et il apprit que le calme s'était rétabli dans la

ville, dès que la nouvelle du départ des pères av
connue.

Le défaut de prévoyance des échevins rendait le
très louche, et devait faire naître l'idée qu'ils avaient,
favorisé, du moins toléré la manifestation qui s'était
née par l'expulsion des jésuites. Ce fut le sentiment du
chal qui voulut, avant son départ pour l'Allemagne,
dre les explications de la ville ; le Conseil, estimant qu
mont ne pouvait, avec des renseignements incomplets
ter un jugement équitable sur les événements dont l
avait été le théâtre, lui envoya une copie de l'enquêt
l'officialité de Dax avait faite à Saint-Esprit sur cette
(13 juin 1657).

Colère du roi contre les échevins.

Le roi Louis XIV qui, malgré son jeune âge, av
imposer au Parlement l'exécution de ses ordres et le
à enregistrer de nouveaux impôts nécessités par la
nuation de la guerre, ne voulut pas permettre que son
rité fût méconnue par les échevins bayonnais. Il
exprima, dans une lettre écrite le 6 juin, à la Fère, l
prise que lui avait causée la sédition du 14 mai, su
d'autant plus grande qu'il avait fait connaître son int
au sujet de l'établissement des jésuites à Saint-Esprit,
lité non comprise dans la juridiction de la ville. Aussi
lant tenir de leur propre bouche le récit de ce qui
passé, il invita les deux premiers échevins à l'aller tr
afin de lui rendre compte de la sédition et de leur co
personnelle.

Les premiers magistrats de la ville ne furent guère
reux de s'exposer à la colère du roi. Ils réunirent le C
le 27 juin, et tout en manifestant publiquement l'int
d'obéir au monarque, ils surent obtenir de leurs col
une délibération conforme à leur désir intime. Le C
dans sa réponse, exposa au roi les empêchements qui
daient l'exécution de ses ordres ; le premier échevin, c
en sa qualité de chef des armes, d'assurer la garde de l
ne pouvait quitter Bayonne dans un temps si troublé p
menaces de guerre ; quant au deuxième échevin, i
empêché de voyager par deux maladies, la goutte
pierre, et par son âge avancé (1). Le roi fut donc sup
se contenter de former son jugement d'après les ac
procédure qui lui avaient été transmis, et, dans sa r
le Conseil exprima l'espoir que Sa Majesté pourrait
rer, par la lecture de ces documents, que les mag
avaient fait tout leur possible pour maintenir l'ordr

(1) Il était âgé de 78 ans.

d'amener le roi à cette appréciation, on écrivit à La Vrillière, à l'évêque de Bayonne, qui se trouvaient à Paris, au sieur d'Etcheverry, bourgeois, qui était à la cour, en les priant de s'employer activement en faveur de la ville.

Louis XIV n'accueillit pas favorablement la requête de la ville et, dans une lettre de Stenay, du 31 juillet 1657, il intima l'ordre à de Lalande et Daccarette, premier et deuxième échevins, de satisfaire à l'obéissance qu'ils lui devaient et de partir promptement. La Vrillière répondit en même temps à la lettre du Conseil, l'exhortant à la soumission, et lui signalant le danger qu'il courait, s'il en usait autrement. Les premiers magistrats, en face d'un ordre aussi impératif, n'osent se refuser à partir, mais ils hésitent encore et cherchent des biais. Ils veulent d'abord attendre l'établissement des dépêches qu'ils devront emporter ; puis ils sollicitent encore, au sujet des raisons à donner, l'avis du Conseil et des douze bourgeois, généralement consultés dans les circonstances difficiles. La réunion de cette assemblée est plusieurs fois remise.

Nouveaux soulèvements. La rue du Pont-Mayou barricadée.

Ces divers atermoiements laissent à l'esprit public le temps de s'échauffer ; les partisans des jésuites, menacés par la population, prennent des mesures de défense. Le sieur de Hureaux, fils du lieutenant général, aidé par de Lalande, juge de l'amirauté, Barboro, Arcoudeau et Moisset, distribue des armes aux amis des pères, et il les groupe en un corps de garde dans la maison de son père, située dans la rue du Pont-Mayou. Les croix tracées à la craie blanche sur les portes de leurs maisons, démontraient que le peuple nourrissait contre eux de noirs desseins et justifiaient les dispositions qu'ils venaient de prendre pour assurer leur sécurité. Lorsque, le 9 août, le Conseil se réunit enfin pour délibérer, les esprits étaient tellement excités, qu'un groupe de quinze à vingt hommes armés, partisans des jésuites, rencontrant dans la rue du Pont-Mayou, le deuxième échevin Daccarette qui se rendait à l'assemblée, l'apostrophèrent et le frappèrent violemment.

Cette démonstration amena une manifestation contraire dans le camp opposé. Un attroupement de gens, armés de pistolets et d'épées, commença à se former sur la place publique, puis augmenta rapidement. Ces manifestants voulurent pénétrer de force dans l'Hôtel de Ville, et empêcher l'assemblée de décider le départ vers la cour des deux échevins ; ils prétendaient que la présence de ces magistrats était nécessaire au repos de la ville et au service du roi, afin de réduire à l'impuissance les partisans des jésuites qu'ils accusaient de s'être armés pour accomplir quelque mauvaise action.

Afin de les calmer, le Conseil envoya le jurat de Larre intimer l'ordre à leurs adversaires de déposer les armes, sous peine de mort. Etant entré dans la maison de Hureaux, rue du Pont-Mayou, Larre entendit tirer des coups de feu derrière lui et, se retournant, il vit que, parmi les personnes hostiles aux pères qui l'avaient suivi, une d'elles venait d'être blessée. Les gens du corps de garde formé chez M. de Hureaux refusèrent de désarmer, alléguant la nécessité de se défendre contre les attaques probables de ceux qui avaient tracé des croix blanches sur les portes de leurs maisons.

Durant cette discussion, les partisans des jésuites élevaient des barricades aux deux extrémités de la rue du Pont-Mayou, et, lorsque Larre se rendit dans la salle du Conseil afin de faire connaître l'insuccès de ses efforts, le peuple, pris de fureur, cria de tous côtés : « Aux armes ! Aux armes ! » Il forma un rassemblement devant l'Hôtel de Ville et demanda des armes, tandis qu'un groupe d'hommes armés envahit la cathédrale, bousculant trois magistrats qui s'efforçaient de les arrêter, et monta au clocher sonner le beffroi. Le Conseil fit alors appeler les bourgeois et habitants de la milice, au son de la cloche, à l'Hôtel de Ville, afin de remédier, avec leur assistance, à ce dangereux tumulte.

Les capitaines-colonels de chacun des quatre quartiers se présentent à l'Hôtel de Ville et reçoivent l'ordre de se rendre, chacun à leur quartier où les miliciens doivent les rejoindre, selon la règle établie. Deux magistrats vont avertir d'Artagnan, lieutenant du gouverneur, des troubles qui agitent la ville et le décident à fermer les portes de l'enceinte ainsi que les chaînes qui barrent la Nive aux deux bouts de la ville ; d'autres échevins vont trouver Sorhaindo, lieutenant du capitaine qui commande au Château-Neuf, ils l'invitent à se tenir sur ses gardes et à fournir au Conseil un renfort pris dans la garnison de cette forteresse. Pendant le même temps, quelques échevins assurent la garde des tours, et des locaux des portes, servant de magasin de guerre ; ils font exécuter des rondes, afin de prévenir toute surprise et de constater si les corps de garde sont pourvus de soldats ; enfin, après avoir distribué des armes à quelques miliciens, ils retiennent un certain nombre de ces derniers pour garder l'Hôtel de Ville et renvoient les autres dans leurs quartiers assurer la défense des postes.

Ces mesures prises, les magistrats sortent de l'Hôtel de Ville et tentent par leurs conseils de ramener le calme. Mais le peuple ne veut rien écouter et réclame à grands cris l'enlèvement des barricades, qui obstruent la rue du Pont-Mayou. Le premier échevin, suivi d'un jurat et d'un conseiller magistrat, se dirige vers cette rue, dépasse la barri-

cade des Cinq-Cantons et s'arrête à la maison de Hureaux, devant laquelle est amassée une troupe de gens favorables aux jésuites et armés de mousquetons, de fusils, de pistolets et d'épées. De Lalande ordonne à ceux-ci de démolir la barricade, qui cause tant d'émotion en ville et les y décide après une grande discussion ; l'obstacle enlevé, les partisans des pères rentrent dans la maison du lieutenant-général.

Cette concession ne donna pas satisfaction au peuple, lequel, plus ému que jamais, occupait la place publique et vociférait des menaces contre ces gens armés qu'il accusait de vouloir tenter l'impossible pour introduire les jésuites en ville contre le sentiment général ; aussi, persistait-il à vouloir empêcher le départ des premiers magistrats. Mais, il témoigna vivement son ressentiment des mauvais traitements infligés au sieur Daccarette, dont l'affront rejaillissait sur le Conseil, et des blessures faites, sans provocation, à quatre ou cinq habitants, à coups de pistolets et de mousquetons, déclarant qu'il ne déposerait pas les armes avant d'avoir tiré vengeance de ces attentats.

N'ayant pu persuader au peuple de cesser les attroupements, le premier échevin de Lalande rentre à l'Hôtel de Ville, vers six heures du soir, et, après avoir pris l'avis du Conseil, il décide de faire en ville une grande démonstration. Se plaçant à la tête de la milice, la pique à la main, précédé d'un tambour battant, il fait le tour de la ville en visitant les portes, ne s'arrête qu'à l'approche de la nuit et réussit à faire rentrer chaque habitant chez lui.

Pour éviter que de nouveaux désordres ne se produisissent pendant la nuit suivante, du 9 au 10 août, la plupart des miliciens furent gardés sous les armes par leurs colonels de quartier. Les magistrats passèrent cette nuit à l'Hôtel de Ville, prêts à toute éventualité, et gardèrent sous la main une troupe importante. Des rondes et patrouilles furent faites continuellement, tant à l'intérieur de la ville, qu'à l'extérieur, le long des chemins et des bords des deux rivières. Deux chaloupes s'avancèrent même jusqu'au Boucau et à Urt, afin de rendre compte des mouvements qui se produiraient entre ces deux ports.

Le lendemain matin, 10 août, le peuple, de nouveau rassemblé en armes, veut aller disperser les habitants groupés en un corps de garde dans la maison de Hureaux, leur reprochant toujours d'avoir blessé quelques Bayonnais et d'être en intelligence avec les jésuites pour favoriser leurs desseins. Le premier échevin expose devant le Conseil, réuni dès six heures du matin, que la continuation des troubles est inévitable si d'habiles mesures ne sont prises. La première de toutes, celle que Lalande désirait secrètement, était

de décider que les deux premiers magistrats ne partiraient pas vers la cour ; le Conseil l'adopta et émit en outre l'avis de députer auprès du roi une personne intelligente afin de lui demander son absolution pour tous les désordres et d'avoir cette résolution pour agréable puisqu'elle devait faire cesser les troubles, déposer les armes et assurer le repos public.

Le peuple, mis au courant de la délibération du Conseil, en agréa la conclusion ; il promit de ne plus s'assembler, à condition que les jésuites fussent définitivement exclus de la ville. Ayant appris qu'une information était ouverte contre les fauteurs de désordres devant le syndic de Labourd, il demanda que l'on comprît dans les poursuites les sieurs de Hureaux, Darretche, Detchegaray marchand, et le fils aîné de Bernard de Larre.

Le sieur d'Artagnan, l'évêque de Dax et le baron d'Orthe, qui se trouvaient à Bayonne, furent consultés sur le choix des personnes qu'il convenait de déléguer vers le roi ; les deux derniers reçurent du Conseil l'offre de cette députation. L'évêque, qui avait agi dans un sens opposé aux intentions royales, ne crut pas qu'il lui serait possible de solliciter l'indulgence de Louis XIV en faveur de la ville ; il manifesta aux échevins sa reconnaissance, mais se récusa pour cause de fièvre, et leur assura qu'il se rendrait plus tard à la cour. Le baron d'Orthe, moins compromis, accepta la mission, et promit de faire agir le duc d'Epernon en faveur de la ville ; le Conseil lui remit un mémoire et une somme d'argent ; il avisa aussi le bourgeois d'Etcheverry, présent à la cour, de se concerter avec le baron (13 août 1657).

Mesures d'apaisement.

Dans un but de pacification, le Conseil écarta des rôles de la garde les partisans des jésuites, sous prétexte que le peuple refusait de leur obéir. La diminution d'effectif qui en résulta surchargea le service de garde, dont le tour dut être fixé à six jours (27 août) ; toutefois, cette aggravation fut seulement maintenue jusqu'au 5 octobre suivant. L'ordre de réintégrer dans le magasin les armes prêtées par la ville, contribua plus efficacement à l'apaisement des esprits. Un moment cependant, les échevins redoutèrent le renouvellement des troubles ; dans une réunion d'hommes tenue à la corderie de Larsac, hors la porte Saint-Léon, quelques habitants proposèrent d'arborer des rubans blancs, comme signe de ralliement, par opposition à une marque de couleur différente que voulait adopter le parti contraire. Cette tentative de scission demeura sans effet, grâce à l'intervention des compagnies d'artisans, que le Conseil avait fait assembler dans les cloîtres des Jacobins, des Carmes, des Cordeliers et des Augustins, lieux habituels de leurs réunions, et qu'il avait

sollicités de s'entremettre pour amener la paix (7 septembre 1659).

La maréchale de Gramont et l'évêque de Bayonne, récemment arrivés à Paris, joignirent leurs efforts à ceux d'Etcheverry et du baron d'Orthe, et ils appuyèrent les démarches faites auprès de La Vrillière, secrétaire d'Etat ; comme le roi était encore absent de Paris, le baron d'Orthe se décida à faire le voyage de Francfort, en Allemagne, afin de joindre le maréchal de Gramont et de solliciter son assistance (6 octobre). Le sieur de Lalande, qui venait d'abandonner la place de premier échevin pour prendre celle de procureur du roi, n'ayant plus les mêmes motifs de se dire retenu à Bayonne, ne crut pas devoir différer son départ vers le roi, afin de lui présenter la justification de ses actes ; il se chargea d'excuser le sieur Daccarette, à qui son grand âge interdisait tout voyage (23 octobre).

Cependant, le temps se passe, et les députés de la ville n'ont pas encore réussi à voir le roi (26 novembre) ; comme d'un autre côté, le sieur de Hureaux et quelques partisans des jésuites se sont rendus à Paris, où ils sont soupçonnés de calomnier le Conseil de ville et de le dépeindre sous un aspect odieux, les échevins pressent leurs députés de se présenter au roi et de lui fournir leurs raisons. Les intentions de Hureaux et des gens de son parti ayant été révélées au Conseil par le sieur de Lespès, son père, lieutenant-général, dans une lettre peu civile, cette assemblée rappela ce haut fonctionnaire au respect des convenances.

Le sieur de Lalande ayant enfin comparu devant Louis XIV, lui donna des explications satisfaisantes de sa conduite ; le roi le congédia et voulut bien dispenser Daccarette de la visite ordonnée par lui. L'ancien premier échevin avait fait connaître au monarque que le Conseil avait décerné des décrets de prise de corps contre les bourgeois de la ville, composant le corps de garde organisé dans la rue du Pont-Mayou, au moment où la sédition avait éclaté en ville ; il lui avait en même temps demandé, par mesure de pacification, de surseoir à l'exécution de ces décrets. Le roi y avait consenti et avait sanctionné sa décision par un décret du 26 janvier 1658. Le Conseil, ayant réuni les quatre compagnies d'artisans, les invita à obéir à la volonté royale, en laissant rentrer en ville les personnes visées par les décrets, sans les outrager par actes ou par paroles. Les corps de métiers acquiescèrent à cette demande et réclamèrent les mêmes égards pour leurs membres. La paix fut dès lors rétablie et le lieutenant de Lespès se déclara disposé à vivre en bon accord avec la ville.

Le Conseil de ville sut reconnaître les services rendus ;

il remercia le maréchal de Gramont, fit de beaux cadeaux à La Vrillière, au baron d'Orthe et à de Lalande ; l'évêque de Bayonne reçut aussi, au moment où il rentra de la cour, un présent de 3.000 livres. De plus, afin de se conformer à la volonté du roi, que leur transmit La Vrillière, les échevins firent verser la somme de 6.000 livres entre les mains du lieutenant-général, qui était chargé de la distribuer à trois catégories de victimes : d'abord, aux bourgeois *décrétés*, partisans des jésuites, afin de les indemniser des dépenses occasionnées par leur voyage à la cour ; ensuite, aux habitants blessés devant la maison du lieutenant-général ; enfin, à ceux dont les maisons et les meubles avaient été endommagés durant les désordres, et, en particulier, au sieur Dibu[illegible] ou à ses hôtes, les pères jésuites.

Cette agitation laissa, malgré les efforts conciliants du Conseil, quelques traces de discorde dans les esprits. Le lieutenant-général du sénéchal, ayant voulu changer un commis greffier qui s'était démontré contre lui, son procureur, de Lalande, prit la défense de ce dernier et entama avec Lespès une grande discussion, fort nuisible au bon ordre du tribunal. Le roi intervint par une lettre par laquelle il exhorta les deux officiers à faire la paix, chargeant au besoin le premier président du Parlement de Bordeaux de trancher leur différend (1er juillet 1658).

CHAPITRE X

RAITÉ DES PYRÉNÉES CONCLU PAR MAZARIN DANS L'ILE DES FAISANS. — MARIAGE DE LOUIS XIV A SAINT-JEAN-DE-LUZ. — SON PASSAGE A BAYONNE (1559-1661).

Venue de Mazarin pour le traité des Pyrénées. — Louis XIV salué à Bordeaux par les Bayonnais. — Publication du traité. — Réception du roi à Bayonne. — Mariage du roi et réception de la reine. — Don gratuit imposé à la ville. — Bourgeois capturés par les collecteurs du don gratuit. — Prérogatives des représentants des bourgeois réclamées par ceux des artisans.

Venue de Mazarin pour le traité des Pyrénées.

Profitant de la lassitude générale occasionnée par la guerre qui régnait aussi bien en France qu'en Autriche et en Espagne, Mazarin se décida à entamer des négociations en vue de conclure la paix. Il se dirigea vers la frontière des Pyrénées, où il devait se rencontrer avec Don Luis de Haro, favori du roi d'Espagne ; l'île des Faisans, située à l'embouchure de la Bidassoa, fut choisie comme lieu de rendez-vous des plénipotentiaires.

Les échevins se préoccupèrent, dès le 6 juin 1659, de la réception qu'il convenait de faire au cardinal, dont le passage s'annonçait très prochain. Ils allèrent à Pau trouver le maréchal de Gramont afin de régler avec lui les détails de la cérémonie ; le gouverneur de Bayonne fit très bon accueil aux délégués du Conseil de ville et recommanda de rendre au cardinal les plus grands honneurs possibles. Afin d'encourager les bonnes dispositions de Gramont, les délégués lui offrirent une gratification annuelle de 2.000 livres, en promettant de la maintenir pendant les douze années que la ville devait jouir d'un droit de 3 livres pour chaque tonneau de vin exporté par mer, droit que le roi avait bien voulu accorder, à la sollicitation du maréchal. Le Conseil, non moins reconnaissant envers la maréchale à cause de son entremise dans l'affaire des jésuites, lui manifesta son désir de lui faire un cadeau de 6.000 livres, à l'occasion de sa première entrée à Bayonne, et lui dit combien il serait heureux de la voir accepter. La noble dame ayant désiré faire son entrée en ville durant le séjour du cardinal, le maréchal, en raison de cette circonstance, s'efforça de réduire le cérémonial de la réception. Il permit seulement à deux magistrats de se rendre à Bidache avec une flottille de quatre galupes pour prendre sa femme et la conduire jusqu'à la porte Saint-... ne voulut pas d'escorte en armes, ni de détonations

d'artillerie. La maréchale, accueillie à la descente du bateau par les magistrats du Conseil, en manteau court, eut soin de leur adresser ses remerciements pour la belle collation de confitures et de viandes conservées qui lui avait été offerte durant le trajet par eau.

Averti par une lettre du maréchal que Mazarin s'achemine vers Bayonne, où il doit arriver après s'être arrêté à Bidache, le Conseil des échevins dépêche vers lui, le 15 juillet, les sieurs de Gestas, clerc, et de la Barde, jurat ; ces envoyés passent à Dax et s'avancent à la rencontre de son éminence jusqu'à Roquefort, où ils la saluent au nom de la ville. Le 23 juillet, une députation, comprenant deux magistrats et quatre bourgeois, part pour Bidache où la présence du cardinal vient d'être signalée. Elle comprend les sieurs du Sault, échevin, de Mimiague, jurat, de Naguille, Daccarrette, Daymar et du Vergier de Bélay, bourgeois ; ceux-ci arrivent au quai de Bidache, montés sur six galupes bien équipées, l'une d'elles portant à l'arrière un grand écusson aux armes du cardinal. Après que Gramont eut accompli la formalité de la présentation des députés, le ministre monta avec sa suite dans les galupes, et prit place sur une chaise garnie de velours rouge et cramoisi ; il fit asseoir près de lui les députés et leur dit combien était grand son désir de voir Bayonne. Dans la noble compagnie qui constituait la suite du cardinal se trouvaient l'archevêque de Lyon, les maréchaux de Clérambeau et de Villeroy, le duc de Crigny, fils du grand maître La Millebay, le seigneur de Lionne, ministre d'Etat. Tout ce beau monde fut régalé, durant le trajet, par les soins des échevins et arriva, le lendemain 24 juillet, vers deux heures du soir, devant le rempart de Saint-Esprit, à hauteur de la demi-lune correspondant au couvent des Jacobins.

Pendant que la flottille est saluée par le tir des canons de la ville et des navires, les habitants sont divisés en trois bataillons : l'un se place sous les ormeaux du Saint-Esprit, le second au bout du pont Majour vers la ville, le troisième sur la place publique. Le cardinal débarque à Saint Esprit ; il est reçu et complimenté par les officiers du roi et le lieutenant particulier, en l'absence du lieutenant-général, empêché par la maladie. Puis, Mazarin passe le pont Saint-Esprit, rencontre le Corps de ville en robes rouges, qui l'attend en avant du pont-levis, est salué par lui et reçoit, de la bouche du sieur de Naguille, premier échevin, les compliments de la ville. Après avoir répondu quelques mots très affectueux, le cardinal, que la goutte empêche de marcher, se fait transporter à l'évêché dans une chaise à porteurs, précédé par sa noblesse et escorté par le maréchal de Gramont à sa droite,

et par le Corps de ville à sa gauche. Les échevins prennent ensuite congé de Mazarin au pied des degrés de l'évêché, pendant que la compagnie de la ville, forte de mille hommes, défile devant la façade de cet édifice.

Le séjour du cardinal à Bayonne ayant attiré de nombreux étrangers dont la présence pourrait causer des troubles, le Conseil, afin de bien assurer la garde de la ville, fait distribuer aux vignerons des armes et des munitions.

Comme le bruit se répand que le roi se prépare à un voyage vers Bordeaux, le Conseil, dans l'éventualité de sa venue à Bayonne, décide que les habitants garderont les armes et les cuirasses qu'ils ont déjà reçues pour l'entrée du cardinal, et il prescrit de distribuer celles qui sont en magasin aux habitants qui n'en sont pas encore pourvus, en faisant participer à cette distribution tous les hommes dont l'âge est compris entre dix-huit et soixante-dix ans.

Mazarin poursuit cependant ses conférences avec Luis de Haro ; il réside à Saint-Jean-de-Luz, où il reçoit la visite du premier échevin et de deux magistrats bayonnais qui viennent le saluer de nouveau au nom du Conseil et l'entretenir dans les bons sentiments qu'il a manifestés à l'égard de la ville (4 août).

Le roi salué à Bordeaux par les Bayonnais.

Le roi arrive bientôt à Bordeaux, accompagné de sa mère et du duc d'Anjou, son frère. Sitôt cette nouvelle connue, une députation est envoyée vers Leurs Majestés (22 août) ; elle comprend le premier échevin Naguille, le jurat d'Etcheverry et les bourgeois David de Naguille et du Linier. Ces députés vont d'abord saluer M. du Luc, lieutenant-général pour le roi en Guyenne, qui se charge, sur leur prière, de les faire parvenir jusqu'au roi. Il les accompagna d'abord chez le prince de Conti, qui les reçut dans son lit et leur dit, après échange de compliments, de ne pas se mettre en peine, car il voulait les présenter lui-même au monarque.

Pendant que ce seigneur s'habillait, les députés reçurent la visite de M. de Niert, de la maison du roi, qui leur apprit que Louis XIV avait demandé si les députés de Bayonne étaient arrivés. Aussitôt que le prince de Conti eut averti le roi, celui-ci se rendit dans la grande salle où le prince fit la présentation ; le maître des cérémonies les fit mettre à genoux, et au premier mot du discours prononcé par le premier échevin, Sa Majesté se découvrit et se recouvrit ensuite. Le roi répondit en disant qu'il ne doutait pas de la fidélité des Bayonnais et qu'il leur témoignerait son affection ; puis, il salua les députés en ôtant son chapeau.

La reine mère, près de laquelle ils furent conduits par le maître des cérémonies et présentés avec le même cérémonial, leur dit qu'elle se souvenait des courtoisies dont la ville

l'avait comblée lors de son passage ; elle les exhorta à persévérer dans leur fidélité, les assurant que le roi ne manquerait pas de les chérir comme de bons sujets. Ils présentèrent ensuite leurs compliments debout au duc d'Anjou, qui les reçut fort agréablement, à M. de la Vrillière, secrétaire du roi pour la province de Guyenne, et enfin au duc d'Epernon qui témoigna sa grande amitié pour Bayonne et les embrassa par deux fois. Leur dernière visite fut pour M. d'Artagnan, lieutenant des gardes du roi, qui leur fit des civilités extraordinaires et se mit entièrement au service de la ville.

Pendant le séjour du roi à Bordeaux, le cardinal pressa la conclusion de la paix ; il reçut à Saint-Jean-de-Luz, le 22 septembre 1659, les compliments du nouveau Conseil de ville de Bayonne, ayant à sa tête le premier échevin Dollins. Les pourparlers avec l'Espagne prirent fin le 7 novembre et Mazarin regagna Paris, faisant son premier arrêt au château de Bidache, chez le maréchal ; il avait été accompagné durant le trajet, par les sieurs Duhalde et Rivière, délégués du Conseil, qui rendirent compte, dès leur retour, des témoignages de bienveillance que le cardinal avait prodigués en leur personne à la ville de Bayonne.

La paix des Pyrénées, à laquelle avait collaboré le maréchal de Gramont, envoyé en ambassade à Madrid, avec ses deux fils, les comtes de Guiche et de Louvigny, fut un succès pour les négociateurs. Si elle rendit la Catalogne à l'Espagne, elle donna à la France une belle partie de l'Artois, de la Flandre, du Hainaut, du Luxembourg, le Roussillon et la Cerdagne. Enfin, par ce même traité, Philippe IV donna sa fille Marie-Thérèse en mariage à Louis XIV.

Publication du traité des Pyrénées.

Une lettre du roi, datée du 3 février 1660, annonça aux échevins de Bayonne le traité et son prochain mariage. Les officiers du sénéchal et le Corps de ville procédèrent, le 27 février, en livrées rouges et à cheval, à la publication solennelle de la paix. Les officiers du sénéchal, précédés de leurs greffiers et autres subordonnés, étaient placés, en file, du côté droit, tandis que le Corps de ville, précédé aussi de ses greffiers, des capitaines du guet à cheval, des gardes du guet, massiers ou sergents ordinaires, étaient semblablement disposés du côté gauche. En tête se trouvaient le premier échevin, le clerc assesseur et le deuxième échevin, marchant côte à côte avec les trois officiers du sénéchal ; puis venaient le reste des membres du Corps de ville s'avançant deux à deux. A chaque carrefour, le cortège s'arrêta et chacun des deux greffiers lut simultanément les articles du traité de paix. Cette publication se fit aux cris souvent répétés de : « Vive le roi ! » ; les canons de la ville et des navires tonnèrent pendant cette cérémonie, et ils se firent entendre

pendant les nuits suivantes, afin de répandre au loin la joie dont le peuple de la ville était débordant. Le dimanche suivant, un *Te Deum* fut chanté en grande pompe, et des feux de joie allumés par d'Artagnan, au bruit de la mousqueterie et au grondement du canon.

Au commencement du printemps, le roi s'achemine vers la frontière, pour réaliser le mariage projeté. Le maréchal de Gramont part de Bidache pour aller au devant de lui (17 avril 1660). Le duc d'Epernon, que les échevins ont fait complimenter à Agen (29 mars) à l'occasion de son rétablissement dans le poste de gouverneur de Guyenne, se hâte de faire son entrée à Bayonne avant l'arrivée du roi ; il est accueilli, le 26 avril, par le Corps de ville en robes rouges et par un grand nombre de bourgeois, qui l'attendent entre la porte Saint-Esprit et la barrière voisine ; après les compliments d'usage, le duc est salué par les soldats du poste renforcé de cinquante hommes, ayant refusé toute autre démonstration militaire.

Le Conseil prend des dispositions pour assurer la subsistance de la cour durant le séjour qu'elle doit faire en ville ; il réserve le commandement de la compagnie qui doit figurer à l'entrée du roi et à celle de la reine, à un bourgeois expert au métier des armes et habile à disposer l'infanterie. Ce service est demandé à M. Delalande du Luc, qui accepte avec empressement ; on lui adjoint, comme aide-major, le sieur de Tendron. La compagnie commandée pour l'entrée de la reine est dotée de trois officiers qui reçoivent chacun 100 livres pour se bien équiper, et de sergents ceints d'une écharpe blanche.

Réception du roi à Bayonne.

Après avoir fait renouveler sa livrée rouge, le Corps de ville n'attend plus que la venue de Louis XIV ; il désigne, pour aller au devant de lui, une députation composée de Dollins, premier échevin, Detcheto, jurat, Duvergier de Belay et de Mailhare, bourgeois ; il envoie Duhalde, échevin, et Delalande, jurat, à Orthez, saluer le cardinal (19 avril). Enfin, il met la dernière main au cahier des requêtes, qui doit être présenté au roi, et dans lequel se trouve la demande d'exonérer la ville du don gratuit de 20.000 livres.

Le jeune monarque passa à Dax le 30 avril, et y fut salué par les députés de la ville. Ceux-ci rentrèrent en toute hâte le lendemain 1er mai à Bayonne ; ils annoncèrent l'arrivée du roi, pour ce même jour, à quatre heures du soir, et firent connaître que Sa Majesté ne voulait aucune cérémonie à son entrée, refusant même de voir les habitants sous les armes.

Le maréchal de Gramont, le duc d'Epernon et le Corps de ville en robes rouges, se placèrent au bout du pont Saint-

de damas rouges, surmontés de courtines en velours frangées d'or, fermaient les côtés du pavillon.

La nouvelle reine se présenta, le 15 juin, vers quatre heures du soir, près de ce pavillon, après avoir passé en revue une compagnie de deux mille Bayonnais, rangés en trois bataillons, sur les terrains découverts, voisins de l'hôpital, en avant de la porte Saint-Léon ; cette troupe était placée sous le commandement de David de Naguille.

Après avoir reçu les compliments des officiers du sénéchal et ceux des magistrats du Conseil, la reine quitta le pavillon et remonta en carrosse, précédée d'un poêle d'une très grande richesse que portaient, tête nue, les trois premiers échevins et le clerc. Le roi, qui accompagnait la reine, s'arrêta dans l'église Notre-Dame où il fut harangué par l'évêque. Après le chant du *Te Deum*, le cortège se reforma et se rendit à la maison du roi (1), qui était destinée au logement de la reine ; tout le long du trajet, les rues étaient tapissées et jonchées de fleurs.

L'étendard de la ville, ceux des Corps de métiers et des compagnies, avaient été plantés sur le bastion Saint-Léon ; ils furent tous très remarqués. Vers huit heures du soir, le Corps de ville alluma un feu de joie sur la place publique en présence de trois cents mousquetaires qui déchargèrent leurs armes. Les particuliers contribuèrent à ces magnificences en allumant de nombreux feux dans les rues et en plaçant à leurs fenêtres des flambeaux allumés. La soirée se termina par des détonations d'artillerie, derniers échos de cette mémorable journée.

Leurs Majestés partirent pour Dax, le lendemain, 16 juin, vers neuf heures du matin, après avoir entendu la messe à la cathédrale et avoir reçu une dernière fois, par l'organe des échevins, les protestations du respect et de la fidélité de la ville. Ce dernier devoir accompli, le Corps de ville se retira dans la maison commune avec la satisfaction de n'avoir rien omis de ce qui pouvait signaler son zèle à l'égard de Leurs Majestés. Il démontra encore son attachement à la famille royale, en célébrant par des fêtes publiques la naissance du dauphin, le 11 novembre 1661 et celle d'une princesse, le 1er décembre 1662.

Don gratuit imposé à la ville.

Les échevins avaient compté sur le revenu de la coutume pour solder les frais des fêtes données à l'occasion du passage du roi ; en attendant la rentrée de ce fonds, ils avaient emprunté 4.000 livres, le 18 août 1659, pendant que le cardinal conférait à la frontière. Aussi, combien fut grande

(1) En face le Château-Vieux.

leur stupéfaction, lorsqu'ils apprirent, le 3 octobre 1659, que le roi, ayant décidé de faire supporter par les villes du royaume les frais de son voyage en Guyenne, avait fixé à 20.000 livres la part de Bayonne.

Après avoir pris l'avis de tous les anciens échevins et jurats, ainsi que des officiers de la sénéchaussée, réunis pour examiner cette grave question, le Corps de ville adresse une protestation à l'intendant de Guyenne, alléguant que la ville a été entraînée à faire des dépenses particulières à l'occasion du mariage du roi et que, se trouvant sans ressources, elle n'est pas en état de fournir un don gratuit de 20.000 livres ; ils ajoutent que, dans des circonstances semblables, Bayonne fut dispensée de fournir tout subside. La requête que les échevins présentèrent au roi, pendant son séjour à Saint-Jean-de-Luz, demandait l'exonération de cette somme.

Bourgeois capturés par les collecteurs du don gratuit.

L'intendant de Guyenne voyant que la ville retardait le moment de payer sa part, fit arrêter par deux cavaliers un de ses bourgeois, le sieur de Seignanx, le 27 juillet 1660, au moment où il quittait Bordeaux après avoir terminé ses affaires, et le fit enfermer dans la citadelle de Blaye. Ce bourgeois fut peu après remis en liberté, par ordre du duc d'Epernon, à qui les échevins l'avaient réclamé, mais cette libération ne leur fut accordée qu'à la condition de ne pas dépasser un délai de deux mois pour obtenir décharge du don gratuit.

Les démarches faites dans ce but par le Corps de ville étant restées sans effet, une nouvelle arrestation a été opérée à Bordeaux en la personne du sieur Dibusty, qui est détenu dans la citadelle de Blaye (14 mai 1661). Des instances pressantes sont faites auprès de la maréchale de Gramont et du sieur d'Etcheverry, qui se trouve à Paris (17 mai), afin de tenter un dernier effort pour obtenir décharge. Le roi voulut bien libérer la ville de la moitié du don gratuit, mais cette concession ne décida pas encore les échevins à se procurer l'argent nécessaire pour payer l'autre moitié. Afin de les y contraindre, on capture d'autres Bayonnais ; le maître cordonnier de Hiribarne est arrêté ; puis, après un long intervalle de temps, les fermiers du don gratuit réussissent à mettre la main, à Bordeaux, sur le sieur de Lalande de Hondaro, échevin de la ville (13 avril 1663).

Cette prise importante décide les bourgeois de Bayonne à s'assembler aussitôt, pour délibérer sur le moyen de faire mettre en liberté un de leurs concitoyens. Diverses solutions sont examinées ; le roi leur ayant laissé le choix de lever une cotisation sur les habitants ou d'imposer les denrées, les uns proposent un emprunt de 10.000 livres, les autres préconisent un impôt sur le vin pendant le carême ; enfin,

d'autres, voulant que les fonds soient versés sans délai, émettent l'avis de se servir de l'argent contenu dans le coffre des magasins du blé.

Cette dernière solution est adoptée, sauf à remplacer l'argent dans le coffre, mais sans préciser à quelles ressources on aurait recours. La nouvelle de cette décision se répand parmi le peuple de la ville ; un attroupement de gens, organisé par les conseillers magistrats (1) et ayant à sa tête le sieur de Bruix, avocat, syndic constitué, va trouver le premier échevin, pour protester contre l'emploi irrégulier de l'argent des blés, et demander que l'on se procure des fonds en mettant en gage la terre de Seudan qui appartient à la ville.

Le premier échevin reproche aux réclamants de refuser obéissance à la décision de l'assemblée et ordonne d'informer contre eux. Il ne peut toutefois faire ouvrir le coffre contenant les deniers du blé, sans disposer des deux clefs dont l'une est confiée à la garde du conseiller magistrat Garat. Or, ce dernier refuse de livrer sa clef, soutenu par le peuple dont les attroupements se prolongent bien avant dans la nuit, et sans égard pour une nouvelle délibération de l'assemblée. Les conseillers magistrats justifient leur opposition sur ce fait que les bourgeois ont jadis retiré du blé du magasin sans l'avoir encore remplacé, acte qu'ils qualifient de vol aux dépens de la ville ; le premier échevin proteste contre cette accusation, disant qu'il est toujours temps de remettre dans le coffre les fonds représentant le blé.

Enfin, Garat, ayant maintenu son refus, malgré plusieurs sommations, le Corps de ville le déclara suspendu de ses fonctions et envoya prendre un forgeron qui ouvrit le coffre en brisant son cadenas. La somme de 10.000 livres en fut aussitôt retirée et envoyée à Bordeaux. Le 13 juin suivant, le Corps de ville décida de remplacer cette somme en établissant un droit sur le vin de la prochaine vendange. Le sieur Garat consentit alors à faire des excuses et fut rétabli dans son ancienne fonction.

Prérogatives des représentants des bourgeois réclamées par ceux des artisans.

Cet incident mémorable était la conséquence d'un défaut d'union entre les représentants des bourgeois et des artisans au sein du Corps de ville. Les derniers étaient froissés de ne pas jouir des prérogatives attribuées aux autres. Déjà, ils s'étaient plaint, dans une séance du 14 février 1654, d'avoir été tenus à l'écart dans la cérémonie de la réception du maréchal de Gramont. Afin d'obtenir une modification des règlements favorable à leurs prétentions, les conseillers

(1) Représentants des artisans dans le Corps de ville.

magistrats présentèrent une instance devant le Parlement de Bordeaux ; un accord fut tenté sans succès, soit par l'intermédiaire d'arbitres, soit dans une assemblée générale des bourgeois des deux partis.

A l'occasion du feu de joie allumé pour célébrer la naissance du dauphin, le 11 novembre 1661, une discussion s'élève entre un échevin et un conseiller magistrat, ce dernier ayant eu la prétention mal fondée de faire allumer par ses collègues les feux de joie tant sur la place publique que dans les rues. Le Corps de ville n'ayant pu aplanir amiablement le différend, intenta un procès à Bordeaux aux conseillers magistrats (26 mai 1662). Un arrêt du Parlement, favorable aux échevins, repoussa la prétention émise par les conseillers magistrats d'assister à toutes les cérémonies extraordinaires. Mais, à l'occasion de ce procès, quelques membres du Parlement s'étant permis des railleries sur le compte du Corps de ville, celui-ci s'offusqua d'un pareil manque d'égards, et pensa qu'il serait plus digne d'en éviter le renouvellement, en demandant au roi d'accorder au Conseil la faculté de trancher lui-même ces sortes de différends (19 février 1663).

L'arrêt du Parlement n'empêche pas les prétentions des conseillers magistrats de se reproduire. Ils protestent de nouveau contre leur exclusion de deux cérémonies religieuses, en essayant de se joindre au Corps de ville ; le 9 juin 1672, ils prétendent assister, en livrée officielle, à la procession de la Fête-Dieu, avec le Conseil, et ne se retirent, sur l'invitation du premier échevin, qu'après avoir injurié ce dernier. Le Conseil secret des bourgeois délibère sur cette nouvelle incartade et décide d'en référer au gouverneur de la province, à la première occasion favorable.

Celle-ci se présenta, le 21 août 1673, lorsque le maréchal d'Albret vint faire son entrée à Bayonne ; le gouverneur tenta vainement d'amener la réconciliation, par l'entremise de l'évêque, entre les deux partis. Cependant, grâce à l'insistance des autorités, un accord définitif put être conclu, le 13 septembre 1675. En vertu de cet arrangement, les conseillers magistrats, représentant les patrons et claviers des Corps de métier, devaient être convoqués, en livrée, aux cérémonies d'actions de grâce pour victoires et naissances, et les officiers être choisis d'après leur mérite, sans avoir égard à leur rang social.

Charles II, roi d'Angleterre, contre ce pays. Le marquis de Villars, ambassadeur du roi en Espagne, est envoyé à Madrid pour obtenir la neutralité de ce royaume ; en passant à Bayonne, le 16 novembre 1671, il est salué par le canon et reçoit force révérences et honnêtetés du Corps de ville. La guerre contre les Etats de Hollande fut publiée le 25 avril. Le duc d'Albret, pourvu depuis le 8 mai de la charge de gouverneur de la Guyenne, prit la direction de la défense, aidé par l'intendant de la province Daguesseau, qui venait de remplacer le sieur Pelot ; toutefois, le nouvel intendant ne conserva guère cette fonction et la céda, le 11 mai 1672, au sieur de Serres. Ce dernier, voulant apaiser le différend existant entre les conseillers magistrats et le Corps de ville, vint à Bayonne, le 5 octobre suivant ; il fut reçu à la porte Saint-Esprit, avec le cérémonial ordinaire.

Suivant l'exemple de l'intendant, le maréchal d'Albret ne tarde pas à faire son entrée en ville, comme gouverneur de la province. Il arrive de Dax, le 1er septembre 1673, transporté par les bateaux de la ville, et est débarqué au bout du pont Saint-Esprit ; M. de Saint-Pé s'avance et lui présente les clefs de la ville sur un plat d'argent ; puis le sieur de Lalande, baron de Hinx, s'avance et fait son compliment. Le gouverneur, après avoir passé en revue le poste de Saint-Esprit, monte en carrosse et se rend à l'évêché où son logement a été préparé. Les rues qu'il parcourt sont garnies par deux rangs d'habitants armés ; deux bataillons, placés sur son trajet, l'un à la place bourgeoise, l'autre à la place publique, lui rendent les honneurs. Le maréchal d'Albret accepta l'offre de la ville de mettre sentinelle devant son logis et remercia les capitaines des châteaux qui lui avaient fait une offre semblable.

Guiche
e passage du
Rhin.

La campagne contre la Hollande fut menée brillamment ; le comte de Guiche, qui accompagnait le roi au passage du Rhin, s'élança le premier dans le fleuve, le traversa à la nage et entraîna l'armée par son exemple. Louis XIV écrivit au maréchal de Gramont, son père, une lettre de félicitations. Ce vaillant officier devait mourir de la fièvre, l'année suivante, sous les murs de Mayence, dans les bras du comte de Louvigny, son frère cadet, qui devint dès lors l'héritier des Gramont.

La Hollande ayant fait la paix avec l'Angleterre en 1672, les bourgeois bayonnais s'effrayèrent des secours que cette nation pouvait apporter aux brigantiers hollandais qui couraient le long des côtes de Biscaye, faisant de fréquentes prises. Une lettre de Londres leur apprend que les Anglais ont vingt-quatre bâtiments pour défendre les brûlots ; le ministre Colbert, à qui la ville a demandé un secours contre

les navires ennemis, rejeta la requête, et répondit que la ville pouvait se protéger elle-même en armant quelques vaisseaux à la mer, ajoutant que la chose lui était facile puisqu'elle n'avait pas fourni un seul matelot pour la marine royale. Colbert était d'autant moins disposé en faveur de la ville, qu'il avait dû renoncer au projet d'en tirer dix à douze pinasses propres à lancer des brûlots, à cause de l'opposition des bourgeois bayonnais. Ceux-ci se concertent alors (27 juin 1672), pour armer des vaisseaux afin de donner la chasse aux brigantiers hollandais, mais ils insistent auprès du maréchal pour obtenir de Colbert l'envoi d'un vaisseau de guerre dans les eaux de Bayonne.

Une ligue se forma contre la France entre l'Empire, l'Espagne et la Suède. La déclaration de guerre contre l'Espagne fut annoncée le 20 octobre 1673. On procéda aussitôt à la révision des rôles de garde et on nomma des officiers aux places vacantes. Les échevins défendirent de faire commerce avec les Espagnols ; afin d'empêcher ceux-ci de tirer indirectement du blé de la ville, il fut prescrit aux commissaires de semaine de prendre la garde aux portes Saint-Léon et Lachepaillet, qui conduisent à la frontière.

Le comte de Molina, ambassadeur d'Espagne, et le marquis de Villars, ambassadeur de France, rentrèrent dans leurs pays respectifs à la suite de la déclaration de guerre. Comme ils devaient traverser en même temps la Bidassoa, Molina, qui arriva à Bayonne douze jours avant son collègue français, fut récréé par les échevins qui lui firent visiter la plage de Biarritz et la grotte appelée Chambre-d'Amour.

Le roi donna la charge de gouverneur de Bayonne au comte de Louvigny, à la place du maréchal de Gramont, son père. Il fut grandement fêté, lors de son entrée qui eut lieu le 23 mars 1674 ; en outre des honneurs habituels, les échevins lui offrirent un beau repas, suivi d'une course de taureaux. Le comte ne voulut pas se montrer indifférent à tant de prévenances ; il fit des largesses au peuple de la ville, lui jetant des pièces de 7, 14 et 15 sols pour une valeur de 30 pistoles, ce qui lui attira l'amour, la louange et l'amitié des habitants.

Projet d'attaque contre Bayonne.

Louvigny ne tarda pas à faire usage des pouvoirs que lui donnait sa nouvelle charge ; il reçut un avis, le 11 avril 1674, l'informant que les Hollandais avaient formé le projet de se joindre aux Espagnols pour opérer une descente sur les côtes voisines de Bayonne, avec le dessein d'attaquer cette place.

A cette nouvelle, les échevins prennent des mesures afin de mettre la ville en état de résister. Ils exhortent les habitants à faire des provisions de bouche et de guerre, visitent les moulins à bras et les font mettre en état. Le vicomte

d'Orthe et le vilsar du Labourd sont priés de tenir mille hommes prêts à combattre.

L'approvisionnement du blé est également assuré. Une visite des magasins des marchands fait constater l'existence de 8.000 conques de blé ; la sortie de ces grains est défendue sous peine de confiscation et d'une amende de 100 livres. Les échevins font convertir en farine le froment enfermé dans les magasins de la ville. Enfin, les commissaires du magasin de guerre parcourent les casemates de l'enceinte et les font mettre en état convenable.

Le roi envoya à Bayonne le sieur Lombard Bourdalades, commissaire de la marine, visiter les fortifications de la place et faire réparer en toute diligence les parties les plus faibles ; un crédit de 10.000 livres fut accordé pour les premiers travaux.

Depuis la construction de la porte et du bastion de Saint-Esprit dirigée par l'ingénieur Desjardins en 1643 et l'exécution des deux ouvrages à corne de Saint-Léon et du Nard que l'ingénieur Dubois avait tracés en 1652, aucune modification importante n'avait été faite dans la fortification de Bayonne. Les débordements de la Nive, en 1658 et 1667, ayant emporté chaînes et ponts, le Conseil de ville s'était vu dans l'obligation de les rétablir. Les palissades élevées autour de la ville, ruinées par le passage des bêtes et des gens, étaient mises au pillage, malgré la menace des amendes et la surveillance exercée par un Basque aux gages de la ville. Il fallut que le roi infligeât un blâme aux échevins, le 31 janvier 1670, leur reprochant de laisser ruiner les palissades, traverses et casemates de la fortification, pour que la ville se décidât à remettre en bon état ces divers ouvrages.

Ces réparations furent exécutées par les soins de Théodore Boucheron, qui s'était fait remarquer des échevins en sculptant avec goût, en 1663, les armoiries de la ville, de Gramont et du roi, sur le fronton de la porte Saint-Esprit ; aussi avait-il été choisi par ces magistrats pour remplacer Louis de Millet, ingénieur ordinaire de la ville, chargé de l'entretien des fortifications, au décès de ce dernier survenu en 1664.

Lorsque, en 1636, les armées espagnoles avaient fait irruption dans le Labourd, des emplacements d'ouvrages avaient été pris au bourg Saint-Esprit, dans des terrains appartenant à divers bourgeois de la ville, afin d'édifier les forts Saint-Bernard et Saint-Louis. La ville avait été autorisée par le roi à prélever sur la moitié de la grande coutume la somme nécessaire pour désintéresser les possesseurs de ces terrains. Mais ceux-ci, n'ayant rien reçu, adressèrent une réclamation au Conseil en 1657, puis en 1660, en demandant capital et

intérêts. Selon toute apparence, les fonds destinés à ce payement avaient reçu un autre emploi, car le Conseil se borna à faire patienter les intéressés en leur payant les intérêts.

Le commissaire Lombard, sitôt arrivé en ville, avait parcouru, en compagnie du sieur de Romatet, premier échevin, l'enceinte de la ville. Il trouva que le parapet en terre de l'allée de Madame était bas et trop mince, et il conseilla de l'élever et de l'épaissir. Le lendemain, 20 avril, dès cinq heures du matin, le chantier fut organisé sous la surveillance des échevins ; Romatet, Sorhaindo, avocat, du Vergier, de Joannis et de Lalande Gayon, assistèrent à la première séance de travail. Pendant que les vignerons des portes piochaient la terre dans les fossés de Lachepaillet, les domestiques des bourgeois la transportaient dans des paniers, et des Basques de Villefranque, payés par Lombard, coupaient des gazons dans une prairie de Tarride, appartenant au sieur de Naguille et en formaient le talus du parapet bordant les allées de Madame.

Annonce de la flotte hollandaise. Travaux de défense.

Comme des nouvelles arrivent continuellement, annonçant l'arrivée des Hollandais à Bayonne dans le courant du mois de mai, les travaux sont poussés activement, même pendant les jours de fête. On réorganise la terrasse qui conduit à Anglade derrière la vigne des Carmes, hors de la porte Lachepaillet, et on élargit le fossé qui sépare le Bancot de l'ouvrage à cornes Saint-Léon, en employant la terre à combler un petit étang situé au bout de la vigne du Bancot. Les pays de Gosse, Seignanx et Maremne ont envoyé cent hommes de corvée, auxquels sont venus s'ajouter trois cents autres des pays de Saint-Martin, d'Ondres et de Tarnos, et deux cents du Vieux-Boucau.

Les échevins fournirent des hottes, corbeilles, pelles et pioches ; ils firent distribuer du cidre aux ouvriers de la ville et à ceux de la campagne. L'intendant de Serres les informa que Colbert venait de lui envoyer 12.000 livres pour payer les frais des travaux.

Le 11 mai, Saint-Pé invita le Conseil à se munir de blé ; comme les fonds manquaient pour en acheter, les bourgeois se cotisèrent, chacun selon ses moyens, donnant 100, 200, 500 et jusqu'à 1.000 francs. On envoya aussitôt à Mont-de-Marsan le corretier Lamarque, acheter de 3.000 à 4.000 conques de blé et 1.000 de seigle. Il partit à la fermeture des portes, courut toute la nuit et arriva le matin au marché où il put s'acquitter de sa commission.

L'assemblée du Labourd fut réunie ce même jour. Electrisée par un discours patriotique du sieur d'Etcheverry, délégué de Bayonne, et docile aux exhortations du vicomte d'Urtubie, bailli du Labourd, cette assemblée consentit à donner

non seulement les mille hommes dus à la ville, mais encore toutes les autres milices, à condition que la poudre et le plomb leur seraient fournis par les échevins.

Pendant que les travaux se poursuivent activement, que l'on transforme en redan le ravelin protégeant la tour de Sault, que l'on améliore la courtine Saint-Léon, en élargissant ses embrasures et en la munissant d'une banquette permettant de tirer dans les fossés, que l'on exhausse la demi-lune de Tarride et celle qui couvre la courtine des Faures, les autorités viennent animer, par leur présence, le zèle des travailleurs. Le comte Toulonjon, gouverneur de La Rochelle et frère du maréchal de Gramont, visite les chantiers, le 21 mai, et, pour activer les travaux, il donne 800 hommes des terres du maréchal ; celles de Guiche, de Bardos, de Sames et de Came fournirent la moitié de ce contingent.

Le lendemain, jour de la Fête-Dieu, le comte de la Serre se présenta, envoyé par le roi. Il visita, le matin, les dehors de Saint-Léon et de Lachepaillet ; il passa le soir à ceux de Mousserolles, et loua la ville de l'avancement des travaux. Il voulut assister à la procession de ce jour ; il remarqua la bonne tenue des 2.000 habitants qui y figuraient en armes et les jugea propres à la défense de la place. Il les félicita de ne pas s'alarmer des menaces de guerre, et même de continuer les réjouissances et les danses publiques.

Le discours du maréchal d'Albret, gouverneur de la province, arrivé le 27 mai, en compagnie de l'intendant de Serre, ne fut pas moins élogieux. Reçu à l'Hôtel de Ville, par les officiers du roi, le Conseil et les bourgeois, il leur dit que Bayonne était menacé par les Hollandais et les Espagnols, du côté de la mer et sur la frontière de terre, et il exprima l'espoir que les Bayonnais se montreraient les dignes héritiers de leurs pères. Il ajouta, pour les encourager, que le roi n'avait pas l'intention d'imposer à la ville une garnison et de les grever de l'impôt de la gabelle ; il termina en assurant la ville de son affection et en promettant d'amener de Guyenne toute la noblesse et toutes les milices qu'il lui serait possible de réunir. Puis, l'assemblée étant passée dans une pièce voisine où des rafraîchissements avaient été préparés (1), le maréchal prit un verre et dit, d'une voix retentissante : « A la santé des braves Bayonnais ! » Il se rendit, le lendemain, dans la plaine de Sainte-Barbe, suivi par l'intendant et par une députation du Conseil, et passa la revue des mille hommes du Labourd. Avant de regagner Dax, il embrassa les magistrats et prit congé d'eux ; il laissa

(1) Bassins d'écorce de citron.

l'ordre à M. de Saint-Pé, lieutenant du roi à Bayonne, de loger hors la ville les 4.000 hommes des milices qui allaient arriver, d'en mettre une moitié à Saint-Etienne et au faubourg Saint-Esprit, et l'autre moitié dans les dehors de Saint-Léon, Lachepaillet et Mousserolles.

Le roi lui-même écrivit, du camp devant Bezançon, pour exprimer aux Bayonnais sa satisfaction de l'ardeur qu'ils montraient dans les travaux de défense.

Le mois de mai étant près de finir, le Conseil, fatigué d'attendre l'arrivée des ennemis, vient de se décider à soulager les manœuvres et vignerons de la ville, en les appelant au travail tous les quatre jours, au lieu de deux, lorsque la nouvelle arrive, le 1er juin, que la flotte hollandaise, comptant 120 voiles, est partie, passant devant Calais, le 27 mai, pour venir attaquer Bayonne ; il apprend, en outre, que le maréchal d'Albret, l'intendant, et le comte de Louvigny se dirigent en toute hâte vers cette ville.

Vive alerte. Nombreuses troupes rassemblées.

Les échevins décident que tous les habitants doivent se mettre sous les armes. On réunit les compagnies d'artisans dans leurs cloîtres habituels, où elles trouvent le lieutenant-général, le procureur du roi et les magistrats, qui les exhortent à bien se défendre et à périr plutôt que d'abandonner la place. Elles sont prévenues qu'en cas d'attaque annoncée par la cloche de la ville, chacun devra se rendre dans son quartier et y recevoir des ordres, soit pour prendre les armes, soit pour travailler aux fortifications.

Les milices voisines arrivent rapidement : le 3 juin, le régiment de Gramont s'établit à Mousserolles ; le 4 juin, trois cents hommes du vicomte d'Orthe se logent à Saint-Esprit et cinq cents hommes du régiment de Lasalle, comprenant dix compagnies (1), augmentées de la compagnie colonelle et d'une autre de dragons à pied, à Saint-Etienne ; le 5 juin, le régiment d'Arberoue, commandé par le vicomte de Belsunce, colonel, à Saint-Esprit ; les 11 et 12 juin, trente compagnies de Béarn fortes de cinquante hommes chacune (1.500 en tout), logées aux vignes de Saint-Léon, Saint-Esprit et Mousserolles ; enfin, mille cinq cents hommes du pays de Labourd, ayant pris leur quartier à Biarritz et à Anglet.

Le maréchal d'Albret et l'intendant, après avoir touché barre à Bayonne, du 4 au 7 juin, en repartent pour faire avancer la noblesse et les troupes de la province. Louvigny, qui se trouvait au siège de Dôle, près du roi, reçut l'ordre de rejoindre immédiatement Bayonne et d'en assurer la

(1) Trois de Gosse, trois de Seignanx, trois de Maremne, une de Cap-Breton.

défense. Investi de pouvoirs illimités, et ayant reçu l'autorisation de prendre à Lyon tout l'argent qui lui serait nécessaire pour remplir sa mission, il ne perdit pas son temps à s'arrêter dans cette ville, et, après six jours de route, arriva à Bayonne, le 5 juin, à huit heures du soir.

Ayant aussitôt réuni les principaux habitants, il leur apprend que le roi lui a commandé de périr plutôt que de rendre Bayonne aux ennemis, montrant ainsi qu'il avait en lui toute confiance dans l'accomplissement de sa tâche et sollicite leur concours. Ceux-ci répondent qu'ils sont en grande joie de le voir à leur tête et « qu'ils créveront plutôt « que de rendre Bayonne ».

Outre les milices campées hors la ville, Toulonjon avait à sa disposition sept cent gentilshommes, venus tant du Béarn que de la Guyenne et du Périgord. Le maréchal de Gramont, ayant appris la mission confiée à son fils, arriva en carosse de Paris, le 12 juin, après treize jours de voyage, malgré ses soixante-dix ans d'âge et une goutte violente, voulant prendre part à la défense d'une ville dont il avait été longtemps le gouverneur.

Cependant, la flotte hollandaise tarde à se montrer. On apprend, le 18 juin, qu'elle a tenté une attaque contre Belle-Isle ; l'île de Noirmoutiers est même tombée en son pouvoir ; La Rochelle et l'île de Ré sont directement menacées. Le danger étant moins imminent, à Bayonne, on laisse partir les milices du Labourd et les troupes du vicomte d'Orthe, toujours prêtes à revenir au premier commandement. Douze cents hommes, choisis dans les milices béarnaises et navarraises, et dans le régiment de Lasalle, sont conservés ; ils sont passés en revue dans la plaine Saint-Léon (1), puis distribués de la manière suivante : six cents hommes du côté de Saint-Léon, Lachepaillet et Mousserolles, trois cents à Saint-Esprit et trois cents à Saint-Etienne. Le maréchal de Gramont, à qui le roi avait envoyé 10.000 écus pour payer les milices, avait désigné celles des troupes de défense qu'il fallait retenir après avoir pris l'avis du maréchal d'Albret.

En même temps que s'effectuaient les mouvements de troupes, les travaux étaient poursuivis activement ; les ouvriers de la ville, au nombre de trois mille, édifiaient des redans, à Mousserolles, dans la terre de Condoc, appartenant à Duvergier de Hauranne, avocat au Parlement, et continuaient les ouvrages de Lachepaillet. Gramont, à qui le roi a annoncé l'envoi de 10.000 écus, destinés aux travaux de fortifications qu'il jugera nécessaire de faire entreprendre, après achève-

(1) Champ de manœuvre actuel.

ment des ouvrages en cours d'exécution, fut en même temps avisé de l'arrivée prochaine d'un ingénieur (1). Le ministre Colbert, voulant ménager les deniers de l'Etat, et jugeant que Bayonne n'était plus exposé à une menace subite, donna l'ordre de réduire à deux cents le nombre des ouvriers travaillant aux frais du roi. Son exemple fut suivi par les échevins qui firent cesser la manœuvre des domestiques, des bourgeois et des habitants.

Le maréchal d'Albret profita de la circonstance pour amener des troupes de cavalerie dans le gouvernement de Bayonne et les établit à Biaudos, à Saint-André, à Saint-Martin-de-Hinx et à Seignanx, malgré les protestations des échevins. Ceux-ci exprimèrent la crainte que ces troupes ne consommassent les provisions fourragères du pays, au grand détriment des habitants et des défenseurs de la ville ; le maréchal reçut courtoisement les députés de Bayonne, les invita à sa table, mais il ne modifia pas ses ordres.

Passage de la flotte ennemie en vue des côtes.

Le 30 juillet, la ville est de nouveau sous le coup d'une menace sérieuse. Une flotte hollandaise, composée de cinquante à soixante vaisseaux portant quatre mille hommes, a été aperçue se dirigeant vers les côtes d'Espagne, et saluant Fontarabie avec son artillerie. Aussitôt, Gramont expédie des ordres dans toutes les directions ; Urtubie, bailli de Labourd, va lever les mille hommes de ce pays et les dirige vers Saint-Jean-de-Luz que le maréchal croit menacé ; le vicomte de Saint-Martin d'Aroue est envoyé dans cette place, qu'il devra garder jusqu'à nouvel ordre ; le régiment de ses terres est avisé de marcher au premier signal. Il avertit aussi Cap-Breton d'observer la mer, de faire bonne garde, et d'allumer le fanal en cas de danger.

Enfin, pour dissuader les Espagnols de donner la main aux Hollandais, le maréchal écrit aux jurats de Saint-Jean-de-Luz, de répandre le bruit que si les ennemis viennent saccager, brûler ou taxer un village quelconque de la frontière, Gramont se rendra en Espagne avec une grosse armée, pour y porter le ravage.

Projet de surprise abandonné.

Le maréchal étant allé, le 1er août, à Saint-Jean-de-Luz, afin de se renseigner, fut informé que dix-sept vaisseaux hollandais avaient paru en vue de Biarritz, mais qu'un marin s'étant avancé en mer en avait compté cinquante-deux. Il apprit, deux jours après, que l'amiral Tromp et le comte de Horn avaient débarqué à Saint-Sébastien, où ils avaient conféré avec Don Bernard de Salines, venu tout exprès de Madrid. Ce diplomate espagnol, ayant jugé que la surprise de

(1) Deshoulières.

ayonne était impossible, dissuada son gouvernement d'y rêter la main. La flotte hollandaise renonça dès lors à son rojet et après un court séjour en vue de Santander, elle egagna la Manche.

Le comte de Louvigny partit en poste vers Paris, le 13 août, nnoncer au roi le départ des ennemis, et fut félicité pour on zèle. Durant son séjour à Bayonne, Louvigny avait eu oin, en sa qualité de gouverneur, de présider aux fêtes onnées à l'occasion de la prise de Bezançon, de Dôle et de Gray ; les échevins lui donnèrent, comme marque d'attachement de la ville, un beau cheval d'Espagne. M. de Saint-Pé, son lieutenant, eut aussi sa part des générosités du Coneil et reçut 2.000 livres.

Funérailles du maréchal de Gramont.

Avant de quitter Bayonne, le maréchal de Gramont fit renfermer dans les magasins des tours du Nard et de Sault es gabions et les palissades qui avaient été préparés en vue du siège, afin de les mettre à l'abri du pillage. Ce seigneur, à qui la ville était très attachée, ne revint à Bayonne que pour y mourir. Son décès, précédé d'une courte maladie, eut lieu le 12 juillet 1678. Bien que le maréchal eût demandé à être enterré à Bidache et eût prescrit que ses funérailles fussent dépourvues de pompe mondaine, la cérémonie des obsèques revêtit cependant un certain apparât. Le cortège partit du Château-Vieux : en avant du clergé s'avançaient le vicomte d'Orthe, l'abbé de la Salle, doyen de Saint-Esprit, son frère, et quelques autres gentilshommes ; M. Denys de Niert, syndic et chanoine du chapitre qui devait officier, venait ensuite, suivi de tous les moines appartenant aux ordres religieux mendiants de la ville. Quatre officiers de la maison du maréchal portaient un drap devant le cercueil ; c'étaient les sieurs de Sarrecabe, capitaine de ses gardes, de la Vilette son gentilhomme, son secrétaire et son maître d'hôtel. Le corps du maréchal était porté par six chapelains de Notre-Dame, aidés par six hommes en habits et manteaux noirs. Immédiatement après le cercueil s'avançaient les officiers du roi à la sénéchaussée de la ville précédés d'huissiers en robe et bonnet. Puis venaient les membres du Corps de ville en robe rouge, précédés de leurs massiers, escortés par les soldats du guet rangés en file sur les deux côtés, portant leurs fusils sous la casaque, la pointe abaissée vers la terre. Une foule nombreuse de bourgeoisie et de peuple terminait le cortège.

Dans la cathédrale, le catafalque fut entouré d'un grand nombre de flambeaux, sur lesquels étaient attachées les armoiries des Gramont ; des cartouches représentant les mêmes attributs ornaient la grille du chœur et le maître-autel où fut célébré l'office des morts. Après l'oraison funèbre prononcée par le père Alexis, cordelier, le cortège se

reforma et conduisit le corps du maréchal à l'église des capucins, où il fut déposé jusqu'à l'heure de la marée montante. Il fut alors repris, conduit processionnellement à la porte Saint-Esprit, et déposé dans une chaloupe qui le transporta à Bidache, où se fit l'enterrement.

Depuis la menace de la flotte hollandaise jusqu'à la paix de Nimègue, en 1678, qui assura la possession de la Franche-Comté à la France et marqua l'apogée du règne de Louis XIV, la ville de Bayonne s'associa aux victoires françaises en les célébrant par des réjouissances publiques. Des feux de joie annoncent successivement aux habitants les victoires remportées successivement en Alsace par Turenne sur les Impériaux (8 février 1675), les prises de Limbourg, Condé, Bouchain, Aigre, Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer, Gand et Ypres, dans les Flandres (1675 à 1678), enfin celle de Puycerda en Catalogne (27 juin 1678).

Dernières alertes précédant la paix avec l'Espagne.

Une lettre de Louvois à Gramont vint cependant causer une grande émotion aux Bayonnais ; elle annonçait que les ennemis entretenaient des intelligences secrètes avec un gentilhomme résidant près de la frontière, dans le but de surprendre la ville. A cette nouvelle, les échevins pressent Gramont de quitter Bidache et de venir à Bayonne donner des ordres pour sa défense (22 mai 1677). Le maréchal arrive aussitôt et organise des corvées avec les ouvriers de la ville et ceux de ses terres et de son gouvernement, pour remédier à la faiblesse des fortifications ouvertes sur plusieurs points. Il décide de faire venir mille quatre cents hommes de son gouvernement et de ses terres pour garder les dehors de la ville, et il se propose de les installer dans les quartiers extérieurs de Lachepaillet, de Saint-Léon et de Mousserolles. Quatre cents hommes sont déjà arrivés, le 6 juin, lorsqu'un avis parvient au maréchal que tout danger est écarté et permet à la ville de Bayonne de reprendre son aspect habituel.

La manœuvre et la corvée furent de nouveau reprises, en janvier 1678, à la nouvelle annoncée par Gramont qu'une guerre avec l'Angleterre devait éclater le mois suivant. Saint-Pé visita les canons de la ville et en fournit un état au maréchal. Ce dernier vint en ville et procéda à la visite des fortifications. Dans le cours de son inspection, il constata que des troupeaux de bœufs s'introduisaient dans les bastions et causaient des dégradations aux parapets en terre ; il s'empressa de mettre un terme à cet abus, en provoquant la destitution des soldats du guet qui le toléraient.

La nouvelle de la guerre que l'on croyait imminente n'était qu'une vaine menace, car la paix fut bientôt signée avec la Hollande d'abord, puis avec l'Espagne et l'Empire. Le m

quis de Villars se hâta de rejoindre son poste d'ambassadeur à Madrid, traversant Bayonne le 7 juin 1679.

Son passage précéda de quelques mois celui de Marie-Louise de Bourbon, fille du duc d'Orléans. Cette princesse arriva en carosse, le 26 octobre 1679, à six heures du soir, escortée par cinquante-deux gardes du corps, se rendant en Espagne où elle allait épouser le roi Charles II. Elle fut complimentée, au bout du pont Saint-Esprit, par le sieur Wescomb, premier échevin. Puis le carrosse, suivi d'un dais et accompagné par le Corps de ville avec ses capitaines et gardes de la ville, s'avance à la lumière de trente flambeaux, jusqu'au Château-Vieux, les compagnies de la ville formant la haie sur le trajet, au bruit des canons des remparts et des navires, au son des tambours et des fifres.

Passage de Marie-Louise de Bourbon, reine d'Espagne.

La reine prit son logis au Château-Vieux, à la porte duquel le dais, préparé pour la future reine, fut livré à ses valets, selon un antique usage. Le Conseil offrit en cadeau à la reine des confitures et des jambons de Bayonne ; il donna des jambons et des vins d'Espagne au duc de Batbasse chargé par Charles II de négocier son mariage, et au prince d'Harcourt.

La princesse de Bourbon ayant désiré faire une promenade à la barre de l'Adour, le Conseil mit gracieusement à sa disposition une galupe recouverte de tapisseries. Elle fut accompagnée par le prince et la princesse d'Harcourt, la maréchale d'Eyrance, Mme de Saint-Chaumont, le sieur d'Urpès, quelques autres seigneurs, le Corps de ville et deux trompettes du roi. On régala la compagnie, durant le trajet, en lui offrant une collation de confitures et de fruits. Plusieurs bateaux suivaient celui de la reine ; dans l'un, l'évêque de Bayonne, avec sa maison et ses amis ; dans un autre, l'évêque de Condom et sa suite ; des joueurs de violon occupaient le troisième ; enfin, les derniers portaient des habitants de la ville.

La reine mit pied à terre près de l'embouchure, sur la rive droite, se promena longtemps, admira beaucoup la mer, monta un instant à cheval, puis rentra assez tard au Château-Vieux. Le lendemain, jour de son départ, elle fut conduite à la porte Saint-Léon avec le même cérémonial qu'à son arrivée. Le premier échevin l'accompagna jusqu'à la frontière. Afin de conserver un souvenir de ce passage mémorable, le Conseil fit racheter pour trente pistoles le dais qui avait figuré dans le cortège.

Cette reine, âgée de dix-sept ans, devait mourir après dix ans de mariage, et être bientôt remplacée par Marie-Anne de Neubourg, princesse de Bavière, laquelle, par une coïncidence singulière, devait être plus tard exilée à Bayonne.

Marie-Louise avait, en passant en ville, demandé au p mier échevin que le Conseil voulût bien consentir à l'étab ment des jésuites. Cette requête causa un grand embar aux échevins, car ils craignaient de déplaire à la reine p un refus qui, cependant, correspondait au sentiment du Co seil. Le sieur Wescomb s'en tira par une réponse évasi en invoquant la nécessité de prendre l'avis de ses collègu puis, une fois la reine éloignée, il fut décidé qu'on fît le silence sur cette question qui avait causé tant de désag ment à la ville.

Mesures prises en vue de la construction d'un hôpital.

Un accueil plus favorable avait été fait à une demande la reine Marie-Thérèse, lorsqu'en traversant la ville, 28 mai 1660, elle avait sollicité du premier échevin la co truction d'un hôpital pour les pauvres. Déjà, en 1654, le Co seil s'était préoccupé d'amasser des fonds pour constru un hôpital à l'intérieur de la ville ; celui de Saint-Nicol placé hors la porte Saint-Léon, était tout à fait insuffisa puisque la ville se trouvait dans l'obligation de payer pension à une partie de ses pauvres. Elle avait obtenu roi, pour la soulager de ces frais, le droit de prélever p dant neuf années vingt sols par tonneau de vin sortant mer. Cette ressource, accrue des legs que les person charitables pourraient laisser, devaient rendre possible l' fication d'un nouvel hôpital.

Le Conseil résolut de créer, à l'exemple d'autres villes, bureau des pauvres chargé de recueillir et de gérer fonds, mais il en retarda l'organisation jusqu'en 1664, bureau, présidé par le premier échevin, comprenait outre quatre bourgeois appelés directeurs ; il eut la tu et l'organisation des pauvres, de leurs rentes et reve dont le Corps de ville demeura désormais déchargé. quatre bourgeois, choisis la première fois par le Con étaient renouvelables deux par deux chaque année, au c des membres du bureau. L'aumônier de l'hôpital, dor prébende avait été fondée par le Conseil, était égalen choisi par ces bourgeois. Les quatre premiers direct furent : Antoine David de Naguille, Pierre de Gestas, M d'Ayerre et Jean de la Forcade, bourgeois. La dépense nuelle à laquelle le bureau avait à pourvoir était de livres.

Les directeurs achetèrent, près du collège, une ma dite d'Agourette et un emplacement voisin, dans le des de bâtir un hôpital sous le vocable de Saint-Léon ; il proposaient d'y transférer les services de l'hôpital S Nicolas, depuis longtemps menacé de démolition.

Mais le bureau des pauvres ne procéda pas à l'install projetée, faute de ressources nécessaires, et s'attira

ɔservations du roi qui réclama, en 1669, la création d'un ɔpital général à l'intérieur de la ville. Le Conseil répondit ı monarque que la ville était impuissante à lui donner ıtisfaction avec ses seules ressources. La question revint ır le tapis, en 1674, lorsqu'il fallut mettre Bayonne en état e résister aux menaces des Hollandais. Afin d'ôter à l'ennemi le moyen de se mettre à couvert, au pied des remparts, roi décida que l'hôpital Saint-Nicolas devait être démoli ; promit à la ville un dédommagement pour les frais du ouvel hôpital et l'autorisa à choisir un emplacement pour ette construction.

Cependant, cette affaire resta sans solution, car l'évêque t le Conseil ouvrirent des conférences, en 1676 et 1679, par rdre du roi, au sujet de l'établissement de cet hôpital général.

Une épidémie de peste qui sévissait, en 1676, dans les oyaumes de Valence et d'Aragon, justifiait suffisamment 'insistance du roi. Afin d'interdire l'entrée de la ville aux ens suspectés de porter cette maladie, un échevin se tint chacune des portes ; celle de Lachepaillet fut toutefois ermée, ce qui permit de renforcer la garde des autres ortes. Ces précautions furent maintenues durant quatre ıois, jusqu'à ce que l'épidémie eût disparu de l'Espagne. Menaces de peste.

D'autres menaces de peste avaient, peu d'années auparavant, fait courir grand danger à la ville. En 1655 et 1656, ce éau régnait à Terre-Neuve et aurait pu gagner Bayonne ar des navires venant de pêcher la morue, si ceux-ci 'avaient été prudemment tenus à l'extérieur des chaînes de ı ville. Dix ans après, le Parlement de Bordeaux, voulant réserver tous les ports de son ressort de la peste qui infesıit Londres en septembre 1665, fit interdire l'entrée des orts aux navires anglais ; cette mesure fut appliquée à ayonne qui se trouva, encore une fois, préservée de la ontagion.

La répugnance du Conseil à laisser les jésuites s'établir ans la cité, était loin de se manifester à l'égard des autres rdres religieux. En effet, cette assemblée ne fit aucune difculté pour accorder l'autorisation aux religieuses de la 'isitation d'édifier un couvent au bout de la rue Bourg-euf, du côté des Capucins, en 1669. L'année suivante, elle ermit aux Augustins d'ajouter à leur couvent la tour de aguille, attenante à la chapelle, qu'elle leur vendit pour e prix de 3.500 livres ; elle les aida, en 1673, à construire ın nouveau bâtiment, au moyen d'une quête faite par les onseillers.

Le Corps de ville savait aussi prendre sa part dans les ıanifestations religieuses, soit en s'associant, comme en

1662, par des détonations d'artillerie à la solennité de la béatification de saint François de Sales, soit en faisant exécuter par un orfèvre bayonnais une châsse en argent destinée à renfermer les reliques de saint Léon, patron de la ville ; le prix de cet objet d'art fut payé au moyen d'une quête faite par les échevins le 24 juillet 1671.

Le service de la poste fut aussi l'objet des soins des échevins. Non contents d'avoir établi des courriers entre Bayonne et Bordeaux, ils négocièrent avec Pampelune, en août [illegible] l'établissement d'une correspondance avec cette ville au moyen de deux messagers. Mais en 1673, Louvois ayant voulu créer des services réguliers, donna ordre d'en établir un entre Bordeaux et Bayonne ; ce service fut donné à l'entreprise. Le Conseil, se voyant dans la nécessité de supprimer celui que la ville avait établi, demanda un délai de deux mois afin de porter ses doléances au roi. Le maréchal d'Albret accorda un mois seulement, par pure bienveillance, sachant d'avance que la mesure prise ne serait pas rapportée.

Travaux d'embellissement.

Le bâtiment de la Douane, entrepris sur un côté de la place du Piedmont, fut terminé, en 1659 ; la place fut alors aménagée et embellie. Les échevins placèrent dans cette nouvelle construction le siège de la Bourse en 1661 ; avant de procéder à l'installation solennelle de la justice commerciale dans ce local, ils eurent soin de l'orner afin de le rendre digne de son affectation. D'autres parties du bâtiment servirent de bureau de la coutume ou de magasin aux poids de la ville, pour lesquels on avait, jusqu'alors loué des chais.

Le Conseil décida de créer une deuxième place ; il fit combler de terre, de 1670 à 1672, la fosse des Tanneries, située derrière le couvent des Carmes, et réceptacle de toutes les eaux déversées par les tanneurs du voisinage. Cet emplacement fut pavé et servit d'arènes aux courses de taureaux. Sa situation centrale donna l'idée de l'utiliser comme place d'armes ; afin de lui donner un bel aspect, on prit soin d'imposer un alignement aux façades de ses maisons et on fit reculer celles qui le dépassaient.

Aux travaux de création et d'embellissement des places vint s'ajouter la suppression d'obstacles gênant la circulation. L'entrée à la rue de la Salie, du côté de la rue Poissonnerie, était presque bouchée par une ancienne tour romaine, appartenant à M. de Cheverrus ; cet édifice antique fut démoli le 28 juillet 1672 par ordre du Corps de ville. Le mauvais état des quais de la Nive préoccupait aussi cette assemblée ; les habitants des maisons placés en bordure de cette rivière, voyant des affaissements se produire dans les quais correspondants, à la suite de la grande inondation de 1677, essayent de les faire reconstruire aux frais de la

ville, en invoquant le prétexte qu'ils servent au public; mais les échevins, ne voulant pas s'écarter des règles d'une sage économie, se bornent à leur accorder un secours, et préfèrent appliquer leurs ressources à relever les chaînes de Sault et le pont Mayou, emportés par la crue. La reconstruction du pont Pannecau se fit même sans aucune dépense à la charge de la ville ; ce travail fut exécuté aux frais de l'échevin Etchenique, à qui le Conseil accorda, en compensation, la faculté de nommer les interprètes de langues étrangères.

Sage administration du Conseil.

Tout en s'efforçant d'agrandir leur ville, les échevins s'appliquaient à garder intactes les ressources mises à leur disposition, en corrigeant les abus, et ne laissaient pas échapper les occasions d'en créer de nouvelles. Ils surent éconduire poliment l'abbé de Lahonce, lorsque celui-ci, s'autorisant d'une recommandation de Le Tellier, son parent, demanda à introduire du vin dans Bayonne, sans payer de droits. Les Juifs portugais de Saint-Esprit, qui avaient réussi à se faire exempter par le maréchal de Gramont du paiement des droits de la coutume, virent leurs marchandises étroitement surveillées par une garde que les échevins placèrent à Saint-Esprit, en attendant le résultat d'une réclamation faite au roi sur cet objet (1659) ; le Conseil s'opposa formellement à laisser ces commerçants placer au bout du pont Saint-Esprit des boutiques volantes, à cause du tort que ce négoce portait aux marchands de la ville (1675).

Il avait été établi que tout étranger devait vivre sous le pot et feu d'un bourgeois ; ce statut offrait un moyen de surveillance facile et procurait quelques profits. L'inexécution de cette prescription causait du préjudice aux habitants ; afin d'y remédier, le Conseil, ayant fait dresser une liste des étrangers, leur ordonna de se soumettre ou de quitter la ville (février 1673). Les magistrats eurent soin de visiter fréquemment les prisons, afin d'éviter les abus et les malversations qui pouvaient s'y commettre. Ils combattirent efficacement la prétention des habitants d'Anglet de se constituer en paroisse et d'échapper ainsi aux impôts qu'ils payaient à la ville. Une autre ressource fut tirée du monopole que le Conseil concéda à un Espagnol de vendre de la glace à Bayonne, pour une durée de six années (1663).

La bonne gestion financière du Corps de ville n'excluait pas cependant certaines libéralités. Cette assemblée ayant demandé au roi l'ennoblissement des premiers échevins, décida de pourvoir aux frais d'obtention des titres de noblesse, au cas où sa demande serait accueillie (1663). Elle ne permit pas que M. de Compaigne, avocat du roi à Dax et auteur des Chroniques de la ville de Bayonne, supportât

les frais d'impression de cet ouvrage, et elle le défraya de toute dépense.

C'est probablement pour exécuter ce travail, que le Conseil fit venir de Toulouse l'imprimeur Besocq, le prit à son service et lui accorda des gages de 120 livres par an pour faire tous les imprimés nécessaires à l'administration de la ville ; Besocq se fit recevoir « voisin », et donna à la ville la contribution habituelle de 12 mousquets et de 12 bandoulières (1664). Un recueil, imprimé en 1677, indiquant l'ordre qui doit être observé dans les processions ou cérémonies lorsque le Conseil est appelé à y figurer, montre que la fonction d'imprimeur de la ville avait été maintenue.

La composition de cette assemblée pouvait être modifiée, mais les changements devaient recevoir l'approbation du roi. Une demande lui fut adressée, le 17 décembre 1670, afin d'obtenir que le nombre des magistrats soit réduit à six échevins et trois conseillers magistrats. La requête dut être agréée, puisque aux élections du 15 septembre 1677, on nomma trois échevins, trois jurats, trois conseillers magistrats et le clerc de ville ; M. Fabeau du Bruix fut choisi comme premier échevin.

Nouveaux impôts pour satisfaire les créanciers.

Pour permettre à la ville de Bayonne de faire face à ses nombreuses dépenses, le roi lui avait accordé, par lettres-patentes du 24 avril 1658, la jouissance de la moitié de la grande coutume, c'est-à-dire un revenu de 20.000 livres. L'intendant de la province voulut examiner les comptes de la ville, afin de s'assurer si elle avait réellement besoin des secours que le roi lui avait accordés. Il demanda au Conseil une évaluation des travaux exécutés par la ville tant pour la construction de bâtiments que pour la réparation des fortifications, des ponts et des digues du Boucau. Cette évaluation fut faite par les ingénieurs du Jardin et Boucheron, aidés de quatre maîtres maçons, et fut remise au premier échevin le 6 février 1667 ; elle s'élevait à 521.204 livres. Ces praticiens reçurent, pour leur peine, 450 livres et acceptèrent d'être payés avec de la poudre.

L'intendant avait, en outre, réclamé un état des recettes et des dépenses, voulant vérifier si les dettes de la ville s'accordaient avec les excédents de dépenses de ses budgets. Cet état, produit le 8 mars 1667, faisait ressortir 31.000 livres de recettes et 51.000 livres de dépenses. La majeure partie des recettes, 27.500 livres, était fournie par des droits sur le vin. Dans l'état des dépenses, l'entretien des digues du Boucau figurait pour 15.000 livres, celle des ponts pour 8.000 livres, les gages et livrées des officiers de la ville pour 14.000 livres. Une somme de 20.000 livres était consacrée à

rer les espions envoyés à l'étranger ; aucune dépense tait faite aux fortifications.

Cet état faisait bien ressortir une insuffisance de ressours correspondant au produit de la coutume. Inquiets sur le sultat de l'examen auquel s'est livré l'intendant, les échens envoient un député vers le roi, afin de le prier de mainnir sa libéralité, invoquant la nécessité de payer plusieurs rrérages aux créanciers de la ville.

Un arrêt du roi, rendu le 17 juillet 1667, n'accorda pas à a ville des ressources suffisantes pour satisfaire à ses besoins et pour payer ses dettes, mais il lui indiqua un moyen d'y parvenir, celui de faire réduire les intérêts dus aux créanciers ou de leur demander l'abandon d'une partie de la créance. Le taux de l'intérêt payé par la ville était de sept et demi pour cent ; aussi, un grand nombre de créanciers goûtèrent-ils peu l'avis du roi et émirent-ils la prétention de se pourvoir en justice ; quelques-uns voulurent bien attendre le résultat des nouvelles requêtes que le Corps de ville faisait présenter au roi par ses députés.

Un débordement de la Nive, emportant ponts et chaînes, vint heureusement appuyer les démarches des échevins et modifier les dispositions du roi, qui accorda 20.000 livres d'octroi à la ville en place de la grande coutume (23 avril 1668). Le Conseil, pour obéir aux ordres du roi contenus dans son arrêt, entra dans la voie des économies, en supprimant les appointements d'officiers employés à des fonctions inutiles.

Le Conseil d'Etat, devant lequel avait été portée la contestation relative à une réduction des intérêts des créances de la ville, rendit un arrêt qui n'allouait aucun intérêt aux créanciers. Mais le Corps de ville, ne se considérant pas comme dégagé par cet arrêt, réunit, le 5 avril 1669, une assemblée générale des bourgeois dans laquelle il fut convenu qu'on paierait les intérêts courus depuis la date de l'arrêt au moyen d'un droit sur les vins.

Cette imposition n'ayant pas été appliquée, les créanciers réclament encore et, pour les apaiser, on demande au roi l'autorisation de lever de nouveaux droits sur les vins et sur le bétail (20 novembre 1670). Le roi était disposé à accorder, lorsque le Conseil, voyant l'opposition faite à la taxe du vin par les artisans joints aux conseillers magistrats, limite sa demande à une taxe sur les bœufs, les veaux, les moutons, le lait et l'huile. Mais les conseillers magistrats font signifier au Conseil leur opposition à ces dernières taxes et en avisent l'intendant (5 octobre 1672). L'accord ne fut établi définitivement qu'en 1675, au sujet de ces impôts, en même temps que

fut réglée la participation des conseillers magistra
cérémonies publiques ; cet arrangement mit fin aux ré
tions des créanciers.

CHAPITRE XII

SOULÉVEMENTS POPULAIRES CONTRE LES GENS DE POLICE DU ROI ET CONTRE LES FERMIERS DES IMPOTS ÉTABLIS PAR COLBERT. — MATELOTS ET NAVIRES FOURNIS A LA MARINE DE L'ETAT. — EMBELISSEMENT DE LA VILLE PAR LA CRÉATION DE PLACES. — GRANDS TRAVAUX DE FORTIFICATIONS A MOUSSEROLLES. — DESTRUCTION DE LA TOUR DES MENONS PAR LES EAUX DE LA NIVE (1665-1667).

Rébellion de Daudijos. — Discussion au sujet d'une porte du Château-Neuf. — Entrée de la première garnison. — Uniforme du guet. — Résistance à la gabelle et au droit de fret. — Renouvellement du traité avec le Guipuzcoa. — Compagnie des Indes peu goutée. — Conflits de juridiction — Recrutement des matelots. — Construction de navires de guerre. — Cours d'hydrographie. — Magasin à poudre du Nard. — Canons et poudres. — Grands travaux de Deshoulières à Mousserolles. Barrage détournant la Nive vers Mousserolles. Premiers dégâts causés par le barrage. — Bastion royal. — Tour des Menons détruite par inondation. — Brèche de 35 toises dans l'enceinte. — Mesures de sécurité. — Création de la place Gramont.

Rébellion de Daudijos.

Une émotion populaire aussi grave que celle suscitée par l'établissement des jésuites se produisit à Bayonne le 27 avril 1665. L'intendant Pelot avait envoyé dans cette ville un hauqueton du roi et un officier de dragons se saisir d'un certain Daudijos. Ce dernier, possesseur d'une maison sur les bords de la Nive, avait décidé plusieurs individus nommés Chauda, Massé, Lassac, Boucheron, etc., à se mettre en révolte contre l'autorité royale ; puis, se déclarant en faveur des Espagnols, il était allé se concerter avec eux et avait suscité plusieurs rébellions dans la Guyenne, le Béarn, le Bigorre, la vallée du Lavedan et la contrée comprise entre la frontière et Bayonne.

Le hauqueton, aidé par le capitaine du guet et les gardes de la ville, réussit à arrêter le valet de Dandijos ; mais, lorsqu'il le conduisait dans la prison ordinaire, il fut attaqué par une troupe de femmes et de gens sans aveu et fut forcé de rendre la liberté au valet. Les membres du Conseil se virent dans la nécessité de protéger le hauqueton et l'officier, menacés par la populace, et de les mettre en sûreté au château-Vieux, sous la protection du lieutenant d'Artagnan.

Afin de faciliter leur départ de la ville, on somme les patrons et claviers d'empêcher tout soulèvement ; en même temps, le premier échevin va protester auprès du hauquéton de son désir qu'il ne lui soit fait aucun mal et lui offre de

mettre à sa disposition toutes les forces de la ville. Les compagnies d'artisans, réunies dans les quatre cloîtres, sont vivement admonestées et paraissent disposées à ne pas s'opposer à l'exécution des ordres du roi. Après un simulacre de recherche du valet, les deux envoyés du roi quittent la ville sans escorte et vont vers l'intendant Pelot afin de lui rapporter les événements dont Bayonne vient d'être le théâtre.

Mais les échevins, redoutant le courroux du roi, envoient un député vers Pelot pour l'adoucir ; ce fonctionnaire répond qu'il a déjà transmis le procès-verbal de l'affaire et exprime la crainte que le roi, pour châtier la ville, ne lui impose une garnison ; cette dure extrémité ne pourra être évitée que si les échevins se saisissent de Daudijos et de ses complices lorsque ceux-ci s'approcheront de Bayonne.

Le Conseil de ville prend dès lors des mesures pour rendre possible l'arrestation des révoltés. Il fait réunir les vignerons de la ville et leur annonce que la ville échappera à la menace d'une garnison ou d'une imposition nouvelle, si l'information ouverte contre ceux qui ont excité le peuple à dégager le valet de Daudijos peut se poursuivre sans difficulté. On leur défend de crier « Vive Daudijos », ni de chanter une chanson dans laquelle ses actes étaient célébrés.

Daudijos avait des partisans, non seulement dans le peuple, mais parmi les bourgeois. Dans une assemblée extraordinaire des officiers du roi, du Corps de ville, des conseillers magistrats et des bourgeois, le premier échevin, après lecture d'une lettre du maréchal annonçant l'arrivée prochaine de troupes parties du Dauphiné, donne connaissance de la nomination d'un Conseil secret, chargé d'informer contre Daudijos et ses complices. On demande aux bourgeois s'ils sont prêts à exécuter les ordres émanant de ce Conseil ; ils répondent tous affirmativement, et donnent l'assurance qu'aucun d'eux n'aura de rapports avec Daudijos ou ses adhérents, directement ni indirectement. Mais les bourgeois absents de la réunion devaient être moins bien disposés ; ils furent toutefois invités à prendre le même engagement avant la fin de la journée, sous peine d'une amende de 150 livres.

Ce Conseil secret fut réuni deux fois par jour ; il fit une enquête auprès des cabaretiers afin de découvrir si des habitants de la ville avaient eu des rapports avec les révoltés. Il prononça le bannissement hors la ville des familles de ceux qui avaient provoqué des désordres. Le délai accordé à celles-ci pour préparer leur départ étant arrivé à expiration, elles furent chassées de force par un échevin et un jurat commis à cet effet et assistés par le capitaine et les soldats

guet, tandis que leurs meubles étaient jetés à la rue et les chanoines du chapitre de Saint-Esprit étaient priés de iser à ces familles l'autorisation de résider dans d'étendue leur juridiction.

L'exil des Bayonnais compromis ne dura pas une année, le roi accorda, le 16 janvier 1666, un pardon général aux bitants des pays de Toulouse, de Pau et de Bayonne. Les hevins, trouvant que les termes de l'amnistie étaient géné-ux et paraissaient s'appliquer à tous les habitants indis-ctement, protestèrent auprès de l'intendant en demandant e rédaction plus précise visant seulement ceux qui avaient bannis. Mais Pelot refusa de modifier les termes des let-s d'abolition, estimant que les passages qui blessaient les bitants de Bayonne ne visaient que les coupables.

Le procès contre Daudijos et ses complices fut jugé en 75. Mais le roi ne tarda pas à leur accorder des lettres de ace, les pardonnant et ordonnant la restitution de leurs ens, sous la condition d'abandonner le parti des Espagnols des autres ennemis du royaume. La miséricorde du roi tait manifestée en faveur des condamnés, parce qu'ils aient reconnu leur faute et recherché les moyens de rendre elque service considérable pour mériter le pardon de leurs imes.

Discussion au sujet d'une porte au Château-Neuf.

Le sieur Etienne de Lalande de Fabas, capitaine, était argé de la garde du Château-Neuf, avec six hommes d'ar-es et six archers, qui y étaient logés avec lui. Dans un but sté inconnu, ce capitaine avait vivement engagé la ville Bayonne à acheter ce château. Le Conseil, ayant repoussé n offre, craignit de l'avoir indisposé contre la ville, et, us prétexte de l'indemniser de ses peines, lui fit don de pistoles, afin de conserver sa bienveillance (13 août 1653). présent ne décida pas Fabas à négliger les intérêts du i, car ayant été informé, deux ans après, que le Château-euf devait servir de logement à la future garnison, il pensa le cette forteresse, pour être complètement indépendante la ville, devait posséder une sortie sur la campagne ; il adopter cette idée par le roi et reçut l'ordre de faire ouvrir le fausse porte (poterne) dans le bastion Notre-Dame, con-ru au château.

L'ingénieur Boyer, envoyé par l'intendant Pelot, vint tra-r l'emplacement de cette porte. Il provoqua une grande notion chez les Bayonnais qui reprochaient à cette ouver-re de rendre les surprises plus faciles. Les habitants firent voir au roi qu'ils ne pourraient répondre de la garde de la lle et le sollicitèrent de modifier sa décision ; Louis XIV aintint son premier ordre et, pour écarter toute cause conflit, il confia à la garnison du Château-Neuf la

garde du bastion Notre-Dame, confiée jusqu'alors à la
Fabas, accusé par le Conseil, d'avoir agi, en cette af
dans son intérêt personnel, s'irrite et veut exécuter
retard l'ouverture de la porte ; il reçoit par des paroles
rieuses le premier échevin du Vergier, qui s'oppose
seconde fois à ce travail. Deux députés, Naguille et Rom
sont envoyés vers le roi pour lui présenter les remontra
de la ville, pendant que le Corps de ville les fait app
par Colbert, La Vrillière, Gramont et Pelot. Le roi se l
enfin convaincre par les députés bayonnais, et donna c
(27 mai 1666) de maintenir l'état primitf des lieux. Dans
lettre adressée aux échevins, il exposait que la fausse p
avait été ordonnée afin que la garnison du Château-
pût y entrer ou en sortir, sans traverser la ville, mais
renonçait à la faire exécuter, montrant ainsi une en
confiance dans la fidélité et dans l'affection de la ville.

L'irritation du Corps de ville contre Fabas avait été p
à un si haut degré, que cette assemblée n'avait pas c
de défendre aux ouvriers et entrepreneurs chargés p
capitaine des travaux de la porte, de les exécuter, sous p
de mort, jusqu'à nouvelle décision du roi ; elle avai
outre, présenté à la cour du Parlement une requête af
faire ouvrir une information contre cet officier au suje
injures dont il avait accablé le Corps de ville. Mais l'a
fut arrêtée par l'intendant Pelot, auquel la ville devait l
reux résultat de ses démarches, et qui en fut d'ail
remercié par la bouche de plusieurs députés.

Entrée de la première garnison.

Le soulèvement causé à Bayonne par Daudijos avait
déterminé le roi à mettre une garnison dans cette ville
trois compagnies du régiment de Normandie qui devaie
composer firent leur entrée le 4 août 1665 ; elles s'install
dans les deux châteaux, où des lits avaient été préparé
les soins des échevins, conformément aux ordres de l'i
dant. Louvois leur prescrivit de tenir dans le Château
les vivres et les munitions nécessaires pour une dur
trois mois et de les renouveler fréquemment. Les hor
d'armes des châteaux, craignant de voir leur charge s
mée, firent présenter une revendication par les éch
devant le Conseil d'Etat, afin d'assurer à la ville le mai
des privilèges relatifs à la création des hommes d'arm

Conflits entre soldats et habitants.

Les officiers des troupes de garnison ne sont pas dis
à reconnaître les attributions militaires du premier éch
n'admettant pas qu'il puisse donner le mot d'ordre, fair
mer les portes et en garder les clefs, en l'absence du go
neur ou de son lieutenant. Aussi, le premier échevin pr
le lieutenant d'Artagnan de ne pas quitter la ville tant
nouveau règlement n'aura pas été établi par M. de

Luc ; il lui demande, en cas de départ forcé, de faire fermer les portes par le plus ancien soldat morte-paye des châteaux. Le Tellier décida, au nom du roi, que les officiers des châteaux devaient observer les anciens règlements et, en particulier, faire prendre le mot, en l'absence du gouverneur, chez le premier échevin, détenteur des clefs.

Les capitaines des troupes se soumirent difficilement à ce règlement ; au lieu d'aller en personne prendre le mot d'ordre près du premier échevin, ou tout au moins de se faire remplacer par un sergent, ils y envoyaient un simple soldat. Il fallut l'intervention du maréchal pour avoir raison de leur résistance. Cette tension dans les rapports entre officiers et échevins amena des conflits auxquels participèrent la troupe et les habitants. Une ronde de nuit formée par ces derniers fut insultée par des soldats lorsqu'elle passa devant le Château-Neuf ; d'autres personnes furent même attaquées. Ces algarades amenèrent une protestation du Conseil auprès du commandant du château (1666).

Le cas inverse se produisit, trois ans après, lorsque les habitants ayant pris plus d'assurance, infligèrent de mauvais traitements aux soldats composant la garnison des châteaux. Ces conflits militaires ne pouvaient être jugés par les échevins ; le Conseil du roi décida que le règlement de ces affaires serait confié aux soins de M. de Saint-Pé, lieutenant du gouverneur (août 1671).

L'arrivée en ville d'une nouvelle compagnie, le 27 juin 1670, amena une discussion entre Saint-Pé et le premier échevin ; ce dernier ne voulait laisser entrer la troupe qu'après avoir vu l'ordre du roi qui l'envoyait tenir garnison à Bayonne. Le magistrat céda cependant devant le refus de Saint-Pé, mais il essaya d'obtenir du roi, par l'entremise de Gramont, que les ordres relatifs aux troupes de garnison lui soient communiqués.

Les soldats, ne pouvant vivre d'accord avec les habitants, étaient pour ceux-ci une cause perpétuelle de gêne ; aussi, le Conseil s'efforça-t-il de les rendre inoffensifs et même de les éloigner de la ville. Il demanda au capitaine Moisset, du Château-Neuf, de leur défendre de vaguer dans les rues après le mot d'ordre donné. Mais, poursuivant son objectif de faire placer la garnison hors ville, il pria le comte de Guiche de loger les soldats à Saint-Etienne.

Il ne semble pas que le désir de la ville ait reçu complète satisfaction. Nous voyons cependant, en 1674, le maréchal d'Albret faire loger trois compagnies réglées à Saint-Etienne, à Saint-Esprit et à Mousserolles, mais sans retirer la garnison des deux châteaux. En 1700, plusieurs compagnies du régiment de la reine occupaient la banlieue de Bayonne,

et Saint-Pé demanda au comte de Montaigu de les loger les châteaux.

Une charge de major fut créée, par lettres-patente 4 janvier 1678, pour les troupes de garnison casernées les deux châteaux et pour celles qui pourraient être n en ville ; elle donnait, en outre, droit d'inspection sur corps de garde bourgeois. Cette charge fut donnée au s de la Vilette.

Le lieutenant de Saint-Pé avait obtenu du roi un nou règlement concernant la garde de la ville, en vertu du le gouverneur ou son lieutenant pouvaient ouvrir ou fer les portes et les chaînes sans l'acquiescement du pre échevin (10 octobre 1670). Le roi ordonnait, en outre, qu quatre compagnies d'habitants qui montaient chaque la garde seraient portées à trente hommes dont la liste s fournie à Saint-Pé ; ce règlement contenait diverses pres tions au sujet des sentinelles, de l'ouverture des chaîn portes.

Une ordonnance du roi enjoignit, en outre, à tous l tants, privilégiés ou non, de faire le guet et la garde. obligation que chacun cherchait à éluder dut être fréq ment rappelée aux Bayonnais. Les vingt ouvriers de la naie, qui se prévalaient d'une exemption ancienne, f contraints à ce service, lorsqu'il y avait menace pour la

Uniforme du guet.

Le service du guet étant devenu plus chargé, les capit du guet eurent leurs gages portés à 500 livres, ceux de dats du guet à 150 livres et ceux des tambours à 100 li L'uniforme des capitaines du guet était fourni par la il se composait d'un justaucorps, de culottes et d'un teau. Le justaucorps était garni d'un parement de ve vert sur les manches, d'un petit galon vert sur les bo nières, et de boutons en os doublés d'un cadis rouge. Les canonniers de la ville portaient aussi un ju corps. Ces divers uniformes étaient renouvelés à l'occ de la procession de la Fête-Dieu ; les vingt-huit drapea étendards des compagnies de la ville étaient, de préfé remplacés au moment de cette cérémonie dans laque figuraient.

La prospérité du commerce, qui était pour les Bay la principale source de leurs profits, devait les préoc pour le moins autant que la présence d'une garnison. virent-ils avec appréhension la communauté de Cap-l construire un nouveau havre, dans lequel pouvaient s'a des navires de cent tonnes.

Résistance à la gabelle et au droit de fret.

Le commerce du sel pratiqué à Bayonne avec les co environnantes subit une grande diminution, à cau l'impôt de la gabelle que Colbert établit à Mont-de-M

dans diverses localités des Landes. Le sieur de Lalande Luc se rendit à Paris pour protester contre cette innova-n. (4 juillet 1663). Les habitants de la ville, quoique empts de cet impôt, n'en étaient pas moins animés contre s employés chargés de le percevoir. L'un de ces derniers, rrieu, demeurant à Hazembuau, ayant été reconnu en lle, fut poursuivi et battu par des artisans, qui lui appli-ièrent l'épithète de gabeleur. L'instigateur de ces mau-is traitements, qui avait failli provoquer un soulèvement, t jeté en prison par les échevins et menacé de la pendai-n à la première récidive.

Le Conseil de ville s'émut particulièrement d'un droit de et sur les navires étrangers, de 50 sols par tonne, établi par n arrêt du Conseil d'Etat, car cette mesure pouvait ruiner négoce de la ville (17 novembre 1663). Le lieutenant-géné-l de Lespès de Hureaux et d'Etcheverry furent aussitôt éputés à Paris, en même temps que le maréchal de Gra-ont était prié de conférer avec le ministre Colbert sur cette ave question.

Les lettres reçues de Paris annoncent que la ville ne peut soustraire à la levée du nouveau droit ; une assemblée de us les bourgeois ayant occupé des charges inclina vers soumission ; aussi, le Conseil, après avoir demandé au rmier de ce droit, des délais successifs, l'autorise à en faire levée. Le fermier, qui attendait dans le Château-Vieux la écision des échevins, se rend avec ses commis à l'hôtellerie es Trois-Bonnets pour y prendre logis. Le peuple s'attroupe evant cette maison et cause du tumulte, tournant sa colère ontre des étrangers. Les commis, pris de frayeur, sortent vement de l'hôtellerie et prennent la fuite, poursuivis par populace jusqu'à la porte du Château-Vieux, où elle n'ose itrer.

L'émeute, commencée le 28 février 1664, se prolongea jus-u'au 6 mars ; le menu peuple, une fois mis en mouvement, ait continué à s'agiter pendant la nuit, faisant des bar-cades et insultant les passants. Le Conseil, craignant les proches du roi, fit sommer, par acte notarié, les commis désigner la maison où le bureau du fret devait être placé, leur notifia sa ferme volonté de faire exécuter les ordres yaux.

Une assemblée générale des bourgeois, à laquelle prirent rt l'évêque, le lieutenant d'Artagnan, les officiers du séné-al, ainsi que les patrons et claviers des compagnies d'ar-ans, délibéra sur la situation. A l'issue de cette réunion, échevins, secondés par l'évêque et le lieutenant du gou-rneur, se répandirent parmi le peuple et lui démontrèrent danger auquel la ville serait exposée si l'autorité royale

continuait à être méconnue. Puis, pour éloigner du peuple les étrangers qui s'étaient mêlés à lui afin de l'exciter, ils passèrent la revue de tous les artisans.

Un dédommagement de 220 livres fut donné aux commis du fret à cause des pertes causées par le soulèvement populaire ; le sieur Déxail, leur hôtelier, fut aussi indemnisé du dégât fait aux portes de sa maison enlevées par la foule.

Le ministre Colbert voulut bien examiner les plaintes des échevins ; il leur réclama des mémoires sur le commerce de la ville, afin de se bien renseigner. Ces documents furent rédigés par le sieur de Hondaco, juge de la Bourse de commerce, avec l'aide des bourgeois négociants. Malgré les efforts inimaginables tentés auprès de Colbert par les sieurs de Hureaux et d'Etcheverry, le ministre refusa de retirer l'impôt du fret, alléguant qu'il l'avait établi dans toutes les villes importantes et qu'il y allait de l'honneur de l'Etat de le maintenir à Bayonne.

Un nouvel impôt de 12 livres par quintal de sucre fut aussi l'objet des vaines réclamations du Conseil (1670). Les doléances des négociants adressées au maréchal parce qu'il avait autorisé des marchands étrangers et huguenots à résider en ville où ils accaparaient la meilleure partie du commerce étant restées également sans effet, le Corps de ville, voulant réduire le nombre de ces trafiquants, les obligea à se mettre sous le pot d'un bourgeois ou à quitter la ville (1678).

Colbert encourageait cependant les commerçants de tout son pouvoir ; il le montra en faisant approuver par le roi un nouveau code marchand (1673). Il ne fit aucune difficulté d'accorder aux bourgeois de Bayonne adonnés au négoce la confirmation de l'exemption du droit de coutume, mais il limita cette faveur en spécifiant qu'à l'avenir, aucun étranger ne pourrait être reçu bourgeois de grâce s'il ne possédait une part d'au moins 3.000 livres sur un vaisseau français de 100 tonneaux et au-dessus, ou le tiers d'un équipage français (1671).

De leur côté, les échevins insistèrent auprès du ministre afin que le roi envoyât à Bayonne un maître habile à instruire les bourgeois et voisins sur l'art de la navigation et la tenue des livres (1675). Mais ils s'appliquèrent surtout à rétablir l'ancien traité de correspondance avec le Guipuzcoa, qui facilitait le commerce avec cette province espagnole, pendant la durée des guerres.

Renouvellement du traité avec le Guipuzcoa.

Ce traité, établi une première fois en 1653, fut rétabli pendant la campagne des Français dans les Flandres en 1667. Il fut encore renouvelé, le 27 août 1675, pendant que Louis XIV était en guerre avec l'Autriche, l'Espagne et la Suède. Les sieurs de Harreit et du Chala, députés par le gou-

erneur de Bayonne, se rendirent dans l'île des Faisans, ù ils se rencontrèrent avec les députés du Guipuzcoa. Les leux parties se firent remise de la copie du traité, collationnée et attestée par quatre notaires après lecture des autorisations du roi de France et de la reine d'Espagne. Ce traité fut enregistré à Bordeaux, Nantes, La Rochelle et quelques autres ports.

Louis XIV et Colbert avaient formé, dans l'intérêt du commerce français, la Compagnie des Indes orientales à laquelle de grandes concessions de terrains furent données. Pour en assurer le fonctionnement, il fallait disposer de fonds considérables en réunissant de nombreux souscripteurs. Les bourgeois de Bayonne furent sollicités par le roi de souscrire ; ils prirent connaissance des articles de la concession dans une lettre des directeurs de la Compagnie, accompagnée d'une missive royale. D'après l'ordre que celle-ci contenait, les bourgeois se réunirent à l'Hôtel de Ville d'une part, les corps de métiers dans leurs quatre cloîtres de l'autre, afin de discuter sur cette affaire et de recueillir les signatures des adhérents. Cette formalité ayant été renvoyée à quinze jours plus tard, ne fut pas accomplie à l'expiration de ce délai. Il fallut que l'intendant Pelot, venu à Bayonne pour les besoins de sa charge, fît un exposé de cette affaire, et décidât les échevins à prendre à cœur la réussite de la souscription ; il menaça même la ville, si elle ne voulait complaire au roi, de voir rejeter par lui la demande de secours qu'elle avait faite pour la réfection des ponts et chaînes, et de retirer à ses bourgeois leur droit de bourgeoisie, comme le roi l'avait donné à entendre à ceux de Bordeaux.

Compagnie des Indes peu goûtée

Devant une pareille sommation, deux bourgeois et deux magistrats reçoivent la mission de décider les habitants à se faire inscrire. Les marchands étrangers résistent à leurs sollicitations, sous prétexte qu'ils font déjà partie de la Société, ou qu'ils ont leurs capitaux engagés dans la pêche de la morue ou de la baleine. Après bien des atermoiements et de longs retards, trois cents bourgeois se firent inscrire, ils versèrent le tiers de leur souscription, le 2 octobre 1665, et le reste le 21 juillet 1666. Afin de les récompenser, les directeurs de la Compagnie firent construire des navires pour son commerce dans les chantiers de Bayonne, situés à Saint-Esprit et à Blancpignon, et employèrent ces vaisseaux à charger et à décharger sur les quais de la ville.

Il faut croire que les résultats produits par cette affaire n'encouragèrent pas les Bayonnais à renouveler une expérience analogue, car lorsque les bourgeois de la ville furent sollicités, en 1669, par l'intendant, d'entrer dans la Compa-

gnie du Nord, ils se récusèrent en invoquant la misère du commerce et la gêne des négociants.

Conflits de juridiction.

L'administration de la justice, assez mal répartie entre le tribunal du sénéchal et le Corps de ville, était cause de conflits qui se terminaient par des procès devant la cour du Parlement. Un accord s'établit au sujet de la justice criminelle qui fut laissée au sénéchal, moyennant une rétribution annuelle payée par la ville au lieutenant particulier (1660). Le duc d'Epernon intervint en 1662, dans une contestation d'attribution et décida que les crimes d'Etat et de lèse-majesté seraient jugés par les officiers du roi et non par les jurats. Toutes ces difficultés cessèrent dès que parut le Code Louis, enregistré au greffe du sénéchal, le 28 novembre 1667 ; mais avant de l'appliquer, le Conseil fit prendre des informations à Bordeaux sur la manière dont les magistrats de cette ville exécutaient les prescriptions du nouveau Code.

Les Bayonnais ne négligeaient pas de s'assurer la protection des membres du Parlement de Bordeaux, pour faciliter la réussite de leurs procès. Aussi, les échevins, ayant appris que le premier président de ce tribunal avait fait la remarque que la ville omettait de lui adresser les présents accoutumés, s'empressèrent de lui envoyer douze jambons, estimant qu'il importait à la ville de se conserver un ami de cette qualité au moyen de cadeaux dont la valeur n'était pas comparable à l'avantage qu'elle en pouvait tirer ; d'autres magistrats du Parlement reçurent en même temps de semblables présents.

Afin d'augmenter le nombre des affaires jugées devant le tribunal du sénéchal et accroître par cela même l'importance de Bayonne, les échevins avaient envoyé une députation demander au roi d'incorporer à la ville les juridictions de Maremne, de Gosse et de Seignanx. Mais ces territoires, compris dans le duché d'Albret, dépendaient du duc de Bouillon, qui en était propriétaire ; aussi le roi, ayant appris que les autorités de Tartas faisaient opposition à la demande des Bayonnais, fit connaître son impuissance et conseilla de s'adresser au duc de Bouillon, en lui offrant une compensation (1664).

Recrutement de matelots.

Le recrutement de matelots destinés à la marine royale se faisait très difficilement à Bayonne, car la ville ne pouvait fournir que quelques bateliers, les marins proprement dits étant étrangers. Le capitaine Duclos se présenta à d'Artagnan, le 6 février 1667, porteur d'une lettre de Colbert recommandant de réunir le plus grand nombre de matelots pour la flotte royale. Les compagnies de tilloliers, de galupiers, de charpentiers de navires furent réunies et parvinrent à grand'peine à présenter soixante matelots sur les quatre cents

emandés. La plupart même étaient impropres au service e la marine, et dix seulement furent agréés. Afin d'obliger les chevins à faire de plus sérieux efforts, le juge de l'amirauté 'opposa au départ des navires de la ville. Cette mesure fut 'objet d'une plainte adressée au ministre Colbert, les éche-ins lui déclarant que la profession de matelot n'était pas représentée en ville.

Une nouvelle demande de matelots ne causa pas les mêmes embarras au Conseil. Sur les deux cents matelots réclamés à la population des côtes de Guyenne, Bayonne en devait fournir seize. Pour attirer les volontaires, on leur promit douze livres par mois, et une avance de la solde de trois mois au moment du départ. Les officiers de la marine royale vinrent, dès lors, chaque année recruter des matelots et ne tinrent nul compte de la protestation des armateurs mécontents de ne pouvoir conserver les matelots qu'ils avaient engagés en ville pour des navires prêts à partir vers Terre-Neuve.

Construction de navires de guerre.

Le ministre Colbert fit construire, dans les chantiers de Bayonne, des navires pour la flotte royale. Dans ce but, il demanda aux échevins des charpentiers de navire (3 juin 1669). La construction de cette flotte, destinée au comte d'Estrée, fut un instant arrêtée par les échevins qui, ayant mis des droits sur les matériaux, voulaient en exiger le paiement. Les travaux reprirent cependant, sur la promesse que les droits seraient payés à la ville.

Les mâts descendant des Pyrénées et approvisionnés pour la marine royale furent déposés dans une construction édifiée en 1671, hors de la porte Saint-Esprit, sur la langue de terre comprise entre l'Adour et le fossé du rempart des Jacobins ; ils furent confiés par le commissaire Dumon à la garde du sieur Saboullin.

Afin de permettre le passage, à travers le pont Saint-Esprit, de ces gros navires construits à Mousserolles, on dut élargir le pont-levis par lequel se faisait le passage. Ce travail n'ayant été exécuté qu'en 1676, les échevins avaient dû faire démonter une travée du pont à chaque lancement de vaisseau. Le cas se produisit en particulier, le 29 août 1672, lorsque le sieur Hontabat eut terminé deux des navires commandés par le roi. Ce travail de démontage ne coûta pas moins de 400 écus, et, en raison de son prix élevé, fut mis à la charge du trésor royal.

Cours d'hydrographie.

Le professeur d'hydrographie que la ville avait demandé au roi et à Colbert, en 1675, arriva de Dieppe le 19 octobre 1676.

Ce fut un ecclésiastique, à peine âgé de vingt-cinq ans, le diacre Doutremer, qui reçut la mission d'apprendre la navigation aux Bayonnais. Le Conseil lui accorda 600 livres

par an, un logement et une salle pour faire ses cours ; il lui fournit, en outre, les appareils nécessaires à ses leçons : sinus de déclinaison, quartiers anglais, mappemonde, astrolabe, compas de variation, etc.

Nouveau magasin à poudre du Nard.

La tour de Naguille, que la ville utilisait comme magasin à poudre, avait été achetée par elle au sieur du Linier en 1614. Elle servit longtemps à cet usage, jusqu'au moment où les échevins trouvèrent qu'elle était trop rapprochée des maisons et constituait un danger pour la ville ; ces magistrats conçurent alors le projet de transférer les poudres dans les tours du Nard et des Menons.

Le transport des poudres dans la tour du Nard n'eut lieu qu'en juillet 1663 ; les échevins constatèrent alors que ce local était mal approprié à cet usage, et ils étudièrent, de concert avec le sieur du Jardin, ingénieur du roi à Bayonne, le moyen d'aménager un magasin à poudre pour la ville dans une bâtisse touchant au couvent des Augustins (1666).

Cette solution temporaire permit d'attendre l'édification, dans le bastion du Nard, d'un magasin à poudre à l'emplacement de l'ancienne tour du Nard qui fut démolie (23 février 1671). Le magasin fut exécuté par Théodore Boucherot, ingénieur de la ville, au prix de 2.700 livres, en employant les matériaux fournis par la démolition du magasin des Augustins ; les poudres, qui avaient été déposées durant les travaux dans la tour de Naguille, furent mises dans le nouveau magasin le 1er avril 1672. Les religieux Augustins purent, dès lors, prendre possession de la tour de Naguille qui touchait à l'église de leur couvent et qu'ils avaient achetée à la ville, deux ans avant, pour le prix de 3.500 livres.

En plus de ce magasin, la ville disposait de la tour des Menons, voisine du couvent des Cordeliers, où se trouvaient les grenades, et de la tour de Sault, contenant les hottes, les pics et les pelles.

Canons et poudre.

L'artillerie de la ville comprenait vingt-cinq pièces et trente-deux fauconneaux, distribués de la façon suivante : dix-huit pièces devant la porte Saint-Esprit, cinq pièces à la porte Saint-Léon, et trente-deux fauconneaux dans la maison de ville. Le nombre des canons subissait quelques variations. Il s'augmentait de ceux fournis par les nouveaux bourgeois en paiement du droit de bourgeoisie (1), ou prêtés par les bourgeois armateurs dans un cas pressant. Parfois aussi, il se trouvait diminué de ceux que le roi prenait pour armer de nouveaux forts, tout en promettant de les faire remplacer.

(1) Le sieur de Baraduc, reçu voisin de la ville, donna deux pièces de canon pesant ensemble 30 quintaux pour acquitter son droit de bourgeoisie (4 septembre 1654).

L'artillerie et les armes appartenant à la ville étaient entretenues par les canonniers moyennant un gage annuel de vingt-cinq écus. Ceux-ci conservaient généralement leur charge toute leur vie ; ils étaient choisis de préférence parmi les armuriers de la ville ; tels étaient Pierre de Hirigoyen, Ogier et Bertrand de Lesseps, Cosinon. Les affûts et les roues des canons étaient entretenus et peints au goudron par un habitant dont l'unique rémunération consistait dans l'exemption du service de garde.

L'inventaire des armes était fréquemment dressé par un commissaire assisté d'un garde d'artillerie. Ce document signale l'existence de neuf cent quarante mousquets, douze arquebuses et trente-six pertuisanes. Les mousquets à la wallonne avec fourchette, en usage en 1615, avaient été remplacés par des mousquets du calibre de vingt balles à la livre, les seuls dont le roi autorisât l'usage dans ses corps de troupe (1667). Ces armes étaient prêtées, dans les circonstances critiques, aux habitants qui en étaient dépourvus ; mais, lorsque le Conseil voulait les faire réintégrer dans le magasin, il était obligé d'adresser à leurs détenteurs des appels pressants et réitérés.

Les échevins firent construire, près des lices (1659), une maison aménagée dans le but de raffiner les poudres, et l'affermèrent à un raffineur de poudres ; mais ils s'opposèrent énergiquement à l'installation des moulins et magasins à poudre que le sieur Bartelot, venu de Paris, se proposait de faire à Bayonne, à cause du préjudice qui devait en résulter pour les autres raffineurs.

Grands travaux de Deshoulières à Mousserolles.

A la suite de la ligue formée contre la France par l'Autriche, la Suède et l'Espagne, le roi Louis XIV, redoutant une attaque de cette dernière nation contre Bayonne, décida d'améliorer les fortifications de cette place. Il en confia la mission au sieur Deshoulières, époux de l'auteur si connu des poésies pastorales et ingénieur général d'Aunis et de Saintonge. Ce praticien fit construire un grand cavalier en terre, en arrière de la courtine du Château-Neuf, réunissant les deux bastions de Notre-Dame et de Saint-Jacques ; il fit prendre la terre nécessaire dans le fossé de la fortification préalablement creusé et considérablement élargi, afin de permettre aux eaux de la Nive de s'y écouler et de se jeter dans l'Adour, près de la porte Mousserolles. Ce travail, qui entraîna la démolition de divers chais, logements et d'une glacière, fut commencé le 13 août 1674. On y employa un millier d'ouvriers, payés à la tâche, à raison d'un denier ou un denier et demi par chaque corbeille de terre transportée, selon la longueur du trajet. Le cavalier occupa un terrain couvert de beaux ormeaux, dépendant des lices et

situé derrière le couvent de Sainte-Claire (1) ; il existe encore aujourd'hui dans la caserne du Château-Neuf, en face de l'entrée.

Deshoulières fit, en outre, commencer un demi-bastion détaché, destiné à couvrir la porte de Mousserolles. Le terrain mouvant ne permettant pas d'exécuter des fondations ordinaires, il fit établir un grillage en pièces de charpente devant supporter la maçonnerie. Il décida ensuite de procéder avec apparat à la pose de la première pierre. En l'absence du gouverneur et de son lieutenant, il pria le premier échevin de Romatet, qui commandait dans la ville jusqu'à leur retour, de présider cette cérémonie. Ce magistrat se présenta, sur le chantier, le 5 novembre 1674, et ayant reçu une truelle des mains de Jean de Morassin, maître maçon chargé d'exécuter l'ouvrage, il prit du mortier qu'il jeta sur le grillage de bois, et posa ensuite au-dessus une grande pierre qu'il frappa de trois coups de marteau pour l'affermir. Après s'être lavé les mains dans un bassin d'argent, Romatet y jeta six louis d'or, en laissant à Morassin le soin de distribuer cette somme aux ouvriers, au nom de la ville.

Deshoulières travailla aussi à renforcer le parapet en terre appuyé au mur de courtine compris entre le bastion Saint-Léon et la guérite de Cul-de-Loup, afin d'y aménager des plates-formes ; ce travail fut fait à peu de frais par les bouviers au moyen des décombres et terres inutilisées. Les chantiers furent arrêtés pendant l'hiver et l'ingénieur se rendit à Paris solliciter de nouveaux ordres.

De retour à Bayonne, en avril 1675, il fut reçu fort civilement par les échevins qui lui offrirent un logement. Cette marque d'attention n'était pas désintéressée, car la ville espérait, par l'entremise de l'ingénieur, recueillir quelques avantages ; celui-ci, cependant, accepta l'offre et assura le corps de ville qu'il s'empresserait, à l'occasion, de lui rendre service.

Barrage détournant la Nive vers Mousserolles.

Pour détourner les eaux de la Nive dans le fossé aboutissant à Mousserolles, Deshoulières avait commencé l'établissement d'un barrage entre les tours de Sault et des Menons. Il avait démonté la chaîne qui barrait le cours de la Nive entre ces tours et l'avait remplacée par deux files de pieux entre lesquels il se proposait de faire battre de la terre. Une crue de la rivière se produisit, le 10 juillet 1675, et emporta une partie des pieux ; l'ingénieur se hâta de les remplacer, pour ne pas laisser la ville ouverte de ce côté et faire cesser les réclamations des échevins. La terre

(1) Arsenal d'artillerie.

traite du fossé situé contre les Cordeliers fut employée à nstituer le massif du barrage, autrement dit batardeau. igeant nécessaire de hâter ce travail, pendant la saison vorable, Deshoulières demanda quelques manœuvres, qui urent fournis par les patrons des vignerons.

Afin de bien montrer sa bonne volonté à contribuer aux travaux des fortifications, le Conseil délivra à l'ingénieur une certaine quantité de fer nécessaire aux écluses qu'il avait fait construire près la porte Mousserolles, à la jonction du fossé avec l'Adour. Comme le pont édifié contre cette écluse, au-dessus du nouveau canal, était dépourvu d'un pont-levis et pouvait nuire à la sécurité de la ville, le Conseil se préoccupa de cette lacune et obtint de l'ingénieur la construction du pont-levis.

Premiers dégâts causés par le barrage.

Le batardeau de la Nive eut pour effet de relever le niveau des eaux et de faire refluer celles-ci sur les terres basses des environs. Le sieur de Hureaux, lieutenant-général, nomma les experts qui évaluèrent les dommages ; il fut alloué au sieur Ogier de Seignanx une indemnité de 3.142 livres. La fortification subit également des dégâts ; le corps de garde de la tour de Sault, dont les fondations avaient été minées par les eaux, tomba dans la Nive et en resserra le lit ; le courant, étant devenu plus rapide, vint battre le mur de quai, au pied de la tour de Sault, et fit craindre qu'il ne fût renversé (2 octobre 1675).

La rapidité du courant dans le fossé de la fortification produisit l'effondrement d'une lanterne en maçonnerie, que Deshoulières avait commencé à démolir ; c'était une casemate basse, posée en tête du bastion Notre-Dame, flanquant le fond du fossé (1). Les murs d'escarpe du bastion Saint-Jacques, sapés aussi par les eaux, donnèrent des craintes et furent visités par le lieutenant Saint-Pé, accompagné des échevins.

Bastion royal.

Poursuivant son plan de transformation de l'enceinte, Deshoulières commença le bastion royal, qu'il établit sur la rive droite de la Nive, dans les prairies du Condot, en avant des Cordeliers et de la tour des Menons, afin de remplacer l'ancien bastion du Pied-de-Mulet ; ce dernier, dont les dimensions étaient trop restreintes, se trouva placé à l'intérieur du nouvel ouvrage.

Les dégâts déjà constatés à diverses parties de la fortification diminuèrent considérablement la cohésion des maçonneries, facilitèrent les désastres qu'une forte inondation de la Nive allait bientôt occasionner aux remparts.

(1) L'attache des murs latéraux de cette lanterne est encore apparente sur la face extérieure du bastion.

La tour des menons détruite par e inondation.

Les officiers de garde à la tour des Menons, signalèr une crue anormale de la Nive, durant la nuit du 24 au 25 j vier 1677. Le lieutenant de Saint-Pé et les échevins cons tèrent, au point du jour, que les eaux franchissaient batardeau construit par Deshoulières entre les deux tou sapaient la chaussée comprise entre la Nive et le fossé la tour des Menons, et avaient pratiqué un creux de dix-h pieds de profondeur dans l'espace de terrain situé entre mur des Cordeliers et le bord de la rivière.

De nombreux ouvriers se mirent aussitôt à retirer, de tour des Menons fortement menacée, les poudres, les g nades et autres munitions de guerre qu'elle contenait; m le mur de quai voisin de la tour s'étant renversé avec fra sur une longueur de quarante mètres, malgré son ép seur de six mètres, les sauveteurs, voyant la terre manq sous leurs pieds et croyant trouver des abîmes partout, sauvèrent de côté et d'autre.

La chute du quai amena celle du corps de garde app à la tour des Menons ; ce petit bâtiment et le terrain du q furent entraînés par les eaux ainsi qu'une allée de ormeaux.

En moins d'un quart d'heure, le couvent des Cordel et dix maisons voisines furent envahis par les eaux, s qu'il fût possible d'en rien retirer, cette rive se trouv inondée sur une largeur de quatre-vingts mètres ; le ré toire des Cordeliers et plusieurs maisons s'effondrèrent, même temps que la tour des Menons se renversait fracas, lorsque le batardeau vint à céder sur la rive Cordeliers. La grosse tour des Menons, large de dix-h vingt mètres et haute de plus de quatre-vingt-dix mè faisait l'orgueil des Bayonnais à cause de son antiquité e ses grandes dimensions. Une énorme quantité d'arbre de pièces de bois, retenue jusqu'alors par le batardeau précipita avec violence sur les ponts et les chaînes, qui s' tirent à leur tour.

Des ravages non moins grands étaient à redouter da nouveau canal de Mousserolles, autant pour les bas de Saint-Jacques et de Notre-Dame dont les fonden étaient violemment battus par les eaux, que pour les des deux courtines comprises entre la tour des Menon Pied-de-Mulet et le bastion Saint-Jacques, car ces mur se trouvant pas contrebuttés à l'intérieur par les parape terre, couraient le risque de céder à la poussée de l'ea renversement de ces murailles devait entraîner la su sion de tout le quartier ; et déjà le jardin des Cord commençait à s'emplir de l'eau arrivant par d'anci ouvertures et par celles qui venaient de se faire.

Les échevins restés dans le Bourg-Neuf, voyant ce péril trême et sentant leur impuissance à le conjurer, songent ors à implorer le secours du ciel. Ils demandent aux habints des quartiers de la rive gauche de la Nive, avec lesels ils peuvent correspondre par l'Adour et la porte Lacheillet, des prières publiques pour arrêter le fléau. Le saint crement est aussitôt exposé à la cathédrale, puis transporté bout du pont Pannecau, suivi processionnellement de ut le clergé et des religieux, pendant qu'au Bourg-Neuf, s Jacobins et les Capucins agissent de même. On vit bientôt courant de la rivière diminuer ; les eaux ne s'écoulèrent lus que par la brèche du batardeau, et cessèrent de menaer les murs des courtines de Mousserolles.

Durant ces événements, l'ingénieur Deshoulières, voulant s'épargner les insultes et les mauvais traitements dont les malheureux inondés auraient pu l'accabler, s'était retiré dans le couvent des Cordeliers. Le Corps de ville chargea le capitaine du guet d'aller le rassurer et lui conseiller de chercher un asile dans le Château-Neuf où commandait le lieutenant de roi. L'ingénieur ne tarda pas, en effet, à gagner le château accompagné par un échevin, sans que le peuple s'ameutât après lui ; peu de temps après, il put se retirer dans sa demeure.

Après avoir été visiter de nouveau le batardeau et avoir manifesté leur douleur à la vue du beau quai des Cordeliers où se construisaient des navires de trois cents à quatre cents tonneaux, transformé en un gouffre profond, les échevins recherchent les moyens d'empêcher la chute des maisons qui menacent ruine. Déjà, on ne trouve aucun vestige de huit d'entre elles (1). Deshoulières leur abandonne toutes les pierres dont il peut disposer, afin de faire des enrochements au pied des maisons sapées par les eaux ; il en raffermit les fondements à l'aide de pieux enfoncés à coups de béliers.

Les bois échoués sur les deux rives de l'Adour entre Bayonne et l'Océan sont ramenés en ville et servent à faire des estacades destinées à remplacer provisoirement les chaînes emportées.

La fortification visitée par les eaux avait aussi considérablement souffert.

La tour de Sault est en danger, à cause d'un creux de trois mètres de profondeur qui a mis à nu sa fondation du côté de la ville. Le flanc droit du bastion Notre-Dame, contre lequel venaient frapper les eaux arrivant du batardeau, était

(1) Celles des sieurs Lavie, Bidegain, d'Irrube, Combes, Caparosse, Larouquette, Laranguisse et Béhie.

sapé jusqu'à une profondeur de dix pieds au-dessous de ses fondements.

Brèche de 25 toises dans l'enceinte.

Mais la partie la plus endommagée fut la courtine comprise entre les bastions Saint-Jacques et Notre-Dame. Ce rempart, crevassé en plusieurs endroits, cédait sous le poids des terres qui formaient le cavalier élevé par Deshoulières. Le sieur Lombart, commissaire de marine, envoyé par l'intendant, commande vainement de retirer les terres du cavalier ; les crevasses vont en augmentant d'heure en heure et bientôt une brèche de trente-cinq toises de long se fait dans le mur de courtine, dont une partie s'effondre dans le canal, tandis que l'autre se renverse sur le talus précédant le pied du rempart.

Mesures de sécurité.

Il fallait parer sans retard au danger de la brèche qui s'était reformée à l'emplacement de l'ancienne. Une compagnie de cent hommes est commandée à l'extraordinaire pour la garder, et, en attendant l'édification d'un corps de garde au pied du rempart, un poste provisoire est organisé sous la tente. En même temps, la brèche est fermée par une double palissade avec fraises, pendant que l'on raidit le talus qui la précède afin d'en rendre l'escalade difficile.

Le cours de la Nive est surveillé par deux grands bateaux, contenant trente hommes chacun, et placés, toutes les nuits, aux deux entrées de la rivière, à l'emplacement des chaînes détruites.

Le nombre des gardes fut doublé sur tout le périmètre de l'enceinte, ce qui porta à 500 l'effectif des hommes prenant le service chaque soir. Quant à la compagnie de la brèche, elle n'en bougea ni le jour, ni la nuit. Pour parer à toute éventualité et eu égard à la situation dangereuse de la ville, le Conseil fit mettre l'artillerie en état et s'assura que les magasins à blé n'étaient pas dépourvus.

L'intendant de la province arriva en poste, le 10 février 1677 et se rendit compte de l'étendue des désastres. Les échevins lui demandèrent un secours pour le rétablissement des ponts et chaînes, le remplacement de 60 milliers de poudre et des autres munitions qui s'étaient perdus avec la tour des Menons ; enfin, laissant de côté la réparation des fortifications qui regardait le roi, ils firent appel à sa générosité pour réparer les dommages particuliers. Pendant que Deshoulières et Lombart faisaient, par ordre de l'intendant, rétablir les chaînes, le Conseil chargea le pontier de la ville de refaire les ponts Mayou et Pannecau.

Durant son séjour en ville, ce fonctionnaire passa des marchés pour la réfection du rempart de la brèche, pour la construction du bastion royal, du demi-bastion de Mousse-

olles et de la contre-garde de Sault (1). Ces travaux furent précédés de la confection de divers batardeaux, afin de tenir les eaux éloignées des ouvrages.

Création de la place Gramont.

Le maréchal de Gramont, gouverneur de la ville, qui avait été avisé du désastre par un député, arriva de Paris et fut reçu en cérémonie à la porte Saint-Esprit (15 mars 1677). Il ordonna de bâtir un mur de parapet le long de la rive droite de la Nive, depuis le pont Mayou jusqu'au bastion du Piémont et à la maison de la Douane. Il fit aplanir le terrain compris entre ce mur et les maisons de la ville et le transforma en une belle place, qui prit le nom de place Gramont (2).

Le duc de Roquelaure, oncle du maréchal, nommé depuis peu de jours gouverneur de la province vint aussi à Bayonne (13 juillet 1677). Gramont, prévenu de son arrivée pendant qu'il dînait chez Sorhaindo à Marrac, habitation de campagne assez éloignée de la porte Saint-Léon, n'eut pas le temps de rejoindre son oncle avant son passage à la porte Saint-Esprit. Néanmoins Roquelaure, cédant aux instances de son neveu, consentit à revenir sur ses pas jusqu'à la porte de Saint-Esprit, afin de permettre à Gramont de lui présenter les clefs de la ville à cet endroit. Il ne revint plus à Bayonne, et mourut en 1683, en possession de sa charge.

La paix de Nimègue, qui donna la Franche-Comté à la France, marqua l'apogée de la royauté ; il semblait qu'elle devait assurer au pays une longue période de repos. Mais Louis XIV, dont les projets n'étaient pas complètement réalisés, ne voulut pas cesser d'améliorer les places fortes des frontières. Il allait bientôt envoyer à Bayonne le plus habile de ses ingénieurs, Vauban, qui devait transformer profondément les fortifications de cette ville et construire une citadelle à Saint-Esprit.

---

(1) Cette contre-garde fut construite, en 1678, en avant du bastion de Sault, sur un terrain appartenant au médecin de Cheverry, limité par la Nive, les fossés de la ville, le ruisseau de la fontaine Saint-Léon et cette même fontaine.

(2) C'est aujourd'hui la place de la Liberté.

CHAPITRE XIII

LE MARÉCHAL DE VAUBAN, CHARGÉ PAR LOUIS XIV DE METTRE BAYONNE EN BON ÉTAT DE DÉFENSE, VIENT DANS CETTE VILLE, RÉDIGE UN PROJET DE TRANSFORMATION DE SA FORTIFICATION ET EN RÈGLE LES DÉTAILS D'EXÉCUTION (1677 à 1692).

Venue de Vauban. — Son avis sur la fortification de Bayonne. — Construction d'une citadelle. — Bastion retranché de Saint-Bernard. — Réduit transformé en fort. — Bastions et ouvrages extérieurs modifiés. — Pont fortifié de la Nive. — Retranchement de Sainte-Claire. — Arsenal. — Seignelay et Vauban se réunissent à Bayonne. — Une forte garnison prend possession de la ville. — Protestations du Conseil contre les charges de la garnison. — Les troupes quittent la ville pendant l'hiver (1680-1681). — Le lieutenant de Saint-Pé, décédé, remplacé par de Planque. — Ecole de canonniers-bombardiers. — Couvent de Sainte-Claire annexé à la fortification. — Exécution de la contre-garde du Château-Vieux. — Casernes de la Citadelle achevées en 1685. — Démolition de l'hôpital Saint-Nicolas et de la chapelle Saint-Léon. — Création des allées Boufflers. — Vexations occasionnées par le lieutenant de Planque.

La paix générale de Nimègue, à la suite de laquelle la Franche-Comté fut cédée à la France, porta à son apogée la puissance de Louis XIV (1688). Trois ans après, Strasbourg se donnait à ce monarque. Ces événements heureux furent célébrés à Bayonne par un feu de joie.

Dans le but de consolider ses conquêtes, le roi voulut mettre ses places fortes frontières en bon état de défense. Il confia cette mission importante à Vauban, aussi bon ingénieur que valeureux homme de guerre, qui, ayant été employé à prendre ou à défendre de nombreuses forteresses, avait pu observer le côté faible de leurs défenses et découvrir le moyen d'y remédier.

Venue de Vauban.

Vauban quitta l'Alsace pour se rendre à Bayonne dans les premiers mois de 1680. Il parcourut la frontière des Pyrénées occidentales et rédigea un plan de défense pour compléter celui qu'il avait établi, quelques mois auparavant, pour la région située à l'autre extrémité de la chaîne pyrénéenne. Il fit de Bayonne sa place de dépôt, de Saint-Jean-Pied-de-Port son point d'appui dans les montagnes ; il décida de réparer Navarrenx et d'améliorer le fort d'Hendaye, à l'embouchure de la Bidassoa. Il fut accompagné dans sa tournée par M. de Ferry, ingénieur général des fortifications de Guyenne et d'Aunis. Ce dernier, en raison des grands travaux qui

BAYONNE FORTIFIÉE PAR VAUBAN EN 1680

laient être entrepris, vint s'établir à Bayonne (1). A la même ate, Eusèbe de Foucaut alla remplir la fonction d'inspec-eur des fortifications à Saint-Jean-Pied-de-Port.

Cinq ans après, Vauban étant revenu à Bayonne, se joignit u marquis de Boufflers et à Ferry pour inspecter les divers uvrages de la région. Après avoir visité le fort d'Hendaye, ls passèrent la Bidassoa et, s'étant rendus à la Madeleine, aubourg de Fontarabie, ils essuyèrent des coups de feu qui urent, par trois fois, dirigés contre eux par des Espagnols. Pour montrer le mépris qu'ils faisaient de leur « tiraillerie », Boufflers et ses deux compagnons ne quittèrent le territoire espagnol qu'une demi-heure après que leurs insulteurs se furent retirés. Mais, dans le compte rendu de cette visite adressé au marquis de Seignelay (2), Vauban proposait de prendre Fontarabie pour avoir raison des injures qu'il en avait reçues, et de la raser, « rez de pied, rez de terre » ; ou bien de bâtir un fort pouvant contenir 600 ou 700 hommes le garnison, sur une langue de terre, à l'embouchure de la Bidassoa, assurant que c'était le moyen de dominer la rade ussi bien que les Espagnols et de permettre aux habitants 'Hendaye de sortir en mer pour aller pêcher sans que leurs oisins puissent les en empêcher.

En repassant à Saint-Jean-de-Luz, Vauban visita le fort de ocoa ; il émit l'avis qu'on pourrait, en construisant quel-ues digues, faire un port dans lequel trouveraient asile uelques frégates destinées à protéger le commerce de ces rages. Un court séjour à la Barre de l'Adour suggéra à auban diverses améliorations à faire au chenal. Enfin, ant de rentrer à Bayonne, les trois officiers se firent barquer sur une pointe de terre, située au bord de l'Adour, pied des hauteurs de Castelnau, à Saint-Esprit, afin d'exa-iner si une redoute élevée en cet endroit aurait des vues enfilade sur les vallons cachés aux ouvrages construits r ces hauteurs, et si elle verrait, à bonne portée, le pont ie l'ennemi pourrait jeter en aval de la ville. Cet ouvrage 'a jamais été fait, mais Vauban sembla avoir la prescience u passage de l'Adour, en 1815, en face de Blancpignon, par armée anglaise.

(1) Le Conseil était tenu de fournir le logement aux officiers de qualité. 'état de ces logements fait connaître les noms des ingénieurs : de Ferry ıccède à Deshoulières chez M. de Saint-Mesmin (1680 à 1694), Tauziet 683) Curé du Moutier père (1685 à 1709), Desfuiseaux (1707), Rouquette 708), de Lacour, directeur des fortifications (1709 à 1714), de Lavoye père 704-1709), du Moutier fils (1710-1713), Marin (1712-1713), Durand de Laroque 714), le chevalier Duvergier, directeur des fortifications de Guyenne (1714).

(2) Fils de Colbert et secrétaire d'Etat.

Avis de Vauban sur la fortification de Bayonne.

Vauban étudia donc, dès son arrivée à Bayonne, un p de réorganisation des fortifications de cette place et l'ad à Seignelay, sous forme de mémoire, divisée en 150 art le 30 avril 1880. « Tout le monde, écrit-il, sait que la s « tion de Bayonne est une des plus mauvaises qui se pu « rencontrer et beaucoup de gens ont désespéré qu'on « pût rien faire de bon à raison de l'infinité de comman « ments qui l'accablent (1) et du peu de circonvallation « y a à faire. » Après l'exposition de son projet, il term par les considérations suivantes : « Il est bon de ne « regarder tout à fait Bayonne comme une place dont « siège est impossible par les difficultés d'y pouvoir cond « les matériaux nécessaires, puisque sous le règne de Fr « çois Ier, M. de Lautrec, gouverneur de Guyenne et l'un « plus grands capitaines de son temps, y fut assiégé a « 5 ou 6.000 hommes, et qu'il y soutint quatre ou c « assauts qui faillirent à l'emporter ; il est vrai que l'Espag « n'est plus en l'état qu'elle était en ce temps-là, mais i « a grande apparence que nous n'aurons guère de démê « avec elle présentement que l'Angleterre et la Hollande « s'en mêlent, auquel cas la chose pourrait devenir possi « et le succès très dangereux. »

Dans son projet, le célèbre ingénieur s'attacha à supprim les commandements qui menaçaient la ville ; l'occupation hauteurs de Castelnau et de Saint-Bernard lui sembla de to nécessité. Celle de Castelnau commandait les rivières, l'i rieur de la ville, le grand pont, permettait à l'ennemi mettre le feu à la ville à coups de canons, de battre assiégés de revers dans les ouvrages compris entre la c Saint-Léon et l'Adour, d'incendier les vaisseaux l'es d'une demi-lieue, et enfin d'intercepter l'arrivée de secours par la route de France.

Il fit aussi, dans un projet supplémentaire du 16 noven 1685, la proposition d'établir sur la hauteur de Mousser une redoute en forme de bastion (2).

L'occupation de ces hauteurs devait obliger l'enne étendre beaucoup sa ligne de circonvallation ; mais Vau en disposant un barrage à l'entrée de la Nive dans la v dans le but d'inonder les prairies, sur les deux rives, ju trois quarts de lieue en amont, imposa à cette ligne large interruption. Enfin, les nouveaux dehors (demi-lu chemins couverts, contre-gardes) qu'il ajouta en avan l'enceinte de la ville haute, contribuèrent à tenir la cir

(1) Hauteurs de Castelnau, Saint-Bernard, Mousserolles.

(2) L'occupation de cette hauteur ne se fit qu'un siècle après.

vallation plus éloignée des remparts et par suite à accroître son développement.

La hauteur de Castelnau fut occupée par une citadelle en forme de carré, avec quatre bastions à orillons, trois demi-lunes, des tenailles dans les fossés des courtines pour favoriser les sorties. Une porte fut ouverte dans le front nord pour l'arrivée des secours, et une seconde, dans le front sud, mit la citadelle en communication avec le faubourg Saint-Esprit. Un parapet descendant vers l'Adour protégea cette sortie et une porte ménagée dans ce parapet au bord du fleuve fournit une sortie vers la campagne. Le tracé des ouvrages appartient au premier système de Vauban (bastions à orillons). A l'intérieur du fort, trois corps de caserne, d'abord prévus pour 800 hommes, puis portés à 1.200 ; des logements pour le commandant, le major, l'aide-major, le chapelain ; des magasins à poudre, un petit aresnal pour l'artillerie et une chapelle complétèrent cet ouvrage. Construction d'une Citadelle.

La dépense de la citadelle fut évaluée à 560.000 francs.

Vauban estimait qu'avec les avantages que sa situation lui donnait sur la ville et sur le port, elle n'avait pas son égale en Europe et qu'il fallait à peine 400 à 500 hommes pour la défendre. Il jugeait que 100 hommes dans chaque château étaient plus que suffisants pour maintenir l'autorité du roi sur la ville, sans qu'il fût nécessaire d'établir, dans ce but, un ouvrage retranché à Sainte-Claire, dans le quartier de Bourg-Neuf. Cette dernière construction lui parut, en quelque sorte honteuse, parce qu'on aurait pris autant de précautions contre un millier de misérables bourgeois, dont la moitié ne serait jamais de concert contre le service du roi, que s'il s'agissait de maîtriser Paris.

Il avait projeté d'occuper la hauteur du fort Saint-Bernard, sise à Saint-Esprit, à l'est de la rue Maubec par un bastion retranché, en garnissant les intervalles qui le séparaient de la citadelle ou de l'Adour par des courtines, un demi-bastion et des communications en crémaillères. Dans le second projet de 1685, Vauban recommandait à Ferry de faire dévier la courtine vers le haut Adour, afin d'englober le moulin et son étang ; de la rive du fleuve, ainsi annexée, il serait facile de battre les abords de la porte Mousserolles et du bastion de Notre-Dame. Une porte, ouverte au haut de la rue Maubec et donnant accès dans la campagne, devait être protégée par un redan. Ce bastion et ses liaisons furent commencées, mais ils restèrent inachevés. Bastion retranché de St-Bernard.

Le projet apporta de nombreuses modifications de détail aux fortifications de la ville. Les plus importantes sont : Réduit transformé en fort.

1° La construction d'un front bastionné à la gorge du réduit afin de rendre cet ouvrage tout à fait indépendant ; il

devrait recevoir une garnison de 100 hommes pour laquelle il fallait bâtir une nouvelle caserne. Ce réduit était très bien placé, pour la sûreté des deux ponts, de l'entrée des villes et du cours des deux rivières. Le frontispice de la porte restait à terminer ainsi que les corps de garde attenants. Cette porte a été surmontée d'un étage, occupé aujourd'hui par le cercle des officiers.

2° Les châteaux vieux et neufs, à la suite de quelques modifications, pourront loger 200 et 300 hommes de garnison et fournir de bons emplacements, au sommet des grosses tours, pour placer quatre canons, ayant toute facilité de battre l'extérieur et l'intérieur de la ville.

Bastion et ouvrages extérieurs modifiés.

3° Le bastion royal fut continué et muni d'une grande traverse en capitale, maçonnée, pour en abriter le terre-plein contre les vues des hauteurs voisines ; le bastion du Château-Vieux se transforma et prit la forme d'un éperon dont la pointe vint s'appuyer à un batardeau. Le bastion de Saint-Jacques fut régularisé et rattaché par de nouvelles courtines aux deux bastions voisins.

4° Une série de nouveaux ouvrages extérieurs en terre garnirent les dehors. Ce sont : la demi-contre-garde du Nord, la demi-lune de la mer, la contre-garde du Château-Vieux, la demi-lune de l'ouvrage à cornes, la demi-lune en avant de Sainte-Claire dite demi-lune du Château-Neuf, la nouvelle contre-garde de l'Adour en avant de la porte Mousserolles.

On supprima l'ancien ouvrage à cornes du Château-Vieux qui avait lui-même remplacé une grande demi-lune.

Pont fortifié de la Nive.

Vauban s'était enfin proposé de relier les enceintes de Bourg-Neuf et de la ville haute, par un parapet qui aurait franchi la Nive, à son entrée en ville. Il avait projeté, dans ce but, de faire dévier toute l'eau de la Nive dans le fossé de Bourg-Neuf. Il aurait alors fermé l'ancienne entrée de la Nive par un bâtiment, placé en travers de la rivière, et assez élevé pour ôter la vue de l'ancien cours de la rivière à l'ennemi placé sur les hauteurs et l'empêcher ainsi de rompre à son gré tous les ponts de la Nive.

Mais, pour réaliser ce projet, il fallait construire d'immenses batardeaux, tant à l'amont pour dévier les eaux vers Mousserolles, qu'à l'aval pour empêcher le flux de l'Océan de venir gêner les travaux. Les crues de la Nive ne permirent pas de réaliser cette grande conception, et il fallut se résoudre à établir un pont à l'entrée de la Nive, en le munissant d'un parapet fait avec de grosses planches (dosses de bois) pour établir la continuité de l'enceinte, à travers la rivière et permettre la circulation des troupes hors de la vue de l'ennemi.

Dans son projet de 1685, le grand ingénieur revient à la éation du retranchement de Sainte-Claire ; il le trouve inule au point de vue de la sécurité de la ville, puisque toutes s avenues de la place sont gardées par les châteaux, le éduit et la citadelle, et que les habitants de la ville ne peuent rien tenter contre leur devoir. Mais cette partie retranhée aura son utilité, si l'on y place des magasins à poudre t un arsenal, car ces établissements seront ainsi clôturés. l conseille de démolir les anciennes bâtisses de Sainte-Claire utilisées comme casernes en ne conservant que l'ancienne église, et de construire à leur place une caserne pour un bataillon (1.000 hommes). Le projet fut accepté et procura à Bayonne un arsenal de dépôt pour l'artillerie. La caserne a été édifiée à droite de l'entrée de la caserne du Château-Neuf.

L'exécution de cet important projet ne pouvait se faire sans avoir recours à la main-d'œuvre militaire. Le marquis de Seignelay, conseiller d'Etat, arriva le 27 avril 1880 à Bayonne, où Vauban l'avait précédé de quelques jours, afin d'arrêter la manière dont les travaux devaient être conduits. Il s'était plaint, dans une lettre adressée de Saint-Germain au premier échevin, de l'enlèvement des palissades placées à l'extérieur des remparts, et des dégâts causés par le bétail aux terrassements des bastions. Pour éviter de nouvelles observations, le Conseil, peu de jours avant l'arrivée de Seignelay, donna mission à un échevin et à un jurat de faire nettoyer les remparts et de réparer avec des gazons les talus dégradés ; il fit en outre enlever les logettes construites sans autorisation, sur le bord de l'Adour, près la porte Saint-Esprit.

En attendant la venue du secrétaire d'Etat, le Corps de ville, voulant honorer Vauban, gouverneur de Lille et délégué par le roi à la direction des travaux de fortification de Bayonne, le conduisit au Boucau, le 24 avril, lui offrit un beau repas et le combla de nombreuses marques de civilité, selon la coutume pratiquée à l'égard de personnes de qualité et nécessaires à l'Etat.

Le lendemain, une députation de la ville se rendit à Saint-Vincent, au-devant de Seignelay, qui arriva en poste à Bayonne, le 27 avril, à onze heures du soir, accompagné par l'intendant. Le Conseil le reçut en robes rouges, à la porte Saint-Esprit et le conduisit au Château-Vieux où il logea. Ces deux personnages allèrent le lendemain au Boucau et y furent « régalés » par la ville.

Après avoir étudié longuement les projets préparés par Vauban, et avoir conféré avec le marquis de Lambert, désigné pour commander les troupes destinées à Bayonne, Seignelay repartit, afin de soumettre à l'approbation de

Louis XIV le projet définitif, arrêté et daté du 30 avril 1680. Dans le mémoire accompagnant les dessins du projet, Vauban avait pris soin d'appeler l'attention particulière du monarque (par la mention marginale « à lire au roi ») sur les considérations qui militaient en faveur du projet et sur les propriétés de la future citadelle.

Une forte garnison prend possession de la ville.

Le Conseil de ville reçut avis de l'intendant que le roi avait, par un ordre du 14 avril, décidé l'envoi à Bayonne de quatre bataillons, placés sous le commandement du marquis de Lambert, savoir : un bataillon du régiment de la marine, un du régiment de Rouergue et deux du régiment suisse de Stoppa. Ces troupes formaient un effectif de 4.500 hommes. L'intendant ajouta que ces gens de guerre devaient descendre de Peyrehorade ou arriver par Saint-Vincent, et séjourner un jour à Bayonne. Durant ce passage, ils auraient droit à l'étape, c'est-à-dire que la ville devait leur fournir le logement gratis, et les vivres en payant de gré à gré.

On peut se demander pour quelle raison, l'intendant de la province laissa entendre aux échevins que la charge de loger ces troupes ne durerait qu'un jour, à moins qu'il n'ait voulu éviter de les effrayer par l'annonce du séjour prolongé d'une garnison si considérable, ou bien qu'il estimât que l'État devrait prendre à sa charge le logement des soldats, après la première journée de séjour, imposée par le règlement de l'étape. Mais le Conseil ne reçut pas cette communication sans protester ; il chargea les représentants de la ville à Bordeaux de rappeler à l'intendant que Bayonne jouissait de l'exemption de loger des gens de guerre et leur recommanda de s'entendre avec lui.

Mais il n'était plus temps de réclamer, car les troupes, mises en route, devaient arriver sitôt après le départ de Seignelay. Le 2 mai 1680, deux bataillons de la marine et de Stoppa firent leur entrée en ville et allèrent camper sur les places du Piémont et de Notre-Dame. Le lieutenant de Saint-Pé, qui avait dû s'aliter, manda aussitôt près de lui le premier échevin de Wescomb et une partie des membres du Conseil. Ils trouvèrent réunis dans la chambre de Saint-Pé, le marquis de Lambert, maréchal de camp des troupes et une partie des officiers des deux bataillons.

Lambert s'avança vers le premier échevin et lui remit deux lettres du roi, disant qu'il avait reçu l'ordre exprès de ne point laisser sortir les troupes de la ville jusqu'à nouvel avis. Après une communication aussi impérative, le premier échevin ne put que protester de son obéissance, et le marquis, se montrant bon prince, l'assura qu'il annoncerait à la cour ses bonnes dispositions. Les échevins se retirèrent

alors, disant qu'ils allaient s'occuper du logement de la troupe.

Toutefois, Lambert, redoutant quelque soulèvement dont la ville était coutumière, voulut s'assurer des places et des rues ; il profita de la nuit pour faire occuper les trois places Notre-Dame, du Piémont et des Carmes par des détachements de 200 hommes et poser des sentinelles à chaque coin de rue. Ces mesures enlevèrent aux habitants toute velléité de protester. La garde bourgeoise fournit, selon l'usage, la garde des quatre portes, où les chefs de poste se rendirent, après avoir pris le mot du premier échevin. Ce dernier avait été, par ordre du roi, prendre le mot du marquis de Lambert, comme il le prenait du gouverneur Gramont.

La garnison se compléta, le 7 mai, des deux autres bataillons, dont les soldats furent, comme ceux arrivés précédemment, logés chez l'habitant.

Protestation du Consul contre les charges de la garnison.

Néanmoins le Conseil, après avoir livré aux troupes les corps de garde des bourgeois, la porte de Saint-Esprit, les loges de la place publique (Notre-Dame), et la maison de la Douane (1), voyant que les soldats étaient employés aux travaux de fortification et prolongeaient leur séjour en ville persista à demander que les habitants fussent déchargés du logement de ces troupes, se plaignant qu'ils avaient à subir les inconvénients du renchérissement des vivres, pour lesquels l'intendant avait demandé l'établissement d'un tarif. Il décida d'envoyer des députés vers Louvois qui faisait une saison à Barèges, afin de l'intéresser à sa requête, et il leur recommanda de se plaindre seulement de l'entassement des troupes, mais de ne point parler de privilèges, estimant que ce n'était plus de saison ; il les invita à l'entretenir de la possibilité de loger à Bayonne les troupes dans des baraques, projet qui pourrait plaire au roi. L'intendant, qui devait se rendre à Barèges, promit d'entretenir Louvois de la question.

Le duc de Gramont ayant insisté auprès du roi en faveur de la ville, finit par obtenir que ses habitants fussent déchargés de l'obligation de loger une partie des troupes. Il fut décidé que la ville construirait, sur la hauteur de Castelnau, des baraques pour officiers et pour soldats ; celles-ci, au nombre de 200, seraient faites en bois, roseaux et paille. La ville devait en outre fournir le bois de chauffage nécessaire aux troupes du camp de Castelnau. Aussitôt cette concession obtenue, les échevins, effrayés de la dépense que va leur occasionner ce baraquement, adressent une requête pour obtenir décharge de la construction des baraques, ainsi

(1) D'après l'historien Baylac.

utiliser, comme magasin d'agrès, un corps de garde extérieur. Le Conseil dut fournir à cette école le charbon nécessaire ; il prêta complaisamment au lieutenant des bombardiers, qui s'était présenté de la part de M. de Planque, douze gabares, des cordes, ancres, planches et bois divers, nécessaires pour exercer ses soldats à jeter un pont de bateaux (juillet 1686).

Vauban ne refusa pas, au sujet du logement des bombardiers, de s'intéresser aux doléances de la ville, transmises par M. de Ferry ; il fit connaître à cet ingénieur qu'il comptait se rendre à Paris le 15 mars 1686 et demander à Louvois de dégrever la ville de ce logement ; il fit en même temps inviter les échevins à écrire à Louvois. A la suite de cette démarche, le commissaire des troupes à Bayonne tint conférence avec les échevins sur le moyen de retirer de la ville les bombardiers qu'elle logeait depuis seize mois chez l'habitant.

La solution ne put être rapidement trouvée, car le régiment des bombardiers et fusiliers quitta la ville le 6 octobre 1687, après un séjour de vingt-six mois. L'échevin de Castelnau, chargé d'assurer le logement de cette troupe, avait reçu une indemnité de 600 livres par an, à cause du grand travail et des difficultés que lui causait sa mission.

Il ne resta plus à la charge de la ville que le logement des officiers, commissaires des troupes, ingénieurs. Cette obligation était imposée par des arrêts du Conseil d'Etat et rappelée par l'intendant. Le logement de l'ingénieur de Ferry, dans la maison de M. de Saint-Mesmin, près le Piémont, ne comprenait pas moins de quinze pièces et était payée par la ville 600 livres par an ; quelques-unes de ces pièces devaient servir de salles de travail aux ingénieurs du roi, parfois assez nombreux à Bayonne, car on en comptait six en 1695 : de Lavoye, de Pivert, de Germond, de l'Hermite, de Lézan, chevalier Duverger.

Les troupes furent employées, dès leur arrivée en ville, en mai 1680, aux travaux de terrasement de la Citadelle, et à ceux de la contre-garde du Château-Vieux ; elles poursuivirent l'exécution du bastion royal et la réparation de la brèche du Château-Neuf. Les terrains et maisons englobés dans les nouveaux ouvrages furent estimés par deux experts, l'un représentant l'Etat, et l'autre les divers propriétaires. Cette opération se fit à diverses époques ; en 1680, l'arpenteur Pouydonneng estima, pour le compte des bourgeois, les terres et héritages incorporés dans la Citadelle, ainsi que ceux, au nombre de onze, qui furent pris, en 1680 et 1681, pour le bastion retranché et l'enceinte de Saint-Esprit ; les frais de cette estimation furent payés par le Conseil.

Couvent de Sainte-Claire annexé à la fortification.

En même temps que les travaux de terrassement se poursuivaient, on se mit à dégager les abords du Château-Neuf, afin de faciliter la construction du retranchement de Sainte-Claire, de la caserne projetée pour un bataillon et de l'arsenal. Il fallut acheter tout le couvent de Sainte-Claire, touchant la fortification, une partie du jardin des Cordeliers, sur le terrain desquels les nouveaux établissements devaient se construire ; de plus, afin d'agrandir l'esplanade du Château-Neuf, on acheta huit maisons comprises entre le clos des Cordeliers et le Château-Neuf, et une neuvième située entre le collège et le Jeu de Paume. L'esplanade devait être encore augmentée, en 1695, de tout le terrain occupé par le collège de la ville, qui se trouvait entre le Château-Neuf et le couvent des Capucins.

Les ingénieurs du roi donnèrent le retranchement de Sainte-Claire à l'entreprise et firent attaquer à coups de pioches le magasin des lices condamné à disparaître (3 juillet 1680). L'intendant avait adressé au Conseil, au commencement de juin, un ordre du roi, prescrivant de vider le couvent de Sainte-Claire dans un délai de quinze jours. Le père Peyrelongue, gardien des Cordeliers, se rendit devant le Conseil et demanda, au nom de religieuses Clarisses, un secours pour les aider à transporter leurs meubles ; il sollicita en outre le prêt du collège jusqu'à ce qu'elles aient trouvé une maison à leur convenance. Les religieuses reçurent 300 livres sur des intérêts dus à leur couvent par la ville, mais détournèrent leurs vues du collège nécessaire à l'instruction de la jeunesse. Elles ne tardèrent pas à prendre en location la maison du chanoine de Niert pour le prix de 400 livres par an (28 juin). Toutefois, cet ecclésiastique exigea, avant de conclure, que le Conseil prît l'engagement de lui payer le loyer annuel sur les revenus dus par la ville au couvent.

Parallèlement aux travaux de Sainte-Claire furent poursuivis ceux de la courtine de la brèche voisine. Cette partie de l'escarpe était complètement remise en état, le 20 septembre 1680, quand le Conseil jugea inutile le corps de garde mis au pied de la brèche et le fit démolir.

Les casernes de Sainte-Claire n'avaient pu être avancées au même point : elles étaient cependant en cours d'exécution et, si le Conseil se plaignit de la lenteur avec laquelle elles s'élevaient, c'est parce qu'il était pressé de les voir occuper par les troupes.

Un pavillon qui gênait la place du Réduit fut acheté et démoli. On opéra de même pour deux mauvaises bicoques adossées contre le mur de l'avant-cour du Château-Vieux, du

côté nord, dont l'une contenait les fours de la ville, et l'on fit un fossé au pied de l'enceinte de cette cour.

L'intendant de la province vint à Bayonne, le 23 octobre 1680, et visita les travaux de la Citadelle. Le Conseil alla l'y rejoindre et le raccompagna en ville ; MM. de Lambert commandant pour le roi, de Mathieu colonel de la marine, de Stoppa colonel des suisses, de Planque lieutenant-colonel de Rouergue et quantité d'officiers le suivirent aussi jusqu'au pont Saint-Esprit. Avant d'aller dans son logis, chez M. de Saint-Mesmin, l'intendant annonça au Conseil la bonne nouvelle du départ des troupes allant hiverner en Guyenne.

Pour exécuter les travaux, après le départ des troupes, M. de Planque, lieutenant de roi, demanda des manœuvres aux localités des environs (novembre 1680). Celles-ci ne purent en fournir le nombre demandé (1). Ces demandes se renouvelèrent pendant la durée des travaux. A défaut d'hommes, les communautés fournissaient des filles ; celle de Biarritz en procura 30 à 40 qui vinrent travailler, en octobre 1681, sous la conduite d'un jurat de cette localité, à la contre-garde du Château-Vieux ; une autre bande, composée de 10 bouviers et de 30 filles fut employée, en octobre 1686, aux chantiers du bastion royal et du Château-Vieux. La punition de l'amende était infligée aux bouviers et aux filles qui ne se présentaient pas. Aussi lorsque, le mois suivant, M. de Laboulaye, commissaire du roi, demanda 40 filles « manœuvrières » à Biarritz, pendant la fête locale de la Saint-Martin, le garde-champêtre (le menin) eut grand'peine à les réunir et à les conduire à Bayonne.

Exécution de la contre-garde du Château-Vieux.

Les travaux de la contre-garde du Château-Vieux durèrent trois ans (1681 à 1683), pendant lesquels la jouissance des chais de Tarride, situés au bord de l'Adour, fut interdite à leurs propriétaires, parce que les quais de ces chais et ceux du port étaient encombrés de matériaux de construction destinés à la contre-garde. L'un de ces chais fut même incorporé à la fortification et démoli en 1689.

Les murs d'escarpe de la Citadelle atteignirent la hauteur du cordon, en mars 1682, moment fixé par le roi pour retirer les troupes de la ville. Les ingénieurs de Ferry et Tauziel s'occupaient de faire activer les travaux, rendant régulièrement compte à Vauban de leur état d'avancement. Ils firent commencer les casernes de la Citadelle et prirent possession des terrains de Saint-Esprit nécessaires au bastion Saint-Bernard et aux courtines voisines.

(1) Sur 140 demandés à Biarritz, il en fut fourni 60.

Lorsque Vauban revint à Bayonne, en novembre 1685, il trouva les casernes de la Citadelle terminées, mais il jugea bon d'en augmenter la contenance. Il proposa au roi d'apporter quelques modifications au premier projet et, en particulier, de supprimer la porte Lachepaillet.

Casernes de la Citadelle achevées en 1685.

La ligue d'Augsbourg formée en 1686 par l'Espagne, l'Autriche et la Savoie, contre Louis XIV eut pour cause originelle la révocation de l'édit de Nantes. La guerre, dont les Flandres, le Palatinat et l'Italie furent pendant neuf ans le théâtre, ne prit fin qu'au traité de Ryswick, en 1697. La possibilité d'une attaque sur Bayonne décida le roi à ordonner que tous les dehors de la ville fussent dégagés des constructions et des obstacles qui gênaient les vues de la place. Les anciens retranchements de Lautrec, dans le camp Saint-Léon, n'étaient pas encore rasés ; on travailla à les supprimer et on donna leur terrain en échange contre d'autres pièces de terre nécessaires à la fortification.

Les échevins reçurent un ordre du roi, daté du 22 octobre 1687, de démolir l'hôpital Saint-Nicolas et la chapelle Saint-Léon, placés dans l'alignement des nouveaux chemins couverts. Mais, surpris par cet ordre, ils prient l'ingénieur Curé du Moutier et le commissaire de Laboulaye de retarder le moment de cette démolition, pour leur permettre d'attendre la réponse de Seignelay à une lettre qu'ils viennent de lui adresser ; ils prennent leurs dispositions pour mettre les malades dans l'hôpital de Saint-Esprit, au cas où leur demande subirait un échec.

Démolition de l'hôpital Saint-Nicolas et de la chapelle Saint-Léon.

L'hôpital Saint-Nicolas fut cependant démoli dans le courant de l'année 1688 ; il se composait de deux bâtiments, dont le plus important possédait quinze portes et vingt-une fenêtres. La chapelle Saint-Léon, avec logement du sacristain et de la benoîte, disparut également et fut remplacé par une croix de pierre encore existante ; elle se trouvait en avant de l'aile gauche de l'ouvrage à cornes Saint-Léon, au bord du glacis, et elle appartenait à la confrérie Saint-Léon. On renversa encore un oratoire ou petite chapelle, touchant la fontaine Saint-Léon.

L'ère des démolitions se prolongea jusqu'en 1689, sur le pourtour extérieur de l'enceinte. On fit tomber une maison et une métairie des Carmes en avant la contre-garde du Château-Vieux, une maison des Augustins voisine de l'hôpital Saint-Nicolas, deux maisons en avant de l'ouvrage à cornes, une maison derrière la chapelle Saint-Léon, onze chais sur les glacis de la porte Mousserolles, une grande maison et un chai en avant du bastion Notre-Dame, et quelques autres immeubles, ce qui porta à 35 le nombre de ceux qui furent démolis.

Ces bâtiments et les terrains incorporés furent évalués par des experts, comme cela avait été fait pour Saint-Esprit ; l'échevin de Morassin opéra pour le compte de l'Etat.

L'ingénieur Curé du Moutier commença à payer les maisons démolies, le 5 août 1688 ; mais les ressources de l'Etat ne permettant pas de régler le prix des terrains, les dépossédés durent se contenter d'en recevoir l'intérêt. Du côté de Mousserolles, au lieu d'édifier un ouvrage sur la hauteur, il fallut se borner à niveler au ras du chemin de Saint-Jean-Pied-de-Port une éminence de terre.

A l'intérieur de la ville, il fut jugé nécessaire de dégager la gorge du bastion de Sault, encombrée par un grand nombre de maisons. Neuf de celles-ci furent démolies en 1693 et cinq autres en 1695 ; parmi elles se trouvait l'abattoir de la ville. Deux tours, l'une du moyen âge à l'entrée de la rue des Basques, l'autre romaine à la rencontre des rues de la Salie et de la Poissonnerie, furent également abattues, afin de dégager les entrées de ces voies publiques.

Les échevins durent intervenir auprès du sieur Laforcade qui s'était emparé de cette dernière tour, appelée tour de Vergeron. A cette occasion, le Conseil rappelle aux habitants que les remparts et les tours compris entre le Château-Vieux et la tour de Sault appartiennent en toute propriété au roi et à la ville, et que ceux qui les occupent par pure tolérance ne les possèdent qu'à titre précaire et sont tenus de déloger sans pouvoir opposer prescription, ni possession, fût-elle de mille ans.

Enfin, le collège fut acheté en 1695 et sa démolition commencée pour agrandir encore l'esplanade du Château-Neuf, pendant qu'un arceau de la rue Pannecau surmonté d'une maison et barrant aux défenseurs du Château-Neuf la vue de la rue disparaissait en même temps.

L'hôtel du gouvernement, dans lequel logeait le lieutenant de roi, était situé sur la place du Château-Vieux, et compris entre l'hôtel de la Monnaie et la rue Orbe. La mauvaise installation de ce logement, au milieu des écuries du gouverneur, avait frappé Vauban. Aussi ce dernier, jugeant que cet officier, obligé de recevoir des étrangers en l'absence de son chef devait jouir d'un logement mieux accommodé, donna à Ferry, avant son départ, des instructions pour l'améliorer.

La pénurie des fonds du trésor fit abandonner la construction de l'enceinte du faubourg Saint-Esprit. Le marquis de Seignelay écrivit au duc de Gramont (15 juin 1689) que l'intention du roi n'était pas de faire fermer cette année le faubourg Saint-Esprit, mais qu'il fallait donner ordre à l'ingénieur Curé de faire travailler en diligence au bastion retranché sur la hauteur Saint-Bernard et de hâter autant

qu'il se pourrait le revêtement de la contre-garde de Mousserolles.

La courtine des Jacobins fut renforcée et son fossé élargi ; l'ingénieur de Lavoye fit jeter sur le bord de l'Adour la terre qui provenait du fossé. Le Conseil, qui avait, à diverses époques, émis des prétentions sur le terrain situé au pied de cette courtine, crut devoir protester, pour remplir sa mission de gardien des ports et rivières (28 juillet 1698). Les apports de terre constituèrent une grande plate-forme sur laquelle des arbres furent plantés et formèrent un jardin qui prit le nom d'allées Boufflers, à la suite de la visite qu'en fit le marquis de Bôufflers, gendre de Gramont. Création des allées Boufflers.

Un arrêt du Conseil d'Etat ordonna que le paiement des sommes dues, tant pour frais causés par les débordements de la Nive que pour acquisition de terrains nécessaires aux fortifications de Bayonne et pour démolitions d'immeubles dans les zones de servitude, serait supporté par moitié par les généralités de Bordeaux et de Montauban. L'imposition fut répartie sur un grand nombre d'années ; elle fut fixée à 16.534 livres et levée à partie de 1697.

L'œuvre de la réorganisation des fortifications de Bayonne, conçue et dirigée par Vauban, était presque terminée, lorsque ce grand ingénieur vint à décéder en 1707 ; on peut dire qu'il mourut sur la brèche, car il dirigeait en 1703 le siège de Vieux-Brisac, et que l'année qui précéda sa mort, il écrivit son traité sur la défense des places ; il y conseilla l'emploi d'un troisième système de front bastionné, et recommanda spécialement les retranchements en arrière des bastions, afin de prolonger la résistance de la place.

La fréquence des conflits qui s'élevaient entre les habitants de Bayonne et les soldats avait été d'un grand poids dans la détermination que prit le roi de construire des casernes dans cette ville pour une future garnison. Gramont avait bien fait tous ses efforts pour épargner cette charge à la ville, et s'était employé de son mieux pour empêcher ces conflits d'amener de funestes conséquences. A l'occasion d'une rixe qui s'était produite, en avril 1679, entre les habitants et les soldats du Château-Neuf, le gouverneur écrivit aux échevins : « Les ministres veulent donner tort à la ville, mais Louvois m'a promis d'étouffer l'affaire. Si elle parvenait à l'oreille du roi, les suites en seraient graves. Sonner le tocsin, assembler du monde pour aller attaquer la troupe dans un château où elle est en garnison, tout cela est fort blâmable ; il faut contenir l'habitant. »

Aussi, le marquis de Lambert eut soin de faire occuper par ses soldats, lors de l'entrée des troupes, en mai 1680, les corps de garde occupés jusqu'alors par les habitants. Deux

... eût fait mine de les rendre à
... s'il ne convenait pas de
... de refus à Lambert lui-
... pût continuer à occuper le
... -Esprit et y tenir une senti-
... juillet . Ses démar-
... nseil fit retirer de ce corps
... ns, et jusqu'à une paire de
... ille.

... militaire et les échevins
... de choses, qui amenait
... entre soldats et habitants.
... le roi avait, par lettres-
... la charge de major sur
... eux châteaux de Bayonne,
... ses en ville, aurait dû
... eux que la commission de
... specter les corps de garde

... ts fit naître des discus-
... entre la ville d'une
... nque, lieutenant de roi,
... par lettre du 21 octobre
... de ce que le Conseil
... ndait pour son loge-
... de la ville. Il fit empri-
... infligé une amende.
... un habitant qui n'avait
... Le Conseil, trou-
... une atteinte contre
... de la ville, décida
... Louvois et à Roque-

... se laisser influencer par
... entreprises contre
... 1681, les officiers des
... impliquer aux bour-
... sitées dans l'armée;
... de la part du premier
... le respecter le privilège
... est la seule fleur que

... coutumes, défen-
... de la ville, tant mili-
... et aux échevins, lorsque
... feu de joie, la veille de la
... les portes, suivant l'usage établi

à l'occasion de la trahison de Château-Martin. Plutôt que de subir cet affront, les membres du Conseil préférèrent supprimer, cette année, la cérémonie du feu de joie, en laissant la faculté à chacun d'en allumer pour son compte particulier. Le lieutenant voulut en outre empêcher les tonneliers de se réunir le jour de la fête de leur compagnie (1er octobre 1681) et de parcourir la ville précédés de violons ; devant les justes protestations des intéressés, il n'osa maintenir sa défense, et le Conseil retira le procès-verbal qu'il allait adresser à l'intendant.

Profitant de la présence de Gramont, le Conseil lui expose ses plaintes et lui remet un mémoire relatif à un projet de règlement sur la garde de la ville, afin de délimiter les pouvoirs de M. de Planque et ceux des échevins. Il proteste, en outre, contre la nouvelle création de la charge de major qui semble inutile, puisque la garde bourgeoise dont l'inspection a été donnée à cet officier relève du gouverneur et, après lui, du premier échevin qui reçoit les ordres du roi et du gouverneur. Le Conseil voudrait au moins obtenir que le major fût placé hiérarchiquement après le premier échevin et qu'il en reçût l'ordre en l'absence du gouverneur, ne conservant d'autres droits sur les bourgeois que celui de visiter les corps de garde et d'en rendre compte au gouverneur ou au premier échevin ; enfin, la ville demande que l'on puisse battre la caisse dans les cérémonies habituelles, sauf obligation, pour le cas de prise d'armes, de solliciter l'autorisation du gouverneur ou du lieutenant de roi.

Le premier échevin Wescomb reçut l'ordre « de se rendre incessamment aux pieds de la cour, afin de rendre compte au roi de l'exercice de sa charge ». Il partit, emportant les mémoires dressés par le Conseil, et fut défrayé de toutes ses dépenses. Grâce à la protection de Gramont, il put obtenir du roi que le droit de garder les clefs de la ville et de donner le mot en l'absence du gouverneur et de son lieutenant, serait conservé au premier échevin. Il fut interdit à ces deux autorités de s'ingérer dans la police et la justice du Corps de ville, ainsi que dans celles du sénéchal.

Le règlement était muet sur les cérémonies publiques, et cette omission décida le Conseil à se pourvoir devant le roi afin d'y introduire des changements. Aussi, pour s'éviter tous désagréments, les échevins résolurent de ne pas célébrer la Fête-Dieu selon l'usage (3 avril 1682). Gramont leur conseilla d'obéir au règlement sur la garde, sans demander qu'il fût modifié, et de se tenir pour satisfaits d'avoir obtenu le retrait des logements militaires. Mais, refusant de suivre ce conseil, les échevins envoyèrent une députation à Paris et en furent blâmés par le gouverneur (22 juin) ; faite dans

de telles conditions, leur démarche resta sans résultat lors, de Planque et la Vilette continuèrent leurs vexa

Ce dernier, voulant faire remuer des poudres, ne cr pas de demander deux hommes au poste de la porte Léon, occupé par la garde bourgeoise ; il fut aussitôt par une protestation du Conseil, qui ne voulut pas adm que les Bayonnais de garde fussent tenus d'accompl travail et l'invita à s'adresser à d'autres personnes. Les tants de la ville furent emprisonnés au château comme cédemment, pour avoir manqué à la garde, et maltraité les soldats de la garnison.

M. de Planque, voyant le service de garde mal as voulut en reviser le rôle et demanda pour ce travail des missaires au Conseil, conformément au texte du nou règlement. Les échevins consentirent à désigner les com saires, pour donner au roi une marque de leur soumis mais, pour ne pas renoncer ostensiblement à leurs an privilèges, ils insérèrent dans une délibération, la réser se pourvoir envers Sa Majesté, afin de maintenir les anc règlements.

Cette réserve indisposa le lieutenant de roi, qui n'en c que plus d'animosité contre le Conseil et fit retomb colère sur un habitant de Mousserolles, Dias Boyer. C nier, appréhendé par des soldats, fut placé sur le che bois ou chevalet. Après l'y avoir laissé pendant cinq h lui infligeant ainsi « une infamie irréparable et une pu inventée seulement pour les soldats », de Planque le fi dans les prisons du Château-Vieux, sans lui faire con le motif de sa sévérité. Le Conseil ne se lassa pas de pro prétendant que personne ne devait être soustrait à ses naturels ; il fit dresser procès-verbal et l'adressa à l'inte

Comme le sieur de Planque avait entrepris de for bourgeois de la ville à monter la garde au Château- en les appelant trois par trois, le roi, ayant reçu les ces des échevins, donna un règlement, daté du 17 déc 1682, marquant le service des hommes d'armes et payes servant au Château-Vieux, et exemptant complè les bourgeois de celui auquel le gouverneur ou son lie prétendait les astreindre.

A partir de ce jour, la paix parut établie entre le lie de roi et le Conseil, et ce dernier procéda libreme nomination des sergents de quartier et d'un capita guet. Il nomma à cette fonction de Lesseps, fourbis la place du capitaine Bonnicart, qui était décédé. Afin que le règlement sur la garde bourgeoise fût méco mal interprété, les échevins le firent imprimer et di aux officiers de cette garde (1690) ; cette mesure maintien de la bonne harmonie.

CHAPITRE XIV

ASSAGE A BAYONNE DU DUC D'ANJOU, PETIT-FILS DE LOUIS XIV, APPELÉ A RÉGNER SUR L'ESPAGNE SOUS LE NOM DE PHILIPPE V. — LA VILLE EST ENCOMBRÉE PAR DE NOMBREUSES TROUPES ALLANT COMBATTRE EN ESPAGNE, SOUS LES ORDRES DE BERWICK ET DE VENDOME (1693 à 1710).

ort du lieutenant de Planque ; des Noues, puis la Gibaudière lui succèdent. — Corps de garde. — Hôpital des troupes fréquemment déplacé. — La garde du matériel d'artillerie enlevée à la ville. — Organisation du service des fortifications. — Officiers et fonctionnaires militaires. — Composition de la garnison. — La solde des troupes avancée par les bourgeois. — Réjouissances à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. — Bayonne vient au secours du roi par un don pécuniaire. — Fêtes en l'honneur de Philippe V se rendant en Espagne. — Le duc de Berwick passe à Bayonne. — La ville encombrée de troupes allant en Espagne. — Prisonniers d'Almanza logés dans les casernes. — Lettre du roi à la ville, sur la nécessité de continuer la guerre. — Passage de Vendôme. — Visite du duc d'Orléans, futur régent. — Fêtes à l'occasion de la paix. — Difficultés opposées au recrutement des soldats et des matelots. — Contestations entre l'amirauté et la ville au sujet de la police de la rivière. — Milices gardes-côtes.

Mort du lieutenant de Planque ; des Noues, puis la Gibaudière lui succèdent.

La mort de M. de Planque, lieutenant de roi, se produisit le 26 octobre 1693 ; le commandement de la ville revenait, en vertu des règlements, au premier échevin, en l'absence du gouverneur. Mais Gramont, peu porté en faveur de la ville qu'il accusait d'ingratitude depuis qu'elle avait réclamé au roi contre le règlement de la garde, contrairement à son avis, avait laissé, avant son départ pour Paris, un ordre écrit prescrivant à M. des Noues, commandant de la Citadelle, de prendre le commandement de la ville, au cas où le décès prévu de M. de Planque se produirait.

Le sieur de Lalande Apitois, premier échevin, ayant eu connaissance de cet ordre, réunit le Conseil et l'amène à décider que des remontrances seront faites à des Noues, afin de réserver les droits de la ville. L'occasion se présenta à ce moment de célébrer par un feu de joie une victoire remportée en Savoie ; quoique des Noues n'ait pas reçu d'invitation, il se rendit à la cérémonie. Le Conseil lui fit signifier que les déférences qui lui avaient été rendues par politesse ne sauraient préjudicier aux prérogatives du premier échevin, et adressa sa réclamation à M. de Sourdis, commandant en Guyenne. Des Noues avait quitté la Citadelle depuis la mort

de de Planque et était venu loger chez M. d'Outremer, d'hydrographie, installé dans le bâtiment de la Douane été confirmé dans la charge de lieutenant de roi, il serva peu de mois et mourut le 2 avril 1694.

Le roi donna raison à la ville et fit écrire par M. d teauneuf, ministre d'Etat, qu'il confirmait le premier é dans son droit de garder les clefs et de donner le m l'absence du gouverneur ou de son lieutenant. Aussi les vins purent-ils rectifier seuls le rôle de la garde. La pl lieutenant de roi ne tarda pas à être pourvue d'un no titulaire. La Gibaudière vint prendre possession de fonction le 7 août 1694, jour de son entrée à Bayon choix, agréé par les échevins, leur fit augurer une p exempte de tracasseries.

Le nouveau règlement n'avait pu prévoir toutes les de conflit ; aussi ne fut-il pas étonnant d'en voir surgi la Gibaudière et deux échevins. Ceux-ci intervinren une querelle de bourgeois, en présence d'un serge troupes et de quelques mousquetaires qui revendiq pour eux le droit exclusif d'intervention (13 juillet 16 différend fut porté devant la Gibaudière, lequel, aprè entendu les échevins, fit connaître qu'il avait fait place les corps de garde, selon les intentions du roi, une co relative à la répression des désordres ; ce document p vait à tout magistrat municipal, qui use de son autori rétablir l'ordre, de se retirer devant tout détachem troupes arrivant dans l'endroit où le désordre s'est p Cette solution, qui blessait l'amour-propre des échev fut pas agréée par eux ; voulant se ménager une honorable, ils déclarèrent maintenir leurs prétentions retranchant derrière d'anciens règlements.

Afin d'éviter le retour des contestations sans cesse santes au sujet du service de la garde bourgeoise, le r qu'il serait opportun d'amener la ville à y renoncer (1698). Gramont demanda donc au Conseil si les Ba voulaient être exemptés de la garde. A cette quest bourgeois, réunis en assemblée générale, comprirer voulait leur faire solliciter l'exemption du service de et, sentant bouillonner dans leurs veines le vieu bayonnais, ils répondirent à l'unanimité que la ville vait adresser au roi pareille demande, parce qu'elle r comme un honneur et une prérogative particulièr gardée par ses habitants.

Le roi s'inclina devant d'aussi nobles sentiments, e çant à son projet, il confirma à nouveau les privilè ville. Aussi lorsque, le 22 juin 1703, les échevins en à Gramont un mémoire demandant la diminution de

bourgeoises, le gouverneur se borna à répondre que la requête lui paraissait hors de saison.

Corps de garde.

La sécurité de la ville était assurée par les troupes des divers corps de garde ; aussi, lorsque les soldats vinrent en occuper quelques-uns, la ville fut tenue de les munir à ses frais de bois, de charbon et de chandelle. Ce service fut exécuté par la voie de l'adjudication au rabais, renouvelée tous les trois ans. Il s'appliqua, durant la période de 1680 à 1686, aux trois corps de garde de la porte Saint-Esprit, des places Gramont et Notre-Dame ; de 1686 à 1710, aux cinq corps de garde suivants : Saint-Léon et Mousserolles, tenus par les bourgeois ; place publique, place Gramont et porte extérieure Saint-Léon, tenus par les troupes réglées.

Hôpital des troupes fréquemment déplacé.

L'intendant de la province, ayant jugé que l'hôpital des troupes, établi à Liposse, était insuffisant, écrivit au premier échevin, par ordre du roi, de louer la maison joignant l'hôpital Saint-Esprit, et d'y installer cent lits garnis pour les malades militaires (7 juin 1680). Après en avoir délibéré, le Conseil essaie de s'en tirer par quelques gasconnades ; il demande à être déchargé de l'hôpital des troupes, ou tout au moins à faire supporter cette dépense par les juifs de Saint-Esprit, qui ne sont nullement chargés. Il cite l'exemple de l'intendant de Verthamon, lequel, ayant à pourvoir à une semblable dépense lorsque les Espagnols envahirent le Labourd, n'hésita pas à y faire contribuer toute la Gascogne, jusqu'à Toulouse, pour soulager la ville.

L'hôpital des troupes fut cependant enlevé de Liposse et transporté dans la maison du bourgeois de Fossecave, à Saint-Esprit, que le Conseil avait obtenue en location pour le prix annuel de 555 livres. Mais comme le nombre des soldats malades avait augmenté avec l'effectif de la garnison, l'intendant ayant constaté que l'hôpital Saint-Nicolas pouvait disposer de vingt lits, les fit mettre à la disposition des soldats malades ; il décida que si les frais de ces malades ne pouvaient être payés avec les revenus de l'hôpital, la ville devrait y pourvoir de ses deniers (12 juin 1682). Peu de jours après, il fit rassembler le reste du matériel de literie provenant de l'ancien hôpital des troupes qui n'avait pu trouver place dans le nouveau et le fit transporter à Saint-Nicolas, afin de permettre à ce dernier établissement de recevoir la moitié des malades de la Citadelle et des châteaux.

Ces solutions de fortune ne donnaient pas satisfaction aux besoins des troupes. Aussi, l'intendant, revenant à la charge, demanda au Conseil, le 20 septembre 1683, d'établir un hôpital général pour officiers et soldats, dont l'entretien serait aux frais de la ville, en faisant bénéficier celle-ci de la paye des malades. Les échevins, pour appuyer leur refus, allé-

guèrent les grandes dettes de la ville, les frais d'entretien des ponts et du havre de l'Adour, la diminution des recettes à la suite de l'arrêt du commerce des vins qui en fournissait la principale partie. Ils reconnurent que les deux hôpitaux de Saint-Nicolas et de Saint-Esprit étaient pleins de soldats; mais ils avaient montré leur bonne volonté, en chassant de pauvres habitants de ces hôpitaux, pour faire place aux soldats. Tout en priant l'intendant de favoriser encore les intentions de la ville, le Conseil tourna ses vues vers le collège et avisa le principal de se tenir prêt à vider cet établissement.

Cette dernière solution reçut sa réalisation dans l'espace de quinze jours ; un échevin et un jurat furent chargés d'organiser l'hôpital. Le Conseil nomma quatre présidents de cet établissement : deux échevins et deux jurats ; le premier échevin en fut président honoraire de droit ; il désigna en outre deux médecins, deux chirurgiens, deux apothicaires, un hospitalier, un aumônier, enfin un infirmier à 400 livres de gages. Les honoraires des médecins et des chirurgiens furent fixés à 200 livres par an ; l'apothicaire dut installer une boutique dans l'hôpital. Afin d'assurer la marche du service et la bonne tenue des comptes, le Conseil décida de se transporter tous les mardis soirs dans l'hôpital des troupes. Aussi ne fut-il pas embarrassé pour répondre à une plainte des officiers, que l'hôpital ne manquait de rien et qu'il contenait plus de lits que de malades.

Néanmoins, pour s'alléger d'une charge si lourde, les échevins, après avoir vainement tenté, par l'intermédiaire de Naguille qui se trouvait à Paris, d'obtenir que la ville fût dégrevée de cet hôpital, résolurent de limiter leur dépense en mettant à l'adjudication l'entretien des malades militaires. Le cahier des charges fit connaître que l'hôpital contenait en moyenne cent soldats malades, et que la paye de ces derniers serait abandonnée à l'adjudicataire et lui serait soldée par le trésorier des troupes. L'entretien de l'hôpital fut adjugé, dans ces conditions, le 14 décembre 1685, pour une somme annuelle de 5.495 livres, payable par trimestre (quartier).

Il est à présumer que le sieur Denos, fermier de l'hôpital des troupes, jugea son entreprise désastreuse, puisqu'il chercha à en éluder les obligations par la fuite. Le collège était plein de soldats malades (20 août 1688) ; on était même obligé d'en placer dans les hôpitaux de Saint-Nicolas et de Saint-Esprit. Tout manquait à ces nombreux malades : nourriture, médicaments et objets de pansement, le sieur Denos, que l'on rechercha vainement, s'étant caché, afin d'esquiver les obligations de son bail. Pour remédier à cette situation, le Conseil fit donner des vivres aux soldats des trois hôpitaux et l'apothicaire voulut bien se dessaisir de ses drogues, à la

condition d'être couvert par un ordre de l'intendant ; enfin, pour éviter l'encombrement, on évacua sur Dax, au moyen de bateaux, les soldats malades du bataillon des Flandres.

Afin de rendre le collège à sa destination normale, le Conseil prit à bail, le 29 décembre 1688, la maison de Morassin qui était située à Saint Esprit. L'acte de location en fut passé par le syndic de la ville suivant les conditions indiquées par l'ingénieur Curé du Moustier. Cet immeuble était en mauvais état et son appropriation en hôpital nécessita de nombreuses réparations. La bénédiction de la chapelle ne put avoir lieu que le 4 février 1689. A la même date, l'ingénieur fut chargé par le Conseil d'établir le devis d'un mur pour enclore le cimetière de cet hôpital, qui prit le nom d'hôpital royal de Saint-Esprit.

Le Conseil avait eu la chance de rencontrer, en M. Lafontaine, chirurgien major, un fermier de l'entretien des soldats malades, plus sérieux que Denos. Cependant, à l'expiration de son bail, fin décembre 1705, ce praticien ne voulut pas le renouveler, et comme il était question de faire diriger cet hôpital par des sœurs grises, selon les intentions du roi, le Conseil s'entendit avec le sieur Larretet, qui consentit à assurer, pour la même somme de 3.800 livres par an que recevait Lafontaine, l'entretien de l'hôpital jusqu'à l'entrée des sœurs. Celle-ci eut lieu le 1er janvier 1707, après que le contrat préparé entre les sœurs et le premier échevin eut été accepté par une assemblée générale de bourgeois. Mais la fourniture des denrées et objets nécessaires à l'hôpital continua à être donnée par adjudication.

Le propriétaire de l'immeuble loué à Saint-Esprit pour l'hôpital, l'ayant réclamé pour lui-même, le sieur Lespès de Hureaux offrit pour 1.200 livres par an celui qu'il possédait à Saint-Esprit, rue Sainte-Ursule. Son offre fut acceptée et un bail passé pour neuf ans (mai 1711).

La garde du matériel d'artillerie enlevée à la ville.

L'organisation du service de l'artillerie, centralisé dans la main du duc du Ludde, grand maître de l'artillerie de France, vint décharger le Conseil de la tâche de garder et entretenir le matériel de ce service. Le dernier inventaire du magasin, établi en février 1682, par l'échevin et le jurat, commis à la garde du magasin de guerre, faisait ressortir les quantités suivantes de matériel : 27 pièces de fonte, 5.109 boulets, 24 canons de fonte réunis par quatre en forme d'orgue, 151 armures complètes, 985 mousquets, hallebardes et piques, 22.000 livres de poudre, 15.000 livres de plomb, et divers outils de pionniers (145 hoyaux, 450 pelles en bois, 100 pelles en fer).

Le sieur de Reboul s'étant présenté au Conseil, le 4 mai 1682, porteur d'une commission du duc du Ludde l'instituant

garde magasin des armes et munitions de la ville, en demandant les clefs du magasin et un logement pour lui-même, ne reçut pas bon accueil. Les échevins, fort étonnés de sa requête, avaient écrit à du Ludde et à Gramont, les priant de révoquer la commission de Reboul, parce que la ville avait toujours eu la direction des magasins dont la gestion était confiée à deux membres pris dans le Conseil. Néanmoins, pour marquer leur soumission, les échevins voulurent bien remettre à Reboul l'inventaire des armes et munitions de guerre ; ils convoquèrent une assemblée de la bourgeoisie afin d'aviser au moyen de conserver à la ville la direction de l'artillerie, des armes et des munitions.

Le grand maître du Ludde parvint sans peine à les convaincre que cette remise était le résultat d'une mesure générale, et chargea de cette mission le garde-magasin Gailleau.

La ville donna dès lors congé aux maîtres faures Lesseps et Gaillards, chargés d'entretenir les mousquets, piques et hallebardes de l'arsenal et cessa de leur donner des gages. Elle continua cependant à faire entretenir les fusils et les hallebardes du corps de garde que le premier échevin tenait en son logis.

L'arsenal ne fut pas déplacé ; il fut maintenu dans le magasin touchant l'hôtel de ville jusqu'à son installation complète à Sainte-Claire. Mais le Conseil, se trouvant déchargé de ce magasin, refusa, malgré la demande instante du garde d'artillerie, d'en faire vitrer les fenêtres.

A cause des remaniements importants des ouvrages de fortifications, les magasins à poudre anciens ne purent contenir les approvisionnements de poudre que l'on jugea utile de constituer à Bayonne durant les guerres provoquées par la ligue d'Augsbourg. Gramont et son lieutenant, devant la nécessité de les abriter, décidèrent de les déposer dans la maison du collège, d'où l'on venait de retirer l'hôpital des troupes pour le transporter dans la maison de Morassin, à Saint-Esprit.

La ville fut appelée à fournir un logement aux commissaires provinciaux d'artillerie, qui résidaient à Bayonne. Cet office héréditaire avait été créé par un édit du mois de mars 1708 ; les gages en furent fixés à 900 livres et les appointements à 600 livres (1). Les titulaires de cet office furent, à Bayonne : André le Roux, 1708 ; François Claudon, 1709 ; Dubarbier, 1710 ; Piau l'Hiloué et chevalier d'Escans, 1711 ; Chapelas, 1713 ; des Cars, 1715 ; les deux avant-derniers

(1) Les appointements furent mis à la charge des villes de la province et répartis, savoir : Bayonne 300 livres, Saint-Jean-de-Luz 50, Ciboure 50, Urrugne 50, Dax 50, Hendaye 50, Lourdes 50.

avaient été nommés par le duc du Maine et le dernier par le comte d'Eu, prince du sang, grands maîtres de l'artillerie.

Le sieur Duvivier fut employé à diriger la fabrication du salpêtre entrant dans la composition de la poudre. Il retirait cette matière des terres et platras provenant des démolitions des maisons (1692). Après avoir été longtemps employé à cette fabrication, il fut nommé garde magasin d'artillerie, grâce à la recommandation du duc d'Orléans (1708).

Organisation du service des fortifications.

Le service des fortifications fut placé sous la direction du marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat, puis sous celle de Lepelletier, sous-ministre d'Etat, intendant général des fortifications de France. Le représentant de ce service à Bayonne prit le titre de directeur des fortifications de Guyenne et des Pyrénées ; le premier titulaire fut de Lacour, brigadier d'infanterie, qui séjourna en ville de 1702 à 1714 ; il eut pour successeur le chevalier Duvergier.

Les ingénieurs en chef ou ingénieurs principaux, ayant sous leurs ordres des ingénieurs ordinaires, recevaient les instructions des directeurs et faisaient exécuter les travaux ; ils prirent parfois le titre d'inspecteurs des fortifications. Les directeurs dépendaient de l'intendant de la province et lui adressaient leur correspondance avec le ministre. Le premier ingénieur en chef fut de Ferry ; il eut pour successeur de Lavoye, père, mort à Bayonne en 1709, et Curé du Moutier, père, dont la fonction se continuait en 1715. Ces deux derniers appelèrent leurs fils auprès d'eux, en qualité d'ingénieurs.

Plusieurs de ces ingénieurs, quoique classés à Bayonne, durent aller servir dans les armées d'Espagne. Ils débutaient avec les gages assez modestes de 600 livres par an, et une indemnité de logement de 150 livres servie par la ville, à défaut du logement en nature. En nommant ingénieur à Bayonne le sieur de Lavoye fils, le ministre Le Pelletier lui recommande de s'appliquer à bien dessiner, ajoutant que le dessin est la partie faible des jeunes ingénieurs. Dans la période d'années comprise entre 1683 et 1715, on relève les noms de onze ingénieurs ordinaires : Tauziet, de Lavoye fils, de Pivert, de Germond, de l'Hermite, de Lézan, du Moutier fils, Desfourneau, Boucherat, Marin, Desfuiseaux, Durand de Laroque.

L'exécution des projets établis par Vauban fit reléguer au second plan l'amélioration des parties défectueuses de l'enceinte proprement dite. Dans le voisinage du Château-Vieux, après l'achèvement du fer à cheval, les ingénieurs s'occupèrent de réparer la brèche qui existait entre ce château et le bastion du Nard (1712) ; ils procédèrent de même sur tout le

périmètre de l'enceinte et parachevèrent l'œuvre de l
maître.

Officiers et fonctionnaires militaires.

Les troupes de la garnison de Bayonne étaient placées s
l'autorité du commandant en chef de la province ; ce
charge fut occupée par le marquis de Boufflers, gendre
Gramont, du 29 mars au 30 août 1686 ; elle passa ensuite
maréchal de Saint-Ruhe. Le Conseil n'omit pas d'envoyer
compliments à Boufflers par deux députés. Le premier s
de Saint-Ruhe fut de visiter les troupes de son comman
ment ; il arriva en poste à Bayonne et fut reçu à l'entrée
la ville par les membres du Conseil, qui, revêtus de le
robes rouges s'étaient portés au-devant de lui pour le salu
Durant son séjour, le Corps de ville ayant reçu la nouv
de la naissance du duc de Berry, troisième fils du dauph
dressa un feu de joie que le maréchal fut prié d'allum

La police des troupes composant la garnison des châte
et même accidentellement de la ville, et l'inspection des c
de garde bourgeois étaient exercées par un major, ayant
aide-major sous ses ordres. La nomination à ces fonct
était réservée au roi ; celle de major fut remplie par La Vil
puis par Dauville (1713), et celle d'aide-major occupée s
cessivement par Roquebert jusqu'en 1707, Hardicourt
1707 à 1713, et de Larrerie à qui le roi accorda le brevet p
tout le temps qu'il serait capitaine aux portes.

L'intendant de la province avait, dans ses attributions
questions intéressant l'installation des troupes stationnée
de passage, lorsque le concours des villes était requis
correspondait avec le commandant des troupes et le com
saire des guerres, chargé du détail de l'administration
corps de troupe. Les intendants de la province, en raiso
leurs rapports fréquents avec les échevins, étaient reçus
eux avec beaucoup d'égards, lorsqu'ils venaient à Bay
et disposaient d'un logement réservé dans la maison S
Mesmin. MM. de Famon (1681), de Boufflers (1682 à 1
de Ris (1686), de Bezons (1686 à 1693), de Labourdon
(1710), et Lamoignon de Courson, occupèrent succes
ment cette importante charge.

Celle de commissaire des guerres, appelée aussi com
saire des troupes, fut dévolue à Dubarbier, qui l'occup
1712. Il obtint de la ville un logement de 600 livres pa
et prétendit prendre le pas, dans les cérémonies publi
sur le maire et son Conseil. Ce litige resta longtem
suspens devant le Conseil d'Etat.

Composition de la garnison.

La composition de la garnison fut très variable. En
on cite à Bayonne le bataillon de Picardie, commandé s
sivement par MM. de Dagan et d'Agoult ; en 1692, un rég
de dragons que le Conseil fait prendre à Dax par huit

res et quarante-huit bateliers ; en 1693, le régiment de Cotentin (infanterie) ; en 1698, divers détachements des régiments de Bretagne, de Médoc, de l'Ile de France et d'artillerie ; en 1703, cinq compagnies de cavalerie, une d'infanterie ; en 1704, une compagnie de cavalerie, une d'infanterie ; en 1714, le régiment de la reine (infanterie).

L'obligation de loger les officiers constituait une lourde charge pour les villes ; celle de Bayonne dut fournir, en 1714, vingt logements à dix-neuf capitaines et à un aumônier du régiment de la reine, et huit logements à l'état-major de ce même régiment ; elle aurait été plus grevée si treize capitaines n'étaient partis en congé de semestre. Parfois, ces officiers montrent des préférences que le Conseil s'applique à satisfaire ; M. de Saint-Ruhe, maréchal de camp, venant commander à Bayonne en 1688, ne veut occuper que la maison de M[lle] Dolins, et le Conseil s'empresse de la meubler.

Grâce à ces attentions, la bienveillance des officiers était acquise à la ville, lorsque les échevins présentaient des réclamations contre les troupes. Ils se prêtèrent à empêcher leurs soldats de prélever une bûche sur chaque bateau de bois arrivant aux quais, abus que n'avait autorisé aucune ordonnance (1682) ; ils firent supprimer par le lieutenant de roi, des « gargottes » tenues en ville par des soldats de la garnison, au détriment des taverniers, assujettis depuis peu de jours au paiement d'une patente (1698) ; un abattoir de bœufs, toléré par M. de Saint-Germain, commandant du Château-Neuf, à l'intérieur de ce fort, fut également interdit, sur la plainte du fermier de l'abattoir et sous menace d'indemnité (1699).

Le gouverneur Gramont prêtait son appui aux échevins, quand leurs revendications étaient légitimes. Il ne craignit pas de se mettre en opposition avec le maréchal de Montrevel, gouverneur de la province, lorsque ce dernier adressa des remontrances au Conseil, pour avoir décerné un décret de prise de corps contre deux officiers du régiment de la reine qui avaient maltraité deux capitaines de navire, habitant la ville. Dans sa réponse à Montrevel, le Conseil revendiqua le droit de « connaître » des différends qui pouvaient s'élever entre les officiers et les habitants (1715). Voulant faire exonérer la ville de la charge de loger les officiers, Gramont tenta une démarche auprès de M. de Voisins, ministre d'Etat ; les échevins écrivirent, de leur côté, à l'intendant, lui demandant de donner des ordres « précis et absolus » afin que les officiers du régiment de la reine ne soient logés chez les habitants qu'en leur payant un loyer convenu, conformément aux intentions du roi ; ils terminèrent leur lettre en faisant connaître que ces officiers devenaient fâcheux et

difficiles. Le logement n'était dû par l'habitant qu'aux officiers des troupes de passage ; ceux du régiment de la reine auraient dû occuper les chambres qui leur étaient réservées dans la citadelle et les châteaux, mais ils les trouvaient assez peu confortables. M. de Voisins répondit que le roi ne voulait pas forcer les officiers à loger dans la citadelle et qu'il les autorisait à résider en ville, à condition de payer leur logement. Toutefois, si le loyer des capitaines devait dépasser six livres par mois, il absorberait une bonne partie de leurs appointements ; aussi le roi ne s'opposait pas à ce que la ville payât l'excédent des loyers sur ses revenus et le produit des octrois (1715).

Cependant, peu de mois après, le roi dispensa, par une mesure générale et bienveillante, les villes de la généralité de fournir le logement aux commissaires des guerres, de marine et d'artillerie, aux ingénieurs et autres officiers de même qualité. Les villes avaient bien droit à la bienveillance de Louis XIV, à cause de l'appui financier qu'elles lui avaient prêté, durant le terrible hiver de 1709 et la misère qui suivit la défaite de Villars à Malplaquet.

La solde des troupes avancée par les bourgeois.

Le 17 mai 1709, le trésorier des troupes se trouva démuni de fonds, parce que le trésorier général n'avait pu en réunir. M. de la Gibaudière vint, en séance du Conseil, rendre compte de cette situation ; il exposa que les troupes n'ayant pas à manger, pourraient se mutiner et causer du désordre, et pria le Conseil de faire prêter au trésorier des troupes la somme de 3.000 livres pour payer le prêt des soldats de la ville, de la citadelle, du réduit et des châteaux. Il réclama même 1.000 livres avant midi. Les bourgeois se cotisèrent sur l'heure ; chacun prêta selon ses moyens, d'après un rôle établi par le Conseil. Sensibles au malheur public, ils avancèrent au trésor non seulement les 3.000 livres demandées pour la garnison de Bayonne, mais 10.000 livres nécessaires aux garnisons françaises de Pampelune et du Guipuzcoa, qui se trouvaient aussi en détresse. De nouveaux prêts succédèrent au premier, afin d'assurer le pain aux troupes ; le 6 octobre 1709, les bourgeois se trouvaient avoir avancé 36.000 livres. Enfin, après avoir fait une dernière avance, le 10 janvier 1710, ils apprirent avec satisfaction que l'intendant de Courson avait reçu des fonds pour payer aux soldats un mois de solde.

Durant cette période difficile, les bourgeois avaient été encouragés en apprenant que le roi avait exprimé sa satisfaction de leur conduite et avait promis de rembourser les fonds prêtés ; ils espéraient aussi que le roi, touché par leur conduite patriotique, voudrait bien soulager la ville en l'exo-

rant des logements militaires ; cet espoir n'avait pas tardé se réaliser.

Réjouissances à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne.

La paix de Nimègue, qui assura à la France un repos de plusieurs années, donna loisir à la ville de fêter la naissance des fils du dauphin et de bien accueillir les autorités qui la venaient visiter. Le marquis d'Ambres, lieutenant-général pour le roi en Guyenne, ordonna trois jours de réjouissance à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, fils aîné du dauphin (28 août 1682). Tous les plaisirs furent épuisés : feux de joie, chant du *Te Deum*, détonations d'artillerie et de mousqueterie, danses publiques, bals, comédies, fontaine de vin au milieu de la place publique, festins dans chaque compagnie de métiers ; la plus belle attraction fut le tir d'un feu d'artifice, sur un bateau, au milieu de la Nive, en présence du duc de Gramont et d'une nombreuse noblesse ; ces invités assistèrent à la fête sur un bateau en forme de tonnelle, et furent par une délicate attention du Conseil, régalés d'une collation ; la population, massée sur les deux rives, manifesta sa joie par des cris d'allégresse. Enfin, les magistrats clôturèrent la fête par un bal donné dans la grande salle du palais épiscopal. La naissance du duc d'Anjou, second fils du dauphin, fut plus modestement fêtée ; elle donna lieu à un simple feu de joie, le dimanche 31 janvier 1684, « après vêpres ».

Le sieur de Montaigu, lieutenant pour le roi au gouvernement de Guyenne, vint faire son entrée à Bayonne (10 juin 1679) ; après avoir été salué à la porte Saint-Esprit par le Corps de ville en robes rouges, il s'avança jusqu'au Château-Vieux à travers une double haie de garde bourgeoise postée le long du parcours ; puis, il se rendit chez le premier échevin où un repas lui fut offert. Trois mois après, M. de Famon, intendant de la province, arriva en ville et alla loger chez Deshoulières ; il accepta un dîner chez le premier échevin, auquel assistèrent en outre l'évêque Jean d'Olce, l'abbé de Lalanne, le sieur d'Urpère, lieutenant des gardes du corps du roi, Deshoulières et plusieurs échevins. Le marquis de Boufflers, ayant succédé à Famon, dans la charge d'intendant, fit son entrée à Bayonne le 16 janvier 1682 ; après avoir rempli pendant quatre ans cette haute fonction, il fut nommé commandant en chef de la province, et reçut, en 1692, le grade de colonel des gardes françaises. A chacune de ces promotions, le Conseil, reconnaissant des améliorations qu'il avait fait apporter à la ville, lui adressait ses compliments. Boufflers n'omit pas, de son côté, d'annoncer aux échevins la mort de son fils (1711), et lorsque lui-même vint à décéder quelques mois après, le duc de Guiche, son parent, en donna la nouvelle au Conseil, par une lettre datée du camp devant

Paillencourt ; les échevins adressèrent aussitôt leurs condo-léances à la veuve du défunt, fille du duc de Gramont.

D'ailleurs, la vie des membres de la famille du gouver-neur était tellement liée à l'administration de la ville, que les échevins ne laissaient pas un événement se produire dans cette famille, sans y prendre part. Ils firent célébrer un service funèbre à la cathédrale, à l'occasion du décès de la duchesse de Gramont (3 juin 1689) ; et lorsque, peu de jours après, sa belle-fille vint à Bayonne, elle y reçut un accueil princier ; son entrée eut lieu au bruit du canon, et les rues qu'elle parcourut étaient ornées de tapisseries.

Bayonne vient au secours du roi pour un don pécuniaire.

La guerre de neuf ans, qui fut la conséquence de la ligue d'Augsbourg, entraîna Louis XIV à faire de grands frais dépassant ses ressources. Les villes de France vinrent à son secours par des dons pécuniaires. Le premier échevin de Bayonne exposa au Conseil que toutes les villes de France faisaient au roi des dons considérables pour l'aider à sou-tenir la guerre contre toute l'Europe ; Bayonne qui s'était toujours distingué par son affection et sa fidélité, ne devait pas rester en arrière. On décida de provoquer une grande réunion des officiers du sénéchal et de tous les bourgeois ayant rempli des charges afin de prendre une détermination. Pour qui connaissait le patriotisme des Bayonnais, la déci-sion ne pouvait être douteuse ; l'assemblée résolut d'offrir au roi 60.000 livres et de lui marquer son regret de ne pou-voir faire un plus grand effort (18 avril 1689). La somme fut constituée avec 20.000 livres prises sur les nouvelles imposi-tions destinées à désintéresser les créanciers de la ville et 40.000 livres avancées par les bourgeois selon leurs facultés. Le roi accepta l'offre de la ville (4 juin) à condition que les fonds avancés fussent remboursés avec le produit des impôts établis sur les viandes, le vin et l'huile.

Quelques événements relatifs à la guerre de neuf a[ns] furent célébrés à Bayonne par des feux de joie : la pri[se] de Montmélian en Savoie par Catinat (janv. 1692) ; celles [de] Namur (juillet 1692), de Charleroi (avril 1693) et d'Arth [en] Flandre (1697). La paix avec la Savoie (septembre 1696) avec l'Empire (février 1698) furent publiées en ville ; el[les] furent suivies du traité de Ryswick qui reconnut Gu[il]laume III comme roi d'Angleterre et permit à Louis XIV [de] ménager ses forces pour revendiquer la succession d'E[s]pagne.

Le marquis de Sourdis, nommé d'abord lieutenant-géné[ral] des armées en Guyenne (1690), et ensuite gouverneur de [la] province (1699), reçut les compliments de la ville à chaq[ue] promotion. Il conserva cette dernière charge, jusqu'en j[...] 1704, et céda alors sa place au maréchal de Montrevel.

Fêtes en l'honneur de Philippe V se rendant en Espagne.

Le roi d'Espagne Charles II avait désigné, pour son successeur, Philippe, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV et second fils du dauphin. Le roi d'Espagne étant venu à mourir, Louis XIV en accepta la succession pour son petit-fils et lui adressa, au moment de son départ, ces paroles célèbres : « Allez, mon fils, il n'y a plus de Pyrénées ». A la nouvelle du prochain passage à Bayonne du roi d'Espagne, se rendant dans ses états, accompagné de ses deux frères, les ducs de Bourgogne et de Berry, et d'une suite nombreuse, l'assemblée des bourgeois donne au corps de ville pleins pouvoirs pour faire une belle réception et engager les dépenses nécessaires (29 novembre 1700).

Les magistrats du Conseil pensent d'abord à renouveler leur costume et la livrée des troupes du guet. Ils décident de revêtir des vêtements noirs, à l'exemple des jurats des autres villes importantes, et s'allouent 120 livres chacun pour l'achat du nouveau costume. Le capitaine du guet, qui va être appelé à parader devant le roi, ajoute à son uniforme un chapeau de castor avec plumet et des bas de soie couleur ponceau ; les soldats du guet, les sergents du maire et le trompette renouvellent leurs chapeaux enrubannés et leurs chaussures. Les sergents des quatre quartiers reçoivent trente livres pour se procurer un justaucorps de modèle uniforme. Voyant que M. de la Gibaudière, lieutenant de roi, allait être entraîné à faire des dépenses extraordinaires, le Conseil profita de l'occasion qui se présentait de lui marquer de la reconnaissance pour ses bons offices, en lui faisant un beau cadeau de 1.300 livres.

L'intendant de la Bourdonnais donna ordre à la ville, le 10 janvier 1701, d'aller prendre le roi Philippe V à Dax et de l'emmener par eau à Bayonne dans la galère du duc de Gramont. M. de Pontac, capitaine de vaisseau du roi, après avoir simplement demandé passage sur ce bateau pour aider à la conduite et au pilotage, émit la prétention, inacceptable pour les échevins, de donner la main au roi quand il monterait dans la galère, privilège réservé au commandant. M. d'Argoub, subdélégué de l'intendant, sollicité d'intervenir pour faire exécuter les ordres de son chef, eut bientôt mis Pontac à la raison.

Cependant, l'échevin de Bruix et le jurat de Morassin, après avoir conduit à Dax la galère du duc et plusieurs autres bateaux destinés au transport de Sa Majesté catholique, des seigneurs de sa suite, d'officiers de bouche et de gobelet et d'une partie de ses gardes du corps, ne purent jouir de la faveur qu'ils avaient disputée. L'intendant de la Bourdonnais se chargea de prendre soin de la conduite du roi, et les magistrats, après avoir été introduits près du monar-

que par M. de Sourdis, lieutenant général des armées en Guyenne, durent repartir pour Bayonne afin d'annoncer l'arrivée de Philippe V pour le lendemain, 13 janvier. Sitôt rendus, ils avisent la Gibaudière ; et le lendemain, dès sept heures du matin, au bruit de la générale, la garnison et les bourgeois se mettent sous les armes et se rangent depuis le pont Saint-Esprit jusqu'à l'évêché où le roi doit descendre. Le Corps de ville en robe et livrée, M. Desgranges, maître de cérémonies, MM. de Sourdis, de la Gibaudière et autres personnes de marque se groupent sur un grand plancher en pente que l'on avait disposé entre le quai de débarquement et l'entrée du pont Saint-Esprit. Pour abriter le roi, le Conseil avait fait apporter un dais de damas rouge parsemé de fleurs d'or, présentant sur ses quatre faces les armes de France et d'Espagne écartelées, en broderie d'or ; le ciel du dais était orné d'un grand soleil d'or, entouré de rayons et accompagné de l'emblème : *Nec pluribus impar.*

Lorsque la galère, signalée par les bateaux, parut en vue du pont, elle fut saluée par une décharge générale de l'artillerie de la ville, de la citadelle, des châteaux et du réduit. Le roi débarque et s'arrête après avoir parcouru six ou sept pas, afin d'écouter la harangue que lui adresse, au nom du corps, M. Duvergier, avocat et clerc assesseur de la ville. Dans un discours très bien tourné, l'orateur salue le passage du roi d'Espagne, fait allusion aux gloires de son aïeul Henri IV et de son grand-père Louis le Grand, et termine en exprimant le souhait que la France et l'Espagne restent unies dans leurs intérêts comme elles le sont par le sang de leurs rois.

Sa Majesté remercie ; puis, refusant le dais qui est livré, selon l'usage, à ses pages, elle monte avec les deux princes ses frères, dans le carosse de M. de Sourdis, et se rend à l'évêché à travers la haie des soldats.

Après que le roi eut consacré ses premiers moments à recevoir les hommages des gentilshommes et des ecclésiastiques venus d'Espagne, le maître des cérémonies fait appeler le Conseil ; celui-ci s'avance dans la chambre du roi et lui offre, après les compliments d'usage, douze corbeilles remplies de bouteilles de vin blanc et rouge de Cap-Breton et de vin rancio exquis, de jambons de Lahontan et de cuisses d'oie contenues dans de petits barils ; le roi remercia le corps de ces présents en termes affectueux.

Les magistrats furent ensuite introduits auprès des deux princes logés au Château-Vieux ; le duc de Bourgogne occupait l'appartement du duc de Gramont, qui avait vue sur la ville, et le duc de Berry celui de Mme de Gramont, placé dans

...s faisant face à la citadelle (1). Après une ...orgier, le corps remit à chaque prince douze ...plies de cadeaux semblables à ceux qui ...offert au roi. Les magistrats allèrent ensuite ...ux ducs de Beauvillers et de Noailles, à M. de ...s autres principaux gentilshommes, auxquels ...t des cadeaux.

...e jour, au signal donné par une canonnade ...feu de joie fut allumé et toutes les fenêtres des ...illuminèrent ; la nuit se passa en réjouissances ...ubliques.

...es suivantes furent consacrées par le roi à ses ...jets, venus pour l'entretenir des affaires de l'Es... 17 janvier, il assista à une course de taureaux ...la place Gramont. Ce terrain avait la forme d'un ...ngle, dont deux faces opposées, constituées par ...les maisons longeant la place et par le quai de la ...ont été garnies d'estrades pouvant contenir 4 à ...mes. La maison de la Douane, située à la place ...de ville actuel, formait un troisième côté, tandis ...trième était occupé par une série de quatorze loges ...aient renfermés les taureaux destinés à la course ; ...de celles-ci régnait une grande loge où se placèrent ...trats du Conseil et les bourgeois notables. Le bel ...ent que M. de Ferry, ingénieur général, occupait ...maison de la douane, fut orné de beaux meubles et ...eries, et sa façade décorée par des draperies de ...uge, à fleurs et franges d'or ; une grande galerie, ...le long de cette façade fut réservée aux gentilshom... ...dis qu'une loge centrale abritait les grands d'Espa... ...roi et les princes furent conduits, au bruit des tam... ...des trompettes, dans l'appartement de M. de Ferry, ...rent au balcon pour assister à la course dont ils se ...ent très satisfaits.

...pe V consacra la journée du lendemain, 18 janvier, ...la citadelle, puis il partit, le 19, salué par le Corps ...à la porte d'Espagne (Saint-Léon). Ses deux frères ...rent à la frontière pour regagner Paris ; ils vinrent ...à Bayonne le 23 janvier au soir et repartirent le ...ointe du jour.

...ssion du petit-fils de Louis XIV au trône d'Espagne ...ombrage aux ennemis de la France et une grande ligne ...a pour détrôner Philippe V. Elle comprenait la Hol-

...appartements ont été récemment affectés au directeur et au ...énie.

lande, l'Empire d'Autriche, la Prusse, le Portugal, la Suède et la Savoie ; à ces puissances vint se joindre l'Angleterre, lorsque Louis XIV eut reconnu comme roi de ce pays le fils de Jacques, compétiteur de Guillaume III. La Bavière prêta seule son appui à la France et à l'Espagne.

Vendôme porta la guerre en Italie et Villars en Allemagne. Les événements heureux de cette campagne fournirent aux Bayonnais l'occasion de manifester leurs sentiments d'allégresse. Des feux de joie et des *Te Deum* marquèrent la prise de Suzac en Itaile (25 septembre 1702), la victoire de Friedlinghen, gagnée par Villars sur les impériaux et annoncée par une lettre du roi (29 octobre 1702), la prise de Brisac, Spire et Landau (1703), celle d'Augsbourg, enlevée aux impériaux par le duc de Bavière (1704). La ville célébra encore la prise de Suze en Italie, celles de la Verrue et de Nice perdues par le duc de Savoie, et une victoire en Lombardie, mais les armées françaises n'en furent pas moins obligées d'abandonner l'Allemagne, le Piémont et les Flandres, à la suite de combats malheureux.

La fille de Guillaume III, montée sur le trône d'Angleterre à la mort de son père, avait hérité de sa haine contre la France et ses alliés. Elle envoya une flotte s'emparer de Gibraltar, avec l'aide du Portugal (1704) ; l'année suivante, les Autrichiens, débarrassés des Français, envahirent l'Espagne.

Le duc Berwick passe à Bayonne.

Louis XIV envoya, au secours de son petit-fils, une armée placée sous les ordres du duc de Berwick. Ce général passa à Bayonne le 5 février 1704 ; il alla coucher chez la Gibaudière et reçut les compliments du Conseil.

Les négociations avec l'Espagne au sujet des troupes de secours furent confiées successivement au duc de Gramont, à l'abbé d'Estrées, à M. Amelot, qui passèrent à Bayonne où ils furent l'objet de nombreuses civilités.

La ville encombrée de troupes allant en Espagne.

Pendant la durée de la campagne d'Espagne qui ne prit fin qu'en 1707 par la victoire d'Almanza, gagnée par le duc de Berwick, la ville de Bayonne fut encombrée par de nombreuses troupes de passage. Dix régiments d'infanterie, onze régiments de cavalerie, un régiment de gardes flamandes, deux compagnies de canonniers, passèrent peu de jours après Berwick (22 février 1704) (1). Le Conseil, prévoyant

(1) 19 janvier : régiment de Berwick. — 20 janvier : bataillon de Warwick infanterie de Barrois, — 22 février : régiments d'infanterie : Maine, Barrois, l'Ile de France, Irlandais, Miromesnil, Bresse, Bigorre, Médoc, Orléans, Silleray ; gardes flamandes de la couronne ; régiments de cavalerie : Berry, Parabère, Pelleport, Meuzé, Vignaux, Vienne, Villers-Duret ; régiments de dragons Bouvelle, Montmain, Mahony, Irlandais ; compagnies de canonniers de Feraud et de Cassay.

ue les habitants ne pourraient loger des corps aussi nombreux, s'entendit avec le sieur Brunet, commis au logement des troupes de passage ; des dispositions furent prises pour faire coucher les soldats dans les casernes et les châteaux, en laissant à la ville la charge de leur fournir les lits et ustensiles ; les officiers allèrent loger chez des bourgeois.

D'autres passages importants se produisirent en juillet 1706. Huit régiments de cavalerie et douze de cavalerie, conduits par le grand prévôt de l'armée des deux couronnes, s'arrêtèrent à Bayonne et se rendirent en Espagne, en prenant le chemin de Pampelune, par Ainhoa (1). Les casernes étant insuffisantes et la saison propice au campement des troupes, la ville fournit 6.000 perches pour dresser des tentes et 4.000 piquets pour chevaux ; elle avait préparé et organisé en écurie des chais de la rue Vieille-Boucherie, afin d'y placer les chevaux des officiers.

Prisonniers d'Almanza logés dans les casernes.

De nombreux détachements de recrues, se rendant à l'armée d'Espagne se concentrèrent à Bayonne ; enfin le dernier passage important se produisit avant la bataille d'Almanza. Les prisonniers de guerre furent conduits en ville et logés, avec les recrues, dans les casernes du Réduit et du Château-Neuf ; ils y causèrent des dégradations si importantes que Le Pelletier, ministre d'Etat, imposa à la ville la moitié des frais occasionnés par leur réparation, à cause de l'obligation qui lui incombait de loger les troupes de passage.

Le Conseil dut fournir du pain à ces malheureux ; il eut soin des malades qui erraient dans les rues de la ville, en les empêchant de communiquer aux habitants quelque contagion.

Les soldats napolitains, que le roi d'Espagne avait pris à son service, cherchèrent à rentrer en Italie, en gagnant la frontière de France ; le maréchal de Montrevel, gouverneur de Guyenne, mit bon ordre à cet exode en commandant aux échevins d'arrêter tout déserteur napolitain.

Si le succès des armes avait été favorable à Berwich, dans la bataille d'Almanza, il se tourna contre la France sur d'autres champs de bataille. Le marquis de Boufflers, qui s'était enfermé dans Lille, se vit obligé de rendre cette place (1707) ; Vendôme fut défait à Oudemarde par Eugène et Malbouroug (1708) et Villars battu à Malplaquet (1709). Le terrible hiver de cette année vint porter à son comble la misère de la France. Cependant Louis XIV se raidit

(1) Du 5 au 23 juillet : régiments d'infanterie : Charolais, Sillery, Barrois, ...s, Maine, Ile de France, Guyenne, Gerninion ; régiments de cavalerie ...lle, Parabère, Villiers, Berry, Gerninion Valgrand de la Couronne ; ...ents de dragons : Courtebonne, irlandais de Crafton, Douville.

ıılippe II d'Orléans, futur régent du royaume, se rendit r..spagne en 1707, envoyé par Louis XIV. Il arriva à . onne le 8 avril, en chaise de poste. Le duc de Gramont l'attendait au bout du pont Saint-Esprit, l'arrêta et porta parole ; le maire de la ville et le Conseil en robe lui firent révérence. Il se dirigea ensuite vers l'évêché, marchant :e le duc et le maire, et suivi des magistrats du Corps de le. Ces derniers, ayant été retirer leurs robes, se présentè-t de nouveau au duc d'Orléans, qui voulut bien promet-ses services à la ville.

Visite du duc d'Orléans, futur régent.

Il soumit les royaumes de Valence et d'Aragon, et après oir pris Lérida d'assaut, il regagna la France à l'entrée de iver, passant à Bayonne le 24 décembre. L'année sui-nte, il revint en ville le 29 février et y fut reçu avec le ème cérémonial ; il pénétra en Espagne, fit les heureuses péditions de Dénia et d'Alicante, et prit Tortose. Ce der-.er succès fournit l'occasion aux Bayonnais d'allumer un u de joie.

La naissance du prince des Asturies (sept. 1707) et celle .ı duc d'Anjou (mars 1710) donnèrent lieu à une semblable .anifestation. La guerre des Flandres approchait de sa fin, rsque le dauphin vint à mourir, suivi de près par la dau-ıne ; les échevins leur rendirent les honneurs funèbres, ı voulurent donner à la cérémonie une importance telle que ıntendant fut obligé de leur rappeler qu'ils devaient ména-.er les fonds de la ville.

La prise de Marchiennes et de Denain, par Villars, célé-rées par le chant du *Te Deum* (26 août 1712), amena ıne suspension d'armes avec l'Angleterre. Cette trêve fut ubliée à Bayonne, par ordre du maréchal de Montrevel, le 2 septembre 1712. La publication fut faite par les membres lu Corps de ville, à cheval, vêtus de leur robe rouge et pré-édés par les capitaines et soldats du guet, les sergents et greffiers de la mairie. Les rues furent illuminées en signe de oie, et le peuple ne pouvant retenir ses élans d'allégresse, :ria : « Vive le roi ! » Peu de jours après, l'ordre fut donné de ibérer les soldats anglais retenus prisonniers à Bayonne.

Fêtes à l'occasion de la paix.

La prise de Douai par Villars fut suivie de la paix avec 'Angleterre, la Prusse, la Savoie et la Hollande. Cette paix .yant été publiée à Bayonne le 19 juin, et célébrée par un eu de joie et le *Te Deum*, comme le Conseil voulait offrir . cette occasion un repas aux diverses autorités de la ville t que ce jour-là, étant un vendredi, ne permettait pas une ssez grande variété dans le choix des mets, le festin fut emis au 26 juin ; il fut donné à l'hôtel de ville. Les princi-ıaux convives étaient : de la Gibaudière, lieutenant de roi, t les officiers de l'état-major, les grands vicaires de Lansac

et de Lissalde, le chanoine Sorhainde, doyen du chapitre, le marquis de Fonsagrada, écuyer de la reine douairière d'Espagne, de Folins, commandant du Château-Vieux, de Framboisière, commandant du Château-Neuf et son major, de Marigné, commandant de la citadelle et son major, le marquis de Poyanne, colonel du régiment de son nom, en garnison à Bayonne, de Moisset, capitaine de vaisseau commandant la marine, de Lacour, brigadier ingénieur général, du Montier, ingénieur à Bayonne, et des notables bourgeois.

A cinq heures du soir, on fit couler une fontaine de vin sur la place publique. Après le repas, les convives descendirent sur la place et allèrent danser la pamperruque dans les rues de la ville ; M. de la Gibaudière, donnant la main au maire, menait la danse à laquelle le peuple vint se joindre, à la clarté des illuminations.

La guerre entre le roi et l'empereur se poursuivit encore durant une année ; le maréchal de Bezons s'empara de Landau, et le maréchal de Villars prit Fribourg. Après ces faits d'armes, la paix fut conclue entre les deux monarques et annoncée au Conseil de ville par une lettre royale du 24 avril 1714 ; sa publication solennelle, qui suivit l'échange des ratifications, eut lieu le 7 décembre 1714.

La préparation des divers traités de paix amena à Bayonne des personnages importants : le duc de Noailles (1711) et le cardinal del Giudice, grand inquisiteur d'Espagne (1714), logèrent chez de la Gibaudière ; l'abbé de Mornay, ambassadeur près la cour de Portugal (1714), descendit dans la maison de Montaut ; on aménagea l'hôtel de M. de Hureaux pour recevoir les plénipotentiaires d'Espagne, qui s'acheminaient vers l'Allemagne pour y discuter les préliminaires du traité d'Utrecht (15 janvier 1712).

La reine régnante d'Espagne se rendit aux eaux de Barèges, à plusieurs reprises, et fut l'objet des attentions du Conseil qui prit soin d'expédier à Fontarabie du blé pour assurer la nourriture de sa suite pendant la disette (déc. 1710) et qui envoya des députés la saluer au moment de son passage à Saint-Jean-Pied-de-Port (12 nov. 1714).

Le duc de Guiche, fils aîné de Gramont, prit part à la célèbre campagne de Villars ; il avait été nommé, en 1712, à la survivance des gouvernements de son père. Il obtint pour son fils le comte de Louvigny, les titres de duc et pair (mai 1713), et fut désigné par Louis XIV, dans son testament, pour faire partie du Conseil de régence, pendant la minorité de son arrière-petit-fils.

Difficultés opposées au recrutement des soldats et des matelots.

Afin de soutenir les guerres de la succession d'Espagne, Louis XIV imposa aux communautés des arts et métiers l'obligation de fournir des recrues à ses armées. Le contin-

nt de la ville de Bayonne, ayant été fixé, par ordonnance 10 décembre 1701, à 56 soldats, le Conseil ne prit aucune esure pour le rassembler. M. de Sourdis, gouverneur de ayenne, s'étonna du silence des magistrats, et les invita presser cette levée. Ceux-ci cherchent d'abord à gagner du mps et prient Sourdis d'attendre la réponse du roi à un acet tendant à se faire dispenser de la levée. Ils prétendent ie la ville en est exemptée par ses privilèges, en raison i service du guet et de la garde qui sont laissés à sa charge; ailleurs, la population mâle de la ville s'est affaiblie en urnissant des matelots ; pour cette raison, Saint-Jean de-uz et Ciboure ont été dispensés ; une semblable faveur rait bien due à Bayonne.

Néanmoins, après une seconde lettre de Sourdis, le Conseil invoqua les compagnies des arts et métiers et les invita a ver les soldats ou à fournir l'équivalent de 100 livres par oldat. Ayant égard aux réclamations de la ville, l'intendant onsentit à réduire à 46 le nombre des recrues et chargea I. d'Argoub, son subdélégué à Bayonne, de s'entendre avec s échevins afin de les répartir sur les diverses compagnies es arts et métiers, en proportion du nombre de leurs adhé-ents. Les tilholliers et les charpentiers de navires firent des ifficultés : les premiers, taxés à un soldat désigné pour le égiment de l'Ile de France, répondirent qu'ils préféraient onner un matelot ; le Conseil se vit obligé de les sommer e fournir la recrue dans la huitaine et de la faire agréer ar le subdélégué, ou bien de verser la somme de 100 livres. a compagnie des marchands en gros, taxée à 18 soldats, référa se libérer par une somme d'argent ; un rôle de la apitation prélevée sur chaque marchand fut établi pour cet bjet par les soins du Conseil qui en assura le recouvrement mars 1702).

Le maréchal de Montrevel, gouverneur de Guyenne, eut ussi peu de succès que son prédécesseur, lorsqu'il demanda uelques dragons à la ville pour le régiment de Guyenne 0 juillet 1705) ; le Conseil consacra 300 livres aux frais de chat de cette levée.

On pouvait croire que la levée des matelots en ville se rait avec moins de difficultés. Cependant, le commissaire s classes de la marine ayant voulu recruter 135 matelots Bayonne (19 janvier 1705), se vit opposer de nombreuses clamations. Cédant aux instances des échevins, il consentit affranchir de la levée les pilotes et les maîtres de pinasse, il réduisit à 60 le nombre des matelots réclamés à la ville. ais, afin d'éviter le retour de ces difficultés, il était néces-ire de répartir le contingent de la marine proportionnelle-ent au nombre des matelots de chaque localité ; le recense-

ment de ces derniers fut fait (8 déc. 1705), par M. de Lo
bard, inspecteur de la marine en Guyenne, et fut renou
chaque année.

La ville fut sollicitée, par le sieur de Larrestéguy, com
saire aux classes de la marine, à Bayonne, de fournir 15
telots pour la frégate royale *La Vénus*. Le Conseil exi
que le commissaire lui montrât l'ordre du roi relatif à c
levée, et refusa de s'en occuper tant que ce document ne
aurait pas été présenté. Larrestéguy, qui ne le possédait
dut le réclamer à Paris ; M. de Pontchartrain, ministre d
et de la marine, adressa une lettre aux échevins, qui c
sentirent alors à fournir les matelots, mais en réduisant
leur nombre.

Contestations entre l'amirauté et la ville, au sujet de la police de la rivière.

Des contestations s'élevèrent entre l'amirauté et la vill
Bayonne au sujet des droits que cette dernière préten
avoir sur la rivière de l'Adour. Comme le roi faisait prép
par son ministre de la marine, un règlement général
les villes possédant une amirauté, le Conseil décida de d
ter auprès du ministre, avec l'agrément de l'intendan
sieur de Hody, avocat, avec la mission d'obtenir le mai
de ses anciens droits sur la rivière ; il prit soin d'en
l'énumération suivante : délivrer des titres aux pilotes,
naître de leurs différends et contraventions, créer des
tiers et interprètes, leur expédier les titres, recevoir le
ment des maîtres charpentiers de navire et calfatiers, ex
sa police sur la compagnie des tilholliers et pêcheurs,
mer le lestage et le délestage de la rivière, ou le faire
par des commissaires. Le député fut défrayé des frais d
voyage et reçut une indemnité journalière de 7 livre
sols, durant son séjour à Paris, le Conseil s'excusant d
pouvoir maintenir celle de 12 livres précédemment acco
à cause des nouvelles charges imposées à la ville.

La préparation du règlement commencée en 1682 se
longea jusqu'en 1687. Durant cet intervalle de temp
fréquents différends s'élevèrent au sujet des pilotes
l'amirauté et le Conseil nommaient séparément. Un
du Conseil d'Etat, du 17 juillet 1687, vint mettre fin
conflits ; il se prononça en faveur des officiers de l'amir
accordant seulement à la ville le soin des balises, les
de lestage et de délestage, et la vente du poisson da
juridiction.

Le tribunal d'amirauté tenait ses audiences dans le
ment de la douane, mais le Conseil eut soin de spécifie
les pièces occupées par les juges de ce tribunal leur é
cédées à titre de prêt (1700). Le roi fixa, par arrêt du 1
tembre 1711, la composition de ce tribunal à : 1 lieut

rminel, 2 conseillers commissaires, 1 procureur, 1 substi-
, 3 huissiers et 4 procureurs postulants.

Milices garde-côtes.

.a défense des côtes fut assurée par des troupes spéciales ırnies par les pays voisins de la mer et appelées milices rde-côtes. Le roi créa, le 1er février 1705, les charges d'offi-rs généraux garde-côtes des capitaineries de Cap-Breton de Mimizan. Les titulaires de ces charges firent signifier ır création à la ville, le 1er février 1709. Ces officiers se ent attribuer la jouissance d'un logement, qu'un arrêt du nseil d'Etat (du 5 mars 1710) imposa à la ville, en étendant . avantage aux commissaires de marine et aux commis-res aux revues de ces milices.

CHAPITRE XV

TRAVAUX IMPORTANTS AUX DIGUES DU BOUCAU. — TROUBLES APPORTÉS PAR LES NÉCESSITÉS DE LA DÉFENSE DANS L'ORGANISATION DE L'HOPITAL CIVIL ET DU COLLÈGE. — RÉTABLISSEMENT DES FONCTIONS DE MAIRE. — EXIL A BAYONNE DE LA REINE DOUAIRIÈRE D'ESPAGNE. — MORT DE LOUIS XIV (1710 à 1715).

Avis de Vauban sur les digues du Boucau. — Exécution du projet de Ferry. — Barre construite à l'embouchure de l'Adour. — Commerce gêné par les guerres. — Quais et marchandises construits à St-Esprit. — Prétentions des Anglais sur Terre-Neuve. — Juifs portugais visés par des ordonnances spéciales. — Réclamations des créanciers de la ville. — Impôts proposés pour les satisfaire. — Hôpital civil rétabli dans la ville. — Bâtiments du collège affectés à divers usages. — Insuffisance des maîtres du collège. — L'introduction des jésuites proposée par deux évêques. — Composition du Corps de ville modifiée. — La charge de maire rétablie. — Diverses autres charges incorporées à la ville. — Jean Duvergier, élu maire. — De Lalande, maire. — Economies sur les gages des officiers de la ville. — Ponts et estacades emportés par les eaux. — Liste des immeubles appartenant à la ville. — Amélioration de la voirie et dégagement des rues. — Eclairage des rues imposé par le roi. — Jeux et comédies fort goûtés. — Séjour de la reine douairière d'Espagne. — Prévenance du Conseil à son égard. — Conflts entre la Gibaudière et le Corps de ville. — Intervention du marquis de R[illegible] dans le service de la garde bourgeoise. — Le duc de Guiche, gouverneur de Bayonne. — Mort du roi Louis XIV.

Avis de Vauban sur les digues du Boucau. Exécution du projet de Ferry.

Les travaux de conservation et d'amélioration du havre de l'Adour étaient l'objet des préoccupations constantes du Conseil. Dès qu'un personnage marquant se présentait à Bayonne, les échevins le conduisaient au Boucau, et lui montraient les ouvrages exécutés ; du bon état de l'embouchure dépendait le commerce de la ville et il importait de lutter sans trêve contre l'action destructive du flot des marées. Vauban y fut conduit, le 14 avril 1680, et magnifiquement traité par le Conseil. M. d'Elbœuf, colonel dans l'armée napolitaine, s'y rendit après lui, accompagné par M. de Lambert et par les membres du Conseil. La digue de la rive gauche se trouvait bien dégradée, et la ville hésitait sur le remède à lui apporter ; des travaux de réparation furent mis en adjudication (19 juillet 1680), en attendant de nouveaux projets de transformation de cette digue. Sa conservation fut mise en danger par les galupiers de Bayonne qui retiraient du sable de sa base pour l'édification des remparts et casernes de la ville ; le Conseil s'en plaignit à Ferry et fit défendre à ces bateliers de continuer ce travail nuisible.

A la suite d'une seconde visite faite au Boucau par Vauban, en novembre 1685, en compagnie de Ferry et du marquis de Boufflers, alors intendant de la province, le célèbre ingénieur émet l'avis que l'on pouvait remédier à la faiblesse des digues de la barre, au moyen de jetées et de fascinages, limitant la passe de l'Adour comme à Dunkerque. Les fascinages auraient 350 à 400 toises de longueur, et les jetées ou digues seraient un peu moins longues. Moyennant ces travaux, des vaisseaux de 500 à 600 tonneaux pourront entrer aisément, et le commerce de la ville en deviendra plus considérable.

Vauban et Boufflers déclarèrent, à la suite de leur visite, qu'il était nécessaire de construire pour les pilotes, une petite maison près des signaux de la barre, afin de les abriter et de leur permettre de se tenir toujours prêts à monter sur les vaisseaux qui se présenteraient pour les diriger, sans perdre l'occasion du vent ou de la marée. Le Conseil se conforma à leur avis et fit bâtir cette maison en 1687 ; il ordonna ensuite aux pilotes de résider au Boucau et établit un nouveau règlement entre le pilote major de la rivière et les pilotes de la barre.

Le mauvais état de la digue réclamait de nouvelles réparations ; le Conseil conféra à ce sujet avec le sieur de Laboulaye, conseiller du roi et commissaire de la marine. Ce fonctionnaire, jugeant que les pieux en sapin de la digue ne présentaient pas une résistance suffisante, conseilla de les remplacer par des pieux en chêne ; mais cette substitution qui devait entraîner une dépense considérable, ne pouvait se faire que successivement (1687).

La situation de la barre avait empiré, en octobre 1690, et le Conseil, dont les fonds ne pouvaient suffire pour la remettre en bon état, jugea utile d'en donner connaissance à Ferry, afin de le prier de se rendre avec lui sur les lieux, et d'en faire rapport à Seignelay, secrétaire d'Etat, avec l'espoir que ce dernier ferait donner la somme nécessaire.

Il fallut attendre vingt-deux mois, avant d'obtenir l'approbation des projets de Ferry, trouver les fonds nécessaires et mettre les travaux en adjudication. L'Adour menaçait de s'échapper en détruisant la digue de la rive gauche et de se jeter à la mer vers la Chambre d'Amour (1). Ferry proposa de réparer la digue de la rive gauche, au moyen d'enrochements et de pièces de charpente, en la redressant, et de la prolonger sur 135 toises jusqu'au grand môle projeté au delà

(1) Grotte au bord de l'océan, dans laquelle deux amoureux ont péri, surpris par le flot de la marée.

de la barre. Le total du devis était de 42.000 livres ; les vaux furent mis en adjudication en août 1692, et placés la surveillance du bourgeois Van Barnevelt. Le roi co à la dépense pour une somme de 24.000 livres, fourni le produit de l'imposition sur les viandes, vins et hu consommés ou vendus en ville, de 1692 à 1695 ; la part d ville de 18.000 livres, prêtée par quelques bourgeois, de être restituée au moyen des fonds réservés au paiement créanciers de la ville.

Le 24 novembre 1694, les travaux, évalués à 26.600 li dépassaient la moitié de l'œuvre. Ils approchèrent de fin, le 28 juillet 1695, car à cette date, les fonds étaient é sés, et la ville, voulant terminer la digue, obtint du l'autorisation d'emprunter 6.600 livres et de récupérer c somme sur la taxe des viandes, vins et huiles.

Batterie construite à l'embouchure de l'Adour.

L'embouchure de l'Adour n'était protégée par aucun vrage fortifié. Le roi, pour parer à cette lacune, donna o de faire une batterie au Boucau, à l'entrée de la rivière. duc de Gramont et l'intendant de Bezons se concertèren firent rédiger un projet par l'ingénieur de Lavoye, empl par le roi aux fortifications de Bayonne. L'entreprise de ouvrage fut mise aux enchères ; les matériaux furent t des magasins de la marine, et la dépense prise sur les fo publics (20 juin 1695).

Les travaux de réparation de la digue furent conduits quatre ingénieurs envoyés par le roi, en mars 1695, et l aux frais de la ville suivant un arrêt du Conseil d'Etat. travaux ne purent, quoique bien dirigés par eux, être minés rapidement, car la violence du courant, contrariée la présence de vantails servant à ouvrir ou à fermer le c déplaçait tous les ans le lit de la rivière. Aussi les vi des échevins et des commissaires des travaux se succéd au Boucau, sans amener de grands progrès dans l'ava ment de l'œuvre. Il fallut encore se procurer de nouv fonds pour continuer la lutte contre les courants. Enfin travaux furent terminés en 1705 (1).

Commerce gêné par les guerres.

La ville de Bayonne avait longtemps demandé un pr seur d'hydrographie afin d'initier à l'art de la navigatio élèves capitaines de navire et faire prospérer le comm Les guerres prolongées et le mauvais état de la barre fu nuisibles aux transactions et portèrent un coup funest cours d'hydrographie. Le professeur d'Oulremer, n'a plus d'élèves, et le roi ne pouvant fournir des fonds po payer, le Conseil avisa les intéressés que le cours d'hydr phie allait être bientôt supprimé (1680). Si les échevins v

(1) Selon l'affirmation de Descande – *L'Adour* — 1897.

is beaucoup de regrets cette école disparaître, ils ne sup-
·tèrent pas aussi facilement l'établissement d'un nouveau
›it sur les marchandises expédiées de Bayonne vers les
alités voisines, telles que Sames et Came. Ils protestèrent
›rès de l'intendant invoquant les privilèges de la ville et
gêne que ce droit apportait au commerce de ses habitants.
.a guerre occasionnée par la ligue d'Augsbourg arrêta le
nmerce avec la Hollande dont les marchands étaient en
ations d'affaires avec ceux de Bayonne. Certaines mar-
ındises, appartenant à des Hollandais et détenues par des
nmerçants de la ville, furent saisies par ordre des sieurs
Lagny et Dandin, étrangers à la cité, qui avaient obtenu
roi des lettres de représailles contre les Hollandais. Le
nseil se hâta de demander mainlevée de cette saisie, en
roquant les privilèges de la ville qui comprenaient la fa-
llté d'user de lettres de représailles sur son territoire et
ns un rayon de quatre lieues. Mais tout en protégeant le
nmerce avec les étrangers, les échevins ne permettaient
s à ceux-ci de tenir boutique ouverte en ville, voulant en
erver les avantages aux seuls habitants, en compensation
leurs charges (1692).
Afin de mettre le commerce des pays frontières, voisins
s Pyrénées, à l'abri des événements de guerre, le roi de
ance, représenté par le duc de Gramont, et le vice-roi de
varre, s'accordèrent sur les bases d'un traité de bonne cor-
pondance entre le Labourd et la Navarre (27 juin 1689).
s bons effets produits par cet accord décidèrent le Gui-
zcoa, la Biscaye et la Castille à suivre l'exemple de la
varre. Les délégués de ces trois provinces espagnoles se
nnèrent rendez-vous à la frontière, dans l'î e des Faisans,
c ceux du Labourd, pour arrêter les clauses du traité
licité par tous. Le sieur de Larre, clerc, et Dubroc, jurat,
rent désignés pour défendre les intérêts du commerce
yonnais dans cette réunion (9 octobre 1693). Le roi de
ance ratifia ce traité et fit parvenir son approbation au
nseil, par l'intermédiaire de Gramont, le 17 septembre
)4.

Quais à marchandises construits à Saint-Esprit.

Les intérêts de la ville de Bayonne eurent à souffrir d'un
ojet formé par l'ingénieur en chef de Lavoye, qui consistait
tablir des quais pour débarquer des marchandises et à
nstruire des chais pour les y renfermer, sur la rive droite
l'Adour, aux abords de la tête du pont Saint-Esprit. Les
evins, consultés par l'intendant au sujet de la convenance
ce projet, déclarèrent que ce serait la ruine du commerce
le la navigation de la ville. Leur réponse contenait une
tie de la vérité, mais la menace d'une diminution dans le
nmerce de la ville ne prévalut pas, dans l'esprit du roi,

[illegible]

La reine d'Angleterre, sur le point de conclu[...] Louis XIV le traité qui devait clore la guerre de [...] cession d'Espagne, voulut revendiquer la posses[...] l'île de Terre-Neuve en entier, en invoquant le prét[...] les Anglais avaient été les premiers à la découvrir.

Le maire de St-Malo, avisé de cette revendication [...]

it nuire considérablement aux intérêts de ses conci yens, grands pêcheurs de morue, s'efforça de la combatre. Il s'adressa aux échevins des villes de Bayonne et de aint-Jean-de-Luz dont les habitants s'adonnaient depuis ongtemps, dans les parages de cette île, à la pêche de la norue, leur demandant de lui faire connaître ce qu'ils sa aient sur la découverte de Terre-Neuve, afin d'en aviser e roi (12 mars 1710). M. de Pontchartrain, ministre de la marine, fit connaître, deux ans après, l'état des négociations et annonça que le roi était disposé à abandonner aux Anglais l'île de Plaisance, à Terre-Neuve (12 août 1712) ; les échevins s'empressèrent de rassembler, sous forme de mémoire, les renseignements qu'ils avaient pu recueillir et les envoyèrent au ministre.

Juifs portugais visés par des ordonnances spéciales.

Les juifs portugais, dont l'activité commerciale gênait les marchands bayonnais, étaient l'objet de prohibitions anciennes et souvent renouvelées. Redoutant la partialité du tribunal des échevins, ils essayaient d'échapper à la juridiction de la ville en soumettant leurs griefs au gouverneur ou à son lieutenant. Le portugais Cardoze excita contre lui l'animosité du Conseil, pour avoir porté plainte à M. de Planque contre un habitant qui avait frappé son domestique ; sa démarche incorrecte fut aussitôt signalée à Gramont et demeura sans résultat (1691).

Le Conseil crut nécessaire de faire une nouvelle ordonnance, afin de préciser les défenses imposées aux juifs, portugais et autres étrangers de la ville (23 août 1691). Elle leur défendit de vendre aucune marchandise au détail, d'ouvrir des magasins les dimanches et les fêtes, de venir en ville traiter des affaires ces mêmes jours et d'y coucher sous quelque prétexte que ce fût ; elle interdisait aux habitants et bourgeois de la ville de leur prêter leur nom, en fraude, sous peine de perdre leurs privilèges et de payer une amende de 300 livres.

Le juif Antoine Mendés, habitant de Saint-Esprit, n'ayant pas tenu compte de la nouvelle ordonnance, continua à coucher dans la ville, et se vit infliger l'amende de 300 livres. Appelé à s'expliquer, il invoqua pour excuse, qu'il était employé depuis trois ans dans la fabrique de tabac de Rodrigue Castro, marchand portugais, située rue des Cordeliers, et qu'il n'avait cessé d'y coucher durant tout ce temps. Il produisit une autorisation de la Cour des Aides, dans laquelle les échevins découvrirent qu'il s'était faussement attribué le titre de bourgeois de Bayonne et ils protestèrent contre cette qualification. Néanmoins, ayant égard à la situation de l'inculpé, ils réduisirent l'amende de moitié, et comme Mendés déclara ne pouvoir la payer, ils le firent

... net. Cette pei
... de protester aupr
... ance.
... en 1705, car ils ten
... défenses. Cardoze s
... il entreprit de cons
... refusa de lui don
... exécution des travaux. Le
... défenait à Cardoze et à
... d'aller demeurer en
... ordonna Cardoze à

... auprès de Gramont
... avaient pu éviter la
... habitants de la ville,
... passage le logement, les
... gnirent à Gramont de
... au faubourg ; ceux-ci
... de ressources, puisqu'ils
... la ville. Le gouverneur
... requête, mais il ne voulut pas
... aux échevins de s'entendre
... la charge de loger les
... 1706.
... de la ville l'empêcha de
... normal de ses impôts.
... 1680, un fonds par
... imposition sur les
... de Navarre et le
... expédié dans le

... des créanciers
... constituer de nouvelles
... bourgeois se réunit.
... un impôt de 30 sols
... par barrique de vin
... l'Espagne. L'ordon-
... publiée par les car-
... l'opposition des
... à l'assemblée.
... contre sa déci-

... tandis que les dettes
... l'intendant de la
... les créanciers, insista-
... d'un nouvel impôt
... il se verrait obligé

'autoriser les créanciers à exercer des poursuites. Une assemblée générale proposa alors d'ajouter un impôt de 40 ols sur chaque barrique de vin étranger, déjà grevée de 3 ivres ; mais l'intendant ayant refusé d'approuver ce supplément de droit sur le vin, on proposa de lui substituer un impôt sur les viandes et sur l'huile, qui fut approuvé par le roi (17 décembre 1687).

L'état des finances de la ville imposait à son trésorier l'obligation de rappeler au Conseil de limiter les dépenses, l'intendant ne manqua pas de faire cette recommandation à l'occasion des honneurs funèbres du dauphin et de la dauphine, et il prescrivit au trésorier de se refuser à payer les mandats relatifs à certaines dépenses superflues, avant qu'il les ait lui-même visées.

Les échevins ne négligèrent pas d'invoquer cette situation lorsqu'ils voulurent s'opposer à l'établissement de nouveaux impôts. Ils se concertèrent avec les populations du Labourd afin d'éviter les droits que le roi voulait établir sur le tabac et sur les bœufs (27 novembre 1681) ; ils protestèrent contre une imposition établie sur les huiles, fromages, beurres, morues, etc., venant de l'étranger, dont la ville était exemptée par le roi à cause du don gratuit qu'elle lui avait fait (1694) ; et ils firent opposition au fermier général du nouveau droit sur les cartes à jouer, invoquant une exemption du roi (1703).

Le Conseil parvint à déjouer une tentative du fermier de l'ancien droit des lods et ventes qui voulait appliquer ce droit à quelques habitants, quoique la ville en fût dispensée par ses privilèges. Une tentative analogue avait été faite en 1668, et l'intendant de Pélot avait reconnu les droits de la ville. Une démarche faite dans le même sens auprès de l'intendant à Bordeaux fut suivie de succès (4 novembre 1682).

Ce fonctionnaire ne consentit pas cependant à renoncer aux droits de franc-fief et de franc-alleu malgré les supplications du Conseil (1693). Le maire ne réussit à faire décharger la ville de ces droits réguliers, qu'en donnant au roi un don gratuit de 66.000 livres ; il se procura la moitié de la somme par le moyen d'un emprunt au denier dix-huit et l'autre moitié fut fournie par une nouvelle imposition (avril 1694).

Le service du guet et de garde imposé aux habitants de la ville leur avait valu anciennement l'exemption du service militaire. Le Conseil de ville avait vainement invoqué ce privilège, pour éviter aux compagnies des arts et métiers de fournir des recrues ; la nécessité des temps fit écarter cette ancienne coutume. Il tenta aussi, mais sans plus de succès, de faire décharger du ban et de l'arrière-ban les bourgeois de la ville qui possédaient des biens nobles (septembre 1693).

Les traitants du fermier général ne laissaient échapper aucune matière susceptible de fournir un impôt. Ils prétendirent que le moulin de la ville rentrait dans les cas de l'édit donné au sujet des moulins situés sur les rivières navigables et voulurent en faire payer l'impôt à la ville. Mais les échevins n'eurent aucune difficulté pour leur prouver qu'il n'était pas visé par l'édit ; ce moulin, en effet, ne barrait pas la rivière ; il faisait partie intégrante de la fortification et avait été construit pour le cas de siège (1696). Il n'en aurait pas été de même pour les deux moulins que l'intendant avait proposé à la ville de construire en 1689, entre les ponts Mayou et Pannecau, afin d'en tirer revenu ; le Conseil n'avait pas donné suite à cette proposition en faveur de laquelle la sanction royale était acquise à l'avance, afin d'éviter une dépense importante de premier établissement.

La nécessité des guerres ayant forcé le roi à se procurer des fonds en créant l'office de trésorier et receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi à Bayonne, le Conseil obtint la permission de racheter cet office en versant 270.000 francs ; il chercha à faire verser cette somme par un bourgeois qui accepterait en compensation la charge de trésorier (1696). La ville n'aurait pu, à cause de sa situation obérée, assumer à elle seule cette nouvelle charge, car outre le don gratuit de 66.000 livres fait en 1694, elle en avait fourni antérieurement un autre de 60.000 livres ; de plus, elle s'était imposée de 40.000 livres, afin de payer la part incombant à l'Etat dans les travaux de la barre ; et enfin, elle dépensait annuellement 5 à 6.000 livres pour loger les commissaires des guerres, ingénieurs et autres officiers.

Malgré ces nombreuses charges, le Conseil avait soin de donner chaque année une gratification au lieutenant de roi. Celle de M. de Planque s'élevait à 1.500 livres ; elle lui fut accordée avec approbation du monarque qui engagea vivement la ville à la payer régulièrement.

Un dernier impôt, plus onéreux que tous les autres, puisqu'il s'élevait au dixième du revenu de tous les biens fonds du royaume, fut ordonné par un édit d'octobre 1709. On laissa quinze jours aux propriétaires pour réclamer contre leur taxe. C'était l'époque du terrible hiver de 1709 et des batailles malheureuses. Chacun supporta avec courage cette nouvelle et lourde charge, dans l'espoir de la voir alléger à l'arrivée de jours meilleurs.

Hôpital civil rétabli dans la ville.

L'hôpital civil, appelé hôpital de Saint-Nicolas, qui se trouvait à l'emplacement d'un chemin couvert, dépendant des nouveaux ouvrages de Saint-Léon, devait être démoli en exécution d'un ordre du roi du 22 octobre 1687. L'ingénieur Curé du Moutier, sollicité d'en retarder la démolition pour

rmettre à la ville de recevoir la réponse à une lettre demannt à Seignelay de nouveaux délais, refusa cette satisfaction x échevins (5 novembre 1688).

Les directeurs de l'hôpital nommèrent alors trois experts ur en estimer la valeur, et ils se décidèrent à l'évacuer. Les uvres et malades de Saint-Nicolas furent transférés dans ôpital de Saint-Esprit dans lequel la ville possédait 20 lits une grande quantité de draps ; ils y déposèrent en outre matériel de l'hôpital Saint-Nicolas. Cette solution proviire se prolongea jusqu'au 3 mars 1690.

A cette date, les directeurs ayant reconnu que la maison gourette, située en ville, convenait bien pour un hôpital, firent l'acquisition et la garnirent avec le matériel déposé l'hôpital Saint-Esprit.

Il y a lieu de présumer que le prix d'estimation de l'ancien pital ne fut pas payé en totalité aux directeurs, car le trésoer des fortifications versa, en 1703 et en 1704, l'intérêt du pital représentant le logement de l'aumônier au trésorier l'hôpital.

Bâtiments du collège affectés à divers usages.

Le collège de la ville dut subir encore plus de vicissitudes ue l'hôpital Saint-Nicolas. Cet établissement municipal était tué à Bourgneuf, entre le couvent des Capucins et le Châau-Neuf. Au moment de l'arrivée des troupes à Bayonne, s échevins le proposèrent pour servir d'hôpital aux troupes 8 juin 1681). Ils en retirèrent les meubles et les firent transorter dans la maison du sieur Paul de Lalande, qu'ils prient à bail pour y installer les classes.

Le choix des régents du collège se ressentait des mauvaises onditions de son installation. L'un d'eux fut destitué par Conseil, pour avoir osé pratiquer le métier de boulanger, abaissant ainsi la profession de régent aux yeux de ses élèves.

La ville reprit possession de son ancien collège, à l'expiraion du bail de Lalande, après y avoir fait exécuter quelques éparations indispensables. Les malades de la garnison l'aaient quitté pour aller à l'hôpital Saint-Nicolas (1682). Mais intendant ayant réclamé à la ville, dans le courant de l'anée suivante, un hôpital général pour officiers et soldats, la ille proposa de nouveau les bâtiments du collège, et avertit e principal de déménager.

Le collège fut alors transporté, près du Château-Vieux, dans la maison de Niert, prise en location, en même temps u'un jeu de paume qui en faisait partie (10 novembre 1683). l y fut maintenu jusqu'au moment où l'ancien collège, après voir servi successivement d'hôpital général des troupes et e magasin à poudre, fut rendu à la ville par du Vivier, fabriant de salpêtre pour le compte de l'artillerie (11 février 1692).

Il fut acheté en 1695, par l'Etat, pour agrandir l'esplanade

du Château-Neuf. Toutefois, pour ne pas désorganise études et donner le temps de bâtir un nouveau collège, tendant laissa sur pied les deux grands corps de logi bornant à faire démolir les classes et les chais, et à pre possession des jardins et des cours.

Insuffisance des maîtres du collège.

Les régents du collège apportaient une grande néglig dans l'instruction de leurs élèves. Monseigneur de Pr évêque de Bayonne, alla s'en plaindre au Conseil. Il se senta dans la séance du 10 mars 1683 et déclara que, da courte visite qu'il venait de faire de son diocèse, il trouvé beaucoup de prêtres ignorants et incapables. Il im cet état de choses à l'absence d'un bon collège, et émit qu'il serait facile d'y remédier en confiant la directio collège aux Jésuites. C'était aux religieux de cet ordre convenait de s'adresser, pour remplacer les régents, p qu'aux Pères de l'Oratoire ou à ceux de la doctrine chréti moins propres à l'instruction de la jeunesse. Le Conseil lant examiner mûrement la proposition de l'évêque, dem le temps d'y réfléchir.

Le prélat revint de nouveau à la charge le 7 Avril il se présenta devant le Conseil, puis se retira après renouvelé ses arguments en faveur des Jésuites. Quan arriva au vote, les voix se trouvèrent partagées, et pour le retour des scènes qui avaient provoqué le départ d religieux, on tomba d'accord de ne traiter cette affaire cas où le roi en donnerait l'ordre. On se borna à répon l'évêque qui demandait copie de la délibération, que n'avait été décidé.

L introduction des Jésuites proposés par deux évêques.

Monseigneur de Priellé avait succédé, sur le siège copal de Bayonne, à l'évêque Jean d'Olce, qui était d dans sa maison noble d'Olce, en la paroisse d'Orsaire. corps avait été transporté à Bayonne et exposé dans la pelle de l'évêché ; on l'avait ensuite promené processio lement dans les rues de la ville et puis inhumé entr balustres du maître-autel de la Cathédrale, où se f habituellement l'inhumation des corps des évêques.

A la nouvelle que Monseigneur de Priellé, récem nommé, s'avançait vers la ville, les échevins envoy des députés au-devant de lui, à Peyrehorade pour le s (21 octobre 1682). Il fit son entrée le 18 novembre sui et fut reçu par les membres du Conseil, en robes ro Il mourut à Peyrehorade, le 19 janvier 1688 ; son corp porté en ville et enterré à la Cathédrale.

Son successeur, Monseigneur de Lalanne, reçut dan abbaye de Saint-Ferme, les compliments du Conseil (1 tembre 1688), et ne tarda pas à venir prendre possessi son siège.

Monseigneur de Priellé, n'ayant pu réformer le collège, ojeta d'établir en ville un séminaire pour y former des rêtres, sous la direction de Jésuites. Les magistrats, infor- iés de ce projet, allèrent trouver le prélat, et le prièrent de onsidérer que les Jésuites avaient tenté plusieurs fois de introduire en ville, sans y avoir jamais réussi, à cause de antipathie que la population avait toujours professée à leur gard, et que ces tentatives avaient même provoqué de graves ésordres. Ils demandèrent respectueusement à l'évêque de orter ses vues sur d'autres directeurs et en obtinrent la romesse qu'il s'efforcerait d'être agréable aux habitants 9 novembre 1699).

Après avoir réussi à tenir les Jésuites écartés de Bayonne, le Conseil se vit menacé de les voir arriver en plus grand nombre à Saint-Esprit, où l'évêque de Dax se proposait d'éta- blir un Séminaire de Jésuites. Les projets des deux évêques avaient été très certainement inspirés par les membres de cet ordre puissant, qui ne voulait pas renoncer au projet de s'établir à Bayonne. Le clergé de Dax fut hostile au désir de son évêque et fit connaître son opposition aux échevins ; il leur demanda de joindre leurs efforts aux siens afin d'empê- cher l'établissement de ce séminaire, et conseilla de faire agir le duc de Gramont. La démarche aboutit à un succès, car il ne fut plus question de séminaire à Saint-Esprit (27 novembre 1699).

A Monseigneur de Lalanne succéda Monseigneur de Beau- veau (23 décembre 1701). Après avoir occupé son siège pen- dant sept ans, cet évêque céda la place à Mgr Druillet, lequel fit son entrée à Bayonne le 4 septembre 1708. Durant son épiscopat, quelques juifs de la ville se convertirent à la religion catholique ; l'un d'eux, se trouvant à la veille de se faire baptiser, demanda au Conseil de lui servir de parrain. Les échevins, se conformant à l'exemple donné par les grands d'Espagne accueillirent favorablement la requête de ce néophyte (12 août 1701).

Composition du Conseil de ville modifiée.

Un arrêt du Conseil d'Etat, du 25 Juin 1685, prononça la réduction des magistrats du Corps de ville et de quelques offices qui en dépendaient. Il conserva seulement 4 échevins, 2 jurats, 1 trésorier, 1 greffier-secrétaire, 1 clerc avocat-con- seil, un pontier, 1 capitaine du guet et 8 soldats du guet (1). Afin de marquer sa soumission, le Conseil supprima 1 rece- veur, 1 capitaine du guet et 4 soldats du guet.

Cet arrêt ne mentionnant pas les conseillers-magistrats, qui représentaient les artisans, le Conseil en prononça la

(1) Déjà réduits à 12 par le Conseil en 1682.

suppression. Deux habitants de la ville cherchèrent à exciter le peuple contre les échevins qui avaient pris cette décision et formèrent des attroupements séditieux. Ils furent emprisonnés et traduits devant la cour du parlement (22 février 1686).

Lorsque vint le moment de procéder à l'élection annuelle des magistrats, le roi nomma, par lettre de cachet du 15 septembre 1687, 2 échevins, 1 jurat, 1 syndic et 1 clerc. Toutefois, comme le Conseil voulait procéder à l'élection des membres que le roi n'avait pas remplacés, l'intendant ordonna d'y surseoir jusqu'à nouvel ordre. Les magistrats passèrent outre à la défense, en élisant le trésorier et le pontier, dont les fonctions ne pouvaient se perpétuer sur la tête des anciens titulaires, sans charger ceux-ci au delà de leur consentement. L'arrêt de 1685 étant muet sur les gages du pontier, le Conseil laissa à ce dernier le soin de se pourvoir à ce sujet et de réclamer les gages auxquels il prétendait.

Le roi, que l'intendant avait mis au courant des difficultés soulevées par l'exécution de son arrêt, autorisa le Conseil à faire les nominations aux offices de la ville. Se conformant à cette décision, le Conseil nomma un deuxième greffier (aux gages de 200 livres par an), 2 sergents, 2 soldats du guet et 2 tambours (9 juin 1688).

Le sieur d'Exail, qui avait été reconnu seul capitaine du guet, pour se conformer à l'arrêt, jusqu'à ce qu'il ait plu au roi de maintenir les autres capitaines du guet, fut trouvé bien âgé en 1688 ; aussi le Conseil nomma Bertrand de Lesseps, capitaine du guet, en survivance (1) de d'Exail, en considération de ce qu'il avait continué de remplir sa charge, sans en recevoir les gages, depuis le moment de sa suppression par le roi. Le 31 janvier 1689, d'Exail étant mort, de Lesseps lui succéda dans le titre de capitaine du guet.

La mutation des fonctions des magistrats eut lieu en 1688 comme l'année précédente. Le roi nomma par lettre de cachet, 3 échevins et 1 jurat ; après lecture de cette lettre, il fut procédé à l'élection du trésorier et du pontier. Avant de terminer la séance, les anciens magistrats, réunis en assemblée, adressèrent au roi une requête qui fut transmise par l'intendant, demandant que la prérogative d'élire les magistrats soit rendue aux bourgeois.

Le roi leur donna satisfaction, et les élections de l'année suivante furent faites par l'ancien Conseil et la majeure partie des bourgeois ayant occupé des charges : 2 échevins, 1 jurat, 1 clerc assesseur, 1 syndic, 1 trésorier et 1 pontier furent

(1) C'est-à-dire que la nomination deviendrait effective au décès de d'Exail.

s (12 septembre 1691). L'assemblée demanda d'incorporer
la magistrature du Conseil les charges de syndic et
greffier qui avaient été réunies au domaine du roi ; elle
licita une augmentation de 2 jurats, plus faciles à trouver
rmi les bourgeois n'ayant pas encore rempli de charges,
e les échevins, choisis seulement parmi les vingt bourgeois
ant porté charge.

Un édit du 3 octobre 1692 créa la charge de maire dans
ites les villes du royaume. Celle qui existait à Bayonne
ait été supprimée en 1633, et la ville avait alors remboursé
somme de 24.000 livres, qui représentait le prix de la
arge, aux héritiers Bobillard. Les bourgeois se réunirent
ur savoir s'il ne convenait pas d'incorporer cette charge
la ville, sinon le Conseil ne pourrait en disposer comme
trefois, tant qu'elle serait la propriété du titulaire. Le bour-
is Jean de Vinatier, marchand de la ville acheta cette
arge et en prit officiellement possession dans une séance
lennelle du Conseil (26 novembre 1693).

La charge de maire rétablie. Diverses autres charges incorporées à la ville.

La charge héréditaire de procureur du roi, nouvellement
éée, fut acquise par Dibarboro. Celle de lieutenant-général
police, établie dans les principales villes du royaume par
édit du 16 octobre 1699, éveilla les appréhensions du Con-
l ; il craignit que cette charge n'anéantît les principales
ributions des magistrats de la ville et ne leur enlevât toute
torité et puissance. Une assemblée générale des bourgeois
d'avis que la réunion de cette charge à la ville devait être
nandée au roi, sans tarder, sauf à s'acquitter de son prix
29.000 livres (et le décime en sus), avec les revenus patri-
niaux d'octroi et le produit des nouveaux impôts (19 déc.
99). Moins de six mois après, les payements étaient effec-
és et la charge de lieutenant de police incorporée à la ville.
opéra de même pour celle de greffier du Conseil, rem-
ursée aux héritiers de Dorday, dernier titulaire, pour
e somme de 6.228 livres, et on nomma à cette charge le
ur Dugalard, notaire.

Le sieur de Lespès de Hureaux, qui avait joui de la charge
lieutenant de police, voulut continuer à s'immiscer dans
questions de voirie, qui ressortissaient de son ancienne
iction. On défendit aux ouvriers de lui obéir et on rendit
blics les arrêts de réunion de sa charge. Mais de Hureaux
quête d'une nouvelle charge, acheta peu d'années après
lle de subdélégué de l'intendant (1706). Il prétendit alors
endre le pas sur le Conseil de ville dans les cérémonies ;
ville soumit sa prétention au jugement du Conseil d'Etat.
Désireux de conserver intactes les anciennes prérogatives
Conseil de ville, les magistrats s'efforcent d'obtenir la
ppression de la charge de lieutenant de maire, récemment

créée, et de quatre assesseurs. Pour décider le roi, ils lui offrent même de renoncer aux gages qu'il était tenu de donner aux titulaires de ces fonctions. Ils font connaître à l'intendant que les charges d'assesseurs ont été achetées par quatre individus qui ont acquis en même temps la lieutenance de maire, pour l'exercer alternativement. Or ces charges héréditaires peuvent échoir au premier venu, pourvu qu'il possède assez de fonds pour les acheter, et l'on ne pourra l'en évincer, même s'il est dépourvu de tout mérite ou s'il sort de la lie du peuple.

Jean Duvergier élu maire.

Le roi supprima la lieutenance de maire de Bayonne en la réunissant au corps des assesseurs, et, pour donner ample satisfaction aux vœux des magistrats, il voulut bien leur accorder de nommer un maire biennal à la place du premier échevin dont les fonctions n'étaient pas différentes. Usant de cette faveur, le Conseil choisit pour maire Jean Duvergier (1) (10 septembre 1703).

La transformation en charges héréditaires de la moitié de celles d'échevins et de jurats aurait soulevé les vives protestations du Conseil, si cette assemblée n'avait eu égard aux dépenses extrêmes que le roi était obligé de faire pour soutenir la guerre contre un grand nombre d'ennemis. Les magistrats se bornèrent à faire connaître qu'ils ne protestaient pas contre cette innovation et qu'ils acceptaient en outre la création de la charge d'inspecteur des boucheries, pour lever l'impôt récemment établi sur la viande de détail (19 septembre 1704).

Une autre innovation, destinée à procurer des ressources au roi, consista dans la création de charges d'échevins et de jurats alternatifs. Mais établies en 1710, elles furent supprimées en 1714, et réunies à la magistrature du Conseil. La ville incorpora en outre, en 1707, l'office d'inspecteur des bâtiments et cheminées, avant qu'il n'ait été pourvu d'un titulaire.

Entré dans la voie des réductions, le roi continua en révoquant les exemptions et privilèges accordés aux offices de judicature, police et finance, créés en 1689, afin de constituer des ressources pour mettre son petit-fils Philippe V en état de conserver son trône. Il fit cette révocation dans le but d'augmenter le nombre des contribuables qui suppor-

(1) Il avait longtemps rempli les fonctions de clerc de ville ; son esprit vif et agité le poussait à intervenir d'une manière intempestive dans les discussions du Conseil. Il s'attira, le 19 septembre 1692, une verte remontrance des échevins, qui l'invitèrent à ne pas les interrompre et à donner seulement son avis lorsqu'il en était prié, son rôle consistant à écrire les délibérations et la correspondance du Conseil.

taient les charges de l'Etat, sachant que les titulaires se trouvaient assez indemnisés par le revenu des offices (1707).

De Lalande, maire.

Rompant avec les anciens usages, le Conseil décida que les jurats prendraient à l'avenir la même robe rouge que les échevins dont ils remplissaient les fonctions, à l'exemple des autres grandes villes du royaume et que la robe noire serait laissée aux assesseurs. Mais il maintint l'indemnité de 300 livres, accordée autrefois au maire, pour le corps de garde qu'il était obligé de tenir dans le lieu le plus apparent de sa maison. Le sieur de Lalande, qui reçut cette indemnité en 1708, est qualifié de maire perpétuel ; il y a donc lieu de présumer que la charge de maire biennal avait été encore une fois transformée. C'est en cette qualité qu'il remit au comte de Louvigny, fils du duc de Guiche, un présent de 1.300 livres de la part de la ville. Le comte, qui se trouvait de passage, craignant que la ville ne négligeât de lui donner cette marque traditionnelle d'attachement, avait chargé la duchesse de Gramont de rappeler cet usage à de Lalande. Quoique la démarche du maire n'ait pas été spontanée, Louvigny ne l'en chargea pas moins de remercier la ville et l'assura qu'il s'emploierait avec plaisir en sa faveur (Janvier 1708). L'usage des cadeaux était si commun que les autorités ne se faisaient pas scrupule d'en accepter. Le maréchal de Montrevel, dont les rapports avec la ville restèrent toujours cordiaux, pendant la longue durée de ses fonctions de gouverneur de la province, reçut un cadeau de cent bouteilles de vin des Canaries, envoyé par les échevins bayonnais.

Avant d'occuper la fonction de maire, le sieur de Lalande avait rempli celle d'échevin. Il encourut dans cette dernière situation la colère du roi, pour un motif que le registre des délibérations n'a pas intentionnellement mentionné, et fut relégué à Dax pendant un mois, par lettre de cachet (1693). Un de ses prédécesseurs, l'échevin Dibusty, se vit infliger une peine plus forte, dont la cause est aussi restée inconnue ; il fut privé de la charge d'échevin et rendu incapable d'entrer au Conseil de ville pendant dix ans (1685). On peut, sans craindre de se tromper, attribuer ces rigueurs à l'opposition que ces magistrats manifestèrent à l'égard des réductions apportées par le roi dans la composition du Conseil et de la vénalité attribuée aux fonctions restées jusqu'alors électives.

Les compagnies des arts et métiers de Bayonne n'échappèrent pas à l'augmentation de charges causées par les guerres ; le roi créa en ville les offices de maîtres, gardes, et jurés des arts et métiers, et ceux de mesureurs de bois

et de charbon. Tous ces offices furent taxés, et furent cédés contre le paiement de la taxe.

Economies sur les gages des officiers de la ville.

Afin de faire face à ses nombreuses dépenses, la ville sentit la nécessité de faire quelques économies. Elle abaissa à 100 livres les gages de son ingénieur et diminua ceux de quelques autres officiers de la ville. Elle réduisit à 12 le nombre des soldats du guet (1682), et simplifia le service de fermeture des portes afin de maintenir le total des gages des portiers à la somme de 100 livres fixée par le roi. Le portier de la porte de Saint-Esprit fut supprimé et sa mission remplie par l'employé chargé de la fermeture des chaînes. En raison de sa double tâche, ce dernier reçut 40 livres, tandis que les portiers des trois autres portes durent se contenter de 20 livres (1687). Les gages diminués ne tardèrent pas à être relevés de 10 livres ; le Conseil accorda même 60 livres au portier de Saint-Léon qui devait réparer la serrure et les barres de la porte (1699).

La même raison d'économie fit supprimer, en 1680, la compagnie armée qui figurait dans la procession de la Fête-Dieu, car le renouvellement des uniformes qui se faisait dans cette circonstance était une cause de dépense considérable. Le Conseil conserva, dans cette cérémonie, les cierges, les drapeaux des compagnies des arts et métiers, les violons et les tambourins, mais il défendit aux artisans de faire des dépenses, selon l'ancien usage, afin d'éviter la ruine des familles. Cette prohibition fut renouvelée en 1689. Le roi, imitant les échevins, donna ordre d'aliéner l'hôtel des monnaies de Bayonne, qui ne lui était plus utile ; cet immeuble fut acquis par le chanoine de Lanne (1693).

Le poste de capitaine des portes fut réservé à la nomination du roi, comme ceux des châteaux ; La Chapelle obtint le poste de capitaine du Château-Vieux, en 1684 ; celui de capitaine des portes fut donné au sieur de La Montagne, lieutenant d'une compagnie de grenadiers du régiment de la marine (1686).

Les édits de création des nouvelles charges avaient négligé de formuler à leur égard des règles de préséance. Cet oubli faisait naître des conflits que le roi était appelé à trancher. Une discussion courtoise s'engagea entre le lieutenant-général au sénéchal et le premier échevin (22 février 1686), au sujet de la présidence d'une adjudication, revendiquée par chacun d'eux. Le premier se retrancha derrière les ordonnances et le second invoqua l'usage. Un arrêt du conseil du roi vint donner raison au lieutenant du sénéchal. Cette dernière magistrature avait eu pour premier titulaire, le sieur de Lalande du Luc, qui l'avait achetée en 1676, après avoir rempli la charge de pontier de la ville.

conflit de même nature se produisit, en 1694, dans la
monie funèbre du sieur Des Noues, lieutenant de roi ;
erc de ville voulut disputer la seconde place au premier
vin, mais le Conseil appelé à trancher le différend donna
on à l'échevin.

Ponts et estacades emportés par les eaux.

entretien des fortifications fut complètement enlevé à
lle, lorsque les troupes vinrent occuper les casernes. Le
ui laissa seulement l'obligation de maintenir en bon état
onts ainsi que les estacades (1) barrant la Nive aux deux
ées de cette rivière ; il lui accorda pour cet objet 10.000
s sur le produit de la grande coutume (9 janvier 1688).
e ressource fut suffisante pour l'entretien normal et
e pour ajouter un doublage de planches au tablier du
d pont de Saint-Esprit, usé par le passage des carrosses
s charrois de matériaux, mais elle ne permit pas de répa-
e gros dégât que des pluies torrentielles occasionnèrent
pont. Le violent courant de l'Adour entraîna des bateaux
es radeaux de mâts appartenant au roi, et les précipita
re le pont Saint-Esprit, dont la moitié fut détruite et le
ébranlé ; les estacades de la Nive furent également
ortées et ses ponts gravement endommagés (2 janvier
).

attendant leur réparation, le passage des rivières fut
ré par des bateliers, desquels la ville reçut une rede-
e. L'intendant chercha des ressources avant d'autoriser
éparation des ponts ; il proposa d'y affecter le fonds
titué pour l'installation de lanternes dans les rues de la
Mais le Conseil qui voulait conserver ce fonds affirma
l'éclairage des rues ne pouvait être supprimé, car il
êchait les soldats de vaguer en ville pendant la nuit et
oubler le repos des habitants ; il persista à mettre les
de réparation à la charge du trésor public, préten-
que les dégâts du pont avaient été occasionnés par le
de radeaux de mâts descendant vers Bayonne pour le
ce de la marine royale.

inement, il fit présenter au roi ses doléances par M.
ol, bourgeois de Bayonne et banquier, député de la ville
la Chambre de commerce de Paris, le monarque décida
l'on se procurerait la somme nécessaire à la réparation
onts en aliénant le tiers du fonds des lanternes et en
nuant d'affermer le passage des rivières jusqu'à com-
réfection des ponts. L'intendant vint hâter la mise en
ication des travaux et l'ouverture des chantiers ; de
pilots furent préparés et plantés dans le fond de la

es estacades étaient vulgairement appelées chaînes.

rivière en battant leur tête avec des forts moutons (1). ville emprunta 20.000 livres pour ce travail.

Le pont Saint-Esprit fut entièrement remis en état le septembre 1702. Un échevin, un jurat, et de Lacour, direct des fortifications le visitèrent avant de le rendre à la ci lation.

Liste des immeubles appartenant à la ville.

Au sujet d'un droit d'amortissement applicable aux imm bles qui ne changeaient pas de maître, la ville fut appel donner en 1690, l'énumération de ceux qu'elle posséd C'étaient : l'hôtel de ville ; un magasin attenant, ser d'arsenal et prêté au service de l'artillerie ; le magasin mes des Carmes, prêté aussi à l'artillerie ; la maison d douane qui contenait la bourse des marchands, un c de garde de la garnison et un appartement occupé pa professeur d'hydrographie ; un moulin avec des écluses chant l'étang du Piémont ; une petite maison, appelée l située sur la place publique et contenant un corps de g et des locaux affectés à la justice de Saint-Etienne ; une derie d'artillerie dans une vieille maison de la rue Pann et, en dernier lieu, les clochers.

La maison de la fonderie n'était pas la seule de la Pannecau à se trouver en piteux état. Plusieurs autres meubles de cette rue menaçaient ruine et mettaient la vi passants en danger. Leurs propriétaires furent sommé les étayer, en attendant le moment de les réparer.

Les autres immeubles appartenant à la ville n'étaient laissés en pareil état de dépérissement. Les réparations n saires après avoir été l'objet d'une courte discussio séance du Conseil, se faisaient par les soins du pontier échevins décidèrent, en 1702, de remplacer l'escalier en de l'hôtel de ville ; ils mirent à sa place un bel escali pierre, plus en harmonie avec les fêtes brillantes q donnaient dans cet édifice.

Amélioration de la voirie et dégagement des rues.

La voirie de la ville reçut diverses améliorations. propriétaires des maisons bordant la Nive furent encou à construire des quais et reçurent des secours en a (1691). Des égouts (canals), aboutissant à la rivière, éc rent souterrainement les eaux puantes et facilitère nettoyage des rues donné à l'adjudication. Afin d'augm la quantité d'eau potable mise à la disposition des habi l'évêque de Lalanne et l'ingénieur de Lacour offrire Conseil de faire établir des fontaines moyennant un ment de 6.000 livres (1705).

En même temps qu'il dégageait la gorge du basti

(1) Machines servant à battre les pilots.

sault des bâtisses qui y étaient adossées, l'ingénieur de Ferry avait décidé la ville à débarrasser le débouché de certaines rues des constructions qui le gênaient (1695). Il tenta aussi de faire disparaître les étages des maisons qui formaient saillie en avant des façades ; le but poursuivi par l'ingénieur était de donner à celles-ci un aspect plus architectural. Mais les échevins, habitués à cette disposition qui procurait de la fraîcheur pendant l'été en abritant contre les ardeurs du soleil une partie de la rue protestèrent auprès de l'intendant contre le projet de Ferry ; ils consentirent toutefois à supprimer les éviers formant saillie sur les façades des rues (1694). M. de Lespès de Hureaux voulut réveiller ce projet, en 1701 ; et quoique ayant abandonné la charge de lieutenant de police, rachetée par la ville, il se permit de donner des ordres aux ouvriers qui édifiaient des maisons. Le Conseil fit défendre à ces artisans d'obéir à Lespès et lui rappela, en publiant l'arrêt de suppression de sa charge, qu'il n'avait plus à s'immiscer dans les questions de voirie.

Les chemins de la banlieue de la ville ne furent pas négligés, grâce à la vigilance du marquis de Boufflers qui, durant le peu de temps qu'il exerça la fonction d'intendant de la province, fit réparer par les agents de la ville les chemins de Mousserolles et de Marrac ; le premier, servant au transport des munitions de guerre dirigées vers Saint-Jean-Pied-de-Port, réclamait un entretien constant (1685).

Eclairage des rues imposé par le roi.

Un édit royal imposa aux principales villes du royaume l'obligation d'installer des lanternes, à la manière de Paris. Afin de former un fonds destiné à l'entretien à perpétuité de ces lanternes, le roi voulut obliger les habitants de Bayonne à payer une somme égale au vingtième de la valeur de leurs maisons. Ce fonds devait être versé dans les caisses de l'Etat. La ville invoqua sa situation pitoyable pour esquiver cette nouvelle charge. A la date du 21 octobre 1697, fixée par le roi pour faire cette installation, le procureur du roi adressa une sommation à la ville. Sans attendre le résultat d'une démarche confiée à Gramont, le maire, suivant le conseil de l'intendant, et craignant de s'attirer le courroux du roi, chargea le premier échevin Dubrocq de faire placer les lanternes et de les faire allumer.

Ce dernier se récusa, par le motif que telle n'était pas la fonction du premier échevin. Mais sa résistance tomba à la lecture de la réponse du roi : Louis XIV voulait que les lanternes fussent posées, et menaçait les magistrats qui ne rempliraient pas leurs devoirs, de les interdire et de les remplacer. Les commissaires Dubrocq et de Vos, nommés par le Conseil, s'empressèrent d'obéir, et la ville demanda l'autorisation d'emprunter 30.000 livres, pour désintéresser le roi.

Jeux et comédies fort goûtés.

L'usage s'établit à Bayonne, dans les dernières années du siècle, de se réunir dans des locaux que l'on appelait académies, analogues aux salles de café actuelles ; on y jouait aux cartes, aux dés et à divers autres jeux. Les individus qui tenaient ces établissements, nommés académistes, étaient soumis à la surveillance de la police. Le Conseil, estimant que les jeunes gens devaient être tenus écartés de ces pratiques qui les entraînaient à la débauche, surtout pendant les offices religieux, fit défendre aux académistes de faire jouer les dimanches et fêtes durant les offices, et pendant la semaine sainte ; il proscrivit surtout le jeu des trois dés particulièrement apprécié.

Le goût des pièces de comédie s'était aussi répandu parmi la population de la ville. Un soldat du régiment de la marine, Philippe de Touche, qui était en même temps auteur dramatique, composa une pièce comique, intitulée : *La Foire de Bayonne.* Comme il s'apprêtait à la faire jouer en public, les échevins en prirent connaissance. Ayant trouvé que cette pièce contenait des accusations infamantes contre la population féminine de la ville, qu'elle accusait d'inconduite contre toute vérité, le Conseil, prenant la défense de la communauté de Bayonne, interdit aux comédiens de jouer cette pièce sous peine de 500 livres d'amende, et menaça son auteur de poursuites s'il lui prenait encore fantaisie de composer des pièces aussi injurieuses pour les habitants de la ville, pris tant au général qu'au particulier (1697).

Si le Corps de ville se montrait chatouilleux quand l'honneur des femmes était injustement attaqué, il faisait aussi appliquer dans toute leur rigueur aux femmes de mœurs légères les prescriptions des anciens règlements. Deux de ces dernières furent arrêtées pour « avoir malversé ». Après qu'on leur eût rasé la tête, elles furent dépouillées de leurs vêtements, exposées au pilori et mises dans la cage de fer qui fut plongée un instant dans la Nive ; ce bain forcé était en même temps un châtiment et un traitement propre à calmer les nerfs de ces gourgandines (1690).

La ville possédait des tapisseries de haute lisse, qu'elle prêtait gracieusement aux officiers pour orner leurs appartements ; elle jugea ensuite qu'il valait mieux, pour en assurer la conservation, les confier à un échevin. Ces tentures servaient à décorer l'hôtel de ville, le bâtiment de la douane, et les arcs de triomphe dressés à l'occasion de fêtes et de passages princiers.

Séjour de la reine douairière d'Espagne. Prévenances du Conseil à son égard.

La reine Marie-Anne de Neubourg, veuve de Charles II, roi d'Espagne, ayant intrigué contre Philippe V, fut exilée à Bayonne par ce monarque qui lui accorda une rente de quatre cent mille ducats. Les magistrats du Conseil, avertis

son arrivée, allèrent prendre les ordres de Gramont ; ils proposèrent de loger les gens de la suite de la reine chez hommes d'armes du Château-Vieux, qui, jusqu'alors, vaient pas eu à supporter le logement des troupes de passe. Le gouverneur écarta cette proposition, et pour éviter à l'avenir les hommes d'armes et les archers de ce château fussent pas exposés à subir cette charge, il demanda au de les faire jouir des privilèges concédés aux gens d'ar-s de ses ordonnances et à leurs archers ; cette faveur fut cordée le 12 novembre 1708.

Anne de Neubourg arriva à Bayonne le 18 septembre 1706, à heures 1/2 du soir. Elle descendit de son carrosse à la rte St-Léon pour entendre le discours de bienvenue que lui ressa Gramont, ayant à ses côtés son lieutenant, le maire les membres du Conseil, revêtus de leur robe rouge. La ine remercia le gouverneur qui lui présenta les clefs de la lle ; puis remontant en carrosse, elle gagna le Château-eux, où le duc lui avait fait préparer un logement ; son rrosse et les nombreuses voitures contenant les personnes sa suite, escortés par les gardes de Gramont qu'il avait it venir de la Navarre et du Béarn, avec le lieutenant de compagnie en tête, et aux portières du carrosse, le capi-ine Depanhun et le cornette Dandoings, formèrent un rtège imposant qui défila le long des rues Mayour et des ndes, traversa la place Notre-Dame et celle du Château-eux, toutes les maisons étant ornées de tentures et les nêtres garnies de flambeaux. Le Corps de ville alla ensuite ire sa révérence à la reine, après avoir été présenté par ramont.

Afin de maintenir la bonne harmonie entre les artisans la ville et les domestiques espagnols de la reine, le Conseil ia celle-ci de défendre à ses serviteurs de porter des armes. n cas de trouble, le corps de garde devait suffire à prêter ain-forte, sur la réquisition du Conseil, sauf à en rendre mpte ensuite au gouverneur ou à son lieutenant.

Durant le premier séjour de la reine, il y eut échange de acieusetés entre elle et le Corps de ville. A l'occasion d'une agédie qui devait se jouer au collège et à laquelle la reine proposait d'assister, le Conseil désirant lui faire quelques litesses, la fit pressentir par sa camaréra maïor et reçut vis que la reine agréait sa démarche. Tout le Corps alla la cevoir en robes à la porte du collège et lui offrit une colla-n après la tragédie. Il se prêta gracieusement à favoriser nstallation de la reine au Château-Vieux en lui permettant ugmenter ses appartements aux dépens de celui occupé M. de Coaquin, commandant du château, moyennant le ement de 350 livres qu'il s'engagea à faire annuellement

à cet officier, tant que la reine résiderait au Château-V
(1708).

Marie-Anne de Neubourg quitta Bayonne et alla sé
ner à Bidache, chez le duc de Gramont. Durant son abs
elle alla à Dax prendre des bains d'eau minérale et de b
le maréchal de Montrevel vint l'y saluer, et la ville, prof
de la circonstance, fit double politesse en envoyant des d
tés saluer en même temps la reine et le maréchal (11 ju
1712).

Cette nouvelle marque de déférence décida la rei
retourner à Bayonne. Elle fut reçue à la porte Mousser
le 27 novembre 1712, par le Corps de ville et le lieutenan
la Gibaudière ; puis elle gagna son palais du Château-Vi
accompagnée par les acclamations du peuple et les dét
tions de l'artillerie.

Durant l'été de 1713, la reine alla s'établir à Liss
maison de campagne située en dehors de la porte de Mo
rolles. Mais ayant souhaité de voir le feu de joie par le
le Conseil de ville se proposait de fêter la paix généra
son désir étant venu à la connaissance des échevins, c
ci s'empressèrent de faire préparer le bûcher devan
Château-Vieux, et en informèrent la Gibaudière afin
prévînt la reine (19 juin 1713). Cette fête plut à la rein
voulut voir le feu de la Saint-Jean (23 juin). M. de la G
dière alla la prendre à Lissague et l'amena au Château-V
Le Corps de ville en robes rouges se rendit, à 7 heure
soir, précédé des soldats du guet et des sergents mas
et accompagné des bourgeois notables, au pied du Châ
Vieux, près d'un bûcher nouvellement dressé. Marie-
de Neubourg vint se placer sur un balcon (1) magnifique
orné, tandis que toute sa cour apparut aux fenêtres et
ries du château. Après de profondes révérences adress
la reine, le lieutenant de la Gibaudière et le maire de La
mirent le feu au bûcher ; au même moment, les solda
guet déchargèrent leurs armes et les canonniers de la
mirent le feu aux couleuvrines amenées sur la plac
Château-Vieux.

La sensibilité de Marie-Anne de Neubourg égalai
amour du plaisir. En parcourant, six mois après, les ru
la ville, la reine rencontra une femme, condamnée à
pour avoir tué son enfant, au moment où cette malheu
promenée sur un chariot à travers les rues de la vill
montrée au peuple avant d'être pendue. Prise de pi
reine alla demander sa grâce au maire. Ce dernier s

(1) Ce balcon est celui du bureau du directeur du génie, qui faisai
de l'appartement du gouverneur Gramont.

excuses de ne pouvoir accorder une grâce réservée eul.

sidence du Château-Vieux ayant cessé de plaire à la ut remplacée en 1714, par la maison de Montaut, et en ar celle de Pierre de Lalande, qu'elle prit d'autorité, ue le Conseil osât élever un mot de protestation. Mais sida surtout à Lissague qu'elle affectionnait particulièrement. Ses relations avec les échevins n'en restèrent pas s empreintes d'une grande cordialité. Le Conseil ne ait pas passer une occasion de lui témoigner son attachement ; tantôt il faisait prendre de ses nouvelles par un jurat, nt appris qu'elle souffrait de la fièvre ; tantôt il se rendait corps auprès d'elle, en carrosses, afin de la complimenter it à l'occasion de sa fête de Saint-Anne (26 juillet 1714), it au sujet du mariage du roi d'Espagne avec la duchesse e Parme (7 septembre 1714) ; parfois encore il allait la recevoir à la porte de Mousserolles au retour d'un voyage à au où elle avait été saluer la reine régnante d'Espagne, et conduisait à son palais de la rue Montaut (décembre 1714). Une fois cependant, le Conseil effectua, non sans protester, versement de 10.000 livres que le roi Louis XIV avait né de faire à la reine douairière d'Espagne pour lui tre d'augmenter sa maison (12 juillet 1715). Mais les s'étaient gardés d'adresser leurs réclamations à la ulant lui éviter toute cause de peine.

pports entre la Gibaudière, lieutenant de roi, et le ville cessèrent de garder le caractère d'aménité ient eu jusqu'alors. Quelques réclamations faites oupes de passage, ayant trait à l'insuffisance des que la ville était tenue de leur donner, avaient et officier (2 janvier 1706). Aussi, lorsque l'échevin près s'être permis d'arrêter et de faire désarmer soldats causant du désordre, les conduisit devant ère, ce dernier accueillit le magistrat par des injures, donna un soufflet en faisant du même coup tomber eau à terre (17 février 1706). Aussitôt justice fut au roi par la ville en adressant un procès-verbal neuf, ministre d'Etat. En même temps, La Vrillière le s'occuper de cette affaire et son secrétaire reçoit au de 18 jambons à titre d'encouragement. Conflits entre la Gibaudière et le Corps de ville.

eutenant de roi affirmait que les échevins ne pou- prétendre à aucune action sur les officiers et les ats, même quand ceux-ci n'étaient pas sous les armes, ndis que les magistrats émettaient une opinion contraire qu'ils appuyaient sur un avis donné par le roi en 1694 dans un cas analogue.

Poursuivant le cours de ses vexations, la Gibaudière fit

emprisonner au Château-Vieux un habitant qu'il ac
d'avoir publié sa déposition dans une information con
soldat de la garnison ; il refusa aussi de donner le m
capitaine du guet, au défilé de la garde montante,
place Gramont. Puis, sur des remontrances ou interve
de tierces personnes, il consentit à relâcher le prisonni
donner le mot (mars 1706).

La Gibaudière voulut en outre empêcher que le Cons
ville ne fît des patrouilles en corps à travers les rues,
qu'elles étaient mal accueillies par les troupes. Gr
interposa son autorité pour concilier les deux autori
demanda au Conseil de faire connaître au lieutenant d
le soir au moment du défilé de la garde, l'heure à laqu
se proposait de faire sa patrouille, afin de laisser la f
à la Gibaudière de régler les patrouilles de la garnison
qu'elles ne se rencontrassent pas avec celle du Cons
d'éviter ainsi le renouvellement des désordres qui s'é
produits.

Intervention du marquis du Rosel dans le service de la garde bourgeoise.

La venue du marquis du Rosel, lieutenant-génér
armées, commandant au pays de Labourd, donna à la
dière l'occasion de s'immiscer dans le service de la
bourgeoise, au grand mécontentement des échevins,
de leurs prérogatives. Le général, dont les magistrats a
trouvé trop dures les exigences au sujet de l'ustensi
troupes de passage, voulut réformer le service de la
bourgeoise. Dans ce but, il chargea un officier de cette
de faire le recensement des habitants qui ne montaie
la garde, soit par motif valable d'exemption, soit par
gence. Cette atteinte aux privilèges de la ville fut relev
le maire, lequel fit observer au général, sur un ton très
que l'établissement des rôles n'incombait qu'à lui se
que s'il y avait des observations à faire à certains hab
il était prêt à rappeler ceux-ci au devoir de la gar
novembre 1710).

Le marquis du Rosel et la Gibaudière, ne tenant plus
compte des règlements, cherchèrent à s'ingérer da
attributions du maire, en réclamant la destitution d'u
gent de quartier et son remplacement par un candi
leur choix. Le maire déclara ne vouloir déférer à l'inv
de ces officiers, tant qu'ils ne lui auraient pas four
preuves de la malversation du sergent. Mais ce d
qui se sentait coupable, donna sa démission, et le dif
se trouva réglé, sans autre suite.

Toutefois, le général et le lieutenant de roi se plaig
avec raison du relâchement de la garde bourgeoise. L
lière en avertit la ville, ajoutant que personne ne dev
exempté (avril 1711). Le roi crut nécessaire de le r

échevins ; il avait appris que les bourgeois se dispen-
nt de la garde, et il recommandait indistinctement à tous
sujets de la monter à tour de rôle. Sensible à ces
servations, le Conseil fit réformer les rôles.

Sur ces entrefaites, le duc de Guiche, fils aîné de Gramont, t nommé par le roi au gouvernement de Bayonne. Le orps de ville envoya des députés au-devant de lui, et lui frit, selon l'usage, en l'honneur de sa promotion, un cadeau e 3.000 livres ; les échevins, en robes rouges, le reçurent au out du pont Saint-Esprit, lui adressèrent leurs compliments t présentèrent les clefs de la ville. La garde bourgeoise reconstituée forma la haie sur son passage et occupa le corps de garde de Saint-Esprit comme elle le faisait avant l'arrivée des troupes du roi. Le soir de l'arrivée du duc, la ville fut illuminée et retentit du bruit de la canonnade (24 uin 1714).

Le duc de Guiche gouverneur de Bayonne.

Le duc de Guiche et le lieutenant de la Gibaudière quittèrent ensemble la ville, le 9 juillet, pour aller faire une inspection du côté de la frontière. Le cas de ce double départ avait été prévu par le règlement qui ordonnait de remettre les clefs au maire de la ville. Cependant, quoique ce dernier eût pris soin d'avertir la Gibaudière, et qu'il en eût reçu l'avis que les clefs lui seraient remises, la commission ne fut pas faite. C'était une atteinte grave aux prérogatives de la ville, et le Conseil, soucieux de ne pas créer un précédent funeste, adressa une plainte au maréchal de Montrevel et en avisa la Gibaudière. Celui-ci envoya aussitôt aux échevins un billet dans lequel il s'engageait à exécuter le règlement. En outre, comme le neveu de ce dernier, M. de Luteuil, capitaine d'infanterie, avait insulté un jurat qui était allé lui réclamer les clefs de la ville, il présenta, dès son retour, les excuses de son parent à tout le Corps de ville.

Dès ce moment, le lieutenant de roi se montra plus accommodant. Il modéra le zèle du capitaine des portes, faisant fonctions d'aide-major, qui envoyait chez les habitants qui manquaient à la garde, un détachement des troupes réglées pour les « pignorer » (1) et permettait à ces soldats, lorsque les habitants étaient absents de leur domicile, de prendre tout objet à leur convenance, au lieu de leur faire subir la punition accoutumée.

D'ailleurs, ce même capitaine des portes se vit accuser par le Conseil de bien d'autres irrégularités : occupation du logement de la porte Saint-Léon réservé aux officiers de la

(1) Pignore, sorte de punition défendue, mais souvent pratiquée, par laquelle on confisquait un objet.

CHAPITRE XVI

[R]ÈGNE DE LOUIS XV. — ÉVÉNEMENTS POLITIQUES. — PASSAGE A BAYONNE DES INFANTES. — MENACE DE LA FLOTTE ANGLAISE DURANT LA GUERRE DE SEPT ANS — (1714 à 1774).

[R]égence du duc d'Orléans. — Guerre d'Espagne. — Traité de paix ; échange de princesses. — Réception des princesses. — Sacre du roi. — Rupture du mariage espagnol. — Mariage du roi. — Guerre de la succession de Pologne. — Paix de Vienne. — Nouveaux mariages espagnols. — Guerre de la succession d'Autriche. — Passage de l'infante fiancée au dauphin. — Réceptions faites à diverses autorités. — Guerre de sept ans contre l'Angleterre. — Alerte causée par la flotte anglaise. — Précautions prises. — Camp d'Anglet. — Décès du dauphin et de Louis XV.

Après avoir accompli leur devoir envers le jeune roi et le [d]uc d'Orléans, en adressant à ces princes les compliments de [l]a ville, les échevins de Bayonne se préoccupèrent ensuite [d]'entretenir les bonnes dispositions des personnages de la [c]our qui pouvait mettre leur crédit au service de la ville ; [i]ls saisirent l'occasion du nouvel an (31 décembre 1715), pour [o]ffrir leurs souhaits au comte d'Eu, prince du sang et gouverneur de la Guyenne, au duc de Gramont et au maréchal de [M]ontrevel ; ils félicitèrent en outre le chevalier d'Asfeld, [n]ommé surintendant des fortifications.

Fidèles à la mémoire du roi défunt, ils firent célébrer à son intention un service funèbre à la cathédrale de Bayonne ; peu de jours après, le lieutenant de la Gibaudière étant venu [à] mourir, ils se rendirent en corps à son enterrement.

Le régent Philippe d'Orléans, gêné par la tutelle du conseil de régence, dont Louis XIV avait désigné les membres dans son testament, obtint du Parlement l'annulation de cette disposition et se disposa à gouverner selon sa fantaisie. Ses pouvoirs dont la durée correspondait à la minorité du roi, ne pouvaient excéder 8 ans, puisque Louis XV alors âgé de 5 ans, ne devait atteindre l'âge de 13 ans fixé pour sa majorité qu'à la fin de ce délai. Toutefois, grâce aux combinaisons du cardinal Dubois, premier ministre, le duc d'Orléans allait conserver la réalité du pouvoir au delà de 1723, en collaboration avec ce dernier. **Régence du duc d'Orléans.**

Le cardinal Alberani, premier ministre de Philippe V, roi d'Espagne, feignant de s'insurger contre la violation du testament de Louis XIV, conçut le dessein d'enlever la régence au duc d'Orléans, et de la faire attribuer à Philippe V. Il favorisa dans ce but une conspiration formée à Paris, dans

garde
dom.
le
fo
jo

Mort du roi Louis XIV.

·ııt prêtés par eux ; les cordonniers de la ville
:ı ·les souliers pour les soldats, tout en ayant grande
·tı· ne les livrer que contre payement ; les bouviers
·ıtieue sont employés à transporter les bagages de
:e nombre des lits de l'hôpital militaire, fixé à 30
ı nison du temps de paix, est portée à 120 durant la
:ne quantité considérable de tentes et 200 fourni-
·ıchage sont prêtées par la ville, et des abreuvoirs
:ı- à proximité des fontaines.

e temps que les troupes traversent Bayonne, le
·le Berwick et son fils y passent, se rendant à
Espagne (12 mai 1719), précédés par le prince de
ambassadeur d'Espagne, et M. de Livoy, gen-
·le la chambre du roi. Le prince de Conti, qui
.2 mai, en même temps que les régiments de Conti-
·le Normandie-infanterie et de Bigorre, est salué
ıseil et parcourt les rues toutes pavoisées.

ıt qu'une partie de l'armée est arrêtée sous les murs
:abie, l'autre partie s'est emparée du port de Passa-
-aisi des galions espagnols. Monsieur de Landreau,
-aire ordonnateur de la marine à Bayonne, fait partir
ville tous les vaisseaux français ou étrangers qui
.vent, et les envoie à Passages pour y charger les
ıx et les marchandises des galions capturés et pour
ısporter à Bayonne.

·orps de ville, que ce premier succès n'éblouit pas outre
·, prévoit les cas de famine ou de siège, et afin de
·uer une réserve de blé, il rend une ordonnance pres-
ıt aux particuliers de se procurer à leurs frais une
·ité de froment fixée pour chacun d'eux, avec faculté de
ıserver entière dans leur demeure ou de la déposer
le grenier municipal, situé au quai des Basques..

- troupes françaises, établies dans le camp d'Irun, par-
·nt, sous la conduite du duc de Berwick, à se rendre
resses de Fontarabie (juin 1719). Le Conseil se hâta
voyer son compliment au maréchal et ne manqua pas
e fêter lorsqu'il revint en France (28 août). Il fit chanter
Te Deum et dresser un feu de joie auquel M. Dauzeville,
échal de camp, et le premier échevin mirent le feu.
de Silly resta à Fontarabie dont il venait d'être nommé
verneur, tandis que le prince de Conti, se trouvant
ade, vint se rétablir au Château-Vieux, avant de repartir
r Paris.

ı prise de Saint-Sébastien fut fêtée le 11 septembre, par
salves d'artillerie, des feux de joie et le chant du *Te*
m. Après ce fait d'armes, une partie de l'armée rentra
France pour hiverner. Une troupe de comédiens italiens

édifia à Bayonne, avec l'autorisation de M. de Colins et du Conseil, un théâtre en planches, afin de récréer les troupes durant l'hiver ; mais il fut défendu de jouer des comédies contraires aux bonnes mœurs et aux préceptes du christianisme.

Au printemps suivant, une suspension d'armes vint mettre fin aux hostilités et faciliter la conclusion de la paix ; elle rétablit la liberté du commerce. M. de Silly rentra à Bayonne, accompagné de M. de Puynormand, lieutenant-général de l'armée, qui venait commander dans cette ville, à la place de M. Dauzeville, maréchal de camp, décédé depuis le 5 février 1720.

Les troupes qui gardaient Saint-Sébastien et Fontarabie évacuèrent ces deux places et traversèrent Bayonne, le 22 août ; c'étaient les régiments de Languedoc et de la reine, la compagnie des invalides.

Traité de paix ; échange de princesses.

Le traité qui termina la guerre d'Espagne renfermait une clause relative au mariage de Louis XV avec l'infante, et à celui de Mademoiselle de Montpensier, fille du régent, avec le prince des Asturies. Il allait amener un échange de princesses qui devait procurer à la ville de Bayonne des réjouissances ; le duc de Gramont (1) y aurait pris une grande part si la mort n'était venue le surprendre à Paris, le 25 octobre 1720, laissant son titre à son fils le duc de Guiche ; le fils de ce dernier, le duc de Louvigny, avait été nommé par le roi, à la survivance des charges et du gouvernement de son grand-père. Un service funèbre fut célébré à la Cathédrale par les soins du Conseil, qui invita le lieutenant de roi, le sieur de Hureaux, lieutenant-général (2) et les autres officiers principaux.

Deux mois avant le passage des princesses à la frontière, le Conseil de ville se préoccupe du cérémonial à observer en cette circonstance. Il avance les fonds pour la fabrication des meubles destinés à orner la construction de bois que l'on doit élever dans l'île de la Conférence et dans laquelle se fera l'échange des princesses. M. Dulivier, bourgeois de la ville, s'offre généreusement pour avancer la somme nécessaire aux apprêts de la fête dans Bayonne.

Les régiments de Chartres et de Latour cavalerie, les compagnies de grenadiers de Richelieu et de Touraine sont appelés à Bayonne où ils attendront le moment de gagner la Bidassoa, afin de border la rive droite de cette rivière durant la cérémonie de l'échange.

(1) Antoine IV, duc de Gramont.

(2) Lieutenant-général au tribunal du sénéchal.

Le 1er janvier 1722, une députation de la ville, comprenant un échevin, un jurat et deux bourgeois, se dirige vers Saint-Vincent, afin d'y saluer Mademoiselle de Montpensier arrivant de Paris. Les députés rencontrent à Ondres le maître des cérémonies, qui les invite à rebrousser chemin. Ce dernier arrive bientôt, suivi du prince de Rohan, auquel la ville donne un présent.

Réception des princesses

La princesse se présenta le soir, à la porte Saint-Esprit ; elle y fut reçue par le Corps de ville, en robes rouges, et fut complimentée par le premier échevin. Elle traversa la ville au bruit du canon, en parcourant les rues bordées par les soldats de la garnison et les troupes bourgeoises en armes, au milieu de maisons pavoisées et illuminées. Elle se rendit à l'évêché pour y coucher ; le Conseil de ville alla lui remettre des présents (1) qu'elle reçut avec une grâce infinie. Les magistrats passèrent ensuite dans l'appartement de la duchesse de Ventadour, qui accompagnait la princesse, et lui remirent un présent ; Rohan et le maître de cérémonies ne furent pas oubliés et eurent leur part des cadeaux.

Après deux jours de repos, la cour quitta Bayonne et se dirigea vers Saint-Jean-de-Luz. L'échange des princesses se fit le 9 janvier ; l'infante entra le surlendemain à Bayonne et fut reçue avec le même cérémonial que la princesse de Montpensier ; on alluma même des feux de joie devant chaque maison, pour faire plus brillante réception à la future reine de France. Le duc d'Ossuna, ambassadeur d'Espagne, allant rejoindre l'infante à Paris, passa le 1er Avril 1722 et logea chez M. Dadoncourt.

Ce grand d'Espagne se trouva à Bayonne le 21 janvier de l'année suivante, pour y recevoir Mademoiselle de Beaujolais (2), princesse du sang, qui se rendait en Espagne, accompagnée par le duc et la duchesse de Duras et par Madame de Saint-Germain, sa gouvernante. De nombreux cadeaux furent offerts à la princesse et à sa suite (3).

Les bourgeois de la bonne ville de Bayonne, non contents de célébrer le passage des personnages de marque, célébraient par des feux de joie tous les événements intéressant la famille royale. C'est ainsi qu'ils fêtèrent la convalescence du roi, le 18 août 1721 ; puis la cérémonie de son sacre et

(1) Douze grandes banastes (corbeilles) contenant des vins de toute espèce, jambons, barils remplis de cuisses d'oie et boites de confiture.

(2) Petite-fille de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV.

(3) 12 paniers à la princesse, 8 au duc de Duras, 8 à la duchesse, 6 à la gouvernante, 6 au maître des cérémonies. Ces paniers, ornés de feuilles de laurier, contenaient des jambons, des cuisses d'oie, des vins renommés, des oranges.

couronnement, le 8 décembre 1721 ; ensuite la date d
majorité, le 8 mars 1722. Les officiers et les troupes sou
armes assistaient à ces fêtes, que présidait M. de Pi
commandant la place de Bayonne en l'absence de M. Da
court.

Sacre du roi.

A l'occasion de la fête du sacre, le Conseil offrit dan
salons de l'hôtel de ville un repas auquel il convia les p
cipaux officiers : M. de Pinsun, commandant la place
officiers du tribunal du Sénéchal ; les officiers des régim
de Soissonnais et de Dauphiné ; M. de Magny, lieuten
général d'artillerie ; M. Landreau, intendant de la mar
de Salmon, ingénieur en chef ; et les notables bourg
ayant occupé des charges municipales. Le dîner fut com
de trois services, pour cinquante convives. A la fin du re
on proposa de terminer la fête par une pamperruqu
travers les rues de la ville ; M. de Pinsun prit la tête d
danse qui se termina à deux heures du matin.

Rupture du mariage espagnol.

Les mariages combinés par le cardinal Dubois pour sc
l'alliance des maisons de France et d'Espagne, n'ayan
être réalisés à cause de la jeunesse des futurs époux, fu
abandonnés, lorsque le duc de Bourbon, petit-fils du g
Condé, devint premier ministre à la place de Dubois.
fante Marie-Anne, élevée à Versailles, dut renoncer au p
de devenir reine de France et céder ce titre à Marie
zinska, fille de Stanislas, ancien roi de Pologne.

Le maréchal de Thessé, ambassadeur de France, pa
Bayonne, le 20 mars 1725, allant en Espagne prépar
voies à la rentrée de l'infante. Deux bataillons arriv
Bayonne pour renforcer la garnison dont le service
augmenté pendant le passage des princesses ; les por
la ville sont réparés en toute hâte. Le duc de Duras, r
ment nommé au commandement de la province de Guy
arrive en ville, le 6 mai 1725, précédant d'une semain
fante. A l'occasion de son entrée, le Conseil lui rem
présent de 4.000 livres et en distribue 600 aux officiers
maison ; le duc est logé par M. Dadoncourt.

L'infante Marie-Anne arriva à Bayonne, le 13 mai, a
suite, en pompeux équipage ; elle alla loger à l'évêché,
avoir traversé la haie formée par les troupes bourgeoi
celles de la garnison. Le Conseil lui rendit visite et lui
les présents habituels ; il fit de même envers Madar
Tallar, sa gouvernante, Mademoiselle de Beaujolais
autres personnes de sa suite. Le surlendemain, elle se
à Saint-Jean-Pied-de-Port où le duc de Duras la confi
seigneurs espagnols et repartit de là pour Montauban

La jeune reine douairière d'Espagne, qui rentrait d
côté en France, fut reçue à Saint-Jean-de-Luz par M. D

ourt, entouré d'un grand nombre d'officiers des régiments d'Auvergne et de Richelieu, et des jeunes gens les mieux apparentés de Bayonne. Elle s'avança jusqu'à Bayonne accompagnée par la princesse de Beaujolais qui avait quitté l'infante, par la princesse de Berghes, par la marquise de Conflans et par le prince de Robeck, venus au-devant d'elle jusqu'à la frontière. Les princesses furent saluées à la porte d'Espagne par le Conseil, au bruit du canon ; elles assistèrent ensuite au défilé des troupes bourgeoises et de la garnison, et reçurent à l'évêché les présents d'usage. Après un séjour de huit jours, elles prirent la route de Paris.

Le mariage de Louis XV avec Marie Leczinska suivit de près le départ de l'infante ; il fut fêté à Bayonne par un feu de joie, le 27 septembre 1725. Des manifestations semblables se produisirent, à l'occasion de la convalescence du roi, le 23 août 1726 ; puis pour célébrer la naissance de ses divers enfants : deux princesses (5 septembre 1727), le dauphin (19 septembre 1729), le duc d'Anjou (18 septembre 1730). Les réjouissances données pour fêter la naissance du dauphin durèrent plusieurs jours. Il y eut le 1er octobre procession, chant du *Te Deum* et trois repas officiels donnés par l'évêque, par le lieutenant de roi et par le Corps de ville, suivis d'un beau feu d'artifice tiré sur la rivière. Le lendemain, 2 octobre, on fit couler sur la place de l'hôtel de ville deux fontaines de vin, pendant que le peuple dansait au bruit des tambourins et que les tilholiers (marins) s'exerçaient avec adresse au tir de l'oie sur la rivière. La fête se termina le surlendemain, 3 octobre, par un concert donné à l'hôtel de ville et suivi d'une pamperruque dansée à travers les rues de la ville par cinq colonnes de dames et de cavaliers ; la première était conduite par M. de Hureaux. Mariage du roi.

Le duc de Gramont, qui avait succédé à son père au moment du premier passage des princesses à Bayonne, passa à son fils aîné son titre de duc de Louvigny et fut fait maréchal (14 février 1724) ; mais il ne jouit pas longtemps de ce poste éminent, car il mourut le 16 septembre 1725. Le Conseil de ville adressa ses condoléances à la maréchale et à son fils, le duc de Louvigny ; il adressa à ce dernier ses félicitations, lorsque le roi lui donna le cordon bleu (20 février 1728), et lorsqu'il fut nommé maréchal de camp.

De semblables prévenances furent prodiguées au marquis de Brancas, ambassadeur de France en Espagne, quand il passa à Bayonne (16 avril 1728) ; au cardinal de Fleury, au sujet de sa promotion au ministère et à la pourpre romaine (21 octobre 1726) ; à M. Dargenvillers, nommé secrétaire d'Etat à la guerre (4 juin 1728) ; à M. de Pomereu, pourvu

de l'intendance de Pau à la place de M. de Lesseville (16 avril 1731).

Les compliments à l'occasion du nouvel an fournissaient aussi au Conseil un motif d'assurer des protecteurs à la ville; les ducs de Duras et de Gramont, la reine douairière d'Espagne, sensibles à ces bons procédés, avaient soin de l'en remercier (11 janvier 1732).

Guerre de la succession de la Pologne.

A la mort d'Auguste II, roi de Pologne, sa succession fut disputée à Auguste III, son fils, par Stanislas, beau-père de Louis XV. Ce dernier fut soutenu par la France et l'Espagne, tandis que l'Autriche et la Russie appuyèrent Auguste III. La déclaration de guerre à l'empereur fut publiée à Bayonne le 10 octobre 1733. Les hostilités furent ouvertes sur le Rhin et en Italie. Berwick et Villars dirigèrent les opérations de l'armée d'Allemagne, où le duc de Gramont fut appelé à servir. Ce dernier assista au siège de Philisbourg en 1734, et, après la reddition de cette place, il fut nommé lieutenant-général ; il se rendit ensuite à la cour où le service de colonel des gardes françaises l'appelait aux côtés du roi.

Les succès des armées françaises et espagnoles furent célébrés à Bayonne par des feux de joie et le chant du *Te Deum*. Les prises de Milan, de Parme et de Guastalla opérées en Italie par Coigny, la défaite des Autrichiens par les Espagnols à Bitonto donnèrent lieu à une vive démonstration de joie. Le maire de Bayonne se mit à la tête des troupes et, après les avoir fait défiler devant lui, il les conduisit sur le terre-plein du rempart compris entre la Tour de Sault et la porte Lachepaillet ; puis à un signal donné, il commanda trois décharges de mousqueterie dont le bruit se mêla aux coups de canon tirés de la Citadelle, du Château-Neuf et de la demi-lune de la porte Saint-Léon.

Les troupes réglées constituant la garnison de Bayonne avaient momentanément quitté cette place afin de participer aux opérations de guerre ; elles y furent remplacées par des milices de Béarn et du Labourd, auxquelles fut confiée la garde des portes de la ville. Néanmoins les échevins renouvelèrent aux bourgeois les prescriptions du service de garde particulièrement essentielles pendant la guerre.

Paix de Vienne.

La paix de Vienne mit fin aux hostilités ; une de ses clauses sanctionna la renonciation de Stanislas au trône de Pologne, mais elle lui donna, en compensation, la Lorraine, qui devait, à sa mort, être annexée à la France. Le corps de ville reçut l'ordre de publier cette paix à Bayonne, et de célébrer cet événement par des réjouissances, feux de joie et chant du *Te Deum* (19 juin 1739).

Les incidents de la guerre et les préparatifs du traité de paix avaient donné lieu à des déplacements d'ambassadeurs

omte de Rottenbourg et Monsieur de Vaulgrenaut, tous leux ambassadeurs de France en Espagne, passèrent à onne (1734 et 1738), où ils furent l'objet des civilités des istrats. Ces derniers usèrent de semblables prévenances gard de M. de Balorre (11 février 1735), de M. de Saint-test (29 avril 1737) et de M. de la Bove (28 février 1744), en complimentant lorsqu'ils furent nommés intendants de énéralité d'Auch. Ils adressèrent de même leurs félicitas à M. de Maurepas, ministre de la marine (1738), à MM. Breteuil (29 février 1740) et d'Argenson (25 janvier 1743), iistres de la guerre, à l'occasion de leur entrée en charge. duc de Duras, commandant de la province et promu au échalat fut aussi complimenté (3 mars 1741).

'alliance entre la France et l'Espagne fut cimentée par le iage entre Madame, princesse de France, et l'infant Phie d'Espagne. Le Corps de ville, prévoyant le passage Madame se munit des cadeaux habituels ; il commanda ours 42 boîtes de confitures sèches, à Pampelune quatre ux de boucs remplies de vin rancio, à Ramous, dans le rn, 144 jambons ; il s'approvisionna des fourrages nécesres à la nourriture des 1200 chevaux compris dans l'este. Nouveaux mariages espagnols.

a princesse fut reçue, le 8 octobre 1739, au bout du pont nt-Esprit, par M. de Rol Montpellier, maire, et par les nbres du Conseil, en robes de cérémonie, suivis de tout uet en armes. Après avoir écouté la harangue, elle passa ponts et parcourut les rues en carrosse, jusqu'à l'évêché, re deux haies formées par les soldats du régiment d'Eu par les miliciens. Elle y reçut des mains des magistrats si que les dames de sa suite, des cadeaux comprenant jambons, confitures, vins nationaux ou étrangers, placés s de grandes corbeilles que décoraient les écussons de nce et d'Espagne.

e soir, les illuminations jaillirent au signal du canon ; s de nombreuses fusées sillonnèrent les airs ; l'hôtel de e, le palais du gouvernement et la maison du maire furent plus remarqués.

e lendemain, Madame alla à la Cathédrale assister à la sse et entendre une harangue prononcée par l'évêque ; le r, à cinq heures, elle se rendit à la comédie. Son affabilité vers les habitants fut poussée à un point si extrême, qu'elle ur permit d'entrer dans sa salle à manger durant ses repas qu'elle leur adressa la parole d'une manière très avenante.

La garde bourgeoise prit les armes au moment de son départ, pendant que les échevins l'escortaient jusqu'à la porte Saint-Léon où ils prirent congé d'elle.

Guerre de la succession d'Autriche.

La conflagration que souleva la mort de Charles VI, em-
reur d'Allemagne, vint démontrer l'utilité de maint
l'union entre les branches française et espagnole de la m
son de Bourbon. Marie-Thérèse, fille de Charles VI, e
lutter contre le roi de Prusse, l'électeur de Bavière et d'au
compétiteurs de moindre importance. La France sou
l'électeur de Bavière, tandis que l'Angleterre et la Holla
adoptèrent le parti de Marie-Thérèse.

Avant que la guerre ne soit déclarée, on signale à Bayo
(27 mai 1743), la présence, dans les environs du port
Passages, de cinq vaisseaux de guerre anglais, dont l
est armé de 50 canons. Ces navires arrêtent les bateaux
passent et s'informent du nombre de corsaires espagn
que peuvent fournir les ports de Bilbao et de Saint-Sébasti

La déclaration de guerre contre la Hongrie et l'Anglete
est affichée par M. de Lamberval et des mesures sont pri
pour assurer un meilleur service de la garde bourgeois
Bayonne (2 avril 1744). Les Anglais, Ecossais ou Irland
qui se trouvent en France à l'état de vagabonds reçoiv
l'ordre de rejoindre les régiments irlandais au service
roi de France, sous peine d'être condamnés aux galères.

Les succès des armées françaises eurent leur écho
Bayonne ; les prises d'Ypres, de Fort-Dauphin et de Fribo
précédèrent la victoire de Fontenoy (1745), dans laqu
Maurice de Saxe battit les Anglais. Le duc Louis de Gram
qui commandait le régiment de Hainaut-infanterie, ve
d'être promu maréchal de camp ; il fut tué à cette bata
ayant à ses côtés son second fils Antoine-Adrien, c
d'Aster ; ce dernier prit alors le titre de comte de Gram

De nombreuses villes des Flandres tombèrent succes
ment entre les mains des Français, après la victoir
Rocoux gagnée par eux sur les impériaux et les Anglai
octobre 1746). La bataille de Lawfeld, perdue par les
landais et les Anglais fit tomber Ber-op-zoom en notre
voir.

La paix d'Aix-la-Chapelle mit fin à cette guerre ; el
publiée à Bayonne et célébrée par un feu d'artifice (2
1748). Un bataillon autrichien, retenu prisonnier, d
Fontenoy, dans la caserne de la citadelle de Bayonn
rendu à la liberté et regagna ses foyers.

Passage de l'infante, fiancée au dauphin.

L'infante Marie-Thérèse, fiancée au dauphin, se m
route pour aller célébrer son mariage à Versailles. L'
dant, averti de son passage à Bayonne, donna l'ord
sieur Loguet, ingénieur des ponts et chaussées, de r
le tracé du chemin royal, suivi par les voitures de poste
cette ville et Saint-Jean-de-Luz, afin de rendre le traje
direct. Le génie fit aussi renouveler, sur l'invitati

omte d'Argenson, le pavage de la partie de ce chemin omprise entre la porte Saint-Léon et l'extrémité des glacis.

La garde bourgeoise qui aspirait à l'honneur de garder la auphine durant son séjour en ville, obtint du duc de Gramont l'autorisation d'alterner, pour ce service, avec les andes Gramontoises de la garnison, auxquelles cependant a droite fut réservée dans les cérémonies. Le maire, en ualité de colonel des gardes bourgeoises, désigna six offiiers et cent bourgeois pour composer la troupe de service ; leur fit délivrer le drapeau colonel et les obligea d'acheter, leurs propres frais, un uniforme en peluche rouge et à boutons d'or, un chapeau bordé d'un galon d'or, des bas blancs, etc.

Le duc de Lauragais et le marquis de la Fare, chargés par roi Louis XV de recevoir la dauphine dans l'île de la onférence, vont loger chez M. de Hureaux. Ils font savoir ux magistrats qui doivent haranguer la dauphine que le oi les dispense de prononcer leur discours à genou et de ui présenter les clefs de la ville.

La dauphine arriva de Saint-Jean-de-Luz le 25 juin 1745. a porte Mignon (1) avait été augmentée, pour la circonsance, de deux galeries en charpente richement tapissées, ur lesquelles les membres du Corps de ville et la Société 'étaient placés pour saluer la princesse.

Après avoir écouté la harangue, l'infante parcourut la rue ayour, dont les maisons étaient tapissées, et alla descendre l'évêché où elle reçut les présents de la ville. Elle repartit ers la France deux jours après, non sans avoir exprimé u Corps de ville tout le plaisir que lui avait causé le séjour e Bayonne. M. de la Fare affirma, en bon courtisan, que s'il avait su la compagnie des bourgeois si leste, il l'aurait ivoyée à la frontière grossir le cortège. » Ce propos du arquis flatta la vanité des habitants et lui assura leur reconissance. Aussi n'eurent-ils garde de laisser passer, sans s célébrer par des réjouissances, les naissances des cinq s (2) de cette princesse, se rappelant de la belle réception l'ils lui avaient faite.

Réception de diverses autorités.

Le duc de Duras, nommé à l'ambassade de France près la ur d'Espagne, abandonna le poste de commandant de la ovince de Guyenne, qui fut accordé au comte d'Hérouville 3 juin 1755). Le nouveau commandant fit son entrée à yonne le 27 juillet suivant ; on lui offrit, selon l'usage,

1) Ancienne porte romaine méridionale.

2) Duc de Bourgogne, 16 septembre 1751 ; duc d'Aquitaine, 14 septem- 1753 ; duc de Berry (Louis XVI), 27 avril 1754 ; comte de Provence uis XVIII), 21 novembre 1755 ; comte d'Artois (Charles X), 30 octobre 1757.

une bourse de cent louis ; son secrétaire reçut ce
et ses domestiques furent gratifiés de cinq louis.

M. d'Hérouville ayant appris que le duc de Gra
défendu aux échevins de lui rendre les honneur
le roi n'aurait pas spécifié que son autorité s'éten
pays de Labourd, les blâma de ne pas avoir tenu
sa nomination dès qu'il la leur avait notifiée et se
une copie de la délibération du Corps de ville re
objet.

Sans attendre la solution que le roi devait d
conflit de pouvoirs, il céda sa place au maréchal d
(21 novembre 1755) ; ce dernier fut remplacé à s
le maréchal de Thomond (5 août 1757). Après
Langeron, nommé le 30 octobre 1757, ne reçut p
mandement du Labourd, qui fut attribué au con
mont.

Le marquis de Paulmy, secrétaire d'Etat au d
de la guerre et fils du comte d'Argenson, min
guerre, remplaça son père dans cette haute c
mort de ce dernier (janvier 1757). Il s'était rendu
où le Corps de ville lui avait marqué toutes sort
(7 août 1753). Deux échevins en robe étaient allé
de lui jusqu'à Saint-Pierre d'Irube, tandis que la
la milice bourgeoise avaient pris les armes au
son entrée. Le Corps de ville le conduisit visiter
l'Adour, où il lui offrit un repas et lui donna
d'un bateau franchissant cette passe difficile.
souvint de cet accueil et se montra dans la suit
accorder les demandes du Conseil. Le maréchal
succéda à ce dernier et reçut à cette occasion
ments des échevins (30 mars 1758).

La présence du duc de Biron, lieutenant-gén
mées, colonel des gardes françaises et oncle
Gramont, ne laissa pas le Corps de ville indiffér
était venu préparer le passage de l'infante D
épouse de Don Philippe ; cette princesse, accom
sa fille et par une suite nombreuse, traversa Ba
décembre 1748.

M. d'Aligre, qui occupa la place d'intendant
ralité, depuis le 14 mars 1749, et auquel succéda
d'Etigny, le 24 mai 1751, eut avec les échevins
de fréquents rapports et sut se faire regretter.

Guerre de sept ans contre l'Angleterre.

Après huit ans de paix, l'Angleterre résolu
notre marine et de s'emparer de notre empire c
diminué par le traité d'Aix-la-Chapelle. Alliée à
elle engagea la guerre de sept ans contre la Fran

par l'Autriche. La déclaration de guerre fut publiée à Bayonne le 21 juin 1756.

La cour donna l'ordre d'expulser les Anglais du royaume. On défendit aux habitants de Bayonne, sous peine de 300 livres d'amende, de donner asile aux marins anglais capturés par les corsaires français sur les vaisseaux ennemis, et gardés prisonniers dans les forts. On avait songé à les enfermer dans les chais de Saint-Esprit, mais la place manquant pour les loger, le marquis d'Amou fut chargé par le ministre de les interner à Navarrenx et à Saint-Jean-Pied-de-Port. L'intendant donna l'ordre d'arrêter les fugitifs et de les incarcérer.

Les prisonniers anglais furent tellement entassés dans les châteaux Vieux et Neuf de Bayonne qu'ils y commirent des dégradations et en rompirent toutes les fenêtres. Aussi le duc de Tresmes, commandant à Bayonne et en Labourd, requérit-il des charrettes à bœufs pour les transférer à Mendionde.

Durant le cours de cette guerre, deux alertes vinrent jeter l'émotion parmi les Bayonnais. Le 23 septembre, un avis annonce qu'une flotte anglaise de cent voiles est entrée dans le pertuis de La Rochelle et que ses équipages ont opéré une descente dans l'île d'Aix. Le maire de Bayonne met à la disposition du duc de Tresmes, qui cumule la charge de commandant en Labourd avec celle de commissaire des côtes pour la marine, toutes les ressources dont la ville peut disposer, afin de lui permettre d'effectuer toutes les opérations propres à assurer la défense. Le commissaire requiert le recensement des grains, des farines et autres espèces de vivres. Il fait fournir une corvée chargée de déblayer les embrasures du Château-Neuf et demande un redoublement de précautions à l'égard des étrangers qui sont invités à se présenter devant les magistrats et une plus grande surveillance des vagabonds. Par surcroît de garantie, le maréchal de Thomond interdit le port d'armes à ceux qui n'ont point qualité pour en user et fait vérifier leurs titres. Mais il se défend de porter atteinte aux prérogatives des Bayonnais, laissant les échevins libres d'accorder la permission du port d'armes aux habitants qui veulent voyager.

La flotte anglaise ne se porta pas vers Bayonne, mais cependant l'année suivante certaines précautions furent prises, dès le 23 juin 1758, en vue d'un danger éventuel. On fournit au maréchal de Richelieu, nouveau gouverneur de Guyenne, la liste des habitants mariés ou célibataires, capables former une compagnie pouvant servir, le cas échéant, à la défense du pays. Les ingénieurs firent boucher une porte de l'abattoir, placée au bord de la rivière, quoiqu'elle offrît

des commodités au grand [illegible], parce qu'elle pouvait faciliter une surprise.

Alarme causée par la flotte Anglaise. Précautions prises.

Une nouvelle alerte, plus vive que la précédente, se produisit, le 9 septembre 1758, lorsque le maréchal de Richelieu donna avis à Monsieur de Tresmes que les Anglais menaçaient de faire une descente à Bayonne. Tresmes fait aussitôt assembler en armes à l'Allée Marine tous les habitants incorporés dans les gardes bourgeoises et les passe en revue afin de savoir sur combien d'hommes il peut compter. Il répartit les troupes de la milice en sept détachements et leur assigne à chacun un lieu de rassemblement lorsqu'on battra la générale (1). Les marins en sont distraits, et sont affectés au service des batteries et à la garde des rivières, sous les ordres de M. de Laborde, capitaine de vaisseau du roi.

Tresmes constitua une troupe de réserve avec les jeunes gens exempts, appelés volontaires de la ville ; il les répartit dans quatre compagnies de 30 hommes, ayant chacune deux capitaines choisis parmi les principaux notables (2) et leur assigna l'hôtel de ville pour point de ralliement. Enfin, une troupe de travailleurs (portefaix, brassiers), devait être réunie au bas de l'hôtel de ville et exécuter, sous les ordres du capitaine du guet, les transports de matériaux et d'effets nécessaires à la défense de la place.

Le marquis d'Amou, lieutenant de roi, fait requérir chez les armateurs partis en course la poudre, les fusils avec leurs baïonnettes ; il fait recenser secrètement le blé, la farine, le bétail, afin de s'assurer s'il en existe un approvisionnement pour trois semaines. Il se préoccupe particulièrement de réunir des vivres pour la garnison de la Citadelle et suppute que, pour nourrir pendant quinze jours une troupe de 1.200 hommes nécessaire à la défense de ce fort, il faut 200 quintaux de biscuit, 45 bœufs et 80 moutons. Il prescrit en conséquence aux boulangers et bouchers de tenir ces vivres en réserve prêts à être dirigés sur les magasins de la Citadelle. Le recensement du biscuit donna un résultat satisfaisant puisqu'on en trouva 1.000 quintaux, c'est-à-dire plus de 4 fois la quantité suffisante.

Il fut recensé chez les armateurs de la ville, 2.781 fusils, 731 pistolets, 720 sabres, 307 baïonnettes, 800 fusils de chasse et 26.800 gargousses de fusils.

(1) Le détachement montant la garde le dimanche se réunira à la tour de Sault ; celui du lundi, à la porte d'Espagne ; celui du mardi, à la porte Lachepaillet ; celui du mercredi, au bastion du Nard ; celui du jeudi, à la place Gramont ; celui du vendredi, au réduit, et celui du samedi, à la porte de Mousserolles.

(2) Les quatre premiers capitaines étaient : de Behic, de Casaubon, Picot, de Bretous.

Tresmes, de son côté, fit remonter vers Mousserolles tous s bâtiments arrêtés en aval du pont Saint-Esprit, afin de les ettre à l'abri d'un coup de main. Il se rendit à la barre de Adour, avec le marquis d'Amou, les officiers du génie et e l'artillerie, et M. de Laborde, capitaine de vaisseau, pour echercher le moyen d'interdire l'entrée du port. Ils décidè-ent de construire trois batteries sur la rive Sud. M. de Bois-nanau, ingénieur en chef, fut chargé de procéder à l'aba-age de 577 pins dans les pignadas de la ville, pour construire les plates-formes de ces batteries et placer des palissades à la tour de Sault ; on mit à cet effet à sa disposition une corvée comprenant 50 travailleurs, 8 charpentiers et 22 journaliers ; ceux-ci furent réunis par Morassin, subdélégué de Bayonne.

Tresmes fit encore délivrer à l'artillerie les pièces de canon et les affûts trouvés chez les armateurs corsaires, et transporter des armes, de la poudre, dans les magasins de la Citadelle et de l'enceinte de la place.

Le maréchal de Richelieu vint s'assurer par lui-même que les mesures de défense avaient été sérieusement prises ; le comte de Gramont et le Corps de ville l'accueillirent avec beaucoup d'honneur, ayant posté sur son passage les troupes de la garnison et la milice bourgeoise ; un cadeau de cent louis lui fut remis au nom de la ville (25 septembre 1758).

Le comte de Gramont, alors âgé de 32 ans, avait obtenu du roi, en 1756, le commandement en chef du Béarn, de la Navarre et du gouvernement de Bayonne. Il venait d'être nommé maréchal de camp, mais il jouit peu de temps de son grade, car il mourut, en 1762, à Bayonne, qui était le siège de son commandement. Son corps fut transporté à Bidache où il fut inhumé dans la sépulture de famille (24 septembre). Sa belle-sœur, la duchesse de Gramont, était morte peu d'années auparavant, à 33 ans (1756) ; le duc épousa en secondes noces Mademoiselle de Choiseul, parente du duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères.

Le résultat de la guerre, tant sur terre que sur mer, fut désastreux pour la France ; le Canada, les Indes, les Antilles et le Sénégal tombèrent au pouvoir des Anglais. Aussi, craignant toujours une attaque sur les côtes de France, le duc de Choiseul donne ordre d'interdire le séjour des villes maritimes à tous Anglais, Ecossais ou Irlandais, et de les faire refouler dans les villes de l'intérieur ; il défend en outre de ne laisser pénétrer dans aucun port les bâtiments anglais, sous prétexte de commerce, et même s'ils rapatrient des prisonniers français, de crainte qu'ils ne renseignent les ennemis sur ce qui se passe dans ces ports (mars 1762).

Un camp de troupes fut établi dans les landes d'Anglet. Le Prince de Beauveau, lieutenant-général des armées et quel- Camp d'Anglet.

CHAPITRE XVII

ADMINISTRATION MUNICIPALE ET MILITAIRE DURANT LE RÈGNE DE LOUIS XV.

1° ADMINISTRATION MUNICIPALE

mandement intérimaire disputé au maire. — Colins, lieutenant de roi. — Nouveaux cidents au sujet du commandement. — Atteintes aux privilèges de la ville. — Rapports en améliorés. — Acquisition de la charge de maire. — Nouvelle composition du orps-de ville. — Diverses prérogatives du maire. — Représentant de la ville à Paris. - Cachalot tué dans l'Adour. — Mariage de Mlle Bayonne d'Amou.

2° ÉTAT MILITAIRE

-major de la place. — Logement des officiers. — Matériel des casernes. — Corps en arnison à Bayonne. — Fête militaire à l'hôtel de ville. — Rixes entre militaires et ivils. — Invalides. — Milices. — Recrutement. — Hommes d'armes. — Compagnies le cadets.

1° Administration municipale

Le décès de la Gibaudière, lieutenant de roi à Bayonne, survenu peu de jours après celui du roi Louis XIV, souleva de nouveau le conflit sans cesse renaissant au sujet des privilèges militaires revendiqués par les magistrats Bayonnais. Ausitôt qu'ils apprirent la mort de cet officier, le maire de Lalande et les échevins, revêtus de leurs robes, se transportèrent à sa demeure, précédés du capitaine du guet et les sergents massiers, afin de réclamer les clefs de la ville à son neveu, le sieur Leseuil (5 octobre 1715).

Peu impressionné par tout cet appareil, le sieur Lasserie, apitaine des portes, qui avait pénétré dans le logement de a Gibaudière, avec un détachement de soldats, s'opposa à entrée des magistrats, et au lieu de déférer à leur invitation 'exécuter les règlements du roi, il leur répondit en les aitant de séditieux et en leur appliquant d'autres épithètes jurieuses.

Commandement intérimaire disputé au maire.

Le maire et les échevins se retirèrent et firent sommer M. de Colins et de Flamboisure, commandants du Château eux et du Château-Neuf, et Damville, major de la ville, de ur faire la remise des clefs ; cette démarche n'eut pas plus succès que celle tentée auprès du capitaine Lasserie. M. de arigny, également sollicité, répondit n'avoir jamais ouï rler du règlement qu'ils invoquaient et vouloir se confor-er uniquement aux ordres du maréchal de Montrevel.

rait le pouvoir de poser une sentinelle devant sa porte. Mais le major Damville avait accepté de reconnaître les pouvoirs ilitaires dévolus au maire, il n'en fut pas de même pour les itres officiers. Le commandant de la Citadelle négligea e faire demander le mot d'ordre au maire ; M. de Marsillac, eutenant-colonel du régiment de la reine se rendit à la place ramont, le soir à l'heure de la garde et fit défiler la garde ans solliciter les ordres de ce magistrat. Seul, Damville vait soin de faire prendre les clefs chez Lalande par un ergent et deux soldats des milices bourgeoises, afin de fer-ier les portes de la ville.

Or, par une coïncidence singulière, un courrier de la our d'Espagne se présenta le soir de ce même jour, vers iuit heures, à la porte marine. Le maire averti, confia les :lefs à un sergent de la milice, en lui ordonnant d'ouvrir a porte et d'amener le courrier près de lui.

La porte marine était gardée par un détachement du régi-nent de la reine ; l'officier, chef de poste, déclara au sergent milicien que l'ouverture de la porte n'était point son affaire et que le courrier serait conduit chez M. de Marsillac. Au même moment l'officier ouvrit la porte, et ne pouvant impo-ser silence au sergent, il appela : « A moi ! quatre grena-diers ! »

A cet appel, M. de Marsillac apparut et interrogea le courrier. Puis celui-ci, averti par le sergent milicien que le maire le mandait près de lui, répondit aux instances de Marsillac qui essayait de l'en détourner, qu'il était toujours bon d'obéir. Le courrier se rendit donc à l'appel du Maire et fut aussitôt congédié par lui. Le sieur de Colins arriva le lendemain soir, et reçut du maire les clefs des portes.

Ainsi, le sieur de Marsillac s'était emparé du commande-ment de Bayonne, contrairement aux privilèges de la ville sanctionnés par le roi. Le Conseil envoya une copie du pro cès-verbal relatant les faits, et porta plainte au régent et à Montrevel, contre cet officier.

Le régent répondit (15 novembre) qu'il s'opposait à ce que la jouissance du commandement de la ville ne subisse aucun empêchement lorsqu'elle se trouvait dévolue au maire, et qu'il ferait là-dessus ses observations à Villars. Ce dernier écrivit, de son côté, que, dans des occasions semblables à celle qui venait de se présenter, le maire devait donner le mot, avoir la garde des clefs, et rien de plus. Gramont con-seilla à la ville de ne rien réclamer au delà du tempérament arrêté par le conseil de guerre et communiqué par Villars.

Le capitaine Lasserie, ayant prêté la main aux officiers les régiments contre les prétentions du maire, fut l'objet des évérités de Gramont. Il fut invité par ce dernier à quitter

le logement qu'il occupait à la porte Mousserolles et que les échevins réclamaient comme une dépendance de la ville. Après plusieurs mois de résistance, il obéit aux ordres du duc, mais il prétendit conserver un jardin dans le saillant de la contre-garde voisine. Cette faveur dépendait de M. Salmon, directeur des fortifications ; et le Corps de ville continuant à donner libre cours à sa rancune, envoya deux députés à cet ingénieur pour faire ressortir les inconvénients de cette concession.

Le départ du régiment de la reine, seule mesure propre à supprimer les difficultés et les conflits, fut demandé par Gramont, qui eut soin d'en avertir les magistrats. Mais cette démarche, qui constituait un blâme pour le régiment, devait au contraire multiplier les difficultés jusqu'à son départ. Le 16 décembre 1715, un sergent de la garnison arracha violemment les clefs de la porte Mousserolles des mains du portier, lorsque celui-ci les tendait à un officier de la milice pour procéder à la fermeture de la porte. Le Conseil demanda à M. de Colins réparation de l'affront reçu par l'officier et de la violation de l'ancien usage.

Les échevins désirant voir confirmer les privilèges de la ville, adressèrent des mémoires au régent sur cet objet (14 février 1716). Le duc de Gramont ne consentit pas à appuyer les prétentions des officiers de la garde bourgeoise qui voulaient forcer les sergents et soldats de la garnison à leur remettre les clefs, au moment de la fermeture des portes, lorsque le capitaine des portes ou les officiers de l'état-major n'y assistaient pas. Il leur conseilla de ne pas s'arrêter à ces minuties, ajoutant que l'abrogation de cette formalité est justifiée, que les plaintes pour de pareilles choses sont trop fréquentes, qu'elles ne sont pas bien reçues et font tort à celles plus importantes.

Le duc de Guiche, fils du duc de Gramont, obtint, par son intervention auprès du régent, durant un voyage de Villars, confirmation des privilèges du maire, touchant le commandement de la ville en l'absence du gouverneur et du lieutenant de roi. Les lettres patentes accordant cette confirmation parvinrent à la ville le 4 juin 1717. Le Conseil ne les trouva pas assez étendues en ce qui concernait les clefs et le commandement ; et, malgré Gramont qui conseillait d'en user modérément et de ne donner lieu à aucune plainte, les magistrats se proposèrent de les faire réformer.

Guiche, membre du conseil de régence, mettait au service de la ville l'influence que lui donnait sa haute situation. Il sollicita aussi des faveurs pour son fils, le duc de Louvigny, qui lui succéda dans la charge de colonel des gardes fran-

çaises et obtint la survivance (1) des gouvernements de Béarn, Navarre et Bayonne (janvier 1717).

Mademoiselle de Boufflers, petite-fille du duc de Gramont, épousa le prince Pectorano, grand seigneur espagnol. La rentrée du nouveau ménage en Espagne, après la cérémonie du mariage, se fit en passant par Bayonne. Le Corps de ville ne pouvait manquer de fêter un membre de la famille de son gouverneur ; il offrit à Pectorano et à son épouse un petit souper, le 8 mai 1717, et un dîner le lendemain. La mort du duc de Gramont (8 novembre 1720), survenue dans le Château-Vieux de Bayonne, a été mentionnée à l'occasion de l'échange des princesses ; elle fit passer sur la tête du duc de Guiche le titre de duc de Gramont.

Atteintes aux privilèges de la ville.

La mort de Gramont arriva quelques mois après celles de M. Dauzeville, maréchal de camp à Bayonne et de M. de Colins, lieutenant de roi, renouvela le haut état-major de la ville ; M. Dadoncourt fut nommé au poste de lieutenant de roi.

A la suite de ces changements de personnel, les privilèges de la ville subirent de nouvelles atteintes. Pendant une absence de M. Dadoncourt, occupé à la délimitation de la frontière, M. de Pinsun, commandant de la Citadelle, reçut de la cour l'ordre de résider en ville et de prendre en mains le commandement de Bayonne et du pays de Labourd jusqu'à la rentrée du titulaire. Le Conseil de ville s'émeut de cette transgression à ses privilèges ; le duc de Gramont exprime l'avis que le roi n'a aucune intention hostile et conseille de se tenir tranquille. Son avis n'est pas suivi ; des placets sont adressés au régent et au cardinal Dubois, ministre, afin de protester (19 septembre 1722).

Le roi fit répondre que si l'absence du lieutenant de roi ne durait que peu de jours, le premier échevin prendrait le commandement en son lieu et place ; si, au contraire, l'absence devait être longue, le commandement passerait aux mains de l'officier placé immédiatement après le lieutenant de roi. Tel était l'ordre établi dans tout le royaume, et la ville de Péronne, après s'être insurgée contre ce règlement, avait fini par s'y soumettre.

Le Conseil de ville reconnut alors la sagesse des conseils de Gramont et ne renouvela pas ses réclamations. Il préféra employer plus utilement sa peine en saisissant l'occasion de condoléances à adresser au duc d'Orléans sur la mort de son père, pour lui demander d'accorder sa protection à la ville. Une semblable démarche fut faite auprès du duc de Bourbon (13 décembre 1723). Le parlement de Bordeaux était

(1) Survivance ou droit de succéder au titulaire actuel, soit au décès de ce dernier, soit par suite de sa démission.

aussi sollicité de mettre son influence au service des intérêts de la ville, au moment de l'envoi d'un cadeau fait annuellement au premier président et au procureur général de ce corps et consistant en jambons.

Ces puissantes protections assurèrent aux échevins la bienveillance des autorités militaires de la ville. Le maire prit le commandement et reçut les clefs des portes, le 23 mai 1727, durant une absence de Dadoncourt ; il constata avec satisfaction la déférence dont les officiers firent montre envers lui ; une sentinelle fut placée par eux devant sa porte, les honneurs militaires lui furent rendus par les troupes du régiment de Saintonge, lorsqu'il vint à passer sur les glacis voisins de la porte marine où elles faisaient l'exercice, et la garde militaire de cette porte prit les armes à son passage.

Mais ces bons procédés n'endormaient pas la vigilance du Conseil de ville qui ne cessait de réclamer contre la moindre atteinte à ses privilèges. Ayant remarqué qu'une commission de major du Château-Vieux, concédée au sieur Castain, accordait à cet officier le droit de commander dans la place en l'absence du gouverneur et du lieutenant de roi, les magistrats adressèrent une réclamation à la cour (18 septembre 1724).

Ils firent opposition à une prétention du major qui voulait empêcher la ville de faire déposer du sable sur la place du réduit, et lui signifièrent que cet emplacement, constituant la place bourgeoise, appartenait à la ville et qu'ils pouvaient par suite en disposer à leur gré (1730). La même raison de possession fut invoquée par eux au sujet du pont-levis du pont Saint-Esprit, que le major ne voulait laisser lever sans que l'autorisation lui en ait été demandée (1732). Mis en éveil par ces constestations, les magistrats jugèrent pruden[t] de renouveler les actes possessoires sur les sables, marais-eaux, et sur les droits de justice haute, moyenne et basse, que la ville possédait le long des rives de l'Adour, depuis Hausquette jusqu'au Boucau-Vieux.

Le sieur Castain, major du Château-Vieux, refusa de remettre les clefs de la ville à M. de Comarieu, maire de la ville, durant une absence de M. Dadoncourt, sous prétexte que ce dernier était rentré le soir, puis reparti le lendemain. Le maire qui doutait de l'exactitude du fait avancé par Castain, le fit vérifier par le capitaine du guet ; celui-ci alla interroger le maître d'hôtel de M. Dadoncourt et eut ainsi l[a] preuve de son absence. Il envoya alors sommation à Castai[n] de délivrer les clefs, en l'informant qu'il allait en référer a[u] duc de Gramont et au garde des sceaux. Cette leçon ne pl[...]

as à Castain qui continua à conserver les clefs durant une ouvelle absence de M. Dadoncourt.

Tout en désapprouvant le procédé dont la ville avait usé ontre un officier de l'état-major, le roi voulut bien la main enir dans ses privilèges. Gramont fut également choqué de a sommation faite à Castain, et, s'écartant du soin des ntérêts de la ville, il tenta, mais en vain, de faire délivrer à cet officier, par le ministre de la guerre, un brevet particulier pour commander en l'absence du lieutenant de roi (octobre 1733).

A dater de cette époque, on ne signale plus d'atteinte grave aux prérogatives des magistrats. Le marquis d'Amou, qui commandait à Bayonne, prit généralement soin de remettre au maire, quand il s'absentait, le commandement et les clefs des portes. Le maire de Behic, pendant un intérim, reçut la visite du chevalier de Valence, colonel du régiment de Bourbonnais, récemment arrivé en ville ; cet officier usa à son égard d'une très grande politesse, jusqu'à lui demander l'autorisation de faire prendre les armes à son régiment et de faire occuper les postes affectés à ses soldats par la compagnie des grenadiers et celle des Cantabres, durant la prise d'armes (1751). Rapports bien améliorés.

Une seule fois cependant, le marquis d'Amou fut réprimandé par le ministre, pour avoir omis de faire la remise du commandement et des clefs au maire, avant d'aller à Navarrenx où devaient être internés des prisonniers anglais.

Les échevins, malgré leurs bons rapports avec M. d'Amou n'avaient pas hésité à porter le cas à la connaissance du ministre (1757).

Une ordonnance du 1er mars 1768 prescrivit que le mot n'était dû, en dehors des troupes, qu'à l'ingénieur en chef, au directeur de l'artillerie et au commissaire des guerres. Le maire ne s'y trouvant pas compris, le comte de l'Hospital conseilla aux échevins d'en référer au roi en lui demandant de réparer cet oubli, mais par politesse, il continua d'envoyer le mot au maire.

Monsieur de Lamberval, major, voulut exiger du maire un compte rendu écrit des châtiments infligés par le tribunal des échevins à certains déliquants pour faits de service de garde : le Conseil repoussa cette prétention et les deux parties en référèrent à la cour. Le ministre Amelot répondit que l'autorité de M. de Lamberval s'étendait à tous les faits intéressant la garde et la sûreté de la place ; par suite les postes fournis par les habitants étaient placés sous ses ordres pendant la durée de la garde, et devaient se tenir prêts à recevoir sa visite dans les corps de garde. Par contre, la compétence des magistrats s'appliquait à tout ce qui se

[illegible] préside
[illegible] l'inspecter
[illegible] et de H
[illegible] les recrues
[illegible]

[illegible] pou
[illegible] céder la
[illegible] Les B
[illegible] la signature
[illegible] l'ordonnance re
[illegible]

[illegible] de la g
[illegible] la mort du
[illegible]

[illegible] de prières
[illegible] 1765 ; la
[illegible] et portée p
[illegible] La populat
[illegible] et elle ma
[illegible] la Cathédrale,
[illegible] à la mémoire du da

[illegible] M. de Sall
[illegible] annonça au Co
[illegible] d'Aiguillon comme minis
[illegible] de Choiseul avait tenté de réorg
[illegible] la Corse, son s
[illegible] à d'Aiguillon et à
[illegible] ministère par une ma
[illegible]

[illegible] Louis XV vint à tomber malade. A cette nou
[illegible] quarante heure
[illegible] saint Léon et on l'exposa à la v
[illegible] des spectacles fut fermée ju
[illegible] L'âge déjà avancé du mon
[illegible] sa guérison ; aussi ne tarda-t-
[illegible] Des prières pour le repos de so
[illegible] à l'évêque par son successeur,
Louis XVI.

CHAPITRE XVII

ADMINISTRATION MUNICIPALE ET MILITAIRE DURANT LE RÈGNE DE LOUIS XV.

1° ADMINISTRATION MUNICIPALE

Commandement intérimaire disputé au maire. — Colins, lieutenant de roi. — Nouveaux incidents au sujet du commandement. — Atteintes aux privilèges de la ville. — Rapports bien améliorés. — Acquisition de la charge de maire. — Nouvelle composition du Corps-de ville. — Diverses prérogatives du maire. — Représentant de la ville à Paris. — Cachalot tué dans l'Adour. — Mariage de Mlle Bayonne d'Amou.

2° ÉTAT MILITAIRE

État-major de la place. — Logement des officiers. — Matériel des casernes. — Corps en garnison à Bayonne. — Fête militaire à l'hôtel de ville. — Rixes entre militaires et civils. — Invalides. — Milices. — Recrutement. — Hommes d'armes. — Compagnies de cadets.

1° Administration municipale

Le décès de la Gibaudière, lieutenant de roi à Bayonne, survenu peu de jours après celui du roi Louis XIV, souleva de nouveau le conflit sans cesse renaissant au sujet des privilèges militaires revendiqués par les magistrats Bayonnais. Ausitôt qu'ils apprirent la mort de cet officier, le maire de Lalande et les échevins, revêtus de leurs robes, se transportèrent à sa demeure, précédés du capitaine du guet et des sergents massiers, afin de réclamer les clefs de la ville à son neveu, le sieur Leseuil (5 octobre 1715).

Peu impressionné par tout cet appareil, le sieur Lasserie, capitaine des portes, qui avait pénétré dans le logement de la Gibaudière, avec un détachement de soldats, s'opposa à l'entrée des magistrats, et au lieu de déférer à leur invitation d'exécuter les règlements du roi, il leur répondit en les traitant de séditieux et en leur appliquant d'autres épithètes injurieuses.

Commandement intérimaire disputé au maire.

Le maire et les échevins se retirèrent et firent sommer MM. de Colins et de Flamboisure, commandants du Château Vieux et du Château-Neuf, et Damville, major de la ville, de leur faire la remise des clefs ; cette démarche n'eut pas plus de succès que celle tentée auprès du capitaine Lasserie. M. de Marigny, également sollicité, répondit n'avoir jamais ouï parler du règlement qu'ils invoquaient et vouloir se conformer uniquement aux ordres du maréchal de Montrevel.

it le pouvoir de poser une sentinelle devant sa porte. Mais
e major Damville avait accepté de reconnaître les pouvoirs
litaires dévolus au maire, il n'en fut pas de même pour les
tres officiers. Le commandant de la Citadelle négligea
faire demander le mot d'ordre au maire ; M. de Marsillac,
utenant-colonel du régiment de la reine se rendit à la place
amont, le soir à l'heure de la garde et fit défiler la garde
ns solliciter les ordres de ce magistrat. Seul, Damville
ait soin de faire prendre les clefs chez Lalande par un
rgent et deux soldats des milices bourgeoises, afin de fer-
er les portes de la ville.

Or, par une coïncidence singulière, un courrier de la
our d'Espagne se présenta le soir de ce même jour, vers
huit heures, à la porte marine. Le maire averti, confia les
clefs à un sergent de la milice, en lui ordonnant d'ouvrir
la porte et d'amener le courrier près de lui.

La porte marine était gardée par un détachement du régi-
ment de la reine ; l'officier, chef de poste, déclara au sergent
milicien que l'ouverture de la porte n'était point son affaire
et que le courrier serait conduit chez M. de Marsillac. Au
même moment l'officier ouvrit la porte, et ne pouvant impo-
ser silence au sergent, il appela : « A moi ! quatre grena-
diers ! »

A cet appel, M. de Marsillac apparut et interrogea le
courrier. Puis celui-ci, averti par le sergent milicien que le
maire le mandait près de lui, répondit aux instances de
Marsillac qui essayait de l'en détourner, qu'il était toujours
bon d'obéir. Le courrier se rendit donc à l'appel du Maire
et fut aussitôt congédié par lui. Le sieur de Colins arriva le
lendemain soir, et reçut du maire les clefs des portes.

Ainsi, le sieur de Marsillac s'était emparé du commande-
ment de Bayonne, contrairement aux privilèges de la ville
sanctionnés par le roi. Le Conseil envoya une copie du pro
cès-verbal relatant les faits, et porta plainte au régent et à
Montrevel, contre cet officier.

Le régent répondit (15 novembre) qu'il s'opposait à ce que
la jouissance du commandement de la ville ne subisse aucun
empêchement lorsqu'elle se trouvait dévolue au maire, et
qu'il ferait là-dessus ses observations à Villars. Ce dernier
écrivit, de son côté, que, dans des occasions semblables à
celle qui venait de se présenter, le maire devait donner le
mot, avoir la garde des clefs, et rien de plus. Gramont con-
seilla à la ville de ne rien réclamer au delà du tempérament
arrêté par le conseil de guerre et communiqué par Villars.

Le capitaine Lasserie, ayant prêté la main aux officiers
des régiments contre les prétentions du maire, fut l'objet des
sévérités de Gramont. Il fut invité par ce dernier à quitter

le logement qu'il occupait à la porte Mousserolles et que les échevins réclamaient comme une dépendance de la ville. Après plusieurs mois de résistance, il obéit aux ordres du duc, mais il prétendit conserver un jardin dans le saillant de la contre-garde voisine. Cette faveur dépendait de M. Salmon, directeur des fortifications ; et le Corps de ville continuant à donner libre cours à sa rancune, envoya deux députés à cet ingénieur pour faire ressortir les inconvénients de cette concession.

Le départ du régiment de la reine, seule mesure propre à supprimer les difficultés et les conflits, fut demandé par Gramont, qui eut soin d'en avertir les magistrats. Mais cette démarche, qui constituait un blâme pour le régiment, devait au contraire multiplier les difficultés jusqu'à son départ. Le 16 décembre 1715, un sergent de la garnison arracha violemment les clefs de la porte Mousserolles des mains du portier, lorsque celui-ci les tendait à un officier de la milice pour procéder à la fermeture de la porte. Le Conseil demanda à M. de Colins réparation de l'affront reçu par l'officier et de la violation de l'ancien usage.

Les échevins désirant voir confirmer les privilèges de la ville, adressèrent des mémoires au régent sur cet objet (14 février 1716). Le duc de Gramont ne consentit pas à appuyer les prétentions des officiers de la garde bourgeoise qui voulaient forcer les sergents et soldats de la garnison à leur remettre les clefs, au moment de la fermeture des portes, lorsque le capitaine des portes ou les officiers de l'état-major n'y assistaient pas. Il leur conseilla de ne pas s'arrêter à ces minuties, ajoutant que l'abrogation de cette formalité est justifiée, que les plaintes pour de pareilles choses sont trop fréquentes, qu'elles ne sont pas bien reçues et font tort à celles plus importantes.

Le duc de Guiche, fils du duc de Gramont, obtint, par son intervention auprès du régent, durant un voyage de Villars, confirmation des privilèges du maire, touchant le commandement de la ville en l'absence du gouverneur et du lieutenant de roi. Les lettres patentes accordant cette confirmation parvinrent à la ville le 4 juin 1717. Le Conseil ne les trouva pas assez étendues en ce qui concernait les clefs et le commandement ; et, malgré Gramont qui conseillait d'en user modérément et de ne donner lieu à aucune plainte, les magistrats se proposèrent de les faire réformer. Guiche, membre du conseil de régence, mettait au service de la ville l'influence que lui donnait sa haute situation. sollicita aussi des faveurs pour son fils, le duc de Louvign qui lui succéda dans la charge de colonel des gardes fr

çaises et obtint la survivance (1) des gouvernements de Béarn, Navarre et Bayonne (janvier 1717).

Mademoiselle de Boufflers, petite-fille du duc de Gramont, épousa le prince Pectorano, grand seigneur espagnol. La rentrée du nouveau ménage en Espagne, après la cérémonie du mariage, se fit en passant par Bayonne. Le Corps de ville ne pouvait manquer de fêter un membre de la famille de son gouverneur ; il offrit à Pectorano et à son épouse un petit souper, le 8 mai 1717, et un dîner le lendemain. La mort du duc de Gramont (8 novembre 1720), survenue dans le Château-Vieux de Bayonne, a été mentionnée à l'occasion de l'échange des princesses ; elle fit passer sur la tête du duc de Guiche le titre de duc de Gramont.

Atteintes aux privilèges de la ville.

La mort de Gramont arriva quelques mois après celles de M. Dauzeville, maréchal de camp à Bayonne et de M. de Colins, lieutenant de roi, renouvela le haut état-major de la ville ; M. Dadoncourt fut nommé au poste de lieutenant de roi.

A la suite de ces changements de personnel, les privilèges de la ville subirent de nouvelles atteintes. Pendant une absence de M. Dadoncourt, occupé à la délimitation de la frontière, M. de Pinsun, commandant de la Citadelle, reçut de la cour l'ordre de résider en ville et de prendre en mains le commandement de Bayonne et du pays de Labourd jusqu'à la rentrée du titulaire. Le Conseil de ville s'émeut de cette transgression à ses privilèges ; le duc de Gramont exprime l'avis que le roi n'a aucune intention hostile et conseille de se tenir tranquille. Son avis n'est pas suivi ; des placets sont adressés au régent et au cardinal Dubois, ministre, afin de protester (19 septembre 1722).

Le roi fit répondre que si l'absence du lieutenant de roi ne durait que peu de jours, le premier échevin prendrait le commandement en son lieu et place ; si, au contraire, l'absence devait être longue, le commandement passerait aux mains de l'officier placé immédiatement après le lieutenant de roi. Tel était l'ordre établi dans tout le royaume, et la ville de Péronne, après s'être insurgée contre ce règlement, avait fini par s'y soumettre.

Le Conseil de ville reconnut alors la sagesse des conseils de Gramont et ne renouvela pas ses réclamations. Il préféra employer plus utilement sa peine en saisissant l'occasion de condoléances à adresser au duc d'Orléans sur la mort de son père, pour lui demander d'accorder sa protection à la ville. Une semblable démarche fut faite auprès du duc de Bourbon (13 décembre 1723). Le parlement de Bordeaux était

(1) Survivance ou droit de succéder au titulaire actuel, soit au décès de ce dernier, soit par suite de sa démission.

aussi sollicité de mettre son influence au service des intérêts de la ville, au moment de l'envoi d'un cadeau fait annuellement au premier président et au procureur général de ce corps et consistant en jambons.

Ces puissantes protections assurèrent aux échevins la bienveillance des autorités militaires de la ville. Le maire prit le commandement et reçut les clefs des portes, le 23 mai 1727, durant une absence de Dadoncourt ; il constata avec satisfaction la déférence dont les officiers firent montre envers lui ; une sentinelle fut placée par eux devant sa porte, les honneurs militaires lui furent rendus par les troupes du régiment de Saintonge, lorsqu'il vint à passer sur les glacis voisins de la porte marine où elles faisaient l'exercice, et la garde militaire de cette porte prit les armes à son passage.

Mais ces bons procédés n'endormaient pas la vigilance du Conseil de ville qui ne cessait de réclamer contre la moindre atteinte à ses privilèges. Ayant remarqué qu'une commission de major du Château-Vieux, concédée au sieur Castain, accordait à cet officier le droit de commander dans la place en l'absence du gouverneur et du lieutenant de roi, les magistrats adressèrent une réclamation à la cour (18 septembre 1724).

Ils firent opposition à une prétention du major qui voulait empêcher la ville de faire déposer du sable sur la place du réduit, et lui signifièrent que cet emplacement, constituant la place bourgeoise, appartenait à la ville et qu'ils pouvaient par suite en disposer à leur gré (1730). La même raison de possession fut invoquée par eux au sujet du pont-levis du pont Saint-Esprit, que le major ne voulait laisser lever sans que l'autorisation lui en ait été demandée (1732). Mis en éveil par ces constestations, les magistrats jugèrent prudent de renouveler les actes possessoires sur les sables, maraiscaux, et sur les droits de justice haute, moyenne et basse, que la ville possédait le long des rives de l'Adour, depuis Hausquette jusqu'au Boucau-Vieux.

Le sieur Castain, major du Château-Vieux, refusa de remettre les clefs de la ville à M. de Comarieu, maire de la ville, durant une absence de M. Dadoncourt, sous prétexte que ce dernier était rentré le soir, puis reparti le lendemain. Le maire qui doutait de l'exactitude du fait avancé par Castain, le fit vérifier par le capitaine du guet : celui-ci alla interroger le maître d'hôtel de M. Dadoncourt et eut ainsi la preuve de son absence. Il envoya alors sommation à Castain de délivrer les clefs, en l'informant qu'il allait en référer au duc de Gramont et au garde des sceaux. Cette leçon ne plu

pas à Castain qui continua à conserver les clefs durant une nouvelle absence de M. Dadoncourt.

Tout en désapprouvant le procédé dont la ville avait usé contre un officier de l'état-major, le roi voulut bien la maintenir dans ses privilèges. Gramont fut également choqué de la sommation faite à Castain, et, s'écartant du soin des intérêts de la ville, il tenta, mais en vain, de faire délivrer à cet officier, par le ministre de la guerre, un brevet particulier pour commander en l'absence du lieutenant de roi (octobre 1733).

A dater de cette époque, on ne signale plus d'atteinte grave aux prérogatives des magistrats. Le marquis d'Amou, qui commandait à Bayonne, prit généralement soin de remettre au maire, quand il s'absentait, le commandement et les clefs des portes. Le maire de Behic, pendant un intérim, reçut la visite du chevalier de Valence, colonel du régiment de Bourbonnais, récemment arrivé en ville ; cet officier usa à son égard d'une très grande politesse, jusqu'à lui demander l'autorisation de faire prendre les armes à son régiment et de faire occuper les postes affectés à ses soldats par la compagnie des grenadiers et celle des Cantabres, durant la prise d'armes (1751). Rapports bien améliorés.

Une seule fois cependant, le marquis d'Amou fut réprimandé par le ministre, pour avoir omis de faire la remise du commandement et des clefs au maire, avant d'aller à Navarrenx où devaient être internés des prisonniers anglais. Les échevins, malgré leurs bons rapports avec M. d'Amou n'avaient pas hésité à porter le cas à la connaissance du ministre (1757).

Une ordonnance du 1er mars 1768 prescrivit que le mot n'était dû, en dehors des troupes, qu'à l'ingénieur en chef, au directeur de l'artillerie et au commissaire des guerres. Le maire ne s'y trouvant pas compris, le comte de l'Hospital conseilla aux échevins d'en référer au roi en lui demandant de réparer cet oubli, mais par politesse, il continua d'envoyer le mot au maire.

Monsieur de Lamberval, major, voulut exiger du maire un compte rendu écrit des châtiments infligés par le tribunal des échevins à certains déliquants pour faits de service de garde ; le Conseil repoussa cette prétention et les deux parties en référèrent à la cour. Le ministre Amelot répondit que l'autorité de M. de Lamberval s'étendait à tous les faits intéressant la garde et la sûreté de la place ; par suite les postes fournis par les habitants étaient placés sous ses ordres pendant la durée de la garde, et devaient se tenir prêts à recevoir sa visite dans les corps de garde. Par contre, la compétence des magistrats s'appliquait à tout ce qui se

rait lui être versée en argent en lui faisant subir une réduction de 75 pour cent. Ce dernier mode de paiement fut choisi par Dussault, et la ville ayant trouvé un prêteur qui consentit généreusement à être remboursé en cinq annuités, sans recevoir d'intérêts, fut en mesure de désintéresser Dussault (4 février 1723).

Nouvelle composition du Corps de ville.

Le Corps de ville ne procéda pas cependant à l'élection d'un maire ; il se contenta, durant plusieurs années, de donner le titre de maire au premier échevin. Une réclamation de l'intendant, adressée le 2 juillet 1736, au Conseil, ne le décida pas à nommer le maire. Enfin, deux ans après, les magistrats parvinrent à se mettre d'accord sur une nouvelle composition du Corps de ville, qui fut soumise à l'approbation royale. Cette assemblée devait comprendre : 1° le maire premier échevin ; 2° le clerc assesseur ; 3° cinq échevins ; 4° un procureur du roi, syndic. Ces charges étant biennales, les magistrats furent divisés en deux groupes ; l'un, comprenant le maire, deux échevins et le procureur, élus ensemble, le clerc et trois échevins, élus l'année suivante ; ne pouvaient être candidats que les Bayonnais pourvus du droit de bourgeoisie (29 mai 1738).

Il y a lieu de présumer que le roi accorda toute satisfaction au Conseil de ville de Bayonne et le laissa élire ses divers membres selon son désir. La composition de cette assemblée donna entière satisfaction à une ordonnance royale édictée le 21 novembre 1758, en vertu de laquelle tout membre protestant devait être éliminé. Le maire, répondant à une question du procureur général au sujet de cette ordonnance, lui fit connaître que tous les membres du Conseil étaient de bons catholiques, car s'ils n'eussent possédé cette qualité, ils n'auraient pas été admis à exercer aucune fonction.

Les magistrats craignirent un moment de voir augmenter les dépenses de la ville. Le roi ayant créé les nouvelles charges municipales de trésorier et de contrôleur, voulut bien, toutefois, ne les imposer qu'aux villes libérées de toutes dettes. Cette création aurait grevé le budget de la ville de 15.000 livres par an, tandis que le même service se trouvait assuré avec 500 livres. Cependant, pour éviter toute surprise, et quoique la ville fût endettée, le Conseil demanda au roi de réunir ces charges à la communauté de Bayonne plutôt que de les concéder à des particuliers.

Si le commandement de la place était reconnu au maire, en l'absence du gouverneur et du lieutenant de roi, la première place pouvait encore lui être disputée dans les cérémonies autres que les parades militaires. Une ordonnance du 28 décembre 1754 vint écarter cette cause de conflit, en donnant au maire le pas sur les autres autorités, dans les

cérémonies où il remplacerait le gouverneur ou le lieutenan de roi (1).

Diverses prérogatives du maire.

Afin de donner à sa fonction plus de prestige aux yeux du peuple, le maire avait fait décider par son Conseil qu'il aurait le droit de se faire suivre, dans ses déplacements officiels, par le capitaine du guet et par deux soldats du guet, armés de hallebardes (1726). L'une de ses prérogatives était d'établir dans sa maison un Corps de garde pour le guet, au moment de son entrée en fonctions. On avait essayé de le transférer à l'hôtel de ville, en 1752, afin d'en éviter le déplacement à chaque changement de maire, mais on s'aperçut bientôt qu'il y était mal surveillé, et l'ancien usage fut rétabli. Le maire, Debiey, nommé en 1758, s'empressa comme ses devanciers, de faire établir ce corps de garde chez lui, autant pour éviter la perte de ce privilège que pour accroître l'éclat de sa fonction. Malgré les honneurs attachés aux charges d'échevins, il se rencontra des habitants qui voulurent s'y soustraire. Le chevalier Picot, nommé échevin, le 1er juillet 1768, ne consentit pas à occuper cette charge, malgré que le Conseil d'Etat eût rendu un arrêt le déclarant déchu de ses droits de bourgeoisie, au cas où il persisterait dans son refus.

Le maire et son Conseil n'omettaient jamais, lorsqu'ils se rendaient en corps à la Cathédrale, pour assister aux offices, de se faire précéder de massiers, de capitaines et de soldats du guet, ces derniers armés de hallebardes qu'ils remplacèrent en 1738 par des fusils avec baïonnettes. Ils allaient dans le même appareil à la procession de la Fête-Dieu, et tenaient essentiellement à occuper le rang après le gouverneur ou son représentant. Dans la procession du 11 juin 1770, le major, les officiers de l'état-major et les domestiques du comte de l'Hospital barrèrent le passage aux magistrats ; ceux-ci en firent des représentations au comte, qui prit des mesures pour les satisfaire.

Pour compléter l'état des divers employés dont la nomination était faite par le maire, il faut ajouter au personnel subalterne accompagnant les membres du Conseil, et constituant le Corps de police, les canonniers chargés de fourbir les armes, les portiers, appelés fermeurs de portes, et l chasse-gueux, dont la mission consistait à débarrasser l

(1) Cette ordonnance annula celle du 16 juillet 1753, qui avait été rend à la suite d'une discussion de préséance entre le maire et les officiers d sénéchal (tribunal), dans les processions et autres cérémonies publique Bien que le maire eût prétendu avoir le pas sur eux lorsqu'il possédait commandement en l'absence du gouverneur et du lieutenant, le roi av réglé que, dans tous les cas, le maire devait marcher avec le Corps de vil

ville, dans les cas de trouble ou d'épidémie, de tous les rôdeurs et gens sans aveu.

Représentant de la ville à Paris.

Quoique le Corps de ville fût en fréquente correspondance avec l'intendant de la province, chargé, comme les préfets de l'époque actuelle, d'assurer l'exécution des ordres ministériels, la ville avait à Paris un représentant, qui était le plus souvent un avocat ; elle lui confiait la défense de ses intérêts. Le choix de ce député était soumis, à chaque mutation, à l'agrément du roi. Le sieur Dulivier, titulaire de cette charge et représentant de la ville dans le conseil de commerce de Paris voulut, en 1766, faire passer cette fonction sur la tête de son fils. Les échevins agréèrent sa demande et placèrent le nom du fils en tête de la liste de trois candidats qu'il était d'usage de présenter au roi. Ce dernier, faisant cas de la recommandation de la ville, porta en effet son choix sur Louis Dulivier.

Pour faire efficacement appuyer ses démarches, le Corps de ville ne perdait jamais une occasion de s'assurer des protecteurs. Parmi ceux-ci se trouvaient : le duc de Bouillon à qui la ville rendait hommage pour la juridiction de Saint-Etienne ; l'abbé de Cavallery, nonce du pape en Portugal, salué à son passage à Bayonne en 1732 ; le comte de Maurepas, ministre de la marine, auquel elle adressait ses souhaits de nouvel an (1738) ; le marquis de Gèvres et son père, M. de Tresmes, visités par le Conseil ; le maréchal de Richelieu, et Monsieur d'Etigny, intendant de la province, dont les noms furent inscrits au nombre des citoyens de la ville (1763). A cette liste bien incomplète, il serait superflu d'ajouter les noms des divers membres de la famille de Gramont, et en particulier de ceux qui reçurent les politesses du Corps de ville. Un de ceux-ci fut le comte de Gramont, qui jouit longtemps du titre de commandant en chef du département sous les ordres du maréchal de Richelieu, et du grade de maréchal de camp ; il s'était rendu à Bayonne, en 1754 et en 1756, appelé par le service de sa charge. Un repas lui fut offert chaque fois par le Corps de ville, ainsi qu'à la comtesse, sa femme, qui l'accompagnait. Il mourut dans cette ville en 1762 et fut enterré à Bidache ; à l'occasion de son décès, les échevins adressèrent leurs condoléances au duc de Gramont.

Peu d'événements marquants se produisirent à Bayonne durant le règne de Louis XV, si l'on écarte les faits militaires. Il suffira de signaler un incendie considérable qui détruisit presque entièrement les maisons bordant la rue du Pont Mayou, puisque douze d'entre elles furent totalement consumées et huit autres grandement endommagées ; le feu s'était déclaré à l'angle de la rue de la Goasque. Ce désastre incita

l'intendant à réclamer l'achat de pompes (2 juillet 173[illegible]

Cachalot tué dans l'Adour.

On peut noter aussi l'entrée d'un cachalot dans l'Adour le 1er avril 1741 ; il mesurait 49 pieds de long et contenait dans ses boyaux une boule d'ambre. L'opération de sa capture fut assez mouvementée. Harponné à 2 heures du soir par un pilote, près de la digue de Ferry (barre de l'Adour), il fut filé jusqu'au banc de sable voisin de l'abbaye Saint-Bernard, sur lequel il se jeta. Les lamaneurs du Boucau l'y joignirent et le frappèrent à coups de lance pendant une heure et demie, jusqu'à ce que l'animal se soit remis à l'eau. Il alla, dans sa course, heurter les chaînes (barrages) de la Nive ; puis effrayé par le bruit des bateaux, il revint dans l'Adour qu'il remonta, passant sous le pont Saint-Esprit et s'arrêtant, épuisé, à 6 heures du soir, près de l'île d'Aiguemeou, à trois quarts de lieue en amont de la ville.

La famille du marquis d'Amou, commandant à Bayonne s'étant accrue d'une fille durant son séjour dans cette ville, le marquis demanda au Conseil de servir de parrain à cet enfant. Après avoir reçu une réponse favorable, il pria les magistrats de faire choix de la marraine. Ceux-ci désignèrent la duchesse de Gramont qui voulut bien accepter, mais demanda à être remplacée à cause de son éloignement. Elle fut supplée par Mademoiselle d'Amou, sœur aînée de l'enfant, à la cérémonie du baptême ; la filleule de la ville reçut les prénoms de Marie-Louise-Victoire-Bayonne (8 mai 1752).

Mariage de Mlle Bayonne d'Amou.

Vingt-et-un ans après, cette jeune personne convola en justes noces avec M. de Piis, ancien conseiller au parlement de Bordeaux. Ses parrains ne pouvaient se dispenser d'assister à son mariage ; ils apposèrent leur signature au contrat, le 24 septembre 1773, et accordèrent gracieusement au marquis d'Amou qui, par excès de délicatesse, le leur avait demandé, de ne signer qu'après le comte de l'Hospital, lieutenant-général, commandant à la place de Gramont.

Le lendemain, le maire et le procureur du roi, délégués par le Conseil, allèrent remettre à la jeune fiancée, un bijou que la ville avait fait exécuter à Paris, par l'entremise de son député Duverdier. C'était un bracelet en or garni de diamants ; au centre étaient représentées les armes de la ville, entourées du mot Bayonne dont les lettres étaient formées par des diamants.

Le 29 septembre, le Corps de ville en robe rouge, se rendit chez Monsieur d'Amou, pour conduire sa filleule à la Cathédrale et la remettre ensuite aux mains de l'époux. Mademoiselle d'Amou s'achemina vers l'église, donnant sa main droite à son père et sa main gauche au maire de Bayonne. Un grand dîner de noce fut donné le soir au palais du gouvernement ; tous les magistrats du Conseil y furent invités

si que leurs épouses. Une pamperruque dansée par tous convives dans les rues de la ville termina la fête de ce jour. Corps de ville offrit ensuite un bal à l'hôtel de ville en onneur des nouveaux époux ; peu de jours après, le arquis d'Amou et sa fille se présentèrent à une séance de hôtel de ville et remercièrent le Conseil pour ses nombreu-s marques d'affection.

2° État militaire

L'état-major militaire de Bayonne comprenait en 1718 (1) un gouverneur particulier, un lieutenant de roi, un commis-saire des guerres, les commandants des deux châteaux, trois majors, un aide-major, un capitaine des portes, huit officiers d'artillerie et six ingénieurs du roi. Ces officiers jouissaient de la faveur d'introduire en ville le vin nécessaire à leur consommation sans payer de droits (2). Etat-mojor de la place.

La charge de lieutenant de roi à Bayonne passa du sieur de la Gibaudière au sieur de Colins, le 17 octobre 1715, par suite du décès du premier. Colins mourut le 30 septembre 1720 et fut remplacé par le sieur Dadoncourt. Ce dernier remplit sa charge jusqu'au 30 septembre 1740, date de sa mort. Le sieur de Lamberval pourvu après lui de cette fonction la céda, le 28 avril 1747, au marquis d'Amou qui la possédait encore au décès de Louis XV.

Monsieur de Pinsun fut successivement commandant du Château-Vieux et de la Citadelle ; il occupa jusqu'au 13 mars 1741, date de sa mort, cette dernière charge, qui passa ensuite à Monsieur d'Apremont.

Il existait aussi des charges de major du Château-Vieux, du Château-Neuf et de la Citadelle. La première était occupée en 1720 par le sieur Damville, qui en obtint un nouveau brevet pour trois autres années ; la seconde fut donnée en 1720 au capitaine de Castain, du régiment de Bourbonnais ; la troisième se trouvait aux mains du sieur Berne en 1717, et lui fut encore concédée par le régent pendant trois années, puis elle passa au sieur Castain.

La fonction de gouverneur de Bayonne était dévolue, en vertu d'un usage fort ancien, à un membre de la famille de Gramont. Mais, lorsque ce titulaire ne pouvait accomplir

(1) D'après un mémoire sur l'état de la ville par M. de Hureaux, lieutenant-général au sénéchal de Bayonne.

(2) L'intendant Legendre, de la généralité d'Auch, fixa en 1718 pour chaque officier le nombre de barriques pour lequel l'immunité des droits était accordée. Pour les officiers de place : Damville, major, 8 ; Dardicourt, aide-major, 6 ; Lasserie, capitaine des portes, 3.

sa charge, le roi lui nommait un remplaçant. Le comt de l'Hospital, lieutenant-général, fut nommé à ce titre, pou commander dans toute l'étendue du gouvernement d Bayonne, durant l'absence et sous l'autorité du gouverneur Le Corps de ville, en robes rouges, alla le saluer à son arri vée (2 septembre 1765) ; il lui procura un logement, qui étai à la charge de la généralité.

Le prince de Beauveau fut nommé commandant en chef de la Guyenne et fut salué à Bordeaux par une députation de la ville (2 septembre 1765). Le 4 octobre suivant, il débar quait aux allées Boufflers de Bayonne, près du réduit, venant par eau de Peyrehorade. Accueilli par les commandants de l'Hospital et d'Amou, par le Corps de ville en robe, il traversa la haie des troupes et de la garde bourgeoise et alla loger à l'évêché. Les magistrats lui firent remettre cent bouteilles de vin contenues dans des corbeilles enguirlandées ; mais lors qu'on lui présenta la somme de cent louis (1) offerte, selon l'usage, au commandant en chef de la province, lors de sa première entrée, il hésita, demandant qu'on lui fournisse la preuve que ce don lui était dû, puis il en fit abandon à la ville pour le soulagement de ses pauvres et les nécessités les plus urgentes.

Logement des officiers.

Bien que le roi eût édicté le règlement du 25 octobre 1716 sur la marche des troupes et sur leur casernement, ce document n'avait pas tout prévu, laissant aux villes la tâche de pourvoir à ses lacunes. Le logement des officiers devait, en principe, être assuré dans les casernes ; mais, en atten dant leur installation, les villes eurent la charge d'y suppléer. Cette obligation causa beaucoup de soucis au Corps de ville et fut une source de dépenses.

Les échevins ne manquèrent pas de protester à chaque avis de logement ; ayant adressé leurs plaintes au duc de Guiche, chef du conseil de guerre, et mieux placé que tout autre pour être bien renseigné, le duc leur assura que la ville devait loger les officiers des régiments de la reine, de Dauphiné et du Blaisois parce que les chambres réservées pour eux dans les casernes étaient démunies de meubles, de lits et autres objets indispensables (8 mai 1716).

L'intendant fixa le taux des prix de logements d'officiers versés à la ville (2), mais ils étaient insuffisants et, malgré le zèle déployé par l'échevin Dubrocq qui était chargé de débattre les prix avec les habitants, la ville dut prélever 6.000 livres sur sa caisse en une année.

(1) Ou 2,400 livres.
(2) Colonel, 30 livres ; capitaine, 6 livres ; lieutenant, 3 livres.

Ayant appris par M. de Salmon, directeur des fortifications, que le Château-Neuf contenait 20 chambres inoccupées, le Conseil insista auprès de l'intendant, en lui demandant de décharger la ville de loger les officiers. Il profita de l'envoi de souhaits de nouvel an aux ducs de Gramont et de Guiche (1718). Ce dernier répondit que le seul obstacle à l'achèvement des logements d'officiers était le manque de fonds. Enfin, pressé de tous côtés, le marquis d'Asfeld se décida à accorder la somme nécessaire à l'installation de ces logements, depuis longtemps prévue au Château-Neuf.

Mais il faut croire que les officiers préféraient les logements de la ville à ceux des casernes, car la situation ne semble pas avoir été modifiée. Le roi, saisi d'une nouvelle protestation en 1736, décida que l'état de choses existant depuis vingt ans continuerait à subsister, mais qu'on s'efforcerait de créer quelques logements d'officiers en faisant sortir des casernes les artisans et gens de métier qui pouvaient s'y être établis.

A la suite de cette décision, l'intendant vérifia les logements d'officiers dans les Châteaux, accompagné par le maire, par M. Razaud, directeur des fortifications et de Chaville, ingénieur. Il en trouva 48 au Château-Neuf et à Sainte-Claire, 2 au Château-Vieux, 7 au réduit de Saint-Esprit. Cette visite démontra la nécessité de construire un corps de caserne au Château-Neuf pour loger tous les officiers (1738). La ville insista donc de nouveau pour être déchargée de ces logements.

Cette charge continua cependant à peser sur elle. En 1760, la ville avait avancé 15.254 livres pour cet objet ; mais l'intendant promit de les faire rembourser par la généralité de Guyenne. Le taux des indemnités de logement fut enfin relevé, par ordonnance royale du 20 juillet 1769 ; celui des capitaines fut porté de 6 à 15 livres. Celui des chefs de bataillon, récemment créés, fut fixé, par ordonnance du 14 juin 1774, à 20 livres.

La guerre d'Espagne, en produisant une affluence de troupes à Bayonne, ne permit pas de les loger complètement. Le matériel des casernes se trouva insuffisant. La ville put cependant prêter des paillasses et couvertures au régiment de Richelieu, arrivé le premier (16 janvier 1719), sous la conduite de M. Dauzeville, maréchal de camp, qui venait commander à Bayonne pendant la durée de la guerre. Il fallut que l'intendant s'engageât à faire supporter à l'avenir par le trésor royal la dépense des fournitures des casernes, pour décider les échevins à assurer ce service. Matériel des casernes.

Ce fonctionnaire, malgré sa promesse, se heurta encore à des difficultés, lorsqu'il demanda à la ville de munir les

casernes de tables, bancs et rateliers d'armes, celle-ci prétendant qu'elle n'était pas tenue de les fournir. L'intendant montra cependant son intention de désintéresser la ville, car il fit relever les dépenses qu'elle avait faites à l'occasion du passage des troupes, pour les lui rembourser (11 sept. 1719).

Le service demandé aux échevins fut ensuite assuré par l'entreprise des lits militaires. Toutefois lorsque celle-ci n'avait pas à sa disposition le matériel de couchage, rendu nécessaire par une augmentation de garnison, l'excédent était laissé à la charge de la ville jusqu'à ce que l'entrepreneur ait été mis en demeure de le fournir (2 juin 1752).

Corps en garnison à Bayonne.

Après la guerre d'Espagne, les régiments de Bavière-allemand et de Bourbonnais tinrent garnison à Bayonne (1720); puis le régiment d'Auvergne (1724). Ceux de Richelieu et de Saintonge (1) arrivèrent le 6 juin 1727, et vinrent camper sur les glacis. Le maire, qui commandait en l'absence de Dadoncourt, fit fabriquer, aux frais des états-majors de ces régiments, le matériel de campement nécessaire (2), et leur fit délivrer des outils pour installer le camp.

Les régiments de Piémont (1727), des Landes (1728), de Saint-Simon et de la Marche (1729), de Brie (1730), de la Marche et de la Reine (3) (1731), se succédèrent dans la garnison. Parfois, la place manquant dans les casernes, un des régiments était logé chez l'habitant, et lorsque la durée de cette occupation dépassait le délai fixé par les règlements, le Corps de ville faisait une réclamation et demandait que le régiment fût mis dans la Citadelle et les Châteaux.

Des craintes de guerre s'étant produites en 1733, on remplaça les troupes réglées, destinées à partir en campagne, par des bataillons de milices tirées du Béarn, du Labourd et de la généralité de Bordeaux. Elles restèrent deux années, puis revinrent en 1743. Les milices de Bergerac et de Marmande séjournèrent peu de temps et cédèrent la place à trois détachements de milices de la région, formant un effectif total de 1.200 hommes (4) ; on leur livra les trois postes de la Citadelle, du Château-Neuf et du Réduit, ainsi que les Corps de garde de la place Gramont, des avancées de Mousserolles et de Saint-Léon.

Entre les deux dates correspondant à la présence des milices, les casernes furent occupées par les régiments de la Ferté-Imbault, de Champagne, de Chartres, de la Reine. Les

(1) Son colonel était le marquis de Mirepoix.

(2) 630 fourches, 315 travées, 60 faisceaux.

(3) Son colonel, le comte de Lautrec.

(4) 200 hommes de la milice de Labourd, 750 hommes des bandes béarnaises, 250 hommes des bandes gramontoises.

bons rapports ne cessèrent de régner entre le Corps de ville et les officiers de la garnison ; la présence du maire à la revue des deux régiments qui tenaient garnison le prouva suffisamment (25 juin 1735). Aussi les salles de l'hôtel de ville furent-elles gracieusement mises à la disposition des officiers du régiment de Chartres pour fêter, par un repas et un bal, la bénédiction des drapeaux fixée au 24 mai 1737, jour de la fête de Pentecôte.

Fête militaire à l'hôtel de ville.

Ces messieurs se rendirent, vers 8 heures du soir, avec leurs invités choisis parmi la société de la ville, à l'hôtel de ville où une table somptueuse, en forme de fer à cheval, avait été dressée et couverte de mets délicats par le maître d'hôtel du nonce d'Espagne, qui se trouvait à Bayonne. Le prince Emmanuel, infant de Portugal, en visite chez sa tante, la reine douairière de Neubourg, avait accepté l'invitation des officiers et présidait le repas. Son altesse permit aux dames de s'asseoir à la même table qu'elle-même, mais les officiers et les autres convives se tinrent debout pour les servir. Après le repas, on passa dans la salle de bal, au premier étage, éclairée par 120 bougies. Le prince ouvrit la danse, à 11 heures du soir, avec madame Debiey, épouse du premier échevin, faisant fonction de maire ; le bal se termina à 5 heures du matin.

Pendant la fête de l'hôtel de ville, les lieutenants du régiment donnèrent dans les salles du bâtiment de la bourse, situé place Gramont, un ambigu qui comprit souper, bal, illumination de la façade et tir de fusées.

Monsieur de Monconseil, colonel, inspecteur des troupes, était arrivé pour assister à la cérémonie de la bénédiction des drapeaux. Il fut logé par les soins de la ville à qui incombait l'obligation de fournir un logement effectif aux inspecteurs généraux de cavalerie et d'infanterie, durant le temps de leur séjour.

Rixes entre militaires et civils.

Le mélange des éléments militaires et civils était parfois cause de rixes qui se terminaient d'une façon tragique. Au cours d'une dispute (18 septembre 1724), deux soldats du régiment d'Auvergne furent blessés par des habitants de la ville ; l'un d'eux mourut à l'hôpital des suites de ses blessures ; les coupables furent l'objet de poursuites. Le 11 février 1737, un coup de pierre donné par un grenadier à un Bayonnais amena la mort de ce dernier ; le soldat fut mis en prison et obtint ensuite des lettres de grâce du roi.

La répression des crimes et délits militaires était réglementée par une ordonnance royale du 1er juillet 1727 et traçait leur devoir aux chefs militaires lorsque des cas analogues aux précédents venaient à se produire.

Il arriva rarement que les militaires aient manqué à la

déférence due aux magistrats de la ville. Une fois cependant dix grenadiers du régiment de la reine insultèrent le sieur de Bruix, premier échevin, pour en obtenir une diminution de la taxe du pain ; ils osèrent le menacer de lui couper la tête, les bras, les jambes, et de mettre le feu à sa maison s'il ne souscrivait pas à leur demande, dussent-ils même se trouver en face de potences dressées pour leur supplice.

Quatre de ces grenadiers furent arrêtés et jetés en prison par le commandant du régiment ; son major se rendit à l'hôtel de ville et présenta au Conseil les excuses des officiers du régiment à raison de l'insulte faite par les grenadiers à l'un de ses membres (22 juin 1723).

Le roi auquel fut transmis un rapport sur l'incident ordonna que les grenadiers coupables seraient jugés par un conseil de guerre afin de donner un exemple à la garnison. Toutefois, le Corps de ville fit une démarche auprès de M. Dadoncourt, lieutenant de roi, afin d'obtenir que ces militaires ne fussent pas punis avec toute la rigueur que leur cas pouvait exiger et surtout qu'il n'y eût pas de condamnation à mort (30 juillet 1723).

M. Dadoncourt vint communiquer aux magistrats un projet de jugement du conseil de guerre, composé d'officiers du régiment de la reine : le principal coupable devait être condamné à la prison perpétuelle, et les autres à trois mois de prison. Les magistrats répondirent qu'il y en avait de reste et qu'ils trouveraient bon tout ce qui serait décidé par le conseil de guerre.

Le lendemain, les grenadiers furent conduits à la salle du conseil de guerre et, après qu'ils se furent mis à genoux, le président leur dit, en présence du premier échevin, qu'ils devaient la vie à Messieurs les magistrats qui s'étaient employés en leur faveur, rendant le bien pour l'insulte. Après confirmation de la sentence, le régiment fut assemblé et un ban publié pour recommander aux officiers et aux soldats de vivre en paix avec les bourgeois.

Le Corps de ville ne pouvait manquer d'intervenir lorsque l'élément civil se trouvait mêlé à ces sortes d'affaires et il faisait alors usage de son pouvoir. Les soldats fréquentaient un bouge dans la rue du Port-Neuf, tenu par la veuve Largade, sous prétexte de s'y livrer à un jeu d'épée ; mais, le soir, ils y commettaient des actes de libertinage. Pour en empêcher le renouvellement, le Conseil ordonna la fermeture du local à sept heures et demie du soir ; la veuve Largade n'ayant pas obéi fut jetée en prison (29 janvier 1717).

Le corps de garde de la porte Mousserolles était occupé par la troupe bourgeoise, et à ce titre, plus convenablement chauffé que celui de l'avancée de cette porte, confié au

oldats de la garnison. Ceux-ci d'ailleurs se plaignaient que es bûches de chauffage que leur délivrait la ville étaient rop petites et insuffisantes ; aussi allaient-ils se chauffer haque jour dans le corps de garde voisin, ce qui fit l'objet l'une plainte à Colins, lieutenant de roi (20 novembre 1716).

Plus rares étaient les plaintes contre les officiers. Quelques propos vifs tenus par quatre capitaines du régiment de la reine contre le maire de Lalande (1716), et des coups donnés à un habitant par un officier du régiment de Dauphiné sont les seules incartades relevées contre eux durant tout le règne.

Aux milices du Labourd, parties de la ville en 1748, succédèrent les régiments de Royal-Cantabre (1) et d'Artois ; en 1750, un bataillon du Bourbonnais et des milices ; en 1751, le régiment de la marine ; en 1752, les régiments du Lyonnais et de Bourgogne. Le marquis de Villeroy, colonel du Lyonnais, vivait à la cour comme les grands seigneurs de l'époque ; il vint à Bayonne visiter son régiment, huit mois après son arrivée dans la place et s'assura que ses officiers étaient en bons rapports avec les habitants ; le lieutenant-colonel et le major avaient, sitôt rendus à Bayonne, échangé des visites avec le maire.

On peut encore citer, parmi les troupes qui tinrent garnison : en 1754, un bataillon du régiment du Boulonnais ; en 1755, le régiment de Mailly, qui réclama de la municipalité, avant son départ, un certificat de bien vivre ; en 1757, deux bataillons des grenadiers royaux de Châtillon (2). Cette troupe quitta la ville en 1761 pour se rendre à Metz ; la ville lui fournit des voitures pour ses bagages, selon les ordres du roi.

Il est à présumer qu'à partir de ce moment l'effectif de la garnison se trouva notablement réduit, car le maire demanda deux fois au maréchal de Richelieu, en 1763 et 1764, d'envoyer deux bataillons de troupe en ville, afin de soulager les habitants du service du guet et garde, qu'ils devaient assurer malgré son importance. Richelieu, qui commandait la province, n'avait pas le pouvoir d'accorder la demande faite par le maire, mais il insista auprès du roi, invoquant la nécessité de pourvoir à l'exécution de travaux de fortifications projetées à Bayonne, en faisant remarquer que les compagnies d'invalides qui s'y trouvaient étaient incapables de fournir la main-d'œuvre nécessaire.

Deux bataillons du régiment de Bourgogne arrivèrent le 24

(1) Le chevelier de Bela, colonel ; de Planque, lieutenant-colonel ; Chevalier Duhart, major ; 2 capitaines aides-majors ; 1 capitaine de grenadiers ; 10 capitaines ; 11 lieutenants ; 14 sous-lieutenants ; 2 chirurgiens majors.

(2) Les 2 bataillons comptaient ensemble : 17 capitaines, 30 lieutenants, 1.050 hommes.

mai 1765, relevant les deux compagnies d'invalides ; mais ils repartirent le 4 octobre de la même année. Une nouvelle réclamation du maire hâta l'arrivée de deux bataillons du régiment de Condé (15 avril 1766), remplacé successivement par des régiments entiers : en 1767, régiments de Clare et de Provence ; en 1768, régiment de Soissonnais.

Invalides. Les compagnies d'invalides établies par Louis XIV étaient envoyées de préférence dans le midi de la France, à cause du climat plus doux de cette région. Quelques-unes tenaient garnison au château de Lourdes, aux forts d'Hendaye, du Socoa, etc. ; des invalides isolés étaient envoyés dans leurs familles ou aux eaux de Barèges ; on signalait en 1727 de fréquentes mutations d'invalides entre ces diverses localités et l'hôtel des invalides, à Paris. Il en vint 2 compagnies à Bayonne en 1731. Le roi fixa dans un règlement, en 1737, les rations qui étaient dues aux invalides (officiers et soldats), allant rejoindre par étapes les compagnies d'invalides détachées ou allant jouir dans leur famille des retraites obtenues durant leur séjour à l'hôtel des invalides.

Milices. Les milices qui ont tenu, à deux reprises différentes, garnison à Bayonne étaient soumises à des règlements qui fixaient leur mode de recrutement et les circonscriptions afférentes à chaque compagnie. Il était recommandé de prendre de préférence les cadets de famille non mariés et les bâtards ; la quotité de chaque paroisse devait être fixée par une assemblée de baillis, de commandants de troupes et de députés des paroisses. On devait choisir des hommes de l'âge de 18 à 40 ans, et d'une taille d'au moins cinq pieds. L'armement et l'équipement de ces troupes, entretenues aux frais des paroisses, étaient déposés dans des magasins situés dans la circonscription.

Les milices de Navarre, dont le magasin se trouvait à Bidache, comprenaient le bataillon de Cize, la milice de Mixte et les deux compagnies franches d'Arberoue et d'Ostabaritz ; le baron de Lalanne était colonel en second du régiment de ces milices et d'Irumberg, le major ; quant au commandement en chef, il était dévolu au comte de Gramont sous l'autorité du maréchal de Richelieu.

Il existait aussi des troupes de milices affectées spécialement à la défense des côtes et appelées milices gardes-côtes ; le capitaine de chaque paroisse était nommé par Gramont (1).

Recrutement. Le service de cette milice ne portant que sur une catégorie d'habitants, il n'est pas étonnant que ceux-ci cherchassent

(1) Le capitaine de la paroisse de Soustons, placé sous les ordres directs du sieur Caule, inspecteur des milices garde-côtes, fut nommé par le comte de Gramont, le 22 septembre 1760.

à s'y soustraire. Ils quittaient leur résidence pour aller travailler dans les parties de la généralité où cette charge n'était pas imposée. Pour parer à cet inconvénient, l'intendant prescrivit aux magistrats d'inscrire les fugitifs et de les aviser de venir tirer au sort au premier avertissement, sous peine d'être poursuivis comme fugitifs.

Le recrutement dans les troupes réglées se faisait par enrôlement et, à défaut, par tirage au sort. Les jeunes gens de la ville, se trouvant inscrits au rôle de la milice, ne pouvaient s'enrôler dans l'armée active ; telle était du moins la prétention des échevins qui l'appuyaient sur des précédents et faisaient tous leurs efforts pour empêcher les engagements des habitants dans les troupes. Le cas se présenta le 12 mai 1721, pour un jeune homme de la ville engagé dans le régiment de Bourbonnais, en garnison à Bayonne ; le père se plaignit au Conseil, le pria d'intervenir auprès de M. Dadoncourt, et obtint de faire rayer des contrôles du régiment le nom de son fils, déjà inscrit sur les rôles de la milice de la ville.

Le même cas se reproduit, le 30 septembre 1731. Le père d'un jeune homme, enrôlé pour 6 ans dans le régiment de la reine, en garnison à Bayonne, proteste de ce que son fils a été racolé par un sergent qui l'a fait boire et l'a décidé à s'enrôler dans son régiment, sans que le jeune homme se doutât de ce qu'il faisait. Après avoir inscrit le nom du jeune garçon, le sergent lui avait demandé de tracer une croix sur une feuille blanche, comme preuve de son consentement. Le père invoqua aussi à l'appui de sa réclamation l'inscription de son fils dans la milice bourgeoise.

Afin de rendre le recrutement plus aisé, l'intendant avait fini par fixer le nombre de recrues que devait fournir chaque ville. Il adressa aux échevins de Bayonne, le 27 septembre 1743, une demande de 30 recrues, en faisant connaître les effets dont ils devaient être porteurs (1). Le Corps de ville fit des représentations afin de faire diminuer le nombre des recrues demandées et lui permettre, par suite, d'éviter un tirage au sort ; il tenta de faire admettre comme recrues vingt-quatre prisonniers qu'il prétendit aptes au service militaire et qui allèrent à la Citadelle pour se faire examiner.

La charge d'homme d'arme des Châteaux Vieux et Neuf continua à subsister ; elle était appréciée à cause de divers avantages qu'elle procurait, telles que l'exemption du guet, de la garde, et du logement des gens de guerre. La nomina-

(1) Une veste d'étoffe bleue, deux cols, un havresac, une paire de souliers et un chapeau bordé d'un galon d'argent faux.

tion des hommes d'armes faite par le gouverneur était
gistrée à l'hôtel de ville. Le bourgeois Etienne Gala
nommé en 1739, et Ducasse en 1751.

s de Le roi créa en 1726 six compagnies de cadets gentil
mes de cent hommes chacune, et les établit dans cer
villes ; il fixa par ordonnance le service qui devait leu
imposé et il accorda aux capitaines commandant ces co
gnies certaines immunités à l'égard des gouverneurs e
commandants de place. Une de ces compagnies fut ét
dans la Citadelle de Bayonne jusqu'en mai 1729, d
laquelle les échevins firent transporter ses bagages à
de-Lanne et à Dax.

CHAPITRE XVIII

[...]GANISATION DE LA GARDE BOURGEOISE, DES SERVICES DE L'ARTILLERIE, DU GÉNIE, DE LA MARINE DURANT LE RÈGNE DE LOUIS XV.

[...]de bourgeoise. — Port d'armes. — Artillerie. — Fortifications. — Personnel de ce [...]ervice. — Casernes et logements. — Corps de garde. — Ponts et estacades. — [...]rojet d'agrandissement de l'enceinte. — Quai des allées Marines. — Terrain voisin [...]es allées Boufflers disputé. — Litige au sujet du rempart romain de Lachepaillet. — [...]arine.

Garde bourgeoise

[...]u début du règne de Louis XV, la discipline de la garde [...]urgeoise de Bayonne était très relâchée ; le maire recevait [...] nombreuses demandes d'exemption ; tout le monde cher[...]ait à se soustraire au service du guet et de la garde ; les [...]ndes ne se faisaient plus. Pour remédier à cet état de [...]oses, le Conseil fit d'abord reviser les rôles ; puis, afin [...]ntretenir l'émulation parmi les soldats de la garde bour[...]oise, il s'efforça, avec l'approbation de M. de Colins, lieu[...]nant de roi, de rétablir l'exercice du tir à la butte, négligé [...]puis 1680.

[...]Malgré ces louables efforts, la situation ne s'était guère [...]éliorée lorsque la guerre fut déclarée à l'Espagne. Le [...]aréchal de camp Dauzeville, venu à Bayonne pour comman[...]r la place, constata un grand relâchement dans cette [...]rde ; les compagnies, qui devaient compter quatre-vingts [...]mmes présents, n'en possédaient que dix. Il fit assembler [...] officiers et soldats et, en présence de Colins, il les exhorta [...]faire exactement leur devoir, sans quitter le corps de garde [...]rant les vingt-quatre heures de service (6 mars 1719). Il [...]nna l'ordre à la troupe de réoccuper le corps de garde [...] Saint-Esprit, qui avait été abandonné depuis quelques [...]ois à la garde bourgeoise.

[...]Le privilège dont jouissait la ville de se garder et de se [...]fendre par ses propres habitants était exceptionnel et valait [...]en quelques efforts pour le conserver. Et cependant si le [...]mbre des soldats faisant réellement le service de garde [...] de guet se trouvait tellement réduit qu'il devenait impos[...]le de l'assurer, la ville devrait bien se décider à renoncer [...]son antique privilège. On pouvait déjà se préparer à ce [...]rifice, car il se présentait à la parade de la garde un [...]mbre d'hommes à peine suffisant pour occuper les postes, [...]t par suite d'absences injustifiées, soit à cause d'exemp[...]ns motivées par des charges. Un signe précurseur fut la

[illegible] sur ce [illegible] té pa [illegible] du régime [illegible] des [illegible] les post [illegible] ils signalère [illegible] fficiers et [illegible]

[illegible] ou n [illegible] service [illegible] mandation fa [illegible] que les ab [illegible] résultai [illegible] une li [illegible] difficulté [illegible] gnait [illegible] discorda [illegible] des cl [illegible] à l'o [illegible] 1770.

[illegible] les effets [illegible] de 173 [illegible] ployés de [illegible] de Ne [illegible] per cou [illegible] quéma [illegible] l'hôtel d [illegible] 30 jui [illegible] ment d [illegible] demand [illegible] rejeté [illegible]

[illegible] quelqu [illegible] ment [illegible] tenant [illegible] échevi [illegible] de prêt [illegible] Le même e [illegible] afficher [illegible] déli [illegible] infra [illegible]

[illegible] D[illegible]ncourt 1770 [illegible] que le service [illegible] Gramont, réc [illegible] garde montante : le ge

verneur transmit ses observations au Corps de ville et lui donna le conseil de se concerter avec Lamberval. Cette assemblée, prise d'un beau zèle, usa de sévérité à l'égard des deux officiers de la garde bourgeoise qui avaient manqué à la garde en leur infligeant des arrêts jusqu'à nouvel ordre ; mais, voulant faciliter l'exécution du service, elle décida de fournir aux officiers, sur les revenus de la ville, le bois et la chandelle dont ils avaient besoin durant les vingt-quatre heures de leur garde, à l'imitation de ce qui se faisait pour les soldats des postes.

La guerre contre l'Angleterre et l'Autriche amena Lamberval à demander un plus grand nombre d'hommes dans les postes de la garde bourgeoise ; il insista afin que Gramont adressât au Conseil l'expression de son mécontentement au sujet du relâchement du service. Voyant l'inertie du Corps de ville, il fit emprisonner au Château-Vieux et placer dans le même local, un officier et trois sergents bourgeois, pour abandon de leur poste. Le Conseil réclama en vain auprès de Gramont qu'ils fussent transférés, selon les règlements, dans les prisons de la ville, à la porte Mignon ; le gouverneur ne considérant que le bien du service, approuva le lieutenant de roi et conseilla aux échevins de s'entendre avec lui.

On procéda alors au recensement des habitants en état de monter la garde. On trouva 825 hommes sédentaires et 230 marins ; mais le nombre de ces derniers ne pouvant compter que pour un cinquième, à cause des autres obligations qui leur incombaient, l'effectif des factionnaires s'éleva à 870. Les échevins demandèrent que le tour du service de garde ne revînt que tous les quinze jours. Or pour obtenir ce résultat, il fallait porter à 50 l'effectif de la garde montante; si l'on ajoutait à ce chiffre les 10 vignerons affectés au guet de nuit, et relevés le jour par 10 hommes de Saint-Esprit, on atteignait un effectif de 60 hommes de service chaque jour. Lamberval aurait dû se contenter, pour donner satisfaction au Corps de ville, de mettre 25 hommes dans chacun des deux postes de la milice bourgeoise, au lieu de 35 qu'il voulait y placer.

Sa persistance à réclamer ce dernier effectif devait amener à fixer le tour de garde à 11 jours au lieu des 15 jours demandés. Les échevins renouvelèrent leurs démarches auprès de Gramont et finirent par obtenir gain de cause.

La ténacité de Lamberval stimula le Conseil et le décida à faire exécuter le service de garde avec plus de régularité. Le motif de la guerre justifiait d'ailleurs l'insistance à exiger des habitants qu'ils montassent la garde en personne. Quelques exemples forcèrent les bourgeois à servir avec plus d'exactitude ; neuf d'entre eux ayant quitté le poste de Lache-

paillet furent emprisonnés, puis relâchés après avoir subi une semonce (1744) ; une autre punition de prison fut appliquée à des bourgeois qui avaient esquivé le service du guet (1745).

Le marquis d'Amou succéda à Lamberval en 1747 ; dès son entrée en fonction, il décida les échevins à mettre l'armement de leur milice bourgeoise en harmonie avec les innovations introduites dans l'armée et leur fit acheter des mousquets avec baïonnettes, qui furent déposés dans les corps de garde (1) et placés sous la responsabilité des caporaux de service (3 février 1747). Il dut sévir comme Lamberval afin de maintenir la régularité dans le service de garde. Ayant fait emprisonner au réduit des soldats bourgeois, qui s'étaient trouvés absents du corps de garde au moment du passage de la ronde, il céda sans difficulté à une réclamation du maire demandant à incarcérer les soldats dans la prison municipale de la porte Mignon.

Une ordonnance, complétant celle de 1730, fut rendue par M. d'Amou, d'accord avec le maire Picot (2 décembre 1754). Elle contenait défense, sous peine de prison, de quitter les corps de garde sans une permission expresse ; elle appliquait aux soldats remplaçants la même peine, en y ajoutant la confiscation de leur solde « de location ». Elle établissait pour les hommes des corps de garde un appel fait à l'improviste par les sergents de quartier ; si la garde des postes était trouvée incomplète, ceux qui la composaient étaient condamnés à faire des heures de faction supplémentaire, sous peine de prison. Enfin, les caporaux avaient la charge de maintenir au complet l'effectif et le matériel de ces postes, sous menace de cassation et de quinze jours de cachot.

Ce document ne faisait aucune allusion aux motifs d'exemption. Cependant diverses décisions étaient intervenues à ce sujet. Gramont avait exempté de la garde les pères de dix enfants (1741) ; le ministre de la guerre avait adopté la même mesure envers neuf ouvriers d'art employés aux travaux des fortifications (1747-1749), et envers le bourgeois Durand, casernier (1750). Les officiers des milices ou des bandes, ayant prétendu se faire exempter, Gramont leur rappela qu'ils n'avaient droit à cette faveur qu'en temps de guerre, à cause des obligations qui leur étaient imposées, mais que pendant la paix, ils devaient suivre la loi commune.

Le Corps de ville, dans le but de soulager les habitants, conçut le projet de former un corps de 8 sergents, 16 caporaux et 200 volontaires soldés, faisant le service de garde

(1) 8 mousquets déposés aux postes de Mousserolles et de Saint-Léon, 4 à ceux de Lachepaillet et de la tour de Sault.

et guet à la place de la milice bourgeoise. Cette troupe devait occasionner une dépense de 25.000 livres. Quant à la milice qui comprenait un effectif de 80 officiers et 700 soldats, elle devait être conservée, non pour le service de garde, mais pour figurer seulement dans les cérémonies (septembre 1755). Ce projet ne fut pas exécuté pour des raisons d'ordre financier.

La guerre de sept ans fit adopter de nouvelles mesures et imposer un tour de garde plus fréquent à la milice bourgeoise. Le marquis d'Amou, tout en recommandant au Conseil l'adoption de ces nouvelles dispositions, exprima l'espoir qu'elles seraient inutiles. Il avait constaté que le service de garde ne prenant qu'un homme par famille, il se trouvait bien des jeunes gens qui en étaient exemps. Le lieutenant de roi fit obliger les maîtres des corps et métiers de fournir l'état des garçons, travaillant chez eux, en état de porter les armes; il recommanda de placer dans la même escouade le maître et ses garçons ou apprentis. Il fit assigner à chaque détachement de garde un point de réunion particulier (1). La milice avait 14 compagnies, sous les ordres du lieutenant-colonel Dubrocq ; comme elle fournissait deux compagnies de garde chaque jour, le tour de garde se trouva revenir tous les sept jours (26 mai 1759).

Afin de rendre moins lourd le service de la milice bourgeoise, le roi, par une ordonnance du 2 juin 1757, obligea les habitants de Saint-Esprit à monter la garde à Bayonne ; les juifs restèrent dispensés de ce service, car ils ne jouissaient pas de la faveur de porter les armes dans le royaume.

A la suite d'une diminution dans l'effectif de la garnison, celle-ci ne put fournir le poste de la place Gramont, que les troupes bourgeoises occupèrent, sur la demande du marquis d'Amou (1761). Des fusils tirés de l'arsenal de Bayonne furent prêtés à cette milice, par ordre du ministre, dans le but d'améliorer son armement. Mais le maire, craignant de ne pouvoir assurer la conservation de toutes ces armes, se contenta de cent fusils qu'il fit déposer dans les corps de garde, sous la responsabilité des caporaux (1764).

Au lieu de ce cadeau, le Corps de ville eût bien préféré qu'on lui accordât l'augmentation de garnison, qu'il ne cessait de demander depuis le moment où le départ d'une partie des troupes avait aggravé le service de garde laissé à la charge des habitants. Deux bataillons du régiment de Condé étant enfin arrivés (15 avril 1766), le comte de l'Hospital réduisit aussitôt le service journalier de la garde bourgeoise ; le tour de rôle fut rétabli par quinzaine et l'effectif journalier

(1) **Mêmes points de réunion que ceux de la note 1, page 366.**

arrêté à 2 officiers, 4 sergents, 4 caporaux et 40 fusiliers.

A partir de ce jour, le comte de l'Hospital n'eut que peu d'observations à faire au sujet de la garde ; mais il ne craignait pas, si celle-ci se présentait incomplète, de la faire remplacer par les troupes réglées et d'en rendre compte au roi (22 mai 1771). D'ailleurs, on élaborait à Paris un nouveau règlement sur la garde bourgeoise dont les dispositions principales furent connues par le Conseil avant d'être livrées à la publicité ; l'avis du Corps de ville ne fut pas favorable à ce projet, parce qu'il contenait des innovations qui auraient surchargé les habitants (1773).

A cette époque, les corps de garde de la ville étaient au nombre de onze, dont cinq attribués à la garde bourgeoise et six aux troupes réglées. Ceux des bourgeois étaient : bastion de la boucherie, porte Saint-Léon (à gauche), tour de Sault (1), boulevard Lachepaillet, porte Mousserolles ; ceux des troupes : Château-Vieux, porte Marine, Réduit de tête de-pont, Réduit de Saint-Esprit, Château-Neuf et Citadelle.

Port d'armes.

Le maréchal de Richelieu, ayant été informé que le maire de Bayonne avait délivré des certificats de port d'armes à plusieurs bourgeois de la ville, rappela à ce fonctionnaire municipal que, selon l'ordonnance royale, le port d'armes n'appartenait qu'aux nobles et aux anciens officiers. Le maire répondit que la ville avait anciennement le droit d'accorder le port d'armes à ses bourgeois allant voyager dans tout le royaume, et demanda au maréchal de vouloir bien la confirmer dans ce privilège d'usage immémorial. Richelieu reconnut, en effet, que le maréchal de Thomond et le duc de Tresmes avaient confirmé le privilège du port d'armes, en novembre 1757, mais il ne put retrouver si ces seigneurs avaient accordé aux échevins le droit de délivrer des certificats. Il voulut bien admettre cependant que le privilège était valable pour Bayonne et le pays de Labourd (1er janvier 1759).

Le maire ayant de nouveau accordé à des habitants de la ville des passeports dans lesquels se trouvait mentionné le droit au port d'armes, reçut un blâme du maréchal de Richelieu (7 novembre 1761). Il s'excusa et promit de se conformer, à l'avenir, à la volonté du maréchal.

Mais il s'adressa dans la suite au duc de Gramont en le priant d'obtenir du duc de Choiseul la confirmation du privilège. Le ministre lui fit savoir que le port d'armes n'avait jamais été donné aux Bayonnais que dans la ville et le pays de Labourd, c'est-à-dire dans l'étendue de sa juridiction et de son gouvernement ; il ne saurait donc s'étendre à la

(1) Gardé par la marine bourgeoise.

France entière comme le demandait le maire. Il ajouta qu'il avait été sur le point de supprimer ce privilège, à la suite d'un soulèvement qui s'était produit tout récemment à Hasparren, contre les employés de la ferme des cuirs, avec la connivence des magistrats locaux, et qui avait nécessité l'envoi de troupes pour protéger les employés attaqués par le peuple ; et s'il ne l'avait pas fait, c'était en considération de Gramont qui, par son insistance, avait fait modifier sa résolution (18 juin 1763).

Cette réponse clôtura définitivement l'incident et le maire ne tenta plus d'étendre au delà du Labourd le privilège du port d'armes accordé aux Bayonnais.

Le personnel du corps d'artillerie à Bayonne comprenait, en 1717, un lieutenant principal, un commissaire et deux gardes-magasin. Le premier se nommait Roux, le second Claudas et les deux gardes, Lieger et Duvivier ; l'année suivante, ce personnel avait doublé. Le lieutenant et le commissaire jouissaient de l'entrée sans droit de 8 et 6 barriques de vin. Artillerie.

Les magasins à poudre du Château-Neuf et du Réduit appelèrent l'attention des échevins, à cause des incendies qu'ils pouvaient occasionner. Le donjon du Château-Neuf, dans lequel 25 à 30 milliers de poudre venaient d'être déposés était attenant à un corps de casernes pourvu de cheminées, et par suite ne possédait pas les conditions requises pour les dépôts de cette sorte : d'être isolé et d'avoir une double enceinte. Afin de calmer les craintes des échevins, le roi ordonna au maréchal de Villars d'examiner en conseil de guerre le parti à prendre pour écarter le danger (21 août 1718).

Le magasin à poudre du réduit, qui présentait, quoique à un degré moindre, le même danger, fit l'objet d'une conférence entre les échevins et M. Demagny, lieutenant d'artillerie au département de Bayonne (5 décembre 1727). Ce même magasin servit plus tard d'entrepôt pour la poudre des armateurs de la ville ; on se préoccupa encore du voisinage de la caserne du réduit et surtout du corps de garde attenant, dans lequel on faisait du feu. Gramont fut d'avis qu'il devait être déplacé et Touros, directeur des fortifications, questionné par le gouverneur, indiqua qu'il pourrait être placé dans la tour de Sault, et que la dépense de son transfert devait être supportée par la ville (16 mars 1750). Les échevins répondirent que M. de Touros devait compléter son projet en procurant à la ville un autre corps de garde, puisqu'il disposait de celui de la tour de Sault ; ils prièrent en outre M. Dalincourt de fournir un devis du travail.

La ville avait prêté à l'artillerie un local compris dans la

maison de la place Gramont pour en faire son magasin. M
cette bâtisse en très mauvais état dut être reconstruite. Dur
les travaux, les échevins décidèrent de ne pas prêter un
magasin à l'artillerie qui n'y avait aucun droit, mais ils
sentirent à laisser mettre les munitions et les effets dan
corps de garde de la place Gramont (1733) ; puis ces
furent transportés dans l'arsenal, près le Château-Neuf
dans un hangar disposé à cet effet par la ville au Châ
Vieux (1734).

En 1746, le Corps de ville pensa qu'il serait prude
placer son magasin à poudre hors de l'enceinte de la pl
forma le projet d'en construire un au bas de la rampe
Citadelle. Le devis établi par M. de Lescau, ingénieu
chef, comporta une dépense de 6.730 livres. Les ferm
traitants des poudres consentirent à fournir 3.000 livres
leur part ; la ville aurait voulu faire supporter par la
le quart de la dépense et payer le reste sur ses revenus
bien à défaut de cette solution, mettre un impôt sur la
tation. Il ne semble pas que ce projet ait été suivi d'exécu

A la fin du règne de Louis XV, il existait à Bayonne
torze magasins dépendant du service de l'artillerie, savo

1° Trois arsenaux : un à la Citadelle, un au retranche
de Sainte-Claire, un sur la place Gramont appartenant
ville.

2° Trois salles d'armes : une au Château-Vieux, une
l'arsenal de Sainte-Claire, une dans l'arsenal de la vill

3° Huit magasins à poudre, tous situés hors de la v
voûtés à l'épreuve de la bombe : un au Château-Vieux,
au Château-Neuf, dans la tour carrée et entre les deux
nes, un au bastion Notre-Dame, un à la gorge du b
Saint-Jacques, un à la gorge du bastion royal, deux
Citadelle.

Le garde-magasin de l'artillerie Duvivier, ayant voulu
le compte des cuirasses et des rondaches renfermées
l'arsenal de la ville en 1744, n'y trouva que 85 cuirass
rondaches, 1.920 mousquets à mèche et diverses pièces
mures dépareillées ; les armes en déficit furent consi
comme disparues au service du roi. Il fit vendre au pr
trésor royal les mousquets à mèche qui étaient inutili
et les pièces d'armures, sans que la ville élevât la m
protestation.

Il n'en fut pas de même pour les dix-huit arquebu
croc ou fauconneaux de fonte que le maire Desbie
remettre, par ordre du roi, au chevalier de Malbez,
mandant de la ville et du Château-Vieux, afin d'être
sées dans l'arsenal du Château-Vieux et confiées à la
de Duvivier. Lorsque le maire apprit que le service

llerie avait ordre de vendre ces pièces, ainsi que les cuirasses et rondaches dont la ville avait fait antérieurement la remise, il adressa une réclamation au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, et demanda à Gramont de l'appuyer. Il exposa que les dix-huit fauconneaux. montés trois par trois sur six affûts servaient à toutes les fêtes publiques depuis un temps immémorial et semblaient appartenir à la ville, puisqu'ils étaient marqués à ses armes ; il protesta aussi contre la vente des armures et rondaches qui faisaient l'ornement des salles de l'hôtel de ville.

Le ministre se laissa fléchir ; il renonça d'abord à l'aliénation de ces objets et consentit ensuite, sur les instances de Gramont, à les rendre à la ville, sous la condition de les prêter à l'artillerie (29 juin 1759).

Les canonniers de Bayonne, au nombre de six, étaient nommés et payés par la ville ; leurs fonctions se perpétuaient dans les mêmes familles (1). Ils obéissaient à un commandant (2), logé par la ville. Ils n'omettaient pas de célébrer la fête de Sainte-Barbe, leur patronne et se faisaient autoriser par le maire à tirer le canon à cette occasion (3).

Monsieur de Rochefort, lieutenant-général d'artillerie, demanda à la ville de porter de 6 à 8 le nombre des canonniers, afin de mieux assurer le service de l'artillerie ; les échevins, ne considérant que l'accroissement de dépense que cette augmentation devait entraîner, s'excusèrent en prétextant qu'ils ne pouvaient prélever les deux canonniers sur la garde bourgeoise, déjà trop réduite (1749).

Bayonne ne possédait pas de fabrique de canons ; mais celle de Saint-Etienne-de-Baïgorry, appartenant au vicomte d'Etchaux, produisait des canons en fer que le sieur Pinckeveer (4), négociant de Bayonne, y vendait (5 mai 1744).

Fortifications.

Le service des fortifications dépendant du ministère de la guerre eut à sa tête durant la première moitié du règne, le chevalier (puis marquis) d'Asfeld, qui portait le titre d'intendant général des fortifications. M. Dargenvillers occupa ensuite cette haute fonction.

Personnel de ce service.

Le chef de ce service à Bayonne était un directeur des fortifications dont l'action s'étendait sur l'étendue du territoire soumise à l'autorité du gouverneur. MM. de Salmon (1715 à 1727), de Touros (1728 à 1738), de Bertrand (1743), de

(1) Pierre Bovard obtint, le 26 septembre 1732, la charge de canonnier à la place de son père décédé.

(2) M. Marmier, commandant des canonniers en 1766.

(3) Le commissaire de l'artillerie sollicita cette permission pour eux, le 5 décembre 1749.

(4) Il fut pendant quelques mois, en 1717, lieutenant de maire à Bayonne.

Touros (1749 à 1762), d'Eyrignac (1767 à 1771), Sicre de Cinq-Mars (1772), occupèrent successivement ce poste.

La place de Bayonne était administrée par un ingénieur en chef, ayant sous ses ordres des ingénieurs ordinaires. Les ingénieurs en chef furent : Dumoutier, père (1715 à 1724), Daynes (1726 à 1734), de Chaville (1735), d'Alincourt (1747), de Canut (1756), de Boisnanau (1758), de Pinsun (1762 à 1772).

Parmi les ingénieurs ordinaires du roi, plusieurs ont laissé trace de leur passage. Ce sont : Durand de Laroque (1714), de Lavoye aîné et cadet, Dumoutier fils, Dufourneau (1717), Chatelain-Desmarest (1729), Dibusty (1755), Berard (1762 à 1773).

Ces divers fonctionnaires avaient droit au logement et jouissaient de la faculté d'introduire en franchise le vin de leur provision (1). Monsieur de Touros, directeur, s'étant pendant longtemps occupé des travaux de la barre de l'Adour, avait reçu de la ville un beau logement, en récompense de ses peines. Le Corps de ville ayant ensuite retiré cette faveur, se vit imposer par le marquis de Paulmy de payer annuellement à Touros une gratification de 300 livres pour tenir lieu du logement supprimé ; il tenta en 1755 de se soustraire à cette charge, en se retranchant derrière la volonté de l'intendant, mais le directeur des fortifications qui avait avec le Conseil de ville de fréquents rapports de service le menaça de lui causer du désagrément. Le procédé, pour si peu délicat qu'il paraisse, eut plein succès puisqu'il assura à Touros le maintien de la gratification.

Le personnel subalterne du service des fortifications comportait des caserniers et des portiers consignes. Il existait, en 1734, un casernier aux gages de 150 livres par an ; sa tâche devait consister à garder les locaux des casernes pendant qu'ils restaient inoccupés. Les portiers étaient chargés d'ouvrir et de fermer les portes des villes fortifiées. Ils furent institués à Bayonne en 1760, sur la demande du comte de Gramont, qui fit observer aux échevins que ces employés existaient déjà dans les autres places de guerre, tandis que la ville n'en possédait qu'un seul au réduit. Il jugea qu'il suffisait d'établir trois portiers-consignes aux trois portes de la ville (Lachepaillet, d'Espagne et de France), et de négliger la porte Marine qui n'en avait nul besoin. La dépense annuelle de 810 livres, correspondant aux gages de 270 livres pour chaque portier, fut mise à la charge de la ville ; toutefois, le pays de Labourd assura ce paiement jusqu'en 1770, date à laquelle la ville put jouir de la totalité de ses revenus.

(1) 8 barriques pour le directeur et 6 pour chaque ingénieur.

La mise en bon état des casernes qui en facilitait l'occupation, était l'objet des préoccupations du Conseil de ville, puisqu'elle devait lui éviter la peine de loger la troupe chez les habitants. Aussi, cette assemblée ayant appris que le chevalier d'Asfeld, intendant général des fortifications, était dans l'intention de faire réparer les casernes, tant de la Citadelle que des Châteaux, crut devoir lui en adresser ses remercîments, afin de le décider à réaliser son projet (12 mars 1717). Il fit une semblable démarche, vingt ans après, auprès de M. Dargenvillers, successeur d'Asfeld, dans le but de l'amener à construire une deuxième caserne au Château-Neuf. Mais cette fois, la réponse fut évasive ; l'intendant général prétendit qu'il fallait pour cela se procurer les fonds nécessaires, et la chose n'était pas aisée à cause des dépenses que causait la guerre de la succession de la Pologne. Il fut plus affirmatif pour rappeler que tous les officiers et soldats devaient être logés, sans qu'il en coûtât rien au trésor de l'Etat (28 mai 1738). Casernes et logements.

Le logement du lieutenant de roi fut tantôt dans le palais du gouvernement et tantôt dans le Château-Vieux. En 1743, M. de Lamberval et sa femme étaient installés dans le palais qui est devenu, en s'agrandissant, l'hôtel de la Division ; un plan du Château-Vieux, dressé en 1754, place le logement du lieutenant de roi dans l'aile ouest, face à la campagne, tandis que le gouverneur occupait les ailes nord et est, qui regardent la ville. Une grande salle, située au-dessus de la porte de France, dans le réduit, était réservée aux réunions du conseil de guerre. Le beau fronton de cette porte, qui fait face au grand pont de l'Adour, fut complété en 1760, par un buste du roi Louis XV posé dans la niche centrale.

Deux nouveaux corps de garde furent construits ; l'un, de petite dimension, à côté de la porte des boucheries et proche du bastion de Sault en 1726 ; l'autre, destiné à l'officier de garde, au-dessus de la porte de la contre-garde de Mousserolles en 1724. Ce dernier travail causa quelque inquiétude au Corps de ville : M. de Salmon qui le faisait exécuter le destinait-il à la milice bourgeoise, et dans ce cas ne porterait-il pas atteinte aux privilèges de la ville, puisque le poste de la garde bourgeoise existait déjà dans le bâtiment de la porte de Mousserolles attenant à l'enceinte et qu'il l'aurait déplacé sans l'aveu du Conseil ? Corps de garde.

Les réparations du corps de garde de la place Gramont, occupé par la milice bourgeoise, étaient faites par les soins des ingénieurs du roi ; mais afin d'en assurer le paiement sur la caisse municipale, ils devaient au préalable réclamer au Corps de ville un certificat d'exécution.

Ponts et estacades.

Le pont couvert et son estacade, reliant à travers la
à l'amont de la ville, les bastions royal et de Sault, fa
partie intégrante de la fortification et les travaux q
exécutaient étaient payés par le trésor royal. Ce p
trouva en si mauvais état, le 16 décembre 1716, que l
lieutenant de roi, crut devoir se présenter en séan
Conseil de ville, accompagné des ingénieurs Salmon,
teur, et Dumoutier, chef du génie pour déclarer qu'i
en danger imminent de s'écrouler ; il demanda une a
de fonds, afin de le consolider, en attendant les fonds d
et l'obtint sans difficulté. Ce travail n'était pas entièr
terminé le 12 août 1720, car les ingénieurs adressèren
ministre un mémoire de ce qui restait à faire.

L'estacade de la Nive, voisine du réduit, était répa
frais commun, la ville prenant à sa charge la moitié
dépense, et le roi l'autre moitié ; on la refit en 1743. Il y
en outre des estacades au pont Mayou et au pont
situés à l'intérieur de la ville ; on doit croire que c'é
des estacades de précaution, pour le cas où celles des
extrêmes auraient été rompues ; on les remit en é
9 octobre 1758.

Projet d'agrandissement de l'enceinte.

Le revêtement en maçonnerie de la courtine reli
Château-Vieux au bastion du Nard, sur le bord de l'A
s'écroula au commencement de l'année 1712. On se
provisoirement à fermer la brèche par plusieurs ra
palissades ; mais ce remède était précaire, parce que l'e
pouvait arriver au pied de la brèche par le fossé
Château-Vieux.

On hésita longtemps à reconstruire un revêteme
çonné, parce qu'un projet d'agrandissement de la ville
par le chevalier du Vergier et apostillé par Salmo
soumis au ministre depuis le 15 janvier 1716. Une co
tion importante militait en faveur de ce projet. La vill
nécessairement être attaquée par la Citadelle, selon l'a
ingénieurs (1), il serait facile à l'ennemi, après av
ce fort de ruiner par des coups de canon d'enfilade l
de la courtine reliant le Château-Vieux à l'Adour et d
directement en brèche celle bordant la rivière. La
proposée, outre qu'elle remédiait à cet inconvénient
des magasins et des logements pour la garnison de
Car si la garde de la ville était conservée, suivant d
privilèges, à la bourgeoisie, on ne pouvait songer à
rer cette milice comme suffisante pour assurer la déf
la place. Cette tâche devait être accomplie par des
réglées que les Châteaux et la Citadelle ne suffirai

(1) Que corrobora le siège de Bayonne par Wellington.

à loger et qui trouveraient place dans les locaux projetés. On proposait de vendre aux bourgeois les emplacements disponibles, englobés dans la nouvelle enceinte, sauf la place à réserver pour les logements des officiers et de la troupe. Ce projet fut reproduit périodiquement depuis cette époque, et attendit sa réalisation durant plus d'un siècle.

On se proposa d'améliorer le bastion Saint-Jacques en 1718, et même de l'agrandir en 1773. L'ingénieur Bérard établit en 1767 un projet de pont dormant, en pierre, à l'entrée de la Citadelle dans la face tournée vers l'Adour. Mais ces travaux n'étaient pas aussi urgents que la consolidation de la courtine des Capucins (1), réclamée par Touros en 1749 ; ce rempart s'écroula, sur une longueur de 38 toises, le 26 avril 1765, entraînant un corps de garde dans sa chute. Il fut refait à neuf sur 46 toises de long ; la dépense qu'il occasionna fut de 37.200 livres, prises en entier sur le trésor royal, car la province et la ville ne donnaient rien pour la fortification.

Il était nécessaire de posséder un approvisionnement important de palissades, soit pour défendre les chemins couverts en cas de guerre, soit pour parer aux dégâts des ponts et des plates-formes. Ces bois devant être conservés à l'abri de la pluie, les ingénieurs du roi les placèrent dans un hangar qu'ils construisirent au milieu du retranchement de Sainte-Claire, en l'appuyant contre la grande traverse de maçonnerie (1729).

Monsieur de Chaville, ingénieur en chef, écrivit au Conseil de ville, selon les ordres du maréchal d'Asfeld, pour l'inviter à murer les croisées du bâtiment de la place Gramont, qui se trouvaient placées du côté de l'étang du moulin de la ville. Les échevins, qui avaient réussi sous le règne précédent à retarder l'exécution de cette mesure, firent encore quelques difficultés, prétextant que ces fenêtres, à cause de leur hauteur, étaient inaccessibles aux ennemis ; puis, finalement, ils s'exécutèrent (11 février 1735). D'ailleurs les rapports de service entre la mairie et le génie étaient empreints d'une grande cordialité, entretenue par un échange de bons procédés.

Si les ingénieurs n'hésitaient pas à donner leur avis à la ville sur des questions techniques toutes les fois qu'ils en étaient priés, le maire, de son côté, s'empressait, à première demande, de rendre des ordonnances (2) défendant aux habitants de s'approcher des ouvrages de fortifications, afin d'en éviter la dégradation.

Le payement de la somme de trente mille livres due aux

(1) Ou des Jacobins.
(2) Le maire Picot (23 janvier 1755).

propriétaires d'héritages endommagés ou pris par l'Etat
1636 pour les ouvrages de fortification se trouva sans ces
retardé. La ville continua d'en payer les intérêts tant q
lui fut laissée la jouissance de la moitié de la grande co
tume ; mais, cette ressource ayant été retirée, elle se dispo
à demander au roi le remboursement des capitaux ainsi qu
des intérêts payés par elle depuis 1667 (21 mars 1729).

Quai des Allées Marines.

En vue d'empêcher les eaux des glacis qui se déversaien
dans l'Adour, près de l'étang du moulin de Tarride, d
refluer sur le pont-levis de la porte marine, Touros en 17
et Bérard en 1771 s'opposèrent à ce que le lest des navires fû
déposé sur le quai de Tarride ; Bérard défendit même
l'entrepreneur de la ville de travailler à exhausser ce qua
dans la partie voisine de l'entrée des Allées Marines (11 jui
1770). Mais l'année suivante, l'ingénieur en chef de Pinsu
trouva une solution qui donnait égale satisfaction aux inté
rêts civils et militaires, et il en fut remercié par Gramon
(17 mai 1771). La ville fit construire, en 1758, un pont e
pierre sur le canal du moulin de Tarride, par lequel les eau
de l'étang de ce moulin se déversaient dans l'Adour. C
pont fut placé à la sortie des Allées Marines, bien plus cour
tes qu'elles ne sont aujourd'hui, et donna accès aux prom
neurs sur le terrain placé en bordure de l'Adour, à l'aval d
canal vers Blancpignon.

Terrain des allées Boufflers disputé.

Le terrain compris entre les allées Boufflers et l'Adou
continua à être l'objet de discussions entre la ville et l'Eta
qui prétendaient l'un et l'autre à sa possession. Les ing
nieurs des fortifications voulurent s'opposer au passage de
constructeurs de navires à travers ce terrain, et leur interdir
d'y faire chauffer leur goudron ; la plainte des constructeur
fut transmise par le Conseil à Salmon, directeur des fortifica
tions, qui n'en tint nul compte (9 novembre 1724).

Les échevins, loin d'abandonner leurs prétentions, conc
dèrent à des armateurs certains emplacements sur ce terrai
pour y construire des baraques, appelées cayennes, q
devaient leur servir de magasins d'outils ; l'ingénieu
Dibusty, soutenu par Touros, s'opposa à la construction d
ces baraques, en arguant que le terrain faisait partie de l
fortification (12 octobre 1750).

Huit charpentiers de navires renouvelèrent la même ten
tative en 1762 et n'éprouvèrent plus de résistance de la par
du service du génie.

Les ingénieurs s'étaient montrés plus tolérants, par ordr
du ministre, qui préparait un règlement de cette questio
Par une décision du 1er octobre 1770, le ministre de Choise
autorisa les constructeurs de navires à conserver la joui
sance du terrain compris entre l'Adour et la courtine

oufflers ; il défendit aux officiers de l'état-major et aux ingénieurs de les inquiéter. Il permit en outre aux constructeurs de navires d'y édifier des baraques ou cayennes, en bois ou en maçonnerie, d'y planter des pilotis. La ville put donc continuer à donner des concessions de cayennes aux allées Boufflers.

Le vieux rempart romain qui bordait le boulevard Lachepaillet, du côté de la ville, partait du Château-Vieux et se prolongeait jusqu'à la Nive en passant à la porte d'Espagne. Les maisons de la rue Vieille-Boucherie, parallèle au boulevard Lachepaillet, n'étaient pas appuyées primitivement à cet ancien rempart ; elles en étaient séparées par une ruelle assez étroite qui formait l'ancienne rue du rempart et dont le sol appartenait par conséquent au roi comme l'ancien rempart lui même. A partir du seizième siècle, les propriétaires des maisons de la rue Vieille-Boucherie empiétèrent successivement sur la petite ruelle de rempart et firent appuyer leurs immeubles au mur romain. Ils voulurent ensuite éclairer leurs maisons par des fenêtres ouvertes dans le mur romain vers le boulevard Lachepaillet ; certains même essayèrent d'enlever le vieux mur et de lui substituer une nouvelle façade, percée d'ouvertures, avec l'approbation tacite du Conseil de ville. Litige au sujet du rempart romain de Lachepaillet.

Ces entreprises se produisirent principalement dans le cours de l'année 1770. Le chevalier de Pinsun, ingénieur en chef, soutenu par le directeur d'Eyrignac, et le major de Pons, voulurent s'y opposer. Le Conseil de ville eut recours à la duchesse de Gramont, femme du gouverneur de Bayonne et sœur du duc de Choiseul, ministre de la guerre, pour avoir raison de ce qu'il appelait des tracasseries déplacées.

La duchesse, venue en ville le 6 septembre 1770, consentit à faire le tour des remparts, accompagnée par M. de Pinsun et par le maire ; elle fut suivie par le comte de l'Hospital, commandant à Bayonne, par le comte de Brienne, par M. de Sarlabos, par l'abbé Colbert et par son capitaine des gardes. Elle partit de l'évêché, près du Château-Vieux, et elle parcourut l'allée de Madame, autrement dite boulevard Lachepaillet, jusqu'à la porte d'Espagne.

Le maire lui montra des maisons récemment construites en façade sur le boulevard, auxquelles le ministre n'avait pas voulu permettre de faire des ouvertures sur la façade de ce boulevard, et il fit ressortir la grande gêne qui résultait de cette interdiction par suite de l'impossibilité d'éclairer ces maisons.

Il cita une semblable interdiction dont M. de Touros avait frappé la maison de la douane, située sur la place Gramont, et l'obligation qui en était résultée pour la ville de boucher

ses fenêtres du côté de l'étang. A la vérité, la défense avait été ensuite levée, mais la ville n'avait pu, faute de fonds, profiter de cette concession.

Le maire exposa aussi les prétentions de la ville sur le terrain touchant les allées Boufflers ; M. de Pinsun fit connaître que Vauban avait formé le projet de construire une fausse-braye sur son emplacement et qu'il était nécessaire de le maintenir disponible. Mais M. de Brienne riposta que cet ouvrage ne se ferait pas encore de cinquante ans.

Enfin pour terminer ses doléances, le maire ajouta que la gêne apportée à l'achèvement du quai des Allées Marines nuisait aux agréments d'une si belle promenade. La duchesse promit ses bons offices, insistant pour qu'on la regardât comme une Bayonnaise. Après cette visite, la duchesse fut conduite en promenade au Boucau où on lui offrit un repas, puis elle assista à un bal donné aux Allées Marines, dans une salle champêtre.

La réponse du ministre de Choiseul parvint aux échevins le 1er octobre 1770 ; elle réglait la contestation des allées Boufflers au gré de la ville et elle autorisait les propriétaires des maisons du boulevard Lachepaillet à ouvrir seulement des fenêtres sur leur façade et non des portes.

Forts de cette autorisation, certains possesseurs de maisons sur le boulevard Lachepaillet crurent pouvoir faire démolir des parties de l'ancien mur romain ; l'ingénieur Bérard, après en avoir référé au directeur d'Eyrignac, les en empêcha. Ils se plaignirent au Conseil, disant que l'on voulait s'opposer à l'établissement d'ouvertures du côté de l'ancien mur. La plainte, transmise au comte de l'Hospital, fut examinée devant Bérard, qui allégua que l'ancien mur était la propriété du roi et non des riverains du mur, et que d'ailleurs son épaisseur et sa dureté étaient telles qu'il n'était pas possible d'y pratiquer des jours, sans le démolir complètement. Pour accorder les deux parties, l'Hospital proposa de tenir les fenêtres du rez-de-chaussée à 4 ou 5 pieds au-dessus du sol, de les barreauder et de laisser libres celles des autres étages.

M. d'Eyrignac s'était permis de dire que si le roi avait accordé la construction de cayennes, surtout en maçonnerie, sur le terrain voisin des allées Boufflers, ce devait être par surprise. Ce propos imprudent fut exploité par le Conseil et répété à Gramont. Aussi le gouverneur irrité ne craignit pas de qualifier de malhonnête le procédé dont avait usé d'Eyrignac à l'égard des concessions de Choiseul. Il écrivit directeur des fortifications, lui faisant connaître sa ferme de protéger la ville et de faire ratifier par M. de

onteynard, nouveau ministre de la guerre, les décisions son prédécesseur.

Les menaces auxquelles fut exposée la ville de Bayonne, rant la guerre de sept ans, de la part de la flotte anglaise, bligèrent le directeur Touros et l'ingénieur en chef Boisnaau à remettre en état de défense les ouvrages les plus exposés de la place. Le duc de Tresmes, qui commandait en ville la place de Gramont, ordonna à Bayonne et aux localités environnantes de fournir des charrettes avec leurs bouviers : Morassin, subdélégué de l'intendance à Bayonne, fut chargé de transmettre les demandes de corvées (1) aux jurats des villages voisins (septembre 1757). On procéda durant l'été de 1758 au curage des fossés du bastion du Nard ; ce travail, mis à la charge de la ville et du pays de Labourd, fut exécuté à l'entreprise, par les soldats des bandes gramontoises, qui traitèrent avec les échevins de Bayonne et les délégués du Labourd.

L'exécution de deux batteries au Boucau sur les deux rives de l'Adour, décidée dans la même circonstance par le duc de Tresmes, se fit sous la direction de l'ingénieur de Boisnanau, à la disposition duquel furent mis des ouvriers en nombre suffisant (2).

Les négociants, se conformant à un usage patriotique mis en pratique dans les périodes critiques, avancèrent les sommes nécessaires à la mise en état des fortifications de la ville, comptant en demander le remboursement au roi dès sa rentrée à Versailles.

Le corps des officiers de la marine royale attachés au port de Bayonne comprenait, en 1717, MM. de Moisset, commandant, Lodreau, commissaire-ordonnateur (3), Dutastet, commissaire-contrôleur et Cheneveau, garde-magasin. Comme les officiers de l'armée de terre, ils étaient logés par la ville et jouissaient de l'entrée en franchise pour leur provision de vin (4). Marine.

Monsieur de Maurepas, ministre de la marine, fit établir un feu à Biarritz pour faciliter l'atterrage des bâtiments qui venaient chercher l'entrée du port. Ce feu fut placé au sommet d'une tour déjà existante et il fut alimenté par de la houille (2 février 1739).

L'arrêt du Conseil d'Etat, relatif à son établissement, fixa en même temps les ressources applicables à son entretien :

(1) Biarritz fournit 4 à 6 hommes pour les travaux de fortifications.
(2) Voir détail chapitre XVI (Alerte causée par la flotte anglaise...).
(3) Cette fonction remplie en 1757 par M. de la Courtaudière.
(4) 8 barriques pour les deux premiers, 6 pour le troisième, 4 pour le dernier.

il imposa pour cela un droit spécial de tonnage sur les bâtiments entrant dans les ports de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz. La place de gardien de ce feu fut adjugée au moins offrant (1er juillet 1739).

Le maire et les échevins nommèrent le sieur Toulau, pilote lamaneur à la barre de l'Adour, à la place de Charles Sie-nave, décédé. Mais ils n'arrêtèrent définitivement leur choix sur ce candidat qu'après lui avoir fait passer un examen dans une salle de l'hôtel de ville devant le sieur Simonin, professeur d'hydrographie, deux capitaines de navires et deux pilotes de la barre ; ils s'assurèrent en outre que le roi l'avait dispensé des deux campagnes obligatoires pour tout marin dans la marine royale (19 décembre 1731).

Une balise de sapin fut mise sur la roche des Casquets dans le lit de l'Adour, à la place de la bouée qui marquait bien insuffisamment ce point dangereux de la rivière. Le gardien du Boucau qui surveillait les rives nord et sud de l'Adour, fut également chargé de porter son attention sur ce signal (5 février 1740).

Le Corps de ville fit élever, à la sortie de la porte marine autrement dite de secours de la place Gramont, une terrasse munie d'organeaux et de canons pour l'amarrage des navires ; ce fut le commencement du quai des Allées Marines (17… Une câle pour la réparation des navires fut établie à l'extré-mité des Allées Marines, près du moulin de la Visitation … 1757, en même temps que le pont permettant de traverser le canal du moulin.

La fosse aux mâts, dépendant du service de … trouvait le long de la courtine des … Boufflers. Afin d'arrêter les fuites … à travers le mur de la fortif… l'usage de la fosse, la m… frais (1764).

Pendant la guerre … firent aux Anglais … adressa en 1757 a… de la ville. A l'e… qui obtint la … soixante jour… riers, les ar… tions néces… anglais.

Afin de … de ville éta… un hôpital … prélevant …

Les corsaires firent de nombreuses prises et amenèrent un grand nombre de matelots anglais prisonniers. On songea d'abord à mettre ceux-ci dans les chais de Saint-Esprit ; puis on fut obligé, à cause de leur nombre, de les renfermer dans le Château-Neuf où ils occupèrent une caserne et un pavillon, et encore dans une caserne du Château-Vieux. Ils brisèrent la plus grande partie des fenêtres de ces bâtiments et imposèrent à la marine un surcroît de dépense par le fait des réparations de ces dégâts (1757).

La course maritime se continua avec succès en 1760 ; trois navires corsaires de Bayonne (l'*Amiral*, la *Colette*, le *Comte de Guiche*), amenèrent chacun dans le port un bateau anglais avec son équipage ; l'un d'eux était chargé de blé, un autre de thé et le dernier portait des munitions de guerre (mars 1760).

Mais la guerre de sept ans avait été désastreuse pour la marine royale. Les villes maritimes furent sollicitées de venir à son secours en fournissant des navires. Le pays de Labourd projeta d'offrir au roi une frégate, et l'on fit souscrire les habitants de Bayonne et de Saint-Jean-de Luz. La frégate fut offerte à Louis XV, le 12 avril 1762 ; les députés chargés d'en faire l'offre exprimèrent l'espoir que le roi voudrait bien l'agréer, pour le rétablissement de sa marine, comme marque du zèle de la ville pour son service. Son armement était de 22 canons, parmi lesquels six à balle et quatre en batterie.

Elle fut aussitôt mise en chantier ; elle porta le nom de *Bayonnaise* et fut lancée à l'eau le 27 janvier 1764. Le chevalier de Luppé, lieutenant de vaisseau à Rochefort, en avait sollicité le commandement avec instance ; il ne tarda pas à venir en prendre possession.

CHAPITRE XIX

AMÉLIORATION DE L'EMBOUCHURE DE L'ADOUR ET TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE DURANT LE RÈGNE DE LOUIS XV. — DÉPART DE LA REINE DOUAIRIÈRE D'ESPAGNE.

Havre de l'Adour. — Commerce. — Papier-monnaie. — Concurrence des juifs. — Edilité, fontaines. — Pont St-Esprit. — Grave accident au pont. — Bâtiment de la douane. — Porte Marine. — Quais. — Allées Marines. — Allées Paulmy et Boufflers. — Précautions contre l'incendie. — Dégagement des rues. — La reine Marie-Anne de Neubourg. — Impôts et taxes. — Fermiers des impôts ; leurs exploits. — Maréchaussée, police et guet. — Hôpitaux. — Chirurgie. — Justice. — Collège. — Evêques. — Théâtre

Havre de l'Adour.

Le Conseil de ville de Bayonne proposa au comte de Toulouse, grand amiral de France, de renoncer à son droit de balisage sur les balises de l'Adour ; aux fréquents déplacements qui se produisaient dans les fonds de la rivière auraient dû correspondre, dans l'intérêt des navires, des changements de balises, et malheureusement ce service était parfois négligé. Il demanda donc de renoncer à ce système défectueux et offrit de construire une tour et d'entretenir à son sommet un feu et d'autres signaux, dans le but d'éviter les naufrages trop fréquents sur la côte (14 février 1718).

Cette disposition qui devait être adoptée en 1739 par le ministre de la marine resta à l'état de projet. Force fut donc de continuer à se diriger d'après les balises ; or le vent et les marées ayant déplacé les sables le 24 décembre 1723, et les ayant amenés dans le chenal de la barre de l'Adour, il se forma un grand banc de sable qui boucha l'ancien passage et le rejeta contre les vignes d'Anglet. Les commis préposés par l'amiral à l'entretien et au déplacement des balises marquant la route à suivre par les navires ne modifièrent rien et laissèrent les vaisseaux en danger de perdition. Le Conseil de ville, ne considérant que le bien public, s'empressa de remédier à la nonchalance des commis de l'amiral en faisant couper des pins pour les transformer ensuite en balises, plantées en des points convenables ; il solda ce travail avec les fonds de la ville.

Les pilotes proposèrent de faire à la barre un petit canal du côté nord ; le contrôleur général, auquel cette idée fut soumise par le Conseil, répondit qu'il s'en rapportait aux lumières des gens de métier et principalement à Monsieur de Salmon (7 août 1724). Le Conseil de ville fit alors rédiger

mémoire sur la réparation de la barre de l'Adour, accom-
gné d'un plan indiquant les cours actuel et ancien de la
ière, et il l'adressa à Monsieur Marchand qui s'occupait,
s les ordres du chevalier d'Asfeld, de tout ce qui regardait
service du génie et par conséquent des projets de la barre
octobre 1725).

Le directeur Salmon fut en effet chargé de rédiger un
ojet d'amélioration de la barre, mais ayant cédé sa place à
uros, en 1727, c'est à ce dernier qu'incomba la tâche de
ésenter le projet. Sur ces entrefaites, un navire hollan-
is, ayant touché une roche au fond du lit, faillit couler :
s'empressa de signaler cet endroit dangereux au moyen
ne bouée enchaînée à une ancre, et le maire Morassin,
rès l'avoir visité en compagnie de Dadoncourt, lieutenant
roi, signala l'urgence de nouveaux travaux (12 mai 1727).

Le maire accompagna le directeur de Touros et l'ingénieur
chef Dayme, dans la visite qu'ils firent à la barre, le 21
illet suivant, avec le major Castain et le pilote-major. Les
génieurs reconnurent que l'ouverture d'un canal à la barre
était pas aussi difficile et si coûteuse qu'on le croyait ; ils
rétèrent donc les bases d'un projet qu'ils se proposèrent de
stifier devant M. de Vigny, ingénieur-directeur des forti-
ations d'Aunis, envoyé à Bayonne par le chevalier d'Asfeld,
rintendant des fortifications de France, pour étudier cette
estion.

M. de Vigny arriva en ville le 29 août et fut invité par le
onseil ainsi que M. de Touros à un repas à l'hôtel de ville.
es échevins lui firent savoir que M. de Maurepas, ministre
la marine, trouvait le travail d'amélioration de la barre
écessaire, et qu'il regrettait de ne pas avoir actuellement des
nds à lui consacrer.

Le projet fut soumis au Conseil d'Etat qui décida de l'ap-
rouver. Le Corps de ville profita de l'envoi de ses compli-
ents au cardinal de Fleury à l'occasion de la nouvelle an-
ée, pour le remercier de ce qu'il avait ordonné d'amasser
es fonds pour les travaux de la barre (5 janvier 1728) ; il
pprit bientôt que le cardinal attendait l'envoi du devis de la
épense pour donner l'ordre de travailler. En effet, la pre-
ière remise de fonds eut lieu le 20 août suivant.

Cette réparation très importante était évaluée à 300.000
ivres, somme qui devait être imposée sur les généralités et
ui ne pouvait rentrer qu'à la fin de 1729. Aussi, lorsque le
remier versement fut épuisé, les commerçants de Bayonne,
our ne pas laisser interrompre les travaux, consentirent à
aire à l'entrepreneur l'avance de 60.000 livres ; ou plutôt
s fournirent 45.000 livres et la ville emprunta le complément
8 avril 1729).

Le 18 septembre 1730, les fonds de la généralité se faisant attendre, un nouveau prêt de 30.000 livres fut consenti par les principaux négociants.

Selon Descande (1), M. de Touros aurait substitué des digues en maçonneries aux anciennes qui étaient en charpente. Cet ingénieur, afin d'épargner les fonds, demanda d'employer aux travaux de la barre les soldats de plusieurs bataillons ; les échevins demandèrent à M. de Pinsun, commandant de la Citadelle, de loger un bataillon dans ce fort afin de ne pas trop charger les habitants (7 mai 1731).

Touros appela près de lui, au Boucau, où il résidait à cause des travaux, des capitaines de navire et des pilotes, afin d'examiner avec eux de quelle façon devait être placé le débouché de la rivière dans la mer (13 juillet 1731). Il eut, sous ses ordres, pour assurer l'exécution des travaux, les ingénieurs en chef Dumoutier, de Chaville, de Vaudé et plusieurs ingénieurs ordinaires (2). La conservation de la digue fut son principal souci ; aussi il ne craignit pas de se plaindre à M. de Maurepas, ministre de la marine, contre les pilotes qui s'acquittaient mal de leur mission de surveillance ; cette plainte parvint aux échevins, qui nommaient les pilotes et qui, seuls, pouvaient les châtier (8 janvier 1748).

L'épuisement des fonds occasionna un arrêt dans les travaux de la barre. Sur ces entrefaites Touros fut déplacé ; d'Eyrignac, son successeur, eut soin, en attendant la reprise des travaux, de se rendre fréquemment compte, par des sondages, de l'état du chenal de la barre (18 février 1763).

Dès que le duc de Choiseul eut fait connaître que le roi destinait une somme de 200.000 livres à la continuation des travaux de la barre (17 décembre 1764), le directeur d'Eyrignac alla s'installer au Boucau et continua l'œuvre de Touros.

Ce dernier, à cause des services qu'il rendait journellement à la ville, avait reçu du Conseil, en 1733, l'offre gracieuse d'un logement dans la rue de l'Ouesque ; mais cette faveur n'avait pu lui être maintenue l'année suivante. Cependant le Conseil, qui avait constamment recours à ses bons offices, avait renouvelé plusieurs années après son acte gracieux, que le marquis de Paulmy transforma ensuite en une gratification annuelle de 300 livres. Le directeur d'Eyrignac, qui se prêta moins à aider la ville, ne semble pas avoir joui de l'avantage accordé à son prédécesseur.

Commerce. La peste de Marseille qui sévit avec violence de 1720 à 1723 et qui occasionna la mort de Monseigneur de Belzunce,

(1) *L'Adour*, brochure, 1897.

(2) De Lavoye, Gilbert de Bitry, Camet, Rochepiquet, Florens, Lescamps, etc. (DD, 67).

ictime de son dévouement pour les malades, causa de grandes pertes aux commerçants bayonnais. Les vaisseaux venant le Marseille, de Cadix et de Lisbonne durent faire quarantaine et l'introduction en ville de marchandises provenant des localités infectées fut prohibée sous peine de 2.000 livres d'amende. Des soldats des gardes bourgeoises se placèrent aux ports de la ville pour surveiller les étrangers ; M. de Hureaux fut le premier à remplir ce service et communiqua, par son exemple, une louable émulation (4 juillet 1721). Les mesures prohibitives se prolongèrent jusqu'au 25 janvier 1723 et un feu de joie marqua la fin de cette triste période.

Papier-monnaie.

Le papier-monnaie que l'on introduisit en France et qui y produisit une ruine considérable, parvint jusqu'à Bayonne. Sur l'ordre de l'intendant, un bureau de banque y fut établi, dirigé par trois négociants, l'un ayant le titre d'inspecteur et les deux autres celui de directeur (12 août 1720) ; M. de Lacroix, directeur de la Monnaie, fut nommé trésorier de la banque et ouvrit les comptes (2 septembre). Le Corps de ville demanda à Lepelletier d'autoriser la division de billets de mille livres en coupures de cent livres et de dix livres. Les billets de banque tombèrent bientôt dans un tel discrédit qu'ils ne purent être échangés contre de l'argent qu'en subissant une perte des trois quarts de leur valeur nominale. C'est d'après cette réduction qu'ils furent comptés dans le remboursement fait par la ville en 1723 au maire Dussault du prix de sa charge.

Concurrence des juifs

Le Corps de ville fit afficher une ordonnance défendant aux juifs portugais de Saint-Esprit de s'établir en ville, d'y résider et même d'y manger et coucher, d'y vendre des marchandises au détail et de traiter des affaires avec les habitants catholiques, les dimanches et jours de fête ; cette défense fut communiquée au syndic des juifs. Déjà le Conseil avait essayé, par ordonnance du 22 octobre 1714, de forcer les juifs à vendre le samedi (jour du sabbat), et de leur interdire de le faire les dimanches et fêtes, pour éviter de nuire au commerce des catholiques. Mais la répétition des mêmes prohibitions suffit à démontrer qu'elles étaient considérées comme lettres mortes par les juifs. Le Conseil ayant renouvelé, par son ordonnance de police du 25 septembre 1761, l'interdiction pour les juifs de vendre au détail dans la ville, leurs syndics lui firent signifier un acte de protestation contre cette défense.

D'autres causes apportèrent de la gêne au commerce de la ville. On peut signaler, parmi celles-ci, les innovations que les fermiers généraux introduisirent dans la perception des droits et qui soulevèrent les plaintes des magistrats 2 février 1739). Les entraves imposées aux marins étrangers

par l'obligation de déposer leur provision de tabac à l'ent
pôt de Bayonne jusqu'au départ du navire, aussi bien q
les peines de mille livres d'amende ou de galères encour
par les contrevenants, n'étaient pas faites pour attire
Bayonne les bâtiments étrangers.

Le duc de Duras, ambassadeur de France en Espag
vint à Bayonne, le 6 octobre 1752, écouter les doléances
négociants et s'enquérir des causes qui avaient amené
diminution du commerce de la ville. Il alla visiter le Bou
avec la duchesse, sa femme, et assista à un repas de
qui lui fut offert dans les salles de l'hôtel de ville.

Les armateurs offrirent de prolonger à leurs frais le
des Allées Marines, si utile pour le commerce, car il se
à l'amarrage des navires et au débarquement des march
dises (16 mars 1761). Le Conseil accepta leurs offres e
exécuter ce travail par parties, malgré quelques diffic
soulevées en 1770 par l'ingénieur Berard, que son collè
l'ingénieur en chef, s'efforça d'aplanir.

Les négociants Bayonnais proposèrent un moyen ra
pour relever le commerce de la ville, en demandan
franchise de leur port. Un mémoire fut rédigé le 28 ja
1774, et adressé aux protecteurs de Bayonne ; il resta
effet, mais la question devait être reprise sous le règn
Louis XVI et être résolue à l'avantage de la ville.

La Chambre de Commerce instituée dans la ville fu
tallée le 12 octobre 1731 au premier étage du bâtiment
place Gramont, au-dessus de la bourse des marchan

Edilité. Fontaines.

L'alimentation en eau de la ville était depuis long
une des préoccupations du Conseil. Cette assemblée
décidé, dans sa séance du 28 juin 1717, d'amener en
l'eau de deux sources ; celle de Choron, située hors la
Saint-Léon, devait être conduite dans la ville haute, e
du Tast, en avant de la porte de Mousserolles, était dest
alimenter Bourgneuf.

Avant de commencer la réalisation de ce coûteux
les échevins songèrent à se procurer les fonds néces
Ils demandèrent au roi (14 février 1724), l'autorisati
faire une loterie ; il leur fut répondu que la loteri
réservée à la compagnie des Indes, mais que le ro
disposé à concéder des droits d'octroi.

Le Conseil de ville revint à la charge, le 16 avril 1
demanda au contrôleur général la permission de fai
loterie de 500.000 livres, et d'appliquer une partie
produit réalisé par cette opération, à la construct
trois fontaines et d'abreuvoirs. Dès que les magistrats

(1) Les treize centièmes du produit.

appris que la loterie était autorisée pour un an, ils passèrent un marché pour terminer les fontaines, le 18 septembre 1730. Le travail fut commencé par la ville haute et dura plusieurs années ; une fontaine, que l'on appela fontaine des Carmes ou de la place d'Armes, fut construite sur un emplacement de la place d'Armes, cédé par les Carmes contre le mur de leur couvent (1733).

Il semble que l'installation des fontaines soit longtemps restée inachevée, puisque le Conseil de ville décida, le 23 avril 1756, de consacrer une somme de 24.000 livres à poursuivre ce travail et d'indemniser les propriétaires des sources ; il y employa en outre les 30.000 livres prêtées au roi durant la guerre de sept ans par les bourgeois de la ville et récemment restituées à la ville (17 juin 1764).

Ces diverses sommes n'ayant pas suffi à exécuter tout le programme des travaux des fontaines projetées, le Conseil y affecta le premier acompte du legs de 50.000 livres fait par la reine Anne de Neubourg à la ville. On s'occupa aussitôt de mettre les travaux en adjudication, et, pour éviter les mécomptes qui avaient dû se produire précédemment, on demanda à Paris un fontainier ayant fait ses preuves (8 janvier 1770). M. de Gency, ingénieur hydraulique, arriva à Bayonne le 22 mai 1771 pour faire commencer les travaux ; il put les terminer le 22 mars 1774. Les magistrats constatèrent alors avec satisfaction que les eaux des sources de Choron et des Agots arrivaient en ville et abandonnèrent sans regret la somme de 15.000 livres à M. de Gency pour ses honoraires.

Le passage des troupes pendant la guerre d'Espagne avait grandement endommagé le grand pont de Saint-Esprit, sur l'Adour. Lorsque le Conseil jugea indispensable de le remettre en état, il eut recours aux bons offices du directeur Touros afin d'examiner les réparations qu'il convenait d'y faire. Le devis des travaux s'éleva à 43.000 livres et fut adressé à l'intendant pour autorisation ; le Conseil insista pour que la dépense fût mise à la charge de l'Etat ou de la généralité (10 novembre 1728). **Pont Saint-Esprit.**

La travée mobile de ce pont, appelée bascule, que l'on relevait pour laisser passer les navires, ne donnait pas un passage de largeur suffisante ; la ville en décida l'élargissement et mit ce travail en adjudication (21 mars 1750).

Un navire entraîné par un courant violent ayant heurté les piles du pont, celui-ci en éprouva un tel ébranlement que quinze piles furent abattues et emportées au loin par la force des eaux (8 avril 1770). **Grave accident au pont.**

La ville fit aussitôt établir un pont provisoire au-dessus de l'ancien pont et préleva un droit de péage sur les passagers.

Cette opération excita la mauvaise humeur de M. d'Eyri directeur des fortifications, qui dit au clerc de ville q pont serait depuis longtemps remis en état si la ville n rait cent mille livres du droit de passage ; le clerc lui rép que cet argent devait servir à payer les entrepreneurs e les magistrats en avaient les mains nettes. Le Conseil plainte au comte de l'Hospital qui le fit prier de ne pas ser l'affaire jusqu'au roi. Il vint lui-même porter ses r ciments au Corps de ville et obtint de M. d'Eyrignac rendit visite au clerc (28 mai 1770).

Ne trouvant pas chez le directeur des fortifications la complaisance qu'auprès de Touros, le Conseil fit dres projet et le devis de la réparation du pont Saint-Esprit p Picault, ingénieur des ponts et chaussées (29 juin). Le t se trouva terminé le 22 juillet 1771 et la ville obtint l'aut tion de l'intendant pour un emprunt de 100.000 livres d à le payer.

Bâtiment de la douane.

Le bâtiment de la douane, situé sur la place Gramont vait aussi de bourse des marchands ; sa façade fut em le 8 novembre 1717, par l'horloge que l'on retira du p de la cathédrale. Le directeur Touros qui occupait une p du bâtiment, ayant constaté que les murs qui surplomb étaient lézardés et menaçaient ruine, émit l'avis de le dé et de le reconstruire sur un nouveau plan ; il s'occupa blir le projet et de l'adresser à l'intendant (1730).

Cet édifice fut reconstruit en 1733 ; on plaça dans ses dations des jetons aux armes de la ville, portant le millé de l'année. Il devait plus tard renfermer la salle de con ou de théâtre. La façade, du côté de l'étang du moulin ville, était munie d'ouvertures dont le service des fort tions exigea la suppression, en 1735, par mesure de sécu et qu'il permit de rétablir en 1754, sous condition de l'étang et son canal afin d'augmenter la profondeur de au pied de la façade.

Porte Marine.

La porte Marine, voisine du bâtiment de la douane aussi reconstruite en 1733 ; elle donnait issue sur une de terre formant séparation entre la Nive et l'étang du lin de la ville. Ce remblai, sur lequel se trouvait la chau du chemin, était protégé par des pilots du côté de la Ni avait été planté d'ormeaux en 1727. La porte fut élarg 1759 à la demande de la ville ; le marquis de Paulmy, n tre de la guerre, voulut lui en faire supporter les frais, que le travail avait été demandé dans un but d'embe ment ; mais les échevins firent remarquer que le sol de porte dépendait de la fortification et que c'était donc à l' supporter la dépense.

Quais.

Jes travaux importants furent aussi faits aux quais de la
le. Une ordonnance vint fixer l'alignement du quai des
nons (1) depuis le pont Pannecau jusqu'à l'angle du bas-
n du réduit de Sainte-Claire, autrement dit bastion royal
736). Les Cordeliers ou Menons, dont le couvent longeait
a rive de la Nive, avaient coutume de déposer des décombres
et de la terre sur ce bord de rivière, sans suivre aucun aligne-
ment ; on les invita, le 27 novembre 1724, à soutenir les rem-
blais par un quai, sous peine de se voir interdire en ce lieu
tout dépôt de terre, et, sans nul doute, le quai qu'ils édifiè-
rent fut compris dans l'alignement de 1736.

Le quai des Basques, compris entre la tour de Sault et la
rue de la Poissonnerie, fut construit à l'entreprise en 1742,
aux frais des riverains. La rue du pont traversant, qui lui
faisait suite, longeait les quais de cette rive en franchissant
sur des arceaux en maçonnerie quelques canaux servant de
ports. Sur le bord de l'un de ces canaux, appelé port de
Suzée, on installa un corps de garde de police en 1750, qui
servit, concurremment avec celui du pont Pannecau, construit
en 1752, à assurer la police des quais et des ports.

Allée Marine.

L'allée Marine, commencée en 1727 par la plantation de
quelques ormeaux sur la levée de la porte marine, fut pour-
suivie en 1738 par le maire, après entente avec M. de Cha-
ville, ingénieur en chef ; deux autres rangées d'ormeaux
furent plantées entre la levée et la Nive. La plate-forme de la
levée dut être en même temps élargie et le côté longeant la
rivière, garanti contre l'attaque des eaux par un quai en
maçonnerie, qui fut achevé le 3 février 1749.

Le marquis de Paulmy, ministre de la guerre, qui vint
visiter les fortifications de Bayonne en août 1753, autorisa la
ville à prolonger le quai des Allées Marines et à le terminer
par un arrondi, qui devait être l'origine d'une nouvelle allée
d'ormeaux suivant le pied des glacis. Ce quai fut aussitôt
construit sur la rive de l'Adour, vis-à-vis les chais de Tarride,
à l'extrémité de l'allée Marine ; à sa suite, on établit un autre
quai, au delà du canal du moulin de la Visitation, vers Blanc-
pignon. Ce travail fut mis en adjudication par les soins de la
ville et se poursuivit en 1754 ; les murs du quai construit
à la suite de celui de l'allée Marine furent faits en pierres
sèches.

M. de Monteynard, ministre de la guerre, permit, le 12
novembre 1773, d'étendre les promenades de l'allée Marine,
en plantant des arbres et en comblant le fossé de cette allée.
La plantation des arbres fut faite en prolongement de ceux

(1) Sur la rive droite de la Nive, à l'entrée de la ville, vers l'amont.

de l'allée Marine, et continuée sur la digue de l'étang servant à retenir les eaux du moulin des dames de la Visitation.

Allées Paulmy et Boufflers.

Le directeur Touros se chargea de faire exécuter la nouvelle allée autorisée par le marquis de Paulmy, allant de l'Adour au chemin royal de Saint-Jean-de-Luz, en suivant le pied des glacis ; il fit démolir les chais placés au bas de cette allée, qui prit le nom d'allée de Paulmy. Cette promenade servait de trait d'union entre celle de l'allée Marine et les glacis de la porte Saint-Léon, que le comte d'"Argenson, ministre de la guerre, avait permis, le 24 juillet 1750, de transformer en promenade.

Le chemin royal de Saint-Jean-de-Luz avait aussi subi de profondes modifications aux abords de la ville, par ordre de l'intendant ; à l'occasion du passage de la dauphine, le sieur Loguet, ingénieur des ponts et chaussées, avait été invité, le 10 août 1744, à étudier un tracé plus direct pour cette voie. Il convient d'admettre que le tracé fut alors changé dans la traversée de la fortification ; après avoir passé la porte d'Espagne, il traversa l'ouvrage à cornes et la face droite de sa demi-lune. A sa sortie du glacis, il fut accompagné d'une allée de chênes, qui fit partie de la promenade organisée en 1750.

Poursuivant le programme des embellissements de la ville, le Conseil fit aux allées Boufflers une nouvelle allée d'ormeaux, en se conformant aux indications gracieuses de l'ingénieur Bérard ; ce dernier, qui ne ménageait pas les marques de sa complaisance, avait donné son concours pour dessiner l'autel et le chœur de la cathédrale et pour la réparation du pont Saint-Esprit. Le comte de l'Hospital accepta de planter le premier arbre de cette allée.

Précautions contre l'incendie.

Le grand incendie qui consuma un grand nombre de maisons dans la rue du Pont-Mayou, en 1736, attira l'attention de l'intendant sur l'absence de pompes ; le Conseil en fit venir une de Hollande (6 septembre 1737). Afin de diminuer les chances d'incendie, le Conseil ordonna, le 16 mai 1740, d'élever les conduits de cheminée au-dessus des toits et interdit aux habitants de conserver dans leurs maisons une quantité de matières combustibles supérieure à des limites indiquées, sous peine d'amende.

Dégagement des rues.

Continuant l'œuvre d'assainissement des rues de la ville entreprise par leurs prédécesseurs, les échevins décidèrent, le 19 octobre 1717, de poursuivre la démolition des tours et des arceaux qui rétrécissaient et rendaient obscures les rues de Bayonne ; ils firent enlever, dans le même but, les barrières formant corps de garde, dressées devant la demeure des premiers anciens échevins.

M. de la Bove, intendant, rendit une ordonnance contenant

fense expresse de ne rien construire dans les rues qui pût intercepter le passage et prescrivant de démolir l'arceau es Cinq-Cantons, dernier vestige de l'ancienne porte omaine orientale. A la suite de cette ordonnance, les areaux placés en travers des rues, restes d'anciennes enceintes, disparurent successivement ; en 1746 celui de la rue Orbe ; en 1747 celui de la rue Argenterie ; en 1760 celui de la rue du Port-Neuf. Il ne resta plus debout que la porte Mignon, ancienne porte romaine méridionale, qui devait disparaître en 1816.

Le Conseil de ville fit ensuite démolir, en 1761, un grand nombre de façades de maisons, qui menaçaient ruine.

Le pavage des rues reçut de notables améliorations ; celui des rues du Pont-Mayou et de Bourg-Neuf fut mis en adjudication (21 octobre 1726). Il en fut fait de même pour l'éclairage des rues (1er mai 1761).

La reine Marie-Anne de Neubourg était exilée à Bayonne depuis 1706, où elle était l'objet des attentions du Conseil de ville ; elle était veuve du roi Charles II d'Espagne qui avait laissé sa couronne à Philippe V, petit-fils de Louis XIV. Après avoir résidé au Château-Vieux, elle habita plusieurs résidences successives. En 1718, elle occupait la maison de M. de Benac, dont le loyer laissé à la charge du Corps de ville s'élevait à 1.400 livres. La reine Marie-Anne de Neubourg.

Après un séjour de trois semaines au couvent de Saint-Bernard, au pied de la Citadelle, la reine entra en ville, saluée à Saint-Esprit par les échevins en robe rouge. Ayant appris qu'elle souffrait de la fièvre, le Conseil fit prendre de ses nouvelles et célébrer une grande messe pour obtenir de Dieu le rétablissement de sa santé ; il s'empressa de faire chanter un *Te Deum* si tôt qu'il fut informé de sa guérison (20 février 1728).

La reine fut priée par les échevins, le 2 juillet suivant, d'être marraine de la grande cloche de la cathédrale que l'on venait de refondre. Le Conseil, qui en fut le parrain, lui offrit pour son bouquet un gros esturgeon du poids de trois quintaux. Le baptême eut lieu, le 9 septembre, et la reine s'y fit représenter par le duc de Fernandina, grand maître de sa maison et son majordome.

La dernière gracieuseté faite à Marie-Anne de Neubourg par le Corps de ville consista en un bouquet qui lui fut offert à l'occasion de la Sainte-Anne (le 2 juillet 1736), accompagné de quatre paniers de fruits et de quatre autres contenant cent bouteilles de vin.

Elle s'apprêtait à habiter le château de Saint-Michel, à Marrac, qu'elle faisait aménager pour y abriter ses amours avec le chevalier de Larrétéguy, commandant de la Citadelle,

lorsqu'une scène scandaleuse qui eut pour auteur le frère de Larréteguy, lieutenant au régiment de Champagne, décida son rappel en Espagne (1737).

La nouvelle du prochain départ de Marie-Anne de Neubourg vint semer l'inquiétude parmi ses nombreux créanciers de Bayonne. Le maire, par l'intermédiaire du ministre Amelot, cherche à convaincre la cour d'Espagne de la nécessité de payer les dettes de la reine. Le roi d'Espagne fait inviter les créanciers à se faire représenter à Madrid, afin de se mettre d'accord sur un accommodement ; ceux-ci sont appelés à l'hôtel de ville pour déclarer leurs créances. Toutefois la cour d'Espagne ne peut cacher son étonnement de ce que la reine, qui a reçu 1.800.000 livres pour payer ses dettes avant de rentrer en Espagne, n'ait pas désintéressé ses créanciers (21 août 1738).

Le majordome se présente, le 6 septembre suivant, à l'hôtel de ville, afin de transmettre les remercîments et la reconnaissance de la reine pour les attentions dont elle a été l'objet durant son long séjour à Bayonne. Elle promet, ajoute-t-il, de prendre sur ses premiers fonds une somme de 40.000 à 50.000 livres et d'en faire don à la ville pour être employée à des fontaines publiques ou à tout autre travail décoratif au choix du Conseil ; elle fait travailler à son portrait, qu'elle destine à la maison de ville. Enfin il termine par l'assurance que la reine se propose d'insister auprès de la cour d'Espagne afin que ses dettes soient promptement payées.

Le 17 septembre 1738, jour fixé pour son départ, elle quitta le palais de Saint-Michel où le maire et quatre-vingts jeunes gens à cheval étaient allés la prendre. Elle entra en ville dans son carrosse, ayant son majordome à cheval près de la portière de droite, et le maire près de celle de gauche. Elle passa devant le régiment de Duras posté aux abords de la porte Saint-Léon, traversa la ville au centre de laquelle deux compagnies de 700 hommes de milice bourgeoise formaient la haie, passa à Mousserolles où elle trouva le régiment d'Eu ; elle fut haranguée à cette porte par un échevin et saluée par le Conseil qui lui fit ses adieux.

Après une halte pendant laquelle la ville lui fit servir un superbe goûter, Marie-Anne de Neubourg alla coucher à Tornuntoa, et continua sa route vers Pampelune. L'échevin de Labat se rendit dans cette ville présenter ses compliments à la reine et (chose non moins importante !) arrêter avec elle l'état de ses dettes, dont le total était de 700.000 livres.

La reine douairière d'Espagne mourut en juillet 1740 ; un service funèbre fut célébré à son intention dans la cathédrale de Bayonne, et à la douleur causée par cette mort vint

mêler quelque désappointement, provenant de ce que les dettes de la reine restaient toujours impayées.

On apprit cependant, le 17 juillet 1741, qu'elles étaient liquidées (1), et qu'il ne restait plus aux créanciers, pour rentrer dans leur bien, que de solliciter des assignations (2). Cependant le ministre d'Espagne retira son approbation, en prétendant que l'état des dettes était majoré et qu'il voulait de nouveau le faire reviser.

Etait-ce le vrai motif des entraves apportées par le ministre au paiement des dettes de la reine ou bien faut-il les imputer au manque de fonds ? Après vingt années d'attente, les créanciers adressèrent une réclamation à Madrid et présentèrent l'état de leurs créances, qui, avec les intérêts, montait au total de 1.200.821 livres, non compris les 50.000 livres de gratification léguée par la reine à la ville.

Enfin, le 8 janvier 1770, l'Espagne versa au trésorier de la ville un premier à-compte du legs de la reine, lequel fut aussitôt employé au travail des fontaines, selon le vœu exprimé par la légataire.

Impôts et taxes.

A l'avènement de Louis XV, la communauté de Bayonne paya au trésor royal 40.000 livres de don gratuit. Lorsqu'elle fut imposée, le 31 décembre 1725, pour le don de joyeux avènement, correspondant à la majorité du jeune roi, elle fit entendre ses protestations et finalement se décida à le payer en trois termes, moitié en argent, moitié en papier (21 octobre 1726).

Un nouveau don gratuit ayant été réclamé à la ville en 1759, une assemblée générale des bourgeois fut réunie le 15 juin pour délibérer sur les moyens de le payer. Elle fit prier l'intendant de le réduire au plus bas taux possible, la situation financière des habitants étant des plus tristes à tous égards. La ville paya cependant, car la France était engagée dans la guerre de sept ans et ne pouvait se passer de subsides. Il en fut encore de même pour un troisième don gratuit de 20.000 livres imposé à toutes les villes après la signature du traité de Paris, en 1763, pour achever de payer les dépenses d'une guerre désastreuse.

Pour faire face à ces fortes dépenses, le Conseil de ville s'efforça d'augmenter le revenu des octrois, en réduisant la faveur accordée aux membres du clergé, aux moines des quatre ordres religieux et aux employés de la monnaie d'introduire leur provision de vin sans payer de droits (8 avril 1770). En adoptant cette mesure, les échevins ne purent

(1) C'est-à-dire vérifiées.
(2) Mandats de payement.

s'empêcher de remarquer que la misère du peuple augmentait tous les jours, en même temps que s'aggravait la diminution du commerce et que croissait l'importance des subsides imposés à la province.

Le retard apporté par la ville au payement du dernier terme du don gratuit était la conséquence de l'état de marasme des affaires. Ce terme était dû depuis 1768 et, lassé de le réclamer, l'intendant menaça la ville d'employer contre elle des moyens énergiques ; il annonça que le sieur Dufau, porteur d'une contrainte, viendrait s'installer à Bayonne et laisserait à la charge de la ville le paiement de son logement, fixé à trois livres par jour, jusqu'à parfait paiement.

Le roi voulant venir en aide à la ville, eut recours à un procédé qui ne pouvait s'employer que durant les temps de crise, car il dépréciait le crédit de la ville ; il réduisit de trois cinquièmes les dettes de Bayonne (19 janvier 1756). La banqueroute partielle qu'il imposait ainsi à la ville à l'égard de ses créanciers ne valait pas mieux, comme procédé financier, que la loterie royale de 30 millions établie par arrêt du 30 octobre 1747 pour procurer des fonds.

Fermiers des impôts. Leurs exploits.

Une des preuves de la misère générale était la difficulté qu'éprouvaient les fermiers généraux à faire payer les impôts ; les divers moyens employés dans ce but étaient des causes de plainte de la part des populations.

Leurs agents surveillaient en armes les remparts de la ville pendant la nuit, pour empêcher la contrebande ; ils furent rencontrés par une ronde de la milice bourgeoise et désarmés par elle. Une plainte fut adressée au ministre de la guerre, afin de protester contre le port d'armes dont usaient ces records (29 février 1740).

Ces mêmes agents firent une descente, le 16 janvier 1741, dans des bâtisses en construction afin de les inspecter ; ils se firent suivre par deux soldats, la baïonnette au canon. Ce moyen de perquisition à main armée provoqua une grande résistance de la part des propriétaires des bâtisses et une émotion considérable parmi le peuple. On éleva surtout des protestations parce qu'ils ne s'étaient pas fait accompagner par un magistrat ou un commissaire de police.

Le 15 décembre de la même année, une émeute éclata dans la rue des Cordeliers, à la suite de la saisie de toiles peintes ou indiennes, dont la vente avait été prohibée par le directeur et le contrôleur des fermes ; toutefois, les émeutiers se laissèrent disperser par le maire.

Mais les employés des fermes se plaignirent au roi que le tumulte n'avait pas été arrêté assez tôt et qu'ils avaient de ce fait couru un danger. Le Conseil d'Etat condamna à 3.000 livres d'amende envers le directeur des fermes le négociant

bayonnais qui détenait les étoffes d'indienne, et rendit les magistrats personnellement et civilement responsables de cette amende pour le retard apporté par eux à réprimer le tumulte (26 mars 1742). Une nouvelle saisie d'indiennes, suivie de leur incinération, provoqua de nouveaux incidents, difficilement réprimés (27 septembre 1743).

Les désordres se reproduisirent au sujet de la levée de nouveaux droits sur la cire, les parchemins, le papier, la poudre à poudrer, etc., et obligèrent les magistrats à exercer des poursuites contre leurs auteurs (12 mai 1748). La résistance aux agents du fisc devint si générale que le roi dut autoriser les fermiers généraux à mettre sur pied des cavaliers pour supprimer les bandes armées et les contrebandiers.

Maréchaussée, police et guet.

Les brigades de la maréchaussée, qui devaient prêter main-forte aux agents des fermiers généraux, furent logées par les villes, suivant une ordonnance royale du 7 décembre 1769, qui prescrivait de leur fournir des logements, des écuries et des greniers. Elle fixa la composition du détachement logé à Bayonne à un exempt, un sous-brigadier et six cavaliers ; la ville exécuta l'ordre du roi au moyen d'une location

Le service du guet se composait à Bayonne d'un capitaine et de soldats. Ces fonctions se perpétuaient généralement dans les mêmes familles. Les magistrats, qui en nommaient les titulaires, ne faisaient pas difficulté d'agréer des parents du mort ; le cas se produisit pour Jean de Lesseps, nommé capitaine du guet, en survivance de son oncle (18 mars 1718). Les gages de ces employés furent augmentés par la ville (10 septembre 1723), avec l'approbation de M. de Lesseville, intendant à Pau. Le Conseil jugea opportun de fixer le service du personnel du guet et fit rédiger à cet effet un règlement en 45 articles, traitant de la police, de la propreté et du bon ordre dont le soin incombait au capitaine du guet et à ses soldats (21 avril 1738).

Ils avaient la tâche de veiller à ce que les juifs exécutassent les ordonnances qui les concernaient, tant au point de vue de leur résidence que de leur commerce ; cependant, malgré les infractions à leurs arrêtés, les magistrats usaient rarement de rigueur ; c'est à peine si, durant tout le règne, on relève une condamnation à dix livres d'amende qui fut infligée à deux juifs pour avoir couché au réduit, situé dans l'enceinte de la ville (8 mars 1720).

La vigilance du guet s'exerçait sur les filles débauchées, qui étaient forcées, sitôt arrêtées, de faire le tour de ville traînées dans un chariot ; elles étaient ensuite mises en cage, dépouillées de leurs vêtements et trempées dans la Nive, avant d'être chassées de la ville (8 mars 1723).

Le guet tenait aussi la main à l'exécution d'un arrêté du

Conseil portant défense aux habitants de loger les soldats pendant la nuit et de leur acheter un objet quelconque ; cette mesure assurait le bon ordre dans la ville durant la nuit et la conservation des effets militaires (1723).

Hôpitaux.

La ville de Bayonne possédait deux hôpitaux. L'un appelé hôpital royal militaire ou simplement hôpital royal, était situé à Saint-Esprit dans une maison appartenant à M. de Hureaux à qui elle était louée ; le Conseil de ville en payait le loyer aux prix de 1.200 livres par an, majoré d'une somme de 250 livres pour toutes les réparations nécessaires (1). Cet hôpital devait posséder 30 lits jugés suffisants pour la garnison, mais il pouvait en contenir 87.

Il reçut, le 17 avril 1716 les soldats malades provenant des garnisons de Navarrenx et de Saint-Jean-Pied-de-Port. Comme son entretien était laissé à la charge de la ville, les échevins réclamèrent contre cette dépense (22 janvier 1717) ; l'intendant, après avoir soumis leur requête au roi, les informa que le Conseil de guerre avait décidé de dégrever la ville (14 mai). Mais le roi se borna à rembourser au trésorier de la ville les frais d'entretien de l'hôpital royal, après déduction de la dépense afférente aux trente lits obligatoires pour la garnison. Ce paiement fut assez élevé, à cause du grand nombre de soldats hospitalisés pendant la guerre d'Espagne (19 juin 1719).

Le Conseil se déchargeait sur une femme (2) du soin d'entretenir les fournitures de cet hôpital ; il fournissait à ses frais non seulement la literie, mais les capotes, bonnets et chemises (3). Toutefois ce dernier article n'était dû qu'aux soldats pauvres : il en fut réclamé deux cents dans le cours de la guerre d'Espagne, par M. de Guerchay, lieutenant-général (5 février 1720).

L'hospice militaire de Barèges, dans lequel on utilise la vertu d'une source d'eau thermale pour la guérison des fractures, fut construit en 1738 ; on y édifia alors deux bâtiments pour les officiers peu fortunés et pour les soldats. La fourniture du mobilier et l'entretien des malades fut mis en adjudication à Auch dans le courant d'octobre 1738 (4).

A l'hôpital civil de Saint-Nicolas, on avait joint celui de Saint-Léon. L'évêque de la Vieuville lui avait légué sa maison de Lissague qui fut vendue par les administrateurs de l'hôpital (8 août 1738) ; le produit de cette vente fut employé aux frais d'entretien des malades. Lorsqu'il fut épuisé,

(1) Bail renouvelé le 3 juin 1720.
(2) La veuve Dangla : en 1727.
(3) 16 mars 1750. — BB. 42.
(4) EE (militaire).

Conseil de ville, obligé de couvrir les frais de l'hôpital qui excédaient ses revenus, demanda l'autorisation d'établir un nouveau droit sur les vins et eaux-de-vie consommés à Bayonne.

La création d'un hôpital général pour les pauvres mendiants et les filles de mauvaises mœurs était vivement désirée par le régent, qui chargea M. de Hureaux de sonder à cet égard les intentions de la ville (24 novembre 1719). Les magistrats ne repoussèrent pas ce projet, mais ils ne s'occupèrent de le mettre en exécution que cinq ans après, en avisant l'intendant qu'ils recherchaient un local convenable (7 juillet 1724) ; ils firent choix de la maison Danglade (30 avril 1725).

Parallèlement à cette œuvre humanitaire, le Conseil appuya l'installation d'une manufacture destinée à procurer du travail aux pauvres dont le nombre avait augmenté en même temps que la misère publique ; elle fut établie dans une maison appartenant à Sorhaindo. On employa les pauvres à tricoter les bas de laine. A la tête de cette manufacture étaient placés quatre bourgeois directeurs, renouvelés chaque année par le Conseil de ville ; ils avaient recours à des quêtes pour soutenir cette entreprise (1er mai 1767).

La chirurgie, qui avait jusqu'alors fait moins de progrès que la médecine, fut professée à Bayonne en 1733. Le Conseil fit disposer une salle dans laquelle le sieur Delgart, nommé par lui, put donner des leçons de chirurgie. Ses cours d'ostéologie et d'anatomie commencèrent en septembre et octobre 1733. Chirurgie.

La justice était rendue à Bayonne, au nom du roi, par M. de Hureaux, lieutenant au tribunal du sénéchal. Il prétendait connaître des discussions entre habitants et officiers, mais le Corps de ville protesta contre cet empiètement de ses droits (28 août 1716). Justice.

Un incident assez curieux se produisit entre les magistrats du Corps de ville et les officiers de l'amirauté au sujet du bain forcé auquel une fille de mauvaises mœurs avait été condamnée par les premiers. Cette fille, travestie en homme et mêlée à une bande de soldats, avait été arrêtée et emprisonnée pour cause d'inconduite ; le Conseil de ville l'avait condamnée, sur la réquisition du procureur du roi, à être exposée dans la cage de fer, traînée ainsi par la ville, puis baignée dans la rivière et chassée de la ville. Mais les officiers de l'amirauté, par le motif que la cage devait être trempée dans la Nive, prétendirent que le jugement empiétait sur leur juridiction et en référèrent au procureur général du parlement de Bordeaux (19 juillet 1717).

Les magistrats de la ville répondirent que leurs prédécesseurs avaient toujours joui librement du droit d'appliquer

cette peine ; ils produisirent, à l'appui de leur dire, une lettre de La Vrillière, secrétaire d'Etat, du 29 mai 1707, approuvant la continuation de cet usage ancien, dont l'application se justifiait d'autant plus que depuis 1680, date marquant l'arrivée des troupes dans la ville, la débauche des filles n'avait fait qu'augmenter et que le nombre des enfants exposés ou étouffés s'était considérablement accru.

Collège. L'évêque, le chapitre de la cathédrale et le Corps de ville se concertèrent sur la désignation d'un principal du collège et convinrent de le choisir parmi les prêtres et religieux. Mais pour éviter l'introduction en ville d'une nouvelle communauté, on s'entendit pour défendre au principal d'avoir près de lui aucun membre de sa congrégation ; cette réserve visait indirectement l'ordre des Jésuites, qui avaient en vain tenté de s'établir à Bayonne. Le choix se porta sur le père Bassoigne, prêtre doctrinal, qui fut nommé principal (17 septembre 1720).

Cependant, Jean de Belloc (1), chanoine de la Cathédrale, réclama cette charge pour lui-même. Sa prétention souleva un long procès suivi d'un accord, en vertu duquel le chanoine fut installé principal du collège. Mais cette solution déplut à l'évêque de Bayonne, André de Druilhet, qui y fit opposition et donna son appui au père Bassoigne (26 juillet 1723).

Les deux prétendants à la régence du collège seraient longtemps restés en compétition s'ils ne se fussent décidés à donner ensemble leur démission de cette charge, dans un but de conciliation. Le chanoine reçut une rente annuelle de 400 livres, moyennant l'exécution de certaines obligations, et Pierre Dupont, prêtre de la Cathédrale, fut nommé principal du collège, aux gages de 500 livres par an, supportés par la chanoinie préceptorale (1er février 1725).

Evêques. L'évêque André de Druilhet habitait Toulouse avant de venir occuper le siège de Bayonne ; il mourut à Saint-Jean-de-Luz le 27 novembre 1726. Son successeur, l'abbé de la Vieuville, ne fut nommé que le 9 avril 1728, et décéda le 30 juin 1734.

Monseigneur de Beaumont qui vint après, occupa le siège épiscopal le 22 septembre 1741 ; il fut suivi par Monseigneur d'Arche, nommé évêque le 30 avril 1745 et installé le décembre suivant.

Le Conseil de ville intervint très rarement dans les questions religieuses, soit par indifférence, soit plutôt que la population se soumit plus facilement aux lois religieuses. Les registres municipaux mentionnent un seul arrêté, défend

(1) *Alias* : de Cholet.

e donner à boire et de faire jouer pendant les offices du imanche, et prohibant les courses de tauraux pendant les érémonies de la Cathédrale « ce qui est cause, ajoute philoso-hiquement le rédacteur des registres, que l'église reste 'ide » (18 septembre 1724).

Le service religieux des prisons municipales de Mignon se faisait dans la chapelle qui y avait été aménagée ; il resta assuré, comme par le passé, à tour de rôle, par les moines des diverses communautés religieuses de la ville, savoir : Carmes, Jacobins, Augustins, Cordeliers et Capucins (17 avril 1739).

Théâtre.

Un théâtre en planches, avec loges et galeries, fut établi en août 1733, dans une partie du jardin du Château-Vieux, voisine du couvent des Carmes et donnée en jouissance à Dadoncour comme lieutenant de roi. Cette construction entièrement en bois laissait à désirer au point de vue de la solidité ; le maire et M. de Charville, commandant du Château-Vieux, voulant prévenir tout accident, la visitèrent et la firent consolider en y ajoutant quelques pièces de charpentes. Pour écarter les chances d'incendie pendant les bals et les représentations d'opéras, donnés dans ce théâtre, le maire, mis en éveil par les réclamations des voisins, prit les précautions nécessaires (4 janvier 1737).

Le comte de l'Hospital, commandant en ville à la place de Gramont, fit part au maire, le 13 janvier 1760, du projet d'installer une salle de spectacle dans le bâtiment de la ville, situé sur la place Gramont. Le maire fit des objections, exposa que la ville avait des dettes et qu'elle venait d'emprunter 60.000 livres, et émit la crainte que la situation de ses finances ne permît pas de réaliser le projet. Le comte, que cette réponse indisposa, prit le Conseil en grippe et lui fit savoir qu'il avait des motifs de se plaindre de lui. Il refusa de recevoir deux échevins chargés de lui présenter les excuses du Conseil et d'exposer ses raisons. Le comte, en adressant au duc de Richelieu, commandant en Guyenne, copie de la délibération du Corps de ville, le sollicita d'intervenir dans cette affaire.

Monsieur de Morassin, subdélégué de l'intendant, profita du moment où le comte relevait d'une maladie pour s'entremettre ; il conseilla aux échevins de faire une démarche auprès de lui pour le féliciter sur le rétablissement de sa santé, et il amena ainsi la réconciliation (29 mars 1760).

Le théâtre en bois du jardin du Château-Vieux, trop peu confortable, avait été abandonné et la salle de spectacle installée dans la maison du bourgeois Dubrocq. Mais les murs de celle-ci menaçant ruine, le Conseil de ville revint au projet mis en avant par le comte de l'Hospital, consistant à placer

la salle de spectacle dans le bâtiment de la douane. Il l'ado
d'autant plus facilement qu'il trouva le moyen de l'organi
sans qu'il en coutât rien à la ville. Le sieur Richard Du
qui occupait cette maison à titre de locataire, offrit d'y i
taller la salle de spectacle à ses frais, à condition d'en jo
gratuitement pendant quinze ans ; il devait après ce dé
abandonner toute l'installation à la ville, qui accepta
offres avantageuses (22 juillet 1773).

CHAPITRE XX

RÈGNE DE LOUIS XVI, JUSQU'A LA RÉUNION DES ÉTATS GÉNÉRAUX EN 1789.

Bayonne transféré à l'intendance de Bordeaux. — Sacre du roi. — Passage de l'empereur d'Autriche. — Naissance du dauphin ; fêtes. — Guerre de l'indépendance. — Passage du comte d'Artois. — Traité de Versailles. — Les maires Verdier et Poydenot aux assemblées des notables. — Vœux au sujet des états généraux. — Cahier des doléances. — Réunion des états généraux. — Mauvaise situation financière de la ville. — Economies recherchées. — Incident au théâtre. — Franchise du port et privilèges. — Bayonne port franc. — Maire élu. — Garnison. — Garde bourgeoise. — Fortifications. — Marine. — Barre de l'Adour. — Travaux d'édilité. — Hôpitaux. — Evêques.

Le duc de Berry, fils du dauphin Louis et petit-fils de Louis XV, monta sur le trône de France en 1774, sous le nom de Louis XVI. Le ministre Choiseul lui avait fait épouser Marie-Antoinette, fille de l'impératrice Marie-Thérèse, afin de cimenter l'alliance autrichienne. Le nouveau roi, bon et même débonnaire, n'était pas apte à gouverner ; il consacrait ses loisirs à l'étude de la géographie et à certains arts manuels, plus particulièrement la serrurerie.

Les anciens ministres furent congédiés et remplacés par Maurepas, Malesherbes et Turgot ; ce dernier fut chargé du contrôle général des finances.

Aussitôt après le décès de Louis XV, le parlement de Bordeaux ordonna, par un arrêt du 23 mai 1774, aux diverses autorités du royaume de maintenir les peuples dans l'obéissance due au nouveau roi. La mutation du pouvoir royal ne fut l'objet à Bayonne d'aucune manifestation publique ; on se borna à célébrer un service funèbre pour le roi défunt.

Bayonne transféré à l'intendance de Bordeaux.

Le bon cœur de Louis XVI lui dicta la première mesure de son règne ; ce fut la remise du don de joyeux avènement. Elle fut d'autant mieux accueillie à Bayonne, que les finances de la ville étaient peu prospères. Les ministres tentèrent de faire des économies et de supprimer des abus. Turgot fit étudier la réduction des intendances ; il réunit celles d'Auch et de Pau, et plaça Bayonne et le pays de Labourd sous la dépendance de l'intendant de Bordeaux (2 décembre 1774) ; il nomma successivement à ce poste M. de Clagny, en remplacement de M. d'Esmaugart (28 août 1775) et M. Dupré de Saint-Maur (7 juin 1776). Le comte de Noailles, commandant de la province de Guyenne (17 mars 1775) fut remplacé, quelques mois après sa nomination à cette charge, par le duc de Mouchy ; ce dernier fit son entrée à Bayonne le 16 septembre

1775, accepta le vin d'honneur, mais suivant l'exemple du roi, il refusa la bourse de 100 louis, qui lui fut offerte, selon l'usage traditionnel. Comme les élections municipales se firent durant son séjour en ville, il assista au repas donné aux nouveaux élus.

Le comte de l'Hospital, qui remplissait depuis longtemps à Bayonne la charge de commandant de la place, en l'absence de Gramont, mourut le 27 août 1774 ; le maire conduisit le deuil comme commandant intérimaire. Il ne semble pas que le ministre de la guerre ait donné un successeur au comte.

Sacre du roi.

Un *Te Deum* fut chanté à la Cathédrale, à l'occasion du sacre du roi, en présence du marquis d'Amou, lieutenant de roi, des états-majors, du Corps de ville et d'une nombreuse assistance. Le soir, un feu de joie et des illuminations accompagnées de trois décharges de mousqueterie sur les remparts complétèrent la fête (17 juillet 1775).

Les sages réformes des ministres ayant déplu à la cour, Louis XVI, poussé par la reine, nomma Necker, habile financier, à la place de Turgot (29 novembre 1776), lui donnant les titres de conseiller des finances et directeur général du trésor royal ; M. de Saint-Germain occupa le poste de ministre de la guerre.

Passage de l'empereur d'Autriche.

L'empereur d'Autriche, Joseph II, frère de la reine de France, passa incognito à Bayonne, le 24 juin 1777, sous le nom de comte de Falkestein ; il dispensa le Corps de ville de toutes visites et de démonstrations publiques. Il alla loger dans l'auberge St-Étienne, sur la place d'Armes, et partit pour l'Espagne, en compagnie des comtes de Colorédo et de Cobensel. Après lui passa le marquis d'Ossun, ambassadeur d'Espagne, à qui le Corps de ville alla offrir ses respects, en robe rouge, précédé de ses massiers ; l'ambassadeur eut soin de lui rendre sa visite (8 décembre 1776).

L'empereur avait, durant sa traversée de France, reçu de bonnes nouvelles de sa sœur ; son heureux état ne fut pas modifié par la naissance d'une princesse. Le Conseil de ville, s'intéressant aux couches de la reine, avait fait célébrer une messe pour demander un heureux résultat (30 novembre 1778) ; il fit chanter un *Te Deum* après sa délivrance, qu'il fêta en outre par un feu de joie, des détonnations d'artillerie, et une illumination de la façade de l'hôtel de ville par neuf cents lampions (28 décembre).

Naissance du dauphin. Fêtes.

La naissance du dauphin donna lieu à des démonstrations plus vives. Elle fut annoncée par un courrier de cabinet, porteur d'une lettre du ministre de la guerre, qui devait apprendre la nouvelle aux cours d'Espagne et de Portugal (26 octobre 1781). Presque en même temps, le Corps de ville et l'évêque recevaient une lettre du roi pour leur faire part

et événement et demander de le célébrer par des réjouis-
ces et un *Te Deum*.
a cérémonie eut lieu le 11 novembre. On fit d'abord une
ribution de pain aux pauvres. Puis, le marquis d'Amou
nt allumé le feu de joie, une salve des fauconneaux de la
disposés sur la place Gramont et une décharge de
squeterie faite par les soldats du guet firent retentir les
, aux acclamations du peuple, criant : « Vive le roi, la
ne et monseigneur le dauphin ! »
n grand repas fut ensuite offert (19 novembre), à l'hôtel
ville par M. Dubrocq, maire, et les échevins, à toutes
autorités. Le lendemain, prise d'armes par la garnison
es troupes bourgeoises ; puis salve de la milice sur les
nparts avec le maire-colonel à sa tête. Le surlendemain,
erbe pamperruque dans les rues, suivie d'un bal et d'un
bigu à l'hôtel de ville. On put affirmer que ces réjouis-
ces durèrent un mois entier, car les jours intermédiaires
nt remplis par des jeux de société, des fêtes nautiques
les chansons qui démontraient la joie de tous les habitants
la ville. Les fêtes furent clôturées par un acte de charité :
listribution aux pauvres de 1.400 livres de pain.
lais à côté de cette joie exubérante et peut-être factice,
attroupements de gens armés qui se formaient de tous
és dénotaient un malaise profond dans les masses popu-
es, provoqué par la disette du blé.
ne ordonnance fut rendue et publiée le 7 septembre 1781,
r les prévenir et empêcher les désordres.

Guerre de l'indépendance de l'Amérique.

a guerre de l'indépendance de l'Amérique septentrionale
t détourner les esprits, durant quelques années, des idées
révolte engendrées par la misère et les abus du pouvoir.
négociations au sujet de l'appui donné par la France aux
éricains des colonies anglaises, insurgés contre la mère-
rie, furent dirigées par M. de Vergenne, ministre des
ires étrangères et Franklin, savant américain. Une allian-
fut conclue en 1778, entre ce dernier et le roi Louis XVI.
a flotte franco-espagnole se mesura avec celle des anglais
remporta quelques avantages. Elle prit le Sénégal, l'Ile
nt-Vincent et différents ports de la côte d'Afrique ; le
e-amiral d'Estaing réussit même à battre Biron, amiral
lais. Tous ces succès furent célébrés à Bayonne par le
nt du *Te Deum* (24 septembre 1779).
arallèlement à la marine royale, les corsaires de Bayonne
nèrent la chasse aux navires anglais. Un de ces corsaires,
dacieuse, captura à lui seul trois navires anglais et les
duisit au Socoa, où il attendit, avant de rentrer à Bayonne,
omplissement des mesures sanitaires imposées à son
page et à ceux de ses prises (27 janvier 1779).

Les corsaires se multiplièrent au point que le roi édicta un règlement sur la course et les armements de ces navires (16 janvier 1780). Les marins anglais faits prisonniers furent en partie internés en ville ; cent quatre-vingt-onze d'entre eux furent échangés le 25 août 1781.

De nouvelles réjouissances eurent lieu le 10 décembre 1781, à l'occasion de nouveaux succès aux Antilles et dans l'Amérique du Nord. Le passage à Bayonne du comte d'Artois, frère du roi, qui se rendait en Espagne, se rattache à des négociations relatives à cette guerre.

Passage du comte d'Artois. Démonstrations.

Le comte arriva le 12 juillet 1782, à dix heures du soir. Il fut salué sur le pont Saint-Esprit par le maire et son Conseil, le marquis d'Amou, lieutenant de roi, le major, l'aide-major, le capitaine des portes, les commandants des Châteaux et de la Citadelle, les officiers du génie et de l'artillerie, et un grand nombre de personnes de rang distingué. Il traversa en carrosse les rues Mayour et de l'Argenterie, et la place Notre-Dame, jonchées et tapissées, puis il alla coucher à l'évêché. Le Corps de ville alla présenter ses respects aux seigneurs formant la suite du prince : le comte de Maillé, le chevalier de Crussol, d'Alsace, le chevalier des Cars et MM. de Vaudreuil.

Le lendemain une flottille vint prendre le comte près du pont de pierre, pour le conduire au Boucau ; elle se mit en mouvement acclamée par la foule et signalée par des détonations d'artillerie. Après la visite des deux digues, le cortège se rendit dans une construction en planches que l'on venait de dresser et qui contenait une table de soixante couverts. Le prince prit place à une table, et fut servi par le Maire ; la deuxième table des soixante couverts fut servie aussitôt après la première. Pendant le repas, un bâtiment passa la barre à pleines voiles.

La flottille remonta ensuite l'Adour jusqu'à Bayonne et le prince se rendit avec sa suite sur une estrade disposée contre la maison de la douane, sur la place Gramont, afin d'y assister à une partie de paume à la main. De là, il passa au jeu de paume, situé vis-à-vis le jardin de la visitation, où se joua une partie de raquette à quatre.

Le prince revint alors au balcon de la place Gramont d'où il vit se dérouler une pamperruque sur deux files, dansée au bruit des tambours et d'instruments de musique, éclairée par cinquante flambeaux ; le prince voulut bien descendre et se placer au milieu des danseurs, qui l'accompagnèrent jusqu'à la porte de l'évêché.

Le comte d'Artois eut un compliment pour chacun et ajouta qu'il se ferait un plaisir de repasser, à son retour d'Espagne. Il reçut un cadeau de cent bouteilles de vin et de vingt-quatre

ons ; MM. de Maillé et de Crussol eurent vingt-quatre
eilles et six jambons.

24 juillet 1782, le duc de Bourbon, prince du sang, vint
sser, en se rendant par Madrid au siège de Gibraltar ; il
résenta, suivi du comte de Puységur et du marquis de
aye. Il reçut le lendemain les compliments du Conseil ;
nploya ensuite sa journée à assister à la manœuvre d'un
illon de grenadiers royaux au camp Saint-Léon, à visiter
tadelle et la barre de l'Adour ; le soir il y eut, en son hon-
r, bal et souper à l'hôtel de ville. Le duc repartit le 26
et, salué par le canon.

comte d'Artois, qui revint le 14 novembre, traversa la
entre deux haies de troupe et de milice. Il se borna à
ster le soir au spectacle, et repartit le lendemain de grand
in. Le duc de Bourbon repassa ce même jour et fut reçu
me le comte d'Artois.

ntre les deux séjours du frère du roi, la ville reçut la
e du comte de Fumel, commandant en chef de la pro-
e qui vint faire sa première entrée. Les échevins lui
irent les honneurs dus à sa charge : grenadiers royaux
ilice bourgeoise postés sur son parcours, cadeau d'une
rse de 100 louis d'or et de corbeilles contenant des bou-
es de vin. Il refusa la bourse, mais fit bon accueil au
Les échevins l'invitèrent à dîner à l'hôtel de ville ; il
ussa le fauteuil qu'on lui présentait et prit une chaise
me les autres convives. Lorsqu'il quitta la ville, les
neurs habituels lui furent rendus (20 septembre 1782).

ecker fut obligé de se retirer devant les intrigues de la
r en 1783 et Calonne lui succéda. Sous le ministère de ce Traité de Versailles.
nier fut conclu le traité de Versailles qui, tout en con-
ant l'indépendance de l'Amérique du Nord, assura la
itution à la France du Sénégal, de Gorée, de Pondichéry,
Cette paix fut publiée à Bayonne, le 9 janvier 1784, par
échevins à cheval, en robe, précédés de leurs massiers
u personnel du guet ; elle fut signalée par les réjouissan-
ordinaires.

ville manifesta son attachement traditionnel pour la
lle royale en célébrant par des salves d'artillerie la fête
Saint-Louis (22 juillet 1785) et la naissance du duc de
nandie, fils de Louis XVI (11 avril 1785). Ce même jour
qua le passage du duc de Lavauguyon, ambassadeur de
ce en Espagne (1).

ministre Calonne, ne sachant où trouver des fonds,
nenta le gaspillage. Il tenta pourtant de mettre de l'ordre
la perception des finances, et d'établir exactement la

Descendu à l'hôtel Saint-Etienne, salué par le Corps de ville.

consistance des biens de l'Etat ; le service du domaine fut chargé d'en dresser les tableaux. Pour faciliter ce travail, en ce qui concernait le terrain des fortifications, le parlement de Bordeaux fixa, par un arrêt du 21 juin 1782, la manière de procéder à « l'arpentage et au lever des plans figuratifs et géométriques des fossés, remparts, et de leurs emplacements tant anciens que nouveaux, libres ou occupés, de toutes les villes de la généralité de Bordeaux » ; M. de Boucheporn, qui fut nommé intendant à Bordeaux, le 22 juillet 1785, tint la main à l'exécution de cet arrêté.

Mais malgré ses bonnes intentions, Calonne ne trouva d'autre remède à la situation que de conseiller au roi la réunion des notables, afin d'en obtenir l'abandon de leurs privilèges. Il fut dès lors pris en grippe par la cour.

Le maire Verdier, député à la première assemblée des notables.

Néanmoins, le roi, résistant à l'influence de son entourage, voulut réunir l'assemblée des notables et la fit convoquer à Versailles par M. de Vergenne, ministre d'Etat. Le maire de Bayonne, Verdier, reçut donc avis, le 9 janvier 1787, d'être rendu à Versailles, le 29 janvier suivant, jour fixé pour l'ouverture d'une assemblée composée de gens de diverses conditions, devant laquelle le roi Louis XVI avait le projet de communiquer ses vues pour parvenir au soulagement de son peuple, à l'ordre dans les finances et à la réforme de plusieurs abus. Le maire partit le 15 janvier, et eut soin de passer à Pau afin d'y conférer avec l'intendant sur les affaires de la ville.

Ce magistrat municipal tint, dès ce moment, les membres du Corps de ville au courant de ce qui se passa à Versailles. Il leur apprit (lettre du 29 janvier 1787), qu'il avait été présenté au roi avec les maires des autres villes, les parlements et les députés des autres états. Après plusieurs renvois successifs, causés par des retards dans l'arrivée des notables, l'assemblée fut ouverte le 25 février 1787, à Versailles et présidée par le roi ; une seconde réunion fut présidée par Monsieur, frère du roi.

Le maire annonçait, le 4 mai 1787, que Lamoignon était nommé garde des sceaux, le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères, et Monseigneur de Brienne, archevêque de Toulouse, ministre d'Etat. Il avait précédemment envoyé un arrêt du Conseil d'Etat concernant la suppression, à titre d'essai, de la corvée pendant trois ans, et son remplacement par une prestation en argent. Il envoya huit brochures contenant les discours du roi devant l'assemblée des notables et un ouvrage de Necker.

Le comte de Brienne, parent du ministre, fut nommé commandant en chef de la province de Guyenne (23 juillet 1787), puis le 21 septembre suivant, ministre de la guerre ; il fut

remplacé en Guyenne par le comte de Fumel (7 décembre 1787).

Bayonne et le Labourd, après avoir été rattachés de nouveau à l'intendance de Pau, furent une seconde fois réunis à celle de Bordeaux (3 septembre). Le sieur Verdier, maire de la ville, fut convoqué le 24 août 1787, sur l'ordre du roi, par l'archevêque de Bordeaux, à l'assemblée provinciale de la province d'Aquitaine qui devait se réunir à Bordeaux. Cette mesure était le premier pas dans le rétablissement de la vie provinciale, seul remède à la centralisation excessive qui causait de si criants abus.

Le roi s'étant décidé à convoquer les Etats généraux de son royaume, l'intendant de Neuville fit part à la ville de la décision de Louis XVI, et d'un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 5 juillet 1788, qui engageait les magistrats municipaux à s'occuper incessamment de faire des recherches et de fournir au gouvernement tous les éclaircissements sur les questions à l'ordre du jour (4 août 1788).

Le maire Poydenot, député de la deuxième assemblée des notables.

Une lettre du roi, du 9 octobre suivant, convoqua à Versailles, pour le 3 novembre, le maire de Bayonne, à une assemblée de notables de diverses conditions, et des plus qualifiés du royaume, afin de donner leur avis sur la manière la plus juste de procéder à la formation des Etats généraux qui devaient être réunis en 1789. Le maire Poydenot partit le 24 octobre, après avoir obtenu du commandant de place une réduction dans l'effectif journalier de la garde bourgeoise.

Il n'était pas encore rendu à Paris, qu'il apprit le remplacement du ministre de Brienne par Necker, à la suite d'essais infructueux de réformes. Le nouveau ministre fut nommé directeur général des finances et ministre d'Etat.

Pendant l'absence du maire, le Conseil de ville reçut les ampliations des délibérations de divers Corps de ville, dans lesquelles ceux-ci demandaient au roi que le tiers état fût admis à élire des députés à l'assemblée des Etats généraux : c'étaient les villes de Tours, Aix, Riom, Honfleur, Cahors, Rouen, Draguignan, Nantes, Dieppe, Auray, Carcassonne, Béziers, Lunéville, Orléans, etc., qui prenaient la tête du mouvement en faveur de la participation du tiers état aux affaires publiques. Les magistrats ne purent que suivre leur exemple et répondirent en faisant connaître leur avis favorable (1er décembre 1788).

De leur côté, le juge et les consuls de la bourse de Bayonne adressèrent un placet au roi afin d'obtenir l'admission des négociants à l'assemblée des Etats généraux (15 décembre).

Vœux au sujet des Etats généraux.

Les principaux notables de Bayonne et anciens échevins, parmi lesquels se trouvaient compris de Lalanne, ancien

maire, Michel Chegaray, Dominique Dubrocq, Dominique Cabarrus, Laurent Dubroca, Barthélemy Hyrigoyen, Pierre Damberger, Paul Faurie, aîné et cadet, Pierre Laxague, Charles Lasserre, chevalier de Bréthous, Jacques Poydenot, présentèrent au Corps de ville un mémoire exprimant le désir de faire connaître, au nom de leurs concitoyens, leur vœu au sujet de la formation des Etats généraux, et de le faire parvenir au roi, à l'exemple des autres villes du royaume (19 décembre 1788).

Ce mémoire fut soumis à une assemblée générale des communautés, corporations et citoyens de l'ordre du tiers état de la ville, réunie le 27 décembre suivant. Les résolutions qui furent prises firent l'objet d'un procès-verbal que l'on transmit au roi. L'assemblée demanda :

1° Que toutes les provinces concourent à la composition des Etats généraux du royaume en proportion de leur richesse et de leur population ;

2° Que, pour la formation des Etats généraux, les deux premiers ordres soient balancés par le troisième, de façon que pour un député du clergé et deux de la noblesse, l'assemblée en ait trois du tiers état ;

3° Que les élections soient libres et que, parmi les membres du tiers, il ne se trouvât pas des annoblis, des financiers, et des citoyens préposés à des entreprises d'ouvrages publics ;

4° Que les trois ordres opinent et délibèrent toujours en commun, et que les voix ne se comptent pas par ordre, mais par tête.

Le maire Poydenot fit connaître au Conseil de ville, par une lettre du 30 novembre 1788, qu'il avait assisté à plusieurs séances de l'assemblée des notables ; il l'informait dans une seconde lettre que les séances de cette assemblée avaient cessé le 12 décembre, et le renseignait sur les visites qu'il avait faites au nom de la ville, aux ministres et à des membres de l'assemblée. Dans une dernière missive (9 janvier 1789), le maire annonçait que le roi, sur l'avis de Necker, avait admis que le tiers état fût représenté dans l'assemblée des Etats généraux par un nombre de membres égal à ceux totalisés du clergé et de la noblesse.

Le roi décida de convoquer les Etats généraux pour le 27 avril 1789. L'ordonnance qui faisait connaître cette décision est lue au prône des offices et publiée à son de trompe. En conséquence, tous les négociants, armateurs et marchands et autres catégories d'habitants composant le tiers état, âgés d'au moins 25 ans (à l'exception de ceux agrégés aux corporations d'arts et métiers qui seront appelés avec leurs compagnies), devront s'assembler à l'hôtel de ville de Bayonne,

le 3 mars, à 3 heures de l'après-midi, pour choisir leurs représentants à une assemblée locale du tiers état. Celle-ci devra se réunir le lendemain, 4 mars, à l'hôtel de ville pour concourir à la rédaction des cahiers et nommer douze députés pris dans le tiers état.

Le mouvement décentralisateur s'était propagé jusques dans le pays des Lannes (1) qui songeait à se reconstituer en s'isolant. Les villes de Dax, Saint-Sever et diverses autres localités de cette région adhérèrent à un projet de rétablir les états particuliers du pays des Lannes, en les séparant de ceux de Guyenne. Mais la ville de Bayonne, tout en sollicitant de faire partie de ces états, se demanda si l'avantage de la ville le commandait (23 février 1789).

Cahier des doléances de Bayonne.

Le cahier des plaintes, remontrances et demandes du tiers état fut établi par les sieurs Ducourneau, Faurie aîné, Hirigoyen, Dufourcq, Meilhan et le notaire Duhalde ; il fut terminé le 7 mars 1789.

Les douze bourgeois, élus le 4 mars par l'assemblée du tiers état, ayant à leur tête le maire Poydenot, allèrent remettre ce cahier à M. de Hureaux, lieutenant général du sénéchal, afin que celui-ci le présentât à l'assemblée des délégués qui devait se réunir en ville le 9 mars. Les vingt-neuf corporations d'arts et métiers remirent aussi leurs vingt-neuf cahiers. Les douze délégués choisirent trois d'entre eux : Ducourneau, lieutenant particulier de l'Amirauté, Barthélemy Hirigoyen, et Jacques Poydenot, pour porter le cahier des doléances des habitants (Corps de ville et corporations), à l'assemblée générale qui devait se tenir à Dax et y concourir à la nomination de deux députés qui auraient la charge de représenter la sénéchaussée des Lannes à l'assemblée des Etats généraux.

Les trois députés de Bayonne écrivirent de Dax, le 2 avril, que MM. de Bosquiot, lieutenant général du sénéchal de Dax, et Lamarque, procureur du roi au même siège, avaient été nommés députés du tiers état des trois sénéchaussées de St-Sever, de Dax et de Bayonne, pour les représenter à l'assemblée des Etats généraux, dont la réunion devait avoir lieu à Versailles, le 27 avril 1789.

Réunion des états généraux.

Les deux députés se rendirent à Versailles ; ils se firent inscrire chez le grand-maître des cérémonies de France, pour être présentés individuellement au roi, conformément à ses ordres. Ils assistèrent ensuite à l'assemblée des Etats généraux dont la réunion avait été renvoyée au 4 mai 1789.

La situation de maire de Bayonne n'était guère enviable, depuis que les finances de la ville s'étaient de plus en plus

(1) On dirait : Landes, aujourd'hui.

obérées. Au commencement du
res, bien que nommés à l'électi
à remplir leur charge, et parf
ment. Aussi le roi, pour obvi
genre, dut-il bientôt prendre
le maire de la ville. Il en éta
Delane ayant refusé, aux élec
place d'échevin, on dut nomm

Mauvaise situation financière de la ville.

Dans la séance du Corps d
signala l'impossibilité où se
budget au moyen de ses res
pourvoir aux dépenses in
états de prévision et à celles
Aussi jugea-t-on qu'il était
critique. Diverses solution
faire une loterie, puis au
ville ; et parallèlement la
que l'on ferait supporter
entrées en franchise des v

L'intendant s'intéressa
la ville et étudia le moyen
Il indiqua la possibilité
tion de procurer des ca
sée et de fournir des
garnison ; il voulait au
res qui lui coûtaient 3.
taire dont la dépense
pouvoir être supporté
guerres. Enfin il con
sources nouvelles pa
en ville et de renonc
ce dernier droit dev
1775).

Soulèvements contre le fermier des tabacs.

Pendant que le C
cultés d'ordre fina
par les agissement
habitants porteurs
se produisirent, l
desquels, grâce à
général des finan
du tabac dont ell
Conseil d'Etat d
nouveau privilèg
ville rendit une

L'intendant n
charge de l'hôp
l'extraordinair

-vice se trouvait trop chargé. Mais il obtint de l'étapier néral de la province de Guyenne qu'il remboursât à la le les frais des voitures et chevaux qu'elle avait fournis x troupes.

La franchise du port de Bayonne avait été sollicitée par échevins, à la fin du règne précédent, comme moyen de ever le commerce de la ville ; le renouvellement des privi-ges de la ville devait être aussi demandé au nouveau roi, n d'en assurer la conservation. Ces deux objectifs n'étaient int perdus de vue par le sieur Dulivier, député de la ville Paris, chargé du soin de ses intérêts ; il crut un moment le l'occasion propice se présentait de solliciter ces deux eurs et réclama à la ville le dossier de ces affaires (17 octo-e 1774).

Economies recherchées dans le budget de la ville.

Cependant, dans une assemblée générale de la commu-uté de Bayonne, réunie le 19 juillet 1775, il fut décidé que n renoncerait à demander la franchise, pour se borner à lliciter la confirmation des anciens privilèges de la ville.

Une question plus pressante était celle du paiement des ttes. La ville s'était bien procuré, par voie d'emprunt à vers habitants, une somme de 80.000 livres qui lui était écessaire pour la réunion de l'office de trésorier au Corps ville. Mais il lui fallait trouver 89.000 livres de recettes an-uelles pour équilibrer ses charges avec ses ressources. intendant, dans le but de lui venir en aide, demanda un at général des dépenses imposées à la ville pour les objets ncernant les troupes, telles que frais de casernemnet, de gements, d'ustensiles, loyers de magasins, d'écuries, de rps de garde, dépenses de transport et d'éclairage, etc.

Le Corps de ville fournit à l'intendant l'état qu'il deman-ait. Mais, contrairement au conseil de cet administrateur, il llicita le roi d'accorder à la ville un droit de transit de 30 ls sur chaque barrique d'eau-de-vie, et un autre de 8 sols ur chaque barrique de vin, chargées à Bayonne pour l'étran-er : il demanda en même temps de gager un emprunt avec e droit.

Les relations entre le marquis d'Amou et le Conseil de ille gardaient leur caractère de cordialité qu'avait encore ccentué les cérémonies du baptême et du mariage de Made-oiselle Bayonne d'Amou ; le portrait de cette jeune dame, evenue Madame de Piis, fut offert par la famille à la ville placé dans la salle des délibérations du Conseil (17 mars 75).

Désaccord au sujet de la police du théâtre.

Une rixe survenue au bal du grand théâtre, le 24 février 76, faillit amener la brouille entre ces deux autorités. Le rquis d'Amou ayant ordonné, à cette occasion, l'arresta-n de trois personnes, voulut obliger le Conseil à les em-

prisonner ; mais les échevins les jugeant innocents, refusèrent d'obtempérer aux injonctions du lieutenant de roi, dont l'intervention n'était pas justifiée par les règlements. M. d'Amou en référa au roi ; de son côté, la ville adressa un mémoire à son député à Paris, et fit part de l'incident à l'intendant, aux ducs de Mouchy et de Gramont, à M. de Saint-Germain, ministre de la guerre (24 février 1776).

Il faut croire que le ministre avait des affaires plus pressantes que celle de mettre d'accord les autorités civiles et militaires de Bayonne, car sa réponse ne parvint à la ville que le 24 janvier 1780 ; le prince de Montbarey, successeur de M. de Saint-Germain, fit connaître, à la suite d'une nouvelle instance du maire, que les commandants de place n'avaient pas à intervenir dans la police intérieure des spectacles. Leur rôle, selon l'ordonnance du 1er mars 1768, devait se borner à envoyer une garde à la comédie pour y maintenir le bon ordre, arrêter les turbulents et les remettre sur le champ aux juges de police pour être punis. Ainsi fut réglée la contestation survenue entre le marquis d'Amou et le Conseil.

Néanmoins, l'autorité royale ne se considérait pas liée par l'ordonnance de 1768, et intervenait directement dans certains cas. C'est ainsi qu'elle envoya à la ville des lettres de cachet contre quatre individus, au sujet d'une dispute au spectacle (5 mars 1784).

Le marquis d'Amou mourut lieutenant de roi, le 28 février 1788. A la cérémonie funèbre qui eut lieu à la cathédrale de Bayonne, chaque membre de la famille du mort fut accompagné par le maire ou un échevin ; il en fut de même pour les dames assistées par les femmes des magistrats de la ville.

Franchise du port et renouvellement des privilèges.

La question restée en suspens de la franchise du port ou de la confirmation des privilèges de la ville fut de nouveau examinée. Une grande réunion de bourgeois passa en revue les anciens privilèges de Bayonne et constata que plusieurs d'entre eux qui se trouvaient en opposition avec le mode nouveau de gouvernement, ne pouvaient être conservés. Ils s'en rapportèrent sur le choix à faire, à la sagesse du Conseil de ville qui confia ce travail à six bourgeois (19 juin 1776). L'étude, terminée le 9 août suivant, fut mise à la disposition des membres des trois corps (Corps de ville, Chambre de Commerce et Bourse), pendant vingt jours, pour leur permettre de la discuter utilement dans une assemblée de ces trois corps.

Celle-ci se réunit, le 14 octobre 1776, en présence de l'intendant, et après une longue délibération, on procéda au vote ; les voix se partagèrent également entre les deux sol-

tions, la franchise du port, ou la confirmation des privilèges préalablement élagués.

Aucune décision n'ayant été prise, le choix entre les deux solutions resta indéterminé jusqu'au 27 janvier 1778 ; cent six bourgeois ayant insisté, dans une requête adressée au Conseil, pour connaître le résultat des démarches que l'on avait demandé de faire, une assemblée générale décida que tout le dossier serait mis à la disposition du public. Une autre assemblée, réunie à l'hôtel de ville le 26 novembre 1779, ne fit pas avancer la question, car les esprits n'avaient pu se fixer sur la solution la plus avantageuse pour les intérêts de la ville.

On finit cependant par opter en faveur de la confirmation des privilèges, et l'intendant Dupré de Saint-Maur, sollicité par la ville, consentit à faire des démarches dans ce sens. Mais caressant l'espoir d'obtenir les deux solutions à la fois et n'osant en faire la demande, le Conseil exprima l'espoir que « Sa Majesté, n'écoutant que ses sentiments paternels, « pèsera, dans sa sagesse, les différents partis qu'il est possi- « ble de prendre et choisira celui qui conciliera le mieux les « intérêts de la ville avec ceux de l'Etat. » (2 juin 1780). Le duc de Gramont, après avoir pris connaissance du mémoire de la ville, refusa de l'appuyer, car la demande comprenait la suppression de la coutume dont une part lui appartenait, et il ne voulut pas agir contre ses intérêts (15 janvier 1781).

Délégué de la ville à Paris.

La charge de député de la ville à Paris (1), devenue vacante par la mort de M. Dulivier, ne pouvait, dans les circonstances présentes, rester sans titulaire (19 mars 1781). Le Conseil se mit donc à rechercher trois candidats dont la liste devait être soumise au roi par M. de Necker, directeur général des finances. M. de Lesseps, ancien ministre de France à Bruxelles s'offrit aux échevins, mais il ne fut pas désigné par le roi, qui donna la préférence à M. Bayetet.

Ce délégué s'employa à faire des démarches au sujet d'une nouvelle route que les états de la Navarre espagnole se proposaient d'établir entre Pampelune et Bordeaux, afin d'éviter qu'elle ne nuise aux intérêts du commerce bayonnais. Comme on préconisait un tracé de cette route par Saint-Jean-Pied-de-Port, qui devait détourner de Bayonne les marchandises de la région navarraise, le Conseil indiqua un autre tracé par Ainhoa et Bayonne, à travers le Bastan, qui ne présentait pas le même inconvénient.

Il reçut encore la mission de justifier le refus que la ville avait opposé, le 12 février 1781, à l'enregistrement d'un brevet

(1) Que l'on appelait aussi député du commerce au Conseil d'Etat.

de major de Bayonne, accordé par le roi au sieur de Lincé, précédemment capitaine au régiment de Condé-infanterie. Le refus de la ville provenait de l'extension donnée dans le brevet aux attributions du major, au détriment des prérogatives du maire, puisque le brevet portait que, durant l'absence du gouverneur ou du commandant, le major aurait droit de commandement aussi bien sur les gens de guerre que sur les miliciens et les corps de garde bourgeoise. Le Conseil envoya une copie du brevet donné au prédécesseur du sieur de Lincé et obtint facilement du maréchal de Ségur, ministre de la guerre, que le nouveau brevet fût rédigé de façon à respecter les droits du maire ; ce document fut alors enregistré à l'hôtel de ville.

Le délégué de la ville suivit aussi le procès engagé devant le Conseil d'Etat entre le Corps de ville et le ministre de la marine, au sujet du droit, revendiqué par les deux parties, de nommer le professeur d'hydrographie de Bayonne ; ce droit fut maintenu à la ville (5 juin 1781).

Reprise de la question de la liberté du commerce.

Mais au-dessus de ces questions d'ordre secondaire, la ville plaçait l'affaire du renouvellement de ses privilèges liée à celle de la franchise de son port. Le ministre de Vergenne pensa qu'il était nécessaire, pour arriver à une solution, d'en discuter les conditions avec un comité de Bayonnais. La réunion en fut fixée à Paris, dans la demeure de M. Villevant, pour le 8 mai 1782, et le sieur Bayetet, député de la ville, fut prié d'y assister.

Ce dernier ne perdit pas de vue les suites de cette affaire et en communiqua les diverses phases au Corps de ville. Les ministres s'en occupaient, le 7 octobre 1782, mais il était à craindre que la suppression du droit de coutume appartenant à la maison de Gramont, ne fît échouer le projet ; il fut aussitôt décidé, pour avoir raison de cet obstacle, d'envoyer aux ministres M. Galart, député spécial, porteur d'un mémoire faisant ressortir les avantages qui devaient résulter pour la ville de la franchise de son port.

Une clause du traité de paix et d'alliance conclu entre le roi de France et les représentants des Etats-Unis de l'Amérique du Nord contenait la promesse d'un port franc sur les côtes françaises. Le roi paraissait porté à désigner Bayonne (2 février 1783) ; aussi le député de la ville reçut-il des instructions expresses pour rendre la franchise du port aussi avantageuse que possible aux intérêts de la ville, et de mettre à profit la bonne volonté de M. de Vergenne, ministre des affaires étrangères, et de la comtesse de Gramont, qui s'employaient avec ardeur au succès des affaires de la ville.

La solution poursuivie par le Corps de ville était ouvertement appuyée par M. de Saint-Maur, intendant de Guyenne :

ce fonctionnaire avait même rédigé et fait imprimer un mémoire sur la décadence du commerce de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz, ainsi que sur les moyens d'y remédier. Il en fit la lecture dans une séance publique de l'Académie de Bordeaux, afin de donner à ses idées l'appui de l'opinion publique (21 avril 1783).

Bayonne déclaré port franc.

La décision du roi fut enfin donnée, par un arrêt du 9 mai 1784, qui accorda la franchise du commerce au port de Lorient ; un second arrêté du 14 mai déclara la franchise, à partir du 1er septembre suivant, des ports de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz, ainsi qu'à leurs territoires. Cependant, les lettres patentes accordant la franchise laissaient un doute au sujet de certains articles de consommation courante, tels que grains, légumes, bois, que l'on pourrait croire frappés d'un droit, tandis qu'ils en avaient été exempts jusqu'alors. Le cas fut soumis à l'intendant en lui demandant d'empêcher cette aggravation possible des charges de la ville ; celui-ci, toujours bien disposé en faveur de Bayonne, demanda au Conseil un mémoire dont il appuya les conclusions auprès du roi (12 août 1784).

Heureux d'avoir obtenu plein succès dans ses demandes, le Corps de ville envoya un présent de 3.000 livres à M. Dupont, inspecteur général du commerce, qui avait chaudement appuyé les sollicitations de la ville. Il adressa une lettre de remercîments au comte de Vergenne, et manifesta sa reconnaissance à la comtesse de Gramont et à M. Galart, délégué spécial de la ville (3 janvier 1785).

Impatience des créanciers de la ville.

Durant le cours des négociations qui précédèrent la concession de la franchise du commerce, le maire s'était trouvé aux prises avec les créanciers de la ville qui le harcelaient de leurs réclamations. Leur impatience se manifesta d'autant plus vivement, qu'ils ne pouvaient se flatter d'être payés, tant que les revenus de la ville ne s'élèveraient pas au delà de 60.000 livres. Or le bail de ces revenus ne prenait fin que dans trois ans, et, pour se procurer des fonds avant son expiration, il fallait recourir à un emprunt. L'importance de celui-ci devait être déterminée par les conditions suivantes: 1°, payer les créanciers ; 2°, parer à l'insuffisance du budget durant les trois années ; 3°, couvrir les frais de réfection du pavage des rues, qui se trouvait grandement dégradé. Un emprunt de 120.000 livres nécessaires pour parer à tous ces besoins pourrait être gagé sur les revenus de la ville et son remboursement être mis à la charge du nouveau fermier (29 septembre 1784).

Il importait essentiellement à la ville, dans la situation obérée où elle se trouvait, de ne pas laisser réduire ses revenus, tant que la franchise de son port n'aurait pas amené

le relèvement du commerce. Aussi le maire de Bayonn apprenant que les habitants de Saint Esprit faisaient d démarches pour s'ériger en communauté indépendan insista auprès de l'intendant afin d'empêcher ce projet d boutir (30 novembre 1785).

L'adjudication des revenus de la ville fut passée, le août 1786, pour une durée de neuf années. Cette opérati eut lieu en présence de l'intendant, conformément à u arrêt du Conseil d'Etat, en date du 23 juin précédent et ma gré les anciennes prérogatives de la ville qui donnaient au échevins le droit de passer le bail sans son assistance.

Maire nommé à l'élection.

Le droit de nommer le maire de Bayonne était réservé l'autorité royale, depuis que cette charge, peu aisée à rempl à cause des embarras financiers de la ville, ne tentait pl l'ambition des bourgeois bayonnais. Le sieur Verdier, ma tenu dans ses fonctions de maire par un ordre royal du 4 se tembre 1786, devait cependant être le dernier nommé p le roi.

La ville sollicita la faveur de nommer son maire, le septembre 1787, et y fut autorisée par ordre royal du 27 m 1788. M. Poydenot, qui fut élu à cette fonction, représenta ville de Bayonne à l'assemblée des notables, qui se réuni Paris le 3 novembre 1788.

A l'imitation des autres villes de France, Bayonne deman au marquis de Lafayette la faveur de l'inscrire com citoyen de la ville ; le héros de l'indépendance américa accepta ce titre avec reconnaissance (8 février 1785).

Les membres du Conseil continuèrent les bonnes relati qui avaient existé de tout temps entre leurs prédécesse et les membres de la famille de Gramont. Ils allèrent co plimenter le comte de Gramont pour la survivance du gr de capitaine dans les gardes de corps du roi qu'il ve d'obtenir de la faveur royale (30 juillet 1779) ; ils saisirent outre l'occasion d'aller le visiter ainsi que son frère le duc Guiche, pendant un court passage à Bayonne, et lui dir combien ils étaient reconnaissants envers la comtesse, femme, pour son active intervention dans l'affaire concern la franchise du commerce (21 juillet 1788).

Ils nommèrent des portiers aux portes de Mousserolle de Saint-Léon (1788), ainsi que des soldats du guet : l'un ces derniers, nommé Cruax, dit « Vive l'Amour », étai ancien caporal du régiment de Vivarais (1766). La nom tion des hommes d'armes resta réservée à l'autorité roya

Les chefs militaires ne manifestèrent jamais enver juifs l'aversion qu'éprouvaient à leur égard les magis du Corps de ville. Plusieurs membres de la famille de mont, loin de leur être hostiles, leur avaient accord

...tion, mal dissimulée sous une indifférence calculée. ...marquis de Caupenne, commandant à Bayonne, ayant ...les idées de liberté et d'égalité, prônées par les phi-...avait donné l'autorisation à un juif de porter l'épée. ...à ce sujet une protestation du Corps de ville, auquel il ...de retirer l'autorisation qu'il avait donnée au juif et ...de ce dernier qu'il ne sortît plus avec une épée ...mai 1783).

...ur faire obstacle aux nombreuses désertions qui se ...isirent dans l'armée française, la première année de ...règne, Louis XVI institua d'abord à Metz, puis à Stras-... à Lille et à Besançon, des prisons pour les déserteurs ...nés aux travaux forcés. Des invalides furent leurs ...t, afin d'empêcher les évasions, on attacha les pri-...ar une ceinture en cuir cadenassée, à laquelle était ...haîne terminée par un boulet (12 décembre 1775). ...tions, pour être rendues plus efficaces, furent por-...naissance des populations et des troupes. ...ême temps le roi ordonna la suppression de 48 ...ovinciaux et 12 régiments de grenadiers royaux ...rmés l'année précédente, afin de supprimer les ...sionnés par les levées de ces régiments et les ...les imposaient au peuple (15 décembre). ...ra aussi plein de mansuétude pour les déser-...faisant grâce, parce qu'il apprit qu'ils avaient ...à déserter par certains embaucheurs ; contre ...il édicta des peines très sévères, telles que la ...galères, pour couper court à leurs agissements ...septembre 1776). ...na de nouveau libre cours à ses sentiments de ...amnistiant les soldats déserteurs vraiment ...t en édictant contre les autres déserteurs une ...lle de peines mieux appropriées à leurs fautes ...1784).

...is de Caupenne, fils du marquis d'Amou, fut ...n père dans la place de lieutenant de roi à ...juillet 1780). Tout en continuant à remplir cette ...fut successivement nommé brigadier d'infanterie ...) et maréchal de camp (17 janvier 1783). Il était ...ayonne lorsque son père y mourut le 7 janvier ...upait avec lui le logement du gouvernement (1), ...lieutenant de roi, en face du Château-Vieux. ...de commandant de place ou commandant de la ...onné au lieutenant de roi. Les commandants des

Nombreux déserteurs dans l'armée.

(1) ...ôtel actuel de la division.

deux Châteaux, qui, jusqu'alors, étaient indépendants du lieutenant du roi, lui furent subordonnés par une décision du ministre du 22 janvier 1781. Les fonctions de major étaient parfois réunies sur la tête du même officier ; tel fut le cas de M. de Malian, nommé le 26 septembre 1788 major de Bayonne et du Château-Vieux.

La ville continua à fournir le logement aux officiers de la garnison ; l'intendant n'omettait pas d'en demander le remboursement, mais ses bonnes dispositions restaient parfois sans effet, par suite de la pénurie du trésor.

Une ordonnance royale du 17 mars 1788 obligea les villes à loger les lieutenants-généraux, commandant les divisions des troupes et les autres officiers généraux. En vertu de cette décision la ville fournit le logement au marquis d'Hautefeuille, maréchal de camp, et au comte de Jumillac, chef de division (6 juin 1788).

Régiments en garnison.

Parmi les régiments qui tinrent garnison à Bayonne, on signale : en 1774, ceux de Vivarais et de Cambrésis ; les invalides à la Citadelle ; en 1777, celui du Perche ; en 1778, celui de Bourbonnais ; en 1785, le régiment de Languedoc, puis celui de Cambresis. Ce dernier régiment détacha, en juillet 1787, un bataillon à Saint-Jean-de-Luz, pour être employé à des travaux de fortification entrepris au fort du Socoa.

Durant son absence, le service de la garde bourgeoise se trouva augmenté, et la ville réclama un troisième bataillon. Il ne fut pas donné suite à sa demande, dans l'espoir que la fraction du régiment détachée à Saint-Jean-de-Luz ne tarderait pas à rentrer.

Les maires de la ville continuèrent à user de leur prérogative du commandement en l'absence du lieutenant de roi ; on peut citer le maire Monho durant un voyage du marquis d'Amou, le 18 septembre 1780, et le maire Verdier, le 22 juillet 1785.

Garde bourgeoise.

Le service de la garde bourgeoise était rendu très lourd par le grand nombre d'exemptions accordées à diverses catégories d'habitants. Un état des exemptés, dressé en 1786, comprenait : officiers du sénéchal, membres du Corps de ville, état-major de la place, amirauté et bureau de la marine, maréchaussée, notaires, employés du grand bureau du duc de Gramont, courtiers de marine, employés du poids du roi, employés du bureau du contrôle et du bureau de la poste, ouvriers du génie, gardes du duc de Gramont, archers de la connétablie, canonniers, hommes d'armes et archers des deux Châteaux, monnayeurs, enfin infirmes et septuagénaires. Ainsi un total de 1.219 exempts, en regard d'un effectif de 826 faisant le service. La disproportion entre

s deux catégories était trop accusée et sollicitait une forme.

Le marquis de Caupenne, commandant la place, et les chevins tentèrent bien d'y remédier ; mais après un relèvement sensible de l'effectif des habitants non exemptés, de nouvelles exemptions vinrent aussitôt le réduire. Comme les dernières étaient accordées aux citoyens les plus aisés, le poids de la garde retombait uniquement sur la classe des malheureux et des indigents.

Ayant fait cette constatation pénible, le Corps de ville se borna à solliciter fréquemment des réductions dans le service de garde, mesure difficilement conciliable avec le service de place, surtout depuis que les travaux des fortificatons du Socoa avaient enlevé à la ville un bataillon du régiment de Cambrésis. Toutefois, pour éviter les fraudes occasionnées par la production de fausses autorisations d'exemptions, le Conseil fit dresser un état des exemptés, avec les motifs de l'exemption et la date de leur enregistrement à l'hôtel de ville ; il en fit distribuer des extraits à chacun des sergents de quartier, en leur ordonnant de les tenir à jour (27 juillet 1787).

Le comte de Brienne, nouvellement nommé au commandement de la province, consentit à ce que le nombre des soldats de la milice bourgeoise, commandés de garde pour vingt-quatre heures, fût réduit à 48, et promit de le porter à 18 lorsque le deuxième bataillon de Cambrésis serait rentré à Bayonne. Il manifesta sa satisfaction d'avoir pu, en adoptant cette mesure avantageuse pour les habitants de Bayonne, concourir au soulagement de la classe indigente (24 août 1787).

La garde bourgeoise qui occupait, depuis la réduction de la garnison, les postes des deux Châteaux et de la Citadelle, ne laissant à la troupe que celui de la place Gramont (août 1786), les abandonna aux soldats de la garnison, lorsque le comte de Brienne réduisit son service de garde. M. de Caupenne lui fit alors occuper les postes de la boucherie, Lachepaillet, Tour de Sault et Saint-Léon, jusqu'au jour où, par suite de la rentrée du bataillon de Cambrésis, il fut possible de restreindre l'effectif en service à 18 hommes, affectés à la garde du poste de Saint-Léon (7 décembre 1787). Mais le commandant de place exigea alors que le Conseil de ville opérât, sur la liste de la milice, un triage des sujets les plus vigoureux et les plus aptes au service militaire.

La réduction du service de garde fut sanctionnée par un ordre du roi, du 15 février 1788, fixant à 1 officier, 1 sergent et 16 hommes, l'effectif nécessaire à la garde du poste Saint-Léon, et contenant une autorisation pour la ville de se faire

délivrer par M. Ducros, directeur de l'artillerie à Bayonne 32 fusils pour armer cette garde bourgeoise. Les fusils furent remis le 22 avril, mais on imposa à la ville l'obligation de les rapporter à la salle d'armes du Château-Neuf à première réclamation.

Avant de quitter la ville pour se rendre à l'assemblée des notables à Versailles, le maire Poydenot obtint du marquis de Caupenne une nouvelle réduction du chiffre des miliciens de garde ; il fut fixé à douze. Durant son absence, le maire sollicita de cet officier l'autorisation de se faire remplacer dans le service de garde (24 octobre 1788) ; cette démarche dénote quelle conscience ce magistrat municipal apportait à l'accomplissement de ses devoirs de citoyen. Le service de la garde était assuré par un échevin, remplacé chaque semaine, et appelé pour ce motif commissaire de semaine : il devait être présent, chaque jour, à la parade de la garde montante.

La réduction successive du service de la garde bourgeoise était l'indice que cette institution ne correspondait plus aux nouvelles mœurs et qu'elle était condamnée à disparaître. Elle ne tarda pas, en effet, à être remplacée par la garde nationale.

Fortifications. Le service des fortifications fut assuré à Bayonne par trois directeurs successifs : M. Sicre de Saint-Marc, qui résida à Bayonne en 1775, M. d'Auvare de Verragone, directeur des fortifications de Guyenne et d'Aunis, chargé aussi des fortifications du Labourd, de 1777 à 1785, et M. de Pinsun, à partir de 1785.

La fonction de chef du génie fut remplie par Bérard (1775-1779), par Desclaisons (1780 à 1785), et par Desandrouins à partir de 1785 ; peut-être même Bérard l'a-t-il de nouveau occupée en 1789. L'ingénieur en chef Desclaisons mourut à Bayonne le 8 avril 1785 ; le maire et les autres autorités de la ville se rendirent à son enterrement, sur la convocation du nouveau chef du génie.

Parmi les ingénieurs ordinaires qui servirent pendant le règne de Louis XVI, on cite M. de Pinsun (1775), le chevalier de Labaudère (1777), de Basignan (1787), et Bérard (1789).

On n'exécuta, durant ce règne, aucun travail important de fortification. Depuis la paix d'Utrecht, en 1713, le service du génie avait renoncé à poursuivre l'achèvement des ouvrages de fortification et à en assurer l'entretien. Les brèches de la courtine de mer, entre le Château-Vieux et le bastion du Nard, n'étaient pas bouchées, sinon par une simple palissade, quoiqu'elles se fussent produites en 1712. Il est vrai que pour exécuter cette réparation d'une façon complète, il ne fallait rien moins qu'une dépense de 300.000 livres.

3érard avait projeté en 1775, d'exécuter, d'après les plans Vauban, une fausse braye en avant de la courtine des .cobins, entre le réduit et la porte de Mousserolles, et de vêtir en maçonnerie la contrescarpe du fossé de cette courne ; la pénurie des fonds fit renoncer à ce projet. Cet ingéieur se borna à établir une galerie de bois sur les deux ıçades de la caserne de Sainte-Claire.

Le Corps de ville, que le succès de ses revendications au ujet du terrain longeant les allées Boufflers avait mis en ıppétit. réclama la propriété des murs, des remparts et des ossés de l'enceinte de Bayonne et celle du sol qu'ils occuaient ; mais un arrêt du Conseil d'Etat, du 24 août 1779, le lébouta de ses prétentions, en déclarant que ces ouvrages et leur assiette faisaient partie du domaine de la couronne.

Le service du domaine se fit alors autoriser, par arrêt du parlement de Bordeaux, du 21 juin 1782, à procéder à l'arpentage des terrains de la fortification et au lever de leur plan pour toutes les villes de la généralité de Bordeaux. Et lorsque le Corps de ville voulut faire opérer le lever du sol de ses rues et de ses maisons, il se trouva obligé d'en demander l'autorisation au ministre de la guerre. Elle lui fut accordée, le 3 juin 1785, sous la condition de se borner à lever le terrain limité par les rues de rempart, de telle sorte que l'enceinte fortifiée ne fut pas comprise dans les opérations des levers et ne fût pas figurée sur son plan.

Palissades et atterrissements de la Nive.

Les magistrats se plaignirent aux ingénieurs du roi de certains atterrissements qui s'étaient formés contre le mur du quai de la place Gramont et dont ils attribuèrent le dépôt à la conformation défectueuse des estacades de la basse Nive. Le chef du génie exposa que, depuis l'année 1680 où Vauban s'était vu forcé, à la suite de grandes inondations, de remplacer les deux ponts éclusés, placés à l'entrée et à la sortie de la Nive, par deux estacades à double rang de pilots. ces ouvrages avaient été refaits trois fois, en 1715, en 1760, et 1786. A cette dernière date, on crut bon de remplacer les traverses flottantes, placées entre les deux cours de pilots et destinées à s'opposer au passage des bateaux, par trois traverses fixes, distantes entre elles de deux pieds et demi et établies : la première au niveau de la haute mer (1) ; la deuxième à mer moyenne ; la troisième à basse mer. C'étaient ces traverses fixes qui, en arrêtant les branches entraînées par les eaux, occasionnaient le dépôt des terres ; le chef du génie émit l'avis qu'il fallait, pour y remédier, rétablir les traverses flottantes. Afin de permettre le passage des bateaux.

(1) La marée remonte jusqu'à Bayonne.

une ouverture avait été ménagée dans les estacades ; elle était fermée soit par une poutre flottante en face du réduit, soit par une portière composée de deux bateaux vis-à-vis la tour de Sault.

Le travail des estacades, fait en 1786, avait coûté 30.000 livres, qu'il avait fallu prélever sur une somme de 60.000 livres accordée cette même année pour les travaux de la Barre, parce que le trésorier des fortifications n'avait pas de fonds pour le payer ; il paraissait donc difficile de recommencer ce même travail sans nouvelles ressources.

Mais la ville était encore plus responsable que les officiers du génie des atterrissements qui se produisaient dans la Nive, car elle avait reconstruit en 1777 le pont Mayour en avançant la culée gauche de 15 pieds vers la rivière.

De plus, les bâtiments et surtout les caboteurs espagnols jetaient leur lest dans le port, le long du premier quai des Allées Marines (1), et causaient la faible profondeur de l'eau en cet endroit. D'ailleurs un procès pendant depuis plus de cent ans entre l'amirauté et le Corps de ville pour fixer leurs juridictions respectives sur le lit de la Nive, expliquait suffisamment pourquoi la police de la rivière ne se faisait pas (1787).

Forts du Socoa et d'Hendaye.

Des travaux de fortification furent entrepris en 1785, à Hendaye et au Socoa, près de Saint-Jean-de-Luz. M. Desandrouins, chef du génie, procéda à l'adjudication des travaux chez le commissaire des guerres, à Bayonne, en présence du marquis de Caupenne, commandant la place en l'absence de son père le marquis d'Amou, de M. de Pinsun, directeur en chef du génie et d'un certain nombre d'ingénieurs du département ; conformément aux ordonnances, le maire avait été prié par le chef du génie d'assister à la séance d'adjudication (22 juillet 1785). Un bataillon du régiment de Cambrésis fut détaché de la garnison de Bayonne et envoyé pendant six mois à Saint-Jean-de-Luz, afin de travailler aux nouveaux ouvrages du Socoa.

Il existait encore sur la côte un ouvrage de batterie à Cap-Breton ; en prévision d'une attaque des côtes pendant la guerre d'Amérique, M. de Tréforest, capitaine au corps royal d'artillerie de Bayonne, avait fait expédier par des bouviers, le 8 août 1781, au magasin de cette batterie, divers approvisionnements de munitions et de matériel (2).

Marine.

La marine royale recrutait ses matelots parmi la population des côtes. Les marins habitant les régions avoisinant la ville

(1) L'ancien quai touchant la porte marine.

(2) 4 barils de poudre, 50 boulets de 24, 1 paquet de mèches, 3 armements complets et 12 leviers.

e Bayonne avaient été classés et fournissaient des équipages aux navires de l'Etat. Mais, ayant appris que les bateliers t les pêcheurs habitant les îles de l'Adour tributaires de Bayonne ne figuraient pas sur les contrôles de l'inscription maritime, ils en conçurent de la jalousie et portèrent plainte au roi, qui donna l'ordre de dénombrer et de classer les marins de ces îles (5 avril 1781).

Les échevins de Bayonne conservèrent le droit de nommer les pilotes de la barre, ceux de la rivière de l'Adour et les gardiens des digues des deux rives, jusqu'au 20 avril 1784, date d'un règlement fait par le ministre de la marine qui enlevait aux villes la nomination des pilotes. Les protestations de la ville restèrent sans effet, et le ministre, usant de son droit souverain, exempta du service de la garde bourgeoise les pilotes-lamaneurs.

Afin d'assurer le bon recrutement des capitaines de la marine marchande, le ministre de la marine avisa les magistrats de la ville qu'il se proposait d'envoyer à Bayonne deux savants, les sieurs Monge et Levèque, pour interroger sur l'hydrographie les jeunes navigateurs candidats au grade de capitaine de vaisseau (7 décembre 1787). Les examens furent passés le 5 août 1788, en présence des officiers de l'amirauté ainsi que des membres du Corps de ville, invités par les premiers.

Les grands travaux effectués depuis peu de temps à l'embouchure de l'Adour eurent pour résultat de maintenir le chenal de la barre suffisamment libre pour que le passage des navires ne subît pas d'interruption. On signala bien, le 7 janvier 1783, que des dépôts de sable venaient obstruer la barre et qu'il serait bon de projeter une écluse de chasse pour les dissiper, mais aucun indice ne vint confirmer la formation de ces dépôts. Barre de l'Adour.

Le port de la Nive, on l'a vu plus haut, manquait de profondeur en certains endroits, par suite de dépôts naturels ou de jet de lest. Aucun travail ne vint améliorer cette situation; on préféra augmenter la sécurité des vaisseaux en rade de Bayonne, en augmentant le nombre fort insuffisant des corps morts servant à les amarrer, aussi bien le long du quai des Allées Marines que du côté de Saint-Esprit (26 novembre 1787).

Malgré la courte période d'années correspondant au règne de Louis XVI, les travaux d'édilité réalisés par la ville présentèrent une certaine importance. Un pont de pierre construit sur le grand chemin de Saint-Jean-de-Luz, près d'Anglet, fut achevé le 6 décembre 1779. Le pont Pannecau, qui menaçait ruine, fut remplacé par un pont provisoire. Les ressources faisant défaut pour le reconstruire, la ville dut recourir Ponts et quais.

à l'emprunt ; le roi autorisa le Conseil, par lettres patentes du 19 juin 1780, à emprunter les 30.000 livres nécessaires et permit ainsi d'entamer la reconstruction du pont. Dans des cas analogues, il était d'usage de prélever sur les ponts provisoires un droit de passage qui servait au paiement partiel des travaux ; pour donner force de loi à cet usage, la ville le fit sanctionner par un arrêt du roi (12 octobre 1787).

Les travaux du quai des Menons, commencés sous le règne de Louis XV, furent poursuivis et donnés à l'entreprise par voie d'adjudication (19 mars 1781). La partie de ce quai, voisine du pont Mayour, était dépourvue de balustrade et présentait un danger pour le public ; on le munit d'un petit mur de 3 pieds de hauteur formant parapet.

Lanternes et noms des rues.

L'éclairage des rues, qui était assuré par des lanternes fumeuses, fut notablement amélioré, par la pose de reverbères fournissant plus de lumière (5 juillet 1782). Enfin, sur le conseil de l'intendant, les magistrats prirent des mesures pour faire inscrire le nom des rues sur des plaques indicatrices, placées aux angles des rues, et mettre les numéros des maisons au-dessus des portes d'entrée ; ce travail, commencé le 11 mars 1785, était terminé le 14 septembre 1787.

Manufacture des pauvres supprimée.

La manufacture installée en ville pour fournir du travail aux pauvres, donnait peu de profits. On essaya bien de se procurer quelques fonds en donnant au bénéfice des pauvres, le 17 mars 1775, une représentation théâtrale, dont le produit fut partagé entre la manufacture et l'hôpital civil de Saint-Léon (1), mais les directeurs jugèrent qu'il n'était pas possible de la maintenir, à moins qu'une personne charitable ne vînt à son secours ; ils se plaignaient même de ne pouvoir trouver acheteur pour les jupes fabriquées dans l'établissement.

Le Corps de ville décida donc de demander à l'intendant d'en autoriser la suppression ; on proposa de la faire durer, en attendant sa décision, avec le produit d'une quête spéciale. Mais l'intendant fut d'avis qu'il fallait la conserver pour former les orphelins au travail et il envoya une ordonnance de 1.200 livres, à titre de secours, pour servir à l'achat des matières premières, mises en œuvre par la manufacture (27 janvier 1778).

Les directeurs, à force d'expédients, réussirent à prolonger l'existence de cette manufacture pendant deux années. Enfin, le 6 décembre 1779, cet établissement ne produisant plus, ses ressources étant réduites à zéro, et la quête ne donnant presque rien, le Conseil se décida à congédier les vieillards et les enfants, en donnant à chacun un léger secours.

(1) 2/3 de la recette à la manufacture, 1/3 à l'hôpital Saint-Léon.

L'hôpital civil de Saint-Nicolas (ou Saint-Léon) n'était point éduit à une pareille extrémité ; il avait, pour alimenter son udget, le produit de certains droits d'octroi, dont le roi ccordait la prorogation, lorsqu'elle lui était demandée (1).

Le loyer et l'entretien de l'hôpital militaire, situé à Saint-Esprit continuèrent à être mis à la charge de la ville ; la dernière décision de cette espèce fut prise, le 27 août 1787, par le maréchal de Ségur, ministre de la guerre. Parfois cependant, quand la dépense paraissait trop élevée, on obtenait du ministre certaines remises (2). Mais lorsque la ville tenta de se faire rembourser la valeur des effets, des lits et des ustensiles de l'hôpital militaire, le ministre lui fit connaître que ce matériel appartiendrait désormais au roi, jugeant, selon toute apparence, que la ville en avait été indemnisée d'une façon indirecte (30 mai 1783).

Monseigneur d'Arche, évêque de Bayonne, décéda le 17 octobre 1774. Il eut pour successeur l'abbé de Taillefer (2 décembre). Monseigneur de Laferronays, évêque de Saint-Brieux, fut nommé à Bayonne, le 6 février 1775 ; il n'arriva dans cette ville que le 31 janvier 1776, et fut ensuite pourvu de l'évêché de Lisieux, le 28 novembre 1783, laissant son siège à M. l'abbé de la Villevieille. Evêques. Chapitre.

Le chapitre de Saint-Esprit créé par le roi Louis XI, fut supprimé par arrêt du roi du 10 juin 1783 ; les chanoines qui e composaient demandèrent l'appui des magistrats de Bayonne, pour faire revenir le roi sur sa décision ou obtenir eur réunion au chapitre de la cathédrale.

FIN

1) Une prorogation eut lieu le 8 février 1785.

2) La ville fut déchargée d'une somme de 2.040 livres, formant une partie la dépense des fournitures de linge, de luminaire, etc.



TABLES DES MATIÈRES

PAGES

TABLE DES NOMS D'HOMMES

C

D

TABLE DES NOMS DE LIEUX

TABLE DES CORPS DE TROUPES

INFANTERIE

RÉGIMENTS

CAVALERIE

RÉGIMENTS

CHEVAU-LEGERS

COMPAGNIES

Cie DES GENS D'ARMES

MOUSQUETAIRES A CHEVAL

DRAGONS

ARTILLERIE

RÉGIMENTS

COMPAGNIES

MILICES



COMMANDANT DE BLAY DE GAIX
Chef du Génie

HISTOIRE MILITAIRE

BAYONNE

TOME I[er]

DE L'ORIGINE DE BAYONNE A LA MORT D'HENRI IV



BAYONNE
LAMAIGNÈRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
9, rue Jacques-Laffitte, 9

[illegible]

t. xx

Bloy de Gaix

Zoh

f 24.38

COMMANDANT DE BLAY DE GAIX
Chef du Génie

HISTOIRE MILITAIRE

DE

BAYONNE

TOME Ier

DE L'ORIGINE DE BAYONNE A LA MORT D'HENRI IV



BAYONNE
LAMAIGNÈRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
9, Rue Jacques Laffitte, 9

1899

PRÉFACE

Deux érudits, que les questions d'archéologie ne laissent pas indifférents, se présentèrent au Château-Vieux de Bayonne, dans le cours de l'année 1897, afin de résoudre un différend qui avait surgi entr'eux. Introduits dans notre bureau, ils exposèrent l'objet du litige ; l'un d'eux, Bayonnais d'origine et de cœur, soutenait que le Château-Vieux était compris dans l'enceinte romaine de la ville, dont il formait comme le réduit ; son adversaire, habitant de Dax, prétendait que cet édifice militaire avait été construit au moyen âge et placé hors de cette enceinte.

L'exposé de ce différend nous causa une grande surprise, car nous ignorions alors l'existence d'une enceinte romaine à Bayonne et la forme de son tracé. Après avoir confessé notre ignorance, nous remerciâmes ces Messieurs d'avoir soulevé un coin du voile qui nous cachait l'ancien Bayonne et nous fîmes la promesse de leur fournir à bref délai une solution à la question qu'ils venaient de poser.

Cette visite fut le rayon de lumière qui vint éclairer le passé de la ville et nous donner le désir d'en retracer l'histoire.

Si une excursion dans les caves du Château-Vieux nous fit découvrir des fragments de mur romain et sembla confirmer l'opinion de l'érudit Bayonnais, une inspection générale du château vint nous faire hésiter sur son origine romaine, car sa disposition en plan et l'apparence de ses murs extérieurs démentaient une semblable hypothèse.

Pour éclairer nos doutes, nous continuâmes nos investigations en recherchant d'abord le tracé exact de l'enceinte romaine. Une enquête minutieuse nous fit découvrir des portions de remparts romains dans l'intérieur des maisons de la ville, sous le sol des rues et des boulevards. Nous constatâmes que les deux côtés extérieurs du Château-Vieux faisaient seuls partie de

l'enceinte romaine ; ils avaient été recouverts, au moyen âge. d'une chemise en pierre de taille qui masquait à nos yeux la structure romaine. Tout le reste de l'édifice datait du moyen âge.

Ayant poussé nos recherches dans les archives municipales, nous fûmes frappé des richesses inestimables qu'elles présentaient pour l'histoire de la ville. Nos fouilles dans cette mine précieuse nous ont fourni les éléments de l'histoire militaire de Bayonne, dont nous présentons ici le premier volume ; il commence aux origines de Bayonne et prend fin à la mort d'Henri IV.

Cet ouvrage, déjà considérable, aurait pris des proportions exagérées si nous avions voulu fournir les preuves de tous les événements qui y sont relatés et même indiquer seulement, pour chacun d'eux, la source où nous les avons puisés. Nous nous bornons à citer les principaux ouvrages ou recueils de documents consultés par nous.

Ce sont, en suivant l'ordre chronologique :

1° *Le Livre d'or*, cartulaire de la cathédrale de Bayonne (archives départementales des Basses-Pyrénées, G., 51) (1) ;

2° Les archives municipales de la ville, où nous avons surtout consulté :

A) *Le Livre des Établissements de la ville*, de 1336 :

B) *Les Registres des délibérations du Corps de ville* depuis 1470 (2) ;

3° *Le Manuscrit du chanoine Veillet* (à la Bibliothèque de la ville, 1706 ;

4° Diverses publications régionales, savoir :

A) *Chroniques de la ville de Bayonne*, par un Bayonnais (Baylac, 1827) ;

B) *Études historiques sur la ville de Bayonne*, par MM Balasque et Dulaurens (3 volumes, 1862-1875) ;

C) *Récits et Légendes relatifs à l'histoire de Bayonne*, par M. Henry Poydenot (2 volumes, 1875-1878) ;

(1) Il en existe à la Bibliothèque municipale de Bayonne une bonne copie de M. Dulaurens, archiviste de la ville.

(2) Le *Livre des Établissements* (AA., 1) et les *Registres des délibérations en gascon* (BB., 3 à 6, 1470-1530) ont déjà été publiés par une commission municipale, qui poursuit son travail par la publication des *Registres français* depuis 1565.

D) *Monographies des rues de Bayonne*, par M. E. Ducéré (6 volumes, 1887-1894).

Notre tâche a été grandement facilitée par l'extrême bienveillance avec laquelle M. Pouzac, maire de Bayonne, et M. Hiriart, bibliothécaire-archiviste, ont mis à notre disposition tous les documents que nous avons voulu consulter.

Nous devons aussi une mention spéciale de gratitude à MM. Henry Poydenot, Charles Bernadou, Arnaud Détroyat et Edouard Ducéré, bibliothécaire-archiviste adjoint, pour lesquels le vieux Bayonne n'a plus de secrets et qui ont toujours répondu à nos nombreuses questions avec une complaisance infatigable.

Les précieux encouragements que nous ont donné ces érudits nous font espérer que notre essai d'histoire locale sera goûté par tout Bayonnais amoureux de sa ville natale et curieux de connaitre son histoire.

Les étrangers y trouveront l'exemple du développement progressif d'une ville qui, de camp romain, est devenue aujourd'hui un port important et dont les habitants ne se sont jamais lassés de travailler pour sa prospérité.

———

VUE de BAYONNE en 1600



CHAPITRE Ier

ORIGINES DE BAYONNE

Ses deux noms. — Ses premiers habitants ibères-basques. — Venue des Romains.

La ville fortifiée de Bayonne est assise sur la rive gauche de l'Adour, à 5500 mètres de l'embouchure de ce fleuve. Elle est divisée en deux parties sensiblement égales par la rivière de la Nive qui se jette dans l'Adour aussitôt après avoir traversé la cité ; la ville haute, située sur la rive gauche de la Nive, occupe un terrain de vingt et un hectares de superficie, et la ville basse ou Bourgneuf, sur la rive droite, mesure une superficie de dix-neuf hectares.

Ces appellations, qui se sont conservées jusqu'à ce jour, ont depuis longtemps cessé d'être exactes, car le Bourgneuf commença à se former en 1130, sous l'évêque Raymond de Martres, et la ville haute, qui ne comprenait à son origine que les habitations du plateau supérieur renfermé dans l'enceinte romaine, s'est étendue, à partir de 1070, sur le rivage de la Nive, jusqu'aux quais actuels, en doublant son étendue.

Le faubourg de St-Esprit occupe la rive droite de l'Adour ; il n'est pas clos par une enceinte, mais il est défendu par une citadelle de création assez récente. Ce faubourg est séparé de la ville par l'Adour, large en cet endroit de 230 mètres et qui constitue un véritable bras de mer ; aussi, les premiers habitants de Bayonne le désignaient naïvement sous le nom de mer.

Nous avons dit que le plateau supérieur de la ville haute avait été fortifié par les Romains ; les parties encore conservées de l'enceinte qu'ils y construisirent en fournissent la preuve irrécusable. Mais avant de donner la description de cette fortification qui fera l'objet du second chapitre, il est utile de rechercher quels furent les premiers habitants de la contrée voisine de la ville et quels ont été les premiers fondateurs de Bayonne.

Premiers habitants ibères-basques.

Les bords de l'Adour et de la Nive avoisinant la ville ont été habités, dans les temps préhistoriques, par une race humaine, comme le prouvent des instruments de silex éclaté et des ossements de rennes découverts, il y a peu d'années, par diverses personnes et en particulier par M. Détroyat. La commune de St-Pierre d'Irube contient un abri sous roche des bords de la

Nive, en un lieu appelé *Bouheben,* et une station sur le plateau du village, qui sont de l'âge du renne. On peut encore citer la station du plateau d'Anglet (âge de la pierre taillée), et celle de Mouligna, territoire de Biarritz (âge de la pierre polie).

Cette contrée, ainsi que la plus grande partie de la Gaule, était occupée, à l'époque du renne, par les Ibères, qui appartenaient à la race préhistorique, dite de Cro-Magnon (1). Les caractères de cette race sont, d'après M. Cartaillac, les suivants: arcs sourciliers modérément saillants, front large montant obliquement, grande capacité du crâne, face large, orbites rectangulaires et agrandies, pommettes développées, nez saillant, long et mince, maxillaire projeté en avant à branches divergentes.

Le peuple Ibère fut coupé en deux parties, croit-on, à une époque très reculée (2), par l'invasion de la race indo-germanique des Galls ou Celtes, qui se répandit de l'Est vers l'Ouest, dans la partie centrale de l'Europe et qui laissa sur sa route les Cimbres dans le Jutland et d'autres peuplades en Illyrie, avant de s'établir en nombre dans les Gaules. Une partie des Ibères chassés se serait dirigée vers le Nord et aurait peuplé le Groenland et la Finlande; l'autre aurait été refoulée vers le Midi de la Gaule, au Sud de la Garonne et en Espagne.

Cette fraction du peuple ibère, établie sur les bords de l'Océan, entre les Pyrénées et la Garonne, ne se conserva pas pure de tout mélange; elle fusionna avec les Celtes envahisseurs et surtout dans la Gaule méridionale, à une époque postérieure, avec les Ligures. Cette fusion donna naissance aux peuples Aquitains, chez lesquels César constata une nature plus indépendante que celle des autres Gaulois ou Galls, d'origine celtique.

Toutefois, la race ibère, dite de Cro-Magnon, s'est conservée pure parmi les habitants des provinces basques, tant françaises qu'espagnoles, car on a constaté que les crânes des Basques actuels présentent les mêmes caractères que ceux trouvés dans les cavernes pyrénéennes.

On peut ajouter à ces peuples les Grecs, dits Massiliotes, qui vinrent fonder, à une époque reculée, plusieurs colonies sur les rives de la Méditerranée, et les Belges ou Bolgs, qui envahirent le Nord de la Gaule au IVe siècle avant Jésus-Christ et s'établirent entre la Seine et le Rhin.

(1) Nom de la caverne où furent découverts les premiers crânes de cette race.
(2) Au VIe siècle avant l'ère chrétienne, d'après certains auteurs.

Les Romains firent leur première apparition dans les Gaules 123 ans avant notre ère, et ils établirent leur domination sur la contrée méridionale, voisine des Alpes, dont ils firent une province romaine (d'où son nom de Provence). La conquête des Gaules par Jules César fut commencée l'an 59 avant Jésus-Christ, et Crassus, son lieutenant, soumit la plus grande partie de l'Aquitaine l'an 57 de cette ère. Seuls, ajoute César dans ses Commentaires, quelques petits peuples plus reculés dans les montagnes ne firent point leur soumission et n'envoyèrent point d'otages : c'étaient les Basques de la Soule et du Labourd. Venue des Romains en Gaule

Lorsque les Romains apparurent dans les Gaules, ce pays n'avait pas encore de nom général ni de division géographique reconnue. Il comptait 400 peuples, dont nous avons indiqué plus haut les origines, et 800 villes, répartis en confédérations dans lesquelles les peuples faibles se groupaient autour d'un peuple plus fort.

Néanmoins, ces nombreuses confédérations étaient assez peu unies entr'elles pour que César ait pu les opposer les unes aux autres pour les vaincre plus sûrement.

Au moment de la conquête, les Romains avaient appelé ce pays Gallia, à cause du nom de Gall ou Celtes applicable à une importante partie de ses habitants. Ils le divisaient en deux parties : la Gallia Bracata, qui leur était soumise et dont les habitants portaient sur les jambes un tablier de peau (braye), et la Gallia Comata, habitée par les hommes libres, qui laissaient pousser leur chevelure.

Le pays compris entre la Garonne, l'Océan et les Pyrénées, qui portait le nom d'Aquitaine, était classé dans la catégorie des pays libres ; on l'appela aussi Novempopulanie, parce qu'il était formé par la confédération des neuf peuples principaux : Tarbelliens, Boiens, Vasates, Ausciens, Elusates, Osquidates, Bigerrones (Bigorre), Convenæ (Comminges) et Consorrani (Couserans).

Ces peuples, d'origine ibérienne, mais infusés de sang celte et ligure, parlaient, selon Strabon, le langage ibérien plutôt que le celte, et offraient une grande analogie avec les habitants de l'Espagne.

Chacun d'eux avait une capitale : nous citerons Auch pour les Ausciens et Dax pour les Tarbelliens.

Cette dernière ville, placée sur le bord de l'Adour, a perdu son nom primitif et a gardé celui d'Aquæ Tarbellicæ (d'Aqs, Dax), qui lui fut donné par les Romains à cause de ses eaux thermales.

...re, usitée alors en Aquitaine, est encore aujour-

d'hui celle des Basques; ceux-ci, grâce à l'escarpement des montagnes et à la difficulté des communications dans la région pyrénéenne où ils sont établis, ont évité le contact et le mélange des envahisseurs, tant barbares que romains, et ont ainsi pu conserver intacte l'ancienne langue ibère. Ils sont appelés improprement Basques, mot dérivé de Vasconie (pays des Vascons), et se nomment Eskualdun dans leur propre langue; on ne doit pas les confondre avec les Gascons, qui sont des Aquitains romanisés, c'est-à-dire ayant cédé à l'influence de Rome.

Et, d'ailleurs, pourquoi aurait-on donné deux noms, Basques et Gascons, de même origine, mais de forme différente, à ces deux peuples issus de la race ibère, s'il n'avait pas existé entre eux des caractères de dissemblance tellement accusés que l'un ne puisse être considéré comme une fraction de l'autre.

La langue basque (ibère) donne l'étymologie de certains noms de lieu, dans le Midi de la Gaule et en Espagne, qui n'avait pu être trouvée dans les autres langues anciennes ; ainsi Collioure, petit port du Roussillon, qui tire son nom de *Choko-Illiberri* (1) ou indifféremment *Choko-Iriberri* (ville neuve du Golfe), et Elne, ville voisine, autrefois capitale du Roussillon, appelée ancienement *Illiberri* ou *Iriberri* (ville neuve). Ces origines indiquent bien que la contrée jadis occupée par la race ibère avait une grande étendue, puisque les localités citées sont en dehors des limites de l'Aquitaine.

La contrée qui s'étend des rives de la Bidassoa à celles de l'Adour faisait vraisemblablement partie de la confédération Tarbellienne, car Ptolémée donne à cette dernière pour limite Sud le faîte des Pyrénées : elle se nommait *Laphurra* ou *Lapurra*, mot qui en *eskuara* (langue basque), signifie désert, et la tribu qui l'occupait s'appelait *Laphurtarrac*.

Etymologie du mot Bayonne

L'agglomération de Bayonne était située à la limite de cette contrée, sur le bord de l'Adour. Son nom a une origine basque : il est formé des deux mots *ibaï ona*, qui signifient rivière bonne. Cette formation est analogue à celle de Baïgorry, nom d'une localité voisine de St-Jean-Pied-de-Port, au cœur du pays basque, et qui provient de *ibaï gorry*, signifiant rivière rouge : tout le monde peut encore constater que les eaux de la Nive de Baïgorry ont une teinte ocre donnée par les minerais de fer et les débris de bancs de grès rouge. La chute de la lettre initiale *i* s'est produite d'une manière semblable dans la formation des

(1) *Choko*, coin, golfe, et *iri berri*, ville neuve : *choko-illiberri*, koilliberi, coillivre, coillioure, collioure.

deux noms. L'étymologie de Bayonne par *baya ona* (baie bonne), souvent indiquée, doit être rejetée, car *baya* (baie), est un mot espagnol qui n'est pas d'origine euskarienne.

Les Romains ont donné à cette ville le nom de Lapurdum provenant, d'après Augustin Chaho, philologue basque, du mot euskarien *Laphurdi*, qui se traduisait par ville aux pirates, ce dernier mot devant être pris dans le sens de marins aventureux et vaillants. Mais ce même nom de Lapurdum était aussi donné par les Romains à la contrée des *Laphurtarrac*, et il s'est conservé jusqu'à nos jours sous la forme Labourd, pour désigner le pays compris entre l'Adour et la Bidassoa.

Dans les documents du VIIIe siècle, on voit apparaître le nom de Bayonne concurremment avec celui de Lapurdo, mais on peut affirmer que Bayonne représente le nom donné primitivement à la ville et conservé dans la population par la tradition et par l'usage courant : si les Romains et les Gallo-Romains l'ont appelée Lapurdo, *civitas Lapurdensis*, ils entendaient par là désigner la ville principale du pays de Labourd.

La conservation du nom ibère de la ville, au delà de l'époque marquant la fin de la domination romaine, dénote la puissante vitalité du peuple basque : nous avons vu d'autre part que les Tarbelliens de Dax, moins indépendants, n'avaient pas su conserver l'ancien nom de leur capitale et s'étaient laissé imposer l'appellation des conquérants. La continuité du nom basque à travers la période romaine ne s'est pas seulement produite pour Bayonne, mais on l'observe pour la plupart des localités situées dans la région de cette ville, sur la rive gauche de l'Adour. Leurs noms, tels que : Biarritz, Guéthary, Bassussarry, Irube, sont d'origine basque, tandis que les villages de la rive droite de ce fleuve portent les noms de Boucau, Capbreton, Tarnos, Biaudos, Ondres, Labenne, qui sont tous de formation romane.

Nous sommes ainsi amenés à conclure que l'Adour marque aujourd'hui la limite entre le pays de la langue d'oc ou romane et celui de la langue basque, aux environs de Bayonne, et que cette ligne de démarcation a dû s'établir au moment de l'occupation romaine.

Bayonne a donc subi, dans la première phase de son existence, l'influence basque, quoiqu'elle fût située sur les confins du territoire de ce peuple, et bien qu'elle ait été soumise pendant plus de quatre siècles à la domination et à l'action civilisatrice des maîtres du monde.

Nous avons suffisamment démontré que les Basques compris

dans la confédération Tarbellienne furent les premiers fondateurs de Bayonne; mais il serait difficile de préciser l'importance de cette ville dans ses débuts.

Un archéologue dacquois a émis l'avis qu'elle devait être le port militaire et commercial des Tarbelliens et en même temps un lieu de marché (emporium) que ce peuple avait dû fortifier par deux oppidums en terre du mode gaulois ; l'un de ces ouvrages aurait été placé sur la butte de Mocoron, qui supporte le Château-Neuf, et l'autre à la pointe Nord-Ouest de la ville haute, occupée par le Château-Vieux.

Mais ce sont là de pures conjectures que rien ne vient confirmer ; l'histoire ne mentionne pas la flotte militaire des Tarbelliens ; il semble d'autre part plus simple de charger les marchandises à Dax sur les bateaux qui doivent les transporter que de les conduire d'abord à Bayonne par voie de terre pour les placer ensuite sur des bateaux. Enfin, les oppidums gaulois étaient placés sur des hauteurs parfois très élevées et escarpées, et une semblable fortification n'aurait pu être construite aux emplacements indiqués, dont le niveau dépasse à peine de 10 mètres les terrains environnants. On aurait plutôt choisi le plateau de St-Pierre d'Irube, et aucune découverte n'est venue indiquer la présence d'un oppidum en cet endroit.

Aussi, nous nous bornons à penser que les débuts de Bayonne furent plus modestes, une ou deux agglomérations de constructions dont les murs étaient en torchis et les toits en chaume, occupant le Bourgneuf actuel et les pentes de la rive gauche de la Nive.

Dans ces demeures primitives habitaient des marins de la tribu euskarienne des *Laphurtarrac*, lesquels partageaient leur temps entre le plaisir de la pêche et les courses aventureuses à travers les mers connues et inconnues, à l'exemple des premiers fondateurs qui avaient trouvé la rivière bonne en poissons.

Si l'on en croit la tradition rapportée par des historiens basques, ces marins audacieux auraient entretenu des relations avec le Nouveau Monde, avant la découverte de ce pays par Christophe Colomb, et l'un d'eux aurait même donné à ce navigateur des indications précieuses sur la position de cette terre.

Enceinte romaine de Bayonne

Echelle $\left(\frac{1}{2500}\right)$

Tour Nord
Adour
R. du Gouvernement
R. Port-Neuf
Porte occidentale
rue de l'Évêché
Porte orientale
Emplacement du temple romain
rue Majour
Porte Méridionale
Chemin d'Espagne

CHAPITRE II

ENCEINTE ROMAINE DE BAYONNE

Fortification des villes gallo-romaines. — Remparts romains de Bayonne. — Monnaies découvertes. — Voies. — Description de l'enceinte. — Courtines et tours. — Portes occidentale, méridionale et orientale. — Via Major.

L'édification des remparts de Lapurdum remonte aux premiers temps de l'Empire romain dans les Gaules. Il n'y a pas lieu de croire qu'ils furent exécutés aussitôt après la conquête définitive de ce pays par César, marquée par la prise et la destruction de Gergovie, l'an 52 avant Jésus-Christ, parce que les Romains portèrent d'abord tous leurs efforts vers l'administration de leur nouvelle colonie et la défense de la frontière du Rhin contre les Germains.

Ils durent se borner à établir alors, en ce point, un camp de stationnement dans lequel les troupes hivernaient pour reprendre la campagne au printemps suivant. L'enceinte de ces camps était formée par un retranchement en terre ou vallum, conronné d'une file de pieux et précédé d'un fossé à section triangulaire. Rien ne nous empêche d'admettre que ce camp a occupé l'emplacement actuel de la ville haute et que le tracé de son enceinte soit à peu près le même que celui de la fortification romaine, dont nous allons bientôt nous occuper, puisque la superficie de cette partie de la ville correspond à peu près à celle qui était nécessaire au campement d'une légion romaine.

Mais, lorsque les Cantabres, anciens alliés d'Annibal, qui occupaient, au Nord de l'Espagne, le pays compris entre l'Océan et les Pyrénées asturiques, c'est-à-dire le Guipuzcoa, la Biscaye et les Asturies, se furent soulevés contre Rome et que l'empereur Auguste fut obligé d'envoyer contre eux son général Agrippa, qui ne vint à bout de leur résistance qu'après une lutte de huit ans (de l'an 23 à l'an 16 avant Jésus-Christ), et la destruction presque totale de ce qui pouvait être en état de résister, ce monarque fit commencer la construction, sur les frontières de ce peuple, de nombreuses stations ou places de guerre, qui furent achevées sous ses successeurs. Les Cantabres, qui n'étaient autres que des Ibères, durent recevoir des secours des Montagnards Eskualdunais établis sur le versant Nord des Pyrénées ; l'attitude hostile de ces derniers, que César n'avait

[illegible]

Les villes fortes gallo-romaines forment des polygones de quatre ou cinq côtés au plus et par suite ne présentent pas des angles saillants prononcés : chacun de ces angles est pourvu d'une tour ronde pour en battre facilement les abords. D'autres tours demi-cylindriques sont disposées en saillie extérieure le long de la muraille et espacées à une distance fixée, selon

Vitruve, par la portée du trait, de manière à pouvoir battre du sommet de l'une des tours le pied des deux tours voisines ; on trouve cependant des enceintes, comme celle d'Aoste, dans laquelle l'espacement des tours atteint une longueur exagérée de 130 mètres et même de 170 mètres ; mais l'espacement usité est compris entre 35 et 45 mètres. Dans ces fortifications, on ne trouve ni enceintes multiples, ni ouvrages extérieurs, ni citadelle formant rèduit de la défense ; les auteurs latins n'ont jamais recommandé ces ouvrages et ne les ont même pas mentionnés.

Ils ne fixent pas la hauteur des murailles, et leur épaisseur devait être calculée afin de permettre à deux hommes armés de se croiser sur la plate-forme qui les couronne. Dans certaines villes, les remparts étaient formés par un terrassement compris entre deux murs, et leur plate-forme devait donner passage à une cohorte en ordre de bataille. Dans ce cas, le parapet était précédé de fossés très larges et très profonds, mais cette disposition était réservée aux villes en plaine.

La hauteur d'une muraille doit être fixée de manière à empêcher l'escalade ; on est d'accord que cette condition est réalisée par une hauteur de 10 mètres ; les murs de Dax ont 9 mètres de hauteur, ceux de Nîmes 9 mètres 50 et ceux d'Autun 12 mètres. La condition relative à l'épaisseur a fait donner au rempart une largeur de 2 mètres 50 à 3 mètres au sommet, y compris la place occupée par le petit mur crénelé qui couronne l'enceinte du côté extérieur ; parfois même il existait, du côté de la ville, un garde-fou maçonné. Des rampes d'accès ou des gradins conduisant à la plate-forme du rempart étaient disposés à l'intérieur.

Les tours d'angle et de courtine font parties intégrantes de l'enceinte, de sorte que la circulation au-dessus du rempart est établie sans discontinuité tout le tour de la ville ; afin d'intercepter cette circulation, la plate-forme en maçonnerie était interrompue au droit des tours et remplacée par des ponts volants en bois. Grâce à ce dispositif, l'ennemi qui était parvenu à s'emparer d'une portion de courtine comprise entre deux tours, ne pouvait se répandre au delà des tours dont les ponts étaient enlevés, et il se trouvait exposé aux coups des défenseurs postés dans ces ouvrages. Les tours avaient de 8 à 10 mètres de diamètre en général, et leur saillie vers l'extérieur était égale au rayon.

Les ouvertures de l'enceinte ou portes étaient des points faibles qui furent flanqués par deux tours. Au-dessus de la

porte un arceau, reliant ces ouvrages, maintint l
la galerie crenelee qui couronnait le rempart.

Les fondations de l'enceinte étaient établies un
du sol naturel, s'il n'y avait pas de fossé, ou au-
du fosse. Les parements extérieur et intérieur du
generalement faits par assises régulières de mo
face apparente etait un carré de 0m 10 environ d
compris entre les deux parements était rempl
irregulier, constitue par des petits moellons brut
de chaux, ou bien par du béton : afin de relier le
le blocage ou beton était nivelé à hauteur de la 5e
parements et recouvert de deux lits de briques p
4 centimetres d'epaisseur. Cet appareil était n
Romains : *opus [illegible] regulare* ; il était em
constructions courantes, civiles ou militaires. Il
pas des ouvriers aussi habiles que les construc
de taille ; aussi on le rencontre dans presque toute

Certains auteurs ont recommandé l'emploi de p
à la base des murs, pour que ceux-ci offrissent pl
aux coups de beliers de l'assiégeant ; cette pr
appliquee dans quelques enceintes gallo-romaines
materiaux de forte dimension employés à la base
on a trouve des pierres de taille provenant d
romains, cette circonstance particulière s'expliqu
site qui s'imposa aux habitants des Gaules d'
tamment des fortifications au IVe siècle, lorsque
après avoir vaincu les dernières armées romain
tout le territoire de ce pays.

Nous allons voir bientôt, en décrivant l'enceint
qu'elle repond aux diverses règles que nous veno
ces règles nous ont ete fournies par divers auteur
une etude toute recente de M. de la Noë, colonel
les enceintes gallo romaines.

Monnaies romaines découvertes

Ainsi se trouvera demontree l'origine gallo-ro
miers remparts de Bayonne, corroborée par la
pièces de monnaie portant l'effigie de divers empe
Une monnaie de bronze de l'empereur Adrien, d
l'an 117 à l'an 138 de notre ère, a été trouvée,
dans la démolition d'un vieux mur romain à la p
Cantons. Lorsqu'on a découvert les tombeaux
évêques de Bayonne, placés à l'intérieur de la Cat
du chœur, on a mis à jour des monnaies de
Salonine, sa femme, de Claude le Gothique, d

ıelques-unes de Tétricus. Tous ces empereurs ont régné entre s années 257 et 274 de notre ère. Gallien fut empereur de 260 268 ; pendant son règne, Postume, l'un des 30 tyrans qui ıvêtirent la pourpre, commandait déjà dans les Gaules en 257, y fit proclamer empereur en 261, et refoula les Germains au əlà du Rhin. Claude le Gothique, successeur de Gallien, mourut ı 270 ; il vainquit les Goths, en Servie, pendant que Tétricus, ısurpant la pourpre en 268, à Bordeaux, dominait les Gaules ındant 6 ans.

Les mêmes monnaies ont été trouvées à 20 kilomètres de ıyonne, dans les landes de Hasparren ; on y a remarqué beau- up de pièces à l'effigie de Gallien et de Constantin, et quel- ıefois de Marius (empereur tyran) ; on sait que Constantin, le cificateur des Gaules, régna de 306 à 337 de notre ère.

L'inscription d'un autel votif découvert en 1662 sous la dalle maître-autel de l'église de Hasparren, nous apprend qu'un rtain Verus, gouverneur du pays, aurait été député vers ıguste, afin d'obtenir pour neuf peuples l'autorisation de se ıfédérer. A son retour, il consacra au génie du lieu un autel tif dont cette table de marbre est le reste. Si l'on admet ıthenticité de cette découverte très discutée par certains vants, le nom d'Auguste désignerait l'empereur Adrien, qui ait pris Verus en affection.

Enfin, la construction toute récente d'une maison dans la rue cques Laffitte a permis de recueillir, sous la dernière assise ıne fondation romaine, une monnaie de bronze du ɪvᵉ siècle.

La présence de ces monnaies nous montre que les Romains ıient établis à Bayonne au moins depuis l'an 137 de notre ère. ıis nous avons indiqué les motifs qui nous font croire à leur ésence en ce lieu sous l'empereur Auguste, quelques années rès Jésus-Christ.

Nous allons maintenant décrire les remparts romains de la le :

L'enceinte ancienne de Bayonne est un polygone de cinq côtés ıgaux ; les sommets de ce contour sont : la tour Nord du âteau-Vieux, la tour de la Vieille-Boucherie, la porte d'Espa- e, l'escalier de la Pusterle et le carrefour des Cinq-Cantons. peut, pour en faire le tour, partir du Château-Vieux, suivre ue du rempart Lachepaillet qui passe à la porte d'Espagne, courir la rue Tour-de-Sault ou rue du Rempart, monter à che l'escalier de la Pusterle et suivre les rues des Augustins, Salie et Gambetta jusqu'à la place du Château-Vieux.

Remparts romains de Bayonne

ıx règles de la fortification romaine, la place

porte un arceau, reliant ces ouvrages, maintint la continuité de la galerie crénelée qui couronnait le rempart.

Les fondations de l'enceinte étaient établies un peu au-dessous du sol naturel, s'il n'y avait pas de fossé, ou au-dessous du fond du fossé. Les parements extérieur et intérieur du rempart étaient généralement faits par assises régulières de moellons, dont la face apparente était un carré de $0^m 10$ environ de côté. Le vide compris entre les deux parements était rempli d'un blocage irrégulier, constitué par des petits moellons bruts et du mortier de chaux, ou bien par du béton ; afin de relier les deux façades, le blocage ou béton était nivelé à hauteur de la 5e ou 6e assise des parements et recouvert de deux lits de briques posées à plat, de 4 centimètres d'épaisseur. Cet appareil était nommé par les Romains : *opus quadratum regulare ;* il était employé dans les constructions courantes, civiles ou militaires. Il ne demandait pas des ouvriers aussi habiles que les constructions en pierre de taille ; aussi on le rencontre dans presque toutes les enceintes.

Certains auteurs ont recommandé l'emploi de pierres de taille à la base des murs, pour que ceux-ci offrissent plus de résistance aux coups de béliers de l'assiégeant ; cette précaution a été appliquée dans quelques enceintes gallo-romaines, et parmi les matériaux de forte dimension employés à la base des remparts, on a trouvé des pierres de taille provenant de monuments romains ; cette circonstance particulière s'explique par la nécessité qui s'imposa aux habitants des Gaules d'élever précipitamment des fortifications au IVe siècle, lorsque les barbares, après avoir vaincu les dernières armées romaines, envahirent tout le territoire de ce pays.

Nous allons voir bientôt, en décrivant l'enceinte de Bayonne, qu'elle répond aux diverses règles que nous venons d'énumérer ; ces règles nous ont été fournies par divers auteurs latins et par une étude toute récente de M. de la Noë, colonel du génie, sur les enceintes gallo-romaines.

Monnaies romaines découvertes

Ainsi se trouvera démontrée l'origine gallo-romaine des premiers remparts de Bayonne, corroborée par la découverte de pièces de monnaie portant l'effigie de divers empereurs romains. Une monnaie de bronze de l'empereur Adrien, qui a régné de l'an 117 à l'an 138 de notre ère, a été trouvée, d'après Bailac, dans la démolition d'un vieux mur romain à la porte des Cinq-Cantons. Lorsqu'on a découvert les tombeaux des premiers évêques de Bayonne, placés à l'intérieur de la Cathédrale, autour du chœur, on a mis à jour des monnaies de Gallien et de Salonine, sa femme, de Claude le Gothique, de Postume et

point le plus voisin de son origine. On présume qu'elle sortait de l'enceinte à la porte Orientale ou du Port, passait la Nive sur un pont de bateaux, gagnait ensuite les hauteurs de Mouguerre, de Briscous, de Labastide Clairence, et qu'elle rencontrait enfin la voie romaine au passage de la Bidouze, en un point encore indéterminé. Un groupe de petits bronzes romains, qui ont été trouvés récemment près de Mouguerre où ils furent déposés, si l'on se guide d'après leurs effigies, sous le règne de Tétricus ou au commencement de celui d'Aurélien, atteste le passage en ce point de la voie secondaire.

Une voie analogue reliait, d'après M. Poydenot, Bayonne à Hasparren, et Hasparren avec la frontière par Baïgorry et les Aldudes. Cette opinion est appuyée par la découverte de l'autel votif de Verus dans l'église de Hasparren, en 1660, par celle d'une assez grande quantité de monnaies romaines, principalement de Gallien, Tétricus, Claude le Gothique, Marius, Postume, Victorin, etc., faite en 1856 dans les landes dites bois de Hasparren, et enfin par la trouvaille d'une monnaie d'or de Vitellius (1), que fit un paysan de St-Etienne-de-Baïgorry en labourant son champ pendant l'année 1891.

Pour terminer l'énumération des routes aboutissant à la ville, il faut citer deux voies qui existaient probablement à l'état de piste durant l'occupation romaine. L'une communiquait avec Dax en suivant la rive droite de l'Adour jusqu'à Lanne et la rive gauche du fleuve depuis ce point jusqu'à Dax ; elle traversait les territoires de Biaudos, Lanne, Orist et Tercis ; M. Dufourcet pense que cette route fut abandonnée sous la domination visigothe et qu'elle fut remplacée par la voie d'Alaric passant par St-Martin-de-Seignanx, St-André, Saubusse et St-Paul-lès-Dax, sans quitter la rive droite de l'Adour.

La seconde voie, dite du littoral, qui aurait existé vers la fin de l'occupation romaine sous le nom de *Camin Roumiou*, conduisait à Bordeaux en longeant les rives de l'Océan ; ce fut, d'après Baïlac, le chemin suivi par l'apôtre Saint Léon quand il arriva à Bayonne vers l'an 900. Il fut également suivi dans la suite par les pèlerins qui se rendaient à St-Jacques de Compostelle.

Description de l'enceinte romaine

Le développement de l'enceinte romaine de Bayonne est de 1120 mètres environ ; deux des côtés du pentagone irrégulier que décrit son contour sont sensiblement parallèles et dirigés du Nord au Sud. L'un, qui fait face à la Nive, réunit la tour de

(1) Empereur romain qui régna l'an 70 de notre ère.

porte un arceau, reliant ces ouvrages, maintint la continuité de la galerie crénelée qui couronnait le rempart.

Les fondations de l'enceinte étaient établies un peu au-dessous du sol naturel, s'il n'y avait pas de fossé, ou au-dessous du fond du fossé. Les parements extérieur et intérieur du rempart étaient généralement faits par assises régulières de moellons, dont la face apparente était un carré de 0m 10 environ de côté. Le vide compris entre les deux parements était rempli d'un blocage irrégulier, constitué par des petits moellons bruts et du mortier de chaux, ou bien par du béton ; afin de relier les deux façades, le blocage ou béton était nivelé à hauteur de la 5e ou 6e assise des parements et recouvert de deux lits de briques posées à plat, de 4 centimètres d'épaisseur. Cet appareil était nommé par les Romains : *opus quadratum regulare ;* il était employé dans les constructions courantes, civiles ou militaires. Il ne demandait pas des ouvriers aussi habiles que les constructions en pierre de taille ; aussi on le rencontre dans presque toutes les enceintes.

Certains auteurs ont recommandé l'emploi de pierres de taille à la base des murs, pour que ceux-ci offrissent plus de résistance aux coups de béliers de l'assiégeant ; cette précaution a été appliquée dans quelques enceintes gallo-romaines, et parmi les matériaux de forte dimension employés à la base des remparts, on a trouvé des pierres de taille provenant de monuments romains ; cette circonstance particulière s'explique par la nécessité qui s'imposa aux habitants des Gaules d'élever précipitamment des fortifications au IVe siècle, lorsque les barbares, après avoir vaincu les dernières armées romaines, envahirent tout le territoire de ce pays.

Nous allons voir bientôt, en décrivant l'enceinte de Bayonne, qu'elle répond aux diverses règles que nous venons d'énumérer ; ces règles nous ont été fournies par divers auteurs latins et par une étude toute récente de M. de la Noë, colonel du génie, sur les enceintes gallo-romaines.

Monnaies romaines découvertes

Ainsi se trouvera démontrée l'origine gallo-romaine des premiers remparts de Bayonne, corroborée par la découverte de pièces de monnaie portant l'effigie de divers empereurs romains. Une monnaie de bronze de l'empereur Adrien, qui a régné de l'an 117 à l'an 138 de notre ère, a été trouvée, d'après Bailac, dans la démolition d'un vieux mur romain à la porte des Cinq-Cantons. Lorsqu'on a découvert les tombeaux des premiers évêques de Bayonne, placés à l'intérieur de la Cathédrale, autour du chœur, on a mis à jour des monnaies de Gallien et de Salonine, sa femme, de Claude le Gothique, de Postume et

pied du mur romain a été caché sous la masse des terres qui ont été apportées entre les deux murs pour former le terre-plein du nouveau rempart.

On peut néanmoins apprécier cette hauteur en se basant d'après le niveau du passage des anciennes portes, qui n'a pas varié, et juger par les parties de courtine existant en ces points qu'elle était de 13 mètres à la porte d'Espagne et de 8 mètres 40 à la porte Lachepaillet; on retrouve des hauteurs semblables dans les courtines d'Autun (12 mètres) et de Nîmes (9 mètres 50).

Il ne paraît pas que les remparts de Bayonne aient été précédés de fossés dans les parties d'enceinte qui ne regardaient pas la Nive, mais il semble à peu près certain qu'un grand fossé plein d'eau, formant port, se trouvait au pied du rempart entre les rues Port-de-Castets et Port-de-Suzée. Le nom de la première de ces rues semble indiquer, d'après certains auteurs, qu'elle était dirigée vers une construction fortifiée (castellum), placée au bord de la Nive pour protéger le port; on ignore encore où pouvait se trouver cet ouvrage dont aucune trace n'a été retrouvée, et nous préférons croire que le mot de Castet s'est appliqué au Château-Vieux, édifié au moyen âge; d'ailleurs, la rue Port-de-Castets faisait suite à la rue *dou Castet*, qui prenait sensiblement la direction du Château-Vieux.

Rien n'empêche d'admettre qu'un fossé plein d'eau a existé sur d'autres parties de la fortification parallèle à la Nive, car la tradition nous apprend que les remparts du Château-Vieux étaient baignés, au moyen âge, par les eaux du fleuve.

La bande de terrain comprise entre la Nive et le rempart n'était pas aussi élevée qu'aujourd'hui et devait être recouverte par les hautes marées, à l'exception des vergers qui occupaient les abords de la rue Victor Hugo.

Nous avons dit que la courtine était constituée par un mur maçonné et qu'aucun terrassement formant le terre-plein haut n'était appuyé contre son parement intérieur; mais comme elle était tracée sur le bord du plateau ou sur les pentes descendant vers la Nive, on dut remblayer le sol le long de la face intérieure afin de le mettre au niveau des terrains situés un peu en arrière et constituer une rue du rempart. Cette disposition est très sensible dans la partie comprise entre la porte d'Espagne et la tour de la Pusterle, près de laquelle l'escalier de ce nom marque la différence de niveau entre la rue intérieure Passemillon et la rue Tour de Sault placée au pied extérieur du rempart ; on remarque aussi cette différence, mais à un degré moindre, entre la tour de la Pusterle et le Château-Vieux, en

comparant les niveaux des rues situées à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte romaine.

Tours. La fortification de Bayonne comprenait deux types de tours: celles qui occupaient les angles saillants étaient rondes; les autres, placées contre les courtines, présentaient une section en demi-cercle prolongé par un rectangle. Toutes étaient construites en maçonnerie, et leurs murs avaient une épaisseur uniforme de 1 mètre 20; elles dépassaient le rempart afin de dominer les courtines.

Leur vide intérieur était garni de terre jusqu'au niveau de la rue du rempart. La gorge des tours demi-rondes placées en saillie extérieure des courtines était évidée sur toute l'épaisseur du rempart: on trouve cependant un grand nombre de ces tours qui sont fermées à la gorge par un mur affleurant le parement intérieur de la courtine. Mais ces murs étaient assez minces pour ne pas gêner la circulation le long de la plate-forme des courtines; le chemin de ronde était continué, en arrière des tours, par des ponts volants en bois, jetés au-dessus de leur évidement intérieur; quand le mur de gorge des tours s'élevait au niveau du mur crénelé des courtines, il restait toujours entre eux un espace égal à la largeur du pont. Cet espace était une espèce de baie ménagée dans les deux murs de queue de la tour, et on peut voir l'une de ces baies de communication dans la tour ronde de la Vieille-Boucherie, du côté de l'arceau percé à une date plus récente dans la courtine au pied de la tour. Lorsque l'ennemi était parvenu à s'emparer d'une courtine, les défenseurs l'isolaient en retirant les ponts volants des deux tours entre lesquelles elle était placée et l'empêchaient ainsi de se répandre dans la ville.

Les tours de courtine avaient 6 mètres 30 de diamètre extérieur; le centre de leur courbure était généralement à $0^{m}80$ du parement extérieur du rempart, mais cette distance atteint jusqu'à $1^{m}50$ pour la tour voisine de celle des Vieilles-Boucheries. Les tours des saillants et celles placées aux angles rentrants avaient leur centre au point de rencontre des côtés qu'elles devaient flanquer.

L'intervalle entre deux tours consécutives est peu variable: il est compris entre 35 et 45 mètres, mais ceux qui se reproduisent le plus souvent sont 37 mètres 50 et 40 mètres. Nous verrons, quand nous décrirons les portes, que les deux tours qui les encadrent sont à des distances moindres l'une de l'autre. Les tours de l'enceinte romaine de Dax ont le même espacement (39 à 41 mètres), mais elles diffèrent de celles de Bayonne par

pied du mur romain a été caché sous la masse des terres qui ont été apportées entre les deux murs pour former le terre-plein du nouveau rempart.

On peut néanmoins apprécier cette hauteur en se basant d'après le niveau du passage des anciennes portes, qui n'a pas varié, et juger par les parties de courtine existant en ces points qu'elle était de 13 mètres à la porte d'Espagne et de 8 mètres 40 à la porte Lachepaillet : on retrouve des hauteurs semblables dans les courtines d'Autun (12 mètres) et de Nîmes (9 mètres 50).

Il ne paraît pas que les remparts de Bayonne aient été précédés de fossés dans les parties d'enceinte qui ne regardaient pas la Nive, mais il semble à peu près certain qu'un grand fossé plein d'eau, formant port, se trouvait au pied du rempart entre les rues Port-de-Castets et Port-de-Suzée. Le nom de la première de ces rues semble indiquer, d'après certains auteurs, qu'elle était dirigée vers une construction fortifiée (castellum), placée au bord de la Nive pour protéger le port ; on ignore encore où pouvait se trouver cet ouvrage dont aucune trace n'a été retrouvée, et nous préférons croire que le mot de Castet s'est appliqué au Château-Vieux, édifié au moyen âge ; d'ailleurs, la rue Port-de-Castets faisait suite à la rue *dou Castet*, qui prenait sensiblement la direction du Château-Vieux.

Rien n'empêche d'admettre qu'un fossé plein d'eau a existé sur d'autres parties de la fortification parallèle à la Nive, car la tradition nous apprend que les remparts du Château-Vieux étaient baignés, au moyen âge, par les eaux du fleuve.

La bande de terrain comprise entre la Nive et le rempart n'était pas aussi élevée qu'aujourd'hui et devait être recouverte par les hautes marées, à l'exception des vergers qui occupaient les abords de la rue Victor Hugo.

Nous avons dit que la courtine était constituée par un mur maçonné et qu'aucun terrassement formant le terre-plein haut n'était appuyé contre son parement intérieur ; mais comme elle était tracée sur le bord du plateau ou sur les pentes descendant vers la Nive, on dut remblayer le sol le long de la face intérieure afin de le mettre au niveau des terrains situés un peu en arrière et constituer une rue du rempart. Cette disposition est très sensible dans la partie comprise entre la porte d'Espagne et la tour de la Pusterle, près de laquelle l'escalier de ce nom marque la différence de niveau entre la rue intérieure Passemillon et la rue Tour de Sault placée au pied extérieur du rempart ; on remarque aussi cette différence, mais à un degré moindre, entre la tour de la Pusterle et le Château-Vieux, en

plus saillant du tracé et les deux remparts qui s'y réunissent forment exactement un angle droit. A ce point, on rencontre une tour ronde de 5 mètres de diamètre intérieur, dont les murs avaient 1m 50 d'épaisseur ; elle a été plus tard épaissie et constitua un des saillants du Château-Vieux, construction élevée au moyen âge.

Poterne de la tour Nord.

Une porte basse, large de 1m 25, a été percée dans le côté Est de cette tour ; elle communique avec l'extérieur et devait être utilisée par les Romains comme poterne dissimulée. Mais elle ne communiquait pas de plein-pied avec le pied intérieur du rempart, et comme il n'existe aucune porte faisant communiquer la rue du Rempart avec l'étage inférieur de la tour, nous devons admettre que la communication se faisait par un escalier intérieur, disposition qui augmentait la sécurité de cette sortie secrète.

Les linteaux de la porte étaient en monolithes de grès coquillier jaunâtre, appelés communément à Bayonne pierre de sable, et pour les protéger contre les dangers de rupture, ils ont été recouverts d'un arc de décharge, en plein cintre, formés de voussoirs alternés de calcaire et de deux rangs de briques.

De cette tour d'angle à celle de même forme placée à l'angle des Boucheries, nous rencontrons sur le rempart Lachepaillet huit tours barlongues, dont la dernière seule existe aujourd'hui ; on trouve dans le sol les fondations des sept autres ; leur écartement successif est, en partant du sommet Nord : 37m 50 — 36m — 36m — 37m — 28m — 36m 50 — 34m 50 — 36m 50 — 37m 50. Le diamètre intérieur de la partie demi-circulaire varie peu ; il est de 4m. Il en est de même pour la saillie des tours de 4m 50 et l'épaisseur de 1m 25. La première de ces tours a été épaissie, dans la suite, et incorporée dans le Château-Vieux. La courtine est épaisse de 3 mètres et sa hauteur est de 8 mètres environ ; le fruit de son parement intérieur est bien plus prononcé que celui de l'extérieur.

Un escalier en pierre, appuyé à la courtine près de la deuxième tour barlongue, permettait d'accéder à la plate-forme supérieure du rempart. De tous les intervalles séparant deux tours voisines, un seul de 28 mètres a des dimensions plus restreintes, mais il correspondait à une porte, et nous avons dit plus haut que les Romains prenaient le soin de rapprocher les tours des portes pour en assurer la surveillance.

Porte Occidentale (Tarride, Lachepaillet).

La baie de la porte, percée exactement dans le milieu de la courtine, avait une ouverture de 3 mètres 20 qui, selon l'usage, devait être fermée par de simples vantaux, car il ne paraît pas



un autre dispositif de fermeture y ait été pratiqué. Il faut ıarquer que cette porte se trouve placée en un point où ıceinte change légèrement de direction, puisque les deux ınches qui s'y rencontrent forment un angle de 172° ; toute-s, cet angle ne se fait pas sentir, car la courtine de la porte, lieu d'être brisée, est rectiligne.

Le nom romain de cette porte ne nous est pas parvenu, mais e dut se nommer *Porta Occidentalis*, en se basant sur ce que noms donnés aux autres portes étaient tirés de leur orien ion.

Elle est désignée, dans un acte de 1289, sous le nom de porte l'Abesque, et elle touchait en effet aux bâtiments de l'Evêché. moyen âge, elle conduisait au faubourg de Tarride, dont elle tait le nom ; enfin, avant de disparaître, sous le règne de nçois Ier, elle s'appela porte Lachepaillet.

'arcourons maintenant les deux petits côtés Sud de l'enceinte, ıant se rencontrer à la porte Méridionale *(Porta Meridiana)*. la tour ronde de la Boucherie, qui occupe un saillant de 119° ɜst construite comme la tour Nord de l'enceinte, jusqu'à la te, il n'existe qu'une tour barlongue, placée à une brisure ıtrante (angle de 170°). Le centre de son demi-cercle est, en son de cette situation particulière, dans le parement de ɜcarpe, tandis que, pour les tours adossées à des alignements ɔits, nous avons vu que ce centre est à 0m 75 en avant de ce :ement, Les intervalles entre les tours sont respectivement de mètres 50 et 79 mètres ; ce dernier chiffre s'explique par la ɔximité de la porte dont la tour voisine fait une saillie pro-ıcée en avant du rempart ; notons enfin, dans la tour de la ıcherie, l'existence d'une porte sur le chemin de ronde supé-ur du parapet.

.a porte Méridionale *(Meridiana)* est citée au Livre d'or sous nom dans un acte de 1106 et sous celui de Saint-Léon dans un re de 1059, ce qui prouve qu'à ces dates le nouveau nom de nt-Léon tendait à se substituer à l'ancien ; elle l'a gardé qu'au siècle dernier, où elle s'est appelée porte d'Espagne. tait l'entrée principale de la cité ; placée à l'extrémité de la Major, elle se composait d'un passage voûté en plein cintre, ʒe de 3 mètres 20 et placé dans l'alignement du mur de gorge deux tours barlongues, qui accostaient la porte. Ces tours, ʒues de 11 et 12 mètres étaient, au point de vue du diamètre de l'épaisseur des murs, semblables aux autres tours de ceinte.,

Porte Méridionale (St-Léon-d'Espagne).

eur hauteur, qui était de 13 mètres au moins, donnait aux

défenseurs de ces tours la facilité de battre le terrain en avant de la porte, et lorsque les ennemis, essayant d'enfoncer la porte, s'étaient rassemblés dans l'étroit couloir compris entre les deux tours, ils étaient écrasés par les pierres et autres corps lourds jetés sur eux du haut des tours. La grande profondeur de ces ouvrages avait permis d'installer, à leur gorge, des escaliers accédant au chemin de ronde ; celui-ci traversait d'ailleurs les deux tours et le vide correspondant à la porte.

De cette ouverture principale à la tour ronde de la Posterle s'étend une courtine rectiligne, à l'exception d'une partie brisée de 15 mètres, voisine de la porte. Deux tours barlongues, existantes, sont situées entre ces deux points extrêmes ; leurs intervalles sont de 31 mètres 50 — 39 mètres 50 et 78 mètres. Nous pensons qu'une troisième tour, dont il n'a pas été possible de découvrir la trace, a partagé ce dernier intervalle.

Le côté Ouest de l'enceinte, que nous allons décrire, fait avec le côté précédent un angle saillant de 105° ; il suit, dans une direction presque rectiligne, le bord du plateau le long de la Nive et, avant d'atteindre la petite place des Cinq-Cantons, il croise les rues actuelles Passemillon, Poissonnerie et de la Cathédrale, pour le passage desquelles de larges brèches ont été pratiquées au moyen âge à travers cette partie de l'enceinte. Il y existe aujourd'hui une seule tour barlongue ; une autre se trahit par des fondations à l'angle des rues Poissonnerie et de la Salie, et nous ne doutons pas de l'existence d'une troisième tour au léger saillant (165°), au milieu de la grande partie de la rue de la Salie (jadis rue Ste-Catherine).

Les intervalles entre les tours seraient de 45 mètres — 82 mètres 50 — 47 mètres — 110 mètres. Mentionnons d'abord que le deuxième intervalle de 82 mètres 50 semble être double et qu'une tour, dont les indices nous ont échappé, a dû exister en son milieu. Le dernier intervalle de 110 mètres s'explique par la présence, au pied de son rempart, du port romain. Celui-ci est prouvé par la découverte d'anneaux d'amarrage dans le bas du rempart et par les noms de Port-de-Castets et Port-de-Suzée, donnés au moyen âge aux deux rues qui débouchent en avant de cette courtine. Ce côté de l'enceinte se terminait à la troisième porte de la cité.

Porte Orientale (Cinq-Cantons).

Le nom de porte Orientale *(Orientalis)*, qui lui fut donné par les Romains, s'est conservé dans un acte du Livre d'or de 1059 ; dans un autre acte du même recueil, daté de 1106, cette même porte est désignée ainsi : « Porte qui conduit au port ». Or, ces deux appellations s'appliquent à une seule et même porte, car,



dans chacun des deux actes, il est question des biens de l'église Ste-Marie, constitués par la moitié de la ville, et la ligne divisoire limitant les deux moitiés était indiquée ainsi : « De la porte *Meridiana* à la porte qui conduit au port », dans l'acte de 1106 », et « de la porte Orientale jusqu'à la porte de St-Léon », dans celui de 1059. Les restes des constructions que nous avons retrouvées soit dans l'intérieur de la maison placée à l'angle des rues Orbe et Argenterie, soit sous le sol de la place des Cinq-Cantons, se présentant sans aucun ordre, ne permettent pas de reconstituer le tracé de la porte romaine et d'en déterminer la place exacte. Etait-elle dans l'axe de la rue Argenterie, que la fondation du rempart romain traverse presque normalement, ou bien sur l'emplacement de la maison précitée où se trouvent de vieux murs très épais, qui dépendaient assurément de la tour donnée en 1288 à Jean de Viele par Edouard Ier, roi d'Angleterre, et démolie plus tard. Il faut attendre la découverte de nouveaux indices pour arrêter définitivement la place de la porte Orientale.

Enfin, le cinquième côté de l'enceinte, qui fait face au Nord-Est, forme une ligne brisée de quatre parties faisant entr'elles des angles très obtus (174°, 168° et 170°). Sa forme convexe s'explique par la nécessité du tracé qui suivait le pied des pentes raccordant le plateau avec la rive de l'Adour au confluent de la Nive. Mais l'ingénieur romain qui a tracé l'enceinte a cru pouvoir se dispenser de placer les tours aux saillants des brisures, tant ils étaient peu accusés. Entre la porte Orientale et la tour Nord de l'enceinte, on rencontre trois tours barlongues, la première du côté Sud de l'entrée de la rue de la Monnaie (1), la deuxième à l'entrée de la rue Gambetta (Orbe), démolie récemment, et la dernière qui a été renforcée au moyen âge pour devenir la tour Est du Château-Vieux ; leurs intervalles sont, en suivant le même ordre, 63 mètres 50 — 55 mètres — 50 mètres et 39 mètres. Deux brèches ont été ouvertes postérieurement dans les parties de courtines voisines des première et deuxième tours pour le passage des rues de la Monnaie et Thiers. Les deux courtines attenantes à la tour Nord ont été surépaissies et ont formé deux faces de l'enceinte du Château-Vieux.

L'enceinte romaine de Bayonne comprenait, en conséquence, trois portes, une porte masquée au moins, trois tours rondes, 21 tours barlongues et 23 courtines.

(1) Fondations vues par M. Ducéré.

Les documents anciens font défaut pour donner la topographie de l'intérieur de la ville.

Via Major.

Nous savons cependant que sa rue principale était la Via Major, qui faisait communiquer directement la porte Méridionale ou porte d'Espagne avec la porte Orientale qui conduisait au port ; elle suivait le tracé actuel de la rue d'Espagne, qui a porté jusqu'à nos jours le nom de rue Mayour (Major).

Elle aboutissait à la pâtte d'oie des Cinq-Cantons, où se trouvait la porte Orientale, soit en suivant la rue Argenterie, soit en se prolongeant en ligne droite jusqu'à cette sortie. Nous pensons même que ce dernier tracé est le véritable, pour deux raisons. La première réside dans la négligence apportée par les Romains à adoucir les pentes des voies par des déviations en lacets ; et le tracé par la rue Argenterie est une déviation adoucie de la rue d'Espagne : il ne peut dater de l'époque romaine et a répondu à des préoccupations plus récentes. La deuxième raison résulte de l'ancien nom de la rue Victor Hugo ; quoique cette rue n'ait été créée ou du moins bordée de maisons qu'au moyen âge, elle a porté le nom de rue Mayour, nom qui est resté au pont sur la Nive qui lui fait suite.

Il faut remarquer que cette rue et ce pont forment le prolongement direct de la rue d'Espagne, et que leur ensemble devait former la Via Major ; il aurait donc fallu que ce même nom soit porté par la rue Argenterie, si celle-ci en avait fait partie.

Or, nous savons qu'elle s'appelait rue du Castet au XII[e] siècle, en même temps que son prolongement direct vers la Nive se nommait rue Port-de-Castets.

La Via Major passait à côté de l'emplacement occupé par la Cathédrale, qui est le point culminant de la ville. Un temple devait y être édifié selon les usages romains et être consacré à Jupiter, à Junon ou à Minerve. Cet édifice aurait été affecté par les Normands au culte d'Odin, dieu de la guerre, que la légende de saint Léon désigne sous le nom de Mars, puis il aurait été brûlé par les disciples de l'évêque, venu à Bayonne pour prêcher le christianisme vers 890 ; les prêtres païens, qui avaient voulu l'entraîner à sacrifier à leurs dieux, se convertirent à sa voix et contribuèrent à la destruction des idoles. Une basilique aurait succédé à ce monument et la Cathédrale se serait élevée, à la fin du XII[e] siècle, à la place de cette église ; ces suppositions sont en partie confirmées par la découverte, que nous avons déjà mentionnée, de monnaies romaines sous les tombeaux des premiers évêques, disposés autour du chœur.

Une tradition populaire rapporte qu'un temple païen occupait

l'emplacement de la maison forte du bourgeois Arribeyre, adossée au rempart romain, au bas de la rue Poissonnerie, vers le côté Ouest ; ce temple, s'il eût été voisin d'une porte de la ville, aurait été dédié à Mars, à Vénus ou à Vulcain : mais aucune indication certaine n'est venue prouver l'existence d'une porte en ce point de l'enceinte, et nous devons, malgré l'intérêt de cette légende, la tenir pour erronée.

La place forte de Lapurdum possédait une garnison romaine, car la notice des dignités de l'Empire sous l'empereur Honorius, qui régna de 384 à 423, nous apprend que Lapurdum était le siège de la cohorte « La Novempopulanie ». Ce corps de troupe était fort de mille hommes, mais il faut penser, avec M. Dufourcet, qu'il comprenait plus souvent des auxiliaires que des soldats romains, car, si l'on en croit l'historien Joseph, il n'y avait en Gaule, sous Honorius, que douze cents soldats romains, et la notice de 390 mentionne la présence d'auxiliaires (letti) Sarmates dans divers postes, tels que Poitiers, Blaye et dans le poste extrême de Lapurdum.

Cette ville était-elle cité romaine ? La question est très controversée.

Les partisans de l'affirmative s'appuient sur l'érection de sièges épiscopaux dans toutes les cités impériales après la conversion de Constantin, en 313. Ils mentionnent une charte de l'abbaye de Duvielle, près de Dax, dont Compaigne, magistrat recommandable, a pris connaissance et qui a disparu ; ce document mentionne l'existence, en 384, d'Iscassicus, *episcopus Lapurdensis*. Enfin, ils ajoutent que, dès la chute de l'Empire romain, Bayonne figure comme cité dans le traité d'Andelot et qu'elle est comprise dans les chartes de Lescar et de Bigorre au nombre des cités de la Novempopulanie détruites par les Normands.

Ceux qui ne veulent pas reconnaître à Lapurdum le titre de cité romaine, allèguent qu'il n'y eut pas dans cette ville, sous Constantin, un siège d'évêché et qu'Iscassicus était un évêque apôtre, un missionnaire sans successeur régulier, et que, pour renouer la chaîne des évêques, il a fallu laisser passer quelques siècles. Si Bayonne eût été *civitas*, ce n'est point un simple tribun qui eût commandé la cohorte, mais un préfet *(prefectus ad arma)*. Enfin, cette ville n'a jamais eu de curie, ni de *senatus minor*, ni de cort, ni d'organisation municipale s'inspirant de traditions romaines avant que Jean sans Terre ait octroyé, en 1215, des libertés à Bayonne.

Dans l'état actuel de la question, nous ne croyons pas qu'il

soit possible de faire un choix entre les deux opinions émises, et nous pensons qu'il faut attendre, avant de prendre un avis ferme, de nouveaux éléments d'appréciation.

Ne terminons pas le chapitre de la ville romaine sans mentionner qu'un des avantages que les habitants retiraient de son séjour était la bonté du poisson de ses rivières. Sidoine Apollinaire, qui écrivait vers 460, a vanté en particulier les langoustes de Lapurdum.

La domination romaine s'était implantée en Aquitaine l'an 57 avant Jésus-Christ, à la suite des conquêtes de Crassus, lieutenant de César ; Auguste avait augmenté cette province du territoire des Biturriges. Cette vaste contrée fut, vers 384, subdivisée en trois provinces : l'Aquitaine première, dont Bourges fut la capitale ; l'Aquitaine seconde, qui eut Bordeaux, et l'Aquitaine troisième ou Novempopulanie, dont la capitale fut d'abord St-Bertrand de Comminges et puis Auch.

Mais cette puissante organisation devait bientôt s'écrouler sous l'effort des barbares. Depuis plus de 150 ans, les généraux romains ne cessaient de refouler derrière la frontière du Rhin des hordes sans cesse renaissantes. Ce furent d'abord les tentatives infructueuses des Germains, en 235 ; des Francs, en 241 ; des Alamans, qui séjournèrent dans l'Est de la Gaule, de 253 à 268, et qui, après avoir ravagé ce pays, seraient allés, d'après Aurélien Victor, s'emparer de l'Espagne ; puis, nouveaux efforts des Germains, en 276 ; de pirates le long des côtes de l'Océan, en 286 ; des Alamans, qui atteignent Langres et sont refoulés, en 301 ; des Alamans et des Francs, de 355 à 360, qui assiègent en vain Autun, et des Francs repoussés en 388.

Les généraux romains se multiplient et l'un d'eux, Julien, plus tard empereur, qui parvint à repousser l'invasion des Francs et des Alamans du côté d'Autun, aurait passé, en l'an 357, à Lapurdum, selon Masein, en venant d'Espagne, et s'y serait arrêté assez longtemps : il dut, sans doute employer ce séjour à améliorer les défenses de la ville.

C'est en vain que les villes de l'Est et du Centre des Gaules, effrayées, s'empressent de se fortifier ou plutôt de restaurer les fortifications déjà élevées dans les périodes menaçantes qui avaient précédé, et que les villes du Midi de la Gaule, Bordeaux, Narbonne, Périgueux imitent leur exemple, utilisant, pour hâter les travaux, les pierres de taille de leurs temples ; aucune d'elles ne résista au formidable débordement de Vandales, Sarmates, Alains, Herules, Alamans et Burgondes. Tous ces peuples barbares passent la frontière en 407, détruisent Mayence, dévastent

trasbourg, puis Reims, désolent le territoire des Ambions et es Atrebates, le pays de Tournai, se jettent ensuite sur l'Aquiaine, la Novempopulanie, les provinces Lyonnaise et Narbonıaise, dont ils ravagent les cités. Avant de passer en Espagne, ces hordes, arrêtées au pied des Pyrénées par les légions romaines qui leur barraient le passage, séjournent pendant deux ou trois ans en Novempopulanie, où, selon saint Jérôme, elles exercèrent d'affreux ravages et une grande dépopulation.

Cette invasion marqua la fin de la domination romaine dans les Gaules ; en vain Aetius lutte contre les Francs entre la Somme et la Loire, en 446 ; un moment, il s'allie à eux devant un danger commun et arrête Attila à Châlons, en 451. Enfin, Siagrius est battu à Soissons, par Clovis, en 471, et entraîne vers la Gaule cisalpine les débris de son armée, abandonnant aux Francs les territoires qu'il avait gardés au centre de la Gaule.

CHAPITRE III

INVASION DES PEUPLES BARBARES

Occupation visigothe. — Domination franque. — Établissement des Vascons chassés d'Espagne — Invasion sarrasine. — Gouvernement des ducs Mérovingiens. — Passage de Charlemagne à Roncevaux. — Ravages des Normands. — Bayonne un de leurs repaires — Venue de l'évêque Léon. — Son martyre. — Normands chassés par le duc Sanche.

Occupation visigothe.

Les Visigoths, à l'exemple des autres peuples barbares, s'étaient ébranlés et, sous la conduite de leur roi Alaric Ier, ils avaient quitté la Thrace, envahi l'Italie et saccagé Rome en l'an 410. Deux ans après, ils abandonnèrent ce pays et, en vertu d'un traité qu'ils avaient conclu avec l'empereur Honorius, ils passèrent les Alpes, sous le commandement du roi Ataulf et s'établirent dans le Midi de la Gaule, qui leur était concédé entre la Loire et les Pyrénées ; ils firent de Toulouse la capitale de leur nouvelle conquête. Mais bientôt, cette contrée ne suffisant pas à leur ambition, ils passent les Pyrénées et s'emparent, sous les ordres de leur roi Wallia, de la Marche d'Espagne. La conquête de ce pays se poursuivit sous le règne des successeurs de Wallia, à cause de la résistance qu'opposèrent les Vascons, peuple ibère établi en Navarre et dans une partie de la Biscaye, et elle ne fut terminée qu'en l'an 484 : les Visigoths firent de Tolède leur capitale.

Evarix, deuxième successeur de Wallia, monta sur le trône en 446. Arien comme ses sujets, il s'acharna contre les véritables chrétiens, mettant à mort, emprisonnant ou exilant les prêtres. Il parvint ainsi à détruire cette religion dans la plupart des villes.

Alaric II fut le dernier des rois visigoths qui régna sur l'Aquitaine ; il fut tué à la bataille de Vouillé, en 507, par Clovis et ses Francs, qui mirent ses troupes en déroute. A la suite de ce combat, les Visigoths perdirent leurs possessions en Gaule, à l'exception de la Septimanie, mais ils continuèrent à posséder l'Espagne.

Ils ont laissé dans la contrée qui nous occupe peu de traces de leur séjour, qui dura cependant 95 ans. Préoccupés d'accroître leurs conquêtes, ils ne paraissent pas avoir travaillé à restaurer les remparts de Bayonne, car on n'y remarque pas, comme dans

ceux de Carcassonne, le mode de construction particulier à la nation visigothe. Leurs soins se sont portés de préférence vers l'entretien et la création des routes ; nous avons cité une voie, dite d'Alaric, qui conduisait de Bayonne à Dax par St-Martin-de-Seignanx, St-André et Saubusse. Ces voies assuraient les communications entre l'Aquitaine et l'Espagne, et elles facilitaient le passage des troupes visigothes qui allaient conquérir ce dernier pays.

Domination franque. — Etablissement des Vascons chassés d'Espagne.

A partir de l'an 507, les rois Mérovingiens régnèrent sur l'Aquitaine ; la ville de Lapurdum, comprise dans ce pays, figure comme cité, en 587, dans le traité d'Andelot, par lequel Gontran, Childebert et Brunehaut assurent au roi d'Aquitaine la succession du roi de Bourgogne et en particulier les cités d'Aire, de Couserans, de Labourd et d'Albi avec toutes leurs appartenances. La terreur inspirée par le glaive franc maintint dans l'obéissance, durant de longues années, la population de cette contrée. Il n'en fut pas de même de l'autre côté des Pyrénées, où les Vascons, se révoltant contre les Visigoths, firent, de 582 à 597, la guerre de partisans dans les montagnes ; mais, refoulés, ils passent les Pyrénées et entrent en Novempopulanie, où ils déchaînent tous les maux et les ravages de la guerre. Thierry II, roi de Bourgogne, et Théodebert II, roi d'Austrasie, les réduisent en 602 et les incorporent dans le duché d'Aquitaine.

Le roi mérovingien Dagobert, ne pouvant probablement assurer la tranquillité de cette province si éloignée de sa résidence, la détacha en 628 du royaume franc et l'érigea en royaume d'Aquitaine en faveur de son frère Caribert II. Ce dernier s'empressa de traiter avec les Vascons dès cette même année et les autorisa à s'établir dans l'ancien pays des Ausci et aux environs.

Hilderic, frère de Caribert, lui avait succédé ; il mourut en 631. Le royaume d'Aquitaine fut changé en duché par le roi Dagobert et donné par lui à Boggis, deuxième fils de Caribert. Ce dernier conserva le duché jusqu'à sa mort, en 681 : il eut pour successeur son fils Eudes, qui dut beaucoup guerroyer pour défendre contre de nouveaux envahisseurs l'héritage de son père. Il eut à combattre les Vascons, incomplètement soumis et de nouveau soulevés ; avec l'aide successif de Pépin et de Charlemagne, le duc d'Aquitaine les replaça, en 714, sous sa domination.

Les Sarrasins, jaloux de répandre le joug de l'islam sur de nouvelles contrées, après avoir affermi leur puissance en Afrique, s'adjoignent les Berbères et passent ensemble le détroit de

Gibraltar. Ils envahissent l'Espagne en 710 et 711 et réalisent la conquête de ce pays en battant les Visigoths et leur roi Roderic, dont la tête fut envoyée à Damas pour servir de trophée ; ils auraient aussi, durant ces deux années, parcouru une partie du Languedoc.

En 718, ils font une nouvelle incursion dans ce pays jusqu'à Nîmes, sans rencontrer d'obstacles, et repassent les Pyrénées emmenant captifs un grand nombre de femmes et d'enfants. Enhardis par ces succès, les Sarrasins, commandés par El-Zamah, s'avancent en Languedoc, en 721, accompagnés de femmes et d'enfants, dans le but de s'y établir. Narbonne, assiégée par eux, est forcée d'ouvrir ses portes ; les hommes sont passés au fil de l'épée, tandis que femmes et enfants sont traînés en esclavage. Les envahisseurs se dirigent ensuite du côté de Toulouse et mettent le siège devant cette ville. Mais le duc Eudes, secouant sa torpeur, a rassemblé ses meilleures troupes et accourt défendre sa capitale ; la bataille a lieu entre Toulouse et Carcassonne. Les Musulmans subissent un échec ; El-Zamah périt avec un grand nombre d'illustres Sarrasins et Abdel-Rahman (Abderame), prenant le commandement de l'armée, la ramène en Espagne.

Cette défaite n'arrêta pas l'élan des sectateurs du prophète, dont les partisans arrivaient toujours plus nombreux en Espagne. De Narbonne qu'ils avaient conservée, ils poussent des incursions dans le Languedoc, mettant tout à feu et à sang, et détruisant les couvents.

En 724, la Septimanie est de nouveau envahie par une armée plus nombreuse, sous la conduite d'Ambiza. Carcassonne est prise et livrée au pillage, Nîmes tombe en leur pouvoir ; mais Eudes les combat de nouveau et remporte sur eux deux nouvelles victoires, l'une en 725, dans laquelle Ambiza perd la vie, et l'autre en 726.

Mais le flot musulman ne devient que plus impétueux, malgré les obstacles qu'il rencontre et, dès l'année suivante, il étend ses dévastations sur l'Albigeois, le Rouergue, le Gevaudan, le Velay, le Dauphiné, le Lyonnais et la Bourgogne.

Invasion sarrasine.

Ces événements, qui se déroulaient à l'extrémité orientale des Pyrénées, avaient laissé en repos les habitants de Bayonne, mais l'orage, qui grondait au loin, allait bientôt se rapprocher et éclater sur cette ville. En 732, les Arabes d'Espagne, sous la conduite du général Abdel-Rahman (Abderame), s'avancèrent en nombre considérable vers les Pyrénées, à travers l'Aragon et la Castille. Après être passés à Pampelune, ils se dirigèrent par

le col de Roncevaux sur l'Aquitaine, qu'ils envahirent, brûlant les églises, détruisant les couvents et rasant les villes. Tel fut le sort des abbayes de St-Savin (près Tarbes), de St-Sever de Rustan à Bigorre, de Ste-Croix (près Bordeaux) et des villes d'Aire, de Bazas, d'Oloron et de Béarn. Castel et Nicolas Bertrand, historiens de Toulouse, affirment qu'ils se rendirent maîtres de Bayonne ; ils ne détruisirent pas la cité de fond en comble, mais y installèrent le culte de Mahomet.

Bordeaux leur opposa une faible résistance ; le duc Eudes tenta en vain de leur disputer le passage de la Dordogne ; il fut battu, perdant un bon nombre de braves soldats. Continuant sa course, l'armée sarrasine s'empare de Libourne, où elle brûle le monastère de St-Emilien, de Saintes ; de Poitiers, dont l'église St-Hilaire devient la proie des flammes : elle atteint les faubourgs de Tours et les incendie. Heureusement Charles Martel a pu réunir ses troupes à celles du duc Eudes et, infligeant aux sectateurs de Mahomet un premier échec, il les refoule sur Poitiers et leur livre, près de cette ville, un dernier et victorieux combat dans lequel Abderame trouva la mort. Toutes les richesses, fruit du pillage des Sarrasins, tombèrent au pouvoir des Francs et des Aquitains ; les débris de l'armée musulmane se dirigèrent sur les Pyrénées, commettant de nombreuses déprédations. Pour assurer la protection de leurs demeures, les Basques pyrénéens se hâtent de prendre les armes et maintiennent leur indépendance.

Gouvernement des ducs Mérovingiens.

Le duc Eudes mourut en 735, laissant l'Aquitaine à son fils Hunald, qui en rendit hommage la même année à Charles Martel. Le nouveau duc ne resta pas sans inquiétude, car les Sarrasins ravageaient la Provence depuis 734 et ne quittèrent cette contrée que quatre ans après ; aussi, las du pouvoir, il embrassait la vie monastique en 745, laissant le duché à son fils Waïfre.

Les Sarrasins avaient conservé la ville de Narbonne, en Septimanie ; Pépin, venant de Provence, met le siège devant cette ville en 759 et termine définitivement, par la prise de ce dernier boulevard, le règne des Musulmans en Aquitaine. Mais Pépin convoitait les Etats de Waïfre, qui avait pris le parti des Mérovingiens, ses parents, et il le fit assassiner en 768. A cette nouvelle, Hunald sort de son couvent pour venger son fils, mais il est battu par Charlemagne, fils de Pépin, et est forcé de se réfugier chez les Lombards.

Passage de Charlemagne à Roncevaux.

Charlemagne prend aussitôt, en 768, possession de l'Aquitaine : il en forma un royaume dépendant de sa couronne et le donna à son fils, Louis le Débonnaire, en 781.

Le grand empereur ayant reçu, en 777, à Aix-la-Chapelle, la visite d'un émir de Saragosse qui lui fit hommage de cette ville, décida de passer en Espagne. A la tête d'une armée de Francs, d'Alamans et de Lombards, il se dirige sur Pampelune ; mais il se heurte à la résistance des émirs Sarrasins, qui croyaient ne s'être prêtés qu'à un acte de courtoisie, et à celle des montagnards Basques, toujours prêts à défendre leur indépendance. Il met le siège devant Pampelune, dont il s'empare à la suite d'un combat victorieux, en 778 ; il assiège ensuite Saragosse, mais est bientôt rappelé en France par la révolte des Saxons. Son arrière-garde, commandée par Roland, fut attaquée en passant au col de Roncevaux et décimée par les Basques montagnards ; un ossuaire dans lequel on montre les ossements de ce chef et de ses compagnons est établi en ce point, près d'un couvent qui doit son origine à une chapelle construite par Charlemagne. D'après la tradition, le combat aurait eu lieu sur le terrain, planté de chênes séculaires, qui sert de promenade aux chanoines de l'abbaye, et on montre encore la masse d'armes de Roland et les sandales de l'archevêque Turpin ; nous n'oserions cependant garantir l'authenticité de ces précieux souvenirs.

Louis le Débonnaire eut une vive alerte causée par une nouvelle invasion sarrasine, qui atteignit Narbonne en 792, mais Guillaume, comte de Toulouse, auquel il avait confié la garde de la Septimanie, les arrêta à Villedaigne, et, quoique le résultat du combat eût été incertain, les Sarrasins rentrèrent en Espagne, emportant le fruit de leurs rapines. Un autre de ses lieutenants, Aznar, comte de Vasconie (Gascogne), descendant d'Hunald d'Aquitaine, fut chargé par lui, en 824, de réduire la Navarre ; ayant réussi dans l'accomplissement de sa tâche, il garda la conquête pour lui, se fixa dans ce pays et prit le titre de comte de Navarre, que ses descendants changèrent en celui de roi de Navarre.

Charlemagne, qui mourut en 814, avait vu les dernières années de sa vie attristées par la prévision des malheurs qui allaient fondre sur son empire.

Voyant, dès l'an 812, les barques des pirates Normands descendre le long des côtes de l'Océan, il avait fait fortifier l'entrée des rivières pour s'opposer à leurs incursions par les voies fluviales.

Ravages des Normands.

Profitant de la faiblesse de Pépin II, son fils, ces barbares ne craignent pas de piller et de ruiner, l'an 836, le grand monastère de Noirmoutiers. Leurs bandes désolent les bords de la Garonne en 844, pénètrent dans la Seine et remontent jusqu'à



Paris, en 845, entrent la même année dans la Charente, battent et tuent le duc de Gascogne, Sigurin, qui commandait à Bordeaux, pillent la ville de Saintes, remontent la Charente jusqu'à Limoges, en 846.

Le royaume d'Aquitaine passe, en 848, des mains débiles de Pépin II dans celles de son frère, Charles le Chauve, objet de la préférence paternelle; mais ce nouveau roi ne parvient pas à faire cesser les ravages. Les Normands mettent cette même année le siège devant Bordeaux, où ils entrent grâce à la trahison des juifs de la ville; cette cité est pillée et livrée aux flammes, tandis que Guillem, duc de Gascogne, tombe au pouvoir des ennemis.

En 849, les Normands de la Garonne atteignent Périgueux qu'ils pillent et brûlent; de retour à Bordeaux, dont ils ont fait leur place d'armes, ces barbares, alliés à Pépin II, qui ne pardonne pas à son frère de l'avoir dépossédé, marchent sur Toulouse, pendant que Charles le Chauve est occupé à guerroyer contre les Bretons. Cette ville, ainsi livrée par le prétendu roi d'Aquitaine, fut prise et cruellement saccagée.

Les ravages des Normands s'étendirent dans toute la Marche toulousaine et la Gascogne; une foule de villes, de monastères et de bourgades eurent le sort de Bordeaux et de Toulouse. Presque tous les cantons situés le long des côtes de l'Océan eurent leurs églises ruinées, leurs villes dépeuplées et leurs monastères abandonnés.

Ils détruisirent Beneharum (Béarn) (1) en l'an 864 et se ruèrent sur Bayonne, Oloron et Lescar; Bayonne, livrée aux flammes, vit son ancienne église Ste-Marie, qui occupait la place de la cathédrale actuelle, ses monastères et ses maisons presque complètement détruits. Les Normands abolirent dans cette ville le culte de Jésus-Christ et lui substituèrent celui des idoles, particulièrement d'Odin ou Othin, dieu de la guerre, auquel on croit qu'ils élevèrent un temple.

Le cartulaire de Bigorre raconte que l'instinct destructeur de ces barbares ne les porta pas seulement à exterminer les hommes par le fer et la famine, à profaner les tombeaux des saints, à livrer aux flammes les basiliques et les chapelles, mais encore à démanteler les tours et les remparts des villes du pays basque.

Pépin II ne retira pas de son alliance avec ces pirates l'avantage qu'il en espérait, car ils ne le replacèrent pas sur le trône

(1) Localité qui serait aujourd'hui Bellocq, selon certains auteurs, ou Lescar, selon autres.

d'Aquitaine lorsqu'ils revinrent à Bordeaux, en 851. Redoutant la colère de Karl le Chauve, ce roi court se réfugier chez les Basques, qui le livrent sans pitié à son frère; il renonce dès lors à ses prétentions et rentre dans un couvent, en 852.

Bayonne un de leurs repaires.

Les Normands, établis à Bayonne, font de cette ville un repaire d'où ils dirigent des expéditions contre toutes les parties de la Gascogne formant le bassin de l'Adour. Combien de temps dura cette occupation ? Probablement jusques vers l'an 912, qui marque la création du duché de Normandie en faveur de Rollon et de ses compagnons, sous condition de rendre hommage et de recevoir le baptême.

Le royaume d'Aquitaine passe, en 855, de Charles le Chauve à son fils Charles, bientôt remplacé par Louis le Bègue. Lorsque ce dernier monta sur le trône de France, en 877, il concéda, par le capitulaire de Kiersy-sur-Oise, l'hérédité des fiefs et érigea l'Aquitaine en duché héréditaire en faveur de Ranulfe Ier, fils de Bernard, comte de Poitiers. Ce duché prit alors le nom de Guyenne, que l'on croit être une corruption de son ancien nom.

Venue de l'évêque Léon. — Son martyre.

La conversion des Normands au christianisme coïncide avec la venue de l'évêque Léon à Bayonne, que l'on place vers 891. Il est appelé à Rome, avec ses deux frères Philippe et Gervais, par le Pape, consacré évêque et envoyé dans l'ancien diocèse de Labourd pour convertir les idolâtres. Il retourne à Rouen, où il résidait, se remet bientôt en route, passe à Bordeaux, puis à Labouheyre (Landes), où, selon la légende, il fit de nombreuses conversions ; il quitte à cet endroit la voie romaine qui l'aurait conduit à Dax et se dirige vers le bord de la mer, en suivant, depuis le Vieux Boucau, le cours que devait prendre l'Adour au XIVe siècle, par une voie appelée *Camin Roumiou* (romain), selon Baïlac.

Comme il se présenta un peu tard, il trouva les portes de la ville fermées pour éviter les surprises des pirates basques et alla se reposer dans une cabane de feuillages sur une colline voisine de la Nive. Le lendemain, étant entré en ville, il prêcha et convertit 718 personnes qui reçurent le baptême. C'est durant ce séjour que doit être placé l'épisode du temple de Mars que rapporte la légende.

Léon, ayant été conduit devant cette idole par les prêtres Normands, fut invité à lui faire un sacrifice; mais l'apôtre, loin de céder aux menaces, reprocha aux assistants leur impiété et, soufflant sur la statue, il la fit tomber de son piédestal. Nous avons déjà vu que le temple d'Odin fut aussitôt détruit par les partisans de Léon, au premier rang desquels se trouvaient les



prêtres de ce dieu et leurs parents. Sur le lieu même du temple, on construisit, selon le gré de Léon, une église en l'honneur de la Vierge Marie. C'est encore le vocable de la cathédrale, qui fut rebâtie vers 1210 sur l'emplacement de l'ancienne église.

L'évêque missionnaire poursuivit son apostolat et continua ses prédications dans le Labourd. Puis, de retour à Bayonne, il habita avec ses frères le faubourg situé au Midi et communiquant avec la ville par la porte Méridionale. Mais un groupe de pirates Normands, qui habitaient des grottes sur les bords de l'Océan, manifestèrent à leurs compatriotes leur mécontentement de l'ascendant que l'évêque Léon avait pris sur eux. N'ayant pu les convaincre de reprendre le culte d'Odin, ils sortent furieux de la ville et rencontrent l'évêque prêchant sur les bords de la Nive. Ils mettent aussitôt son frère Gervais à mort, puis ils tranchent la tête de Léon à l'endroit marqué par une fontaine qui porte son nom. La légende rapporte que le corps du saint, après être resté un instant debout, se serait mis en marche, portant la tête dans ses mains et se serait dirigé vers la porte Méridionale. Le lieu où il s'arrêta pour tomber définitivement est marqué aujourd'hui par une croix de pierre ; il est situé au sommet du glacis, près de la place d'armes rentrante du chemin couvert, vis-à-vis le bastion St-Léon ou de la porte d'Espagne. Une chapelle contenant les reliques du saint et plus tard une église plus spacieuse furent érigées à cette place, puis démolies sous Vauban pour dégager les abords de l'enceinte.

Le récit de cet événement nous montre que l'enceinte de Bayonne constituait à cette époque une clôture efficace et que ses portes étaient régulièrement fermées à l'entrée de la nuit. Le bon état relatif des remparts était plutôt imputable au soin que les Romains avaient apporté à les construire qu'aux travaux d'entretien dont ils pouvaient être l'objet de la part des habitants. Nous ne pensons pas non plus que les Normands, durant leurs divers séjours à Bayonne, aient eu le souci de les améliorer. Ils avaient dévasté, après les Arabes, la ville et ses environs et le moyen, presque le seul employé, fut l'incendie, car il était d'une exécution prompte et facile. Si les édifices urbains et les habitations particulières couvertes de chaume eurent beaucoup à souffrir, les remparts, qui ne pouvaient offrir d'aliment à la flamme, durent être épargnés.

Les invasions des Normands n'étaient pas cependant terminées. Selon le Père Baiole, ils débarquèrent à Capbreton, en 928, se répandirent de là en Gascogne, renouvelant leurs dépré-

dations. L'évêque de Dax, Odalric, prit la fuite, afin d'échapper au sort qui l'attendait.

Normands chassés par le duc Sanche.

Ces hardis pirates renouvelèrent leurs incursions en l'an 963 et opérèrent encore une descente à Capbreton. Vingt ans après, à la suite d'une nouvelle invasion, les Gascons, lassés par de si longues souffrances, finissent par se ressaisir et leur duc, Guillaume Sanche, livre une bataille aux Normands dans les plaines de *Talleyras* (1), l'an 980, et les force à quitter le pays. En actions de grâces pour cette victoire, le duc Sanche reconstruit, en 982, le monastère de St-Sever.

Ainsi se termina cette période désastreuse caractérisée par les migrations des peuples barbares ; Bayonne avait eu à subir leurs déprédations, dès l'année 268, marquée par le passage des Alamans se ruant à la conquête de l'Espagne ; puis vinrent, en 407, les Vandales, Sarmates, Alains, Herules, Alamans et Burgondes qui, avant de passer les Pyrénées, se jetèrent sur la Novempopulanie. La domination visigothe, qui dura de 412 à 507, ne s'établit pas dans le pays sans causer des ruines douloureuses : le passage des Vascons d'Espagne, en 628, la terrible invasion sarrasine de 732, suivie du retour de ces hordes mises en déroute à Poitiers, et les nombreuses incursions normandes commencées en 812 et qui ne prirent fin que par la victoire du duc Sanche, en 982, avaient semé la ruine dans tout le pays.

La religion chrétienne avait presque disparu, les évêques étaient en fuite, les églises et les monastères ruinés, la population privée d'habitations et réduite à la plus extrême misère.

Mais bientôt toutes ces ruines disparaîtront et le peuple de France, reprenant courage après un arrêt et même un recul de sept siècles, va de nouveau reprendre le cours de ses glorieuses destinées.

---

(1) *Tallerés*, d'après Monlezun, au pays de Tursan (environs d'Aire-sur-l'Adour).

CHAPITRE IV

GOUVERNEMENT DES VICOMTES DE LABOURD SOUS LA DOMINATION DES DUCS DE GUYENNE ET DES ROIS D'ANGLETERRE (1059 à 1193)

Libertés accordées aux habitants. — Résurrection et extension de la ville. — Prise de Bayonne par Don Alonzo. — Révolte du vicomte de Labourd. — Bayonne pris par Richard Cœur de Lion. — Tentative de Don Alonzo sur la ville. — Maire, échevins, milice institués.

Le vainqueur des Normands à Talleyras, le duc de Gascogne, Sanche Guillaume, avait eu quelque peine à soumettre ses vassaux au devoir féodal. Il avait profité de l'effroi causé par les Normands aux membres du clergé qui, à l'exemple des évêques de Dax, Aire, Lectoure et Bayonne, avaient abandonné leurs sièges, pour s'emparer des biens religieux ; ses vassaux, et parmi eux le vicomte de Labourd, avaient imité son exemple. Pour les faire rentrer dans le devoir, il sollicita l'appui de son parent, Sanche III le Grand, roi de Navarre, un des successeurs d'Aznar, mais, en échange de ce service, il dut lui céder la suzeraineté sur le Béarn et une partie des biens qu'il avait pris à l'évêché de Labourd. La mention de ces biens doit se trouver dans le dénombrement de ceux de l'église de Labourd *(ecclesia Laburdensis)*, fait en 980 par l'évêque Arsius, sous le règne d'Hugues Capet, et Guillaume Sanche étant duc de Gascogne.

Cet acte figure en tête du Livre d'or des chartes de la cathédrale Ste-Marie de Bayonne, collection précieuse qui nous a déjà permis de fixer la position des portes de l'enceinte romaine. Le rédacteur de ce document a anticipé sur les événements en faisant remonter à 980 le règne d'Hugues Capet, qui ne commença réellement qu'en 987. Il est vrai, qu'à cette première date, ce duc de France exerçait de fait le pouvoir royal.

Mais bientôt, revenant à de meilleurs sentiments et participant au mouvement général de repentir qui se manifesta à l'approche de l'an mille, les seigneurs restituent les biens ravis par eux aux évêques et aux moines, remis dès lors en possession de leurs anciennes charges, et font à l'Eglise de nouvelles largesses.

Raymond le jeune, évêque de Labourd, obtient, en 1059, de Fortunius Sanche, vicomte de Labourd, la restitution de l'église

cathédrale de Ste-Marie et de ses appartenances *(ipsam ecclesi cum appendicis)*.

En l'an 1083, G., duc d'Aquitaine (probablement Guillau IX), donne à la même église un verger situé au pied du rempa près de la porte qui mène au port. Le vicomte de Labou Fortuné Sanche, imitant l'exemple de son suzerain, donne cette église la moitié de la cité, la dîme du port de Bayonne de tous les péages.

La charge de vicomte de Labourd était devenue héréditaire son titulaire paraît appartenir, en raison de la similitude d noms, à la famille des rois de Navarre et des ducs de Gascogn on peut même remarquer que ces noms ont une apparen vasco-espagnole et que, par suite, cette famille serait d'origi vasconne.

Les donations que nous avons énumérées, et celles dont mention n'est pas parvenue jusqu'à nous, vont permettre l'évêque de relever de ses ruines l'église Ste-Marie, d'assur aux restes de saint Léon une sépulture digne de son renom, et commencer la construction des hôpitaux. A l'exemple de le pasteur, les habitants de Bayonne réparent leurs demeures; u certain nombre d'entr'eux vont même s'établir dans le voisinag du tombeau du saint et des hôpitaux, et forment ainsi le pre mier groupement du faubourg de St-Léon, qui s'augmenter plus tard de celui des Tanneries, sur le bord de la Nive.

Libertés accordées aux habitants.

Mais bientôt, l'évêque de Bayonne, Raymond de Martres, à qui la cité devra sa résurrection, impatient d'attirer dans ses murs un plus grand nombre d'habitants, ne ménage pas ses démarches. Il va trouver Guillaume X, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, dans l'abbaye de St-Sever, où il se reposait de la croisade contre les Maures, et obtient pour Bayonne, à force d'insistances, une charte de libertés communales.

Résurrection et extension de la ville.

Attirés par les avantages qui viennent d'être accordés à la ville, de nouveaux habitants affluent vers Bayonne ; ne trouvant pas de place disponible dans l'intérieur de l'enceinte romaine, ils s'établissent au pied des remparts, sur la rive gauche de la Nive, entre la rue Mayour (Victor Hugo) et la tour extrême de la Pusterle ; ils bâtissent en même temps les premières maisons du Bourgneuf, sur la langue de terre comprise entre la Nive et l'Adour.

Grâce aux secours de leur vaillant évêque, les Bayonnais construisent sur la Nive le pont de Bertaco ou de Pannecau dans le prolongement de la rue appelée plus tard Poissonnerie et entreprennent de jeter un grand pont de bois sur l'Adour

(*supra mare*), en l'an 1125, selon les indications d'une charte du Livre d'or.

Le pont Mayou aurait été fait à cette même époque et Veillet rapporte, dans son manuscrit, que l'église Ste-Marie, le pont Mayou et le moulin de Balichon ont été commencés la même année. Il ne saurait être question ici de la cathédrale actuelle de Ste-Marie dont l'architecture appartient au XIII[e] siècle et dont la construction dut être commencée vers 1210, mais cette remarque vise l'église qui l'a précédée.

Selon toute apparence, l'évêque Raymond de Martres, qui avait été assez habile pour intéresser Guillaume X à la prospérité de Bayonne, dut, peu de temps avant sa mort survenue en 1125, décider ce prince à améliorer et à étendre les fortifications de cette ville.

Il importait, en effet, de ceindre de murailles les nouveaux quartiers extérieurs, afin d'assurer leur sécurité.

Prise de Bayonne par Don Alonzo.

L'utilité de cette mesure ne tarda pas à être démontrée par les événements. Dès l'an 1130, le roi Alphonse I[er] d'Aragon et de Navarre, appelé Don Alonzo le batailleur, vint, en compagnie des comtes de Béarn et de Bigorre, mettre le siège devant Bayonne, avec une armée et une flotte. Ce prince, treizième successeur d'Aznar, comte de Gascogne, sur le trône de Navarre, venait ainsi affirmer sa suprématie sur la Navarre gasconne, contrairement aux droits du comte de Poitiers : mais sa prétention n'était pas légitime, car les descendants de Charlemagne, voyant qu'Aznar s'était rendu indépendant en Navarre, s'étaient empressés de créer une nouvelle lignée de ducs de Gascogne, dont le titre était passé, en 1037, par un mariage, à la maison de Poitiers et d'Aquitaine.

Malgré que l'historien Moret prétende que le siège de Bayonne dura deux ans, il est plus probable que la ville, peu désireuse de rester sous la domination de Guillaume X, et plutôt disposée à accorder sa sympathie au roi basque, ouvrit ses portes à ce dernier.

Alphonse I[er] occupait le château de Bayonne le 26 octobre 1130, d'après une de ses chartes ; il y passa l'hiver, construisit sur l'Adour des navires de guerre et se prépara à combattre. Au printemps suivant, il parcourt la Gascogne sans résistance ; mais, rappelé en Navarre pour refouler les Maures, il est vaincu à Praga, en 1132, où il perd la vie avec la fine fleur de la noblesse navarraise.

Les travaux de fortifications, à peine interrompus par cet épisode, se poursuivent conformément aux intentions de Guil-

laume X, par les soins du vicomte de Labourd et de l'évêque. Mais nous présumons qu'ils ne pouvaient être poussés avec activité, car le comte de Poitiers avait besoin de toutes ses ressources pour soutenir la guerre contre Louis le Gros et les Normands sur d'autres parties de son vaste domaine.

Sa fille unique, Eléonore de Guyenne, hérita, dès l'année de sa mort, survenue en 1137, de toutes les seigneuries de Guillaume X, et, en particulier, du duché d'Aquitaine ou de Guyenne. Elle épousa, cette même année, Louis VII le jeune, roi de France ; mais ce mariage n'était pas assorti et le concile de Beaugency prononça, sur la demande des deux époux, leur divorce, en 1152.

La duchesse de Guyenne, âgée de 32 ans, épousa alors Henri Plantagenet, duc d'Anjou, âgé de 19 ans, qui devint, trois ans plus tard, roi d'Angleterre. Il s'attacha les sujets d'Aliénor par l'affranchissement des serfs et les franchises accordées aux villes.

Le vicomte Bertrand, qui avait commencé à gouverner le Labourd dès 1137, se mit au service de la politique anglaise. Grâce à son caractère modéré, il sut faciliter l'exercice des libertés nouvelles ; il ajouta de nouveaux dons à ceux que ses prédécesseurs avaient concédés à Ste-Marie de Bayonne, sur les sollicitations de l'évêque Fortaner. La ville marcha dès lors, d'un pas rapide, vers la prospérité, et les bourgeois s'enrichirent, tandis que les nobles du Labourd, appauvris par les croisades, engagèrent leurs dîmes. Le vicomte Bertrand mourut en 1170, et fut enterré au monastère de Lahonce qu'il avait restauré. Il eut pour successeur, dans la vicomté de Labourd, son fils aîné, Pierre, qui continua d'administrer sa terre, en gardant obéissance à son suzerain, le comte de Poitiers, devenu roi d'Angleterre sous le nom d'Henri II. Ce monarque se livra à de tels débordements, que sa femme Alienor, révoltée, quitta l'Angleterre et revint habiter Poitiers avec ses trois fils. Bientôt, Henri II fait un partage de ses états entre ses enfants ; il donne le comté de Poitiers à Richard, son fils aîné, la Gascogne à sa fille, promise au roi de Castille. Le Béarn proteste et se donne un chef suzerain, Guillaume de Moncade ; à Bayonne, pas de résistance ouverte, mais chacun craint de perdre les avantages qu'il a pu obtenir. L'évêque Fortaner accourt, dès 1170, auprès de la reine Alienor, obtenir confirmation des siens et, en particulier, de la justice sur la moitié de la ville que les bourgeois lui contestent. Pour les mettre d'accord, Richard vient à Bayonne en 1177, et confisque la justice à son profit ; il impose aux

habitants le service militaire dans certains cas, et, comme compensation honorifique, il prescrit que le sénéchal devra le serment aux habitants. Ces fonctionnaires, de nouvelle création, remplaceront bientôt les vicomtes de Labourd, dont la race va s'éteindre. Richard Cœur de Lion agissait en souverain, car, depuis qu'il avait fait la paix avec son père, en 1174, il était devenu duc d'Aquitaine.

Les seigneurs gascons, perdant tout espoir, avec un pareil maître, de s'affranchir de l'Angleterre, se révoltent ; le vicomte de Labourd, Arnaud Bertrand, chargé par Richard du commandement militaire de la ville de Bayonne, se prononce contre lui, appuyé par la noblesse du Labourd, et se déclare pour Alphonse IX, roi de Castille, époux de la fille d'Henri II, dont les droits sur le duché de Gascogne résultaient du premier partage fait par le roi d'Angleterre. Révolte du vicomte de Labourd.

Le vicomte de Labourd, quoique faiblement soutenu par les bourgeois, met Bayonne en état de défense, et organise solidement le Château (Vieux). Richard accourt, s'empare de Dax, met le siège devant Bayonne, durant l'hiver de 1177, prend cette ville après dix jours de siège, et pousse son armée jusqu'au port de Cize, sur la frontière espagnole. C'est en revenant de cette expédition qu'il passa à Bayonne pour trancher le différend intervenu entre l'évêque et les bourgeois. Bayonne pris par Richard Cœur de Lion.

Tout porte à croire que le vicomte Arnaud Bertrand mourut pendant ce siège ; mais il laissa une postérité, car nous voyons, en 1192, son héritier, Guillaume Raymond de Sault, reconnaître une donation faite à la cathédrale par son grand-père, le vicomte Bertrand. Il porta jusqu'à sa mort, vers la fin du XIIe siècle, le titre de vicomte de Labourd ; c'est à lui que l'on attribue la construction de la Tour de Sault, en 1193, et celle du Château-Vieux, des tours des Menons, du Nard et de St-Esprit ; ce fut le dernier des vicomtes de Labourd. Sous l'administration de ces seigneurs, les hospitaliers vinrent s'établir, au commencement du XIIe siècle, dans le faubourg appelé alors « bout du pont », au pied de la hauteur du fort, à l'entrée de la rue Maubec ; on retrouve facilement les bâtiments qui composaient leur établissement. Le Livre d'or cite une donation faite à cet ordre, en 1187.

Henri II était sur le point de partir pour la Terre Sainte, lorsqu'il meurt à Chinon, en 1189. Son fils, Richard Cœur de Lion, lui succède, part pour la croisade accompagné par des marins bayonnais et par leur évêque, Bernard de Lacarre, qui, ne craignant pas de mettre de côté le froc et de revêtir l'armure du chevalier, fut nommé connétable.

Dix ans après, ce vaillant monarque vint à mourir au siège de Chalus, en Limousin, et laissa la couronne à son frère Jean sans Terre.

Tentative de Don Alonzo sur la ville.

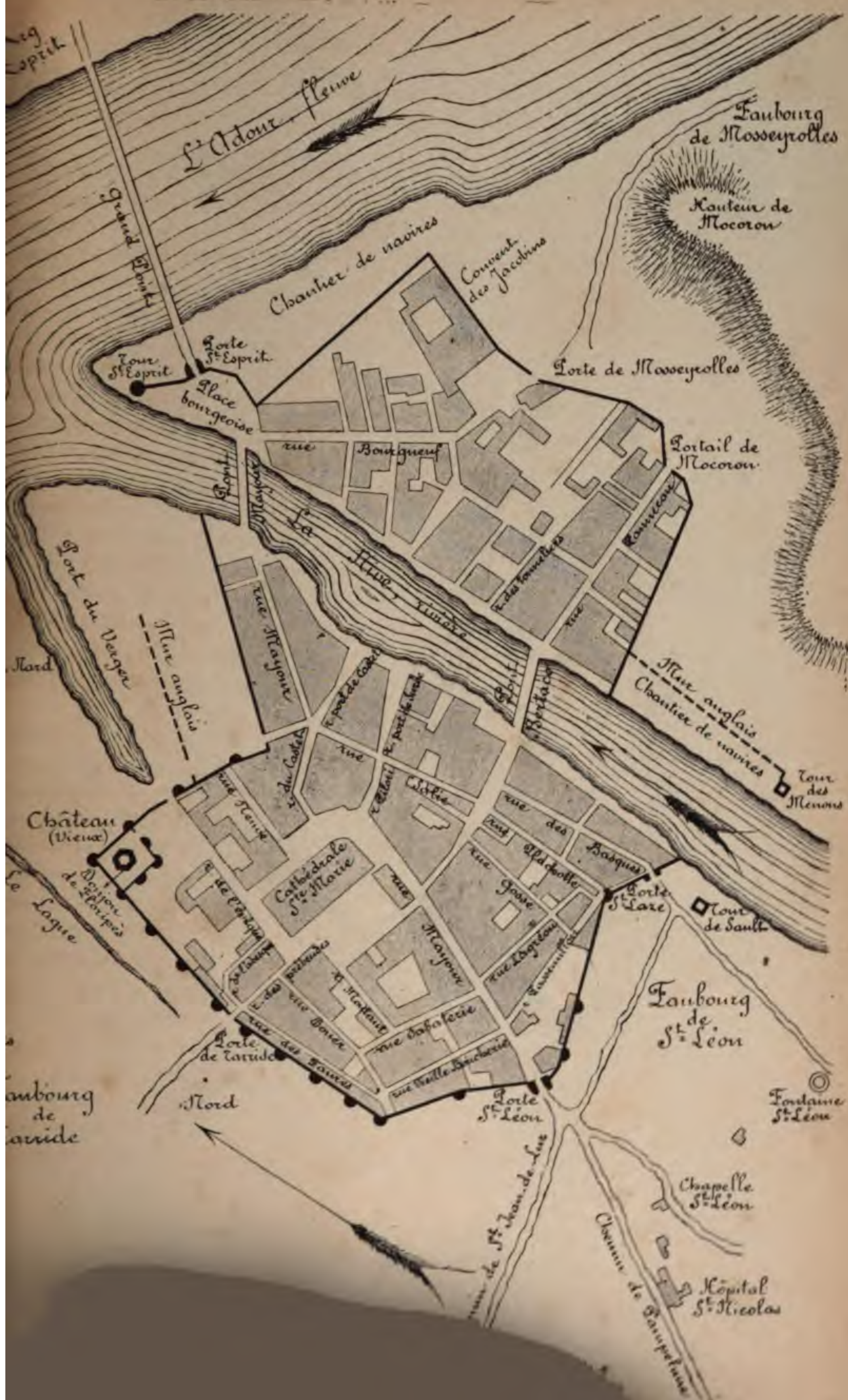
A peine monté sur le trône, ce roi, convoitant les terres d'Arthur de Bretagne, le fait massacrer ; Philippe Auguste, profitant de cet acte de félonie, le déclare déchu de ses terres de France et s'empare, en 1199, de la Normandie : il pousse Don Alonzo, roi de Castille, à prendre l'Aquitaine. Ayant rassemblé une armée, celui-ci tente de mettre ce conseil à exécution. On le voit, au printemps de 1205, se présenter devant Bayonne ; mais le prévôt Sarrezin, qui commandait depuis la mort du dernier vicomte, tenait bien closes les portes de la ville confiées à sa garde et avait garni les remparts de bourgeois et d'ouvriers. Voyant qu'il n'était pas accueilli les bras ouverts, comme il l'espérait, Don Alonzo lève son camp, fait une semblable tentative sur La Réole, et puis rentre en Espagne par la Bidassoa. Jean sans Terre fut reconnaissant à Bayonne de sa fidélité et lui accorda, le 19 avril 1215, une charte de commune, en même temps qu'il accordait à la puissante corporation des faures (armuriers) le privilège d'occuper entièrement la rue qui, depuis, a porté leur nom ; mais aussi, il châtia l'évêque Lacarre, en l'exilant de la ville, parce qu'il était accusé de correspondre avec le prince espagnol.

Maire, échevins, milice, institués.

Aux termes de la nouvelle charte, le maire et les échevins étaient choisis par le roi ; le commandement de la milice et la garde des clés de la ville étaient réservés au maire. Ce magistrat devait réunir les échevins deux fois par semaine pour délibérer sur les affaires de la ville. Cette charte établit régulièrement le guet et le contre-guet ; elle édicta des amendes contre ceux qui tenteraient de se soustraire à ce service de sécurité. La police des rues fut assurée, chaque délit était puni par un châtiment approprié, et il n'était pas permis à toute femme médisante et querelleuse de donner libre cours à sa mauvaise humeur, sous peine d'être immergée trois fois de suite dans les eaux de la Nive ; c'était un traitement hydrothérapique dont l'efficacité ne saurait être contestée.

Jean sans Terre mourut en 1216 et eut pour successeur son fils, Henri III. Mais, avant de décrire son règne, arrêtons-nous un instant à examiner les fortifications élevées par les vicomtes de Labourd.

Enceinte fortifiée de Bayonne en l'an 1070



cette enceinte se serait soudée aux remparts romains, près de la porte Orientale, à 45 mètres vers le Nord, et se serait dirigée en ligne droite vers la Nive, en suivant la ruelle Gardin, qui, dans ce cas, aurait constitué la rue du Rempart de cette partie de clôture ; selon le même auteur, on retrouvait au commencement du siècle, dans cette ruelle, des fragments de l'ancienne muraille. Mais on doit penser que celle-ci était d'assez faible épaisseur, puisqu'elle a si promptement disparu. Le rempart était percé d'une porte ou plutôt d'un arceau, à la traversée de la rue Orbe (Gambetta), à 9 mètres du point où il se soudait à l'enceinte romaine. Cet arceau, qui divisa plus tard la rue Orbe en deux parties, s'appuyait aux bâtiments de l'ancienne Monnaie ; il a subsisté jusqu'au siècle dernier. Aucune tour n'a été établie pour sa défense, car la protection du mur romain, placé perpendiculairement au nouveau rempart, suffisait pour en interdire l'accès.

On ne saurait affirmer que l'enceinte Nord du nouveau quartier ait été appuyée, au bord de la Nive, par la tour de Piémont, qui servit à renfermer le treuil à l'aide duquel on manœuvrait la chaîne barrant la Nive ; il est même prouvé, par les livres de compte de la ville, que cet ouvrage fut édifié à une époque postérieure. Afin de mettre le nouveau quartier en communication avec la ville romaine, des passages en forme d'arceaux furent ouverts dans l'ancien rempart au bas des rues Poissonnerie et du Pilori (de la Cathédrale) ; le premier de ces arceaux était appuyé, d'un côté, à la tour romaine qui occupait l'angle de la rue Salie, et de l'autre, à une vaste construction appelée, au moyen âge, château d'Arribeyre ; cette disposition a entraîné certains historiens de Bayonne à affirmer que la porte Poissonnerie était romaine et qu'elle était flanquée de deux grosses tours.

Le terrain de ce quartier présentait, au moment où il fut peuplé, l'aspect qu'avait le faubourg de Tarride, dans le voisinage du moulin de ce nom, vers l'an 1680, tel qu'un vieux plan nous le représente. C'était un vaste espace marécageux recouvert, à marée haute, d'une mince couche d'eau, et sur lequel s'entre-croisaient des levées de terre et des canaux dirigés vers la rivière ; les unes formaient le remblai des rues et les autres écoulaient vers la rivière l'eau des marées. Peu à peu, les levées de terre se sont élargies et multipliées, grâce à des apports successifs de remblais, et elles ont constitué un quadrillage de double barrages interdisant l'épandage de l'eau au dehors des canaux. Ceux-ci, approfondis et élargis, ont livré passage aux

CHAPITRE V

[CH]ATEAU-VIEUX ET ENCEINTES BASSES DE LA VILLE

[Enc]einte nouvelle de la ville basse. — Enceinte du Bourgneuf. — Clôtures des faubourgs. — Château-Vieux. — Donjon de Floripés. — Les quatre tours extérieures.

Les divers auteurs qui se sont occupés de l'histoire de [Ba]yonne sont d'accord pour attribuer les enceintes des nou[vea]ux quartiers à l'évêque Raymond de Martres et le Château [(Vi]eux), les tours de Sault, des Menons, de St-Esprit et du Nard [au] vicomte de Labourd, Guillaume Raymond de Sault. Aucun [do]cument contemporain ne vient affirmer l'exactitude de ces [att]ributions, mais on peut les tenir pour exactes, car elles sont [cor]roborées par l'examen de ces divers ouvrages.

Enceinte nouvelle de la ville basse.

Le quartier récemment fondé entre la Nive et le rempart voi[sin] était déjà protégé par la Nive; il suffisait, pour le clore [com]plètement, de le fermer au Sud et au Nord. Le rempart Sud [fut] établi à deux mètres d'épaisseur; il vint s'appuyer contre la [tou]r romaine de la Pusterle et se diriger ensuite presque norma[lem]ent vers la Nive. On le retrouve encore sur toute sa longueur [de ..]0 mètres. Il ne fut percé d'abord que d'une porte ou arceau, [pla]cée contre la tour romaine, au sommet de l'escalier de la [Pus]terle, qui conduisait à un port de pêcheurs. La porte de St-[Lé]on ou de St-Laze, flanquée de deux tours carrées et ouverte [à l']extrémité de la rue des Basques, dans la partie du nouveau [rem]part voisine de la rivière, dut être édifiée en 1220, un peu [apr]ès la muraille. A cette époque, qui marque l'apparition de la [rue] des Basques, au Livre d'or, les quartiers du faubourg St-Léon, [pla]cés sur le bord de la Nive, avaient pris assez d'importance [pou]r qu'on se crût obligé d'établir entr'eux et la ville nouvelle [une] porte permettant le passage des chars. Mais la nature et la [peti]te dimension des pierres employées à la construction de ces [tou]rs, indiquent que celles-ci furent construites après la période [qui] vit s'élever le Château et les tours St-Esprit, du Nard, des [Men]ons et de Sault, car autrement elles seraient faites comme [eux], en grosses pierres de taille, prises dans la carrière de grès [bl]anâtre de la Nive.

L'emplacement occupé par le mur d'enceinte Nord est moins [cert]ain ; nul vestige apparent n'en subsiste. D'après M. Ducéré,

portail de Mocoron vers Garro (1). Le nom de cette porte est encore une preuve que Mocoron était un faubourg extérieur.

De la rue des Lisses, le tracé du rempart se dirigeait vers l'extrémité de la rue des Cordeliers, qu'il suivait jusqu'à la Nive ; la preuve alléguée par M. Ducéré pour justifier cette dernière partie de l'enceinte est le nom ancien donné à la petite rue Charcuterie qui débouche sur la rue des Cordeliers ; elle s'appelait rue du Barad, mot qui signifie fossé, et rappelle celui qui exista longtemps le long de la rue des Cordeliers. Nous ne faisons aucune objection à ce tracé qui nous paraît très probable, mais nous hésitons beaucoup à adopter la dernière partie, qui comporterait un mur remontant la rive droite de la Nive jusqu'à une tour qui fut appelée tour des Menons (Cordeliers), quoiqu'elle trouve sa justification dans la nécessité d'enclore un chantier de construction de navires qui aurait existé sur le bord de la Nive, car il faut observer que le chantier de l'Adour était hors de l'enceinte, et que celui de la Nive aurait été suffisamment protégé par la tour des Menons, détachée au dehors comme celles de Sault et du Nard. Le tracé que nous avons décrit offrait l'inconvénient de ne pas comprendre le couvent des Cordeliers, établi avant 1242 sur l'emplacement de l'arsenal actuel ; mais ce n'est pas un motif de le rejeter, car nous verrons d'autres ordres religieux fonder des établissements hors des remparts, dans les faubourgs St-Léon et Tarride.

Les deux rues principales de Bourgneuf étaient la rue de Bourgneuf et la rue Pannecau ; elles aboutissaient à deux portes ouvertes dans l'enceinte, du côté de la rue des Lisses. La première de ces portes, qui porta le nom de porte de Mosseyrolles, parce qu'elle conduisait au faubourg de ce nom, fut placée primitivement au croisement des rues Bourgneuf et des Lisses ; elle sera bientôt démolie et reportée plus loin. Celle de Mocoron, au bout de la rue Pannecau, était un simple arceau qui fut démoli en 1695, et nous devons penser qu'il ne fut ouvert qu'après le déplacement de l'enceinte de ce faubourg.

Le sol de cette partie de la ville, formé par les alluvions, était bas et marécageux ; aussi, voyons-nous s'y reproduire les canaux et les rues à arceaux servant au débarquement des marchandises que nous avons remarquées dans le quartier nouveau de la rive gauche de la Nive ; telles sont les rues Marengo, Galuperie et des Tonneliers.

(1) Balasque. — *Etudes historiques.*

Les faubourgs extérieurs de St-Esprit (*Cap dou Pount*), de St-Léon et de Tarride, furent pourvus de quelques moyens de défense. En effet, l'état des censitaires de la cathédrale, conservé dans le Livre d'or, signale, en 1266, dans le faubourg St-Léon, un quartier appelé Tornepique, qui signifie, en anglais, barrière, lisse. Il faut conclure, par analogie, que les deux autres faubourgs furent, comme celui de St-Léon, entourés de fossés et de palissades, et peut-être de murailles en quelques points. Clôtures des faubourgs.

Après avoir décrit les enceintes, dont la construction fut assurée principalement par les soins des bourgeois intéressés et de l'évêque Raymond de Martres, il nous reste à examiner les ouvrages érigés par les vicomtes de Labourd. Ce sont : le Château (Vieux) et les tours de St-Esprit, du Nard, des Menons et de Sault. Bien que ces ouvrages fortifiés soient attribués au dernier vicomte, Guillaume-Bertrand de Sault, nous ne doutons pas, à cause de leur importance, que ses prédécesseurs n'aient participé à leur construction.

Pour asseoir leur puissance féodale à Bayonne et la garantir contre les atteintes de la population, il importait à ces vicomtes de posséder dans cette ville une demeure fortifiée dans laquelle ils pourraient loger leur famille et leurs soldats. Aussi, à l'exemple des autres seigneurs de leur temps, les vicomtes de Labourd construisirent le donjon de Floripés, tout près de la tour Nord de l'enceinte romaine, et à l'intérieur de celle-ci. Ce donjon, fait en pierre de taille (grès coquillier jaunâtre), comme le démontre la partie conservée dans le sol, était une tour à six pans, dont la section était un hexagone presque régulier. Chacune des faces mesurait dix mètres de large ; les murs avaient 3 mètres 50 d'épaisseur. La largeur des salles intérieures était de 10 mètres et la distance entre les façades extérieures opposées, de 17 mètres. Cette construction, à plusieurs étages, était fort élevée ; on accédait à son premier étage par un escalier extérieur. Elle a été démolie en 1680, mais on peut juger de ses dimensions imposantes dans une vue de Bayonne dressée par Duviert, en 1612, et reproduite par M. Dufourcet dans sa notice historique sur Bayonne. Château-Vieux. Donjon de Floripés.

Arrêtons-nous un instant sur le nom si poétique donné à cette demeure féodale. Floripés (au pied fleuri), semble dépeindre la situation de cette tour majestueuse, dont le pied est posé au milieu d'un paysage riant, de prairies verdoyantes et émaillées de fleurs. Nos pères faisaient souvent appel aux pensées poétiques pour exprimer plus vivement les sentiments d'affection et d'attachement qu'ils éprouvaient pour un lieu préféré. Vers

l'époque où fut construit le donjon de Floripès, à l'autre extr-mité des Pyrénées, dans le couvent de St-Michel de Cuxa, po sur les flancs du Canigou, un jeune clerc se disposait à part pour la croisade. Avant de quitter cette contrée bénie du Rou-sillon, où s'était écoulée son enfance et où il allait laisser un partie de son cœur, il exhala ses adieux et son regret dans un chanson naïve, en vers catalans, qui est encore chantée de no jours. Elle a pour titre *Montagnas régalades* (montagnes qu réjouissent la vue), et, lorsque le clerc vient à rappeler son cher Canigou, il le montre « couronné d'argent et chaussé de fleurs. »

Le donjon ne présentait pas à lui seul une sécurité suffisante à ses occupants, et il fut entouré d'une enceinte carrée dont les côtés mesuraient 34 et 35 mètres. Les murs de la fortification romaine fournirent deux de ces côtés et trois tours ; les deux nouveaux côtés, dirigés vers l'intérieur de la ville, furent accom-pagnés d'une tour ronde dont le diamètre extérieur est 5m60. Des demi-tours rondes, de 4 mètres de large, furent appuyées contre le milieu de ces faces, et par suite elles étaient séparées des tours voisines par un intervalle de vingt mètres. Il ne faut pas s'étonner de cette faible distance, car on s'imaginait, à cette époque, qu'un château était d'autant plus résistant que les tours étaient multipliées le long de son enceinte. Le château Gaillard, construit en 1190, par Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, près des Andelys, est entouré d'un véritable chapelet de tours, tellement voisines qu'il n'existe pas de courtines entr'elles, et Richard était si fier de son œuvre, qu'il la déclarait imprenable.

L'épaisseur des courtines nouvelles de l'enceinte carrée du château était 2m20 et 2m40. Les deux autres côtés romains avaient été épaissis jusqu'à 4 mètres, au moyen d'un revêtement de un mètre d'épaisseur. Ce mode de renforcement de la muraille fut appliqué aux murs de la tour d'angle Nord, dont l'épaisseur fut portée de 1m50 à 2m80 ; les deux tours de courtine voisines reçurent une chemise analogue. Les murs d'enceinte et les tours furent élevés à 9m60 du sol, et terminés par une plate-forme avec mur crénelé qui régna ainsi d'une façon continue sur le pourtour de l'enceinte.

Une sortie extérieure pratiquée dans le côté Nord-Est, près de la tour Nord, fut accompagnée de deux demi-tours, saillantes à l'extérieur, du haut desquelles on manœuvrait la herse. Le por-che et le tableau de cette porte sont recouverts d'une voûte en ogive. Cette sortie rendait la garnison du château indépendante de la ville ; une autre porte avait été ménagée dans le côté Sud-

st pour communiquer avec la cité ; elle était placée près de la ›ur mediane, et était également couverte d'un porche ogival. es portes extérieure et intérieure avaient respectivement une ırgeur de 3 mètres et 2^m40 ; chacune de ces ouvertures était ccompagnée d'une loge pratiquée dans l'épaisseur du mur et ans laquelle s'abritait le soldat ou portier chargé de la garde ; ι loge de la porte regardant la ville était munie d'un créneau 'observation.

Toutes ces constructions sont en grosses pierres de taille, de rès coquillier jaunâtre, tiré probablement des carrières situées ur la rive droite de la Nive et d'où provenaient celles qui ser- aient à l'édification de la cathédrale.

L'ensemble de ces constructions a porté, dès leur origine, le om de Castet (château en langue romane). Les basses fosses du onjon ont longtemps servi de prison communale, et on les voit ffectées à cet usage, en 1288 ; la rue du Castet est citée pour la remière fois en 1279. Mais cette demeure féodale ne prendra le om de Château-Vieux (*Castet Bilh*) qu'après la construction du hâteau-Neuf, sur la hauteur de Mocoron ; cette épithète n'ap- araît qu'en 1470 et 1483, et, à cette date, la prison de ville se rouvait dans les fosses des tours de la porte St-Léon, celles du hâteaux-Vieux étant réservées pour les criminels.

La tour du Nord fut construite par le vicomte de Sault, au Nord-Est du Château-Vieux, et à 180 mètres environ de son saillant extérieur. Son emplacement, au milieu des marais, lui a donné son nom (*nardus, marais*) ; il se trouve aujourd'hui au débouché de la rue Vainsot, sur la place d'Armes, côté Ouest. Cette tour, qui fut démolie en même temps que le bastion à rillons dans lequel elle avait été enfermée, avait la forme demi- irculaire ; son diamètre mesurait 12 à 13 mètres et sa convexité tait tournée vers la mer. Elle fut établie en ce point pour pro- éger les abords de la nouvelle enceinte basse, ainsi que les orts de Tarride et du Verger, qui devaient exister à cette époque.

Les quatre tours extérieures.

Une autre tour, de forme semblable, fut établie, en face d'elle, ur l'autre rive de la Nive, à l'extrémité de la langue de terre omprise entre cette rivière et l'Adour ; elle s'appela tour de St-Esprit. Sa forme est presque ronde, mais elle se termine par un mur plan du côté de l'Est ; son diamètre extérieur est de 8 mètres. Quatre créneaux sont ouverts au rez-de-chaussée et au remier étage, à travers la partie arrondie des murs. Cette onstruction, en pierre de grès jaunâtre, est assez bien conser- ée dans ses étages inférieurs, grâce aux murs de 1^m70 d'épais- ur qui la maintiennent ; un escalier à vis, logé dans l'épais-

seur de l'angle Sud-Ouest, permettait d'accéder aux étages et se terminait par une tourelle plus élevée que la masse de la tour. Au sommet de la tourelle était, d'après M. Ducéré, un phare servant de guide aux vaisseaux arrivant par l'Adour. Les créneaux des divers étages dirigés vers le point de jonction des deux rivières indiquent que cet ouvrage devait défendre l'entrée de la Nive.

Nous ne croyons pas devoir attribuer aux vicomtes de Labourd l'édification de la porte primitive de St-Esprit, qui fermait le débouché du grand pont, du côté de Bourgneuf. Mais cet ouvrage, fortifié d'après le modèle de la porte romaine de St-Léon, ne dut pas tarder à être élevé par les prudhommes de Bayonne. Nous en donnerons donc la description un peu plus loin.

La tour des Menons et la tour de Sault, toutes les deux de forme carrée et d'égales dimensions, furent construites, en face l'une de l'autre, à l'entrée de la ville, sur les deux rives de la Nive. Elles étaient larges de 11m50 et leurs murs avaient 2 mètres d'épaisseur. Le rez-de-chaussée et le deuxième étage étaient recouverts d'une voûte en arc de cloître ; au-dessus de la tour de Sault était une terrasse garnie de machicoulis, entourée d'un parapet crénelé et couverte d'un comble ; ces constructions ont été faites principalement en grès. La tour des Menons fut emportée par une crue de la Nive en 1677 ; la tour de Sault existe encore, mais cachée au milieu du bastion de Sault. Cette dernière tour avait, comme sa voisine, mission de défendre l'entrée de la ville par la Nive supérieure : mais elle avait pour objectif spécial de renforcer la porte de St-Laze (plus tard de St-Simon), ouverte dans la nouvelle enceinte reliant à la Nive la tour de la Pusterle. Elle était à 40 mètres environ en avant de cette porte et devait la protéger plus efficacement que les petites tours carrées qui l'accostaient.

La tour des Menons, également détachée de l'enceinte de Bourgneuf aboutissant à la Nive en suivant la rue des Cordeliers, était placée à 150 mètres en avant de cette enceinte ; ce grand intervalle était occupé, sur les bords de la Nive, par un arsenal maritime ou chantier de construction de navires, d'après M. Ducéré, et aurait été, selon cet auteur, entouré d'une enceinte venant aboutir à la tour des Menons, qui aurait eu pour but de défendre cet arsenal. Cette enceinte particulière a dû être ajoutée, selon nous, à une époque postérieure, et la partie qui s'appuyait à la tour des Menons a seule été conservée et a constitué une partie de la seconde enceinte du Bourgneuf.

Rouen, qui avait avec Bayonne des rapports commerciaux très

uents, possédait un établissement semblable, et il n'y a
.ne invraisemblance à admettre l'existence en ce point du
ntier des navires ; mais il s'en créa bientôt un autre plus
ortant sur la rive gauche de l'Adour, derrière la courtine
Jacobins. Il existait à cette place en 1317, et il n'a disparu
en 1854 ; la rue qui séparait les Jacobins de l'oratoire St-André
duisait à ce chantier.

CHAPITRE VI

GOUVERNEMENT DES SÉNÉCHAUX ANGLAIS (1193-1451)

Secours fournis à l'Angleterre contre la France. — Révolte de Gramont et des nobles gascons contre les Anglais. — Tentative des révoltés sur Bayonne. — Accroissement de la ville. — Dispute de deux marins entraînant un conflit général. — Bayonne possédé peu de temps par les Français. — La ville reprise par les Anglais. — Dissensions intestines. — Marine bayonnaise au siège de Calais. — Du Guesclin emprisonné au Château-Vieux. — Bayonne assiégé par le roi de Castille. — Prise et démolition du château de Hastingues. — Une armée castillane menace Bayonne.

Les sénéchaux nommés par les rois d'Angleterre devaient, comme l'avait établi Richard II, prêter serment à la ville; les registres municipaux n'omettent pas de mentionner l'accomplissement de cette formalité, en 1215, dans le cloître de Notre-Dame. Cet édifice, témoin des principaux actes de la vie communale, a fait place au cloître de style ogival accolé à la cathédrale et qui fait l'admiration des connaisseurs. L'architecte Boeswilwald assigne la date de 1210 aux premières assises de ces édifices ; c'est aussi celle de la donation d'une carrière de pierre (grès coquillier rougeâtre), faite en 1213 par un habitant nommé Faber, pour l'édification de l'église. La carrière est située sur la rive droite de la Nive, dans la dépression occupée par les bains Jacquemin, au débouché du tunnel de la voie ferrée d'Ossès. La pierre qu'elle fournit se trouve peu dans les remparts romains, mais elle a été très employée dans la fortification du moyen âge.

Le roi Henri III avait succédé, à l'âge de 10 ans, à son père Jean sans Terre sur le trône d'Angleterre. Il voulut reprendre possession des châteaux et des tours des villes de Gascogne, qui avaient été confiés aux prudhommes ; il ne paraît pas que son ordre ait été exécuté à Bayonne, car nous voyons que des revenus royaux sont concédés aux bourgeois, en 1220 et 1224, pour l'entretien des fortifications de la ville, en même temps que pour réparer les pertes causées par de grands incendies et des sinistres maritimes.

Ces faveurs démontrent que le jeune roi ne tenait pas rigueur à la ville de la mauvaise conduite des marins bayonnais ; ceux-ci, arrivés à La Rochelle en 1224 pour défendre cette place contre les Français, s'étaient enfuis au moment de la capitu-

:ion. Mais ils justifièrent leur fuite par la crainte d'être
altraités s'ils étaient tombés au pouvoir des Français, par le
écontentement d'avoir été placés au poste le plus périlleux et
.r le dépit de n'avoir pas été informés à l'avance de la capitu-
tion ; d'ailleurs, ils avaient assez prouvé leur zèle en offrant
: mettre au service d'Henri III toutes leurs nefs et galées.

Secours fournis à l'Angleterre contre la France.

La guerre reprit de nouveau entre la France et l'Angleterre,
iand Saint Louis, qui portait la couronne depuis 1226, eut
teint l'âge de conduire les armées. Au printemps de l'an 1242,
enri III envoyait l'ordre aux Bayonnais de conduire leur flotte
ns les eaux de La Rochelle, de nouveau menacée, et de diriger
ur milice, que devaient commander le maire Guillaume et Jean
ırdir, vers Royan, où toutes les troupes avaient reçu l'ordre de
trouver le 12 juin. L'armée anglaise marcha sur Taillebourg
elle essuya devant cette ville une défaite complète, le 19
illet 1242.

Le contingent des navires dus par Bayonne à l'Angleterre
iit de 20 vaisseaux et 10 galées ; mais ces chiffres furent
passés, et le roi Henri III, pour récompenser la ville du ser-
:e militaire qu'elle lui a rendu au delà de la limite obliga-
ire, lui abandonne mille marcs sur le produit des prises, à la
ndition d'en employer la moitié à ses fortifications ; durant
n séjour à Bayonne, en 1243, le monarque anglais, voulant
core manifester ses bonnes dispositions envers elle, étendit
charte de la commune en instituant, le 24 mai, cent pairs
bourgeois notables, parmi lesquels étaient compris le maire
vingt-quatre échevins, pour gérer les intérêts de la cité.

On doit supposer que ces intérêts n'étaient pas de minime
ıportance, surtout au point de vue maritime, à en juger par le
ımbre de navires que la ville était tenue de fournir à son roi.
:lui-ci n'était pas seul à avoir recours à ses ressources ; Thibaut
: Champagne, roi de Navarre, voulant transporter en Terre
iinte une armée dont le gros était composé de Navarrais, se
ouvait à Bayonne, le 30 avril 1238, pour réunir les navires qui
i étaient nécessaires.

Révolte de Gramont et des nobles gascons contre les Anglais.

Henri III profita de sa présence à Bayonne pour convoquer
us les seigneurs de la sénéchaussée des Lannes à une revue à
-Sever. Il savait qu'une grande partie de la noblesse gasconne
pugnait au joug anglais et qu'elle comptait sur l'appui du roi
Navarre ; le seigneur de Gramont refusa d'obéir, et Henri III,
rès avoir consulté à Bordeaux l'assemblée des Trois Ordres,
25 juillet, envoie une armée et le sénéchal de Gascogne assié-
r le château de Gramont, près de Bidache. Un traité avec la

Navarre met fin aux hostilités et Henri regagne l'Angleterre. Mais après une trêve de cinq ans, les seigneurs gascons, de nouveau révoltés, voient arriver à Bayonne, en juin 1248, le nouveau sénéchal de Guyenne, Simon de Montfort, comte de Leicester, qui réclame le serment obligé ; Gramont est arrêté et emprisonné à La Réole.

Cet exemple ne rendit pas le calme pour longtemps, car un corps de rebelles ou pastoureaux parut en 1251 aux portes de Bayonne. Montfort, à la tête de ses terribles compagnies Brabançonnes, le taille en pièces et fait dans le pays de Labourd de nombreux prisonniers qu'il retient quelque temps dans le château de Bayonne.

Les rebelles du parti franco-navarrais avaient de nombreux partisans parmi les bourgeois de la ville, qui haïssaient le roi Henri à cause des exactions dont souffrait leur commerce en Angleterre ; mais le parti populaire, ayant à sa tête Johan Dardir, lui était favorable, et Montfort, pour rétablir la paix dans la ville, suivait les conseils de ce dernier.

Tentative des révoltés sur Bayonne.

Cette tâche était cependant malaisée. En vain, le roi Henri III donne, en 1251, la Guyenne à son jeune fils Edouard pour laisser espérer à la noblesse gasconne une certaine indépendance ; en vain, il choisit un seigneur gascon, Bertrand de Podensac, en 1253, et le nomme maire, prévôt et gouverneur de Bayonne ; ces mesures n'amènent pas la soumission des gascons. Ceux-ci, réunis sous la conduite de Gaston de Moncade, vicomte de Béarn, se ménagent des intelligences parmi les bourgeois de Bayonne et tentent, en 1254, de s'emparer de la ville par un coup de main hardi, en y introduisant quelques-uns d'entr'eux. Mais les conjurés avaient compté sans le peuple qui se saisit des conspirateurs et les punit suivant la part qu'ils avaient prise à cette tentative. Le but poursuivi par le vicomte de Béarn était de faciliter le passage de l'armée du roi de Castille qui voulait s'emparer de la Gascogne. Aussi, pour ôter tout appui aux rebelles, Henri III conclut avec Alphonse, roi de Castille, une paix scellée par le mariage d'Edouard III, fils du roi d'Angleterre, avec la sœur d'Alphonse. Le jeune prince, passant à Bayonne pour aller célébrer cette union, réconcilia les bourgeois et le peuple et se fit apprécier des gascons par ses bons procédés.

Nous venons d'assister, durant la première moitié du XIIIe siècle, à l'établissement et au développement du pouvoir municipal, concentré d'abord dans les mains d'un petit nombre de bourgeois, puis étendu à cent d'entr'eux, et aux compétitions du populaire qui revendique sa part dans la gestion des affaires de

la cité. C'est aussi durant cette période que l'on voit s'établir à Bayonne les ordres monastiques.

Les Frères Prêcheurs (plus tard Dominicains, Jacobins), s'établissent, dès 1215, près de la place Bourgeoise, occupée aujourd'hui par le Réduit ; mais le défaut de place s'opposant à l'extension de leur couvent, ils se transportent, en 1265, à l'emplacement de l'hôpital militaire actuel, dans le Bourgneuf.

Accroissement de la ville.

Les Frères Mineurs ou Cordeliers se trouvaient installés, en 1242, sur la rive droite de la Nive, dans le Bourgneuf, car, à cette date, ils obtiennent, de l'évêque Raymond de Donzag et du chapitre, la concession d'un oratoire qu'ils avaient construit sur les bords de la Nive; l'arsenal d'artillerie a englobé ce couvent.

L'ordre hospitalier de St-Esprit dut être établi à Bayonne en 1217, dans le quartier du bout du pont (faubourg de St-Esprit), à l'emplacement des bureaux de l'inscription maritime ; il était connu durant l'ancien régime sous le nom d'Hôpital des Pauvres. Il ne faut pas confondre cet hôpital avec son riche voisin, l'hôpital des Hospitaliers de St-Jean, qui recevait les pèlerins de St-Jacques de Compostelle, à l'entrée de la rue Maubec.

Les Carmes, venus en France en 1234, fondèrent un couvent à Bayonne vers 1264, sous l'épiscopat de l'évêque Donzag. Ils s'établirent, en dehors de l'enceinte, à la sortie de la porte de Tarride ; leur terrain a été incorporé aux glacis des allées Paulmy.

Vers la même époque, les Augustins se placèrent dans le faubourg St-Léon, près l'hôpital St-Nicolas, et les Clarisses sur l'emplacement de l'arsenal, à l'Est des Cordeliers.

Ces diverses fondations sont une preuve de l'essor que prenait la ville de Bayonne durant ce demi-siècle, par l'effet des libertés accordées à la commune et de la tranquillité relative qu'elles assuraient. Un développement analogue se produisit dans les constructions civiles, qui s'accrurent considérablement. Nous n'en voulons pour preuve que l'apparition des nouvelles rues qu'elles bordent : la rue des Faures est citée en 1205, la rue des Basques et le petit Port des Pêcheurs, appelé le Pusterle, sont mentionnés au Livre d'or en 1236. Le même recueil cite, en 1266, les rues Orbe, du Pont-Mayor, Port-de-Castet, dans la ville haute ; la rue de Gahuzac, la place de St-Léon, la rue St-Nicholau, neuf groupes de maisons appelés quartiers, le moulin de Podelis, près de la Nive, dans le faubourg St-Léon. Remarquons ici que le mot Castet est employé au singulier, il s'applique à un château unique, celui qui sera plus tard appelé Château-Vieux ; cette indication se répètera jusqu'en 1449, mais

en 1470 elle sera remplacée par celle de Castet Bilh (Vieux), par opposition au Castet Nau (Château-Neuf), édifié par Charles VII et Louis XI.

Parmi les noms du quartier St-Léon se trouve Tornepique, signifiant en anglais une barrière devant une porte et fournissant la preuve que le faubourg était sntouré par une enceinte. Dans le Bourgneuf ou ville basse, on voit citer, avec la rue Bourgneuf, le quartier de Mocoron et quelques autres. Divers ports ou emplacements servant à débarquer les marchandises sont aussi indiqués : du Verger, de Graouillat, de Bertaco, de Suzée, de Castet et Port-Neuf ; les trois derniers avaient leurs deux rives bordées de maisons à arcades.

Vers cette époque, le maire de Bayonne dirigea une petite expédition contre un seigneur voisin ; les motifs ne nous en sont pas parvenus, et une mention laconique, relevée sur le *Livre des Etablissements ou règlements communaux*, nous la fait seule connaître : « Le 12 juillet 1257, la ville de Bayonne envoya une armée contre le château de Guiche et, après une nuit passée, elle brûla ce château durant la matinée ». C'était apparemment une vengeance contre les déprédations d'un voisin (1) favorable au parti français.

L'agitation causée par l'animosité entre les deux partis n'allait pas tarder à renaître ; Gaston de Béarn, toujours insoumis, profite du départ d'Edouard pour la Palestine et fomente des troubles à Dax et en Gascogne ; ils eurent leur répercussion à Bordeaux et à Bayonne, où le sénéchal réussit cependant à mettre d'accord les deux partis. Edouard Ier, qui venait de succéder à son père, Henri III, revient de la Palestine et, de passage en Gascogne, il profite du calme provisoire qui y règne pour faire élaborer, en 1273, par les cent prudhommes de Bayonne, le texte des coutumes de cette ville. Il leur accorde un droit de cize pour l'entretien si onéreux des ponts ; en bon administrateur, le maire se procure à bon compte les bois nécessaires en achetant, en 1283, un droit de coupe dans la forêt d'Urcuit.

Le roi Edouard Ier favorise les entreprises de son beau-frère Alphonse contre les Sarrasins et permet à la ville de lui fournir des secours en 1278 ; il invita les Bayonnais à lui faire bon accueil durant le séjour que fit ce roi, en 1280, dans le but de traiter avec le roi de France, Philippe le Hardi, qui devait se rendre de son côté à Mont-de-Marsan. Edouard se montra aussi bon parent envers son cousin Charles d'Anjou, roi de Sicile,

(1) Probablement un Gramont.

qui venait d'être détrôné à la suite du massacre des Vêpres Siciliennes et emprisonné par ses sujets. Alphonse, roi d'Aragon, avait soutenu les rebelles et accepté la couronne. Des pourparlers, ouverts à Oloron et à Jaca, en 1288, entre ce roi et Edouard Ier, aboutirent à la mise en liberté du prisonnier. Plusieurs nobles et notables bourgeois de la Gascogne, parmi lesquels se trouvaient des Bayonnais, se donnèrent en otages jusqu'à l'exécution des clauses du traité. En récompense de cet acte de dévouement, le roi d'Angleterre fit don de droits féodaux à quelques-uns d'entr'eux ; il concéda à Jean de Viele, moyennant une minime redevance, la tour Ouest de la porte romaine des Cinq-Cantons.

Après ces divers arrangements, le roi Edouard retourna en Angleterre ; mais, peu confiant dans la fidélité des bourgeois de Bayonne, il nomma un maire étranger à la ville. Un arrêté de ce magistrat, daté du 16 juin 1291, prouve le soin qu'il portait à assurer la tranquillité de la cité ; il renouvelait la défense aux habitants de porter des armes et menaçait de l'amende ou de l'emprisonnement au Castet ceux qui contreviendraient à cet arrêté.

Dispute de deux marins entraînant un conflit général.

Cette précaution ne maintint pas la paix que vint troubler un incident insignifiant en apparence. Une dispute s'éleva, en 1292, près de la fontaine St-Léon, à Bayonne, entre deux marins bayonnais et normand ; ce dernier, frappé par le poignard du Bayonnais, tombe mort. Cette nouvelle se répand et l'incident, grossi par la jalousie que les marins des autres nations portent à ceux de Bayonne, met le feu aux poudres. Des représailles sont exercées dans le port de Royan, où quatre barques bayonnaises sont coulées à fond et leurs équipages massacrés. Tous les ports d'Europe prennent parti dans la querelle ; les uns se prononcent pour les marins anglo-gascons, les autres pour les franco-normands. En vain, le roi Edouard veut arrêter la guerre entre les deux marines, sa voix n'est pas écoutée. Le combat le plus important fut livré en face de l'embouchure de la Charente, où 240 vaisseaux normands furent capturés ; ce fait d'armes coûta la vie à d'illustres Bayonnais. Les Portugais avaient pris le parti des Normands, et le roi d'Angleterre dut intervenir pour mettre fin aux disputes et aux pillages entre leurs marins et ceux de Bayonne.

Bayonne possédé peu de temps par les Français.

Le roi de France, Philippe le Bel, saisit cette occasion pour sommer Edouard de comparaître devant la cour des pairs ; celui-ci, agissant loyalement, consent, en compensation, à la remise de la Gascogne pendant 40 jours entre les mains du roi

de France comme marque de vassalité. Le délai expiré, Philippe le Bel refuse de rendre cette terre ; il continue de la faire administrer par ses officiers : le chevalier Jean de Burlatz, sénéchal de Guyenne ; Gaston de Béarn, Girmond de Burlatz, Raymond Bernard de Durfort et son gendre, Jourdain de Lisle, gouverneurs et maires successifs de Bayonne. Durant leur gestion, les intérêts de la ville furent sauvegardés, car nous voyons Bernard de Durfort, commis par le sénéchal Jean de Burlatz, le 11 octobre 1294, pour trancher les différends existant entre les Bayonnais d'une part et les gens de Gosse et de Seignaux de l'autre : l'un des points du litige était la prétention de Bayonne d'avoir dans sa juridiction le faubourg du bout du pont (St-Esprit).

Apprenant les agissements de Philippe le Bel, le roi Edouard Ier se prépare à la guerre, nomme en Guyenne de nouveaux officiers et convoque les seigneurs de ce pays pour le mois de juillet 1294. Les Français prennent des mesures de défense ; ils renforcent la garnison de Bayonne par une troupe de 200 hommes de pied envoyée par Hugues de Conflans, maréchal de Champagne. Le vicomte d'Orthe, seigneur d'Aspremont, prend le commandement du château, et la plupart des seigneurs basques, suivis d'une foule de routiers avides, s'établissent en ville. Les bourgeois du parti anglais, qui s'étaient compromis à la bataille navale de La Rochelle, s'étaient déjà enfuis en Angleterre ; mais des représailles furent exercées contre leurs amis, qui furent emprisonnés et dont les maisons furent détruites.

La ville reprise par les Anglais.

Le roi Edouard Ier, que l'insurrection des Gallois retient en Angleterre, fait transporter des troupes en France, sur la flotte anglo-gasconne, commandée par Jean de Bretagne. Celui-ci se réserve de reprendre Bordeaux, qui résiste à ses efforts, grâce à son gouverneur français ; il envoie contre Bayonne Pascal de Viele et Hugues de Viré, à la tête des marins bayonnais et de quelques soldats d'infanterie. Leurs vaisseaux arrivent par Cap-Breton et se présentent pendant les fêtes de Noël de l'an 1294, le pavillon bayonnais au haut des mâts, à l'embouchure de la Nive.

Les faures et le menu peuple de la ville, sympathique aux Anglais, apprenant l'arrivée de leur chef préféré, accourent en armes sur le port et lui ouvrent les portes de la ville.

Le vicomte d'Orthe, retranché au château avec la garnison, est forcé par les bourgeois de capituler au bout de huit jours, tandis que les chevaliers Bernard de Durfort et Jourdain de Lisle avaient quitté la ville à l'arrivée des Anglais, emmenant quelques habitants compromis. Edouard Ier récompensa les

faures en leur accordant certaines immunités pour protéger leur industrie, le 24 février 1295, et nomma Pascal de Viele maire et gouverneur du château ; il prit des mesures pour améliorer les fortifications de la ville et affecta à ces travaux les revenus de la mairie et de la châtellenie pendant cinq ans, ainsi qu'un secours de 500 livres sterling, recommandant de les pousser avec vigueur.

Les hostilités entre Français et Anglais se poursuivirent jusqu'en 1299 avec des progrès sensibles du côté des premiers. Charles de Valois, frère du roi Philippe le Bel, part de Toulouse au printemps de 1295, parcourt la Guyenne et prend St-Sever après un siège de trois mois ; il licencie ses troupes au milieu de l'été sans inquiéter Bayonne, dernier boulevard de la puissance anglaise, dans lequel Jehan de Bretagne avait conduit ses troupes.

Pour fortifier plus efficacement cette place, le maire Pascal de Viele obtient du roi Edouard Ier le droit d'appliquer à ses fortifications le produit des confiscations de biens ordonnées contre les habitants de Bayonne, partisans des Français, et profite de son crédit auprès du roi pour faire attribuer à la ville de nouvelles faveurs et la restitution de la mairie aux Bayonnais.

Au mois de janvier 1296, Edmond, duc de Lancastre, frère du roi, se rend à Bayonne avec la mission de reconquérir le duché de Guyenne avec l'aide de son parent le roi Henri de Castille ; mais il meurt, au mois de juin de la même année, dans le palais qui est aujourd'hui l'Hôtel de la division militaire à Bayonne, où il demeurait. A sa mort, Hugues de Lacy, seigneur anglais, prend le commandement des troupes anglaises à Bayonne ; il pousse sur Dax une tentative infructueuse et, sans attendre l'arrivée de Robert, comte d'Artois, qui arrivait au secours de cette ville avec 700 chevaliers et 5,000 hommes de pied, rassemblés à Toulouse, il va rejoindre Henri de Lincoln qui assiégeait le château de Bellegarde. Mais le comte d'Artois, près être passé à Dax, le 15 août 1296, les rejoint et leur nflige une défaite en leur tuant 500 soldats ; il laissa de côté ayonne, dont il savait les fortifications en bon état.

Edouard Ier, qui allait porter la guerre en Flandre, rappelle ne grande partie de ses troupes de Bayonne, gardée par le aire Jean de Viele ; il termina la campagne de Flandre par la ix de Montreuil, en juin 1299, qui replaçait la Guyenne dans *statu quo ante bellum.*

Cette paix fut rendue plus stable par le mariage d'Edouard II, s du roi Edouard Ier avec Isabelle, fille du roi de France, dès le

décès de son père, survenu le 26 février 1307 ; en effet, la guerre ne se ralluma qu'en 1337, après une reprise de quelques mois en 1323.

Durant cette période de calme, les registres de la ville indiquent que diverses ordonnances de police furent prises :

1° Contre les faux témoins qui, la langue traversée par une broche, devaient parcourir le trajet compris entre la porte St-Léon et la chaîne du Pont-Mayou (1298 et 1315) ;

2° Au sujet du déchargement des grains, qui ne pouvait se faire qu'aux ports de Bertaco et de Suzée (1289, 1299 et 1306) ;

3° Fixant les lieux où l'on devait déposer les fûts (1326) et où il était interdit d'exposer des peaux fraîches (1315) ;

4° Pour interdire l'abordage des navires, de la tour neuve de Tarride au moulin de Podalis et de l'engin de Mosserolles au pont Traversant.

C'est à cette époque que, selon le chanoine Veillet, furent construites, vers 1302, la base du clocher et la partie attenante de la nef de la cathédrale. Deux des ordres religieux de la ville purent fonder de nouveaux établissements ou les accroître. Les Augustins, qui desservaient le petit oratoire de St-Léon, près de la porte de ce nom, obtiennent de l'évêque, en 1307, l'autorisation de lui substituer une église, accompagnée d'un cimetière et de quelques bâtiments d'habitation.

Les Frères Prêcheurs (Jacobins) convoitaient la chapelle de St-André, contiguë à leur couvent du Bourgneuf et que le chapitre se refusait à leur céder. Enfin, grâce au crédit d'un moine célèbre de leur ordre, le cardinal Godin, et à l'appui du pape Jean XXII, ils triomphèrent de cette résistance en 1317. Cette chapelle était séparée de leur couvent par une rue qui conduisait à un chantier de construction de navires (en avant de la fosse aux mâts).

Depuis que Pascal de Viele avait replacé Bayonne dans la main du roi d'Angleterre, en 1295, et avait été nommé maire, cette charge était restée dans sa famille. Mais en 1312, les Viele avaient perdu tout crédit auprès du peuple, dont Pes Sanz de Jatsu était devenu l'idole. Aussi ce dernier parvient à se faire élire maire, malgré l'opposition de l'évêque et des partisans des Viele ; à cette occasion, la cathédrale est le théâtre de troubles sanglants et le nouveau maire expulse l'évêque de la ville.

Les mêmes scènes se renouvellent en 1314, à la suite de nouvelles élections. Le sénéchal Amaury de Craon, obligé d'intervenir, s'appuyant sur les troupes qu'il commandait, met sous la main du roi l'office de maire et confie la mairie, avec la charge

ıilli de Labourd, à Loup Bergonh de Bordeu. Celui-ci, qui it être étranger à la ville, avait reçu, en 1311, la concession :hâtellenie et prévôté de Bayonne, à charge d'exécuter au ɜau les réparations urgentes. Il ramena la tranquillité dans lle et renouvela, en 1315, les anciennes ordonnances contre orteurs d'armes

ıfin, les Bayonnais, assagis, obtiennent d'Edouard, grâce à ıui de Laurent de Viele, le retour aux anciennes coutumes, ;ré la résistance du sénéchal favorable à Loup Bergonh. s candidats à la fonction de maire sont présentés au roi, en , et Laurent de Viele est choisi.

ıccord entre les deux beaux-frères, Edouard II et Philippe ɜl, se rompt en 1323, et Charles de Valois, frère du roi de ce, se met à la tête de l'ost du Languedoc au mois de juillet, pare de plusieurs places en Guyenne et est arrêté par une ı au printemps de 1324. Les Anglais se hâtent d'appeler ıard II et de prendre des mesures défensives, s'attendant à attaqués de nouveau à Bordeaux et dans toute la Gascogne. ıunissent en particulier les diverses places d'armures qu'ils nent de faire fabriquer à Bayonne et y accumulent des ɜs que les marins de cette ville ont reçu la mission d'aller ter en Portugal (7 mai 1325). Les seigneurs gascons étaient ɜs de suivre le sénéchal et la guerre allait se rallumer quand ıard II est assassiné, en octobre 1327, par des rebelles, à tigation de sa femme Isabelle, sœur du roi de France. année suivante (janvier 1328), Charles IV le Bel mourait ement, laissant son trône à son cousin Philippe VI de Valois, ıis qu'Edouard III succédait à son père. L'arrivée sur le e de ces jeunes rois assura une paix de dix ans.

ɔup Bergonh, qui s'était vu évincé de la charge de maire par rent de Viele, et qui était prévôt et bailli du Labourd, ne ıquait pas, par mesure de vengeance, de susciter des embar- à la ville de Bayonne. Il soutint contre elle les prétentions habitants de Cap-Breton au sujet de certains droits de pêche ɔar son influence, le sénéchal donna raison à Cap-Breton. ʼoulant rester sous le coup de ce jugement qui lèse ses inté- , Bayonne envoie, en 1329, contre cette localité, une troupe ée qui met en pièces des barques de pêcheurs. Le sénéchal ste en destituant Laurent de Viele et il nomme maire, à sa e, Arnaud du Luc, son ennemi. La ville se soulève et le ɔurt à Bayonne, en mars 1331, avec des forces et l'ordre. Dissensions intestines.

me nature s'étaient produites entre

cette ville et St-Sébastien, et elles se terminent par un accord conclu en 1327 ; il en fut fait de même à l'égard d'un autre voisin plus immédiat, le duc de Gramont.

Malgré la bonne volonté apportée par Edouard III au maintien de la paix et la concession qu'il fit au roi de France de lui prêter serment pour la Guyenne, les craintes de guerre s'emparaient de nouveau des esprits. Guillaume-Arnaud de Viele, maire de la ville en 1331, prend soin des armes déposées dans l'arsenal établi dans la grosse tour (torrate) de Tarride ; il contenait surtout des arbalètes de rempart et leurs projectiles appelés carreaux. Ce magistrat fit rédiger le *Livre des Etablissements* de la ville en 1336 ; il eut la sage précaution d'y faire transcrire l'inventaire des armes renfermées dans l'arsenal ; les grosses machines de jet n'avaient pu être remisées à la tour de Tarride et étaient laissées dans les engins de Mocoron, de Mocerole et de Saint-Laze pour servir à la défense de ces ouvrages.

En 1337, le nouveau maire, Pés de Puyanne, capitaine de marine à Bayonne, était un homme d'action ; il avait été élu grâce à l'appui d'Olivier de Ingham, sénéchal de Guyenne, qui pressentait l'orage et voulait se ménager l'appui de la flotte bayonnaise, afin de maintenir ses communications avec l'Angleterre. Cette mesure prévoyante ne tarda pas à porter ses fruits. Dès 1337, la guerre renaît entre la France et l'Angleterre ; tandis que le maréchal de Brienne, parti de Toulouse, est arrêté à Aiguillon par la bonne contenance du sénéchal anglais de Guyenne, Pés de Puyanne et les marins bayonnais coulent quelques galées françaises et sont complimentés par Edouard III. Après divers sièges, on les voit participer à la grande bataille navale qui fut livrée en 1340 sur les côtes des Flandres, à l'embouchure de l'Escaut, et se termina par la défaite des Français. L'amiral Puyanne rentre à Bayonne où, malgré l'opposition des Viele, il est investi de nouveau des fonctions de maire, avec le titre de vicaire, et il se met d'accord avec le roi pour fixer le contingent de navires, dus par la ville, à 20 navires et 10 galées, pour lesquels Edouard s'engage à payer 300 livres sterling.

Il se prononça en faveur d'Arnaud de Durfort dans le différend survenu entre ce dernier et les gentilshommes du Labourd. Ce seigneur avait abandonné le parti français en 1334 et avait reçu d'Edouard III, pour prix de sa trahison, la vicomté de Labourd ; mais il ne pouvait obtenir des seigneurs Labourdins le paiement des droits dus au titre de cette vicomté. Pés de Puyanne et les Bayonnais avaient également des contestations avec eux pour

r supprimé l'exemption des droits sur les denrées destinées ır approvisionnement; ils prêtèrent main forte à Durfort r arrêter et emprisonner les principaux meneurs du pays ourdin, en 1342. Cet amiral, se comportant en véritable lottiere, commit à leur égard des excès blâmables, et la t qu'il fit subir à quatre d'entr'eux, au pont de Proudines, la Nive, prouve qu'il ne reculait pas devant un acte de ıuté quand il voulait satisfaire sa haine. Ces malheureux, ıt prétendu que la juridiction de la ville laissait ce pont en ors de ses limites, parce que la marée ne s'y faisait pas ir, Puyanne profita d'une fête qui les avait réunis et, les ıt surpris sans défense, il les fit attacher à marée basse aux ts du pont, en les maintenant au niveau de l'eau ; lorsque la ée remonta, elle les recouvrit et les noya. La preuve était i faite ; mais le moyen employé était d'une barbarie atroce. événement tragique est rapporté par Veillet trois siècles et ι après, sans indiquer la source où il a puisé le récit ; aussi il permis, pour l'honneur de Bayonne, d'élever un doute sur actitude de la relation de cet auteur.

e différend prit fin le 2 décembre 1345 par un arbitrage e les seigneurs Labourdins et la communauté de Bayonne. 'icomté de Labourd fut retirée à Durfort par Edouard III, ès de Puyanne aurait été exproprié de ses biens si le roi ne ntervenu en sa faveur auprès du sénéchal. Mais la sentence ıitive sur cette affaire fut rendue, 12 ans après, par le Prince , qui réduisit les peines pécuniaires.

ı guerre de Cent Ans se poursuit sans grand résultat pour ou l'autre des deux royaumes ; des sièges se succèdent en :ogne, dans lesquels étaient employées des machines sem- les à celles que contenait l'arsenal de Bayonne. Cependant, tentative est signalée au siège de Puy-Guillaume, en 1338, les remplacer par des canons ; Hugues de Cardaillac, che- r de Quercy, fut l'un des premiers cités pour avoir fait e de ce nouvel engin ; il se jeta dans Cambrai, l'année ınte, afin de défendre cette place contre les Anglais, et il y briquer des canons et de la poudre. Cette nouvelle arme trop grossière pour produire des résultats sensibles, et udra attendre cent ans pour la voir généralisée dans la re de siège. L'arsenal de Bayonne va se garnir peu à peu de ıs primitifs en fer (zirts), qui durent être fabriqués à St-Pied-de-Port, et de boulets en pierre ou en plomb (plomées, ies).

1345, la campagne était conduite en Gascogne par Henri

de Lancastre, comte de Derby ; ce prince, après être venu à Bayonne, où il concéda à l'évêque un jardin contigu à la maison épiscopale et au mur du rempart, et où il régla certains désaccords entre le maire et le prévôt, s'était emparé de Bergerac (24 août 1345), et était devenu maître de La Réole et de 17 autres places par la victoire d'Auberoche (21 octobre 1345). En même temps, Edouard III infligeait à Philippe VI le désastre de Crécy et mettait le siège devant Calais.

Marine bayonnaise au siège de Calais.

La flotte de 737 navires qui bloqua cette place comptait 15 vaisseaux bayonnais montés par 439 matelots. Calais se rendit en 1347 et une trêve de 10 mois suivit la perte de cette place.

Ces événements lointains ne portaient pas de troubles dans le Labourd. Mais Bayonne avait de fréquentes disputes à l'occasion de son commerce avec des marins castillans, et il fallut que les monarques des deux contrées y mettent bon ordre par un traité. Pour sceller cette alliance, Edouard III obtient pour son fils, le Prince Noir, la main de Jeanne, fille du roi de Castille Alphonse XI, en 1348.

Une peste noire, qui dura 3 ou 4 ans à Bayonne et y exerça des ravages considérables, fit mourir cette jeune princesse peu de mois après cette union et emporta son père Alphonse XI deux ans après. A ce dernier succède son fils Don Pèdre le Cruel, et celui ci exile son frère naturel, Henri de Transtamare, qui avait voulu le supplanter. Le nouveau roi de Castille, pour essayer ses forces, dirige sa flotte dans la Manche et livre à la flotte anglaise une bataille incertaine. Ce combat fut suivi de la conclusion d'une paix de vingt ans entre la Castille et l'Angleterre, et les marins bayonnais, qui avaient reçu d'Edouard III l'ordre de rompre la trêve avec les Castillans et d'escorter sa flotte, purent retourner à Bayonne. Ils étendirent, en 1353, à la Biscaye et au Guipuscoa, par un traité de paix et d'alliance, les relations pacifiques que Don Pèdre venait de promettre à Edouard III.

En paix avec la Castille, le roi d'Angleterre put réserver toutes ses forces pour combattre les Français. Bayonne, place cependant éloignée du centre des opérations, voit son enceinte réparée avec les émoluments fournis par la fabrication de la monnaie, qui sont appliqués pendant dix ans à ce travail, dès 1351. Sur la demande des Gascons fidèles à l'Angleterre, Edouard III envoie son fils Edouard, appelé le Prince Noir, conduire la guerre en Guyenne.

A peine débarqué, ce prince va, en 1355, ravager l'Armagnac, prendre Carcassonne et Narbonne, et, n'ayant pu aborder

ıée française qui redoute de se mesurer avec ses troupes, il cie ses soldats. L'été suivant, il les conduit à la bataille de ers dans laquelle, nous dit le *Livre des Etablissements*, « le i Jean et son dernier fils furent pris par le redoutable louard, premier fils du roi d'Angleterre. Et là, furent pris tués, le 19 septembre 1356, beaucoup de princes, comtes et tres seigneurs de France ».

paix de Brétigny (1360), qui démembra la France, donna ainqueur le duché d'Aquitaine, rendu indépendant, avec ses ıxes la Gascogne, etc. Edouard III donna cette province à fils, le 19 juillet 1362, mais le Prince Noir n'en jouit pas temps, car il mourut le 5 octobre 1372 et le roi d'Angleterre it possession du duché. Cette paix douloureuse devait durer ;e ans.

compétition d'Henri de Transtamare au trône de Castille ıme la guerre entre les deux frères. Bertrand Du Guesclin et compagnies, devenus libres par la paix de Brétigny, se ent au service de Transtamare et détrônent Don Pèdre, en . Ce monarque. obligé de fuir, se réfugie à Bayonne et se au Château-Vieux, attendant que les Anglais viennent à secours. Le Prince Noir arrive à Bayonne et se décide à hir la Castille, en passant par Roncevaux, conformément à s de Don Pèdre, du roi de Navarre, du comte d'Armagnac ı sire d'Albret, réunis en parlement dans cette ville.

ınri de Transtamare est défait à Navarette (1367) et Don 'e remonte sur le trône de Castille. Du Guesclin fut fait ɔnnier et enfermé pendant quelques jours au Château-Vieux, yonne. Le Prince Noir, revenu dans cette ville, y séjourna que temps pour rétablir sa santé. Il visita le chevalier on et lui demanda comment il se trouvait dans sa prison : mais, répondit Du Guesclin, je n'ai été plus content ; ma ison m'est glorieuse, puisque vous ne m'y retenez que parce ıe je vous parais redoutable ». Il disait vrai, et pour retarder ise en liberté, le Prince Noir fixa sa rançon à 30,000 écus ; il fut transféré à Bordeaux, et les femmes de France nt tant d'ardeur à filer pour rassembler la rançon du cher, que celui-ci pouvait bientôt conduire en Castille une ième expédition terminée par la mort de Don Pèdre et roir d'Henri de Transtamare la charge de connétable. Il de retour à Bayonne en 1370, où des fêtes données en son ıeur le retinrent quelque temps.

Du Guesclin emprisonné au Château-Vieux.

-roi de Castille, rendu plus audacieux par la mort du ir (1372), veut prendre sa revanche contre les Anglais

et met le siège devant La Rochelle. Le maire de Bayonne, Jacmes de Lesbay, pressentant l'année suivante que la ville va être attaquée, arme la population et distribue les engins de défense à vingt capitaines bourgeois préposés à la défense des quartiers. Huit d'entr'eux reçoivent chacun un canon, seize boulets de plomb, deux sacs de poudre ; on remet à chacun des douze autres deux arcs à tour (arbalètes de rempart) et 100 carreaux (projectiles). On distribua en outre des meules en pierre pour moudre le blé en cas de siège ; elles étaient renfermées dans la tour (donjon) du Château-Vieux. Les détails de cette distribution sont consignés dans les registres de la ville, ainsi que les noms des vingt capitaines de quartier. Le maire de Lesbay ne s'était pas trompé, car la Castille venait de s'allier à la France pour combattre l'ennemi commun, et le bruit se répand en Gascogne que Bayonne va être assiégé par le roi de Castille et le duc d'Anjou, frère du roi de France. Mais ce général se contente de menacer St-Sever et s'éloigne du pays sans approcher de Bayonne. Henri de Transtamare paraît seul, sous les murs de la ville, le 11 juin 1374, avec son armée ; puis il repart sans avoir fait la moindre tentative et repasse les Pyrénées.

Bayonne assiégé par le roi de Castille.

Cette alerte, occasionnée par le roi de Castille, devait bientôt se renouveler. A la faveur d'une trêve conclue en 1376 entre la France et l'Angleterre, le maire Saubat de Mente complète les moyens de défense de Bayonne et applique à l'entretien des fortifications le produit d'une coutume de quatre deniers par livre sur toutes les marchandises étrangères qu'Edouard III vient de concéder à la ville pour cet objet (20 janvier 1377). Mais ce roi meurt quelques mois après, laissant à son petit-fils Richard II la charge de tenir tête au roi de Castille ; celui-ci passait la Bidassoa, à la tête de 20,000 hommes, s'emparait de St-Jean-de-Luz et se dirigeait sur Bayonne, tandis que sa flotte, forte de 200 vaisseaux de guerre ou de transport, paraissait à l'embouchure de l'Adour.

Du côté de la ville, les mesures de défense étaient bien prises ; Mathieu de Gournay, sénéchal anglais, fit bonne contenance et rejeta toutes les sommations. D'après Baylac, des attaques furent faites avec vigueur et soutenues de même, mais le silence des autres auteurs nous fait croire qu'il n'y eut pas d'attaque en règle, mais seulement des tentatives d'escalade. Enfin, vers le milieu de l'hiver (1377-1378), l'armée castillane leva le siège, bien diminuée par suite des pluies continuelles et du manque de vivres.

Les Bayonnais voulurent cependant tirer profit de leurs pré-ratifs de guerre. Un certain nombre de châteaux, qui com-ndaient le cours de l'Adour, se trouvaient, depuis le passage duc d'Anjou, entre les mains de Français et de Bretons ; le jet de Dax à Bayonne ne pouvait plus se faire par eau, et le de Navarre, qui avait été à Bordeaux solliciter des secours ntre la Castille, fut obligé de se rendre de cette ville à St-Jean-ed-de-Port, en suivant le bord de la mer. Afin de rétablir le re usage de cette voie fluviale, Trivet, neveu du sénéchal de yenne, qui devait aller conduire en Navarre un corps de 00 hommes et chasser de ce pays Henri de Transtamare, fut argé de reprendre ces châteaux. Il accomplissait sa mission avait mis le siège devant le château de Tassequin (Hastingues), ué à huit lieues de Bayonne, lorsqu'il voit arriver une troupe 500 Bayonnais, bien armés, traînant avec eux le plus gros gin de la ville. Grâce à ce secours, le château se rendit après jours de siège, et les Bayonnais, voulant détruire cet asile s ennemis de leur commerce, l'achetèrent à Trivet pour 3,000 res et le démolirent. Ils en transportèrent les pierres à yonne, où elles furent utilisées pour la construction du pilori, ès de la cathédrale.

Prise et démolition du château de Hastingues.

Le roi Richard II donna la Guyenne à son oncle, le duc de ncastre (1390), pour toute sa vie, mais il se réserva, comme i de France, le domaine supérieur de ce duché. Lancastre, evenu l'époux d'une princesse de Castille, avait tenté, avec appui de son neveu, de faire valoir contre le bâtard Transta-are les droits de sa femme à la couronne de Castille. Nous vons vu que les troupes anglaises, dans leur incursion en avarre, après la levée du siège de Bayonne, avaient seulement éussi à chasser Transtamare de la Navarre, mais ne l'avaient pas uivi en Castille. Aussi le duc de Lancastre se retira à Bayonne t servit d'arbitre, en 1385, dans un différend entre deux ordres eligieux, les Frères Mineurs (Cordeliers) et les Frères Prêcheurs Jacobins). La discussion, survenue au sujet de la possession de a source de Coquainhe, s'était envenimée à tel point que les Mi-eurs se ruèrent sur les Prêcheurs à coups de lances et d'épées, nirent à mort le prieur et blessèrent plusieurs de ses moines.

Pendant que les Anglais étaient aux prises avec les Castillans, es Français, évitant de grandes batailles, firent des progrès constants et, en 1380, à la mort du roi de France, Charles V, il estait aux Anglais que les villes de Calais, Cherbourg, Brest, aux et Bayonne. Mais la folie du jeune roi Charles VI querelles intestines des partis Armagnac et Bour-

guignon vont bientôt détruire le résultat de cette situation prospère et conduire la France à deux doigts de sa perte.

Les Gascons protestèrent contre la donation de leur duché à Lancastre ; l'insoumission était générale. La ville de Bayonne adresse au roi une requête pour être relevée de son serment; les maires sont élus, mais n'étant plus nommés par le roi, ils prennent le titre de vicaires. Le frein de l'autorité royale ne se faisant plus sentir, des discussions s'élèvent, en 1397, entre le maire Jean de Lobart et l'évêque, qui est chassé et banni au moment où il franchit la barbacane du portail de St-Léon; les élections du maire se font l'année suivante, et deux maires sont élus par le parti favorable à l'évêque et par le parti contraire.

L'évêque et ses partisans sont emprisonnés par la faction opposée, et le duc de Lancastre, ne pouvant obtenir l'élargissement des prisonniers ordonné par le roi Richard II, se concerte avec les seigneurs basques et leur chef Auger de Lahet. Les gens de la faction dominante sont attirés hors la ville et faits prisonniers. Lahet est alors nommé bailli de Labourd en 1399.

L'autorité de Richard était aussi peu respectée en Angleterre qu'en Guyenne ; des seigneurs révoltés le font prisonnier et obtiennent du Parlement sa déposition (30 septembre 1399). Suivant la coutume établie par ses prédécesseurs, il avait accordé, cinq ans auparavant, des fonds pour l'entretien des fortifications de Bayonne pour les années 1394 et 1395. Henri IV de Lancastre, fils du duc de Lancastre, succède à Edouard II ; il traite de la paix avec la Castille, en 1410, par l'entremise de l'évêque de Bayonne et de quelques autres commissaires, puis il meurt après 13 ans de règne, à l'âge de 46 ans. Henri de Mommouth, son fils aîné, lui succède (1413), sous le nom d'Henri V.

En 1415, la guerre éclata de nouveau entre Français et Anglais. Le roi Henri V était devant Harfleur, dont il faisait le siège, lorsqu'il écrivit aux Bayonnais pour leur demander des munitions et des vivres ; il en reçut 200 pipes de vin, 2 barriques de salpêtre, 1 de soufre vif, qui furent transportées sur une nef bayonnaise ; la mention de cet envoi figure au *Livre des Etablissements* et est suivie d'une note donnant le prix du vin et du transport. Le monarque anglais gagna, le 25 octobre de la même année, la célèbre bataille d'Azincourt sur les Français commandés par le connétable d'Albret ; dans ce combat, il périt, du côté des Français, 8,000 chevaliers et écuyers, plus de 100 bannerets, 7 comtes, 3 ducs, 1 connétable et 1 amiral.

La lutte se poursuivit, néanmoins, par le siège des villes et châteaux ; l'emploi des canons y devenait de plus en plus fré-

nt, et la fabrication de ces engins devait être une source de enus pour les armuriers de St-Jean-Pied-de-Port qui les laient et pour ceux de Bayonne qui les finissaient et les araient. Nous voyons, en effet, dans les comptes, que la e envoya, le 26 juin 1417, 2 canons, 24 livres de poudre, 2 ntaux de cordes au seigneur de St-Cricq, pour défendre tre les Français la Bastide d'Armagnac, dont il venait de nparer avec sa troupe.

Une armée castillane menace Bayonne.

In général castillan, Ferran Péritz de Ayala, entra en Labourd a tête d'une compagnie de 8,000 hommes, le 12 août 1419 ; il ila l'église de St-Jean-de-Luz et menaça la ville de Bayonne. annonçant cette nouvelle au roi Henri V, le maire et les échess lui font connaître qu'une flotte castillane de 40 voiles se rige vers l'Ecosse, afin d'y prendre des troupes et de les conire au dauphin de France ; ils terminent en lui demandant s secours. Le roi leur permit, par une lettre du 24 août, amener en ville mille carterons de froment, pour l'approvionner en cas de siège. Mais Bayonne fut épargné et l'armée stillane se contenta de ravager le Labourd.

La même année 1422 vit mourir les rois de France et d'Anglerre. Le dauphin Charles VII succéda à son père Charles VI, à i la reine Isabeau, abusant de sa folie, venait de faire signer 420), le traité de Troyes, par lequel le dauphin était déshérité profit du roi d'Angleterre Henri V. Mais ce dernier meurt à ncennes (31 août), laissant sa couronne à son fils Henri VI, âgé neuf mois. La régence fut partagée entre ses deux oncles : le c de Bedfort eut la France et le duc de Glocester l'Angleterre.

Le régent de France remplit avec succès sa mission, en remrtant de nouvelles victoires sur les Français découragés. Il nfirme, en 1425, Charles de Beaumont dans la charge de bailli Labourd ; il nomme un Anglais, Thomas Burton, maire de yonne pour dix ans (1427). Ce dernier étant mort en 1435, il remplace par le chevalier Clifton. Il constitue de nouvelles sources pour améliorer les défenses de la ville, en autorisant le-ci à élever à ses frais, dans l'enceinte du château, des iments pour la frappe de la monnaie et en lui concédant le néfice de cette opération.

Une nouvelle incursion castillane se produit en 1438 ; elle it faite par le célèbre routier, Rodrigues de Villeandro, qui, tête d'une troupe de 7,000 hommes, après avoir ravagé la raine et le Médoc, était venu s'abattre sur le Labourd.

La ville de Bayonne, pour se garder contre les atteintes de pillards, entretint 600 hommes armés jusqu'au moment où

CHAPITRE VII

SIÈGE DE BAYONNE PAR LES FRANÇAIS EN 1451

Le château de Guiche pris par les Français. — Prise du faubourg St-Léon. — Prise du faubourg de Tarride. — Capitulation de Bayonne. — Entrée des Français.

L'émotion du roi Henri VI ne devait pas être vaine. Pendant que les Anglais luttaient pied à pied en Normandie en 1449 et perdaient chaque jour du terrain, ils étaient harcelés en Gascogne par un corps de troupe important.

Le comte de Foix, accompagné des comtes de Comminges et d'Astarac, du vicomte de Lautrec, va mettre le siège, avec un corps de 500 ou 600 lances et de 10,000 arbalétriers, devant le château de Mauléon, dont la garnison anglaise est placée sous les ordres du connétable de Navarre, Louis de Beaumont. A l'appel de son allié, le roi de Navarre accourt avec 6,000 hommes, mais une entrevue avec le comte de Foix le décide à s'en retourner, et le château se rend. Le comte de Luxe, éclairé par cet événement sur la fragilité de la domination anglaise, fait défection avec 600 hommes et prend le parti de la France.

Bayonne se voit de jour en jour serrée de plus près ; son gouverneur, Georges Soliton, sentant la nécessité de garder contre toute défection les habitants de cette ville, leur fait prêter un serment individuel de fidélité à Henri VI, roi d'Angleterre et de France, duc de Guyenne (15 décembre 1449), sur l'hostie et sur le corps de saint Léon.

Les hostilités reprennent l'année suivante (1450) ; le château de Guiche, situé à 6 lieues de Bayonne, est assiégé par le bâtard de Foix et le vicomte de Lautrec. Un corps de 4,000 hommes part de Bayonne, et remontant en bateaux l'Adour et la Bidouze, arrive au secours de cette place. Il est dirigé par le connétable de Beaumont, qui commande à Bayonne, par le maire de cette ville et par quelques autres seigneurs. Le combat est aussitôt livré et les Bayonnais, mis en déroute, perdent 1,200 hommes, tant tués que blessés. Le château se rend aux gens du comte de Foix ; ceux-ci s'en retournent dans leur pays, après avoir pris quelques autres forteresses et s'être donné rendez-vous pour l'année suivante.

Le château de Guiche pris par les Français.

La chute de Bayonne était imminente. Pendant que les Français gagnaient, en 1450, la bataille de Formigny contre les

au bout de peu de temps, les pro-
vrines, serpentines et ribeaudequins,
nable. Jean de Beaumont se décide à
nt il y fait mettre le feu, afin que
ger. Les Français s'élancent alors dans
nt si vivement les Bayonnais qui l'éva-
bien peu qu'assiégés et assiégeants
ns la place; la barbacane couvrant la
'élan des soldats du comte de Foix qui
ir. Les Français s'empressèrent d'éteindre
g et s'y installèrent; leur général se logea
ugustins, qui avait été sauvé des flammes:
à 100 mètres environ de la barbacane St-
lans le quartier le plus populeux du fau-
ération très importante, qui s'étendait jus-
Léon et au milieu du champ de manœuvres
assiegeants des abris suffisants.
rps de renfort, commandé par le sire d'Albret
e de Tartas par les Landes et arrive au fau-
t; il comprenait 200 lances, 3,000 arbalétriers
hers. Mais le gouverneur de la ville avait eu
nt arriver, de faire rompre le pont de bois qui
ne à St-Esprit, de sorte qu'Albret, manquant
ons avec les comtes de Foix et de Dunois, ne
du secours et se borna à bloquer la ville du
pait. Peut-être Beaumont se contenta-t-il de
ortière (comporte) de ce pont, que l'on ouvrait
e des vaisseaux, car la brèche ainsi pratiquée
pour interdire le passage sur le pont.
in, 13 août, les assiégés, s'étant aperçus que les
nte de Foix battaient la campagne pour ramasser
des fourrages, firent une sortie par le boulevard du
r (selon Monstrelet). Les troupes de Bernard de
rent alors de St-Léon, où elles étaient logées, et
ssiégés à regagner leurs remparts, après une escar-
s vive. La sortie était appuyée par l'artillerie des
et Bernard, en s'en retournant à son cantonnement,
à la jambe par la plommée (boulet en plomb) d'une
ne. L'action avait dû se passer bien près de la ville,
oulet avait eu assez de force pour traverser le bouclier
igneur et pour aller se loger entre les deux os de sa

e à la dextérité des chirurgiens de l'armée, le projectile

Anglais et les expulsaient de la Normandie, Jean de Beaumont, prieur de St-Jean de Jérusalem et frère du connétable, se préparait à résister en mettant en état les fortifications de Bayonne et en levant des troupes pour renforcer la garnison. N'osant pas démolir les faubourgs de St-Léon et de Tarride, dont la présence en avant des remparts constituait une gêne pour la défense de la ville, il les environna de fossés et de palissades ; il organisa défensivement le couvent des Carmes, placé à 230 mètres du Château-Vieux, entre les allées Paulmy et la propriété *Lavignotte,* avec l'espoir que les murs épais de cet établissement fourniraient à ses défenseurs une protection efficace contre les boulets français.

Au mois de mai de l'an 1451, le comte de Dunois va soumettre la Guyenne au roi de France et réduit successivement Montguyon, Blaye, Bourg, Fronsac. Les habitants de la ville de Bordeaux qui, durant le siège de Blaye, lui avaient promis de se soumettre, s'ils n'étaient pas secourus pour la St-Jean (12 juin), et de faire rendre en même temps toutes les places de la Guyenne possédées par les Anglais, lui ouvrent leurs portes le 19 juin. En exécution de cet engagement, Dax et le pays des Lannes se soumettent au comte de Foix (8 juillet).

Bayonne seule restait anglaise, parce que Jean de Beaumont, qui en avait pris le commandement, comptait sur des secours en hommes et en vivres, promis par l'Angleterre. Le siège de cette ville fut décidé à Cherbourg, et Charles VII désigna les comtes de Foix et de Dunois pour le diriger.

Trois corps de troupes se mettent en marche pour exécuter l'ordre du roi de France. Les deux premiers, commandés par Dunois et le comte de Foix, devaient attaquer la ville, sur la face Sud, de chaque côté de la Nive ; le troisième devait renforcer les deux autres, en venant des Landes. Le 6 août 1451, les Français paraissent devant Bayonne. Le comte de Foix, menant avec lui beaucoup de nobles seigneurs de sang royal, 700 lances et 2,000 arbalétriers, vient s'établir, dès le matin, près du faubourg de St-Léon, tandis que Dunois arrive, à midi, du côté de Mousserolles et prend position entre la Nive et l'Adour avec 600 lances et un gros corps d'archers et de guisarmiers.

Prise du faubourg St-Léon.

Le comte de Foix veut mettre ses troupes à l'abri dans le faubourg St-Léon et se décide à l'attaquer sans attendre les troupes de renfort et la grosse artillerie (grosses bombardes). Ce faubourg, quoique barricadé et entouré de fossés par Beaumont, gouverneur de la ville, ne put être conservé par lui. L'attaque commença par le tir de l'artillerie légère que les Français



avaient pu mener avec eux ; au bout de peu de temps, les projectiles lancés par les couleuvrines, serpentines et ribeaudequins, rendirent ce faubourg intenable. Jean de Beaumont se décide à l'évacuer, mais auparavant il y fait mettre le feu, afin que l'ennemi ne puisse s'y loger. Les Français s'élancent alors dans le faubourg et poursuivent si vivement les Bayonnais qui l'évacuent, qu'il s'en fallut bien peu qu'assiégés et assiégeants entrassent ensemble dans la place ; la barbacane couvrant la porte St-Léon arrêta l'élan des soldats du comte de Foix qui n'osèrent pas la franchir. Les Français s'empressèrent d'éteindre l'incendie du faubourg et s'y installèrent ; leur général se logea dans le couvent des Augustins, qui avait été sauvé des flammes ; cet édifice se trouvait à 100 mètres environ de la barbacane St-Léon et était placé dans le quartier le plus populeux du faubourg. Cette agglomération très importante, qui s'étendait jusqu'à la fontaine St-Léon et au milieu du champ de manœuvres actuel, fournit aux assiégeants des abris suffisants.

Le 12 août, le corps de renfort, commandé par le sire d'Albret et son fils, s'avance de Tartas par les Landes et arrive au faubourg de St-Esprit ; il comprenait 200 lances, 3,000 arbalétriers et un corps d'archers. Mais le gouverneur de la ville avait eu soin, en les voyant arriver, de faire rompre le pont de bois qui réunissait Bayonne à St-Esprit, de sorte qu'Albret, manquant de communications avec les comtes de Foix et de Dunois, ne put leur envoyer du secours et se borna à bloquer la ville du côté qu'il occupait. Peut-être Beaumont se contenta-t-il de supprimer la portière (comporte) de ce pont, que l'on ouvrait pour le passage des vaisseaux, car la brèche ainsi pratiquée était suffisante pour interdire le passage sur le pont.

Le lendemain, 13 août, les assiégés, s'étant aperçus que les soldats du comte de Foix battaient la campagne pour ramasser des vivres et des fourrages, firent une sortie par le boulevard du côté de la mer (selon Monstrelet). Les troupes de Bernard de Béarn accourent alors de St-Léon, où elles étaient logées, et forcent les assiégés à regagner leurs remparts, après une escarmouche très vive. La sortie était appuyée par l'artillerie des remparts, et Bernard, en s'en retournant à son cantonnement, fut blessé à la jambe par la plommée (boulet en plomb) d'une couleuvrine. L'action avait dû se passer bien près de la ville, car ce boulet avait eu assez de force pour traverser le bouclier de ce seigneur et pour aller se loger entre les deux os de sa jambe.

Grâce à la dextérité des chirurgiens de l'armée, le projectile

fut rapidement extrait et Bernard de Béarn put continuer ses exploits au bout de très peu de jours.

Il était quelques mois auparavant au service des Anglais, puisque, le 14 avril 1451, il prenait possession de la charge de sénéchal des Lannes et prêtait à Bayonne le serment accoutumé; mais, voyant la marche victorieuse des armées de Charles VII, Bernard n'avait guère tardé à tourner casaque et il démontra, par sa blessure, que son ralliement de fraîche date ne l'empêchait pas de mettre tout son zèle au service du roi de France.

Balasque pense que le boulevard par lequel sortirent les assiégés dans cette opération de guerre était celui de Lachepaillet; il n'y avait pas de boulevard devant cette porte qui portait alors le nom de Tarride, et nous croyons plutôt que la sortie s'effectua par le boulevard de la porte St-Léon, car celle de Lachepaillet communiquait par un escalier avec le terrain extérieur et ne permettait pas à une troupe de sortir de la ville sans être vue et de se disposer rapidement en ordre d'attaque. C'est probablement sur la barbacane qu'était placée la couleuvrine (petit canon), d'où était parti le coup qui atteignit Bernard de Béarn; les assiégés rentrèrent par la porte St-Léon et furent poursuivis par lui jusqu'à la barbacane. Il est ainsi très naturel de penser que Bernard fut atteint au pied de cet ouvrage extérieur par le coup d'une couleuvrine placée sur sa plate-forme.

Prise du faubourg de Tarride.

L'investissement se poursuivit, le 14 au matin, du même côté de l'Adour, par une attaque des gens de Bernard de Béarn contre le faubourg de Tarride; Beaumont l'avait fortifié par des fossés et des palissades et avait jeté des défenseurs dans l'église des Carmes, comprise dans ce faubourg. C'était le réduit de cette agglomération. Mais Monstrelet nous apprend qu'il tomba entre les mains des Français, qui s'en emparèrent « moitié d'emblée, moitié d'assaut ». Cette expression nous indique que la résistance n'y fut pas très énergique.

La ville se trouvait, dès ce jour, entièrement investie : du côté de St-Esprit, par le sire d'Albret; de la fontaine St-Léon au moulin de Tarride (Allées Marines), par le comte de Foix et Roger de Béarn; du côté de Mousserolles, par Dunois, qui avait poussé ses approches et commencé à tirer contre les murs, sans attendre les grosses bombardes du roi, qui devaient arriver le 17 ou le 18 août. Le tir de la petite artillerie ne pouvait produire d'autre résultat que de porter l'effroi chez les assiégeants, car les petits projectiles de plomb lancés par les couleuvrines devaient rester sans effet sur les remparts de la ville.

Mais le résultat devait être tout différent quand les bombardes

seraient mises en batterie. Les gros boulets de fer, mis en usage dans l'artillerie française, dès 1440, par les frères Bureau, ouvraient en quelques jours une brèche dans les remparts des villes. Les assiégés ne l'ignoraient pas, et la nouvelle de l'arrivée des bombardes allait bientôt peser d'un grand poids dans la décision du gouverneur de la ville.

A cette considération vint s'ajouter l'impossibilité de se ravitailler par terre et par mer; par terre, à cause de l'investissement complet de la ville, et par mer, la bouche de l'Adour étant gardée par 12 pinasses armées et une grande nef, que les Biscayens avaient envoyée à la prière de Charles VII. Ce dernier vaisseau s'était même approché jusqu'à une demi-lieue de la ville et interdisait à la garnison la possibilité de s'échapper.

Le 16 août, veille du jour où les bombardes devaient arriver, les assiégés demandent à parlementer et députent l'évêque de Bayonne, Lassègue, et quelques bourgeois pour discuter de la capitulation avec les quatre commissaires choisis par Dunois: Jacques de Chabannes, grand maître d'hôtel du roi; Thicaude de Valespergue, chevalier, bailli de Lyon; Jean le Boursier, chevalier; Pierre de Beauvoir, chevalier, seigneur de la Bessière. Les pourparlers durèrent quatre jours, pendant lesquels les Bayonnais s'assemblèrent pour débattre les clauses de la capitulation.

Elles furent arrêtées et acceptées des deux côtés, le 20 août; le même jour, apparaissait dans le ciel, durant une demi-heure, un météore, qui avait la forme d'une croix blanche et qui fut considéré par les Bayonnais comme l'approbation céleste de leur soumission au roi de France.

D'après le chroniqueur Mathieu de Coussy, voici les termes de la capitulation: « Jean de Beaumont, capitaine, gouverneur, se rendra prisonnier à merci du roi; ceux de sa compagnie, gentilshommes ou non, prisonniers à merci des comtes de Dunois et de Clermont, lieutenants du roi Charles; les Anglais étrangers qui se trouvent en ville seront livrés, mais non déclarés prisonniers, et leurs biens resteront à la discrétion des dits lieutenants; les canonniers et couleuvriniers, également prisonniers à volonté; les habitants de la ville, pour avoir refusé de se mettre à l'obéissance du roi, quand la sommation leur fut faite, et à cause de la grande dépense du siège que ce refus a occasionné, devront payer une contribution de quarante mille écus d'or en deux termes ». Capitulation de Bayonne.

Aussitôt la capitulation acceptée, le sieur de la Bessière entra

pour prendre possession du château et de la ville. Il était accompagné des hérauts du roi de France qui, étant montés au sommet du donjon du Château-Vieux, abattirent les bannières anglaises et leur substituèrent celles de France, en criant : « Montjoie ».

Le samedi, 21 août, entrèrent les gens du roi en la ville de Bayonne. Le chroniqueur Duclerc nous décrit cette cérémonie qui se fit avec la plus grande pompe. Les troupes passèrent aux portes de St-Léon et de Mousserolles ; celles de St-Esprit ne purent venir en ville. Mais laissons narrer le chroniqueur :

Entrée des Français.

« Et premièrement (porte St-Léon), entra le comte de Foix, « avec lui le maître d'hôtel du roi (Chabannes), le seigneur de « Lautrec, frère du dit comte, le seigneur de Navailles, le sei- « gneur de la Bessière et plusieurs autres. Et avaient avec eux « mille archers que gouvernait Lespinasse. Après vinrent deux « hérauts du roi et autres portant leurs cottes d'armes. Et après, « messire Bertrand d'Espagne, sénéchal de Foix, armé tout en « blanc, qui portait la bannière du roi, monté sur un cheval « moult richement habillé ; et avait son cheval un chanfrein « garni d'or et de pierres précieuses, prisé à quinze mille écus « et grand nombre de gens avec lui ; et, sans intervalle, venaient « six cents lances à pied.

« Et de l'autre part (porte Mousserolles), entra le comte de « Dunois, qui avait devant lui douze cents archers et deux des « hérauts du roi et autres portant diverses armes. Après venait « messire Jennet de Saveuses, monté sur un coursier, et portant « l'une des bannières du roi. Et à cette entrée, le comte de « Dunois arma chevaliers le dit Jennet, le seigneur de Mont- « guyon, Jean de Montmorency et le seigneur de la Boussey (1). « Après la dite bannière entra le comte de Dunois, armé en « blanc, et son cheval couvert de velours cramoisié ; après le « seigneur de Loheac, maréchal de France, le seigneur d'Orval, « plusieurs autres grands seigneurs ; et derrière eux six cents « lances.

« Ainsi allèrent jusqu'à la grande porte de l'église, où était « l'évêque revêtu en pontifical, chanoines et autres gens d'Église « revêtus de leurs chappes, qui les attendaient avec les reliques. « Là, descendirent les seigneurs, allèrent faire leurs dévotions « dans l'église, puis se retirèrent dans leurs logis. Le comte de « Foix envoya la couverture de son cheval, qui était de drap

(1) Duclerc nous apprend que Dunois et le comte de Foix firent à Bayonne quinze chevaliers à l'occasion de la prise de la ville.

d'or et prisée quatre cents écus d'or, devant Notre-Dame de Bayonne, pour faire des chappes.

« Le lendemain, les seigneurs allèrent entendre la messe à l'église et, après la messe, prirent les serments de ceux de la ville, en la présence du sieur d'Albret, venu le samedi d'avant ».

Dans cette entrée, on ne faisait pas figurer les couleuvrines, qui avaient été d'un grand appui dans la prise des faubourgs. Les grandes bombardes, arrêtées par de mauvais chemins, n'arrivèrent que le 26 août.

Bien moins dithyrambique est la relation de ce siège dans le *Livre des Etablissements*, et d'une brièveté telle, que son rédacteur devait regretter la domination anglaise. La voici, en trois lignes :

« L'an 1451, le 6 août, mirent le siège à Baione, le comte de Foix, monseigneur de Dunois et monseigneur de Labrit (d'Albret) ; et ils prirent la dite cité, le 25 du même mois ».

Pas plus que ses concitoyens bayonnais, il n'avait guère lieu de se réjouir d'un événement qui l'obligeait à de gros sacrifices pour payer sa part dans la contribution de guerre.

Mais le roi Charles VII se montra bon prince, lorsqu'il reçut à Taillebourg une députation des citoyens de Bayonne qui était venue lui demander une réduction de moitié sur cette contribution, et il consentit à les décharger du second terme stipulé dans la capitulation. Cette générosité lui fut dictée par le désir de se concilier de nouveaux sujets et par la réalisation bientôt complète du vœu si énergiquement formulé par Jeanne la Pucelle « de voir les Anglais boutés hors de France ». En effet, dès 1453, ils étaient battus à Castillon par le fameux Talbot, qui perdit la vie dans cette bataille, et expulsés de France, où ils ne possédèrent plus que la ville de Calais.

Le siège de Bayonne, commencé le 6 août et terminé le 20 du même mois, n'avait duré que 14 jours ; il n'a donc pas eu une grande importance comme action de guerre ; mais il est mémorable, parce qu'il marqua la fin de la domination anglaise dans le Midi de la France.

Bayonne en 1450

Echelle (1/9000)

Faubourg St Esprit
Grand Pont St Esprit
Adour fleuve
Tour du Nord
Porte St Esprit
Pont
St André
Porte de Mousserolles
Tour de Mousserolles
Portail de Mocoron
Engin de Mocoron
Cordeliers
La Nive rivière
Tour de Sault
Tour des Menous
Tour St Jacques
Fontaine St Léon

…e de Tarride
(1/1000)

Château (Vieux) et Donjon de Floripès
Echelle (1/1250)

Nord
Tour Nord
Porte du dehors
Porte de la Ville
35750



CHAPITRE VIII

SITUATION DE BAYONNE A LA FIN DE LA DOMINATION ANGLAISE

Faubourgs de St-Léon et de Tarride. — Rempart des Graouillats. — Le Port-Neuf englobé dans la ville. — Porte ou torrate de Tarride. — Porte et barbacane St-Léon. — Portes de Mousserolles et de Mocoron. — Engin ou tour de Mousserolles. — Engin de Mocoron. — Tour St-Jacques. — Porte St-Esprit. — Libéralités des rois anglais pour les fortifications. — Arsenal du torrate.

Depuis le moment où les vicomtes de Labourd, dépossédés de leur charge pour avoir tenté de se rendre indépendants des rois d'Angleterre, avaient été remplacés à Bayonne par un prévôt dépendant du sénéchal de Guyenne, la ville de Bayonne ne cessa de progresser et de s'étendre.

Faubourgs St-Léon et Tarride.

L'espace manquant à l'intérieur de l'enceinte créée par l'évêque Raymond de Martres, il fallut englober dans celle-ci de nouveaux emplacements en modifiant son tracé primitif et créer des faubourgs. Ceux de St-Léon et de Tarride ne tardèrent pas à se constituer et à se peupler; lorsque le chroniqueur Froissart vint à Bayonne, il les jugea aussi importants que la ville elle-même (1). Le faubourg de St-Léon appelait particulièrement l'attention par l'église de St Léon, le couvent des Augustins, l'hôpital St-Nicolas, cité en 1383, et la léproserie des Agots ou hôpital de Ste-Quiterie. Il était entouré de fossés et de palissades, qui existaient encore en 1510, puisque le trésorier Louis de Poncher, ayant fait procéder à l'inspection des fortifications de la ville, reconnut l'utilité de remplir les grands fossés nommés baraulx (barads), qui entouraient le faubourg, afin qu'ils ne puissent servir de logis à l'ennemi.

Rempart des Graouillats.

La partie de l'enceinte longeant la rue Gardin, depuis les murs romains jusqu'à la Nive, fut déplacée parallèlement à elle-même et reportée au delà du Port-Neuf, à l'emplacement de la rue des Graouillats, qui s'arrêtait à la Nive. Cette rue était un port en forme de petit canal, que le Livre d'or cite en 1266. La reconstruction, en 1523, du couvent des Carmes dans l'intérieur de la ville, a absorbé sa partie médiane et n'a laissé subsister que ses deux extrémités. Le rempart qui longeait ce canal n'a

(1) En comprenant probablement le Bourgneuf parmi les faubourgs

pas laissé de vestiges ; il aurait été construit, d'après M. Ducéré vers le milieu du XIVe siècle.

Deux portes furent vraisemblablement ouvertes dans ce mur; l'une, précédée d'un pont et placée au droit de la rue Orbe (Gambetta), est citée par Louis de Poncher, près du Château-Vieux ; la seconde s'ouvrait à la traversée de la rue de la Goasque (Lormand), mentionnée dès 1372.

Le Port-Neuf englobé dans la ville.

Nous ne croyons pas que ce mur ait été terminé alors, du côté de la Nive, par une tour, car Louis de Poncher indique, en 1510, qu'il est nécessaire d'y construire un moineau pour loger le cabestan servant à manœuvrer la chaîne de barrage de la rivière. Le quartier du Port-Neuf fut ainsi englobé dans la ville, mais la poussée vers l'extérieur continuant encore à se produire, nous verrons plus tard le port du Verger se garnir à son tour de maisons sur ses deux bords et nécessiter un nouveau déplacement de l'enceinte. Le Port-Neuf était barré par une chaîne à son débouché sur la Nive ; son extrémité opposée se terminait par une cale à gradins, masquée par la terre qui a servi à combler ce canal et retrouvée de nos jours en construisant des égouts ; ses maisons furent fondées sur pilotis coiffés de grandes pièces de bois et accompagnées de quais couverts, bordant le canal, qui sont devenus les arceaux actuels de la rue du Port-Neuf.

Le reste de l'enceinte de la ville haute ne subit pas de profondes modifications. Le Château-Vieux fut conservé tel que l'avait érigé le vicomte de Sault ; toutefois, pour garantir contre les surprises la porte extérieure ouvrant vers le Nord, on plaça en avant d'elle un petit redan constitué par deux murs se rencontrant suivant un angle aigu. Les tours romaines de la partie de l'enceinte Sud furent entretenues et exhaussées ; peut-être même, vers la fin de l'occupation anglaise, commença-t-on à ouvrir des créneaux dans leur partie supérieure. Les tours des remparts romains englobés dans la ville nouvelle, ne servant plus à la défense, devinrent disponibles ; nous avons déjà vu que Jean de Viele avait reçu en don, d'Edouard Ier, en 1288, la tour romaine, située à l'entrée Ouest de la rue Argenterie, et ses dépendances. La ville laissa ces diverses tours entre les mains des habitants qui s'y étaient établis ou les donna en location perpétuelle, comme la tour et la petite maison attenante qui bouchaient l'entrée de la rue Salie du côté de la rue Poissonnerie (1433). Mais, quoique s'étant dessaisie de ces tours, elle était loin de s'en désintéresser et savait exiger de leurs détenteurs qu'ils en assurent l'entretien. Le sieur Pélegrin du Vilar, ancien fonctionnaire de la ville, avait commis un dégât à

l'un de ces ouvrages en y apportant certains changements : il fut condamné à payer le dommage (12 septembre 1392), de moitié avec l'ouvrier qu'il avait employé.

Afin d'éviter les contestations qui s'élevaient entre la ville et certains habitants, au sujet de la possession de ces immeubles, le maire fait rédiger (14 février 1414) un établissement sur la location des tours appartenant à la ville ; il prescrit qu'elles seront remises de fait entre les mains du maire si leurs détenteurs ne veulent déclarer les tenir de la ville et contient une semblable disposition à l'égard de ceux qui ne les entretiennent pas et les laissent dépérir. Des mesures tutélaires furent prises dans un but semblable de conservation à l'égard des maisons délaissées qui tombaient en ruine.

Les circonstances qui motivèrent l'intervention du corps de ville correspondent à deux temps d'arrêt dans la prospérité de la ville. La peste noire, qui dépeupla la ville en 1347, avait occasionné l'abandon d'un certain nombre de maisons et, pour assurer leur entretien et leur utilisation, on ordonna qu'elles fussent vendues (1365). Une autre cause de dépérissement fut la grande inondation de l'Adour, survenue en 1410, qui obstrua l'embouchure de ce fleuve et fit rejeter ses eaux vers Cap-Breton et le Vieux-Boucau. Le commerce de Bayonne en éprouva une grosse perte, car des vaisseaux jaugeant au plus 50 tonneaux purent seuls arriver dans ses ports, tandis qu'il en venait de 800 tonneaux avant l'accident. Aussi, pour empêcher le dépeuplement de la ville, le maire décida, le 11 août 1420, que tout propriétaire de maison en ruine devrait la relever, sinon le syndic sera chargé de la vendre.

L'enceinte du côté Sud, que sa position dominante mettait à l'abri du danger, n'avait pas été modifiée. Mais des améliorations importantes furent apportées à deux de ses portes, celles de Tarride et de St-Léon ; la troisième porte, de St-Laze ou de St-Simon, déjà protégée par la tour de Sault placée en avant d'elle, fut conservée sans modifications.

Porte ou torrate de Tarride.

La porte romaine de l'Abesque (évêque), s'appelait porte de Tarride au moment du siège de 1451, car elle conduisait au faubourg de ce nom, bâti sur les allées Paulmy, entre le Château-Vieux et l'Adour ; Louis de Poncher, en 1510, l'appelle déjà porte de Lachepaillet. Elle était constituée par une simple baie de 2m60 de large et par un porche de 3m25, percés dans le mur romain ; à droite et à gauche étaient deux demi-tours, laissant entr'elles une courtine longue de 21 mètres, au milieu de laquelle la porte était placée. Le terrain, descendant en pente

raide vers Tarride, offrait quelque difficulté à l'ascension de la porte; on jugea cependant nécessaire d'accroître l'obstacle en construisant en avant de l'entrée un grand tambour carré dont les murs atteignaient une épaisseur de 3m50; les fondations de cette construction se retrouvent dans le sol et sont indiquées sur quelques anciens plans. Une porte, dont la place ne nous a pas été révélée, devait faire communiquer ce tambour avec les dehors. L'épaisseur des murs de cet ouvrage nous montre qu'il était de construction assez ancienne; nous aurions même été disposés à admettre qu'il constituait la base d'une grosse tour, si ses dimensions intérieures (16m et 14m) ne nous eussent fait hésiter. En effet, l'adoption de cette hypothèse aurait entraîné l'existence à l'intérieur de la tour de planchers ou voûtes soutenus par des supports intermédiaires dont les traces ne se manifestent pas.

A une époque postérieure, durant le XIIIe siècle, la face de ce tambour, opposée à la courtine romaine, fut abattue et remplacée par un portail en pierre de grès jaunâtre, reproduisant en miniature la porte romaine de St-Léon. Son porche ogival, large de 3m20, était compris entre deux tours barlongues qui avaient 8m de longueur, 5m et 4m50 de largeur; l'ensemble des deux tours et du porche formaient un massif plein, haut et large de 14m et épais de 6m. On accédait de plain pied à la plate-forme qui le terminait en parcourant le chemin de ronde de l'enceinte romaine, prolongé au-dessus des gros murs du tambour; nous pensons même qu'on pouvait utiliser cette plate-forme pour y placer des canons lorsque l'usage de ces engins vint à se répandre.

Le massif de cette nouvelle entrée ne comprenait que les évidements nécessaires au service de la porte; d'abord, au rez-de-chaussée, le porche ogival sur une hauteur de 3m50; une loge pour le gardien dans la tour Nord, de 1m50 sur 2m30, communiquant avec le porche et le tambour par deux couloirs, l'un droit et l'autre contre-coudé, et un créneau long de 3m50 dirigé de la loge vers le dehors; à l'étage, un évidement au-dessus de la porte pour manœuvrer la herse.

Nous savons, par l'état des stations du crieur public, relevé au *Livre des Etablissements* (29 novembre 1334), que la descente de cette porte vers Tarride se faisait par un escalier, car l'une des stations était au bout de la rue de Tarride, vers la ville, à l'escalier de Tarride.

L'ensemble des quatre tours de la double porte et des murs qui les réunissaient constituait une espèce de châtelet qui devait

apparaître au loin comme une masse imposante. On l'a appelé le torrate neuf de Tarride (1307), ou simplement le torrate de Tarride (1336). Il est cité, à la première date, dans une ordonnance municipale défendant aux barques (baschets) d'aborder depuis ce torrate jusqu'au moulin de Podelis (ou de Tarride), sur l'Adour ; il ne faut pas s'étonner de voir les barques arriver alors jusqu'aux abords de la porte de Tarride, car le port de ce nom se prolongeait sur l'emplacement des fossés du rempart actuel par de petits canaux jusqu'à un petit lac (lague) ou flaque d'eau, cité dans le registre gascon des délibérations du corps de ville (1), en 1481, près de la porte Lachepaillet, hors la ville. Le *Livre des Etablissements* nous apprend que ce torrate servait d'arsenal de la ville en 1336 ; nous dirons plus loin les armes qu'il contenait. Mais si le tambour ne formait pas la base d'une tour à étage, il ne pouvait se trouver de magasin dans ce châtelet que dans les deux tours romaines et dans la pièce de l'étage élevé au-dessus de la courtine et occupant l'intervalle de 21m de long qui séparait les tours. Un escalier à vis fut même construit, au moyen âge, contre la tour romaine Sud, à l'intérieur du tambour, pour accéder à cet étage. Aussi sommes-nous tentés de croire que ce local servit longtemps de lieu de réunion pour le Corps de ville, après que l'arsenal eût été transporté ailleurs ; nous apprenons, en effet, par les registres municipaux que la maison qui s'appelait en 1288 maison le *Vesiau* (2) était située, durant la période comprise entre les années 1414 et 1453, au bout de la rue de l'Abesque (aujourd'hui de l'Ouest), entre deux murs. Or, cette rue aboutissait à la porte de Tarride, et le local qui servit d'arsenal était compris entre le mur romain et les murs du tambour ; il faut penser dans ce cas que l'ancien torrate, en cessant de servir d'arsenal, avait perdu son nom pour prendre celui de maison le *Vesiau*, c'est-à-dire maison de ville.

Les murs latéraux du tambour furent percés de créneaux et garnis de banquettes pour défenseurs. Enfin, lorsque, sous François Ier, on fit un deuxième rempart extérieur et que l'on suréleva le sol entre les deux enceintes, des accès furent ménagés à la nouvelle plate-forme par la porte Lachepaillet (Tarride) et les deux murs latéraux du tambour furent entamés pour le passage des rampes. Ces dernières existent encore, ainsi que le

(1) Tome I, page 29.
(2) Maison des voisins, parce que les voisins de la ville faisaient partie de la communauté.

massif de la porte extérieure masqué dans une traverse du bastion voisin.

Porte et barbacane St-Léon.

La porte St-Léon fut munie d'un ouvrage protecteur vers la fin du XIV[e] siècle. La première mention en est faite, en 1397, dans la relation d'une dispute entre l'évêque et le maire Jean de Lobart, élu par le parti opposé ; ce magistrat profita du moment où l'évêque passait le portail St-Léon, autrement dit la *barbacane*, en se rendant à sa maison de campagne d'Arbonne, pour le faire arrêter par ses sergents et le bannir de la ville.

On a appelé barbacanes des ouvrages en terre, puis en maçonnerie, ronds ou demi-ronds, qui furent établis en avant des portes pour les protéger au moment où l'artillerie commençait à les canonner ; ils servaient en même temps d'abri à une troupe qui, du haut de leur parapet, appuyait les sorties des assiégés et protégeait leur retraite : ces ouvrages pouvaient recevoir du canon.

Nous avons vu que, durant le siège, la barbacane St-Léon avait justifié sa création, car la porte de St-Léon ne put être enfoncée et la couleuvrine, dont le boulet blessa Bernard de Béarn, était placée dans cet ouvrage. Ce dernier contenait, en outre, des troupes qui rendirent aux assiégés un service signalé en protégeant leur rentrée au moment où ils évacuèrent le faubourg St-Léon après avoir exécuté leur sortie du 13 août, si vivement repoussée par Bernard.

Nous pensons que la barbacane occupait l'emplacement actuel du boulevard St-Léon (aujourd'hui bastion), car celui-ci a gardé longtemps la forme demi-circulaire. Le diamètre de la barbacane avait 52 mètres ; la pointe de sa courbure convexe était à 60 mètres de la porte St-Léon ; aucun indice ne nous permet d'affirmer si cet ouvrage était, à l'origine, en terre ou en maçonnerie.

L'enceinte du Bourgneuf ne paraît pas avoir reçu de modifications ; elle suivait encore le rivage de l'Adour, la rue des Lisses, la rue des Cordeliers et la Nive jusqu'à la tour des Menons ; elle avait conservé les trois anciennes portes de St-Esprit, de Mousserolles et de Mocoron ; cette dernière, placée au bout de la rue Pannecau, en face des quartiers extérieurs de Mocoron haut et bas, est citée, en 1344, dans une concession d'Edouard III en faveur de Pierre-Arnaud de Sault.

Portes de Mousserolles et de Mocoron.

Nous n'avons aucune donnée sur l'aspect et les défenses des anciennes portes de Mosseirolles et de Mocoron, et nous pensons qu'il ne s'y est produit aucun changement depuis leur construction, par le motif que l'enceinte établie par Raymond

tres autour du Bourgneuf ne permettant pas l'expansion faubourg, dut être abandonnée, et sa ligne de défense e sur la hauteur de Mocoron. Nous voyons, en effet, que elle St-André, située en dehors de l'enceinte primitive et des Jacobins (Frères Prêcheurs), par une rue conduisant ntier des navires de l'Adour, a été incorporée à ce cou- 1317 ; l'ancienne clôture placée entr'eux avait dès lors lement disparu. On ne peut prétendre qu'elle fut déplacée quantité suffisante pour englober la chapelle, car rien ne uve ; la liste des stations du crieur public, en 1334, e les trois stations successives : le bout du Bourgneuf l'antique enceinte), le carrefour près St-André et celui grand'rue de Mousserolles (dans le faubourg) ; elle ne it aucune mention de l'emplacement de la nouvelle porte sserolles et semble indiquer, par son silence à cet égard, le-ci n'était pas encore construite.

ceinte primitive du Bourgneuf avait été accompagnée ou précédée d'engins, venant augmenter ses moyens de . Le mot engin a été employé généralement au moyen ur désigner des machines servant à la défense ou à e des places fortes et aux diverses manœuvres du temps x. C'est dans ce dernier sens qu'il a été appliqué à e pour désigner les treuils ou cabestans servant à vrer les chaînes de barrage de la Nive. Ces treuils furent à l'origine, sur la rive, à hauteur des tours de St-Esprit ault. Mais le mot engin a aussi été usité pour indiquer vrages de fortification sur lesquels étaient disposées à e certaines grosses machines de défense.

vre des Etablissements mentionne, le 29 juillet 1307, la d'aborder depuis l'engin de Mosseirolles jusqu'au pont sant ; il cite, en 1336, trois arbalètes de grande dimension hats), armés de crins et de toutes choses, qui sont placés, 'engin de Mocoron, le second à l'engin de Mosseirolles et ième à l'engin de St-Laze. Ce dernier n'est autre que la Sault, en avant de la porte de St-Laze (appelée plus tard imon).

Engin ou tour de Mousserolles.

gin de Mosseirolles était placé assez près du rivage de ; nous pensons qu'il se trouvait à l'emplacement du rd de la porte Mousserolles et qu'il fut successivement it en terre et en maçonnerie ; il porte le nom de tour de rolles dans un arrêté concernant la voirie, en 1377. Louis cher signale cette tour, en 1510, en disant qu'elle est au coin de la muraille de la ville, près du Château-Neuf,

et à l'extrémité de la muraille des Jacobins, opposée au portail St-Esprit.

Engin de Mocoron.

L'engin de Mocoron devait être placé sur la hauteur de ce nom, au milieu des habitations assez clairsemées du quartier de Mocoron, car au pied de cette éminence son action aurait été nulle. Il devait occuper le point culminant du monticule qui servit plus tard d'assiette au Château-Neuf, ou bien la motte située derrière le couvent des Sœurs de Ste-Claire, emplacement utilisé pour la construction du bastion St-Jacques et occupé, au moment de l'inspection de Louis de Poncher, par une tour carrée. C'est une tour de même forme qui occupe le point culminant du Château-Neuf, et il ne serait pas étonnant qu'elle ait été construite, durant l'occupation anglaise, sur le modèle des tours de Sault et des Menons ; elle aurait été ensuite incorporée au Château-Neuf quand le roi Charles VII ordonna la construction de cette forteresse.

Tour St-Jacques

La tour St-Jacques, citée pour la première fois en 1510, fut peut-être édifiée à la fin de la période anglaise ; elle aurait constitué, avec les tours de Mousserolles, de Mocoron et des Menons, une ligne d'ouvrages couronnant les hauteurs et gardant les bords des deux rivières, en avant de l'enceinte du Bourgneuf ; et, dans ce cas, cette ligne de tours aurait été complétée, soit par des parapets en terre, précédés de fossés, ou même par des murs dans les parties basses et les endroits facilement accessibles. Cette nouvelle ligne de défense aurait fait abandonner l'ancienne enceinte, dont une partie était déjà masquée par le couvent des Cordeliers et en avant de laquelle la chapelle St-André et quelques autres constructions auraient pu dès lors être édifiées.

La courtine placée le long de l'Adour, dont les eaux baignaient le pied, devait être faiblement établie ; elle était percée d'une petite porte à l'usage du couvent des Jacobins ; elle se terminait à la porte de St-Esprit.

Porte de St-Esprit.

Cette dernière a été érigée sous la domination anglaise, d'après le modèle de la porte romaine de St-Léon. Sa construction dut être entreprise après l'achèvement du pont sur l'Adour, dans l'axe duquel elle est placée. Elle comprend deux tours barlongues, larges de 7 mètres, longues de 10 mètres, hautes de 14 mètres au moins ; l'épaisseur de leurs murs est de 2 mètres. Entre les tours se trouvait le porche, recouvert d'une voûte. Lorsque cette porte fut visitée, en 1510, on la trouva en si mauvais état, que sa reconstruction presque totale fut décidée et réalisée en 1517 ; cette porte n'était pas accompagnée d'un

pont-levis. Elle était séparée de la tête du pont Mayou par une place bourgeoise, appelée aussi carrefour, qui se prolongeait jusqu'à la tour St-Esprit; c'est là que se faisaient le rassemblement et les exercices de la milice. Le pont Mayou était barré, dès 1298, par une chaîne, du côté de la ville; il en était de même à l'entrée du Port-Neuf et très probablement des autres ports de la cité.

Libéralités des rois anglais pour l'entretien des fortifications

Le Corps de ville avait à pourvoir à l'entretien de l'enceinte de Bayonne et à la réparation des ponts qui assuraient les communications entre les quartiers. Après le pont sur l'Adour, qui nécessitait des frais considérables et à l'entretien duquel participaient les gens de Seignanx, on remarquait les ponts Mayou et Bertaco, jetés sur la Nive, et le pont Traversant, qui permettait de passer le Port-de-Castets en suivant le quai de la Nive. Les canaux formant ports étaient une gêne pour les communications, et nous pensons que des ponts mobiles durent être placés au-dessus d'eux jusqu'au moment où ils furent comblés.

Pour l'exécution de ces divers travaux, on employait les ressources concédées à perpétuité par les rois d'Angleterre à la ville; mais, dans les cas graves, le Conseil de ville faisait appel à la générosité du monarque anglais qui se laissait fléchir d'autant plus facilement que son intérêt commandait le bon entretien des ponts et de la fortification de sa bonne ville de Bayonne.

Henri III accueillit favorablement une demande de secours présentée par les Bayonnais, en 1224, et il concéda, pour quatre ans, à la ville, le revenu des terres de Gosse, situées sur la rive droite de l'Adour, pour être appliqué aux fortifications. Nouvelle libéralité de ce même roi en 1242, mais avec de l'argent français; en récompense de l'aide que les Bayonnais lui ont donnée dans la bataille de Taillebourg, il les autorise à faire des prises sur les Français et à appliquer aux fortifications de la ville les premiers mille marcs produits par ces prises.

Le maire Jean de Viele insista, en 1283, auprès d'Edouard Ier pour que le droit de cize fût accordé à la ville afin d'accroître les ressources communales et parer à la réparation des ponts, constamment enlevés par des crues.

Lorsque Pascal de Viele, fils de l'ancien maire, eut replacé dans la main d'Edouard Ier, en 1295, grâce à l'appui des Faures, la ville de Bayonne un instant retenue par le roi de France, le roi Edouard écrivit à Viele pour le nommer de nouveau maire et gouverneur du château et lui envoyer un secours de 500 livres sterling; il voulut que cette somme, ainsi que les revenus

de la prévôté, de la mairie et de la châtellenie de Bayonne demeurassent affectés, pendant cinq ans, à l'œuvre des fortifications. Il lui recommanda de se conformer au plan des travaux qu'il lui envoyait et de les pousser avec vigueur, afin que la ville fût promptement mise en état de défense contre ses ennemis et ceux de l'Angleterre.

En 1351, Edouard III profita d'une trêve avec la France pour faire exécuter des travaux aux murs d'enceinte de Bayonne, et il abandonna pour les payer l'émolument de la monnaie pendant dix ans à la ville. Ces travaux avaient une grande importance à cause de la prochaine reprise des hostilités en Guyenne par le Prince Noir.

Pendant la trêve conclue en 1377, Edouard III accorde de nouveau à la ville, pendant cinq ans, une coutume de quatre deniers par livre sur toutes les entrées et sorties de marchandises étrangères, et il ordonne d'en appliquer le produit à l'entretien des fortifications. Baïlac attribue à ce monarque la construction de la barbacane St-Léon et l'amélioration des tours de l'enceinte.

Sous le gouvernement du duc de Lancastre, à qui la Guyenne refuse d'obéir, le roi Richard II accorde (1394), pour les mêmes travaux, quatre deniers par livre pendant deux ans sur les marchandises étrangères.

Enfin, une dernière concession très importante est faite à Bayonne par le duc de Bedfort, régent, au nom du roi Henri IV, en 1431 ; la ville pourra élever dans l'enceinte du château des bâtiments où elle fera la frappe des monnaies, et elle appliquera à la fortification et à la défense de la place le bénéfice qu'elle en retirera.

Cette énumération des fonds accordés à Bayonne pour l'entretien de ses remparts est certainement incomplète ; mais elle montre tout l'intérêt que les rois anglais attachaient à leur conservation et à leur amélioration.

Nous avons vu, d'autre part, quels sont les principaux ouvrages construits à l'aide de ces fonds ; aussi n'y reviendrons-nous pas, et nous terminerons ce chapitre par l'indication des armes dont disposait la ville.

Arsenal du torrate.

L'arsenal du torrate de Tarride contenait, en 1336, des armes de jet pour la défense des remparts. L'inventaire comprend : 24 arbalètes à tour, 22 arbalètes de deux pieds, 20 cornelhats (arbalètes de grande dimension), 15 tours d'arbalète, 4,000 carreaux (projectiles) d'arbalètes à tour, 11,000 carreaux d'arbalètes de deux pieds, 2,000 carreaux de cornelhats, 80 écheveaux

e crin préparés pour garnir les cornelhats et 85 paires de neules à bras.

Deux ans après, on voit apparaître des canons en Gascogne, u siège de Puy-Guillaume. Bayonne s'empressa d'adopter cette rme puissante et, lorsque cette ville, menacée en 1373 par le 'oi de Castille, prit des dispositions de défense et répartit ses rmes entre les capitaines choisis parmi les bourgeois notables hargés chacun de la défense de l'un des vingt quartiers, elle eur délivra simultanément des canons et des machines de jet, avoir : 8 canons (zirts) approvisionnés chacun à 16 boulets de lomb (plomies) et deux sacs de poudre, 26 arcs de tour pourvus bacun de 100 carreaux. Les brides, grosses machines de jet, ue l'on détendait avec des barres de fer et les meules à bras éposées dans la tour (donjon) du château restèrent en réserve.

CHAPITRE IX

CONSOLIDATION DE LA DOMINATION FRANÇAISE RÈGNES DE CHARLES VII, DE LOUIS XI ET DE CHARLES VIII (1451-1498)

Charles VII fait bon accueil aux députés de Bayonne. — Mathieu de Fortunr commande le Château-Neuf. — Louis XI à Bayonne. — Il fonde la collégiale de St-Esprit. — Guyenne en apanage au duc de Berry. — Elle est reprise par le roi. — Démonstration en Biscaye par une armée réunie à Bayonne. — Charles VIII (1483). — Menant Daguerre inspecte les fortifications. — La ville prête son artillerie au Béarn contre le vicomte de Narbonne. — Roger de Gramont gouverneur. — Alerte causée par les Espagnols et les Anglais. — Règlement du maréchal de Gié entre marchands et ouvriers. — Achèvement des deux tours rondes du Château-Neuf.

Charles VII fait bon accueil aux députés de Bayonne.

Lorsque les députés de la ville de Bayonne allèrent trouver Charles VII à Taillebourg pour confirmer leurs serments d'hommage et de fidélité, le roi consentit à réduire de moitié la contribution de guerre due par les Bayonnais et à les maintenir dans la jouissance des privilèges, franchises et immunités que leur avaient concédés les rois anglais. Cependant, il voulut que le maire fût uniquement choisi et nommé par lui, que le nombre des membres composant le Corps de ville fût réduit de 100 à 24, y compris dix échevins et dix jurats.

Si le roi Charles VII s'était réservé le droit de nommer le maire en supprimant la liste de propositions que le Corps de ville était dans l'usage de présenter au monarque, et en portant ainsi une atteinte sensible aux droits séculaires de la ville, il avait été conduit à l'adoption de cette mesure par la nécessité de placer la fonction entre les mains d'une personne dont la fidélité ne puisse être mise hors de doute et de s'assurer ainsi la conservation de la ville. Cette condition avait déjà reçu satisfaction lorsque, le 14 juin 1455, l'écuyer Robin Petit Lolb, nommé sénéchal des Lannes par Charles VII, fit présenter par un procureur sa lettre de nomination à Don Martin Henriques de Castille, maire de Bayonne, et prêter le serment habituel dans le cloître de Notre-Dame. Le 26 avril 1459, la charge de maire passa aux mains du chevalier Theaude de Valpergue, nommé en même temps gouverneur et capitaine général de la ville.

Mais Charles VII voulut assurer d'une façon plus complète la possession de Bayonne en faisant construire des ouvrages de

tification qui donnassent asile à ses officiers en cas de 'olte des habitants. La ville haute pouvait être maîtrisée par château édifié jadis par les vicomtes de Labourd, mais le urgneuf n'avait aucune citadelle.

Le roi ordonna en conséquence de construire un château uf sur la hauteur de Mocoron ; on dut, pour lui obéir, prendre verses maisons, jardins et places vides, situés à Mocoron haut bas, à St-André, à Mosseirolles et à la fontaine de Pannecau. ıns s'attarder à indemniser les détenteurs de ces immeubles, ı se mit aussitôt à l'œuvre de la construction. Nous pensons ıe ce travail fut conduit par Mathieu de Fortune, qui figure mme expert dans l'évaluation des terrains pris pour bâtir le ıâteau, avec la qualité de maître des œuvres du Château-Neuf : la ville.

Mathieu de Fortune commence le Château-Neuf.

La forteresse fut établie bien plus dans le but de maîtriser le ›urgneuf que d'exercer une action sur la campagne ; ses deux urs les plus grosses font face au faubourg et la tour ronde ›mmande la rue et le pont Pannecau sur toute leur longueur.

Le roi avait laissé à la ville le soin de réparer ses remparts 'ec ses revenus annuels. Il lui avait donné en outre trois mille ›res tournois pour faire une tour au bord de la rivière, à ›ntrée de la cité (1), parce que cet endroit était le moins ›fendu et par suite le plus dangereux. Mais les bourgeois ne › pressèrent pas d'exécuter les travaux ; le procureur des annes croit devoir signaler cette situation au trésorier de rance, le 9 novembre 1461, et l'avertit que les Bayonnais ıffiquent l'argent qui leur a été donné. Il mentionne en parti- ılier Jacques Derm, que les bourgeois ont envoyé vers le roi ›ur se justifier comme étant le plus coupable, car il a touché moitié des trois mille livres et n'a fait exécuter aucun travail i même approvisionner des matériaux pour les ouvrages ›donnés.

Charles VII mourut au commencement de l'année 1461 et eut our successeur son fils Louis XI. Le nouveau roi écrivit, de aint-Jean d'Angély, le 15 février de cette année, au séné- ıal des Lannes, pour lui ordonner de faire procéder à l'esti- ıation des terrains pris pour l'édification du Château-Neuf. ›tte opération fut confiée à Johanicon Dargelas et à Johan de ıritsague, maîtres charpentiers, inspecteurs des travaux ; on ur adjoignit Mathieu de Fortune, maître ès-œuvres du Château-

Louis XI, fils de Charles VII, lui succède (1461).

1) Cette tour, qui ne fut pas exécutée, aurait été vraisemblablement placée sur la gauche de la Nive, en face de la tour St-Esprit, à l'extrémité des chaînes d'aval.

Neuf. Le résultat de cette expertise, qui s'élevait à 3,808 francs de roi, fut consigné dans un acte, dressé le 21 août 1462, en présence de Pierre de Saint-Martin, lieutenant du sénéchal de Guyenne et des Lannes ; une expédition de cet acte existe dans les archives de la ville.

Il vient à Bayonne accorder les rois de Castille et d'Aragon

Le roi Louis XI vint dans le pays de Labourd en avril 1463, afin de servir d'arbitre entre Henri IV, roi de Castille, et Juan II, roi d'Aragon (Navarre), et rétablir la paix troublée par les Castillans ; ces derniers, profitant des luttes engagées entre Juan II et son fils, Carlos de Viane, s'étaient emparés d'une partie de la Navarre méridionale. Le roi de France alla s'établir au château d'Urtubie pour faciliter ses entrevues avec le roi de Castille. De cette résidence, située dans le voisinage de St-Jean-de-Luz, il se rendait à la conférence qui se tenait à Hendaye, village placé sur la rive française de la Bidassoa, en face de Fontarabie. Louis XI prononça dans ce même village, le 4 mai 1464, une sentence arbitrale en vertu de laquelle la province d'Estella était enlevée à la Navarre et passait à la Castille. Déjà, au XII[e] siècle, ce dernier royaume avait conquis, sur la Navarre, le Guipuscoa et la Biscaye, lui interdisant ainsi l'accès de la mer.

Pendant le séjour qu'il fit à Bayonne, le roi accorda à la ville la moitié des 12 deniers de la grande coutume des ports de Bayonne, de St-Jean de-Luz et de Cap-Breton, et il exempta de ces droits les blés nécessaires à la ville, approuvant par cette mesure la décharge qui avait été concédée l'année précédente par le trésorier de France.

Fondation de la collégiale de St-Esprit.

Il signala par un acte de piété son passage à Bayonne en fondant un collège de chanoines dans l'hôpital de St-Esprit ; il lui fit don de 6 calices, 6 patènes, 2 burettes en or et 2 chandeliers en argent doré, qui devaient orner l'autel le jour de Pâques ; il lui attribua aussi un revenu de 4,000 livres tournois à prélever sur les recettes du port de Bordeaux. Les vases sacrés, n'étant pas en sécurité dans le faubourg, furent confiés à la garde du maire et du Corps de ville, qui devaient les transporter solennellement à St-Esprit le jour de la fête de Pâques ; finalement, le trésorier de la cathédrale fut chargé de les garder jusqu'au jour où Charles VIII, trouvant qu'ils étaient de trop grande valeur, décida, en 1484, de les faire vendre et d'en appliquer le produit à augmenter les rentes de la collégiale.

Le nouveau maire de Bayonne, Stevenot de Taularesse, nommé par Louis XI, était en même temps gouverneur, capitaine général de la ville et bailli de Labourd ; il avait prêté serment à la ville, le 25 novembre 1464. Il eut à combattre les préten-

tions du sire d'Albret, vicomte de Tartas et possesseur d'une grande partie des Lannes. Ce seigneur avait fait placer des bans de justice dans une vigne de St Esprit, voulant indiquer par là qu'elle était dans sa juridiction de Seignanx : le maire fit neanmoins arracher ces bans pour s'opposer aux prétentions du sire d'Albret

Louis XI, dont le règne avait eu un début paisible, eut à lutter contre la *Ligue du Bien public*, dans laquelle étaient entrés le duc de Berry son frère, le duc de Bourgogne et d'autres seigneurs révoltés. Pris au piège, dans l'entrevue de Peronne, par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et fait prisonnier, il est obligé de promettre la Champagne à son frère. Mais bientôt il modifie ses dispositions et, pour éloigner son frère Charles du duc de Bourgogne et le brouiller avec les Anglais qui convoitent la Guyenne, il lui donne en apanage cette belle province avec le Quercy, l'Agenois, le Périgord, l'Aunis, la Saintonge et la ville de La Rochelle. Charles accepte, le 17 mai 1469, et se désiste de tout droit sur le Berry et la Normandie. Le roi Louis XI désigne Gaston du Lion et Estevenot de Toularesse pour remettre à son frère les villes, châteaux et forteresses, et il donne pouvoir à ces officiers de délier leurs habitants du serment de fidélité envers lui.

Guyenne donnée en apanage au duc de Berry, frère du roi.

Aussitôt en possession de la Guyenne, le duc Charles nomme à divers emplois. Il donne, le 13 juillet 1469, au comte de Villars, son chambellan, en récompense de ses services, l'office de maire et capitaine de la ville de Bayonne : il nomme, le 29 août suivant, l'écuyer Johanicot de Bern : lieutenant général du maire, le comte de Villars. L'année suivante, les 5 juin et 13 juillet 1470, viennent prêter serment, à Bayonne, Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Comminges, lieutenant perpétuel et gouverneur de Guyenne, et Colinet de Lacroix, sénéchal des Lannes.

La place de capitaine des châteaux de Bayonne (Château-Vieux et St-Esprit) est donnée à Odet d'Aydie, seigneur de Lescuns, à la suite de sa soumission et de son traité avec le roi ; celle de maire est attribuée à Guillaume de Supplainville. A cette occasion, on voit apparaître, pour la première fois, dans les titres, le nom de Château-Vieux (Castet Bilh), donné à l'ancien château ; il faut donc croire qu'à cette même date (1470), la construction du nouveau château était assez avancée. Mais c'est toujours au Château-Vieux que résida le representant du pouvoir royal ; les prisonniers pour crimes y sont enfermés dans les fosses du donjon, tandis que ceux condamnés par la Cour du maire sont mis dans la prison de ville, qui était la fosse des tours Mignon

ou tours de la porte St-Léon. La peine des arrêts, parfois infligée aux seigneurs et aux officiers royaux, était subie par eux au Château-Vieux ; nous voyons le lieutenant du sénéchal faire jurer à Guassarnaud, seigneur de St-Martin-de-Seignanx, sur les Saints Evangiles, le 18 août 1470, de se rendre aux arrêts au Château-Vieux royal de la ville de Bayonne, à la suite d'une dispute qu'il avait eue avec Guitard de Sureux.

L'assemblée des notables, réunie à Tours en 1470, annule le traité de Péronne que le roi, menacé de captivité, n'avait pu conclure librement, et le duc de Guyenne, frère du roi, s'unit de nouveau à la féodalité et à l'étranger pour former contre Louis XI une coalition bien autrement redoutable que celle du *Bien public*. Sur ces entrefaites, le frère du roi meurt subitement et si à propos pour Louis XI, que l'on crut à un empoisonnement.

La province reprise par le roi.

Le roi envoie aussitôt aux habitants de Bayonne, le 18 mars 1472, pour leur annoncer cette mort, une lettre confiée à Johannot Danglade, son chambellan. Il les prie de se saisir incontinent de la ville et des châteaux, afin qu'ils ne tombent pas au pouvoir des ennemis. Pour les engager dans son parti, il leur fait de belles promesses, manifeste son déplaisir de voir que leurs privilèges n'ont pas été confirmés et qu'on les a grevés de charges nouvelles. Il se propose de recueillir les compagnons de guerre qui étaient au service de son frère, le duc de Guyenne, et de pardonner à ceux qui ont agi contre lui. Enfin, il leur annonce qu'il n'a pas changé ses officiers et qu'il rend à Stevenot la charge qu'il possédait. Nous pensons que le roi voulait indiquer Stevenot de Toularesse, qui était gouverneur et capitaine de la ville en 1464, et que le duc de Guyenne avait probablement congédié. Guillaume de Supplainville garda la charge de maire, mais Philibert de Groler remplaça Colinet de Lacroix comme sénéchal des Lannes et prêta serment à Bayonne, le 13 juillet 1472.

L'historien Masein raconte, dans son *Essai historique sur Bayonne*, que, durant la querelle entre les ducs de Guyenne et de Bourgogne, cette ville fut prise un matin de l'an 1472 par les Anglais et les Normands ; elle fut reprise le même jour par les bourgeois révoltés, qui s'emparèrent des postes et chassèrent de la ville les troupes ennemies, quoiqu'elles fussent composées de soldats aguerris et nombreux. Si cet événement est exactement rapporté, il se serait produit avant la lettre écrite par Louis XI aux Bayonnais, et nous devons, dans ce cas, supposer que le remplacement du sénéchal de Lacroix a été motivé par sa connivence avec les ennemis du roi.

D'après le même auteur, Louis XI serait venu de nouveau à

onne, durant cette même année, et aurait reconnu les privi-
:s et les franchises dont jouissait précédemment cette ville.
es Bayonnais n'eurent pas à regretter leur fidélité envers
is XI et jouirent en liberté de leurs franchises ; les élections
six échevins et de six jurés eurent lieu sans entraves en 1474,
i des contestations s'élevèrent entre ces magistrats et le lieu-
ant du sénéchal au sujet d'un conflit de juridiction, à l'occa-
n de la mise en liberté d'un prisonnier par cet officier royal,
incident n'occasionna aucune dispute entr'eux.
Néanmoins, les troubles produits par les derniers événements
taient pas entièrement calmés ; les ennemis du roi avaient
partisans dans le pays et peut-être dans la ville, prêts à
ofiter de toute occasion propice pour les renouveler. Aussi, la
le demanda au roi, le 14 mars 1474, pour prévenir les troubles
i se produisaient d'une façon inopinée, que 400 arquebusiers
ent levés dans le pays de Labourd et qu'ils viennent à
yonne aider les gens du guet ; elle s'engage à les répartir
ez les habitants, qui seront chargés de les loger et de les
urrir.

Démonstration en Biscaye par une armée réunie à Bayonne.

Louis XI tenait ses armées en Bourgogne et en Roussillon,
nt il venait de s'emparer ; mais l'ancienne union de la Castille
de la France étant venue à se rompre, le roi Louis disposa de
elques soldats, afin d'appuyer les prétentions du roi de Por-
gal, qui aspirait à la couronne de Castille pour sa nièce.
après l'historien espagnol Ferreras, il aurait réuni, en 1476,
,000 hommes à Bayonne : nous croyons, avec Baïlac, que ce
iffre est exagéré. Néanmoins, ce corps de troupe était de cer-
ine importance, car Alain, sire d'Albret, le même qui avait
ntribué à la prise de Bayonne et dont le fils Jean allait monter
le trône de Navarre, fut désigné pour le commander. Une
blesse nombreuse était venue se joindre à cette petite armée ;
fut logée en ville pendant la période de concentration et l'on
nservé un rôle des logis qui furent attribués, avec la liste
noms.
'hiver était à peine passé, que le sire d'Albret entrait en
agne ; n'ayant pu réussir à s'emparer de Fontarabie, il prit
rûla, en février, avril et mai 1476, les villes d'Irun, Arancu,
rçun et Larrenderie (Renteria) ; il dut ensuite rentrer en
nce, sa démonstration en Biscaye se trouvant accomplie. En
sant à St-Jean-de-Luz, il avait autorisé les habitants de ce
à prélever un droit sur les étrangers, sur leurs bêtes et
rchandises passant sur le pont, afin de pourvoir à son entre-
. Cette concession toute temporaire, qui avait pour but de

les indemniser de l'usure occasionnée au pont par les mouvements de l'armée, entravant le commerce ; elle fut supprimée, le 7 février 1477, par le sénéchal de Guyenne et des Lannes, Odet d'Aydie, qui était devenu depuis peu comte de Comminges.

Le pont sur l'Adour à Bayonne avait dû être réparé pour permettre le passage de l'artillerie se rendant en Espagne : ce travail est réglé seulement en 1481, par les soins du sieur du Luc, lieutenant du maire Étienne Makanam.

Ce dernier magistrat, quoiqu'il ayant continué de résider à Bordeaux, ne manque pas de pourvoir aux diverses obligations de sa fonction : il nomme des portiers à Mousserolles et à Lachepaillet, reçoit le serment de huit compagnons du guet, rappelle aux habitants les ordonnances relatives à la police du guet, fait maintenir aux arrêts dans le Château-Vieux des marins étrangers qui avaient agi contre les coutumes de la ville, obtient du Conseil de ville que les capitaines du guet seront pensionnés et qu'une indemnité spéciale leur sera accordée pour frais de chandelles : il veille encore à maintenir les droits de la ville sur les tours de Minhon, que Laurent de Prat réclame comme sa propriété, et il autorise la démolition de la tour située à l'entrée de la rue Argenterie pour dégager cette voie.

Depuis que Maximilien d'Autriche avait épousé la fille unique du duc de Bourgogne, il était en guerre avec Louis XI, qui ne voulait pas lui restituer la Bourgogne, dont il s'était emparé à la mort du Téméraire. Un traité de paix est signé à Arras, le 23 décembre 1481 ; le roi de France garde la Bourgogne et obtient la promesse que la fille de Maximilien sera donnée en mariage au dauphin et qu'elle aura en dot l'Artois et la Franche-Comté. Cette paix s'étend à l'Angleterre et elle est publiée à Bayonne le 16 octobre 1482, par ordre du comte de Comminges, Odet d'Aydie, amiral de Guyenne.

Charles VIII succède à Louis XI (1483).

Louis XI mourut en 1483, laissant la couronne à son fils Charles VIII, âgé de 13 ans, sous la tutelle d'Anne de Beaujeu, sa sœur. Le jeune roi adresse aux Bayonnais deux lettres contresignées par le sire de Beaujeu, les 1er et 18 septembre 1483, leur annonçant le décès de son père, invitant les échevins à garder leur ville en bonne sûreté et maintenant tous les officiers dans leurs charges.

Il confirme en particulier Guillaume de Supplainville dans la charge de maire et capitaine de Bayonne : celui-ci institue pour son lieutenant, le 14 octobre, Laurent de Prat, seigneur du Luc.

Pour don de joyeux avènement, Charles VIII accorde à

le la justice haute, moyenne et basse, dans toute sa juri-
tion, en y comprenant Tarride, St-Léon, Arritsague et
Esprit.

A l'occasion du couronnement du nouveau roi, les Etats géné-
ux sont réunis à Orléans. Bayonne choisit trois députés
tobre et décembre 1483) ; elle leur recommande de défendre
privilèges de la ville, surtout celui du droit de passage,
'elle prélève sur les vins étrangers, au cas où les députés de
Chalosse voudraient le faire supprimer.

Ils doivent aussi présenter certaines plaintes au roi ; ils ont
yé des aides et impositions pour la construction et la répa-
ion des châteaux de Bayonne, Dax et St-Sever, et à cause de
a et de leur grande pauvreté, ils ne peuvent faire les répa-
ions nécessaires aux murailles, ponts, portes et boulevards
leur ville ; aussi, ils demandent au roi de leur venir en aide.

L'incendie qui venait de détruire la rue du Pont-Mayou (18
rs 1483) et le peu de sécurité qui régnait dans le pays furent
ssi des motifs de doléance. En effet, des gens d'armes, se diri-
ant vers le Béarn (17 mars), empêchaient les marchands, par
inte de pilleries, de faire voyager leurs vins ; un calice avait
volé à la chapelle des reliques de Saint Léon (4 juin), sans
'on puisse mettre la main sur le coupable. Lautrec se préparait
la guerre et, pour se procurer des chevaux à Fontarabie, il
mandait à la ville de laisser passer en franchise cent tonneaux
vin pour les donner en échange.

Le roi avait d'ailleurs été averti que les Anglais, voulant pro-
er de sa jeunesse, faisaient de notables préparatifs de guerre
rassemblaient une grande armée pour opérer une descente
une partie de son royaume.

Aussi, par lettres patentes du 7 février 1483, il avait nommé
chevalier Menaud Daguerre inspecteur des places fortes de
iyenne, en lui signalant les projets des ennemis. Il lui donna
mission de visiter les places fortes, châteaux et villes qui
nt au bord de la mer ou sur la frontière du duché de Guyenne,
voir comment elles sont remparées, fortifiées, artillées tant
rbalètes que d'artillerie grosse et menue, et fournies de poudre
de toutes autres choses ; il lui donne le droit de faire exécuter
travaux qui seront payés par ses trésoriers ou receveurs des
lles.

Menaud Daguerre inspecte les fortifications de Bayonne.

Les registres de la ville nous apprennent que le commissaire
roi était déjà rendu à Bayonne, le 5 mars 1483, car à cette
te le Corps de ville décidait que le chevalier Daguerre, venu
ur visiter les défenses et fortifications nécessaires, serait

défrayé par le trésorier de la ville (avec les fonds municipaux) de la dépense qu'il aurait faite en son logis, afin qu'il fasse au roi un bon rapport sur la ville de Bayonne. Cette mesure avait pour but d'engager le chevalier Daguerre à faire accorder à Bayonne de larges subsides pour les fortifications et peut-être aussi de lui fermer les yeux sur certaines dilapidations des fonds affectés à ces travaux, qui étaient reprochées par le populaire aux bourgeois du Corps de ville.

La mission de Daguerre était justifiée encore par les intrigues du duc d'Orléans, cousin du roi, qui régna sous le nom de Louis XII. Ligué avec le sire de Dunois et plusieurs autres seigneurs, le duc s'efforce d'enlever la couronne à son frère, sous prétexte que le roi ne peut agir en toute liberté et qu'il n'use pas comme il le devrait de son autorité et de ses droits. Charles VIII dénonce ces menées aux Bayonnais, dans une lettre du 28 janvier 1484, et les invite à lui rester fidèles. Cette révolte devait durer quatre ans et finir à la bataille de St-Aubin-du-Cormier, en 1488, dans laquelle La Trémouille fit prisonnier le duc d'Orléans.

Nous avons des motifs de penser que certaines prescriptions de Daguerre furent accomplies, car dès les premiers mois de 1484, le lieutenant général du roi en Guyenne et le maire mandent à la ville d'exécuter les grandes réparations qui sont nécessaires aux ponts, guérites et palissades soutenant les chaines en travers des rivières. Le boulevard situé au bord de la Nive, à l'entrée du Port-Neuf, fut également réparé par Martin du Noyer, maître charpentier ; il était placé au point où l'on attachait l'extrémité de la chaine formant l'estacade inférieure de la Nive. Il faut croire que ce boulevard était un coffre en bois destiné à protéger le treuil avec lequel on manœuvrait la chaine et qu'il avait été construit à la place de la tour ordonnée et payée par le roi. Cet ouvrage sera remplacé plus tard par le bastion de Piémont.

Le lieutenant du maire désigne Johanicon de Castains et le seigneur de Sault pour garder les entrées des ports extérieurs du Verger et de la Pusterle et ne les faire ouvrir qu'en cas de besoin. Ces ports et les maisons qui les bordaient devaient être entourés de palissades dans lesquelles des portes étaient ménagées ; la Pusterle avait une porte et le Verger une porte et un portalet (petite porte).

Une nouvelle cause de guerre venait de surgir au sujet des prétentions élevées sur la Navarre par Jean de Foix, vicomte de Narbonne. Ce royaume s'était donné pour roi le jeune François

Phébus, comte de Béarn, dont le père, Gaston Phébus, avait épousé Madeleine, sœur de Louis XI. A peine le jeune monarque, abandonnant son château de Pau, venait de faire une entrée triomphale à Pampelune, capitale de la Navarre (3 novembre 1482), qu'il mourait empoisonné, à l'âge de seize ans. Sa sœur, la princesse Catherine de Béarn, âgée de treize ans, lui succède; elle est demandée en mariage par l'infant de Castille. Sa mère Madeleine accepte la demande ; puis, sur les conseils des ministres de Charles VIII, elle s'excuse de ne pas donner suite à ce projet, prétextant la jeunesse de la princesse et la nécessité de faire face au vicomte de Narbonne, Jean de Foix ; ce dernier, invoquant la loi salique, s'est déjà mis en campagne pour s'emparer des comtés de Foix et de Béarn.

La princesse Madeleine ordonna, en effet, en Béarn et Bigorre une levée de troupes dont elle confia le commandement au seigneur de Lautrec, avec ordre de reprendre à Jean de Foix les places qu'il avait déjà occupées. Mais le matériel manque pour cette guerre de siège, et Lautrec charge son lieutenant, Odet d'Aydie, comte de Comminges, de s'en procurer. Celui-ci écrit aussitôt à Bayonne, demandant qu'on lui envoie à Dax, par bateaux, une certaine quantité d'artillerie avec poudres, pics, pelles, appareils et ajustements convenables (14 juin 1484).

Artillerie de la ville prêtée au Béarn pour résister au vicomte de Narbonne.

Le lieutenant du maire s'empresse de rassembler tout ce matériel et l'expédie deux jours après ; il comprenait 5 faucons, 4 couleuvrines en fonte, 2 gros canons de fer avec leurs affûts en bois ou en fer, 24 boulets en pierre, des boulets de plomb pesant ensemble 9 quintaux, 6 caques de poudre à canon et à couleuvrine, 12 pelles ferrées, 14 peaux de chèvre, etc. Ce matériel remonte l'Adour, en passant à Dax, atteint Maubourguet, place située à 25 kilomètres au Nord de Tarbes et tombée au pouvoir de Jean de Foix. Le 7 juillet, ces munitions sont épuisées ; Lautrec a, de nouveau, recours à Bayonne et envoie son valet de chambre, Pierre de Serres, porteur d'une lettre dans laquelle il réclame six caques de poudre afin, ajoute-t-il, de bien besogner pour le service du roi ; cette phrase prouve qu'il commandait les armées de Madeleine de Béarn, par ordre de Charles VIII, son neveu. Pierre de Serres rapporta à son maître 15 quintaux et 68 livres de poudre, dont il avait délivré reçu et qu'il s'était engagé à rendre à la ville.

Maubourguet pris, l'artillerie est exactement rendue ; mais, le 24 septembre 1484, une occasion nouvelle de l'utiliser se présente et Odet d'Aydie écrit de Muret, au lieutenant du maire de Bayonne, qu'il fasse conduire par la rivière, jusqu'à Peyre-

horade, les deux canons et les quatre couleuvrines qu'on avait menés à Maubourguet ; il charge en même temps Raymonet de Minbielle de recommander à Madame (la princesse Madeleine) et aux sénéchaux de Béarn et de Bigorre qu'ils fassent diligence pour amener ces canons de Peyrehorade à Tarbes ; il se charge d'envoyer des gens à Tarbes pour conduire les six pièces jusqu'à Muret. La campagne se termina par le traité de Saverdun, mais Madeleine résolut de donner à la jeune reine Catherine, sa fille, un appui contre ses ennemis ; elle fit choix de Jean d'Albret, le seigneur le plus puissant parmi les voisins du Béarn, le fit agréer pour époux à sa fille et l'institua roi de Navarre, à la suite de son mariage promptement célébré dans la cathédrale de Lescar.

Roger de Gramont nommé gouverneur.

Roger de Gramont, seigneur béarnais, avait acquis une grande réputation dans les dernières guerres ; il sut gagner la faveur du roi Charles VIII et en obtenir, par lettres patentes du 26 février 1486, la charge de gouverneur de Bayonne et de ses châteaux ; le titre de sa commission l'obligeait d'y loger des gens de guerre en nombre suffisant pour en assurer la garde et lui permettait de convoquer les nobles du ban et de l'arrière-ban, afin de maintenir son autorité. Il fut en outre nommé sénéchal des Lannes et prêta le serment à Bayonne (10 novembre 1487). La mairie passa des mains de Supplainville dans celles d'Etienne Makanam, écuyer, maître d'hôtel du roi (15 mars 1486) ; grâce au crédit que ce nouveau magistrat avait près du roi, la ville fut autorisée (septembre 1488) à établir un hôtel des monnaies et accroître ainsi ses ressources.

Alerte causée par les Espagnols et les Anglais.

Toujours tenu en éveil par les seigneurs révoltés et par ses ennemis du dehors, le roi Charles VIII multiplie les avertissements. Il écrit à Bayonne (3 janvier 1488) qu'il redoute certaines entreprises qui se préparent contre la ville et recommande à ses habitants de se tenir sur leurs gardes et de faire bon guet aux portes et sur les remparts, afin d'éviter toute surprise ; il les invite à l'avertir en toute diligence si quelque événement survenait. Il mande, le 6 mars 1488, au sieur de Gramont, sénéchal des Lannes, que des Espagnols, des Anglais et d'autres étrangers sont descendus sur les côtes de Biscaye, près de Bayonne et que ces ennemis pourraient mettre la ville en grand danger, si elle se trouve dépourvue de troupes et de provisions. Il ordonne à Gramont de se rendre à Bayonne, d'y mettre des gens de guerre, tant des gens d'armes de ses ordonnances que de son ban et arrière-ban, des gens de pied et de toutes autres compagnies qu'il avisera, d'y faire transporter du blé et des



vres par eau ou par terre et d'agir promptement tout en ritant de pressurer le peuple. Le sénéchal s'empresse de déférer ux ordres de son maître ; nous voyons qu'il fit aussitôt comléter la compagnie des canonniers de la ville, car l'un d'entr'eux, Iohan Guilbaut, jura, le 27 mars, de rester au service du roi tant qu'il n'aurait pas reçu congé de la ville.

Règlement du maréchal de Gié entre marchands et ouvriers.

L'orage, qui avait menacé un instant Bayonne, se dissipa ; mais la ville fut troublée par une discussion très vive qui se produisit en juin 1488 entre les marchands et les corporations ouvrières ; la dispute provenait de ce que ces dernières voulaient figurer armées à la procession du Sacre (1) et elle faillit dégénérer en émeute. Pour calmer les esprits, le roi prit le parti d'envoyer dans cette ville Pierre de Rohan, maréchal de Gié, qui arriva le 6 août 1489. Il entendit les deux partis et élabora un règlement qui modifiait légèrement la constitution et les privilèges du Conseil de ville. Parmi les griefs imputés aux échevins par le syndic des corporations, se trouve la main-mise sur tous les dons du roi et sur tous les deniers échus depuis trente ans, sans avoir jamais exécuté les réparations auxquelles ils étaient destinés, ni rendu compte de l'emploi qu'ils en avaient fait, les accusant même de les avoir appliqués à leurs usages personnels. L'accusation, quoique présentée d'une façon exagérée, n'était pas sans fondement, car elle concordait avec les plaintes du procureur Bourrée.

Aussitôt le règlement du maréchal de Gié approuvé par le roi, les élections eurent lieu pour la nomination des échevins et des jurats, le 11 août 1488.

Achèvement des deux tours rondes du Château-Neuf.

L'historien Baïlac nous apprend que le roi Charles VIII fit achever, vers 1489, les deux grosses tours rondes du Château-Neuf. La date de l'achèvement de ces tours est aussi celle de la consolidation du clocher de la cathédrale de Bayonne, due à la générosité du bourgeois Bernadau de Lahet et de sa femme, Plaisance du Luc (2).

La régente Anne de Beaujeu, voyant Charles VIII en âge de se marier, rompt l'engagement pris par Louis XI, son père, de lui faire épouser la fille de Maximilien d'Autriche et décide la duchesse Anne de Bretagne à épouser son pupille (1491). Trois

(1) Procession de la Fête-Dieu.

(2) L'architecte Bœswilwald, qui a dirigé la restauration de ce monument, a découvert e la base du clocher était d'une époque plus récente que le reste de l'édifice ; il en a duit que le clocher, menacé de ruine, avait été repris en sous-œuvre et consolidé par s contreforts. Il compléta ce clocher en 1875 par une belle flèche et l'accompagna d'un ond clocher non moins élégant, terminé en 1880.

ans après, Charles VIII, quoique à peine âgé de 24 ans, entreprend la conquête du royaume de Naples sur les rois d'Aragon. Il réclamait ce trône comme héritier, par Louis XI, de Charles d'Anjou, dont la famille avait été dépossédée par la maison d'Aragon, à l'époque du massacre des Vêpres Siciliennes.

Appelé par Ludovic Sforza, par les Florentins et par les Napolitains du parti d'Anjou, il traverse l'Italie en triomphateur, faisant tomber les places par la puissance de son artillerie. Rentré en France, en 1495, après la victoire de Fornoue sur l'armée des puissances européennes effrayées par ses succès et coalisées contre lui, il a la douleur d'apprendre la capitulation des troupes qu'il avait laissées dans le royaume de Naples et il meurt, en 1498, sans laisser de postérité.

CHAPITRE X

RÈGNE DE LOUIS XII — GUERRE DE NAVARRE (1498-1515)

Louis XII succède à Charles VIII. — Précautions contre l'Espagne. — Visite des fortifications par du Poncher et Jean de Cologne. — Mesures défensives contre la Sainte Ligue. — Répartition des remparts entre les capitaines de quartiers. — Démolition des couvents dans la banlieue. — Bayonne couvert par le camp d'Ustaritz. — Les Anglais passent la Bidassoa. — Les Castillans prennent Pampelune et la Navarre. — Le duc d'Albe se fortifie à St-Jean-Pied-de-Port. — Les Français opèrent en Navarre. — Pampelune assiégé par Albret et la Palice. — Diversion du dauphin en Guipuscoa. — Albret bat en retraite sur Bayonne et perd définitivement la Navarre. — Trêve d'Urtubie. — Nouvelle ligue contre la France. — Les Anglais, postés à Fontarabie, menacent Bayonne. — Ecroulement du rempart Lachepaillet.

Louis XII succède à Charles VIII (1498).

La couronne de France passa sur la tête de Louis XII, duc d'Orléans, cousin du monarque défunt ; le nouveau roi, pour ne pas laisser échapper le riche apanage d'Anne de Bretagne, veuve de son prédécesseur, s'empressa d'épouser cette princesse. Son règne fut marqué par des guerres en Italie et en Navarre ; les Bayonnais subirent le contre-coup de ces événements, sans cesser toutefois de diriger leurs efforts vers l'amélioration de la situation commerciale que le règne précédent n'avait guère contribué à relever. L'état pitoyable de leur commerce était la conséquence des entraves nombreuses que les guerres apportaient aux transactions et de l'impossibilité, pour les navires de fort tonnage, d'arriver à Bayonne. Ces vaisseaux éprouvaient la plus grande difficulté à remonter le lit de l'Adour, dévié depuis 1410 de Cap-Breton vers le Vieux-Boucau. Des démarches faites en 1491 auprès de Charles VIII n'avaient produit d'autre résultat que la nomination de commissaires royaux qui vinrent visiter l'embouchure du Vieux-Boucau et cherchèrent les moyens de rendre la navigation plus aisée.

Le mauvais état de la voie fluviale facilite les empiètements des habitants de Cap-Breton sur les droits de Bayonne et leur fournit l'occasion de percevoir des contributions sur les marchandises arrêtées à l'embouchure de l'Adour. La navigation dans le lit dévié est même arrêtée, à un certain moment, par des nasses et des paisselles déposées par les Capbretonnais. Ceux-ci, sourds aux remontrances des échevins de Bayonne, maltraitent le sergent envoyé par eux pour les sommer de dégager le chenal. A cette nouvelle, les Bayonnais s'émeuvent ;

quatre mille d'entr'eux descendent en armes le lit de l'Adour, détruisent les nasses qui l'obstruent, puis arrivent à Cap-Breton, où ils brûlent les pinasses qui s'y trouvent. Cette exécution sommaire amena à Bayonne le duc de Longueville, qui vint juger le différend et le trancha en faveur de la ville ; à la suite de l'entremise de ce seigneur, Louis XII sanctionna, en février 1511, les privilèges du port de Bayonne et maintint spécialement celui d'obliger les navires entrant dans l'Adour ou descendant du haut pays à venir charger et décharger à son port, en payant les droits. Cet incident ne fit qu'exciter le Corps de ville à poursuivre la réfection du havre du Boucau, en essayant de donner à l'Adour, par le déplacement de son embouchure, un lit plus favorable au passage des navires. Dès le 12 septembre 1501, il décide de créer des ressources spécialement réservées à ce travail, en effectuant une retenue d'un quart sur les pensions, gages, salaires de tous les magistrats et employés de la ville ; de semblables mesures sont prises en 1504, 1511 et 1513. On pensa atteindre, en 1517, le résultat tant désiré, mais une nouvelle crue vint détruire les travaux et replacer l'Adour dans son lit antérieur. Il faudra attendre plus d'un siècle pour voir le fleuve changer définitivement d'embouchure et garder celle qu'il possède aujourd'hui.

Le roi Louis XII aspirait, comme son prédécesseur, à conquérir l'Italie et portait une médiocre attention à la réfection du havre de l'Adour. Il s'empara, en 1500, du duché de Milan qu'il revendiquait comme petit-fils et héritier de Valentine Visconti, dont la famille avait été dépossédée par les Sforza.

Le duc de ce pays, Ludovic Sforza, livré à la Trémouille, fut envoyé prisonnier au château de Loches, où il mourut après dix ans de captivité. L'année suivante, Louis XII convoite le royaume de Naples et entame avec Ferdinand le Catholique des pourparlers en vue d'unir leurs troupes et de réaliser ensemble cette conquête. Cet accord fut conclu par l'entremise de l'archiduc d'Autriche, à qui le roi de France accorda libre passage à Bayonne pour lui et pour ses courriers. Le royaume de Naples conquis, la discorde se mit entre les alliés, les Espagnols voulant évincer les Français de cette contrée. Aussi, Louis XII écrit, le 23 juin 1502, au gouverneur de Guyenne d'interdire tout commerce avec l'Espagne ; il commet le fils du sieur de Gramont, en l'absence de son père, le 22 septembre, à la garde de la frontière de Guyenne. Le roi informe les Bayonnais que l'ambassadeur d'Espagne lui a notifié que Sa Majesté Catholique refuse d'exécuter le traité conclu en son nom par l'archiduc et

ordonne à ses troupes de chasser les Français du royaume de Naples, qu'elle prétend posséder sans partage (3 juin 1503).

Précautions contre l'Espagne.

Il prescrit en conséquence de prendre diverses mesures défensives : il fait approvisionner Bayonne en blé et délivre pour cet achat une somme de 2,000 livres (21 juin) ; il défend de transporter des blés hors de Guyenne pour ravitailler les ennemis et ordonne d'informer contre ceux qui ont fait ces transports (1er juillet). Helion de Brutalh et Guyon le Roy sont chargés de faire les monstres et revues des 1,200 hommes de pied ordonnés par le roi dans la sénéchaussée des Lannes, sous la charge du sieur d'Albret, pour la défense de la Guyenne et d'incorporer dans cette troupe tous les hommes reconnus comme bons combattants et experts dans l'art de la guerre (1er juillet). Louis XII signale à ces mêmes commissaires les places et villes de Guyenne voisines de la frontière qui sont mal fortifiées et leur prescrit d'en faire la visite pour lui permettre d'ordonner l'exécution des fortifications ou réparations nécessaires (6 juillet) ; il recommande à la ville de Bayonne et à François de Gramont fils, qui y commande, de faire bonne surveillance dans les environs (3 juillet). Le Corps de ville s'efforce de répondre aux désirs du roi ; il défend aux étrangers d'entrer en armes dans la ville (21 juillet) ; il rend visite aux commissaires descendus à St-Esprit dans l'hôtellerie de St-Jean et se met à leur disposition (1er août).

Alain, sire d'Albret, est institué par le roi son lieutenant et capitaine général en Guyenne pour résister aux attaques de l'Espagne, avec pouvoir de requérir les nobles, vassaux et sujets sur le territoire de Guyenne, de fortifier les places et de démolir celles qu'il ne jugerait pas utile de réparer (8 juillet). Ce général informe les Bayonnais de sa nomination et les invite à être prêts pour le service du roi sitôt qu'il les mandera (5 août). Dans une deuxième lettre (15 novembre), il leur annonce que le roi de Castille a envoyé à Fontarabie plus de gens que la garnison n'en comporte et il se méfie de ses intentions ; aussi, il leur envoie 300 hommes de pied, commandés par le sieur de Lermet, pour les aider à garder la ville, en prescrivant d'assurer le logis et les vivres de cette troupe. Cependant, Louis XII, sachant que la frontière de Guyenne n'était pas encore prête à la résistance, ne désirait pas la guerre de ce côté et mandait, le 12 août, à l'évêque de Bayonne, de faire des processions et des prières pour écarter ce danger.

Les Français ne purent se maintenir dans le royaume de Naples ; vaincus dans trois batailles par Gonzalve de Cordoue,

ils furent forcés d'évacuer le Midi de l'Italie. Une trêve est publiée à Bayonne (13 décembre 1503), et Alain d'Albret autorise la vente des blés qui ont été approvisionnés dans cette ville pour les gens de guerre, à la condition qu'ils ne passent pas aux mains de l'ennemi. Néanmoins, la paix n'est pas encore conclue ; l'archiduc d'Autriche s'efforce d'accorder les deux parties et obtient de Louis XII libre passage à Bayonne pour ses officiers, ses courriers et ses oiseaux de chasse (1) (18 décembre (1504). Les pourparlers n'empêchent pas le roi de France de combiner de nouvelles dispositions de défense ; il charge Guillaume de Tierris de faire l'inventaire de l'artillerie et des munitions à Bayonne et dans les autres places de Guyenne (24 mai 1504), prohibe tout transport de grain en Espagne (3 juin), ordonne d'arrêter à la frontière les Allemands qui se rendent en armes dans la péninsule et de les renvoyer dans leur pays (5 février 1506).

Mais les rapports entre les deux rois ne tardent pas à s'améliorer, car Louis XII recommande à la ville de faire bon accueil à sa nièce, la reine d'Espagne, qui va rejoindre son mari, de tendre les rues et de porter un poêle au - dessus de sa tête comme si elle était la reine de France (27 janvier (1505). Le traité de Blois ne tarda pas à être signé entre Louis XII et Ferdinand le Catholique, et la publication en fut faite à Bayonne, le 16 novembre 1505. Les divers postes de relais qui avaient été établis pour les courriers du roi de Castille, à l'occasion des pourparlers de paix, sont supprimés par ordre du roi ; la nouvelle en est transmise à tous ces postes par un chevaucheur des écuries du roi (27 janvier 1506). L'interdiction de passage est levée pour les officiers et soldats allemands du roi de Castille (6 octobre).

Les treize bourgeois morte-payes, qui avaient reçu de Louis XI le privilège de la garde du Château-Vieux et de la tour St-Esprit, avaient été maintenus à chaque mutation de capitaine de ces châteaux ; ils étaient choisis parmi les principaux nobles et bourgeois de la ville, à la condition de n'être pas pourvus d'une autre charge royale. A l'occasion des menaces de guerre avec l'Espagne, le bailli d'Amiens s'était saisi des châteaux par ordre du roi et, se défiant des morte - payes, avait commis d'autres personnes à leur garde. Cependant, la paix rétablie, Louis XII offre la capitainerie de ces châteaux au sieur de Sallignon, l'un de ses gentilshommes, qui en avait provisoirement la charge, et

(1) Vingt gerfaulx avec un tiercelet de gerfault blanc.

ui fait connaître son intention de faire droit aux réclamations s bourgeois morte-payes (29 septembre 1505) ; en effet, leur rvilège fut confirmé un an après, et la liste de ces treize orte-payes fut consignée sur le registre des actes municipaux. n voit, d'après ce document, que huit seulement d'entr'eux rvaient en personne ; les cinq autres s'étaient fait remplacer.

Ces hommes d'armes étaient secondés pour la garde de ces deux hâteaux par des archers ; la présence de ceux-ci est signalée ar une ordonnance du maire (avril 1505), qui défend à l'un l'entr'eux, Bertrand de Casenave, garde de la tour St-Esprit, de vendre aux autres archers du vin de sa provision que la ville lui avait accordé d'introduire sans payer les droits. Sallignon ne tarda pas à résigner la charge de cette capitainerie, car nous la trouvons cette même année entre les mains d'Alain d'Albret.

La paix avec l'Espagne est à peine conclue que Louis XII, associé au pape Jules II, à Maximilien d'Autriche, à Ferdinand le Catholique, s'engage dans une ligue contre les empiètements de la République de Venise et il gagne, sur les Vénitiens, la bataille d'Agnadel (1509). Il a pris à son service Gaston de Foix, fils de sa sœur et du vicomte de Narbonne ; il le comble de ses faveurs et convoite pour lui les terres de Béarn et de Foix, qui sont possédées par Jean d'Albret, roi de Navarre, et par Catherine, son épouse. Il fait appuyer ses prétentions sur la suzeraineté du Béarn par un arrêt du Parlement de Toulouse. Ces menées provoquent des mesures de résistance du côté du roi et de la reine de Navarre ; le roi de France écrit alors (29 juillet 1509) à la ville de Bayonne, pour l'aviser des grands préparatifs faits par la Navarre pour résister à l'arrêt du Parlement au sujet du Béarn et lui recommande de faire bonne garde. Il informe en même temps Gramont, gouverneur de cette ville, qui s'est retiré dans ses murs, qu'il lui envoie quelques-uns de ses gens et officiers pour donner les ordres et fournir les fonds nécessaires à la réparation des remparts de la ville.

Les deux royaumes restèrent quelque temps sur la défensive, puis d'autres soucis firent oublier à Louis XII ce projet de conquête. Cependant, la paix régnait encore entre la France, l'Angleterre et l'Espagne ; pour la cimenter, Louis XII renouvelle alliance et paix avec l'Angleterre (8 avril 1509) et les fait publier à Bayonne (29 avril 1510) ; il interdit en outre d'exercer des représailles contre les sujets du roi catholique (21 décembre 1510).

Visite des fortifications par du Poncher et Jean de Cologne.

Durant cette période de tranquillité, Louis du Poncher, trésorier de France, vint à Bayonne (25 septembre 1510), mandé par le roi pour visiter les fortifications, indiquer les réparations

nécessaires et vérifier les comptes des deniers de la ville. Il se fit accompagner par un maître expert, Jean de la Colonhe (de Cologne), qui visita minutieusement toutes les parties de la fortification et dressa un état détaillé de toutes les améliorations et réparations qu'il convenait d'y faire. Ce praticien constata qu'il était surtout urgent de réparer les ponts et la porte de St-Esprit, flanquée de deux tours. De son côté, le trésorier examina les comptes de la ville ; il fit observer aux échevins qu'ils n'ont pas employé aux fortifications une somme suffisante. Le lieutenant du maire s'excuse de ne l'avoir fait, parce que la ville a dû rembourser un emprunt de six mille livres bordelaises contracté pour la réfection du havre du Boucau, laquelle est demeurée imparfaite par suite de plusieurs accidents. Il a dû faire face encore à d'autres grandes dépenses commandées par le roi à l'occasion des passages de Madame Marguerite d'Autriche venant d'Espagne, de Monseigneur l'archiduc, de la reine d'Espagne, et enfin de la reine d'Aragon, qui traversait ce royaume. Du Poncher rappela alors au Corps de ville que le roi avait donné à la ville la moitié de la recette de la grande coutume, afin qu'elle soit employée aux réparations, fortifications et autres communes affaires de la cité, et il ordonna que cette moitié soit réellement appliquée aux réparations et fortifications. Le lieutenant du maire, tout en protestant de son bon vouloir, déclara qu'il n'était pas possible, avec les autres rentes de la ville, de payer les gages des officiers ordinaires et les autres charges communes, car ces recettes étaient devenues presque nulles à cause de la déviation du lit de l'Adour et de certaines représailles, octroyées par le roi sur les Espagnols et les Navarrais, qui avaient entravé le commerce. A la suite de cet entretien, les échevins écrivent au roi, lui exposant l'insuffisance des fonds dont ils disposent et lui demandant de fournir une contribution pour les fortifications nécessaires à la sûreté de la ville.

Le pape Jules II, ayant reçu satisfaction de la République de Venise par la restitution qu'elle lui avait faite des villes de Romagne, résolut de débarrasser l'Italie des Français ; il forma contre eux, en 1511, une Sainte Ligue dans laquelle entrèrent Maximilien d'Autriche, Ferdinand le Catholique, son gendre Henri VIII, roi d'Angleterre, les Vénitiens et les Suisses.

Mesures défensives contre la Sainte Ligue.

La frontière de Guyenne se trouvait de nouveau menacée, tant du côté de l'Espagne que sur les rives de l'Océan.

Répartition des remparts entre les capitaines de quartiers.

Dès le 6 janvier 1511, la défense des remparts de la ville est répartie par le maire entre les capitaines et les compagnies de

ine. L'enceinte de la ville haute est partagée en
ers et celle du Bourgneuf en deux.
e haute :
ier compris entre la tour de Sault et la porte
ompris le boulevard, sont attribués à Jean de
gneur d'Arrybeyre, Auger de Lehet, Bernard de
non de le Lanne ;
npris entre la tour de Minhon (porte St-Léon) et le
x, à Jean de Sort, seigneur du Luc, Peyrot de
annot Darrautz ;
npris entre le Château-Vieux et la tour du Nard
rise), à Marticot de Fius, seigneur de Lesbay,
Monbrum, maître Antoine du Château-Neuf et
Lande ;
npris entre la tour du Nard et la porte St-Esprit, à
Dachari, Jean d'Albaytz, Michel de Segure, de
ce d'Albaytz et le clerc de ville.
rgneuf :
npris entre la porte St-Esprit et le Château-Neuf, à
, maître Pelegrin de Legarde, Peyrot Derm, Vidot
rnaud Guilhem du Hees ;
npris entre le Château-Neuf et la tour des Menons,
de Mondaco, Pierris de Lagarraude, maître Per-
r et Fortic Daguerre.
de réserve, destinée à servir de garde au maire ou
nt et à fournir des renforts sur les points les plus
formée avec les habitants de la rue Mayour
des quartiers voisins.
lat de la milice est requis de se rendre, en armes,
lu rempart de son quartier, de jour et de nuit,
ndra un bruit d'alarme.
omte de Dunois, et récemment créé duc de Lon-
tenant général et gouverneur en Guyenne, prend
ns pour assurer la défense de cette province.
e des commissaires, nommés par Louis XI (9 mars
t les mesures propres à défendre les côtes, Lon-
e mission au sieur de Lisle, par ordre du roi, de
nte hommes de guerre à la morte-paie, choisis
s beaux compagnons et les mieux expérimentés au
, d'en prendre le commandement comme capitaine
nduire à Bayonne, où ils seront chargés de la
hâteaux, avec ceux qui y sont déjà placés.
Blois à la ville (10 mars 1511), de faire bon guet, de

se pourvoir de vivres et de toutes choses nécessaires. Il annonce qu'une grosse quantité d'artillerie est en route vers Bayonne et que l'intention du roi est d'y mettre une bonne armée ; enfin, il lui recommande de l'aviser de la situation de la ville dès son arrivée à Bordeaux. L'avis demandé ne tarde pas, car, le 28 mars, le duc écrit de Bordeaux et envoie à Bayonne le sénéchal d'Armagnac et le sieur d'Urtubie, conduisant 500 hommes de pied. Il va diriger sur cette ville deux commissaires de l'artillerie, les sieurs de la Mothe et Champellaye, qui sont également experts en remparts et fortifications, et tous les canonniers qui sont à Bordeaux ; il en attend d'autres qu'il enverra aussi à Bayonne. Il demande au Corps de ville de préparer le logis de tous ces soldats. Dès que le besoin d'un plus grand nombre de troupes se fera sentir, il mettra en route 1,500 hommes de pied et 200 lances, qui sont prêts à partir.

Le lieutenant du maire rappelle (11 mai 1511), les ordonnances municipales au sujet du guet et les peines encourues par ceux qui ne les exécuteraient pas. Il défend (18 mai 1511), de vendre ou de prêter des armes aux étrangers, afin d'éviter leur exportation en Espagne ; il donne ordre aux habitants et aux voisins de la ville de s'approvisionner d'armes, telles que : bergantines, salades, épées, arbalètes, lances, pelles et autres harnois, pour la défense de la ville. Enfin, il convoque à une revue en armes dans la prairie St-Léon et à la prestation de serment tous les voisins de la ville, âgés de 18 ans et au-dessus, sous peine de perdre les avantages du voisinage. Cette revue et la prestation de serment, sur l'autel de Saint Léon, eurent lieu le 24 juin 1511.

Le duc de Longueville insiste à son tour (15 octobre 1511), sur la bonne exécution du guet ; s'inspirant de certaines améliorations proposées l'année précédente par Jean de Cologne, il prescrit à la ville de tendre tous les soirs les diverses chaînes de barrage, de murer la porte voisine du Château-Vieux et celle des Jacobins, mesures plus radicales que celles préconisées par Jean de Cologne ; ce maître-expert demandait seulement que la porte et le pont voisins du Château-Vieux fussent rapprochés de la rivière et que l'on retirât de la main des Jacobins la clef de la porte, ouverte dans la courtine du couvent donnant sur l'Adour, pour la confier à un archer des châteaux.

Longueville commande en outre de murer toutes les portes placées à l'extérieur des chaînes de la Nive, ce qui doit s'entendre des portes ouvertes sur les rives de cette rivière en dehors de la partie comprise entre les chaînes aval et amont. Enfin, il

lonne de faire des portes aux arches des ponts sous lesquelles ssent les bateaux et de les fermer la nuit.

.es magasins de la ville sont garnis de blés. La quantité de is approvisionnée à cause des bruits de guerre s'élève à 233 ies ; elle est répartie dans les chais de quelques gros négo- nts dont les noms sont conservés dans le registre de ville. ie ordonnance (février 1512), défend, sous peine de mort, de re le commerce des blés que certaines gens du pays de bourd sont accusés de vendre aux ennemis du roi.

Le duc de Longueville et Odet de Foix, seigneur de Lautrec, nnaissant par expérience l'appui que les Français avaient ouvé dans les faubourgs pour s'emparer de la ville, font molir le couvent des Carmes, dans le faubourg de Tarride, op rapproché des remparts. Il en fut de même du couvent des igustins, au faubourg St-Léon, et de celui de Sainte Claire, en ant du Château-Neuf. Très probablement aussi, Lautrec fit mbler les grands fossés nommés barraulx, que Jean de logne venait de signaler dans le faubourg St-Léon et qu'il ait recommandé de supprimer, afin qu'ils ne servent pas de ;is à l'ennemi. C'étaient les fossés des enceintes anciennes. Démolition des couvents de la banlieue.

Pour l'exécution de ces travaux, le maire avait fait convoquer habitants et voisins ; ils devaient travailler à la *manœuvre* roi de 5 heures du matin à 7 heures du soir. Défense fut faite hausser, pour cette circonstance, le prix des journées et des tériaux, ainsi que le loyer des bachets (petits bateaux servant x transports par eau) et des autres instruments de travail.

Longueville ne se borne pas à faire débarrasser les abords térieurs de la ville des abris que l'ennemi pourrait y trouver, s'occupe également de faire armer les remparts. Une grosse mbarde est mise à la tour du Nard, à l'aide d'un palan ; utres pièces sont également déplacées ; c'est le portier guerre qui fait transporter les agrés, exécuter des travaux au ulevard du Port-Neuf, et qui reçoit pour cela 40 livres 24 liards dits) 11 deniers. Le Conseil de ville commande à Benoît de arer 12 canons et lui paye son travail 4 livres guyennes.

Les troupes annoncées par Longueville sont arrivées et on les t camper à Ustaritz ; elles s'y trouvent déjà le 7 janvier 1512, M. de Fontaines, lieutenant du roi, dit que certains mar- nds vivandiers ont obtenu des lettres de vivanderie pour ner des vivres au camp du roi. Afin que ces marchands ne nt pas pillés par les gens de guerre et qu'ils aient ainsi le ir de mieux pourvoir l'armée royale et la ville de Bayonne, luc de Longueville nomme un prévôt des maréchaux de Bayonne couvert par le camp d'Ustaritz.

France à l'armée du roi en Guyenne pour donner ordre e police au fait de la justice (20 juin 1512).

Il est encore nécessaire de rappeler aux habitants et voisins qu'ils doivent faire le guet, le contre-guet sur les murailles et dans les guérites, aux lieux accoutumés, et de garder les portes chacun à son tour, selon le rang usité jusqu'alors ; ces rappels sont formulés par Odet de Foix de Lautrec sous peine d'être mis au collier (au pilori) en la place commune, pendant douze heures (23 janvier 1512) ; le danger auquel Bayonne se trouvait exposé stimulait le zèle des officiers de ville, car aux menaces de Lautrec, le lieutenant du maire crut devoir ajouter les siennes (14 octobre 1512).

La place de Bayonne fut, en effet, en grand péril. Deux des adhérents de la ligue formée contre Louis XII, sur les instances du pape Jules II, s'étaient concertés pour attaquer la Guyenne. C'étaient Henri VIII, roi d'Angleterre, et Ferdinand, roi de Castille ; le premier voulait reprendre la Guyenne et le second s'emparer de la Navarre. Le pacte qu'ils conclurent stipulait, dans une de ses clauses, une expédition combinée en Guyenne. L'invasion espagnole devait passer par le col de Roncevaux, qui appartenait au roi de Navarre, tandis que les Anglais allaient débarquer près de St-Sébastien et gagner la Guyenne par le Labourd.

Ferdinand, qui était roi de l'Aragon par succession paternelle et de la Castille par sa femme Isabelle, unique héritière de ce royaume, amassa toutes ses troupes sur la frontière de Navarre et déclara la guerre à Louis XII dès le mois de mars 1512 ; il demanda à Jean d'Albret, roi de Navarre, pour sûreté de sa neutralité, pendant qu'il traversait ses Etats, la livraison des places fortes de Maya, d'Estella et de St-Jean-Pied-de-Port. Mais Albret, pressentant que Ferdinand voulait s'emparer de son royaume, négociait secrètement une alliance avec Louis XII et cherchait à gagner du temps avec les négociateurs de Castille.

Les Anglais passent la Bidassoa.

Lassée par ces retards, l'armée anglaise, forte de 10,000 hommes, passe subitement la Bidassoa, le 28 juin 1512, sans en avoir reçu l'ordre. Cette démonstration jette l'émoi dans le pays de Labourd ; Andouins et 500 Béarnais se jettent dans Bayonne, dont la prise était le premier objectif des ennemis, pendant que le Béarn prend les armes et que les Français amassent des troupes. Le roi Ferdinand, mis au courant des négociations d'Albret par ses émissaires, se décide enfin à lui déclarer la guerre, le 15 juillet, et, dès le 17 juillet, les troupes espagnoles marchent sur les frontières de Navarre. Le même jour était

igné à Blois le traité d'alliance entre Louis XII et Jean d'Albret.

Malheureusement pour le roi de Navarre, le gros des forces françaises était en Italie et les secours qui lui avaient été promis n'arrivèrent pas assez tôt pour arrêter la marche des Castillans. Mais, par compensation, l'armée anglaise, dont la marche en avant n'avait pas eté appuyée par les Espagnols, avait repassé la Bidassoa et restait campée, le 20 juillet, à Renteria, refusant de participer à la conquête de la Navarre; Albret n'eut donc à combattre que l'armée de Ferdinand, forte cependant de 17,000 hommes et commandée par le duc d'Albe; ce général castillan s'empara de quelques places navarraises et marcha sur Pampelune, capitale du royaume. Jean d'Albret, qui s'y était enfermé, quitta cette ville, le 23 juillet, à l'approche du duc d'Albe, sous prétexte d'aller ramasser des troupes en Béarn.

Les Castillans prennent Pampelune et la Navarre.

Le lendemain, la ville se rendait aux Castillans; Maya, St-Jean-Pied-de-Port et presque toutes les forteresses de Navarre ont le même sort et reçoivent des garnisons espagnoles.

Mais, le roi Ferdinand voulant encore tromper sur ses véritables projets Jean d'Albret, qui est réfugié à Orthez, lui mande, le 15 août, qu'il lui rendra son royaume aussitôt après la prise de Bayonne. Il continue cependant sa conquête et, après avoir fait occuper par l'avant-garde de son armée Roncevaux et St-Jean-Pied-de-Port dans la dernière semaine d'août, il soumet la Basse-Navarre, située au pied Nord des Pyrénées.

Pendant ce temps, les troupes françaises, qui n'atteignaient pas la moitié de l'effectif ennemi, avaient peine à se rassembler. La plus grande partie était entrée en Béarn et campait à Sauveterre, à 50 kilomètres du col de Roncevaux; elle n'agissait pas encore, attendant de nouveaux renforts et paralysée par une discussion sur une question de préséance qui s'était élevée entre ses deux principaux chefs, le duc de Longueville et le connétable Charles de Bourbon. Nous avons vu qu'un autre corps de troupes françaises était campé à Ustaritz, avec la mission de couvrir Bayonne; il était destiné à supporter le premier choc des armées alliées, car Hasparren était le rendez-vous fixé pour les deux armées ennemies.

Le plan concerté commence à s'exécuter. Le duc d'Albe, arrivé le 10 septembre à St-Jean-Pied-de-Port, fait occuper Hasparren par une avant-garde de 500 lances et opère une diversion contre Sauveterre, afin de détourner l'armée française, qui s'y trouvait campée, de se porter sur Bayonne. Mais les Anglais ne se mettent pas en mouvement; leur général, le marquis de Dorset,

accuse le roi de Castille de s'être joué de l'Angleterre en négligeant la conquête de la Guyenne et en portant son unique soin à garder la Navarre ; malgré les ordres d'Henri VIII, il fait rembarquer ses troupes, vers le milieu d'octobre, sur des navires que Ferdinand ne lui refusa pas. C'est une armée de 10,000 hommes que les Français n'auront pas à combattre.

Ce départ inopiné donna du courage aux Navarrais. Le duc d'Albe, aventuré en Basse-Navarre, recevait ses approvisionnements par les cols des Pyrénées et voyait souvent ses convois enlevés. L'artillerie espagnole, qui attendait à Roncevaux l'ordre d'avancer, ne s'y trouvait plus en sûreté ; elle fut conduite à St-Jean-Pied-de-Port.

Le duc d'Albe se fortifie à St-Jean-Pied-de-Port.

Pour mettre cette place à l'abri, le duc d'Albe y fit exécuter d'importants travaux ; un nouveau fort fut construit pour protéger la citadelle, des bastions en terre s'élevèrent, des fossés furent creusés et des magasins nouveaux purent contenir les approvisionnements nécessaires.

L'armée française recevait toujours des renforts ; elle compta bientôt 1,200 hommes d'armes, 1,600 ginètes et 6,600 fantassins, réunis au camp de Sauveterre.

Les Français opèrent en Navarre.

Le 24 septembre, elle est entièrement constituée et composée de trois corps : celui de l'aile gauche, sous les ordres de la Palice et de Jean d'Albret, est à Sauveterre ; celui du centre, commandé par Longueville, occupe Peyrehorade sur l'Adour, et celui de l'aile droite, avec Lautrec, campe à Ustaritz, devant Bayonne. Ces corps doivent opérer de la manière suivante : l'aile gauche remontera le val de Roncal, pour couper la retraite au duc d'Albe ; elle compte à ce moment 14,000 hommes, parmi lesquels 7,000 aventuriers navarrais conduits par Gramont, resté fidèle au roi de Navarre. Le corps du centre, fort de 10 à 12,000 hommes, sous les ordres du dauphin François d'Angoulême et du duc de Longueville, s'avancera vers Sauveterre et Garris pour attaquer de front le duc d'Albe à St-Jean. Enfin, l'aile droite, sous les ordres de Lautrec, doit garder Bayonne et surveiller le Guipuscoa, province castillane.

Mais la lenteur avec laquelle la Palice fit avancer ses troupes permit à Fonseca de se jeter dans Pampelune avec des troupes espagnoles et donna au duc d'Albe le loisir de battre en retraite vers cette ville, laissant une garnison de 1,000 hommes à St-Jean-Pied-de-Port. Le duc d'Albe réussit à gagner Pampelune, après avoir évité par une marche de nuit l'armée de Jean d'Albret, postée au travers de son chemin, en passant à 2,000 mètres environ du camp français.

Un peu déconcertés par cette manœuvre hardie, Jean d'Albret et la Palice attendent pendant quelques jours l'arrivée de renforts venant par Roncevaux et se présentent, le 3 novembre 1512, à la tête de 20,000 hommes et de 50 canons, sous les murs de Pampelune.

Ils mettent le siège devant cette place et, après un assaut vaillamment conduit par les lansquenets et les Béarnais, mais vivement repoussé, ils transforment le siège en blocus. Leur armée, composée de mercenaires, était peu disciplinée et constituait une troupe sans consistance ; ce motif et le peu d'empressement de la Palice à seconder les efforts de Jean d'Albret, firent adopter le projet de blocus.

Pampelune assiégé par Albret et la Palice.

Pendant que ces opérations s'exécutaient dans la Haute-Navarre, le dauphin, le duc de Bourbon et Lautrec avaient rassemblé leurs troupes. Le camp d'Ustaritz avait été levé le 19 novembre ; les munitions qui ne suivaient pas l'armée furent amenées à Bayonne par les soins de maître Florimond Fortier, trésorier général et garde de l'artillerie. Le maire et les échevins les reçoivent en dépôt, le 27 novembre, et promettent d'en tenir [illegible] et loyal compte au roi. Ce matériel comprenait : des halle- [illegible] des traits d'arbalète, fers de et du salpêtre [illegible]

L'armée du dauphin ayant levé le camp [illegible] une diversion vers le Guipuscoa. Après avoir franchi la Bidassoa, elle pille et brûle les places d'Oyarzun, de Renteria, d'Iraucu et d'Ernani. Le 17 novembre, l'armée tente un coup de main sur Saint-Sébastien ; mais la garnison de cette place, qui ne comptait que 400 hommes, résiste, malgré sa faiblesse, aux 14,000 Français ; le dauphin, apprenant l'arrivée d'une armée castillane, qui se dirige vers les cols de Maya et de Bastan, pour couper les communications de l'armée française avec le Labourd, se retire précipitamment, le 19 novembre, et va occuper Maya.

Diversion du dauphin en Guipuscoa.

L'armée du roi de Navarre, campée devant Pampelune, se trouvait dès lors en mauvaise posture ; elle pratiqua à la hâte une brèche à coups de canon dans l'un des remparts de la capitale navarraise et, le 27 novembre, une troupe de Béarnais et de lansquenets tenta l'assaut, mais sans succès. Cet échec et l'arrivée d'une armée de Castille firent lever le siège et Jean d'Albret battit en retraite vers Maya, le 30 novembre. En passant les cols difficiles d'Elissondo et de Velate, son armée fut attaquée par les montagnards basques ; elle perdit, dans ces affaires, beaucoup de monde et 12 canons, qui furent ramenés triomphalement à

Albret bat en retraite sur Bayonne et perd définitivement la Navarre.

accuse le roi de Castille de s'être joué de l'Angleterre en n[illegible] geant la conquête de la Guyenne et en portant son unique s[illegible] à garder la Navarre ; malgré les ordres d'Henri VIII, il fait ren[illegible] barquer ses troupes, vers le milieu d'octobre, sur des navires que Ferdinand ne lui refusa pas. C'est une armée de 10,000 hommes que les Français n'auront pas à combattre.

Ce départ inopiné donna du courage aux Navarrais. Le duc d'Albe, aventuré en Basse-Navarre, recevait ses approvisionnements par les cols des Pyrénées et voyait souvent ses convois enlevés. L'artillerie espagnole, qui attendait à Roncevaux l'ordre d'avancer, ne s'y trouvait plus en sûreté ; elle fut conduite à St-Jean-Pied-de-Port.

Le duc d'Albe se fortifie à St-Jean-Pied-de-Port.

Pour mettre cette place à l'abri, le duc d'Albe y fit exécuter d'importants travaux ; un nouveau fort fut construit pour protéger la citadelle, des bastions en terre s'élevèrent, des fossés furent creusés et des magasins nouveaux purent contenir les approvisionnements nécessaires.

L'armée française recevait toujours des renforts ; elle compta bientôt 1,200 hommes d'armes, 1,600 ginètes et 6,600 fantassins, réunis au camp de Sauveterre.

Les Français opèrent en Na-[illegible]

Le 24 septembre, elle est entièrement constituée [illegible] de trois corps ; ce[illegible]pres au roi pour tenter de reconquérir la Navarre. Mais en même temps, pour assurer sa conquête, le roi de Castille fait occuper fortement St-Jean-Pied-de-Port. Tout danger n'avait pas disparu, car, outre la présence des troupes castillanes, la flotte qui portait l'armée anglaise du marquis de Dorset voguait en vue des côtes de Guyenne, attendant de nouveaux ordres. Le Béarn et la Gascogne s'émeuvent de ces menaces ; Jean d'Albret lève des troupes et va renforcer l'armée française, que Lautrec maintenait réunie sous son commandement. Mais en même temps ce dernier était chargé par Louis XII de négocier la cessation des hostilités avec le roi de Castille et réussissait dans sa mission.

Trêve d'Urtubie.

Une trêve d'un an fut signée à Urtubie, le 1er avril 1513, et publiée à Bayonne, le lendemain ; elle s'appliqua aux territoires placés au Nord des Pyrénées (en deçà). Les deux monarques se firent de mutuelles concessions : Louis XII abandonna d'Albret, Ferdinand délaissa à la France Milan et les Vénitiens.

La place de Maya, située au delà des monts, avait été occupée par des Béarnais ; le roi de Castille l'assiège et la reprend. Jean d'Albret, quoique posté à Sauveterre avec 5,000 hommes, n[illegible]

Un peu déconcertés par cette manœuvre hardie, Jean d'Albret et la Palice attendent pendant quelques jours l'arrivée de renforts venant par Roncevaux et se présentent, le 3 novembre 1512, à la tête de 20,000 hommes et de 50 canons, sous les murs de Pampelune.

Ils mettent le siège devant cette place et, après un assaut vaillamment conduit par les lansquenets et les Béarnais, mais vivement repoussé, ils transforment le siège en blocus. Leur armée, composée de mercenaires, était peu disciplinée et constituait une troupe sans consistance ; ce motif et le peu d'empressement de la Palice à seconder les efforts de Jean d'Albret, firent adopter le projet de blocus. Pampelune assiégé par Albret et la Palice.

Pendant que ces opérations s'exécutaient dans la Haute-Navarre, le dauphin, le duc de Bourbon et Lautrec avaient rassemblé leurs troupes. Le camp d'Ustaritz avait été levé le 19 novembre ; les munitions qui ne suivaient pas l'armée furent amenées à Bayonne par les soins de maître Florimond Fortier, trésorier général et garde de l'artillerie. Le maire et les échevins les reçoivent en dépôt, le 27 novembre, et promettent d'en tenir bon et loyal compte au roi. Ce matériel comprenait : des hallebardes, écrevisses, halecrets, salades, traits d'arbalète, fers de lances, 1,500 piques ferrées, 1,150 fûts de lances et demi-lances [illegible].

[illegible]ande coutume de Bayonne, dont le [illegible] d'Ustaritz [illegible] [illegible]tre le roi et la ville, pour demander, mais sans succès, que le prix [illegible] son fermage soit diminué. La ville l'invoque également dans [illegible] remontrances qu'elle adresse au roi (juillet 1513) ; elle insiste [illegible]ur obtenir de lui un secours de 2,000 livres, car elle a dû [illegible]penser une grosse somme pour faire un boulevard sur le bord [illegible] la rivière, du côté de St-Esprit, entretenir (acotrer) l'artillerie [illegible]linaire de la ville, les poudres, boulets, munitions, et réparer [illegible] ponts. Les Bayonnais se plaignent aussi de ce que les clefs [illegible] portes sont données au capitaine Hirigoyen, mesure qu'ils [illegible]sidèrent comme une marque de défiance.

[illegible]ouis XII répond qu'il veut que les clefs soient remises entre [illegible] mains de M. de Fontaines, son lieutenant, à cause des [illegible]naces de guerre, sans préjudicier aux droits des bourgeois ; [illegible] chargé le duc de Valois de les en informer et de leur faire [illegible]oir qu'il accorde les 23 places de morte-payes que le Corps [illegible] ville lui a demandées pour eux.

[illegible]n ce qui concerne la dépense des fortifications, le roi veut [illegible]n fournir à la réparation des ponts qui ont été dégradés par [illegible]passage des troupes, mais seulement pour obvier à l'imminent

péril de leur destruction, et il annonce que le trésorier du Poncher écrit dans ce sens, à Bayonne, au commis chargé de la construction des fortifications qu'il y fait élever (18 juin 1513).

Effectivement, du Poncher mande à Jean de Cologne de se borner à faire rhabiller les ponts (refaire le tablier en bois), de manière à les empêcher de tomber, travail qu'il évalue à 200 ou 300 livres tournois ; il laisse à la ville le soin de faire le reste, quand elle aura des fonds. Il recommande au commis de faire bien besogner aux fortifications, tant à Bayonne qu'à Dax, avec la plus grande diligence et en commençant par le plus nécessaire ; il lui demande de le renseigner sur le degré d'avancement des travaux et sur ceux qui pourront être exécutés dans l'année (22 juin 1513).

La ville se contenta du faible secours que lui donna le roi et se mit à l'œuvre ; elle répara complètement le pont Mayou et profita de ce travail pour améliorer l'extrémité de ce pont sur la rive gauche de la Nive ; elle construisit des murs de quais en s'avançant vers le lit de la rivière et elle continua ces murs jusqu'au moineau des chaînes du Port-Neuf.

L'activité déployée au travail des fortifications de Bayonne, la prohibition d'exporter des vivres en Espagne, le dépôt des clefs de la ville en mains sûres étaient des mesures qui n'auraient pu se justifier, si Louis XII n'eût conçu des craintes sur l'amitié de Ferdinand et sur son désir de proroger la trêve. Le roi catholique, à la suite des désastres des Français en Italie, ne jugeant pas bien profitable une alliance avec eux, avait cessé les négociations qu'il poursuivait avec Louis XII à Paris et à Bayonne. Une ligue s'était formée, le 5 avril 1513, à Malines, contre la France, entre le pape, l'empereur et le roi d'Angleterre. Ferdinand, qui s'était engagé pendant un an par la trêve d'Urtubie (1er avril 1513), à laisser Milan et Venise à Louis XII, voulait se délier de cet engagement et, dès le mois de juillet 1513, il se rapprochait des coalisés. Sans même attendre la fin de la trêve, il adhère, le 15 octobre, à la ligue de Lille formée entre Maximilien et Henri VIII.

Nouvelle ligue contre la France. Les Anglais postés à Fontarabie menacent Bayonne.

La Guyenne se trouvait ainsi menacée. Dès lors, Louis XII ne craignant plus d'indisposer Ferdinand, se réconcilie avec Jean d'Albret, qu'il avait abandonné. Ce roi détrôné prépare aussitôt en Béarn une expédition contre la Basse Navarre et, en attendant le moment d'entrer en campagne, il s'efforce de reconquérir St-Jean-Pied-de Port par la trahison.

Le roi de France fait aussi des préparatifs de guerre. Il réunit des troupes à Cahors, à Agen et nomme général de l'armée le

ıuphin François d'Angoulême, son héritier présomptif, dont arrivée à Bordeaux est annoncée pour le commencement de 514. Mais comme les Anglais, débarqués à Fontarabie, mena:ent directement Bayonne, il envoie dans cette dernière place de nombreuses compagnies d'hommes d'armes; le capitaine Hirigoyen reçoit du roi et de son lieutenant général en Guyenne, Odet de Foix, la mission de lever en pays basque 500 hommes de pied, sur lesquels 350 vont renforcer la garnison de Bayonne (2 janvier 1514). La présence de ces troupes et le voisinage de l'armée anglaise provoquent une hausse sur le prix des denrées; la cherté de la viande et l'interdiction de trafiquer le bétail avec l'Espagne occasionnent au fermier de la grande coutume des pertes considérables par la diminution des transactions commerciales et obligent le roi à lui accorder une réduction de 3,940 livres sur le fermage des trois dernières années.

Les mesures d'armement ne sont pas négligées; les remparts de Bayonne se garnissent de canons; une grande couleuvrine et un faucon sont placés sur la tour St-Esprit. La tour de Sault et la plate-forme appelée Puys de Perret, construite récemment à son pied, reçoivent quelques pièces, et le grand engin établi à demeure sur la terrasse supérieure de la tour est remplacé par une grande couleuvrine et un canon pierrier (1).

Cette artillerie avait été prêtée par la ville de Bayonne, avec une certaine quantité de munitions, à l'armée de Jean d'Albret, pour être employée au siège de Pampelune. Elle fut longtemps abandonnée dans le camp d'Ustaritz, où l'armée s'était rassemblée à la fin de sa retraite avec le matériel qu'elle avait pu amener. Les canons et les munitions prêtés par la ville ne purent lui être entièrement rendus; elle fit cependant réparer les canons échappés au désastre pour armer ses remparts.

Ecroulement du rempart Lachepaillet.

Bayonne n'était pas encore au bout de ses mécomptes. Un grand pan du rempart, qui réunissait le Château-Vieux à la porte Lachepaillet, menaçait de se renverser : c'était une partie de la nouvelle enceinte établie récemment en avant des remparts romains; l'instabilité de cette muraille doit être attribuée soit à la mauvaise assiette de ses fondations établies dans un terrain marécageux, soit encore à son état de vétusté, dans le cas où elle aurait été édifiée sous la domination anglaise. Cette dernière hypothèse permettrait d'expliquer le terme « entre deux murs, au bout de la rue de l'Abesque », employé au moyen âge pour indiquer le lieu où se réunissait le Corps de ville. Dans ce cas,

(1) Selon M. Ducéré.

le mur appuyé d'un côté au portail de Lachepaillet aurait dû aboutir du côté opposé à un ouvrage établi en avant du Château-Vieux, à la place du bastion actuel. Toutefois, on ne peut émettre que des conjectures au sujet de l'existence de cette pièce de fortification que ne mentionne aucun texte du moyen âge. Des étais et des liens furent placés en avant du mur pour arrêter son mouvement ; malgré ces précautions, malgré la présence d'experts maçons et charpentiers appelés en toute hâte sitôt que le danger parut plus imminent, le désastre ne put être conjuré et la maçonnerie s'écroula dans les fossés avec un grand fracas, le 16 décembre 1513, vers une heure de l'après-midi, en présence du Corps de ville et de M. de Fontaines, lieutenant du roi, consternés par cette catastrophe.

Tout en prenant ses dispositions pour résister à la ligue, Louis XII, qui ne voulait pas la guerre, essaya de renouer les négociations avec ses ennemis. Battu par les Anglais à Guinegate et malheureux sur tous les champs de bataille, il fut bien aise d'obtenir à Orléans, le 13 mars 1514, la prolongation pour un an de la trêve d'Urtubie. Il acheta chèrement cette courte paix, en délaissant pour toujours le royaume de Naples et en renonçant à faire valoir, pendant une année, ses prétentions sur le Milanais ; son allié fut totalement abandonné, car aucune clause favorable à Jean d'Albret ne fut stipulée. Cette trêve fut consolidée par l'adhésion de l'Angleterre ; Louis XII et Odet de Foix écrivent à Bayonne (15 et 25 août 1514), annonçant la nouvelle. Mais, dès le 1er mai, aussitôt après la proclamation de la trêve d'Urtubie, le duc d'Angoulême, appelé aussi duc de Valois, s'était empressé de vider les magasins, en autorisant de vendre mille tonnes de blé d'Angoumois qu'il avait fait transporter à Bayonne pour ravitailler cette ville et nourrir les gens de guerre; il permettait aussi d'écouler les vins approvisionnés en les vendant en taverne.

Ferdinand profita de la trêve pour asseoir sa domination sur la Mérindad de l'Ultra-Puertos, province de la Basse-Navarre dont St-Jean-Pied-de-Port était la capitale, et pour recevoir l'hommage des seigneurs basques. Cette situation se prolongea jusqu'à la mort de Louis XII, survenue le 1er janvier 1515.

CHAPITRE XI

OPÉRATIONS DES FRANÇAIS EN NAVARRE ET GUIPUSCOA, — BAYONNE ASSIÉGÉ PAR LES ESPAGNOLS ET BRILLAMMENT DÉFENDU PAR LAUTREC (1515-1524).

François Ier. — La France et l'Espagne s'observent. — Bayonne mis en défense. — Déroute de Jean d'Albret à Roncevaux, sa mort. — Redressement du service du guet. — La peste à Bayonne propagée par les ouvriers des fortifications. — Rivalité de Charles-Quint et de François Ier. — Bayonne se prépare à la résistance. — André de Foix prend Pampelune ; puis, battu à Noain, il se retire à Bayonne. — L'amiral Bonnivet quitte Bayonne et porte la guerre en Guipuscoa. — Brillante marche des Français entre Roncevaux et Béhobie. — La Bidassoa traversée la pique au poing. — Prise de Fontarabie par Bonnivet et construction du fort d'Hendaye. — Le mur romain renforcé par un nouveau rempart du côté de St-Léon. — Lautrec, battu à la Bicoque, perd le Milanais. — De Santander, Charles-Quint menace Bayonne. — Il assiège Fontarabie, s'empare de Maya, qu'il fait raser, et de Béhobie. — Vaine tentative de St-Pé et d'Urtubie sur le château de Béhobie. — La Palice fait lever le siège de Fontarabie. — Incursions des Espagnols en Labourd. — Bayonne menacé. — Lautrec se jette dans la place et assure sa défense. — Il dégage les faubourgs par l'incendie et le canon. — Il fait construire un grand retranchement du côté de St-Léon. — Algarade de 1523. — Bayonne attaqué par 25,000 Espagnols, sa belle défense. — Fontarabie repris sur les Français. — Situation toujours menaçante. — Bayonne continue ses armements.

François Ier, duc d'Angoulême, fils de Charles d'Angoulême et de Louise de Savoie, succéda à Louis XII, son beau-père. Le nouveau roi, qui avait, sous le règne précédent, entretenu de bons rapports avec les Bayonnais, s'empressa de leur annoncer son élévation au trône, assuré que cette nouvelle allait être accueillie par eux avec de vives démonstrations de joie, non seulement à cause de l'amitié qu'ils lui avaient déjà montrée, mais encore parce qu'elle leur apportait l'espoir, sinon la certitude, d'un secours dont la ville avait grand besoin pour sa restauration. François Ier avait, en effet, constaté le dépérissement de la cité durant les dernières guerres, où il avait joué un rôle, et il ne pouvait se refuser à la réparation des désastres que la calamité des temps avait rendu inévitables. La ville se trouvait considérablement réduite ; les coutumes de Bayonne, rédigées de nouveau, en 1514, nous en fournissent la preuve. Elles mentionnent les rues et places comprises dans l'intérieur de l'enceinte et le faubourg de St-Esprit, mais ne contiennent aucune indication sur la banlieue de Mousserolles, les quartiers des Tanneries, de la fontaine St-Léon et du faubourg de Tarride. François Ier.

Le couvent des Carmes, situé dans ce dernier faubourg, avait été démoli en 1513 et s'édifiait de nouveau dans le quartier du port du Verger.

La France et l'Espagne s'observent. Bayonne mis en défense.

Jean d'Albret avait gagné l'amitié de François Ier durant la guerre d'Espagne, et il comptait sur son secours pour reconquérir le trône de Navarre. Le bruit courut à la cour d'Espagne que le roi de France allait occuper le Milanais et susciter des embarras à Ferdinand sur les Pyrénées. Certaines mesures semblent confirmer ces rumeurs.

André de Foix, seigneur d'Asparros, nommé lieutenant général du roi en Guyenne (7 janvier 1715), arrive à Bayonne (27 février), se concerte avec du Poncher sur les mesures de défense et fait mettre la main à l'œuvre. Pour hâter les préparatifs, le trésorier annonce une seconde visite à Bayonne pour le 9 juin, tandis que d'Asparros s'y rend de nouveau (27 octobre) ; la ville fait, à cette occasion, au lieutenant général, des cadeaux consistant en vin, saumons et aloses, et étend ces marques de gracieuseté à du Poncher, à Fontaines et à Madame de St-Pé, fille du maire.

La présence des officiers royaux donne plus d'activité aux travaux ; des boulets de pierre pour bombardes sont charriés près des pièces, diverses réparations sont faites aux remparts. Les préparatifs de défense se poursuivent, malgré la peste dont la ville est menacée ; ce fléau est signalé à Salies-de-Béarn (15 janvier), à Bidart (21 octobre) ; pour s'en garer, on fait nettoyer les ponts et les rues, on interdit l'entrée de la ville et des faubourgs aux étrangers venant de Toulouse, qui est contaminé.

Odet de Foix s'absente de Bayonne, mais il se préoccupe toujours d'assurer la défense de cette ville. Il écrit d'Hagetmau à M. de Fontaines, le 31 octobre, afin qu'il exige de Bayonne l'accomplissement de certaines précautions : monter les chaînes et les tendre pendant la nuit, exécuter les guérites ordonnées sur les remparts, refaire les planchers des tours de l'enceinte et des portes, terminer les ponts, mettre à l'abri la grosse artillerie et ses accessoires, maintenir en bon état le bateau servant à la défense des rivières (corau). Ces travaux de réparation étaient d'autant plus nécessaires que les gens du guet ne craignaient pas de brûler les bois des guérites et les planchers des tours, malgré les protestations et les arrêtés du maire (30 janvier 1516).

Le roi d'Espagne prend des dispositions analogues ; il retire l'artillerie de la place de St-Jean-Pied-de-Port, où il la croit exposée, et il renforce la garnison de Maya ; en même temps, il fait occuper St-Palais.

François Ier n'avait pas l'intention de guerroyer sur les Pyrénées et réservait ses forces pour la conquête du Milanais. Il chargea Lautrec de négocier une deuxième prolongation de la trêve, en excluant l'Italie de ce pacte, et de demander à Ferdinand que la Navarre soit restituée à Albret. Le roi d'Espagne traîne la négociation en longueur, insistant diplomatiquement pour comprendre l'Italie dans la trêve ; pendant ces atermoiements, il incorpore la Navarre à la Castille par un acte solennel, puis il refuse catégoriquement de la rendre au roi de Navarre.

Sans s'attarder à discuter avec son voisin, le roi de France passe les Alpes au col de Largentière et gagne la bataille de Marignan sur les Suisses, qui lui disputent le Milanais. Fier de sa victoire, il se fait armer chevalier par Bayard sur le champ de bataille et il s'empresse d'envoyer à Bayonne la nouvelle de ce succès (23 septembre 1515).

Voyant Ferdinand approcher de sa mort, Jean d'Albret fait des préparatifs pour reconquérir la Navarre. Le roi de Castille meurt, en effet, le 3 février 1516, mais Albret ne trouve pas la Navarre sans défense. Car, si le nouveau roi d'Espagne, l'archiduc Charles, prince de Castille et petit-fils de Ferdinand, ne quitte pas encore les Flandres sur lesquelles il régnait, le ministre Jimenes veille aux intérêts de l'Espagne. Albret parvient à pénétrer dans la ville de St-Jean-Pied-de-Port, mais il ne peut s'emparer de la citadelle, où la garnison s'est retirée.

Déroute de Jean d'Albret à Roncevaux. Sa mort.

Comme François Ier, occupé dans le Milanais, ne lui envoie pas de secours, Albret, impatient de profiter des circonstances, met sa petite armée en marche sur Roncevaux, le 17 mars 1516. Celle-ci est bientôt mise en déroute par les troupes de Castille ; elle leur abandonne la ville de St-Jean et ne s'arrête qu'à la frontière de Béarn. Le roi de France, toujours sympathique à la cause de Jean d'Albret, veut bien encore tenter de nouvelles négociations en sa faveur (avril) ; nous croyons qu'elles furent conduites par le sieur de Sainte-Colome, nommé depuis peu de temps gouverneur de Bayonne ; mais la mort du roi de Navarre (17 juin) vint arrêter ces démarches, dont l'insuccès était presque certain.

La victoire de Marignan ayant assuré la paix du côté de l'Italie et aucune menace ne se produisant plus sur la frontière des Pyrénées, François Ier se décide à désarmer. Il écrit, le 28 septembre 1516, à M. de Fontaines, son lieutenant à Bayonne, et lui expose que ses affaires sont en si bon état qu'il n'a plus besoin d'entretenir les gens de guerre extraordinaires ; il l'invite

en [illegible] et en les payant jusqu'à la fin du mois et à garder seulement les troupes ordinaires de garnison.

Par son ordre, les blés qui ont été approvisionnés et renfermés dans les magasins de la [illegible] à Bayonne, sont vendus (11 février et 7 mai 1517), sous la réserve expresse qu'ils ne sortiront pas du royaume. A ces signes de paix viennent se joindre les réjouissances et les feux de joie ordonnés dans la ville pour célébrer la naissance du dauphin (28 février 1517).

Catherine de Navarre, veuve de Jean d'Albret, jugeant par ces diverses mesures que sa cause est desertée par la France, tombe dans un grand abattement : elle meurt bientôt à Mont-de-Marsan (12 février 1517), laissant à Henri II, son fils, les domaines de la maison de Foix-Navarre. Ce jeune enfant, âgé de quatorze ans, se trouvait alors à la cour de François Ier, qui le retint près de lui dans le but de garder la haute main sur ses vastes possessions. Néanmoins, le roi de France consentit à laisser Alain d'Albret exercer la tutelle de son petit-fils.

Durant la période de quatre années qui s'écoula jusqu'à l'ouverture des hostilités entre François Ier et Charles-Quint, la Guyenne, comme tout le reste du royaume, put jouir d'une paix profonde. La ville de Bayonne profite de ce répit pour rebâtir la porte St-Esprit, refaire tous les ponts en bois et construire les arches en pierre terminant les ponts Mayou et de St-Esprit (1517-1518) : elle met en adjudication le pont jeté sur le fossé en avant de la porte St-Léon. Ces travaux considérables purent être exécutés grâce au don que le roi avait fait à la ville (septembre 1516) de la moitié de la grande coutume dont le produit appartenait à la couronne : ce secours s'élève à 1,770 livres en 1518. Toutefois, François Ier s'était réservé cette ressource tant que d'Albret avait vécu, et il avait prescrit de ne faire aucun payement, sinon pour la guerre. Les Bayonnais, qui avaient besoin d'argent, députèrent vers le roi, afin de faire lever cette interdiction, lorsque la mort du roi de Navarre vint résoudre la difficulté.

Redressement du service du guet.

Pour entretenir les bonnes dispositions de François Ier à l'égard de la ville, le lieutenant du maire assure de son mieux le service du guet et la protection des ouvrages de fortification. Il enjoint aux voisins et habitants (20 octobre 1516), de faire bons guet et contre-guet, bonne garde des portes, chacun à son tour, à l'heure prescrite par la coutume, savoir : les deux guets sur les murailles, dans les guérites et les tours, depuis l'entrée de la nuit jusqu'à la pointe du jour ; ceux de contre-guet devront faire plusieurs tours sur les murailles, les uns jusqu'à

minuit, les autres de minuit au jour ; les portiers, bien armés et ajustés, se trouveront aux portes à la pointe du jour ; le lieutenant défend, en outre, aux étrangers, de pénétrer en ville par les rivières, sans se présenter aux gens du guet, sous peine d'être attaqués à coups de traits d'arbalètes. Nouveau rappel du 22 mars 1517, qui taxe le service du guet à un homme par maison ; défense faite, le 15 décembre, aux étrangers et habitants, de franchir les remparts, de rompre les guérites et d'en piller les morceaux ; enfin commandement, le 10 décembre 1518, à tous les capitaines de guet, portiers, habitants et voisins, de se rendre aux portes pour monter la garde, avec des lances, hallebardes, épées et autres armes, et de ne laisser entrer en ville aucun étranger armé.

Le texte même de ces prescriptions démontre qu'elles étaient nécessaires et donne à penser que le service du guet avait besoin de stimulants durant les périodes de paix.

Les querelles entre les archers et le Corps de ville, que l'état de guerre avait fait disparaître, se reproduisent. Les premiers, après avoir obtenu l'autorisation de faire pénétrer en ville, sans payer de droits, leur provision de vin de Chalosse, très apprécié à Bayonne, essayent d'en mettre une partie en vente ; pour ce motif, le lieutenant du capitaine du Château-Vieux, Pierre de Borsuset, dont la femme est l'auteur du délit, se voit infliger une amende de 9 livres guyennes (31 octobre 1517).

Nous pensons que le zèle des officiers municipaux à faire accomplir exactement le service du guet et à employer les fonds de la grande coutume aux réparations des ponts et de la fortification plutôt qu'à d'autres dépenses d'une utilité moins générale, doit aussi être imputé à la présence à Bayonne de Roger de Gramont, maire, capitaine de la ville et du Château-Neuf. Les *Registres Gascons* nous apprennent que ce seigneur mourut au Château-Neuf de Bayonne, le 8 avril 1519, et qu'il fut enterré à Bidache, où se trouvait son château seigneurial. Il est probable qu'il mourut de la peste.

La peste à Bayonne, propagée par les ouvriers des fortifications.

Ce fléau tant redouté occasionna, cette même année, la mort de Bertrand de Lahet, évêque de Bayonne (1) ; il s'était propagé en Galice, et était arrivé jusqu'à Arcangues en 1517, puis à St-Jean-de-Luz et Urrugne en 1518. Enfin, on le voit apparaître à Bayonne, le 10 juin 1519, et se maintenir longtemps dans cette ville. Son arrivée à Bayonne fut favorisée par l'emploi des ouvriers étrangers auxquels le maire, Jacques de Sainte-Colome,

(1) D'après M. Poydenot.

avait [illegible] pour [illegible] le rempart, terminé en [illegible] et poursuivre les grands travaux de fortification. [illegible] de [illegible] dut être [illegible] par l'encombrement des [illegible]. Roger de [illegible] avait été remplacé, à cause de son âge [illegible], dans ses fonctions de maire, par [illegible] nous pensons que ce dernier [illegible] le mois d'avril 1516, car [illegible] à Bayonne, et [illegible]. Le corps de l'ancien maire fut transporté à [illegible] de la ville, sur deux bateaux [illegible] de la ville; une foule nombreuse [illegible] dans des embarcations. Des messes de *Requiem* furent [illegible], par l'ordre du Corps de ville, dans l'église des [illegible].

Les prétentions rivales de François Ier et de Charles-Quint à la couronne impériale d'Allemagne allaient bientôt faire cesser l'état de paix qui régnait sur l'Europe et allumer entre eux une guerre de quarante ans. Charles, archiduc d'Autriche, et depuis peu de temps roi d'Espagne, réussit à se faire élire empereur par la diète d'Allemagne (28 juin 1519).

Rivalité de François Ier et de Charles-Quint.

Cette élection est une déclaration de guerre et elle vient ranimer les espérances d'Henri d'Albret. Sa mère Catherine avait en vain tenté de lui faire épouser Éléonore d'Autriche, [illegible] de se remettre, par cette union, en possession du [illegible] de Navarre. Les démarches, commencées en 1517, [illegible] interrompues par la mort de Catherine, furent reprises par Alain d'Albret [illegible] définitivement abandonnées en 1519. N'ayant pas réussi dans la négociation, il ne resta plus à Henri II que la voie de la guerre.

François Ier est alors disposé à l'aider; l'éventualité de la guerre décide ce monarque à poursuivre avec plus d'assiduité l'exécution des mesures de défense qui doivent mettre Bayonne à l'abri d'une attaque. Pour les activer, le roi de France projette même, malgré la peste, de venir dans le pays, et fait acheter à Bayonne et à Dax, 100 pipes de vin nécessaires au prochain séjour de la cour dans ces villes (30 décembre 1519).

Bayonne se prépare à la résistance.

L'artillerie est mise en place sur les remparts, sur les boulevards, sur les plate-formes et au sommet des tours ; un inventaire des pièces composant l'armement de l'enceinte, dressé à cette date (1520), et déposé aux archives des Basses-Pyrénées, nous montre que la ville possédait 35 canons de divers modèles et 15 hacquebutes à crocs. Les premiers comprenaient : 15 faucons, 7 canons, 5 grandes couleuvrines,

3 bastardes, 2 moyennes, et 3 émerillons ; les hacquebutes, sortes de mitrailleuses, étaient placées au sommet des tours des deux châteaux.

La fortification est remise en état ; on bouche le mieux possible la brèche qui s'est produite dans la muraille derrière la Boucherie, et on y construit une guérite pour surveiller ce point dangereux ; on travaille aussi aux plates-formes derrière le Château-Vieux et à la porte Lachepaillet. De nouvelles démolitions sont exécutées pour dégager la zone extérieure des remparts ; le couvent de Sainte-Claire, établi dès 1302, selon Veillet, vers la porte Mousserolles, près du pied extérieur des remparts, est démoli par ordre du roi, et reconstruit à l'intérieur de la ville au pied du Château-Neuf.

Tous ces travaux sont exécutés sur l'ordre de Bertrand d'Estissac, qui vient de recevoir du roi (8 mai), une commission de lieutenant général du roi en Guyenne, en l'absence de Lautrec et d'Asparros, employés aux armées. Fontaines, préposé de nouveau à la garde de la ville (21 mai), surveille de près tous ces préparatifs et empêche, conformément aux ordres d'Estissac, de laisser emporter du blé en Espagne.

Tranquille du côté du roi d'Angleterre avec lequel il vient de signer un traité de paix, publié à Bayonne, le 22 juin 1520, François Ier prend ses dispositions pour commencer les hostilités sur les Pyrénées. Il écrit à la ville de Bayonne, lui demandant des hommes et des subsides : il cite comme exemple Paris et Rouen qui lui ont donné 1,500 et 1,000 hommes ; si la ville veut lui accorder des gens de guerre à pied, elle pourra se couvrir des frais résultant de leur entretien, en imposant les vivres et les marchandises entrant en ville (3 février 1521).

Nous ne savons s'il fut fait bon accueil à la demande du roi relative aux gens de pied, mais la ville lui fournit des secours sur mer, en armant des navires à ses frais, avec son artillerie (12 mars).

Le rassemblement des troupes donne lieu à une disette et maintient par suite les prix élevés des denrées que la même cause avait occasionnés en 1514. Le sieur de Saint André, lieutenant en Guyenne, s'entend avec le Corps de ville pour remédier à cette situation ; il fait distribuer du blé en Labourd aux sujets du roi et fixe pour les denrées des prix plus réduits (mars et avril).

Le 10 mai 1521, l'armée française, commandée par André de Foix, seigneur d'Asparros, est prête à marcher ; elle comprend 12,000 fantassins, 800 lances, 29 pièces d'artillerie, une bonne quantité de munitions et de vivres. Parmi les trois lieutenants

André de Foix prend Pampelune. Puis, battu à Noain, il se retire à Bayonne.

du général se trouve le sire de Sainte-Colome, maire de Bayonne. Des prévôts, des maréchaux sont attachés à l'armée pour maintenir l'ordre dans les marches et aux abords des camps.

Cette troupe nombreuse, unie aux Béarnais d'Henri d'Albret, arrive, le 12 mai, devant St-Jean-Pied-de-Port, et obtient, trois jours après, la reddition de la place. Ce succès décide la Basse-Navarre à se soulever en faveur de son ancien souverain. L'armée française, profitant de ce mouvement, passe le col de Roncevaux et envahit la Haute-Navarre. Tandis que Maya résiste à trois jours de blocus, Pampelune se rend le 19 mai et toutes les places de Navarre suivent l'exemple de la capitale.

André de Foix est nommé vice-roi de Navarre ; mais sa mauvaise administration mécontente les Navarrais et le prive de l'appui sur lequel il comptait. Il essaye quand même de conquérir la Castille et met le siège devant Logroño ; contraint de se retirer, il se fait battre à Noaïn, à quelques heures de Pampelune, perdant 6,000 hommes. L'armée française se voit forcée d'évacuer la Navarre qu'elle ne peut défendre, et elle bat si précipitamment en retraite, que les fuyards ne s'arrêtent qu'à Bayonne.

L'amiral Bonnivet quitte Bayonne et porte la guerre en Guipuscoa.

Pendant qu'André de Foix est repoussé de la Castille et de la Navarre, une armée de secours est réunie à la hâte. L'amiral Bonnivet rassemble à Bordeaux de l'artillerie et des attelages empruntés à la ville, 400 hommes d'armes et quelques gens de pied et se dirige en toute diligence vers Bayonne, tandis qu'il fait rassembler à la frontière un corps de 6,000 lansquenets par le comte de Guise, qui en était le colonel. L'amiral est salué, à son arrivée à Bayonne, par le Corps de ville, venu en bateau au devant de lui, et par une salve de boîtes d'artillerie, tirée derrière le boulevard de la Boucherie. Avant de faire passer à ces pièces le pont de St-Léon, pour les mener hors la ville, on jugea prudent de le consolider avec des poutres et des liens (7 septembre).

Bonnivet quitte cette ville, où rendez-vous avait été donné à toutes les troupes, et transporte son quartier général à St-Jean-de-Luz. Il détache St-André pour aller insulter Maya avec 2,000 lansquenets et 1,000 gascons qui avaient aussi rejoint l'armée, tandis qu'il se dirige lui-même avec le gros des troupes sur St-Jean-Pied-de-Port, possédée par les Français. L'amiral se porte de là sur le château Pignon, qui barrait la route conduisant à Roncevaux par les crêtes et qui était défendu par le capitaine castillan Mondragon avec 50 hommes. Les Espagnols, menacés d'être pendus, livrent la forteresse après avoir essuyé quelques coups de canon.

Brillante marche des Français entre Roncevaux et Béhobie

Fontarabie était l'objectif marqué à l'amiral ; pour dérouter 'ennemi, il fait prendre à ses troupes le chemin de Pampelune, place déjà perdue par André de Foix, et qu'il feint de vouloir reprendre. Mais bientôt, il abandonne la direction du Sud et tourne vers l'Océan. Il passe à Maya et s'arrête devant cette place, le temps de tirer quelques coups de canon contre ses remparts. De ce point, il part de grand matin à la tête de ses lansquenets, traverse cette contrée montagneuse en suivant des chemins très mauvais, à peine praticables, passe à Urdax et à Sare, et arrive à Ascain le soir du même jour.

Après un repos de deux jours, nécessité par cette marche de 25 kilomètres en montagne, l'armée de Bonnivet quitte Ascain et vient se présenter sur la rive droite de la Bidassoa, en face du château de Béhobie ; elle trouve la rive opposée garnie de troupes castillanes.

La Bidassoa traversée la pique au poing.

Il était nécessaire, avant de mettre le siège devant Fontarabie, de s'emparer du château de Béhobie, qui commandait le pont de la Bidassoa, afin de faire arriver de France l'artillerie et les approvisionnements. L'amiral voulut que l'on attendît la basse marée pour effectuer le passage de la rivière ; alors, sur un ordre de ce chef, Monsieur de Guise, ses lansquenets et ses gens d'armes se jettent à l'eau, la pique au poing, et répandent la panique parmi les Espagnols, qui prennent la fuite. Le lendemain, on put faire passer le pont à quelques pièces d'artillerie et s'emparer du château de Béhobie ; dès lors, l'arrivée des convois de France était assurée et rendait possible la poursuite des opérations.

Le 15 septembre 1521, Fontarabie est investie ; l'amiral prend la direction du siège. Une brèche, déclarée praticable, est escaladée par des corps d'infanterie basque, gasconne et navarraise ; mais comme la situation de la brèche ne permet pas aux assaillants d'être soutenus, ils sont repoussés après une heure de lutte.

Prise de Fontarabie par Bonnivet et construction du fort d'Hendaye.

Pour venir à bout de la résistance de cette place, Bonnivet fait alors hisser de grosses pièces sur la montagne qui la domine vers le Sud, et la ville, se voyant menacée d'une ruine certaine, se rend après douze jours de siège. Les Français y entrent aussitôt, le 18 octobre, et le comte du Ludde s'y établit avec une garnison de 3,000 basques ou gascons, des vivres, des munitions et une certaine quantité d'artillerie.

Avant de quitter Fontarabie, l'amiral fait repasser la Bidassoa aux lansquenets de Guise et les charge de construire le fort d'Hendaye, sur la rive française (1) de cette rivière.

(1) Chronique de Martin du Bellay.

Il se dirige ensuite vers Bayonne, où il est accueilli de nouveau par le Conseil de ville avec de grandes démonstrations de joie. L'amiral, accompagné par le trésorier général de Normandie, demeura quelques jours dans la ville pour régler les dépenses de la guerre, avant de se rendre à la cour ; durant ce séjour, sa table fut pourvue par le Corps de ville, et le livre des comptes mentionne que l'on acheta, pour les lui offrir, deux douzaines de perdrix, un cent d'oranges, une barrique de vin vieux de Laroque d'Ondres. Voulant montrer sa reconnaissance pour ces prévenances, l'amiral, qui était suivi à quelques jours de marche par un corps de 2,500 Allemands (lansquenets), rentrant de Fontarabie, leur défendit d'entrer à Bayonne, où ils auraient pu commettre des rapines, et les fit transporter de Tarride à St-Esprit, par les soins du Corps de ville, sur des bateaux conduits par 40 rameurs.

L'expédition d'André de Foix sur Pampelune fut la dernière tentative faite par Henri d'Albret pour recouvrer la Navarre espagnole, qui est restée, depuis lors, indissolublement liée au royaume d'Espagne. Ce prince garda la Navarre française et persista à porter le titre de roi de Navarre, qui passa à ses successeurs ; il épousa, en 1526, la sœur du roi de France, Marguerite d'Angoulême. Leur fille unique, Jeanne d'Albret, épouse d'Antoine de Bourbon, prince du sang, fut la mère d'Henri III de Navarre, devenu roi de France sous le nom d'Henri IV (1589).

Baïlac nous apprend que, durant cette campagne, on commença à Bourgneuf la construction d'un retranchement avancé entre la Nive et l'Adour, mais qu'on le laissa inachevé lorsqu'on apprit la prise de Fontarabie. On avait aussi continué à dégager les fronts de Mousserolles et de St-Léon, en facilitant l'installation, à l'intérieur de la ville, des couvents dépossédés.

Le mur romain est renforcé par un nouveau rempart du côté de St-Léon.

Selon le même auteur, une large terrasse aurait été élevée entre le Château-Vieux et la Nive ; cette indication doit s'appliquer à la construction d'un nouveau rempart placé à quelques mètres en dehors du mur romain ; il commençait, en effet, au Château-Vieux, passait aux portes Lachepaillet et St-Léon, puis se terminait à la tour de Sault, sur le bord de la Nive ; l'intervalle entre les deux murs fut rempli de terre en certaines parties, et la surface de ce remblai, nivelée à hauteur du nouveau mur, constitua la terrasse citée par Baïlac. On peut même penser que ce remblai dut être fait, en 1513, dans la partie voisine du Château-Vieux ; et la poussée des terres, dont on ne connaissait pas encore à cette époque toute l'importance, dut certainement contribuer à produire l'écroulement déjà mentionné.



Faut-il placer à cette date la construction du rempart qui a réuni le Château-Vieux à la tour du Nard, située au bord de l'Adour ? Nous ne le pensons pas, car aucun indice ne le prouve. Cependant, l'installation des Carmes au port du Verger (rue Thiers), indique que ce quartier devait être protégé ; il était probablement clôturé soit par une simple muraille, soit même par une levée de terre précédée d'un fossé plein d'eau et de terrains marécageux. Le retranchement que Lautrec établira bientôt pour garantir ce quartier rendra notre dernière hypothèse très probable.

Pendant qu'André de Foix et Bonnivet combattaient en Navarre et Guipuscoa, des hostilités se produisaient sur la frontière des Flandres et dans le Milanais. Les impériaux avaient envahi la Champagne et mis le siège devant Mézières ; Bayard défendit vaillamment cette place et découragea les ennemis qui se retirèrent (septembre 1521).

Lautrec, battu à la Bicoque, perd le Milanais.

Mais Lautrec est moins heureux au delà des Alpes ; il se fait battre à la Bicoque, entre Monza et Milan, et entraîne par cette léfaite la perte du Milanais. Les généraux français eurent à utter, dans cette campagne, contre un de leurs compatriotes, le :onnétable de Bourbon, que François Ier avait dépouillé d'une ›artie de ses domaines par un jugement inique. Aveuglé par la 'engeance, le connétable conspira contre sa patrie et mit son :pée au service de l'empereur et du roi d'Angleterre, pour lémembrer la France, à la condition qu'une partie lui en serait ıssurée avec le titre de roi. Ce funeste projet ne put heureusenent être mis à exécution.

Encouragé par ses succès en Italie, Charles-Quint veut venger ;on échec de Fontarabie et rassemble des troupes. Le roi de France rappelle d'Italie Odet de Foix, vicomte de Lautrec, et le nomme gouverneur de Guyenne, afin d'y organiser la résistance. Ce général fait son entrée à Bayonne ; il est reçu par le Corps de ville, sous un pavillon drapé d'étoffes et orné de franges, disposé tout exprès pour la circonstance ; il se rend ensuite à la cathédrale faire la prestation de serment, accompagné d'un cortège de 24 prudhommes, porteurs de torches (5 mars 1522). Les circonstances exigeaient des officiers éprouvés ; la mort de Sainte-Colome a rendu vacante la charge de maire, que le roi donne à Jehan de Gramont, fils de Roger, en récompense de ses services signalés dans les armées du Milanais (18 mars) ; mais le nouveau maire ne prêta serment qu'un an et demi après.

La charge de capitaine de la ville de Bayonne passe des mains du sieur de Fontaines dans celles de St-Bonnet ; François Ier

informe de ce changement le sieur de St-André, lieutenant général du roi, et lui prescrit de remettre au nouveau capitaine toute l'artillerie, les munitions, vivres, bâtons et autres choses qui se trouvent dans la ville pour sa sûreté et sa garde.

Nous ne pensons pas que l'exécution de travaux de défense fut alors jugée nécessaire, car les livres de comptes nous signalent seulement des réparations aux ponts récemment endommagés par une inondation de la Nive ; on y employa des bois d'Urdains, fournis par Mme de Saint-Pé, sœur du maire, et l'on demanda au roi la somme nécessaire pour couvrir cette dépense.

De Santander, Charles-Quint menace Bayonne.

L'arrivée de Charles-Quint à Santander (juillet 1522), était le principal souci de François Ier ; ne sachant sur quelle ville son ennemi allait porter ses premiers coups, il multiplie les recommandations. En annonçant à la ville de Bayonne la guerre avec l'Angleterre et l'Empire, il lui écrit (7 juin), de se ravitailler en blé, avoine, bétail et autres provisions. Dans une autre lettre, du 9 juillet, le roi recommande à la ville de se bien garder à cause des entreprises de ses ennemis et de faire tout ce que le sieur de St-André, lieutenant général en Guyenne, lui commandera.

Il assiège Fontarabie, s'empare de Maya qu'il fait raser et de Béhobie.

Charles-Quint avait, dès son arrivée à Santander, fait sommer le marquis du Ludde, qui commandait à Fontarabie, de se rendre (22 juillet) ; sa tentative resta vaine. Alors des milices et des troupes se rassemblent aux environs de Fontarabie, sous le commandement de Miranda et du connétable de Beaumont ; ce Navarrais, ancien chef du parti favorable à la Castille, était resté au service de Charles-Quint, tandis que Gramont, chef du parti navarrais opposé, s'était attaché à la France. Les troupes espagnoles se portent sur Maya qu'elles investissent, y font une brèche à l'aide d'une mine placée sous un bastion, et s'en emparent après avoir livré trois assauts ; ce château fut aussitôt rasé, par ordre de l'empereur, qui voulait détruire presque toutes les places fortes de Navarre, afin d'empêcher ce pays de se révolter contre lui.

Tant que Fontarabie recevait des vivres de France, elle ne pouvait être affamée. Pour y parvenir, Miranda fit prendre le château de Béhobie par surprise. La possession de ce poste, qui commandait le pont sur la Bidassoa, importait trop aux Français pour qu'ils ne tentent de le reprendre.

Vaine tentative de St-Pé et d'Urtubie sur le château de Béhobie.

Cette mission est confiée aux sieurs de St-Pé et d'Urtubie, qui commandent à 1,000 miliciens du Labourd et à 3,500 lansquenets. Repoussés dans une attaque directe, ils tentent de tourner le château par la montagne ; mais, surpris par 1,500 Espagnols.

ils sont battus et mis en fuite, malgré une vigoureuse résistance des lansquenets.

Du Ludde, quoique serré de plus près, reçoit un renfort de 1,000 Gascons, et exécute sur Irun une sortie infructueuse. Bientôt la place est assiégée par une armée de 24,000 hommes, que commande le prince d'Orange ; les vivres n'arrivant qu'avec la plus grande difficulté, commencent à manquer ; cependant du Ludde tient bon, sachant que François Ier envoie à son secours un corps de troupe commandé par le maréchal de Chabannes de la Palice, lieutenant général. En effet, le 10 septembre, les Bayonnais sont chargés de faire passer l'étang d'Ondres à 4,000 hommes de la bande de Monseigneur de Chandiou, (1) et probablement, de les amener à Bayonne, par l'Adour. La Palice se rend lui-même dans cette ville, puis il transporte son camp à Ustaritz et à St-Jean-de-Luz, où viennent le rejoindre les milices du Labourd. Il se rend à Hendaye et s'y arrête jusqu'à l'arrivée des 24 canons qui lui sont envoyés par mer, de Bordeaux. Les préparatifs terminés, la Palice réussit à faire passer la Bidassoa à son armée et à un convoi portant une forte provision de blé et de vin, sans que l'ennemi s'oppose à ce mouvement.

L'armée espagnole, quoique augmentée de 6,000 lansquenets, n'osa pas attendre l'attaque de l'armée française et leva le siège. Le marquis du Ludde fut le héros de cette campagne; il se rendit à la cour, où il fut grandement complimenté. Le commandement de Fontarabie fut confié au capitaine Franget, qui passait pour un bon militaire ; la garnison de la place, renforcée de 50 hommes d'armes et de 1,000 de pied, fut portée à 4,000 hommes. La Palice se retira à son tour, non sans avoir fait mettre en état les fortifications de cette ville. Il rentre à Bayonne ramenant l'artillerie, qui passe sur le pont de la porte St-Léon, préalablement étayé et consolidé (12 octobre) ; il s'occupe d'armer les remparts et fait organiser par des charpentiers la plate-forme à canons, placée derrière le Château-Vieux. La présence des gens de guerre à Fontarabie, à St-Jean-de-Luz, à Ustaritz et dans d'autres localités du Labourd a réduit considérablement la provision des vins du pays et fait lever la défense d'introduire les vins étrangers ; mais les premiers sont plus appréciés, surtout par les gens de guerre qui n'hésitent pas à les prendre de force. Ces procédés violents, dont la bande de Chandiou a fait usage à l'égard de Mathieu de Laduich, bourgeois de Bayonne, en lui dérobant un

La Palice fait lever le siège de Fontarabie.

(1) Livres de comptes de la ville.

chargement de vivres et de vin (8 octobre), viennent à la connaissance de la Palice, et décident ce dernier, à cause de l'impuissance où il se trouve d'arrêter ces désordres, à mettre sa propre provision de vin à l'abri des rapines des soldats, à l'intérieur de la ville. Cependant, Laduich fut indemnisé de sa perte par les échevins, sur la demande du maréchal et en considération de sa personne (9 avril 1524). A l'exemple de la Palice, les habitants du pays voisin de Bayonne amènent leurs provisions dans cette ville, où elles peuvent être protégées; le meunier de Brindos y entrepose 7 pipes de cidre qu'il ne retirera que le 29 avril 1524, quand le départ des ennemis aura rendu le calme au Labourd.

La place de Fontarabie, qui n'est plus serrée de si près, peut se ravitailler; les provisions n'osent emprunter la voie de terre menacée par les Espagnols, et suivent de préférence la route maritime; Lautrec adopte celle-ci et fait parvenir par elle à la place un bateau chargé de cidre (31 mars 1523). On trouve toujours des armateurs assez audacieux pour accomplir ces fournitures très hasardées, qui courent le risque de tomber entre les mains de l'ennemi. Cet accident ne pourra être évité par deux marchands de Bordeaux, lesquels, après avoir dirigé sur Fontarabie un navire contenant un gros chargement de vins, apprendront son arrivée dans cette place après la capitulation de celle-ci et sa capture par les ennemis : ils crieront à la ruine et demanderont une indemnité.

Incursions des Espagnols en Labourd.

Les Espagnols, après avoir un instant quitté les abords de Fontarabie, recommencent à se montrer près de cette place. Ils s'assemblent même en grand nombre, tant à Saint-Sébastien qu'à Saint-Jean-Pied-Port. Le bruit court qu'ils vont mettre le siège devant Bayonne; leurs troupes, descendues de St-Jean, font des incursions dans le pays de Soule et le Labourd, où elles répandent l'incendie et le pillage; quelques-uns de leurs coureurs poussent même l'audace jusqu'à se présenter aux abords des portes de Bayonne. Enfin, les Espagnols se concentrent et tentent de mettre le siège devant St-Jean-de-Luz : ils se bornent à brûler les maisons situées en dehors des remparts de cette ville et réservent leurs forces pour l'attaque de Bayonne, qui était leur principal objectif.

Bayonne menacée. Lautrec se jette dans la place et assure sa défense.

Le maréchal de Lautrec, qui venait de remplacer la Palice comme lieutenant général en Guyenne, ne se laisse pas surprendre. Il s'est déjà concerté avec l'amiral Bonnivet, venu à Bayonne en décembre 1522, pour renseigner le roi sur la situation du pays et se conforme à ses instructions.

Ne pouvant disposer, pour arrêter les incursions des ennemis, [des] troupes réglées qui étaient alors concentrées en Champagne, [en] Picardie et en Milanais, il ramasse le peu de réguliers qui se [tro]uvent dans la contrée et se jette avec eux dans Bayonne. Il [fai]t affluer vers cette ville le bétail des environs et y concentre [tou]tes les ressources du pays, afin d'affamer l'ennemi.

Cette concentration s'était d'ailleurs faite naturellement, par [la] peur qu'inspiraient les gens de guerre des deux partis. En outre, dès le mois de mars 1523, Oger de Hiriart, lieutenant du maire, avait été délégué pour veiller à ce que les habitants de la ville ne se démunissent pas de leur provision de blé en la vendant aux ennemis.

On n'a pas attendu l'arrivée de Lautrec pour commencer à armer les remparts ; des déplacements de canons sont faits en janvier, février et avril, le pont de St-Léon est consolidé à ces divers moments, pour permettre le passage de l'artillerie ; la grosse bombarde, qui est ordinairement à la tour du Nard, en est tirée et est placée sur un autre point (20 juillet) ; deux pièces d'artillerie sont descendues du haut de la tour St-Léon.

Les canonniers réparent les faucons, font des fouloirs, des refouloirs, des bâtons et fondent des boulets en plomb, appelés plomies (12 janvier). Comme l'approvisionnement de ce métal est insuffisant pour faire la quantité de projectiles jugée nécessaire, ils obtiennent des religieux de l'observance un prêt de 3 quintaux (mai), que la ville restitua le 30 avril 1524. Enfin, dernier détail, les courroies des boucliers (pavois), dont on doit se servir dans les bateaux destinés à la garde des rivières, sont remises à neuf (avril).

Il dégage les faubourgs par l'incendie et le canon.

Le maréchal met toute son activité à faire dégager les abords des remparts. Il détruit les faubourgs en les incendiant, et fait renverser, à coups de pioches et de marteaux, les pans de murs épargnés par le feu. Tous ces travaux sont exécutés en présence du sieur de St-Bonnet, gouverneur et capitaine de Bayonne, et de plusieurs autres gentilshommes, lesquels, par leurs paroles, excitent les ouvriers au travail.

Le couvent des Augustins, placé tout près de la porte St Léon, avait déjà facilité la prise de la ville sur les Anglais ; c'était un des plus considérables de la province. Il fut démoli presque en entier, ses vergers et jardins, peuplés de pommiers, furent détruits. Mais on ne pouvait songer à abattre rapidement son clocher, sans faire courir un grand danger aux ouvriers ; le démolir pierre à pierre, il n'y fallait pas songer, à cause de la trop grande durée de ce travail. On préféra miner ses fondations,

entailler ses murs à coups de marteaux sur plusieurs points, et l'abattre enfin à grands coups de canon. Cet édifice s'écroula, le 23 mars 1523, en présence des autorités de la ville ; ses matériaux, ainsi que ceux des autres démolitions, furent employés à la construction et à la réparation des remparts. On exécuta à l'enceinte les travaux les plus urgents, on remit en état les diverses guérites, la muraille de Lachepaillet, et on barra l'entrée du boulevard Mousserolles (juillet et août).

Les propriétaires des faubourgs, quoique dépouillés de leurs immeubles, devaient pourvoir eux-mêmes à leur remplacement. Cependant, Lautrec prêta son appui aux Augustins et il ordonna (25 mars 1523), l'expropriation, au puys de Perez, d'un emplacement vide et de quelques maisons que les Augustins devaient acheter, au prix d'évaluation, pour y construire leur couvent. Ces religieux, après des hésitations, abandonnèrent ce projet et s'établirent définitivement dans la rue Lagréou, où ils achetèrent, par voie d'échange, la tour de Naguille et une grande maison attenante. Ils étaient déjà à l'œuvre, le 29 avril 1525, car le maire leur défend d'empiéter sur la rue Lagréou ; leur couvent est devenu aujourd'hui le collège St-Louis.

Il fait construire un grand retranchement du côté de St-Léon.

Lautrec, craignant toujours d'être surpris par l'ennemi en pleine exécution des travaux et voulant suppléer à la faiblesse de l'enceinte nouvelle des fronts de St-Léon qui ne devait pas encore être achevée, fait entreprendre un grand retranchement en terre, à 280 mètres en avant de l'enceinte. Les vestiges qui en subsistaient, il y a deux cents ans, nous montrent que ce retranchement occupait le milieu du champ de manœuvre, appelé camp St-Léon. Il prenait naissance à la crête du talus bordant la Nive, à 120 mètres de la fontaine St-Léon ; de ce point, il se dirigeait en ligne droite, de l'Est vers l'Ouest, sur une longueur de 440 mètres et se retournait perpendiculairement pour regagner le boulevard de la Boucherie, en suivant un parcours de 340 mètres.

Une sortie était ménagée dans ce parapet de terre, suivant le prolongement direct de la rue St Léon (d'Espagne), vers le chemin de Pampelune ; un gros tambour rectangulaire de 100 mètres de large sur 130 mètres de long, à parapets en terre protégeait cette issue. Un deuxième passage, placé à l'angle Ouest de l'ouvrage, conduisait à la route de St-Jean de-Luz. Un autre retranchement, placé plus au Nord, formé de deux branches perpendiculaires entr'elles, s'appuyait au Château-Vieux au côté Ouest de l'étang du moulin de Tarride ; il garantissait contre les atteintes de l'ennemi le quartier compris entre Château-Vieux et l'Adour. Pendant qu'il faisait poursuivre av

fièvre ces divers préparatifs de défense, le maréchal de Lautrec, voulant se rendre compte de la force de l'ennemi, envoie le jeune Monluc faire une escarmouche à St-Jean-de-Luz.

Les prescriptions sur le guet et le contre-guet, de l'exécution desquelles peut dépendre le salut de la ville, sont rappelés par le maire (6 juillet), et les délinquants sont menacés de la prison ou d'une amende d'un écu.

Il était grand temps d'assurer la surveillance des remparts, car les Espagnols se sentant en force, débouchent, le 6 septembre 1523, de toutes les directions. Ils se présentent sous les murs de Bayonne au nombre de 24 à 25,000 hommes, ayant à leur tête le prince d'Orange, et font appuyer leur mouvement par une flotte qui remonte l'Adour. Ils prennent position en face des remparts de la ville haute et de Bourgneuf.

Algarade de 1523. Bayonne attaqué par 25,000 Espagnols; sa belle défense.

Leur général ayant appris par des espions que l'enceinte de la ville est en voie de transformation et que, sur plusieurs points, ses remparts sont très bas et très faibles, se décida à brusquer son attaque en tentant un coup de main. Plusieurs assauts furent donnés pendant trois jours et trois nuits, à partir du 17 septembre, sans laisser repos ni trêve aux défenseurs.

Une des principales attaques eut lieu du côté des Cordeliers, près de la tour des Menons (1) ; les murs de l'enceinte, très bas en cet endroit, laissaient espérer à l'ennemi qu'il les escaladerait facilement; (ils ne furent exhaussés qu'en 1785). Une autre attaque se produisit contre le rempart situé derrière l'évêché ; cette partie d'enceinte n'était pas couverte par le retranchement de Lautrec et peut-être même, depuis son écroulement, n'avait-elle pas été complètement relevée (2).

La milice communale, électrisée par Lautrec, résiste vaillamment au choc des assaillants. Chacun se tient à son poste de combat, pendant que les femmes, les jeunes filles, les enfants même, apportent aux combattants tout ce qui leur est nécessaire : pierres, traits, nourriture. En vain, la flotte espagnole s'efforce, à chaque marée, de rompre les chaînes des estacades qui barraient la Nive et qui avaient été tendues dès son arrivée, par ordre de Lautrec, les Espagnols furent repoussés sur tous les points, en éprouvant des pertes considérables. Le quatrième jour, l'armée ennemie, manquant de vivres, lève précipitamment le siège et reprend le chemin d'Irun, tandis que la flotte met à la voile malgré les vents contraires. Lautrec, généreux envers

(1) D'après Veillet.
(2) Attaque indiquée par Masein.

les vaincus, fit ramasser les blessés qui gisaient dans les fossés et les fit soigner.

L'historien Belcarius, évêque de Metz, fait mention de ce siège, ou plutôt de cette algarade, comme l'ont appelée les auteurs contemporains, et décrit les assauts en ces termes : *« Cives, fœminæ, pueri, puellæ, alii, audacter sese hostibus oppo- « nebant ; alii, quæ pugnantibus necessaria erant, tela, lapides, « victum summâ alacritate comportabant »*. Cet historien, étranger au pays, ne pouvait tenir ces renseignements que de la bouche d'un soldat espagnol, témoin du siège.

Fontarabie repris sur les Français.

L'armée de Charles-Quint reçoit un renfort de 5,000 hommes et va prendre sa revanche sur Fontarabie, qu'elle assiège. Le prince d'Orange ouvre à coups de canons une brèche dans ses remparts et décide la capitulation de la place. Le capitaine de Pranget, son gouverneur, accusé de s'être rendu sans résistance, fut mandé à Lyon par la régente, dégradé sur une des places de cette ville et dépouillé de son droit de noblesse.

Bayonne, d'autre part, n'attendit pas longtemps la récompense de sa belle conduite. Le vicomte de Lautrec envoya, le 1er octobre 1523, au capitaine de St-Bonnet, gouverneur de la ville, deux lettres écrites par la reine-mère, Louise de Savoie. Dans ces missives, la reine exprimait au gouverneur et aux habitants de Bayonne sa satisfaction du service qu'ils avaient rendu au roi son fils et à elle-même, en gardant et défendant vaillamment leur ville. La lettre destinée au maire et aux échevins leur fut remise par le gouverneur, en présence des *gens de bien* de la ville.

En l'absence de François Ier, la reine-mère exerçait la régence et, pour être plus rapprochée de lui, elle avait transporté sa cour à Lyon. Elle annonce, dans sa lettre aux bourgeois de Bayonne, que le pape est mort, que le roi son fils fait tous ses efforts pour en faire nommer un autre à sa dévotion et que, dans ce but, il se propose d'envoyer à Rome une partie de son armée. Il gardera l'autre partie dans les faubourgs de Milan pour parer aux diverses éventualités et empêcher les gens de guerre qui la composent de forcer et de saccager cette ville.

Situation toujours menaçante ; Bayonne continue ses armements.

Lorsque les Espagnols eurent quitté les environs de Bayonne, l'exécution des préparatifs de défense n'en fut pas moins continuée. La démolition du couvent de Ste-Claire, en dehors de la porte Mousserolles, commencée en 1520, s'achève rapidement depuis que les Clarisses ont élevé un nouveau couvent à l'intérieur de Bourgneuf, entre le Château-Neuf et les Cordeliers. Les vergers sont entièrement détruits dans la zone voisine des rem-

parts. Ceux situés au delà de cette zone sont dans un état lamentable; démunis de leurs clôtures que les Espagnols ont abattues durant le siège, ils sont dévastés par le bétail qui les parcourt librement jusqu'au jour où le maire prendra un arrêté défendant d'y faire pacager, en attendant la construction de nouvelles barrières (13 octobre 1523). Le Conseil permet cependant au chapitre de la cathédrale et à quelques marchands de la ville de vendre 200 pipes de froment qu'ils avaient achetées par son ordre, lorsque les Espagnols menaçaient Bayonne, et il les indemnise de la perte de 120 livres qu'ils ont faite sur cette revente (septembre 1524). L'un des plus éprouvés par les événements du siège était le fermier des revenus de la ville ; aussi, s'est-il empressé d'abandonner son marché (1).

La mise en place des pièces d'artillerie est poursuivie ; un gros canon est remonté sur son affût et trois moules en fonte pour boulets de petits faucons sont faits (30 avril 1524) ; des canons en réparation dans le magasin de la munition, situé à la mairie, sont transportés à St-Léon (mai 1524) ; la grosse pièce est placée à la Pusterle (14 octobre 1524). On transporte de l'artillerie dans les tours de Sault et du Bourreau et dans la guérite des Sœurs ; on descend deux pièces du haut du boulevard St-Léon (avril 1524). Les travaux de maçonnerie se continuent au rempart de Lachepaillet et la mise en état des guérites et des portes se poursuit sans arrêt (juillet 1524).

Lautrec ne préside plus à ces derniers travaux ; obligé, par sa charge de lieutenant général, de quitter Bayonne et d'aller en Languedoc, il désigne, dans une lettre adressée à la ville, le 28 août 1524, Charles de Gramont, évêque d'Aire, pour veiller, durant son absence, à la sûreté de Bayonne, de Dax et du pays de Sault. Mais les affaires qui l'ont appelé au loin sont bientôt réglées ; le 1er octobre 1524, il est déjà rentré à Bayonne, où il constitue sa provision de vin étranger et obtient licence pour l'introduire gratuitement.

Aux désastres occasionnés par la guerre, il fallait ajouter ceux de la terrible peste qui n'avait pas disparu de Bayonne. Les gens infestés par cette maladie sont établis à l'extérieur de la ville, dans des maisons louées et entretenues aux frais du Conseil ; la maison de Liposse, celle de Sanguinet et deux autres, situées hors la porte Mousserolles, servent à cet usage en 1523 et 1524. Un chirurgien est payé et logé par la ville pour soigner les malades ; il inspire au Conseil toutes les mesures propres à

(1) Circonstance relatée dans l'adjudication du 29 septembre 1525.

empêcher la propagation du fléau et fait, en particulier, donner l'ordre de brûler, à Ustaritz et à Villefranque, la paille sur laquelle ont couché les gens contagieux. Des messes furent dites, par ordre du Conseil de ville, pour obtenir la guérison des malades (27 février 1524). Grâce à ces diverses précautions, le fléau disparut pendant cinq ans, car il ne fut signalé de nouveau qu'en 1529.

CHAPITRE XII

FRANÇOIS Ier, RENTRANT DE CAPTIVITÉ, PASSE A BAYONNE. — SA RANÇON RASSEMBLÉE AU CHATEAU-VIEUX. — FÊTES DONNÉES DANS CETTE VILLE POUR L'ENTRÉE DE LA REINE ÉLÉONORE ET DES ENFANTS DE FRANCE. — CHARLES-QUINT TRAVERSE BAYONNE ALLANT CHATIER LES GANTOIS (1524-1547).

Bataille de Pavie. — Captivité de François Ier à Madrid. — La reine Louise de Savoie se rend à Bayonne au devant du roi son fils. — Préparatifs pour la réception du roi. — Rencontre de François Ier et de ses fils sur la Bidassoa. — Son passage à Bayonne. — Le refus d'exécuter le traité de Madrid rallume la guerre. — Bayonne se tient sur la défensive. — Mort de Lautrec ; le roi de Navarre le remplace en Guyenne. — François Ier consent à épouser Eléonore et à payer la rançon de ses fils. — Montmorency vient à Bayonne réunir la rançon. — Douze cent mille écus d'or déposés au Château-Vieux. — Transport de la rançon. — Arrivée à Bayonne de la reine Eléonore et des deux princes. — Fêtes à cette occasion. — La peste se manifeste en ville. — Menault d'Aure, maire ; ses bons rapports avec le Conseil. — Passage du comte de Nassau. — Entrée du roi de Navarre. — Troisième guerre entre François Ier et Charles-Quint. — Echec de l'Empereur et trêve. — Charles-Quint passe à Bayonne allant en Flandres. — Nouvelle guerre entre la France et l'Espagne. — Galères royales construites à Bayonne. — Succès sur les Impériaux en Italie, suivis de paix.

L'amiral Bonnivet, qui avait été chargé par François Ier de commander l'armée du Milanais, ne put réussir à s'emparer de ce duché (1524) ; il fit fautes sur fautes et fut obligé de se retirer vers les Alpes ; après avoir été battu à Biagrasso, à Rebecco et à Romagnano. Bayard, chargé, durant ce dernier combat, de protéger l'arrière-garde, fut blessé mortellement, et eut alors avec Bourbon, qui servait l'Empereur, la célèbre rencontre dans laquelle le chevalier reprocha au duc sa trahison et lui fit grâce de sa pitié. Ce général conduisit les armées ennemies en Provence, espérant conquérir cette contrée sur laquelle il prétendait posséder des droits, mais il échoua au siège de Marseille, et rentra piteusement en Italie

La conquête du Milanais fut recommencée par François Ier, en 1525 ; toutes les places de ce duché tombèrent en son pouvoir, à l'exception de Pavie. Après avoir pris conseil de ses capitaines, le roi met le siège devant cette place ; Bourbon et les Impériaux viennent à son secours, et la bataille s'engage. Le sort est défavorable aux Français ; leurs généraux, Bonnivet, la Palice, Suffolk, se font bravement tuer, avec un grand nombre des meil- *Bataille de Pavie. - Captivité de François Ier à Madrid.*

leurs gentilshommes ; François Ier, accablé par le nombre, se rend au vice-roi de Naples (8 février 1525). Chandiou, qui commandait à Milan, évacue cette ville et se dirige avec les restes de l'armée vers Lyon, où il apprend à la reine-mère la nouvelle de la captivité du roi. Celui-ci est conduit à Gênes, et de là à Madrid, sur l'ordre de l'Empereur qui le garde prisonnier dans le château de cette ville ; il avait pour compagnons de captivité le grand-maître de l'artillerie et l'amiral de France. La reine mère, Louise de Savoie, s'agite pour conclure la paix et délivrer son fils. Elle mande aux Bayonnais (2 septembre 1525), que pour le bien du royaume et la délivrance du roi, son fils, elle a accepté trêve et abstinence de guerre jusqu'au 1er janvier prochain, avec l'Empereur, le roi d'Angleterre, et Mme Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie. Le 17 septembre, elle annonce que cette trêve est changée en paix entre la France et l'Angleterre. L'ambassadeur de ce pays se trouvait à Bayonne, en janvier 1526, pour aider à la délivrance du roi ; aussi, le Corps de ville le comble de prévenances, et garnit sa table de vin, de trois perdrix, d'un faisan sauvage et d'un gros saumon.

La santé de François Ier était ébranlée par des fièvres contractées en Italie. L'Empereur, craignant que son captif ne meure entre ses mains et ne l'empêche ainsi de retirer de sa libération le profit espéré, se hâte d'aller le visiter et de le faire consentir au traité de Madrid (24 janvier 1526). Le roi de France, désireux de recouvrer sa liberté, avait admis toutes les demandes de Charles-Quint : cession de la Bourgogne et des villes de la Somme, abandon du Milanais destiné à Bourbon, mariage de François Ier avec Eléonore, sœur aînée de l'Empereur, paiement d'une forte rançon ; et enfin, en attendant la remise des terres et de la rançon, le dauphin et le duc d'Orléans, fils de François Ier et de feue Claude de Bretagne, devaient être remis en otage.

La régente Louise de Savoie s'empresse d'écrire à Bayonne la nouvelle de la paix, que l'on publie aussitôt, et elle demande des prières publiques pour remercier Dieu. Cette nouvelle lui avait été annoncée, le matin même, par Anne de Montmorency, grand maître, qui lui avait porté d'Espagne de bonnes nouvelles de la santé de son fils ; elle espérait que le roi pourrait être mis en liberté le 10 mars prochain (1526) et elle exprimait son projet d'aller au devant de lui. L'espoir de revoir un fils bien-aimé, qu'elle avait tant pleuré depuis le désastre de Pavie, lui donna la force d'entreprendre ce long voyage. Elle n'eut aucune hésitation quand elle prit connaissance des termes du traité, et fut décidée à en accomplir toutes les clauses pour délivrer le roi. Elle se

à Blois, où se trouvaient ses deux petits-fils, afin de les
e en route, et elle se dirigea ensuite sur Bordeaux.
dant, elle sentit combien étaient dures les conditions
sées par Charles-Quint, et elle recommanda à ses conseillers
pas les ébruiter, de peur de provoquer en France une
on qui pourrait nuire à la mise en liberté du roi.

Bordeaux, la reine passe successivement à Hagetmau et à
de-Marsan, et elle trouve dans chacune de ces villes une
bre de repos que les échevins bayonnais ont eu la délicate
tion de faire orner de tapisseries empruntées dans ce but.
rouva à Dax le syndic de Bayonne, Mathieu de Vitas, délé-
ar le Conseil pour mettre à sa disposition des embarcations
evaient la porter, elle et sa suite, jusqu'à Bayonne, en suivant
ırs de l'Adour. Le bateau destiné à la reine-mère avait été
par Peyroton de Bidart ; un deuxième bateau, appartenant
onfrérie des charpentiers et coralers (1), devait transporter
igages ; on avait gardé le bateau de la ville pour le roi.

La reine Louise de Savoie se rend à Bayonne au devant du roi son fils.

e cabine avait été construite au milieu de l'embarcation de
gente pour abriter la royale passagère et sa suite. Les armes
ville y étaient peintes avec des couleurs et des feuilles
ent. La construction était garnie avec des draps de Castres
née de deux étendards de la ville et de bannières en taffetas
amas rouge frangé de soie ; l'embarcation des bagages était
erte de même drap. Le bateau de la ville, destiné au roi,
encore plus somptueusement paré ; il était décoré, ainsi
sa cabine, de draps rouges et d'étoffes de soie grise que les
geois et marchands de Bayonne avaient tenu à honneur de
ir. Trois enseignes ou guidons portant les armes de la ville
roi, quatre enseignes de taffetas rouge, chacune avec sa
blanche au milieu, les lances dorées qui terminaient les
pes de ces drapeaux, complétaient l'ornementation de ce
au.

Préparatifs pour la réception du roi.

avait aussi préparé, pour recevoir le roi, un pavillon
llé de damas rouge, couronné par quatre fleurs de lys et un
d nombre d'étendards ; quatre réaux d'or fin furent emplo-
ux dorures de cette construction.

trompette de ville, costumé de neuf, était pourvu d'un
dard en taffetas violet, peint aux armes de la ville et frangé
ie. On tenait également prêts, pour la cérémonie de l'entrée
i, des draps d'honneur, une grande quantité de torches de
et on se disposait à offrir au monarque des repas somptueux

(1) Constructeurs de bateaux, de coraus.

Poton Raffin, sénéchal d'Agenais, pour inspecter en toute dili-gence les places de Guyenne. Il lui donne pour mission de se concerter avec l'évêque d'Aire, son lieutenant en Guyenne, afin de fortifier les places, de les pourvoir de vivres, de faire les monstres, revues et tout ce qui sera nécessaire à la défense du pays. Comme conséquence de ces dispositions, un marchand de Bordeaux apporte à Bayonne et à Dax, le 13 février, une pro-vision de blé, d'avoine et de vin, et les vend aux habitants de ces villes.

Le bruit se répand à Bayonne que l'Empereur, roi de Castille, fait de grands préparatifs d'armée pour venir assiéger la ville; aussitôt le lieutenant du maire et les échevins informent de cette nouvelle le capitaine de St-Bonnet, gouverneur. Cette rumeur était une conséquence des mesures prises de part et d'autre ; mais Charles-Quint était trop occupé en Italie pour songer à prendre Bayonne. Effrayés de sa puissance colossale, les rois de France et d'Angleterre, le pape et les princes italiens s'étaient ligués contre lui pour délivrer l'Italie. Le 14 juillet 1527, l'ambassadeur d'Angleterre passe à Bayonne pour négocier les conditions de cette ligue et reçoit du Conseil de ville un cadeau de vin. Le traité entre François I[er] et Henri, roi d'Angle-terre, est conclu à Amiens (19 août) et publié à Bayonne (1[illegible] septembre).

Le connétable de Bourbon, ayant amassé une armée de pro-testants allemands, alla mettre le siège devant Rome ; il fut tué en montant à l'assaut, mais ses soldats envahirent la ville, la pillèrent et tinrent le pape prisonnier au château St-Ange. Ce succès ne fut pas de longue durée, car à la suite d'une vic-toire remportée en Italie sur les Impériaux, les Français firent remonter le pape sur son trône ; un feu de joie fut allumé à Bayonne, le 29 janvier 1528, pour célébrer ce succès.

Des pourparlers sont entamés de nouveau entre les bellige-rants ; ils sont poursuivis à Paris par l'ambassadeur d'Espagne qui, s'en retournant dans son pays, passe à Bayonne, où il reçoit du Corps de ville un cadeau de 40 locs de vin (juin 1528). Ces négociations sont reprises à Londres par Jehan du Bellay, évêque de Bayonne, ambassadeur de François I[er], et aboutissent à une trêve entre la France, l'Angleterre et les Pays-Bas (juin) ; elle est publiée à Bayonne, le 9 août 1528.

Bayonne se tient sur la défensive.

Durant cette période, pendant laquelle la paix ne tenait qu'à un fil, la ville de Bayonne pourvoit sans trouble à l'entretien de ses moyens de défense. Elle fait rentrer l'artillerie dans les magasins de la Mairie (octobre 1526) et transporter dans ce local

la grosse bombarde qui se trouvait placée à la Pusterle (16 janvier 1528) ; les canonniers accomplissent leurs diverses fonctions, réparent les canons, remplacent des affûts et fabriquent de la poudre (mars 1528). La ville ne se borne pas à entretenir ses fortifications, elle y fait encore quelques améliorations de détail, telles que : reconstruire la voûte du souterrain placé en arrière de la porte St-Léon, par lequel communiquent les deux galeries de flanc de ce boulevard ; boucher une grande brèche existant dans le mur du rempart entre le Château-Neuf et le boulevard St-Jacques, par laquelle on peut aisément entrer et sortir ; maçonner une porte de la guérite de Bouheben, afin d'augmenter la sécurité du côté de la courtine des Jacobins (novembre 1527) ; remettre en état le chemin de ronde placé au-dessus de la muraille de la ville comprise entre le portail et la tour du Nard (novembre 1527) ; enfin, boucher une porte et deux fenêtres à la tour de Perer (septembre 1528).

La ville maintient son approvisionnement de blé en défendant aux paroisses de Labourd de prendre cette denrée en ville, excepté pour leur provision (4 avril 1528).

Les Augustins sont l'objet de nouvelles faveurs qui leur permettent d'activer la construction de leur couvent : ils obtiennent de la ville l'autorisation d'introduire les vins donnés en aumône sans acquitter les droits (mai 1527) et reçoivent de François Ier un don de 6,838 livres tournois spécialement affecté à l'édification de leur nouvelle église (24 juin 1527).

Le jeu de l'arbalète est toujours en honneur parmi les habitants ; le tir de cette arme s'exécute assidûment, près du nouveau monastère de Sainte-Claire, sur un terrain propice que les compagnons arbalétriers ont fait dresser récemment (août 1527).

Jehan de Gramont, maire de Bayonne, dut trépasser en septembre 1528, car les comptes de la ville mentionnent, à cette date, diverses dépenses d'enterrement concernant son décès. Les membres du Corps de ville et le lieutenant du maire se rendirent à Bidache et assistèrent aux obsèques de ce seigneur, portant chacun une torche en cire fine ; ils firent en outre célébrer une grand'messe à son intention et dire cent messes basses. Notre supposition est confirmée par la mention, en 1529, d'un nouveau maire et capitaine de la ville, Menaud d'Aure, seigneur d'Aste.

Mort de Lautrec ; le roi de Navarre le remplace en Guyenne.

Un autre vétéran des guerres de Guyenne et d'Italie, Lautrec, le défenseur de Bayonne, venait également de mourir. Dans une lettre adressée à l'évêque d'Aire, le 7 septembre 1528, le roi Henri de Navarre annonce la *piteuse* nouvelle de la mort de ce brillant capitaine ; il l'informe qu'il a été nommé à sa

place, au gouvernement de la Guyenne, par le roi, qui lui a demandé d'être son lieutenant général dans ce pays. La reine Marguerite de Navarre joint ses instances à celles de son époux. L'évêque de Gramont accepta la mission qu'il avait déjà remplie et sa nomination, ratifiée par le roi, l'établit de fait lieutenant général en Guyenne. Elle fut notifiée à Bayonne, le 14 novembre; le roi et la reine de Navarre étaient alors à St-Germain-en-Laye et se préparaient à un prochain voyage vers Bordeaux, Agen et Condom. Malgré son éloignement, Henri avait soin de ses sujets, car il écrit à l'évêque d'Aire (26 novembre), d'arrêter les compagnies de Bretagne qui faisaiant des incursions en Guyenne, faute d'une guerre pour les occuper, et lui recommande de conserver son peuple et d'éviter la disette des vivres.

Depuis que le pape avait été remis en possession de ses Etats par François Ier, les négociations avaient été reprises avec l'Empereur en vue de conclure la paix. Elles sont dirigées par Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, et par Louise de Savoie, mère du roi de France; cette dernière fait valoir la longue attente imposée à Eléonore promise en mariage à François Ier et la captivité de ses petits-fils, pour attendrir le cœur de la douairière de Savoie et la décider à renoncer à ses droits sur le duché de Bourgogne. Ses instances eurent plein succès, car nous voyons Marguerite d'Autriche plaider à son tour auprès de Charles-Quint la cause du roi de France. L'accord établi par les deux reines, que l'on appela la paix des dames, tarda à être agréée par le puissant Empereur; cependant, il avait contracté de gros emprunts auprès des banquiers italiens qui réclamaient avec instance le remboursement de leurs avances et qui produisaient des comptes d'intérêts toujours grossissants, et cette situation gênée devait éloigner son esprit d'une nouvelle guerre; mais il coûtait à l'Empereur de renoncer à l'espoir de comprendre la Bourgogne dans ses Etats.

François Ier consent à épouser Eléonore et à payer la rançon de ses fils.

Informé que Charles-Quint est moins rebelle aux conventions préparées, le roi de France donne des ordres afin que la promesse de mariage qu'il a faite à la princesse Eléonore se réalise par procuration et que la rançon de ses fils soit rassemblée à Bayonne. Cette somme était fixée à douze cent mille écus d'or au soleil, du poids de 2 deniers et 16 grains; on devait y joindre une fleur de lys enrichie de pierreries, contenant une parcelle de la vraie croix, que le père de Charles-Quint avait engagée au roi Henri VIII d'Angleterre pour 50,000 écus et que ce dernier avait donnée à son filleul, le duc d'Orléans.

François de la Tour, vicomte de Turenne, est chargé par le

ıi de le représenter auprès de la princesse Eléonore. Il part ccompagné d'une brillante compagnie de seigneurs et suivi es cadeaux destinés à la future reine de France. Il s'arrête uccessivement à Mont-de-Marsan, à Tartas, à Dax, où il est alué par des salves d'artillerie ; Madame de Gramont, malgré mort récente de son époux, le reçoit à Sordes, le 16 janvier 529. Le lendemain, il arrive par eau à Bayonne, où l'attendent de St-Bonnet, gouverneur, et les principaux habitants de la le. Il débarque à St-Esprit, monté sur une mule, et reçoit un cueil fort honorable dans Bayonne ; pour le retenir, on lui t des cadeaux et mille gentillesses (1). Le gouverneur l'amène iarritz, le 19 janvier, et lui procure le spectacle d'une baleine turée par les marins de la côte ; le cétacé était de si belle lle, que sa langue pesait 16 quintaux. Cette partie de l'animal, e les gourmets de l'époque appréciaient beaucoup, dut figurer la table des hôtes de la ville.

M. de Saint-Pé lui fait fête à St-Jean-de-Luz, le 20 janvier, et donne en présent un grand sanglier. Le vicomte de Turenne sa suite entrent en Espagne par Béhobie et sont reçus magni- iement à toutes leurs étapes. Ce seigneur fut retenu longtemps Madrid, attendant que la rançon soit prête avant de ramener uguste fiancée.

Il n'avait pas dépendu de François Ier d'avancer ce moment ; maréchal Anne de Montmorency, grand maître de l'artillerie, compagnon de captivité, avait été chargé par lui de réunir fonds et de les livrer en échange de la princesse Eléonore et s enfants de France. Ce grand officier part de Moulins, le 8 rier 1529, accompagné de Maître Brigant, ambassadeur ngleterre, du comte de Tende, gouverneur de Provence, de int-André, gouverneur de Lyon, du sieur de Clermont, du échal d'Agenais et d'une compagnie de seigneurs très bril- nte et si nombreuse qu'elle était suivie de 2,000 chevaux (2). roi avait adjoint à Montmorency, pour traiter les questions lomatiques et financières, le président Bourg, le chancelier Prat, les trésoriers généraux de Bourgogne et de Normandie un notaire secrétaire. Le grand maître et sa suite arrivent à rdeaux le 15 mars, font étape à Mont-de-Marsan et Dax ; le 22 rs, ils s'établissent à Bayonne.

Montmorency vient à Bayonne réunir la rançon.

Montmorency fait écrire, sans tarder, dans toutes les direc- ns, de réunir le plus de monnaie d'or et d'argent que l'on

ocs de vin de Navarre et 2 saumons.
ir de Sébastien Moreau.

[illegible] vivres [illegible] Bordeaux pâtes [illegible] roses, le tout [illegible] confiture et amandes.

ıfin une barrique de vin blanc. Les trésoriers généraux receaient de leur côté (18 mai) un cadeau de six barriques de vin.

En vue d'assurer l'alimentation de la ville durant le séjour du rand maître et de la cour, on règle la police du marché (12 nai). Déjà Montmorency avait défendu, le 29 août 1529, d'exporer des vivres hors du royaume ; il fait apporter un chargement le blé de St Jean-de-Luz à Bayonne (17 juin 1530).

Douze cent mille écus d'or déposés au Château-Vieux.

Mais les contributions des diverses provinces arrivent successivement. Cette monnaie est apportée au Château-Vieux, où elle pourra attendre en sûreté le moment de la livraison définitive ; on la dépose sur de grands tapis verts étendus à terre, dans deux chambres du pavillon placé du côté de la ville (1).

Au centre de ces salles s'entassent les écus d'or, tandis que les bordereaux de recettes sont rassemblés et classés dans les angles. Afin de faciliter les comptes des trésoriers, les fonds de l'épargne sont déposés dans une pièce et ceux de dons dans l'autre. Enfin, le 29 avril 1530, on croit que les douze cent mille écus d'or sont réunis et l'on apprécie que les dons fournissent les deux tiers de la somme ; cependant, un compte plus exact démontre que la rançon est dépassée de plus de cent mille marcs d'argent ; cette monnaie supplémentaire est renvoyée à Bordeaux.

Les délégués de l'Espagne sont alors appelés pour constater l'existence de la somme et vérifier les divers bordereaux ; Don Pedro, connétable de Castille, muni de pleins pouvoirs pour représenter l'Empereur, attendait à Fontarabie que la rançon fût prête ; il avait envoyé à Bayonne Don Alvaro de Lugo et le trésorier des Flandres, pour procéder aux vérifications. Pendant plus de deux mois, les commissaires comptent et pèsent ; Don Alvaro n'est pas aisé à contenter. Il est vrai que, dans la quantité des pièces d'or, il y en a de fausses et un plus grand nombre de poids insuffisant ; de là, un déficit qui monte à quarante mille écus. La somme est forte et l'on attribua, à la cour, cette supercherie au chancelier du Prat. Le grand maître hésite à payer ce supplément ; il en réfère à François Ier, qui l'autorise à fournir l'appoint nécessaire.

Une si forte somme rassemblée en un seul point exigeait pour sa garde une troupe sérieuse ; le sénéchal d'Agenais avait amené avec lui cent archers de sa garde du corps, choisis parmi les plus sûrs, et leur avait confié le soin de veiller sur ce trésor ;

(1) Elles se trouvent dans le bureau de la direction du Génie et dans le logement ttenant ; elles sont décorées par une belle cheminée et des plafonds à moulure dans le yle Louis XIII.

on disposait en outre des trois cents hommes d'armes de guerre à pied, composant la garnison permanente de Bayonne, sous le commandement du gouverneur St-Bonnet.

Transport de la rançon.

Don Pedro, las d'attendre à Fontarabie, s'était transporté, le 7 juin, à St-Jean-de-Luz, afin de résoudre, s'il en avait le moyen, les difficultés, causes du retard. Enfin, le 30 juin 1530, la rançon comptée et encoffrée depuis un mois, sauf l'appoint final, est prête à partir ; des conventions fixent en détail le mode de livraison et des précautions sont prises pour que, de part et d'autre, aucune troupe armée ne puisse approcher de la rançon et ne soit tentée de s'en emparer. Le sénéchal d'Agenais est chargé de diriger le convoi : il répartit la rançon sur trente mulets, porteurs chacun de quarante mille écus, et il fait placer les bordereaux et la fleur de lys sur un dernier mulet. Ces animaux sont accompagnés par cent hommes de guerre à pied, n'ayant d'autres armes que des bâtons. Le convoi se met en marche, le 30 juin, conduit par le sénéchal d'Agenais et Don Alvaro de Lugo. Deux heures après son départ, les trois cents hommes d'armes de St-Bonnet se mettent en route pour protéger la rançon ; ils portent de beaux habits et des chausses écartelées aux couleurs de la reine Eléonore, qu'ils doivent bientôt accompagner en rentrant à Bayonne. Ils ne tardent pas à rejoindre le convoi et ils l'escortent jusqu'à St-Jean-de-Luz.

Le grand maître Montmorency les y attendait. Depuis l'aplanissement des dernières difficultés, il s'était rendu à Renteria, accompagné du cardinal de Tournon et de quelques principaux gentilshommes, qui avaient obtenu de Don Pedro la faveur de pénétrer en Espagne, afin d'aller saluer, dans cette ville, la reine Eléonore, arrivée depuis trois jours. Cette brillante troupe de seigneurs était ensuite revenue à St-Jean de-Luz, où elle attendit le sénéchal d'Agenais et son convoi.

Le 1er juillet 1530, avant l'aube, pendant que l'on charge les mulets de leur précieux fardeau, cinquante cavaliers partent en éclaireurs sur la route de Hendaye. Le trésor, les cent hommes de pied et la garde partent peu après, suivis du grand maître et de quarante gentilshommes à cheval. Ils se présentent, à 7 heures du matin, sur la rive de la Bidassoa, comptant profiter de la pleine mer qui devait se produire une heure après, pour passer la rivière et faire l'échange convenu.

Mais, grand fut leur étonnement quand le temps se passa sans que l'on ait vu apparaître les fils du roi. Ces enfants et M. de Brissac, qui ne les quittait pas, étaient cependant venus le matin sur le bord de la Bidassoa ; mais le connétable de

lle, Don Pedro, avait cru, sur le rapport d'un espion, ie troupe française de 500 hommes à cheval et de plus de hommes de pied se trouvait à St-Jean-de-Luz et aux ons, prête à tenter un coup de main et à enlever les enfants ance en ramenant la rançon ; aussi avait-il rapidement fait r les jeunes captifs jusqu'à Renteria. L'abondance de vivres fourrages que Montmorency avait fait accumuler à St-de-Luz pour assurer la subsistance de la nombreuse escorte au devant de la reine, avait contribué à donner une ence de vérité au récit de l'espion.

reine Eléonore qui, de Fontarabie, voit cette situation, se ite et accable le connétable de Castille de ses gémissements. ci, revenu de son erreur, rappelle le dauphin et le duc ans, les fait monter sur une gabare, pendant que le trésor acé sur un bateau semblable. Les deux embarcations sont es l'une vers l'autre et l'échange se fait au milieu de la soa. La reine Eléonore passe ensuite et monte en litière, que les fils du roi chevauchent en avant d'elle ; ils entrent rd à St-Jean-de-Luz et s'y arrêtent pendant la nuit.

leur arrivée dans cette ville, un chevaucheur se rend à abattue à Bayonne annoncer la nouvelle. Dix à douze s pièces d'artillerie avaient été préparées sur les remparts ; hâte d'avertir les canonniers et, à deux heures du matin, rte détonation porte l'émoi dans la ville. Les habitants, lgarade de 1523 avaient préparés à prendre rapidement postes de combat, croient à une attaque brusquée de la t se portent vivement sur les remparts. Leur frayeur se e en joie dès qu'ils apprennent la vraie cause du tir des s.

Arrivée à Bayonne de la reine Eléonore et des deux princes. - Fêtes à cette occasion.

reine, portée dans une litière recouverte d'un drap d'or, enfants de France montés sur des chevaux blancs, s'appro- de Bayonne par la route de St-Jean-de-Luz ; le Corps de vait eu l'attention de faire arranger ce chemin depuis la ite de Donzac jusqu'au ruisseau en deçà de Busquet (1). Il eu soin de tendre des tapisseries tout le long de la rue n (2), de placer des guirlandes de feuillage sur la façade aisons bordant la place publique voisine de la Cathédrale e comprise entre les tours de Minhon et la porte St-Léon, her sous une épaisse couche de sable le pavé caillouteux lace et devant les logis destinés à la reine et au dauphin.

mptes de la ville, 10 juillet.
jourd'hui d'Espagne.

Un pavillon en soie rouge avait été dressé pour la reine à la porte St-Léon ; il était orné de fleurs de lys et de huit écussons, la moitié aux armes de la reine, l'autre moitié à celles du dauphin. Tout près de là était posé un banc d'armes portant l'étendard de la ville. Des pourpoints et des chausses en taffetas, écartelés vert et rouge, des bonnets rouges à plumes blanches avaient été préparés pour un groupe de vingt enfants de la ville qui devaient exécuter des danses et autres gentillesses devant la reine et les enfants de France. Enfin, soixante-dix torches étaient distribuées aux ecclésiastiques qui allaient accompagner la reine.

Aussitôt que le cortège fut signalé, l'artillerie placée sur les remparts, les boulevards et au sommet des tours des deux Châteaux-Vieux et Neuf, font entendre des détonations répétées qui se prolongent pendant une heure. Les Espagnols, compris dans le cortège, furent émerveillés de voir tirer sur tant de points différents, et conçurent une haute idée de la puissance des fortifications de Bayonne (1).

La reine Eléonore arrive à la porte St-Léon et descend de sa litière. Elle est saluée par le maire et les douze échevins, revêtus de robes et de chaperons de couleur écarlate ; quatre d'entr'eux lui présentent un poêle en damas jaune et rouge, sous lequel elle se place, pour gagner le pavillon. Tout le clergé en belles chappes, les autorités, et les vingt enfants de la ville parés de costumes aux couleurs de la reine et portant des tambourins, sont groupés autour de l'estrade.

Le clerc de ville, l'un des principaux officiers de justice, homme expert dans l'art de bien dire, s'avance aux pieds de la reine et lui adresse des compliments de bienvenue, dont l'écuyer Sébastien Moreau nous a conservé le texte. Durant ce discours, on put contempler la grâce et les atours de la nouvelle reine ; elle était vêtue d'une robe de velours noir doublée de satin cramoisi ; sur sa gorge découverte et blanche comme albâtre se déployait un collier formé de trois rangs de grosses perles, de rubis et de beaux diamants ; sa tête était coiffée à la façon portugaise.

Eléonore répondit par quelques remerciements aux souhaits qui venaient de lui être présentés, selon la mode du temps, en termes tant soit peu emphatiques, puis le cortège se forma et s'avança dans la rue St-Léon, pendant que les enfants dansaient devant la reine et faisaient résonner leurs tambourins. L'entrée

(1) Selon Sébastien Moreau.

rmina par une station à la Cathédrale, puis Eléonore fut luite à son logis, placé tout auprès (1).

soir, la reine s'amusa à voir jouer une comédie, et le emain, 3 juillet, elle quitta Bayonne et se dirigea vers t-Vincent, suivie de son brillant cortège.

tte jolie fête avait fait oublier un instant le danger de la dont la ville se trouve de nouveau menacée. Le fléau, alé à Bordeaux (17 juillet 1528), peut être apporté par les geurs venant de cette ville; l'entrée de Bayonne leur est dite et des logements sont réservés pour eux, hors des s; mais, malgré les efforts du lieutenant de maire, Hiriart, éloigner cette maladie, elle exerce bientôt ses ravages, car vient nécessaire de fournir aux pestiférés des soins et des des que la ville paie avec exactitude (janvier 1529 et mbre 1530), de louer une maison pour le chirurgien de la (29 février 1529), et de barrer en deux endroits la rue du de Perer, où ce mal sévit particulièrement, pour éviter que ntagion ne se communique au quartier voisin.

La peste se manifeste en ville.

traité de Cambrai donna à l'Empereur le loisir de combattre urcs et d'enlever Tunis à Barberousse, amiral de Soliman. aix dont la France put alors jouir pendant cinq ans, ne fut e mise à profit par la ville de Bayonne, pour augmenter ses ens de défense, car, durant cet intervalle (1530 à 1536), les s de comptes nous signalent seulement l'achat de 60 haques à crocs avec leurs clefs et fourchettes, et l'exhaussement des s du boulevard Notre-Dame, situé derrière le Château-Neuf 1).

maire, Menault d'Aure, seigneur d'Aster, capitaine et gou-eur, était gendre de Jehan de Gramont, auquel il avait édé. Quoique résidant à Sordes, il dirigeait les affaires de ille et veillait à l'exécution des mesures prises contre la agation de la peste. L'interdiction d'entrer en ville avait été ntenue pour les étrangers venant des lieux contaminés; ces geurs étaient arrêtés aux portes par des gardes et placés en rvation dans la maison de Lesbay, à Liposse, que l'on avait osée pour eux; un chirurgien, logé et payé par la ville, les ait et donnait des soins aux malades (1531).

Menault d'Aure, maire. Ses bons rapports avec le Conseil.

Conseil de ville, voulant entretenir de bons rapports avec aire, avait l'attention de le faire prendre par eau à Sordes, le conduire à Bayonne lorsque sa présence y était néces-; il lui envoyait aussi divers cadeaux parmi lesquels deux

Probablement le palais Montaut, rue Montaut.

nets toujours recherché (1530).
d'Aire, oncle de la femme du
au siège archiépiscopal de
unait le pouvoir de rendre des
lorsqu'il venait dans cette
par des salves d'artillerie

Charles-Quint, ne reçut pas
quand il se rendit dans
fut salué à son entrée à
llerie et logé à la maison
fait orner de feuillage à
ces magistrats lui

de Navarre, récemment
reine, sa femme. Une
un corau, muni d'une
la reine et les seigneurs
transportant leurs
escorte au bateau royal. Ils
revêtus de damas
de franges de soie; les
parsemé de fleurs de
offrit des cadeaux
de Bordeaux et au
gnaient, et gratifia
Le couple royal et
17 décembre 1534).
de Navarre ou ne
blement décédé,
Antoine d'Aure.
son fils.
opposition que lui
l'Empereur à
commerce entre
depuis le 31 mars
de tirer de
résine, fer, acier.
envahie, la
et tout trafic de
Empereur.

e le roi voulait se procurer des fonds nécessaires à la
en mettant sur les vins de Guyenne une certaine impo-
l'encontre des privilèges de la ville, le sieur Dandaldéguy
té vers lui pour le prier de renoncer à cet impôt et
er un secours afin de reconstruire les ponts de la ville.
l pont St-Esprit avait été particulièrement dégradé par
et, depuis deux ans, le pontier s'efforçait de le rétablir
ppliquant toutes les ressources dont il pouvait disposer ;
ns de la ville ne permirent pas de mener à bonne fin
ps travail et force lui fut de faire appel à la générosité

ée de l'Empereur, n'ayant pu se nourrir en Provence, onnétable de Montmorency avait eu soin de ravager, fut d'évacuer ce pays ; Charles-Quint ne réussit pas mieux Péronne et accepta, par l'entremise du pape Paul III, la Nice, conclue pour dix ans (1538). Echec de l'Empereur et trêve.

t les pourparlers, le grand écuyer vint dans la basse e préparer la paix ; les échevins de Bayonne le firent à Dax par quatre galions (28 juillet 1537) et le condui- Bayonne ; conformément à ses ordres, ils députèrent ye et vers les villes de St-Sébastien, Hendaye et Fonta- s personnages notables pour conclure des pactes de de neutralité (2 août). Malgré ces traités, l'approvision- en blé se fait difficilement à Bayonne, à cause de la le nouveau gouverneur, le chevalier Dandoings, est nécessité d'écrire aux villes voisines d'Espagne de res- s navires de blé destinés à Bayonne (avril 1539) ; il a précaution de les faire prendre au Boucau, où ils sont de crainte qu'ils ne soient ramenés en Espagne (juin).

nt de la trêve, le comte Palatin se rend en Espagne, vers Quint ; à son passage à Bayonne (décembre 1538), il s cadeaux de vin vieux, de vin blanc et d'hypocras ; i le suit quelques mois après (29 avril 1539).

ereur, pressé d'aller châtier les Gantois révoltés et par le comte Palatin sur l'accueil qui lui serait fait s'il t la France, demande le passage, promettant de donner is au duc d'Orléans, second fils de François Ier. Charles-Quint passe à Bayonne allant en Flandres.

vision de sa prochaine arrivée, le Conseil de ville fait e chemin de St-Jean-de-Luz, près de Busquet, arranger e de la maison Danglade, où logera l'Empereur, mettre es degrés de la porte Lachepaillet et nettoyer le chemin bourg, qu'il doit parcourir pour se rendre à son logis. che de sable est étendue sur les pavés irréguliers des

obligation s'imposait toutes les fois que les chantiers fournissaient des navires dépassant en largeur celle des comportes (1) des ponts ; elle prouve donc les grandes dimensions de ces galères.

Un autre point important, qui dut être agité à l'assemblée des Etats de Dax, fut celui des subsides que le roi réclamait aux villes de Guyenne pour la solde d'une armée de 50,000 hommes de guerre : la ville de Bayonne supporta sa part de cette charge et envoya, pendant cinq ou six ans, un délégué au général des finances à Agen payer son subside.

Succès sur les Impériaux en Italie, suivis de paix.

L'armée d'Italie, commandée par le duc d'Enghien, prit Nice aux Impériaux et gagna sur eux la brillante victoire de Cérisoles. Ce succès fut annoncé à Bayonne, le 18 mai 1544, et mit en joie les habitants ; six émerillons remontés à neuf furent charriés sur les remparts et firent retentir les airs de leurs détonations. Mais ce n'était pas encore la paix, et M. de Burye fait continuer l'approvisionnement de la ville en envoyant à Ustaritz prendre du blé. Enfin, le 30 septembre, les Bayonnais célèbrent, par des feux de joie et des collations à la mairie, la nouvelle de la paix de Crespy, conclue entre le roi de France et l'Empereur. Tandis que le duc d'Orléans passe en poste à Bayonne (20 octobre), se rendant auprès de Charles-Quint, qui a renouvelé sa promesse de lui donner le Milanais, la paix est publiée à Bayonne (14 décembre), en présence du sieur de Gramont, maire, venu de Guiche, et de son lieutenant, Menault de Mondaco ; un député de la ville se rend à Bordeaux, afin d'y jurer, selon les ordres du roi, d'observer le traité de paix.

La guerre durait encore avec l'Angleterre, et le roi Henri VIII s'était emparé de Montreuil et de Boulogne ; ces deux places et celle de Calais, qu'il possédait déjà, lui fournissaient trois points de débarquement sur le sol français. Ce succès pouvait lui faire désirer un quatrième port en Guyenne. Aussi, les sieurs de Burye et de Gramont font à Bayonne de fréquentes visites afin que la ville se tienne toujours sur la défensive. Cette situation se modifie le 17 juin 1546, jour où la paix est publiée entre François Ier et Henri VIII ; ce dernier s'était contenté de garder Boulogne en gage jusqu'au paiement d'une indemnité de guerre.

---

(1) Coupure du pont couverte par un pont-levis.

NAISSANCE ET EXTENSION DU PROTESTANTISME SOUS HENRI II, FRANÇOIS II ET CHARLES IX. — PREMIERS TRAVAUX A LA NOUVELLE EMBOUCHURE DE L'ADOUR. — GRANDES FÊTES DONNÉES A BAYONNE PENDANT LE SÉJOUR DE CHARLES IX ET DE SA MÈRE CATHERINE DE MÉDICIS ([illegible]).

[illegible]

[illegible] ... de la peste.

[illegible] ... a été interdite.

s le 23 juillet 1546, et d'une manière plus formelle, le 30 tobre, à tous les gens venant de la région de Bordeaux, Capreton et autres villes infestées par le mal : il est impossible de en garer. Des habitants succombent victimes du fléau et sont nterrés par les soins du Conseil (mai 1547). Les malades sont oignés aux frais de la ville par un chirurgien (1) (juin) ; mais le raticien, peu expert dans le traitement de la peste, reconnaît ans peine son insuffisance, et les échevins font demander à Bordeaux des chirurgiens plus familiarisés avec cette maladie juillet). Il en arrive deux de La Rochelle, porteurs de remèdes spéciaux ; l'intensité du fléau devient tellement grande qu'un troisième chirurgien doit être appelé de La Rochelle, et qu'il faut, en toute hâte, faire venir de Bordeaux un nouvel approvisionnement de remèdes.

Tous les malades sont gardés dans les maisons (2) situées en dehors de la porte St-Léon. Pour couvrir tous les frais de soins, d'entretien et de sépulture, la ville n'ayant pas des ressources suffisantes, emprunte 300 écus à l'évêque de Dax. Les maisons de la ville et des faubourgs, qui ont été visitées par le fléau, ne sont plus habitées ; le Conseil fait condamner leurs portes, de crainte que l'introduction des voleurs ne propage la contagion. Enfin, le danger cesse, et les voisins reçoivent l'ordre de venir procéder au nettoyage de leurs demeures abandonnées (septembre 1548).

La mortalité et le départ des voisins ont occasionné une diminution dans les recettes de la ville : et c'est probablement à la suite d'une réclamation du maire que le roi de Navarre fait établir le dénombrement des maisons et des habitants (mai 1548).

L'arrivée de cette épidémie avait retardé la solution tant désirée par Bayonne de l'ouverture de la bouche (Boucau) de l'Adour, dont le courant s'était prolongé parallèlement à la côte depuis Cap-Breton jusqu'au Vieux-Boucau. Cependant, le Conseil de ville avait député, le 13 mai 1541, vers un habitant de Saint-Sébastien, qui avait une réputation d'habileté pour faire des boucaus, et l'avait prié de venir à Bayonne, désigner la place la plus propice à l'embouchure de l'Adour. Ce spécialiste dut répondre à l'appel du Conseil, car nous trouvons qu'un peintre, Martin de La Garde, fut payé, le 6 juillet, pour avoir fait le portrait (dessin) du Boucau de la ville. Ce projet sommeilla jusqu'au 18 février 1548, date à laquelle le syndic de la ville, Jean

Projet d'une nouvelle embouchure de l'Adour.

(1) Médecin.
(2) Parmi lesquelles la maison de Pergaing.

de Prat, et le sieur de Monein, lieutenant général du roi en Guyenne, se rendirent en poste à la cour, afin d'entretenir le roi et les seigneurs de son Conseil de l'ouverture du Boucau ; ils étaient porteurs d'un plan du projet. Mais, avant de partir, M. de Monein avait été, en compagnie du maire Gramont, visiter l'emplacement du Boucau. Le voyage de Paris ne produisit pas de résultat ; une autre délégation fut envoyée au connétable de Montmorency qui, ayant habité Bayonne, alors qu'il rassemblait la rançon de François Ier, devait s'intéresser à la prospérité de la ville (novembre 1548). Une nouvelle visite lui est faite par le lieutenant du maire, Daind de Laclau (avril 1549), qui est chargé de remettre, au connétable et aux autres seigneurs du Conseil, des présents, consistant en : piques à dards dorés garnis de houppes à fils d'argent, poignards dorés, mailles et boules marlotes fines (1), en leur recommandant l'affaire du Boucau.

La ville fait appuyer son projet.

Le comte du Ludde, lieutenant du roi en Guyenne, remplaçant M. de Monein, décédé, et le grand écuyer du roi, venus à Bayonne (12 septembre 1550), avec mission d'étudier la demande, reçurent aussi des cadeaux de la ville, et s'intéressèrent à son projet.

L'amitié du vicomte d'Orthe, qui avait déjà rendu des services à la ville, pouvait lui être d'un grand secours, car son crédit était grand à la cour, et la charge de gouverneur lui était destinée. Des échevins vont le prendre à Peyrehorade, le 23 novembre 1551, et, pour lui faire honneur, ils le transportent sur un galion armé d'un canon. En remerciement de ce qu'il avait obtenu du roi certains avantages pour la ville, les échevins lui font présent de poignards garnis d'argent, de piques dorées, etc. (novembre 1551, janvier et février 1552). Le même accord ne régnait pas entre la ville et le maire, Gramont. Ce seigneur n'était plus l'objet des prévenances des échevins ; il demandait au roi Sauvat de Sorhaindo pour son lieutenant (janvier 1552), sans avoir égard aux convenances du Conseil qui envoie un délégué au roi pour fournir des explications. Celles-ci ne furent pas admises, et Gramont reçut satisfaction.

Les nombreuses démarches de la ville et de ses protecteurs ont été accueillies à la cour, car le comte du Ludde, lieutenant général en Guyenne, se rend, le 1er juillet 1552, à Cap-Breton afin d'examiner si le Boucau de l'Adour ne pourrait être établi en cet endroit ; il est conduit par les bateaux de la ville, et reçoit pour la route des provisions de vin, pâtés et poissons.

(1) Vêtements.

'out en étudiant la solution de cette question, le comte du
lde, M. de Burye et le vicomte d'Orthe ne devaient pas négliger
léfense de la ville. Le roi Henri II, mécontent de ce que la ville
Bordeaux se soit soulevée à l'occasion de la gabelle, à l'insti-
ion de l'Empereur et eût massacré son gouverneur, venait de
ter la guerre en Lorraine et de s'emparer des trois évêchés
52). La ville de Bayonne, qu'une attaque pouvait surprendre,
it fait confectionner des boulets de fer et de plomb (15
tembre), complété certains accessoires d'artillerie, sacs à
idre, refouloirs, étoupilles (27 juin), et acheté des morions et
corselets pour l'usage de ses gens de pied.

Pataches espagnoles pourchassées au Boucau.

Ces précautions étaient nécessaires, car les Espagnols mena-
ent les côtes. Quelques-uns de leurs navires entrèrent au
ucau (15 juin) et la ville se hâta d'armer, à ses frais, un
ion, qui se dirigea sur ce point ; cette démonstration suffit à
ttre les ennemis en fuite A la nouvelle de cette tentative, le
nte du Ludde, M. de Burye, le vicomte d'Orthe et le gouver-
ır de la Chapelle, chargé de la défense de la frontière, se
ident à Bayonne (27 juin) et prennent des dispositions pour
ousser d'autres agressions semblables. Le 13 juillet, les
pagnols entrent de nouveau au Boucau avec seize pataches
nées, descendent à terre et, n'osant attaquer encore le groupe
ncipal, ils saccagent les maisons voisines du village. Mais les
aux de la ville, aussitôt équipés d'artillerie et de munitions
guerre, montés par des marins bayonnais, se dirigent vers le
cau et pourchassent les Espagnols.

Vicomte d'Orthe, gouverneur.

e vicomte d'Orthe vient d'être nommé gouverneur de Ba-
ne. Ses bons rapports avec le Conseil de cette ville lui
agent un sort bien différent de celui du gouverneur de
deaux. Lorsqu'il fut disposé à faire son entrée, les gens du
seil le firent prendre à Peyrehorade par une galupe et
ent au devant de lui sur un galion équipé (octobre 1552). Il
toute son influence au service de la ville pour appuyer
rès de Montmorency les députés envoyés à la cour pour la
nse des prérogatives précédemment accordées à Bayonne
i les demandes des échevins avaient été écartées devant le
lit de Gramont, lorsque Sorhaindo fut nommé lieutenant de
re, elles reçurent meilleur accueil quand Henri II, se bor-
t à gouverner par l'entremise de Guise et de Montmorency,
da (septembre 1551) que les six échevins seraient renouvelés
moitié chaque année.

e connétable, auquel la ville s'adressait fréquemment, fut
i prié de la faire exempter de certaines impositions et reçut,

en décembre 1552, un nouveau cadeau de dagues et tranche-plumes.

Cette même année vit disparaître, selon Baïlac, la charge de prévôt royal qui avait été établie à la mort du dernier vicomte de Sault ; elle fut remplacée par celle de lieutenant du sénéchal de Bayonne (1), dont la juridiction comprenait la ville de Bayonne et le pays de Labourd.

Crainte d'une attaque de l'Espagne.

La prise des trois villes impériales Metz, Toul et Verdun par l'armée française appelait une vengeance éclatante. Charles-Quint, sensible à cet échec, paraît bientôt devant Metz avec cent mille hommes et une artillerie nombreuse ; Guise avait pu se jeter dans cette place et fut assez heureux pour empêcher sa chute. Après deux mois de canonnades, d'assauts répétés et de tranchées ouvertes, l'armée impériale, décimée, est forcée de lever le siège (1er janvier 1553). Cette retraite était pleine de menaces et la frontière de Guyenne se tint sur le qui-vive. Jean de Daillon, comte du Ludde, lieutenant général de la province, donne les ordres nécessaires et se rend fréquemment à Bayonne ; l'artillerie est tirée des magasins et placée sur les remparts ; la grosse muraille du Puys de Perer, presque ruinée, est réparée ; les armes et harnais de la ville sont remis en état par un armurier venu de Toulouse ; les javelots avec lesquels on montait le guet sont remplacés par des pertuisanes, et l'approvisionnement de piques est augmenté de 215 nouvelles.

Les échevins mettent à profit ces préparatifs pour la défense de leurs privilèges et envoient à Cap-Breton une expédition de 150 hommes armés, montés sur des navires, avec canons, boulets et munitions, pour s'opposer au déchargement en ce lieu de marchandises, contrairement à l'édit du roi (novembre 1553). Ces opérations se reproduisaient souvent, et les gens de la ville ne les terminaient pas sans y gagner des blessures que les échevins faisaient soigner aux frais du budget communal.

Dès le printemps de 1554, Charles-Quint avait recommencé la guerre, en envahissant le Hainaut, tandis que le duc de Savoie, passé à son service, portait la dévastation en Picardie. Une partie de ses troupes avait été rassemblée et embarquée au port de Passages, près de St-Sébastien, et le 4 avril, les Bayonnais envoyaient un piéton à M. de Gramont, maire, à Bidache, l'avertir de ce rassemblement.

Le roi Henri II et le duc de Guise s'étaient avancés avec une armée contre les troupes espagnoles de Picardie et leur livrèrent

(1) Le sénéchal résidait à Dax.

ıe bataille heureuse au château de Renty, aux portes de t-Omer (13 août 1554); mais l'inaction de Montmorency, jaloux e Guise, empêcha les Français de tirer parti de leur victoire, et les ravages des Impériaux continuèrent. Des renforts arrivaient d'Espagne à Charles-Quint; le sieur de Fontenay, lieutenant du gouverneur de Bayonne, informé des embarquements de troupes qui se faisaient dans les ports du Guipuscoa, écrit aux habitants de Cap-Breton, du Boucau, de Biarritz, de St-Jean-de-Luz et d'Hendaye et leur recommande de faire bon guet, afin d'empêcher que l'armée d'Espagne, prête à partir par mer, ne descende dans leurs ports (août 1554).

Le Corps de ville s'efforçait de maintenir ses bonnes relations avec ses protecteurs et d'en tirer parti pour la réussite des affaires de la cité; il ne cesse d'envoyer des cadeaux au roi de Navarre, au connétable, au comte du Ludde, à Messieurs de Burye et de Gramont, et, par leur entremise, il s'efforce d'obtenir du roi l'exemption de la contribution imposée aux villes closes (20 septembre). Il obtint aussi, d'après Baïlac, une ordonnance royale (21 mars), donnant aux magistrats de la ville le commandement des troupes, tant milices bourgeoises que troupes du roi, en l'absence du gouverneur et du lieutenant du roi. Des notables étaient chaque année délégués à la cour, afin de demander le renouvellement du don de la moitié de la grande coutume que le roi accordait à condition qu'il soit employé aux fortifications et à l'entretien des ponts; M. de Marchaumont, secrétaire des commandements des finances du roi, était d'un grand appui pour la ville, qui n'omettait pas de lui adresser des présents. Mais le gouverneur, le vicomte d'Orthe, n'a plus sa part des libéralités de la ville; les bons rapports qui ont marqué son entrée en fonctions se sont refroidis.

La ville prétendait à certains privilèges que le gouverneur, d'un caractère hautain et entier, voyait de mauvais œil. Le 1er janvier 1554, il se rend à Paris pour traiter les affaires de la ville, pendant que les échevins confient leur cause au connétable. Néanmoins, le vicomte d'Orthe a obtenu des lettres patentes contre les privilèges de Bayonne; mais la ville envoie des délégués à la cour (avril et novembre 1555), et le roi la remet en possession des prérogatives qui lui sont chères.

Les démarches du Corps de ville auprès du roi purent être utilement poursuivies et ses demandes être étudiées, car le souci de la défense n'allait plus absorber l'attention de Henri II.

Au grand étonnement de l'Europe, les armements de Charles-Quint cessèrent subitement, et l'on vit ce puissant Empereur

abdiquer son autorité royale en faveur de son fils Philippe II, à qui il fait épouser Marie, fille unique et héritière du roi d'Angleterre, Henri VIII ; puis on apprit, peu de mois après, qu'il s'était enfermé dans un cloître.

Courte trêve quand Charles-Quint dépose la couronne.

La trêve que l'Empereur avait conclue avec le roi de France fut publiée à Bayonne (mars 1556), et, selon l'usage, des feux de joie furent allumés et le comte du Ludde vint présider la collation donnée par les échevins à la maison de ville. Cette trêve permettait de préparer de nouvelles tentatives, et il convenait de surveiller les espions ; deux Espagnols avaient été surpris par le lieutenant du maire, mesurant les remparts et les fossés de la ville. Ils furent déférés à la justice criminelle (mai 1556), et cette nouvelle fut annoncée par un député au comte du Ludde, qui se trouvait à Nérac, près du roi de Navarre.

Philippe II ne voulut pas inaugurer son règne par une ère de paix. Le pape Paul IV se vit menacé par lui et demanda du secours à la France ; Guise, envoyé en Italie, n'y obtint aucun succès et fut bientôt rappelé en France, où sa présence était nécessaire pour refouler les armées de Philippe. Le duc de Savoie et son armée, renforcée de 10,000 Anglais, dévastaient la Picardie et assiégeaient St-Quentin.

Cette place, défendue par Coligny, n'avait pu être secourue : Montmorency, venu pour la délivrer, s'était fait battre par le comte d'Egmont et les Espagnols (10 août 1557), et la ville s'était rendue après une résistance opiniâtre. Quand Guise arriva d'Italie, Philippe s'était retiré en Flandres et l'armée française alla mettre le siège devant Calais, qu'elle prit en huit jours (9 janvier) ; ce succès fut marqué à Bayonne par des feux de joie (24 janvier).

Espagnols repoussés de St-Jean-de-Luz.

Le maréchal de Thermes prenait de son côté Thionville (23 juin 1558), mais il se faisait battre à Gravelines 20 jours après : on avait déjà célébré à Bayonne (20 juillet) la nouvelle de la chute de Thionville, quand parvint celle de la défaite de Thermes. La ville était alors en grande émotion ; les Espagnols venaient de pénétrer en France et s'étaient arrêtés devant St-Jean-de-Luz avec le dessein de réduire cette ville en cendres. Ils avaient une vengeance à exercer contre elle ; ses habitants, la plupart marins, s'étaient enrichis en pillant les vaisseaux qui revenaient des Indes et avaient, avec le produit de leurs rapines, orné leur ville de beaux édifices. Poursuivant le cours de leurs exploits et profitant de la guerre avec l'Espagne, ils avaient attaqué un domaine du roi de ce pays, sur la route des Indes,

vaient pillé et brûlé, puis ils avaient amené tous les habitants ·isonniers (1).

Les Bayonnais, à la première nouvelle de cette invasion, rment aussitôt les remparts de pièces d'artillerie, travaillent ctivement à réparer les fortifications et à construire un ouvrage ıors la porte de Mousserolles, font placer au sommet du clocher le la Cathédrale une cloche qu'un guetteur devra ébranler dès ju'il apercevra au loin des cavaliers ennemis venant surprendre a ville ; ils font débroussailler les chemins des rondes afin de faciliter la surveillance et complètent par quatre guérites celles qui sont posées le long des murailles.

On fait à la hâte des écouvillons et des cautères pour l'artillerie, des sacs pour transporter la poudre ; on amène par eau, de Mont-de-Marsan, une provision de blé pour l'achat de laquelle la ville contracte une obligation notariée ; on fait moudre les blés qui sont approvisionnés et on achète la toile des sacs destinés à renfermer la farine. Les tambourins qui servent à rassembler les habitants sont remis en état et recouverts de peau de chèvre ; pendant quinze jours, la milice est réunie, le soir, au son du tambourin, sur les places de la ville, et par quartiers. Deux espions sont envoyés au Vieux-Boucau, afin de renseigner sur le nombre et la nationalité des navires qui peuvent s'y trouver. On presse la démolition de l'hôpital St-Nicolas, placé à la porte St-Léon, commencé le 23 décembre précédent, d'après la volonté du roi. M. de Burye, lieutenant général en Guyenne, fait ramasser le long de l'Adour et de la Nive, entre Bayonne et Larressore, tous les bateaux grands et petits, afin de les enlever aux ennemis qui pourraient s'en servir pour descendre à Bayonne. Les coraus barbotans de la ville sont armés et équipés pour garder et défendre le cours des rivières qui traversent Bayonne.

Pendant ces préparatifs, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, assemble une armée et se porte en toute hâte vers St-Jean-de-Luz. Les Espagnols n'avaient pu y pénétrer ; après avoir brûlé quelques maisons avoisinantes, ils se retirèrent précipitamment.

Entrée à Bayonne des roi et reine de Navarre.

Le roi de Navarre, quoique décoré du titre de lieutenant général du roi en Guyenne, n'exerçait généralement pas cette fonction, dont il laissait le soin au comte du Ludde et à M. de Burye ; l'administration de ses vastes domaines suffisait à absorber tout son temps. Néanmoins, nous pensons qu'il avait été récemment confirmé dans sa charge, car il vint faire une nouvelle entrée à Bayonne en octobre 1557. Le Corps de ville

(1) D'après Bailac, selon un auteur espagnol, qui écrivait en 1559.

l'avait envoyé prendre par deux coraux et deux galupes, à Port-de-Lanne, localité située sur le bord de l'Adour, à cinq grosses lieues de Bayonne. Il arrive en ville, accompagné de la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, sa femme ; il parcourt les rues Pont-Mayou et Argenterie, que l'on a recouvertes de sable à cause de certaines parties dépavées. Un logis a été apprêté pour le roi et la reine ; c'est probablement la maison Danglade ; les échevins se sont adressés à Madame de Gramont, à Bidache, qui leur a prêté gracieusement des tapisseries pour tendre les murs des appartements. Antoine de Bourbon passa la revue des habitants de la ville en armes ; de nouvelles enseignes furent fabriquées pour cette circonstance ; il dut passer l'inspection des munitions de l'artillerie et prescrire d'augmenter le nombre des projectiles, car, dans le mois qui suivit son passage, on paya une note de 523 boulets en plomb pour les pièces bastardes, faucons, fauconneaux, émerillons et hacquebutes à croc de la ville ; il jugea suffisante l'augmentation de 200 boulets de fer constituée en janvier 1558.

On parla enfin de paix générale. Les Français étaient las de la guerre, et Philippe II, devenu veuf de la reine d'Angleterre, ne peut plus compter sur l'appui de ce royaume. La paix est conclue à Cateau-Cambrésis (1559) ; le duc de Savoie recouvre ses Etats et épouse la sœur d'Henri II, tandis que Philippe consent à s'unir à Elisabeth de France, fille du roi, princesse à peine âgée de 14 ans et d'une grande beauté. Ce dernier mariage se fit par un procureur, le duc d'Albe, le 20 juillet. De brillantes fêtes furent données dans cette circonstance ; Henri II figura dans un tournoi et fut malheureusement tué par le comte de Montgomery. Ce monarque n'avait que quarante ans ; avec lui finit la chevalerie française. L'ère des guerres civiles et de religion allait s'ouvrir.

Bayonne aura la chance d'échapper à ces luttes intestines, le protestantisme n'ayant pu recruter de nombreux adhérents parmi ses habitants. Ceux-ci appliquaient leurs soins à ramener la prospérité dans leurs murs. Tout ce qui pouvait conduire à ce résultat était sollicité par eux. Sur leurs instances, le rétablissement de la frappe de la monnaie est soumis à une enquête dont le résultat favorable est sanctionné par le roi (21 novembre 1556).

Efforts pour repeupler Bayonne.

Ils obtiennent d'Henri II qu'une enquête soit faite sur la nécessité de rouvrir la bouche de l'Adour. Bernard de Sainte-Croix, lieutenant du sénéchal des Lannes, en est chargé (mars 1556) ; les dépositions de nombreux témoins apprirent que la

·rmeture de la bouche de l'Adour, qui s'était produite 50 ans paravant, jointe aux calamités de la peste et de la guerre, avait mené la cessation du commerce et réduit les habitants à un ès petit nombre. Deux des trois faubourgs étaient abandonnés ruinés : les quartiers ou rues de la Boucherie, des Basques, s Cordeliers, de Bourgneuf, Pannecau et Port-Neuf inhabités : jeunesse ne trouvant plus à assurer son existence, s'expatrie. seul remède à cette situation navrante était la réouverture Boucau, qui devait occasionner le repeuplement de la ville.

L'année suivante (mars 1557), le roi ordonne une enquête sur franchissement de certains droits qu'il serait possible d'ac- rder à la ville et à ses voisins. Pour en assurer le résultat, un deau de deux quintaux soixante livres de langue de baleine t envoyé au connétable de Montmorency, accompagné d'une aude supplique. Le lieutenant du maire Sorhaindo part i-même (juin), et se rend à la cour, muni d'une somme assez ndelette qu'il doit distribuer ; il a pour mission de poursuivre franchissement de la ville, de ses manants et habitants, afin y attirer la population voisine pour la repeupler ; il doit aussi tenir la continuation du don de la grande coutume, afin de nner les moyens de réparer les ponts, les guérites, les chaînes stacades) et autres ouvrages de fortification. Sur ce dernier int, le roi se montrait défiant, et ne voulait s'engager qu'après oir fait constater que ses fonds étaient réellement employés ux travaux qu'il voulait voir exécuter. Cette vérification venait être faite, dans les comptes de la ville, par un serviteur du mte du Ludde (mars 1557). Les efforts de Sorhaindo furent uronnés de succès ; le 24 juillet 1557, le roi, dans des lettres tentes, confirmait les privilèges de la ville et exemptait de us droits les marchandises prises à Bayonne et transportées r d'autres points du royaume ou en dehors, aussi bien que lles qui seraient amenées dans la ville. M. de Burye avait rêté son appui et était venu procéder à l'enquête ; on avait ndu de tapisserie la maison Danglade, où il fut logé, et que on réservait, généralement, aux personnes princières (mai 557) ; il reçut ensuite un cadeau (25 août 1557). Des poignards t des dagues sont adressés au général de Recques, à l'occasion e l'intérinement des lettres d'affranchissement. Sorhaindo entre lui-même à Bayonne, le 15 octobre 1557, et s'occupe de ire publier (6 mai 1558), les lettres patentes, non seulement à ayonne, mais à Bordeaux, à La Réole et dans d'autres villes du yaume, afin d'engager les gens à venir repeupler la cité de onne.

Ses marchandises exemptées de certains droits.

François II (1559) ; il règne trois ans.

Le dauphin prit la couronne sous le nom de François II ; il venait d'épouser Marie Stuart, nièce des princes lorrains. Mais, comme il avait quinze ans, ses deux oncles, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, régnèrent à sa place ; sa mère, Catherine de Médicis, prit une part peu active au gouvernement. Les Guise, tout-puissants, mettent à l'écart le prince de Condé et son frère le roi de Navarre, le duc de Montmorency, Coligny, Dandelot, et tous ceux qui voulaient une part du pouvoir. Condé et ses partisans ne se résignent pas et complotent de s'emparer de la cour, réunie à Blois ; les conjurés sont surpris à Amboise et mis à mort. Un accord est tenté entre protestants et catholiques aux Etats généraux d'Orléans ; la cour s'y rend avec une puissante escorte ; Condé et son frère y sont appelés, et bientôt jetés en prison. Les princes lorrains font leurs efforts pour obtenir du roi que Condé soit mis à mort ; François II ne peut se résigner à commander ce meurtre ; on apprit tout à coup que le roi venait de mourir. Cet événement sauva Condé.

Charle IX monte sur le trône en 1560.

La couronne de France passa sur la tête du frère de François II. Ce jeune prince régna sous le nom de Charles IX ; il était âgé de dix ans, et la reine Catherine de Médicis, sa mère, prit résolument les rênes du gouvernement, sans vouloir porter le titre de régente (1560). Elle rendit la liberté à Condé, rappela Montmorency, s'accorda avec le roi de Navarre. Les Etats généraux furent congédiés, et Michel de l'Hospital vint auprès de la reine l'éclairer de ses lumières.

Ces divers évènements, qui se passaient loin du Labourd, laissèrent les Bayonnais assez indifférents. Ils auraient voulu fêter le passage de la princesse Elisabeth de France, qui se rendait à la cour de son royal époux. La reine d'Espagne était accompagnée par le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, le prince de Laroche-sur-Yon, et plusieurs autres seigneurs ; mais on la conduisit directement à Roncevaux, où le duc de l'Infantado vint la recevoir.

Le passage du prince de Laroche-sur-Yon, à son retour d'Espagne (10 mars 1559), fournit aux Bayonnais l'occasion de manifester et de se donner un puissant protecteur qu'ils comblèrent de cadeaux.

Ils se disposaient à présenter au roi une nouvelle requête, tendant au rétablissement de la justice civile et criminelle en faveur des magistrats de la ville, et envoyèrent l'un d'entr'eux dans ce but à Paris, avec des lettres de faveur que le vicomte d'Orthe lui avait délivrées pour le roi, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise (10 mars). Le gouverneur paraissait être en

orrespondance assez fréquente avec le cardinal de Lorraine ; dans une lettre du 12 septembre, il se plaignait du mauvais état du Château-Vieux, où il résidait ; le donjon, occupant le milieu de la cour, était tellement dégradé, ajoutait-il, que personne n'osait y habiter, à cause de la menace des tuiles et des pierres que le moindre vent détachait et faisait tomber dans la cour. Les démarches de l'échevin, député à la cour, eurent plein succès, et des lettres patentes de février 1560 octroyèrent la justice à la ville.

Le duc de Guise, dont la nièce, Marie Stuart, veuve de François II, ne servait plus les intérêts, depuis son départ pour l'Ecosse, était entièrement écarté du pouvoir. Il s'allie au maréchal de St-André et à Montmorency pour le reprendre et éliminer les protestants. Le roi Philippe II donne son appui au triumvirat, et le roi de Navarre lui-même se joint à eux, par faiblesse.

Catherine de Médicis met en jeu sa politique de bascule. Pour affaiblir les Guise, elle tente d'apaiser les protestants, et leur accorde la célébration de leur culte dans les campagnes. Cette concession exaspère le parti catholique et amène la première échaffourée de Vassy, dans laquelle Guise fait massacrer des protestants (1562). Ce fut le signal d'une longue suite de combats, où catholiques et réformés déployèrent le même fanatisme. Le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, périt au siège de Rouen (26 octobre 1562), place défendue par le calviniste Montgomery ; elle fut prise, néanmoins, par les catholiques.

Premières échauffourées entre catholiques et protestants.

Des secours sont envoyés d'Espagne au parti catholique. Un corps de 2,000 hommes, commandé par Don Diego de Carabaiar, gouverneur de Fontarabie, est transporté d'Hausquette à Cap-Breton, sur des bateaux de la ville (4 août 1562). Ces rassemblements de troupes espagnoles sur la frontière ne laissaient pas que d'inquiéter le Corps de ville ; des délégués sont envoyés sur les points où se faisaient les amas de soldats, afin de veiller qu'il n'en résulte aucun inconvénient pour la contrée. Le passage des troupes, le long des rives du fleuve, occasionne un grand émoi. On obtient du roi que les habitants de la ville pourront porter en tout temps, pour se défendre, des arquebuses, des pistolets et autres armes (1er juin 1562). Un tableau de répartition des capitaines du guet par quartier est complété, pour éviter des hésitations en cas de surprise (février 1562) ; des enseignes sont refaites pour chaque troupe de quartier (décembre 1561).

Espagnols, alliés des catholiques, traversent le Labourd.

Un nouveau secours des Espagnols, transporté comme le précédent, le 9 novembre 1562, va rejoindre l'armée royale,

commandée par le duc de Guise, et permet à ce général de remporter sur Condé la victoire de Dreux (19 décembre). Guise se porta ensuite vers Orléans, qu'il voulait reprendre aux protestants ; il y tomba frappé par le poignard de l'assassin Poltrot de Méré. La victoire de Dreux est célébrée à Bayonne par des feux de joie (15 janvier 1563).

La cour, atterrée par l'assassinat de Guise, se hâte de faire la paix. Par le traité d'Amboise, Condé, fait prisonnier à Dreux, recouvre sa liberté, et les protestants gagnent une plus grande facilité dans l'exercice de leur culte. Des négociations avec Philippe II avaient accompagné la conclusion de cette paix ; elles furent conduites par le grand prieur de Castille, fils naturel du duc d'Albe, qui était passé à Bayonne, le 10 mars 1563, et y avait été reçu très honorablement, selon l'ordre du roi. Signalons aussi le passage dans cette ville de Mademoiselle de Bourbon, revenant d'Espagne, où elle avait été voir la reine (2 septembre 1561), et celui de l'ambassadeur de Portugal (26 février 1562).

La reine, voulant donner un peu de popularité au roi son fils, le conduit au siège du Havre, qui est repris aux Anglais (août 1563). Elle se hâte ensuite de le faire émanciper, bien qu'il ne soit encore âgé que de treize ans, et gouverne dès lors sans contrôle. C'est alors qu'elle commença une promenade à travers la France dans le but de mettre son fils en communication avec ses sujets ; mais elle lui procura tant de distractions et de plaisirs, que le jeune roi y perdit ses qualités naturelles et vit sa santé s'altérer. Le 13 mars 1564, la cour partait de Fontainebleau, passait à Châlons, où fut signé le traité de paix avec Elisabeth, reine d'Angleterre (11 avril), puis à Lyon, à Arles. Catherine fut rejointe dans cette dernière ville par Brantôme, arrivant de la cour d'Espagne ; il lui porta des nouvelles de sa fille et lui transmit son vif désir de la revoir. Un projet d'entrevue à Bayonne fut alors combiné et on envoya à Philippe II des ambassadeurs pour le décider à consentir à cette visite ; le sieur de Méru, fils du connétable, chargé de cette mission, était de retour à Bayonne, le 16 décembre 1564, et recevait les cadeaux du Corps de ville. Le roi d'Espagne consentit au voyage de son épouse ; il écrivit au cardinal de Gravelle que l'entrevue aurait lieu, le mois de mai suivant, dans le voisinage de Fontarabie.

Préparatifs pour la venue de la reine Catherine et de Charles IX.

Les échevins de Bayonne, avertis par Méru, rassemblent, le 24 décembre, les principaux habitants à la maison commune pour s'entendre sur la réception qui devra être faite ; ils venaient de recevoir une autorisation royale de s'imposer de dix mille livres pour couvrir les frais de la fête. Mais le vicomte d'Orthe

a pas vu d'un bon œil l'assemblée des habitants de la ville ; il a d'ailleurs une dent de lait contre les échevins et saisit toutes les occasions de les molester. Certain procès pendant devant le Parlement de Bordeaux entre lui et la ville depuis le mois de février 1563, qui devait être motivé par un conflit de juridiction, est la cause de sa mauvaise humeur ; d'ailleurs, depuis que les prérogatives des magistrats ont été augmentées aux dépens des siennes, il s'est tenu volontairement à l'écart des collations offertes à M. de Burye et au comte du Ludde. Il profite donc de la circonstance pour exhaler sa bile. Il daigne à peine répondre aux députés du Conseil venus pour lui exposer les motifs de l'assemblée ; il feint d'y voir un attroupement contraire au bon ordre et leur fait connaître qu'il va retirer l'artillerie des magasins de la munition pour la mettre en sûreté dans les châteaux ; il veut aussi demander des troupes à Monluc. Ce ne fut cependant qu'une boutade, car aucune de ces menaces ne reçut exécution.

D'ailleurs, il n'y avait pas de temps à perdre et les échevins préparèrent un programme de fêtes qui fut adressé au roi lorsqu'il était à Narbonne (mars 1565). Ils écrivirent, le 12 mars, à la reine Catherine, l'avisant qu'ils la feront prendre à Dax par deux bateaux ; douze galions lui serviront d'escorte et lui donneront passe-temps sur les rivières durant le trajet ; ils terminent en demandant que la ville soit approvisionnée de blé.

Dans l'éventualité d'une revue passée par le roi, les magistrats préviennent les habitants de ne pas vendre ou engager leurs corselets et leurs armes, afin de se montrer en bel équipage si le roi le demande (24 décembre 1564) : peu de jours avant l'arrivée de la cour, deux échevins recensent les armes des voisins et établissent les listes des compagnies (9 avril 1565).

Il fallait aussi se garer de la contagion de la peste, qui aurait empêché la fête. Déjà, le 30 mars 1564, on avait renvoyé les mendiants de la ville par crainte de ce mal. Des juifs, venant de Portugal, appelés dans le pays Portugais, s'étaient présentés en grand nombre dans le bailliage de Labourd ; ils avaient traversé des régions pestiférées et la contrée était menacée par eux de contagion ; ils furent renvoyés par les soldats du gouverneur, le vicomte d'Orthe, à la requête de la ville (24 juillet 1564). Une consigne sévère fut donnée aux portiers de ne laisser entrer aucune personne venant des lieux contagieux (septembre). Enfin, pour compléter ces mesures, on organisa des habitations à l'extérieur, dans lesquelles on garda en quarantaine ceux que l'on appelait les pestiférés, pendant trente-trois jours, au

moment du passage du roi. Du côté de l'Espagne, on évita de faire passer la jeune reine par les pays infestés, ce qui allongea son voyage.

Les tabliers des ponts sont réparés à neuf ; une couche de sable est étendue sur le pavé de la rue Mayour. Des ouvriers sont employés à faucher les herbes sur les remparts de la ville ; d'autres aplanissent les terres des parapets le long des murailles pour y placer l'artillerie qu'ils vont prendre dans les magasins.

On confectionne huit robes en étoffe écarlate, bordées de velours noir et huit chaperons rouges, destinés aux six échevins, au clerc de ville et au trésorier ; on renouvelle les livrées des deux capitaines et des huit gardes permanents du guet ; elles sont écartelées aux couleurs rouge et jaune, qui sont celles de la ville. Enfin, le zèle des sergents de la ville, qui font exécuter les ordres des échevins, est stimulé par un don pécuniaire.

Les échevins se concertent de nouveau avec la cour durant son séjour à Toulouse, par l'intermédiaire de M. de Chazelle, avec lequel ils correspondent et auquel ils envoient un présent de langue de baleine et de piques dorées.

Le 1er avril 1565, le roi fait son entrée à Bordeaux. Des délégués de Bayonne se joignent au comte d'Egmont, rentrant de la cour de Philippe II, où il était allé arrêter les derniers détails de l'entrevue, et vont avec ce seigneur trouver Charles IX dans la capitale de la Guyenne ; ils prennent les ordres du roi et profitent de leur visite pour l'intéresser à l'ouverture du Boucau et l'engager à visiter les travaux.

Entrée solennelle du roi et de sa mère.

La cour repart de Bordeaux le 6 avril, passe à Mont-de-Marsan, où elle séjourne quinze jours ; elle arrive à Dax le 28 avril, repart de cette ville le 22 mai, et va à Saubusse s'embarquer sur la flotte bayonnaise. Elle fait halte dans l'île de Lahonce pour dîner et arrive enfin à Bayonne. La reine et son fils furent accueillis par des salves d'artillerie ; ils traversèrent des rues tendues de tapisseries, décorées de verdure et allèrent se reposer à l'Evêché.

Le roi fit son entrée solennelle le 3 juin ; après avoir assisté au défilé de la milice bourgeoise, forte de 27 compagnies de 100 hommes chacune, précédée de trois chefs de légion et d'un drapeau vert et rouge, Charles IX monta à cheval et fit son entrée par la porte de St-Esprit, dont la façade portait une inscription entourée de guirlandes de feuillage. Il trouva la place bourgeoise occupée par un bataillon d'enfants de la ville, armés d'épées. Après avoir parcouru le pont Mayou, orné de

illage, et la rue Mayou, tendue de tapisseries, il passe sous arc de triomphe et rentre à son logis.

Le duc d'Orléans et une nombreuse suite quittent Bayonne le ain et vont en poste, traînés par 120 chevaux, au devant de reine Elisabeth. Ils trouvent à Irun le grand prieur de Castille, argé d'assurer les relais de la reine et rejoignent celle-ci à nani. Catherine de Médicis, accompagnée par le roi et la ncesse de Laroche-sur-Yon, vient elle-même, le 14 juin, au vant de sa fille, qu'elle est toute heureuse de retrouver dans panouissement de ses 20 ans et plus belle que jamais. La cour collation dans une tente dressée sur la rive française de la lassoa et alla coucher le soir à St-Jean-de-Luz.

Le lendemain, la reine Elisabeth, parée de ses plus beaux urs et de diamants de très grande valeur, fait son entrée à yonne, montée sur une haquenée blanche. Elle est reçue à la rte St-Léon par les magistrats et la milice, haranguée par le rc de ville; puis, elle parcourt la rue Mayour (d'Espagne), olée et tapissée jusqu'à la Cathédrale, où elle descend pour tendre chanter un *Te Deum ;* elle remonte de nouveau à cheval se rend à la maison Montaut, en passant sous un arc de omphe. Arrivée de la reine d'Espagne et du duc d'Albe

Durant les dix-sept jours que durèrent les fêtes données à la ur d'Espagne par celle de France, une animation extraordi-ire régna dans la ville. Les plaisirs et les repas somptueux se ccédaient sans interruption. Nous nous bornerons à signaler e course de bagues donnée, le 19 juin, sur la place de dmont (1), un combat naval, le 20 juin, la procession de la te-Dieu, après laquelle le duc d'Albe remit au roi le collier de Toison d'Or, un tournoi et carrousel, le 24 juin, une fête atique et pastorale, le 25 juin, une comédie italienne, le juin. Fêtes données aux cours de France et d'Espagne.

Dans l'intervalle de ces fêtes, le duc d'Albe avait avec la reine therine des entrevues secrètes, auxquelles assistait Elisabeth ; ministre espagnol s'efforça de convaincre Catherine de la cessité de se débarrasser des protestants; mais celle-ci, qui poussait encore les moyens violents, se borne à préconiser lliance des cours française et espagnole.

La reine Elisabeth et sa suite partirent le 2 juillet; le roi, ant de s'embarquer, le 12 juillet, pour Dax, alla faire une site au Boucau.

En se prêtant à examiner la question de la réouverture des Charles IX visite le Boucau.

(1) De la Liberté.

bouches de l'Adour, Charles IX ne pouvait faire chose plus agréable à la ville. La réalisation de ce projet devait non seulement raviver le commerce de Bayonne, mais aussi faire cesser les discussions incessantes que ses habitants avaient avec ceux de Cap-Breton pour maintenir leur privilège ; celui-ci consistait dans l'obligation pour tous les bateaux apportant des marchandises destinées à une localité comprise entre Cap-Breton et Hausquette, de les apporter à Bayonne et d'y payer des droits à la ville. Or, sous le prétexte parfois véridique que la profondeur des eaux de l'Adour n'était plus suffisante depuis que le lit s'était dévié vers le Vieux-Boucau, pour permettre aux bateaux d'un certain tonnage d'arriver à Bayonne, les capitaines de navires déposaient leurs marchandises à Cap-Breton. Les infractions devenaient de plus en plus fréquentes ; les Cap-Bretonnais répondaient par des coups aux sommations des sergents de Bayonne (janvier 1559). On saisissait néanmoins des vins de chargés en fraude et l'affaire était portée devant le tribunal du roi de Navarre (mars 1559) ; mais ces procès eux-mêmes traînaient en longueur, et il fallait trouver un autre remède.

Premiers travaux du Boucau.

Les échevins avaient déjà fait étudier la question de l'embouchure ; ils avaient adressé leurs doléances à la reine Catherine (1561) et des travaux avaient été commencés sur la rive droite de l'Adour (1) par le capitaine Flayol, puis poursuivis ou plutôt recommencés, car ils étaient détruits à chaque inondation. Ces travaux avaient pour but de barrer le lit de l'Adour, afin de l'obliger à abandonner son cours vers le Fleich. Le prince de Nemours avait été même envoyé à Bayonne, à la suite des plaintes, et s'était transporté le long du lit de l'Adour pour renseigner la reine et son Conseil sur la meilleure solution à adopter (27 août 1561).

Fonds accordés pour ce travail.

Quelque médiocre qu'ait été jusqu'alors le résultat produit par les travaux, la ville était tenue de les payer et de fournir les matériaux nécessaires. Les échevins ont recours à leur maire, le sieur de Gramont, et lui envoient (mars 1562), en présent, deux barils de langue de baleine, accompagnés d'une demande d'arbres, nécessaires pour construire les digues du havre de la ville ; leur sollicitation fut bien accueillie, si l'on en juge par l'empressement mis par le Conseil à se porter au devant du maire, lorsqu'il vint, le 16 mai, à Bayonne, avec des galions ornés de six tableaux représentant les armoiries des Gramont. Ce seigneur accorda son appui, et obtint, pour la ville, l'autori-

(1) Selon Descande, l'Adour.

tion de lever des fonds sur la ferme du domaine (15 août 1562) ɔur la construction du Boucau. Ces fonds ne pouvaient être ɔuchés sans remplir certaines formalités auprès des officiers es finances ; un député de la ville se rend à St-Sever, pour ever ces difficultés (28 mars 1563). En même temps le pays de Béarn, intéressé à faciliter la navigation de l'Adour, est sollicité par la ville de fournir une contribution pour les travaux du havre. Grâce à ces premières ressources, on peut mettre la main à l'œuvre, et on fait demander des ouvriers à Dax, à son de trompe (juillet 1563). Les travaux se poursuivent non sans amener des contestations entre l'entrepreneur, Pierre de Mussale, et le syndic (juin 1564), mais les Bayonnais s'aperçoivent bientôt qu'il est nécessaire de faire une grande dépense pour redresser le cours de l'Adour. Ils s'adressent d'abord au connétable (janvier 1564), et à d'autres personnages de la cour, pour leur demander de s'intéresser aux affaires de la ville, et leur font remettre des cadeaux (langues de baleine, etc.). La ville de Saint-Jean-de-Luz voulait faire un port pour concurrencer Bayonne, et demandait à être exemptée de la cotisation du havre (3 avril). Cette démarche, produite avant la décision du roi, pouvait aller à l'encontre du résultat désiré par les Bayonnais ; ceux-ci renouvellent cadeaux et instances auprès du connétable, des sieurs de Monluc, de Buryc et d'autres personnages de la cour. Ils réussissent enfin et obtiennent du roi (juin 1564) une levée de 60,000 livres tournois pour les travaux du nouveau havre, sur les cinq sénéchaussées des Lannes, Agenois, Bazadais, Armagnac et Toulouse.

Les digues devaient être assez avancées, le 9 décembre 1564, car, ce même jour, un Hollandais, Pierre Janson, avait dessiné, en peinture plate, le nouveau havre, les rivières et les sables d'alentour ; pensant intéresser le roi, les magistrats avaient fait exécuter un double de ce dessin et le lui avaient adressé. Mais Charles IX, peu habitué à la lecture des plans, vérifia mieux les travaux exécutés en les visitant lui-même et put alors juger de eur utilité : cependant, le résultat, tant désiré par la ville, devait encore se faire attendre pendant treize ans, et réclamer de nouvelles dépenses.

Règlement de Cognac sur les rapports entre le gouverneur et la ville.

Durant son séjour à Bayonne, le roi avait reçu les doléances u Corps de ville au sujet de la tension de ses rapports avec le ouverneur. Un mois à peine après son départ de cette ville, il dictait, à Cognac, un arrêt appelé règlement de Cognac, qui xait ces rapports (17 août 1565). Après avoir invité le vicomte Orthe à plus de condescendance vis-à-vis des habitants, le roi

enleva au gouverneur la capitainerie du Château-Neuf
donna au sieur de Fontenay, avec une rente de 40(
destinée à l'entretien des hommes d'armes, des arc
des munitions ordonnés au Château-Neuf; mais Fo
devait rester sous l'intendance du gouverneur. Le
d'Orthe eut le commandement du Château-Vieux et
tour St-Esprit; une rente de 800 livres lui fut donné
l'entretien des hommes d'armes morte-payes et des mu
d'usage.

De plus, Fontenay reçut la charge de surveiller les trav
Boucau, et il fut prescrit à Pierre de Caulonque, tréso
fortifications en Guyenne, de rendre un compte exact
dépenses.

Enfin, le roi consentit à prolonger jusqu'à la St-Luc pr
le droit que la ville prélevait sur les vins, pour lui perm
couvrir les dépenses de son entrée, et il donna 4,00(
tournois (11 septembre) pour acheter le blé nécessaire à
visionnement de la place, et combler en même temps le
produit, dans les magasins, par la présence de la cour. Il
à la ville de faire entretenir cet approvisionnement
fermier munitionnaire, et il édicte un règlement pour
sa conservation; s'il y a menace de guerre, aucune quant
pourra être vendue. Le gouverneur reste chargé de su
l'exécution des ordres royaux.

Attendant que Charles IX ait arrêté des mesures p
aplanir le différend existant entre le gouverneur et le C
ville, aucun des deux n'avait pris l'initiative de ré
l'artillerie dans les magasins; les trente grosses pièces
tuant l'arsenal de la ville et un grand nombre d'hacqu
crocs étaient restées exposées sur les remparts aux dégr
des gens malintentionnés et du mauvais temps. Le lie
du maire fait part de cette situation au Corps de vill
septembre 1565, et exprime l'avis qu'il serait conven
retirer cette artillerie dans les châteaux et à la munition
se trouvait avant la venue du roi. Mais, ne voulant
accusée d'empiéter sur les droits du gouverneur, et
prouver le soin qu'elle prend à sauvegarder les intérêt
la ville offre au lieutenant du gouverneur les fonds né
pour faire rentrer ces canons, lui laissant ainsi la respo
des dégradations qui pourront survenir. De telles offre
acceptées qu'après une deuxième remontrance de la
elles furent réalisées, le 15 octobre, par des canonnie
bouviers.

Le zèle du lieutenant du maire, stimulé par les conseils du roi, se porta aussi sur l'exécution du guet. Il fit observer au Conseil, le 11 septembre, que, durant l'absence qu'il avait faite en allant à la suite du roi, on s'était borné à mettre trois hommes dans chaque corps de garde au lieu des cinq ou six qui doivent s'y trouver. Cette nonchalance s'accordait mal, selon lui, avec la confiance que le roi avait montrée à la ville en abandonnant à celle-ci le soin de garder ses remparts. Quelques membres allé-guèrent que la grande mortalité qui avait sévi sur le peuple en était seule cause, mais on tomba d'accord sur la nécessité de réformer le guet. Le lieutenant du maire se mit aussitôt à l'ouvrage et, le 8 octobre, il faisait publier un nouveau règlement.

La reine Catherine et son fils avaient entrepris leur voyage en France pendant la période d'apaisement qui suivit l'édit de pacification d'Amboise. Durant le cours de cette tournée, elle rendit l'édit de Roussillon (juillet 1564) lequel, sous prétexte d'interpréter celui d'Amboise, en modifiait profondément les clauses favorables aux protestants. Condé, d'abord convoqué à l'entrevue de Bayonne, quoi qu'il fût protestant, se permit de blâmer cette mesure et reçut de la reine-mère un ordre contre-mandant son voyage; cependant, la mère de Charles IX louvo-yant encore entre les partis, reçut à Niort la visite de Condé (21 septembre 1565) et, comme ce prince vint lui faire part de son mariage, elle voulut que la noce soit célébrée à la cour, et elle permit de prononcer les prêches de la cérémonie dans une salle de sa résidence royale, pourvu que les portes en restent closes et qu'il n'y ait d'autres auditeurs que des princes protes-tants et leur suite. Catherine, s'instituant protectrice de Coligny, ordonna d'exécuter un voleur de grand chemin, Simon de May, accusé de vouloir assassiner l'amiral.

A la faveur de ces indices favorables, les réformés s'introdui-sent dans le Corps de ville de Bayonne. Une difficulté se présente au sujet de la forme du serment que la coutume prescrit de prêter sur les reliques de Saint Léon. Le Conseil, appelé à déli-bérer sur ce point (3 décembre 1565), consent que cette forme soit modifiée pour un collègue protestant et invite ce dernier à se rendre à la campagne, où se trouve un temple dans lequel il prêtera serment selon sa conscience.

Protestants admis au Conseil de ville.

La bonne harmonie entre le gouverneur et le Corps de ville, que le roi avait recommandée dans son édit de Cognac, n'était pas encore rétablie. Une discussion surgit au sujet d'un para-graphe de cet édit relatif à la conservation des blés de la muni-tion. Si le vicomte d'Orthe était chargé d'en surveiller l'exécution,

Discussion au sujet des magasins de blé de la ville.

le Conseil, qui était responsable de cet approvisionnement, voulait que les autorisations de vente, appelées billettes, fussent délivrées par l'un d'entr'eux. Sur la liste de trois bourgeois proposés au gouverneur pour remplir cet emploi, celui-ci n'en choisit aucun sous prétexte qu'ils sont ses ennemis ou qu'ils ne possèdent pas la qualité requise. Apparemment, il voulait un bourgeois à sa dévotion, et le Conseil avait eu soin de n'en pas choisir dans cette catégorie. Les échevins ne veulent pas admettre les prétentions du gouverneur sur la délivrance des billettes du blé de la munition. Aussi font-ils tous leurs efforts pour obtenir du roi que les greniers ne soient plus dans les châteaux, déclarant que, dans les conditions présentes, ils ne sauraient en être responsables (4 février 1566). Ils se plaignent en outre que le gouverneur, au lieu de choisir pour délivrer les billets l'un des trois bourgeois élus par la ville, a donné le cachet de ces billets à un homme d'armes étranger et qu'il permet ainsi de faire partir du blé en Espagne, où règne la famine. Ils seront ensuite obligés de remplir les greniers à chers deniers (15 avril 1566).

Le Conseil de ville renouvelle au gouverneur sa demande concernant le déplacement des greniers (7 mai), sous prétexte qu'ils sont insuffisants. Ils constatent (22 décembre) que le vicomte d'Orthe a empiété sur leurs droits en passant un marché pour la fourniture du blé des châteaux et que les conditions de ce marché sont onéreuses pour la ville, car le prix du blé en est trop élevé. Néanmoins, deux échevins continuent de recevoir le blé dans les ports (décembre 1566 et avril 1567) et s'assurent qu'il remplit les conditions requises dans le marché.

Service du guet abâtardi.

On cherche encore querelle au vicomte d'Orthe, parce que ses soldats ne font pas le guet (9 novembre) ; ce service était très affaibli et les habitants de la ville auraient été satisfaits de s'en décharger sur la troupe du gouverneur. A défaut de ce secours, le lieutenant de maire rappelle quelques articles du règlement ; il prescrit à tous les habitants de faire le guet, sauf les exceptions autorisées par le roi (11 septembre) ; les avocats et autres gens de justice reçoivent la même injonction, s'ils ne préfèrent se faire remplacer par un homme en bon équipage (15 octobre).

Malgré le nouveau règlement du guet et les remontrances du lieutenant, celui-ci se plaint (22 février 1566) que les 50 hommes du guet sont réduits à 36 et renouvelle encore ses recomman dations. L'apathie était d'autant plus difficile à vaincre que l capitaines du guet trafiquaient des exemptions ; l'un d'eux pour ce fait menacé de congé. Ils acceptent pour remplaçants

gens indignes et tolèrent qu'ils se présentent à une heure tardive pour prendre la garde et faire sentinelle ; aussi est-il défendu aux habitants et manants de se faire remplacer, sous peine de prison (4 avril 1567). Les exhortations et les remontrances restent la plupart du temps sans effet, et le service ne peut être assuré sans avoir recours aux punitions ; le caporal du guet, Bertrand de Montés, qui avait abandonné deux fois le guet dans la même nuit et qui avait engagé ses compagnons à l'imiter, est condamné à l'amende, avec menace d'être étranglé et pendu en cas de récidive (27 mars 1567).

Redoutant l'entrée d'étrangers en ville, à la faveur de la nuit, le sieur de Bastances, lieutenant du gouverneur, fait ouvrir à 8 heures du matin et fermer à 3 heures et demie du soir les portes St-Léon et Lachepaillet, qui sont du côté de l'Espagne. Les échevins se plaignent des entraves apportées au commerce par cette mesure et demandent que les heures d'ouverture et de fermeture des portes soient celles de 4 heures du matin et 9 heures du soir (25 janvier 1566). Les étrangers peuvent encore pénétrer en ville entre ces heures extrêmes, mais on leur défend de porter des armes (17 mai et 1er juin 1566), et on renouvelle aux portiers l'obligation de faire apporter dans le logis des voyageurs et de leur remettre à leur départ les diverses armes, (arbalètes, javelines, dards, rondelles, boucliers, etc.), dont ils sont porteurs.

Désaccord au sujet du jugement des cas militaires.

Un autre motif de plainte de la part de la ville provient de ce que la justice ordinaire a été incorporée au sénéchal ; le Conseil décide d'envoyer un député à la cour pour remontrer le dommage qui en résulte pour la ville (12 mai 1566). Le gouverneur prétend juger tous les cas militaires, en vertu de l'édit de Cognac, et il tente de faire rentrer dans cette catégorie tout ce qui intéresse la défense de la ville. Une discussion s'engage au sujet de l'arrestation faite par les échevins d'un homme d'armes nommé Menou ; le vicomte le réclame, disant qu'il fera lui-même justice (24 mai 1566). Une contestation de même nature se produit pour un voisin tilholier (marin), qui avait conduit par eau un étranger surpris à mesurer au pas les remparts et les fortifications ; les échevins, voulant appliquer leur arrêté du 17 mars, défendant de passer les étrangers par les rivières, avaient arrêté les deux individus ; ils consentent cependant à remettre la procédure au vicomte, parce qu'un étranger y est impliqué pour une faute militaire, mais ils maintiennent leur juridiction sur les habitants et manants pour le fait du guet, ne laissant au gouverneur que le droit militaire sur les soldats des

ville; on le conduit en bateau au Boucau avec le trésorier général Le Venier.

Les échevins sont impatients de voir continuer les travaux du havre. Le sieur de Fontenay, qui avait été nommé capitaine du Château-Neuf par le roi, avait aussi la superintendance du havre; il recevait pour ces deux charges des allocations de 400 et 800 livres. Le 7 janvier 1566, il n'est pas encore rendu à son poste, et le Conseil, voyant le printemps approcher, écrit des lettres pressantes au roi, à la reine et au connétable, pour faire hâter la reprise des travaux. Fontenay arrive enfin le 22 février et est mis en possession de ses charges par le lieutenant du sénéchal des Lannes.

La difficulté de recouvrer les fonds du Boucau entrave les travaux.

Il importe d'éviter la coalition des ouvriers qui seront tentés de hausser les prix. Les artisans sont réunis et on fixe, d'accord avec eux, le salaire des diverses catégories : charpentiers de navires, 10 sous ; compagnons, 8 sous ; apprentis, 6 sous ; charpentiers de maisons et maçons, 9, 8 et 6 sous ; manœuvres, 5 sous. On dut se mettre à l'œuvre et continuer la digue barrant le lit de la rivière en construisant des caisses maçonnées. Mais, le 11 novembre, le trésorier de Caulonque fait savoir qu'il lui reste seulement 1,500 livres; il espère avoir 10,000 livres en juin prochain, quand il aura fait rentrer les quartiers (1) échus. Jusqu'alors, on avait travaillé à l'aide d'un emprunt de 7,000 livres contracté par la ville; les diverses sénéchaussées qui étaient tenues de fournir une cotisation pour ce travail protestaient, alléguant que la ville de Bayonne n'était pas imposée en proportion du profit qu'elle allait retirer du havre. Pour éviter un procès, les échevins consentent à supporter une surcharge de cotisation, dont ils laissent à Monluc le soin de fixer le chiffre (30 décembre 1566). Ces résistances avaient retardé la rentrée des fonds, et le Conseil était averti que l'on voulait arrêter les travaux. Après une visite des chantiers, faite le 7 novembre par le sieur de Fontenay et le capitaine Flayol, ingénieur de l'œuvre, accompagnés de capitaines et gens de mer, une grande assemblée est réunie à la maison de ville, le 11 novembre, à laquelle assistent Fontenay, Flayol, le trésorier Caulonque et Claude Tremârt, maître ingénieur et conducteur de l'œuvre du havre. Le syndic expose la nécessité d'ouvrir le canal, afin d'éviter que les inondations de l'hiver ne détruisent les bas quartiers de la ville par suite du regorgement de l'eau arrêtée par le barrage et qu'elles ne ruinent ensuite cette digue en la rompant. Ainsi, le travail

(1) Trimestres.

déjà exécuté, pour lequel on a dépensé 80 à 100,000 livres, serait perdu. Il fallait donc ouvrir immédiatement le canal, chose facile à faire en hiver, saison pendant laquelle les sables étant humides sont plus fermes et par suite plus aisés à manier. Néanmoins, en présence du manque de fonds, on se sépara sans conclure et on invita les receveurs de la ville pour les deniers du havre à rendre leurs comptes dans les huit jours, sous peine de prison (19 novembre). La difficulté de se procurer les sommes nécessaires à la poursuite de l'affaire du havre, décide le sieur de Fontenay à se rendre à la cour (22 novembre).

Le Conseil demande des améliorations aux fortifications.

Les gens du Conseil de ville profitent de son voyage pour le charger de demander au roi certaines améliorations à la fortification dans le but de s'opposer aux entreprises que l'ouverture prochaine du nouveau havre allait faciliter.

Ces travaux étaient les suivants :

1° Approfondir les fossés qui entourent la ville et les maintenir pleins d'eau au moyen d'écluses ; ces dernières placées à l'intérieur de la ville pour être mieux surveillées ;

2° Entourer la tour St-Esprit d'une muraille terrassée en forme de cavalier afin que l'ennemi, débarquant sur les berges des deux rivières, ne puisse la forcer et manœuvrer les chaînes de la Nive aboutissant à cet ouvrage ;

3° Construire un quai bien terrassé et fasciné sur la rive opposée de la Nive, le long de la rivière, entre la guérite de Piedmont, où se fait le guet assis et la maison du Péro, au bout du pont Mayou ;

4° Abattre les étages supérieurs du donjon de Floripé, dont les murailles sont trop faibles pour supporter un terrassement ; raser cette construction en ne conservant que la partie dépassant d'une toise l'enceinte du Château-Vieux et remplir de terre cette partie ;

5° Appuyer un parapet de terre à la muraille très faible qui relie le bastion du fort de Sault, appelé Cul de Loup, à la courtine qui est vers le port de Sault.

Afin d'éviter de la dépense, on prie le roi d'ordonner que les habitants de Labourd apportent la terre nécessaire à ce remblai soit avec des charrettes, soit sur des animaux de bât, chaque fois qu'ils viendront en ville acheter du vin et des denrées. On userait de ce mode économique pour terrasser toute la courtine de muraille, depuis la porte St-Léon jusqu'au bastion de Sault.

Enfin, Fontenay fut prié de rappeler au roi que la ville manquait d'artillerie, de poudre et de munitions pour canons.

Toutes ces améliorations ne furent certainement pas accordées ; mais le roi n'en persista pas moins à assurer la défense de Bayonne. Le gouverneur fit en effet publier, le 17 février 1567, des lettres royales ordonnant la démolition des maisons bâties dans une zone extérieure de 200 pas à partir du bord du fossé. Le Conseil n'approuve pas cette mesure, car les habitants possèdent des maisonnettes dans cette zone, et la ville y a bâti un hôpital au su et du consentement du gouverneur. Néanmoins, avant de s'adresser au roi, il prendra l'avis du maire et du gouverneur.

Ordre royal de dégager la zone des remparts.

Cependant, Fontenay est revenu de la cour et se prépare à faire reprendre les travaux du havre ; il passe un marché pour l'exécution des talus du canal du havre et de six caisses de maçonnerie avec Marty de Hengue et les frères Entrejorn. Le Conseil en trouve les prix trop élevés et fait observer que l'on peut découvrir un entrepreneur qui exécutera ces ouvrages à meilleur marché (27 août 1567). L'hiver approche et Fontenay est prié de faire travailler avec diligence à l'ouverture du canal, sinon les vents le combleront de sable et l'ouvrage sera à recommencer ; les travaux sont repris après la Toussaint (1er novembre).

Le roi et la reine-mère inclinent de jour en jour à combattre les protestants ; les diverses mesures qu'ils prennent contr'eux en sont un indice certain. Aussi, Gramont, qui avait choisi pour son lieutenant Sorhaindo, partisan comme lui de la religion réformée, se décide à le remplacer. Il appelle à son logis, le 16 janvier 1567, durant son séjour à Bayonne, le Corps de ville et lui annonce qu'il relève Sorhaindo de la charge de lieutenant de maire. Il propose pour le remplacer Auger de Lalande, receveur des tailles pour le roi ; le Conseil accepte ce dernier ; mais, voulant montrer à Sorhaindo sa reconnaissance pour ses longs et loyaux services, il lui fait don de sa robe d'écarlate. Ce changement se produisit quelques jours après le passage de Monluc et fut apparemment ordonné par cet officier ; néanmoins, Sorhaindo ne restera que peu d'années dépouillé de sa charge.

Tolérance moins grande envers les protestants Bayonnais.

Afin de maintenir le culte de la religion catholique, les échevins défendent de jouer en public, les dimanches et jours de fête solennelle, sous peine de prison. Les jeux de billard rampeau (1) établis aux portes ou près des remparts étaient des lieux de réunion pour les garnements de la ville, qui s'y livraient à leur passe-temps favori, en proférant force blasphèmes ; ils

(1) Jeu de boules en bois, encore en usage de nos jours.

avaient l'inconvénient d'attirer la jeunesse pendant les offices religieux. En prononçant cette interdiction, les échevins se conformaient aux instructions du roi et s'efforçaient de conjurer la colère divine qui menaçait la ville du fléau de la peste (avril 1567). Cette contagion s'était déjà manifestée dans la paroisse de Saubrigues et y avait occasionné quelques décès ; le médecin de la peste, gagé par la ville, va sur place se rendre compte de la gravité du mal, tandis que deux échevins et deux jurats, ayant mis chaperon en cap pour avoir plus d'autorité, ordonnent aux voisins de nettoyer les immondices (17 mars 1567). Le Conseil fait en même temps apprêter la maison de Pergaing, près de Ste-Claire, habituellement affectée aux malades de la peste, pour le cas où ce fléau frapperait les habitants de la ville. Ces précautions paraissent avoir produit bon résultat, car les archives ne font plus mention de la contagion.

L'un des jurats nouvellement élu, Pierre de Monballer, n'a pas encore prêté le serment accoutumé, conformément à l'édit du maréchal de Gié, bien qu'il y ait été invité. Il est partisan de la nouvelle religion et ne veut se décider à jurer sur le corps de Saint Léon ; le Conseil de ville le somme de faire connaître le motif qui l'arrête et de se conformer aux ordonnances royales, quand même il serait protestant. Monballer n'ose avouer son culte, mais déclare cependant son intention d'entrer dans la religion réformée. Le roi, ajoute-t-il, a autorisé chacun à vivre chez soi dans la liberté de la confession de son choix, et sa conscience ne lui permet de prêter serment que sur la Bible et au nom du Dieu vivant. Les gens du Conseil, suffisamment éclairés par les explications de leur collègue, lui disent qu'il est protestant et lui commandent quand même, sous peine de 100 livres d'amende, de prêter le serment accoutumé comme l'ont fait les autres jurats (24 octobre 1567). Deux ans auparavant, le Corps de ville avait cependant admis qu'un des conseillers prêtât serment dans un temple à la campagne ; mais, à cette date, la reine-mère tenait la balance égale entre les deux religions ; depuis lors, elle inclinait vers la catholique et le Conseil suivait la politique royale.

CHAPITRE XIV

OULÈVEMENT DES PROTESTANTS. — LE BÉARN VAHI PAR MONTGOMERY ET L'ARMÉE DES VICOMTES (1567-1570)

re des protestants et de la cour. — La reine de Navarre se révolte. — Exécution conspirateur protestant à Bayonne. — Emotion populaire provoquée par une ence de Fontenay. — Les échevins évitent de molester les protestants. — Gramont nce à défendre les Etats de Jeanne d'Albret. — Tarride s'empare du Béarn. — arrenx assiégé par lui. — Montgomery fait lever le siège de Navarrenx. — Déroute Tarride à Orthez. — Mont-de-Marsan et Lourdes repris par les catholiques. — oi causé à Bayonne par la venue de Montgomery. — Boulevards en terre et plate-es dressés fiévreusement. — Garnison demandée par la ville pendant les troubles. — stre des deux compagnies de garnison. — Travaux de fortification poursuivis gence par la ville avec des fonds d'emprunt. — Rempart de Piedmont. — Evolution naire Antoine de Gramont vers le parti de la cour.

voyant le duc d'Albe rassembler en Italie une forte armée avancer vers la Savoie, les protestants de France craignent ce mouvement ne soit dirigé contre eux, avec l'approbation ite de la reine. Condé, leur chef, va même trouver Catherine i demande d'augmenter les troupes afin de résister au duc ; ine le rassure et lui promet de donner satisfaction à sa ête.

rmée espagnole, cause de l'alerte, n'avait cependant aucune tion hostile contre la France, car elle gagna les Flandres aversant la Franche-Comté. Condé, fort de l'appui du parti enol, donne libre carrière à son ambition et prétend à de connétable ; mais il rencontre un rival dans le jeune l'Anjou, frère du roi, lequel, stylé par la reine-mère, lui te cette charge, affirmant qu'elle ne doit appartenir qu'à ul. Cette discussion dégénéra en vive altercation et le chef rotestants, se voyant couvert d'avanies, se décide enfin à er la cour, suivi des Chatillon et des protestants notables illet 1567).

combinent une prise d'armes pendant que la cour, réalisant omesse sollicitée imprudemment par Condé, fait arriver un rs de 6,000 Suisses et prépare des ordonnances draco-nes qui vont remplacer les anciens édits. Le roi Charles IX re ou fait semblant d'ignorer tous ces préparatifs ; il écrit gouverneur de province (23 septembre) « qu'il est impos- de vivre plus tranquillement sans qu'il soit aucun bruit esmuement de mesnaige ». Rupture des protestants et de la cour.

Jeanne d'Albret est avertie par un émissaire de Condé, son beau-frère, que les protestants sont contraints pour la deuxième fois de prendre les armes (28 septembre) ; elle ne s'associe pas à la révolte et se retire en Béarn, fort occupée à soumettre ses sujets catholiques de Navarre soulevés contre elle ; son jeune fils, accompagné par Gramont et quelques autres seigneurs fidèles, marche contre les révoltés et fait pendre trois principaux séditieux.

Charles IX se voit tout à coup assiégé dans Meaux par les protestants, qui dévoilent leurs desseins et veulent s'emparer de sa personne ; les renforts suisses arrivent à son aide et le ramènent à Paris, harcelés par l'armée des réformés. Le roi, furieux d'avoir été mené par les protestants dans Paris « plus vite que le pas », ne leur pardonna jamais cette insulte (29 septembre). L'armée royale se reforme et débloque Paris à la suite de la victoire de St-Denis, dans laquelle Montgomery est blessé mortellement (10 novembre). Condé lève son camp et se retire vers Châlons-sur-Marne, laissant au duc d'Anjou le temps d'organiser solidement l'armée royale à Paris. Dans le Midi de la France, Montpellier et Nîmes sont retombées au pouvoir des protestants ; la ville de Bayonne s'est tenue sur la défensive, faisant visiter et recenser les hommes et les armes affectés à la défense par les capitaines de chaque quartier (10 octobre).

Condé avait été se poster à Châlons-sur-Marne pour donner la main aux reîtres envoyés d'Allemagne. Cette jonction opérée (11 janvier 1568) malgré l'armée royale, le prince ramène ses troupes en Beauce et ne tarde pas à les réunir à l'armée des vicomtes. Celle-ci, après s'être formée à Castres, s'était dirigée par Alais et l'Auvergne vers Orléans, investi par les catholiques ; elle put dégager cette ville et alla rejoindre Condé occupé au siège de Blois. Le 13 mars fut conclue la paix de Chartres, appelée paix fourrée, parce qu'elle ne fut pas observée par le roi ; les protestants congédièrent les reîtres et rendirent au roi les places de la Loire et de l'Auxerrois.

Les gouverneurs des provinces ne voulurent cependant tolérer aucune pratique du culte protestant ; les seigneurs de cette religion sont empêchés d'exercer les charges qui leur ont été restituées ; Condé même ne peut faire reconnaître en Picardie, dont il est gouverneur, l'autorité de son lieutenant. Des rixes suivies de massacres et de meurtres se produisent sur plusieurs points et font des victimes parmi les partisans de l'une ou de l'autre religion. Des bruits de projets sinistres, dirigés contre les huguenots, se répandent dans les provinces ; les villes protes-

fantes, mises en défiance, refusent de recevoir les garnisons royales et fournissent aux catholiques un nouveau motif de plainte ; La Rochelle est de ce nombre et réclame l'appui de Condé. Ce prince, se sentant menacé, fuit de la Bourgogne vers la Loire avec les Chatillon (23 août) et se dirige sur La Rochelle, ralliant tous les protestants en fuite.

La reine de Navarre, jusqu'alors tranquille à Nérac, reçoit un avis de la cour la mandant à Paris, ainsi que son fils ; loin de se conformer à cet ordre, elle rassemble des troupes et se décide à rejoindre Condé pour défendre les protestants menacés par le roi. Partie le 6 septembre, elle passe la Garonne à Tonneins le surlendemain et reçoit les troupes qui lui sont amenées par le sénéchal d'Armagnac et le capitaine Montamat. Elle échappe à Monluc et rejoint Condé à Cognac ; puis, laissant son fils à l'armée, elle se retire à La Rochelle.

En présence de cette révolte, que confirme un manifeste adressé par Condé à tous les protestants du royaume, Charles IX promulgue un édit (25 septembre) par lequel il ne tolère en France que la religion catholique et ordonne à tous les ministres huguenots de sortir du royaume. Le roi prononce en même temps la confiscation des domaines de la reine de Navarre et de son fils. Le gouverneur d'Arros, représentant Jeanne d'Albret, aidé par Gramont, prend des dispositions pour empêcher la révolte des catholiques navarrais contre leur reine, tandis que, d'autre part, Antoine de Lomaigne, sieur de Tarride, est chargé par Monluc de s'emparer du Béarn. La reine de Navarre se révolte.

Ces troubles ont leur répercussion à Bayonne.

Un habitant de Dax, nommé Sarrat, était venu dans cette ville (9 juillet 1568) avec le projet de la livrer aux protestants. Il s'aboucha avec Martin de Sarremon, homme d'armes du Château-Vieux, qui était fâché contre le gouverneur, et exploita sa haine pour savoir par lui où se trouvaient l'artillerie et les munitions de la ville, et pour obtenir des renseignements sur la force de la place. Il lui proposa de faire tomber Bayonne entre les mains des religionnaires, sous le prétexte de ménager l'intérêt du roi et du bien public et dans le but de soustraire cette ville à l'influence du roi d'Espagne ; il projetait en outre de tuer Monluc. Sarremon feignit d'entrer dans ses vues et convint avec Sarrat d'ouvrir, un certain jour de la semaine où il serait de garde au Château-Vieux, à l'heure de minuit, les guichets des deux portes de cette forteresse près desquelles seraient postés cent hommes qui se saisiraient du château. On ouvrirait alors la fausse porte qui donne accès dans la Exécution d'un conspirateur protestant à Bayonne.

campagne (1) et on ferait entrer 300 arquebusiers qui s'empareraient aussitôt des magasins de la munition, de la place, de la maison de ville et des postes. Deux jours après arriveraient 2 à 3,000 hommes qui pénétreraient en ville et, si les habitants s'opposaient à leur entrée, ils la prendraient par escalade, en passant par des points qu'il ne voulut pas indiquer. Ce traître, aussitôt après que Sarremon eut révélé son projet, fut saisi et jugé par la haute cour de justice. Il fut condamné à être traîné sur la claie, pendu et étranglé devant le Château-Vieux (9 juillet) (2).

A la suite de cette alerte, la ville se garde mieux ; les portes de St-Esprit, de Mousserolles et de St-Léon sont tenues fermées et l'on ouvre seulement les guichets. Les obligations du guet ont été rappelées aux habitants. Le vicomte d'Orthe pousse la prudence jusqu'à interdire, après avoir pris l'avis du Corps de ville, les foires qui allaient s'ouvrir et à la faveur desquelles des gens armés pourraient aborder en ville (15 mars 1568).

Le Conseil ne montre pas moins de vigilance que le gouverneur et s'attache à éviter toute rumeur. Il apprend que le peuple murmure de ce que la femme du sieur de Lalande, lieutenant du maire, voyant son mari à toute extrémité, a envoyé chercher un ministre protestant pour l'exhorter à bien mourir ; il charge alors un échevin et un jurat d'aller trouver cette dame et de l'inviter à faire appeler quelque religieux mendiant catholique pour assister son mari, qui n'appartient pas à la religion prétendue réformée, sous menace de 1,000 livres d'amende et autres peines contenues dans les ordonnances de Sa Majesté. La femme et le fils du lieutenant reconnurent qu'ils avaient, en effet, mandé le ministre, mais ils déclarèrent l'avoir ensuite contremandé. Lalande était depuis longtemps empêché par la maladie d'exercer ses fonctions de lieutenant, qui sont assurées par son prédécesseur Sorhaindo. Ce dernier, qualifié de lieutenant, est envoyé en cour (23 janvier 1568) pour entretenir le roi des affaires du havre. Ce travail se poursuit très lentement ; le 2 avril, Fontenay est prêt à faire placer deux nouvelles caisses et, comme les eaux sont hautes, il demande au Conseil s'il ne vaudrait pas mieux commencer à ouvrir le canal avant de poser les caisses ; on lui répond qu'il est préférable d'attendre la baisse des eaux, sinon il travaillerait en vain (2 avril 1568).

Emotion populaire provoquée par une violence de Fontenay.

Un incident étranger à ce travail vient rendre plus tendues les relations entre Fontenay et le Corps de ville et apporter de

(1) Du côté du bastion.
(2) Archives de Bayonne, FF. 517.

nouveaux retards à son exécution. Le dimanche 23 mai 1568, le sieur Jean de Lafontan, contrôleur des réparations et fortifications de Guyenne, étant venu prendre les instructions du gouverneur au sujet du paiement des ouvriers qui avaient travaillé toute la semaine précédente à esplanader (1) et remplir les douves (2) voisines de la ville sur le chemin de St-Jean-de-Luz, reçut du vicomte l'ordre d'appeler Jean du Verger, commis de M. Pierre de Caulonque, trésorier des réparations et fortifications de Guyenne, pour faire ce payement. Du Verger fut invité par Fontenay à aller chercher des fonds, et il était entré au Château-Neuf pour exécuter la paie, lorsqu'il rencontra Fontenay et son fils, accompagnés de quatre hommes armés et se sentit tout à coup frappé et blessé à l'épaule d'un coup d'épée qui fit couler son sang en abondance. Il se sauve, courant vers le gouverneur ; celui-ci, entré à la Cathédrale pour assister à la grand'messe, le voit tout effrayé, tenant d'une main un sac de testons et de l'autre des demi-testons. Le vicomte retient l'argent et envoie le malheureux se faire panser chez un chirurgien, à la porte duquel un grand rassemblement se forme.

Pendant ce temps, Fontenay et les autres agresseurs avaient été poursuivis par les parents de du Verger et forcés de se renfermer dans une guérite de rempart, voisine de la porte Mosseyroles, où ils sont tenus assiégés ; avec eux se trouve le premier échevin, qui fait appeler à son aide le vicomte d'Orthe. Celui-ci, pour apaiser le tumulte, promet que justice sera faite et que Fontenay sera mis en lieu sûr. En effet, le gouverneur le conduit au Château-Vieux, l'établit dans une chambre avec tout ce qui lui est nécessaire, fait dresser un procès-verbal de l'incident par le notaire Martin de Sarremon et commet à la garde du Château-Neuf le sieur de la Feugère, lieutenant de Fontenay.

Le 26 au soir, l'émotion populaire étant calmée, Fontenay fut reconduit au Château-Neuf par le gouverneur et reçut l'ordre de n'en pas sortir sans son autorisation ou celle du roi ; le procès-verbal fut adressé à Charles IX.

Cependant, les parents de du Verger tirèrent vengeance de l'agression de Fontenay en mettant à mort un neveu de ce dernier, Charles Viart, dit Forges ; les échevins se bornèrent à ouvrir une enquête au sujet de ce meurtre et à faire le procès de ses auteurs (9 août 1568). De son côté, le roi a mandé au sénéchal des Lannes (28 juin) de faire élargir immédiatement

(1) Combler de terre.
(2) Fossés.

Fontenay, détenu prisonnier au Château-Neuf et d'informer sur les excès qu'il a commis. Le Conseil de ville, qui a déjà ouvert une information sur ces violences, ne veut pas en délivrer le dossier et consent seulement à donner le nom des témoins entendus. Il réclame en même temps contre le trésorier et le receveur qui administrent mal les deniers, leur reproche d'en user pour eux-mêmes et de laisser couler le temps au lieu de besogner au service du roi ; il ajoute cette réflexion typique que, si Sa Majesté n'en fait pendre un sur les lieux, elle ne sera jamais bien servie.

L'hostilité du Conseil contre Fontenay n'avait pas besoin d'être plus amplement démontrée ; aussi ce dernier s'empresse-t-il de saisir la première occasion favorable pour manifester aux échevins ses mauvaises dispositions envers eux. La procession de la Fête-Dieu lui en fournit le moyen : le gouverneur l'avait invité à saluer, selon la coutume, par des salves de mousqueterie, tirées du Château-Neuf, le Corps de ville lorsqu'il passerait en procession ; mais il apprit de Feugère, lieutenant de Fontenay, que ce dernier ne voulait se conformer à son avis par haine du Conseil. Ce refus fut annoncé d'avance au Corps de ville, avant la procession, ce qui ne fit qu'aggraver l'outrage (28 juin).

Une seconde fois, le capitaine du Château-Neuf montra aux échevins sa vive rancune. C'était la veille de la fête de Saint Jean : le Conseil, après avoir partagé une collation avec le gouverneur et les principaux habitants, se dirigeait avec eux à travers la ville pour visiter, selon l'usage, les feux et les portes ; tous les membres du Corps de ville étaient revêtus de leurs chaperons et de leurs insignes de justice. Lorsqu'ils passèrent près du Château-Neuf, Fontenay, contrairement à l'usage, se garda de saluer la ville et la justice de quelques mousquetades, excitant encore plus contre lui la colère des bourgeois.

Ces animosités peuvent entraîner de graves conflits et, pour en prévenir les effets, le gouverneur et le Corps de ville défendent les attroupements avec port d'armes pendant le jour et la nuit. Exception est faite pour ceux de la morte-paye, les gentilshommes et les voisins quand ils seront de garde. Ils défendent en outre de dégaîner des épées ou des dagues dans des rixes particulières à l'intérieur de la ville (25 mars 1568).

Le principal attroupement de l'armée était celui qui se produisait le jour de la Fête-Dieu. De nombreux étrangers arrivent ce jour-là armés ou non armés et, pour maintenir la tranquillité, le Conseil avait coutume de mettre en armes 250 à 300 hommes, sous la conduite d'un capitaine et d'un enseigne, choisis pour

e seul cas. Or, le gouverneur se plaint que la charge de capitaine ait été donnée cette année à Johanes de Sorhaindo, échevin, qu'il accuse d'être notoirement protestant. Il entend que cette charge soit attribuée à un homme de la religion catholique et romaine, rappelant que, par l'édit du 27 mai passé, le roi a ordonné à ceux de la religion réformée de se retirer en leurs maisons et de poser les armes. Le gouverneur résiste aux objurgations des échevins, reconnaissant cependant que la famille de Sorhaindo est très honorable et disant : « Pour dresser une faction, un lion, chef de mille brebis, fait plus de mal qu'une brebis, chef de mille lions ». Il ajoute que Sorhaindo fait élever ses enfants chez lui par un huguenot et qu'il se dispense de se joindre aux autres échevins lorsqu'ils vont assister aux fêtes annuelles : processions, grand'messes et autres exercices divins. Les échevins cèdent enfin au vicomte, qui les menace d'en informer le roi et décident Sorhaindo à se retirer de sa charge (9 juin).

Malgré ses protestations, Sorhaindo incline vers le protestantisme ou tout au moins est-il de ces politiques également réfractaires aux excès des deux partis ; tous ses actes le démontrent ; il est désigné, le 25 juin, pour porter, avec trois autres échevins, le poêle à la procession de l'octave de la Fête-Dieu, mais il s'excuse sous prétexte d'absence. Il est de nouveau choisi, le 28 juin, pour porter un étendard de la ville à la procession de la fête de Saint Pierre, qui a lieu le lendemain. Il s'excuse encore pour le même motif. Ses collègues se concertent devant la porte de la maison de ville et observent que si Sorhaindo use toujours du même stratagème, leur ordre sera perverti. Ils le font alors sommer par un sergent auquel il répond qu'il sera à la campagne. Voulant avoir le dernier mot, les échevins lui donnent l'ordre d'abandonner le Conseil, vu qu'il agit en toute circonstance dans son intérêt particulier. Mais Sorhaindo fait appel de cette décision, et ses collègues décident que le syndic prendra en main la cause de la ville. L'un d'entr'eux, Naguille, qui partage probablement les idées de Sorhaindo, fait des difficultés pour opiner dans un sens quelconque ; il ne s'y résout que sous menace de peines.

Les ordres religieux n'avaient pas le zèle du Corps de ville et ne se souciaient guère d'enseigner la religion ; il est vrai que dans chacun des couvents des Jacobins, des Carmes et des Augustins, il se trouvait quatre ou cinq moines ignorants, incapables de prêcher. Le Conseil de ville, préoccupé d'empêcher l'hérésie de s'implanter à Bayonne et remarquant que ces couvents ont de

beaux patrimoines, demande au roi que chaque provincial de couvent fasse venir à ses frais un prêcheur, afin d'instruire le peuple chaque dimanche sur la religion catholique (25 mai 1568).

La question des écoles est aussi l'objet de ses soins. Les échevins règlent les écoles publiques suivant les édits royaux. Ils suppriment les écoles privées, c'est-à-dire protestantes, laissant à chacun la faculté d'endoctriner ses enfants chez soi tant que les édits le permettront (23 juillet). Le régent, ne suffisant pas à instruire tous les enfants de la ville, doit s'adjoindre des sous-régents : pour obtenir les fonds nécessaires, le Conseil insiste auprès du chapitre de la Cathédrale afin qu'il verse aux écoles le total du revenu d'une prébende canonicale, suivant les ordonnances du cahier d'Orléans. Le chapitre fera longtemps la sourde oreille et la ville se verra obligée de lui intenter procès devant le Parlement de Bordeaux.

Enfin, une dernière mesure est prise par le Conseil contre les habitants suspects de protestantisme en les écartant d'une réunion générale des bourgeois et du populaire, dans laquelle on arrête l'ordre nécessaire à la sûreté de la ville : la liste des gens du guet assis fut établie et remise au premier échevin qui remplissait les fonctions de lieutenant depuis le décès d'Auger de Lalande (23 juillet) : on décida de surveiller deux gardes du guet qui étaient de la religion réformée et dont les allées et venues pouvaient occasionner des inconvénients à la ville (10 septembre) : l'ordonnance sur le guet et les rondes est rappelée. Sur la demande du gouverneur, on supprime la feuillée de la place publique, par laquelle le feu pourrait se communiquer à la ville et qui sert de point de réunion à diverses gens devisant sur la religion.

Le maire Gramont choisit, avec l'agrément du Conseil, pour lieutenant de maire Pierre de Lalande, parent du précédent (17 août).

Les échevins évitent de molester les protestants.

Si les échevins prenaient soin de conserver la religion catholique, ils s'efforçaient aussi d'empêcher toute vexation contre les protestants. En agissant ainsi, ils ont épargné à la ville les désordres sanglants qui ont troublé bien d'autres cités du royaume. Ils prennent, le 10 septembre, une ordonnance défendant, sous peine de mort, à certaines gens d'esprit turbulent de semer des propos blâmables contre ceux de la religion réformée. Cette décision ne suffit pas à ramener le calme : les séditieux excitaient le peuple à tuer les protestants et à saccager leurs biens. Après avoir réclamé inutilement main forte au gouverneur, qui se trouvait à Peyrehorade, le Conseil arrête que les

apitaines de quartiers s'armeront avec cent arquebusiers et, lès l'assiette du guet, s'établiront à la place commune et dans es quartiers voisins, afin de s'assurer que personne ne bouge. On écrit de nouveau au gouverneur que la situation requiert sa présence. Boniface de Lasse, un des meneurs, est appelé devant le Conseil et admonesté ; il se défend de vouloir attaquer ses concitoyens, mais il a seulement présenté au gouverneur une requête pour faire désarmer les religionnaires (14 octobre).

Les conseillers sentent que la ville peut être surprise par un siège ou une course de troupes protestantes ; ils demandent au greffier Pontac, alors de passage, de leur consentir un prêt à intérêt pour donner à la ville les moyens de résister (29 octobre) ; ils visitent l'artillerie, la poudre et les boulets, et s'assurent que le magasin qui les contient est bien fermé. Depuis le 10 septembre, le corau barbotan a été équipé et la provision de blé renouvelée.

Les capitaines de quartiers, accompagnés chacun par un échevin, visitent les hommes armés et font prendre des armes à ceux qui les ont vendues ; ils rétablissent des rôles pour la garde des portes, pour le guet assis et le guet tournant (6 décembre).

Nous avons laissé les troupes protestantes se rassembler aux environs de La Rochelle, le 19 septembre, tandis que les troupes royales se concentraient en Anjou. Les opérations de guerre entre les deux partis eurent lieu en Angoumois, en Saintonge et en Périgord. Après le combat de Jasseneuil, près St-Florent, les protestants députent vers les Pyrénées pour décider Gramont et les vicomtes, qui disposaient de dix mille hommes habiles à manier la grosse arquebuse, à rejoindre la grande armée ; mais le premier ne voulait pas se compromettre, et il répugnait aux vicomtes d'opérer loin du Midi ; aussi, l'ambassade resta sans résultat. Alors, Condé et l'amiral Coligny se décidèrent à aller rejoindre les vicomtes dont l'armée était cantonnée aux alentours de Castres (février 1569), et à se porter ensemble au devant d'un renfort de reîtres envoyé d'Allemagne. Le duc d'Anjou, qui commandait l'armée royale, ne permit pas à Condé d'effectuer son mouvement ; il lui barra la route à Jarnac et lui fit essuyer une défaite où il perdit la vie (13 mars). Coligny prit le commandement de l'armée protestante, et tenta de donner la main aux vicomtes par l'Agenais et le Quercy : mais Monluc empêcha l'armée des vicomtes de quitter les environs de Montauban et de Castres. Biron, qui la commandait, est alors rappelé par Coligny.

Ces mouvements de troupes ont causé de l'émotion dans le pays de Labourd, où des séditieux, profitant des troubles, vien-

habitants ; il s'offre même, pour les décider, à demander au roi et au duc d'Anjou, son frère, que la solde de la garnison ne soit pas mise à la charge de là ville et qu'elle soit imposée sur la sénéchaussée des Lannes (7 mars).

En attendant la solution de cette question, il est convenu que chacun fera le guet assis et tournant, en personne, excepté ceux de la religion nouvelle, qui ne devront être admis sous aucun prétexte et seront remplacés, à leurs frais, par des gens dignes de la charge. En même temps, pour éviter de fournir indirectement des secours aux révoltés, des échevins sont postés aux portes de la ville les jours de marché, afin de faire cesser le transport, qui se pratique vers le pays environnant, d'une grande quantité de poudre, de plomb, de corde à mèche et d'armes, sous le couvert d'autres marchandises, sans savoir si ces munitions sont adressées à des catholiques ou à ceux de la nouvelle opinion (4 mars). On proscrit aussi la tenue dans certaines maisons de jeux secrets, qui ne peuvent que corrompre la jeunesse et lui fournir l'occasion de blasphémer et de *renier*. Sur la proposition du clerc, le Conseil de ville décide d'élever d'une toise un mur de rempart situé entre le Château-Neuf et la guérite de Bouheben, car il est facile de l'escalader avec une échelle de moins de deux toises, après avoir passé le fossé ; un sentier traversant celui-ci prouve que l'on y passe.

Mais si les magistrats portent leurs soins à conserver la ville au roi, ils ne permettent pas qu'il soit porté atteinte à ses privilèges, même quand il s'agit de huguenots. Blaise de Monluc, lieutenant général en Guyenne, avait imposé une cotisation sur les protestants ; un de ses commissaires tenta vainement de l'appliquer à Bayonne, exempte de cotisation et fut même obligé de déclarer, dans une lettre du 15 avril, qu'il n'avait pas voulu attenter aux droits de la ville.

L'ordre donné à Tarride, par le duc d'Anjou et le sire de Monluc, de s'emparer des Etats de Jeanne d'Albret, depuis que cette reine avait épousé ouvertement la cause des protestants, vint occasionner une grande émotion en Béarn.

C'est en vain que le sieur d'Arros, ancien gouverneur de ce pays, assemble les Etats à Pau, que Gramont y conseille de garder fidélité à la reine de Navarre et que l'on décide de lever douze compagnies pour les mettre en garnison dans les places frontières ; Luxe, seigneur navarrais révolté, n'en prépare pas moins les voies à Tarride, par la prise de Mauléon et de Garris, tandis que le Bigorre est saisi par le Parlement de Toulouse.

Gramont renonce à défendre les Etats de Jeanne d'Albret

La défection se produit parmi les troupes d'Arros, malgré un petit succès remporté par Gramont. Tandis que Tarride s'avance de Bigorre, s'établissant à Tarbes et à Arzacq, Arros songe à se renfermer dans Navarrenx, place la plus importante de la Navarre; mais il veut cependant s'assurer de celle d'Oloron, commandée par un navarrais dont il met en doute la fidélité. Sur le conseil de Gramont, il tente de surprendre cette ville, afin de remplacer son commandant, mais il est repoussé et ne peut exécuter son projet. Voyant que les affaires tonrnent mal pour le Béarn, Gramont renonce à défendre les intérêts de sa souveraine et se retire à Bidache, attendant l'issue des évènements avant de prendre un parti. Cette attitude louche n'échappa pas au duc d'Anjou qui signalait, dans une lettre aux syndics de Pau (20 mars), le peu d'affection porté au roi de France par Gramont et Arros.

Tarride s'empare du Béarn.

Les navarrais Luxe et Ste-Colome, précédant Tarride, s'emparent de Pontacq, Morlààs, Navailles et Nay (7 avril). Lescar ouvre ses portes au lieutenant de Monluc, tandis que Pau résiste encore, quoique Arros l'ait abandonnée pour aller s'enfermer dans Navarrenx.

Pendant que les royaux s'emparent successivement d'Orthez dont une partie de la garnison va renforcer Arros à Navarrenx (15 avril), de Sauveterre, Salies et Bellocq, le sieur de Tarride envoie deux compagnies escorter l'artillerie qu'il fait venir de Dax et de Bayonne; il ouvre en même temps à Lescar l'assemblée des Etats, se fait délivrer le Béarn, établit la religion catholique et prohibe le nouveau culte.

Navarrenx assiégé par lui.

Pau s'était défendue bravement, mais l'arrivée de trois grosses pièces d'artillerie entraîne sa capitulation. Tarride quitte cette ville et va mettre le siège devant Navarrenx, qu'il a sommé inutilement de se rendre (27 avril). Cette ville, pourvue d'une garnison de 500 hommes, ne pouvait être prise sans l'appui de l'artillerie. Tarride l'attendait de jour en jour; enfin, le 18 mai, elle arrive, lorsqu'une fausse nouvelle annonçant l'approche de la reine de Navarre, avec de grandes forces, le force à la mettre à l'abri dans le château d'Orthez. Revenu de son alarme, Tarride ramène devant Navarrenx son armée, comprenant: 2 compagnies d'hommes d'armes, 3 compagnies d'arquebusiers, 33 compagnies d'infanterie et une bande de 20 pièces d'artillerie, dont Bazillac est le maître (1). Le 24 mai, les batteries de l'assiégeant sont mises en position et envoient à la ville un

(1) Bordenave, *Histoire du Béarn*.

rillant salut de coups de canon. Cette démonstration étant restée sans effet, les assiégeants s'approchèrent des remparts à l'aide de tranchées ; un grand nombre d'entr'eux furent tués dans une sortie d'Arros. Les troupes de Tarride, dont cet incident avait ralenti le zèle, souffraient des privations occasionnées par le manque de subsides, et leur général fut un instant tenté de lever le siège ; un emprunt de 30,000 ducats que l'Espagne voulut consentir sous la garantie des biens du clergé et de la noblesse béarnais, lui permit de poursuivre les opérations contre Navarrenx. Cette place ne tarda pas à manquer de vivres, et cette nouvelle décida Jeanne d'Albret à lui porter secours ; le comte de Montgomery, chargé de cette mission, alla se mettre à la tête de l'armée des vicomtes réunie, comme nous l'avons vu, en Albigeois.

L'Espagne n'avait pas seulement donné des secours en argent. Le gouverneur de Fontarabie avait aussi fourni, tant pour le siège de Navarrenx que pour la sûreté de Bayonne, de la poudre, des boulets et des arquebuses ; il demanda, en retour, qu'on laissât arriver dans sa province mille conques de blé de Mont-de-Marsan. Le Conseil de Bayonne, craignant de voir accorder cette autorisation à cause de l'amitié qui existe entre les souverains des deux pays, prie le gouverneur d'appeler l'attention du roi et du duc d'Anjou sur les inconvénients qu'elle présente ; le départ d'une telle quantité de blé vers l'Espagne et la consommation de cette denrée par les troupes campées devant Navarrenx pourraient en effet causer la cherté des blés, et la ville souffrirait de leur renchérissement.

Le voisinage des opérations de guerre amène de nouvelles craintes : les conseillers, devenus encore plus soupçonneux, intentent des poursuites contre le protestant Jean Detcheverry, qui a été vu, le 28 avril, après la fermeture des portes, aux environs des parties les plus faibles des remparts de la ville et défendent à ceux de la nouvelle religion ou suspectés de la suivre, d'aller aux abords des murailles durant les troubles. L'échevin Dibarboro retire, selon l'ordonnance du Conseil, les armes des mains des protestants et les délivre aux capitaines de quartiers (21 mai). La troupe de cent soldats, formée le jour de la Fête-Dieu, pour maintenir l'ordre, ne paraît pas suffisante, car deux échevins et des bons hommes (1) sont commandés pour garder ce jour-là contre toute surprise les chaînes traversant la Nive.

(1) Bourgeois honorables.

Ces précautions se trouvent justifiées, car des voleurs du pays de Labourd sont de connivence avec plusieurs habitants de la ville ; ils osent arriver jusqu'aux fossés et on craint que, sous prétexte de voler les biens des huguenots de la ville, qui cependant n'ont bougé ni pris les armes, ils ne s'attaquent aux biens des catholiques (13 juin).

Les relations du vicomte d'Orthe sont aussi l'objet des remontrances de la ville ; les sieurs de Norton et de Bastances, qu'il reçoit chez lui, sont protestants et ont favorisé les intérêts de la reine de Navarre ; ils pourraient donner des avertissements à l'ennemi. Le second surtout, dont le père est lieutenant du gouverneur, a fait partie de la bande de 100 à 120 cavaliers partie, il y a peu de jours, de La Rochelle, sous le commandement de la reine de Navarre et de l'amiral Coligny, pour aller secourir Navarrenx, et dont le dessein a été interrompu. Le gouverneur répond qu'il verra Norton à Peyrehorade, mais qu'il gardera Bastances à Bayonne afin de le mieux surveiller, car Tarride lui a conseillé de le tenir plutôt en ville qu'en Béarn. La petite troupe dont faisait partie Bastances avait occasionné la levée temporaire du siège de Navarrenx, par crainte de l'effectif important que Tarride, se fondant sur la rumeur publique, lui avait attribué.

Le gouverneur de Bayonne n'imitait guère les manières polies des échevins et usait envers eux de procédés discourtois. Il adressa à l'échevin Dibarboro, de garde à la porte St-Esprit, une vive observation, parce que les soldats de cette porte n'avaient pas pris les armes quand il était passé au moment de la fermeture de la porte ; l'échevin riposta, bien à tort, que le gouverneur n'avait pas autorité sur lui. L'affaire s'arrangea par l'entremise du Conseil (4 juillet).

Tout en prenant des mesures de défense, la ville ne négligeait pas de faire respecter ses privilèges sur le cours de l'Adour ; elle envoya dans ce but au Boucau (Vieux) et à Cap-Breton des commissaires pour forcer les navires à décharger en ville, et les fit soutenir par le corau barbotan et par deux galions armés d'artillerie et de mousquets. Les échevins comptaient ainsi ramener à Bayonne le trafic qui avait bien diminué.

Le gouverneur Arros, averti par un émissaire de Montgomery, continue à défendre énergiquement Navarrenx et laisse le temps au général protestant d'assembler secrètement, à Castres, les troupes des vicomtes. Montgomery part sans bruit, le 27 juillet 1568, suivi de 6,000 hommes et 400 chevaux, formant 68 compagnies, et atteint les bords de la Garonne à la fin de juillet.

ride est alors averti, mais il compte sur Damville, Monluc et legarde pour arrêter les protestants ; il fait cependant garnir places fortifiées de garnisons et de vivres. Montgomery, mpant Bellegarde, passe la Garonne à Miramont, près St-dens, bousculant quelques-uns de ses gens d'armes qui tent d'empêcher le passage du fleuve. L'armée des vicomtes ive en Béarn et loge à Pontacq, le 6 août. Le lendemain, elle se le Gave à Coarraze, après avoir emporté la ville de Tarbes. sieur Tarride, informé de la puissance de l'armée protestante e sentant incapable de lui résister, lève précipitamment le ge de Navarrenx, renonçant à tirer profit de deux mois de bats et de 1,777 coups de canon. Il disperse son armée, oie quelques compagnies dans Oloron, Pau et Lescar, laisse trer les Basques dans leur pays et se retire à Orthez avec le e de l'armée catholique. Il fait conduire en diligence son llerie à Orthez, à Oloron et à Mauléon ; les pièces de Bayonne ent menées dans la première de ces villes ; deux canons fonçèrent dans le gravier d'une rivière et, dans la précipi-on de la retraite, ne purent être retirés.

Montgomery fait lever le siège de Navarrenx.

Montgomery s'avance vivement et arrive le 9 août devant varrenx, suivi de fort loin par Bellegarde et Monluc, qui hent de lever des troupes, le premier à Tarbes et le second à e-sur-l'Adour. Le général protestant, quittant Navarrenx, tait aussitôt porté devant Orthez, où se trouvait Tarride. Les cours catholiques arrivent en vue de la ville et, pendant que cavalerie de Tarride tente une sortie pour leur donner la ain, Montgomery passe le Gave et met en fuite les assiégés, i rentrent en ville. Mais les protestants les ont suivis, appli-ant des échelles aux remparts ; quelques-uns d'entr'eux nètrent ainsi dans Orthez et vont ouvrir les portes aux troupes Montgomery (11 août). Les huguenots y firent un grand rnage de catholiques et jetèrent tous les prêtres dans le Gave, haut de la tour du pont.

Déroute de Tarride à Orthez.

Tarride et la garnison, retirés dans le château, sont sommés se rendre ; ils s'y refusent par crainte des représailles et pérant un secours de Monluc. Mais l'arrivée du canon de avarrenx, amené le soir même, décide Tarride à se rendre ssitôt (15 août). L'artillerie d'Orthez resta aux mains du ince de Navarre. Ce succès foudroyant força les défenseurs de u, d'Oloron, de Nay, à prendre la fuite en abandonnant ces lles au vainqueur et à laisser Montgomery faire librement son trée à Pau, le 22 août.

Avant de quitter Orthez, le général protestant avait voulu

décider le comte de Gramont, qui jouissait d'un grand crédit dans le pays, à suivre son armée. Ce seigneur, voulant réserver l'avenir, demanda à Montgomery de partager avec lui le commandement des troupes et prit prétexte du refus qui lui fut opposé pour rester à Bidache.

L'armée des vicomtes alla ensuite soumettre le Bigorre et Lourdes, puis la Chalosse et la vicomté de Marsan ; les villes de Mont-de-Marsan et de St-Sever reçurent une garnison protestante et payèrent une forte contribution. Damville et Monluc, ayant enfin rassemblé des forces importantes, s'avancent vers l'armée de Montgomery, que la maladie décime et qui se retire à Salies, derrière le Gave.

Mont-de-Marsan et Lourdes repris par les catholiques

Mont-de-Marsan est repris et pillé par Monluc ; Lourdes retombe au pouvoir des catholiques de Bigorre. Mais un désaccord s'élève entre Monluc et Damville, et ce dernier se retire vers Toulouse avec son armée.

Les troupes protestantes peuvent alors occuper Condom, que Monluc abandonne pour se retirer à Agen, et elles séjournent plusieurs mois dans cette ville.

Arros et Montamat sont nommés lieutenants de la reine de Navarre et le Béarn est attribué à Montamat. Celui-ci prend successivement Grenade-sur-Adour, St-Sever, Tartas et Tarbes. Les seigneurs navarrais du parti catholique ont repris courage au départ de Montgomery ; Luxe lève 22 compagnies et assiège Oloron défendu par Arros ; mais il est chassé par ce dernier, aidé de Montamat, et va se réfugier dans le fond de la Basse-Navarre.

Pendant que ces divers événements se passent du côté du Béarn, les Bayonnais se tiennent sur le qui-vive. La veille de l'entrée de Montgomery dans ce pays, le gouverneur d'Orthe fait des observations au Conseil parce qu'il a délégué le sieur de Sorhaindo pour les affaires de la ville à Bidache vers M. de Gramont et de là vers le roi. Or, il accuse Sorhaindo d'avoir reçu d'un certain Larralde, de Bidache, une lettre fâcheuse au sujet de laquelle il a ouvert une enquête. Le Conseil adresse à Sorhaindo des remontrances, lui faisant entendre qu'il le favorisera en toutes choses qui ne seront pas contraires au service du roi, mais il veut bien croire qu'il n'a pas songé à déserter la cause de son souverain. Ainsi qu'on le verra plus loin, Sorhaindo professait le même protestantisme mitigé que le maire Gramont, et il n'est pas douteux qu'il était mandé par ce dernier pour tenter quelque chose en faveur de la reine de Navarre. Les relations étroites de ces deux personnages s'affir-

nt dans la suite, et Sorhaindo sera désigné par Gramont remplir les fonctions de lieutenant du maire.

nouvelle de l'arrivée de Montgomery s'était propagée comme une traînée de poudre, et ce général était sur le point iver à Navarrenx, que les bourgeois de Bayonne étaient réunis (8 août) pour recevoir communication des événe-s. Le lieutenant leur annonce que Montgomery, accompagné 500 hommes de pied et 12,000 chevaux, a passé la Garonne ent secourir Navarrenx ; il est à craindre qu'il ne puisse le sans fouler le plat pays (1). Il est donc nécessaire de faire er en ville la récolte des blés, afin d'empêcher l'ennemi profiter ; ceux des voisins qui ont le moyen de se fournir lé en achèteront pour trois mois. Les bourgeois doivent sager le danger auquel la ville est exposée, se tenir prêts en es, et s'engager à mieux assurer le service du guet. En vue éaliser cette dernière prescription, le Conseil décide que tous habitants feront le guet, même ceux qui en sont exempts ; les quants seront emprisonnés par les capitaines de quartiers ; , les femmes des voisins qui possèdent assez de fortune supporter cette corvée, sont tenues de fournir un homme pé, pendant les troubles, pour le guet assis. Le gouverneur risa, en outre, la ville à appeler, pour sa sûreté, quelques mes de Cap-Breton, du Labourd et de Maremne.

Effroi causé à Bayonne par la venue de Montgomery.

ant à la bande d'artillerie que la ville a envoyée au sieur de ide, par ordre du roi, pour aider au siège de Navarrenx, et comprend onze canons et deux couleuvrines, le Conseil it que Montgomery ne s'en empare, car les assiégeants de rrenx ne sont pas en force pour repousser l'attaque du huguenot. Il demande qu'elles lui soient retournées, dès cela sera nécessaire pour la défense de Bayonne, offrant de ire transporter rapidement sur les points où le service du e requerra. En attendant, on retirera des maisons particu-s les versos (petits canons pour navires), afin de les affecter rmement de la place.

ais toutes ces précautions seront inutiles, tant que les forti-ions que les rois précédents ont fait commencer, à grands , resteront inachevées. Le danger actuel exige qu'on y aille d'urgence, sinon la ville court le risque d'échapper à ain du roi. D'ailleurs, la levée du siège de Navarrenx et route d'Orthez, survenue le 15 août, ont rendu le péril plus inent, et dès le 17 août, des chantiers d'ouvriers sont établis

La plaine.

sur les points les plus faibles et les plus dangereux de la fortification. Des travaux importants sont exécutés aux boulevards du Nard et Saint-Jacques.

Boulevards en terre et plate-formes dressés fiévreusement.

La muraille de ce dernier ouvrage est faite par le maître maçon, Pes de Casenave, à raison de 60 sols la toise de mur. Plusieurs maîtres charpentiers, parmi lesquels Jehan de Millet, dirigeant de nombreuses équipes de charpentiers, font établir des plate-formes en bois aux deux boulevards, à celui du Pied mont, et peut-être aussi à d'autres ouvrages. Certaines parties des remparts sont construites en maçonnerie ; les autres sont faites avec des gabions, que des brassiers (1) fabriquent à raison de 50 sous pièce ; afin de rendre plus difficile l'escalade des parapets en gabions, on revêt leur parement extérieur avec des langues de bois, appelées lengues.

Les mouvements des terres pour masser les deux boulevards sont le travail le plus important. On envoie en Labourd et Seignanx des gens chargés de raccoler, par commission du vicomte d'Orthe, des bouviers pour travailler aux fortifications. C'est au massif du boulevard du Nard que se concentre la plus grande somme d'efforts ; deux tombereaux sont fabriqués et employés au transport des terres ; un engin à bascule qui a exigé 25 livres de corde est établi dans ce même ouvrage pour faciliter les mouvements de terre. Les bouviers sont aussi employés à charrier les bois des plate-formes et ceux des gabions.

Les canonniers travaillent à armer les remparts, pendant qu'un maître fondeur, béarnais, fabrique trois plate-formes pour moudre la poudre de la munition du roi.

Le gouverneur avait donné d'urgence les ordres nécessaires à l'exécution des travaux, déjà très avancés à la date du 10 septembre. Dès le 16 septembre, Me Pierre Seignanx est député vers Monluc et ensuite vers le roi, pour leur donner à entendre que, vu l'approche des vicomtes, il a été nécessaire de remédier au mauvais état de la ville. Deux jours après, le capitaine de Ste-Colombe, seigneur navarrais dévoué au roi, est chargé par le gouverneur et par le Conseil de ville de remettre au roi Charles IX, au maréchal de Damville et au sieur de Monluc, trois lettres contenant les renseignements suivants :

Garnison demandée par la ville pendant les troubles.

La ville de Bayonne est environnée d'ennemis, et peut être assaillie et prise. A la suite de calamités diverses, sa population se trouve très réduite et ne fournit que 800 hommes, parmi

(1) Ouvriers travaillant les vignes.

squels 500 sont bons pour monter la garde. Ce nombre suffit à eine à garder le tiers des remparts. Le Labourd et la vicomté 'Orthe n'ont donné que 140 hommes employés à garder les ivières pour empêcher l'ennemi de les passer et de faire des entreprises sur Dax et Bayonne. La fortification est inachevée; la ville reste ouverte et doit être défendue par un bon nombre d'hommes de guerre.

En conséquence, il faut : 1° Que les parties faibles de l'enceinte soient remparées et fortifiées, et par suite ;

2° Que le gouverneur ait à sa disposition un ingénieur et dix bons canonniers ;

3° Qu'il y ait à Bayonne, durant les troubles, une bonne et forte garnison ;

4° Que les réparations soient payées avec les fonds existants, mais que le trésorier Caulonque, qui détient 10,000 livres, revienne en ville, où il n'a point paru depuis deux ans ;

5° Qu'il serait nécessaire de rendre à la ville tout ce qui a été envoyé à Tarride, savoir : dix canons, deux couleuvrines, une bâtarde, ainsi que poudres et boulets, parce que la ville a été contrainte, pour armer ses remparts, de ramasser les pièces d'artillerie en fer appartenant aux marchands et servant à la navigation, lesquelles ont permis de garnir seulement deux quartiers.

Le gouverneur et la ville prient le roi, en terminant, de ne pas leur imputer la perte de Bayonne, si ce malheur vient à se produire ; c'était une façon respectueuse de laisser au roi la responsabilité de ce grave événement, s'il ne voulait donner satisfaction à leurs demandes.

Dans le premier moment d'effroi qui suivit la déroute d'Orthez, la ville et le gouverneur, voulant profiter de la bonne volonté de l'Espagne, avaient décidé de faire entrer dans Bayonne 400 Espagnols pour contribuer à la garde de la place. Cette mesure ne fut pas goûtée par les officiers de Guyenne qui s'opposèrent à son exécution, mais ne se préoccupèrent pas autrement de fournir à la ville une solide garnison. Le Conseil protesta auprès du gouverneur, prétendant que Bayonne préférait être en danger de l'Espagnol, ami du roi, que de ses ennemis, vrais barbares exerçant des cruautés sur ses sujets. Il décida le gouverneur à former une garnison de 200 Espagnols et de 200 soldats de Labourd, en lui démontrant que ces derniers, appuyés par les habitants, demeureraient toujours les maîtres, si les Espagnols voulaient mettre la main sur la ville (24 septembre). Cette proposition, presque aussi dangereuse que la première, fut écartée

comme elle. Finalement, la garnison fut composée de 200 hommes fournis par le Labourd et payés par le pays, et de 200 hommes de la vicomté d'Orthe, entretenus par la ville au moyen d'un emprunt volontaire fait sur les conseillers et sur les bourgeois, lequel devait être remboursé par une taxe sur le vin étranger. Les fonds de cet emprunt servirent, en outre, à payer les travaux des fortifications et la solde des cinquante gens de guerre levés l'hiver précédent pour réprimer les séditieux de la ville.

Monstre des deux compagnies de garnison.

La paie des deux compagnies de 100 hommes, provenant de la vicomté d'Orthe, fut faite d'après les rôles des monstres ou revues passées les 13 et 21 octobre (1); le gouverneur était capitaine particulier de chacune de ces compagnies. Les 200 hommes du Labourd n'avaient pas été fournis bénévolement; les officiers de bailliage ne les avaient donnés qu'après signification d'un procès-verbal dressé par le gouverneur et constatant leur refus; toutefois, satisfaction ayant été donnée, le vicomte d'Orthe renonce à poursuivre le Labourd, sur la demande de la ville (12 décembre).

L'artillerie est répartie par quartiers et mise en place par les canonniers (24 septembre); on distribue de la même manière la poudre, les boulets, cent pots à feu et quatorze fausses lances (10 octobre).

Les galères qui se trouvent à Cap-Breton et au Boucau (Vieux) et qui pourraient faciliter à l'ennemi le passage des rivières sont retirées en ville. Les règlements de police sur les étrangers et le guet sont sévèrement appliqués. On expulse de la ville un marchand huguenot de Bordeaux, qui a injurié les échevins; les maisons des deux protestants Jean de Haristèguy et Sauvat Dibarsoro sont visitées afin de savoir si ces bourgeois sont à l'armée de Montgomery et depuis combien de temps.

Il convient de mieux assurer la garde et de montrer aux étrangers que ce service est bien exécuté; dans ce but, les hommes de garde aux portes porteront leurs corselets, morions et arquebuses, et tout au moins des arquebuses, si le reste du harnois fait défaut à quelques-uns. Le Conseil réclame au gouverneur de faire renforcer la garde par une compagnie d'Orthe, payée par la ville et qui ne l'a pas encore montée (10 octobre); il interrompt les jeux de billard établis non loin des portes pour la distraction des portiers, sauf à les rétablir quand les troubles seront passés.

(1) Ces rôles nominatifs figurent dans le registre des délibérations du Conseil.

écarte toute cause de diminution dans les troupes du guet ; libataires aussi bien que les hommes mariés doivent être qués ; on défend aux officiers de Seignanx de détourner service les gens de St-Esprit, sous le vain prétexte de les yer à la garde des prisonniers. Diverses infractions au nent du guet sont signalées ; en particulier, le bois des tes est mis au pillage pour faire du feu ; les caporaux de sont rendus responsables de ces dégâts.

Travaux de fortification poursuivis d'urgence par la ville avec des fonds d'emprunt.

mélioration des fortifications est poursuivie dans l'ordre avaux les plus urgents à l'aide des fonds de l'emprunt et espoir de remboursement par le roi. On achève la manœu- es bouviers qui transportent les terres du dehors sur les eaux ouvrages. Après les bastions du Nard et St-Jacques, ntion du Conseil de ville s'est portée vers l'amélioration de einte, le long des berges de la Nive, à hauteur de la tour prit. On commence, dès les premières menaces de Montgo- , à exhausser la muraille formant quai du côté de la tour, l'extrémité de la chaîne barrant la rivière ; ce mur est coup trop bas et rend une surprise facile quand l'eau est e. Ce travail était déjà terminé en avril 1570 et payé avec somme de mille livres que Castetnau, le directeur de la naie, avait prélevée avec l'autorisation du gouverneur dans oltes du roi à la monnaie, sous réserve de la sanction royale. même inconvénient se rencontrait sur la rive opposée de ive. Des remontrances sont faites, le 31 octobre 1569, au verneur pour y porter remède et le Conseil décide, le 19 embre suivant, d'y faire des travaux. Il fait élever de deux s le petit parapet de maçonnerie qui part du canal du port et aboutit à la loge ou guérite du Piedmont, d'où l'on nœuvre la chaîne de la Nive. Ce parapet est l'endroit le plus rdable par eau ; non seulement il peut être escaladé avec échelle, mais un homme peut le franchir en se hissant sur autre. Pour le mieux fortifier, on bâtit un deuxième mur dé sur grilles en charpente, au dedans de la ville, et on se au pied du parapet une profonde tranchée qui aboutit à ivière. La terre provenant de cette fouille est jetée entre les x murs et forme un terrassement sur lequel peuvent être és des pièces d'artillerie, des mousquets et un bon nombre quebusiers qui, de ce point, pourront aisément défendre la ère. Les gens du Conseil auraient bien voulu que le roi fasse bastion en cet endroit, mais il est éloigné et dépourvu de ls dans la ville ; en attendant que l'on puisse y pourvoir, le pet terrassé suffira à empêcher toute surprise. Les inonda-

tions du 19 décembre démontrent d'ailleurs que la ville est ouverte de ce côté de rivière, et le clerc estime qu'il faudrait établir une deuxième rangée de chaînes pour se mieux clôturer, et les disposer de façon à pouvoir être abaissées ou remontées selon que les eaux seront basses ou hautes. Le travail fut commencé avec les fonds de l'emprunt et, dans leur délibération, les membres du Conseil expriment l'espoir d'être remboursés par le roi.

Rempart du Piedmont.

On publia à son de trompe le bail (cahier des conditions) relatif à la construction de ce rempart, désigné sous le nom de muraille du Piedmont, afin de traiter avec celui qui la ferait à meilleur marché (31 décembre).

Il fut procédé de même pour la construction de bateaux en chêne destinés à être remplis de pierres et coulés au pied de la courtine des Jacobins depuis la tour St-Esprit jusqu'à Mousserolles, pour la garantir de l'escalade ; on utilisa, en outre, pour le même objet, les bateaux faits auparavant (31 décembre).

Le commerce de la ville était grandement entravé par les événements de guerre, et les échevins guettaient les occasions de le ranimer. Deux d'entr'eux se rendent au port de Passages pour saluer le baron de Lagarde, amiral de France dans la mer du Levant, arrivé dans ce port avec les galères de Charles IX ; ils lui offrent des cadeaux et obtiennent pour les commerçants de Bayonne une commande importante de farine, vin et diverses autres provisions nécessaires à la flotte. Cette fourniture devait rester impayée pendant près de dix ans (24 septembre). Il fallait cependant saisir au passage les opérations que la misère du temps permettait encore de faire ; celles-ci étaient d'ailleurs très rares, car toute espèce de trafic était interdit aux catholiques et bons sujets du roi avec la Chalosse et St-Sever, pays producteurs de blé, occupés par les protestants, et défense était faite d'emporter hors des villes de Bayonne et de Dax les blés, vins et autres vivres qu'elles contenaient, sous peine d'être brûlé et saccagé (7 novembre).

Evolution du maire Antoine de Gramont vers le parti de la cour.

Le Corps de ville veut envoyer un député au roi afin de lui porter ses doléances, mais auparavant il fait recenser les blés et les vins de Bayonne afin de renseigner exactement Charles IX et lui faire connaître le temps pendant lequel la place pourrait supporter un siège. Un messager de haute importance se présente à point pour accomplir cette mission. Le maire de la ville, le sieur de Gramont, préparant son évolution, s'était tenu depuis quelque temps à l'écart des protestants ; il fait savoir aux échevins (31 octobre) qu'il se dispose à aller en cour et qu'il accep-

a de se charger des affaires de la ville et en particulier de ommander les travaux du havre. Il vient à Bayonne, le 13 rembre, et ouvre la séance du Conseil en faisant une chaude testation de fidélité au service du roi ; les échevins le félicit de professer de si louables sentiments et le prient, au cas il irait trouver le monarque, d'insister auprès de lui sur les oins de la ville. En se présentant à Charles IX comme maire ne ville dont la fidélité à la royauté n'avait subi aucune inte, Gramont préparait habilement sa réconciliation avec rles IX.

CHAPITRE XV

FIN DU RÈGNE DE CHARLES IX. — LA SAI BARTHÉLEMY. — VIOLENTES DISCUSSIONS LES ÉCHEVINS DE BAYONNE ET LE GOUVERI (1570-1574)

Départ de l'armée des vicomtes. — Les troubles du Béarn forcent Bayonne à tionner contre une surprise. — Alertes fréquentes. — Nécessité d'augmenter l' Brèche aux remparts du Château-Neuf. — Démêlés entre le gouverneur et l de maire. — Inspection du chevalier Orloge. — Réparation de la brèche d Neuf. — Guet mal exécuté. — Reprise des travaux du havre par l'ingénie Foix. — Contrat d'exécution de ces travaux. — Conspiration pour livrer B Espagnols. — La Saint-Barthélemy. — Désastre de Gramont à Hagetı captivité. — Nouveaux démêlés entre le vicomte d'Orthe et les échevins. - contre l'échevin Dandoings noyé dans l'Adour. — Gouverneur mandé à destitution sollicitée par la ville. — Conjuration des mécontents. — R Béarn. — Précautions prises.

Nous avons vu que Damville, se trouvant en désacc Monluc, s'était séparé de lui et avait retiré ses troupes de Toulouse, laissant Montgomery établi dans les env Condom et de Nérac ; cette retraite démontra qu'il m les protestants et préparait ainsi sa future alliance a Pendant ce temps, l'armée des princes de Navarre et d placée sous le commandement de Coligny, était remon Poitiers et s'était fait battre à Moncontour par le duc (30 octobre). Le reste de cette armée se dispersa et corps allèrent s'abriter derrière la Garonne, qu'ils passè Aiguillon et Port-Ste-Marie, malgré les efforts de Monl à Agen. Ces troupes allèrent rejoindre Montgomery à firent des courses en Gascogne, ramassèrent du butin gnirent, le 3 janvier 1570, le gros de l'armée des pri s'était reformé à Montauban.

Départ de l'armée des vicomtes

Coligny et Montgomery vont ensuite menacer Toulou traversant le Lauraguais et le Bas-Languedoc, sans q ville, gouverneur de cette province, leur oppose une résistance, ils arrivent devant Montélimart et assiè ville. L'armée des vicomtes se sépare alors de celle de et va ravager les environs de Toulouse. L'amiral, f combattu par Damville, traverse le Dauphiné et le Ly est enfin arrêté à Arnay-le-Duc, près de la Charité, o un combat incertain (26 juin 1570). Cette bataille

d'une paix qui se négociait depuis la défaite de Moncontour et qui valut aux huguenots des conditions excellentes.

Le départ de Montgomery n'avait pas rendu le calme au Béarn et à la Navarre. Depuis la déroute d'Orthez, la captivité et la mort de Tarride, la fuite de Luxe, les villes des Etats de Jeanne d'Albret étaient retombées au pouvoir des deux gouverneurs protestants Arros et Montamat. Bonasse, lieutenant de Luxe, s'était cependant retiré dans Tarbes avec mille Bigordans ; il y est attaqué, le 12 avril 1569, par les gouverneurs. Une brèche ouverte à l'aide de deux couleuvrines leur ouvre l'accès de cette ville ; les protestants égorgent Bonasse et ses soldats, puis ils réduisent la ville en cendres.

Les Navarrais, opprimés par les protestants, se révoltent et demandent secours à Monluc. Ce général part de Nogaro et se dirige sur Vic-Bigorre, place située à 15 kilomètres au Nord de Tarbes ; il amène avec lui son artillerie, fait venir quelques autres pièces de Dax et des munitions de Toulouse et met le siège devant Vic, le 12 juillet. Cinq jours après, il prenait d'assaut cette place ; il s'empara ensuite de Rabastens, située dans le voisinage immédiat de Vic, puis se retira en apprènant la nouvelle que la paix serait bientôt signée.

Les troubles du Béarn forcent Bayonne à se prémunir contre une surprise.

L'agitation entretenue dans les Etats de la reine de Navarre force les Bayonnais à poursuivre les travaux de fortification et à se garder contre toute surprise possible. Le Conseil s'accorde avec le pontier (1) pour exécuter la muraille projetée autour de la tour St-Esprit et les gradins du corps de garde de la porte voisine ; ils visitent ensemble la muraille basse qui fait suite au Château-Vieux afin de décider ce qu'il conviendrait d'y faire. La guérite du bastion du Nard est poussée activement et celle de Piedmont remise en bon état. Les plate-formes en bois, établies dans un moment de presse, sur toute la surface des bastions du Nard et St-Jacques, commencent à se gâter, et les échevins sont d'avis de les vendre pour les remplacer par un terrassement en terre, se contentant de conserver quelques bois nécessaires à la plate-forme d'artillerie. Sans doute, le terrassement n'avait pu être amené assez vite à la hauteur convenable et on y avait suppléé avec une plate-forme soutenue par des pièces de charpente (3 avril 1570).

Le lieutenant du maire rappelle aux protestants que les écoles privées doivent être supprimées et tous les enfants envoyés aux

(1) Magistrat municipal chargé des travaux publics (entretien, réparations et constructions).

écoles publiques (30 janvier 1570). Il défend de faire des festins dans lesquels il pourrait se tramer des projets contraires au service du roi.

La Fête-Dieu, dont la célébration attire à Bayonne un grand nombre d'étrangers, fait multiplier les précautions. Les protestants reçoivent l'ordre de parer et de pavoiser leurs demeures et sont obligés de s'y tenir renfermés jusqu'au dimanche suivant. Les jeux, causes de désordres et de propos licencieux, sont interdits de nouveau. Les nombreux étrangers, réfugiés à Bayonne par mesure de sécurité, sont invités à rester dans leurs maisons durant la fête ; on recherche ceux qui sont armés et on lève 50 soldats pour les surveiller. Le navire du roi et le corau armé sont placés pendant toute la journée près des chaînes de la Nive ; ils sont garnis d'arquebusiers, sous la charge de Daguerre et de Millet (19 mai).

Le vicomte d'Orthe était allé rejoindre Monluc pour l'aider de son contingent de soldats dans ses opérations contre les gouverneurs du Béarn. Durant son absence, le Conseil redouble de vigilance et, par l'intermédiaire du clerc, correspond souvent avec lui. Cet actif magistrat avise le vicomte (15 juillet) que Montamat, gouverneur des Etats de la reine de Navarre, appelé par lui chef des rebelles en Béarn, est arrivé à Orègue (1), village de la Basse-Navarre, avec quatre cornettes (2) de cavalerie ; cette nouvelle est ensuite démentie, mais le clerc de ville, sachant que Monluc descend avec ses forces en Béarn, pense que Montamat, pour détourner le chef catholique de son projet, se propose de faire une tentative sur Bayonne ou sur Dax ; cette opération doit paraître d'autant plus aisée à Montamat, qu'il sait la frontière dépourvue de troupe et Bayonne privée de son gouverneur. Le clerc du Prat conclut, dans sa remontrance au Conseil, qu'il faut doubler les corps de garde, veiller sur les étrangers, remettre l'artillerie dans les quartiers, faire entièrement les rondes, et donner des instructions aux capitaines de quartiers.

Il fait aussitôt sortir de la ville le sieur de St-Estève d'Arberoue et son fils, qui ont porté les armes contre le roi. Une surveillance est exactement exercée sur les correspondances des réfugiés avec l'extérieur ; des lettres adressées à des marchands de La Rochelle, ville au pouvoir des protestants, sont ouvertes avant d'être emportées par un navire bayonnais, et le Conseil s'assure

(1) Près de St-Palais.
(2) Troupe de cavaliers.

elles ne contiennent rien de contraire au service du roi juillet). L'artillerie de la ville, renfermée dans l'église Thomas, est replacée sur les remparts ; elle se trouve réduite faucons, 5 fauconneaux, 5 arquebuses à crocs (11 août).

Il semble que les bruits de paix ont pour effet de redoubler conspirations et les tentatives.

Des réunions d'arquebusiers sont signalées dans le bois de yris, à 1,600 mètres de Bayonne, sur la route de St-Jean-de-z, et le Conseil craint que ces rebelles ne veuillent s'emparer ne porte de la ville, d'autant plus que ce bois appartient à rre de Sonnart, partisan de la nouvelle religion (11 août). On it à Sonnart de faire cesser ces conciliabules menaçants, et avertit le gouverneur. Les pronostics du clerc de ville sur la obabilité d'une attaque sur Dax se réalisent ; le vicomte Orthe lui écrit (le 19 août) que cette ville a failli être prise r escalade, le samedi précédent, à la diane, par les rebelles et nemis du roi. Le même accident, ajoute-t-il, pourrait arriver Bayonne, éloignée de tout secours, car il est à craindre que, ndant les alternatives de paix et de guerre, les ennemis ne alent de s'emparer des villes par surprise afin de contraindre roi à leur accorder les conditions de paix qu'ils demandent ur « assouvir leurs damnés desseins ». Le Conseil arrête que soldats des cinq quartiers qui seront placés au guet assis se steront près des parties les plus faibles des remparts ; il lonne, en outre, des rondes extraordinaires, depuis la ferme-e des portes jusqu'à la diane. Enfin, il assure l'approvision-nent de la ville, en demandant au vicomte de faire conduire ayonne les blés de Gosse, Seignanx et autres pays de son nmandement, afin qu'ils ne servent aux rebelles, et il fait écuter dans la muraille, à laquelle sont attachées les chaînes versant les rivières, une ouverture permettant de mieux les dre et de mettre la Nive en bonne défense. Alertes fréquentes.

Le 17 août 1570, la négociation commencée après la bataille Moncontour, poursuivie après celle d'Arnay-le-Duc, est ter-née, et la paix conclue à Saint-Germain-en-Laye. Le roi corda aux réformés le libre exercice de leur religion dans les les dont ils étaient les maîtres, dans les faubourgs de deux les par province que l'on indiquerait plus tard, et dans les âteaux des seigneurs protestants possédant fiefs de haubert. arles IX leur donna, en outre, quatre places de sûreté : Rochelle, La Charité, Cognac et Montauban ; il accorda une nistie générale et la restitution aux révoltés des charges et ités qu'ils possédaient antérieurement.

Cette troisième paix, ou édit de pacification, met fin à la guerre dans le Béarn et la Navarre ; mais elle ne donne pas la tranquillité à ces contrées, car la reine Jeanne s'empresse d'y faire revenir des ministres protestants et de défendre l'exercice du catholicisme. Elle chasse même, du Béarn, ceux qui ont suivi le parti du roi ; l'un d'eux, le capitaine Pierre Dutil, vient se réfugier à Bayonne avec sa femme et sa famille, et le Conseil de ville lui fait bon accueil et le loge gratis (21 octobre). D'ailleurs, l'application de l'édit rencontrait partout des difficultés, et chaque parti agissait à sa guise, se bornant à soumettre au roi la solution des questions de détail.

A Bayonne, les protestants ont été exclus de la garde et sont obligés de se faire remplacer par un homme catholique bien armé. Depuis l'édit de pacification, ils ont demandé au maire Gramont de faire la faction ; mais, en attendant sa réponse, ils ont cessé de fournir des remplaçants. Le Conseil estime que le cas est assez grave pour être porté devant le roi et fixe aux protestants un délai de deux mois pour se mettre en règle (27 décembre) ; la même injonction est répétée huit jours après. Ce n'est pas le moment de laisser se relâcher le service du guet tant que la tranquillité ne sera pas rétablie. Un dénombrement des gens assujettis au guet est fait et les rôles sont dressés à nouveau (27 octobre) ; ce service est rappelé aux habitants de Bayonne par le lieutenant du maire, qui ordonne de se conformer aux statuts anciens (1er décembre). Le pillage des bois des guérites et échauguettes recommence à l'approche de l'hiver ; on prescrit à un garde du guet d'y faire une visite journalière et on rend responsable des déprédations qui seront constatées le caporal de guet de la ville (6 octobre).

Les Bayonnais s'efforcent de renvoyer de leur ville les ennemis du roi ; ils ordonnent au sieur Masse, ancien sergent dans la compagnie d'infanterie du capitaine Montamat, en Béarn, établi à Bayonne sous le prétexte d'exercer le métier de potier d'étain, de se retirer dans les villes concédées par l'édit, car il pourrait faire quelque entreprise contre le service du roi (1… janvier 1571). Ils s'assurent, par une étroite surveillance des marchés, que des provisions de plomb et de corde à mèche ne sont pas emportées de la ville : ils maintiennent la défense de travailler les dimanches et fêtes, sous peine d'amende et de prison (26 novembre 1570).

Le Conseil, après avoir décidé, le 6 octobre, de conserv… encore pendant 5 à 6 mois, jusqu'à complète pacification d… troubles, la plate-forme en bois qui recouvre le boulevard

Nard, bien qu'elle risque de se gâter durant l'hiver, changent ensuite d'avis et veulent employer ce bois à réparer le platelage des ponts abîmés par les inondations (20 décembre). Mais le gouverneur juge que la ville est encore menacée, il ne permet pas au Conseil de toucher aux plate-formes et de retirer l'artillerie des remparts, malgré le motif invoqué par la ville d'assurer la conservation des affûts.

Nécessité d'augmenter l'artillerie.

Le nombre des pièces est bien réduit et les échevins tiennent essentiellement à rentrer en possession de celles qui leur ont été empruntées. Ils ne se lassent pas de renouveler à ce sujet leurs anciennes réclamations. L'échevin Sorbe, allant en cour, est chargé de réclamer les 18 pièces d'artillerie de batterie envoyées en Béarn et d'en demander de nouvelles (21 juillet 1570). Sur les 18 canons, 13 ont été envoyés au siège de Navarrenx et 5 à Monluc, qui s'en est servi pour prendre Rabastens ; ces derniers sont demandés par lettre à ce général et à Gondrin (1) (21 août 1570). On profite du passage de M. de Malicorne (1er décembre 1570), pour adresser la même requête à la reine Catherine et l'informer que la reine de Navarre n'a pas encore rendu, malgré les ordres donnés, les 13 pièces prêtées à Tarride et prises par Montgomery à la déroute d'Orthez. Nouvelle réclamation à Biron, tant pour la restitution des 13 pièces, que pour le remboursement des frais de conduite de cette artillerie en Béarn (7 mai 1571) ; toutes ces démarches furent faites en vain, et Bayonne attendra longtemps encore avant de rentrer en possession de son artillerie.

Brèche aux remparts du Château - Neuf.

Après les sacrifices consentis par la ville pour mettre son enceinte à l'abri de toute surprise, les Bayonnais pouvaient espérer être dispensés pour quelque temps de fournir aux travaux des fortifications. Ils avaient réparé tant bien que mal et exhaussé d'une toise la partie de muraille basse comprise entre le Château-Neuf et la guérite de Bouheben, bâtie sur une motte à moitié distance du bastion St-Jacques. Mais voilà qu'une nouvelle brèche se produit durant la nuit du 15 au 16 décembre 1570, à la suite de l'écroulement d'une partie de la courtine maçonnée joignant la guérite Bouheben au bastion St-Jacques. L'inondation de la Nive avait fait glisser dans le fossé la fondation du rempart. En attendant que le roi soit en mesure de faire reconstruire la muraille à son ancienne place, le Conseil, après avoir pris l'avis de maîtres charpentiers et maçons, et avoir informé de l'accident le gouverneur retenu chez lui par la maladie, décide

(1) De la Mothe-Gondrin, sénéchal des Lannes, à Dax.

qu'il convient de faire un retranchement intérieur avec une double palissade de pins, retenant un parapet en terre revêtu de gazons ; les deux flancs seront également garnis d'un parapet s'appuyant à l'extrémité des remparts conservés. Le vicomte d'Orthe consentit à employer son autorité pour obtenir des pins de la vicomté de Maremnes, du Boucault et de Cap-Breton, tandis que les pays de Labourd, de Gosse et de Seignaux devraient fournir des bois de chêne, des fascines, des harts et des manœuvres ; les pieux furent fournis par les diverses paroisses, proportionnellement à l'étendue de leurs bois.

La tour du Château-Neuf, contre laquelle était appuyé le rempart se dirigeant vers la guérite de Bouheben et précédemment réparé, avait subi un affaissement, sous l'action des eaux : des fentes importantes furent constatées à la base de la tour. Le Conseil décida d'écrire au roi et au marquis de Villars, lieutenant général en Guyenne, la relation de ces dégâts ; les lettres furent apportées, à ce dernier, par du Verger et le lieutenant de Crutchette, qui furent chargés de donner des renseignements complémentaires sur la défense de la place. Il fut ordonné, en outre, qu'une procession générale serait faite dans la ville pour apaiser la colère de Dieu (20 décembre 1570).

Démêlés entre le gouverneur et le lieutenant de maire.

La maladie du gouverneur contribuait à aigrir son caractère et à rendre plus tendus les rapports qu'il avait avec Jehan de Sorhaindo, lieutenant du maire. Une ancienne inimitié existait entre le vicomte et la famille Sorhaindo ; elle prit naissance en 1565, lorsque Saubat de Sorhaindo poursuivit près du roi l'établissement du règlement de Cognac et fut en butte à la colère du gouverneur. Elle s'était perpétuée entre ce dernier et Jehan de Sorhaindo, et chacun d'eux tâchait de nuire à l'autre dans l'esprit du roi. Pour se défendre contre l'accusation de protestantisme, Sorhaindo, qui a été successivement échevin et trésorier, demande au Conseil un certificat de catholicisme : certains membres sont d'avis de le refuser, car ils ne peuvent certifier que Sorhaindo est catholique. Grâce à l'intervention du maire, un certificat de complaisance fut cependant accordé (27 octobre 1570).

Mais le lieutenant du maire avait tenté d'enlever au vicomte d'Orthe sa charge de gouverneur, en révélant au roi une partie de ses méfaits ; celui-ci, pour se venger, avait incité les ennemis de Sorhaindo à le dénoncer à Charles IX comme turbulent et factieux ; peut-être lui-même avait-il écrit dans ce sens au monarque. Averti de cette dénonciation, le lieutenant de maire obtient du Conseil que des lettres soient adressées à la cour

ur faire justice de ces soi-disant impostures ; on n'épargne
s les démarches ; sept lettres sont écrites au roi, à la reine-
ère, au duc d'Anjou, au cardinal de Bourbon, à M. de Montmo-
ency, au marquis de Villars et au maire Gramont. Il fallait,
n effet, contrecarrer l'action du vicomte d'Orthe qui venait
l'obtenir du roi que Sorhaindo fût suspendu de sa charge. Le
gouverneur avait atteint ce résultat en agissant auprès du roi,
de la reine, de Monsieur frère du roi et du marquis de Villars ;
il signifia donc, le 10 janvier, à Sorhaindo, de ne plus accomplir
les devoirs de sa charge jusqu'à nouvel ordre du roi et défendit
aux conseillers de lui obéir sous peine de 1,000 livres d'amende.
Sorhaindo s'empresse d'aller trouver Gramont, son protecteur,
pour prendre ses instructions et se fait remplacer par un échevin.

Les lettres envoyées à la cour par le Conseil et écrites sous la dictée de Sorhaindo, ne sont pas tendres pour le gouverneur ; elles qualifient le vicomte de calomniateur et d'imposteur. Celui-ci, qui en a eu connaissance, se plaint à deux échevins, affirmant que le contenu de la lettre était un tissu de mensonges, car il était gentilhomme fidèle et affectionné serviteur du roi, et l'on ne pouvait l'accuser d'avoir fléchi. Il ajouta qu'une fois guéri, il ferait réparer son tort à Sorhaindo comme il a fait à son frère. L'influence du lieutenant sur les conseillers tenait à la crainte qu'il leur inspirait et à l'argent qu'il avait prêté à plusieurs d'entr'eux ; mais, ajoutait le gouverneur, la source de ces sommes n'était pas pure, car Sorhaindo avait volé le roi dans les affaires de la monnaie, de connivence avec les gardes de cet établissement. Les échevins furent d'avis de ne pas intervenir dans cette discussion et d'éviter les divisions (3 février 1571).

Le démêlé tourna à l'avantage de Sorhaindo, qui fut maintenu dans la charge de lieutenant, à laquelle le maire Gramont l'avait appelé en remplacement de Lalande ; le gouverneur fut formellement invité par le roi à le reconnaître pour lieutenant (30 avril 1571). Ce résultat avait été amené par l'influence de Villars, qui avait demandé au Conseil des explications sur l'affaire et exprimé son désir de la régler à la satisfaction de la ville. Ce seigneur avait reçu, peu de jours après sa nomination de lieutenant général en Guyenne, une députation du Corps de ville, venue près de lui pour le féliciter, le mettre au courant des préoccupations des Bayonnais et porter plainte contre les trésoriers Pomarède et Caulonque, qui persistaient à ne pas délivrer de fonds.

Inspection du chevalier Orloge.

Le roi Charles IX veut se faire rendre un compte exact de la situation de la ville, que l'échevin Sauvat de Sorbe est venu lui

exposer. Ce magistrat lui avait remis les requêtes du Conseil et avait insisté particulièrement sur l'achèvement du havre, la restitution de l'artillerie et la mise en état des fortifications. Le chevalier Orloge, envoyé par le roi, est l'objet des prévenances de la ville ; il reçoit en cadeau de beaux poignards et deux dards bien garnis (15 janvier 1571) ; il est accompagné d'un maître maçon et s'informe des moyens les plus propres à porter remède à la chute du rempart voisin du bastion St-Jacques. Ce commissaire est d'abord conduit au Boucau et se rend compte de l'intérêt qui s'attache à l'exécution du havre, puis il visite la brèche des remparts et il constate qu'on s'est contenté de relever les terres éboulées, mais que le talus des terres offre des gradins dont l'ennemi pourrait profiter pour l'escalader. Le clerc de ville s'empressa de les faire disparaître par une corvée d'habitants en attendant la réparation nécessaire.

Le délégué du roi rentre à Paris (24 février 1571), porteur des demandes du Corps de ville. Ce dernier sollicite une somme de 25,000 livres pour rétablir les remparts en bon état ; mais, prévoyant qu'une si forte dépense ne pourra être faite, il demande que le travail soit exécuté en 1571 et en 1572, du 15 mars au 15 septembre, avec les manœuvres des paroisses environnantes, en étendant de quatre lieues en dehors la limite du pays soumis à la corvée de la ville, afin de pouvoir disposer chaque jour de 200 ouvriers et 100 paires de bœufs. Ce mode de construction a déjà été employé par l'ingénieur de Boispateau, sous l'administration du comte du Ludde. Les échevins prient aussi le roi de donner à la ville 12 canonniers en augmentation de ceux qu'elle entretient. Ils lui exposent que les habitants pourront assurer le guet lorsque la ville, à la suite de l'ouverture du nouveau havre, aura été repeuplée ; ils demandent, en attendant, que chacune des 34 paroisses de Labourd fournisse trois hommes chaque nuit pour faire le guet assis, comme le roi l'a établi à Bordeaux et à Dax. Enfin, ils désirent que le prélèvement de 1,021 livres, opéré sur les coffres de la monnaie de Bayonne et employé à des travaux urgents de fortifications, quand la ville était menacée par Montgomery, soit approuvé.

Charles IX se borne à renvoyer à Villars l'examen de ces demandes et fait savoir à la ville qu'il a écrit à la reine de Navarre et à Biron pour faire rendre l'artillerie. Les cinq canons prêtés à Monluc pour assiéger Rabastens se trouvent à Marsac (1) avec tous leurs agrès ; mais les échevins les réclament en vain au

(1) Dans le département du Gers.

verneur, ils n'arrivent même pas à faire rembourser les frais onduite de ces pièces; le canonnier qui a été chargé de les faire nsporter ne peut rien obtenir du gouverneur ou de la ville.

En attendant le résultat de l'enquête dont Villars est chargé, ville reste ouverte à l'endroit de la brèche, car celle-ci peut e escaladée avec de moyennes échelles. Le Conseil de ville ime qu'il y faudrait dépenser 800 livres ou tout au moins y ver par corvée, en attendant mieux, un rempart en terre ni de flancs et terminé en terrasse. Il décide d'en écrire à lars et d'y placer un corps de garde fort de 20 arquebusiers et lebardiers avec un commandant peu coûteux. Cette dernière caution est nécessaire, car le clerc a été avisé qu'il y avait emuement de mesnage » à Rouen et sur d'autres points. Ces intes de surprise contrastent avec le serment solennel de pecter l'édit de pacification que les officiers royaux, se con- mant à un ordre général, font prêter aux sieurs du Conseil ville (23 février 1571).

Villars se décide à envoyer à Bayonne le président Tambon- au avec mission d'examiner les livres de dépense de la ville de savoir quelle somme exigent les réparations urgentes des rtifications (30 avril). La ville insiste de nouveau par lettre mai) auprès de ces deux fonctionnaires et en obtient l'auto- ation de prendre mille livres sur le produit des fermes royales Bordeaux. Cette somme est retirée par deux marchands de tte ville (14 mai) et transportée à Bayonne, où elle est employée, lon les ordres de Villars, à réparer la brèche située entre le âteau-Neuf et le bastion St-Jacques, en employant terre et cines, car la ville ne peut mieux faire avec ce peu d'argent.

Par malheur, les gens du guet ont rivalisé avec l'inondation ur dégrader l'enceinte. Les gabionnades des bastions de St- cques et du Nard ont été démolies et les gabions brûlés par garde de nuit ; la terre s'écoule vers le fossé et produit dans s bastions des vides que le Conseil tâche de combler en rejetant arrière les terres encombrant les fossés. La plate-forme du ulevard du Nard est restée en place et, sans la résistance du uverneur, le Conseil se procurerait des fonds en vendant ute la partie qui ne pourrait être utilisée pour les plate-formes e l'artillerie. Il sollicite en vain l'autorisation de mettre à uvert, dans les granges de la munition, les canons laissés ns les quartiers depuis la déroute d'Orthez, pour éviter que s roues de leurs affûts ne se gâtent.

Enfin, la ville s'apprête à mettre la main à l'œuvre et elle fait heter des barriques destinées à remplacer les gabions, dans Réparation de la brèche du Château-Neuf.

l'espoir de les voir durer plus longtemps. Mais voici qu
verneur projette, sur l'avis de l'ingénieur Louis de Foix,
à la brèche voisine du bastion St-Jacques une plus
réparation et de reconstruire le rempart en maçonnerie
employer les mille livres à commencer les fondatio
échevins protestent, prétendent que l'ouvrage projeté
plus de 100,000 livres et que le roi n'adoptera pas une s
dépense; ils invitent l'ingénieur à produire un modèle
projet et insistent pour que la brèche soit réparée avec
et terre, selon les ordres de Villars (9 juillet). Le gou
répond que les fortifications sont le fait de sa charge,
veut point permettre à la ville de s'en occuper.

Ces discussions arrêtent les travaux; le Conseil se
Villars, affirmant que l'on peut travailler et que la vi
ouverte; le gouverneur, de son côté, proteste de l'ins
des moyens de transports (3 paires de bœufs) employés à
les bois nécessaires à la brèche. Mais le départ du
d'Orthe laisse bientôt le champ libre à la ville (5 no
Avant de partir, cet officier avait chargé le clerc de c
la réparation de la brèche; selon les intentions du gou
un rempart maçonné a été commencé et l'on décide d'e
ce qui reste de l'argent du roi en travaux de terrasse
fascinages pour exhausser le mur. Quand les fonds
épuisés, on aura recours à une corvée. Ce moment arri
novembre et, selon le rapport de l'ingénieur de Foi
manque alors pour terminer la réparation que 600 ou 70
Le clerc fait vainement appel au bon vouloir des bourge
l'achever, offrant de fournir 15 journées à ses dépens;
compte de la situation à Villars et on l'informe que
restera ouverte tant que la réparation ne sera pas te
Cependant, le Corps de ville ne peut laisser cet ouvrag
rompu et chacun de ses membres se porte caution vis-à
lieutenant pour une dépense de 30 livres tournois (10 déc
Ils comptent bien sur le produit de la vente des plate
pour couvrir cette dernière dépense à défaut d'une alloc
roi; déjà, le 5 novembre, ils ont de nouveau tenté d'obt
gouverneur l'autorisation de disposer de la plate-forme
tion du Nard, craignant qu'elle soit dévalisée comme l
celles de l'artillerie réparties sur les remparts. L'info
ouverte pour la forme (23 novembre) contre ceux qui on
les gabions, pris et dérobé des pièces de plate-forme, ne
produire une rentrée de fonds; c'est pourquoi les é
vendent les bois d'une partie des plate-formes et app

ent à terrasser et fasciner la brèche (7 décembre), tandis le reste est employé à réparer les ponts (15 février 1572). position du gouverneur absent n'est plus à craindre, et le seil en profite pour rentrer les canons et leurs affûts.

ne fois la grosse brèche réparée, la ville ne se trouve pas à ri d'une surprise : le Conseil a eu soin de signaler, en vant à Villars, le 16 novembre 1571, que l'enceinte reste tte à escalade sur quatre points : du bastion du Nard au teau-Vieux ; entre le petit mur du Port-Neuf et la loge de lmont ; de la tour St-Esprit à la porte Mousserolles ; enfin, ière les Cordeliers, près de la Nive. Aussi, des mesures ervatrices sont encore prises, malgré l'édit de paix que sonne ne veut appliquer. Les étrangers sont l'objet d'une veillance assidue ; les hôteliers ne doivent pas les loger sans ndre leurs noms (9 février 1571) ; des commissaires sont rgés, par le Conseil, de se renseigner sur eux, sur leur nière de vivre (18 février 1572). Ils sont recensés sur l'ordre gouverneur (7 juin 1572). La brèche, qui n'est pas encore ter-née le jour de la Fête-Dieu (8 juin 1571), est gardée par un evin et 6 arquebusiers ; on confie, en outre, à deux conseillers une troupe armée durant cette fête, la surveillance des ines barrant les rivières ; mais en même temps, le Conseil ville, voulant éviter tout malheur, défend à la compagnie de de, formée pour ce jour-là, de mettre des balles dans ses uebuses. Les protestants de la ville, n'ayant pas produit nt le Conseil la déclaration royale qui leur a été réclamée, tenus de mettre à leur place, pour la garde de la cité, des mes armés catholiques (18 juin 1571). L'année suivante, demanderont leurs armes pour monter la garde (9 juin), mais le gouverneur fera encore la sourde oreille. Les de quilles dans les rues et de billards rampaulx dans les s, sont de nouveau prohibés, surtout à l'approche de la Dieu, pour éviter les blasphèmes (24 septembre 1571, in 1572).

guet, auquel les Bayonnais se soumettent difficilement, est t de nouvelles prescriptions adressées aux capitaines de ce ce ; ceux-ci devront s'assurer que les gens du guet assis et ant s'y rendent en personne, et, dans le cas d'excuse me, ils ne toléreront, comme remplaçants, que des voisins anvier 1572). Ces cas d'excuse ouvrent la porte à des abus, et grande partie des habitants de la juridiction se dispense de la garde ; les capitaines du guet sont alors invités à fournir Conseil la liste des exemptés et sont rappelés à la stricte

Guet mal exécuté.

15

exécution de leur charge sous peine de privation de leur état (13 juin 1572).

Reprise des travaux du havre par l'ingénieur Louis de Foix.

Nous avons vu, dans la correspondance échangée entre la ville et le roi, que le souci de l'œuvre du havre n'avait pas été diminué par la nécessité de parer aux calamités de la guerre civile. A la suite de divers incidents, le sieur de Fontenay, surintendant de l'œuvre et capitaine du Château-Neuf, s'étant brouillé avec les échevins, quitta Bayonne. Mais, avant son départ, Fontenay fut prié par eux de désigner un subdélégué qui eût la faculté de pourvoir, en son absence, à ce travail important (10 décembre 1568). Malgré cette précaution, il semble que l'œuvre reste en suspens, car, le 27 juin 1569, les bois et fustages qui ont été laissés au havre nouveau sont enfouis sous les sables et risquent de dépérir ; le clerc émet l'avis qu'il faut les renfermer dans un chai de la ville, sous la garde d'un échevin. Cet arrêt de l'œuvre provient du manque de ressources dont la responsabilité est attribuée au trésorier Caulonque : le Conseil l'accuse de dilapider les fonds, et adresse une plainte à Monluc, qui n'hésite pas à le faire arrêter par le gouverneur (13 janvier 1570).

Pour faire recommencer les travaux, les échevins proposent au roi de se charger, moyennant la remise d'une somme de 40,000 livres, d'exécuter l'œuvre, sans demander une imposition sur les contribuables (13 janvier 1570). Cette offre ne reçoit aucune suite, le roi réservant ses ressources pour d'autres objets ; il faut, cependant, continuer à travailler, car la rivière peut tout détruire, ce qui causerait un dommage irréparable et, pour aviser à ce qui pourra être fait, le Conseil prend l'avis d'une assemblée de gens du roi, de bourgeois et d'artisans, et décide de solliciter encore le secours du trésor royal (20 septembre 1570). Des lettres pressantes furent apportées à la cour par Sauvat de Sorbe (13 octobre) et à la reine-mère par M. de Malicorne (1er décembre).

Les supplications de la ville produisent enfin un résultat satisfaisant ; le roi écrit à M. de Fourquevaux, son ambassadeur en Espagne, d'envoyer à Paris Louis de Foix, ingénieur français, ancien valet de la chambre du roi, qu'il veut consulter, à cause de sa grande expérience, sur l'achèvement du havre du Boucau. La ville joint ses instances à celles du roi, et fait connaître, à l'ambassadeur, que Louis de Foix a pris l'engagement écrit de venir (8 février 1571). Charles IX mande aux échevins (25 février) qu'il a l'intention de passer un marché avec l'ingénieur et que ce dernier mettra bientôt la main à l'œuvre. Louis de

x n'a obtenu du roi d'Espagne l'autorisation d'aller en nce, qu'à la condition de retourner ensuite près de lui; r plus de garantie, il lui a fait verser en gage 5,000 ducats, t 700 ont été fournis par l'ambassadeur Fourquevaux. En nnaissance de l'acte de courtoisie du roi d'Espagne, les evins comblent d'honneurs et de prévenances le majordome 'impératrice qui se rend d'Espagne en Allemagne, se confor-nt, d'ailleurs, aux recommandations du roi. Il est logé chez euve du sieur Jean Diesse (18 mai). Louis de Foix arrive ayonne et prend connaissance des travaux à exécuter. Il fère souvent avec le gouverneur, se rend au havre, et court les terrains bordant le lit de l'Adour. Plusieurs mois passent sans que l'ingénieur ait fait part de ses projets. contre-t-il quelque difficulté imprévue ou veut-il modifier premières idées? Le Conseil l'ignore, mais il est heureux prendre que Louis de Foix est mandé par le roi; il s'em-sse de lui faciliter le voyage, en le faisant accompagner par hevin Dollins, lequel, nanti de 300 à 400 livres, qui viennent re empruntées, devra solder les frais de poste et de séjour à is; l'échevin est chargé de remettre des lettres sur l'affaire havre au roi, à la reine, à Monsieur, à Birague, garde sceaux, à Lansac, à Montmorency et à deux autres seigneurs la cour. Louis de Foix n'est plus aussi pressé de partir: voilà is semaines qu'il a promis d'aller voir le roi et il s'excuse du rd, alléguant que le gouverneur le retient et l'emploie. vicomte d'Orthe, pressé par le Conseil, promet que le sieur Foix partira sûrement le lendemain matin (21 juin 1571); te réponse n'était pas du goût de l'ingénieur, qui veut établir projet du havre. Il répond aux membres du Conseil que, puis son arrivée à Bayonne, il s'est plus occupé des fortifica-ns que de la pitoyable rivière qui inonde la ville et gàte les itages voisins. Néanmoins, l'ouverture du havre est une se importante; cette entreprise n'est pas si frivole qu'on la se traiter à la volée. Il les invite, en conséquence, à ne pas portuner davantage; il saura, quand il aura conclu, les en venir et aller trouver Sa Majesté.

e gouverneur s'interpose et fait savoir au Conseil que, s'il ste, Louis de Foix partira, mais il demandera au roi un délai jours pour exécuter le dessin de son projet et le colorier. échevins savent que l'ingénieur a été chargé par le gouver- de faire le plan de la ville et de l'apporter au roi pour lui quer les réparations qu'il serait nécessaire de faire aux fications; ils savent, aussi, qu'il est allé se promener à

Saint-Jean-de-Luz et à Urrugne. Ils sont persuadés qu'il ne veut pas déloger de Bayonne et qu'il ne se soucie plus d'exécuter le havre ; aussi, persistent-ils à envoyer un député au roi pour lui montrer le peu de besogne faite par Louis de Foix depuis son arrivée à Bayonne et lui faire connaître que le Conseil se chargera de finir le havre avec 60,000 livres, sous la direction des anciens ingénieurs qui ont conduit ce travail.

Le différend est soumis à Villars, qui engage la ville à se mettre d'accord avec Louis de Foix. Le Conseil rappelle, en même temps, au lieutenant général, le cas du trésorier Caulon que, que Monluc, son prédécesseur, avait fait arrêter ; sur les 10,000 livres que le trésorier a reçues pour faire combler les douves et creuser les fossés de la ville, 1,700 à 1,800 livres ont été dépensées à ce travail et 750 livres distribuées en son nom, par du Vignau, au moment de la menace de Montgomery ; mais il garde, par devers lui, le reste de cette somme. Et voilà le trésorier qui doit contrôler et solder l'œuvre du havre !

En attendant une décision au sujet des projets de Louis de Foix, les échevins vont visiter et inventorier dans les magasins de Bourg-Neuf et du Château-Neuf, les bois des travaux du havre, qui y ont été précédemment remisés (23 juillet 1571). Ils ont délibéré de refuser à Louis de Foix une lettre de recommandation pour la cour, parce qu'il n'a tenu, depuis 5 mois, aucun compte des prières du Conseil lui demandant de se rendre à Paris, ni des offres d'argent, monture et compagnon, qui lui ont été faites pour le décider à partir (29 octobre).

Le roi a enfin reçu la visite de l'ingénieur ; il écrit à la ville de lui envoyer deux personnes notables pour traiter l'affaire du havre (3 mars 1572). Le lieutenant Sorhaindo et le sieur Loys Duhalde, très expert dans le fait du havre et agréable au Conseil, sont désignés (24 mars). Ils préviennent par lettre le gouverneur absent et partent, munis de lettres de faveur que le maire Gramont leur a délivrées (28 mars). On compte sur une solution prochaine, et on écrit à Cadoing, receveur des deniers du havre, d'avancer des fonds pour faire les approvisionnements (étoffes) nécessaires (3 mars).

Contrat d'exécution des travaux du havre.

Dès que les délégués de la ville sont arrivés à Paris, ils se mettent d'accord avec l'ingénieur et le contrat est passé au Châtelet de Paris pour l'achèvement du havre de Bayonne, selon le projet de Louis de Foix. Le barrage du cours de l'Adour aura 150 toises de longueur ; il sera composé d'un bâti en bonne charpente coffrée, assez forte pour résister à la pression de l'eau ; à l'intérieur de ce coffrage sera bâtie une digue en

maçonnerie. Cet ouvrage sera placé à côté du barrage existant : il sera fait avec des caisses et surmonté de maçonnerie. La ligne des caisses devra être prolongée du côté de la mer de 5 à 6 caisses semblables à celles déjà placées. Le bâti de la charpente sera formé de 3 files de 75 pieux espacés de 2 toises dans les deux directions ; ces pieux en pin ou hêtre, comme le bois des caisses, seront ferrés par le bas et enfoncés d'une toise dans le fond de la rivière. Chacune des 75 files transversales de 3 pieux sera arc-boutée du côté opposé au courant par une pièce de bois. Tout ce bâti sera relié par des traverses et montants sur lesquels sera fixé le coffrage en bois de 2 pouces d'épaisseur ; l'ouvrage de charpente sera arrasé au même niveau que le bord supérieur de la maçonnerie surmontant les caisses, de manière que l'eau de la rivière soit au même niveau le long de la digue.

Le barrage en maçonnerie sera construit, ainsi que ses contreforts, à l'intérieur du coffrage de charpente ; leur fondation reposera sur des pilots en aune, dit vergne, qui ne pourrit pas dans l'eau. La maçonnerie du barrage aura 9 pieds d'épaisseur en bas ; son parement antérieur présentera un retrait ou fruit de 3 pieds. Les contreforts, de même épaisseur, seront séparés par un vide de 2t 5 en haut et de 2t en bas. Le massif de la bâtisse sera en maçonnerie de chaux vive, gros sable et autres matériaux appropriés ; son parement antérieur se composera de pierre dure, appelée lausse, la plus convenable du pays ; il aura au moins deux pieds d'épaisseur, avec boutisses de 3 en 3 pierres, longues de 4 à 5 pieds.

Il faudra de plus un canal long de 900 toises environ, large de 8 toises en bas et assez profond pour recevoir le courant de l'Adour après que ce fleuve aura été barré et détourné de son premier cours ordinaire. Louis de Foix pourra prendre où il lui conviendra les bois, sable, chaux, pierres, etc. ; il sera tenu de rendre le havre navigable deux ans après l'ouverture des chantiers.

Tous ces travaux seront exécutés moyennant la somme de 30,000 livres tournois, qui sera levée sur la généralité de Guyenne. Les paiements seront faits à Louis de Foix ou aux ouvriers par le trésorier de Caulonque, à la fin de chaque semaine de travail, après que les travaux auront été reçus et vérifiés et que leur décompte aura été établi par le trésorier et le contrôleur des réparations de Guyenne. Des habitants notables de Bayonne devront assister à l'exécution des travaux et aux paiements. Le contrôle exigé d'eux devra être fait gratuitement et les gages des officiers ne pourront être prélevés sur les 30,000 livres.

Ce traité a été signé par les conseillers du roi, Crussol, duc d'Uzès, René de Biragues, garde des sceaux, Laubispin, Belieure et N[illegible].

Le plan du projet fut donné au lieutenant Sorhaindo, afin qu'il soit montré aux membres du Conseil de ville. Avant de rechercher quels furent les résultats de la mission confiée à Sorhaindo lorsqu'il se rendit à la cour, il convient de savoir quelles étaient les autres demandes dont il devait poursuivre la solution. Son attitude contre le gouverneur avait soulevé une réclamation du Conseil de ville au sujet de l'embargo mis par le vicomte d'Orthe sur deux chevaux conduits des Flandres en Portugal. Le gouverneur agissait par ordre du roi et il continua à appliquer sa consigne sans se préoccuper des entraves que le Conseil lui reprochait d'apporter au commerce en empêchant les chevaux de sortir du royaume (27 août). Il n'y a pas cependant unanimité dans le Corps de ville pour épouser les querelles du lieutenant de maire contre le gouverneur : dans une séance du Conseil du 21 mai 1571, Sorhaindo se plaint que certains membres ont adressé au roi des mémoires le dénonçant comme suspect et se sont même permis de les sceller du sceau de la mairie. Les opposants, impressionnés par la découverte de leurs trames, n'osèrent se découvrir et tous les échevins se défendirent d'avoir écrit les mémoires.

Le lieutenant n'omit pas d'exploiter contre le gouverneur un mouvement de vivacité qui lui avait échappé, le 17 septembre, dans une discussion avec un tavernier : pour un motif assez futile, des propos vifs avaient été échangés, et le vicomte mit fin à cette conversation animée en tirant fortement la barbe du cabaretier. Le Conseil de ville, toujours prêt à défendre ses administrés, se rendit chez le gouverneur, conduit par Sorhaindo (28 septembre), pour le prier de laisser passer les chevaux et de ne pas maltraiter les habitants : le vicomte d'Orthe se retrancha derrière les ordres du roi pour ce qui regardait la première plainte ; il protesta de ses égards pour le Corps de ville, mais il ajouta qu'il parlerait autrement s'il avait à répondre à Sorhaindo seul et il lui démontrerait, par une lettre du roi, qu'il n'est pas homme de bien. Évidemment, il faisait allusion au vol de la monnaie, qu'il attribuait à Sorhaindo. Un procès-verbal de l'entretien fut aussitôt dressé et envoyé au roi. Sarremon, lieutenant du gouverneur, ne devait pas échapper aux mauvais procédés de Sorhaindo : ayant sollicité et obtenu du Conseil un certificat de bien vivre, il se vit refuser par cet officier municipal l'apposition du cachet de la mairie sur ce

:, sans pouvoir obtenir le motif de ce refus (11 février .

tenant de maire était aussi chargé d'obtenir du roi le
ement des dépenses que la ville avait engagées à
le la déroute d'Orthez pour la construction des plate-
a mise en état des fortifications et la conduite de
canons à Navarrenx et à Rabastens. Elle s'était
de 11.000 livres pour couvrir ces dépenses. Dans une
: générale tenue à la maison commune, les bourgeois
iscuté les moyens de payer cette dette et s'étaient arrê-
mpôt sur toutes denrées, blés et vins, que le roi serait
'accorder (17 août 1571). On avait compté sur la visite
rs projetait de faire à Bayonne pour l'intéresser à cette
Le Conseil lui écrit, le 12 octobre 1571. exprimant
ı de lui faire une réception honorable et demandant la
ı venue ; il se propose d'envoyer 100 arquebusiers à sa
avec l'autorisation du gouverneur et de le loger chez
ant. Puis, renonçant à son projet d'impôt sur les den-
onseil demande au roi que la dette soit prélevée sur
livres ordonnées pour le havre (13 juin 1572).
ıdo rentre à Bayonne, le 1er août 1572, apportant de
ouvelles pour la ville. Le roi consent à l'indemniser
) livres dépensées pour son service ; il fera même rem-
s frais de voyage en cour, qui montent à 800 livres ;
-neuf bourgeois qui se sont engagés pour assurer le
des travaux nécessaires à l'achèvement du havre sont
le roi de leurs engagements. Le contrat passé entre
(et Louis de Foix est maintenu sans modifications. La
inuera, pendant quatre ans, à bénéficier des recettes
ıde coutume. L'artillerie, qui est restée en Béarn, sera
ı Bayonne et complétée à 22 pièces, aux frais de St-
le Dax ; on y ajoutera trois mousquets, vingt milliers
: et douze cents boulets. Enfin, la prohibition frappant
: des chevaux est levée, et signification est faite au
ır de cette décision.
·avait comblé de promesses le lieutenant de maire,
rra-t-elle les tenir ? Le roi n'a pu d'ailleurs étudier
usement toutes les demandes, préoccupé de donner
ı à chacun des deux partis, catholique et protestant,
putent le pouvoir. Pour amener la conciliation, il a
: marier sa sœur au prince Henri de Navarre. La reine
Albret, protestante fervente, hésite longtemps à accep-
son fils une épouse catholique ; **les ministres de sa**

religion [illegible] et [illegible] [illegible] Charles IX (11 octobre 15[illegible] [illegible] Navarre se rend à Paris [illegible] de Bourbon, le marquis de Villars et M. de Foix [illegible] Tours (11 avril 1572) [illegible] accompagnés [illegible] mariage. La cérémo[illegible] se fait à Paris en grande pompe ; les fêtes sont à peine [illegible] que Jeanne d'Albret meurt le 10 juin. La reine Cath[illegible] fut soupçonnée par les protestants d'avoir provoqué [illegible] en faisant porter du poison dans les gants de Jea[illegible] d'Albret, afin de partager sa succession. Henri de Navarre re[illegible] nut que sa mère était morte de maladie. Il fit connaître s[illegible] opinion à Arros, son lieutenant général, dans la lettre qu'il l[illegible] écrivit pour prescrire de maintenir la religion réformée, sel[illegible] la recommandation que la reine Jeanne lui en a faite dans s[illegible] testament.

Conspiration pour livrer Bayonne aux Espagnols.

Au milieu des fêtes données à l'occasion du mariage de sœur, le roi Charles IX a été avisé qu'un complot se tramai[illegible] Bayonne pour livrer cette ville aux Espagnols. Déjà, le Con[illegible] de ville s'était ému, le 24 mars 1572, à la nouvelle que quel[illegible] enseignes de cavalerie et d'infanterie descendaient de la Ha[illegible] Navarre : le gouverneur se trouvait absent et les échevins rappellent pour donner ordre au service du roi. Le vico[illegible] d'Orthe ne tarde pas à revenir à Bayonne : il reçoit, le 25 [illegible] la visite de deux échevins délégués par le Conseil pour l'infor[illegible] que l'on forme du côté de l'Espagne des compagnies de [illegible] de guerre qui pourraient se porter sur la ville dégarnie [illegible] troupes. Ils trouvent dans le logis du vicomte le jeune s[illegible] de Rambouillet, arrivant en poste d'Espagne : celui-ci p[illegible] qu'il s'agit d'enrôlements faits pour l'armée qui doit repr[illegible] la révolte des Flandres. Cependant, le gouverneur est pri[illegible] pourvoir la ville selon le besoin : le Conseil décide de [illegible] une garde extraordinaire à la brèche et aux chaînes [illegible] Nive et de veiller sur tous les points faibles ou éloignés [illegible] secours.

Le lendemain, le roi écrit au vicomte d'Orthe et lui signa[illegible] présence à Bayonne d'un vieil Espagnol, logé au Château-V[illegible] qui est en relation avec les étrangers réfugiés en ville et e[illegible] tient des intelligences avec les Espagnols de la frontière. [illegible] éviter les inconvénients qui pourraient résulter de ses me[illegible] le roi ordonne au gouverneur de faire déloger de la ville l'E[illegible] gnol et les autres étrangers. Charles IX avait eu sur la situ[illegible] de Bayonne un rapport très exact qu'un espion seul avai[illegible]

lui fournir (1). Il savait que les Espagnols faisaient des assemblées à la frontière, près de Bayonne ; que les murailles de cette ville étaient tombées au bord des rivières et qu'il en était résulté des brèches. Le gouverneur était dit maladif, souvent absent, ne pouvant s'occuper de la ville comme il serait nécessaire, de sorte qu'il n'y a pas d'ordre dans la cité. De nombreux sujets de Jeanne d'Albret, qui se sont révoltés contre elle, sont réfugiés à Bayonne ; Domezain et Armendaritz sont à leur tête. Le premier, dont les biens déjà criblés d'hypothèques sont retenus par la reine de Navarre, est accompagné à Bayonne d'une troupe d'hommes et de chevaux ; il fait grande dépense, quoique dénué de ressources personnelles. Domezain se plaint du roi de France, qui ne l'indemnise pas de la guerre qu'il a soutenue contre la reine Jeanne en Béarn et en Basse-Navarre ; il ne serait pas étonnant qu'il reçoive des fonds de l'Espagne dans un but intéressé. Luxe et St-Geniés, avec lesquels il était en relation, se sont écartés de lui. Cette situation présente des dangers et, si l'on y pourvoit adroitement et sans bruit, on évitera d'être surpris.

D'ailleurs, le peuple de Bayonne, dès qu'il eut connaissance de la lettre du roi, désigna Domezain et Armendaritz ; ceux-ci écrivirent aussitôt à Charles IX pour protester contre les soupçons qu'il pouvait avoir contre eux. La mèche se trouvant éventée, la trahison ne put se produire.

La tentative des Espagnols était d'ailleurs toute expliquée, puisque la cour de France caressait le projet de porter la guerre en Flandres ; Coligny avait accepté le commandement de l'expédition et devait appuyer les protestants de Hollande contre le souverain espagnol. Ce projet lui-même n'était peut-être qu'une feinte destinée à cacher aux protestants de France les préparatifs qui se faisaient dans l'ombre pour leur extermination.

Le maréchal de Savoie annonce son arrivée prochaine à Bayonne, où il doit s'assurer que toutes les précautions sont prises contre une attaque possible (25 août). Cette nouvelle incite Sorhaindo à exiger une plus grande assiduité pour le service du guet et à signaler au gouverneur que plusieurs morte-payes ne montent pas la garde. Les espions de la ville lui ont appris qu'une compagnie de cavaliers espagnols, venant de la Haute-Navarre, est arrivée à Irun (28 août) ; il en descend trois autres le long de la frontière, suivies d'autres compagnies d'infanterie, arrivant de Vitoria et d'autres lieux. Le lieutenant, redoutant que la ville, démunie de forces, ne cède à un coup de

(1) Fonds français, volume 15,555, folio 19.

main, insiste auprès du gouverneur pour remettre l'artillerie dans les quartiers ; il assemble les capitaines de quartiers, leur ordonne de doubler les gardes et de pourvoir à la brèche voisine du Château-Neuf.

Le vicomte d'Orthe juge que les ennemis ne sont pas en nombre suffisant pour assiéger la ville et qu'ils peuvent seulement tenter une surprise. Il approuve cependant les mesures prises par le lieutenant ; quant à lui, il s'empresse d'informer le roi et le maréchal de Savoie, et il convoque les gens de son gouvernement (28 août). On complète, le 5 septembre, les mesures de sauvegarde ; d'accord avec le gouverneur, les portes de Mousserolles, de Lachepail'et et de St-Léon demeurent fermées, mais la garde de Mousserolles est conservée à cause de son éloignement de tout secours ; on défend aux étrangers qui ne sont pas gentilshommes d'entrer armés en ville.

La St-Barthélemy.

Pendant que Bayonne était occupée à se garantir contre les ennemis extérieurs, des évènements tragiques se passaient à Paris. Le roi Charles IX, après avoir longtemps hésité entre les deux partis, ne sachant auquel donner la préférence, cède tout à coup aux instances de la reine-mère sous la menace d'une rupture éclatante et ordonne le massacre des protestants le jour de la St-Barthélemy (23 août). Coligny, accusé par lui de conspirer de nouveau, est massacré ; les deux Bourbons, Condé et Navarre, sont arrêtés, leurs amis et serviteurs égorgés. Au mois de septembre, les abjurations étaient finies ; le roi de Navarre, Condé et son épouse s'étaient faits catholiques. Tout en ordonnant d'observer l'édit de pacification et de vivre en paix, le roi de France, sous prétexte de troubles, interdit les prêches et assemblées de protestants jusqu'à ce qu'il fût autrement pourvu à la sûreté du royaume. Quelques historiens ont prétendu que des émissaires avaient été envoyés dans les villes, porteurs d'ordres secrets incitant les gouverneurs à massacrer les protestants : cette allégation, avancée sans preuves, contraste avec la prudence de Catherine et doit être révoquée en doute. Des protestants furent massacrés à Dax, selon Agrippa d'Aubigne, mais cet auteur a attribué faussement au vicomte d'Orthe la réponse devenue légendaire : « J'ai trouvé parmi les habitants et les gens de guerre des hommes dévoués à Votre Majesté, mais pas un assassin ». Cette réponse est d'ailleurs apocryphe, ainsi que l'a prouvé Tamisey de Laroque en découvrant la véritable lettre écrite de Bayonne par le vicomte d'Orthe, le 31 août 1572, à Charles IX, au sujet de la St-Barthélemy, document dont le sens exclut celui de la phrase citée par l'historien

otestant (1). Une si fière réplique ne s'accordait guère d'ailleurs ec les mœurs barbares de cette époque et le caractère violent du uverneur, qui n'aurait pas hésité à mettre à exécution l'ordre massacrer les protestants s'il lui avait été donné. Le vicomte Orthe, conformément aux promesses qu'il a faites au roi dans lettre, empêcha que le moindre désordre éclatât à Bayonne et vivre catholiques et huguenots en si bon accord, que pas une utte de sang ne fut alors répandue. Il faut aussi considérer 'il n'y avait pas à Bayonne de protestants avoués ; le lieutent de maire Sorhaindo avait pris soin de se faire délivrer un 'tificat de catholicisme et, selon toute apparence, les habitants spectés de protestantisme avaient pris semblable précaution. .illeurs, leur nombre était très restreint et le peuple était té en entier fidèle à la religion catholique. Sorhaindo rentrait eine de son voyage à la cour, lorsque se produisit le massacre, l n'est pas douteux que, mis au courant des projets qui se maient, il s'efforça, avec l'aide de Gramont, rentré en grâce, persuader aux meneurs catholiques de la cour qu'il était tile de s'assurer, par des massacres, la fidélité de Bayonne i n'avait jamais fait défaut au roi et où le parti huguenot litant n'était pas représenté.

l n'en était pas de même en Béarn, où le roi Henri de Navarre put faire appliquer un édit rendu par lui le 16 octobre 1572, ablissant la religion catholique, restituant au clergé les biens at il avait été dépossédé et expulsant du pays les ministres otestants. Cet édit avait suivi de près les meurtres de la Barthélemy, et le baron d'Arros, lieutenant général des Etats la reine Jeanne d'Albret, fanatique protestant, n'en voulut tir aucun compte. Le roi de Navarre pensa que Gramont urrait, grâce à l'estime dont il jouissait au pied des Pyrénées, surer facilement l'exécution de sa volonté ; il le chargea donc, as la pression de la cour, de faire enregistrer son édit par les ats de Béarn. Mais d'Arros s'apprêta à repousser l'envoyé de amont comme un ennemi de son pays. Voyant le refus des ats, le roi de Navarre nomme Gramont son lieutenant général l'autorise à recourir à la force. Celui-ci, n'ayant d'autres oupes que celles qu'il peut lever sur ses terres et sur le pays,

1) Bibliothèque nationale, fonds français, nº 15,555, page 001. Dans cette missive, il rale des mouvements de troupes espagnoles le long de la frontière ; il se plaint du uvais état des fortifications de la ville. Il termine par ces mots : « J'ai entendu ce qui st arrivé à Paris les 22 et 23 du présent mois d'août et que ce sont querelles particuières. J'espère vous rendre si bon et fidèle compte de ceux dont vous m'avez baillé la arde et les faire vivre de telle manière qu'il ne sera rien attenté contre votre service ».

les juge bien insuffisantes et s'adresse au duc d'Anjou pour en tirer du secours (18 février 1573). Le fils du baron d'Arros a levé en Béarn, pour lui résister, 500 ou 600 gentilshommes ou soldats assez mal armés d'ailleurs et s'efforce d'empêcher Gramont de jouir de la charge que le roi lui a donnée.

Désastre de Gramont à Hagetmau. Sa captivité.

Hésitant à recourir aux moyens violents, Antoine de Gramont s'était retiré dans son château d'Hagetmau, situé entre Orthez et St-Sever, avec quelques seigneurs et soldats lorsque, le 17 avril 1573, entre 8 et 9 heures du matin, 200 à 300 Béarnais protestants, conduits par le baron d'Arros, s'introduisent dans la petite ville d'Hagetmau et tuent plusieurs personnes de la suite de Gramont ; ils pénètrent ensuite dans le château sans éprouver de résistance, se saisissent du lieutenant général, du baron de Poyanne et de plusieurs autres seigneurs qu'ils conduisent à Orthez et ensuite dans la tour d'Oloron, où ils les détiennent prisonniers. Henri de Navarre, outré de ce coup de main, adresse de vives remontrances à d'Arros ; mais celui-ci, dédaignant les menaces de son roi, resserre la captivité de Gramont au détriment de sa santé et le place sous la garde des capitaines Cortade et Lamothe. Ce désastre jette la consternation dans les villes catholiques limitrophes du Béarn ; le peuple, ne voyant plus aucun seigneur catholique tenir tête aux chefs béarnais, craint des surprises.

Le duc d'Anjou est informé de cet événement par la comtesse Diane de Gramont, retirée à Dax ; c'était la belle-fille d'Antoine et la femme de Philibert de Gramont, comte de Guiche. Elle prit plus tard le nom romanesque de Corisande, lorsque commencèrent ses relations avec Henri de Navarre. Le sénéchal des Lannes, de la Mothe-Gondrin, est prévenu par le Parlement de Bordeaux de se bien tenir sur ses gardes, car les Béarnais, ne pouvant lever une armée, vont s'efforcer de surprendre les villes. Celle de Dax est dépourvue de troupes et n'a que ses habitants pour la défendre. Le Corps de ville de Bayonne s'émeut aussi et craint que la place, ouverte en deux endroits, ne soit attaquée. Louis de Foix et Lahontan, contrôleur des réparations, sont chargés par le gouverneur de visiter ces deux parties faibles et de savoir comment on pourra les mettre en défense à l'aide des 1,000 livres levées par le contrôleur Vallée sur les gens de la nouvelle opinion (19 avril). Ces parties sont : 1° la brèche entre le Château-Neuf et le boulevard St-Jacques ; 2° le fer à cheval soutenant les chaînes de la tour de Sault, qui se trouve démembré.

Le 13 mai, les craintes augmentent ; le clerc de ville est chargé

ar le Conseil de fermer les murailles et de terrasser la porte St-Esprit ; il est décidé que la courtine comprise entre Mousserolles et les Jacobins sera exhaussée et mise à l'abri de l'escalade, comme le sera le Piedmont, sous la réserve que les sieurs du Conseil emprunteront les sommes nécessaires à ces travaux. Ils récupèreront leurs fonds sur la rentrée des premiers deniers ordonnés par le roi pour solder les réparations ; les généraux et receveurs de Guyenne sont sommés de fournir ces deniers.

Les étrangers sans aveu sont chassés de la ville et les hôteliers sont formellement invités à ne pas les recevoir. Il est fait défense de vendre de la poudre, dont les rebelles pourraient profiter. La foire de la ville se tiendra à St-Esprit, afin d'empêcher par ce moyen l'entrée de Béarnais armés ; sept galupes, venues de Peyrehorade, de Sordes et de Came, sont retenues en ville pour empêcher qu'elles servent à transporter les rebelles, arrivés à Sordes, à cinq lieues de Bayonne. Les quartiers sont assemblés en armes ; les capitaines font le recensement des armes de leurs gens, s'informent s'ils ont des poudres, et leur commandent de se tenir prêts en bel équipage.

Imitant l'exemple des protestants béarnais, la ville de La Rochelle ne se laisse pas désarmer. Henri, duc d'Anjou, frère du roi, rassemble une armée et entreprend le siège de cette ville. Il s'est fait accompagner des Bourbons convertis, et c'est du camp devant cette place qu'Henri de Navarre écrit de nouveau à d'Arros, réclamant la mise en liberté de Gramont, lui exprimant son mécontentement de voir ses sujets de Béarn piller et rançonner les fidèles du roi (17 juin 1573). L'Angleterre donnait la main à La Rochelle, et ce secours ne pouvait que prolonger le siège ; le roi, pressé d'en finir, préféra traiter la paix et promulgua, le 24 juin 1573, un édit de pacification accordant amnistie depuis le 24 août 1572, permettant aux habitants de La Rochelle, de Nîmes, de Montauban, la pratique publique de la religion réformée et laissant les autres protestants jouir de la liberté de conscience à l'intérieur de leurs demeures. Cet édit fut transmis par le roi de Navarre à d'Arros avec de nouvelles instances (29 juin) ; mais le rebelle gouverneur attendit jusqu'au 3 août pour remettre Gramont en liberté et lui abandonner la charge de lieutenant général qu'il détenait contrairement à la volonté de son prince. La soumission d'Arros ne fut que temporaire ; Gramont put cependant aller visiter ses chers Bayonnais (16 août) et recevoir leurs félicitations ; il partit ensuite pour les eaux de Cambo, afin de rétablir sa santé éprouvée par une si longue captivité. Son traitement terminé, Gramont projetait de

se rendre en Bigorre pour en compléter la pacification ; mais, l'hiver suivant, il se trouva de nouveau en présence d'Arros, qui reprit ses courses contre les catholiques et s'empara de Tarbes. L'amiral de Lavalette, descendu en Guyenne avec un corps d'armée, détacha vers Gramont une partie de ses troupes. Le pays fut occupé militairement, la ville de Tarbes reprise et les huguenots chassés de Bigorre.

Durant le cours de ces événements, le vicomte d'Orthe ne partagea pas l'effroi causé au Conseil de ville par le soulèvement du Béarn. Ses terres de Peyrehorade étaient limitrophes de cette contrée et avaient fourni au vicomte l'occasion de fréquentes relations avec les chefs béarnais.

Nouveaux démêlés entre le vicomte d'Orthe et les échevins.

Tout en paraissant obtempérer aux demandes du Conseil en vue d'assurer le service du roi, il favorisait secrètement les sujets rebelles du roi de Navarre. Le gouverneur ne voyait pas, sans l'envier, Gramont doté d'une charge aussi importante que celle de lieutenant général du prince Henri, et il n'avait eu avec lui que des rapports rares et peu cordiaux. En favorisant d'Arros, il contrecarrait les plans de Gramont et servait sa propre rancune. Aussi, lorsque d'Arros vint à Sordes, s'approchant des terres du gouverneur, celui-ci avait mandé à ses sujets de ne pas lever les armes contre le chef béarnais et avait même envoyé à ce dernier 300 charretées de blé. Ces égards durent certainement épargner à Bayonne le danger d'une surprise, et ils étaient plus profitables à Charles IX et à la ville que le zèle de ses échevins à prendre des mesures de protection.

Cependant, lorsque, le 23 mai, le Conseil, voulant s'assurer que le blé de la ville n'était pas emporté vers les rebelles du Béarn, plaça deux de ses membres à la porte St-Esprit, le gouverneur n'y sembla faire aucune opposition. Le conseiller Menaut Dandoings et le jurat Lana furent chargés de cette mission. Le vicomte d'Orthe, qui n'avait pas abandonné le droit d'autoriser la sortie des blés que la ville lui disputait, avait placé à la même porte un soldat pour délivrer aux acheteurs de blé des bulletins de sortie (des billettes). Le jurat Lana s'empara de quelques-uns de ces bulletins et les déchira ; le gouverneur, aussitôt informé, lui fait dire de ne rien entreprendre contre son autorité ; Lana s'excuse auprès des envoyés, ajoutant qu'il se borne à exécuter sa charge. La commission est à peine terminée, que le vicomte, tenant à la main un bâton creux garni d'une épée à l'intérieur, s'avance accompagné de soldats et de domestiques armés, et dit à Lana à haute voix : « Viens ça, fol et acariâtre chapperonné, t'appartient-il de retenir mes armes et

son lion ? » (1). En disant cela, il le frappa rudement à la gorge avec la pointe du bâton, l'acculant contre la muraille de la porte et, sans lui donner le temps de répondre, il lui tira violemment la barbe, en ajoutant : « Te veux-tu attaquer à moi ? Je ne veux point que mon lion noble tombe entre les mains de vilains ». Enfin, menaçant de dégaîner, il force Lana de lui livrer tous les bulletins de congé qu'il avait retirés ce jour-là des mains des acheteurs.

Le Conseil se réunit aussitôt et adresse des remontrances au gouverneur sur les voies de fait exercées contre Lana : le vicomte d'Orthe voulut bien reconnaître qu'il avait agi sous l'empire de la colère et qu'il était bien marri de cet acte d'emportement. Non contents de ces excuses, les échevins décident d'écrire au roi pour lui demander un gouverneur qui se comporte plus doucement avec les habitants.

Violences contre l'échevin Dandoings noyé dans l'Adour.

Un nouvel incident, beaucoup plus grave que celui du 23 mai, vint rendre la crise plus aiguë et nécessita l'intervention de Charles IX. Le rebelle d'Arros, voyant les difficultés opposées au commerce des Béarnais dans la ville de Bayonne, avait écrit au gouverneur pour le prier de lever ces entraves. Le lieutenant du maire, cherchant une occasion de contrarier le vicomte et de le pousser peut-être à de nouvelles violences, prétend que la ville est dépourvue de blé et incite le Conseil à en empêcher la sortie pour éviter de fournir des vivres aux rebelles béarnais. Le gouverneur est avisé, ne fait aucune objection et laisse placer, le 25 mai, à la porte St-Esprit, les deux conseillers Pierre de Challa et Menaut Dandoings pour y exercer le contrôle. Mais en même temps il avait délivré des congés pour tirer le blé à grands bateaux. On amena, le 29 mai, fort avant dans la soirée, deux de ceux-ci pleins de blé devant les chaînes de la tour St-Esprit pour les faire sortir de la ville ; Dandoings, en l'absence de Challa, ordonne de les arrêter. Le vicomte arrive à cheval, accompagné de tous ses domestiques armés et même de son palefrenier ; s'adressant à un soldat béarnais, Guillaume de Labourt, qu'il avait placé à la porte St-Esprit, il lui dit : « Bien ça, qui a empêché que le blé duquel j'ai baillé billette ne soit passé ! » Et, sur sa réponse que c'était Dandoings : « Où est ce méchant larron, mauvais vilain, je lui ferai sauter le pont et le mettrai dans la rivière ». Le magistrat se présente, le bonnet à la main, portant au bras son chaperon, marque de justice, et dit qu'il était là de la part du Conseil, le suppliant d'écouter ses

(1) Le vicomte d'Orthe avait un lion dans son blason.

explications. Mais le gouverneur, sans vouloir l'écouter, dit, en parlant des sieurs du Conseil : « Oh ! méchants traîtres, est-ce à vous d'arrester telles choses ! » Et ce disant, il piqua trois ou quatre fois son cheval, le dirigeant vers Dandoings, pour renverser ce dernier. Le magistrat, se voyant ainsi outragé par paroles et de fait, répliqua : « Monsieur, nous ne sommes point traîtres et vous le savez bien ». Le vicomte d'Orthe, irrité encore plus par cette allusion, poursuit le conseiller, lui criant : « Traître, méchant marrault, me penses-tu faire peur avec ton lopin de drap rouge » (1) et jurant par la mort-dieu qu'il lui coupera la tête. Dandoings, voulant se sauver, s'élance le long du pont St-Esprit ; mais le gouverneur l'a bien vite rattrapé au galop de son cheval et, lui barrant la route, il l'oblige à revenir vers la porte St-Esprit. Les domestiques du vicomte, plusieurs avec des épées nues, s'élancent sur le magistrat qui, se couvrant de son manteau, leur crie : « Messieurs, sauvez-moi la vie ! » Au même instant, le gouverneur disait à Montauban, son maître d'hôtel : « Jette-le à la rivière ! » Ce qui fut aussitôt exécuté. Le malheureux magistrat ne tarda pas à être noyé ; avant de se retirer, le gouverneur, voyant flotter son corps encore drapé de son manteau écarlate, se moqua de lui, disant en langue gasconne : « A qui que adaes », ce qui signifie en français : « Tu l'as, là ! »

Les parents de Dandoings et tout le peuple de la ville se lèvent en armes pour venger la mort du conseiller ; le gouverneur se retire, de toute la vitesse de son cheval, dans le Château-Vieux, qu'il n'avait pas occupé depuis cinq ans. Montauban, qui s'était enfui hors de la ville, est poursuivi par une troupe d'habitants et mis à mort.

Les échevins s'efforcent de pacifier la ville, se répandant dans les divers quartiers et renforçant les corps de garde, tandis que trois d'entr'eux se rendent dans le logis du vicomte, situé en ville, et en empêchent le pillage.

Le corps du magistrat est retiré de l'eau ; deux médecins assistés des membres du Conseil l'examinent et font un rapport sur les blessures qu'il a reçues. Puis, on procéda à son enterrement en présence de tous les habitants. Pendant cette cérémonie, le vicomte, qui se tenait renfermé dans le Château-Vieux fit appeler deux échevins afin d'arrêter les mesures propres à calmer les Bayonnais. Or, le peuple murmurait, accusant le gouverneur de vouloir faire entrer au Château-Vieux, par l

(1) Il portait un chaperon en drap écarlate.

usse porte, plusieurs de ses sujets d'Orthe afin de s'y fortifier t faire ensuite du dommage à la ville ; pour ôter toute crainte t démontrer ostensiblement qu'un pareil projet ne serait pas xécuté, le vicomte invita le Corps de ville à démolir deux rarées du pont aboutissant de l'extérieur à la fausse porte. En nême temps, on enferma dans les prisons de la ville le pale-renier et Mourle, serviteur du gouverneur.

Le surlendemain, 28 mai, les parents de Dandoings crient ustice et, pour leur donner satisfaction, on réunit une grande ssemblée composée de l'évêque, du chapitre, des membres du Conseil, des nobles et des principaux bourgeois. Le lieutenant Sorhaindo expose les détails du meurtre commis par le gouverneur et requiert contre cet acte cruel un blâme unanime. On décide que le jurat Lana, qui a subi les violences du gouverneur, sera envoyé vers le roi et lui remettra un mémoire relatant les événements dont la ville vient d'être le théâtre, et insistant pour le rappel du vicomte d'Orthe. Les habitants terminent leur requête au roi « en le suppliant très humblement et pour toutes les choses saintes le requérant à jointes mains qu'il lui plaise leur faire justice d'un si méchant acte qui leur a été fait et les délivrer de ce tourment et du commandement d'un homme si insolent et si sanguinaire ». Le Conseil députa en outre deux échevins, l'un au duc d'Anjou, au camp de La Rochelle, et l'autre à l'amiral de Lavalette, son lieutenant en Guyenne, pour faire appuyer sa demande.

Au moment de la grande panique qui s'était produite le soir du meurtre, le capitaine Maherm avait délivré, après beaucoup d'hésitations, à l'échevin de Lalande, les clefs de la ville sur sa réquisition. Le lieutenant de maire, à qui elles ont été remises, est accusé par les gens du Conseil de vouloir les conserver ; ceux-ci prétendent qu'elles ont été données dans le but de pacifier la population ; ce résultat est obtenu et il n'y a pas de motifs de les conserver. Elles n'ont pu être remises au gouverneur, qui est enfermé dans le Château-Vieux, et d'ailleurs, Sorhaindo, qui désire le renvoi du vicomte, ne se soucie pas de lui remettre ce précieux dépôt. Cependant, comme il importe d'écarter tout soupçon de révolte, l'assemblée des notables lécide que les clefs seront rendues au capitaine Maherm, qui es a délivrées. On décide en même temps qu'une information era ouverte par la ville contre Jacques Dupreuilh, sujet du icomte, pour avoir menacé des marchands de Dax dans une liscussion sur le meurtre de Dandoings.

Le calme est suffisamment rétabli et il est possible de donner

satisfaction au gouverneur, qui demande les meubles de son logis pour garnir son appartement du Château-Vieux. On fait sortir de prison le palefrenier, à la condition de l'y réintégrer s'il est reconnu coupable.

Un conflit de juridiction s'élève entre la ville et le procureur du roi, au sujet de l'information sur le meurtre, la ville prétendant qu'elle a la justice criminelle (5 juin 1573) ; elle profite aussi de la situation gênée du gouverneur pour empiéter sur ses attributions en ouvrant une instruction sur des soldats qui, à la faveur des derniers troubles, ont volé dans des bateaux du blé et de l'argent.

Le roi Charles IX, avisé de ces événements par les échevins et par Gondrin, sénéchal à Dax, écrit à ce dernier qu'il est renseigné sur Bayonne ; il a pris telles précautions qu'aucun inconvénient ne se produira (14 juin). Il avait donné des instructions à Lavalette et fait envoyer à Bayonne le sieur de Baiamont, chevalier de l'ordre du roi, et trois capitaines, pour amener la pacification de la ville. Ces envoyés entendent les deux parties. La ville répète ses doléances et proteste de son obéissance au roi. Le gouverneur explique que la mort de Dandoings a été le résultat d'un accident ; il dit qu'il avait une gaule en main avec laquelle il a frappé son cheval pour effrayer le magistrat ; celui-ci se trouvait alors appuyé contre une barrière du pont qui se rompit sous sa poussée, ce qui fut cause qu'il tomba à l'eau et se noya. Il ajouta qu'il était désolé de ce malheur et que, pour enlever aux parents du magistrat toute occasion de l'offenser et de causer des troubles, il se proposait de rester quelques jours au Château-Vieux. Le vicomte essaya de faire prendre en mauvaise part la réunion inaccoutumée de l'assemblée des notables, la livraison des clefs de la ville aux échevins et la rupture du pont de secours du Château-Vieux, mais le Conseil n'eut pas de peine à se disculper (12 juin).

Les commissaires sont repartis sans avoir statué sur le différend et le Conseil, mécontent de voir le vicomte demeurer en ville, veut savoir les motifs qui s'opposent à son départ (27 juin). Enfin, le 17 juillet arrive une lettre du roi destinée à amener la pacification à Bayonne : elle devait inviter le gouverneur à quitter momentanément la ville, car celui-ci désigne le capitaine Bahuz pour son lieutenant durant son absence prochaine.

Le vicomte a quitté sa forteresse du Château-Vieux et, tant qu'il reste en ville, il est exposé aux injures des parents de Dandoings ; le jeune fils de ce dernier le rencontre sur le pont lorsqu'il revenait d'Ondres en compagnie de quelques bourgeois

l'appelle : « Méchant traître ! » Cet enfant est vivement répriandé par le Conseil (21 juillet) ; la sœur du magistrat est aussi objet de semblables observations (16 août). Par moments, des iscussions s'élèvent au sujet du meurtre et des rixes se prouisent. C'est un palefrenier du vicomte qui se dispute avec son ropre frère, le menace de mort, et qui, aidé de quelques arqueusiers, jette dans la Nive des Bayonnais intervenus dans la liscussion ; c'est une plainte au roi sur le propos du gouverneur qui s'est vanté de faire manger les habitants de la ville par ses hiens de Peyrehorade (23 juillet). Pure fanfaronnade qui agit cependant sur le peuple naturellement craintif et le tient en grande excitation.

Tous les torts n'étaient pas imputables au gouverneur, car s'il cédait parfois à des accès de colère, le lieutenant de maire poussait le Conseil à lui faire des remontrances sur des questions qui excitaient sa susceptibilité ou qui n'étaient pas dans leurs attributions. Une observation de cette nature, quoique présentée sous forme de prière, lui fut adressée le 21 janvier 1573 ; le lieutenant Sorhaindo demanda que les 67 morte-payes étrangers soient payés par le vicomte plus de cent sols par mois, prétendant que cette solde ne suffisait pas à leur entretien et qu'ils ne pouvaient dans ces conditions assurer le service de la ville. Une contestation concernant le rang des préséances dans les processions lui fut adressée le 11 mars avec menace d'en référer au roi.

Influencé par l'état de surexcitation des habitants, le Corps de ville multiplie ses demandes tendant au départ du gouverneur ; le 7 septembre, nouvelle plainte au roi contre lui ; le 6 novembre, deux députés sont envoyés à Paris sur la réclamation de la famille de la victime. En même temps, le Conseil engage les claviers (1) des artisans à ne pas prêter l'oreille aux propos séditieux qui agitent le peuple et ont pour but de l'exciter contre les autorités de la ville (7 septembre).

Un moment, les nouvelles du Béarn sont rassurantes et semblent donner raison au gouverneur, qui n'a jamais cru qu'un péril sérieux s'élèverait de ce côté ; on annonce, le 29 juin, que les Béarnais n'arment plus. Aussi, le galion de la ville et le orau n'iront plus faire le service de la rivière ; on les désarme et on remise en magasin l'artillerie des quartiers (23 juillet). Ces mesures étaient prématurées ; les Béarnais s'agitent de nouveau et se préparent à une expédition en Bigorre (2) ; le

(1) Chefs des corps de métier.
(2) Nous avons dit qu'ils prirent Tarbes.

Conseil est d'avis de montrer de la vigilance et de faire le recensement des gens et des armes. L'autorisation en est demandée au vicomte d'Orthe ; celui-ci estime qu'il s'agit d'une querelle entre Béarnais ; il ne refuse pas cependant l'autorisation sollicitée, mais il défend que le recensement soit publié à son de trompe, afin de ne pas semer l'émotion dans le pays. Pour assurer l'entière sécurité de la ville, il faudrait relever le mur du fer à cheval (1) auquel venait se rattacher la chaîne fermant le port de Sault. Ce mur est tombé dans la Nive, la chaîne ne peut plus être tendue, et l'ennemi pourrait se glisser en ville à marée basse sans être découvert en suivant le chemin au bord de l'eau (7 septembre). Cet accident est porté le même jour (5 octobre) à la connaissance du roi par le gouverneur et par le lieutenant de maire ; tous les deux se communiquent leurs lettres afin de prouver qu'elles ne contiennent aucune attaque contre l'un ou l'autre. C'était une démarche de pure forme, puisque le Conseil demandait toujours le remplacement du gouverneur.

Gouverneur mandé à la cour ; sa destitution sollicitée par la ville.

Ce dernier, probablement mandé par le roi, s'est décidé à un voyage à la cour. Parti rapidement sans prendre congé, le vicomte gagne subitement Paris ; pendant ce temps, les échevins, étonnés d'abord par la nouvelle de ce départ, qu'ils apprennent le 23 novembre, et n'étant plus gênés par la présence du vicomte, décident immédiatement de poursuivre devant la juridiction royale les excès commis par lui contre Lana et Dandoings ; leur requête ou plutôt le long réquisitoire de la ville est transmis au roi et appuyé de lettres adressées au cardinal de Lorraine et à l'amiral de Lavalette.

Les Bayonnais ne sollicitent plus la protection de Montmorency qui, mécontent de la faveur dont jouissaient les Guise depuis la St-Barthélemy, s'était tenu à l'écart de la cour. Son fils Damville, gouverneur du Languedoc, avait cependant été chargé par le roi de négocier avec les religionnaires de ce pays, peu satisfaits des conditions faites par le dernier édit de La Rochelle ; ces négociations traînent en longueur et Damville, devenu suspect de tiédeur pour le service du roi, entre bientôt dans la conspiration des mécontents. Peu de mois après le siège de La Rochelle, le duc d'Anjou, rendu célèbre par ses victoires de Jarnac et de Moncontour, est élu roi de Pologne à la suite de la mort du dernier Jagelton et quitte la France, laissant le roi malade et le pays plus malade encore. Charles IX, qui avait

(1) Ouvrage de fortification en forme de fer à cheval.

oujours envié ce frère à cause de ses succès, le vit partir sans regret. Le duc d'Alençon, son second frère, ne s'était encore fait connaître que par sa vie insouciante et dissipée ; il se mêla dès lors à la politique et se laissa choisir comme chef de la conspiration formée par tous les seigneurs catholiques et protestants, qui jalousaient le pouvoir et la faveur accordée aux Guise. Les trois principaux d'entr'eux étaient Henri de Bourbon, roi de Navarre, le prince Henri de Condé, son beau-frère, et Damville. Le duc d'Alençon eut la lâcheté de dévoiler le complot ; deux de ses complices portèrent leur tête sur l'échafaud ; le roi de Navarre fut enfermé à Vincennes, où il trouva Charles IX miné par la maladie et fut assez habile pour se disculper près de lui ; Condé s'enfuit en Allemagne et Damville, se révoltant ouvertement, guerroya en Languedoc, soutenu par Montbrun en Dauphiné et Lanoue en Poitou.

Les rebelles du Béarn ont saisi l'occasion de la conjuration des mécontents pour reprendre les armes. Ils se réunissent pour essayer de surprendre la ville de Dax (8 janvier 1574). Conspiration des mécontents.

Cette nouvelle arrive à Bayonne de divers côtés, tandis que Gramont écrit aux échevins que les protestants s'emparent de nouveau des villes (10 mars) et les engage à surveiller le guet. La ville ne pouvait, dans ces circonstances, demeurer sans gouverneur ; le baron de Poyanne, un des amis de Gramont, arrive (22 janvier) pour commander en l'absence du vicomte et choisit pour son lieutenant le capitaine de Baux. Le Conseil s'empresse, pour éviter toute nouvelle contestation de ses prérogatives, de faire remettre à ce gouverneur suppléant un double du règlement établi par le roi à Cognac ; il recommande en même temps aux députés envoyés en cour la poursuite contre le vicomte d'Orthe. Poyanne resta peu à Bayonne, laissant des instructions au capitaine de Baux. Malgré son absence et celle du lieutenant de maire, les précautions maintes fois prises sont renouvelées ; les protestants sont invités jusqu'à nouvel ordre à se retirer dans leurs maisons à partir de 6 heures du soir et à ne partir de la ville sans y avoir été autorisés. Le lieutenant du gouverneur est prié de décider si on continuera à faire payer aux protestants les hommes qui les remplacent au guet ou si l'on ne pourrait leur faire monter la garde à cause de leur petit nombre ; mais de Baux ne peut que maintenir l'ancienne prescription. On procède au recensement des étrangers et on maintient fermés la porte de Mousserolles et son guichet, malgré les protestations des voisins. La construction des navires est interdite à Mousserolles, afin d'éviter que les échafaudages des chantiers ne Rébellion du Béarn. — Précautions prises.

servent à franchir les remparts longeant l'Adour ; les bateaux pourraient d'ailleurs rompre le grand pont s'ils venaient à être lâchés ou emportés par l'inondation.

La ville est toujours sans garnison, cependant 300 à 400 hommes du Labourd seraient nécessaires pour sa sûreté ; on les demande en promettant de les faire nourrir par les habitants pendant le temps qu'ils seront nécessaires. Les approvisionnements de poudre sont constitués, et le Conseil consent à en délivrer deux quintaux à Mont-de-Marsan, parce que cette ville est catholique et qu'elle peut être attaquée. Les mousquets sont de nouveau répartis dans les quartiers.

L'enceinte demande fort peu de travaux : réparer une légère dégradation à la muraille de la brèche (1) ordonnée par Louis de Foix et mettre la porte de St-Esprit à l'abri de l'incendie par la main de l'ennemi en l'entourant d'une tranchée et de quelques toises de murailles. Les fonds nécessaires seront avancés par la ville et recouvrés à l'aide d'une ordonnance du gouverneur.

Un dernier avis parvient à la ville de l'amiral de Lavalette (23 avril) ; il annonce qu'il est venu dans la région pour empêcher le renouvellement des entreprises que les rebelles ont tenté sur certaines villes et qu'il compte bientôt s'en retourner. Il engage les sieurs du Conseil à ne se fier à personne et à prendre bien garde aux actions de chacun. Le bruit que certaines gens, tout en se déclarant bons amis, veulent, avec 18 ou 20 chevaux, se saisir d'une partie de la ville s'est répandu dans la contrée et doit les faire veiller avec soin à la sûreté de la cité. L'amiral demande en outre aux échevins de lui envoyer les poudres, munitions et boulets qui sont à Bayonne et dont il a l'intention de se servir : mais les magistrats, déjà édifiés par les prêts de Navarrenx et de Rabastens, durent se garder de déférer à ce désir. Ils ajoutent aux dispositions prises contre les surprises certaines mesures de police : interdiction aux bateliers d'introduire des gens par les rivières, ouverture de toutes les lettres partant de la ville et expulsion de tous les suspects.

(1) Près du Château-Neuf.

CHAPITRE XVI

NRI III VIENT A BOUT DU PARTI DES MÉCONTENTS. SES HÉSITATIONS ENTRE LE ROI DE NAVARRE ET LES LIGUEURS. — LA HILLIÈRE NOMMÉ GOUVERNEUR DE BAYONNE. — L'INGÉNIEUR LOUIS DE FOIX RÉUSSIT A OUVRIR LA NOUVELLE EMBOUCHURE DE L'ADOUR (1574-1579).

de Charles IX. — Henri III lui succède. — La ville entière opposée au retour du uverneur. — Le lieutenant Sorhaindo visite le roi et se conforme à ses instructions. — évolte du duc d'Alençon. — Craintes de la ville. — Sorhaindo assure difficilement la rde de Bayonne. — Conspiration déjouée. — Arrivée de Treignan, capitaine du âteau-Neuf. — Menaces du roi de Navarre. — Henri III se déclare pour la ligue. — mplot réprimé. — La Hillière nommé gouverneur. — Danger du côté de l'Espagne. — eprise des travaux du Boucau. — Manque de fonds. — Difficulté pour s'en procurer. — avaux du havre surveillés par l'avocat général de Sault. — Passage du premier vire. — Louis de Foix récompensé. — Renforcement de la digue. — Difficultés avec ap-Breton.

Mort de Charles IX ; Henri III lui succède (1574).

Les troubles provoqués par la conjuration des mécontents taient pas encore apaisés lorsque le roi Charles IX mourut à ncennes, à 24 ans, après de longues souffrances, avivées par souvenir des tragiques exécutions de la St-Barthélemy (30 i 1574). A la nouvelle de cette mort, le Conseil s'empresse crire à Lavalette que les habitants, avertis du déplorable cès du roi, n'ont d'autre volonté que celle de garder la ville à n légitime successeur, que l'on dit être le roi de Pologne. ux mois auparavant, le roi avait fait écrire à la ville qu'il intenait le vicomte d'Orthe dans la charge de gouverneur, et invitait en même temps ce dernier à se mieux comporter ns ses rapports avec les Bayonnais. Les échevins, tout en cidant qu'ils obéiront, ne veulent pas admettre cette défaite décident l'envoi d'une députation au roi pour protester. Les légués de la ville ne trouvent pas à la cour le nouveau roi nri III, peu pressé de quitter la Pologne ; ils se présentent à reine-mère, laquelle, prenant le titre de régente, avait assumé charge du pouvoir. L'amiral Lavalette, qui a conservé son luence, reçoit les plaintes de la ville.

La ville entière opposée au retour du gouverneur.

Contrairement aux allégations du vicomte d'Orthe, ce ne sont s seulement quelques particuliers qui sont opposés au retour vicomte, mais la généralité des habitants. Le Conseil repro- au gouverneur d'avoir gardé la chambre pour cause de

maladie, pendant qu'il aurait dû mettre la ville en sûreté contre Montgomery, de n'avoir visité aucun corps de garde durant les troubles ; il craint que la patience des parents de Dandoings ne soit venue à bout, et il supplie Lavalette d'intervenir en faveur de la ville.

Le vicomte d'Orthe, de retour à Bordeaux, est tenu par le capitaine de Baux au courant des événements de Bayonne. Cet officier prétend qu'on complote en ville de le forcer à quitter le Château-Neuf, où il réside, et de le reléguer au Château-Vieux ; il faut croire que cette dernière habitation, dont personne ne veut, est en très mauvais état (3 juillet).

De Baux se venge de cette tracasserie et, dans une lettre adressée à la régente, il accuse la ville d'infidélité. On s'empresse de fournir les preuves de la fausseté de cette dénonciation ; le clergé et les nobles de Labourd sont aussitôt assemblés et délivrent une attestation contraire aux allégations du capitaine (23 août). De son côté, le vicomte ripostait aux attaques du Conseil en défendant d'apporter à Bayonne les blés de ses seigneuries (3 septembre) ; ce n'était guère le moyen d'amadouer le Corps de ville et de lui faire retirer sa plainte. De nouvelles lettres sont adressées au roi, à la reine-mère, au chancelier et à l'amiral de Lavalette (29 novembre) ; elles rappellent les requêtes déjà présentées contre le vicomte d'Orthe et signalent que ce gouverneur a contrevenu aux édits royaux en choisissant la plupart de ses morte-payes parmi les bourgeois de la ville, tandis que le règlement de Cognac ordonnait d'en prendre 23 en ville et 40 parmi les étrangers. Cette infraction a pour effet d'affaiblir le service du guet, puisque les bourgeois morte-payes sont uniquement chargés d'assurer la garde des châteaux. La réclamation visait un autre but, bien plus important pour Sorhaindo, et probablement omis à dessein par le lieutenant de maire, celui de réduire l'influence que donnait au gouverneur sur les habitants de la ville la nomination et le choix des morte-payes parmi les bourgeois. En ramenant ce droit dans ses anciennes limites, le parti favorable au vicomte se trouverait considérablement réduit et la puissance municipale serait augmentée. Quand le gouverneur dérogea aux édits, il avait prétexté que les étrangers ne voulaient point venir en ville à cause de la cherté des vivres ; le Conseil lui a donné avis d'augmenter la solde des morte-payes, car celle de cent sols par mois qu'il leur donne ne suffit pas à assurer leur entretien. Aussi, ces hommes d'armes n'exécutent pas leur service avec conscience et le négligent pour consacrer leur temps à d'autres occupations lucratives. A la

e d'une discussion survenue entre le capitaine de Baux et le tenant de la Feugère, commandant provisoire du Château-f, la garde bourgeoise ayant cessé de fournir un poste de dans cette forteresse, cette dernière se trouve pour ainsi dire ndonnée à cause du relâchement des morte-payes et parce n des hommes d'armes de sa garnison est en congé; les vins signalent cette situation aux deux officiers et déclarent la garde des châteaux est en souffrance et doit être mieux rée; ils sauront, de leur côté, faire tout leur devoir (13 1575).

Le lieutenant Sorhaindo visite le roi et se conforme à ses instructions.

lieutenant Sorhaindo, aussitôt qu'il a été avisé de l'arrivée ris du roi Henri III, se rend en cour avec deux membres du eil pour le féliciter; il lui apporte l'assurance des bons ments de la ville, et il met le nouveau monarque au courant ffaires relatives au havre et au remplacement du gouver-. Il demanda en outre que le nombre des membres du eil de ville soit réduit; depuis assez longtemps, les séances nt désertées, chacun se reposant du soin des affaires sur ollègues, les ordonnances et même les menaces du lieute- n'ayant pu venir à bout de cette négligence. En réduisant membres du Corps de ville, on pouvait espérer que les eillers, ayant le sentiment d'une plus grande responsabilité, orceraient de remplir leurs devoirs envers la ville (2 janvier); il ne paraît pas que Sorhaindo ait obtenu la réduction sollicitait. Il a pris les instructions du roi qui se déclarait ement pour la religion romaine et, de retour à Bayonne, il la main à ce que tous les enfants se rendent à l'école lique catholique (6 juillet); à l'approche de l'élection des istrats de la ville, il recommande d'éviter le scandale que uirait la nomination de conseillers protestants (29 août). aindo semble avoir été écouté par Henri III quand il s'est t du vicomte; un commencement de satisfaction lui fut né, le 12 août, lorsque le sieur Duhalde, échevin, reçut en du roi la capitainerie de la tour de St-Esprit, retirée au nte d'Orthe. Cependant, le capitaine de Baux signale Duhalde oi comme suspect et veut lui faire enlever sa charge; le seil défend l'échevin, lui donne un certificat de fidélité et voie à la cour.

parti des mécontents n'a pas déposé les armes; il reçoit ecours de reitres, conduit par Montgomery. Tandis que le s'adonne à la mollesse, en compagnie de ses mignons, Guise che contre les Allemands, les arrête au combat de Fismes, y ne le surnom de Balafré et une popularité immense. Un

conseil de guerre est réuni à Bayonne en vue d'assurer la ville contre une attaque des protestants ; le capitaine de Baux et les autres officiers royaux d'une part, les délégués du Conseil de l'autre, en nombre presque égal, en font partie (21 janvier) ; on décide de renforcer le guet de 25 arquebusiers. Les échevins donnent l'exemple et montent la garde, chacun à leur tour, à la porte de Mousserolles, éloignée de tout secours (22 août). La courtine voisine longeant l'Adour est toujours exposée à une escalade qui peut se faire sans échelle, en utilisant les échafaudages de caravelle servant à la construction des navires ; il suffit, pour écarter ce danger, de retirer les échafaudages (26 septembre). Les habitants sont avertis, le 2 mai, de se tenir prêts, en armes, pour la défense de la place ; les étrangers reçoivent l'ordre de vider la ville, et ceux de l'extérieur sont empêchés d'y acheter du blé et du pain jusqu'au moment où les approvisionnements seront complétés. Les précautions habituelles sont prises pour le jour de la Fête-Dieu ; pendant que la procession se déroule dans les rues de la ville avec sa splendeur accoutumée, les chaînes de la Nive sont gardées par une troupe d'arquebusiers. L'attention du capitaine de Baux est appelée sur la facilité d'entrer en ville par la fausse porte qui se trouve au bastion du Château-Vieux, à l'endroit où l'on a abattu une partie du pont de secours (22 août) ; on peut également s'introduire en ville en montant sur la couverture du ravelin qui protège la porte St-Esprit et passer de là dans la tour par les fenêtres donnant sur la toiture ; de Baux s'engage à empêcher toute surprise par ces deux points.

Révolte du duc d'Alençon. — Craintes de la ville.

Le roi Henri III annonce à la ville que son frère, le duc d'Alençon, n'ayant pas osé prolonger son séjour à la cour de crainte d'être arrêté, s'est enfui ; il recommande de se pourvoir de bons espions et d'exercer une grande vigilance (16 septembre). Le roi de Navarre avait aussi réussi à s'échapper de la cour, et sa présence au milieu des calvinistes rend à ce parti son courage et son audace. Le capitaine de Baux reçoit de son côté un avertissement de la cour (26 septembre) ; il est même avisé que les ennemis du roi ont comploté une entreprise contre la ville. Cette trame est aussi révélée au Conseil par un barbier de Villefranque, nommé Seurrete, qui se trouve détenu dans les prisons de Bayonne (8 novembre) et qui avait été mis au courant par un habitant de Navarrenx durant le temps qu'il logeait dans sa maison. Les protestants de cette place béarnaise auraient été avertis que le guet de Bayonnais se faisait en désordre et que les voisins de la ville, chargés habituellement de ce service,

nt remplacés par des vignerons, la plupart béarnais ou
igers. Profitant de cette irrégularité, les huguenots de
rrenx se proposent, dès que le duc d'Alençon sera descendu
les quartiers environnants, de délivrer à ces étrangers, la
où ils seraient de guet, quelques pots de poudre à l'aide
iels ils mettront le feu aux ponts, aux pieux des chaînes et
naisons de la ville. Pendant que tous les habitants accour-
t vers l'incendie pour l'éteindre, l'ennemi pénétrerait
ement dans la ville et s'en emparerait.

Conseil de ville, terrifié par cette découverte, fait appeler
apitaines du guet et leur défend, sous peine de mort, de
ettre qu'aucun étranger ne remplace les voisins de la ville ;
donne que les hommes astreints au service du guet seront
nsés ; il insiste encore afin que les protestants mettent un
me à la garde ordinaire et extraordinaire. Les bourgeois et
rtisans sont assemblés ; on leur donne connaissance des
es du roi et de l'amiral de Lavalette ; ils promettent tous,
lque trouble qui puisse arriver, qu'ils feront bonne garde,
ront le parti du roi, exposeront leur fortune et leur vie pour
ien de son service. Cette promesse est consignée dans une
e apportée à la cour par un échevin (3 octobre). Les bour-
s tentent de se décharger de la garde du Château-Neuf afin
e consacrer tous à la surveillance des remparts ; ils invitent
que et le clergé de Bayonne à assurer cette garde en y met-
des soldats, sinon une troupe de 50 hommes sera levée à
s dépens et logée chez eux ; cette proposition, contraire aux
ogatives du clergé, fut froidement accueillie et ne reçut
ne suite. Le Conseil s'adressa en même temps aux paroisses
abourd, et en particulier à celle d'Urrugne, pour en obtenir
renfort de 50 hommes de garnison qui devaient aider la
e. Le lieutenant au bailliage de Labourd, Boniface de Lasse,
harge d'appuyer auprès des paroisses la demande de Bayonne,
l'espoir qu'elle sera agréée, puisque celles-ci doivent au roi
e hommes pendant trois jours. Cette deuxième démarche ne
t pas meilleur accueil ; le secours fut refusé par les paroisses
de dépit, le Conseil de ville proposa au roi de réduire le
ourd en prévôté. Toujours disposés à solliciter l'aide d'autrui,
échevins, ayant appris qu'il existe à St-Jean-de-Luz dix à
ze mille conques de blé, sollicitent de Lavalette l'ordre de
aire apporter à Bayonne ; ils invoquent, à l'appui de leur
ande, que le port de St-Jean n'est pas fermé et que l'ennemi
uvera son approvisionnement fait, s'il veut attenter quelque
e dans ces quartiers.

Sorhaindo assure difficilement la garde de la ville.

Finalement, les Bayonnais ne devaient compter que sur eux seuls pour défendre leur ville, et le peu de zèle qu'ils apportaient à l'accomplissement des services de garde et de guet était un danger perpétuellement menaçant. Vainement, le lieutenant Sorhaindo parcourt les postes pendant la nuit; au Château-Neuf, qui devait être gardé, d'après l'ordre du Conseil, par un magistrat et quatre arquebusiers, à défaut des hommes d'armes de morte-paye, il ne trouve personne. Il fait part de cette situation au Conseil et requiert une poursuite contre les absents, car le château est loin de tout secours et doit être garni de défenseurs; un échevin remontre de son côté qu'étant de garde après minuit, il a constaté qu'aucune ronde n'a été faite. A la négligence venait aussi se joindre l'insubordination; Jean Marqua, chef de garde à la porte Lachepaillet, rend compte que les soldats de sa compagnie ne veulent lui obéir ni faire le guet; on l'autorise à les punir (pignorer) jusqu'à 60 sols d'amende. Cette nonchalance générale ne pouvait que favoriser l'espionnage de l'ennemi; l'un de ses émissaires, le sieur de la Fitte, est cependant arrêté et emprisonné, ses armes et son cheval sont confisqués et ses papiers, trouvés dans les coffres de Marguerite de Ruchs, sa belle-sœur, sont minutieusement visités afin de découvrir les preuves de la trahison (28 novembre).

Le lieutenant de maire et les échevins, impuissants à assurer la garde de la ville, ont prié l'amiral de Lavalette de venir à Bayonne (24 octobre); ils en reçoivent une réponse favorable et ils se proposent de le recevoir comme le comporte son grade et son rang de lieutenant général du roi; cent arquebusiers choisis, sous la conduite d'un échevin, doivent l'escorter.

Au lieu de combattre le duc d'Alençon et les mécontents, Henri III et sa mère concluent une trêve avec eux, suivie de la paix de Monsieur. Les huguenots gagnent six autres villes de sûreté et Alençon reçoit en apanage, pour prix de sa révolte, l'Anjou, le Berry et la Touraine. Ces lâches concessions soulevèrent de dégoût les catholiques et firent naître le parti de la ligue.

Le capitaine de Baux mourut le 3 décembre 1575; Sorhaindo, après avoir consulté le Conseil, réclama à Dibarboro, homme d'armes du Château-Vieux, la délivrance des clefs de la ville et voulut donner le mot du guet; le lieutenant de la Feugère, qui commandait le Château-Neuf, protesta, refusant d'aller prendre le mot; enfin, Dibarboro et la Feugère ne cédèrent que devant une sommation du lieutenant du maire. Le sieur de Gramont, mandé par la ville, arrive le 7 décembre; on lui fait remise des clefs, qu'il confie à Sorhaindo en lui recommandant de les garder

squ'à ce que le roi en ait autrement ordonné ; puis, voyant le
lme de la ville, il s'en retourne à Bidache.

A la première nouvelle de la trève, la garde extraordinaire est
pprimée, mais on continue le service ordinaire et celui du
âteau-Neuf : les rondes ne se font plus, malgré les réclama-
ns de Sorhaindo qui réunit les bourgeois et leur démontre la
essité du guet et des rondes. Profitant de ce qu'il commande
place de Bayonne, il invite les hommes d'armes du Château-
ux à faire leur garde en personne, parce que les archers qui
remplacent sont de pauvres gens et pourraient être entraînés
ces temps de division dans une conspiration contre la ville ;
as ne serait pas d'ailleurs si improbable, puisque le capitaine
herm, homme d'armes, a surpris un jeune garçon, résidant
Château-Vieux, au moment où il mesurait une partie du
teau au moyen d'une corde.

es conspirateurs poursuivent cependant leur projet : une
me, habitant le Château-Vieux, nommée Mariette, épouse de
trand de Humon, a été vue mesurant les murs du château
janvier 1576) ; elle est arrêtée et condamnée aux fers (à la
ne) pour crime de lèse-majesté. Cette découverte met en
otion le peuple de la ville qui est loin d'être favorable aux
elles ; le Conseil, craignant des émeutes, désigne quatre
seillers et trente arquebusiers pour maintenir l'ordre et
pêcher le tumulte.

Conspiration déjouée.

a situation troublée exige la présence à Bayonne d'un gou-
neur ; la demande en est faite au roi (16 janvier 1576) ;
valette, retenu à Bordeaux par la nouvelle de la trêve, a
ommandé son voyage à Bayonne, mais il envoie le capitaine
nont informer la ville que le sieur de Treignan, son lieutenant
gens d'armes, est désigné pour remplacer le capitaine de
ux (22 décembre 1575). Deux jours après, on apprend la mort
Lavalette, et le Conseil écrit à Treignan de retarder sa venue
qu'à sa nomination par lettres patentes ; cette démarche
lique que le Conseil attendait une solution prochaine au
nplacement du vicomte d'Orthe et qu'il voulait faire l'écono-
e d'un gouverneur provisoire. Cependant, les échevins pré-
rent pour son entrée les canons des remparts de la ville et
ux des châteaux, les mousquets de la tour St-Esprit et com-
ndent une troupe de 50 arquebusiers d'escorte (13 février
76). Ils se disposent eux-mêmes à le recevoir, revêtus de leurs
perons, à la porte de St-Esprit, et lui préparent un logis
ez feu M. de Hiriard, en attendant qu'il ait fait garnir de
ubles son logement du Château-Vieux.

Le retard apporté par Treignan à son arrivée est loin de déplaire à Sorhaindo, qui est heureux de cumuler les charges de gouverneur et de lieutenant du maire. Il se préoccupe de la menace de conspiration ; il mande Maherm et la Feugère, lieutenants des deux châteaux, et les somme d'exiger que les hommes d'armes se tiennent dans les châteaux ; sur une remarque de Feugère qu'ils sont occupés à leurs propres affaires, Sorhaindo fait observer que le service du roi doit passer avant tout. Le Château-Vieux, convoité par les rebelles, est visité par Maherm et les échevins ; ces magistrats sont d'avis de murer, même provisoirement, la porte de service du château, laquelle se trouve abattue, et de réparer le pont-levis placé en arrière et soutenu par un pieu. Le lieutenant de maire use de sévérité à l'égard des échevins qui, malgré les ordonnances du Conseil, se dispensent de monter la garde au Château-Neuf ; le magistrat Dollins est condamné à 60 sols d'amende. « Comment ne pas s'étonner, s'écrie Sorhaindo en séance du Conseil, que le pauvre peuple n'obéisse pas, quand les magistrats qui font la loi ne tiennent compte de l'observer. » Les capitaines du guet semblent favoriser la résistance des échevins et empêchent les arquebusiers commandés à la garde du Château Neuf de se rendre à leur poste ; il leur est fait défense, sous peine de mort, de s'opposer à l'exécution de cette partie du service (27 janvier 1576).

Le danger de révolte ne semble pas provenir des protestants, sinon Sorhaindo n'aurait pas autorisé quatre d'entr'eux, Pierre de Lalande, Jehan de Bebe, Gratien de Campagne et Pierre de Saint-Jehan, à monter la garde en personne comme ils le faisaient auparavant avec les catholiques. Ils ont, il est vrai, renoncé à la religion réformée et semblable autorisation a été donnée à Bordeaux et à Dax, dans des conditions identiques.

Le roi Henri III avertit la ville que le roi de Navarre s'est éloigné de la cour et exprime la crainte que le voisinage du Béarn n'occasionne quelque mécompte. Les bourgeois sont disposés à prendre des mesures de protection. Pour se procurer des fonds, ils proposent de mettre un droit de 40 sols sur chaque pipe de vin ; la ville pourra ainsi entretenir des espions et armer les arquebusiers trop pauvres pour s'équiper eux-mêmes (17 février). Le procureur royal appuie, auprès du Corps de ville, les remontrances du roi ; il montre les rebelles s'efforçant, par tous moyens, de surprendre les villes comme ils viennent de le faire à Bazas, et il propose de tenir un conseil de guerre en l'absence du gouverneur, afin de décider si l'on prendra 50 arquebusiers du Labourd ; cette troupe permettrait d'assurer le

t assis et les rondes, de surveiller les nombreux pauvres rés en ville et de punir ceux qui sont impliqués dans la spiration du Château-Vieux. On fait le recensement des angers ; on renforce la garde de la porte Mousserolles, éloignée tout secours, et on la maintient fermée. Une inondation a vahi la plus grande partie de la ville basse et pourrait faciliter ntrée des ennemis ; on complète la surveillance en faisant ser les rondes par la tour St-Esprit. On répare les mousquets roi, qui sont distribués dans les quartiers et qui ne pouvaient utilisés, car ils manquaient de chargeurs, de racleurs, de dre et de boulets.

e sieur de Treignan arrive (17 mars) ; il montre ses pouvoirs it publier ses lettres de capitainerie du Château-Neuf ; sur lemande, les clefs de la ville et l'original du règlement de nac sur les rapports entre le gouverneur et la ville lui sont is ; il promet aux habitants de se comporter envers eux de on à contenter le roi et la ville. Le président du Parlement Bordeaux l'a accompagné pour se renseigner au sujet de la spiration qui s'est tramée en ville ; la nouvelle s'est répandue les habitants de Caumont (1) se vantaient d'avoir Bayonne leur pouvoir par le moyen d'une femme. Ce magistrat fait nir une grande assemblée de Bayonnais et les exhorte à re en paix et union ; sur son ordre, on défend à son de mpe aux habitants de se provoquer et de se réunir en assem- e. On empêche les mascarades de jour et de nuit, qui sont de dition au moment du carnaval, mais qui pourraient favoriser désordres. Les étrangers sont recherchés et invités sous ne de mort à quitter la ville, s'ils n'ont caution notable. Le rché continuera à se faire à l'extérieur afin d'interdire ntrée de Bayonne aux étrangers et même aux Béarnais. Trei- an se borne à faire réparer et ferrer les embrasures à canons boulevard du Château-Vieux et rétablir la porte de service. Arrivée de Treignan, capitaine du Château-Neuf.

La paix de Monsieur va bientôt être signée ; le Conseil s'informe la cérémonie qui se fera à Bordeaux lors de sa publication, ur la reproduire à Bayonne. Ce traité ne peut ramener la nquillité dans le pays, car l'autorité royale méconnue est puissante à le faire respecter, et les fauteurs de désordre ne sarment pas ; le roi Henri III écrit, le 10 janvier 1577, à miral de Savoie, successeur de Lavalette, qu'il s'efforce de cifier les troubles du royaume par la tenue des Etats, mais e des perturbateurs séduisent ses sujets et prennent ses villes.

(1) Près de Riscle, dans le département du Gers.

der que le roi envoie pour la garde de Bayonn
bien payés ; cette dernière condition est essenti
n'est pas remplie, le service sera mal fait. La
même temps Henri III que le vicomte d'Orthe s'es
aux Etats ; il se rendra ensuite à la cour et s'effor
sa réintégration dans la charge de gouverneur. El
ce seigneur a empêché ses sujets d'Orthe, de Sor
gues et de la vicomté de Maremnes de venir aux
ville comme le roi l'a ordonné (5 novembre 1576
comprenant des terrassements et des réparations,
dant être entrepris ; les gens des paroisses voisines
à creuser les fossés des remparts.

Les échevins ne cessent de réclamer à chaque
tenant général la restitution de l'artillerie de la
vent à l'amiral de Savoie, à Bordeaux, dans ce b
connaître que les 13 canons envoyés au siège de N
à Cahors et que les trois pièces qui ont servi au
tauban se trouvent à Moissac.

Menaces du roi de Navarre.

Le roi de Navarre se servait de l'autorité que
titre de gouverneur de Guyenne pour se saisir d
villes de la province tout en protestant de son r
religion catholique. Bordeaux et Bayonne avaient
recevoir, grâce à l'action du Parlement bordelais,
à la couronne. Le seigneur de Treignan réunit, le
1576, au Château-Vieux, une grande assemblée
clergé, les gens du roi et le Conseil de ville, et ren
Damville va prendre les armes contre le roi ;
informé le roi de Navarre de son intention, et il a
réaliser la réponse que fera Henri III à la lett

ans son quartier et se rendre avec son capitaine sur la partie de empart qui lui est affectée ; les duranguiers et les charpentiers e maisons se tiendront prêts à éteindre les incendies. On se procure des espions pour découvrir les entreprises contre la ville ; un approvisionnement de blé est constitué dans les greniers des châteaux. Le clerc et six échevins se succèdent pour commander la garde à la porte St-Esprit, qui est la plus dangereuse ; les jurats sont affectés à celles de Lachepaillet et de St-Léon. On ferme la porte de Mousserolles, et comme l'ennemi pourrait arriver derrière le Château-Neuf sans être vu, en longeant le fossé depuis la tour des Menons et atteindre le pied de la brèche, on défend aux bateliers, sous peine d'être pendus, de faire passer la Nive à des habitants ou à des étrangers en face de cette tour. La Feugère est chargé de la défense de la brèche et de cette partie de la ville. Les hôteliers sont tenus, sous peine de mort, de déclarer les étrangers et retenir leurs armes dans le logis.

Sorhaindo renouvelle menaces et punitions pour redresser le service du guet ; échevins et capitaines du guet sont réprimandés et même emprisonnés. Mais la rébellion est générale ; deux soldats sont l'objet d'une information pour avoir tenu des propos séditieux. Le comte de Guiche, devenu sieur de Gramont et maire de Bayonne depuis le décès de son père à Bidache, en octobre 1576, conduit sa femme à Bayonne, où elle vient habiter à cause du peu de sécurité que lui offre le château de Bidache durant la guerre.

Henri III se déclare pour la ligue.

Le roi Henri III venait de se déclarer en faveur des ligueurs, il avait déchiré le dernier édit de pacification et mis en campagne deux armées contre les huguenots ; son frère, le duc d'Alençon, commandait l'une d'elles et le duc de Mayenne l'autre : cette dernière opérait en Saintonge contre Condé. Quant au roi de Navarre, il n'avait pas levé les armes ; mais comme il pouvait le faire d'un instant à l'autre, l'insécurité régnait en Guyenne ; il avait d'ailleurs des émissaires dans toutes les villes et y entretenait l'agitation. Bayonne craint à tout moment une trahison ou une surprise et redoute autant les ennemis du dedans que ceux de l'extérieur. Le sieur de Treignan assemble les bourgeois (26 janvier 1577), leur dit qu'il a été averti de divers côtés qu'il se fait des assemblées de gens préparant des échelles et disposés à tenter une entreprise sur la ville et les châteaux. L'amiral lui a écrit qu'il fallait réparer les parties faciles à surprendre et que l'on pouvait se procurer des fonds en imposant le vin et les vivres, à l'exception du blé. Cette dernière denrée est conservée

dans les greniers et sa sortie surveillée par les échevins postés aux portes. Une deuxième lettre de l'amiral avertit qu'il existe des intelligences entre des gens de Bayonne et de Dax, et recommande de vérifier les étrangers ; des commissaires sont aussitôt nommés et expulsent les gens sans aveu.

Complot réprimé

A l'intérieur de la ville, le danger n'est pas moins grave ; le lieutenant Sorhaindo expose au Conseil qu'une sédition est tramée dans des réunions secrètes par quelques mauvais garnements qui n'ont rien à perdre. Ils ont projeté depuis longtemps de mettre le feu aux pailles (1) afin de produire un tumulte à la faveur duquel l'ennemi sera appelé, et ils ont pris pour mot d'ordre : « Pailles, nogailles. » Il faut résister à ce complot les armes à la main dès qu'il se produira et égorger les chefs de la sédition ; en même temps on doit avertir le roi, l'amiral de Savoie et le Parlement de Bordeaux. Tout le Conseil partage son avis, décide d'avoir l'œil au guet, d'appeler les habitants amis du roi dont on dresse la liste et de les engager à se tenir prêts en armes pour prêter main forte à la justice et garder la ville de tout danger (4 février). Les ennemis du roi poursuivent leur dessein ; deux d'entr'eux sont surpris, le 4 mars au soir, sur la brèche du Château-Neuf, par un échevin revenant de monter la garde à Mousserolles et prennent la fuite. Cet incident démontre que la brèche se trouve abandonnée et, puisque les soldats de la ville ne peuvent en assurer la garde, le Conseil demande à Treignan d'y placer pendant le jour une sentinelle prise parmi les soldats basques ordonnés par le roi pour la garde du Château-Neuf. La ville propose au gouverneur d'employer la plus grande partie de l'imposition sur les vins à exhausser et réparer la courtine maçonnée comprise entre la tour St-Esprit et Mousserolles, remettre en état les endroits les plus faibles et assurer la fermeture des estacades de la Nive. On met aussitôt la main à l'œuvre : les chaînes de St-Esprit et de Sault sont tendues et rhabillées ; le travail d'exhaussement de la courtine de Mousserolles ne va pas assez vite au gré de Treignan, qui réclame un plus grand nombre de maçons (16 avril) ; cette œuvre est contrôlée par Bertrand de Sabalse, envoyé par l'amiral. La construction d'un donjon (2) a été aussi entreprise par le sieur de Treignan, derrière les Jacobins, pour flanquer cette courtine ; cet ouvrage, interrompu pendant le voyage en cour de ce capitaine, sera, à

(1) Probablement provisions de paille dans les maisons.

(2) Il s'agit du pied de mulet en maçonnerie, appelé improprement donjon, couvrant la petite porte des Jacobins, devant le milieu de la courtine.

n retour, mis en adjudication, le 10 mai 1578, par le premier hevin et aussitôt après exécuté.

En même temps, les échevins sont rappelés au service du et; les jeux de billards, qui détournent les portiers de la arde des quatre portes, sont prohibés durant les troubles. Pour viter les fausses alarmes produites par des animaux errant la uit, on défend de faire paître le bétail dans les fossés situés au ied des remparts et sur les chemins de ronde. Une information st ouverte contre les excès commis par des batteurs de pavé (1); l'un d'eux, Sauvat de Gastonne, pirate, est jugé par le Parlement de Bordeaux et pendu (12 juillet). Le vice-sénéchal des Lannes, Louis de Combes, se tient à Bayonne pour faire exécuter les arrêts du Parlement contre les habitants (pirates) de la ville impliqués dans le complot; les Bayonnais reçoivent l'ordre de lui prêter main-forte contre les séditieux qui veulent empêcher les arrestations, sous le vain prétexte que le sénéchal attente aux droits de la ville; il leur est défendu de s'attrouper et de s'armer, sinon pour le guet ou le tir à la butte (9 août). Cet officier se rend à la cour pour rendre compte de sa mission; il se fait délivrer par les échevins un certificat constatant qu'il a bien exécuté les devoirs de sa charge. La ville l'a prié de faire entretenir quelques archers sur le territoire de la sénéchaussée, afin de purger la frontière des mauvais garnements qui l'infestent.

Les huguenots ont été battus sur terre et sur mer par les armées royales et les ligueurs, mais Henri III désire la paix afin d'échapper au joug des Guise. Henri de Navarre s'était réservé pour conduire les négociations; elles furent conclues, le 17 septembre, par l'édit de Poitiers, qui maintint presque toutes les concessions déjà faites aux protestants. Cette paix devait ressembler aux précédentes et n'avoir qu'une faible durée à cause de l'animosité des partis. Profitant de la circonstance, le Conseil de ville envoie des députés saluer le roi de Navarre, gouverneur de Guyenne, et lui rendre devoirs et honneurs à cause du rang qu'il tient en France. Treignan profite du répit pour s'absenter quelques jours, laissant à sa place le sieur de St-Martin, désigné par le roi. Le lieutenant Sorhaindo imite cet exemple et se rend à la cour, accompagné par le jurat Challa; ils sont délégués par les habitants pour aller faire leur cour à Henri III et poursuivre la solution des questions intéressant la ville. Pour faire bonne figure au milieu des mignons du roi, Sorhaindo emporte dix paires de chausses de soie qui n'ont pas coûté moins de 66 écus

(1) Rôdeurs.

pistoles ; il est porteur d'un certificat, délivré par le Conseil, constatant que, durant les huit ans de sa charge et en particulier pendant les troubles, il a rempli son devoir avec fidélité et dévouement. Des lettres lui sont remises pour le roi, le roi de Navarre et le maréchal de Biron, lieutenant général en Guyenne; elles demandent une augmentation du droit sur les vins et vivres et une réduction du Corps de ville, qui comprendrait seulement un lieutenant, un clerc, quatre échevins, deux jurats et deux conseillers. Mais Sorhaindo, quoique manifestant sa satisfaction de voir la paix de nouveau établie, prend ses précautions pour le cas où, la guerre recommençant, il serait dévalisé comme l'avait été Duhalde se rendant à la cour pour défendre sa capitainerie, et il fait souscrire aux bourgeois et habitants de Bayonne l'engagement de l'indemniser.

Cette précaution lui était d'ailleurs dictée par les agissements du roi de Navarre ; celui-ci, entouré de seigneurs dépouillés de leurs biens, leur permettait en cachette quelques expéditions pour se procurer des ressources. Le maréchal de Biron avise la ville de cette situation, lui recommande de se tenir sur ses gardes et de faire les guet et garde extraordinaires (13 mai). Le premier échevin s'efforce de remplacer Sorhaindo et donne les ordres nécessaires ; l'insubordination des soldats qui ne veulent pas obéir aux capitaines des rondes est difficilement maitrisée et, pour assurer la garde, il est obligé de placer un de ses collègues aux portes St-Esprit et Mousserolles. L'arrivée de Treignan (16 mai) vient donner un peu d'assurance au premier échevin.

Le lieutenant Sorhaindo met à profit le temps qu'il passe à la cour; il est appuyé dans ses démarches par Philibert de Gramont, maire de Bayonne, qui vient de remplacer Biron dans la charge de grand maître de l'artillerie et a mis tout son crédit à la disposition de la ville. Ils obtiennent enfin la nomination d'un nouveau gouverneur de Bayonne, et Denis de La Hillière est désigné pour occuper ce poste ; la mort du vicomte d'Orthe, occasionnée peut-être par la menace d'une disgrâce, avait levé toutes les difficultés. Le Conseil, tout à la joie d'un pareil succès, écrit au roi, au chancelier et à Villeroy des lettres de remerciement.

La Hillière nommé gouverneur.

Le nouveau gouverneur arrive au commencement de juillet 1578 : il est reçu avec les honneurs accoutumés. C'était un vieux capitaine, d'allures très simples et tellement habitué à la fatigue, qu'il couchait tête nue en toute saison ; la ville n'avait plus à redouter avec lui les conflits et les discussions violentes dont son prédécesseur était coutumier. Cependant, le calme froid que La Hillière apporte à l'exercice de sa nouvelle fonction donne à

:hir au Conseil de ville et lui fait redouter surtout des rvations au sujet du guet. Pendant certaines nuits aucune e ne se fait et le rempart reste dégarni ; du temps de feu le nte d'Orthe, qui était négligent dans sa charge, cet état de es pouvait être toléré, mais le nouveau gouverneur pourrait ontrer plus exigeant. Voulant mettre sa responsabilité à ert, le Conseil préfère mettre le gouverneur au courant de situation. Denis de La Hillière réunit en assemblée les vins et les bourgeois et leur fait des remontrances au sujet uet ; il les invite, en outre, à ne pas s'assembler, comme ils fait au commencement du mois, sans l'avertir, afin qu'il se prendre ses précautions contre le tumulte possible. Il rta une égale bienveillance dans la question des congés pour rtie des blés ; le Conseil, depuis le départ du vicomte, s'était aré du cachet que le gouverneur apposait sur les billettes et nt délivrer ces derniers aux acheteurs de blé ; La Hillière observer que le cachet de la billette ne lui a pas été remis le le Conseil n'a pas élu, peut-être à dessein, les trois bour- parmi lesquels il doit lui-même choisir le titulaire chargé billettes ; cependant, il ne veut pas brusquer les choses et serve d'examiner s'il pourra laisser le cachet aux échevins. :-ci, enhardis par la mansuétude du gouverneur, lui adres- une réclamation au sujet des bourgeois morte-payes ; ils ellent que ces places ont été instituées pour les nobles et geois de Bayonne, mais que le vicomte d'Orthe a abâtardi ancienne institution, au grand détriment de l'honneur ville, en y mettant des gens qui ne sont pas de qualité. Ils nt La Hillière de rétablir les morte-payes suivant les ordon- :es royales ; mais, en même temps, par jalousie contre cette gorie d'habitants qui sont dispensés du guet et qui prennent rti du gouverneur contre la ville, ils écrivent séparément oi, demandant que les morte-payes soient remplacés par des ebusiers (4 août).

s lettres patentes du roi relatives à la réduction du nombre onseillers de la ville sont arrivées (1er août) et les nouvelles ions du Corps de ville vont se faire, selon l'usage, dans le ant de septembre. A cette occasion, le lieutenant Sorhaindo sse des conseils aux membres anciens et les prie de choisir onscience des personnes propres à la charge et reconnues leur zèle au service de Dieu et du public. Durant son admi- ation, il s'est efforcé de remplir honorablement sa charge, en interdisant les jeux et en prescrivant aux chefs de famille ister à la grand'messe et aux vêpres les jours de dimanches

produit, le 23 avril, et menace l'œuvre commencée ; Louis de Foix demande aux habitants de la ville et environs de lui prêter aide pendant une journée pour parer au danger, mais il refuse de placer, suivant l'avis de Sorhaindo, quatre ou cinq caisses maçonnées, affirmant que son ouvrage est assez fort et qu'elles ne sont pas nécessaires. Le Conseil de ville intervient, le 27 juillet, et somme l'ingénieur de faire les caisses du havre, comme il s'y est engagé. Mais le véritable motif du refus de Louis de Foix est le manque de fonds.

Manque de fonds. Difficulté pour s'en procurer.

Devant une assemblée des bourgeois de la ville, l'ingénieur représente, devant le trésorier Caulonque, qu'il est sur le point d'ouvrir le canal, partie principale de son œuvre, et s'il avait des fonds, il le terminerait en peu de jours. Le trésorier ne lui donne pas d'argent, et cependant le roi a ordonné le versement d'une somme de 30,000 livres. Louis de Foix offre même d'employer au havre les 15,000 livres qui doivent lui être versées comme honoraires dès qu'il les possèdera ; il termine en déclarant qu'il va porter plainte au roi. Caulonque, qui doit avoir de mauvaises raisons pour retenir les fonds, se réserve de les donner par écrit. Les bourgeois décident aussitôt de se cotiser pour prêter 2,000 livres à l'ingénieur; l'évêque et le chapitre sont priés de fournir des ouvriers ; le creusement du canal est commencé à l'aide de l'argent recueilli chez les habitants de la ville. Sur le trajet du canal se trouve une grande élévation (puys) de sable pour l'enlèvement de laquelle un grand effort est nécessaire. Les gentilshommes de Labourd y fournissent gratuitement leurs gens, tandis que la ville donne 40 hommes par jour jusqu'au total de 14,000 journées et prête 4,000 livres (7 octobre).

En même temps, les travaux de la palissade du barrage se poursuivent ; des pierres sont apportées par eau avec des galupes (1) et placées contre la palissade pour la maintenir (22 octobre). Cette précaution était urgente, car le 6 décembre l'Adour déborde de nouveau. Les travaux n'ont pu cependant être maintenus en état pour l'exercice suivant et les eaux ont ouvert dans le barrage une brèche assez importante, puisque les galions du Vieux-Boucau et de Cap-Breton peuvent la passer. Le maire Gramont est prié de venir à Bayonne pour délibérer avec la noblesse des environs sur l'achèvement du havre. On fait venir deux ingénieurs, l'un du pays d'Orthe et l'autre basque, afin d'aviser : ils vont avec Louis de Foix visiter la

(1) Grandes barques à fond plat.

èche (4 février 1575). La ville adresse des plaintes au roi et au
néral des finances, déclarant qu'elle est sans fonds et qu'elle
ra ruinée si le havre n'est pas ouvert (2 mai) ; voulant avoir
ison des résistances de Caulonque, elle demande au général
rdonner à ce trésorier d'apporter en une seule fois tous les
ds recueillis pour le havre, afin qu'elle puisse en faire le
trôle (20 juin).

Le Conseil fait visiter les travaux par deux autres ingénieurs
présente à Louis de Foix les modèles des barrages proposés.
ngénieur répond que celui présenté par le basque convient
lement à un étang de moulin ou à une petite rivière ; il
intient son plan et assure qu'il le réalisera bientôt, s'il reçoit
fonds (20 juin). Il présente ensuite au Conseil un personnage
se charge de boucher la brèche moyennant un prix convenu ;
te offre paraît convenir au Conseil de ville. Mais Louis de
x est formellement invité à profiter de la baisse des eaux
r fermer les brèches avec de la maçonnerie; malheureusement,
receveur de Lalande ne possède que 1,000 livres, tandis qu'il
faudrait 2,000 ou 3,000, mais il promet le complément pour
première quinzaine d'août (6 juillet). Cette promesse n'est pas
ue entièrement ; cependant, le 10 octobre, Louis de Foix a
u 2,000 livres et il a pu, avec ces fonds, travailler aux brèches
barrage. Il conclut les marchés à forfait à l'insu des échevins,
cette façon de procéder ne convient pas à ces derniers, qui
trouvent ainsi écartés de tout contrôle. Ils font sommer
ngénieur de ne faire ses marchés qu'à la maison de ville et
ne rien payer avant leur vérification (10 octobre).

Le Corps de ville a obtenu du roi Henri III l'autorisation
emprunter 12,000 livres pour l'achèvement du havre du Boucau
r les plus riches et bien aisés du pays environnant, et les
hevins font, avec l'aide des syndics des paroisses, le dénom-
ement de cette classe de citoyens (9 décembre). Ces nouvelles
ssources sont dépensées à mesure qu'elles rentrent et ne
oduisent d'autre résultat que de mettre sous l'eau, le 7 mars
76, les trois quarts de la ville ; les habitants crient qu'ils sont
inés. Une grande réunion de bourgeois discute les moyens de
miner l'œuvre et déclare que Louis de Foix avait promis
npossible en s'engageant à ouvrir le havre pour 30,000 livres ;
reçu en outre, en plusieurs fois, 20,000 livres de la ville et
travail n'est qu'à moitié avancé ; l'assemblée décide de
nander au roi un nouveau subside de 50,000 livres, moyen-
nt lequel la ville se charge d'exécuter la deuxième partie de
uvre, de concert avec Louis de Foix, et de la mener à bonne

fin ; elle offre d'appliquer le reliquat des fonds, s'il y en a un, aux réparations et fortifications de la cité. Le roi tarde plus de huit mois à prendre une décision et se borne à accorder 20,000 livres ; il prescrit en outre, pour éviter les soustractions du trésorier, de placer les fonds du havre dans un coffre à trois clefs, lesquelles seront confiées au maire ou à son suppléant, à l'ordonnateur, à Jean du Verger, commis du trésorier Caulonque (23 novembre 1576). Pierre Dibarboro est désigné pour suppléer le maire ; il surveillera d'autant mieux le trésorier Caulonque qu'il l'a fait emprisonner pour une dette de 4,500 livres ; il l'a cependant relâché sur la demande de Louis de Foix, en lui accordant une année pour se libérer, afin de ne pas entraver l'œuvre du havre.

Les échevins ne se bornent pas à surveiller l'emploi des fonds ; ils s'assurent encore, par la personne de Jehan de Millet, conseiller, que les cent galupes de pierre achetées par M. Antoine sont réellement employées à la digue du havre. Ils réclament une deuxième fois contre les marchés passés par l'ingénieur hors de leur présence ; Louis de Foix repousse cette interprétation du contrat primitif et répond, pour les rassurer, qu'il a promis de consacrer au travail ses honoraires de 15,000 livres si l'allocation de 20,000 livres accordée par le roi ne suffit pas (1er juillet 1577). C'était leur donner de l'eau bénite de cour, et les bourgeois s'étaient peu fiés à cette promesse. Comme ils avaient fourni des fonds personnels, sous forme de prêt, il est vrai, mais qu'ils étaient menacés de ne jamais recouvrer, il était naturel qu'ils en assurent le bon emploi. Louis de Foix fait comprendre les Bayonnais dans le rôle de la dernière imposition de 20,000 livres pour le havre ; il est ensuite obligé, sur les réclamations de la ville invoquant une exemption du roi, de suspendre l'effet de cette taxe (14 octobre). Le soin de trancher le différend est laissé à M. de Sault, avocat du roi, qui vient d'être député par le Parlement de Bordeaux pour veiller à l'exécution du havre.

Travaux du havre surveillés par l'avocat général de Sault.

Ce fonctionnaire est appelé à Bayonne par de grandes inondations survenues exceptionnellement au commencement de juin 1578 ; les eaux ont affouillé les sables sous les caisses de la digue, dont les fondations avaient été mal établies, de telle sorte que les caisses se sont enfoncées dans le sens vertical sans être renversées. Leur niveau s'étant ainsi abaissé, les eaux ont passé par dessus les caisses, et elles conserveront cet écoulement tant que le dégât n'aura pas été réparé. M. de Sault réunit le 6 juillet, une grande assemblée de bourgeois et tous ensemble décident que Louis de Foix sera prié de remettre les caisses

al; ils estiment que mille écus suffiront pour exécuter cette paration et qu'ils pourront être prélevés sur les vins de la colte prochaine. Le lendemain, on achète les pieux nécessaires ce travail et, le 18 juillet, on délivre à M. de Sault les mille us avancés par cent bourgeois. On songea alors à se mettre rieusement à l'œuvre et à augmenter le nombre des ouvriers. âce à l'intervention de l'avocat du Parlement, les syndics du ys de Labourd, réunis au Boucau, promettent de fournir mille mmes par jour pendant trois jours (22 août); la paroisse nglet donne un contingent de 20 ouvriers qui travaillent au vre durant huit jours.

près avoir amorcé les travaux, M. de Sault se propose d'aller ser vingt jours à Bordeaux, où sont arrivées la reine Cathe-e et sa fille Marguerite; mais le Conseil, voyant le zèle déployé lui, ne veut pas se priver d'un si puissant secours. Il le supplie retarder son départ jusqu'au retour d'un émissaire envoyé s le roi. En même temps, pour prouver la bonne volonté de ville, tous les vignerons (1) sont envoyés aux chantiers du ucau (27 octobre). L'avocat du roi veut cependant payer les mbreux ouvriers qu'il a employés, et les fonds lui manquent ur le faire. Une somme de 1,200 livres, promise par les voisins la ville, n'est pas encore levée; il la réclame, sinon il va andonner l'œuvre. Il recommande de faire participer le clergé a dépense et de l'appeler dans la première réunion générale s bourgeois au sujet du havre; s'inspirant de cette prescrip-n, le Conseil demande au roi et à Villeroy d'appliquer aux vaux du Boucau, pendant un an, le revenu de l'évêché resté a disposition du monarque par suite du décès de l'évêque r décembre).

L'eau de l'Adour s'écoule enfin à la mer par le nouveau canal, ais l'essai du passage reste à tenter. C'est le galion de Michaud la Vie auquel est réservé cet honneur; ce commerçant redoute ur son embarcation le passage de la Barre et se fait sommer r le Conseil de livrer son galion (1er décembre). D'ailleurs, uvre n'est pas terminée; il reste à planter les châssis qui ivent fermer la brèche du barrage. Ce travail est d'une exé-tion très difficile, et aucun entrepreneur ne veut s'en charger. ux échevins vont au havre, délégués par le Conseil, pour ssurer de sa nécessité et rendent compte qu'il est indispen-ble, sinon les eaux de l'Adour ne passeront pas entièrement s le canal. Alors, le lieutenant Sorhaindo offre de l'exécuter

Passage du premier navire.

) Ouvriers de la banlieue.

par dévouement à la ville ; il demande seulement que les châssis lui soient fournis au bord de la rivière, et il se charge de les mettre en place à raison de 30 livres chacun, soit 3,000 livres au total. Son offre est aussitôt acceptée par le Conseil, en présence de Louis de Foix et de l'avocat de Sault ; des charpentiers sont requis, vont abattre des arbres près de la digue et construisent les châssis. Dès ce moment, le havre de l'Adour est virtuellement terminé, et l'avocat du roi s'éloigne de la ville, emportant les remerciements de ses habitants.

Il fallait encore compter avec les dégâts de la marée ; le massif de sable auquel était appuyée l'extrémité du barrage se laisse entamer par les flots, se désagrége et menace de faire place à une nouvelle brèche (24 décembre). Louis de Foix s'empresse de fortifier ce terrain ; la ville lui envoie des ouvriers répartis sous la surveillance de quatre échevins et force tous les possesseurs de galupes à porter de la pierre. Avec des fascines, des fagots et de la bruyère, l'ingénieur forme un revêtement derrière lequel il entasse un mélange de pierres et de terre tirée de l'île St-Bernard. Les mêmes matériaux sont employés dans la construction d'une chaussée établie le long de la face Nord de la palissade pour la protéger contre la marée venant du Vieux-Boucau. Ainsi, la digue, minée par les eaux du côté Nord et du côté Sud, réclame constamment de nouveaux travaux.

Le comte de Gramont et Louis de Foix vont à la cour et obtiennent du roi (24 avril 1579) une lettre patente accordant, pour perfectionner et renforcer le havre, une somme de 2,000 livres à prendre sur la recette générale de Bordeaux. Ces fonds sont lents à venir et, comme il est impossible de les attendre, la ville prélève d'urgence un supplément de droit sur les vins et en demande ratification au roi et à Villeroy. On s'empresse alors de porter de la pierre à la brèche, qui continue à se miner.

Le nouveau havre a été ouvert à la navigation le jour de la fête de saint Jude et de saint Simon (28 octobre 1579). Le Conseil de ville veut graver le souvenir de cette date mémorable dans l'esprit de la population ; d'accord avec le chapitre, il institue une fête et une procession qui auront lieu chaque année à pareille date, accompagnées de détonations d'artillerie, pour célébrer cet événement et remercier Dieu de la réussite de l'œuvre. Il fait placer, dans le même but, un tableau peint à l'huile, portant en lettres d'or la date de l'ouverture du Boucau, dans la salle de ses délibérations.

Louis de Foix récompensé.

Des signaux vus de quatre lieues en mer sont dressés au havre et un premier pilote, le sieur Camo, est désigné pour introduire

navires. La ville n'oublie pas Louis de Foix au milieu des gnes de sa réjouissance. Cet ingénieur, rentré de Paris, reçoit elle, en récompense de ses peines, une gratification de 4,500 vres (26 novembre 1579). Les conseils de cet homme de l'art aient encore nécessaires pour perfectionner l'œuvre et la ettre en état de résister à de nombreuses causes de dégradaon. Malgré les travaux exécutés, la brèche restait ouverte, et ne partie de l'eau de l'Adour s'écoulait vers Cap-Breton ; un iteau de cette localité est même passé par cette brèche, ce qui it l'objet d'une vive discussion, suivie de menaces, entre rhaindo d'une part, le gouverneur et son lieutenant de l'autre er juillet 1580). Les habitants de Cap-Breton prétendent au ssage et intentent un procès à Bayonne (10 février 1581) ; un nseiller du Parlement de Bordeaux vient même visiter le havre ur renseigner les autres membres de la cour (14 mai 1582).

Louis de Foix, voyant que les réparations ordonnées ne parnnent pas à rompre le courant de l'eau, a étudié un nouveau jet qu'il soumet au gouverneur et au Conseil (20 juillet 1582). se rendent tous au havre, où l'ingénieur présente le modèle son projet : il propose de fermer la brèche par un barrage cé en arrière de son premier projet et constituant un petit t de refuge dans lequel 40 ou 50 navires et galions pourront retirer afin de s'opposer à l'entrée des bateaux ennemis. e propose d'effectuer ce travail avec 45 caisses en bois de , et il demande une somme de 5,000 livres. Tout le monde na favorablement et le Corps de ville promit une récompense a fin du travail.

Des charpentiers sont aussitôt envoyés dans les bois voisins et uarrissent 320 pins. Malheureusement, les habitants de Capeton et de Maremnes, toujours en éveil, mettent ces arbres en ces. Le roi, avisé, ordonne des poursuites ; l'avocat général de ult arrive en toute hâte (10 octobre) et parvient à faire exécu- ce travail. Il est presque terminé, le 31 décembre, quand le agistrat, se disposant à partir, constate que les caisses tiennent n, sauf une seule, un peu renversée par suite du manque de erres. Les gens de Cap-Breton en profitent pour passer en ce int, ce que la justice s'efforce d'empêcher. On ferme cette tite brèche avec du bois, puis avec des pierres ; mais la ville mande au gouverneur d'y placer deux soldats pour empêcher ux de Cap-Breton de passer à marée haute en enlevant des erres et pour s'opposer à l'accostage des galions et tilholes ui, en jetant l'ancre, font rouler des pierres, et leur défendre approcher à moins de 300 pas (28 février 1583). Renforcement de la digue.

CHAPITRE XVII

HENRI III ET LE ROI DE NAVARRE. — LA LIGUE. — MEURTRE D'HENRI III. — L'ÉVÊQUE MAURY ET LES PROTESTANTS (1579-1589).

Conférence de Nérac. — Précautions à Bayonne. — Places d'échevins peu enviées. — Discussion au sujet des morte-payes. — Le roi de Navarre engage les hostilités. — Bayonne se garde. — Mort de Philibert de Gramont au siège de la Fère. — Secours envoyés à Peyrehorade et à Tartas. — Prise de Mont-de-Marsan par Poyanne. — Nouvelle menace et précautions. — Traité de Fleix, lettre morte. — Précautions reprises. — Tentative déjouée de fortifier le Château-Neuf contre la ville. — Vains efforts d'Henri III pour convertir Navarre. — Reprise de Mont-de-Marsan par le roi de Navarre. — Vente de la justice de St-Esprit et de St-Etienne à la ville. — Visite inopinée du Béarnais à Bayonne. — Grand fossé creusé à la porte Mousserolles. — Alertes causées par le roi de Navarre. — Alliance de la ligue avec l'Espagne. — Henri III pactise avec la ligue. — Emotion provoquée par les Espagnols. — Le Béarnais traqué en Gascogne. — Danger de la peste. — L'évêque Maury forcé de rentrer à Bayonne. — Les ligueurs appuyés par l'évêque. — Il dénonce les menées des protestants et est menacé de mort. — Bataille de Coutras. — La ville menacée par Turenne et Castelnau. — Précautions contre les troupes béarnaises voisines. — Guise assassiné par ordre du roi. — Réconciliation des deux rois. — Henri III assassiné.

Depuis cinq ans qu'Henri III était monté sur le trône, la France ne cessait d'être agitée par les partis qui se disputaient le pouvoir; les troubles fréquents qui ont signalé le règne de Charles IX se sont reproduits au début de celui de son frère et vont durer pendant les dix années qui nous séparent de l'assassinat du dernier monarque Valois et de l'avènement d'Henri IV.

Nous avons laissé Bayonne sous la menace d'un attroupement de gens de guerre sur la frontière espagnole. De nouveaux avis lui parviennent de la reine-mère, tandis que le gouverneur en reçoit d'Espagne; des navires français ont été arrêtés par les Espagnols en vue de St-Jean-de-Luz et des côtes voisines. Les précautions prescrites par le lieutenant Sorhaindo dans les derniers mois de 1578 pour parer à la menace n'ayant pu être appliquées en raison de la désobéissance aux officiers du guet et du relâchement de la garde, le gouverneur intervient de nouveau en février 1579 et réclame que l'on mette 100 hommes chaque nuit sur les remparts.

Conférence de Nérac. — Précautions à Bayonne.

Le Conseil envoie des espions aux environs de la ville, fait tenir les armes prêtes, ordonne la visite des maisons une fois par semaine et fait arrêter les gens suspects, mais il recommande de garder le secret sur ces mesures afin de ne pas troubler la

nférence ouverte entre la reine-mère et les princes (Navarre Condé) et de ne pas fournir à ceux-ci un motif de rupture (13 vrier 1579). On informe, par ordre de Catherine, contre un idividu nommé Soccoa, qui aurait enlevé de la ville des piques, illebardes et autres armes (23 février); deux capitaines, venus e La Rochelle et établis à Cambo sous prétexte de prendre les aux, sont étroitement surveillés (11 mai).

Le service du guet est toujours mal assuré; les capitaines du et et des gardes sont accusés de malverser dans leurs charges d'établir l'assiette du guet en s'écartant des règles adoptées. s défaillances et des actes de rébellion se produisent au sujet ce service, malgré les punitions infligées et la publication bdomadaire de l'ordonnance qui le concerne. Cette situation cide le gouverneur à faire lever par son lieutenant, dans le ys de son commandement, 100 arquebusiers ordonnés par le à la place des 63 morte-payes. Le Conseil ne proteste pas et borne à désirer que ces soldats soient recrutés en Labourd.

Les négociations de Nérac s'étaient terminées en février 1579; ur résultat n'avait pas répondu aux intentions d'Henri III, qui rait voulu obtenir des protestants la restitution des places de reté. Le roi ratifia cependant le traité conclu; les ligueurs ne pprouvèrent pas et prirent la résolution de ne pas l'observer. enri de Navarre, accompagné de sa femme Marguerite, quitte érac une fois le traité signé et va séjourner à Pau; les échevins Bayonne lui envoient des députés pour le féliciter, en consiération du rang qu'il tient dans le royaume et de la parenté roite qui unit son épouse à Henri III. Marguerite se trouve née dans l'exercice de la religion catholique et abandonne le hâteau de Pau pour rentrer à Nérac (10 juillet). Son époux, révoyant que la guerre va renaître, institue la princesse sa eur régente de la Navarre et nomme St-Geniés son lieutenant néral en ce pays.

Lorsque Henri III, poussé par la ligue, fit réclamer à Henri de varre (août) la remise des places de sûreté, ce dernier, encougé secrètement à la résistance par le frère du roi et la reinere, refusa cette restitution et se prépara à la guerre. Mais, at en affectant de vouloir la paix, il tint ses garnisons en leine; il envoya à Navarrenx, sur les limites du Béarn, une oupe de 1,200 hommes, de l'artillerie, des approvisionnements des subsides, afin d'être prêt à entrer en campagne. Ces prératifs étaient dirigés contre Bayonne, Dax ou St-Sever; la noulle en est envoyée au gouverneur La Hillière par le président avie, avec cette précision que l'attaque était fixée au 20 août.

Le maréchal de Biron avait été informé à Bordeaux du mauvais état de l'artillerie de la ville de Bayonne et avait décidé de lui envoyer, par le premier navire en partance, 2 couleuvrines et 30 quintaux de poudre ; il avait aussi ordonné d'y établir une fonderie de canons. Ces faibles secours furent sur le point d'être utilisés, car des mouvements de troupes de cavalerie et d'artillerie se produisirent, le 27 août, aux environs de Sordes, de Bidache, d'Hastingues et de Labatut ; des gens de pied étaient arrivés au Vieux-Boucau et des vignerons avaient même entendu, durant la nuit précédente, le bruit d'un grand nombre de chevaux du côté de Mousserolles. C'étaient évidemment les troupes du roi de Navarre qui opéraient pour surprendre l'une des trois villes. Bayonne avait renforcé, la nuit, le guet ordinaire; en prescrivant aux capitaines de quartier de fournir chacun un supplément de 25 arquebusiers et de redoubler de vigilance, elle évita une surprise.

Places d'échevins peu enviées.

Dans ces circonstances difficiles, les places d'échevins n'étaient guère ambitionnées ; plusieurs des élus ne se décident à prêter le serment accoutumé que sous menace de l'amende. Deux d'entre eux, Pierre de Lalande et Pierre de Deytins, anciens protestants, obtiennent du Conseil la dispense d'assister aux cérémonies religieuses qui accompagnent la prestation de serment et se bornent à jurer, en présence du lieutenant de maire, sur le missel et la croix déposés dans la chapelle de saint Pierre. Les relations avec le gouverneur commençaient aussi à devenir tendues; le Conseil avait cru nécessaire de se plaindre à La Hillière du mauvais traitement qu'il avait infligé au sergent de ville Diturbide, en lui tirant la barbe à l'occasion d'un exploit fait sur un habitant du Labourd ; à cette remontrance, les échevins joignent la menace de porter plainte au roi, s'ils constatent le renouvellement de ces procédés brutaux (19 octobre).

Discussion au sujet des morte-payes.

La question du remplacement des 63 morte-payes était une autre cause de discussion ; le Conseil, circonvenu par ces derniers, dont plusieurs étaient des Bayonnais et qui avaient été cassés de leur charge par le roi, voit d'un mauvais œil leur suppression ; il regrette d'avoir demandé, au moment des troubles, leur remplacement par 100 soldats ; il prétend que ces étrangers ne lui donnent pas grande confiance et que d'ailleurs le guet est mieux assuré qu'alors. La Hillière, soldat avant tout, veut exécuter les ordres du roi, tout en protestant de son désir d'être agréable à la ville ; les 100 arquebusiers du Labourd sont arrivés au Château-Vieux, où ils ne peuvent être casernés faute de literie ; le gouverneur demande pour eux un logement en

.e et reçoit du Conseil un refus déguisé. Il mande au Château-
ɜux Jean-du Tronq, commissaire des morte-payes, et Fleur de
s, leur contrôleur, et les requiert de faire la revue (monstre)
: ces 100 soldats ; du Tronq, qui était de connivence avec le
onseil, déclare ne vouloir les considérer que comme des morte-
ayes. Le gouverneur s'emporte, l'injurie et le retient en prison
vec le contrôleur (26 novembre).

Cette situation ne pouvait être dénouée que par le roi. La
Hillière se rend à cet effet auprès de lui dans le but d'en obtenir
un règlement qui permette d'éviter toute nouvelle contestation
avec la ville (14 décembre). Il laisse le commandement à son
lieutenant, le sieur de Maurens ; les échevins encouragent les
capitaines des rondes à bien exécuter leur devoir pour enlever
au gouverneur tout motif d'introduire en ville une garnison de
100 soldats. Ils écrivent à Treignan, capitaine du Château-Neuf,
de venir remplir lui-même sa charge, afin de ne pas laisser cette
forteresse sans commandant ; ils lui font observer que son sup-
pléant, le capitaine La Feugère, est absent depuis un an. Cet
officier avait dû se rendre à la cour pour se disculper des accu-
sations portées contre lui par les échevins et prouver qu'il
n'avait pas trempé dans la conspiration de Lasse ; il ne revint
que le 12 août 1580 reprendre sa charge, après avoir obtenu
d'Henri III et de sa mère des lettres par lesquelles son innocence
était reconnue.

La réponse du roi, rapportée par La Hillière, fut conforme au
désir de la ville ; on conserva les morte-payes, qui furent pris à
Bayonne ou dans les localités voisines. La charge de les loger et
de leur fournir le matériel de couchage fut épargnée à la ville ;
ils s'installèrent dans les châteaux et usèrent des paillasses
accordées par le roi. Le gouverneur avait, en outre, reçu mission
de complimenter les habitants de Bayonne sur leur fidélité et de
les assurer que le roi s'efforcerait de leur être agréable.

Henri de Navarre n'a pas commencé les hostilités et semble
hésiter encore. La prise de Figeac, l'une de ses places de sûreté
dont le gouverneur, dépourvu de subsides et par suite de gar-
nison, ne peut disputer la possession aux catholiques des envi-
rons, ne le décide pas encore à agir (16 septembre). Le roi de
Navarre veut tenter d'assurer par la voie de la conciliation
l'exécution de l'édit et il écrit de Nérac à Montmorency pour se
plaindre des excès des catholiques sur divers points (7 octobre).
Ces deux seigneurs se donnent rendez-vous à Mazères, dans le
comté de Foix, le 10 décembre, mais ne peuvent réussir à se
mettre d'accord.

Le roi de Navarre engage les hostilités. Bayonne se garde.

Navarre avait beaucoup de sujets de plainte : Biron, qui commandait à Bordeaux pour le roi, ne cessait de le tracasser et le privait des émoluments de sa charge de lieutenant général en Guyenne, qui auraient facilité sa résistance. Les ligueurs lui ont tendu une embuscade de 200 chevaux sur la route de Castres (fin janvier 1580) et le Béarnais ne peut échapper à ce guet-apens que grâce aux avertissements de quelques amis. Il adresse au roi de vives remontrances, protestant de son respect pour l'autorité royale, mais l'informant que les iniquités dont il est accablé le forcent à mettre les armes à la main (20 avril) ; il lance un manifeste à la noblesse de France, se plaignant des préparatifs faits contre lui et les protestants, et du déportement de ses ennemis ; il écrit enfin au Parlement de Toulouse que la guerre qui commence ne sera pas de sa faute.

Mais, à ce moment, Biron allait entrer en Gascogne et Mayenne avait commencé ses opérations en Dauphiné contre Lesdiguières et les protestants. Un premier avis avait été adressé à Bayonne, le 25 janvier, par l'amiral de Savoie, de se tenir sur ses gardes, car des hostilités s'étaient déjà produites en Picardie et en Champagne. Le lieutenant de Maurens est informé, en l'absence du gouverneur, que des ennemis complotent de surprendre la ville (14 février) ; il envoie des espions aux champs, avertit les habitants, porte tous ses soins à assurer la défense des chaînes de la Nive, qui constituent la partie faible de l'enceinte. A cet effet, il met près d'elles une galupe, dispose quelques pièces de campagne sur le boulevard du Nard pour les flanquer et les fait surveiller par huit arquebusiers postés dans les tours St-Esprit et de Sault. Le mauvais état des estacades de la Nive permettait de passer en dessous à basse mer et de les franchir en bateaux à marée haute ; c'était donc le principal danger à redouter et Maurens avait voulu se précautionner contre lui. Il se prémunit également contre une surprise par le pont St-Esprit, en réorganisant le pont-levis ou comporte double ménagée en son milieu pour le passage des bateaux, en faisant charger à l'avance les mousquets déposés à la tour St-Esprit et en bouchant, par des volets fermés à clef, les embrasures à canon ou canonnières récemment construites dans le flanc de la porte St-Esprit, du côté de Mousserolles.

Les traîtres que la ville pouvait renfermer ne sont pas ménagés. L'un des principaux, le sieur de Combes, vice-sénéchal des Lannes à Bayonne, est suspecté par Maurens de vouloir livrer la ville ; le Conseil est du même avis, mais il se borne à prendre acte des protestations du sénéchal, qui n'en est pas moins

yé de la ville par ordre du roi (19 février 1580). La visite
trangers a appelé l'attention du lieutenant de maire sur
garnements, Jehan de Gimont et Jehan d'Artigues, qui
t opulemment « comme pois en pot », et, dépourvus de
sont fournis d'argent, vont et viennent avec leurs compli-
l'un d'eux a même acheté un corps de cuirasse, quoiqu'il
it déjà pourvu. On présume qu'ils ont quelque projet sur
lle et, comme il y a déjà contr'eux plusieurs décrets de
de corps, on les incarcère à Floripés et on les traduit pour
e de lèse-majesté devant un tribunal royal présidé par le
erneur (18 avril). Ce dernier rentre d'un second voyage à la
; il annonce que les hostilités ont commencé en Guyenne
ie la ville de Tartas (1) vient de tomber au pouvoir du roi
avarre, qui y a laissé une garnison de 200 soldats.
rès ce début, Henri se porte vers le Quercy, pays compris
la dot de sa femme Marguerite, et reprend Cahors sur les
oliques après une énergique guerre de rues (31 mai). Il
sse à Montauban, où il avait préparé cette expédition, rentre
rac en traversant la Lomagne et l'Armagnac, prenant au
age Beaumont, Vic-Fezensac et Monségur, puis il s'apprête
tter contre Biron, qui avait levé une armée contre lui.
e général quitta Bordeaux le 20 juin et prit en Armagnac une
rantaine de places ou bicoques, parmi lesquelles : Valence
en, Tonneins, Vic-Fezensac, Astafort et Fleurance ; il fit sur
c, où la reine résidait, une simple tentative ; puis, ayant eu
jambe cassée par une chute de cheval, il laissa le comman-
ent des troupes à son jeune fils. Durant ces événements,
enne opérait contre Lesdiguières en Dauphiné et Matignon
égeait La Fère, défendue par le prince de Condé.

Mort de Philibert de Gramont au siège de la Fère.

iilibert de Gramont, qui avait été détaché du roi de Navarre
les intrigues de Catherine, s'était joint à Matignon ; il fut
durant ce siège, qui se termina, le 31 août, par la prise de la
et une perte de 2,000 catholiques. Aussitôt que la nouvelle
a mort de Gramont fut parvenue à Bayonne, les échevins
utèrent deux d'entr'eux (26 septembre) vers Diane Dain-
igs, son épouse, pour lui porter leurs condoléances ; cette
e, connue sous le nom de Corysande, va adopter le parti
Béarnais et se rendra célèbre par ses relations avec ce prince.
obsèques du comte eurent lieu à Bidache six mois après ; le
os de ville y fut représenté par le lieutenant, 3 échevins et
rats, porteurs de torches ornées des armoiries de la ville.

(1) La ville haute de Tartas.

Le roi de Navarre s'efforçait de défendre les places de Gascogne, que les catholiques voulaient lui prendre, et effectuait entr'elles des mouvements de troupe suivant la nécessité des opérations. Ses soldats s'étaient présentés à Peyrehorade, le 26 juillet 1580, et avaient tenté de passer le Gave ; le vicomte d'Orthe, fils de l'ancien gouverneur de Bayonne, annonce qu'il a empêché le passage des ennemis et qu'il leur a refusé la permission de traverser les terres de sa vicomté.

Secours envoyés à Peyrehorade et à Tartas.

Il demande à la ville un quintal ou deux de poudre et plomb pour protéger son pays et environs ; sa requête reçoit bon accueil des échevins qui le reconnaissent bon et fidèle sujet du roi. Le sieur de Bédorède, voisin d'Orthe, fait une démarche analogue, demandant à la ville deux galions équipés ; mais le Conseil ne peut se démunir de ceux de la ville et s'offre à lui en procurer, pourvu qu'il donne l'assurance de les rendre. Les menaces des protestants portent le gouverneur à se tenir en éveil, à faire des rondes de nuit et à constater l'insuffisance du guet ; il se plaint au Conseil que, le 17 juin, à 3 heures du matin, il a trouvé trois corps de garde abandonnés, et il renouvelle la menace d'introduire 40 soldats des environs dans la ville, puisque ses habitants ne peuvent suffire à garder un si grand développement de remparts. Il fait alternativement fermer les portes St-Léon et Lachepaillet, et ajoute à la garde des chaînes de Sault les hommes qui devaient garder ces portes. Pour tenir les habitants en haleine, La Hillière se propose de donner une alarme à la ville, en simulant une attaque avec l'aide du capitaine Larralde et de 27 soldats ; le lieutenant Sorhaindo a eu vent de ce projet et le révèle au Conseil avec grand mystère, proposant, par mesure de vengeance, d'inviter les capitaines des quartiers à tirer des coups d'arquebuse contre les exécuteurs de l'alarme, sans ménager personne. Le gouverneur ne manqua pas d'être averti et se tint tranquille ; son but était d'ailleurs atteint (29 juillet).

Le baron de Poyanne, gouverneur de Dax, homme entreprenant, avait formé le dessein de secourir le bas Tartas assailli par les protestants. Ceux-ci, renforcés de 200 Béarnais, font fabriquer beaucoup d'échelles dans le but de les employer à Tartas (13 septembre). Mais on redoute qu'elles leur servent à surprendre quelqu'autre ville. Aussi Poyanne, tirant parti de la crainte causée à Bayonne par ces préparatifs, obtient d'elle un cadeau de un quintal de poudre d'arquebuse, de deux quintaux de plomb et d'une certaine quantité de mèches. Toutes les précautions usitées en cas de menace sont prises par le Conseil :

uet extraordinaire, fermeture des portes, visite des étrangers, ırêts d'armes aux voisins, etc. ; on pria en même temps le ricomte d'Orthe de prévenir la ville de tout mouvement insolite.

Les préparatifs que le gouverneur de Dax faisait ostensiblement pour secourir le bas Tartas avaient un autre objet ; le roi de Navarre en eut l'explication lorsqu'il apprit (23 septembre) que Poyanne venait de lui prendre Mont-de-Marsan par surprise et escalade. Les Bayonnais envoient aussitôt une députation à Biron, qui avait coopéré à cette opération, pour le féliciter ; ils ne sont pas indifférents à la reprise de cette ville, à laquelle ils achetaient précédemment le blé qui leur était nécessaire et dont ils ont cessé d'être les clients lorsque l'ennemi s'y est établi, faisant venir depuis lors cette denrée par mer. Dans l'espoir d'obtenir du roi l'autorisation de rétablir le commerce avec Mont-de-Marsan, le Conseil s'est ménagé un ami, M. de Villeroy, dans le Conseil privé, et lui envoie un cadeau de quatre bas de chausse en soie (17 octobre), en le priant d'empêcher que des décisions intéressant la ville soient prises sans qu'elle ait été consultée. Cette recommandation visait le gouverneur dont les voyages à la cour et l'insistance à obtenir une garnison inquiétaient le Corps de ville. Prise de Mont-de-Marsan par Poyanne.

La Hillière affectait de la défiance à l'égard des hommes d'armes bourgeois de Bayonne préposés à la garde des châteaux ; il ne veut pas les admettre à faire la faction, ce qui excite leur susceptibilité, car ils ne souffrent pas d'être suspectés. L'un d'entre eux, le fils de Sorhaindo, homme d'armes au Château-Vieux, vient même d'être cassé de sa charge par le gouverneur dans la dernière monstre (21 novembre : la cause de cette disgrâce est l'animosité existant entre La Hillière et le lieutenant de maire. Cette tension des rapports entre les deux autorités de la ville était nuisible à la bonne exécution des divers services ; les intérêts matériels de Sorhaindo en souffraient également, le gouverneur saisissant tous les prétextes pour entraver les projets du lieutenant.

Une lettre envoyée au gouverneur de Bayonne par celui de Bordeaux annonce que le roi de Navarre complote une entreprise sur Bayonne et sur Dax ; certains personnages de son parti ont poussé la jactance jusqu'à affirmer qu'il aurait ces villes et que, pour cela, il n'avait qu'à commander (11 novembre). Le Conseil de ville émet judicieusement l'avis que l'inimitié entre le gouverneur et le lieutenant Sorhaindo ne saurait empêcher de prendre des précautions. Il envoie un galion, monté par un corps de garde, surveiller l'Adour du côté de Peyrehorade. On Nouvelle menace et précautions.

ferme la porte de Mousserolles et on place 6 arquebusiers dans chaque tour des autres portes. Les châteaux et les ouvrages protégeant les chaînes de la Nive sont pourvus de toutes les munitions nécessaires ; diverses réparations sont faites à la plate-forme de St-Esprit, à la brèche du Château-Neuf, à la palissade des chaînes des Menons. Les capitaines de quartier reçoivent l'ordre de faire des patrouilles à l'intérieur de la ville et de diriger tous leurs hommes, à la première alerte, vers la place publique pour s'y joindre au gouverneur et à la compagnie du maire, à l'exception toutefois de 50 hommes choisis dans chaque quartier, qui doivent se porter sur les remparts. Enfin, on expulse les étrangers douteux et on défend encore une fois de circuler la nuit, masqué, armé et sans lumière.

Il faut reconnaître que la plupart de ces dispositions étaient dirigées contre l'ennemi intérieur, ce qui prouve l'état de division des esprits et le peu de confiance que s'accordaient les habitants de la ville. Au milieu de ces préparatifs de guerre, des bruits de paix se font entendre. Monsieur, duc d'Anjou, sollicité par sa sœur Marguerite, s'est posé en médiateur ; il vient de traiter avec les Pays-Bas qui lui ont offert la souveraineté ; il a besoin de troupes pour chasser les Espagnols des Flandres, et son intérêt le pousse à ramener la paix pour prendre à son service les soldats inoccupés.

Traité de Fleix qui reste lettre morte.

Ce prince vient en Guyenne, accompagné de Bellièvre et de Villeroy, entamer des pourparlers à Libourne, les poursuivre et les terminer à Fleix, en Périgord, avec Henri de Navarre, son épouse, sa sœur, le prince de Condé et les députés protestants. Le traité, conclu le 26 novembre et ratifié par Henri III, le 3 janvier 1581, était favorable au Béarnais, en complétant et amplifiant à son avantage les conditions des traités antérieurs : il lui accordait de garder les villes, objet de la guerre. Ce traité ne devait valoir que selon la manière dont il allait être appliqué, et les évènements postérieurs démontreront que personne ne se soucia de l'exécuter. Après avoir apposé sa signature sur le traité, le duc d'Anjou se rend à Bordeaux, où il est reçu en grande pompe ; le roi et la reine de Navarre sont venus l'y joindre (13 janvier 1581) et prennent part aux fêtes données en réjouissance de la paix.

Le Corps de ville de Bayonne a envoyé des députés à Bordeaux saluer le frère du roi ; il s'attend à recevoir l'ordre de supprimer le guet extraordinaire, puisque la paix a été faite et publiée. Mais Biron écrit qu'il est plus que jamais nécessaire de pourvoir à la sûreté de la ville, et le gouverneur explique qu'il faut se

rder du côté de l'Espagne sans donner d'alarme ; c'est aussi pinion de Monsieur, frère du roi. Ce prince n'ose pas exiger roi de Navarre la restitution immédiate de l'artillerie de yonne, qui est à Navarrenx, avant que les autres points de dit de pacification n'aient reçu exécution et, pour faire patien- la ville, Biron lui expédie une bastarde et l'autorise à réparer vieux canon dans sa fonderie. Le maréchal voudrait que la e possédât des pics et des pelles pour les travaux de terras- sent ; on lui répond que ces outils sont possédés par les nerons et les laboureurs, et qu'on les emploie à creuser, der- re les Cordeliers et en avant de Mousserolles, les fossés tinés à recevoir l'eau des rivières.

Précautions reprises.

In avis pressant, reçu par le gouverneur, le 16 mai, et annon- t que la ville sera surprise, le 21 mai, du côté des chaînes de Esprit, vient stimuler le zèle des échevins. Les étrangers sans eu sont recherchés maison par maison et expulsés ; la rivière parcourue, pendant la nuit, par un corps de garde monté r un galion ; deux navires pourvus de huit arquebusiers et de ux mousquets sont placés contre les chaînes menacées. Au soin, on enverra des espions, et le boulevard de la tour du rd sera muni de pièces de campagne pour flanquer les chaînes St-Esprit (16 mai). Le jour indiqué, aucun ennemi ne se ontre ; aussitôt, les Bayonnais abandonnent toute vigilance, la garde des portes se fait si mal que sept ou huit capitaines, chés sous un déguisement, ont pu, le 19 juin, entrer en ville, visiter et épier ce qui se passait. Le gouverneur, dédaignant s'adresser à Sorhaindo, charge deux échevins d'en faire la montrance au Conseil de ville. Il a d'ailleurs été averti de nne part que les rois de Navarre et d'Espagne sont d'intelli- nce entr'eux pour faire la guerre en Guyenne et empêcher si l'armée du duc d'Anjou de se rendre en Flandres ; les otestants doivent prendre les armes le jour de la saint Jean ochaine (24 juin) et s'emparer de quelques villes. Le gouver- ur ajoute que le mauvais état des chaînes lui inspire des intes ; le Conseil le rassure sur ce point en faisant activer les vaux de réparation.

Tentative déjouée de fortifier le Château-Neuf contre la ville.

Mais l'accord ne peut s'établir entr'eux au sujet du Château- uf ; La Hillière trouve que cette forteresse peut être facilement prise du côté de la ville et, pour rendre la communication ins aisée, il voudrait établir un fossé avec pont-levis autour ravelin qui couvre la porte regardant le Bourgneuf. ssemblée des bourgeois, consultée par les échevins, proteste tre ce projet, alléguant que cette fortification serait dirigée

contre la ville et que cependant leur fidélité n'a jamais été en défaut ; ils estiment que si le Château-Neuf n'offre pas assez de sûreté, le gouverneur, qui dispose d'hommes d'armes, d'archers et de morte payes, n'a qu'à les obliger à loger dans le château. La Hillière dut renoncer à son projet et dit aux députés du Conseil, par dépit, qu'il serait content si le roi faisait démanteler le château.

La date de l'entrée en campagne des protestants avait été exactement indiquée au gouverneur ; des gens de guerre furent signalés, sortant de Casteljaloux, le 23 juin. Cette nouvelle arrive la nuit ; le lieutenant Sorhaindo donne aussitôt l'ordre de bonne garde extraordinaire, mais il constate que la plus grande partie des soldats ne se sont pas rendus à leurs postes, et il se borne à les admonester avant de les punir ; ceux-ci protestent, disant qu'il n'y a pas de guerre. On recommande aux habitants de placer, en cas d'alarme ou d'incendie de la ville, des lanternes aux fenêtres pour guider ceux qui se rendront aux remparts.

Le roi Henri III voulait cependant la paix, il avait même donné satisfaction au roi de Navarre en nommant Matignon lieutenant général en Guyenne à la place de Biron, dont le Béarnais se plaignait. On ne doit pas douter que la paix ne fût définitivement établie si la ligue n'y avait pas fait obstacle. L'intention des deux rois était connue des Bayonnais, ce qui faisait dire à ceux-ci, avec quelque raison, qu'il n'y avait pas de guerre. Et, en effet, la ville comme la Gascogne restèrent en repos durant quelque temps. Les ligueurs avaient réussi à prendre Périgueux, mais en compensation le roi fit livrer Puymirol à Henri de Navarre par Matignon (26 juillet). Des réunions de réformés eurent lieu à Béziers, où les délégués des deux rois s'efforcèrent d'amener la pacification (22 septembre). Le Béarnais ne se ménage pas pour atteindre ce résultat ; il accompagne jusqu'à St-Jean d'Angély la reine Marguerite, qui se rend à la cour de France et confère dans cette ville avec le prince de Condé (15 mars 1582) ; puis, il pousse jusqu'à St-Maixent, où il a une entrevue avec Catherine de Médicis. Après une tournée en Béarn, il se rend de nouveau à St-Jean d'Angély assister à une assemblée de protestants réunie pour assurer la paix par l'exécution de l'édit ; un cahier des délibérations fut rédigé et adressé au roi Henri III (11 mai).

Vains efforts de Henri III pour convertir Navarre.

Ce monarque tente de supprimer le prétexte invoqué par la ligue pour repousser la paix avec le parti protestant et dépêche secrètement au Béarnais un cousin-germain, Charles de Bourbon, coadjuteur de l'archevêque de Rouen, afin de le faire revenir

Il est probable qu'Henri de Navarre cherchait à établir sur la côte de l'Océan un point de débarquement pour les secours qu'il espérait de l'Angleterre. Il négociait depuis décembre 1583 avec cette puissance et les princes protestants d'Allemagne, sous le prétexte de former une confédération de réformés, mais en réalité pour en avoir des secours en hommes. Dans l'espoir de reprendre la Haute-Navarre à l'Espagne, il proposa à Henri III de porter la guerre au cœur de l'Espagne, tandis que Monsieur poursuivrait la conquête des Pays-Bas ; il lui demandait seulement un prêt de 500,000 écus, gagés sur ses comtés de Rouergue et de l'Isle ; mais le roi de France, en haine de son frère et déjà enveloppé par les intrigues espagnoles, ne voulut rien entendre.

Un événement important et imprévu amena le Béarnais à abandonner ses projets de conquête sur la Navarre espagnole et à diriger ses visées vers le trône de France. Le frère du roi, duc d'Anjou et d'Alençon, duc souverain nominal du Brabant, vint à mourir à Château-Thierry, le 10 juin 1584 ; Henri III, miné par la maladie, ne pouvait avoir d'héritiers directs et la mort de son unique frère porta brusquement Henri de Navarre sur la première marche du trône, en compétition avec le candidat de la ligue. Le roi de France tenta de nouveau de se rapprocher du Béarnais et essaya, mais vainement, de le ramener au catholicisme, car un changement de religion aurait privé Navarre de l'appui des protestants et placé Condé à leur tête. De leur côté, les ligueurs vont s'efforcer de détruire l'autorité du dernier Valois et les chances de succession du Navarrais. La situation d'Henri de Navarre était donc bien modifiée quand il se rendit de nouveau, le 5 novembre 1584, sur les côtes de l'Océan ; le gouverneur et une députation du Conseil allèrent le saluer à Cap-Breton, où il poursuivait l'exécution de ses plans. Il les exhorta à garder envers le roi de France la fidélité et l'obéissance dont ils ont fait preuve jusqu'alors ; il leur promit d'être bon ami de la ville et de s'employer pour elle de tout son pouvoir. Dans une conversation avec le gouverneur, le 7 novembre, le roi de Navarre lui fait connaître qu'il avait l'intention de venir à Bayonne avec 7 à 8 personnes ; La Hillière, craignant encore pour la sécurité de la ville, fit tout ce qu'il put pour l'en dissuader. Mais le Béarnais lui répondit qu'il s'y rendrait et qu'il verrait bien qui voudrait l'empêcher d'entrer dans la ville de son gouvernement.

Le roi de Navarre se présenta, en effet, le 8 novembre, à Bayonne, accompagné seulement de 12 gentilshommes ; la ville

Visite inopinée du Béarnais à Bayonne.

frère, le duc d'Anjou, et se livrait avec lui à toutes sortes d'intrigues qui déplaisaient à Henri III, d'autant plus que ce roi, voyant un rival dans son frère, l'avait pris en grande aversion ; aussi, chassa-t-il sa sœur de Paris et lui fit-il l'affront de la priver de ses suivantes. Le roi de Navarre entama une négociation à ce sujet, refusant de recevoir sa femme, qu'il ne voulait plus avoir près de lui à cause de sa conduite.

Reprise de Mont-de-Marsan par le roi de Navarre.

Sur ces entrefaites, Henri, qui réclamait depuis trois ans la restitution de Mont-de-Marsan, conformément aux termes du traité de Fleix, voyant que Matignon, suivant les instructions de la cour, se bornait à lui fournir des excuses et prétextait que les consuls de cette ville ne se souciaient pas de recevoir ses officiers, prit la décision de s'en emparer par surprise. Après avoir fait diriger par St-Geniés, son lieutenant en Béarn, 600 arquebusiers sur cette place, il réunit ses gardes à ceux de Condé et, le 19 novembre, à la pointe du jour, une partie de ces troupes pénétra à Mont de-Marsan à l'aide d'une échelle. A 8 heures du matin, la ville avait ouvert ses portes sans apparence d'hostilité, et les deux princes y faisaient leur entrée. Matignon riposte à cette entreprise hardie par la prise de Bazas. Le roi de Navarre proteste et réclame le paiement de sa pension. Les négociations entreprises au sujet de Marguerite continuent, les deux rois se mettent d'accord ; Navarre consent à reprendre sa femme et Henri III lui abandonne les places de Condom, Agen et Bazas, situées à dix lieues de Nérac.

Vente de la justice de Saint-Esprit et de Saint-Etienne à la ville par Henri de Navarre.

Le manque de ressources obligeait le roi de Navarre à n'entreprendre que de petites opérations. Pour se procurer des fonds, il négocia avec la ville de Bayonne la vente de la justice du faubourg St-Esprit et de la paroisse de St-Etienne d'Arribe-Labourd. Les pourparlers commencent le 14 avril 1581 et l'accord semble établi sur le chiffre de 12,000 livres ; quelques mois après, le roi de Navarre abandonne son projet pour le reprendre en décembre 1583 ; les députés de la ville viennent le trouver à Mont de Marsan. Il se plaint à eux de ce que les échevins n'aient pas été le saluer lorsqu'il s'est dernièrement approché de Bayonne ; il se rendait alors à Vieux-Boucau, où il se proposait de faire construire un fort. C'est pour ne pas sembler approuver un tel projet nuisible aux intérêts du roi et de la ville, que les Bayonnais ne l'avaient pas été saluer ; ils écrivent même au roi et à Matignon et demandent, en annonçant la nouvelle, s'ils doivent s'opposer à cette construction. En même temps, afin de ne pas indisposer le roi de Navarre, ils l'envoient saluer par un échevin et un jurat.

le modèle (projet) de la fortification de Bayonne et des grands travaux à faire dans la ville ; il voudrait reconstruire le pont Mayou en pierre et modifier le pont St-Esprit. Dès le 5 août 1583, il se dispose à aller à la cour et à montrer ses projets. A son retour, il fait connaître que l'intention du roi est de refaire les chaînes suivant le modèle qu'il a dessiné et de faire le pont Mayou ; ces travaux coûteux seront payés par l'établissement d'un bureau de traite foraine et d'un impôt sur le bétail et les marchandises dirigés vers l'Espagne. Louis de Foix annonce qu'il a été chargé de construire la tour de Cordouan, qui va absorber tout son temps ; il devra donc laisser à d'autres la conduite des travaux de Bayonne (6 avril 1584). Le Corps de ville ne voit pas son départ avec plaisir et fait part au roi de sa déconvenue. L'exécution des travaux subit de ce fait un grand retard, car la réfection des chaînes ne fut mise en adjudication que le 13 mars 1587.

La venue du maréchal de Matignon à Bayonne aurait été très utile au moment de décider la réalisation des projets de Louis de Foix. Il a vu à Bordeaux, au moment de son arrivée, le 9 février 1582, le lieutenant Sorhaindo venu pour le saluer et pour le prier de retarder l'application d'une ordonnance royale prescrivant le reculement des maisons, à cause de la pauvreté des habitants. Mais il a formé le projet d'aller à Bayonne et le communique aux échevins en leur recommandant de bien veiller à la garde de la ville pendant la Fête-Dieu. Les obligations de sa charge le forcent à renvoyer son voyage en juin 1583 et puis à l'abandonner. Il finit par mander près de lui, à Bordeaux, le lieutenant de maire et un échevin (2 septembre) : il traite avec eux les affaires de la ville et en reçoit un cadeau d'ambre gris et de chausses en soie fine.

Alertes causées par le roi de Navarre.

Malgré la paix, Bayonne n'est pas sans alertes. Une lettre reçue par le gouverneur, le 31 août 1582, annonce qu'une entreprise sera tentée sur la ville le 16 septembre ; aussitôt, les mesures habituelles sont prises ; des étrangers se rendant à Cambo passent près de la ville et sont étroitement surveillés de peur qu'ils ne fassent une reconnaissance des défenses et ne se rendent compte de la manière dont la garde se fait. Le 19 décembre de l'année suivante, une nouvelle alerte se produit ; on apprend que le roi de Navarre fait faire des échelles en divers lieux et qu'il fait assembler des gens auprès de lui en cette basse Guyenne et, ne sachant à quoi tendent ses desseins, on prend des précautions pour éviter toute surprise. Les grands bateaux pouvant servir à transporter des troupes sont retenus à

devant le Conseil et, après avoir entendu de Lalan
qui offre de faire déposer les habitants du quarti
décide que, eu égard à la nécessité du temps, de
en continuant la charge d'échevin, cessera de co
quartier et sera remplacé par son lieutenant tant
pas revenu à la religion catholique (26 mars 1584)

Alliance de la ligue avec l'Espagne.

L'année 1584 se termina par un traité formel d'
les ligueurs et l'Espagne. Par le pacte de Joinville
il fut convenu que le cardinal de Bourbon sera i
France à la mort d'Henri III, à l'exclusion de tous
France hérétiques et relaps. Le roi d'Espagne devı
mois 50,000 pistoles, dont le cardinal lui tiendr
parvient à la couronne. Les ligueurs s'engagèrent
aider l'Espagne à soumettre Cambrai et les autres
et à ne jamais permettre que les villes des Pa
remises entre les mains des Français. Dès lors, Gu
de l'or espagnol, lève une armée et se fait remett
en achetant la conscience de quelques capitaines ou
Presque au même moment (février 1585), les vil
Bas, appuyées par Elisabeth, reine d'Angleterre, v
la couronne à Henri III.

Cette démarche force la ligue à se démasquer et
de la bataille. Elle fait répandre dans toute la Fı
mières déclarations ; le vieux cardinal de Bourbon
de Navarre, y prend au sérieux le rôle d'héritier
Guise lui font jouer. Les ligueurs prennent les arm
de Lyon, Châlons-sur-Saône, Verdun, Toul et qu
places. Le roi de Navarre s'efforce en même tem
ses amis dans son parti : il a une entrevue à Castre

ıyonne établissent le guet extraordinaire, mais ils insistent
ès du roi pour la réfection des chaînes de la Nive, sinon la
restera ouverte aux ennemis. Ils reçoivent des lettres des
rois, leur apprenant le mouvement qui se fait en France et
ec des ligueurs sur Marseille ; on porte le contenu de ces
ives à la connaissance des bourgeois et du peuple (6 mai) et
es avertit que Bayonne pourrait aussi être menacé. Cette
ation est précisée par une lettre du maréchal Matignon (20
) : le gouverneur ordonne de fermer la porte de Mousserolles
ouvrir alternativement celles de St-Léon et de Lachepaillet.
même temps, André de la Serre, lieutenant au siège de
nne, s'oppose, par ordre du roi, à toute levée de gens faite
re son autorité, et mande à la noblesse du ban et de l'arrière-
d'aller trouver Sa Majesté.

s protestants, réunis en assemblée à Bergerac, décident de
battre les ligueurs sous le commandement de leurs chefs et
, comme le demande Henri III, sous la conduite de capitaines
n choix (30 mai). Condé alla guerroyer en Saintonge et en
ou. Le roi de Navarre se réserva encore, poursuivant des
ciations avec l'Angleterre et les princes allemands ; il tenta
ider sa querelle avec Guise par un combat singulier et lui
it la proposition dans une déclaration adressée à Henri III
tous les Parlements ; mais le prince lorrain se récusa, pré-
ant qu'il soutenait la religion et non ses intérêts particuliers
juin).

Henri III pactise avec la ligue.

es soldats du roi de Navarre avaient pressenti l'embûche que
igue leur avait tendue par l'intermédiaire d'Henri III, et ils
ent se féliciter de leur prudence quand ils virent le roi de
nce, en juillet 1585, faire bon accueil aux propositions des
ueurs, d'après les conseils de sa mère Catherine. Par le traité
Nemours, il leur accordait toutes les places qu'ils deman-
ent et une somme de 400,000 écus pour les frais de la guerre ;
même temps, il supprimait toutes les libertés accordées aux
testants et bannissait leurs ministres. C'était un revirement
nplet dans ses relations avec Henri de Navarre ; cependant,
ri III n'était pas obligé par ce traité de faire la guerre au
rnais, mais il donnait les moyens de l'exécuter.

cette nouvelle, une grande émotion se transmet en Guyenne.
ville de Bourg, à la jonction de la Garonne et de la Dordogne,
prise par Lansac, ligueur bordelais ; elle ne peut être reprise
Matignon, qui se borne à détruire le Bec-d'Ambez, construit
ce même ligueur pour appuyer sa conquête. Marguerite de
arre, brouillée avec son mari, quitte Nérac et, voulant faire

.es hostilités ont déjà commencé en Poitou, où Condé se 'te au secours d'Angers menacé par la ligue ; il est refoulé s la Normandie et puis ramené à La Rochelle sur des vais-ux anglais. Le ligueur Mayenne traverse le Limousin, bous-e Turenne et se dirige vers le Midi pour rejoindre Matignon i, à la tête d'une armée royale, manœuvrait en Poitou. Vers st, Lesdiguières, vainqueur en Dauphiné, s'apprête à résister duc d'Epernon, envoyé contre lui. Ces premiers engagements itribuent à augmenter l'animosité des partis ; Henri III n'ose is résister aux ligueurs, qui le pressent d'expulser les pro-stants et de confisquer leurs biens. Il leur donne satisfaction tout aussitôt, Navarre adopte les mêmes mesures contre les tholiques dans les pays où il est le maître. Il ne lui reste plus 'à tirer l'épée, non sans avertir le roi et la reine-mère (1er cembre 1585).

Le Béarnais traqué en Gascogne.

Le roi de Navarre n'avait ni armée, ni subsides et ne pouvait rer des batailles. Il parcourt l'Albret et l'Armagnac à travers s détachements ennemis, afin de pourvoir à la sûreté des aces de ces pays. La veuve de Philibert de Gramont, Diane Andouins, plus connue sous le surnom de Corysande, avec quelle il s'est lié, lui rend des services signalés et lui fournit elques troupes. Manquant de soldats pour combattre, il laisse moment le glaive pour la plume et adresse de Montauban janvier 1586), des manifestes au clergé, à la noblesse, au rs-Etat, à la ville de Paris. Matignon et Mayenne le menacent c une armée de 20,000 hommes ; heureusement pour Henri, se séparent après une entrevue, faute de vouloir s'entendre ui laissent un peu de répit. Navarre se rend à Pau (25 février) décide les Etats de Béarn à lui délivrer des subsides, sous la nace que la ligue veut céder la Basse-Navarre à Philippe II. is, il quitte cette ville (10 mars), passe successivement à ıze, Nogaro, Hagetmau, résidence de Corysande, essayant par mobilité de dépister ses ennemis. Mais Matignon est allé se sir des villes le long des bords de la Garonne et garde tous passages de ce fleuve ; le cercle des ennemis se resserre our d'Henri, des détachements parcourent le pays depuis yonne jusqu'à Condom, et Poyanne, gouverneur de Dax, rche sur Nérac, à travers l'Armagnac, la Chalosse et l'Albret. lgré ces dangers, le roi de Navarre ne craint pas de se rendre Nérac, où il a donné rendez-vous à ses fidèles, quoique cette le soit entourée d'ennemis, et réussit à gagner Caumont, sur Garonne, échappant à Poyanne ; il put ensuite atteindre, le mars, Ste-Foy, à la grande fureur de Mayenne, qui se retira

ındise de ces villes. Les bateliers (tilholiers), poussés par ppât du gain, font cependant passer l'Adour et la Nive aux erins qui se rendent à St-Jacques de Compostelle ; le Conseil menace de la peine de mort et fait placer, pour les maintenir ns le devoir, des potences au boulevard St-Esprit et au port Sault (10 février 1586). On signale ce mal, le 8 août, à St-caire, Langon, La Réole et Marmande. Aux mesures déjà ises, on ajoute le curage du canal du Port-Neuf, rempli de tritus (13 mars 1587).

Grâce à ces diverses précautions, Bayonne put échapper aux eintes du fléau, resté menaçant jusqu'à la fin de 1589, visitant cachon et Bucs (17 juin 1587), Bigorre et le Béarn (10 octobre 88), Cap-Breton (17 avril 1589), enfin La Rochelle (11 sep-nbre 1589). Le Corps de ville se préoccupait de l'état sanitaire ce dernier port, quoiqu'il fût éloigné, à cause des relations mmerciales fréquentes qui unissaient les commerçants des ux cités ; cette assemblée ne permettait pas que, durant ces mps calamiteux, les habitants se livrassent au plaisir de la nse, dans les rues de la ville, afin, nous apprennent ses regis-es, « d'apaiser la colère de Dieu. »

Certes, le corps des échevins s'efforçait, par toutes sortes de esures, d'assurer les bonnes mœurs et de se rendre le ciel vorable. Les comptes rendus de leurs délibérations signalent soin qu'ils apportèrent à prohiber les jeux qui retiennent les bitants pendant les offices religieux, à empêcher les blasphè-es (octobre 1583) et à recommander aux chefs de famille ssister assidûment aux sermons (novembre 1588) ; mais, rdant une sage modération, ils se refusent à exercer des pour-ites contre un habitant de la ville, Bertrand du Cassou, pour oir tenu, étant à La Rochelle, des propos insolents contre la esse et avoir ajouté qu'il pratiquait le catholicisme à Bayonne, rce qu'il y était forcé (juillet 1589). Ils rappellent fréquemment habitants à l'observation des dimanches et fêtes, en leur erdisant de travailler ces jours-là.

L'évêque Maury forcé de rentrer à Bayonne.

Ces bonnes dispositions auraient dû ramener bénévolement à yonne l'évêque Jacques Maury, nommé à ce siège depuis 1579 qui s'en était depuis longtemps éloigné. Le Corps de ville et habitants souffraient de son absence, préjudiciable aux inté- de la religion et à la solution de certaines questions ; ils aient aussi avec peine le revenu de l'évêché se dépenser au . Il fallait donc ramener l'évêque de force à Bayonne, puisque admonestations et les plaintes faites au roi restaient sans . Le Parlement de Bordeaux intervient dans la dispute et

rend un arrêt obligeant le prélat à résider à son siège; celui-ci n'en tenant aucun compte (31 mai 1585), la ville demande et obtient du même tribunal une commission pour saisir les fruits de l'évêché. Ce moyen semble décider l'évêque, car, le 11 novembre, les échevins ordonnent de surseoir à la saisie autorisée jusqu'à la fête des rois. Sans attendre cette date, le prélat arrive, le 29 novembre ; il est reçu par les membres du Conseil, félicité de sa venue et gratifié d'un beau saumon.

Les pourparlers déjà engagés entre l'évêché et le Conseil de ville depuis 1581, au sujet de la fondation d'un collège, sont repris ; on proposait de lui donner pour maîtres un principal et trois régents. Mais la dépense, évaluée à 600 livres par an, devait être répartie par tiers entre l'évêque, le chapitre et le Conseil ; cette combinaison échoua par suite du refus opposé par le chapitre. La négociation reprend le 17 avril 1589, et l'évêque se charge seul d'établir un collège de séminaire, moyennant un don de 400 écus et la concession du terrain environnant l'église St-Thomas ; le Conseil accepte et se met en mesure de faire délivrer le terrain au prélat.

Les ligueurs appuyés par l'évêque.

Le Corps de ville se plaint encore à l'évêque que plusieurs prêtres ne sont ni capables, ni dignes de confesser les fidèles ; il lui en fournit la liste en le priant de faire les changements nécessaires (10 janvier 1586). Mais dans toute réunion d'hommes il se trouve des rigoristes qui veulent pousser les réformes au delà de la limite raisonnable ; ils allaient trouver à Bayonne l'occasion de donner libre cours à leurs tendances. La nouvelle puissance de la ligue et la présence de l'évêque donnent de l'audace à quelques catholiques bayonnais du parti de la ligue ; au risque de provoquer une sédition, ils composent une liste de 50 à 60 habitants, qualifiés de huguenots, et la remettent à l'évêque. La chose s'ébruite, provoque de l'émotion ; le Conseil, appelé à en délibérer, trouve que la liste ne contient que de vrais catholiques et ouvre une enquête contre ceux qui l'ont établie (10 février 1586).

C'était le moment où l'on venait de publier un nouvel édit du roi, appuyant les intentions de la ligue et ordonnant de chasser de Bayonne les protestants qui ne se seraient pas soumis à l'exercice de la religion catholique (3 janvier 1586). Le lieutenant de maire, peu désireux d'assurer l'exécution de l'édit, interroge les échevins en feignant de leur demander appui ; ceux-ci se bornent à répondre qu'il y a huit sergents royaux à sa disposition et, s'il n'est pas satisfait de ces agents ou si une rébellion se produit, les échevins lui prêteront main forte ; toutefois, ils

vitent à exécuter l'édit. Il fallut bien alors obéir au roi ; l'un expulsès, Martin Petit, retiré en Béarn, écrit à son père, à yonne (8 octobre 1586), pour donner des nouvelles de sa aille ; il ajoute que ceux de son parti sont plus recherchés à yonne que par le passé, témoins : Solie, Mathieu Dollins et barsoro, qui ont dû déloger sans trompette, et que cette uation ne changera pas tant que la guerre durera.

Afin de se conformer aux édits, une visite des livres censurés t faite, sur l'initiative de l'évêque, par une commission comenant un vicaire général, le procureur du roi et un jurat l mars 1586).

L'expulsion des protestants est attribuée par le public au ilat et fait naître des incidents regrettables. Des propos trageants sont proférés contre lui par Johan du Verger, dit ilonque, et le Conseil, saisi par la plainte de l'évêque, ouvre information (17 mars). Ces procédés ne pouvaient qu'aigrir esprits contre l'évêque ; d'ailleurs, il tient sur Bayonne des pos discourtois que le Conseil attribue au mécontentement il éprouve de son retour forcé et, pour les faire cesser, le roi, rti par le gouverneur, lui en fait exprimer son mécontenient par cet officier (8 août). Une petite difficulté s'était duite au sujet d'une cloche de la cathédrale que l'évêque it fait placer dans sa demeure ; elle appartenait à la ville et était nécessaire pour signaler, du haut du clocher, l'arrivée 'ennemi ; le prélat résiste pendant plusieurs jours et finit consentir au déplacement de la cloche, eu égard aux menades Espagnols (1er août 1586).

'hilippe II, comptant sur la promesse de la ligue, se mettait en t en mesure de conquérir la Basse-Navarre. Cette menace fait ndre des mesures préservatrices ; on chasse les étrangers de yonne et on fait le recensement par quartier des habitants ceptibles de porter les armes ; défense est faite d'aller vers ennemis, quels qu'ils soient, de leur porter des lettres et de r fournir de l'avoine. Les hommes de garde de la porte usserolles se sont esquivés la nuit du 2 mai, et se voient ır cette faute condamnés à la prison et à l'amende. Les noules d'Espagne deviennent plus alarmantes ; le gouverneur est rti qu'il se fait de grandes assemblées de gens de guerre dans villes de Passages, St-Sébastien, Laredo, Portugalette et res localités voisines et, si l'ennemi a des intentions sur 'onne, il faut lui montrer que ses habitants sont prêts à le ›voir. Les armes sont recensées, nettoyées, leurs proprié es fournis de plomb, poudre et mèche, l'artillerie mise en

Menaces de l'Espagne.

lequel se débattait la France et qui devaient durer aussi longtemps que lui.

La trêve accordée par Biron au roi de Navarre expirait le 6 janvier 1587 ; il fallait encore reprendre le harnais de guerre et continuer les opérations interrompues en Saintonge et Poitou. Henri, plus heureux cette fois, prend 20 villes ou châteaux, en avril et juin ; il est un instant arrêté par Joyeuse qui, pressé de retourner en cour, laisse son lieutenant manœuvrer contre les protestants. Le roi de Navarre, après avoir fait une nouvelle recrue dans le comte de Soissons, inflige des pertes à son adversaire.

Un concert s'établit dans les opérations jusqu'alors désordonnées des troupes de la ligue (août). Trois armées sont mises sur pied ; Guise doit marcher contre les reîtres, Joyeuse combattra Navarre et le roi Henri III opèrera sur la Loire. Montmorency, qui formait un parti à lui seul, allait combattre en Languedoc, tantôt les ligueurs, tantôt les troupes royales. Le roi de Navarre projette de se retirer de la Saintonge et d'aller joindre les troupes allemandes en se repliant vers le Midi et s'ouvrant un chemin par la Guyenne et le Languedoc. Il a déjà commencé son mouvement de retraite, lorsque Joyeuse accourt, appuyé par Matignon, l'arrête à Coutras et lui livre un combat dans lequel il trouve la mort.

Bataille de Coutras.

La victoire a enfin souri au Béarnais, qui va déposer aux pieds de Corysande un trophée de drapeaux ennemis ; mais, abandonné par le gros de ses troupes qui, après ces succès, considèrent la campagne comme terminée, il ne peut gagner, à travers deux armées opposées, la haute Loire, pour donner la main aux reîtres, et se contente de rester sur la défensive en Guyenne (24 octobre 1587). Le duc de Guise inflige une défaite aux Allemands, les force à retourner dans leur pays et, par cette victoire, accroît encore la célébrité dont il jouit. La jalousie d'Henri III en est d'autant plus excitée et le pousse à combler d'honneurs son mignon d'Epernon, pour rabaisser la maison de Lorraine. Les ligueurs ripostent par de nouvelles prétentions, concertées à Nancy entre le cardinal de Bourbon et les Lorrains ; elles sont repoussées par le roi.

L'armée calviniste, engagée pour quelques mois, s'étant dissoute, Henri de Navarre se borne à reprendre sa petite guerre de places. Il s'empare d'Aire (7 décembre 1587), pendant que ses lieutenants reprennent Vic-Fezensac et Nogaro. Il entre à Domazan (20 février 1588), au Mas d'Agenais (23 février) ; il a une légère escarmouche à Nérac avec les troupes de Matignon

enri affirme qu'il est à La Rochelle comme en une prison dont ›s geôliers sont les habitants de cette ville. Mais il a utilisé son ejour dans ce port en faisant fabriquer six galions armés de leux pièces à la proue et munis d'un pont qui peut s'abattre subitement contre le rivage et livrer passage à un grand nombre d'hommes. Dès que ces navires seront armés et ravitaillés, c'est-à-dire dans peu de jours, le roi de Navarre s'embarquera pour descendre au Boucau-Vieux, exécuter une entreprise aux environs et de là gagner le Béarn. Bayonne, Dax et St-Sever se trouvent donc menacées, mais le roi de France compte sur la vigilance des gouverneurs et le redoublement des gardes pour garantir ces villes. Tous ces dangers s'évanouirent heureusement, aucune place ne fut attaquée et Navarre resta en Saintonge, occupé à préparer la campagne prochaine.

A ces renseignements généraux, l'évêque en ajoutait de particuliers, touchant certains habitants de la ville. Il prétendait que d'anciens protestants, devenus nouvellement catholiques, trahissaient Bayonne en tirant des armes chaque jour de la ville et en les envoyant dans leurs maisons de campagne, aux environs de Cambo, où ils les tenaient à la disposition des ennemis; ils achetaient en outre des chevaux de service. L'évêque est sommé de nommer ceux qu'il accuse; ces derniers déclarent qu'ils se sont rendus à Cambo boire les eaux; ils s'étaient armés par mesure de sécurité, mais en rentrant ils ont rapporté leurs armes. Ces propos, que l'on peut taxer de légers, indisposent les échevins contre l'évêque Maury et les décident à faire part au maréchal de Matignon de ses actes et de ses « déportements. » Ils l'accusent d'avoir sollicité du roi l'ordonnance toute récente qui défend à Bayonne de trafiquer avec Mont-de-Marsan et Tartas, villes au pouvoir du Béarnais. Ils obtiennent par Villeroy le retrait de cette mesure et lui envoient en même temps un cadeau d'ambre gris.

L'évêque dénonce les menées des protestants. Il est menacé de mort

Tous ces procédés vexatoires ont attiré sur l'évêque de nombreuses inimitiés, qui se traduisent quelquefois par des menaces; il se plaint au Conseil qu'on a tenté de l'assassiner, le matin de Noël, lorsqu'il se rendait à la messe (20 décembre 1586), mais il ne peut fournir aucune preuve de son allégation. Pour se garantir contre de nouvelles attaques, il se rend parfois à l'église armé de pedrinats; les échevins s'émeuvent et protestent contre ces précautions, le priant de prouver les soupçons qu'il pourrait avoir sur certains habitants (4 décembre 1589). Tel était le triste résultat de la guerre civile : délations, suspicions et défaut de sécurité, conséquences redoutables de l'état de trouble dans

canons appartenant à la ville, afin de savoir si les magasins en contiennent suffisamment ; ils s'opposent à la sortie des armes et font emprisonner Martin de la Borde et Arnault de Sarremon, qui ont fait passer aux rebelles de Béarn 36 barres de plomb en violant la fermeture des chaînes. Le mauvais état de ces dernières offrait un facile passage et, depuis le 13 mars que leur réparation avait été mise à l'enchère, les travaux avaient été entrepris et avaient nécessité l'enlèvement de toute clôture ; c'est pourquoi le gouverneur prescrit à la garde de St-Esprit de tirer des coups d'arquebuse contre tous les contrevenants qui passeront en bateau avant l'ouverture des portes, même contre sa propre personne, à l'exception toutefois des courriers de la poste.

Le Conseil se gardait aussi des gens suspects, faisant tenir à St-Esprit le marché de la ville, priant le vicomte d'Orthe d'empêcher ses administrés de se faire conduire à Bayonne soit pour aller au marché, soit pour assister aux fêtes, et nommant des commissaires pour visiter les navires étrangers. Le bruit s'est répandu (29 juin) que plusieurs navires de guerre courent le long de la côte ; on ignore s'ils appartiennent au roi de Navarre et s'ils font partie de l'invincible *armada* que Philippe II préparait contre l'Angleterre et qu'une tempête devait détruire misérablement l'année suivante. Dans les deux cas, c'est pour la ville une menace dont elle se garantit en faisant enlever par les gardiens du havre les marques et enseignes désignant l'entrée de l'Adour, afin de la dissimuler à l'ennemi. Mais la précaution la plus essentielle consiste dans une entière exécution du service des rondes ; pour les faciliter, on fait paver deux mauvaises parties du chemin qu'elles suivent : l'une entre la tour du Nard et le Piedmont, la seconde entre la porte St-Esprit et l'escalier voisin des Jacobins.

Nous avons dit plus haut que le roi de Navarre, après le succès de Coutras, avait recommencé la guerre de places en Gascogne, débutant par la prise d'Aire (7 décembre 1587). Les préparatifs de ce siège causent des alertes à Bayonne ; le gouverneur reçoit avis (2 novembre) qu'Henri, bien accompagné de troupes, se propose de surprendre la ville de St-Sever ou quelque autre place de la Basse Guyenne. Il passe à Bidache, le 9 novembre, avec toute sa troupe ; un tel voisinage inquiète La Hillière, qui réunit un conseil de guerre, décide d'envoyer la nuit sur l'Adour un galion armé tant que le roi de Navarre restera aux environs. Le guet est renforcé chaque nuit de 12 arquebusiers, et les soldats des rondes sont exhortés à bien faire leur devoir.

on apprend, le 14 novembre, que le Béarnais s'est éloigné pris une autre direction que celle de Bayonne, et on envoie yrehorade le corau barbotan, monté par neuf matelots, au mte d'Orthe, qui se trouve menacé d'un siège (23 novembre). rivalité avec les Gramont le désigne aux coups du roi de 'arre, toujours épris des charmes de la belle comtesse ; il fut sieurs fois menacé et put cependant, grâce à ses dispositions, e l'économie d'un siège. Malabers, lieutenant de Navarre, t à Soustons avec un régiment de mille hommes (1er février 18) provoquer le soulèvement des ennemis du roi de France ; gouverneur est informé qu'ils s'assemblent en armes (8 rier). Il ordonne les mesures habituelles en y ajoutant la fense pour les vignerons de se faire remplacer au service du et par des serviteurs béarnais et par suite suspects.

Précautions contre les troupes béarnaises voisines.

Ces rassemblements cachaient de nouveaux projets sur la le de Peyrehorade que les protestants faillirent surprendre en servant de galupes provenant de Bayonne. Ils avaient réussi les prendre en location sous le prétexte d'aller charger à Hasgues des balles de pastel et de les apporter à Bayonne (9 mai). eureusement cette entreprise put être découverte et déjouée, ais si l'on n'y prenait garde, elle pourrait se produire à ayonne : aussi, les possesseurs de galupes reçoivent à cet égard es défenses sévères. Les troupes protestantes, après avoir pparu sur les limites de la paroisse de Hasparren (13 mai), se ont retirées aux environs de Peyrehorade. Elles menacent de urprendre les villes catholiques de la région et particulièrement ayonne, Dax, St-Sever, qui sont entourées de leurs compaɒies. Or, l'artillerie qui est au boulevard de la tour du Nard se ouve démontée et hors d état de défendre les chaînes ; le onseil obtient du gouverneur qu'elle soit réorganisée et que les mparts soient armés. Pour bien assurer le service du guet, on cide que tous les habitants monteront la garde, même s'ils sont exempts, et on leur défend de s'éloigner de la ville squ'arrive leur tour de service. Les gens suspects de servir le arnais sont l'objet de mesures de rigueur ; deux de ses sujets, stés en ville quoique expulsés, sont incarcérés ; une semblable esure est sollicitée du gouverneur contre Fabreau, qui a porté armes contre le roi durant les troubles : de même contre les ux fils de Gaspard de la Rue, chargé de la garde de la tour -Esprit.

L'adoption de ces diverses mesures, si souvent renouvelées, pporte plus cependant d'entraves à la continuation des traıx de longue durée que réclame la fortification de la ville ; la

epuis qu'Henri III et Navarre se sont réconciliés, le Corps de
e se montre plus tolérant envers les protestants de Bayonne.
sieurs d'entr'eux chantent les psaumes traduits par Marot et
eodore Bèze à l'intérieur des boutiques et des maisons; la
ulté qu'on leur laisse de chanter ainsi et l'arrivée en ville de
guenots, taxés de gens de sac et de corde, est signalée au
ne par ordre de l'évêque. Le Conseil fait demander au prélat
preuves des faits allégués, car « si on lui lâchait la bride, il
ait continuer de tels propos et provoquerait la division ; »
vêque reconnaît qu'il ne peut rien prouver et promet aux
nevins de les prévenir à l'avenir avant de ne rien faire alléguer
chaire.

Au mois de juin, l'armée royale, renforcée par 10,000 Suisses.
dirige vers Paris avec Navarre à l'avant-garde. Arrivé à
ampes, Henri III est avisé de l'excommunication qui le menace
dans l'espace de dix jours, il n'a pas remis en liberté le car-
nal de Bourbon et l'archevêque de Lyon. C'était une manœuvre
la ligue, mais Navarre réconforte Henri III par de viriles
roles, l'engage à marcher au plus vite sur Paris, l'assurant
e c'était le meilleur moyen d'échapper à la menace. Le 24
illet, Pontoise est pris ; le 30, les ligueurs évacuent St-Cloud
Meudon.

L'armée royale, forte de 40,000 hommes aguerris, allait avoir entôt raison de Paris, lorsqu'un moine fanatique, Jacques Henri III assassiné.
ément, dont le bras est armé par la ligue, vient assassiner
enri III à St-Cloud (1er août). Dès ce moment, la succession du
i est ouverte et Henri de Navarre va être obligé, pour la
cueillir, de déployer les ressources de son génie, de sa diplo-
atie et de son cœur.

CHAPITRE XVIII

HENRI IV AUX PRISES AVEC LA LI ALLIÉS. — CONSPIRATION DE CHAT CONTRE BAYONNE. — GRAMONT G MALGRÉ LA VILLE (1589-1

Batailles d'Arques et d'Ivry. — Premières menaces des Espagn Bayonne. — Mesures de défense. — Souscription des habita Précautions contre les étrangers. — Venue de la sœur du par les échevins — Menace de navires espagnols. — Labourd de ligueurs. — Les Espagnols pénètrent en Comminges et Cou l'examen des projets de Louis de Foix. — Menaces de l'Espagne Projet de garnison à Bayonne. — Abjuration du roi. — Armée Soumission de Paris. — Démarches pour conserver le gou Précautions contre l'Espagne. — Bayonne menacé par les de Château-Martin. — Son supplice. — Nouvelles démarches p Gramont nommé gouverneur. — Question de la garnison agit de Vervins. — Edit de Nantes.

Le dernier des Valois avait désigné le roi de succéder ; ce choix ne fut pas ratifié par les pri catholiques qui formaient le gros de l'armée refusant de marcher sous la bannière d'un roi gnèrent de lui ; quelques uns passèrent à la fortifièrent dans leur gouvernement, tentant vers le système féodal.

Henri IV ne resta pas inactif. Sûr des Sui noyau d'armée, il leva le siège de Paris et se fantassins et 800 cavaliers vers Dieppe dont gouverneur et où il espérait recevoir un sec d'Angleterre. La ligue avait proclamé roi de Fr de Charles X, l'oncle paternel du Béarnais, le de Bourbon, et lui avait donné Mayenne pour li Ce monarque d'occasion, vieux et infirme, ne c droits de son neveu ; il se souciait peu de sa r les ligueurs agir à leur guise.

Bataille -ues. Le départ précipité du roi de Navarre avait fuite et avait augmenté l'audace de ses en s'efforça de le surprendre et se dirigea vers

coup de main sur Paris ; elle traversa ensuite le Maine et na la Normandie, qu'elle soumit entièrement. Henri IV est rs reconnu roi en Bourgogne, Berry, Bourbonnais, Marche, nousin et Dauphiné ; mais il n'en est pas de même dans le te du royaume, qu'il va être forcé de conquérir pied à pied.

Avant d'atteindre ce résultat, il aura à réduire de puissants versaires ; la ligue est, en effet, appuyée par Philippe II, qui udrait ajouter la France à ses immenses possessions et par le pe, dont Henri IV ne se reconnaît pas le serviteur dévoué. mbassadeur d'Espagne et le légat poussèrent Mayenne à ter de nouveau le sort des armes contre le prétendant. rmée des ligueurs, ayant été rejointe en Picardie par les ces espagnoles du comte d'Egmont, se trouvait forte de ,000 hommes, dont 4,000 cavaliers. Conduite par Mayenne, mont et Brunswick, elle marcha contre Henri IV, qui assiéait Dreux ; la rencontre eut lieu près d'Ivry et le sort fut core défavorable aux ligueurs dont 3,000 perdirent la vie (14 ars 1590). La route de Paris était libre et le roi de Navarre rut devant la capitale (25 avril). Les fortifications de cette ace ou plutôt son enceinte extérieure, commencée en 1589, composaient d'un parapet en terre, maintenu par des sacs à rre et des tonneaux ; cet ouvrage était accompagné d'un fossé d'un glacis débarrassé des maisons qui pouvaient gêner la fense. Bataille d'Ivry.

Le Béarnais tenait toutes les voies de communications aboussant à Paris et empêchait la capitale de s'approvisionner. La mine régnait dans la cité et le peuple, quoique terrorisé par faction des Seize, demandait la soumission de la place au uveau roi. Le 27 juillet, dix faubourgs sont déjà au pouvoir ce dernier ; des émeutes éclatent dans Paris et semblent briser ses desseins. Le gouverneur est disposé à capituler (20 t 1590), lorsque Mayenne s'avance, appuyé par Farnèse, duc Parme, qui conduisait l'armée espagnole des Pays-Bas ; les x généraux font alors lever le blocus de la capitale et assut son ravitaillement. Le soulèvement des Hollandais rappelle ntôt Farnèse en Flandres, tandis que Mayenne, rentré dans is avec les Espagnols et suivi d'un convoi de vivres, le remet état de résister.

Les événements de guerre qui ont signalé le commencement règne d'Henri IV se sont passés au Nord de la Loire et uraient pas troublé la région qui nous intéresse, si les monstrations espagnoles sur les Pyrénées et les menées du ti ligueur n'étaient venues l'agiter. Pendant que le roi de

France luttait victorieusement à Arques et à Ivry contre les troupes de Mayenne et de Philippe II, la ville de Bayonne se gardait avec soin des entreprises ennemies. Redoutant tout d'abord les surprises des protestants, elle avait expulsé de ses murs un certain de la Forcade et quelques autres hérétiques qui cherchaient à s'y loger (3 juillet 1589) ; elle avait agi de même contre les étrangers sans aveu et fait recenser les autres dans chaque quartier. Les habitants furent avisés de tenir leurs armes prêtes et de se munir de poudre, corde, plomb et farine. La ville s'efforça de faire rentrer dans ses magasins la poudre confiée à du Verger, de Gestas et autres canonniers chargés de la raffiner (23 août) ; elle en fit acheter 17 quintaux à Navarrenx à 16 sols la livre et la fit distribuer par les capitaines de quartiers à condition de la rembourser dans six mois.

Par mesure de prudence, les navires arrivant dans le port furent forcés de livrer leur artillerie et les armes offensives et défensives, mais ils les retirèrent au moment du départ (2 octobre) ; les tilholiers furent empêchés de faire passer la Nive aux étrangers, de la tour des Menons vers le port de Sault, où la surveillance n'avait pas été assurée. Les huguenots de Bayonne, la plupart étrangers, ne semblaient pas offusqués par ces précautions ; ils travaillaient et jouaient les jours de dimanches et fêtes, chantaient les psaumes traduits par Marot et Théodore de Bèze, que les édits du royaume avaient cependant prohibés. Les magistrats leur rappelèrent les anciens arrêtés et défendirent aux hôteliers de les laisser chanter ; ils ouvrirent une information contre certains d'entr'eux qui avaient osé prétendre qu'ils réduiraient les catholiques comme ceux-ci avaient réduit les protestants (13 octobre).

Le danger redouté par la ville ne devait cependant pas venir des protestants ; le bruit se répand bientôt que les Espagnols ont sondé le gué de la Bidassoa, à Béhobie. Les échevins, ne croyant pas aisément à une menace venant de ce côté, font une enquête au sujet de cette nouvelle (11 décembre 1589) ; ils n'étaient pas portés à s'en émouvoir car, cinq mois auparavant, ayant accueilli en ville l'ambassadeur de France, le sieur de Fresne, qui venait d'Espagne, ils n'avaient appris de lui aucune nouvelle menaçante. Aussi, tous leurs soins se portent vers la réception qu'ils préparent pour honorer la venue de Madame, sœur du roi, laquelle doit traverser la ville, allant à la cour ; ils chargent le sieur de Lespès de lever, pour cette circonstance, une compagnie de 150 hommes et s'informent auprès de M. de Roubignon du moment où la princesse arrivera. Néanmoins,

r une mesure de sécurité, on recensa les étrangers et on assura guet au boulevard St-Jacques, dont le relâchement avait été gnalé (22 janvier 1590).

Premières menaces des Espagnols et des ligueurs contre Bayonne.

L'Espagne, dont les soldats viennent d'être battus à Ivry, ne ssimule plus son hostilité sur la frontière. Philippe II y fait unir une grande armée, des galères et des navires dans le but menacer Bayonne. En même temps, quelques troupes de gueurs se présentent aux environs du nouveau havre de Adour pour tâcher de passer en Labourd et donner la main ux Espagnols (21 avril 1590) ; cette tentative fut déjouée grâce la précaution prise par la ville de Bayonne de faire retirer du avre tous les bateaux et d'inviter les capitaines des navires qui y trouvaient à s'opposer à la traversée du fleuve. Mais les ompagnies de ligueurs n'ont pas renoncé à leur projet et se éunissent à d'autres compagnies pour le réaliser. Le gouverneur e Bayonne est décidé à les en empêcher avec l'aide des habinats de la ville et des troupes dont il dispose.

Mesures de défense.

Comme cet officier tient pour certain que les Espagnols veuent tenter une entreprise sur la ville, il a averti les gentilshomnes de son gouvernement de se tenir prêts et a dressé un état e ceux qui peuvent répondre à son appel ; il a invité la ville à aire de même pour les bourgeois et les voisins. Ceux des habinats qui en ont le moyen doivent faire provision de vivres et de rine pour un mois ; l'artillerie sera dressée, les munitions ubliques et les armes des voisins visitées. On ne put songer à médier à la faiblesse des chaînes et affûts qui barraient la ve, car les finances faisaient défaut ; le gouverneur, cependant, l'insistance de la ville, écrivit au roi et au maréchal Matignon ur leur demander de prendre sur les fonds de la traite foraine somme nécessaire à ce travail. En attendant, une gabionnade faite au boulevard de la tour du Nard pour protéger les canons stinés à battre la rivière ; quelques navires sont mis en rang rrière les chaînes de St-Esprit, prêts à être coulés en cas de ril imminent, afin d'opposer un obstacle à l'entrée des navires nemis qui entreraient par le nouveau havre. Cinq cents brasses corde à mèche sont fabriquées à la hâte et distribuées aux liciens.

Les habitants qui sont Espagnols sont recherchés et expulsés la ville ; le gouverneur prescrit à ses soldats d'amener devant tous les étrangers qui entreront à Bayonne et menace les eliers, qu'il a fait appeler devant lui, de les réprimer sévèment, s'ils n'exécutent pas ses ordres. Enfin, la garde est forcée et le service de guet extraordinaire rétabli. Cette

mesure fut prise afin d'éviter l'établissement d'une garnison que le Corps de ville ne voulait consentir à accepter qu'en cas d'extrême nécessité, à cause des inconvénients qu'elle devait entraîner.

Le passage à Bayonne de M. de Langle, ambassadeur de France, revenant d'Espagne, sembla indiquer qu'une détente était sur le point de se produire dans les rapports entre les deux pays (21 mai 1590) ; en effet, la ville ne fut plus sous la menace d'une attaque subite, mais elle n'en resta pas moins sur la défensive.

Incertains sur le résultat définitif de la lutte engagée entre le roi de Navarre et les ligueurs, les échevins ont voulu faire leur cour au cardinal de Bourbon, roi de la ligue, en lui répondant, le 8 juin, pour le remercier de ses offres honnêtes et le supplier de continuer à la ville sa bonne volonté. Cette démarche resta sans effet, le cardinal étant mort un mois auparavant. Mais, en même temps, ils ont défendu de tenir sur Henri IV des paroles malsonnantes et de prononcer des propos séditieux au sujet de l'autorité royale. Ces excès de langage étaient surtout reprochés aux vignerons qui fréquentaient les tavernes et ne craignaient pas de tenir des discours licencieux, de jouer et de blasphémer.

Le clerc de ville s'en plaignit amèrement, disant « que d'exécrables paillardises se commettaient journellement et que, par suite de l'impiété des habitants, il semblait que toute espèce de vice était vertu et les actes vertueux des crimes manifestes. » Les anciennes interdictions concernant la fréquentation des tavernes furent renouvelées, mais cette mesure ne put produire le résultat espéré, car la ville était pleine de désordres au sujet du nouvel impôt sur le pastel.

L'épuisement du Trésor royal avait occasionné cette émotion. Henri de Navarre ne disposait plus d'une armée suffisante pour continuer le siège de Paris depuis que la noblesse volontaire, qui en formait le corps principal, avait dû regagner ses foyers par suite du manque de ressources (20 août 1590). Il avait dû, comme nous venons de le voir, reculer devant Mayenne et Farnèse et lever le blocus de la capitale ; mais il avait entrepris de réduire d'autres places. La bonne marche de ces opérations exigea la création de nouvelles ressources qui furent demandées à l'impôt sur le pastel. Les habitants de Bayonne se mutinèrent, refusant de payer ce nouveau droit au sieur de Lalande, qui en était receveur et persistait à faire son devoir malgré les menaces dont il était l'objet (19 novembre 1590). Le gouverneur, voyant que le peuple commençait à se mettre en armes, se décida à en

re au roi et à sa sœur ; cette démarche calma les esprits et
nit de faire face aux dangers du dehors.

Souscription des habitants pour la défense de la ville.

andis qu'Henri IV était occupé à prendre des villes aux
irons de Paris, le duc de Savoie avait envahi la Provence
c l'aide des troupes espagnoles et milanaises et avait fait à
une entrée solennelle (17 novembre 1590). D'un autre côté,
mée espagnole était signalée s'approchant de la frontière des
énées voisine du Labourd. Comme ce mouvement pourrait
dirigé contre Bayonne, le gouverneur de cette ville, utili-
t les quelques fonds contenus dans les caisses publiques, fait
eter des munitions, poudre, corde à mèche, plomb, blé et
ne. Mais les coffres de l'Etat sont dans le plus grand dénû-
nt et leurs maigres ressources sont loin de suffire aux dépen-
urgentes. Le gouverneur, qui veut à tout prix assurer la
urité de Bayonne, s'adresse alors aux bourgeois, fait appel à
r patriotisme et les invite à opérer des versements volontaires
décembre 1590). Une souscription fut ouverte aussitôt et pro-
isit 1,100 écus (1) ; les claviers des offices, après en avoir
éré à leurs compagnons de travail, s'inscrivirent aussi pour
écus : une souscription complémentaire fournit 92 écus.
l resta toutefois convenu que le gouverneur devait tout
bord employer les fonds provenant de la traite foraine. Un
s du blé constituant la munition du roi fut converti en farine
délivré contre paiement aux habitants.

Précautions contre les étrangers.

n même temps que sont formés des approvisionnements pour
as d'un siège, le lieutenant de maire, Jehan de Sorhaindo,
tache à assurer la sécurité de Bayonne. Voilà déjà 21 ans
il remplit sa fonction et ce long exercice lui a appris comment

) Le lieutenant particulier, 20 écus ; le procureur du roi, 50 ; le lieutenant Sorhaindo,
de Barsoro, 100 ; de Crutchette, premier échevin, 30 ; Monballor, échevin, 10 ;
Compaigne, 20 ; Pierre Dibarboro, échevin, 40 ; Pierre de Crutchette, jurat, 10 ;
st, jurat, 10 ; Jacques de Lalande, jurat, 30 ; Pierre Dollins, jurat, 10 ; Dolluns,
, 40 ; Dominique de la Serre, 10 ; Pierre de Naguille, 20 conques de farine et un
al de poudre ; du Vergier, 40 écus ; Auger Dibarboro, 20 ; Pierre de Lalande,
eiller, 20 ; Bernard de Barsoro, 30 ; de Lespès, 50 ; Bertrand de la Garde, 4 ; Jehan
Lalande, 6 ; David de Naguille, 30 ; de Sarremont, 10 ; Dibusty, 20 ; Duret, 20 ;
re de Viges, 10 ; de Garites, 20 ; Pierre Dibusty, 12 ; David de Laclau, 12 ; Pierre
arre, 25 ; du Clerc, 10 ; Jehan de Ste-Croix, 20 ; du Cassia, 10 ; St-Jehan, 4 ; Jean
on Dolluns, 10 ; Guillaume de Cazalis, 10 ; Pierre de Lalande, trésorier, 20 ; Mathieu
Lalande, 30 ; Mathieu de Diaz, 10 ; de Mendive, 10 ; Dehoby, 6 ; Goubert, 6 ;
laume Dibusty, 10 ; Mathieu Petit, 6 ; de Haramboro, 4 ; Jehan de Villeneuve, 5 ;
re Duhalde, 6 ; Martin du Vergier, 15 ; Bernard de Crutchette, 10 ; Jehan de Maures,
Martinet d'Arassen, 10 ; de Monho, 10 ; Adrien Cheppon, 10 ; de Porche Vigne, 10 ;
le bon d'Etcheverry, 10 ; de la Cabane, 2 ; de Gestas, 4 ; de Peyrelongue, 5 ; de
arose, 2 ; revenant toutes les sommes à 1,100 écus. (*Registre des délibérations*, 3
mbre 1590).

la ville peut être mise à l'abri d'une surprise. Il prie le gouverneur de débarrasser son gouvernement et la ville de Bayonne des bohémiens qui s'y trouvent en grand nombre, gens débauchés, la plupart armés et bien montés. De son côté, il rappelle les hôteliers à leurs obligations et fait visiter les étrangers (24 décembre); il se renseigne auprès des marchands anglais habitant la ville sur l'équipage d'un navire anglais que l'on croit composé de pirates et d'écumeurs de mer. Le Château-Neuf lui causait des inquiétudes, parce que son commandant y maintenait une taverne dans laquelle sont reçus des Espagnols; il fit part de ses craintes au gouverneur et lui offrit de le faire garder par des bourgeois, afin d'éviter d'y mettre des étrangers, jusqu'à ce que les ennemis aient délogé des environs de la ville. Les échevins, gens du Conseil et principaux bourgeois, se placèrent aux portes, à tour de rôle, et s'opposèrent à l'entrée des suspects; on ferma alternativement l'une des portes pour rendre ce service moins lourd.

Il avait été depuis longtemps reconnu nécessaire de consolider les tours des Menons, de Sault et l'une de celles du Château-Neuf; l'état de ruine de leur toiture, déjà signalé au gouverneur (5 octobre), s'était aggravé, car cet officier, ne voulant pas toucher aux fonds de la traite foraine sans l'autorisation du roi ou du maréchal, s'était abstenu d'y faire travailler; il se décida cependant à mander près de lui Bernard de Milhet, maître charpentier, ingénieur de la ville, et se borna à lui faire étayer les couvertures en attendant la décision du roi (7 janvier 1591).

Venue de la sœur du roi.

Henri IV, occupé à faire face à ses nombreux ennemis, n'avait pas le loisir de s'occuper de ces menus détails. Néanmoins, comme la menace des Espagnols mettait en danger les places de la frontière pyrénéenne, il chargea sa sœur de visiter les défenses de Bayonne. Le Conseil de ville, averti de la venue de la princesse, s'apprêta à la recevoir avec honneur. Le lieutenant, deux échevins et deux jurats allèrent la prendre à Bidache avec quatre galions équipés et armés, montés chacun par un conseiller, dix hommes, des trompettes et un porte-enseigne, ces derniers vêtus aux couleurs de la princesse. Ces bateaux firent escorte à la galupe qui portait la sœur du roi; l'embarcation était garnie de velours à l'intérieur; elle possédait une cabine peinte aux couleurs de Madame et revêtue intérieurement de la plus riche tapisserie que la ville avait pu se procurer. Sept rameurs, habillés comme les trompettes, conduisirent cette galupe et celle qui portait les bagages.

La princesse est reçue à son arrivée par une compagnie de

jeunesse, pourvue d'un capitaine, d'un lieutenant et d'un enseigne ; puis, abritée sous un poêle en damas de couleur, elle se dirige vers son logis à travers des rues superbement tapissées. Douze jeunes gens, choisis dans la bande parmi les plus qualifiés, sont placés à la porte de sa demeure et vingt-quatre autres des mieux équipés se tiennent prêts à l'accompagner à cheval dans le cas où elle voudrait aller aux champs. La princesse est l'objet de nombreuses prévenances et reçoit un beau cadeau de 50 barils de confiture. Comme les échevins redoutent que la ville soit surprise au milieu des fêtes et des assemblées qui ont lieu à cette occasion, ils renforcent la garde des portes et prient le gouverneur de permettre que le sieur de Larralde se retire au Château-Neuf pour le garder avec le nombre d'hommes qu'il jugera nécessaire (22 février 1591).

Les cajoleries dont la princesse fut l'objet tendaient à obtenir son appui pour faire abolir à Bayonne un nouvel impôt mis par le roi sur toutes les marchandises ; mais les échevins, qui avaient protesté auprès d'elle au moment où il allait être établi (26 avril 1591), ne furent pas plus heureux dans leurs démarches près du roi (7 juin). Le passage de Madame n'avait pas arrêté les incursions des partisans de la ligue ; aussi, le Conseil signala au gouverneur la nécessité de châtier les gens de son gouvernement qui donnaient asile et refuge aux ligueurs, facilitant ainsi les courses qui désolaient le pays et le prièrent d'écrire sur ce sujet au maréchal, au sieur de Poyanne et au vicomte d'Orthe (24 avril). Pour se garder de toute surprise, des barrières furent placées au bout du pont des trois portes St-Esprit, St-Léon et Mousserolles ; elles étaient maintenues constamment fermées et ne s'ouvraient que pour le passage des personnes connues. Le service extraordinaire de garde fut rétabli et les patrouilles circulèrent jour et nuit.

Ce surcroît de précautions se justifiait en outre par l'affluence à Bayonne de commerçants portugais (1) qui se disaient bannis d'Espagne, mais qui pourraient espionner pour le compte des Espagnols ; ceux-ci, d'ailleurs, continuèrent à faire sur la frontière voisine grand amas de gens de guerre sans révéler leurs desseins. Le gouverneur, sur la demande du Conseil, expulsa les Portugais et envoya des espions au delà de la frontière ; l'entrée du havre fut en même temps surveillée par Lindau (11 mai). Des navires furent rangés le long des chaînes, tandis que l'on gabionnait les lieux propres à recevoir de l'artillerie.

(1) Juifs.

Les habitants de Bayonne ont oublié un moment leurs appréhensions pour se réjouir de la reddition de Chartres, annoncée au gouverneur par une lettre close du roi, écrite le 19 avril 1591 du camp devant cette place. La prise de cette ville avait été précédée de celles de Noyon, Château-Thierry, Meaux, Corbie, Lagny et Provins. Dans sa missive, Henri IV exhortait les Bayonnais à se mettre en dévotions et prières pour remercier Dieu et implorer son appui ; cette invitation fut transmise à l'évêque Jacques de Maury, qui n'osa ordonner des prières publiques sans consulter ses chanoines et son clergé ; le roi était en effet hérétique et combattu par le pape, ce qui rendait la réponse délicate.

Le roi de France avait cependant grand besoin de la protection divine pour triompher de ses ennemis, car Philippe II poursuivait sans relâche ses visées ambitieuses. Outre l'armée de Farnèse, il avait envoyé en Languedoc un corps peu important qui s'était rendu maître de quelques petites places ; de plus, il avait dirigé sur la Bretagne une troupe de 5,000 hommes à la demande du duc de Mercœur, qui voulait s'y rendre indépendant. Cette petite armée, conduite par Don Juan d'Avila, avait débarqué à Blavet (Port-Louis) et s'était emparée d'Hennebont ; elle garda le fort de Blavet comme place de sûreté jusqu'en 1598. La frontière de l Est était également franchie par le duc de Lorraine ; celui-ci prétendait, comme son voisin le duc de Savoie, à une large part dans la curée et avait envahi la Champagne.

L'entrée en ligne de ces armées ennemies ne put abattre le courage d'Henri IV, qui mit résolument le siège devant Rouen, place occupée par les Espagnols. Pour réunir les troupes nécessaires à cette opération, il s'était saigné aux quatre veines, vendant les domaines de la couronne en Normandie et les siens en Navarre. Il se trouva bientôt à la tête de 30,000 hommes et, aidé par Biron, poussa activement le siège de Rouen.

Espelette pacifié par les échevins.

Durant ces événements importants, les échevins de Bayonne se sont efforcés de ramener la paix dans le Labourd, en réclamant le châtiment des ligueurs et en s'interposant dans les querelles étrangères à la ville. Apprenant que les habitants d'Espelette s'étaient soulevés en armes et en grande compagnie contre leur seigneur qu'ils tenaient assiégé, et voulant éviter la répression sanglante que La Hillière préparait en amassant des gens de guerre et des amis du voisinage, le Conseil, d'accord avec le gouverneur, s'entremit, obtint que les armes seraient déposées et le différend soumis à un arbitrage (27 juin). Cette intervention venait à point, car le Labourd commençait à se

ever sans qu'on puisse savoir à quelle fin ni pour quel
i.

es partisans de la ligue continuèrent leurs courses aux envi-
s de la ville et dans le territoire soumis au gouverneur ;
ii-ci recevait constamment des plaintes au sujet des pilleries,
orsions et mauvais traitements dont ils étaient accusés et se
ntrait bien décidé à user de son autorité pour faire cesser ces
rédations (9 août 1591). Mais La Hillière ne pouvait que
nacer, car les ligueurs tiraient leur force du voisinage de
mée espagnole et de l'obligation où se trouvaient les royaux
réserver leurs moyens pour résister à l'étranger.

Quatre navires espagnols sont signalés courant le long de la e française ; un plus grand nombre de vaisseaux armés sta- nnent sur la côte d'Espagne ; les Espagnols ne révèlent pas core leurs desseins et, bien que la rumeur se répande qu'ils nt se diriger vers la Bretagne, appelés par Mercœur, ce bruit urrait n'être qu'un stratagème cachant le projet de se saisir l'embouchure de l'Adour et de descendre à terre. C'est l'avis Conseil, qui estime que l'on doit veiller à la garde de la ville, x provisions et aux vivres, car si les Espagnols arrivent, ils reront, de concert avec les ligueurs, les avenues de Bayonne terre et par mer et empêcheront la ville de recevoir des res (16 août 1591). Menace de navires espagnols.

Cette alarme stimule le zèle des échevins et des principaux
urgeois ; ils se partagent le commandement des quatre portes,
t le recensement des hommes, des armes, des vivres et
endent aux voisins de vendre ou prêter leurs armes, princi-
ement les arquebuses. Un grand magasin est constitué pour
fermer les approvisionnements. Le Conseil empêche le blé
sortir de la ville et prie le vicomte d'Orthe d'y faire transpor-
les vins et grains de ses sujets, afin que l'ennemi ne s'en
pare dès son arrivée (24 août). Quoique les préparatifs de
spagne fussent tournés vers la conquête de la Bretagne, la
ation de magasins sur la frontière maintenait l'inquiétude à
yonne ; aussi, la ville demanda à l'assemblée du bailliage de
bourd, pour sa défense, la convocation des mille hommes dus
ur le service du roi. Le Conseil veilla sur les étrangers espa-
ols, fit acheter de la poudre et de la corde, chargea le jurat
llins de confectionner des gabions et de les mettre en place
octobre) ; les magistrats de la ville, non contents de faire les
ides de jour, poussèrent le zèle jusqu'à les conduire la nuit
décembre 1591).

Mais Philippe II songeait plutôt à secourir Rouen qu'à atta-

quer Bayonne ; il comprit que la perte de la première place porterait une grave atteinte à son influence et l'empêcherait de tirer le fruit qu'il espérait du mariage projeté entre l'infante sa fille et le duc de Guise, dont il voulait faire un roi de France depuis la mort du cardinal de Bourbon ; il ordonna donc au duc de Parme de se joindre à Mayenne avec 25,000 hommes et de faire lever le siège de cette ville. L'opération, bien conduite, réussit au gré du monarque catholique et jeta la consternation dans toute la France.

Labourd pillé par les compagnies de ligueurs.

Profitant de la frayeur causée par les menaces de l'Espagne, les ligueurs opèrent librement en Labourd ; trois de leurs compagnies de guerre, conduites par les sieurs de Pangeas, de Balier et de Mauriel, commettent journellement aux environs de Bayonne toutes sortes d'excès, voleries et cruautés. Le lieutenant Sorhaindo s'en plaint et, sachant l'impuissance du gouverneur, il s'adresse directement au roi, à sa sœur, au maréchal Matignon, leur demandant d'assurer la tranquillité dans le pays (3 janvier 1592).

Mais Henri IV, après s'être éloigné de Rouen, a rassemblé des troupes et s'est élancé à la poursuite de l'armée espagnole qui s'acheminait vers les Flandres ; il réussit à l'atteindre et à la mettre en fuite (avril 1592) ; dès lors, les Bayonnais se préoccupèrent moins des troupes espagnoles de la frontière. De fréquents avertissements leur parvenaient encore cependant et leur apprenaient que l'ennemi était proche. Le Conseil d'Etat de Bayonne, réuni chaque mercredi, veillait à la garde du Château-Neuf, confiée à un officier nécessiteux ; il s'efforçait en outre de calmer l'émotion produite dans la ville par la levée d'une cotisation pour le magasin et par la pose de placards menaçant les commerçants portugais. Ces juifs, bannis d'Espagne et même du Portugal, depuis que ce dernier pays était passé sous la domination espagnole, arrivaient en ville par grandes troupes et retournaient ensuite dans leur contrée d'origine pour trafiquer ; on les força à vider la ville et on leur défendit d'y séjourner de nouveau, sinon comme passagers et durant une nuit seulement (13 avril 1592).

La lutte avec l'Espagne était loin de cesser ; Philippe II, tenace dans ses projets de conquête, gardait les places de France tombées en son pouvoir et s'efforçait d'en prendre de nouvelles. Aussi, les attroupements de la frontière ne se dissipaient pas et se livraient parfois à des démonstrations hostiles qui provoquaient de nouvelles alarmes. Le 21 juin 1592, un avertissement fait connaître que les Espagnols et les ligueurs s'amassent aux

environs de la ville ; les bourgeois de Bayonne se tiennent sur la défensive et offrent au gouverneur de remplacer les étrangers chargés de garder le Château-Neuf, en le priant de prendre lui-même le commandement de cette forteresse. Des gabions sont placés au boulevard du Nard pour protéger l'artillerie ; 1,200 conques de blé, changées en farine, produisent 400 quintaux de biscuit. On se débarrasse des nombreux étrangers qui tiennent en ville des propos séditieux, discutant les affaires d'Etat et prenant parti, les uns pour les ligueurs, les autres pour les protestants ; on invite en outre les habitants à vivre en paix sans s'injurier ni se reprocher la qualité de ligueur ou celle de huguenot (8 juin). Ces discussions se produisaient jusque dans la chaire de la cathédrale, où un prédicateur avait pris pour texte de son sermon : « Si la paix doit se faire et si elle peut se faire. » La manière dont le sujet avait été développé fut jugée susceptible de provoquer des divisions parmi le peuple ; aussi, sur la prière du gouverneur, l'évêque gourmanda le prédicateur en présence d'une délégation d'officiers et d'échevins, et l'invita à ne pas transgresser les édits royaux (13 juillet).

De fréquents avertissements annoncent une nouvelle menace de l'Espagne (7 août 1592) ; quelques-uns viennent de la cour de Philippe II et sont adressés par un espion qui déclare ne pas oser tout écrire ; aussitôt, le Conseil lui envoie un messager chargé de rapporter verbalement les renseignements que l'on ne peut confier au papier. Des actes de piraterie, commis aux portes de Bayonne, démontrent l'audace des ennemis ; des navires espagnols, armés en guerre, ont saisi à l'embouchure du Boucau et ont amené deux barques françaises portant du sel à la ville. Le bruit court que les Espagnols, appuyés par la ligue, doivent surprendre Bayonne par le quartier du Château-Neuf, lequel est éloigné de tout secours et mal défendu. Il faut donc assurer la défense du Château-Neuf, dont le commandant, M. de Treignan, serait décédé et, en attendant que le roi ait pourvu à son remplacement par un personnage sûr et dévoué, le Conseil propose au gouverneur d'y placer le sieur de Larralde, seigneur de la maison de Garat, habitant de Villefranque, et affectionné au service du roi (3 août).

Le danger appelait l'attention sur les parties faibles de la fortification ; le Conseil se plaignit que les fonds affectés par feu Henri III à les améliorer eussent été détournés de leur destination. Le gouverneur fit parvenir par un exprès au maréchal Matignon une requête par laquelle il lui demanda d'envoyer en toute diligence Louis de Foix ou tout autre ingénieur, afin de

visiter les fortifications de la ville et dresser le devis des réparations les plus pressées. Louis de Foix était à Bordeaux, où il s'apprêtait à agrandir la tour de Cordouan. Quelques mois auparavant, il avait écrit aux échevins, leur proposant un projet de reconstruction complète des chaînes de la Nive : ceux-ci avaient répondu à sa proposition en le priant de présenter le projet au roi et lui envoyant 200 écus pour les frais de son voyage ; ils avaient en même temps écrit au cardinal de Bourbon, au chancelier et à M. de Forget, secrétaire d'Etat, pour démontrer la nécessité de fortifier la ville du côté des rivières en reconstruisant les chaînes (4 mai). Ils avaient appuyé leur requête par un cadeau à M. de Forget, de passage à Pau (12 juin), consistant dans une pièce d'ambre gris et douze bas de soie des plus beaux que l'on ait pu trouver.

Les Espagnols pénètrent en Comminges et Couserans.

Les amas de troupes constitués à la frontière ne devaient pas avoir Bayonne pour objectif. La sœur du roi annonce, le 20 août 1592, au gouverneur, que les Espagnols sont entrés en grand nombre en France, du côté du Couserans et Comminges, avec l'intention de pénétrer plus avant dans le royaume et de surprendre Bordeaux ; ils sont pleins de menaces contre Matignon, qu'ils veulent mettre à mort. Pour opérer sur Bordeaux et sur d'autres villes, ils ont fait des préparatifs considérables et amassé beaucoup de soldats ; aussi est-il à craindre qu'ils ne se détournent de leur chemin pour venir prendre Bayonne à revers et faire mourir le gouverneur de La Hillière, comme ils en font courir le bruit. Devant ce danger, La Hillière fait pourvoir la ville de vivres et de munitions et manifeste l'intention d'introduire promptement en ville un certain nombre de gens de guerre et soldats des environs. La perspective d'une garnison ne sourit pas aux échevins, qui prétendirent que sa présence aurait pour résultat d'épuiser les vivres approvisionnés et de fouler le peuple ; aussi, furent-ils d'avis d'y recourir quand le danger serait encore plus pressant. Leur opinion prévalut et, fort heureusement pour la ville, les Espagnols ne réalisèrent pas les projets qu'ils avaient sur elle.

Cette alerte une fois passée, le calme ne se rétablit pas en Labourd. Des ribleurs armés parcourent Bayonne la nuit et enlèvent toute sécurité. Le commerce était entravé sur terre comme sur mer ; d'une part, des navires appartenant à des marchands de la contrée et portant des laines vers le pays de Brouage étaient capturés par des pirates espagnols, conduits au port de Laredo avec leurs équipages, traités d'hérétiques et durement malmenés ; d'autre part, les commerçants étrangers

aient volés et pillés en Labourd, mais surtout durant le trajet ar eau de Dax à Bayonne. Le procureur de l'amirauté, saisi de laintes nombreuses, fut impuissant à empêcher ces désordres 23 novembre 1592).

Il était cependant grand temps de mettre un terme à de areilles dévastations, et nul plus que le roi de France ne désirait amener le calme dans le royaume. Les bruits de paix prenaient lus de consistance ; une trêve semblait se préparer et Bayonne tait désireuse de s'y voir comprise. Cependant, la trêve ramè-era-t-elle la tranquillité ? Cela est douteux, à cause des mena-es de l'Espagne, qui ne cesseront pas. Aussi, est-il nécessaire de oursuivre auprès du roi la rentrée de l'artillerie prêtée par la ille. Celle-ci est maintenant dans l'arsenal de Navarrenx, et elle era enfin rendue si M. de la Force exécute l'ordre que le roi ient de lui donner (22 mars 1593). Le Conseil demande qu'on a conduise seulement à Sordes ou à Peyrehorade, d'où il la erait ramener à Bayonne.

Henri IV avait reçu les projets de Louis de Foix sur la fortifi-ation de la ville, mais il se réserva de les examiner lorsqu'il asserait à Chartres et d'étudier alors les moyens de les réaliser. s'agissait, non seulement de faire à neuf les chaînes de la ive, suivant un modèle fourni à la ville par Laurent Grief et ont l'exécution pouvait être assurée avec les 2,000 écus que le ésorier Marchand a recueillis, mais encore de renforcer par n terrassement la courtine en maçonnerie comprise entre la ur des Menons et le boulevard St-Jacques, car le Conseil « vu état piteux des affaires de France », estimait que cette muraille ait vide, dégarnie de terre, ce qui permettrait à l'ennemi de rcer la ville dans cette partie. Ce dernier travail fut donné à rfait, le 7 mai 1593, et commencé à l'aide des manœuvres des virons.

Le roi retarde l'examen des projets de Louis de Foix.

Il n'était pas possible aux habitants de se maintenir cons-mment sur le qui-vive ; non seulement les services de garde du guet furent négligés, mais les magistrats du Conseil ne ent plus la ronde en propre personne. Le relâchement devint ur certains une négligence coupable, puisqu'ils se permirent vendre des arquebuses prêtées par la ville. Quelques-unes de s armes furent retrouvées, mais on combla les vides de l'arse-al en achetant cent piques, des mousquets et trois milliers de oudre à La Rochelle. Les échevins usèrent même, pour accroî-e l'armement de la ville, d'un moyen radical consistant à ésigner cent bourgeois qui furent invités, sous peine de prison, acheter une cuirasse et un mousquet. Toujours animés de

bonnes intentions, ils veulent encourager la jeunesse à l'exercice du tir ; ils font dresser dans ce but une cible, représentée par un coq d'acier ou de cuivre, placé au sommet d'une perche, et ils instituent, à partir du 1er mai 1593, un concours ouvert aux enfants, en promettant, à celui qui touchera le premier le but, un mousquet avec sa fourchette, mis en vue pendant la séance de tir, pour exciter l'émulation. Le nouveau maire, le sieur de Gramont, fut témoin du zèle des échevins ; il avait fait son entrée le 27 février, conduit dans les galions de la ville. Il ouvrit solennellement la séance du Conseil et déclara consentir à la demande qui lui avait été faite de retirer la charge de lieutenant à Jehan de Sorhaindo qui en était titulaire depuis 24 ans et se permettait d'en abuser parfois dans son intérêt personnel ; il choisit pour cette fonction Pierre de Lespès.

Les négociations du Béarnais en vue d'une trêve avec les ligueurs ne sont pas du goût de Philippe II, qui fait de nouveau rassembler des troupes sur la frontière des Pyrénées (10 mai 1593).

Menaces de l'Espagne.

A la première menace, le Conseil se préoccupe de purger la ville des étrangers qui l'infestent ; il leur défend, sous peine de mort, de s'approcher des remparts, boulevards et fossés. Les Portugais, soupçonnés de transmettre des avis à l'ennemi, sont expulsés. L'un d'eux, nommé Silves, fut spécialement signalé ; il habitait le Château-Vieux, où il pouvait entendre les délibérations secrètes du Conseil d'Etat et les communiquer aux Espagnols par les Portugais de passage. Le nouveau lieutenant est chargé d'envoyer des espions reconnaître la situation des ennemis et découvrir leurs projets.

Les armes et les farines sont recensées ; chaque habitant ou voisin est sommé de se pourvoir de poudre et munitions de guerre, de se fournir de blé pour deux mois et de le convertir en farine. Pour faciliter l'exécution de cet ordre, la ville envoya à Navarrenx un échevin et à La Rochelle un jurat acheter de la poudre et des balles pour 2,000 livres ; elle recommanda au gouverneur de la première ville de presser le départ du maître qui devait forger les cent cuirasses ordonnées aux bourgeois ; elle défendit d'autre part d'emporter du blé de la ville par bateau et se plaignit, vainement d'ailleurs, aux gouverneurs de Fontarabie et de St-Sébastien, que des pirates espagnols avaient capturé au havre deux navires bretons apportant du blé en ville. Comme le danger pouvait se produire du côté de la mer, le pilote Lindau fut placé en observation au havre avec son galion armé, afin d'avertir le corps de garde de la tour du Nard, si l'ennemi se présentait. Un semblable avis fut demandé aux

ès des paroisses de Labourd limitrophes de la mer, dans le où ils verraient passer l'armée navale d'Espagne. La garde rivières fut assurée par un nouveau bateau, dont Bernard Milhet avait fait le dessin et le devis, le Conseil trouvant celui dont disposait la ville était insuffisant comme dimen-n et comme moyens de défense. Les chaînes de la Nive furent tégées par les navires qui se trouvaient dans la rivière et qui ent rangés en arrière de ce barrage.

Danses prohibées

l faut croire que les habitants avaient fini par ne plus mouvoir de ces préparatifs qui se répétaient à chaque alerte, r le clerc de ville fait la remarque qu' « au lieu de s'attrister comme les autres Français sur la situation navrante du royaume, ils ne font que danser et sauter au son du tambou-rin, les jours de fêtes et dimanches. » Ces exercices choré-aphiques étaient non seulement déplacés, mais ils faisaient ître un véritable danger, car ils avaient lieu aux lices, point ès rapproché du Château-Neuf, de la brèche et des remparts, présence d'un grand nombre d'étrangers ; ces derniers, tout regardant les danses, pouvaient jeter un coup d'œil sur la rtification voisine et en noter les parties faibles. Par mesure précaution, le Conseil interdit les danses tant que « les ubles ne seront pas apaisés et les défiances levées ; » il manda en même temps que le sieur de Larralde vînt com-ter, avec quelques bourgeois, la garde du Château-Neuf, isolé mal surveillé.

Projet de garnison à Bayonne.

Le gouverneur a fait la sourde oreille à cette proposition, ignant que les bourgeois n'empiètent sur les attributions des litaires ; il veut assurer la sécurité de la ville par un moyen i n'est pas goûté par les habitants. Il propose de nouveau ppeler à Bayonne deux cents hommes des pays de Labourd, sse, Maremne et Seignanx et de les y maintenir tant que le nger durera. Celui-ci n'était d'ailleurs pas négligeable, car les pagnols faisaient des préparatifs au port de Passages et, près les nouvelles parvenues, l'armée navale qui s'y trouvait urrait arriver à Bayonne quatre heures après avoir embarqué 5 août 1593). La proposition fut discutée par une grande semblée de bourgeois devant laquelle le lieutenant exposa que garnison était demandée pour s'opposer à l'effort de l'ennemi ntre les chaînes. La majorité fut d'avis d'accepter la garnison, isque la ville n'avait pas d'autre moyen de se défendre, et elle cida de répartir les soldats chez les habitants.

Abjuration du roi.

Henri IV, fatigué de sa vie nomade et aventureuse, compre-nt que son changement de religion était une condition indis-

pensable au rétablissement de la paix publique, parce qu'il pouvait seul enlever aux catholiques tout motif d'opposition, s'était décidé à abjurer (22 juillet 1593). Il avait en même temps conclu avec les ligueurs une trève de six mois qui expirait le 1er janvier 1594 ; il devait profiter de ce délai pour se rendre à St-Denis, s'y faire instruire sur la religion catholique et prononcer enfin son abjuration dans la basilique royale. La conversion du roi et la trève furent annoncées à la ville le 20 août. A l'exemple de Bordeaux, qui célébra cet événement par des prières publiques, des feux de joie et autres témoignages d'allégresse, Bayonne rendit grâces à Dieu par le chant d'un *Te Deum* à la cathédrale et par une procession à laquelle assistèrent tous les chefs de famille, le dimanche 22 août ; le soir de ce même jour, des feux de joie furent allumés dans les carrefours, et tous les canons de la ville ébranlèrent les airs par leurs détonations.

Armée espagnole à Passages.

Ces démonstrations officielles s'accordaient mal avec le danger éventuel dont Bayonne était menacé. Les échevins rappelèrent au maréchal Matignon que l'armée espagnole était prête à s'embarquer à Passages et le supplièrent de porter secours à la ville si elle venait à être attaquée ; ils reçurent en même temps (23 août 1593) la petite garnison et assurèrent le logis des soldats. Le lieutenant de maire, informé que l'armée espagnole était réunie à St-Sébastien, se fit adjoindre les sieurs du Luc et de Montaut pour découvrir les desseins de l'ennemi et écrivit dans ce but à l'espion qu'il s'était ménagé à la cour de Castille. La réponse ne se fit pas attendre (11 février 1594) : « Philippe II « avait toujours des intentions hostiles et amassait des gens de « guerre pour marcher contre Bayonne. » Aussi, la manœuvre des fortifications se continua sans arrêt ; le gouverneur ne voulant y employer l'argent de la traite foraine sans ordre du roi et ce dernier déclarant qu'il n'avait pas de fonds pour la fortification de Bayonne, le jurat Dibusty avança la somme nécessaire au renforcement de la courtine des Menons ; les entrepreneurs Aritsague et Bernard de Milhet furent dès lors en mesure de continuer ce travail.

La ville négocia l'achat de trois pièces d'artillerie et poursuivit toujours la restitution de celles retirées à Navarrenx. Le Conseil fit rappeler, à son de trompe, les obligations du guet et obtint du gouverneur l'autorisation d'établir un corps de garde au Château-Neuf. La garde de cette forteresse, dont la charge de capitaine passa en plusieurs mains, n'était assurée que par un officier subalterne et causait encore des inquiétudes à la ville. Après le décès de Treignan, la capitainerie du château

sa au sieur de Cachat; elle venait d'être donnée par Henri IV vicomte d'Uza, un de ses chambellans (4 mars 1594), qui ne vait jamais résider à Bayonne.

Ce seigneur se présenta cependant, avec une suite de trente evaux, pour prendre possession de sa charge (27 mai 1594), institua pour son lieutenant le sieur de Ste-Croix, auquel la le accorda, pour son installation, 900 livres de deniers patri-moniaux.

Soumission de Paris et des autres villes rebelles.

La trêve conclue entre le roi de France et les ligueurs devait ndre fin au commencement de 1594, mais la conversion du avait amenée un certain apaisement, à cause de la division 'elle avait produit parmi les adeptes de la ligue. Tandis que le rti français, de beaucoup le plus important, inclinait insensi-ement vers Henri IV, l'autre fraction tenait encore pour Espagne. Dès ce moment, Mayenne vit son crédit diminuer ; il itta Paris, dont il laissa le gouvernement à Cossé-Brissac. Le rlement avait demandé que les troupes étrangères sortissent la capitale ; il fut dès lors facile au roi de Navarre de gagner gouverneur et de se faire livrer les portes Neuve et St-Denis. armée royale entra à Paris, à 4 heures du matin, et le roi alla endre le *Te Deum* à Notre-Dame, escorté de la milice bour-geoise (18 mars 1594).

Cet heureux événement permit à Henri IV d'accorder une olongation de trêve durant laquelle un grand nombre de les : Lyon, Aix, Orléans, Bourges, Meaux se soumirent au . Rouen lui fut livré par Villars, moyennant le titre d'amiral ne jolie somme. Amiens, Riom, Rodez, Agen, Périgueux nt successivement leur soumission. Cependant, les succès du rnais ne désarmèrent pas Philippe II qui, malgré la défection Guise à sa cause, n'abandonnait pas son projet de placer fante sur le trône de France ; il la proclama duchesse de tagne et insista en même temps auprès du Pape pour l'empê-r d'accorder son absolution à Henri IV.

La nouvelle de la soumission de Lyon parvint à Bayonne, le mars 1594 ; elle y fut célébrée par un *Te Deum* et des feux de . Quoique le curé majeur et M. du Faur, prêcheur en théolo-aient participé à la cérémonie religieuse, ils se sont abstenus prier pour le roi. Les échevins, qui ont été avisés de cette ission volontaire, en font la remarque aux deux ecclésias-ues, en leur rappelant qu'Henri IV était catholique : l'abju-on du roi était de date bien récente et le clergé était excusable ne pas croire le roi entièrement détaché de son ancienne yance. L'entrée d'Henri IV à Paris (18 mars), marquée par le

chant du *Te Deum* sous les voûtes de Notre-Dame, dut cependant lever les dernières hésitations des prêtres bayonnais.

Si les échevins étaient favorables à la religion catholique, ils usaient aussi de ménagements envers les protestants. Des plaintes fréquentes leur sont faites au sujet du pasteur Romatet, qui provoque l'émotion du peuple en baptisant les enfants à la mode huguenote et en faisant à La Bastide les mariages et les enterrements de certains habitants de Bayonne selon le rite de son culte. Le Conseil se borne à prier Romatet d'exercer moins ouvertement sa religion et transmet les plaintes au gouverneur avec les arrêts du Parlement qui les concernent. L'état de surexcitation des esprits ne permit pas au pasteur de faire cas des avis du Conseil, car, peu de temps après, ses domestiques furent accusés d'avoir tenu des propos contre le Saint-Sacrement.

Démarches pour conserver le gouverneur La Hillière.

Les procédés bienveillants du gouverneur La Hillière lui avaient concilié l'affection des habitants de Bayonne. Aussi, la ville avait-elle appris avec déplaisir les démarches de Gramont pour se faire donner sa charge. A la première nouvelle de ces agissements, deux échevins et un jurat ont été députés vers le roi et lui ont fait savoir que le Conseil s'opposerait à la réception de Gramont comme gouverneur ; ils se sont aussi rendus à Bidache, le 4 octobre de l'année précédente, pour dissuader Mme Gramont de poursuivre ce projet avec l'intention de faire la même démarche près de son mari, en venant le saluer dès qu'il rentrerait chez lui. Ce seigneur vient à Bayonne (15 avril 1594) et préside la séance du Conseil en sa qualité de maire ; il fait ses offres de service, car il va aller en cour, et veut bien consentir à dire au roi que les bourgeois le supplient de ne pas changer le gouverneur.

Néanmoins, les échevins n'ont pas grande confiance dans l'appui de Gramont. La nouvelle se répand que le gouvernement de Bayonne aurait été vendu au maréchal de Biron, qui serait prêt à en venir prendre possession ; ce seigneur l'aurait annoncé à quelques habitants de la ville en les chargeant de convertir le peuple à sa dévotion. Le Conseil s'émeut et se rend en corps chez La Hillière, le prie de se rappeler de la promesse qu'il lui a faite de ne pas abandonner son poste et de ne pas s'engager ailleurs. Le gouverneur répond qu'il se conformera en tout aux ordres du roi, mais il espère vivre et mourir dans sa charge (20 mai). Une assemblée générale de gens du roi et de bourgeois prit une résolution qui fut aussitôt transmise au roi (4 juillet 1594). Cette démonstration fut appuyée par une délégation qui se rendit à la cour, munie de lettres de faveur pour le roi,

délivrées par le maréchal de Matignon ; après de nombreuses démarches auprès de Biron et de Gramont, les députés obtinrent gain de cause et Henri IV renonça momentanément à son projet. Ce n'était qu'un retard dans l'exécution des intentions royales, et nous verrons bientôt Gramont gouverneur de Bayonne.

Si les Bayonnais tenaient tant à conserver La Hillière, c'est parce qu'il avait su, par son énergie, maîtriser les éléments de discorde qui les agitaient et empêcher toute tentative des Espagnols contre la ville. Sa vigilance ne se démentit pas lorsque le maréchal de Matignon lui écrivit, par ordre du roi, de veiller soigneusement sur Bayonne et de prendre garde à l'ennemi espagnol qui tramait de nouveaux projets (7 novembre). Il semblait cependant que Philippe II aurait dû céder au découragement produit par l'insuccès de ses armes. Tandis que Rouen avait été rendu au roi de France par Villars, avec quelques autres places, les Espagnols, qui s'étaient fortifiés en vain en Picardie, en Franche-Comté, en Bretagne, furent forcés d'abandonner Laon, Quimper et Amiens (20 octobre 1594). Le roi Henri avait fait part de ses succès à Bayonne, en recommandant de rendre grâces à Dieu (12 septembre) ; les désirs du monarque furent réalisés par le chant d'un *Te Deum* et une procession générale.

Précautions contre l'Espagne.

Pour faire obstacle aux projets de l'Espagne, la manœuvre des fortifications est conduite avec plus de zèle, et chaque échevin va la surveiller à tour de rôle. On renforça les chaînes de St-Esprit en plaçant de bons pilots en dedans, et on décida de faire une écluse près de la tour des Menons pour amener l'eau dans les fossés des remparts. Le gouverneur fut prié de hâter la réunion du vilsar (1) de Labourd qui devait arrêter le nombre des manœuvres fournis par chaque paroisse. Les travaux de terrassement projetés étaient importants ; ils comprenaient l'exécution de grands fossés et la démolition d'une terrasse derrière la Boucherie, pour renforcer la courtine voisine du bastion de Sault.

Les échevins prennent leurs dispositions pour expulser étrangers et portugais, assurer le service des patrouilles, faire ranger les navires derrière les chaînes. Le lieutenant et un conseiller sont spécialement chargés de faire épier l'ennemi et de découvrir ses projets. Les actes de pirateries se répètent sur mer et les marchands de Bayonne, qui voient les Espagnols capturer leurs

(1) Grande assemblée des délégués (jurats ou abbés) des 32 paroisses du Labourd, qui délibérait sous la présidence du syndic du Labourd, assisté des officiers du bailliage.

navires chargés de vins et retenir prisonniers les fils de deux d'entr'eux, veulent exercer des représailles en faisant emprisonner des Espagnols de St-Sébastien. Le Corps de ville s'y opposa, sous prétexte qu'il n'y avait pas guerre ouverte sur la frontière et se borna à faire procès à des écumeurs de mer. Cette mesure fut dictée par le désir de ne pas entraver le peu de commerce qui se faisait à la frontière. Une démonstration hostile n'échapperait pas aux habitants de St-Sébastien, très renseignés sur tout ce qui se passe à Bayonne ; « ils possèdent même des « copies de délibérations du Corps de ville, qui ont été montrées « à un Bayonnais de passage, ce qui prouve la nécessité de se « garder contre les traîtres » (3 mars 1595). A cette nouvelle, le Conseil redouble de vigilance, procède à l'expulsion des Portugais, envoie des bourgeois à tour de rôle aux portes, qu'il fait alternativement fermer, afin de rendre le service moins lourd. Le même Bayonnais recommande de se défier du sieur de Combes, ancien ennemi du roi, qui se propose d'aller vers le roi d'Espagne sous un prétexte futile.

Bayonne menacé par les ligueurs.

Si la majeure partie des ligueurs avait consenti à déposer les armes à la suite de la conversion du roi, une fraction très importante de ce parti, favorable à l'Espagne, persistait dans sa révolte. Mayenne, appuyé par les troupes du connétable de Castille, tentait de se rendre indépendant en Bourgogne ; Henri IV opéra contre eux, s'empara successivement de Beaune, Auxonne, Autun, Dijon et ne tarda pas à les battre à Fontaine Française (5 juin 1595). Ces soulèvements avaient eu une répercussion en Guyenne et avaient déterminé le maréchal de Matignon à se précautionner contre les attroupements des révoltés (10 mars). Il ordonna à son lieutenant de prendre garde à la sûreté du château de Bordeaux et d'y établir des barricades. Il informa les échevins que les ligueurs du Labourd se sont donnés un chef, qu'ils ont décidé de prendre Bayonne et d'emprisonner quelques habitants de cette ville. Le Conseil commande aussitôt aux étrangers de vider Bayonne et St-Esprit dans les 24 heures ; il fait placer aux chaînes d'amont et d'aval deux galupes montées par quatre arquebusiers pour les empêcher d'entrer. Il prie le vicaire-général et le clergé de se mettre en dévotion afin de conjurer le danger. La situation est d'autant plus grave qu'il y a disette de blé ; la ville est pleine de pauvres qui meurent de faim et pourraient tenter un mauvais coup. Le Conseil fixe à 66 sols le prix maximum de la caque de blé et répartit les pauvres entre les bourgeois chargés de les nourrir ; il les occupe en même temps à redresser les gabions de la fortification. Ne

uvant obtenir de Matignon un secours de quelques pièces rtillerie, le Corps de ville avait fait venir deux canons de La chelle (19 mai). La garde du Château-Neuf réclamait du ren-t: le capitaine de Larralde s'y rendit, avec quelques soldats, la prière du lieutenant, et fut défrayé par la ville de toute sa pense (12 juin 1595).

Conspiration de Château-Martin.

Malgré toutes les précautions prises par les échevins, la ville put se débarrasser de tous les traîtres qui l'habitaient, et elle même sur le point d'être livrée par eux aux Espagnols. Un rtain Château-Martin, dont le vrai nom était Pierre d'Or, bitait Bayonne, où il s'était fixé en épousant Catherine de rhaindo, qui appartenait à une des meilleures familles de la lle. Ce personnage, d'origine française, né à Lyon, se livrait commerce, soit en Espagne, qu'il avait habité avant de venir fixer à Bayonne, soit dans cette ville, où il se trouvait depuis nq à six ans. Il était en relations avec le gouverneur de Fon-rabie et, tenté par les promesses séduisantes de cet étranger, conspira contre Bayonne. Il employa, pour correspondre avec gouverneur espagnol, un médecin flamand, Ronieulx, dit anc-Pignon, et un nommé Trie, tous deux habitants de la lle ; pour écarter les soupçons, l'officier espagnol écrivait au édecin, suivant un langage convenu, comme s'il était malade s'il lui demandait des conseils pour sa guérison.

Les conspirateurs étaient sur le point d'exécuter leur trahison mettant le feu, durant la nuit qui devait précéder la fête de int Jean-Baptiste, vers la fin de juin, sur trois points diffé-nts de la ville ; à la faveur du trouble provoqué par ces incen-es, les troupes et la flotte espagnoles, tenues prêtes depuis ngtemps à St-Sébastien et vivement rapprochées des remparts Bayonne, devaient pénétrer à l'intérieur de la ville et se ndre maîtresses de la place. Heureusement, le sieur La Hillière rprit, à la porte St-Léon, un laquais mal instruit, portant à onieulx une lettre du gouverneur de Fontarabie, laquelle le it dès lors sur la trace du complot.

Château-Martin fut aussitôt arrêté avec ses complices ; soumis la question, ils avouèrent leur forfait. Mais d'Or refusa, selon affirmation de l'historien Masein, l'offre qui lui fut faite d'avoir vie sauve s'il écrivait au gouverneur de Fontarabie que tout ait prêt et qu'il pouvait faire avancer la flotte. La Hillière nonça la découverte de la trahison à la cour du Parlement de ordeaux (26 juin 1595) ; l'instruction du procès de Château-artin et de ses complices fut faite par le président de Cadilhac le conseiller Martin. Elle révéla la participation du duc

plus secrètes s'ébruitent trop facilement ; aussi, le lieutenant de Lespès obtient que le Conseil nomme une commission qui en connaîtra seule et s'occupera de découvrir les actions de l'ennemi. Le gouverneur, plus défiant encore, se refuse à laisser rédiger le procès-verbal des séances du Conseil d'Etat et tolère seulement, sur les instances du lieutenant, l'inscription des décisions prises par cette assemblée (16 octobre 1595).

Le moment approche où La Hillière sera relevé de ses fonctions ; il est mandé à la cour, et se présente au Conseil de ville pour annoncer qu'il se rend près du roi, son maître, qu'il n'a pas vu depuis dix-sept ans ; il offre ses bons offices à la ville et déclare laisser le commandement à Maurens, son lieutenant (27 octobre 1595).

Les échevins répondent que le moment est mal choisi pour quitter la ville, car l'Espagne a fait grand amas de gens de guerre qui se dirigent vers Santander et Passages ; ils lui demandent vainement de retarder son voyage ; MM. de Poyanne et d'Amou sont déjà en route vers la cour et, lui parti, la ville restera sans défenseur. Toutefois, le Conseil n'accepte pas cette défaite et députe en cour le lieutenant du maire.

Les démonstrations hostiles de l'Espagne sur la frontière voisine étaient la conséquence des victoires de Henri IV. Après avoir réduit la Bourgogne, le roi de France avait fait son entrée à Lyon (4 septembre 1595) et rangé sous son autorité le Lyonnais, le Beaujolais, l'Anjou, le Maine, le Languedoc, le Rouergue, le Comminges. Ces succès décidèrent le Pape à secouer le joug de l'Espagnol et à accorder à Henri IV son absolution définitive (17 septembre 1595) ; en retour, celui-ci avait rétabli en Béarn la religion catholique.

Le départ du gouverneur a été un signal de relâchement dans la manœuvre des fortifications ; les ouvriers se sont fait exempter de cette corvée moyennant un léger cadeau aux surveillants. Le Conseil prononça contre les défaillants une amende de cinq sols par jour ; il désigna, pour conduire le travail, de Lalande, Recart père et fils, et leur donna des gages, espérant ainsi éviter les tentatives de corruption (17 novembre). Ces mesures furent bientôt insuffisantes et l'amende, trop faible, fut portée à deux écus par un arrêté qui fixa les séances de travail : le matin, de 7 heures à 11 heures : le soir, de 1 heure à 5 heures ; en raison de l'urgence, les vignerons furent forcés de travailler durant les fêtes.

Mais, de l'avis du lieutenant de Maurens, l'Espagnol s'apprêtait à courir sus à la ville ; cet officier se mit d'accord avec les

échevins sur la nécessité de renforcer les parties faibles (1er décembre). L'ingénieur de Foix, venu en ville pour prendre possession des terres bonifiées par la construction du havre, prit les ordres de Maurens et se chargea de dresser un plan des fortifications de la ville où furent figurées les brèches et les modifications nécessaires. Il reçut à l'avance, pour sa peine, un cadeau de cinq demi-barriques de vin. De son côté, la ville envoya un exprès à Ustaritz prier M. d'Urtubie de se tenir prêt, et elle fit recenser les hommes des cinq quartiers de la ville et ceux de St-Esprit, pour savoir le nombre de gens disponibles pour sa défense.

Nouvelles démarches pour garder La Hillière.

Le maréchal de Matignon, sentant que la ville n'est pas commandée et voulant préparer ses habitants à accepter le nouveau gouverneur, Antoine II, comte de Gramont, qui avait reçu ses provisions le 14 décembre 1595, a annoncé sa prochaine venue à Bayonne, en compagnie de M. de La Roche, son fils, et de MM. de Cadilhac, des Aygues, de Bisousse, de la Bruyère. Le lieutenant et quelques échevins se disposent à l'aller prendre à Dax (27 décembre).

Mais les habitants ont appris le changement de gouverneur et ne peuvent admettre que cette charge, qu'ils trouvent incompatible avec celle du maire, soit donnée à Gramont. Ils envoient en diligence, à Bordeaux, un député chargé d'exposer leurs raisons à ce seigneur et de le prier de retarder la vérification de ses lettres de nomination jusqu'à ce que la ville ait pu présenter ses objections au roi, ou bien d'abandonner la fonction de maire. Gramont, que les députés trouvèrent à Hagetmau, déclara tenir grandement à son titre de maire de Bayonne, et s'écria qu'il préférait perdre la vie plutôt que de s'en dessaisir ; quant à la charge de gouverneur, il s'en rapporta à la volonté du roi et consentit d'attendre, selon le désir de la ville. Le comte avait fort adroitement répondu, car il avait flatté les Bayonnais en voulant rester leur maire et, sûr des intentions du roi que garantissaient ses relations avec la belle Corysandre, il ne pouvait douter du succès final de ses démarches (12 février 1596).

Cependant, une assemblée générale de bourgeois décida d'envoyer vers le roi le lieutenant général et les bourgeois Segure et Lespès, qui furent priés de se rendre à la cour le plus diligemment possible. Ce fut le dernier effort tenté par la ville : Gramont resta, dès ce moment, nanti des deux charges de maire et de gouverneur.

Gramont nommé gouverneur.

Il avait déjà remplacé Lespès par Adrien de Ste-Croix à la lieutenance de la mairie ; il se fit suppléer par le sieur de Censac

s le gouvernement de Bayonne. Il se trouvait dans cette e, au commencement de mai 1596, après avoir été reçu par compagnie de 300 hommes commandés par Dollins; le itaine du guet s'était rendu près de lui pour prendre que jour le mot du guet durant tout son séjour. Gramont cupa sérieusement de ses nouvelles fonctions, renseigna le et le maréchal sur les desseins de l'ennemi et décida les rgeois à contracter un emprunt à Bordeaux, afin de parer plus pressé. Des armes, des munitions et de la poudre furent etées avec ces fonds, les travaux de la manœuvre poursuivis, is les réparations du Château-Neuf furent laissées à la charge roi. Larralde continua de veiller à la garde de cette forte-se, avec 24 hommes de la ville, et les bourgeois auraient été isfaits du nouveau gouverneur s'il n'avait eu l'idée de mettre e garnison en ville. Ils n'osèrent cependant le contrarier, et yant qu'ils n'avaient pu lui persuader de renoncer à ce projet, accordèrent de recevoir 50 soldats et de les loger ou de fournir ur solde fixée à 50 livres.

Quelques troubles sont annoncés du côté du Béarn et de la ivarre, où sont signalées des compagnies de huguenots; les hevins, pour se renseigner sur leurs intentions, envoient des pions sur les frontières de ces pays; on raconte aussi que les otestants ont failli prendre la ville de Marmande (30 août 1596). n calme relatif paraît régner à Bayonne, dont les habitants nt absorbés par les travaux de fortification qui sont activement ussés; cependant le châtiment de Château-Martin n'a pas attu complètement l'audace des ligueurs, car l'un de ses nciens complices a tenté de dérober la tête de ce traître en énétrant, à l'aide d'une fausse clef, dans la guérite qu'il fallait averser pour commettre ce larcin.

Les rebelles de Bayonne sont encouragés dans leurs mauvais sseins par Philippe II. Ce monarque, après avoir institué comte Provence le duc de Savoie, son allié, s'efforçait de faire version à l'agression dont celui-ci était l'objet de la part de ron et dirigeait le comte de Fuentes sur Cambrai, avec une mée de 10,000 Espagnols, pour assiéger cette place (13 août 96). Le roi de France accourut au secours de la ville, mais il put l'empêcher de tomber entre les mains de Philippe II octobre 1596). Les efforts des deux monarques rivaux se ncentrèrent autour de cette place. Pendant que Sa Majesté holique faisait réunir à la frontière du Labourd une armée, répandant le bruit qu'elle était destinée à marcher contre yonne (25 octobre 1596), mais avec laquelle il se préparait

un grand prestige aux yeux de toute l'Europe
1596).

Durant l'année 1596, la lutte s'était poursuivi
points avec des alternatives de succès et de revers
avaient tenté une révolte avec l'appui des Espag
que les premiers essayaient vainement de s'empa
Poitiers, Rouen, St-Quentin, leurs alliés espagn
reux qu'eux, faisaient tomber en leur pouvoir
Guines et Ardres; ils gardèrent, contre les efforts
ville d'Amiens.

Philippe II nourrissait cependant des projets c
et faisait des préparatifs pour s'en emparer. De n
parvenus le 2 mars 1597, décident la ville à se po
qu'elle tire de Mont-de-Marsan, à faire confectio
nades avec de vieux canons de cuivre et à acheter
en Bigorre la poudre, le salpêtre, les boulets et to
munitions nécessaires à une bonne défense. C
travail de la manœuvre en y employant, aux fra
50 hommes et 50 filles payés respectivement 15
jour. Le clerc et six bourgeois sont désignés pou
contrôleur de la manœuvre accusé d'accorde
finances, des dispenses de corvée; ils vont à tour
ces chantiers, dont l'importance est connue du r
car un certain Espagnol, se disant capitaine, est v
ouvriers et relever leur nombre.

Question de la garnison agitée de nouveau.

La nouvelle de la reprise d'Amiens par les Esp
nue à Gramont (30 mars 1597), par une lettre de l
nouveau motif pour le gouverneur de réclamer

mi les hommes d'armes du Château-Vieux ; Crutchette, qui it été éliminé par le gouverneur et remplacé par Serres, essa des réclamations au Conseil qui les transmit à Gramont les appuyant. Ces deux affaires firent l'objet d'un rapport essé au roi par Castelnau (28 mars) ; le même échevin se nsporta à la cour et rapporta une lettre d'Henri IV prescri-it à Matignon de régler le différend (2 juin 1597).

Le maréchal se décide à venir à Bayonne avec une nombreuse te. Il se fait renseigner sur les moyens de résistance que ssède la ville et passe un marché pour la fourniture du blé ; Maupeau, qui l'accompagnait, décide les échevins à s'accor- avec Gramont au sujet de la garnison, en concédant 20 lits ndant un an à 40 morte-payes étrangers ; il reçoit en récom-nse de son intervention un cadeau d'ambre gris. La fortifi-tion attire aussi l'attention de Matignon ; le capitaine Monis, génieur, avait été envoyé par lui à Bayonne pendant les mois mai, juin et juillet, pour ordonner les travaux et avait été gé durant tout ce temps aux frais de la ville chez la demoiselle hane de Bellegarde. Toutes ces précautions étaient dictées au aréchal par la nécessité de s'opposer à une tentative de soulè-ment faite par les ligueurs avec l'appui de l'Espagne ; les forts des rebelles ont cependant échoué à Reims, St-Quentin, ouen et Poitiers, tandis que les troupes espagnoles ont réussi s'emparer de Calais, Ardres, Guines, Ham. La Bretagne, à la ite de la défaite du duc de Mercœur, venait de se soumettre 6 avril 1597).

Henri IV ne resta pas sous le coup des défaites que les Espa-ols venaient de lui infliger et mit le siège devant Amiens. ingénieur Errard aida beaucoup, en traçant des lignes de convallation, à la prise de cette place que les efforts de l'archi-c ne purent empêcher (15 septembre 1597). Le roi Philippe II, yant l'insuccès de ses généraux, voulut agir contre l'Angle-rre, qui avait soutenu la révolte des Flandres et donné des cours à la France ; il fit donc préparer une flotte dans les rts de l'Espagne. La ville de Bayonne, redoutant le passage de tte armée navale, donna la mission à Pétrichon de la Borde, t Lindau, gardien du havre, de signaler, dès leur apparition, rrivée des navires venant de l'Espagne et entrant au havre Boucau (19 septembre 1597). Le roi catholique se chargea entôt de rassurer les Bayonnais.

Démoralisé par la destruction de son invincible flotte *armada* Paix de Vervins. Edit de Nantes.
par la défaite de son allié le duc de Savoie, préoccupé de fendre les Pays-Bas contre l'invasion des Hollandais, Philippe II

ville confiée à sa garde, fit ses préparatifs pour
cour ; il prit congé du Conseil de ville, venu en
senter un cadeau d'ambre gris, et il prit la rout
accompagné jusqu'à St-Vincent par plusieurs é
vingtaine de bourgeois (23 novembre 1597).

CHAPITRE XIX

ENRI IV POURSUIT L'ABAISSEMENT DE LA MAISON D'AUTRICHE. — L'INGÉNIEUR ERRARD, DE BAR-LE-DUC, APPELÉ PAR LA VILLE. — SON GRAND PROJET DE FORTIFICATION (1597-1610).

ue de l'ingénieur Errard, demandé par la ville. — Passage de l'ambassadeur Rochepot.— Brouille passagère entre Gramont et le Conseil. — Biron décapité. — Sully craint des détournements et fait contrôler les comptes de la ville. — Le roi modifie le règlement ur la garde de Bayonne. — Alarme à la nouvelle que la ville va être trahie et livrée. — Le roi projette d'abaisser la maison d'Autriche. — Menaces de l'Espagne. — Travaux u bastion Lachepaillet. — Ville exemptée du droit de foraine. — Passage des Morisques.— Commerce abâtardi par les juifs portugais. — Assassinat du roi. — Danger de peste. — Affaires de religion. — Travaux urbains. — Artillerie.

Après avoir clos, par la paix de Vervins et l'édit de Nantes, la uerre civile qui ruinait depuis longtemps son royaume, Henri IV nsacra la deuxième partie de son règne à affermir son autorité, assurer le bonheur de ses sujets et à mettre, avec l'aide de ully, de l'ordre dans les finances. Il songea aussi à se donner ne postérité : Marguerite de Valois, sa femme, retenue loin de i par une vie désordonnée, n'avait pu, depuis quatorze ans de ariage, donner des enfants au roi. Elle consentit au divorce, ue le Pape autorisa, sur la demande des deux époux. Une lorentine, Marie de Médicis, nièce du grand-duc de Toscane, fut seconde épouse d'Henri IV ; les accordailles eurent lieu le 0 avril 1599 et le mariage le 10 décembre 1600.

Le duc de Savoie, ancien allié de l'Espagne, s'était emparé du arquisat de Saluces ; il vient à la cour de France pour simuler n accord avec Henri IV (décembre 1599). Mais, profitant de sa résence à Paris, il cherche à susciter des embarras au roi ; il e met dans ce but en relation avec Biron, qui vise à se rendre dépendant en Bourgogne, le pousse à la révolte, et tous les eux conspirent contre le monarque. Celui-ci, averti de la trame ardie contre lui, rompt les négociations et prend les armes. Le uc de Savoie, sachant qu'il n'a aucun secours à espérer du une roi d'Espagne, Philippe III, n'offre aux troupes d'Henri IV u'une faible résistance. Le 20 août 1600 la Savoie était conquise t, par le traité du 16 janvier 1601, le duc cédait à la France la resse, le Bugey et le pays de Gex.

Ces démêlés laissèrent Bayonne bien paisible. Le sieur de

Ste-Croix, qui a reçu la charge de lieutenant à la capitainerie du Château-Neuf, fait exécuter à ce château les modifications ordonnées par le roi. Un moment, les entrepreneurs de l'œuvre, ne recevant plus de fonds du trésorier des réparations et fortifications de Guyenne, abandonnent le travail et laissent la forteresse ouverte ; nous pensons qu'il s'agissait d'y construire un pont-levis. Ste-Croix veut dégager sa responsabilité et prie le Conseil d'user de son influence auprès du trésorier pour faire venir des fonds (27 février 1598). Le sieur de Lespès, choisi pour lieutenant de maire, ne voulut pas s'occuper de cette affaire, car il refusa longtemps le poste auquel Gramont l'avait appelé ; il finit enfin par céder aux instances des échevins (7 juin 1599).

Les difficultés opposées par le trésorier Marchand au paiement des travaux de la fortification proviennent du peu de rendement de la traite foraine, dont le produit est affecté à ces ouvrages. Le Conseil s'en préoccupe et trouve que les bureaux de cette traite, établis à Dax, St-Sever et Arzacq, ont été adjugés à vil prix, comme si l'état de guerre régnait encore ; mais on est en pleine paix, et ces prix ne sont pas admissibles. Les échevins s'informent du produit réel de ces bureaux et se proposent, à l'occasion du prochain affermage, qui doit avoir lieu le 1er janvier 1604, d'envoyer un délégué pour enchérir et relever les prix ; le résultat de l'adjudication, inférieur au prix de 45,000 livres auquel ils prétendaient, soulève les réclamations du Conseil.

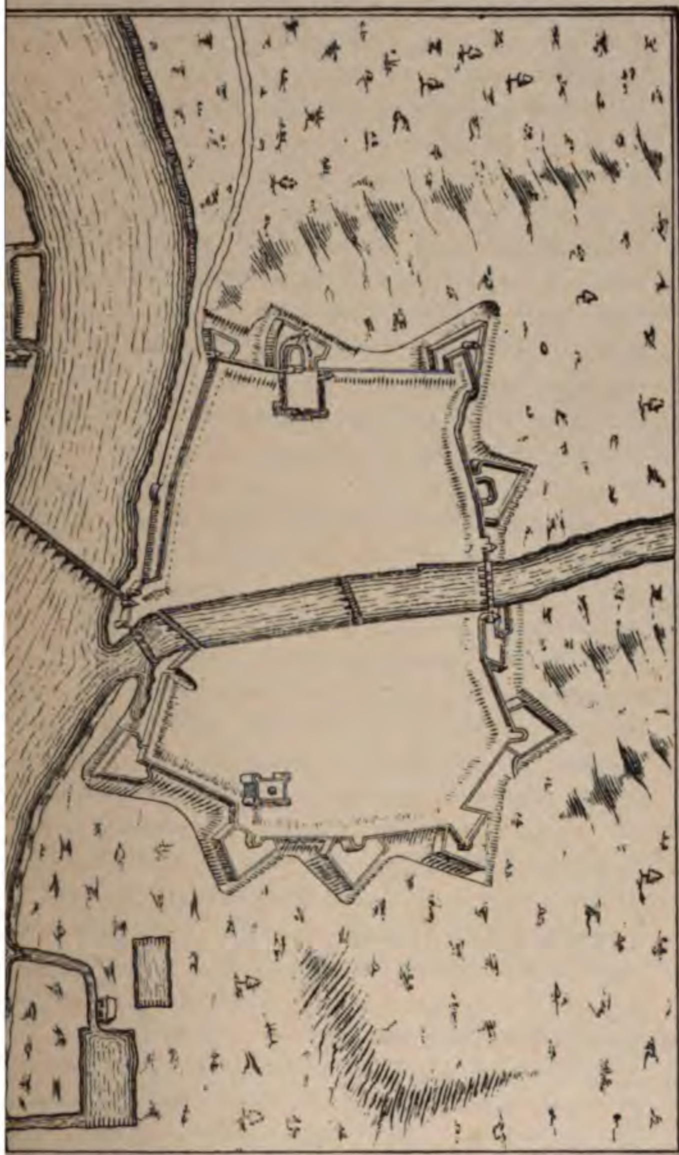
Venue de l'ingénieur Errard, demandé par la ville.

Il est d'autant plus essentiel de disposer de ressources plus importantes, que la ville, sur la proposition du trésorier Marchand, a demandé l'ingénieur Errard et a offert de payer son voyage (17 avril 1598) ; des lettres sont envoyées au gouverneur et à la comtesse pour hâter sa venue. Cependant, plus d'une année s'écoule sans nouvelles d'Errard. Les échevins écrivent de nouveau à Gramont, le priant de s'assurer si Errard refuse de venir à Bayonne, où il pourra toucher les fonds mis par eux à sa disposition et lui demandent, dans ce cas, d'obtenir du roi la faveur pour la ville de prendre à son service l'ingénieur occupé à fortifier La Rochelle (28 juin 1599).

Deux mois après, Errard était rendu à Bayonne et, après avoir inspecté, par ordre de Sa Majesté, l'état des murs et des fortifications, il indiquait quelques améliorations à réaliser. Il établit en outre le projet complet de transformation de l'enceinte de la place et le remit au Corps de ville avec les explications nécessaires ; nous dirons plus loin en quoi consistait ce projet, dont le plan a été conservé dans les archives de la ville (28 avril 1599).

Plan de Bayonne

bastions projetés par Errard de Bar-le-Duc
ingénieur d'Henri IV



aris vers 1599 Echelle $\left(\frac{1}{12670}\right)$

s les échevins ne veulent pas avoir dépensé inutilement 650 s à faire venir Errard ; ils prient Gramont d'instruire le roi résultat du voyage de l'ingénieur et le pressent d'obtenir que projet soit mis à exécution. Ils envoient même un député à cour, au moment où vont être répartis par le Conseil privé du les fonds levés sur le domaine et applicables aux fortifiions, afin de faire comprendre dans cette répartition les vaux projetés par Errard (1er octobre).

Le zèle apporté par le Conseil à la question des fortifications Passage de l'ambassadeur de Rochepot. icite à faire appuyer ses démarches par des personnages haut cés et assure un chaleureux accueil au comte de Rochepot, bassadeur du roi, qui se rend en Espagne avec une suite de ntilshommes; ce diplomate, pendant le séjour qu'il fit à yonne, du 26 mai au 3 juin 1600, fut logé chez Jehan de rhaindo, ancien lieutenant, et reçut toutes sortes de vivres ur lui et sa suite par les soins du Conseil de ville. Cette semblée prit soin de rehausser, par la présence d'un si haut rsonnage, l'éclat de la procession de la Fête-Dieu, qui eut eu, durant son séjour, le 31 mai; M. de Rochepot y occupa la ace d'honneur, tenant avec Sansac les pieds du poêle du côté roit, tandis que le lieutenant et le clerc occupaient le côté uche. Il fut escorté, au moment de son départ, jusqu'au pas Béhobie, par Sansac, le lieutenant, quatre échevins et huit ourgeois.

Le maréchal d'Ornano est venu remplacer Matignon à la lieunance générale de Guyenne; son influence sur le roi engage la lle à envoyer à Bordeaux une députation, afin de lui souhaiter bienvenue (25 mai 1600). Les envoyés de Bayonne ont été résentés par Gramont et reçus avec bienveillance ; le maréchal s chargea de féliciter la ville de la bonne harmonie qui régnait ntre elle et son gouverneur, et de sa fidélité envers le roi que s affaires de religion ou de ligue n'avaient jamais ébranlée. Il rmina sa réponse en annonçant son intention de venir à ayonne dans vingt jours. Les compliments faits par d'Ornano r les bonnes relations de Gramont avec la ville allaient être mentis par les événements.

Malgré la bonne apparence de ces rapports, les bourgeois Brouille passagère entre le maire Gramont et le Conseil. rdaient rancune à Gramont d'avoir eu raison de leurs résisnces en obtenant, malgré eux, la place de gouverneur. Ils anifestèrent leur mauvaise humeur lors de l'élection des agistrats, à laquelle ils procédèrent en dehors de la présence Gramont (13 septembre). Celui-ci proteste de n'avoir été pris Château-Vieux par le capitaine du guet et de n'avoir pas

ns et fortifications de Bayonne, et que la plupart des comptes étaient faits à plaisir, avait rédigé lui-même des mémoires ticuliers qu'il remit à Henri IV. Le monarque délégua aussi-le sieur Martin, trésorier général de France, pour contrôler comptes de la ville et s'assurer en particulier, selon la ommandation expresse du roi, de l'exactitude des pièces du ur de Roquelaure. Mais la ville ne peut lui présenter sa nptabilité, car toute celle antérieure à 1601 est soumise à la rification de la Cour des comptes, et celle de 1601 et années vantes n'est pas encore prête, car elle est établie tous les is ans, période correspondante à l'afferme de la grande utume. Pour répondre au désir des échevins, le maréchal leur omit de convaincre le roi de la bonne foi apportée par la ville 'emploi des fonds de la grande coutume.

Les Espagnols poursuivent cependant leurs attroupements à frontière ; quelques galions et un corps de 4 à 5,000 hommes guerre viennent d'arriver à Santander. Un espion est aussitôt voyé dans cette ville, tandis que le guet extraordinaire est donné à Bayonne (9 septembre 1602). L'expulsion des juifs, ts portugais, qui avait été réclamée de nouveau le 3 novembre 500, sauf pour sept ou huit familles protégées par Matignon, st reprise dans tout le territoire du gouvernement de Bayonne 3 décembre 1602). L'éloignement de tous les étrangers s'impose autant plus que Gramont a reçu une lettre de M. de la Force, uverneur du Béarn, dans laquelle il est averti qu'une conspi-tion se trame sur Bayonne et que les conspirateurs sont dans tte ville (8 avril 1603). Deux semaines après, M. de la Force nouvelle ses avis. Les échevins font sortir de Bayonne les rchands anglais et flamands ; ils demandent aux officiers yaux de débarrasser le Labourd des étrangers qui s'y trouvent nombre et de chercher, de leur côté, à découvrir les conspi-teurs (21 avril). La nouvelle du complot a été confirmée par le pitaine Clias, détenu à Bordeaux pour crime de lèse-majesté.

La présence en Labourd des étrangers est cause des vols mbreux dont on se plaint. D'ailleurs, les habitants du pays, ofitant de ces troubles, donnent libre cours à leurs rancunes. usieurs Bayonnais, chargés de saisir du blé que des habitants St-Jean-de-Luz ont soustrait aux percepteurs des droits de yonne, ont été pétarder la maison de ces fraudeurs. Ceux-ci vengent sur deux marchands Bayonnais, de passage dans leur le, lesquels faillirent être tués (21 février 1603). Le roi a été struit de cette affaire par Gramont et mande près de lui, pour clairer, l'échevin de Larralde qui conduisait la sortie des

Le roi modifie le règlement sur la garde de Bayonne.

Bayonnais contre St-Jean de-Luz. Henri IV décida d'apporter des modifications au règlement concernant la garde de Bayonne, afin d'empêcher le renouvellement de cet acte violent. Les échevins protestent, déclarent qu'ils n'ont pas été entendus; ils prient le maréchal d'Ornano de faire surseoir à l'exécution du nouveau règlement, et cherchent à gagner par un cadeau le secrétaire du maréchal (23 juillet 1603). Le roi ne parut pas pressé de revenir sur sa décision, car, le 19 octobre, le Conseil réclama encore au gouverneur l'application du règlement de Cognac sur la garde de la ville, ne voulant pas se contenter du droit de vérifier la garde que Gramont leur a reconnu et protestant contre la défense qu'il leur a faite d'assembler les habitants en armes à l'intérieur ou à l'extérieur de la ville.

Une alarme occasionnée par deux coups de canon tirés fortuitement, à 10 heures du soir, par un navire flamand, vient démontrer les vices du mode suivant lequel sont choisis les capitaines de quartier. Ces derniers, qui possédaient seuls le mot du guet, étaient pris parmi les échevins dont quelques-uns, nouvellement élus, n'étaient pas encore connus de leurs hommes. Aussi, lorsque les soldats de leurs quartiers voulurent se porter en armes sur la partie correspondante de l'enceinte, ne connaissant pas leurs capitaines, ils ne purent avoir le mot et par suite approcher des remparts, postes et corps de garde. Le Conseil décida aussitôt de nommer des capitaines de quartier perpétuels auxquels le mot du guet serait donné chaque soir par le capitaine de guet de semaine; il choisit, dès lors, dans chaque quartier, un capitaine, un lieutenant et un enseigne (20 octobre).

De temps à autre parviennent des nouvelles d'Espagne: tantôt, ce sont des armées qui se lèvent à Pampelune et dans d'autres lieux (7 mai 1604); tantôt, c'est le vice-roi de Navarre venu pour visiter le Bastan; ce sont encore 7 galions et 2 pataches de guerre, partis de Passages, le 6 août 1605, pour aller se réunir aux armées navales espagnoles et anglaises qui doivent opérer ensemble. Ces menaces ne visent pas directement Bayonne et la laissent indifférente.

Alarme à la nouvelle que Bayonne va être trahie et livrée.

Mais une vive alarme lui est bientôt donnée par M. de Lauzun, annonçant (9 septembre 1605) qu'une rumeur de guerre s'étend en Gascogne et dans tout le haut pays; la levée d'armes se fait en vue d'une entreprise sur Bayonne, dont la date a été fixée au 25 septembre 1605. Sansac est aussitôt rappelé, le maréchal avisé; Poyanne, le vicomte d'Orthe et le sieur de St-Martin sont priés de porter secours à la ville si elle vient à être attaquée. Le Conseil avait eu vent de cette menace par les révélations d'un

gnol, arrêté à Pau pour une trahison en Béarn, mais il ne ut point prendre de précautions avant le retour d'un piéton l avait envoyé vérifier l'exactitude de ce bruit.

aintenant, après la lettre de Lauzun, les mesures de défense uccèdent rapides : les armes des voisins sont visitées ; ceux-oivent se tenir prêts, à point, à toute heure, avec leurs muni-s de guerre au complet ; la garde est doublée sans exemption r personne ; des patrouilles de 24 hommes, conduites par un seiller, circulent, la nuit, dans chaque quartier, avant et ès minuit, et restent ensuite à la maison de ville ; la porte usserolles est fermée et bien gardée ; les magasins des teaux sont garnis de blé ; les bateaux venant de Mont-de-rsan et du haut pays sont visités aux chaînes de Gayon ; les ulins de la maison du roi et de la rue Pannecau sont vérifiés ; fin, les conseillers commissaires des armes font apprêter et ttre en bonne place douze charges pour chaque pièce de canon.

Ces diverses mesures arrêtées par le Conseil de guerre et médiatement exécutées, firent reculer les traîtres dans l'ac-nplissement de leur sinistre dessein. La date du 25 septembre franchie sans nouvelle alerte, et, dès le 30 de ce mois, nsac, d'accord avec le Conseil, faisait cesser les patrouilles.

Jne année s'est à peine écoulée, que de nouveaux préparatifs guerre sont signalés à la frontière. Le port de Passages reçoit l'intérieur de l'Espagne 200 canons et une grande troupe gens de guerre ; Pampelune voit en même temps arriver deux pagnies de gendarmes à cheval ; tous ces indices de guerre t transmis au maréchal d'Ornano, qui a demandé aux éche-s de le renseigner sur les événements de la frontière (6 fé-er 1607), et qui se propose de venir si les menaces s'accen-nt. Selon toute probabilité, l'Espagne prenait ses précautions tre la réalisation d'un projet grandiose dressé par le roi de nce. Ce vaillant monarque avait trouvé la main de l'Espagne s toutes les conspirations de ses sujets ; mis dans l'obligation prendre les armes contre le duc de Bouillon, de l'assiéger s Sedan et de le forcer à capituler, il avait rencontré dans te dernière révolte l'action de son éternelle ennemie (1606).

Dès lors, Henri IV, délivré à l'intérieur de son royaume de t sujet de crainte, résolut de réduire la puissance de la ison d'Autriche, en laissant seulement à l'Espagne la Sar-igne et ses colonies. Il imagina, pour accomplir son dessein, projet d'une grande confédération d'Etats, dont le but serait ssurer la paix universelle, après avoir écrasé la maison Autriche et s'être partagé ses dépouilles.

Le roi projette d'abaisser la maison d'Autriche.

La ville de Bayonne tente de tirer parti du danger auquel elle se dit exposée, pour demander au roi de faire poursuivre les travaux du bastion commencé à Lachepaillet, qui laissent ses remparts ouverts sur ce point (30 juin 1606). Elle presse les ouvriers de la monnaie de faire la garde jour et nuit, malgré les exemptions dont ils se prévalent. Cependant, le Conseil estime qu'il y a peu de danger, puisqu'il fait cesser le service du guet extraordinaire jusqu'au moment où les avis de l'étranger seront plus pressants. La tranquillité paraît même assurée pour longtemps, car les Bayonnais célèbrent par des réjouissances la naissance du duc d'Orléans, deuxième fils du roi (30 avril 1607) et, un an après, celle de son frère, le duc d'Anjou (12 mai 1608). Dans ces cérémonies figurent le capitaine du Sacre (1) et une compagnie en armes des habitants; le roi, sur les instances d'un député de la ville, avait consenti à conserver aux marchands la faveur d'élire un capitaine pour le jour du Sacre et d'armer les habitants pour cette fête; mais, comme nous l'avons vu, il avait restreint le droit de prendre les armes en toute autre circonstance. L'édit sur les duels, qui tendait aussi à assurer la tranquillité, fut appliqué à Bayonne et porté à la connaissance des habitants par un jurat.

Les relations avec l'Espagne prennent différentes tournures selon l'état des négociations en cours. Parfois, l'horizon politique s'assombrit; la ville s'empresse alors (1er octobre 1607), sur l'ordre de Gramont, de renforcer la garde et d'établir le guet extraordinaire; elle fait placer six canons au boulevard de St-Esprit et arme de même les remparts. Profitant du trouble occasionné par ces armements, des troupes de bohémiens armés sillonnent le Labourd et y commettent de nombreuses rapines; ils constituent une grande gêne pour le commerce de la ville, qui demande au gouverneur de chasser ces perturbateurs. A d'autres moments, le calme semble renaître et permet l'ouverture de négociations. Le passage à Bayonne de Pedro de Tolède, ambassadeur d'Espagne, annonce une détente entre les rapports des deux gouvernements; le maréchal d'Ornano a donné ordre de le bien recevoir, car il se rend vers le roi de France, à Paris. Le sieur Dibusty est allé au devant de lui avec 70 cavaliers et lui fait grandes politesses (2 juillet 1608). Trois mois après, l'échevin de Naguille se porte, avec 20 hommes à cheval, au devant de M. de Barrau, ambassadeur de France, arrivant d'Espagne.

(1) Fête-Dieu.

s allées et venues de diplomates n'ont cependant pas amené onclusion d'aucun traité; Philippe III a même trouvé de veaux auxiliaires de sa politique parmi certains protestants 'rance qu'il tente de soulever contre son ennemi. Ses émis-es s'agitent à Bayonne (17 octobre 1608) et font des assem-es secrètes de huguenots; le Conseil de ville, qui a été seigné sur la présence de ces agents étrangers, les considère nme des perturbateurs du repos public; il défend, sous peine porelle et de dix mille livres d'amende, toute assemblée rète tenue sans son autorisation, et il permet de procéder itr'eux par censures ecclésiastiques afin, ajoute le clerc, l'arrêter les premières étincelles avant que le feu n'ait consumé les choses les plus saintes et les plus sacrées, qui semblaient jusqu'alors hors d'atteinte. » Le monarque espagnol, ur appuyer ses agissements, fait réunir une grande troupe de ns d'armes en haute Navarre et dans toute l'Espagne (3 juillet 09). A cette nouvelle, les échevins recensent les armes des isins et leur accordent trois jours pour se fournir de muni-ons; ils expulsent les vagabonds, visitent les chaînes de la ive et font réparer l'écluse de cette rivière, afin de conserver au dans le fossé situé derrière le couvent des Menons. Les agistrats du conseil prennent eux-mêmes le commandement s patrouilles de nuit et se distribuent les quartiers. Quinze pitaines du guet sont désignés pour la garde des portes -Léon et Lachepaillet; le même nombre est attribué aux rtes Mousserolles et St-Esprit; enfin, le guet assis ordinaire, mprenant 66 hommes, est de nouveau réparti entre les divers stes.

Menaces de l'Espagne.

Il n'est pas nécessaire de munir les magasins de grains, car s échevins avaient profité du blé apporté à Bayonne par mer mai 1607, pour l'acheter à vil prix (45 sols la conque), et mplir leurs greniers. Le blé était arrivé en si grande abon-nce, que les navires qui le transportaient furent obligés border au grand pont St-Esprit pour étaler les grains et les rir en vente; le port fut bordé de navires sur plus de la moitié sa longueur, chose qui ne s'était jamais produite. Ravis d'une reille aubaine, les Bayonnais s'étaient empressés de demander ocession et sermon pour remercier Dieu de cette abondance. Les Espagnols de Pampelune redoutent aussi une attaque de France; une lettre, envoyée aux échevins de Bayonne par un ion, annonce que mille soldats sont arrivés dans la capitale la Navarre (1er septembre 1609). Tous les prisonniers de Cas-e sont concentrés dans cette place, y sont employés à fortifier

la citadelle et à démolir le vieux château. La garnison est sur le qui-vive, fait grand'garde, tous les canons sont sur les remparts ; des montagnards veillent chaque nuit dans la région comprise entre Maya et Roncevaux, et doivent prévenir les autorités espagnoles de tout mouvement suspect. L'espion affirme que l'Aragon et la Castille sont calmes et que rien n'est à craindre de ce côté.

Travaux au bastion Lachepaillet. — Ville exemptée du droit de foraine.

Ainsi, l'Espagne ne prenait que des mesures défensives et laissait tout loisir pour travailler aux fortifications de Bayonne. Il fallait faire avancer le bastion Lachepaillet. Tandis qu'à Bayonne les échevins font demander à son de trompe qui voudra terminer au moindre prix le bastion commencé et convoquent les concurrents au parquet de la maison du roi, malgré l'opposition de Sansac qui voudrait tenir l'adjudication au Château-Vieux (9 janvier 1609), le roi traite pour le même objet à Paris avec le bourgeois de Nyers (7 novembre 1609). On a songé à augmenter les revenus de la foraine applicables aux fortifications de la ville, pour permettre l'exécution du grand travail commencé, en grevant Bayonne de cet impôt ; Gramont a déclaré aux habitants qu'il s'opposerait de toutes ses forces à cette aggravation de charges dût-il, pour y réussir, dépenser tout son bien. Un député de la ville est envoyé en cour dans ce but et le roi, circonvenu par Gramont, se laisse fléchir et fait prononcer par son Conseil privé un arrêt exemptant Bayonne de la contribution de la foraine. Les échevins font enregistrer cette décision par le greffier du Parlement de Bordeaux et se rendent à Bidache féliciter et remercier Gramont, qui revient de la cour (2 octobre 1609).

Passage des Morisques, alliés d'Henri IV.

Le roi Henri IV, prêt à entrer en campagne contre l'Espagne, entre en relation avec les Morisques (Maures), qui habitent en grand nombre la péninsule, et organise une révolte parmi eux : quatre navires et un corps de 4,000 hommes, commandés par la Force, gouverneur du Béarn, allaient venir à leur aide, lorsque le complot fut découvert. Le roi d'Espagne fit aussitôt chasser les Morisques de son royaume ; plus de cent mille périrent de privations, attendant dans les ports les bateaux qui devaient les amener. Un grand nombre d'entr'eux se présentent sur la frontière et obtiennent d'Henri IV la faculté de traverser la France. Le roi a écrit à la ville (15 mars 1610) à leur sujet ; il les autorise à habiter la France au delà de la Garonne, à la condition de faire, devant l'évêque de Bayonne, profession de vivre dans la religion catholique. Il ordonne de conduire dans les ports de mer du Levant (Méditerranée) ceux qui le demanderont et de

laisser s'embarquer [illegible]
ix : il recommandait [illegible] humanité.
'hilippe III [illegible]
upes vers Passages et S[illegible]-Sébastien. [illegible]
nps des troubles en Saintonge, Poitou et Limousin [illegible]
ant, par des [illegible]
rniers avaient [illegible]
)9), des villes de Saintes, Poitiers et de quelques autres
ices : l'entreprise [illegible]
nnement de plusieurs des révoltés.
Le monarque espagnol [illegible] Portugais [illegible]
rti avantageux pour son service [illegible] commer-
nts bayonnais [illegible]
mmerciaux dangereux par leur [illegible]
pose au Conseil [illegible]
beaucoup d'entre eux se sont [illegible]
aux environs de cette ville, à St-Jean-de-Luz, [illegible]
Biarritz, en telle quantité qu'ils [illegible]
habitants originaires de ces [illegible]
la demande du Corps de ville, que ces Portugais soient chassés
du territoire [illegible]
a été exécuté par [illegible]
ce moment, ils se sont [illegible]
nement en plus grand nombre [illegible]
jour à s'y introduire, [illegible] Espagnols. [illegible]
on les soupçonne [illegible]
les Espagnols, [illegible]
servent d'espions en France et pourraient causer la ruine de
la ville.

« Ils causent en outre un grand [illegible]
en exerçant leur [illegible]. Mais, chose tout aussi grave,
ils ont corrompu et [illegible] le commerce, en faussant et
altérant, par des procédés de leur invention, des marchandises, telles que l'épicerie, safran, laines et autres denrées,
se comportant comme des personnes sans scrupule de conscience, sans foi en leur parole, sans honte en leurs actions.
Ces agissements sont en partie la cause que le commerce est
perdu en ce pays et que les marchands étrangers vont négocier
ailleurs. »

Gramont, auquel la plainte fut transmise par le premier
hevin, ne se montra pas disposé à agir contre les Portugais et
pondit que Sa Majesté lui avait ordonné de les tenir sous sa
uvegarde. Peut-être remplissaient-ils en même temps l'office

de vendre des marchandises les jours de dimanches et de fêtes, sous peine du collier, sont fréquemment rappelées. Mais la menace est surtout mise à exécution contre les étrangers et spécialement contre les mariniers anglais, qui provoquent des attroupements et des séditions parmi le peuple en blasphémant et médisant de la sainte messe.

La construction d'un collège, précédemment arrêtée avec l'évêque, se poursuit à Bourgneuf 1594); cet établissement, d'abord augmenté en 1596 de la maison de M. de la Rivière, dont l'acquisition est faite par la ville, est enfin achevée en 1598 (1). Les échevins, peu satisfaits de la manière dont les études sont conduites par les régents du collège, songent à remplacer ces derniers par des jésuites et confèrent à ce sujet avec l'évêque et le chapitre (janvier 1610).

Le Conseil de ville assure la conservation des diverses églises en contribuant à leur réparation. Il donne dans ce but 50 livres aux religieux Augustins. L'église St-Thomas, propriété des Dominicains, n'est plus utilisée pour le service du culte et sert de magasin à l'artillerie ; le Corps de ville s'entend avec le prieur pour y rétablir le service religieux et en faire une paroisse ; il la fait réparer à ses frais et place les canons sous un appentis adossé à l'église (janvier 1606).

La cathédrale n'a pas encore été dotée d'une cloche digne du plus beau monument de la ville ; les échevins décident de combler cette lacune et font venir de Rouen une grande et belle cloche qui doit être placée dans le grand clocher. Ce dernier, recouvert d'une toiture basse, ne se prête pas à l'installation projetée. Bernard de Millet passe avec le Corps de ville un traité pour l'exécution d'une couverture plus élégante, composée d'une pyramide centrale et de quatre tourelles décorant les angles. Cet embellissement fut terminé en 1616 ; la cérémonie de la bénédiction de la grande cloche eut lieu le 18 avril de cette même année et fut présidée par l'évêque de Lescar.

Malgré l'attention apportée par les échevins aux choses religieuses, malgré le bon accueil fait par eux à une demande de quatre bourgeois de la ville qui, au retour d'un pèlerinage à

(1) Une plaque en marbre, placée à cette date au-dessus de la porte d'entrée du collège et reportée plus tard sur la façade de l'école municipale de la rue Vainsot, où elle existe encore, porte l'inscription suivante :

O Dieu, l'heureux succès ! pour nos trois bastimens,
L'escole, l'arsenal, le rempart de la France.
Je bannis, je détruis, je chasse à mesme tems
L'ennemi loin de moi, la faim et l'ignorance !

acques de Compostelle, ont sollicité l'autorisation d'instituer confrérie de Saint-Jacques et une procession annuelle ayonne, les relations se sont tendues entre l'évêque et le seil de ville à l'occasion d'un *Te Deum* chanté le 30 avril la naissance du prince de Navarre, duc d'Orléans, et la ussion a dégénéré en procès. L'évêque s'était rendu en cour défendre sa cause et, à son retour, les échevins décident s n'iront pas le saluer. Le différend se termina et le Conseil, ant effacer les traces du désaccord, offrit en présent à que quatre paires de gants ; mais le prélat, peu enclin à la nciliation, répondit qu'il n'accepterait le cadeau qu'à la lition de le payer. Néanmoins, la démarche des échevins ne a pas à rétablir l'accord temporairement troublé, et ces istrats s'empressèrent, le 12 février 1610, d'appuyer près du verneur une demande de l'évêque, qui voulait améliorer son is épiscopal ; le prélat fut autorisé alors à construire un s de logis le long du rempart romain et à ouvrir dans ce ier une porte, afin de faire communiquer son jardin avec le e-plein du rempart Lachepaillet, complanté d'ormeaux, que appelait Allée de Madame.

e Conseil des échevins ne s'est pas borné, durant les vingt nières années, à veiller à la conservation des édifices du le, mais il a entrepris de notables améliorations dans les rues la ville. L'alimentation en eau des habitants est son princi- souci ; plusieurs tentatives sont faites pour amener sur la e des Cinq-Cantons l'eau de sources situées hors des mu- lles. La fontaine d'Anglade, pour l'aménagement de laquelle gouverneur dépense 250 écus donnés par le Conseil, ne pro- t aucun résultat ; celle des Agots, dont les travaux de duite sont donnés au moins offrant, sur l'avis de Louis de x et de Laurent Geref, se tarit semblablement. Enfin, la rce de Ste-Croix semble n'avoir donné aucun mécompte, car permet d'organiser la fontaine projetée aux Cinq-Cantons juin 1594). Il fallait aussi un abreuvoir, que Bernard de let installe près de la source St-Léon (15 septembre 1603). Bourgneuf, jaloux de la ville haute, veut aussi une fontaine ; xiste de ce côté la source d'Aurouse, dont la ville prend session, malgré les revendications des Franciscains qui ient jadis lutté contre les Jacobins pour s'en assurer la servation, et il faut attendre l'issue du procès engagé pour ttre l'eau de la fontaine à la disposition des habitants du rtier.

Travaux urbains : fontaines, pavages, comblement des ports, magasins, moulins.

e danger de la peste a porté l'attention sur le nettoyage des

rues, qu'il ne sera possible d'effectuer complètement tant que leur sol n'aura pas été pavé. Les travaux de pavage, déjà commencés, sont poursuivis aux frais des propriétaires riverains (1600) ; toutefois, cette amélioration est faite aux endroits où elle est le plus nécessaire, qui sont, en avril 1602, les abords des Jacobins et des Carmes. Après les quartiers de la ville, le pavage se poursuit dans celui des Tanneries, situé extra muros (3 mars 1608).

Le port de ce quartier est arrangé afin que les vins puissent aisément y être chargés et déchargés ; un port a été aussi organisé au Bourgneuf. Ces derniers travaux sont la conséquence d'une mesure arrêtée en principe par le Conseil, qui consistait à supprimer les ports en forme de canaux, autrement dits esters, du Port-Neuf, de Pannecau, des ports de Castets et de Suzée. Ces divers canaux ne possédaient plus, depuis l'ouverture du Boucau, qui avait abaissé le niveau moyen de l'Adour, une profondeur d'eau suffisante pour la circulation des bateaux ; ils étaient en outre une cause d'insalubrité à l'intérieur de la ville. Il ne restait donc plus qu'à les combler. La question fut d'abord agitée pour le Port-Neuf ; les propriétaires des maisons qui le bordent furent appelés en séance du Conseil, le 5 mars 1594, où il leur fut démontré le peu de profit qu'ils tiraient de cet ester, mais ils se retirèrent sans avoir consenti à son comblement. Une nouvelle consultation, faite le 14 mai 1601, amène un résultat favorable ; dès lors, les travaux peuvent être commencés, mais ils durèrent longtemps, puisqu'ils se poursuivaient encore en 1613, en même temps que la suppression du canal de Pannecau.

En attendant que le Port-Neuf soit comblé, la ville fait reconstruire le pont, appelé pontic, qui sert à le passer en suivant la rue Lormand ; elle fait également refaire, moyennant une dépense de 7,200 livres, le grand pont de St-Esprit et l'abaisse de 2 aunes afin de le rendre plus solide (1589).

Le matériel et les approvisionnements nécessaires à la défense de Bayonne se sont considérablement accrus et nécessitent l'augmentation des magasins. En attendant d'acheter la tour de Naguille, touchant le couvent des Augustins, au sieur du Luc, le Conseil de ville la prend en location (août 1606), l'utilise pour renfermer les poudres et en devient bientôt propriétaire (1608). Il avait entrepris, en 1597, la construction d'un magasin joignant le couvent des Carmes et avait fait placer au-dessus de l'entrée les armoiries de la ville. Les échevins avaient aussi projeté de faire un nouveau magasin derrière le chœur de la Cathédrale, en face de l'Hôtel de Ville ; mais ils renoncèrent

›rs à réaliser ce projet (1611) et se bornèrent à construire, ec le concours du chapitre, des loges entre les contreforts, le ng de la place, pour accroître les revenus de la fabrique.

Ces magistrats prennent soin de ne pas laisser dépérir le omaine communal et entretiennent les tours, en particulier elle de la rue Tour de Sault, occupée par le bourreau ; ils font rechercher les détenteurs des anciennes tours et exigent d'eux le paiement de la rente habituelle. Pour faciliter la communication entre la rue des Faures et le rempart du Sud, ils font agrandir la porte percée en 1585 au bout de cette rue dans le mur romain, contre la tour de la Boucherie, afin de permettre le passage des cavaliers (juin 1601).

Le gouverneur La Hillière avait fait des démarches auprès d'Henri IV pour obtenir l'autorisation d'établir des moulins à l'intérieur de la ville et permettre en cas de siège de convertir le blé en farine sans avoir recours aux moulins à bras et à cheval, d'un modèle trop primitif. Le roi accorda son placet à cette demande, le 26 juin 1595, et permit de faire un moulin à blé sur la rivière de la ville. Après bien des hésitations, le Conseil de ville se décida à le construire près du bastion du Piedmont, au bout de la rue Port-Neuf ; les travaux furent faits par Bernard de Millet, en 1603 ; les deux années suivantes, on creusa le bassin de retenue dans lequel l'eau devait être emmagasinée à marée haute et les orifices d'entrée et de sortie de l'eau : une enceinte en maçonnerie limita ce réservoir du côté de la Nive et reçut des portes d'écluse au point d'arrivée de l'eau. Ce moulin a subsisté fort longtemps et a fourni un revenu assuré à la ville, qui l'affermait aux meuniers du pays. Le succès de cette opération poussa les échevins à projeter un deuxième moulin dans la tour des Menons, en utilisant la digue faite dans la rive droite de la Nive pour retenir l'eau dans les fossés de la fortification. Louis de Foix était consulté par le Corps de ville au sujet de ces divers travaux ; la concession de terres que le roi lui avait faite l'obligeait à résider en ville, car il exécutait des digues pour protéger son terrain contre les crues de l'Adour. Il fit ainsi exhausser le chemin de Balichon (août 1610) et protégea en même temps ses champs et ceux des voisins, ce dont la ville lui fut reconnaissante.

Les moulins à bras ou à cheval, qui faisaient partie du matériel de guerre, étaient conservés démontés et n'étaient dressés qu'en cas d'urgence. Ils étaient gardés dans un local de la rue Pannecau ou dans les couvents des Carmes et des Jacobins. Les deux derniers moulins furent exécutés en 1592, par Bernard de

Millet, et placés dans une loge de la fabrique ; depuis cette date, ils furent peu à peu délaissés et remplacés par les moulins à eau.

Artillerie. Le matériel d'artillerie et les diverses munitions de guerre dont la garde est confiée à deux membres du Corps de ville sont entretenus en bon état par les canonniers. Ces derniers raffinent les poudres avariées et en fabriquent de nouvelles avec du salpêtre acheté ou extrait de décombres ; deux d'entr'eux, Peyroton du Portau et de Gestas procèdent à ces opérations, en 1590, dans la maison d'Anglade, mais ils sont forcés de changer de local pour donner satisfaction aux voisins qui redoutent l'incendie. Les boulets sont achetés par le Conseil ou fabriqués par les canonniers avec du plomb fourni par la ville. Ils fondent des grenades en employant des morceaux de canon de cuivre ; ils font venir de Bordeaux et mettent en dépôt aux Cordeliers un approvisionnement de flasques et de bois nécessaires à l'habillage des canons. Les places de canonnier sont très disputées et données à l'élection du Conseil ; Jacques Flamain est choisi en 1596, à la suite d'un décès, et la mort de Lartigue, en 1613, occasionne une nouvelle nomination.

Nous avons déjà relaté les nombreuses démarches faites par les échevins dans le but de rentrer en possession des canons de la ville retirés à Navarrenx. Ces magistrats usent de toutes sortes de moyens pour augmenter leur artillerie ; après mille supplications auprès du roi et de Matignon, ils ont obtenu quatre canons. Devant ce maigre résultat, le Conseil se décide à se fournir lui-même ; il fait venir de La Rochelle deux pièces de canon en fonte verte (21 avril 1595), achète à Poyanne 2 pierriers de fonte verte pour 132 écus, et au bailli de Ciboure 2 canons de cuivre provenant d'un bateau échoué (1596), obtient des sieurs Dibusty le don d'une pièce semblable en échange de l'autorisation d'avancer la façade postérieure de leur maison (avril 1602). Un arrêt du Parlement oblige le sieur d'Amou à en restituer deux à la ville (mars 1596), mais il n'est exécuté que le 1er juillet 1605. Les inventaires de l'artillerie de Bayonne, faits par Jehan de Mesmes, lieutenant général du grand maître de l'artillerie, depuis 1597 à 1609, montrent que les efforts des échevins n'amenèrent pas un accroissement sensible dans le nombre des pièces. L'approvisionnement atteignit, en 1604, son maximum de 18 pièces en fonte verte, parmi lesquelles se trouvaient 2 pierriers de fonte verte, 2 couleuvrines bastardes, 2 canons courts sur roues, 4 petits fauconneaux.

Les mousquets des magasins sont prêtés libéralement à tout venant ; les voisins les conservent dans leur demeure ; les

[redacted] ...nt emprunté pour armer
[redacted] ...nt pas de les rendre. Il
[redacted] ...dent : pour les rempla-
[redacted] ...ousquets, par un fondeur
[redacted] ...artillerie rompues : il en
[redacted] ...lle. Lorsque l'usage des
[redacted] , des coutelas s'est propagé
[redacted] une certaine quantité de ces
[redacted] ...tre d'essai, un mantelet de
[redacted] ...elle ne doit pas en faire pro-
[redacted] ...r inventaire (3 décembre 1609).
[redacted] ...i suivant, montre que la ville
[redacted] ... verte, 450 piques, 86 paires
[redacted] ...olaches, 50 casques, 50 coutelas,
[redacted] ...lière montés à la wallonne, 55
[redacted] ...enades en métal. Toutes ces armes
[redacted] ...nd parquet de la maison de ville;
[redacted] partie dans l'arsenal, à l'exception
[redacted] hangar fait entre la tour St-Esprit et
[redacted] la tour du Nard.

...asse, 1 casque, 2 brassards, 2 gantelets, 2 cuissards, 2 genouil-

CHAPITRE XX

TRANSFORMATION DE LA FORTIFICATION DE BAYONNE DEPUIS LE DÉPART DES ANGLAIS JUSQU'A LA MORT D'HENRI IV.

Enceinte anglaise. — Influence de l'artillerie sur la fortification. — Persistance des hautes murailles. — Apparition des boulevards, des bastions. — Système d'Errard, de Bar-le-Duc. — Château Neuf. — Nouvelle enceinte St-Léon. — Boulevards St-Léon, de Sault, Notre-Dame, du Château-Vieux, Lachepaillet, Mousserolles, St-Jacques, du Nard. — Brèche près du Château-Neuf. — Boulevard St-Esprit. — Écluse des Menons. — Portes du Château-Neuf déplacées. — Courtine des Menons remparée. — Projet d'Errard. — Bastion Lachepaillet fait par Niert. — Soins des échevins à dégager les abords des remparts.

Depuis le jour où le héraut de France avait abattu la bannière anglaise qui flottait depuis plus de trois cents ans au sommet du donjon de Floripès et lui avait substitué celle de son maître, les fortifications de Bayonne ont été l'objet de transformations successives que nous avons mentionnées dans le courant de ce récit. Afin de bien juger de leur importance et de leur utilité, il paraît nécessaire de les grouper et de les présenter dans leur ordre chronologique ; il sera ainsi plus aisé de vérifier si les changements furent opérés pour parer à une menace subite ou sous l'influence de méthodes nouvelles.

Enceinte anglaise.

Lorsque l'enceinte de Bayonne fut livrée à Charles VII par les Anglais, elle se composait de deux parties. Celle de la ville haute comprenait l'ancienne enceinte romaine avec ses deux portes de Tarride et de St-Léon : la première protégée par le torrate, sorte de tambour fortifié appuyé au rempart et garni de quatre tours ; la seconde masquée par une barbacane en forme de demi-lune, détachée de la fortification. L'ancienne enceinte avait été reliée à la Nive par deux remparts du moyen âge. Celui d'amont était percé d'une porte, dite de St-Simon, que flanquaient deux petites tours carrées et que protégeait la tour de Sault ; entre cette tour extérieure et le rempart se trouvait le petit port de la Pusterle, entouré d'une palissade. La liaison se faisait vers le confluent de la Nive par un petit rempart longeant la rue de la Goasque, en avant duquel se trouvaient le port du Verger et les maisons qui le bordaient, entourés d'une palissade en bois et probablement aussi d'un fossé. Une porte existait de ce côté, au bout de la rue Orbe. La tour du Nard et les marais qui l'entou-

ent rendaient tout accès impossible à l'ennemi sur les ter-
ins bas, marécageux, entrecoupés de canaux qui faisaient
ite au port du Verger.

L'enceinte de la ville basse ou Bourgneuf était composée de
ncien rempart de Raymond de Martres, côtoyant les rues des
sses et des Cordeliers, et pour ainsi dire abandonnée. La
éfense de cette partie était reportée sur les hauteurs de Mocoron ;
le était jalonnée par une ligne d'ouvrages extérieurs : les tours
rrées de Mousserolles, de Mocoron, de St-Jacques et des
enons, qui reliaient l'Adour à la Nive. La continuité de cette
gne devait, selon toute apparence, être assurée par des retran-
ements en terre, garnis de palissades, car rien n'indique qu'il
xistât sur ce tracé des parties de rempart maçonné en dehors
es ouvrages cités. Une courtine en maçonnerie, de forme irré-
ulière, régnait le long de l'Adour entre les portes St-Esprit et
ousserolles et arrivait jusqu'à la pointe extrême du confluent,
ù elle s'appuyait à la vieille tour St-Esprit.

Le cours de la Nive, entre les deux quartiers, était fermé par
s estacades, communément appelées chaînes.

Influence de l'artillerie sur la fortification.

Avant d'examiner comment ces défenses ont été modifiées, il
nvient de rappeler les causes qui ont amené des changements
ns la fortification des places de cette époque et les principes
i ont guidé les ingénieurs.

L'apparition des armes à feu, au XIVe siècle, a entraîné la
ppression des hourds en bois régnant sur tout le pourtour de
nceinte et leur a fait substituer des machicoulis en pierre.
tte disposition, complétée par des créneaux et embrasures
ns les étages inférieurs des tours, a eu pour but d'abriter les
eurs. La découverte de l'artillerie occasionna une nouvelle
ansformation : les gros canons furent placés à l'air libre, au
mmet des tours, avec les trébuchets, mangonneaux et autres
achines de jet. Il fallut donc y établir des plate-formes assez
sistantes pour les supporter ; on utilisa pour cela les hourds
 bois qui permettaient d'élargir les plate-formes des tours
nt le diamètre trop restreint ne convenait guère à l'instal-
tion des machines. Lorsque l'épaisseur des murs de ces
vrages était considérable, leur plate-forme fut constituée par
 remblai de terre remplissant le vide supérieur de la tour.
s étages inférieurs, recouverts par des voûtes, furent conser-
s et, comme ils étaient munis de créneaux, ils servirent de
eries basses de flanquement.

Persistance des hautes murailles.

Toutefois, l'apparition du canon dans les sièges n'a pas
oduit tout d'abord la suppression des hautes murailles de la

fortification à cause de la faible puissance balistique des boulets de plomb primitivement employés. L'assiégé, du haut de ses remparts, conserve l'avantage sur l'ennemi et détruit, par les projectiles de ses trébuchets et de ses canons, les bastilles ou bastillons (1) en bois dressés contre la place. L'emploi de boulets de fer lancés par les grosses bombardes de l'assiégeant n'est venu modifier cet état de choses que longtemps après. En effet, les gros canons étaient lourds à manier, d'un transport difficile à la suite des armées ; ils furent de préférence employés à la défense des places. D'autre part, les ingénieurs, ne voulant pas renoncer à l'avantage du commandement que donnent les hautes murailles, s'attachèrent à les conserver en les rendant autant que possible invulnérables au canon. Dans ce but, ils épaissirent les murs de rempart, adoucirent considérablement les talus des escarpes et leur donnèrent des formes rondes ou gauches qui faisaient ricocher les boulets et empêchaient la désagrégation des parements. Tels sont les motifs qui ont fait conserver si longtemps les remparts élevés.

Une autre cause est venue, d'une façon indirecte, obliger les ingénieurs à surépaissir les remparts : tant que les courtines de muraille n'avaient que peu d'épaisseur, le chemin de ronde qui régnait au-dessus d'elles n'offrait pas une largeur suffisante pour recevoir des canons. Il fallut donc songer à l'élargir ; on eut recours au moyen le plus économique, qui consista dans la constitution d'un parapet en terre adossé à ces courtines et arrêté au niveau de la plate-forme. Ce terrassement était limité, du côté de la place, par un talus naturel, ou, si l'espace manquait, par un mur vertical. La poussée des terres, en provoquant la chute de plusieurs remparts, vint compliquer le problème ; le remède qui fut employé consista à surépaissir les murs ou à les soutenir par des contreforts intérieurs ; et même, lorsque le temps ou l'argent firent défaut, on empêcha la poussée de se produire en mélangeant à la terre des fascines et des bois de charpente.

Apparition des boulevards.

Si les bastilles en bois de l'assiégeant, fortement contrebattues par la place, durent être abandonnées et remplacées par des massifs de terre et fascines que les Français employèrent au siège d'Orléans, en 1417, et qu'ils nommèrent boulevards, celles que l'assiégé avait coutume d'établir le long de son enceinte, pour placer l'artillerie, subirent les mêmes transformations et reçurent la même dénomination. Les anciennes tours furent presque toujours utilisées et aménagées pour cet usage ; parfois

(1) D'où est venu le nom de bastion.

génieurs préférèrent les conserver intactes et établir à leur des plate-formes à canon s'avançant vers la campagne. s-ci reposaient sur de simples massifs de terre, revêtus de ons, entremêlés de fascines et maintenus par des char- es; lorsque l'ingénieur pouvait les édifier à loisir, il les urait d'un mur et construisait sous la plate-forme une mate munie d'embrasures à canon. Cette solution assurait ntage du commandement par les canons légers placés au met de la tour et celui de la puissance balistique par les ses pièces des plate-formes basses.

s ouvrages de combat, dont la forme varia longtemps ant la fantaisie du constructeur, furent appelés boulevards; rirent ensuite le nom de bastions que leur avaient donné ngénieurs italiens. Dès la fin du XV[e] siècle, on leur donne vent la forme barlongue ou celle demi-circulaire, comme les i-lunes du château de Salces, et on augmente leur espace- it le long des courtines, ce qui facilite le flanquement de ces nières.

'usage se répandit aussi, au commencement du XV[e] siècle, n petit ouvrage bas crénelé et couvert, appelé moineau, loyé à couvrir les portes contre les boulets; il était parfois é dans le fossé, appuyé à l'escarpe, et il agissait contre nemi soit que celui ci veuille escalader, miner ou se préci- r sur les portes: primitivement en bois, ensuite en onnerie et voûté. Les ouvrages de flanquement ont reçu ers autres noms bizarres, tels que : pied de mulet, fer à val, cul de loup, tous inspirés par leur forme arrondie. Des ellations analogues étaient en usage pour désigner les pièces tillerie : couleuvrine, ribaudequin, émerillon, etc. ; elles pelaient les noms des animaux dont les têtes étaient repré- tées par la gueule du canon.

es boulevards restèrent de forme variée jusqu'au commence- Bastions.
nt du XVI[e] siècle; les Italiens furent les premiers à fortifier thodiquement ; ils adoptèrent le bastion, sorte de quadrilatère t un angle fiche vers la campagne, tandis que l'angle opposé remplacé par un pan coupé venant s'appuyer contre ceinte. Une fois le principe du bastion admis, la plupart des es d'Italie en furent munies; l'Espagne fit de même. En nce, l'un des premiers se montre à Troyes, en 1530. Les tions à orillon sont très en honneur en Italie, à la fin du siècle ; les ingénieurs de ce pays, employés par les rois de nce, en construisent à Landrecies et dans d'autres places. illon est un prolongement des deux faces extérieures du

bastion, et abrite les canons qui servent à la défense du fossé. Les flancs, nom que l'on donne aux deux faces rentrantes, sont alors organisés à deux étages qui reçoivent chacun de l'artillerie. Vigenère, ingénieur français, mort en 1592, est partisan de ces orillons et d'un mur d'escarpe incliné au 1/6 sur une hauteur de 18 pieds et surmonté ensuite d'un mur vertical; il recommande les ravelins devant les portes et préconise les chemins couverts au delà du fossé.

Système d'Errard, de Bar-le-Duc.

Errard de Bar-le-Duc, ingénieur préféré d'Henri IV, a écrit un traité sur la fortification, en 1594, par ordre du roi; il a également prôné l'orillon derrière lequel il place un flanc à deux étages en retraite l'un sur l'autre; ce dispositif avait été introduit en France par Bellici et Melloni, deux ingénieurs italiens au service de François Ier et d'Henri II.

Le système d'Errard est caractérisé par un bastion dont l'angle saillant est presque droit, légèrement aigu, et dont les deux angles latéraux sont droits. Il constituait un progrès sur les systèmes précédents, à cause des plus grandes dimensions du bastion qui pouvait alors recevoir plus de pièces, mais il était vicieux pour divers motifs et ne tarda pas à être abandonné. Ses principaux défauts étaient les suivants : 1° les coups tirés normalement des flancs allaient ficher dans la partie de courtine voisine; 2° les faces du bastion n'étaient flanquées que très obliquement par la courtine; 3° l'entrée du bastion, déjà fort étroite, était considérablement gênée par la présence d'un cavalier de terre.

Les indications qui précèdent seront suffisantes pour apprécier les modifications qui furent apportées à l'enceinte de Bayonne jusqu'à la fin du règne d'Henri IV ; elles seront d'ailleurs continuées quand le moment sera venu de s'occuper des changements correspondant à la période suivante.

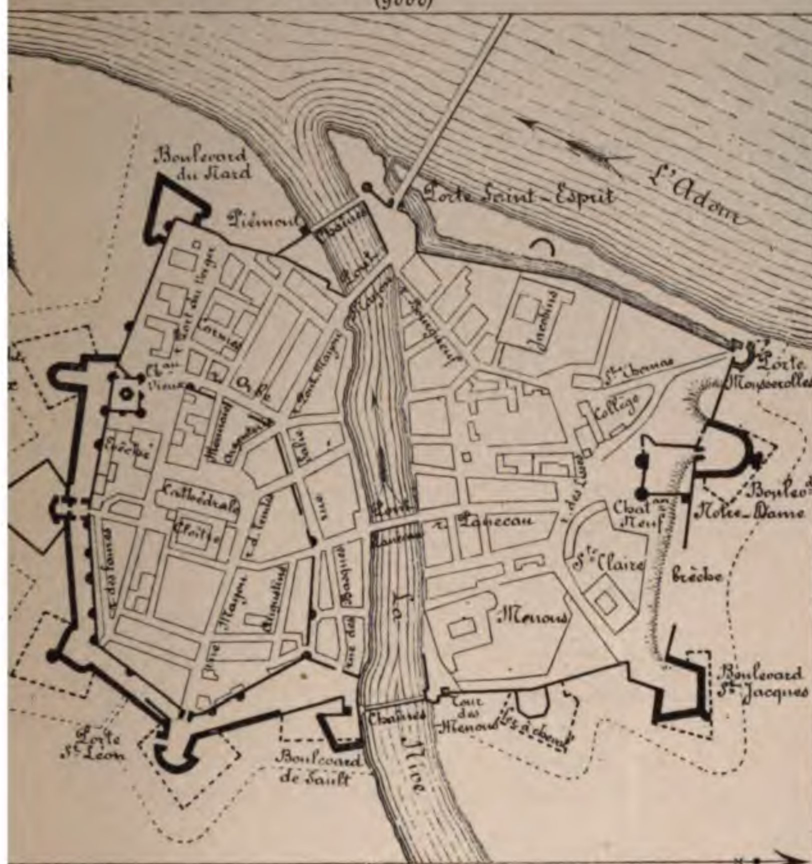
Les méthodes de construction que nous venons d'énumérer ont reçu leur application à Bayonne. Les machicoulis en maçonnerie furent organisés au sommet des tours principales : donjon de Floripès, tours du Château-Vieux, tours de Sault, des Menous, de St-Esprit, du Nard et des quatre portes.

Château-Neuf.

Les deux grosses tours du Château-Neuf, édifiées par Mathieu de Fortune sur l'ordre de Charles VII, dans le but de maintenir la ville sous son autorité, furent commencées en 1460, continuées sous Louis XI et terminées par Charles VIII, en 1489; une couronne de machicoulis, reposant sur des consoles, terminait ces puissants édifices. L'une des tours, entièrement ronde, enfile la rue Pannecau ; sa largeur mesure 14 mètres et sa hauteur

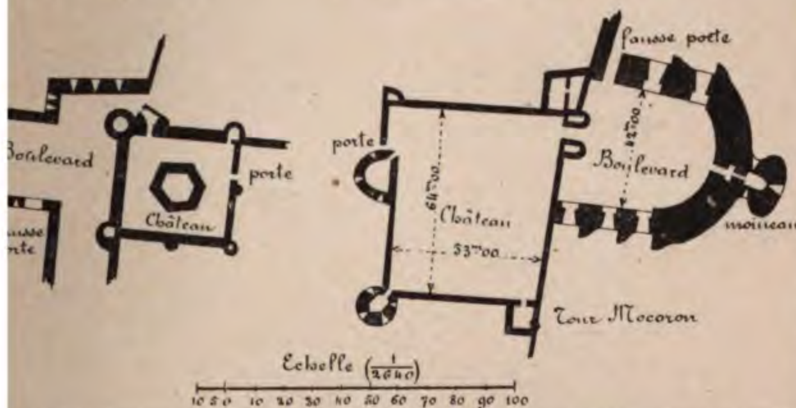
Bayonne en 1600

Echelle $\left(\frac{1}{9000}\right)$



hâteau_Vieux
son boulevard

Château_Neuf
et boulevard Notre_Dame



— Les bastions projetés par Errard sont marqués en pointillé —

mètres. L'épaisseur des murs varie entre 3 et 4 mètres; des
ûtes ogivales supportent le carrelage des premier et deuxième
ges; le plancher du troisième étage, qui formait la plate-
rme supérieure, est supporté par de fortes poutres. Quatre
brasures larges de 1 mètre ont été ménagées aux étages
férieurs; celles de la plate forme, percées dans le mur peu
ais qui couronna le machicoulis, étaient plus nombreuses.
autre grosse tour a une forme barlongue; elle a 16 mètres de
amètre. Ses murs sont épais de 3 mètres dans la partie ronde
isant face à l'extérieur et de 1 mètre 20 dans le mur de gorge;
sont percés de quatre embrasures à chacun des quatre étages.
plancher de ceux-ci et celui de la plate-forme sont supportés
r des poutres. La position des embrasures ménagées au ras
s murs d'enceinte aboutissant aux tours démontre que le
stème du flanquement fut mis en pratique au Château-Neuf.

Ces deux tours étaient réunies par un mur de courtine, épais
2 mètres et haut de 15 mètres; elles constituaient avec lui la
ce Ouest du château. Le quadrilatère formé par l'enceinte de
ette forteresse mesurait 64 mètres du Nord au Sud et 53 mètres
e l'Est à l'Ouest. La tour ronde en occupait l'angle Sud-Ouest,
ancienne tour carrée de Mocoron l'angle Sud-Est et une autre
our carrée l'angle Nord-Est. Ces deux dernières ne faisaient
as saillie sur la courtine Est, dont le flanquement n'était pas
ssuré; on y remédia plus tard en construisant contre la tour
ord-Est une cinquième tour à deux corps entre lesquels fut
ménagée une porte donnant accès vers l'extérieur de la ville.
nfin, le côté Nord du château, déjà bien protégé par la hauteur
e son escarpe, qui n'a pas moins de 20 mètres, était défendu
ar une tourelle placée à son extrémité Ouest et dont la section
st un quart de cercle. Une petite entrée, donnant communi-
ation avec la ville, était disposée au pied Nord de la grosse tour
emi-circulaire; la raideur de la rampe qui lui donnait accès et
n petit tambour, dit ravelin, constituaient son unique défense.

Nous ne pensons pas que les autres tours de l'enceinte de la
ille furent l'objet de travaux en vue d'y faciliter l'installation
e l'artillerie. Cependant, la tour de Sault, qui se terminait par
ne terrasse reposant sur une voûte maçonnée, a longtemps été
rmée de canons; il en fut de même des tours du Nard, des
enons et de St-Esprit, que l'on arma de canons légers. Le
onjon de Floripès, au Château-Vieux, n'avait pas même été
manié; sa toiture et ses machicoulis, quasi-ruinés, faisaient
euvoir dans la cour intérieure des tuiles et des pierres, ce qui
rmettait au vicomte d'Orthe de dire que personne n'osait y

habiter (1559). Aussi, la ville fit proposer à Charles IX, en 1566, de raser les étages supérieurs du donjon qui étaient fort délabrés et ne pouvaient supporter un terrassement, de limiter la démolition à une toise au-dessus de l'enceinte du Château-Vieux et de remplir de terre la partie conservée. Cette proposition n'eut pas de suite, parce que l'on préférait dépenser les fonds à organiser des batteries basses.

Le premier boulevard de Bayonne, cité dans le registre des délibérations des échevins, fut établi sur le bord de la Nive, à l'entrée du Port-Neuf ; il fut construit en bois, à l'emplacement que devait occuper plus tard le bastion du Piedmont. Il existait en 1484, date de sa réparation par Martin du Noyer, maître charpentier. Cet ouvrage avait été substitué à la tour que le roi Charles VII voulait faire construire au même emplacement et pour laquelle il avait donné à la ville une somme de 3,000 livres en 1460. Le gaspillage de ces fonds par Jacques Derm avait fait renoncer à la tour à laquelle fut substitué le boulevard en bois dominant les rivières et abritant la manœuvre de la chaîne inférieure; cet ouvrage était plutôt un coffre de manœuvre qu'un véritable boulevard.

Sous les règnes de Louis XII et de François Ier, la France, constamment en guerre avec l'Espagne à l'occasion du royaume de Navarre et du Milanais, entreprit d'améliorer les places de la frontière pyrénéenne. Le trésorier du Poncher et Jean de Cologue sont venus inspecter minutieusement les fortifications de Bayonne et forcer les échevins de cette ville à dépenser aux travaux de l'enceinte la moitié de la recette de la grande coutume, octroyée à cette intention (1510). En même temps, le duc de Longueville et Lautrec font activement travailler à l'exécution du grand projet d'amélioration de l'enceinte.

Nouvelle enceinte St-Léon.

Le côté Sud de la place, limité par l'enceinte romaine, ne pouvait être défendu contre l'artillerie ennemie, car les remparts romains ne présentaient pas de plate-forme pour le canon. On ne pouvait songer à fortifier cette enceinte en l'épaississant par un parapet de terre appuyé contre son parement intérieur, car elle était garnie de maisons construites au moyen âge dans la rue du Rempart, le long des rues des Faures, Vieille-Boucherie et Passemillon ; les tours romaines, dont les murs épais de 1 mètre 20 n'étaient pas capables de résister à la charge de terre dont il aurait fallu les remplir, ne pouvaient pas non plus fournir de plate-forme au canon. Il fallut donc renoncer à utiliser cette partie de vieille enceinte et se décider à la remplacer par une nouvelle.

La menace constante de l'ennemi et le peu de prospérité de la ville empêchèrent de songer à un agrandissement du côté du camp St-Léon. On se borna à tracer un nouveau rempart parallèle à l'enceinte romaine, et situé à 25 mètres de celle-ci vers l'extérieur. Les murs des courtines furent édifiés avec toute la hâte possible ; les moellons calcaires employés dans la maçonnerie étaient de forme irrégulière et de qualité médiocre. Le tracé du nouveau mur correspondait au pied des pentes couronnées par l'enceinte romaine. Le travail de construction dut être commencé par la partie située derrière l'Évêché, entre le Château-Vieux et la porte Lachepaillet; le rempart, en ce point, avait reçu une hauteur de 10 mètres et une épaisseur de 3 mètres. Mais, soit que les fondations en eussent été mal établies sur un sol marécageux, voisin du ruisseau Lague, soit que le remblai destiné à constituer un terre-plein entre les deux murs eût été placé trop tôt, le rempart se renversa, le 16 décembre 1513, sur plus de 80 mètres de longueur. Il fut aussitôt relevé, mais son épaisseur fut doublée. Instruits par cet événement, les conducteurs de l'œuvre renoncèrent à économiser sur le volume des murs ; ils fixèrent à 9 mètres l'épaisseur du mur de la courtine comprise entre la porte Lachepaillet et la tour Vieille-Boucherie et donnèrent la même dimension au rempart qui va de la porte St-Léon vers la Nive. La courtine descendant des Vieilles-Boucheries vers St-Léon, qui était moins chargée de terre, n'eut que 6 mètres d'épaisseur. Le bas du parement extérieur du mur d'escarpe fut établi avec un fruit de 1/6 sur une hauteur de 3 à 4 mètres ; au-dessus, le parement fut dirigé verticalement.

Pendant que ces travaux se continuaient, Longueville et Lautrec dégageaient les abords de la fortification en commençant par la démolition des couvents des Carmes, des Augustins et des Clarisses, et ils comblaient de terre les fossés (barraulx), dans lesquels l'ennemi pouvait s'embusquer. Lorsque le danger auquel répondaient ces travaux de nivellement fut passé, on y procéda avec une hâte moins grande ; nous pensons même qu'ils furent interrompus pour être repris au moment de l'algarade de 1523.

Boulevard St-Léon.

Les ingénieurs ne se bornèrent pas à construire de nouvelles courtines ; ils y ajoutèrent des organes de flanquement. La forme de ces derniers n'était pas encore entièrement établie sous le règne de Louis XII ; aussi les boulevards de Bayonne, commencés pour la plupart à cette époque, présentent des aspects très variés. Celui qui prit date le premier fut certainement le boulevard St-Léon, établi au-dessus de la barbacane demi-

habiter (1559). Aussi, la ville fit proposer à Charles IX, en 1566, de raser les étages supérieurs du donjon qui étaient fort délabrés et ne pouvaient supporter un terrassement, de limiter la démolition à une toise au-dessus de l'enceinte du Château-Vieux et de remplir de terre la partie conservée. Cette proposition n'eut pas de suite, parce que l'on préférait dépenser les fonds à organiser des batteries basses.

Le premier boulevard de Bayonne, cité dans le registre des délibérations des échevins, fut établi sur le bord de la Nive, à l'entrée du Port-Neuf ; il fut construit en bois, à l'emplacement que devait occuper plus tard le bastion du Piedmont. Il existait en 1484, date de sa réparation par Martin du Noyer, maître charpentier. Cet ouvrage avait été substitué à la tour que le roi Charles VII voulait faire construire au même emplacement et pour laquelle il avait donné à la ville une somme de 3,000 livres en 1460. Le gaspillage de ces fonds par Jacques Derm avait fait renoncer à la tour à laquelle fut substitué le boulevard en bois dominant les rivières et abritant la manœuvre de la chaîne inférieure; cet ouvrage était plutôt un coffre de manœuvre qu'un véritable boulevard.

Sous les règnes de Louis XII et de François Ier, la France, constamment en guerre avec l'Espagne à l'occasion du royaume de Navarre et du Milanais, entreprit d'améliorer les places de la frontière pyrénéenne. Le trésorier du Poncher et Jean de Cologue sont venus inspecter minutieusement les fortifications de Bayonne et forcer les échevins de cette ville à dépenser aux travaux de l'enceinte la moitié de la recette de la grande coutume, octroyée à cette intention (1510). En même temps, le duc de Longueville et Lautrec font activement travailler à l'exécution du grand projet d'amélioration de l'enceinte.

Nouvelle enceinte St-Léon.

Le côté Sud de la place, limité par l'enceinte romaine, ne pouvait être défendu contre l'artillerie ennemie, car les remparts romains ne présentaient pas de plate-forme pour le canon. On ne pouvait songer à fortifier cette enceinte en l'épaississant par un parapet de terre appuyé contre son parement intérieur, car elle était garnie de maisons construites au moyen âge dans la rue du Rempart, le long des rues des Faures, Vieille-Boucherie et Passemillon ; les tours romaines, dont les murs épais de 1 mètre 20 n'étaient pas capables de résister à la charge de terre dont il aurait fallu les remplir, ne pouvaient pas non plus fournir de plate-forme au canon. Il fallut donc renoncer à utiliser cette partie de vieille enceinte et se décider à la remplacer par une nouvelle.

menace constante de l'ennemi et le peu de prospérité de le empêchèrent de songer à un agrandissement du côté du ɒ St-Léon. On se borna à tracer un nouveau rempart llèle à l'enceinte romaine, et situé à 25 mètres de celle-ci ı l'extérieur. Les murs des courtines furent édifiés avec toute nâte possible ; les moellons calcaires employés dans la ;onnerie étaient de forme irrégulière et de qualité médiocre. tracé du nouveau mur correspondait au pied des pentes ıronnées par l'enceinte romaine. Le travail de construction t être commencé par la partie située derrière l'Évêché, entre Château-Vieux et la porte Lachepaillet; le rempart, en ce ›int, avait reçu une hauteur de 10 mètres et une épaisseur de mètres. Mais, soit que les fondations en eussent été mal tablies sur un sol marécageux, voisin du ruisseau Lague, soit ue le remblai destiné à constituer un terre-plein entre les deux nurs eût été placé trop tôt, le rempart se renversa, le 16 décembre 1513, sur plus de 80 mètres de longueur. Il fut aussitôt relevé, mais son épaisseur fut doublée. Instruits par cet événement, les conducteurs de l'œuvre renoncèrent à économiser sur le volume des murs ; ils fixèrent à 9 mètres l'épaisseur du mur de la courtine comprise entre la porte Lachepaillet et la tour Vieille-Boucherie et donnèrent la même dimension au rempart qui va de la porte St-Léon vers la Nive. La courtine descendant des Vieilles-Boucheries vers St-Léon, qui était moins chargée de terre, n'eut que 6 mètres d'épaisseur. Le bas du parement extérieur du mur d'escarpe fut établi avec un fruit de 1/6 sur une hauteur de 3 à 4 mètres ; au-dessus, le parement fut dirigé verticalement.

Pendant que ces travaux se continuaient, Longueville et Lautrec dégageaient les abords de la fortification en commençant par la démolition des couvents des Carmes, des Augustins et des Clarisses, et ils comblaient de terre les fossés (barraulx), dans lesquels l'ennemi pouvait s'embusquer. Lorsque le danger auquel répondaient ces travaux de nivellement fut passé, on y procéda avec une hâte moins grande ; nous pensons même qu'ils furent interrompus pour être repris au moment de l'algarade de 1523.

Les ingénieurs ne se bornèrent pas à construire de nouvelles courtines ; ils y ajoutèrent des organes de flanquement. La forme de ces derniers n'était pas encore entièrement établie sous le règne de Louis XII ; aussi les boulevards de Bayonne, commencés pour la plupart à cette époque, présentent des aspects très variés. Celui qui prit date le premier fut certainement le boulevard St-Léon, établi au-dessus de la barbacane demi- Boulevard S Léon.

habiter (1559). Aussi, la ville fit proposer à Charles IX, en 1566, de raser les étages supérieurs du donjon qui étaient fort délabrés et ne pouvaient supporter un terrassement, de limiter la démolition à une toise au-dessus de l'enceinte du Château-Vieux et de remplir de terre la partie conservée. Cette proposition n'eut pas de suite, parce que l'on préférait dépenser les fonds à organiser des batteries basses.

Le premier boulevard de Bayonne, cité dans le registre des délibérations des échevins, fut établi sur le bord de la Nive, à l'entrée du Port-Neuf ; il fut construit en bois, à l'emplacement que devait occuper plus tard le bastion du Piedmont. Il existait en 1484, date de sa réparation par Martin du Noyer, maître charpentier. Cet ouvrage avait été substitué à la tour que le roi Charles VII voulait faire construire au même emplacement et pour laquelle il avait donné à la ville une somme de 3,000 livres en 1460. Le gaspillage de ces fonds par Jacques Derm avait fait renoncer à la tour à laquelle fut substitué le boulevard en bois dominant les rivières et abritant la manœuvre de la chaîne inférieure; cet ouvrage était plutôt un coffre de manœuvre qu'un véritable boulevard.

Sous les règnes de Louis XII et de François Ier, la France, constamment en guerre avec l'Espagne à l'occasion du royaume de Navarre et du Milanais, entreprit d'améliorer les places de la frontière pyrénéenne. Le trésorier du Poncher et Jean de Cologue sont venus inspecter minutieusement les fortifications de Bayonne et forcer les échevins de cette ville à dépenser aux travaux de l'enceinte la moitié de la recette de la grande coutume, octroyée à cette intention (1510). En même temps, le duc de Longueville et Lautrec font activement travailler à l'exécution du grand projet d'amélioration de l'enceinte.

Nouvelle enceinte St-Léon.

Le côté Sud de la place, limité par l'enceinte romaine, ne pouvait être défendu contre l'artillerie ennemie, car les remparts romains ne présentaient pas de plate-forme pour le canon. On ne pouvait songer à fortifier cette enceinte en l'épaississant par un parapet de terre appuyé contre son parement intérieur, car elle était garnie de maisons construites au moyen âge dans la rue du Rempart, le long des rues des Faures, Vieille-Boucherie et Passemillon ; les tours romaines, dont les murs épais de 1 mètre 20 n'étaient pas capables de résister à la charge de terre dont il aurait fallu les remplir, ne pouvaient pas non plus fournir de plate-forme au canon. Il fallut donc renoncer à utiliser cette partie de vieille enceinte et se décider à la remplacer par une nouvelle.

La menace constante de l'ennemi et le peu de prospérité de la ville empêchèrent de songer à un agrandissement du côté du camp St-Léon. On se borna à tracer un nouveau rempart parallèle à l'enceinte romaine, et situé à 25 mètres de celle-ci vers l'extérieur. Les murs des courtines furent édifiés avec toute la hâte possible ; les moellons calcaires employés dans la maçonnerie étaient de forme irrégulière et de qualité médiocre. Le tracé du nouveau mur correspondait au pied des pentes couronnées par l'enceinte romaine. Le travail de construction dut être commencé par la partie située derrière l'Évêché, entre le Château-Vieux et la porte Lachepaillet; le rempart, en ce point, avait reçu une hauteur de 10 mètres et une épaisseur de 3 mètres. Mais, soit que les fondations en eussent été mal établies sur un sol marécageux, voisin du ruisseau Lague, soit que le remblai destiné à constituer un terre-plein entre les deux murs eût été placé trop tôt, le rempart se renversa, le 16 décembre 1513, sur plus de 80 mètres de longueur. Il fut aussitôt relevé, mais son épaisseur fut doublée. Instruits par cet événement, les conducteurs de l'œuvre renoncèrent à économiser sur le volume des murs; ils fixèrent à 9 mètres l'épaisseur du mur de la courtine comprise entre la porte Lachepaillet et la tour Vieille-Boucherie et donnèrent la même dimension au rempart qui va de la porte St-Léon vers la Nive. La courtine descendant des Vieilles-Boucheries vers St-Léon, qui était moins chargée de terre, n'eut que 6 mètres d'épaisseur. Le bas du parement extérieur du mur d'escarpe fut établi avec un fruit de 1/6 sur une hauteur de 3 à 4 mètres; au-dessus, le parement fut dirigé verticalement.

Pendant que ces travaux se continuaient, Longueville et Lautrec dégageaient les abords de la fortification en commençant par la démolition des couvents des Carmes, des Augustins et des Clarisses, et ils comblaient de terre les fossés (barraulx), dans lesquels l'ennemi pouvait s'embusquer. Lorsque le danger auquel répondaient ces travaux de nivellement fut passé, on y procéda avec une hâte moins grande; nous pensons même qu'ils furent interrompus pour être repris au moment de l'algarade de 1523.

Les ingénieurs ne se bornèrent pas à construire de nouvelles courtines ; ils y ajoutèrent des organes de flanquement. La forme de ces derniers n'était pas encore entièrement établie sous le règne de Louis XII; aussi les boulevards de Bayonne, commencés pour la plupart à cette époque, présentent des aspects très variés. Celui qui prit date le premier fut certainement le boulevard St-Léon, établi au-dessus de la barbacane demi-

Boulevard St-Léon.

habiter (1559). Aussi, la ville fit proposer à Charles IX, en 1566, de raser les étages supérieurs du donjon qui étaient fort délabrés et ne pouvaient supporter un terrassement, de limiter la démolition à une toise au-dessus de l'enceinte du Château-Vieux et de remplir de terre la partie conservée. Cette proposition n'eut pas de suite, parce que l'on préférait dépenser les fonds à organiser des batteries basses.

Le premier boulevard de Bayonne, cité dans le registre des délibérations des échevins, fut établi sur le bord de la Nive, à l'entrée du Port-Neuf ; il fut construit en bois, à l'emplacement que devait occuper plus tard le bastion du Piedmont. Il existait en 1484, date de sa réparation par Martin du Noyer, maître charpentier. Cet ouvrage avait été substitué à la tour que le roi Charles VII voulait faire construire au même emplacement et pour laquelle il avait donné à la ville une somme de 3,000 livres en 1460. Le gaspillage de ces fonds par Jacques Derm avait fait renoncer à la tour à laquelle fut substitué le boulevard en bois dominant les rivières et abritant la manœuvre de la chaîne inférieure; cet ouvrage était plutôt un coffre de manœuvre qu'un véritable boulevard.

Sous les règnes de Louis XII et de François I[er], la France, constamment en guerre avec l'Espagne à l'occasion du royaume de Navarre et du Milanais, entreprit d'améliorer les places de la frontière pyrénéenne. Le trésorier du Poncher et Jean de Cologue sont venus inspecter minutieusement les fortifications de Bayonne et forcer les échevins de cette ville à dépenser aux travaux de l'enceinte la moitié de la recette de la grande coutume, octroyée à cette intention (1510). En même temps, le duc de Longueville et Lautrec font activement travailler à l'exécution du grand projet d'amélioration de l'enceinte.

Nouvelle enceinte St-Léon.

Le côté Sud de la place, limité par l'enceinte romaine, ne pouvait être défendu contre l'artillerie ennemie, car les remparts romains ne présentaient pas de plate-forme pour le canon. On ne pouvait songer à fortifier cette enceinte en l'épaississant par un parapet de terre appuyé contre son parement intérieur, car elle était garnie de maisons construites au moyen âge dans la rue du Rempart, le long des rues des Faures, Vieille-Boucherie et Passemillon ; les tours romaines, dont les murs épais de 1 mètre 20 n'étaient pas capables de résister à la charge de terre dont il aurait fallu les remplir, ne pouvaient pas non plus fournir de plate-forme au canon. Il fallut donc renoncer à utiliser cette partie de vieille enceinte et se décider à la remplacer par une nouvelle.

La menace constante de l'ennemi et le peu de prospérité de la ville empêchèrent de songer à un agrandissement du côté du camp St-Léon. On se borna à tracer un nouveau rempart parallèle à l'enceinte romaine, et situé à 25 mètres de celle-ci vers l'extérieur. Les murs des courtines furent édifiés avec toute la hâte possible ; les moellons calcaires employés dans la maçonnerie étaient de forme irrégulière et de qualité médiocre. Le tracé du nouveau mur correspondait au pied des pentes couronnées par l'enceinte romaine. Le travail de construction dut être commencé par la partie située derrière l'Évêché, entre le Château-Vieux et la porte Lachepaillet; le rempart, en ce point, avait reçu une hauteur de 10 mètres et une épaisseur de 3 mètres. Mais, soit que les fondations en eussent été mal établies sur un sol marécageux, voisin du ruisseau Lague, soit que le remblai destiné à constituer un terre-plein entre les deux murs eût été placé trop tôt, le rempart se renversa, le 16 décembre 1513, sur plus de 80 mètres de longueur. Il fut aussitôt relevé, mais son épaisseur fut doublée. Instruits par cet événement, les conducteurs de l'œuvre renoncèrent à économiser sur le volume des murs ; ils fixèrent à 9 mètres l'épaisseur du mur de la courtine comprise entre la porte Lachepaillet et la tour Vieille-Boucherie et donnèrent la même dimension au rempart qui va de la porte St-Léon vers la Nive. La courtine descendant des Vieilles-Boucheries vers St-Léon, qui était moins chargée de terre, n'eut que 6 mètres d'épaisseur. Le bas du parement extérieur du mur d'escarpe fut établi avec un fruit de 1/6 sur une hauteur de 3 à 4 mètres ; au-dessus, le parement fut dirigé verticalement.

Pendant que ces travaux se continuaient, Longueville et Lautrec dégageaient les abords de la fortification en commençant par la démolition des couvents des Carmes, des Augustins et des Clarisses, et ils comblaient de terre les fossés (barraulx), dans lesquels l'ennemi pouvait s'embusquer. Lorsque le danger auquel répondaient ces travaux de nivellement fut passé, on y procéda avec une hâte moins grande ; nous pensons même qu'ils furent interrompus pour être repris au moment de l'algarade de 1523.

Boulevard St-Léon.

Les ingénieurs ne se bornèrent pas à construire de nouvelles courtines ; ils y ajoutèrent des organes de flanquement. La forme de ces derniers n'était pas encore entièrement établie sous le règne de Louis XII ; aussi les boulevards de Bayonne, commencés pour la plupart à cette époque, présentent des aspects très variés. Celui qui prit date le premier fut certainement le boulevard St-Léon, établi au-dessus de la barbacane demi-

habiter (1559). Aussi, la ville fit proposer à Charles IX, en 1566, de raser les étages supérieurs du donjon qui étaient fort délabrés et ne pouvaient supporter un terrassement, de limiter la démolition à une toise au-dessus de l'enceinte du Château-Vieux et de remplir de terre la partie conservée. Cette proposition n'eut pas de suite, parce que l'on préférait dépenser les fonds à organiser des batteries basses.

Le premier boulevard de Bayonne, cité dans le registre des délibérations des échevins, fut établi sur le bord de la Nive, à l'entrée du Port-Neuf ; il fut construit en bois, à l'emplacement que devait occuper plus tard le bastion du Piedmont. Il existait en 1484, date de sa réparation par Martin du Noyer, maître charpentier. Cet ouvrage avait été substitué à la tour que le roi Charles VII voulait faire construire au même emplacement et pour laquelle il avait donné à la ville une somme de 3,000 livres en 1460. Le gaspillage de ces fonds par Jacques Derm avait fait renoncer à la tour à laquelle fut substitué le boulevard en bois dominant les rivières et abritant la manœuvre de la chaîne inférieure; cet ouvrage était plutôt un coffre de manœuvre qu'un véritable boulevard.

Sous les règnes de Louis XII et de François Ier, la France, constamment en guerre avec l'Espagne à l'occasion du royaume de Navarre et du Milanais, entreprit d'améliorer les places de la frontière pyrénéenne. Le trésorier du Poncher et Jean de Cologue sont venus inspecter minutieusement les fortifications de Bayonne et forcer les échevins de cette ville à dépenser aux travaux de l'enceinte la moitié de la recette de la grande coutume, octroyée à cette intention (1510). En même temps, le duc de Longueville et Lautrec font activement travailler à l'exécution du grand projet d'amélioration de l'enceinte.

Nouvelle enceinte St-Léon.

Le côté Sud de la place, limité par l'enceinte romaine, ne pouvait être défendu contre l'artillerie ennemie, car les remparts romains ne présentaient pas de plate-forme pour le canon. On ne pouvait songer à fortifier cette enceinte en l'épaississant par un parapet de terre appuyé contre son parement intérieur, car elle était garnie de maisons construites au moyen âge dans la rue du Rempart, le long des rues des Faures, Vieille-Boucherie et Passemillon ; les tours romaines, dont les murs épais de 1 mètre 20 n'étaient pas capables de résister à la charge de terre dont il aurait fallu les remplir, ne pouvaient pas non plus fournir de plate-forme au canon. Il fallut donc renoncer à utiliser cette partie de vieille enceinte et se décider à la remplacer par une nouvelle.

La menace constante de l'ennemi et le peu de prospérité de la ville empêchèrent de songer à un agrandissement du côté du camp St-Léon. On se borna à tracer un nouveau rempart parallèle à l'enceinte romaine, et situé à 25 mètres de celle-ci vers l'extérieur. Les murs des courtines furent édifiés avec toute la hâte possible ; les moellons calcaires employés dans la maçonnerie étaient de forme irrégulière et de qualité médiocre. Le tracé du nouveau mur correspondait au pied des pentes couronnées par l'enceinte romaine. Le travail de construction dut être commencé par la partie située derrière l'Évêché, entre le Château-Vieux et la porte Lachepaillet ; le rempart, en ce point, avait reçu une hauteur de 10 mètres et une épaisseur de 3 mètres. Mais, soit que les fondations en eussent été mal établies sur un sol marécageux, voisin du ruisseau Lague, soit que le remblai destiné à constituer un terre-plein entre les deux murs eût été placé trop tôt, le rempart se renversa, le 16 décembre 1513, sur plus de 80 mètres de longueur. Il fut aussitôt relevé, mais son épaisseur fut doublée. Instruits par cet événement, les conducteurs de l'œuvre renoncèrent à économiser sur le volume des murs ; ils fixèrent à 9 mètres l'épaisseur du mur de la courtine comprise entre la porte Lachepaillet et la tour Vieille-Boucherie et donnèrent la même dimension au rempart qui va de la porte St-Léon vers la Nive. La courtine descendant des Vieilles-Boucheries vers St-Léon, qui était moins chargée de terre, n'eut que 6 mètres d'épaisseur. Le bas du parement extérieur du mur d'escarpe fut établi avec un fruit de 1/6 sur une hauteur de 3 à 4 mètres ; au-dessus, le parement fut dirigé verticalement.

Pendant que ces travaux se continuaient, Longueville et Lautrec dégageaient les abords de la fortification en commençant par la démolition des couvents des Carmes, des Augustins et des Clarisses, et ils comblaient de terre les fossés (barraulx), dans lesquels l'ennemi pouvait s'embusquer. Lorsque le danger auquel répondaient ces travaux de nivellement fut passé, on y procéda avec une hâte moins grande ; nous pensons même qu'ils furent interrompus pour être repris au moment de l'algarade de 1523.

Les ingénieurs ne se bornèrent pas à construire de nouvelles courtines ; ils y ajoutèrent des organes de flanquement. La forme de ces derniers n'était pas encore entièrement établie sous le règne de Louis XII ; aussi les boulevards de Bayonne, commencés pour la plupart à cette époque, présentent des aspects très variés. Celui qui prit date le premier fut certainement le boulevard St-Léon, établi au-dessus de la barbacane demi- Boulevard St-Léon.

habiter (1559). Aussi, la ville fit proposer à Charles IX, en 1566 de raser les étages supérieurs du donjon qui étaient fort délabré et ne pouvaient supporter un terrassement, de limiter la démo lition à une toise au-dessus de l'enceinte du Château-Vieux de remplir de terre la partie conservée. Cette proposition n'e pas de suite, parce que l'on préférait dépenser les fonds à org niser des batteries basses.

Le premier boulevard de Bayonne, cité dans le registre d délibérations des échevins, fut établi sur le bord de la Nive, l'entrée du Port-Neuf ; il fut construit en bois, à l'emplaceme que devait occuper plus tard le bastion du Piedmont. Il exist en 1484, date de sa réparation par Martin du Noyer, mai charpentier. Cet ouvrage avait été substitué à la tour que le Charles VII voulait faire construire au même emplacement pour laquelle il avait donné à la ville une somme de 3,000 liv en 1460. Le gaspillage de ces fonds par Jacques Derm avait renoncer à la tour à laquelle fut substitué le boulevard en l dominant les rivières et abritant la manœuvre de la cha inférieure; cet ouvrage était plutôt un coffre de manœu qu'un véritable boulevard.

Sous les règnes de Louis XII et de François Ier, la Fran constamment en guerre avec l'Espagne à l'occasion du royau de Navarre et du Milanais, entreprit d'améliorer les places d frontière pyrénéenne. Le trésorier du Poncher et Jean Cologue sont venus inspecter minutieusement les fortificati de Bayonne et forcer les échevins de cette ville à dépenser a travaux de l'enceinte la moitié de la recette de la grande c tume, octroyée à cette intention (1510). En même temps, le d de Longueville et Lautrec font activement travailler à l'exécut du grand projet d'amélioration de l'enceinte.

Nouvelle enceinte St-Léon.

Le côté Sud de la place, limité par l'enceinte romaine, pouvait être défendu contre l'artillerie ennemie, car les rempa romains ne présentaient pas de plate-forme pour le canon. ne pouvait songer à fortifier cette enceinte en l'épaississant un parapet de terre appuyé contre son parement intérieur, elle était garnie de maisons construites au moyen âge dans rue du Rempart, le long des rues des Faures, Vieille-Bouche et Passemillon ; les tours romaines, dont les murs épais 1 mètre 20 n'étaient pas capables de résister à la charge de te dont il aurait fallu les remplir, ne pouvaient pas non p fournir de plate-forme au canon. Il fallut donc renoncer à u ser cette partie de vieille enceinte et se décider à la rempla par une nouvelle.

La menace constante de l'ennemi et le peu de prospérité de la ville empêchèrent de songer à un agrandissement du côté du camp St-Léon. On se borna à tracer un nouveau rempart parallèle à l'enceinte romaine, et situé à 25 mètres de celle-ci vers l'extérieur. Les murs des courtines furent édifiés avec toute la hâte possible ; les moellons calcaires employés dans la maçonnerie étaient de forme irrégulière et de qualité médiocre. Le tracé du nouveau mur correspondait au pied des pentes couronnées par l'enceinte romaine. Le travail de construction dut être commencé par la partie située derrière l'Évêché, entre le Château-Vieux et la porte Lachepaillet; le rempart, en ce point, avait reçu une hauteur de 10 mètres et une épaisseur de 3 mètres. Mais, soit que les fondations en eussent été mal établies sur un sol marécageux, voisin du ruisseau Lague, soit que le remblai destiné à constituer un terre-plein entre les deux murs eût été placé trop tôt, le rempart se renversa, le 16 décembre 1513, sur plus de 80 mètres de longueur. Il fut aussitôt relevé, mais son épaisseur fut doublée. Instruits par cet événement, les conducteurs de l'œuvre renoncèrent à économiser sur le volume des murs ; ils fixèrent à 9 mètres l'épaisseur du mur de la courtine comprise entre la porte Lachepaillet et la tour Vieille-Boucherie et donnèrent la même dimension au rempart qui va de la porte St-Léon vers la Nive. La courtine descendant des Vieilles-Boucheries vers St-Léon, qui était moins chargée de terre, n'eut que 6 mètres d'épaisseur. Le bas du parement extérieur du mur d'escarpe fut établi avec un fruit de 1/6 sur une hauteur de 3 à 4 mètres ; au-dessus, le parement fut dirigé verticalement.

Pendant que ces travaux se continuaient, Longueville et Lautrec dégageaient les abords de la fortification en commençant par la démolition des couvents des Carmes, des Augustins et des Clarisses, et ils comblaient de terre les fossés (barraulx), dans lesquels l'ennemi pouvait s'embusquer. Lorsque le danger auquel répondaient ces travaux de nivellement fut passé, on y procéda avec une hâte moins grande ; nous pensons même qu'ils furent interrompus pour être repris au moment de l'algarade de 1523.

Boulevard St-Léon.

Les ingénieurs ne se bornèrent pas à construire de nouvelles courtines ; ils y ajoutèrent des organes de flanquement. La forme de ces derniers n'était pas encore entièrement établie sous le règne de Louis XII ; aussi les boulevards de Bayonne, commencés pour la plupart à cette époque, présentent des aspects très variés. Celui qui prit date le premier fut certainement le boulevard St-Léon, établi au-dessus de la barbacane demi-

habiter (1559). Aussi, la ville fit proposer à Charles IX, en 1566, de raser les étages supérieurs du donjon qui étaient fort délabrés et ne pouvaient supporter un terrassement, de limiter la démolition à une toise au-dessus de l'enceinte du Château-Vieux et de remplir de terre la partie conservée. Cette proposition n'eut pas de suite, parce que l'on préférait dépenser les fonds à organiser des batteries basses.

Le premier boulevard de Bayonne, cité dans le registre des délibérations des échevins, fut établi sur le bord de la Nive, à l'entrée du Port-Neuf ; il fut construit en bois, à l'emplacement que devait occuper plus tard le bastion du Piedmont. Il existait en 1484, date de sa réparation par Martin du Noyer, maître charpentier. Cet ouvrage avait été substitué à la tour que le roi Charles VII voulait faire construire au même emplacement et pour laquelle il avait donné à la ville une somme de 3,000 livres en 1460. Le gaspillage de ces fonds par Jacques Derm avait fait renoncer à la tour à laquelle fut substitué le boulevard en bois dominant les rivières et abritant la manœuvre de la chaîne inférieure; cet ouvrage était plutôt un coffre de manœuvre qu'un véritable boulevard.

Sous les règnes de Louis XII et de François I[er], la France, constamment en guerre avec l'Espagne à l'occasion du royaume de Navarre et du Milanais, entreprit d'améliorer les places de la frontière pyrénéenne. Le trésorier du Poncher et Jean de Cologue sont venus inspecter minutieusement les fortifications de Bayonne et forcer les échevins de cette ville à dépenser aux travaux de l'enceinte la moitié de la recette de la grande coutume, octroyée à cette intention (1510). En même temps, le duc de Longueville et Lautrec font activement travailler à l'exécution du grand projet d'amélioration de l'enceinte.

Nouvelle enceinte St-Léon.

Le côté Sud de la place, limité par l'enceinte romaine, ne pouvait être défendu contre l'artillerie ennemie, car les remparts romains ne présentaient pas de plate-forme pour le canon. On ne pouvait songer à fortifier cette enceinte en l'épaississant par un parapet de terre appuyé contre son parement intérieur, car elle était garnie de maisons construites au moyen âge dans la rue du Rempart, le long des rues des Faures, Vieille-Boucherie et Passemillon ; les tours romaines, dont les murs épais de 1 mètre 20 n'étaient pas capables de résister à la charge de terre dont il aurait fallu les remplir, ne pouvaient pas non plus fournir de plate-forme au canon. Il fallut donc renoncer à utiliser cette partie de vieille enceinte et se décider à la remplacer par une nouvelle.

La menace constante de l'ennemi et le peu de prospérité de ville empêchèrent de songer à un agrandissement du côté du ımp St-Léon. On se borna à tracer un nouveau rempart arallèle à l'enceinte romaine, et situé à 25 mètres de celle-ci 'ers l'extérieur. Les murs des courtines furent édifiés avec toute a hâte possible ; les moellons calcaires employés dans la maçonnerie étaient de forme irrégulière et de qualité médiocre. Le tracé du nouveau mur correspondait au pied des pentes couronnées par l'enceinte romaine. Le travail de construction dut être commencé par la partie située derrière l'Évêché, entre le Château-Vieux et la porte Lachepaillet ; le rempart, en ce point, avait reçu une hauteur de 10 mètres et une épaisseur de 3 mètres. Mais, soit que les fondations en eussent été mal établies sur un sol marécageux, voisin du ruisseau Lague, soit que le remblai destiné à constituer un terre-plein entre les deux murs eût été placé trop tôt, le rempart se renversa, le 16 décembre 1513, sur plus de 80 mètres de longueur. Il fut aussitôt relevé, mais son épaisseur fut doublée. Instruits par cet événement, les conducteurs de l'œuvre renoncèrent à économiser sur le volume des murs ; ils fixèrent à 9 mètres l'épaisseur du mur de la courtine comprise entre la porte Lachepaillet et la tour Vieille-Boucherie et donnèrent la même dimension au rempart qui va de la porte St-Léon vers la Nive. La courtine descendant des Vieilles-Boucheries vers St-Léon, qui était moins chargée de terre, n'eut que 6 mètres d'épaisseur. Le bas du parement extérieur du mur d'escarpe fut établi avec un fruit de 1/6 sur une hauteur de 3 à 4 mètres ; au-dessus, le parement fut dirigé verticalement.

Pendant que ces travaux se continuaient, Longueville et Lautrec dégageaient les abords de la fortification en commençant par la démolition des couvents des Carmes, des Augustins et des Clarisses, et ils comblaient de terre les fossés (barraulx), dans lesquels l'ennemi pouvait s'embusquer. Lorsque le danger auquel répondaient ces travaux de nivellement fut passé, on y procéda avec une hâte moins grande ; nous pensons même qu'ils furent interrompus pour être repris au moment de l'algarade de 1523.

Boulevard St-Léon.

Les ingénieurs ne se bornèrent pas à construire de nouvelles courtines ; ils y ajoutèrent des organes de flanquement. La orme de ces derniers n'était pas encore entièrement établie sous e règne de Louis XII ; aussi les boulevards de Bayonne, commencés pour la plupart à cette époque, présentent des aspects rès variés. Celui qui prit date le premier fut certainement le boulevard St-Léon, établi au-dessus de la barbacane demi-

habiter (1559). Aussi, la ville fit proposer à Charles IX, en 1566, de raser les étages supérieurs du donjon qui étaient fort délabrés et ne pouvaient supporter un terrassement, de limiter la démolition à une toise au-dessus de l'enceinte du Château-Vieux et de remplir de terre la partie conservée. Cette proposition n'eut pas de suite, parce que l'on préférait dépenser les fonds à organiser des batteries basses.

Le premier boulevard de Bayonne, cité dans le registre des délibérations des échevins, fut établi sur le bord de la Nive, à l'entrée du Port-Neuf ; il fut construit en bois, à l'emplacement que devait occuper plus tard le bastion du Piedmont. Il existait en 1484, date de sa réparation par Martin du Noyer, maître charpentier. Cet ouvrage avait été substitué à la tour que le roi Charles VII voulait faire construire au même emplacement et pour laquelle il avait donné à la ville une somme de 3,000 livres en 1460. Le gaspillage de ces fonds par Jacques Derm avait fait renoncer à la tour à laquelle fut substitué le boulevard en bois dominant les rivières et abritant la manœuvre de la chaîne inférieure ; cet ouvrage était plutôt un coffre de manœuvre qu'un véritable boulevard.

Sous les règnes de Louis XII et de François Ier, la France, constamment en guerre avec l'Espagne à l'occasion du royaume de Navarre et du Milanais, entreprit d'améliorer les places de la frontière pyrénéenne. Le trésorier du Poncher et Jean de Cologue sont venus inspecter minutieusement les fortifications de Bayonne et forcer les échevins de cette ville à dépenser aux travaux de l'enceinte la moitié de la recette de la grande coutume, octroyée à cette intention (1510). En même temps, le duc de Longueville et Lautrec font activement travailler à l'exécution du grand projet d'amélioration de l'enceinte.

Nouvelle enceinte St-Léon.

Le côté Sud de la place, limité par l'enceinte romaine, ne pouvait être défendu contre l'artillerie ennemie, car les remparts romains ne présentaient pas de plate-forme pour le canon. On ne pouvait songer à fortifier cette enceinte en l'épaississant par un parapet de terre appuyé contre son parement intérieur, car elle était garnie de maisons construites au moyen âge dans la rue du Rempart, le long des rues des Faures, Vieille-Boucherie et Passemillon ; les tours romaines, dont les murs épais de 1 mètre 20 n'étaient pas capables de résister à la charge de terre dont il aurait fallu les remplir, ne pouvaient pas non plus fournir de plate-forme au canon. Il fallut donc renoncer à utiliser cette partie de vieille enceinte et se décider à la remplacer par une nouvelle.

La menace constante de l'ennemi et le peu de prospérité de la ville empêchèrent de songer à un agrandissement du côté du camp St-Léon. On se borna à tracer un nouveau rempart parallèle à l'enceinte romaine, et situé à 25 mètres de celle-ci vers l'extérieur. Les murs des courtines furent édifiés avec toute la hâte possible ; les moellons calcaires employés dans la maçonnerie étaient de forme irrégulière et de qualité médiocre. Le tracé du nouveau mur correspondait au pied des pentes couronnées par l'enceinte romaine. Le travail de construction dut être commencé par la partie située derrière l'Évêché, entre le Château-Vieux et la porte Lachepaillet; le rempart, en ce point, avait reçu une hauteur de 10 mètres et une épaisseur de 3 mètres. Mais, soit que les fondations en eussent été mal établies sur un sol marécageux, voisin du ruisseau Lague, soit que le remblai destiné à constituer un terre-plein entre les deux murs eût été placé trop tôt, le rempart se renversa, le 16 décembre 1513, sur plus de 80 mètres de longueur. Il fut aussitôt relevé, mais son épaisseur fut doublée. Instruits par cet événement, les conducteurs de l'œuvre renoncèrent à économiser sur le volume des murs ; ils fixèrent à 9 mètres l'épaisseur du mur de la courtine comprise entre la porte Lachepaillet et la tour Vieille-Boucherie et donnèrent la même dimension au rempart qui va de la porte St-Léon vers la Nive. La courtine descendant des Vieilles-Boucheries vers St-Léon, qui était moins chargée de terre, n'eut que 6 mètres d'épaisseur. Le bas du parement extérieur du mur d'escarpe fut établi avec un fruit de 1/6 sur une hauteur de 3 à 4 mètres ; au-dessus, le parement fut dirigé verticalement.

Pendant que ces travaux se continuaient, Longueville et Lautrec dégageaient les abords de la fortification en commençant par la démolition des couvents des Carmes, des Augustins et des Clarisses, et ils comblaient de terre les fossés (barraulx), dans lesquels l'ennemi pouvait s'embusquer. Lorsque le danger auquel répondaient ces travaux de nivellement fut passé, on y procéda avec une hâte moins grande ; nous pensons même qu'ils furent interrompus pour être repris au moment de l'algarade de 1523.

Boulevard St-Léon.

Les ingénieurs ne se bornèrent pas à construire de nouvelles courtines ; ils y ajoutèrent des organes de flanquement. La forme de ces derniers n'était pas encore entièrement établie sous le règne de Louis XII ; aussi les boulevards de Bayonne, commencés pour la plupart à cette époque, présentent des aspects très variés. Celui qui prit date le premier fut certainement le boulevard St-Léon, établi au-dessus de la barbacane demi-

habiter (1559). Aussi, la ville fit proposer à Charles IX, en de raser les étages supérieurs du donjon qui étaient fort dé et ne pouvaient supporter un terrassement, de limiter la lition à une toise au-dessus de l'enceinte du Château-Vi de remplir de terre la partie conservée. Cette proposition pas de suite, parce que l'on préférait dépenser les fonds à niser des batteries basses.

Le premier boulevard de Bayonne, cité dans le regist délibérations des échevins, fut établi sur le bord de la N l'entrée du Port-Neuf ; il fut construit en bois, à l'emplac que devait occuper plus tard le bastion du Piedmont. Il e en 1484, date de sa réparation par Martin du Noyer, charpentier. Cet ouvrage avait été substitué à la tour que Charles VII voulait faire construire au même emplacem pour laquelle il avait donné à la ville une somme de 3,00 en 1460. Le gaspillage de ces fonds par Jacques Derm ava renoncer à la tour à laquelle fut substitué le boulevard e dominant les rivières et abritant la manœuvre de la inférieure; cet ouvrage était plutôt un coffre de mar qu'un véritable boulevard.

Sous les règnes de Louis XII et de François Ier, la F constamment en guerre avec l'Espagne à l'occasion du ro de Navarre et du Milanais, entreprit d'améliorer les place frontière pyrénéenne. Le trésorier du Poncher et Je Cologue sont venus inspecter minutieusement les fortifi de Bayonne et forcer les échevins de cette ville à dépens travaux de l'enceinte la moitié de la recette de la grand tume, octroyée à cette intention (1510). En même temps, de Longueville et Lautrec font activement travailler à l'exé du grand projet d'amélioration de l'enceinte.

Nouvelle enceinte St-Léon.

Le côté Sud de la place, limité par l'enceinte roma pouvait être défendu contre l'artillerie ennemie, car les re romains ne présentaient pas de plate-forme pour le can ne pouvait songer à fortifier cette enceinte en l'épaississa un parapet de terre appuyé contre son parement intérieu elle était garnie de maisons construites au moyen âge d rue du Rempart, le long des rues des Faures, Vieille-Bou et Passemillon ; les tours romaines, dont les murs ép 1 mètre 20 n'étaient pas capables de résister à la charge d dont il aurait fallu les remplir, ne pouvaient pas no fournir de plate-forme au canon. Il fallut donc renoncer à ser cette partie de vieille enceinte et se décider à la rem par une nouvelle.

La menace constante de l'ennemi et le peu de prospérité de la ville empêchèrent de songer à un agrandissement du côté du camp St-Léon. On se borna à tracer un nouveau rempart parallèle à l'enceinte romaine, et situé à 25 mètres de celle-ci vers l'extérieur. Les murs des courtines furent édifiés avec toute la hâte possible ; les moellons calcaires employés dans la maçonnerie étaient de forme irrégulière et de qualité médiocre. Le tracé du nouveau mur correspondait au pied des pentes couronnées par l'enceinte romaine. Le travail de construction dut être commencé par la partie située derrière l'Évêché, entre le Château-Vieux et la porte Lachepaillet ; le rempart, en ce point, avait reçu une hauteur de 10 mètres et une épaisseur de 3 mètres. Mais, soit que les fondations en eussent été mal établies sur un sol marécageux, voisin du ruisseau Lague, soit que le remblai destiné à constituer un terre-plein entre les deux murs eût été placé trop tôt, le rempart se renversa, le 16 décembre 1513, sur plus de 80 mètres de longueur. Il fut aussitôt relevé, mais son épaisseur fut doublée. Instruits par cet événement, les conducteurs de l'œuvre renoncèrent à économiser sur le volume des murs ; ils fixèrent à 9 mètres l'épaisseur du mur de la courtine comprise entre la porte Lachepaillet et la tour Vieille-Boucherie et donnèrent la même dimension au rempart qui va de la porte St-Léon vers la Nive. La courtine descendant des Vieilles-Boucheries vers St-Léon, qui était moins chargée de terre, n'eut que 6 mètres d'épaisseur. Le bas du parement extérieur du mur d'escarpe fut établi avec un fruit de 1/6 sur une hauteur de 3 à 4 mètres ; au-dessus, le parement fut dirigé verticalement.

Pendant que ces travaux se continuaient, Longueville et Lautrec dégageaient les abords de la fortification en commençant par la démolition des couvents des Carmes, des Augustins et des Clarisses, et ils comblaient de terre les fossés (barraulx), dans lesquels l'ennemi pouvait s'embusquer. Lorsque le danger auquel répondaient ces travaux de nivellement fut passé, on y procéda avec une hâte moins grande ; nous pensons même qu'ils furent interrompus pour être repris au moment de l'algarade de 1523.

Boulevard St-Léon.

Les ingénieurs ne se bornèrent pas à construire de nouvelles courtines ; ils y ajoutèrent des organes de flanquement. La forme de ces derniers n'était pas encore entièrement établie sous le règne de Louis XII ; aussi les boulevards de Bayonne, commencés pour la plupart à cette époque, présentent des aspects très variés. Celui qui prit date le premier fut certainement le boulevard St-Léon, établi au-dessus de la barbacane demi-

habiter (1559). Aussi, la ville fit proposer à Charles IX, e de raser les étages supérieurs du donjon qui étaient fort d et ne pouvaient supporter un terrassement, de limiter la lition à une toise au-dessus de l'enceinte du Château-V de remplir de terre la partie conservée. Cette propositio pas de suite, parce que l'on préférait dépenser les fonds niser des batteries basses.

Le premier boulevard de Bayonne, cité dans le regis délibérations des échevins, fut établi sur le bord de la l'entrée du Port-Neuf ; il fut construit en bois, à l'empla que devait occuper plus tard le bastion du Piedmont. Il en 1484, date de sa réparation par Martin du Noyer, charpentier. Cet ouvrage avait été substitué à la tour qu Charles VII voulait faire construire au même emplace pour laquelle il avait donné à la ville une somme de 3,00 en 1460. Le gaspillage de ces fonds par Jacques Derm a renoncer à la tour à laquelle fut substitué le boulevard dominant les rivières et abritant la manœuvre de la inférieure ; cet ouvrage était plutôt un coffre de ma qu'un véritable boulevard.

Sous les règnes de Louis XII et de François Ier, la constamment en guerre avec l'Espagne à l'occasion du r de Navarre et du Milanais, entreprit d'améliorer les plac frontière pyrénéenne. Le trésorier du Poncher et J Cologue sont venus inspecter minutieusement les fortif de Bayonne et forcer les échevins de cette ville à dépen travaux de l'enceinte la moitié de la recette de la gran tume, octroyée à cette intention (1510). En même temps, de Longueville et Lautrec font activement travailler à l'ex du grand projet d'amélioration de l'enceinte.

Nouvelle enceinte St-Léon.

Le côté Sud de la place, limité par l'enceinte rom pouvait être défendu contre l'artillerie ennemie, car les r romains ne présentaient pas de plate-forme pour le ca ne pouvait songer à fortifier cette enceinte en l'épaississ un parapet de terre appuyé contre son parement intéri elle était garnie de maisons construites au moyen âge rue du Rempart, le long des rues des Faures, Vieille-Bo et Passemillon ; les tours romaines, dont les murs é 1 mètre 20 n'étaient pas capables de résister à la charge dont il aurait fallu les remplir, ne pouvaient pas n fournir de plate-forme au canon. Il fallut donc renoncer ser cette partie de vieille enceinte et se décider à la re par une nouvelle.

La menace constante de l'ennemi et le peu de prospérité de la ville empêchèrent de songer à un agrandissement du côté du camp St-Léon. On se borna à tracer un nouveau rempart parallèle à l'enceinte romaine, et situé à 25 mètres de celle-ci vers l'extérieur. Les murs des courtines furent édifiés avec toute la hâte possible ; les moellons calcaires employés dans la maçonnerie étaient de forme irrégulière et de qualité médiocre. Le tracé du nouveau mur correspondait au pied des pentes couronnées par l'enceinte romaine. Le travail de construction dut être commencé par la partie située derrière l'Évêché, entre le Château-Vieux et la porte Lachepaillet; le rempart, en ce point, avait reçu une hauteur de 10 mètres et une épaisseur de 3 mètres. Mais, soit que les fondations en eussent été mal établies sur un sol marécageux, voisin du ruisseau Lague, soit que le remblai destiné à constituer un terre-plein entre les deux murs eût été placé trop tôt, le rempart se renversa, le 16 décembre 1513, sur plus de 80 mètres de longueur. Il fut aussitôt relevé, mais son épaisseur fut doublée. Instruits par cet événement, les conducteurs de l'œuvre renoncèrent à économiser sur le volume des murs ; ils fixèrent à 9 mètres l'épaisseur du mur de la courtine comprise entre la porte Lachepaillet et la tour Vieille-Boucherie et donnèrent la même dimension au rempart qui va de la porte St-Léon vers la Nive. La courtine descendant des Vieilles-Boucheries vers St-Léon, qui était moins chargée de terre, n'eut que 6 mètres d'épaisseur. Le bas du parement extérieur du mur d'escarpe fut établi avec un fruit de 1/6 sur une hauteur de 3 à 4 mètres; au-dessus, le parement fut dirigé verticalement.

Pendant que ces travaux se continuaient, Longueville et Lautrec dégageaient les abords de la fortification en commençant par la démolition des couvents des Carmes, des Augustins et des Clarisses, et ils comblaient de terre les fossés (barraulx), dans lesquels l'ennemi pouvait s'embusquer. Lorsque le danger auquel répondaient ces travaux de nivellement fut passé, on y procéda avec une hâte moins grande ; nous pensons même qu'ils furent interrompus pour être repris au moment de l'algarade de 1523.

Les ingénieurs ne se bornèrent pas à construire de nouvelles courtines ; ils y ajoutèrent des organes de flanquement. La forme de ces derniers n'était pas encore entièrement établie sous le règne de Louis XII ; aussi les boulevards de Bayonne, commencés pour la plupart à cette époque, présentent des aspects très variés. Celui qui prit date le premier fut certainement le boulevard St-Léon, établi au-dessus de la barbacane demi- Boulevard St-Léon.

circulaire, en exhaussant ses murailles jusqu'à la hauteur de 20 mètres et en leur donnant une épaisseur de 9 mètres. Il constituait comme un donjon de 30 mètres de largeur, dominant la campagne et formant le point principal de résistance de la nouvelle enceinte. Aucune casemate ne fut logée dans l'épaisseur de ses gros murs, mais le flanquement bas des fossés fut assuré par des casemates de flanc construites contre les murs du couloir, large de 18 mètres, qui établissait une communication abritée entre la ville et la barbacane. Les étages inférieurs de ces casemates flanquantes communiquaient entr'eux par une galerie souterraine que la ville fit reconstruire en 1526.

Il y a apparence que tous les boulevards furent commencés successivement. L'inspection de Jean de Cologne, faite en 1510, montre qu'il n'existait alors que le boulevard St-Léon. Deux autres étaient amorcés ; l'un, de petite dimension, placé sur une motte derrière les Boucheries, était le commencement du boulevard des Vieilles-Boucheries ; l'autre, celui de St-Esprit, à peine ébauché, près de la tour de St-Esprit. Cologne demandait que ce dernier soit complété par un rempart reliant la tour au bout du pont St-Esprit et par un *moineau* couvrant la porte et commandant le pont. Il demandait en outre un boulevard devant le portail Lachepaillet.

Sous François Ier, monté sur le trône en 1515, l'œuvre des fortifications se poursuivit résolument. De nombreux ouvriers étrangers furent appelés en ville par le maire Jacques de Ste-Colome et employés aux travaux importants de terrassements. Leur présence occasionna et entretint la peste de 1519. Ils organisèrent une large terrasse entre le Château-Vieux et la Nive, par Lachepaillet et St-Léon, en remblayant l'espace compris entre le mur ancien et le nouveau. Un retranchement avancé fut amorcé en avant de l'enceinte de Bourgneuf, au moment de l'alerte occasionnée par le siège de Fontarabie, mais bientôt après abandonné, lorsque parvint la nouvelle que les Français avaient pris cette place.

On se borna alors à continuer le dégagement des fronts de Mousserolles et de St-Léon. Les difficultés opposées par les possesseurs des immeubles rendaient cette opération lente et délicate. Beaucoup de maisons se trouvaient encore debout lorsque Bayonne fut subitement menacée par les Espagnols. Sans plus hésiter, Lautrec met le feu à tout ce qui subsiste dans la zone des remparts, abat les pans de mur à coups de pioches et de marteaux et emploie la mine et le canon pour renverser le clocher des Augustins. Ce maréchal fait construire un grand

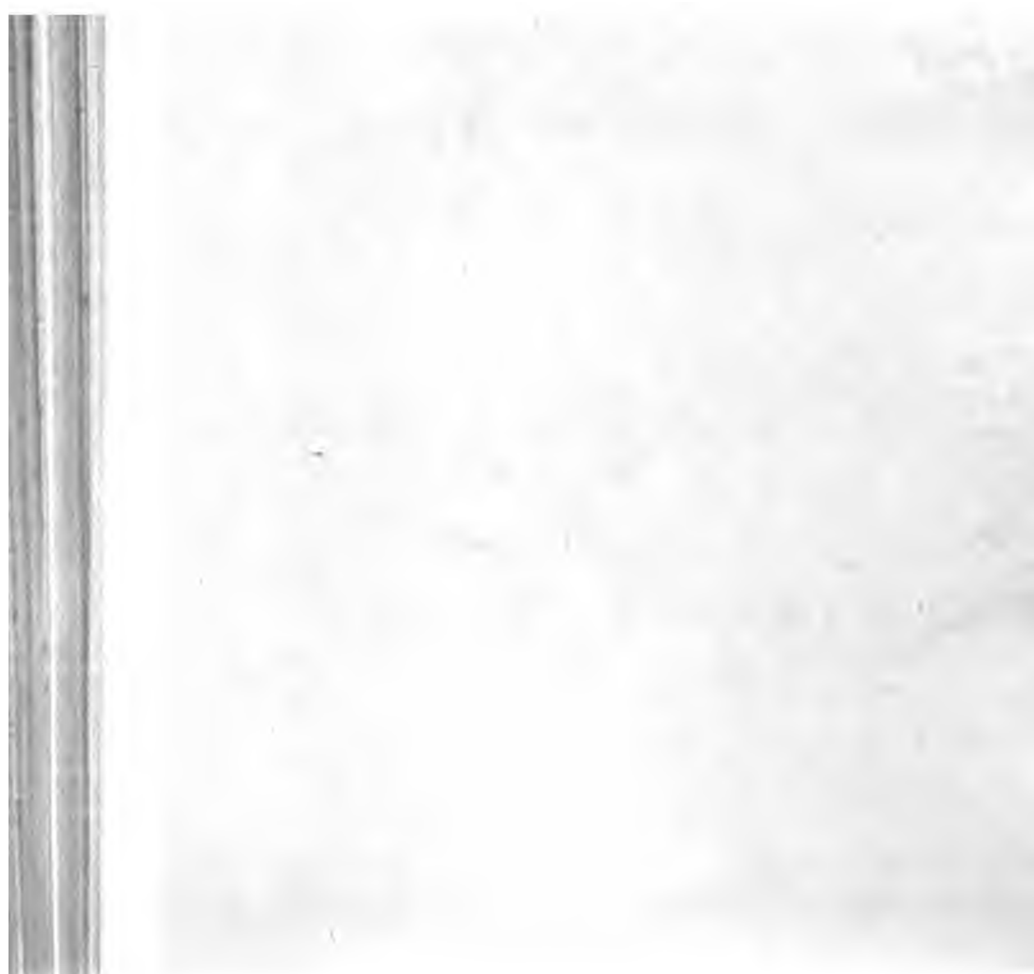
chement en terre, dans le camp St-Léon, pour couvrir tal St-Nicolas et la nouvelle fortification incomplète ; il ge par un autre ouvrage le port du Verger. Il put ainsi oir fièrement l'algarade des Espagnols et repousser victo-ment leurs assauts (1523).

précautions prises par Lautrec étaient nécessitées par la sse de certaines parties de rempart. Une brèche s'était ite, en 1520, dans la muraille, derrière la Boucherie ; elle t être parfaitement bouchée, car le Corps de ville cons-t tout auprès une guérite pour la faire garder. Une autre t faite entre le Château-Neuf et la tour ou boulevard St-ies ; elle fut semblablement réparée et surveillée.

plate-forme du Puy de Perret avait été établie, vers 1513, ed de la tour de Sault et entourée de murs peu soignés ; leviendra le boulevard des Tanneries, puis successivement ulevard et le bastion de Sault ; quarante ans plus tard, ses illes presque ruinées nécessitèrent une réfection complète. lanc, profondement retiré, fut ménagé à la gorge de cet age, dans le but de concourir, avec la tour de Sault, au uement de la courtine descendant vers la Nive. Une autre -forme fut organisée en avant de cette courtine ; nous pen-qu'elle a été entourée d'un mur, car cet ouvrage était relié courtine vers le port de Sault par une muraille que le eil de ville demande à Charles IX (1566) de renforcer par parapet de terre. Cette plate-forme fut d'abord appelée *de loup ;* plus tard, elle prit le nom de *Demi-lune de queue up ;* c'est aujourd'hui une demi-lune en terre, détachée de rtification. Boulevard de Sault.

boulevard ou plate-forme du Château-Vieux fut construit 1520, en même temps que celui de la porte Lachepaillet. travaux se poursuivirent en 1522 et en 1524. D'après les cations d'un plan dressé par Errard, il est certain que les evards de Mousserolles et de Notre-Dame, à Bourgneuf, nt édifiés à cette même époque et que celui des Boucheries erminé.

s boulevards du Château-Vieux et de Notre-Dame (sous le eau-Neuf), ont la même forme barlongue, représentée par ectangle suivi d'un demi-cercle. La seule différence entre deux ouvrages résulte de leurs dimensions ; celui de Notre-e, le plus grand des deux, mesure 55 mètres en longueur et eur, tandis que les dimensions du premier sont 40 mètres et mètres. Leurs murs étaient peu élevés et percés d'embrasures tage supérieur sur tout le pourtour de l'ouvrage et à l'étage Boulevard Notre-Dame.

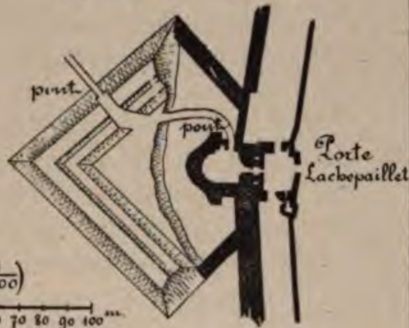


oulevards et Portes en 1600

oulevard du Nard



Boulevard Lachepaillet
(et bastion d'Errard)



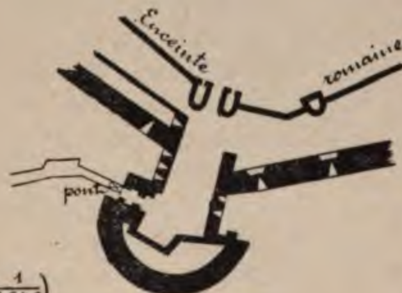
Echelle $\left(\frac{1}{3000}\right)$

10 5 0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100m

levard des Boucheries



Porte et boulevard Saint-Léon



Echelle $\left(\frac{1}{2640}\right)$

10 5 0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100m

vard de Sault



Boulevard St Jacques



Porte et boulevard
de Mousserolles



Echelle $\left(\frac{1}{2640}\right)$

10 5 0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100m

térieur dans les flancs seulement. Les murailles du boulevard otre-Dame avaient 10 mètres d'épaisseur ; chaque flanc possé-ait deux embrasures à canon ; chacune d'elles était protégée ntre les coups extérieurs par des sortes d'orillons ou contre-rts formant une saillie de 4 mètres et terminés par des pare-ents courbes contre lesquels les boulets ricochaient sans enta-er la surface. En tête du boulevard Notre-Dame, un moineau ssez bas, en forme de verrue, avait été fait dans le fossé, dans but de battre la face courbe du boulevard. Nous pensons que vide intérieur de ce boulevard est longtemps resté creux. Il onstituait comme un grand tambour protégeant la porte exté-ieure du Château-Neuf, de laquelle on descendait dans le creux u boulevard, pour gagner la campagne, par une porte basse ménagée dans le flanc gauche, contre la courtine. Plus tard, on ut construire la galerie de service conduisant aux embrasures au moineau et remplir de terre le vide restant.

Boulevard du Château-Vieux.

Le boulevard du Château-Vieux a rempli également le rôle de mbour devant la porte extérieure du château. Seulement, mme cette sortie était placée à l'Est de la tour Nord, on pro-ngea le côté Nord du boulevard jusqu'au pied de la tour, rès l'avoir éloigné du château par un coude. Toute cette ceinte fut garnie d'embrasures ; l'arceau de la porte basse par quelle on sortait du boulevard vers la campagne est encore parent dans le flanc gauche (1). Un petit moineau exista au mmet du boulevard pour garantir la partie ronde de cet vrage ; il a formé plus tard l'extrémité d'un batardeau bar-nt le fossé. La transformation, à une date postérieure, de la urbe du boulevard en une face rectiligne, a fait disparaître oineau et batardeau. De même que les boulevards annexés x deux châteaux ont été conçus suivant le même modèle, ux placés en avant des portes Lachepaillet et Mousserolles nt presque entièrement semblables. Ils ont tous les deux une rme barlongue, à laquelle l'addition d'orillons donne l'aspect un chapeau de gendarme.

Boulevard Lachepaillet.

Le boulevard Lachepaillet est de même hauteur que le rem-rt voisin ; ses murs ont 6 mètres d'épaisseur. Il fait une saillie 19 mètres en avant de l'enceinte et possède une largeur de mètres, orillons compris. C'est un grand coffre flanquant uvert d'une voûte en forme de tore (2), reposant vers le centre r un pied-droit rectangulaire en maçonnerie. Dans les flancs

) On le voit facilement en sortant de la poterne du Château-Vieux.

) Que l'on peut se représenter par la moitié de la face interne d'un anneau creux.

de cette casemate, placés en retrait des orillons, s'abritent quatre embrasures flanquant les courtines voisines. L'étage supérieur à ciel ouvert est entouré d'un parapet de maçonnerie, supporté par une voûte au-dessus des flancs retirés et susceptible de recevoir du canon ; la porte Lachepaillet fut conservée, à l'exception des murs latéraux du tambour moyen âge, abattus pour donner accès aux nouveaux terre-pleins des remparts. Une interruption dans le parapet du flanc droit supérieur fait communiquer la porte avec un pont de bois conduisant aux Glacis à travers le fossé. Le parement des escarpes du boulevard est incliné au 1/7.

Boulevard Mousserolles.

Le boulevard de Mousserolles est conforme au précédent comme épaisseur, hauteur et inclinaison de murs ; il a la même largeur et 4 mètres de plus en longueur. Il est pourvu de deux étages de casemates, voûtés en tore avec pilier central long de 8 mètres. Ses flancs sont en retrait, derrière des orillons arrondis ; toutefois, le flanc gauche, qui fait face à l'Adour, porte trois orillons qui apparaissent encore aujourd'hui comme d'énormes contreforts et qui abritaient contre les coups d'aval et d'amont les deux pièces de chaque étage de ce flanc. La sortie de la porte s'effectuait par l'étage bas, auquel on accédait de la ville par une descente voûtée qui prenait son origine près du pavillon de la porte. De cette casemate on passait vers Mousserolles par une porte ouverte dans l'escarpe de tête, du côté de l'Adour, et par le pont qui faisait suite. Le passage à travers la casemate basse était entravé par un mur en V aboutissant au pilier et percé de deux portes. Une terrasse, entourée d'un parapet, portait un 3[e] étage de feux. L'ensemble de cette construction présente encore aujourd'hui un aspect imposant.

Boulevard des Vieilles-Boucheries.

Les deux derniers boulevards qui restent à décrire sont ceux des Vieilles-Boucheries et de St-Jacques. Le premier, déjà commencé en 1510 et demeuré inachevé, fut pourvu de deux faces inégales et de deux flancs convexes, dont l'un, celui de droite, était en retrait de la face voisine. Chacun des flancs possédait deux embrasures basses, battant les fossés. Le saillant de l'ouvrage était garni d'un moineau ou tour ronde, ayant 7 mètres de diamètre. Il y a apparence que le vide de ce boulevard a été rempli de terre, sauf l'espace occupé par les galeries conduisant aux casemates des flancs.

Boulevard St-Jacques.

Le boulevard St-Jacques est d'une forme plus bizarre que le précédent ; il paraît avoir été jeté en avant de l'enceinte de Bourgneuf pour occuper une éminence dont on aurait suivi les contours. Ses faces et ses flancs, inégaux entr'eux, constituent

quadrilatère qui est détaché de l'enceinte. Pour l'y rattacher, couloir long de 40 mètres et large de 20 mètres a été établi tre deux murailles. Ce boulevard a remplacé une tour carrée i occupait ce point sous la domination anglaise. Ses murs ont mètres d'épaisseur ; deux embrasures sont placées dans la e de droite et dans chacun des flancs ; quatre contreforts térieurs abritent chacune des quatre pièces de flanc. Ce bouard était pourvu d'un moineau (1) à son saillant ; il paraît oir été terrassé après la construction des galeries desservant s embrasures basses.

Il est nécessaire de décrire ici le boulevard du Nard ; bien 'il soit d'une époque postérieure aux précédents, car s'il n'est s du règne de François Ier, ainsi que semble l'avoir indiqué rard, il appartient assurément à celui de son fils, Charles IX. forme régulière de cet ouvrage diffère considérablement de ux que nous venons de décrire ; ses deux faces égales font au illant un angle aigu de 70 degrés, au lieu de 100 ou 105 uvés dans les boulevards précédents ; ses orillons, très régurs, en forme de demi-cercle, de larges dimensions, couvrent x flancs bien retirés et percés de deux embrasures casemas. Nous croyons devoir fixer sa construction vers l'année 9, à laquelle correspondent d'importants travaux aux boule-ds du Nard et St-Jacques. Pés de Casenave exécuta une raille à ce dernier ouvrage ; mais il ne paraît pas, d'après les istres municipaux, que la maçonnerie du boulevard du Nard faite alors. La ville était sous la panique occasionnée par la oute des catholiques à Orthez ; elle alla au plus pressé en sant constituer, par des terrassiers et bouviers du Labourd, massif de terre devant former le noyau de ce boulevard. revêtement des terres fut fait avec des gabions que des ssiers (2) exécutèrent à la hâte et qu'ils recouvrirent de gues de bois, afin d'en empêcher l'escalade. L'emplacement isi pour le boulevard, près la tour du Nard, c'est-à-dire en rain marécageux, rendait dangereuse la construction de railles, et la prudence conseillait de ne les établir que sur fondations en pilotis. Il n'est pas douteux que ce travail fut écuté dans une période de calme.

Boulevard du Nard.

On se borna alors à dresser des plate-formes de bois pour tillerie aux boulevards du Nard, St-Jacques et Piedmont, et

(1) L'existence de ce moineau et de celui du boulevard Notre-Dame est révélée par fondations et par les traces que leurs murs ont laissées sur les murs d'escarpe.
(2) Ouvriers travaillant de leurs bras, terrassiers.

à faire quelques terrassements indispensables, notamment ceux nécessités par la mise en état des parapets aboutissant à la tour du Nard. La démolition de l'hôpital St-Nicolas, en 1557, avait achevé de dégager la zone St-Léon. Charles IX venait d'ordonner la suppression de toute maison distante de moins de 200 pas du bord des fossés (1567); ses officiers firent exécuter l'ordonnance royale et occupèrent des ouvriers à égaliser les glacis en esplanadant et comblant les douves (fossés) aux abords du chemin de St-Jean-de-Luz (1568).

Les échevins de Bayonne ne sont pas complètement satisfaits par les grands travaux en cours; ils trouvent que les deux extrémités de la chaîne de St-Esprit ne sont pas défendues et que les vieilles courtines conservées entre les boulevards de Bourgneuf ne présentent pas des garanties suffisantes. Ils demandent à Charles IX (1566) d'entourer la tour de St-Esprit d'un cavalier ou muraille terrassée; c'était demander un boulevard que le roi ne pouvait exécuter faute de fonds; il fallait se borner à surélever le mur de quai de la Nive entre la tour et la tête du pont Mayou (1569) et se contenter du ravelin dont les deux branches étaient constituées par ce mur et par celui anciennement construit, qui réunissait la tour et la porte St-Esprit. La même cause de pénurie ne permit pas la construction d'un boulevard à l'extrémité gauche de la chaîne, comme le désirait la ville; la loge ou guérite de Piedmont fut conservée en ce point et mise en communication par un parapet de terre avec l'ancien rempart réunissant la tour du Nard au pont Mayou. Ce parapet était maintenu entre deux murailles; il longeait la berge de la partie du Port-Neuf extérieure à la ville et il était protégé du côté Ouest par un fossé dont les terres servirent à masser le parapet. Ce rempart, qui fut appelé muraille de Piedmont, pouvait recevoir sur son terre-plein de l'artillerie et des combattants.

La protection des vieilles courtines de Bourgneuf est réalisée en disposant les fossés à un niveau assez bas pour recevoir l'eau des rivières. Quant à la grande courtine de l'Adour, allant de Mousserolles à St-Esprit, elle se prête facilement à l'escalade au moment de la haute mer; en attendant des travaux de surélévation de ce rempart, la ville s'apprête à couler à son pied, au premier danger, des bateaux pleins de pierres, afin d'empêcher les navires d'accoster.

Brèche près du Château-Neuf.

Le creusement du fossé entre le Château-Neuf et St-Jacques, au pied de l'ancienne courtine, a porté atteinte aux fondations de celle-ci et un pan de 90 mètres de long s'écroule dans le

fossé. Un débordement de la Nive a déterminé cette catastrophe en déchaussant le pied du mur et en ramollissant la terre qui le supportait (15 décembre 1570). La ville se hâte de boucher la brèche avec un grand retranchement en terre établi en arrière et pourvu de deux flancs qui rejoignent les parties de rempart restées debout. Ce parapet est revêtu de gazons et fortifié par une double palissade de pieux ; il existe encore aujourd'hui et forme le cavalier de terre qui est placé au fond de la cour d'entrée. L'ancienne tour Mocoron avait été ébranlée par la chute du mur et présentait de menaçantes crevasses.

Le chevalier Orloge, envoyé par le roi, constate l'état de la brèche ; il fait substituer des barriques aux gabions avariés du boulevard du Nard et laisse à Louis de Foix la charge de remédier à la brèche. Cet ingénieur essaye de la fermer par un mur ; mais la partie basse est à peine exécutée, que les fonds sont épuisés, et le rempart se termine par un revêtement de gabions et de fascines (janvier 1571).

L'exhaussement de la courtine entre St-Esprit et Mousserolles est effectué sous le règne d'Henri III par les soins de Treignan (1577). Cet officier trouve que les travaux ne marchent pas activement et réclame à la ville un plus grand nombre de maçons. Il fait en même temps exécuter, vers le milieu de la courtine, au bord de son large fossé, une sorte de barbacane maçonnée, ayant la forme de demi-lune, posée sur la langue de terre qui sépare la courtine de l'Adour. La construction de cet ouvrage de flanquement fut contrôlée par Bernard de Sabalse. Malgré ces améliorations, la ville s'attache à faire retirer les échafaudages employés à la construction des navires, qui pourraient faciliter l'escalade de ce rempart.

Boulevard de St-Esprit.

Les travaux faits à la pointe St-Esprit (1) ont eu pour but de clôturer la place Bourgeoise et d'assurer la tête des chaînes, mais ils laissent toujours la porte de St-Esprit exposée à l'incendie et aux pétards de l'ennemi. Le Consell de ville décide de faire devant la porte un ravelin, sorte de petit tambour en maçonnerie, recouvert d'un toit et entouré d'un fossé. Lorsque cet ouvrage est terminé, les échevins observent que sa toiture forme un gradin conduisant aux fenêtres des tours jumelles de la porte ; ils remédient à cet inconvénient en barreaudant les ouvertures. Après ce début, ils continuent l'exécution de leur projet et entourent la tour St-Esprit d'une enceinte maçonnée

(1) Le boulevard et la porte St-Esprit sont situés sur l'emplacement du Réduit actuel, sur la langue de terre séparant l'Adour et la Nive à leur confluent.

de très belle hauteur, qui devait épouser le contour de la pointe St-Esprit. L'ouvrage formait un mur de quai, dont ils garnissent l'intérieur avec le lest des navires et qu'ils décorent du nom de plate-forme (1574). Ce terre-plein est sujet à escalade et réclame un parapet surélevé ; le travail n'est cependant fait que douze ans plus tard (1586). La ville de Bayonne possédait enfin à la pointe de St-Esprit le boulevard qu'elle réclamait depuis 1513.

Le gouverneur La Hillière voudrait mettre la porte du Château-Neuf qui regarde le Bourgneuf à l'abri de toute attaque par un moyen semblable à celui qui a été appliqué à la porte St-Esprit; il faudrait restaurer le ravelin de protection qui tombe en ruine, l'entourer d'un fossé et jeter au-dessus un pont-levis. Mais il abandonne son projet devant l'hostilité des bourgeois, qui trouvent cette fortification tournée contre la ville (1581). Toutefois, il prend ses précautions pour éviter au Château-Vieux une surprise possible par la fausse porte du boulevard et par le pont qui lui fait suite à travers le fossé.

L'excavation des grands fossés derrière les remparts des Cordeliers et de Mousserolles se continue avec les manœuvres du pays jusqu'à la profondeur nécessaire à l'arrivée des eaux des rivières; de la sorte, l'obstacle est augmenté au pied de la brèche, et celle-ci devient d'un accès difficile. Ce travail se poursuit ainsi jusqu'à la fin du règne de Henri III (1589), sans entraîner d'autre peine pour la ville que celle de la surveillance des chantiers par des échevins et des jurats ; elle ne possède ni pics ni pelles dans ses magasins et laisse à chaque manœuvre la charge d'apporter son outil.

La première partie du règne de Henri IV, remplie par des alertes continuelles, ne correspond pas à l'exécution de grands travaux ; il fallait à tout moment armer la fortification, confectionner des gabions et en former des parapets pour abriter les pièces, boucher avec des planches les ouvertures que présentaient les palissades des chaînes de Sault par suite de leur vétusté, placer des barrières au bout des ponts des portes, sur la contrescarpe. Les gabions sont généralement confectionnés à prix fait, sous la surveillance d'un jurat et payés 4 livres 10 sols chaque.

Cependant, durant cette période, quelques améliorations sont réalisées. Les abords de la guérite du Piedmont sont remblayés jusqu'à un mur de quai construit le long de la Nive ; une plate-forme carrée clôturée par un mur y est établie ; ces travaux, commencés en 1589, ne furent terminés qu'en 1600. Le boulevard de Sault, plus communément appelé alors fer à cheval,

dont les murs sont en mauvais état depuis 1573, est réparé et exhaussé (1592), puis rempli de terre (1596).

La ville a fortifié à ses frais les deux points d'appui de la chaîne aval de la Nive ; mais elle ne veut faire de même pour l'estacade d'amont. Ses représentants insistent auprès du roi afin que les tours des Menons et de Sault soient renforcées par des ouvrages établis à leur pied ; ils demandent en même temps qu'une écluse soit établie à hauteur des Menons pour retenir l'eau dans les fossés (1589).

Ecluse des Menons.

Le Conseil examine, avec Bernard de Millet, les conditions suivant lesquelles ce travail peut être réalisé (1593) et le fait commencer. L'œuvre allait être interrompue, parce que les fonds du roi manquaient, lorsque Matignon alloue une provision de 1,000 écus (12 septembre 1594) ; dès lors, l'écluse des Menons (1) se termine et le travail s'achève par la pose de deux galeries de fer de chaque côté de la digue aboutissant à l'écluse. Les deux chaînes de la Nive ont été également refaites, sur un projet rédigé par Louis de Foix et accepté par le roi (1592). Ces estacades sont abattues et faites suivant le nouveau modèle ; néanmoins, le Conseil les jugeant incomplètes, fait ajouter un bon rang de pilots en arrière de chacune d'elles.

Portes du Château-Neuf déplacées.

La Hillière est revenu sur son projet d'améliorer les entrées du Château Neuf et de les garantir contre les surprises. Il veut supprimer la petite porte vers le Bourgneuf, mal protégée par un petit tambour et d'accès difficile. Il se propose de la remplacer par un portail placé au milieu de la face Sud du château, entre la tour Mocoron et la tour ronde, et livrant passage aux chars ; une douve serait creusée en avant du mur de courtine, entre les deux tours, et serait pourvue d'un pont conduisant au portail. Le gouverneur veut en outre assurer l'indépendance du château dans le cas où la ville se révolterait ou bien tomberait au pouvoir de l'ennemi ; pour permettre à la garnison du Château-Neuf de recevoir des secours de l'extérieur, il projette de créer une porte fortifiée sur la face Est, près la tour carrée Nord-Est. Cette sortie débouchera dans le boulevard Notre-Dame, d'où l'on gagnera la campagne par la poterne du flanc droit ; elle sera défendue par une cinquième tour à double corps, laquelle, devant être placée en saillie de la façade Est, procurera à cette dernière un flanquement dont elle est entièrement dépourvue. Après s'être concerté avec les habitants au

(1) C'était une digue barrant le débouché du fossé des Menons sur la Nive ; elle fut munie d'une écluse pour l'entrée de l'eau de la rivière.

sujet de ce projet, La Hillière obtient du roi l'autorisation de le faire exécuter. Les travaux sont mis en adjudication, puis commencés en 1596 ; Sansac les dirige en l'absence du gouverneur et se plaint des interruptions, toujours occasionnées par le manque de fonds.

Courtine des Menons remparée.

Les grands mouvements de terre effectués durant le règne d'Henri IV ne sont pas encore terminés. La ville a appelé l'attention du roi sur la nécessité de renforcer par un parapet de terre la faible muraille réunissant la tour des Menons et le boulevard St-Jacques, et elle a accompli la part qui lui incombe dans les mesures de sécurité intéressant Bayonne, en faisant construire sur cette muraille une guérite pour surveiller ce point dangereux (1593). Le roi donne son approbation aux demandes de la ville et autorise l'emploi des manœuvres du Labourd ; ceux-ci sont répartis par paroisses (1) dans une assemblée de gentilshommes et d'abbés, pendant que les échevins font acheter des pelles ferrées et une centaine de hottes ; puis, les travaux commencent (1594). En même temps que s'épaissit et s'élève le parapet des Menons, les fossés (ou douves) voisins sont élargis et creusés, afin de fournir la terre nécessaire (1595). L'élan donné se transmet à d'autres chantiers urbains ; un massif de terre est transporté de la Boucherie à la tour de Sault pour égaliser le terre-plein ; une autre partie est employée à combler les fossés voisins de la tour du Nard que des débris de tanneries ont changé en foyer pestilentiel (1597).

Le capitaine Monis, ingénieur, qui est venu inspecter et diriger durant trois mois les travaux de la ville, a fait connaître aux bourgeois les nouveaux systèmes de fortification introduits en France par les Italiens et préconisés par Errard, l'ingénieur préféré du roi. Les échevins, sur le conseil du trésorier Marchand, se décident à demander cet ingénieur ; ils envoient 650 écus pour payer son voyage et écrivent de tous côtés pour presser sa venue (17 avril 1598). Impatientés du peu de succès obtenu par leur requête, ils demandent au roi l'ingénieur de La Rochelle (28 juin 1599) ; cette démarche est suivie d'un plein succès et provoque l'arrivée d'Errard (août).

Projet d'Errard.

Ce célèbre ingénieur se met à la besogne et dresse un plan des transformations qu'il propose à l'enceinte de Bayonne. Il modifie tous les boulevards, à l'exception de celui du Nard, de construc-

(1) Paroisses de Gosse, Seignanx, Maremne, Cap-Breton, Boucau-Vieux, Sordes, Vicomté d'Orthe, Urt, Bardos et Guiche, que le roi a exempté de travailler aux fortifications de Dax.

n récente, et les remplace par neuf bastions beaucoup plus ·nds et tracés d'après son système. Ceux du Château-Vieux, Lachepaillet, des Boucheries et de St-Léon sont complétés ec des faces de 90 mètres et des flancs de 20 mètres ; au bou-ard de Sault, il substitue un demi-bastion. Il supprime dans ville haute les portes Lachepaillet et St-Léon et en ouvre une milieu de la courtine St-Léon-Boucherie ; c'est une consé-ence de son système qui veut que les portes, causes d'affai-issement, soient percées dans les courtines, parties les plus rtes d'une enceinte. Dans le Bourgneuf, Errard modifie le fer cheval des Menons, les boulevards St-Jacques et Notre-Dame, utilisant les deux flancs de ces derniers ; il leur donne des ces inégales, un flanc très retiré et un second flanc normal à la ce correspondante. Quant au petit boulevard de Mousserolles, se borne à le coiffer d'une pointe inclinée vers l'Adour et à le ébarrasser de sa porte, fort éloignée de toute protection et achée aux vues de la place. Il transporte cette dernière dans le anc gauche du bastion Notre-Dame.

Il recommande de creuser les fossés entourant les nouveaux stions avec la largeur qu'il a figurée sur son plan et d'emplo-r la terre qui en sera extraite à constituer, derrière les ancien-s courtines qui pourront être conservées, un parapet en terre 10 mètres de hauteur et 6 mètres au moins d'épaisseur à son ed ; le reste des terres servira à combler les fossés et canaux i sont voisins de la fortification et qui pourraient servir de gement à l'ennemi. Le bastion du fer à cheval des Menons vra être pourvu d'une traverse qui garantira son terre-plein s coups partis du plateau de St Léon. Il craint que la défense bastion Notre-Dame ne vienne à être gênée par les débris de açonneries provenant de la démolition des tours et remparts Château-Neuf par l'effet du canon, et il recommande de dimi-ier beaucoup la hauteur de ceux-ci. Enfin, sa dernière pres-iption concerne la courtine des Jacobins, entre les portes t-Esprit et Mousserolles, qui ne pourra recevoir l'artillerie écessaire à sa défense sans une terrasse en terre, dont il emande l'exécution.

Errard avait laissé son plan entre les mains des échevins, le egistre des délibérations du Conseil en fait mention. Ce docu-ent précieux, daté du 4 août 1599, signé par l'ingénieur et omplété par une légende (1) dans laquelle figuraient les indica-

(1) Voici l'introduction de la légende : « La vieille et trés ancienne muraille est tracée noir, la nouvelle fortification faicte du temps du grand roy François, tracée en rouge, les travaux à faire sont coloriés de jaulne, par moi soubz signé, ingénieur du très

tions qui précèdent, est resté dans les archives de la Mairie jusqu'au grand incendie survenu vers 1840. Il a disparu alors, mais un calque, relevé par un employé du génie militaire, a conservé la trace des dispositions projetées par Errard.

Une fois en possession du précieux projet, les échevins prient le gouverneur Gramont de se rendre à la cour avec un député de la ville pour faire entendre au roi que Bayonne n'a pas payé moins de 650 écus pour le voyage d'Errard et qu'elle ne voudrait pas que ce déplacement reste sans résultat. Ils insistent pour faire attribuer à la ville une partie des fonds du domaine. En attendant la décision d'Henri IV, le Conseil se conforme aux indications de l'ingénieur; il fait combler de terre le grand fossé des Tanneries et terrasser la courtine voisine de Piedmont, en la débarrassant des maisons appuyées contre elle (juin 1601). Un semblable travail est exécuté à la courtine du Cul de Loup, près la tour de Sault, mais il porte beaucoup de gêne et oblige bien des maisons à reculer.

Les nouvelles de la cour paraissent favorables à l'exécution du bastion Lachepaillet; les échevins se mettent en rapport avec Sansac pour préparer le commencement de cette œuvre. Il y a résistance de la part des manœuvres du Labourd, qui ne veulent faire des corvées à Bayonne; l'affaire est portée devant le maréchal et le roi; le Parlement, appelé à la trancher, rend son arrêt le 21 mai 1604. Les travaux de terrassement sont alors commencés.

La ville ne manque pas des outils nécessaires à l'exécution de ce grand travail; les inventaires du matériel en magasin, faits par Jehan de Mesmes, commissaire de l'artillerie, nous montrent qu'elle possédait 2,000 pelles en bois, 200 pelles en fer, 180 foussoirs (1), 500 hottes et 2,000 paniers à charroyer la terre, 60 bayards (2). Tout ce matériel était nécessaire pour creuser le fossé du nouveau bastion et masser les parapets des anciennes courtines; il servait également à la ville pour réparer ou construire de nouvelles guérites. Nous avons noté l'édification de l'une d'elles sur la courtine des Menons; le même besoin de surveillance entraîne le Conseil à en bâtir une autre sur la

chrestien roy de France et de Navarre, venu en ceste ville pour ceste fin, par le commandement exprès de Sa Majesté. »

Le plan d'Errard avait 0m75 sur 0m55; il était fait à l'échelle de 1/1800e. Une réduction au 1/12670e a été gravée à cette époque à Paris et livrée au public. Elle est reproduite page 337.

(1) Instruments pour fossoyer, pioches.

(2) Civières servant au transport des pierres et autres matériaux lourds.

rtine réunissant le Château-Vieux au bastion du Nard. La rite existante dans cette partie, située derrière le jeu de me de Niert, entre ces deux ouvrages, ne fait pas saillie en nt du rempart et ne permet pas, par conséquent, de surveiller pied de ce dernier; le Conseil décide d'en bâtir une autre saillie de la courtine et en même temps plus rapprochée du âteau-Vieux, afin que le corps de garde qui y sera placé sse s'opposer à l'évasion des prisonniers enfermés à Floripés empêcher ainsi le renouvellement de ce fait regrettable. Cette érite porta le nom de les Loms.

Certaines autres parties de l'enceinte demandent des travaux réparation ou d'amélioration ; les échevins les visitent avec usac en attendant l'arrivée de Gramont sur qui l'on compte ur transmettre au roi un procès-verbal de l'état des fortifiions. Ils reconnaissent ensemble qu'il faut relever la muraille fer à cheval, ouvrage placé derrière les Menons, entre St-ques et la Nive; ils sont d'accord pour hausser le mur du elin de St-Esprit près des chaînes et celui qui touche la gué- de Piedmont, afin d'éviter des surprises possibles ; mais le vail le plus important est celui du bastion Lachepaillet, non use de son indispensable nécessité, mais parce que le ter-sement des fossés en a été commencé et que l'œuvre ne peut ter en suspens.

Le projet d'Errard était si considérable, qu'il n'avait pas été sible de l'entreprendre simultanément sur tout le périmètre l'enceinte. Le choix s'était porté en premier lieu sur le bas-n projeté devant la porte Lachepaillet, parce que le boulevard uvrant cette ouverture était le plus petit ouvrage de flanque-nt parmi ceux qui garnissaient l'enceinte de François Ier; il it donc naturel de travailler d'abord en ce point. Bastion Lachepaillet fait par Niert.

Gramont est enfin venu (7 août 1606), a procédé à sa visite des tifications, en a adressé le procès-verbal au roi, mais ce narque projette la construction du fort Socoa à St-Jean-Luz et ne se presse pas de faire connaître ses intentions. silence inquiète les échevins et les engage à faire de nou-es démarches auprès de Gramont par l'intermédiaire de sac, son lieutenant (12 décembre 1608). Henri IV consent s à faire un traité pour terminer le bastion ; le Conseil fait lier un avis demandant qui veut se proposer pour parache-cet ouvrage au moindre prix. Les offres sont reçues par sac au Château-Vieux, malgré les protestations des échevins; x-ci prétendent que le concours doit se faire au parquet de naison du roi et, comme ils ne reçoivent pas satisfaction, ils

délèguent des députés près de Sansac, afin de s'assurer que l'opération se fait sans léser l'intérêt du bien public (9 janvier 1609).

Les candidats se rendent à Paris pour s'entendre avec le roi et signer un traité ; le Conseil a aussi envoyé Lespès en cour pour surveiller leurs agissements. Il lui écrit, le 22 mai « de « tenir la main à ce que celui qui entreprendra de parachever « le bastion de Lachepaillet se charge de le faire construire fait « et parfait, en tout et partout, savoir est : par le dedans ter- « rassé jusqu'au bord, avec les guérites nécessaires et le fossé « de dehors. » Ceux qui ont offert de faire le bastion comparaissent au Conseil privé. L'un d'eux, Pierre de Lane, n'est pas appuyé par les échevins, parce qu'il offre d'exécuter les travaux avec les fonds de la foraine. Cependant, ce moyen est adopté par le roi dans le traité qu'il a signé avec Denys de Niert (7 novembre 1609) ; ce dernier s'engage à terminer en six ans, à partir du 1er janvier 1610, le bastion Lachepaillet selon l'avis et dessin du sieur Errard, au moyen des fonds de la ferme de la foraine, établie dans ce but pendant seize ans à Bayonne et dans les bureaux dépendant de cette ville. Les travaux sont bientôt commencés par la construction des murs d'escarpe du bastion (1).

La mort tragique d'Henri IV apporte un arrêt dans les travaux, mais Gramont veille à la continuation de la muraille commencée et, grâce à l'appui du prince de Condé, le bastion sera achevé. Ses flancs, qui avaient été projetés perpendiculaires aux faces, reçurent un commencement d'exécution ; ils furent ensuite modifiés et remplacés par des flancs bas, à deux étages, disposés en gradins et placés dans une direction normale à l'enceinte. L'ouvrage projeté par Errard se trouva ainsi changé en une sorte de demi-lune très rapprochée de la courtine à laquelle ses flancs bas la rattachaient. La porte Lachepaillet et son boulevard ne furent pas supprimés ; le passage faisant suite à la porte fut seulement déplacé afin de lui faire traverser le nouveau bastion. Une coupure dans la face droite et deux ponts en bois jetés sur les fossés extérieur et intérieur, ce dernier séparant l'ancien boulevard et le terre-plein du bastion, suffirent pour rétablir le passage. Nous ne pensons pas que le projet d'Errard fut suivi en d'autres points, sinon dans le déplacement de la porte de Mousserolles, qui fut réalisé 70 ans plus tard par

(1) Ces murs sont encore visibles, contre le pont jeté sur un fossé, après la sortie de la poterne du Château-Vieux.

ı ; mais, au lieu de la reporter dans le flanc droit du bas-
ıtre-Dame, l'illustre ingénieur la plaça dans la partie de
ıe attenant au bastion.

ention apportée par le Conseil de ville à tout empiètement
ıt dégât concernant les terrains de la fortification est un
gne de remarque. Cette assemblée prend grand soin
ːcher que des constructions, nuisibles à la défense, soient
ɜ, et elle fait démolir celles élevées à son insu. C'est pour
if qu'elle ordonne à Couchette d'enlever le chai fait contre
e Mousserolles (1595), qu'elle exige la démolition d'une
ı touchant au rempart de la ville et celle d'une logette
ıite par le notaire Detcheverry, près de la tour de Sault,
d de la rivière (1603); à l'appui de ces mesures rigou-
, le Conseil prétend que les constructions sont bâties sur
s commun et qu'elles sont préjudiciables à la défense de
. Les démolitions ne sont pas toujours exécutées avec
ssement; la maison bâtie par Pistolet, en avant de la
St-Léon, tout près de l'hôpital St-Nicolas, signalée le 1er
603, n'est détruite que cinq ans après.

Soins des échevins à dégager les abords des remparts.

ésistance de Pistolet s'explique par l'autorisation accordée
Conseil à Sancin de Maubec, bourgeois et notaire de
ne, lequel a demandé la faveur d'élever une petite chapelle
ınneur de Saint Léon, à la place d'un autel existant au
d'un pré hors la porte St-Léon et d'y faire une fondation
e repos de son âme. Sa demande a été accueillie par le
il, sous réserve de ne porter préjudice ni dommage à la
l'exception faite en faveur de Maubec se justifie par le
eux qu'il a poursuivi (avril 1600). Cependant, le Conseil
e est conduit à adoucir la rigueur de ses premières pres-
ıns ; après avoir arrêté une construction commencée près
sé, derrière la brèche du Château-Neuf, il consent à la
terminer à charge de la démolir à toute heure, lorsqu'il
nnera l'ordre (3 mai 1607). Il autorise semblablement
à construire une maison de bois et briques, en avant des
rts, pour son jardinier, parce qu'il juge cette bâtisse sans
rénient pour le présent, mais il lui impose la condition de
ıolir en temps de trouble, dès qu'il en recevra l'ordre du
il (22 août 1614).

échevins ont été en discussion avec le gouverneur au
le la guérite placée au bord de la contrescarpe, à l'extré-
u pont de la porte Lachepaillet, avant qu'il ne fût question
re un nouveau bastion ; ils trouvaient que cette construc-
ortait obstacle à la défense et demandaient à la démolir

ou, tout au moins, à l'ouvrir sur deux faces opposées ; le
verneur n'est pas du même avis et démontre l'utilité du
(1590). La discussion ne prit fin qu'au moment de la construc
du bastion, auquel la guérite dut faire place.

La conservation des escarpes et des contrescarpes des fo
nouvellement creusés est l'objet des préoccupations du Con
Les talus de celui situé derrière les Menons et St-Jacques
sentent à découvert de beaux blocs de grés rouge que les
riers de la ville s'empressent d'exploiter (1) ; mais les éche
constatent que les éboulements produits par ces travaux dé
ment les talus, comblent le fossé et sont une menace pour
remparts du boulevard St-Jacques. Ils prohibent en co
quence cette exploitation de carrières et font seulement ex
tion en faveur de Sorhaindo, Ducasse et Johannis, pourvu
la pierre soit prise dans le fond du fossé et aussitôt rempl
par de la terre. Leur soin à défendre les talus de contresc
est poussé à un degré tel qu'ils en viennent à contester
tilholiers la valeur des lettres de faveur qui les autorisent à
sécher et raccommoder leurs filets sur la partie de la con
carpe située derrière les Menons et qu'ils manifestent l'inte
d'en opérer le retrait.

ERRATUM

Page 79, ligne 28, *au lieu de :* « En effet, dès 1453, ils et
battus à Castillon par le fameux Talbot, qui perdit la vie
cette bataille, et expulsés », etc.,

Il faut lire : « En effet, dès 1453, ils étaient battus à Cast
où le fameux Talbot perdit la vie, et expulsés », etc.

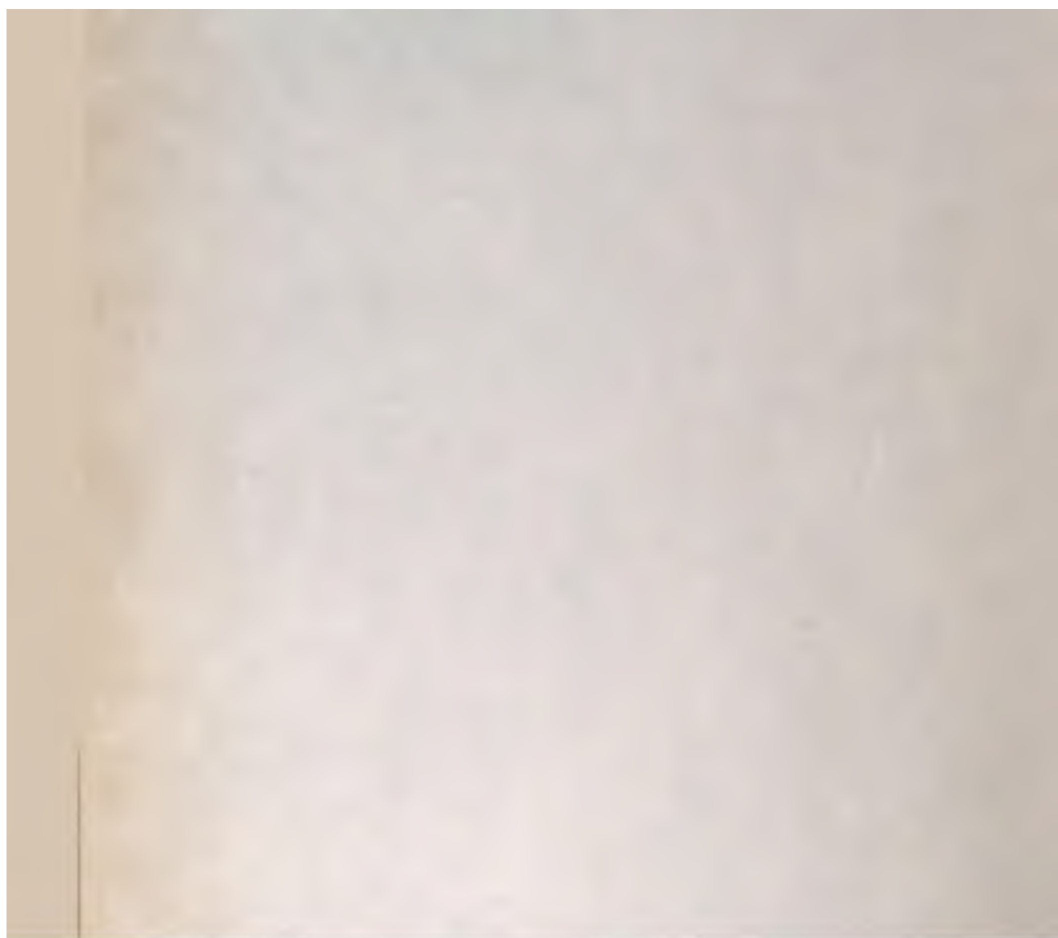
---

(1) Ces carrières sont encore apparentes aujourd'hui et contiennent des blocs
rouge numulitique de l'époque tertiaire.

TABLE DES MATIÈRES

Bayonne, imprimerie et lithographie A. Lamaignère.






3 6105 039 177 477

